This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

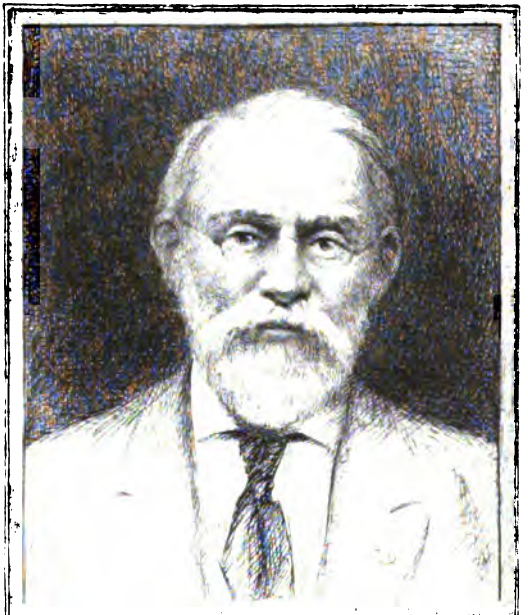

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DE LA COMMISSION

DES

Arts & Monuments historiques

de la

CHARENTE-INFÉRIEURE

Digitized by Google

Digitized by Google

Recueil de la Commission

DES

ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES

de la Charente-Inférieure

ET SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

de Saintes

4e SÉRIE, TOME IIIe

(Tome XIII de la collection)

SAINTES

Imprimerie A. Hus, rue Saint-Michel, 13.

1895 — 1896

Digitized by Google

Digitized by Google

Recueil de la Commission des Arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

Statuts de la Commission[1]

Article 1er. — La Commission a pour but spécial de rechercher, dans le département, les ruines, les substructions et les monuments qui lui paraissent offrir un intérêt historique ou artistique ; de proposer aux autorités constituées les mesures nécessaires à en assurer la conservation et de donner son avis sur les plans et devis dressés à cet effet et qui sont soumis à son examen. Elle fera par elle-même tout ce qui lui sera possible, par l'emploi des dons, des subventions et des cotisations qu'elle aura reçus, pour atteindre le but qu'elle se propose. Enfin elle entretiendra, avec l'administration du département et le ministère des beaux-arts, une correspondance relative à tout ce qui concerne les monuments historiques du pays.

Article 2. — La Commission se compose de trente membres titulaires, pris dans le département, nommés par M. le Préfet, sur la proposition de la Commission. Ils sont, autant que possible, répartis dans les six arrondissements, en raison de leur richesse archéologique. Ils paient une cotisation de six francs.

Les membres titulaires qui, sans excuse valable, auront manqué à six réunions consécutives et n'auront, en outre, produit aucun travail pendant ce temps, seront, par lettre, mis en demeure de déclarer s'ils veulent ou non continuer à faire partie de la Commission et, suivant leur réponse, M. le Préfet sera prié de pourvoir à leur remplacement.

Article 3. — La Commission s'adjoint des membres correspondants en nombre illimité. Ils sont nommés par la Commission sur présentation du Bureau et paient une cotisation annuelle de six francs. Tout membre titulaire qui cesse d'habiter le département devient de droit membre correspondant.

Article 4. — Les membres correspondants ont droit d'assister aux séances, de prendre part aux élections, aux délibérations avec voix délibérative, sauf le cas où la Commission est administrativement saisie par M. le Préfet, en un mot à tous les travaux de la Commission. Ils en reçoivent toutes les publications.

Article 5. — Un diplôme, signé du Président et des membres du Bureau, est délivré à tous les membres titulaires ou correspondants.

Article 6. — Pour faciliter sa tâche, la Commission choisit, parmi ses membres titulaires ou correspondants, des inspecteurs cantonaux, nommés pour trois ans, en Assemblée générale et sur présentation du Bureau ; ils peuvent être réélus. Ils ont mission de faire promptement connaître toutes les découvertes faites dans leurs circonscriptions et signalent sans retard tout projet pouvant menacer un monument, soit dans sa forme, soit dans son existence.

---

1 Ces statuts ont été approuvés par arrêtés préfectoraux du 31 mars 1880 et du 17 novembre 1888.

Digitized by Google

Un questionnaire est adressé deux fois par an à MM. les inspecteurs, qui doivent le renvoyer avec leurs observations, du 1er au 15 juillet et du 1er au 15 décembre.

Article 7. — Un comité de trois membres, nommés tous les ans en Assemblée générale, est chargé de choisir et de préparer les matières qui doivent composer le Recueil. Le Président et le Secrétaire font de droit partie de ce Comité.

Article 8. — Toutes les nominations se font au scrutin et à la majorité absolue au premier tour et relative au second.

Article 9. — Le Bureau de la Commission se compose d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier. Deux au moins sont pris parmi les membres titulaires résidant dans l'arrondissement de Saintes, et nommés chaque année, ainsi que les trois membres éligibles du Comité de publication, dans l'Assemblée générale du mois d'octobre. Les uns et les autres peuvent être réélus.

Article 10. — En cas de vacances dans le Comité ou le Bureau, ce dernier y pourvoit d'office, jusqu'aux prochaines élections.

Article 11. — Le Président dirige les travaux de la Commission. Il propose à M. le Préfet, après avoir pris l'avis du Bureau, lorsqu'il ne sera pas possible d'attendre une Assemblée générale, les mesures urgentes à prendre pour la conservation des monuments.

Article 12. — En l'absence du Président, le Vice-Président occupe le fauteuil et le remplace dans toutes ses attributions. Si ce dernier n'est pas présent, il est remplacé par le plus ancien membre titulaire.

Article 13. — Le Secrétaire est chargé de la correspondance, de la rédaction des rapports, ainsi que de la conservation des archives. Il signe les convocations, rédige les procès-verbaux des réunions du Bureau et des Assemblées générales, qu'il transcrit sur le registre, après leur approbation, et les fait signer par le Président.

Le Secrétaire peut s'adjoindre un membre de la Commission pour l'aider dans son travail d'ensemble et plus spécialement dans celui de l'impression du Recueil.

Article 14. — Le Trésorier est dépositaire de tous les fonds appartenant à la Commission. Il est chargé du recouvrement des dons, des subventions et des allocations. Il ne peut acquitter les dépenses que sur mandats ordonnancés par le Président.

Article 15. — Les membres du Bureau font de droit partie de toutes les Sous-Commissions.

Article 16. — La Commission publie, au moins trois fois par an, un Recueil de ses actes contenant les procès-verbaux de ses séances, le compte-rendu de ses travaux, les rapports des Sous-Commissions, ceux des inspecteurs et les mémoires et autres travaux de ses membres titulaires ou correspondants, après examen du Comité de publication.

Article 17. — La Commission offre un tirage à part de vingt-cinq exemplaires, sans titre ni faux-titre et sans couverture imprimée, à l'auteur de tout travail au moins égal à seize pages d'impression.

Article 18. — La Commission se réunit à Saintes, sur convocation de son Président, dans le lieu ordinaire de ses séances, les derniers jeudis de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre; la réunion n'aurait lieu que le jeudi suivant, si ces dates correspondaient à des jours fériés. Le Président a, en outre, le droit de la convoquer, toutes les fois qu'il le jugera nécessaire. La Commission entendra, pendant sa séance d'octobre, le compte-rendu de ses travaux, ainsi que l'exposé de sa situation financière.

Article 19. — Un règlement interprétatif et d'administration intérieure résoudra, s'il y a lieu, les difficultés que pourrait présenter l'exécution des présents statuts.

Digitized by Google

LISTE
des
MEMBRES TITULAIRES ET CORRESPONDANTS
(1er janvier 1895)

MEMBRES TITULAIRES

MM.

AUDIAT (Louis), I ✠, ancien professeur au Collège de Saintes.
AUGIER DE LA JALLET (Evariste), propriétaire à Saint-Jean-d'Angély.
BARON (Frédéric), propriétaire, à Beauvais-sous-Matha.
BUNEL, architecte du département, à La Rochelle.
CAUDÉRAN (L'abbé Hippolyte-Eutrope), hydrogéologue, à Caudéran (Gironde).
DAMPIERRE (Marquis Elie DE), président de la Société des Agriculteurs de France, au château de Plassac, et 45, rue de Grenelle, Paris.
DANGIBEAUD (Charles), licencié en droit, à Saintes.
DURET (Léon) ✻, Conseiller de Cour d'Appel, à Saint-Jean-d'Angély.
ESCHASSERIAUX (Baron Eugène), O ✻, ancien député, ancien conseiller général, à Thenac.
FONRÉMIS (Marcel DE), A ✠, propriétaire, rue de Pessac, 209 bis, Bordeaux.
GATINEAU (L'abbé Théophile-Eutrope), à Beurlay.
JOUAN (Eutrope), huissier à Mortagne-sur-Gironde.
LETARD (L'abbé F.), chevalier du Saint-Sépulcre, vicaire-général honoraire de Sidon, curé de Saint-Just.
LUGUET (Henry), I ✠, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.
MASSIOU, I ✠, architecte diocésain, à La Rochelle.
MICHAUD (Fernand), architecte, à Rochefort.
MONGIS (L'abbé Théophile), curé de Bédenac.
MUSSET, I ✠, (Georges), avocat et bibliothécaire, à La Rochelle.
NOGUÈS (L'abbé Jules), curé de Dampierre-sur-Boutonne.
POIRAULT (Théodore), pharmacien, juge au Tribunal de commerce, à Saintes.
RICHEMOND (Louis MESCHINET DE), I ✠, archiviste, à La Rochelle.
RULLIER (Eustase), A ✠, architecte, à Saintes.
VALLEAU (S. G. Monseigneur), évêque de Quimper et de Léon.
VIGEN, licencié en droit, docteur-médecin, à Montlieu.
VIGIER (Félix), ✻, chef de bataillon en retraite, à Saintes.
XAMBEU (François), I ✠, O ✻, ancien principal, à Saintes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

ARNOUX, capitaine de vaisseau, à Rochefort.
AUGEREAU (William), aux Égreteaux, près Pons.
AYMARD, sous-directeur des contributions indirectes en retraite, à Saintes.
BABINOT, notaire, à Saintes.
BACHELIER, docteur-médecin, à Paris.
BARBEDETTE (Hippolyte), sénateur, à La Rochelle.
BARON (Marcel), avocat à Saintes.

Digitized by Google

BAROT (Gaston), entrepreneur de menuiserie, à Saintes.
BAUDOIN, rue sur les Murs, à La Rochelle.
BÉAL (L'abbé), chanoine honoraire, à Saintes.
BEAUCORPS (Baron Adalbert DE), au château du Fief, près Genouillé.
BEAUCORPS (Vicomte Maxime DE), rue St-Pierre-Lentin, 9, Orléans.
BÉRAUD (Louis), avocat, rue Admyrault, à La Rochelle.
BETHMONT (Madame Paul), à la Grève, par Tonnay-Boutonne.
BILLARD (L'abbé Alfred), curé de Saint-Ciers-du-Taillon.
BILLIOTTE (L'abbé Louis), curé de Sainte-Soulle.
BISSEUIL, sénateur, à Paris.
BOFFINTON (Jean-Baptiste-Stanislas), O ✻, I ✠, ancien sénateur, villa Palissy, à Arcachon.
BONSONGE (Ernest DE), ✻, à Bernéré, près Saint-Savinien.
BOUDOT (Jean), propriétaire, à Chadenac.
BOUGE, curé de Saint-Germain-de-Marencennes.
BOUHARD (Pierre), notaire, à Chérac.
BOUINEAU, maire du Château (Ile d'Oleron).
BOURON (Pierre-Gabriel), ex-employé de sous-préfecture, rue Lesson, 9, à Rochefort.
BOURRICAUD (Charles), rue Saint-Yon, 29, à La Rochelle.
BRAUD DE BOURNONVILLE (Alphonse), négociant, à Montguyon.
BREMOND D'ARS (Comte Anatole DE), marquis de Migré, ✻, conseiller général du Finistère, à Nantes.
BREMOND D'ARS (Madame la Comtesse A. DE) marquise de Migré, à Nantes.
BREMOND D'ARS (Madame la Comtesse Charles DE), au château de la Mothe-du-Bois, par Prahecq (Deux-Sèvres).
BREMOND D'ARS (Vicomte Guy DE), rue de l'Université, 70, à Paris.
BREMOND D'ARS (Mlle DE), au château de Saint-Brice, près Cognac.
BRECEY (DE), greffier de la Justice de Paix, à Surgères.
BRUNAUD (Gaston), président du Tribunal supérieur, à Taïti.
BRUNAUD (Julien), avocat, 15, rue du Palais, à Saintes.
BUGEAUD (Georges), avocat, membre du Conseil général, à Rochefort.
CALLANDREAU, notaire à Cognac.
CALLANDREAU, propriétaire, à Saintes.
CALVET, sénateur.
CANTALOUBE, ✻, capitaine de frégate en retraite, à Saintes.
CAZAUGADE (L'abbé Jean-Baptiste), curé de Saint-Léger.
CHABLAN (L'abbé Gustave), économe à l'Institution de Pons.
CHAPSAL (Paul), procureur de la République, à Fontenay-le-Comte.
CHAUVIN, conseiller d'arrondissement, maire de Chaniers.
CHAVANON, archiviste-paléographe, 63, rue Cardinal-Lemoine, à Paris.
CHOISNARD (L'abbé Henry), curé de Dompierre-sur-Mer.
CLÉNET (L'abbé Em.), aumônier du Carmel, à Saintes.
CLOUET, instituteur communal, à Rouffiac.
COMBES, sénateur, à Pons.
COTTON, architecte, rue Chef-de-Ville, à La Rochelle.
COUNEAU, ancien adjoint au maire, à La Rochelle.
CORBINEAU (E.), préposé en chef de l'octroi, à La Rochelle.
COUTANSEAUX (Justin), ancien juge au Tribunal de Commerce, à Saintes.
CUGNAC (L'abbé-Bertrand DE), curé, à Saint-Germain-de-Lusignan, près Jonzac.

Digitized by Google

CUGNAC (Vicomte Guy DE), capitaine au 123e de ligne, La Rochelle.
DANGIBEAUD (Edouard), boulevard des Tilleuls, 9, à Rueil (Seine-et-Oise).
DELAMAIN (Philippe), négociant, à Jarnac.
DELMAS, conseiller général, à La Rochelle.
DRILHON (Henri), avocat, ancien sous-commissaire de la marine, à Saintes.
DRILHON (Paul), avoué honoraire, à Saintes.
DUCHATEL (Comte Tanneguy), ✠, ancien député, à Mirambeau, et rue de Varennes, 69, Paris.
DUFAURE (Amédée), ancien secrétaire d'ambassade, 4, rue de La Baume, à Paris.
DUFAURE (Gabriel), député, ingénieur, à Vizelles, près Cozes.
DUMONTET (Georges), avoué, à Saintes.
DUPLAIS (Henri), avoué, à Rochefort.
DUPLAIS DES TOUCHES, au château du Treuil-Bussac, Fouras.
DUPUY (Gabriel), propriétaire, à Cognac.
DURET (Edmond), propriétaire, à Saint-Germain-de-Marencennes.
DUTARD, ancien notaire, maire de Meursac.
EGRETEAU, instituteur communal, à Saint-Germain-du-Seudre.
EYQUEM, sous-préfet de Saintes.
EYSSAUTIER (L'abbé Auguste), chanoine honoraire, supérieur de l'Institution diocésaine de Pons.
ESCHASSERIAUX (René), ancien député, à Thenac.
ESPÉRANDIEU, capitaine au 61e régiment d'infanterie, à Toulon.
EVEILLÉ, directeur des Contributions directes, La Roche-sur-Yon.
FAVEREAU, notaire, à Surgères.
FAYOLLE (Marquis DE), au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre (Dordogne).
FLANDRAI (Edouard), A ✠, ancien élève de l'école des Beaux-Arts, architecte, 188, rue de Turenne, Bordeaux.
FRUGIER (Mademoiselle Emma), directrice de l'école normale de filles, à Angoulême.
GAIGNERON (Vte Maxime DE), 113, r. de Grenelle-St-Germain, Paris.
GALLIDY (L'abbé), curé du Gua.
GALLUT, juge de paix du canton sud, à Saintes.
GARNIER (Frédéric), ✠, député, conseiller général, maire de Royan.
GAUTIER, commandant au 7e d'infanterie de marine, à Rochefort.
GAUTRET (A), percepteur, à Jonzac.
GEAY (Marcel), négociant, à Saintes.
GENEUIL (Albert), pharmacien, à Montguyon.
GILARDEAU (Henri), villa Saint-Saloine, à Saintes.
GIRAUD (Charles), procureur général, à Rennes.
GOGUET (Fernand), à Tonnay-Charente.
GRAILLY (Marquis Gaston DE), à Panloy, près le Port-d'Envaux.
GRATEAU (L'abbé Julien), curé-doyen de Saint-Savinien.
GREEN DE SAINT-MARSAULT (Vicomte Maurice), au château du Roullet, par La Jarrie.
GROC (Alcide), à Paris.
GUILLAUD, docteur, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux.
GUILLET (Emile), rue de La Roche, à Saintes.
GUILLET (Jules), rue de La Roche, à Saintes.
GUILLET (Théodore), conseiller général, maire de Nieul, ancien président du Tribunal de commerce, négociant, à Saintes.
GUION, avocat, à Saintes.

Digitized by Google

HÉRISSON (Ernest), peintre, à Pons.
HIMBOURG, docteur en droit, juge suppléant, à Saintes.
HUS (Alexandre), imprimeur, à Saintes.
INQUINBERT (Georges), docteur en droit, avocat, à Saintes.
JAHAN (Albert), notaire, 135, rue Saint-Pierre, à Rochefort.
JOLY D'AUSSY (Denis), à Crazannes.
JOLY D'AUSSY (Alfred), notaire, à Saint-Jean-d'Angély.
JOLLY (Henri), au château d'Angle, commune de Blanzay.
JOZANSI, docteur en médecine, à Saint-Romain-de-Benet.
KEMMERER DE RAFFIN, Dr en médecine, à Saint-Martin-de-Ré.
KNELL (L'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Vivien, à Saintes.
LAAGE DE MEUX (Théophile DE), négociant, à Saint-Savinien.
LABAT (Gustave), rue Emile Fourcaud, 32, à Bordeaux.
LACOUR, juge d'instruction au Tribunal civil, à Saintes.
LA CROIX (Le R. P. Camille DE), archéologue, à Poitiers.
LAFOREST (Le Comte A. Bonneval DE), C ✻, général de brigade, à Libourne.
LAIR (Madame Joseph), à Saint-Jean-d'Angély.
LAMBERT (Anatole), ancien notaire, à Paban.
LA MORINERIE (Bon Léon-Michel DE), Châtenay-Aulnay, près Sceaux,
LAPORTE BISCUIT (Maurice), négociant, à Jarnac,
LA TRANCHADE (Mme NORMAND DE), château de Plaisac, près Saintes.
LAURAINE, avocat, docteur en droit, à Saintes.
LAURENT (Justin), I ✠, professeur au Collège de Saintes.
LAVERNY (A.), sous-inspecteur des Douanes en retraite, à Saintes.
LEMERCIER (Comte Anatole), ✻, C ✠, député, président du Conseil général, maire de Saintes.
LEROY, ingénieur, directeur de l'usine à gaz, à Saintes.
LESENNE, docteur-médecin, à Beauvais-sous-Matha.
LESNÉ, receveur de l'enregistrement, à Niort.
LESSIEUX, artiste peintre, à Rochefort.
LESTRANGE (Vicomte Henri DE), propriétaire, à Saint-Julien, près Saint-Genis-de-Saintonge, et 73, avenue Montaigne, Paris.
LÉVÊQUE (Xavier), droguiste, à La Rochelle.
LOUVEL, A ✠, préfet de Vaucluse.
MAILLET (Anatole), à Dion, Chérac.
MARCHAND, conseiller général, à Montendre.
MARCHAT (Arthur), avoué licencié, à Saint-Jean-d'Angély.
MARTELL (Gabriel), à Cognac.
MARTINEAU (Fernand), pharmacien, à Saint-Georges (Ile d'Oleron).
MARTINEAU (Maurice), négociant, à Saintes.
MAUNY, docteur-médecin, à Saintes.
MEAUME, fils, juge suppléant au Tribunal civil, à Saintes.
MERCIER, avocat, à Saintes.
MERLET (L'abbé J.-B), curé de Saint-Georges-de-Didonne.
MESNARDS (Paul DES), docteur-médecin, à Saintes.
MESTREAU (Abel), Cours National, à Saintes.
MONTÉ (René), sculpteur, à La Rochelle.
MORAND (Louis), fils, rue Saint-Saloine, à Saintes.
MOURGUÈS, capitaine au 2e de ligne, à Granville.
MURE (Edmond), négociant, à Surgères.
NORMANDIN (Edouard), à la Péraudière, par Dompierre-sur-Mer.
NORMAND D'AUTHON (Paul), ancien magistrat, à La Martière, près Saint-Pierre (Ile d'Oleron).

Digitized by Google

ORBIGNY (D'), A ✠, armateur et maire, à La Rochelle.
ORILLARD, Hôtel de la Couronne, à Saintes.
OUDET (Baron), ancien secrétaire général de Préfecture, à Saintes.
OUI, pharmacien, à Rochefort.
PÉDÉZERT, ingénieur aux chemins de fer de l'Etat, à Saintes,
PELLISSON (Jules), juge à Bergerac.
PELLOTIER (Octave), président du Tribunal civil, à Melle.
PERPIGNA (DE), propriétaire, à Rochefort.
PERRAUDEAU DE BEAUFIEF (A.), à Beaufief, Saint-Jean-d'Angély.
PERRIER (Auguste), courtier, à La Rochelle.
PINASSEAU (François), A ✠, licencié en droit, notaire, à Saintes.
PIPAUD (Jules), conseiller municipal, à Surgères.
PLANTY (Louis), négociant, à Saintes.
PLUMEAU (L'abbé Germain), aumônier de la Providence, à Saintes.
PRIVAS (Baron), château de la Roche, près Coivert.
PROUTEAU (L'abbé), curé de Charron.
RABOTEAU, ancien magistrat, à Saint-Jean-d'Angély.
RATEAU, arpenteur-géomètre, à La Chapelle-des-Pots.
REBOUL (Aristide DE), propriétaire, à Saint-Jean-d'Angély.
RENARD (J.), 116, rue du Bac, Paris.
RÉJOU, docteur en médecine, Pons.
RENAUD (L'abbé Henri), curé de Neuvicq, par Matha.
ROGÉE (Léonce), docteur en médecine, à Saint-Jean-d'Angély.
ROSSET, vicaire-général, supérieur du grand séminaire, à La Rochelle.
SAINT-GENIÈS (Madame de BARDERON DE THÉSAN, marquise DE), au Cormier, près Saintes.
SAINT-LÉGIER D'ORIGNAC (Vicomte DE), au château de Richemont, par Brantôme (Dordogne).
SAINT-LÉGIER D'ORIGNAC (Madame la comtesse DE), au château de Grand-Puy, près Paulliac (Gironde).
SAINT-SAUD (Cte DE) château de la Valouze, près La Roche-Chalais, (Dordogne).
SILVA (J. DE), architecte de S. M. le roi de Portugal, à Lisbonne.
SORIN (Madame Valentin), à la Brisarderie, commune de Saint-Fort-sur-Gironde.
SURRAUD, ancien greffier du Tribunal civil, à Saintes.
TALON (L'abbé Charles), curé de Semoussac.
TAUZIN, à Fétilly, commune de La Rochelle.
TERMONIA (Léon), ✠, O ✻, médecin major en retraite, à Saintes.
THÉZE, docteur en médecine, à Rochefort.
THORÉ (Stéphan), inspecteur de la traction aux Chemins de fer de l'Etat.
TORTAT (Gaston), juge au Tribunal civil, à Saintes.
TOURGNOL, I ✠, principal du Collège de Saintes.
TOYON, notaire, à Rochefort.
TRAVAIL, ✻, capitaine au 6e de ligne, à Saintes.
TRÉBUCHET (L'abbé G.), chanoine honoraire, archiprêtre, à Jonzac.
VACHON (L'abbé Camille), curé de l'Eguille.
VALLEIN (G.), maire de Chermignac.
VAUROUX (L'abbé Paul DU), chanoine honoraire, vicaire général, à La Rochelle.
VERGER, docteur en médecine, à Saint-Fort-sur-Gironde.
VIDAL (Hector-Prosper-Amédée), ✻, capitaine en retraite, au Chapus, par Marennes.
VIOLLEAU (L'abbé), curé de Saint-Martin-de-Coux.

Digitized by Google

Président d'honneur, M. le baron ESCHASSERIAUX, ancien député, O ✻.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1894-1895

Président, M. Georges MUSSET, I ✻, avocat et bibliothécaire, à La Rochelle ;

Vice-Président, M. François XAMBEU, I ✻, O ✻, ancien principal, Grande-Rue, à Saintes.

Secrétaire, M. l'abbé Jules NOGUÈS, curé de Dampierre-sur-Boutonne.

Trésorier, M. Théodore POIRAULT, pharmacien, juge au Tribunal de Commerce, rue Alsace-Lorraine, à Saintes.

Archiviste-Bibliothécaire, M. DRILHON (Paul), rue du Palais, à Saintes.

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. CANTALOUBE, Ch. DANGIBEAUD, GALLUT, DE RICHEMOND (Louis). Le PRÉSIDENT et le SECRÉTAIRE sont membres de droit.

Digitized by Google

Procès-verbal de la séance du 25 Octobre 1894

L'an 1894, le 25 octobre, la Commission des Arts et Monuments historiques et Société d'Archéologie de Saintes s'est réunie dans la salle de ses séances, rue de la Loi, 11, sous la présidence de M. Jouan, le plus ancien des membres titulaires présents, en l'absence de MM. les Président et Vice-Président, empêchés.

Assistaient à la séance: MM. Poirault, trésorier ; Drilhon, bibliothécaire; Dangibeaud, membre du Comité de publication ; Cantaloube, Termonia, Vigier, abbé Plumeau et Rullier, membres titulaires et correspondants.

Excusés par lettres : MM. Musset, président; Xambeu, vice-président ; Noguès, secrétaire ; Egreteau, abbé Violleau, Guillaud, Baron, Privat, Gallut.

M. Drilhon remplit les fonctions de secrétaire et lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. le Président énumère les publications reçues ou échangées depuis la dernière séance.

M. Normandin, Edouard, à La Péraudière, commune de Dompierre-sur-Mer, présenté par M. Musset, et M. l'abbé Choisnard, curé de Dompierre-sur-Mer, par M. l'abbé Noguès, sont admis comme membres correspondants.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Anatole de Bremond d'Ars annonce l'envoi d'une brochure écrite par lui, ayant pour titre : « Biographie du Comte de Bremond d'Ars », qu'il offre à la bibliothèque de la Commission des Arts et Monuments.

Travaux lus ou déposés sur le Bureau :

1° Travail de M. de Richemond : Etat-civil des protestants, extraits des Registres protestants de Saintes ;

2° Notice de M. Quimaud, pharmacien à Montendre, sur le souterrain de Chatenet, canton de Montlieu ;

3° Notes relatives à la découverte d'un bloc de béton dans la commune de Vallet, canton de Montendre, par le même.

Ces divers travaux sont renvoyés au Comité de Publication et remis à M. Dangibeaud.

Sur la proposition de M. le Président, qui rend compte d'une visite faite récemment à la tour de l'ancien beffroi de la ville de Saintes, l'Assemblée exprime le vœu que la municipalité veuille bien faire à ce monument les restaurations urgentes dont il a besoin.

Il est donné lecture d'une note de M. Xambeu, vice-président, demandant à la Commission de décerner, chaque année, un prix d'une somme d'argent à l'auteur de la meilleure monographie départementale. L'Assemblée, tout en adoptant en principe la proposition de M. Xambeu, le prie de vouloir bien, à la prochaine séance, présenter sur la question un rapport détaillé et complet sur lequel il sera statué.

M. Poirault, trésorier, donne lecture du compte-rendu financier de la Société durant l'année 1893-1894 avec production des

Digitized by Google

pièces à l'appui. Ce compte-rendu est approuvé et décharge est donnée à M. Poirault de sa gestion.

Il est ensuite procédé, conformément aux statuts, à l'élection des membres du Bureau pour l'année 1894-1895.

Sont nommés :

Président, M. Georges Musset, archiviste-paléographe;

Vice-Président, M. François Xambeu, principal honoraire ;

Secrétaire, M. l'abbé Noguès, curé de Dampierre-s-Boutonne ;

Trésorier, M. Poirault, pharmacien ;

Bibliothécaire-archiviste, M. P. Drilhon.

Comité de Publication :

MM. Gallut, Ch. Dangibeaud, de Richemond, Cantaloube, membres élus. — Le Président et le Secrétaire membres de droit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Président : **JOUAN.** *Pour le Secrétaire :* **P. DRILHON.**

COMPTE-RENDU FINANCIER

Pour l'exercice 1893-1894

RECETTES

	fr. c.	fr. c.
Solde créditeur au 26 octobre 1893. . .	4013 23	
Cotisations.	1214 85	
Vente de publications	9 75	
Intérêts du livret de la Caisse d'épargne 1893	116 33	
Intérêts du livret de la Caisse d'épargne 1894	Mémoire	
Subvention du département	300 »»	
Total des recettes au 4 octobre 1894.		5654 16

DÉPENSES

Préparation de la salle des réunions . .	7 »»	
Frais d'impression	1110 04	
Frais de bureau, recouvrement et envoi du Bulletin	77 10	
Gravure, lithographie et fouilles. . . .	240 15	
Impôt mobilier	14 60	
Loyer du local de la Bibliothèque (1 semestre)	75 10	
Abonnement à la Revue Poitevine (2 ans).	12 »»	
Ouvrage Barrière-Flavy (sépulture barbare)	15 50	
Total des dépenses.		1551 49
Reste en caisse au 25 octobre 1894		4102 67

Le Trésorier,

POIRAULT.

Digitized by Google

MONOGRAPHIE DE SAINT-XANDRE

(Suite)

DU COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS

Le grand siècle s'ouvrit pour Saint-Xandre sous de mauvais augures. L'église, renversée depuis de longues années déjà, ne devait se relever de ses ruines, vers l'année 1630, que pour être aussitôt démolie de nouveau. Les troubles du protestantisme étaient loin, en effet, d'être terminés dans la paroisse.

Déjà, en 1610, les modiques revenus du prieur et du curé étaient saisis pour le paiement du cens et de la vinée. En 1615, commença entre Coquerel, prieur et curé, et Jupin, fermier de la seigneurie de Saint-Xandre, un procès fameux qui dut avoir en son temps un grand retentissement et ne dura pas moins de 31 ans, non sans causer de nouvelles ruines. Le curé refusait toujours de payer le cens et la vinée, parce que, disait-il, les biens sur lesquels le seigneur et son fermier prétendaient les exiger avaient été aliénés pendant les troubles. Coquerel, en sa double qualité de prieur et de curé, aurait dû, en effet, jouir de 50 quartiers de terre attachés au prieuré et de 28 quartiers assignés à la cure, d'après le Terrier Godeau de 1460. [1] Mais ces biens avaient été considérablement diminués pendant les guerres, à tel point que le revenu de la cure se trouvait réduit à 22 ou 23 livres, d'après les procès-verbaux de visite de 1610 et 1629. Or, le seigneur prétendait qu'il lui était dû 17 livres et demie et les frais absorbaient tout le reste.

Jupin fit passer trois baux judiciaires des revenus par devant le bailli du grand fief d'Aunis, les 23 juin 1615, 26 mars 1616 et 11 juillet 1619.

Privés de toutes ressources, les curés de Saint-Xandre n'avaient plus d'autres moyens de vivre que de quêter parmi leurs paroissiens. (Procès-verbal du vicaire général Jousseaume, 1644.) C'est dans cette situation précaire que Coquerel vint à mourir. Il fut remplacé par Messire François Roger.

1 Il avait aussi droit sur la recette des domaines du roi à plusieurs rentes annuelles données autrefois par le comte de Poitiers. Les comptes du receveur Razin, de 1615, portent que celles de 15 sols tournois et de cent sols ne lui furent pas payées, faute de fonds.

Digitized by Google

Sur ces entrefaites, Richelieu, ayant projeté la ruine politique du protestantisme, vint mettre le siège devant La Rochelle. Il logea d'abord au Pont de la Pierre ; mais il se décida ensuite à établir son quartier général au château de la Sausaye. C'est là, dans la demeure des d'Angliers,[1] qu'il combina ses plans les plus habiles pour réduire la ville rebelle. C'est « de la Sauzais, le 28 au soir » (septembre 1628), qu'il écrivait à l'ingénieur Duplessis-Besançon, la lettre[2] dont le sommaire est rapporté dans le volume III de ses lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État : « Le cardinal enverra demain en diligence quérir le charpentier qui doit accommoder la dernière machine de Duplessis, car le roi sait qu'il a promis de les poser toutes à ce gros d'eau « et sa majesté se fascherait si cela manquait, « et c'est un coup de partie. » Le même soir, le cardinal, averti de l'apparition de la flotte anglaise, écrivait précipitamment au roi, alors à Surgères, l'autre lettre qui suit[3] : « Sire, ces trois mots sont pour advertir Vostre Majesté que les Anglais sont à la rade de Ré. S'il plaist à Vostre Majesté venir demain, elle sera arrivée à temps pour voir ce qu'ils voudront faire. Ils sont venus pour vostre gloire et pour celle de force gens de bien qui feront merveille pour se rendre dignes du nom de vos serviteurs fidelles. On fait icy, en vostre absence, tout ce qui se peut. Ces lignes n'estant à autre fin, il ne me reste qu'à l'asseurer de ce qu'elle n'est pas en doubte, qui est que je suis, et seroy à jamais,

« De Vostre Majesté,

« Sire,

« Le très humble, très obéissant, très fidelle et très obligé sujet et serviteur.

« Le Cardinal DE RICHELIEU.

« Ce 28, à 7 heures du soir. »

Lorsqu'après plus d'une année de siège, La Rochelle, réduite par la famine, eut pris le parti de se rendre, six députés vinrent touver le Cardinal à la Sausaye, le 28 octobre 1628. Richelieu leur fit beaucoup d'accueil.

Voici le récit que fait de cette entrevue une brochure du temps,

---

1 Possédée probablement alors par René de Saint-Légier, du chef de sa femme, née d'Angliers.
2 Lettre LXXXV. — Documents inédits sur l'histoire de France.
3 Lettre LXXXVI. — Documents inédits sur l'histoire de France.

Digitized by Google

intitulée : « Discours véritable de ce qui c'est faict et passé en la ville de La Rochelle depuis le 28 octobre jusques au 3 novembre (1628) » :

« Le traicté et les articles furent signés par les six depputez de « La Rochelle, le 28 octobre, jour de saint Simon, saint Jude, qui « estoit un samedy, et jour de la Vierge, ce qui fut faict à la Sausaye, « logis de Monsieur le Cardinal de Richelieu, où estoient Messieurs « de Schomberc, marquis Desfiat, d'Herbault et de Marillac, lesdits « depputez y souppèrent et couchèrent et firent très bonne chère, et « Dieu sçait avec quel appetit leurs valets qui estoient plustot leurs « enfans, ou leurs parens desguisez en valets, fourroient tout ce qu'il « y pouvoient attraper de pain et d'autre choses dans leurs poches, « et dans leurs chausses, et en devoroient autant avec une gloutonnie « incroyable. »

Ce fut Louis XIII lui-même, venu exprès à la Sausaye, qui signa les articles de la paix avec les députés de La Rochelle.

Les députés, envoyés à la Sausaye pour traiter, avaient été devancés par deux de ceux qui étaient allés en Angleterre, le ministre Philippe Vincent et Jean Gobert. Ceux-ci n'ayant rapporté aucun espoir de secours de la part des Anglais, étaient venus, à l'insu des Rochelais, solliciter leur grâce et l'avaient déjà obtenue. « Et comme les depputez de La Rochelle venoient trouver ledict « sieur Cardinal pour traicter, et qu'on leur dict que leurs confrères « de l'armée angloise avoient desjà obtenu leur grâce, ils ne le « vouloient pas croire, ce qui fut cause que Monsieur le Cardinal « leur dit qu'ils seroient bien estonnez s'ils les voyoient presentement, « et en mesme temps il les fist venir devant eux, dont ils furent « tous estonnez et saisis, et Monsieur le Cardinal les fit embrasser, « sans toutesfois parler, puis ils se retirèrent ; ceste action feist « faire le coup de la reddition des Rochelais voyans que les Anglois « et leurs associez les abandonnoient. »

C'en était fait : le dernier obstacle à l'unité française était brisé par le grand Ministre de Louis XIII ; La Rochelle perdait ses privilèges et voyait crouler ses antiques remparts, tandis que Richelieu rendait le château de la Sausaye à ses légitimes possesseurs, qui conservèrent depuis religieusement dans son état la chambre du célèbre Cardinal. [1]

---

1 Ce n'est que dans la seconde moitié du XIXe siècle, après plusieurs changements de possesseurs et un incendie qui amena la

Digitized by Google

Pendant qu'il s'appliquait à réduire La Rochelle, Richelieu songeait aussi à organiser, par delà l'Atlantique, la belle colonie à laquelle le saintongeais Champlain avait déjà voué trente années de son existence. C'est, en effet, pendant son séjour au camp devant La Rochelle (peut-être à la Sausaye) que fut rendu l'édit pour la formation d'une compagnie de cent associés ayant pour mission de favoriser le départ en Canada de colons français. Aussi n'est-il pas surprenant de trouver un habitant de l'Ardillière parmi les premiers émigrants de l'Aunis pour ces contrées lointaines. En 1645, en effet, Jacques Archambault, fils d'Antoine et frère de Denis Archambault, mes ancêtres maternels, accompagné de sa femme et de ses cinq enfants, s'en allait sur cette terre de la Nouvelle-France, où son nom est aujourd'hui porté par toute une légion de descendants. Le sang de son fils Denis, tombé, à vingt et un ans, martyr du duel entre la civilisation française et chrétienne et la barbarie iroquoise, est vraiment devenu une semence féconde de Canadiens-Français.

Le procès pendant, au moment du siège de La Rochelle, entre le curé de Saint-Xandre et le seigneur et son fermier, reprit de plus belle quelques années plus tard. Roger faisait appel des trois baux judiciaires, demandait la restitution des fruits, prouvait que les héritages sur lesquels on exigeait le cens et la vinée ayant été aliénés moyennant le huitain des fruits, il ne devait payer qu'au prorata de ce qu'il faisait valoir par lui-même, parce que les particuliers qui avaient acquis les biens aliénés, payaient le droit de cens sur les terres qu'ils tenaient ainsi du prieuré et de la cure au huitain. Dans un accès de fureur, Jupin se met à la tête de quelques protestants de La Rochelle et vient détruire l'église de Saint-Xandre. C'était en 1634.

On peut se demander comment, après la chute de La Rochelle, Jupin fut assez audacieux pour se livrer à cet acte de vandalisme fanatique ; aussi fut-il immédiatement condamné, par sentence rendue par les juges de La Rochelle, à rebâtir l'église, ce qu'il exécuta cette même année, 1634.

Mais l'église de Saint-Xandre, déjà détruite au cours des guerres religieuses du XVIe siècle, n'avait encore pu être relevée au mois de

---

transformation du château, que les meubles ayant servi à Richelieu furent vendus et dispersés.

Digitized by Google

décembre 1629. Le procès-verbal dressé par le vicaire général Jousseaume (21 décembre) constate, en effet, que « le service divin « se faisait dans une grange louée, pour cet usage, depuis que « l'église du bourg avait été ruinée par ceux de la Religion prétendue « réformée ». Pour que Jupin ait pu la ruiner de nouveau, il faut qu'elle eût été reconstruite dans l'intervalle compris entre 1630 et 1634. C'est, en effet, ce qui avait eu lieu, car lors d'une autre visite de Jousseaume, le 15 juillet 1635, les fonts baptismaux ne ferment pas encore à clef, « attendu que le revenu de la fabrique a esté pour « la plus grande part employé au bastiment de l'église refaitte de « nouveau ». Il est même permis de croire que les travaux n'étaient pas complètement achevés, lorsque survinrent Jupin et sa bande ; ceux-ci ne firent peut-être que renverser et brûler [1] ce qui avait été relevé à ce moment. On s'explique alors plus facilement qu'ils aient conçu d'abord l'idée de leur vilaine besogne et qu'ensuite ils aient pu, à la faveur de la nuit sans doute, la mettre à exécution sans fracture de portes et sans protestation de la part des habitants ni intervention de la maréchaussée.

Le procès n'était pas près d'être terminé; il ne le fut que par un arrêt de 1646 rendu au profit du curé, qui s'était donné bien du mal dans la défense de ses droits. En effet, le 21 juillet 1644, celui-ci faisait procéder par le vicaire général à une enquête sur l'usurpation des biens ecclésiastiques et la démolition de l'église: « Enquis « lesdits curé et habitans s'ils avoient quelque chose à nous remons- « trer touchant leur église, Messire François Roger, curé, nous « auroit dist que le seigneur de ladite paroisse, quoy que ce soit ses « prédécesseurs lors des guerres advenues en ce royaulme pour le « faict de la religion, se seroit emparé des biens ecclésiastiques et « notamment du prieuré..... Et mesme que lesdits seigneurs auroient « faict bastir une maison dans le bourg en partie des pierres et « ruines de partie de ladite église de Saint-Cande, ainsi qu'il se voit « clerement en la démolition qu'en faict faire le sieur Husson, « seigneur dudit bourg, pour l'employer au portal qu'il faict dresser « en sa maison [2] .... Nous nous serions transportés à l'yssue de

1 Lors de la restauration intérieure de 1883, on découvrit des traces de feu le long des murs.

2 La maison de Beaupreau, qui fut longtemps la maison des seigneurs.

Digitized by Google

« midy visiter dans les masures susdites près de l'église en un carre-
« four public dudit Saint-Cande et endroy ou nous avons esté
« accompagné de Daniel Palu, fabriqueur de ladite église, et
« Laurens Coutant, marchand, Pierre Daviau, Jacques Rondeau,
« Pierre Savin, Pierre Eveillé et Nicolas Raoul, et Jacques Daviau,
« clerc, tous habitans dudit lieu, ou estant nous aurions recogneu
« quelques pierres qui ont marque d'avoir esté d'église par leur
« forme qui le démontre et d'avoir servi aux piliers de ladite église,
« lesquelles veues par l'un et aultres qui sont encore en vye seroient
« sur ladite ruhe et carrefour. — Et retournant desdites masures,
« nous aurions rencontré Pierre et Pierre Coutant frères, tailleurs
« de pierres, et Louis Cluzeau, masson, lesquels venoient de la
« maison dudit sieur Husson, seigneur dudit bourg, lesquels ayant
« arresté, nous leur aurions faict faire serment de nous dire vérité
« sur la présente remonstrance dudit sieur curé, lequel faisant nous
« auroient dict avoir tiré diverses pierres de la masure susdite pour
« les employer en la confection du grand portal de ladite maison
« apartenant audit sieur Husson auquel ils travaillent encore à
« présent et recognoistre que parmis lesdites pierres tirées dudit
« masuraut et employées audit portal, il y en a plusieurs qu'ils
« recognoissent estre semblables à celles d'église, mais non touttes
« celles qu'ils y ont employées, dont ledit sieur Roger nous a
« demandé acte que nous luy avons donné pour luy valoir et servir
« ce que de raison..... »

L'année suivante (3 octobre 1645), lors d'une autre visite, le P. Jousseaume trouvait comme administrateur de la paroisse, Pierre Guen, en remplacement de Messire Françoys Roger, « estant absent « il y a plus d'un an à la poursuitte d'un procès concernant ladite « paroisse. »

L'arrêt de 1646 lui-même, devait engendrer, plus d'un siècle après, un autre procès dont il sera question dans la suite de ce récit. Roger en demandant la restitution des fruits de son bénéfice, sut prendre des conclusions tendant au payement à son profit des menues dîmes de laines, agneaux, gorons et truies, que les seigneurs engagistes de Saint-Xandre prélevaient en vertu de l'acte d'aliénation de 1590. Cette redevance était de 30 sols par toit de brebis et le curé Chabirand, successeur de Roger, l'aurait mise en ferme moyennant 300 livres, en 1655.

Digitized by Google

Depuis un temps immémorial, on l'a vu, le village de l'Ardillière dépendait de droit de la paroisse de Dompierre, mais ses habitants accomplissaient presque tous leurs devoirs religieux dans l'église de Saint-Xandre. De là, rivalité entre les curés des deux paroisses et inconvénients graves pour les paroissiens. Une enquête, faite sur les lieux par le vicaire général Jousseaume, le 22 décembre 1629, avait bien constaté l'état des choses, mais sans y apporter aucun remède. D'ailleurs, le curé de Dompierre, cité par celui de Saint-Xandre, n'avait point comparu. Les habitants du village durent continuer pendant plus de deux cents ans encore à fréquenter l'église de Saint-Xandre avant d'être définitivement rattachés à cette paroisse. Ceux de Puilboreau en faisaient autant, à tel point que les historiens Arcère et Masse placent ce dernier village dans la paroisse de Saint-Xandre. La fabrique arrentait, en effet, des bancs indistinctement aux habitants de Saint-Xandre, de l'Ardillière, de Puilboreau et du Payaud.

La cure et le prieuré de Saint-Xandre, les chapelles Sainte-Marie et Sainte-Anne furent au nombre des bénéfices attribués à l'évêché de La Rochelle, après l'érection de ce siège, en 1648, et la transaction intervenue avec l'évêque de Saintes, en 1650.

Ce fut dans la première moitié du XVIIe siècle qu'on commença à fabriquer des eaux-de-vie en Aunis, s'il faut s'en rapporter, dit Arcère, au témoignage de M. Masse. « Un chirurgien du pays fut le « premier qui dressa des chaudières, et cela s'est rendu si commun « que le moindre paysan un peu aisé fait brûler son vin dont les « marchands font un très grand débit ; c'est ce qui a déterminé « tout le monde à planter des vignes, et ce qui fait que présentement[1] « il y a très peu de terres incultes dans cette petite province..... »

Le vin aurait été pour la population de Saint-Xandre d'une grande ressource au XVIIe et au XVIIIe siècle, si le produit n'en avait été trop affaibli par les frais de culture et de vendange et surtout par les droits. Arcère remarquait que le cultivateur de l'Aunis, au milieu des flots de sa vendange, était un vrai Tantale, victime du besoin. Le vigneron de Saint-Xandre, en particulier, était absolument accablé sous le poids des impôts, et le plus grand grief formulé dans le Cahier des doléances de la paroisse, en 1789,

1 Masse écrivait en 1712.

Digitized by Google

portera justement sur les droits exorbitants établis sur les vins et eaux-de-vie.

A quelle époque remontent les assemblées des paroisses pour la discussion des intérêts communs, la répartition des impôts et l'élection des fabriciens, collecteurs des tailles et syndics? — On trouve des noms de fabriciens de Saint-Xandre dès le XVIe siècle, et voici comment on procédait à leur nomination, suivant un ancien usage encore subsistant, à la fin du XVIIe siècle. Le 31 décembre 1690 eut lieu l'élection de deux marguilliers, devant la porte de l'église et en présence de tous les habitants assemblés au son de la cloche par le curé et Louis Maucouard, « fabriqueur » ; les habitants nommèrent unanimement pour remplir cette charge Pierre Benéteau, marchand boucher, et François Maucouard. (Registres paroissiaux.) — Dès le commencement du XVIIIe siècle, les habitants étaient aussi accoutumés de s'assembler chaque année au sujet des tailles (acte du notaire Desayvre, du 29 octobre 1702), et pour la nomination des collecteurs de ces tailles (acte du même notaire, du 2 septembre 1703).

Les premières années de ce même siècle furent marquées en Aunis par l'apostolat du P. Montfort. Les guerres religieuses des deux siècles précédents n'avaient pu que laisser dans les âmes autant de ruines morales que le sol était recouvert de ruines matérielles. Les registres paroissiaux nous ont conservé le souvenir de deux assassinats commis dans la paroisse et dont l'un eut même l'église pour théâtre.

Le 5 mai 1705, Pierre Giraud, marchand de la paroisse de Chaillé, âgé de 32 ans, fut trouvé assassiné dans le chemin qui va de Saint-Xandre à Marans.

Le dimanche 31 mars 1726, sur les neuf heures du matin, l'église de Saint-Xandre fut réconciliée par le curé de la paroisse et suivant les prescriptions du rituel du diocèse. Elle avait été le théâtre, le 29, vers 6 heures du soir, d'une effusion de sang, par violence. Le cimetière fut en même temps réconcilié, en présence de presque tous les habitants.

Saint-Xandre eut sa part des missions qui furent prêchées à cette époque: au mois de février 1731, le P. Pierre, prêtre de la Mission, évangélisa la paroisse.

Vers cette date (1733), on trouve les Sœurs de la Sagesse,

Digitized by Google

récemment instituées par le P. Montfort, établies à Saint-Xandre pour le soulagement des malades et l'instruction des enfants. Elles ne possédaient aucun revenu fixe. (Archives de la Préfecture.)

***

Le château de la Sausaye était depuis plus de cent ans domaine de la famille de Saint-Légier, qui ajoutait à son nom le titre de la Sausaye. On voyait alors dans la salle de ce château les noms des alliances de la famille seigneuriale. On n'y comptait pas moins de 79 armoiries. En voici la liste :

Bigot de Fouilloux, d'Angliers ; d'Escrotz, Poulignac de Milescu ; Saint-Germain de Poulignac, Laubouynière des Champs ; Saint-Germain de Poulignac, Cère ; Clam la Rochandry, de Bridiers ; Saint Simon, Escrotz de Milescu ; Berneuil de Pont, La Ferrière ; de Cominges-Guirault, La Ferrière ; de Cominges, Fouilloux-Bigot ; les Bugauldières, la Gremenauldière ; les Bugauldières, Bigot-Fouilloux ; Mazières de Prunas, Bigot de Fouilloux ; Le Gouldray Macouard, du Zage ; Les Touches de Soul, la Boucherie du Guy ; Charron, de Forges de Juye ; d'Angliers, Furgon de Saint-Christophe ; Chenin de Milescu, Rochechouard ; Veyrières, Vivonne de Pisany ; Veyrières, Le Tablier ; Veyrières Fonpastour, Joubert ; Veyrières Fonpastour, de Rioux ; Veyrières Fonpastour, la Renauldie ; Villaudore Ranques, Esnandes Esnandes ; Boisbretault, Esnandes ; Esnandes, les Touches ; Esnandes, du Lyon ; Le Treuil, du Lyon ; La Rochecraton, Marigné ; La Ferrière, d'Angliers ; Clam de la Rochandry, d'Angliers ; Poulignac Saint-Germain, d'Angliers ; de Veyrières, d'Angliers ; La Rivière de Mouzeil, d'Angliers ; de Forges, d'Angliers ; de la Boucherie du Guy, d'Angliers ; Le Couldray Macouard, d'Angliers ; d'Angliers, du Jau ; d'Angliers de Joubert, de Marigné ; d'Angliers, Joubert ; d'Angliers, de Courbon ; d'Angliers, Vigier ; d'Angliers, de Pontcharraut ; d'Angliers, Chenin de Milescu ; d'Angliers, de Tourettes ; d'Angliers, de la Gravelle ; d'Angliers, Brun ; d'Angliers, Porcher ; Tourettes, Briagne ; de Lastours, de Pompadour ; de Lastours, Fouilloux ; Béchade, de Lastours ; Joubert, la Villoumère ; Chabot de Jarnac, Joubert ; Vidasme de Chartres, Joubert ; Surgères, Chabot ; Bourdeilles, Joubert ; Peyron, de Tourettes ; Vivonne de Pisany, de Tourettes ; Saint-Dizant, de Tourettes ; La Roche du Breuillet, de Courbon ; Chassagnes, de

Digitized by Google

Courbon ; d'Annezay, de Courbon ; La Jaille de Veillebrèze, d'Annezay ; La Girault, de la Jaille ; de Guillonville, de la Jaille ; de Lastours, de Chateauneuf ; Joubert de Laiguille, Briagne ; Joubert, d'Arcons ; La Gremenauldière, Joubert ; Goumard, Chassaignes ; La Mortaiguière, Joubert ; La Seurye, de la Mortaiguière ; La Braconnière, de la Mortaiguière ; des Portes, de la Mortaiguière ; Marigné, de Ramguille ; Chambort de Frozes, de Marigné ; Saint-Légier, d'Angliers ; Saint-Légier, Tizon ; Saint-Légier, Frottier. (Bibliothèque de La Rochelle, mss. n° 118, f° 150. Note de 1742.)

La seigneurie de la Sausaye était évaluée, dans la première moitié de XVIIIe siècle, à six mille livres de revenu ; le château était « très fort, entouré de fossés d'eau vive; d'une étendue considérable.»

On a déjà vu que Louis XI avait attaché à cette seigneurie les droits de justice, haute, moyenne et basse. Suivant acte d'aveu et de dénombrement du 10 juillet 1672, le seigneur pouvait faire dresser, chaque fois que bon lui semblait, des fourches patibulaires et piloris, et avoir des prisons pour punir les malfaiteurs qui étaient pris dans le ressort de la seigneurie. A cet effet, il pouvait constituer tous officiers nécessaires pour exercer ladite justice, exiger toutes sortes d'amendes, arbitraires et ordinaires, soumissions, gages et défauts, le cas échéant, bailler et faire bailler toutes mesures à blé et à vin et autres.

Une curieuse coutume ressort du même acte d'aveu et montre que le seigneur de la Sausaye avait des droits sur la plupart des paroisses environnantes : « Ledit seigneur tient, à cause de la seigneurie de la « Sausay, la première lance après le Roy, notre sire, dans le cimetière « de Saint-Ouen, le jour et feste de Saint-Barthélemy appostre, pour « icelle prendre et recevoir les cens, rentes, droits et devoirs nobles « à luy dûs ledit jour audit lieu, lesquelles luy sont dues (*sic*) pour « raison de plusieurs héritages qui sont tenus et mouvants de luy, hors « l'étendue de la seigneurie, ès lieux de Nieuil, l'Houmeau, Marsilly, « Esnandes, Andilly, Villedoux, Longèves et ailleurs au païs d'Aunis, « et se doivent payer par ceux qui les doivent entre les deux clas de « la grande messe, sous peine de l'amende de soixante sols un « denier, laquelle il peut loissiblement prendre et lever à deffaut de « payement à ladite terre offensée. »

(Bibliothèque de La Rochelle, n° 3147, mss. n° 115, f° 72, domaines et droits du Roi.)

Digitized by Google

La place du marché de Saint-Xandre était appelée, au XVIIIe siècle, place Royale ou place du Marché royal ; on y voyait, à l'est, l'auberge où pendait pour enseigne les Trois-Rois, et précédemment l'Ecu de France. A l'ouest était la ruelle qui conduisait aux Cougnaux. On comptait 250 feux dans la paroisse, en 1709, (registres paroissiaux) ; 317, vers 1740. (Etat général de la situation des paroisses, bibliothèque de La Rochelle, mss. n° 3088.) Elle était dans une situation fort médiocre; les impositions s'élevaient à 4,610 livres 13 sols 4 deniers (ibid.).

Joseph-Irénée Prévost, avocat et sénéchal de l'île de Ré, avait reçu, le 5 juillet 1742, moyennant 230 livres de rente, l'engagement de la terre de Saint-Xandre, pour en jouir comme en avaient joui ou dû jouir les seigneurs engagistes, ses prédécesseurs. [1] Ce nouvel engagement engendra des difficultés entre le seigneur et les habitants. Ces derniers refusèrent de payer les dîmes des laines, agneaux et oies. Le seigneur fit signifier, le 28 avril 1744, par exploit d'huissier, aux syndic, manants et habitants de la paroisse, en la personne de François Maillet, syndic, d'avoir à comparoir par devant Nosseigneurs tenant le conseil du roi ou les commissaires à ce députés, pour se voir condamner à payer lesdites dîmes. — Qu'advint-il de ce procès ?

Ce fut de même qu'en 1760, Messire Coyaud, alors curé, prétendait, en vertu de l'arrêt de 1646, obtenu par son prédécesseur Roger, contre le seigneur de Saint-Xandre, exiger du sieur Pichon, contrôleur des actes à La Rochelle, propriétaire de la maison de Laubreçay, le payement de la dîme des laines et des agneaux que ce dernier élevait dans ses toits. Quelle fut aussi l'issue de cet autre procès, qui dura au moins quatre années ? Je n'ai pu le découvrir. (Archives de la Préfecture.)

De son côté, le même curé Coyaud, — ce qui explique sa prétention à la dîme des laines et agneaux, qui n'avait pas été réclamée sans doute depuis longtemps, — se plaignait de ce que ses revenus étaient des plus modiques et ses impôts exagérés. Par une lettre adressée à Monseigneur l'Evêque et à Messieurs les députés de la Chambre ecclésiastique, il disait ceci : « Le supliant.... serait

---

1 Depuis l'engagement de 1590, il y en avait eu un autre au profit des sieurs de Bellevue et de Saint-Légier, le 9 novembre 1691, moyennant 225 livres de rente et 4,500 livres en écus.

Digitized by Google

« surchargé de décimes. Il n'en est pas, Messieurs, de la cure de « Saint-Xandre comme de bien d'autres où les curés n'ont que leur « décime à payer ; à Saint-Xandre, le curé est soumis, comme le « reste des habitants, aux droits des inspecteurs aux boissons. Ce « n'est pas tout : ce droit rigoureux acquitté, s'il convertit son vin, « qui est sa seule denrée, en eau-de-vie, pour en avoir la vente, « (et il faut bien qu'il le fasse), on exige encore de lui le droit de « fabriquation, ce qui monte pour l'un et l'autre droit à près de deux « cens livres et le supliant est à même de démontrer que le produit « des fruits de cette année n'excède pas la somme de huit cens livres.

« Cependant avec un revenu aussi modique, il se voit contraint « d'avoir un vicaire, le nourrir, et le blanchir, pour servir une « nombreuse paroisse à laquelle un homme seul ne peut suffir. Le « supliant ne fait point valoir la grande quantité de pauvres qui « couvre sa paroisse, ce moyen lui étant commun avec tous les « autres, quoyqu'il n'y en ait aucun qui puisse l'employer à plus « juste titre que lui, étant connu de tout le monde que Saint-« Xandre est une des plus pauvres paroisses de ce diocèse. Messieurs « les Intendants y ont toujours eu égard et l'ont soulagé du côté « des tailles.

« Ce considéré, Monseigneur et Messieurs, il vous plaise aussi « modérer le supliant déjà trop chargé des droits qu'il paye.

« Coyaud, curé de Saint-Xandre. »

Dans une réunion tenue le 6 avril 1761, la chambre ecclésiastique fit droit aux justes réclamations du curé, dont la taxe fut réduite sur le pied de 700 livres de revenu. (Archives de la Préfecture.)

En somme, le malaise était grand alors, et, dans le mécontentement général, on entend déjà gronder les revendications de la Révolution.

Un peu plus tard, (1776), nous voyons le curé Coyaud se mettre à la tête de plusieurs habitants notables de sa paroisse pour réclamer l'amélioration de la route de Saint-Xandre à La Rochelle et de Saint-Xandre à Marans. « Parmi les routes de traverses des « environs de La Rochelle, disaient les suppliants dans leur pétition « à l'Intendant, il n'en est point de plus importante que celle qui « conduit de cette ville à leur bourg :

« 1° Parce que la route de La Rochelle à Marans est plus courte « par Saint-Xandre ;

Digitized by Google

« 2° Parce que dans l'étendue d'une lieue, ce chemin traverse « trois villages : Lafond, qui peut être considéré comme un faux « bourg de la ville ; Pilboreaux, le plus gros village de votre « généralité, et Lardillière... — Cependant il y a quelques années « que ce chemin était impraticable. Les habitans de Saint-Xandre « se cottisèrent et employèrent leur argent et leur travaux pour le « réparer. M. de Monthion, votre prédécesseur, ayant été informé « de leur zèle, le seconda en leur accordant 600 livres..., mais ce « secours a été insuffisant.

« Signé : Desayvre, Larcade, Desayvre, sindic de Saint-Xandre.
« Coyaud, curé de Saint-Xandre. »[1]

La route de La Rochelle à Luçon par Saint-Xandre n'était pas encore ce qu'elle est devenue depuis. Ce n'est qu'en 1783 que les travaux furent décidés et commencés.

Les bouchers étaient alors plus rares qu'aujourd'hui et ne pouvaient vendre aussi librement. Celui de Saint-Xandre, le sieur Benoteau, réclamait contre l'établissement d'un second boucher dans le bourg. Il se fondait sur un arrêt du Conseil, du 13 juillet 1773, qui ordonnait qu'il ne pourrait être établi qu'un seul boucher dans le bourg de Saint-Xandre. Il protestait aussi contre l'établissement d'un boucher à Puilboreau, malgré les défenses qui en étaient faites et en fraude des droits. Le ministre Necker répondait à l'intendant d'Ablois, le 16 mai 1781, que l'établissement d'un second boucher à Saint-Xandre avait été consenti à cause des inconvénients qui résultaient pour le public du droit donné à un seul boucher de pouvoir s'établir dans ce bourg et que les représentations du sieur Bénoteau à cet égard ne paraissaient pas fondées. « Quant à l'établissement d'un boucher à Puilboreau, s'il existe réellement, il est contraire à la disposition de l'arrêt du 13 juillet 1773 qui défend à toute personne de tuer, ni étaler, vendre et débiter quelque sorte de viande que ce puisse être dans l'étendue d'une lieue aux environs de La Rochelle. » (Archives départementales, E. 244.)

Vers le milieu du XVIIIe siècle, M. Arnaud Gilbert, conseiller du Roi, président-trésorier de France au bureau des finances et chambre du domaine de la Généralité de La Rochelle, créait la propriété du Bosquet, passée depuis, par héritage, dans les mains de la famille de

1 Archives départementales, C. 241.

Digitized by Google

Verdon. Son journal et les comptes de ses vendanges, depuis 1763 jusqu'en 1795, nous ont conservé toute une série des prix du travail et des choses ordinaires de la vie domestique de ce temps. En voici des extraits :

« 1763. — Le 10 octobre, on a commencé les vendanges... avec 15 vendangeurs et deux chevaux. Chaque cheval a fait 21 voyages : en tout 42 sommes.

« Gazeau a donné une somme de huitain et Alexandre une autre somme aussi de huitain.

« Le mardi 11, on a continué... avec 17 personnes et 3 chevaux... 43 voyages, 43 sommes.

« De plus on a donné à M. le curé une somme pour quarantain. [1]

« Jeudi, 19 personnes et 3 chevaux.

« Vendredi 21, 16 personnes et 2 chevaux... 43 sommes et demie... On a donné au quarantain de Marsilli 2 sommes, à Saint-Xandre une somme et demie, au centain [2] 2 sommes.

« On a donné quatre cannettées de moû au quêteur de l'hôpital général et deux cannettées seulement aux six autres quêteurs, le vicaire, les Sœurs de Saint-Xandre [3], l'hôpital Saint-Etienne, les Capucins, les Cordeliers et les Récollets.

« Vendanges de 1767. — Elles ont commencé le 5 octobre, ce jour onze hommes (gagnants par jour douze sols, le porteur de hotte un sol de plus) et sept femmes (louées à raison de six sols).

« Vendanges de 1789. — Il y a été employé 18 journées de chevaux et 219 journées d'hommes. Les chevaux et leurs conducteurs se payoient 45 sols par jour, les sommiers, hottiers et gens du treuil, 20 sols, les coupeurs 18 sols, les femmes 10 sols. ».

« 30 août 1765. Sainfoin, 5 livres le boisseau.

« 16 septembre. Façon d'un demi-quartier d'avalis (jeunes vignes), 3 livres 10 sols.

« 198 journées de tonneliers payées 198 livres.

« Le 13 octobre, commencement de la récolte du saffran.

« Le 18, au boucher de Saint-Xandre, 12 livres 13 sols pour 63 livres 1/4 de viande, à 4 sols la livre.

---

1 Le quarantain des fruits était dû au curé de la paroisse depuis les aliénations des biens ecclésiastiques par les protestants.
2 Le centain était payé à l'évêque depuis le règne de Charles V.
3 Les Sœurs de la Sagesse.

Digitized by Google

« Le 23, payé au préposé de Marsilli 9 livres 12 sols 6 deniers pour divers articles de vingtièmes.

« Le 24, accueilli Jean Thomi pour domestique de campagne à raison de vingt écus par an.

« Le 8 novembre, Jacques a entrecoulé dans les numéros 18, 19 et 20 du Bois de la Pointue cent boutures de peupliers d'Italie, qui m'ont été données par M. Lafaille.

« Le 3 décembre, c'est par distraction que j'avais établi les façons des vignes à 7 livres 10 sols par quartier. On ne donne que 7 livres dans la paroisse de Saint-Xandre.

« Le 6, reçu pour un boisseau de froment 5 livres.

« 1766. — Le 21 août, à M. Duperré pour les vingtièmes de la Ribotelière de 1764, 66 livres.

« Le 14 septembre, pour trois boisseaux de bled, 12 livres 18 sols.

« Le 25 septembre, droits de 329 veltes et demie d'eau-de-vie, tant à Saint-Xandre qu'à la porte de ville, 50 livres 18 sols. Ces eaux-de-vie ont été vendues à M. Papineau fils, à raison de 118 livres les 27 veltes. Le prix de cette vente monte à 1,440 livres.

1767. — 1er février, vingtièmes aux collecteurs de Saint-Xandre et de Marsilli, 29 livres 6 sols 9 deniers.

« Le 30 mars, un pic pour labourer les frênes, 5 livres 10 sols ; 6 boisseaux d'avoine pour semer, 13 livres 10 sols ; façon de sept milliers de sarments à 6 sols le cent, 21 livres.

« Le 20 avril, au charron, pour une charrette, 45 livres.

« Le 26 juin, droits à la Porte-Dauphine de 7 pièces d'eau-de-vie déclarées velter 378 veltes, 41 livres 18 sols.

« Le 20 septembre, roues de charettes, 33 livres.

« Le 25, 4 boisseaux d'avoine à semer, à 27 sols le boisseau, 5 livres 8 sols.

« Le 4 octobre, reçu de la vente d'une vache, 27 livres.

Le 16, reçu de la peau de deux moutons, 36 sols.

Au boucher, pour tuer deux moutons, 20 sols.

« Le 22 novembre, à Cacau, pour 5 journées à écheniller le bois, 3 livres.

« Le 14 décembre, à Benoteau, pour une vache, 80 livres.

« Le 28, reçu de la vente d'un veau, 15 livres. »

(Papiers de famille communiqués par M. Louis de Verdon, avocat.)

Digitized by Google

Deux des terres nobles de la paroisse, Candé et Romagné, étaient, à la veille de la Révolution, possédées par des seigneurs occupant des charges élevées dans la magistrature. Les événements de 1789 nous montreront Carré de Candé fils et Griffon de Romagné, le premier, lieutenant particulier de la sénéchaussée, présidant les assemblées de paroisse, et le second, lieutenant général, se faisant élire député du Tiers-Etat.

On a vu ci-devant l'origine et l'histoire de la seigneurie de Romagné. La seigneurie de Romagné, les fiefs des Moindres et des Mothais, avec plusieurs dépendances qu'on prétendait engagées par le Roi, sans que ce fût prouvé, valaient trois mille livres de revenus. Cette terre, à laquelle une note manuscrite de 1742 donne le titre de châtellenie, relevait du château de La Rochelle, à foi et hommage, avec lods et ventes aux mutations. Elle consistait en la maison des Mothais, en droits de justice haute[1], moyenne et basse, sur plusieurs terres et villages, avec lods et ventes, cens et rentes. (Bibliothèque de La Rochelle, n° 3148, manuscrits. Etat général des droits et domaines du Roi dans la province d'Aunis, 1719.)

Une note manuscrite renferme la description de la maison de Candé vers 1750, avec des observations sur son origine :

« La maison de Candé, une des plus agréables du pays d'Aunis par sa situation, ses eaux et ses bois, relève pour la plus grande partie du château de la Saulzaye, dans la dépendance (duquel) les bâtiments sont situés ; presque tout le reste relève du Roi à cause de son château de Dompierre.

« L'avenue, la cour, le premier jardin qui se trouve en face et le « bois de la préclôture, forment une enfilade dont la partie gauche, « en entrant par l'avenue du côté de l'occident, relève tout entière « de la Saulsaye, et la droitte du Roy.

« Cette maison n'est point située sur le confluent des deux « rivières ; un seul ruisseau l'arrose et ne lui fournit que la moindre « partie de ses eaux, qui sont des eaux de source. La preuve en est « que dans les années de sécheresse, le lit de ce ruisseau se trouve « à sec dans toute l'étendue des terres de Candé, depuis le petit « Candé qui est une dépendance de laditte maison, jusqu'à une

1 Trois aveux fournis par Suzanne Allaire, veuve Barbot, le 29 novembre 1702, ne mentionnent que moyenne et basse justice. (Registres du contrôle des actes.)

Digitized by Google

« source qui se trouve assés au-dessous dans le lit mesme de laditte « rivière et qui fournit seule des eaux pour l'entretient d'une pièce « assés vaste et pour le reste du cours du ruisseau. Dans les années « de sécheresse, la partie inférieure des eaux de cette maison se « conserve toujours, quoiqu'elles ne soient point nourries ou entre- « tenues par celles de ce ruisseau, ce qui prouve clairement qu'il « y a partout des sources répandues et qui reproduisent les eaux. « On a observé que ces eaux, même dans la grande sécheresse de « 1744, quoiqu'elles ayent été réduites à deux pieds d'eau, ne se « sont jamais corrompues.

« Le ruisseau dont nous avons parlé (provient) de plusieurs « sources du village des Grandes-Rivières, paroisse de Dompierre, « et particulièrement de la fontaine de Beaulieu, maison abbatialle « de Saint-Léonard des Chaumes, où elle forme une nappe : ces « eaux passent par Grolleau, Margorie, les jardins du nom de « Margorie, Mouillepied, la Grimenaudière, Candé, et vont, de là, « se décharger dans le canal des Pères de l'Oratoire à leur métairie « de la Clouse ; ce canal passe à Villedoux et conduit ces eaux par « Esnandes jusqu'à la mer.

« Dans les titres de plusieurs seigneuries, on voit que le ruisseau « s'appelle la Rivière de Vaux ou Machecou ; elle sépare les seigneu- « ries de Dompierre, de la Grimenaudière, de Saint-Ouen, Esnandes, « Villedoux, Charron, et sert de limites aux paroisses de ces noms.

« On ne sçait pas précisément dans quel temps et par qui cette « maison a été établie; on voit seulement par la situation du « terrain que c'étoit autrefois un marais qu'on n'a pu planter en « bois que par le moyen d'une infinité de coupures qu'on y a faites.

« Les bords de la rivière de Vaux et les bois de Candé sont les « seuls endroits de la province où se trouve la clandestine ; mais « elle ne se trouve nulle part si abondamment que dans ces bois.[1] » (Bibliothèque de La Rochelle, n° 3088, manuscrits).

Le fief de Candé, en tant qu'il relevait du Roi à cause de son château de Dompierre, devait à Sa Majesté la foi et l'hommage et les droits de lods et ventes aux mutations. Il consistait en la maison de Candé, entourée d'eaux et de bois, de marais et de jardins, en droits de justice moyenne et basse sur plusieurs terres et vignes

1 La clandestine, Arcère en fait aussi mention. (*Histoire de La Rochelle*, tome Ier.)

Digitized by Google

d'alentour, avec une métairie affermée ordinairement trois cents livres. Le revenu total du fief était de mille livres. (Bibliothèque de La Rochelle, manuscrits n° 3148; état général des droits et domaines du Roi dans la province d'Aunis, 1719.)

Louis XVI venait de convoquer les Etats-Généraux par lettres datées de Versailles, le 24 janvier 1789, et suivies de l'ordonnance du sénéchal de La Rochelle, dont le curé de la paroisse avait fait la publication au prône de la messe paroissiale, le 22 février 1789. Pareille publication ayant eu lieu le même jour à l'issue de la messe, devant la porte principale de l'église, et des affiches ayant été apposées, Jean-François-Catherine Carré de Candé, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant particulier en la sénéchaussée de La Rochelle, vint présider, le 1er mars suivant, l'assemblée des habitants de Saint-Xandre, convoqués pour la rédaction de leur cahier de doléances et le choix de leurs délégués.

Voici ce cahier : [1]

PLAINTES, DOLÉANCES ET REMONTRANCES DE LA PAROISSE DE SAINT-XANDRE EN AUNIS, GÉNÉRALITÉ DE LA ROCHELLE

Les habitans de la paroisse de Saint-Xandre élèvent la voix ; le prince bienfaisant qui les gouverne leur permet, ils se plaignent :

1° De la répartition inégalle des tailles et des vingtièmes où l'arbitraire et la faveur règnent;

2° Des difficultés continuelles qu'on éprouve à se faire décharger des vingtièmes sur la portion des domaines qu'on ne possède plus ou qu'on n'a jamais possédé, à faire corriger les erreurs où sont tombé ceux qui sont préposés à la confection des rôles;

3° Des corvées qui s'exécutent mal, qui coûtent des sommes immenses au peuple dont profitent en grande partie les adjudicataires qui ne sont que les intruments des ponts et chaussées.

Pour remédier à ces maux, faire disparaître ces abus, les habitants de la paroisse de Saint-Xandre demandent les Etats provinciaux qui veillent à la répartition des impôts, à la confection des grandes routes et à y faire contribuer chaque ordre de citoiens;

4° La supression des intendants, qui deviendraient comme inutilles, ce seroit épargner au trésor quelques millions;

5° La supression des aydes, en suppléant par la province à la partie de l'argent qui en revient au prince. Que de maux, que de vexations, que d'entraves au commerce, que de procès-verbaux, justes ou injustes, on épargnerait au peuple, qui contribuent autant à sa ruine que l'impôt même.

Outre ces plaintes et doléances générales, les habitants de Saint-Xandre ont a se plaindre de deux impots vexatoires qui leur sont particuliers, communs seulement avec quelques bourgs de l'Aunis, mais dont Saint-Xandre est le plus à plaindre comme étant le plus pauvre et le moins capable de les suporter.

---

1 Arch. départementales, C. 267, p. 91.

Digitized by Google

On a nommé l'un de ces impots inspecteur aux boissons et aux boucheries. Il fut supprimé par arrêt du conseil de Sa Majesté du 24 février 1720, cinq ans après les longues guerres qui eurent lieu à l'ouverture de la succession d'Espagne. Il fut rétabli pour six années seulement par un autre arrêt du 22 mars 1722 et 14 mai suivant. Au bout de six ans, il fut prorogé et, a force de prorogations, il s'est perpétué jusqu'à nos jours. A chaque bail, il y est compris. On y a ajouté les 4 sols et les 8 sols pour livre.

On a nommé l'autre, don gratuit, qu'on deguise, aujourd'hui sous la dénomination de droits réservés. Il fut établi en 1758, il ne devait durer, conme le premier, que six ans, on l'avait promi. Malgré cette promesse, au bout de six ans, il fut prorogé et dure encore. Il a encore cela de commun avec le premier impôt d'avoir augmenté en vieillissant. La perception n'est plus la même.

D'abord on imposa 1,200 livres de don gratuit sur la paroisse déjà surchargée des inspecteurs aux boissons et aux boucheries. Dans le cours de la première prorogation, sur les plaintes reitérées des habitans, on les modera à 400 livres, en vain on demanda des comptes aux directeurs, on en put obtenir. On continua de percevoir comme à l'ordinaire. Le droit depuis ce moment a toujours été en augmentant. On fait payer sur un tarif arbitraire tout ce qui entre dans le bourg, même ce qui se récolte dans son enceinte, comme foin et bois. On a porté l'audace jusqu'à exiger sur le vin qui est distillé les droits du don gratuit comme sur le vin consommé par l'usage. On a élevé d'inutiles cris. On a representé que le vin converti en eau-de-vie n'étoit pas consommé, qu'il en résultoit une liqueur qui payoit de très gros droits, que, d'ailleurs, il n'y avoit pas d'autre voie de se défaire de la quantité de son vin, surtout de celui qui était vicié. Représentation inutile, il a fallu payer ou abattre la chaudière [1].

On ne rougit pas d'exiger du malheureux laboureur ces mêmes droits sur la picquette, dont il fait sa boisson qui n'est que de l'eau passée sur la rape dont il use pour épargner son vin et en tirer quelque argent et subvenir par là à ses plus pressants besoins [2].

Ces deux droits réunis enlevent au cultivateur a peu près la moitié de ce qui lui reste net sur la vente de son vin. Ce qui est facile a démontrer.

Les inspecteurs aux boissons prennent deux fois sur le vin.

Sur le tonneau en nature, ils perçoivent deux livres treize sols quatre deniers.	2 l 13 s 4 d
Sur ce même tonneau, converti en eau-de-vie, l'inspecteur prend quinze deniers par velte et ce tonneau rend, l'année commune, dix-huit veltes, c'est donc une livre deux sols six deniers . . .	1 l 2 s 6 d
Le don gratuit se paye a l'instard des inspecteurs aux boissons, autres deux livres treize sols quatre deniers	2 l 13 s 4 d
A reporter. . . .	6 l 9 s 2 d

1 Ce qu'il a fallu faire de vingt et quelques chaudières qui étoient dans le bourg avant les droits, il n'en reste plus qu'une, celle du curé qui ne peut fuire.

2 Selon un aperçu, la recette de ce droit va a 1,800 livres, année commune. On observe icy qu'en 1770 lorsqu'on déchargea du don gratuit, par arrêt du conseil et lettres patentes, les paroisses de Benon, La Jarrie, Surgères, Saint-Xandre, paroisse malheureuse, ne partagea point cette justice; elle n'avait personne pour appuïer sa juste demande. Saint-Martin-de-Nuaillé a été déchargé depuis.

Digitized by Google

Report.	6 l 9 s 2 d
C'est donc six livres neuf sols deux deniers que le malheureux cultivateur paye sur un tonneau de vin qui, année commune, lui rapporte trente six livres, soit qu'il vende en nature, soit qu'il distille son vin. En soustréiant ces six livres neuf sols deux deniers que lui enlèvent les deux impôts, il ne lui reste plus de sa vente que ving-neuf livres dix sols dix deniers.	29 l 10 s 10 d
Sur cette recette, il faut déduire les frais qu'il en coûte pour les quatre façons d'un quartier de vigne planté de six mille seps, qui produit, année commune, deux tonneaux et demi de vin quarante livres.	
C'est seize livres a deduire pour le tonneau . .	16 l
Pour les frais de vendanges de deux tonneaux et demi au moins dix-huit francs.	
A deduire pour le tonneau environ sept livres. .	7 l
	23 l

Il ne reste plus de net au cultivateur que six livres dix sols dix deniers dont il partage son profit avec le fermier [1].

Dans un lieu ou les vins sont précieux, on ne s'aperçoit pas tant de ces droits. Mais dans un lieu où les vins ont si peu de valeur, où tout est cher, la main-d'œuvre, le bois si nécessaire a la distillation, sans laquelle on ne pouroit trouver la vente de ses vins, ces droits sont accablans, ruinent le cultivateur, le forcent d'abandonner.

On a au moins l'année pour payer la taille et les vingtièmes, on les paye par partie; il n'en n'est pas ainsi de ces deux impôts vrais fléaux de l'agriculture. On les exige durement; aussitôt la Saint-Martin, il faut que le cultivateur trouve la somme entière de l'un et de l'autre droit, autrement il est contraint au payement comme pour les deniers royaux.

Il faut faire une différence d'un lieu ou le vin est la principale denrée et qui n'a ni foire ni marché en reputation, qui vend tout au dehors, d'avec celui qui a ces avantages, tel que Marans, aujourd'hui Daligre, qui n'a pas un sep de vigne. Dans le premier lieu, c'est le cultivateur qui paye ces droits; dans le second, c'est le consommateur. Saint-Xandre est ce premier lieu, sa principale denrée est le vin, tout se vend au dehors, il n'a ni foire ni marché en réputation pour consommer ses vins. Le petit marché de bestiaux, qui a été le prétexte de lui imposer ces droits, n'occasionne pas aux cabaretiers, qui seuls en profitent, la vente de six tonneaux de vin, pendant les neuf mois que tient le marché, le jeudy de chaque semaine. On peut démontrer, par les registres des préposés de la ferme, que Saint-Xandre est une des paroisses du département ou il se debite le moins de vin.

Les habitans de la paroisse de Saint-Xandre demandent donc justice au Roi et aux Etats-Généraux, la justice qu'ils n'ont pu obtenir jusqu'icy, la suppression des inspecteurs aux boissons et du don gratuit, la réforme des abus qui se sont glissé dans la

1 Le cultivateur, habitant de Saint-Xandre, paye encore sur cette modique recette les droits à l'enlèvement de ses vins ou eaux-de-vie et à leurs entrées en ville, ce qui la réduit à bien peu de chose.

Digitized by Google

répartition des impôts que chaque ordre de l'Etat doit partager.
(Signatures) : Verger, Girard, Benotteau, Gellé, Tapon, Cherbonnier, Pointreau, P. Pointreau, Rigondeau, Tapon, Bourneuf, Séjourné, Basset, Bibard, F. Ballanger, Sarraud, Paul Roy, Bibard, Gazeau, Dorein, Debaigue, Ballangé, F. Bobin, M. Fercheau, Bibard, Charles Berteau, J. Racaud.

Ne varietur, CARRÉ DE CANDÉ.

Jean-Augustin Girard, Pierre Verger, Pierre Benoteau et Jean Gellé, obtinrent la pluralité des voix et furent chargés de porter le cahier à l'assemblée, qui se tint le 5 mars devant le lieutenant général.

L'assemblée générale des délégués des trois ordres de l'Aunis s'ouvrit le 16 mars, à 8 heures du matin, dans la grande salle du Palais-Royal. Le sénéchal, M. de Saint-Marsault, comte de Châtelaillon, la présidait. Chaque ordre, réuni dans le local qui lui avait été assigné, procéda à la rédaction de ses cahiers et à la nomination de ses députés.

La cure et le prieuré de Saint-Xandre, tour à tour séparés et réunis dans les mêmes mains, formaient alors deux bénéfices. Le curé Coyaud comparut sans doute en personne à l'assemblée du clergé, tandis que le prieur, M. Charles-François Lescuyer, curé de Notre-Dame-de-Lié, près Fontenay-le-Comte, se faisait représenter par un fondé de pouvoir, M. Jean-Augustin-Regis Raoult, curé de Saint-Rogatien.

Dans l'ordre de la noblesse, Messire François-Charles Carré, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, président-trésorier de France à La Rochelle, seigneur de la terre et seigneurie de Candé, était représenté par son fils, lieutenant particulier, ci-dessus nommé. Messire Louis-Benjamin Goguet de Gallerande, écuyer, et Messire Denis-Joseph Goguet, écuyer, seigneur de la Sausaye, avaient été convoqués. Quant à Messire Pierre-Etienne-Lazare Griffon, chevalier, seigneur de Romagné, des Mothais, de Mézeron, de Ponthezière et autres lieux, conseiller du Roi, lieutenant général de la sénéchaussée et du présidial de La Rochelle, conseiller maître en la Chambre des comptes de Paris, membre de l'Académie de La Rochelle, il était présent à l'assemblée avec M. le grand sénéchal, et fut nommé commissaire de la noblesse.

Le 27 mars, les élections des trois ordres étant terminées, le sénéchal reçut le serment des députés. Le premier représentant élu du Tiers-Etat était Griffon de Romagné.

Digitized by Google

M. Musset a retracé [1] les intrigues de ce lieutenant général de la sénéchaussée et du présidial de La Rochelle, nommé maire de la ville en 1764 et aussitôt révoqué, ainsi que sa lutte, à la tête des membres du présidial, contre le marquis de Châtelaillon, grand sénéchal d'Aunis, son supérieur. « Rentré en faveur auprès de la « cour, conseiller-maître en la Cour des Comptes, nommé, grâce à « une bruyante popularité, premier député du Tiers-Etat pour La « Rochelle, en 1789, puis vice-président de l'Assemblée constituante, « il fut incarcéré ensuite à Brouage et alla retrouver en exil le « comte de Saint-Marsault, sénéchal d'Aunis, et petit-fils de celui « contre lequel il avait engagé la lutte dont nous avons fait le récit, « emporté dans la tourmente révolutionnaire avec le présidial dont « il avait été l'un des membres les plus éminents et les plus « frondeurs. »

Le décret de l'Assemblée nationale du 14 décembre 1789 créa le nouveau régime municipal. Déjà, la garde nationale avait été organisée.

La disparition des registres de délibérations de cette époque n'a pas permis de trouver le nom du premier maire, en 1790.

On sait avec quelle ardeur patriotique tous les citoyens rivalisaient alors de zèle pour la chose publique, dans les circonstances difficiles où se trouvait le pays. Au mois de décembre 1789, le curé et les marguilliers de Saint-Xandre portèrent leur argenterie à la Monnaie de La Rochelle.

Le curé Coyaud fut nommé, un peu plus tard (13 mai 1790), électeur de la 6e section du canton de La Rochelle pour l'administration du département de la Charente-Inférieure.

Le 14 juillet suivant, la fête de la Fédération fut célébrée avec une grande solennité. Les Affiches de La Rochelle du 6 août 1790 en donnèrent le compte-rendu suivant :

« La Municipalité de Saint-Xandre avait convoqué tous ses habitants le 14 juillet, qui se crurent obligés de célébrer ce jour comme une fête solennelle ; à dix heures du matin, la troupe nationale se rendit à la chambre commune, elle se mit sur deux lignes, et MM. les officiers municipaux, décorés de leurs écharpes, prirent le milieu. Dès qu'on fut arrivé à l'église, M. Coyaud, curé

1 Dans son ouvrage : *Le Présidial de La Rochelle.*

Digitized by Google

de la paroisse, assisté de M. Royer, son vicaire, aumônier de la garde nationale, fit la bénédiction du drapeau ; M. le curé prononça un discours plein d'énergie et de patriotisme, relatif à la cérémonie qu'il venait de faire.

« Après la grande messe, à laquelle le pain-bénit fut présenté par la Municipalité, tout le monde se rendit au lieu destiné pour le serment fédératif. Sur l'Autel de la Patrie étaient gravés, en gros caractères, ces mots : Soumission à la Nation, à la Loi, au Roi ; expression fidèle des sentiments qui animoient tous les cœurs ; le respectable pasteur prononça un second discours, dans lequel, après avoir parlé de la nouvelle Constitution, et pour exciter la reconnaissance envers les pères de la Patrie, il rappella l'ancien despotisme, et peignit les abus avec une éloquence énergique ; il ne se montra pas moins bon citoyen que bon curé.

« M. Larcade, capitaine des gardes nationales, lui fit une réponse analogue à son discours. Après avoir aussi parlé des avantages de la nouvelle Constitution, il fit l'éloge des vertus et du patriotisme de ce pasteur. Le serment fédératif fut prononcé d'abord par M. le Maire, ensuite par les officiers municipaux, la garde nationale et tous les citoyens.

« Après une décharge de plusieurs coups de fusils, on se rendit sur la place du Marché, où la municipalité et MM. les officiers de la troupe nationale avoient fait faire des tentes, préparer un repas, et avoient invité les soldats ; la table étoit bien servie, on s'y mit à deux heures et on y resta jusqu'à cinq. Plusieurs citoyens y furent admis ; on distribua du pain aux pauvres que l'on fit assembler ; à cinq heures, toute la bourgeoisie s'y rendit ; le pauvre et le riche se trouvèrent confondus ; on porta des santés à la Nation, à la Constitution, au Roi, à toutes les gardes nationales du royaume, à l'Assemblée des Electeurs du district, etc., etc.

« A six heures et demie, on se rendit à l'Eglise, où on chanta un *Te Deum*, et, de là, à la place du Marché, où le feu de joie étoit préparé ; il fut allumé par M. le Maire ; on tira 160 coups de fusils ; le feu et les danses durèrent jusqu'à dix heures. Si ailleurs on a célébré la fête de la Fédération avec plus de magnificence, les habitants de Saint-Xandre osent se flatter qu'elle ne l'a pas été avec plus de joie, d'ordre et de fraternité. »

Hélas ! les excès révolutionnaires ne devaient pas tarder à se

Digitized by Google

produire et à causer dans les cœurs honnêtes, enthousiastes d'une si heureuse liberté, des désillusions bien amères. Pendant que le curé Coyaud et, avec lui, tous les habitants unissaient dans un même amour l'autel et la patrie, le décret sur la Constitution civile du clergé venait d'être justement voté, le 12 juillet. Il devait amener un véritable schisme dans l'Eglise. Coyaud, désormais instruit des tendances de l'Assemblée nationale, revint sans doute de sa soumission à la Nation, à la Loi et au Roi ; il ne paraît pas avoir prêté le serment exigé par le décret, car il fut remplacé, au mois d'avril 1791, par le curé constitutionnel Robin, proclamé, le 31 mars précédent, dans l'église Saint-Sauveur de La Rochelle. Les choses empirèrent rapidement ; Robin lui-même ne put pas exercer son ministère bien longtemps. Le 6 avril 1792, un décret supprimait l'habillement des prêtres, en attendant que les prêtres constitutionnels fussent eux-mêmes supprimés avec la Religion.

Le 26 juillet 1793, la commune demandait pourtant encore un citoyen de bonnes vie et mœurs et d'un bon patriotisme, qui voulût prendre la place de *chantre* et de *maître d'école*, avec l'office de greffier de la commune. Mais voici les plus mauvais jours de la Terreur : si l'église, désaffectée et profanée, servit peut-être (il ne m'a pas été possible de le constater) au culte de la Raison ou, comme à Dompierre, commune voisine, à la fête de l'Être suprême, ce ne fut pas pour bien longtemps. Sous le nom de Temple de la Réunion, elle servit aux assemblées de la Municipalité et des habitants.

On raconte qu'à l'époque de l'abolition du culte, la cloche fut descendue ou même précipitée du haut du campanile sans qu'elle se brisât. La croix de fer qui surmontait la cloche fut aussi enlevée et déposée dans le corps de garde, à la maison commune ; le campanile fut abattu.

Le nom de la paroisse fut alors trouvé trop empreint, sans doute, de souvenirs « superstitieux » et remplacé par celui de « Gemmappe ». Le calendrier catholique faisait place à celui de la République et les noms suivants étaient donnés aux nouveaux-nés : Liberté, Décadi, Fructidor, la Montagne, Germinal, Bara, la République, Méline, Jasmin, Viala, Fillette.

Mais les événements de Paris se précipitent ; les factions politiques se culbutent et le sang coule jusqu'à la chute de Robespierre, qui met fin à la Terreur.

Digitized by Google

Les registres de l'état civil reflètent tous ces événements. C'est ainsi que le nom de Gemmappe, que les habitants devaient difficilement adopter, disparaît bientôt et que l'on voit reparaître la dénomination Xandre tout court (15 prairial an III — juin 1795). Moins de trois mois plus tard, la commune a reconquis son antique nom de Saint-Xandre.

Vers la même date, Griffon rentré aux Mothais, y meurt à l'âge de 72 ans, le 7 pluviôse an III (fin janvier 1795) [1]. M. Goguet, sous le titre de citoyen Goguet, est à la Sauzaie, tandis que Carré de Candé, arrêté et détenu pendant la Terreur comme parent d'émigré, habite dans la commune sous le nom de citoyen Carré Candé.

Au départ des Sœurs de la Sagesse, la paroisse s'était trouvée sans école. Le 29 avril 1791, le sieur Gellé, huissier au bourg, faisait connaître au public qu'il prenait des enfants en pension et demi-pension, « pour leur apprendre à lire, écrire et chiffrer. » Depuis dix ans, il en avait toujours eu quelques-uns et il prendrait, disait-il, garçons et filles [2].

On a vu plus haut qu'au mois de juillet 1793, la commune demandait un maître d'école. La Convention songea bientôt à organiser l'instruction primaire. Un arrêté de la municipalité de Saint-Xandre, en date du 14 vendémiaire an III, pris en conformité de la loi du 29 frimaire, désigna le sieur Pierre Foucher, instituteur, pour tenir école avec sa femme, « séparément à la ci-devant cure ». Ces écoles étaient publiques, obligatoires et gratuites.

Le jardin de la cure ne fut pas laissé à l'instituteur : le 12 prairial an III, le maire procéda à son affermage, dans « le Temple ».

Deux ans plus tard, le receveur des domaines fit aussi annoncer la mise en ferme de la maison et du jardin des ci-devant Sœurs de la Sagesse.

Le 10 germinal an IV, fut célébré la fête de la Jeunesse. Les citoyens, convoqués au son de la caisse, se rendirent devant la maison commune, où était dressé un autel de la patrie. Des cris de : Vive la République se firent entendre. L'agent municipal annonça qu'il y

---

1 M. de la Morinerie l'avait cru mort en exil.

2 Depuis le XVIIe siècle, il y avait eu, paraît-il, un instructeur de la jeunesse à Saint-Xandre; on trouve André Camus, professeur de grammaire, en 1681.

Digitized by Google

avait un registre ouvert pour l'inscription des jeunes gens de 16 ans pour le service de la garde nationale. Quantité se firent inscrire. Un petit discours relatif à cette fête fut prononcé, des chants patriotiques retentirent et la fête se passa dans la joie et dans l'amour qui animait les républicains de la commune. (Registre des délibérations.)

Le 20 ventôse an VII, l'agent municipal et l'adjoint, assemblés dans le Temple de la Réunion, assistés des officiers et sous-officiers de la garde nationale et d'une quantité assez nombreuse de citoyens, procédèrent conformément à un arrêté du Directoire, à une nouvelle plantation de « l'arbre de vie », sur la place, vis-à-vis le Temple. Cet arbre avait été brisé par une charrette. Des cris de : « Vive la République, vive la Liberté » et des chants républicains se firent entendre. (Ibid.)

Les mêmes hommes qui présidaient à ces assemblées, cette même population qui plantait l'arbre de la liberté, ne trouvèrent rien à redire sans doute au 18 brumaire. En effet, le 8 brumaire an IX, ils adressent au premier consul « des félicitations pour ses succès contre les ennemis de la France et l'assurance de leur attachement et de leur confiance. Ils forment des vœux pour la conservation de Bonaparte, qui aura vécu pour la gloire de la France et pour rendre à l'univers le bonheur qu'une trop longue et malheureuse guerre lui avait enlevé [1]. »

Le maire Mathurin Bonnifet et l'adjoint Larcade avaient été maintenus dans leurs fonctions par arrêté du préfet de la Charente-Inférieure du 15 prairial an VIII, et avaient prêté serment de fidélité à la nouvelle Constitution.

Le marché, qui se tenait autrefois le jeudi de chaque semaine, avait été fixé, sous la République, au quatrième et au septième jour de chaque décade. De plus, un arrêté du Directoire du département, du 27 nivôse an VII, avait créé quatre foires à Saint-Xandre, le 27 de chacun des mois de vendémiaire, nivôse, germinal et messidor.

Le 25 brumaire an IX, fut formé un bureau de bienfaisance com-

---

1 Je remarque simplement ici que chaque changement de gouvernement fut salué, pendant ce siècle, sur ce ton enthousiaste par le conseil municipal, composé chaque fois, pour une grande partie, de membres qui avaient acclamé le pouvoir déchu.

Digitized by Google

posé de cinq membres, conformément à la loi du 7 frimaire an V, qui en ordonnait l'établissement dans chaque commune.

Le 1er vendémiaire précédent (22 septembre 1800) avait eu lieu la fête de la fondation de la République. Elle commença par une réunion dans le Temple, à dix heures du matin. Les citoyens se rendirent à cette fête avec toute la joie et tout l'enthousiasme qu'inspirait l'amour ardent de la patrie. (Registre des délibérations.)

Mais peut-être beaucoup d'entre eux souffraient-ils et se plaignaient-ils déjà de ne pouvoir mêler les solennités religieuses aux fêtes patriotiques [1]. L'église, en effet, employée à des usages purement profanes, restait toujours fermée au culte.

Depuis la fin de la Terreur, les sacrements étaient administrés comme en cachette par des prêtres courageux dans les chapelles du château de la Sauzaie et de Candé, et dans différentes maisons au bourg, à l'Ardilière, au Payaud. Les mêmes prêtres, ou d'autres qui habitaient comme eux La Rochelle, baptisaient aussi dans leurs domiciles les enfants qu'on leur portait.

Le Concordat vint enfin rouvrir l'église : le premier acte de baptême est du 22 prairial an X (11 juin 1802).

Le 25 vendémiaire an XI (octobre 1802), la grande majorité des habitants réunis dans l'église sur la convocation du maire, ce dernier leur exposa que la plus grande partie d'entre eux lui ayant manifesté le désir de seconder les vues du gouvernement pour le rétablissement du culte, il ne doutait pas de leur empressement à contribuer aux réparations nécessaires à l'église et au presbytère. Il proposa d'ouvrir une souscription volontaire. Mais, sur l'observation d'un citoyen que les habitants, ayant été fort éprouvés par la gelée, se verraient dans la nécessité de limiter leurs offres, malgré toute leur bonne volonté, la proposition du maire fut écartée et il fut décidé que les dépenses seraient couvertes par centimes additionnels de la contribution foncière, au marc le franc, à répartir sur plusieurs années.

Il s'agissait de refaire en entier la couverture de l'église et de la

---

1 Un honnête citoyen de Dompierre. M. Leconte, maire, s'était déjà plaint dans une lettre adressée à l'administration départementale, de ne pouvoir, comme à Lagord, mêler la religion aux fêtes de la patrie.

Digitized by Google

sacristie, de construire le campanile à neuf et de raccommoder le tillis. Ces travaux furent adjugés, pour la main-d'œuvre seulement, à Mathieu Logat aîné, couvreur à La Rochelle, moyennant 510 livres. C'est alors que l'inscription des mots « an 11 » fut gravée dans la pierre du campanile, où elle se lit encore.

Le 26 pluviôse, le conseil municipal nomma deux commissaires pour accompagner le curé, M. Mouilleron, chez chaque habitant, pour recevoir son offrande destinée à couvrir une partie de ces dépenses.

Le 2 prairial an XI, un arrêté fut pris par la municipalité, en vertu d'une lettre du préfet du 16 floréal précédent, enjoignant d'organiser une école primaire dans la commune. M. Héraud, déjà agréé le 23 thermidor an VIII, fut continué dans ses fonctions d'instituteur. La rétribution exigée par lui était de trois classes : 1 fr., 1 fr. 50 et 2 fr. par mois. Le nombre de ses élèves était de trente à quarante.

Les Sœurs de la Sagesse étaient revenues aussi dans la paroisse, où elles se trouvaient, dès 1805, et la municipalité fit de grands sacrifices pour les garder pendant une vingtaine d'années. En effet, le 12 mai 1819, par les considérations que, depuis environ 90 ans, la commune possédait un établissement important de Sœurs de la Sagesse de la Congrégation de Saint-Laurent ; que l'utilité de cet établissement était généralement sentie par tous les habitants et suffisamment prouvée par les bons, loyaux et généreux services que les Sœurs rendaient journellement, uniquement consacrées au soulagement des malades et à l'éducation des enfants, rendant, sous ce double rapport, des services si importants que la reconnaissance des habitants ne trouvait point de bornes ; que ces dames n'avaient eu jusqu'à présent aucun revenu ni traitement fixe pour se procurer une existence honnête et les moyens de seconder leurs vues bienfaisantes, que, jusqu'alors, elles n'avaient vécu que des secours en denrées des habitants, secours insuffisants ; sur les plaintes formulées par leur supérieure générale, engageant les habitants à leur faire un traitement fixe, s'ils voulaient les conserver, le Conseil arrêta qu'il serait perçu tous les jours de marché, chaque mercredi, un droit d'exposition sur tous les bestiaux mis en vente, savoir :

1° Pour chaque bête à corne . . . . . 5 centimes,

2° Pour chaque veau de lait . . . . . 2 centimes 1/2,

Digitized by Google

3° Pour chaque cochon. . . . . 2 centimes 1/2,
4° Pour chaque bête à laine . . . . . 1 centime,
5° Pour chaque cheval ou jument . . . . 10 centimes ;
lequel droit destiné à fournir un traitement annuel de 200 francs aux Sœurs de la Sagesse.

Le 15 janvier suivant, le Conseil avisait encore aux moyens à prendre pour conserver cet établissement. Il vota une somme de 4,000 francs pour réparer convenablement le logement des Sœurs. Le curé offrit de céder en leur faveur le tiers du traitement qu'il recevait de la commune, soit 200 francs, qui, joints à 120 francs et à la quête en nature, devaient produire 400 francs pour chaque Sœur, réclamés par la supérieure générale de l'Ordre.

Le 9 mai 1806, sur les sept heures du matin, l'alerte avait été donnée dans la commune. Le maire de Saint-Xandre avait reçu de celui d'Esnandes une lettre ainsi conçue, apportée par une femme : « Le Maire de la commune d'Esnandes prie Monsieur le Maire de la commune de Saint-Xandre de lui envoyer des forces de suite, vu que l'ennemi tombe sur nos côtes pour faire descente. » Au même instant, le tambour battait la générale et la cloche sonnait le tocsin. Tous les citoyens de seize à soixante-dix ans se réunirent à la mairie ; tous les fusils furent recueillis.

Une garde de vingt hommes munis de piques resta à la mairie, pendant que trente jeunes gens, sous le commandement d'un officier de la garde nationale, volaient à la défense des côtes. Les autres habitants se retirèrent chez eux, pour être prêts à partir au premier signal. La section de la garde de la Sauzaie se tint aussi prête. Le lendemain matin, vers cinq heures, le maire envoya un homme à cheval prendre des nouvelles près du maire d'Esnandes. On vint lui annoncer que l'ennemi s'était retiré et ordre fut donné aux habitants de se remettre à leurs travaux journaliers.

Un arrêté du Maire du 27 mai 1813 interdit les danses qui avaient coutume d'exister, les dimanches et fêtes, sur la place devant l'église, et donnaient lieu souvent à des irrévérences d'autant plus blâmables qu'elles se commettaient devant le lieu saint et étaient toujours accompagnées de clameurs de nature à troubler les cérémonies religieuses. Il défendit aussi de battre le blé sur cette place.

On conserve le souvenir d'un crime horrible commis au village de Trente-Vents, au mois de décembre 1816 : quatre personnes

Digitized by Google

(famille Ballangé) furent assassinées la même nuit dans la même maison.

Par ordonnance royale du 28 janvier 1833, le village de l'Ardilière était enfin distrait de la paroisse et commune de Dompierre et réuni à Saint-Xandre. Lors de l'enquête de commodo et incommodo faite en 1831, le Conseil avait fait valoir la grande proximité de ce village qui ne formait avec le bourg qu'une seule agglomération, et les liens de parenté, les intérêts qui unissaient ses habitants à ceux de Saint-Xandre. Il avait ajouté cette considération, pleine d'intérêt historique :

« Quant on consulte l'origine de ce village et de ces hameaux, on apprend par une tradition certaine qu'ils ont été bâtis sur des terres qui appartenaient aux habitants du bourg de Saint-Xandre, qui, d'abord, n'avaient fait bâtir que des celliers, des magasins, greniers et toits, destinés à recevoir en franchise leurs vins, denrées et bestiaux, qui étaient passibles d'énormes droits d'aides à l'entrée de leur bourg, à cause du marché qui y avait été établi pour la vente des bestiaux[1], que même ces droits étaient exigés de tous les habitants qui possédaient des maisons à la distance de cinq cents toises de l'église ; que, par la suite, la population du bourg s'étant insensiblement augmentée, plusieurs desdits habitants firent construire des habitations à côté des celliers et magasins qu'ils avaient déjà à l'Ardilière et lieux voisins, et furent les habiter. »

Le terrible fléau qui désola la France en 1832, n'épargna point Saint-Xandre. Le village de la Sauzaie fut particulièrement éprouvé. Environ 25 personnes moururent du choléra, depuis le 25 août jusque dans le courant d'octobre. M. Jacques-Théodore Barbet fils, clerc de notaire, se distingua, pendant cette épidémie, par ses actes d'abnégation et de dévouement, en soignant les cholériques, en les visitant plusieurs fois, la nuit comme le jour, leur posant des vésicatoires et leur faisant prendre des bains, suivant les prescriptions des médecins. Le Conseil municipal lui marqua sa reconnaissance en lui décernant, le 24 mars 1833, une médaille d'honneur.

---

1 On peut sans exagération faire remonter la création du marché au XIIIe siècle. Déjà, en 1492 (23 juin), « le cohuaige » de Saint-Xandre avait été livré à Mathurin Barbot, pour quarante-sept livres. (Bibl. de La Rochelle. mss. 115, p. 35.) C'est à ce marché que durent s'approvisionner les bouchers de La Rochelle, dès que cette ville fut devenue une cité importante.

Digitized by Google

Le même mal devait visiter la commune en septembre 1849, et y faire une quarantaine de victimes.

Le 7 août 1834, M. Rouhier, propriétaire à Limouillet, portait le fait suivant à la connaissance du maire, qui l'a consigné comme fait historique sur le registre des délibérations du Conseil municipal :

« Le capitaine Beillard, commandant le navire « le Rochelais », année 1833, pour la pêche de la baleine, a été obligé de relâcher, pour prendre de l'eau et des vivres, à l'isle de Sainte-Hélène, ce qui lui donna occasion de visiter le tombeau de Napoléon; il prit trois boutures d'un des trois saules pleureurs qui ombragent le tombeau et le couvrent par leurs branches, qu'il mit dans une bouteille remplie d'eau afin de les conserver; il donna une de ces boutures audit sieur Rouhier qui la planta de suite (vers le mois de juillet 1833) sur le bord de son vivier, vers le milieu, en regard d'une allée qui va de sa maison à l'extrémité de son bois, du levant au couchant ; il (Rouhier) a soigné ce plançon qui a parfaitement bien pris et aujourd'hui a fait une pousse de douze à quinze lignes de hauteur ; il lui a été mis un tuteur, et, par les soins que M. Rouhier est dans l'intention de lui donner, il a l'espoir d'élever un arbre qui conservera par son aspect le souvenir d'un grand homme.

« Certifié véritable : *Le Maire*, Barbet. »

En mars 1843, il a été trouvé, à Laubreçay, une pièce d'argent anglo-française, absolument inédite, d'Edouard III, roi d'Angleterre. Vers la même époque, on découvrit aussi au même lieu une trentaine de deniers du Prince de Galles, dit le Prince Noir. Presque tous ces deniers avaient été frappés à La Rochelle. (Guillemot fils aîné, *Essai sur quelques pièces trouvées à La Rochelle et aux environs. 1844.* Bibl. de La Rochelle, n° 3,107.)

Mgr Villecourt, évêque de La Rochelle, visita la paroisse, le jour de la première communion, 1er mai 1853; soixante-quinze hommes communièrent de sa main.

La seconde moitié du dix-neuvième siècle aura été marquée à Saint-Xandre par la création d'un bureau de poste, l'établissement d'un nouveau cimetière et la transformation de l'ancien en place publique, et encore par la construction de la mairie et du bureau de poste sur l'emplacement de l'ancienne chambre commune et du corps de garde, autrefois établis dans des dépendances du presbytère.

Digitized by Google

A cette période, se rattachent aussi la fondation d'une Société de secours mutuels et celle d'une Société musicale. Depuis 1883, il se tient à Saint-Xandre une foire le deuxième mercredi de chaque mois.

En 1871, les électeurs envoyèrent comme député de la Charente-Inférieure à l'Assemblée nationale, M. Arthur Rivaille, propriétaire du Bosquet. Enlevé prématurément en 1879, M. Rivaille dota la commune d'une pompe à incendie et voulut reposer dans le cimetière de la commune. Sa veuve, née Virginie Gigounous de Verdon, est allée l'y rejoindre, en 1887, après une vie signalée par des œuvres de religion et de charité. C'est elle qui, vers 1883, payait la plus forte partie des frais de restauration de l'église. Le tillis menaçait ruine et l'aspect intérieur du monument rappelait trop la hâte avec laquelle il avait été relevé en 1634. Un plafond à caissons en bois remplaça le tillis, et des colonnes furent placées contre les murs enduits à nouveau. Les peintures de tout l'intérieur furent en même temps renouvelées. Tout cela fut fait sous l'administration intelligente de M. l'abbé Tabeau, alors curé. (Lettre de M. Cotton, architecte.) Quelques années plus tard et sous le ministère de M. l'abbé Chesne, encore aujourd'hui curé, quatre gracieux vitraux, dont l'un représente le guerrier saint Candide, complétèrent la décoration intérieure de l'église. Mme Rivaille est morte en fondant une dernière œuvre, l'école chrétienne de filles, sous le vocable de Saint-Antoine, dirigée par trois Sœurs de Saint-Joseph.

Je ne terminerai pas cette étude sans rendre ici un hommage public à la mémoire de M. et Mme Rivaille, et sans leur consacrer aussi un souvenir personnel plein de reconnaissance.

E. TAUZIN,

Membre de l'Académie de La Rochelle,
Section des Lettres,
Membre de la Commission des Arts et
Monuments historiques
de la Charente-Inférieure.

22 Juillet 1894.

Digitized by Google

LISTES DIVERSES

Liste des Seigneurs de Saint-Xandre

1. — (1555). — Claude d'Angliers, seigneur de la Sausaye. [1]

2. — (1590). — Jehan Salbert, écuyer, seigneur de Romagné, maire de La Rochelle en 1561 et en 1569. [2]

3. — (1598). — Jehan Salbert, écuyer, fils du précédent, seigneur de la Ramigère, de la Jarne, de Forges, de Soulignonnes, de Saint Xandre et de Romagné. Echevin à la place de son père en 1597 ; coélu à la Mairie en 1603. Maire en 1604 et 1612.

4. — (1625). — Jean Salbert, écuyer, seigneur pour 13/18es ? N'existait plus en 1640.

5. — (1625). — Zacharie Salbert, probablement frère du précédent, seigneur pour 5/18es ? Il était marié à Léa de Bessay, qui, veuve en 1639, se remaria avec le suivant.

6. — (1639). — Jean Isle de Beauchêne, écuyer, seigneur de Beauchêne et du Breuil (Magné), capitaine d'infanterie au régiment de Candale. En 1649, Jean Isle de Beauchêne et Léa de Bessay vendirent à René de Saint-Légier de la Sausaye les 5/18es de la seigneurie de Saint-Xandre.

Isle portait : d'argent à trois roses de gueules, 2 et 1 pointées et boutonnées de sinople, avec deux sauvages de carnation pour supports. (Dugast-Matifeux et Nobil. de la généralité).

Les seigneurs de la Sausaye conservèrent la part acquise par René de Saint-Légier jusqu'au retrait de l'engagement, en 1742.

7. — (1644). — Isaac Husson de la Platterie, écuyer, seigneur pour 13/18es, avocat, seigneur de l'Aumônerie et de la Platterie, décédé le 10 mars 1681, à l'âge de 71 ans. (Registre protestant.)

8. — (1681). Isaac Husson, écuyer, avocat, fils du précédent, seigneur de Saint-Xandre et de la Platterie, serait mort en 1685.

---

1 Il importe de rectifier ici une erreur qui s'est glissée au sujet de l'engagement de la seigneurie de Saint-Xandre, en 1555. Ce n'est pas le droit de juridiction qui avait été réservé au Roi, mais le retour de ce droit.

2 Le contrat d'engagement de 1590 porte, contrairement à celui de 1555, que la juridiction « sera exercée par les officiers du Roy, recrutés par Sa Majesté, et à la nomination et provision desquels l'acquéreur ne pourra rien prétendre. »

Digitized by Google

9. — (1685-91). — Pierre Girard de Bellevue, seigneur de Bellevue et de Saint-Xandre en partie (13/18os), conseiller au présidial en 1692. Avait acquis de M. Husson de la Platterie. Il reprit d'ailleurs l'engagement en 1691. Avait droit de juridiction haute, moyenne et basse, en vertu de ce dernier engagement.

10. — (1732). — Charles Girard de Bellevue, fils du précédent, lieutenant assesseur criminel en 1723, membre de l'Académie de La Rochelle, eut trois filles, dont l'aînée, Marie-Anne, née en 1730, mariée en 1751 à Jean-François Ignace Cadoret de Beaupreau, lieutenant particulier du présidial et trésorier de France.

En 1762, les demoiselles de Bellevue possédaient une borderie et des toits à brebis dans la seigneurie de Romagné, au fief Bellevue.

Le 8 août 1758, Marie-Magdelaine et Marie-Magdelaine-Alexandre de Bellevue, tante et nièce, avaient loué un banc dans l'église, « près la porte du cymetière. »

Girard porte : « lozangé d'argent et de gueules. » (Armoiries de Jourdan).

11. — (1742). — Joseph-Irénée Prévost, sieur des fiefs Pommier et Brossard et autres lieux, avocat et sénéchal de l'île de Ré, seigneur de Saint-Xandre et de Marsilly. Suivant contrat du 5 juillet 1742, il reçut l'engagement de la terre de Saint-Xandre, pour en jouir comme en avaient joui les anciens engagistes, moyennant 230 livres de rente et une somme en numéraire probablement supérieure au prix de l'engagement de 1691.

12. — (1766). — Joseph-Pierre Prévost, fils du précédent, seigneur usufruitier de Saint-Xandre, où il demeurait en 1766, avocat au parlement de Paris. Epousa, le 26 octobre 1767, Marie-Françoise-Marguerite de Bosredon. (Registre de Notre-Dame.) N'existait plus en 1788.

Il avait eu deux fils : 1° Joseph-François-Marguerite, mineur en 1788 ; 2° Antoine-Melchior Prévost, né à Saint-Xandre, le 1er septembre 1774, marié à Françoise Denis de Tierceville, adjudant dans les transports militaires à Vendôme et auparavant à Alençon, le 10 nivôse an III. (Papiers et titres de propriété communiqués par M. Paul Godin).

Armes : D'or au lion de sinople couronné, armé et lampassé de gueules. (Gouget et Dugast-Matifeux.)

13. — (Avant 1781). — Auguste de Martel, marquis de la Porte-

Digitized by Google

Martel ou de Martel de la Porte, seigneur de Saint-Thomas, Tenuel, Marsilly, Saint-Xandre et autres lieux; garde de la marine en 1724, lieutenant de vaisseau à Rochefort, puis capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis.

Retiré du service en 1767, il était fixé au Payau, où il mourut en 1781. Il signait : le chevalier Martel ou de Martel.

14. — (1781). — Charles-Auguste, comte de Martel, seigneur de Boterel, de Tenuel et de Poméniac en Bretagne, neveu du précédent, auquel il avait abandonné la jouissance des seigneuries de Saint-Xandre et de Marsilly, seigneur engagiste de Nieul; demeurait (en 1765-81) en son château de Poméniac, paroisse de Bain, en Bretagne. Signait: le comte de Martel ou simplement Martel. N'existait plus en 1787. Chef du nom et des armes; portait: d'or à 3 maillets de gueules 2 et 1. (De la Morinerie.)

En 1784, le comte de Martel avait mis en vente les domaines engagés de Saint-Xandre et de Marsilly (voir Jourdan, — Martel); mais il ne paraît pas que la vente ait été réalisée en ce qui concerne Saint-Xandre. On trouve encore, en effet, en 1789, ses enfants mineurs, seigneurs de Saint-Xandre.

15. — (1787). — Les enfants mineurs de Charles-Auguste, comte de Martel.

Liste des Seigneurs et Propriétaires du Chateau de La Sauzaie [1]

1. — (1346). — Johan de la Sauzée, « vallet ».

« Le seigneur de la Sauzaie » est aussi cité (1367), d'après Jourdan.

2. — (Avant 1462). — Seigneur de Mongaugnier.

3. — (1462). — Louis XI possède la terre et seigneurie de la Sauzaye par confiscation sur le seigneur de Mongaugnier.

4. — (1462). — Jehan du Pont, écuyer.

5. — (1469-72). — Jeanne du Pont, fille du précédent, mariée à Emery Rabeau.

6. — (1483). — Jean Rabeau.

7. — (1517). — Pierre d'Angliers.

---

1 Dans cette liste, comme dans le cours du récit, on a conservé au nom de la Sauzaie (écriture actuelle), l'orthographe qui lui fut appliquée aux différentes époques.

Digitized by Google

8. — (1539). — Isabeau de Courbon, veuve du précédent, fait déclaration à François Ier, en 1539.

9. — (1555). — Claude d'Angliers, fils de Pierre, chevalier, seigneur de la Saulsaye, Saint-Xandre, Beauregard, la Salle d'Aytré, l'Ardillère; lieutenant général en 1547, président du présidial en 1558. Il avait épousé Catherine Joubert.

10. — (1581). — Claude d'Angliers de Joubert, fils aîné du précédent, écuyer, aliàs chevalier, seigneur d'Angliers, de la Saulsaye, d'Huré, de Lagord et des Halles de Puilboreau, en Aunis, de Beauregard, de Chaillevette, de Fossach ? de Mortagne, de Saint-Marc et de Foussay aliàs Fossés, en Saintonge; gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (1614).

Françoise Joubert, tante de Catherine Joubert, sa mère, avait légué à celle-ci la châtellenie de Grassignac, en Périgord, avec substitution de ses enfants, Claude et René, et à la condition de joindre à leur nom celui de Joubert.

Ne laissa à sa mort que deux filles.

Armes d'Angliers : d'argent à 3 merlettes de sables, 2 et 1. (Note de M. Aymer de la Chevallerie, allié des d'Angliers, d'après Jourdan.)

11. — (16..). — Marie d'Angliers, fille du précédent, mariée à René de Saint-Légier, écuyer, seigneur de Dercie, la Sausaye et autres places.

12. — (1635). — René de Saint-Légier, écuyer, chevalier en 1644, seigneur de la Sausaye et autres places, demeurant en son château de la Sausaye. Epousa, en 1640, Marie de Tizon.

13. — (1684). — René de Saint-Légier, fils du précédent, seigneur de la Sausaye et de Saint-Xandre en partie. Marié : 1° à Marie Frottier ; 2° à Madeleine Durand.

14. — (1721). — Jean-Guillaume de Saint-Légier, chevalier, fils de René et de Marie Frottier, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine de vaisseau du Roi ; marié à Renée-Françoise Meslier. En 1721, il paie la maille d'or au Roi. Décédé en 1736.

Armes de Saint-Légier : « 1° De gueules à une croix d'argent cantonnée de quatre fleurs de lys d'or ; d'argent à un chevron d'azur accompagné de trois trèfles de sinople (Armorial de La Rochelle.) ; c'étaient celles de René ; 2° de gueules à la croix écartelée d'argent et d'azur, cantonnée de quatre fleurs de lys d'or ; 3° de gueules à la

Digitized by Google

croix d'argent chargée d'un filet d'azur et d'un sautoir de même en abîme. (De la Morinerie.)

15. — (1736). — Renée-Françoise de Saint-Légier, fille des précédents, mariée, le 16 novembre 1723, dans la chapelle du château, à Louis-François Cacqueray de Valménier, mousquetaire du Roi, dans sa 1re compagnie. (Registres paroissiaux.)

16. — (1763). — Denis-Jacques Goguet, négociant au Canada en 1739, écuyer, président trésorier de France au bureau des finances de La Rochelle, syndic de la Chambre de commerce en 1756, premier échevin du corps de ville en 1760. Acheta, en 1763, la terre seigneuriale de la Sausaye, par acte de Crassous, de M. de Valménier.

En 1769, il eut à soutenir un procès au sujet de la seigneurie ou portion de seigneurie de Saint-Xandre, autrefois acquise par René de Saint-Légier.

17. — (177.). — Joseph-Denis Goguet, fils du précédent, écuyer, seigneur de la Sausaie, maire en 1776, directeur de la Chambre de commerce en 1789, électeur de la noblesse. Le 18 janvier 1790, il fut nommé maire de La Rochelle.

Louis-Benjamin Goguet de Gallerande, son frère, écuyer, fut aussi électeur de la noblesse en 1789. Il devait tirer son titre du fief de Gallerand ou Gallerande, membre de la seigneurie de la Sausaie.

Les armes de Joseph-Denis Goguet se trouvent encore aujourd'hui au-dessus de la grande grille d'entrée du château de la Sauzaie. Il portait : « d'or à un ours passant de sable, au chef d'azur chargé de quatre étoiles d'argent. » (Brevet de d'Hozier de Sérigny, du 11 mars 1784.)

Césaire Goguet, âgé de 25 ans, officier dans les troupes de la République, et Arthur Goguet, son frère, volontaire au dépôt de l'Inde, âgé de 22 ans, demeurant, « pour le présent, chès le citoyen Goguet, leur père, au lieu de la Sausaye, » sont témoins, le 22 fructidor an IV, d'un mariage à Saint-Xandre.

18. — (18..). — Valentin. Acheta de Goguet.

19. — (1812). — De La Beaume de Belleville. Acquit de Valentin.

20. — (1845). — Dières-Monplaisir, trésorier de la marine. Avait projeté l'achat de la Sauzaie pour une congrégation monacale (frères agriculteurs) ; ce qui donna lieu à un pamphlet d'Emile Beltrémieux, intitulé : Une colonie agricole *ad majorem gloriam*

Digitized by Google

Dei (1845). Mais comme le projet de cet établissement n'a pas été exécuté, le pamphlet court risque d'être un jour une difficile énigme. (Bibliographie rochelaise.)

21. — (1847). — Charles Fournier, maire de La Rochelle, député et conseiller général.

22. — (18..). — M. Maximin Vincent, maire de Saint-Xandre, acquit le domaine de M. Charles Fournier.

Mme veuve Vincent possède encore le château de la Sauzaie.

—

Liste des Seigneurs de Romagné

1. — (1246). — Les Templiers.

2. — (13..). — Confiscation par le Roi aux Templiers.

3. — (1321 à 1327). — Arnault, sire de Pons.

4. — (1327). — Rentrée dans le domaine de la Couronne, la terre de Romagné aurait été donnée à une comtesse d'Angoulême qui l'échangea avec les religieux de Menigoute.

5. — (13.. à 1561 ?). — Les religieux de l'église collégiale de Menigoute (aujourd'hui département des Deux-Sèvres). Durant cette période, la seigneurie porte le titre de fief de Menigoute.

6. — (1561). — J. Blandin, sieur de Romagné et de Villiers, maire de La Rochelle en 1561.

7. — (1590?). — Jehan Salbert, écuyer.

8. — (1598). — Jehan Salbert, écuyer, fils du précédent, seigneur de Saint-Xandre. Ses biens furent partagés en 1627.

9. — (1627). — Jean Salbert, écuyer, et Zacharie Salbert. Armes des Salbert : « 1° D'argent au croissant d'azur accompagné de 3 hures de sangliers arrachées de sable ; (De La Morinerie.) 2° d'argent à 3 hures de sangliers arrachées de sable. » (Dugast-Matifeux et armor. généralité.)

10. — (Avant 1638). — Antoine Allaire, nommé pair de la commune de La Rochelle en 1625, seigneur de Romagné, mort en 1638. Armes : « D'or à un vol d'aigle de sable. » (Armorial de la généralité.)

Marie Allaire, dame de Romagné, fille du précédent.

11. — (1638). — Charles Le Vasseur, chevalier du Fargot, seigneur des Mothais, la Suze et la Grémenaudière ; maintenu en noblesse par sentence du 1er septembre 1667 avec les armoiries : « d'argent au lion de gueules, armé, couronné et lampassé d'azur

Digitized by Google

(ou d'or). » Donataire universel de Marie Allaire, dame de Romagné. Vendit au suivant.

12. — (Avant 1689). — Jean Barbot, noble homme, conseiller d'honneur au présidial. Il était mort en 1702, époque à laquelle sa veuve, Suzanne Allaire, rendit aveu et dénombrement de sa seigneurie. (Registre du contrôle.)

13. — (1711). — Gabrielle-Suzanne Barbot, née à Paris en 1686, dame de Romagné et des Mothais, épousa, par contrat de Soullard du 31 janvier 1706, Jean-Baptiste de Gaalon, écuyer, seigneur de Villeneuve, dont elle était veuve en 1711. « Ne serait-ce pas, remarque Jourdan, Gabrielle-Suzanne Barbot, dame de la Romazière (pour Romagné), que M. Rainguet dit née au commencement du XVIIIe siècle, fille d'un gentilhomme saintongeais et auteur du conte si connu de la « Belle et la Bête », des contes marins et de plusieurs romans. Morte à Paris en 1756 ? »

14. — (Avant 1742). — Charlotte-Esther Barbot, sœur de la précédente, née vers 1683, mariée à Pierre-Claude de Pont (ou du Pont), écuyer, gendarme de la garde du Roi.

15. — (1742). — Etienne-François Griffon, lieutenant criminel au présidial, marié à Anne-Agathe Martin de Chassiron, seigneur de Romagné, du fief des Moindres et des Mothais.

16. — (1755). — Pierre-Etienne-Lazare Griffon, fils du précédent, baptisé le 18 décembre 1723, chevalier, seigneur de Romagné, des Mothais, de Mézeron, de Ponthezière et autres lieux. Il possédait aussi la maison Henri II, rue des Augustins, à La Rochelle. De son mariage avec Marie-Françoise Dezallier d'Argenville, il n'eut qu'un fils, décédé sans alliance en 1833. (Jourdan, *Ephémérides rochelaises*, tome II, pages 545 et 546.)

Les armes de Pierre-Etienne-Lazare Griffon étaient : « d'azur au griffon d'argent. » (De la Morinerie.)

La maison des Mothais a appartenu depuis à M. Sourisseau ; elle est aujourd'hui la propriété de M. Narquet.

—

Liste des Seigneurs des Mothais

1. — (1638). — Charles Le Vasseur, chevalier du Fargot, seigneur de Romagné.

2. — (1702). — Barbot (frère de Jean Barbot, seigneur de Roma-

Digitized by Google

gné) signait : Barbot des Mothais. (Registre du présidial, d'après Jourdan.)

3. — (1717). — Louis Barbot (fils de Jean Barbot de Romagné) signait : Louis Barbot des Mothais. Conseiller d'honneur au présidial, sans doute en remplacement de son père. (Jourdan.)

4. — (17..). — Gabrielle-Suzanne Barbot, dame de Romagné et des Mothais, épouse de Gaalon de Villeneuve.

5. — (Avant 1742). — Charlotte-Esther Barbot, sœur de la précédente, mariée à Pierre-Claude de Pont.

6. — (1742). — Etienne-François Griffon.

7. — (1755). — Pierre-Etienne-Lazare Griffon.

—

Seigneurs et Propriétaires de Limouillet

(1296). — Raimond de la Mothe, coélu à la mairie de Thomas de Leisque, en 1296.

(1577). — Honorable homme Pierre du Jardrin, sieur de Limouillet?

(15..). — Noble homme François Manigault, sieur de Limouillet, pair en 1569.

(1623?). — Isaac (I.) Manigault, fils du précédent, pair en 1623.

(1649?) Isaac (II) Manigault, fils d'Isaac I.

(16..). — Isaac (III) Manigault, fils d'Isaac II.

(Avant 1686). — Charles Brunet, écuyer, sieur de Passy et de Limouillet.

(1780). — Victor Guichard, bourgeois, propriétaire de la maison de Limouillet.

(1804). — Jacob.

(18..). — Rouhier.

(18..). — Guillotin.

(1894). — Docteur Barthe, adjoint au maire de La Rochelle.

—

Liste des Seigneurs de Candé[1]

(1536). — Loys Maynard, « licencié ès-droitz ».

---

1 C'est des bois de Candé que Richelieu tirait les bois et fascines nécessaires aux travaux de la digue. (Voir documents inédits sur l'Histoire de France, Lettres de Richelieu, DXV.)

Digitized by Google

(Avant 1689). — Etienne Husson, seigneur de l'Aumônerie et de Candé.

(1717). — François du Breuil, conseiller au Conseil supérieur du Cap (Saint-Domingue), marié à Marthe Guillot.

(Avant 1752). — Elisabeth Guillot, épouse Antoine Carré ; héritière de sa sœur Marthe.

(1752-1789). — François-Charles Carré, écuyer, seigneur de Candé, de Basoges, du fief de Margorie, conseiller secrétaire du Roi, président trésorier de France à La Rochelle. Possédait la terre de Candé par donation de sa mère Elisabeth Guillot, du 31 août 1752.

Electeur de la noblesse en 1789; comparut par Jean-François-Catherine Carré de Candé, écuyer, son fils.

Jean-François-Catherine Carré de Candé posséda sans doute la terre de Candé à la mort de son père. Il fut pendant deux ans membre du bureau de conciliation du tribunal de district de La Rochelle. Il vint ensuite habiter Saint-Xandre, fut arrêté et détenu pendant la Terreur comme parent d'émigré. Il demeurait dans la commune le 5 pluviôse an IV (janvier 1796), jour où il déclara avec sa femme, Jeanne Martin de Monteuil, la naissance d'un enfant du citoyen Louis Mousseau, cultivateur.

L'acte est signé : Carré Candé, Martin Candé. (Registre de Saint-Xandre.)

Armes : d'azur à la croix d'argent cantonnée de quatre étoiles d'or. (De la Morinerie.)

Le domaine de Candé est aujourd'hui la propriété de Madame veuve Martinon, qui habite Versailles, et dont le mari, récemment décédé, était conseiller municipal de cette ville.

—

Seigneurs de Laubreçay [1]

(15..). — Pierre Gentils, seigneur de Laubreçay, d'Esnandes, de Fronsac, de l'Enfernault, etc.

---

1 Le fief de Laubreçay (terrages et complants) appartenait dans le principe au Chapitre de Saintes ; il passa ensuite dans les mains du Chapitre de La Rochelle. Les noms de cette liste sont donc probablement ceux des fermiers de ce fief.

En 1772, Pierre Jean fils rendait titre nouvel au Chapitre pour quatre livres de rente dues sur un appartement qui formait autrefois une chapelle. (Invent. des titres du Chapitre aux Archives du Chapitre.)

Digitized by Google

Armes : cinq points équipollents à quatre échiquetés d'or et d'azur. (Dugast-Matifeux et Gouget.)

(1...). — Pynyot ou Pyniot, seigneur de l'Aubressay.

(Vers 1700). — Jean Chargé, écuyer, sieur de Laubressay, docteur en médecine.

(1762). — François Pichon, contrôleur des actes à La Rochelle, propriétaire de la maison de Laubreçay.

L'ancienne maison de Laubreçay appartient actuellement à Mme Morel.

—

Liste des Prieurs et Curés de Saint-Xandre

(1565). — Jehan Le Texier, prieur régulier du prieuré de l'église paroissiale de l'ordre de Saint-Benoist. Donna, le 23 octobre 1565, pouvoir pour résigner au profit de Jean Courtin, vicaire de Saint-Jean de La Rochelle.

(1610). — Robert Crioduel, curé.

(1615). — Loquerel ou Coquerel, prieur? et curé.

(1629). — François Roger, curé, jouissant du peu de revenu des bénéfices fondés dans sa paroisse (prieuré, chapelle de Notre-Dame, dans l'église, chapelle dans le petit cimetière (à Romagné ?)[1], chapelle Saint-Marc à Laubreçay). En 1649, le revenu du prieuré et de la cure était de 400 livres; le revenu des autres, bénéfices nul.

(1er juin 1653). — M. Verdier, prêtre et prieur de Saint-Xandre.

(1651 à janvier 1689). — Geoffroy Chabirand, curé, prieur en 1657, chanoine de l'église cathédrale de La Rochelle en 1667, inhumé dans l'église, devant le grand autel, le 8 janvier 1689. Remplacé pendant sa dernière maladie par le Frère Jean-Baptiste de Saint-Simon Stoch, supérieur des Carmes de La Rochelle.

(1689, janvier au 25 février). — Delange, prieur et curé, chanoine de la Cathédrale.

(Février 1689-novembre 1691.) — Petit, docteur en théologie, curé.

(Janvier 1692 à mars 1721). — Pierre Chousteau, curé. Prit possession du prieuré de Saint-Candide de Saint-Xandre, par devant

---

1 L'aveu rendu par Pierre Yvon, seigneur de Laleu, en 1650, cite le cimetière de Romagné. Ce document ne m'a pas d'ailleurs paru offrir de garantie historique et je l'ai négligé.

Digitized by Google

Coutoiseau, notaire apostolique à La Rochelle, le 15 août 1702. Décédé le 5 août 1723. Vicaire: Guesneau, depuis décembre 1715.

(Mars 1721-juin 1732). — Jacques Guesneau, de vicaire devient curé.

(25 juin 1732-décembre 1735). — Etienne Poitou, curé. Vicaires: Pierre Claudeau (juin-juillet 1732); Regnaud (juillet 1732-octobre 1735).

(Décembre 1735-Mars 1750). — Louis Boutiron, curé.

Messire Boutiron fut inhumé le 18 avril 1850, dans le sanctuaire de l'église, du côté de l'Evangile. Il était décédé la veille, à l'âge de 56 ans.

Vicaires: Mesnier, d'avril 1739 à juillet 1741; Dergny, d'août 1741 à mai 1742; Placide de Saint-Jean, de mai 1742 à novembre 1743; Marchant, de novembre 1743 à avril 1747; Bouchet, d'août 1748. (Voir ci-après.)

(Mai 1750-Juin 1759). — Talon, curé. — Vicaires: Bouchet jusqu'en 1753; Rochard, janvier 1754 à décembre 1754; Jannaud, juillet à décembre 1755; Gingreau, janvier 1756 à décembre 1760.

(Octobre 1759-Avril 1791). — Paul-Marie Coyaud, curé. — Vicaires: Gingreau, ci-dessus, jusqu'en 1760; David, de janvier 1761 à mars 1762; Blanchard, de septembre 1762 à février 1766; Bridault, de mars 1766 à janvier 1776; Regnier, de janvier 1776 à février 1783; Soullard, de mai 1783 à avril 1787; Royer, de mai 1787 à février 1791.

(1789). — Charles-François Lescuyer, curé de Notre-Dame-de-Lié, près Fontenay-le-Comte, prieur de Saint-Xandre.

(Avril 1791). — Robin, prêtre assermenté, curé constitutionnel.

(Mai 1797). — Laurent, prêtre, administrait les sacrements chez la femme Liorit, meunière, à l'Ardillière.

(1798). — Malherbaud, au Payaud, chez Mme Rougier.

(1799). — Faure, prêtre, exerçait le ministère à « la Sausaye de Saint-Xandre. »

(1802). — Dauge, à La Rochelle; François; Bruneau; Sylvestre; Razennerit.

(1801-1802). — Pierrière ou Perrière, prêtre, au château de la Sauzaie.

(Mars 1801-Octobre 1802). — La Boucherie, prêtre, administra les sacrements dans les chapelles de Candé et de la Sauzaie.

Digitized by Google

(1802-Août 1805). — Mouilleron, curé après le Concordat.

(17 novembre 1805). — Gabriel-Jacques-Modeste Hilarion Croiszetière.

(1816-1828). — Paul Royer, décédé à Saint-Xandre, inhumé dans le vieux cimetière ; ses ossements ont été transférés depuis dans le nouveau cimetière, derrière la croix.

(1828-1832). — Maudet. Devenu chanoine de la Cathédrale.

(Août 1832-1872). — Clément. Décédé et inhumé dans le cimetière, au pied de la croix.

(1872-1879). — Henri Matra. Devenu successivement curé de Sainte-Soulle, du Fouilloux et d'Ozillac ; décédé en avril 1888 dans cette dernière paroisse. Avait eu le premier l'idée de restaurer l'église.

(1879-1881). — Roussot, aujourd'hui curé de Puilboreau.

(1881-1886). — Tabeau, depuis curé-doyen de la Jarrie, où il est décédé. C'est sous son administration que fut restauré l'intérieur de l'église.

(1886). — Hippolyte Chesne, aujourd'hui curé. A complété l'embellissement de l'église par la pose des quatre vitraux peints. Au mois de décembre 1893, il appela trois Lazaristes, qui évangélisèrent la paroisse en y donnant une mission.

—

Liste des Notaires de Saint-Xandre

(1550), Jean Pérochon, notaire royal. — (1568), Coutant ? — (1618), Jacques Daviaud. — (1626-1658), Yvonnet père. — (1630-1664), Jacques Daviaud. — (1659-1666), Yvonnet fils. — (1673-1681), Dinet. — (1675-1713), Fauvestre (père et fils ?). — (1698-1739?), Isaac Desayvre (père), marié à Françoise Chousteau, probablement la parente du curé d'alors. — (1739 ? 1783), Pierre Jacques Desayvre (fils). — (1783-1798), il ne paraît pas trace de notaire durant cette période. — (1798-1802), Puybaraud. — (An XI-1838), Barbet. — (1838-1857), Eckert. — (1857-1865), Jamin. — (1865-1871), Barbeyrac de Saint-Maurice. — (1872-1889), Charles Foucault. — (1889), suppression de l'étude.

Les minutes antérieures à 1783 sont dans l'étude de Bourgneuf, sauf celles de Pérochon qui sont conservées à la Bibliothèque de la ville de La Rochelle ; celles qui ont été rédigées depuis 1798 sont aujourd'hui en l'étude de Me Giraud, à La Rochelle.

Digitized by Google

Liste des Fabriciens

(1555), Une déclaration de bénéfice faite au nom de la fabrique, le 6 juillet 1555, portait : par les fabriqueurs de l'église (signé), Duvitz. — (15..), Pourre, fabriqueur ? — (1610), Robert Daviau ? — (1618), Jacques Daviau, notaire royal, fabriqueur. — (1629), Jacques Daviau et Loys Goupilleau, fabriqueurs pour trois années. — (1644), Daniel Palu, fabriqueur, ne savait pas signer. — (1690), Louis Maucouard. — (1691), Pierre Benéteau, marchand-boucher, et François Maucouard. — (1717), François Guillon, fabriqueur et receveur en charge de la fabrique. — (1726), Jean Basset et François Maucouard. — (Après 1727), Jean Grignon et Antoine Etien, sindics et fabriqueurs. — (1734), Philippe Desayvre, fabriqueur en charge. — (1736), François Maillet, fabriqueur ; fut aussi syndic en 1744. — (1739), Billaud. — Jean Texier. — (1741), Philippe-Alexandre Desayvre. — (1742), Paul Desayvre. — (1746), L. Basset. — (1758), Louis Berteau, premier fabriqueur et receveur en charge. — Jean Archambault, second fabriqueur. — (1760), Jean Seguin, receveur de la fabrique. — L. Hillereau, fabriqueur. — (1762), Louis Hillereau, fabriqueur, receveur de la fabrique. — (1764-1765), Louis Gazeau, fabriqueur. — (1766), Jacques Pelletier, fabriqueur. — (1769), Larcade, fabriqueur-trésorier. — (1771), P. Girard, trésorier-receveur. — (1772), François Hillereau, fabriqueur. — (1774), J. Cerclet, fabriqueur. — (1777), Thomas, fabriqueur-trésorier. — (1778), Louis Bibard, fabriqueur. — (1780-1781), Jean Seguin, fabriqueur. — (1782), Girard, fabriqueur. — Après (1782), Nicolas Rochet, fabriqueur. — (1788-1789), François Bobin, fabriqueur. — (1790), Antoine Sarraud, fabriqueur.

—

Receveurs des dixièmes

(1746), Etienne Gellé, receveur des dixièmes. — (1760), Jean Lame, laboureur, « préposé au dixième. »

—

Huissiers et Sergents royaux

(1618), Bordage, sergent royal, instrumenta à la requête de Daviaud, notaire royal, fabriqueur, dans un procès intéressant la

Digitized by Google

fabrique. — (1641), Louis Avrard, sergent royal, demeurant à Saint-Xandre. — (Avant 1717), Simon Fouré, huissier (à Saint-Xandre ?). — (1717), Jean Fouré, huissier, fils du précédent. Prit la baillette du banc de son père dans l'église. — (1758), Etienne Gellé, sergent royal. — (1776), Etienne et Jean Gellé, sergents.

—

Facteurs-Boitiers et Receveurs des Postes [1]

(1858), Jean Thibaud. — (1862), Combeau. — (1863), Bonnet. — (1864), Etienne Archambeau, facteur-boitier. — (1881), Etienne Archambeau, nommé receveur. — (1886), Mademoiselle Jaume, receveuse. — (1892), Mademoiselle Lalaire, receveuse.

—

Liste des Syndics

(Après 1727). Jean Grignon et Antoine Etien, « sindics et fabriqueurs en charge ». — (1744), François Maillet, « sindic ». — (1758), Nicolas Guillon, « l'un des sindics ». — (1776), Desayvre. — (1789), Jean Pointreau.

—

Liste des Maires

(1790), N... — (Janvier 1793), Jean Gellé, maire. — (Ventôse an II-mars 1794), Jean-Augustin Girard, maire. — (Brumaire an IV-novembre 1795), Jean Gellé, agent municipal. — (Floréal an VI). Mathurin Bonnifet, agent municipal, puis maire provisoire. — (Prairial an VIII), Mathurin Bonnifet, maire. — (Février 1808), Triou. — (Mars 1810), Héraud. — (Août 1812), Jean-Baptiste-Marie de la Baume de Belleville. — (Avril 1815), Louis-Benjamin Rouhier. — (Septembre 1815), De la Baume de Belleville. — (Septembre 1830), Louis-Benjamin Rouhier. — (Novembre 1831), Barbet. — (1839), Larcade. — (1840), De Saint-Maurice. — (1848), D'Andurand. — (Septembre 1850), Fleury. — (Juillet 1852), Eugène Godin. — (Janvier 1860), Triou. — (Septembre 1860), François Bourabier. — (Novembre 1870), Fleury, président de la commission administrative. — (1871), Maximien Vincent. — (1880), Louis Mousset. — (1888), François Bourabier. — (1891), Benoist.

---

1 Bureau créé le 1er juillet 1858.

Digitized by Google

Liste des Instituteurs et Institutrices

Instituteurs. — (1681), André Camus. — (1791), Gellé, instituteur privé. — (An II, 1793-94), Foucher, instituteur. — (An VIII, 1800), Héraud, agréé par le Préfet le 23 thermidor an VIII. — (1822), Guiot. — (18..), Bonnifet. — (18..), Laiguillon. — (1873), Dufour.

Institutrices. — (1733 à 1791), les Sœurs de la Sagesse. — (1794), dame Foucher. — (1805), Sœurs Saint-Louis de Gonzague et Saint-Pétage, filles de la Sagesse. — (1829?), — demoiselle Aldefeld. — (1849), demoiselle Berthonneau, abandonna après environ 18 mois, faute d'un nombre suffisant d'élèves. — (18..), dame Turbé. — (18..), demoiselle Jousseaume. — (18..), dame Chanjou. — (18..), demoiselle Ramel. — (18..), demoiselle Noir. — (188.), dame Druet.

—

Liste des Médecins

(Avant 1789 et depuis), Larcade, maître-chirurgien, officier de santé. — (18..), d'Andurand. — (18..), Fleury. — (18..), Le Ray. — (18..), Périneau. — (18..), Neau. — (18..), Laurent. — (188.), Purey. — (188.), Boutiron.

—

Métiers Divers

(1550), Bonnet, maître maréchal. — (1555), François Juppin, charpentier à Saint-Xandre. — (1562-1605), Jean Bodin, marchand, savait signer. (Voir les *Signatures dans les Contrats notariés*, par M. Georges Musset.) — (1618), Pierre Juppin, marchand. — (1644), Laurens Coutant, marchand, savait signer, ainsi que les frères Pierre Coutant, tailleurs de pierre. — Louis Cluzeau, maçon. — (1654), Antoine Bonneau, marchand. — (1689), Laurans Bigotteau, marchand. — (1690), Pierre Benéteau, marchand boucher. — (1700), Etienne Jalleau, marchand boucher. — (1717), André Goupilleau, marchand boucher à L'Ardillière. — (1717), François Drapron, marchand, près L'Ardillière. — (1717), Pierre Olliuros, « poullaillé ». — (1717), Jean Grignon, charpentier à L'Ardillière. — (1717), Eutrope Maucouard, marchand tonnelier. — (1727), Pierre Seguin, marchand farinier. — (1728), Jean Billaud, farinier au moulin Giraudet. — (1733), André Grignon,

Digitized by Google

maître charpentier à L'Ardillière. — (Avant 1736), Pierre Girard, maréchal. — (1736), Antoine Ballanger, marchand brûleur. — (1736), Antoine Etien, aubergiste. A sa maison, « confrontant de l'occident à la place publique ou marché royal, pendait autrefois pour enseigne les *Trois-Rois*, et à présent un *Ecu de France* ».

(1739), Jean Texier, tonnelier. — Jean Gelé, tonnelier. — (1743), Elie Drapron, marchand à L'Ardillière. — Pierre Grignon, marchand. — (1744), Mathurin Gellé, tailleur d'habits. — Jean Prou, charpentier. — François Maillet, tonnelier. — René Couteau, farinier. — Pierre Tapon, tonnelier. — (1746), Paul Desayvre, marchand. — (1754), Jean Chaillé, tailleur d'habits. — (1765), Jacques Etien, cabaretier. — (1765), Desayvre, marchand de grains. — (1767), N..., charron. — Benoteau, boucher. — (1780), Pierre Nestier, maçon. — (1789), Pierre Verger, marchand orfèvre.

SOUTERRAIN-REFUGE

Exploré à Châtenet

Arrondissement de Jonzac (Ch^te-Inf^re)

Le 18 septembre 1894, j'ai voulu visiter un souterrain qui se trouve situé à Châtenet et s'ouvre très près du presbytère de cette commune, une partie des galeries s'engageant même au-dessous.

La grande quantité de terre qui encombrait le passage, rendant la descente impossible, je fis immédiatement commencer le déblaiement par trois jeunes gens de bonne volonté.

A la fin de la journée, après avoir retiré un gros tas de terre et de pierres, il ne nous fut pas possible de pénétrer à plus de deux mètres dans le couloir de descente.

Rendez-vous fut pris pour le samedi 22 septembre suivant.

Ce jour-là, M. le curé de Châtenet, mes trois travailleurs et moi sommes arrivés à déboucher complètement l'ouverture.

Voici les constatations que j'ai faites dans cette visite.

Ce souterrain diffère beaucoup de celui qui a été découvert à Fontaines-Ozillac, sous la voie du chemin de fer de l'Etat, et que j'ai décrit dans le journal *La Nature*, du 6 mai 1893.

Digitized by Google

A Châtenet, la descente est beaucoup plus rapide ; les marches, taillées dans le roc, sont plus hautes et continuent sous la voûte, point où elles s'arrêtaient à Fontaines.

Les couloirs, à Fontaines, étaient en pente douce ; à Châtenet, la descente continue à être très forte dans les couloirs jusqu'à la chambre n° 1.

Les rainures, taillées dans le rocher pour assujettir la porte ou barricade, sont au fond du couloir à l'entrée de la chambre n° 1 à Châtenet, tandis qu'à Fontaines, ces rainures se trouvaient aussitôt le premier coude du couloir.

Les chambres à Fontaines étaient ovales et spacieuses, celles de Châtenet sont carrées et moins hautes ; les voûtes à Fontaines étaient en forme de dôme, à Châtenet elles sont plates.

L'entrée de la petite chambre, à Fontaines, était une défense, car elle était très étroite et en forme de gueule de four ; la porte de communication de la deuxième chambre à Châtenet est de même dimension que les couloirs, ou peu s'en faut.

L'épaisseur de rocher formant voûte était à Fontaines de 1 mètre à 1 mètre 50, et elle est de 4 à 5 mètres à Châtenet.

Le puits d'aérage du souterrain de Fontaines, après la petite chambre, était moins large que celui que nous avons découvert à Châtenet et qui est bouché.

Je crois qu'il est très important de déboucher ce puits, parce que l'air est rare dans le fond de ce souterrain, puisque les lumières s'y éteignent rapidement, et aussi, après son ouverture, ce puits sera très commode pour remonter les moellons et débris qui embarrassent l'intérieur des chambres et des couloirs.

Le silo relevé à Fontaines était situé dans la grande chambre, il était rond, plus large au fond qu'à la gueule, fait comme un pot ; à Châtenet, le silo ovale se trouve dans la deuxième chambre, la plus petite, et il est en forme d'entonnoir.

Je me suis trouvé, à Châtenet, en présence d'une habitation creusée, très probablement, par les Gaulois si l'on en croit certains archéologues. (Voir le numéro de *La Nature* du 5 août 1893.)

Je crois, cependant, que cette cachette est d'une époque différente de celle de Fontaines et de beaucoup d'autres qui ont été explorées par plusieurs personnes dans la contrée.

Digitized by Google

Voici les observations qui m'ont fait adopter cette opinion :

1° Les chambres carrées (voir le plan) au lieu d'être rondes ou ovales comme dans tous les refuges trouvés dans cette contrée, les voûtes plates et non en dôme ;

2° L'absence de sièges taillés dans les parois des salles.

3° La pente rapide de l'entrée.

4° La grande quantité de marches taillées dans le roc.

5° Les rainures pour la barricade qui sont à 7 ou 8 mètres de l'entrée sous terre. Ces rainures sont généralement assez près de l'entrée; si, au Châtenet, on a ainsi éloigné ces rainures de l'entrée, c'était pour opérer le remplissage du couloir au moyen de terre à partir de la barricade jusqu'au sol, l'éloignement de ces rainures devant donner, en temps de guerre, un travail considérable à ceux qui voulaient y pénétrer.

6° La différence de forme du silo.

7° L'épaisseur de la voûte, relativement considérable si on la compare à celles des refuges du pays explorés jusqu'ici.

Quelle que soit l'origine de ce souterrain, je crois qu'il est très important de le nettoyer et l'explorer sérieusement, parce que le propriétaire du champ où s'ouvre la descente m'a affirmé que, lorsqu'il l'eut découvert en labourant, il y a une quinzaine d'années, il y est descendu et a remarqué, nous a-t-il dit : 1° Trois chambres; 2° dans une de ces chambres, une porte murée avec du mortier très dur.

Ces constatations faites, le brave propriétaire, n'ayant trouvé aucun veau d'or, s'est empressé de reboucher l'ouverture.

Or, jusqu'à ce jour, je n'ai découvert que deux chambres et la quantité des débris, jointe à la rareté de l'air respirable, nous a empêchés de trouver cette fameuse porte murée.

S'il est vrai qu'un passage soit muré, ou c'est pour intercepter une communication avec un autre souterrain, ou c'est pour dissimuler une cachette, il faut donc découvrir cette porte, la défoncer et voir ce qu'il y a derrière.

En terminant, je crois qu'il y a lieu de faire remarquer que dans le volume « *Etudes historiques de l'arrondissement de Jonzac* », par Rainguet, page 398, notice Châtenet, il est parlé de trois conduits souterrains existant sur le territoire de cette commune.

Le souterrain qui nous occupe n'était pas découvert encore à

Digitized by Google

Souterrantlieu

ofil en long

les

es

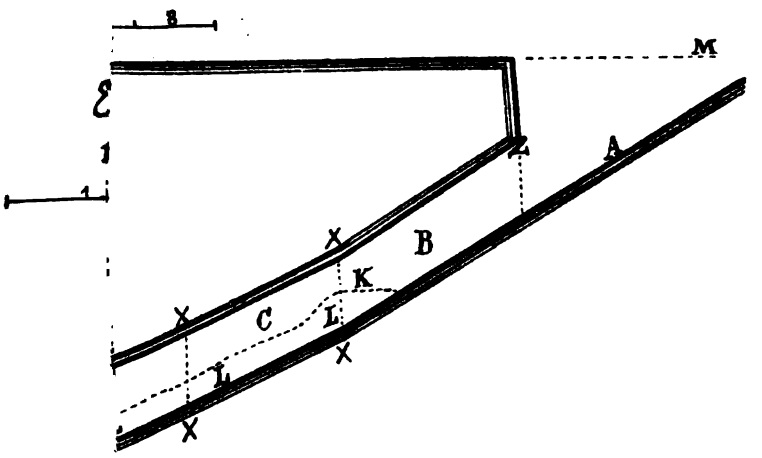

de

t les marches sont découvertes.

souterraines.

urs en descendant à moitié remplis.

roc pour maintenir une porte ou une barricade.

grande.

UNIV.

Digitized by Google

Digitized by Google

l'époque de la publication du livre de Rainguet (décembre 1864). Cette fameuse porte murée ne pourrait-elle pas communiquer avec les conduits signalés dans cet ouvrage ?

Pour répondre, il faut ouvrir le puits d'aérage qui, avec l'air et la lumière, nous donnera un moyen pratique d'extraire les décombres qui sont à l'intérieur.

P. QUIMAUD.

VARIA

Nécrologie

M. LÉON PALUSTRE

Un des maîtres de l'archéologie française, M. Léon Palustre, vient de mourir à Tours, le 26 octobre 1894.

Issu d'une famille de savants, Palustre s'était senti attiré de bonne heure par l'histoire de notre art national. Son éducation terminée, il avait mis à profit les loisirs que sa situation indépendante lui créait, pour visiter l'Italie et s'initier, en véritable architecte, à l'étude des monuments de l'ancienne Rome. Quand il en eut pénétré les principes, il se tourna tout naturellement vers les œuvres inspirées de l'architecture romaine et il se livra sur l'architecture de la Renaissance à un travail analogue, sans oublier de faire servir à ses recherches les documents de toute nature enfermés dans les bibliothèques.

Ainsi armé, il pouvait aborder de pied ferme l'étude de la Renaissance française. Le premier, il y a porté la lumière, et les services qu'il a rendus à l'histoire de notre art par la solidité de son érudition et par la sagacité d'une critique qui n'a jamais été trouvée en défaut, ne se comptent point.

Les monographies qu'il a publiées au cours de ses recherches sont nombreuses et la valeur en est grande; mais l'œuvre capitale de Palustre est ce magnifique ouvrage sur la *Renaissance en France*, que la librairie Quantin avait édité, mais qu'elle a malheureusement laissé inachevé. Province par province, Palustre y passait en revue les merveilles sculpturales et architecturales dont la Renaissance avait paré notre sol; il y reconstituait, à l'aide de documents, d'archives et d'observations personnelles, leur histoire, et les erreurs qu'il y a redressées au cours de ce travail sont sans nombre.

A côté de ce monument de grande allure, Palustre avait consacré à l'*Architecture de la Renaissance*, dans la Petite Collection Quantin, une chapelle dont l'importance n'est pas moindre.

Citons, parmi ses autres travaux, l'ouvrage qu'il a écrit, en collaboration avec Mgr Barbier de Montaut, sur le *Trésor de la cathédrale de Trèves*, ses *Mélanges d'art et d'archéologie* (1887), son *Album de l'Exposition rétrospective de Tours* (1890), et de remar-

Digitized by Google

quables études publiées dans le courant de cette année par la *Gazette des Beaux-Arts* sur quelques-uns de nos artistes du seizième siècle.

Quelque notoriété que lui eussent acquis ces travaux, quelque estime exceptionnelle qu'on fit de lui dans le monde des érudits, Palustre était peu connu du grand public. Originaire de Tours, il y vivait en sage, sur les hauteurs de Saint-Symphorien qui dominent le cours de la Loire, dans une délicieuse villa où rien ne pouvait le troubler dans ses recherches.

Il y est mort, à peine âgé de cinquante-six ans. On a célébré ses obsèques à Tours.

Léon Palustre était chevalier de la Légion d'honneur. Ex-président de la Société française d'archéologie, il était président de la Société archéologique de Touraine et du comité tourangeau de l'Alliance française.

—

La *Gazette des Beaux-Arts* du 1er décembre 1894 a publié, sous la signature de M. Ary Renan, un intéressant article, avec portrait, de M. Léon Palustre.

CHRONIQUE

—

Les Colonnes de l'Eglise de Saint-Pierre de Saintes

—

Un de nos collègues de la Commission des Arts et Monuments historiques nous communique une note qui complète le renseignement fourni par M. Gallut, dans le procès-verbal du 26 avril 1894, au sujet des quatre colonnes en marbre rouge qui ornent le sanctuaire de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes:

« Ces quatre colonnes étaient autrefois placées dans l'église de l'abbaye de Sainte-Marie de Saintes. Lorsque cette abbaye passa au Ministère de la Guerre et fut convertie en caserne, l'Empereur Napoléon Ier fit don de ces colonnes à l'église de Saint-Pierre, où se célébraient les fêtes et solennités impériales. » On lit, en effet, dans une délibération du Conseil de fabrique de cette paroisse, en date du 5 avril 1812, que M. Gilbert, président du bureau des marguilliers, expose au Conseil : « Que S. M. l'Empereur et Roi a donné à l'église « Saint-Pierre, comme principale église de la commune, celle où se « célèbrent les fêtes et solennités impériales, les quatre colonnes « en marbre qui sont dans l'ancienne église de l'abbaye ; qu'il est « impossible à la fabrique de faire les dépenses nécessaires pour « déplacer, transporter et replacer à l'église Saint-Pierre et les « décorations que cela nécessite, ce qui fait que, jusqu'ici, la fabrique « n'a pu et ne prévoit pas quand elle pourra profiter de cette « munificence. »

L'insuffisance des ressources de la fabrique ne lui permit pas de longtemps de faire les dépenses qu'exigeait la mise en place de ces colonnes; pendant dix ans, elles furent déposées d'abord dans la cour de l'abbaye, puis sur la place Saint-Pierre ou du Marché. Ce ne fut qu'en 1822, alors que M. Réveillaud était curé de la paroisse, qu'elles furent érigées à la place qu'elles occupent aujourd'hui et surmontées d'un baldaquin. L'une d'elles est, en effet, cassée en biseau mais parfaitement réparée. P. D.

Digitized by Google

Fouilles et découvertes

—

Bloc de béton romain, a Vallet, canton de Montendre — Ce bloc de béton a été trouvé, il y a déjà quelques années, en arrachant un noyer.

Il était recouvert de 1 mètre 50 à 2 mètres de terre, il reposait sur deux assises de matériaux, ainsi composées :

Tout à fait au fond, une couche ou première assise de moellons non piqués mais très bien rangés; sur ces moellons se trouvait une assise de briques ou carreaux en terre cuite; enfin, il y avait le bloc de béton formé de ciment très dur, qui servait à agglomérer des morceaux de brique rouge, avec quelques morceaux de briques un peu noires sans caillous. Presque tout le bloc est, je le répète, composé de morceaux de briques rouges unis par du ciment très dur.

Ce bloc, que j'ai vu, sert actuellement de perron devant une maison de la campagne ; il a la forme d'un carré long.

Ses dimensions sont à peu près de 1 mètre 60 de long sur 1 mètre 20 de large et de 25 à 30 centimètres d'épaisseur.

La personne qui l'a découvert a remarqué que ce bloc était entouré d'un mur de tous côtés, cette personne croyait se trouver en présence d'un tombeau et elle a fait des fouilles sommaires dans son champ.

Ces fouilles ont mis à jour un mur de brique se dirigeant de l'est à l'ouest.

Il est à remarquer que cette trouvaille s'est faite sur le sommet d'un coteau qui se dirige également de l'est à l'ouest, ayant un petit vallon au nord-est et un autre au sud.

Le point exact est 250 ou 300 mètres au nord du logis de Bessac, au nord-est de Montendre.

A mon avis, l'on se trouve en présence de vestiges d'une voie romaine.

Le mur de brique découvert était le bord de la construction, mais, comme il y a déjà 2,000 ans à peu près que ces voies ont été construites, des fouilles antérieures ont dû bouleverser ces constructions et ne nous ont laissé que des vestiges.

Il est évident que cette voie devait se rendre à Montendre (*Mons Andronis*), ou tout au moins aller se relier à une voie allant de Blaye (*Blavia*) à Saintes en passant par Ozillac.

D'où venait-elle, en arrivant de l'ouest ? Il faudrait pour répondre à cela, savoir si l'on a trouvé des restes de voies romaines plus loin dans la direction de Barbezieux ou d'Angoulême. Peut-être venait-elle du centre de la Gaule ? du pays des Arvernes ? de Lugdunum ? je ne suis pas assez compétent pour oser me prononcer.

J'ai rapporté de mon excursion des fragments de ces briques à rebords que je mets à la disposition de la Commission.

Le propriétaire du champ a trouvé beaucoup de ces briques et en a fait faire une construction.

P. Quimaud.

—

Dans les fouilles entreprises à Tigzirt, près de Dellys, par M. Gavault, architecte départemental, chargé d'une mission du ministère de l'instruction publique, une grande basilique de quarante mètres de longueur vient d'être découverte.

Digitized by Google

Ce monument, qui date du cinquième ou sixième siècle de notre ère, est couvert de nombreuses sculptures dont certaines sont purement ornementales, telles que des rosaces, des entrelacs, des chevrons, des volutes. D'autres représentent des animaux symboliques, des poissons, des lions, des aigles et des taureaux ; un autre motif représente Daniel dans la fosse aux lions.

La plupart de ces sculptures présentent de frappantes analogies, d'une part, avec les motifs des églises syriennes décrites par M. de Vogüé, et aussi avec les dessins dont les Kabyles ornent actuellement encore leurs bijoux.

Bibliographie

—

Les La Trémoille pendant cinq siècles. Tome troisième. Charles, François et Louis XII (1485-1577). — Nantes, Emile Grimaud, 1894, in-4°, X — 165 pages. — M. le duc de La Trémoille, poursuit avec autant de science que de bonheur les belles publications qu'il a entreprises sur l'illustre famille à laquelle il appartient. Ce nouveau volume, qui embrasse près d'un siècle, est consacré à trois membres de la lignée : Charles, prince de Talmond, né en 1485, qui épousa Louise de Coëtivy, fille de Charles de Coëtivy, comte de Taillebourg, prince de Mortagne-sur-Gironde, baron de Royan ; — François, leur fils, qui, lieutenant-général des provinces de Poitou, Saintonge et pays d'Aunis, marqua son passage dans notre pays par la protection qu'il accorda à l'agriculture et au commerce des céréales ; — Louis III, fils de François qui précède et d'Anne de Laval, qui reçut en 1542 l'investiture du gouvernement des provinces de Poitou, Saintonge et pays de La Rochelle, et qui mourut devant la place de Melle qu'il assiégeait, au mois de mars 1577, le jour même de la reddition de la ville. François de La Trémoille avait eu d'autres enfants dont quelques-uns sont mêlés à l'histoire de notre province, François, comte de Benon, mari de Françoise du Bouchet ; Georges, auteur de la branche des marquis de Royan, comte d'Olonne ; Jacqueline, unie à Louis de Bueil, comte de Sancerre. De Louis III vinrent aussi Louis de La Trémoille, comte de Benon, mort jeune, et, comme enfant naturelle, née de Charlotte Couronneau, Louise de La Trémoille, demoiselle de Bournezeau, mariée en premières noces à Jean d'Angliers, seigneur de Montroy, près de La Rochelle, et en secondes à Charles Rouault, seigneur du Landreau.

Mais rappeler les hauts faits dont les La Trémoille s'illustrèrent sur les champs de bataille ne suffit pas à leur éminent biographe, il nous les fait connaître également dans les œuvres de la paix. Le beau volume qu'il leur consacre est rempli de leurs actes d'administration où, grâce à des comptes et des inventaires, nous les suivons pas à pas dans leur vie intime. Que de choses curieuses et intéressantes, tant pour la vie privée des Français d'alors, que pour l'éducation, le commerce, les arts, la chasse, nous rencontrons à toutes les pages. Ici (1er mai vraisemblablement de l'année 1502), Charles de La Trémoille écrit à son père une lettre relative à la bonté des oiseaux qu'ils ont en Bas-Poitou pour la chasse au vol ; là (1528) sont des documents relatifs aux corsaires et aux navires naufragés ; — en 1529, frère René Martin, prêtre, adresse à François

Digitized by Google

de La Trémoille, une supplique pour obtenir l'hermitage situé dans les bois de « La Poyssonnyer » ; — le 9 janvier 1541 (v. s.), Louis III reçoit des lettres patentes du gouvernement de La Rochelle, Poitou, Xainctonge et autres lieux, étant le long de la rivière de La Charente ; — le 3 février 1543 (v. s.), c'est une enquête au sujet d'un combat naval entre Olonnais et Espagnols ; — le 6 novembre 1550, Louis III, et ses frères et sœur, font le partage des biens laissés par François de La Trémoille, leur père ; François reçoit entre autres biens, la terre et seigneurie de Champdolent, en Saintonge ; Charles, la terre de Marans ; Georges, les seigneuries de Royan et Saujon ; Claude, la terre de Mornac, Louis de Bueil et Catherine de La Trémoille, la terre et seigneurie de l'Ile de Ré ; — Louis, la terre de Taillebourg, le comté de Benon, les terres de Cozes, Didonne et Meschers, avec 50 livres de rente sur le domaine du roi en Saintonge ; — le 3 janvier 1560, Charles IX abandonne tous les droits seigneuriaux qu'il peut avoir sur les terres de Louis III de la Trémoille en considération des services rendus par lui et ses prédécesseurs à la couronne, et visant Taillebourg, Cozes, Didonne, Benon ; — puis vient un inventaire de pièces relatif aux droits de péage de sel saisi par le roi et visant, entre autres, les droits de sel que le seigneur de La Trémoille « a de percevoir sur les navires, batteaulx et nacelles passant par le lieu et seigneurie de Marans. » Signalons enfin, les lettres patentes du 17 mars 1565, par lesquelles Charles IX prohibe tout exercice du culte de la religion réformée dans les terres et seigneuries de Louis III de La Trémoille, terres parmi lesquelles figurent Benon, Taillebourg, Didonne, Meschers, Mornac, et toutes celles dont le dit seigneur est possessionné en Saintonge. — Nous en passons et des plus intéressantes, car ce volume comme les précédents est des plus précieux pour l'histoire de notre région.

GEORGES MUSSET.

—

Ouvrages reçus pour la Bibliothèque de la Commission :

— *Romania*, n° 91, 1894. Notice d'un manuscrit de Fréjus par *M. P. Meyer*. — Les anciennes versions italiennes de la Bible par *M. S. Berger*.

— *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique et historique de la Charente*, année 1893, 6e série, tome III. Pouillé historique du diocèse d'Angoulême par *M. l'abbé J. Nanglard*. — Abbayes de La Couronne, de Cellefrouin, de Saint-Cybard, de Saint-Amant-de-Boixe, de Bournet, de Grosbos, de Saint-Ausone.

— *Bulletin et Mémoires de la Société d'Archéologie du département d'Ille-et-Vilaine*, tome XXIII, 1894. Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne par *M. l'abbé Guillotin de Corson* : — Les Châtellenies. Antrain ; — Bagatz ; — Bain ; — Bazouges-la-Pérouse ; — Bazouges-sous-Hédé. — Beaufort. — Beaumont, etc.... Le Souterrain de l'abbaye de Redon par *M. l'abbé Guillot*.

— *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort*, tome XVI, 1894, n° 2. Ephémérides météorologiques et sismiques de la Charente-Inférieure par *M. Biteau*.

— *Revue Poitevine et Saintongeaise*, nos 128, 129, 130. De quelques inscriptions et épitaphes poitevines... par *H. et P. Beauchet-Filleau*. — Quelques anciens textes campanaires du département de la Vienne par *J. Berthelé*. — L'épitaphe de Gunter à l'église Saint-

Digitized by Google

Hilaire de Poitiers par *M. A. Largeault.* — Nouveaux documents sur les débuts de l'Imprimerie à Poitiers par *M. A. de La Bouralière.*

— *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre, 1894. Dans la séance du 21 juin 1894. *MM. Lièvre* et *Alfred Richard* rendent compte des séances au Congrès de la Société française d'Archéologie qui a été tenu à Saintes et à La Rochelle. — Jeanne de Kent, princesse de Galles et d'Aquitaine par *M. le colonel Babinet.*

— *Société de Borda*, 1894, 3e trimestre. Les Commanderies dans le département des Landes par *M. l'abbé A. Départ.* — Rapport sur la découverte d'anciennes peintures aux voûtes de l'église de Commensacq (Landes) par *M. L. Augier.* — L'Aquitaine historique et monumentale (Suite).

— *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome XXI, 7e livraison de 1894. Les anciennes corporations par *M. le Dr A. Corre.*

— *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome IIIe, mémoires, 1892. Le Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de Moscou en 1892 par *M. le baron de Baye.* — Etude sur les carrelages au moyen âge par *M. Maxe-Werly.* — Note sur les enceintes de Taverny par *M. Vauvillé.*

— *Bulletin*, année 1893. Compte-rendu des séances. — Discours de *M. le comte de Lasteyrie*, président sortant.

Sommaire de *l'Ouest artistique et littéraire* du 15 décembre 1894, organe de la Société artistique et littéraire de l'Ouest (siège à Paris, 14, Boulevard Saint-Germain).

Procès-Verbal de la Réunion du 12 Novembre 1894, par Daniel Morain. — Comité Léo Delibes, par Olivier Merson. — Avis importants, par F.-E. Adam. — Sommaire des procès-verbaux du comité, par P.-R. Raimbault. — Dans les prés bleus (*suite et fin*), par Paul Pionis. — Paul Baudry, par Jean de Basse-Terre. — La Vigne est Morte (*poésie*), par Georges Gourdon. — Pensées diverses (*poésies*), par Hippolyte Lucas. — Geoffroy la Grand'Dent, par Charles Farcinet. — Cantilène d'Automne (*poésie*), par E. du Tiers. — Le Lys et la Rose (*ballade*), par Marveil. — Henri-Adolphe Archereau (1819-1893), par Marcel Baudouin. — Cantenay (*poésie*), par Faucillon. Guérande et les Guérandais, avant la période révolutionnaire, par Pierre Balleyguier. — Le Chêne de Trédéan (*poésie*), par Boisson. — A Travers les Livres, par H. Baguenier Desormeaux. — Chronique musicale, par L. de D. — Nos Compatriotes, par Camilliacus. — Avis et Nouvelles. — ILLUSTRATIONS : Henri-Adolphe Archereau (*portrait*). — Plafond de l'Hôtel de Païva, par Paul Baudry. — Phébus, *fragment du même plafond*, par Paul Baudry. — Hécate, *fragment du même plafond*, par Paul Baudry. — Geoffroy la Grand'Dent, par Claude Vignon.

Revue de l'Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités, à Stockholm, 1 vol. 1891.

1891: Nous constatons que le Roi honore de sa présence les séances de cette société.

Enumération des monnaies, médailles et autres objets des Musées d'antiquités, ce qui forme un catalogue à la fois utile et pratique.

A citer : divers types de bijoux moyen âge trouvés dans le Halland ainsi qu'une agrafe très curieuse ornée de médaillons qui repré-

Digitized by Google

sentent, d'un côté, la Vierge; de l'autre, le Christ; le tout entouré d'une inscription reproduisant le commencement de la Salutation angélique.

Etude de M. Elis Wadstein sur les caractères runiques autrefois employés en Scandinavie.

La découverte faite en Skanie p. 92, de boucles et boutons en argent doré et de cuillers d'argent est intéressante; la reproduction de ces dernières est faite aux 2/3 de la grandeur naturelle: le fragment en argent d'un manche de couteau sur lequel on lit les lettres MANT est attribué par M. Hildebrand au commencement du XVIe siècle.

Voir, p. 104, la reproduction de la partie inférieure d'un chandelier en bronze et fer découvert dans le Gotland.

Intéressants récits de voyages faits par M. Sven Sodeberg.

Uppsala paraît être une véritable mine si on en juge par la série de chaînes, coupes et perles en argent, croix en vermeil décrites p. 156 et suivantes.

Voir, p. 181, la reproduction d'une canette en cuivre achetée par l'Etat à l'église de Barlingbo dans le Gotland. Les détails du coffret décrit plus loin par M. Hildebrand sont intéressants; ce coffret, d'origine finlandaise a été trouvé dans le Mecklenbourg-Schwerin.

M. M.

Saintes. — Imp. Hus.

Digitized by Google

Digitized by Google

Recueil de la Commission des Arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

Procès-verbal de la Séance du 31 Janvier 1895

L'an 1895, le 31 janvier, la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'Archéologie de Saintes, s'est réunie à la Sous-Préfecture, sous la présidence de M. Musset, président.

Assistaient à la séance, MM. Xambeu, vice-président; Poirault, trésorier; Jouan, Rullier, Vigier, Dangibeaud, membres titulaires; Gallut, Cantaloube, membres du Comité de publication; Laurent, Martineau, Morand, abbé Plumeau, membres correspondants.

Excusés : MM. l'abbé Noguès, Luguet, abbé Violeau, Egreteau, le vicomte Maxime de Beaucorps.

M. Poirault remplit les fonctions de secrétaire et lit le procès-verbal de la dernière séance.

M. Xambeu prend la parole sur le procès-verbal et dit que, s'il avait été présent à la dernière séance, il aurait insisté pour l'adoption immédiate de sa proposition relative à un prix annuel de cent francs à accorder à MM. les Instituteurs ou tous autres qui présenteraient la meilleure monographie d'une commune ou d'un monument historique.

Pour la monographie des communes, le programme a été déjà indiqué depuis plusieurs années et communiqué par M. Xambeu à ceux qui ont annoncé un travail semblable.

Ce programme est celui qui a été adopté par la Société française d'Archéologie, présenté dans plusieurs départements et notamment dans les Landes, après le Congrès archéologique qui a été tenu à Dax et à Bayonne, en 1888.

M. Xambeu croit devoir aujourd'hui retirer sa proposition, car, depuis le mois d'octobre dernier, la Société de géographie de Rochefort a voté un prix de cent francs pour de tels Mémoires et la communication en a été donnée, soit directement, soit par la presse, à tous les intéressés.

La Commission des Arts et Monuments historiques décide de reprendre la proposition de M. Xambeu et vote une somme de cent francs pour l'auteur du meilleur Mémoire, consacré à une monographie d'une commune de la Charente-Inférieure.

A la suite de ces explications, le procès-verbal est adopté.

Digitized by Google

M. Martin, substitut à Saintes, présenté par MM. Himbourg et Xambeu, est admis comme membre correspondant.

Après avoir analysé les dernières publications reçues, M. Xambeu remet une brochure, ayant pour titre : *Biographies vendéennes*, offerte à la Commission des Arts par M. le comte Anatole de Bremond d'Ars.

M. le Président dépouille la correspondance et donne communication de diverses lettres :

1° Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts fixant au 16 avril prochain les réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne. Sont délégués pour y prendre part : MM. Xambeu, Cantaloube, abbé Violeau, Laurent et Renard.

2° Lettre de M. Goy, fournissant des détails sur les fouilles faites, avec son collègue M. Deschamps, au camp ou station préhistorique du Chaillot, près La Jard.

3° Lettre du Directeur et du Conseil de la Société française d'Archéologie, qui font part à la Commission de la mort de M. Jules Pasquet du Bousquet de Laurière, secrétaire général, décédé à Paris le 3 octobre 1894, et de M. Léon Palustre, directeur honoraire, décédé à Saint-Symphorien-les-Tours, le 26 octobre 1894.

La Commission, s'associant au deuil et aux regrets de la dite Société, charge son *Président* d'être près d'elle l'interprète de ses sentiments.

M. le Président donne lecture d'une note de M. Egreteau sur les cloches de Saint-Germain-du Seudre.

Lecture d'une note sur une fête donnée, en 1775, par MM. les juges et consuls de Saintes à l'inauguration de la statue pédestre de Louis XVI, par M. Musset.

MM. le commandant Cantaloube et le docteur Guillaud présentent à la Société le moulage d'une belle inscription qu'ils ont découverte récemment, dissimulée dans la maçonnerie, sur la borne, placée à droite de l'entrée de la chapelle Saint-Gilles à Pons. Cette borne était jadis située à 10 lieues de Mediolanum ; un grafitte placé sur la borne de gauche semblerait indiquer que cette seconde borne se trouvait à la même distance de Mediolanum.

A ce sujet, lecture d'un rapport, accompagné d'une note de M. le professeur Julian, de Bordeaux, qui fixe à l'an 200 l'époque approximative de cette inscription, qui, par ses caractères, appartient à la bonne époque. Les bornes étaient placées sur la voie directe de Saintes à Bordeaux, une des plus fréquentées et des mieux entretenues de l'Aquitaine.

M. Musset pense qu'étant donnée la présence sur chacune d'elles du même milliaire, elles se trouvaient placées à chacune des extrémités du castrum. C'est grâce à l'obligeance de M. le sénateur Combes, maire de Pons, que nos deux collègues ont pu faire dégager la maçonnerie qui cachait l'inscription.

Exposition de Bordeaux. — M. Xambeu demande si la Commission des Arts prendra part à l'Exposition par l'envoi de

Digitized by Google

ses publications et tableaux préhistoriques. M. le Président, après avoir distribué aux membres présents les circulaires concernant cette Exposition, met aux voix la demande de M. Xambeu, qui est votée en principe. Le Bureau est chargé de décider la question des dépenses.

Sur la demande de M. Xambeu, une première somme de 50 francs est votée pour l'établissement du catalogue de la Bibliothèque.

M. Goy, instituteur à La Jard, présente à la Commission divers objets préhistoriques trouvés dans les fouilles du Chaillot : fragments de poteries, silex taillés, os, dents, poinçons, etc.

Sur l'invitation de M. Goy, on nomme une commission spéciale chargée d'inspecter ces fouilles. Sont désignés : MM. Musset, Cantaloube, Dr Guillaud, Laurent et Poirault. Cette commission se transportera à La Jard et à Berneuil dans le courant du mois de février.

M. Morand montre une vieille paire de pincettes, une serpe, une clef, un petit vase en terre rouge, trois pièces de monnaies en bronze ; ces objets ont été trouvés au lieu dit les Petits-Champs, à 1m 50 de profondeur, sur une place de construction romaine.

M. le Président, avant de clore la séance, propose d'établir un tableau historique et monumental pour chaque commune ; tableau qui serait affiché à la mairie et à l'église et que pourraient consulter avec profit tous les archéologues et touristes, ainsi que les habitants curieux de connaître le passé de leur commune. La Commission accepte à l'unanimité la proposition qu'elle considère comme importante et charge le Bureau des voies et moyens les plus pratiques pour arriver promptement à sa réalisation.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait, clos et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Président, **MUSSET.**

Le Secrétaire, **POIRAULT.**

Digitized by Google

LE GÉNÉRAL MERLE BEAULIEU

Six lignes, n'indiquant même pas la date de sa mort, constituent la seule biographie [1] qui a été consacrée jusqu'ici au général Merle Beaulieu. [2]

Les renseignements que j'ai recueillis dans différentes archives, joints aux pièces originales que je possède [3], me permettent de donner d'amples détails sur la carrière un peu tourmentée de ce brave soldat.

Pierre-Nicolas Merle, dit *Beaulieu*, du nom d'une propriété qui paraît être restée longtemps dans sa famille, naquit à La Rochelle le 25 mai 1738. [4]

Il était fils de Pierre-Nicolas Merle, seigneur [5] de Beaulieu, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers [6] au régiment de Foix [7], Infanterie, tué en 1744 à la bataille de Coni, en Italie, et de

---

1 Voir de Courcelles. — M. Charavay, dans la *Correspondance de Carnot*, (II-424) donne une courte notice sur le général Merle Beaulieu, qu'il appelle *Merle de Beaulieu*. Il a ignoré le lieu et la date de son décès, ignorés d'ailleurs même à son lieu de naissance. — J'ai publié un article sur ce général dans la *Curiosité militaire* de 1894.

2 Ce nom doit s'orthographier *Merle Beaulieu*, sans trait d'union. Le nom est *Merle*, le surnom *Beaulieu*. A l'origine, Merle ne dut être connu que sous le surnom de Beaulieu, ainsi que pendant la Révolution. On lui a écrit sous les noms de Beaulieu, Merle Beaulieu, Merle de Beaulieu, et même de Merle de Beaulieu; il a signé successivement: Merle de Beaulieu, Merle Beaulieu, Beaulieu et Merle dit Beaulieu. On trouve Merle-Beaulieu (en 1793 et en l'an VI); Merle Beaulieu (ans IV-VII, notamment sur ses entête de lettres et ses états de services imprimés, et en l'an VIII, quand il est retiré aux Prés-Saint-Gervais); et à la fin de sa vie, en mars 1817, Merle de Beaulieu. C'est sous cette dernière forme qu'il est désigné en son acte de décès.

3 Ces pièces m'ont été données par M. H. Daressy, qui s'est constitué l'historien-archiviste des Maîtres d'armes de Paris; je les ai fait relier en un volume in-folio.

4 Voir à l'*Appendice* nº II son acte de baptême.

5 Ce titre de *Seigneur* de Beaulieu fut porté par le général lui-même, alors qu'il n'était que simple capitaine d'infanterie, ainsi que le constate l'acte de baptême de sa fille, daté du 22 mai 1783. Voir aussi son acte de baptême, et la brochure qu'il fit imprimer en l'an V pour énumérer ses *services*.

6 Son brevet est à l'*Appendice* sous le nº III.

7 Le *Catalogue de la bibliothèque militaire* du général Mellinet, vendue à Paris en novembre 1894, mentionne sous les nos 457-459 plusieurs *contrôles* de ce régiment pour les années 1765, 1766 et 1768.

Digitized by Google

Françoise-Bathilde Claëssen ; et petit-fils de Pierre-Antoine Merle[1], aussi seigneur de Beaulieu, qui fut major de La Rochelle en 1714, chevalier de Saint-Louis, et mourut de ses blessures.

L'officier dont je retrace ici la biographie, imitant l'exemple donné par les siens, s'enrôla volontairement, comme soldat, le 1er juin 1755, dans le régiment de Bigorre, Infanterie, et y fut nommé Enseigne le 1er octobre 1757, puis Lieutenant le 1er octobre 1758.

Dans l'intervalle, il « avait marché contre les Anglais », lorsqu'ils se présentèrent devant La Rochelle et prirent l'Ile d'Aix, en 1757.

En 1761, les Anglais ayant tenté par deux fois de s'emparer de Belle-Isle, Merle, qui y tenait garnison, donna des preuves manifestes de bravoure et de vaillance, qui sont relatées dans plusieurs documents officiels.

Voici d'abord une lettre que lui écrivait de Sainte-Croix, Commandant à Belle-Isle, le 14 mai 1761 : « J'ai été témoin de votre conduite, Monsieur ; elle a été très bonne ; j'en rendrai compte au Roi et je vous ferai noter pour des grades ; je désire que votre blessure n'ait pas de suite et que le Roi conserve un aussi bon sujet que vous. »

Sainte-Croix lui écrivit encore de Paris, le 5 juillet suivant : « Il est vrai, Monsieur, que la défense que nous avons faite à Belle-Isle a pris faveur ; si la garnison avait été toute composée d'Officiers comme vous, nous aurions été regardés comme des prodiges. Je vous ai fait noter pour des grades, et, demain, je vais à Versailles en solliciter l'expédition ».

Il reçut aussi du Duc de Choiseul, Ministre de la Guerre, la lettre ci-après, datée du 6 juillet : « Sur le compte que j'ai rendu au Roi, Monsieur, de la bravoure avec laquelle vous vous êtes comporté dans le Rédan de la Redoute n° 2, où vous avez été dangereusement blessé, Sa Majesté a bien voulu vous accorder la Commission de Capitaine et une gratification de 500 livres sur le centième denier. Vous me trouverez toujours disposé à faire valoir vos services. »

On ne pouvait être mieux apprécié et récompensé.

Enfin, on trouve la confirmation de ce qui précède dans les gazettes du temps, et, notamment, dans le *Journal de Belle-Isle*, du 13 mai 1761, page 17 : « L'on ne peut que se louer de la conduite

1 Voir son Brevet à l'*Appendice* n° I.

Digitized by Google

de M. Merle Beaulieu, Lieutenant de Bigorre, qui, attaqué à quatre heures du matin dans un Rédan, a tenu jusqu'à la dernière extrémité et fait un feu continuel sur l'ennemi, et ne se rendit qu'à dix, ayant vu tuer à ses côtés seize hommes sur vingt qu'il commandait, ayant été blessé dangeureusement et ayant consommé toutes ses munitions, se voyant sans espérance de secours. »

Plus tard, ayant à faire valoir ses services de ce temps-là, il obtint encore cet honorable certificat : « Je certifie que Pierre-Nicolas de Merle de Beaulieu a servi dans le régiment de Bigorre, que j'ai l'honneur de commander, en qualité de volontaire, en 1755 ; a été fait officier en 1757 et a marché la dite année contre les Anglais, lorsqu'ils vinrent devant La Rochelle et prirent l'Ile d'Aix ; qu'il s'est trouvé au siège de Belle-Isle en 1761, où il s'est très bien comporté et où il a reçu deux blessures, l'une d'un coup de bayonnette, et l'autre d'un coup de fusil. En foi de quoi je lui ai donné ce présent certificat. Fait au château de Sablonnière, ce 14 juin 1781. De Maupeou. » [1]

A l'affaire de Belle-Isle, les 8 et 13 mai 1761, Merle, qui avait combattu jusqu'à la dernière extrémité, fut obligé de se rendre, parce qu'il avait épuisé toutes ses munitions, et qu'il avait perdu presque tous ses hommes.

On le fit donc prisonnier avec les hommes qui lui restaient, mais on eut pour eux les égards qui sont dus à de valeureux soldats.

L'admiration qu'on éprouva pour lui fut telle, que le général anglais Hoydson lui offrit sa propre épée, en présence des deux armées. Merle garda toujours ce précieux souvenir de ses campagnes de jeunesse.

Le grade de capitaine, qu'il obtint le 14 juin 1762, fut la récompense de sa brillante conduite dans la défense de Belle-Isle.

Malheureusement, il fut réformé, cette même année, avec tout son régiment ; et dut aller prendre part aux expéditions qui s'organisaient en pays d'outre-mer.

Voici plusieurs pièces qui les constatent :

« Nous, Gabriel Renaud de la Motte, mestre de camp d'infanterie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, lieutenant pour le Roi et commandant gouverneur de Blaye, certifions que le sieur Pierre-

1 Original, avec cachet, cire noire, aux armes de Maupeou.

Digitized by Google

Nicolas Merle de Beaulieu, officier au régiment de Bigorre, est venu icy avec la compagnie des grenadiers et deux compagnies de volontaires du même régiment et qu'ils s'y sont embarqués pour l'Amérique vers le milieu de l'année 1762. En foi de quoi avons donné le présent certificat. Blaye, ce 17e Juillet 1781. LAMOTTE. »

« Je soussigné, Officier au régiment d'Anjou, Infanterie, certifie que le sieur Pierre-Nicolas Merle de Beaulieu, Capitaine réformé du régiment de Bigorre, s'est embarqué à la Martinique pour revenir en France, sur le vaisseau *le Protecteur*, Capitaine Guionnar, sur lequel j'étais comme passager, au mois d'Aoust 1764 ; que nous sommes arrivés à Blaye au commencement de septembre de la même année. A Arras, ce 8 juin 1781. DU BUQ, Officier au régiment d'Anjou. »

« Extrait des rôles d'équipage déposés au bureau des armements et des classes du port de Bordeaux. — Le navire *le Protecteur*, commandé par le sieur Toussaint-Pierre Guionnard, armé à Bordeaux pour la Martinique, le 19 avril 1764, et désarmé au dit port le 26 septembre suivant. — Des passagers pour France, embarqué à Saint-Pierre le 27 juillet 1764 : M. Lemerle, Capitaine du régiment de Bigorre, venant de Cayenne. Débarqué à Blaye, le 16 septembre 1764 ».

« Nous, Gouverneur pour le Roy de l'Isle-Colonie de Cayenne et de la province de Guyanne, certifions que le sieur Pierre Merle, Capitaine au détachement des volontaires de Bigorre, a rempli tous ses devoirs d'Officier avec l'exactitude la plus scrupuleuse et n'a laissé échapper aucune des occasions qui se sont présentées de prouver son zèle, sa bonne volonté et l'envie qu'il avait d'être utile à sa patrie et à son Roi. Donné en notre hôtel, le 1er mai 1763. D'ONULLIET. »

Avant la réforme du régiment de Bigorre, Merle Beaulieu avait demandé et obtenu de passer dans les colonies avec un détachement de ce régiment ; et, à la paix, en 1763, il revint en France avec ce même détachement, qui venait d'être aussi réformé.

La paix l'ayant réduit à l'inactivité, il voyagea à l'étranger, en mission sans doute, à la satisfaction, dit-il, du Ministre des Affaires Etrangères. Sur cette période de sa vie, qui comprend les années 1764 à 1775 peut-être, les renseignements font défaut. On voit seulement par une mention de son Brevet de Général qu'il « a fait les campagnes de 1762, 63, 64, sur mer et en Amérique. »

Digitized by Google

En 1779, de Paris, où il habitait rue Tiron, il adressa au Ministre de la Guerre une supplique, toute de sa main, accompagnée d'un mémoire écrit par un tiers, duquel j'extrais ce passage : « Depuis 1763, il (Merle Beaulieu) n'a reçu aucune faveur de la Cour ; il n'a pas même touché les appointements échus de réforme que le Roi lui a accordés, ainsi qu'à tous les Capitaines des différents régiments réformés. Ceux du régiment de Bigorre, camarades du sieur Merle de Beaulieu, qui n'ont pas eu des actions si heureuses que lui, jouissent du bénéfice de leur pension de réforme. Le sieur Merle de Beaulieu est peut être le seul officier en France qui n'en ait encore rien touché. On ne peut attribuer qu'à l'ignorance des usages et à l'absence du sieur Beaulieu, un événement si extraordinaire. »

Il suppliait donc le Prince de Montbarey, Ministre de la Guerre, de lui accorder un remplacement quelconque, qu'il sollicitait vainement depuis quatre ans, et qu'il avait fait solliciter nommément par feu le Lieutenant général Redmont, sous lequel il avait servi ; et aussi de lui faire obtenir de la bonté du Roi un relief de ses appointements de réforme depuis 1763, époque de sa réforme, où la croix de Saint-Louis qui devait, disait-il, lui servir « de dédommagement pour le temps passé et un nouveau brevet de pension pour l'avenir. »

La lettre d'envoi de ce mémoire mérite d'être reproduite ; la voici :

« Monsieur, daignez, je vous prie, jetter un coup d'œil favorable sur mon mémoire ; daignez en examiner toutes les pièces jutificatives. Mon bonheur est entre vos mains, et j'attends tout de votre bienfaisance. Avec quel plaisir je me dirai sans cesse :

..... Deus nobis hæc otia fecit,
Namque erit ille mihi semper Deus.....

« Permettez-moi encore de vous prier d'observer que ma mère, qui, depuis 1744, jouit d'une modique pension de 150 livres et qui n'a jamais eu de brevet du Ministre, a eu l'honneur d'écrire deux lettres à Monseigneur le prince de Montbarey : l'une pour le supplier de lui en faire expédier un nouveau, en conformité de la nouvelle ordonnance, l'autre pour le solliciter de faire passer sur ma tête cette petite pension de 150 livres. Alors un seul brevet suffira pour la sienne et la mienne. Daïgnez, Monsieur, avoir égard à notre juste demande ; faites la fortune de la mère et du fils, et comptez

Digitized by Google

à jamais sur la plus vive reconnaissance, etc. MERLE DE BEAULIEU, Capitaine réformé d'infanterie.

« A Paris, rue Tiron, 3 août 1779.

« *O Crux ave, spes unica.* »

En tête on lit : « Recommandé très particulièrement par Mademoiselle de Montbarey »

Le billet ci-après accompagne la supplique : « Madame la Princesse de Nassau recommande à Monsieur de Saint-Pole (*sic*), Monsieur de Beaulieu ; il a déjà reçut un mémoir à ce sujet ; elle lui sera très obligé de ne pas l'oublie. »

La conséquence de ces appuis fut la double nomination de Merle de Beaulieu au grade de Capitaine, à la suite de l'Infanterie française, avec pension de 360 livres, à partir du 4 juin 1780, et le 5 août 1781, comme Chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis.

Fixé désormais sur son avenir le capitaine Merle épousa à Paris, en 1780, [1] Mademoiselle Pierrette Poincellier, fille d'un marchand papetier, demeurant à l'Arbre de Saint-Gervais, [2] dont il eut une fille et qui lui survécut.

De 1781 à 1789, Merle Beaulieu résida dans la capitale, et cette autre période de sa vie, toute de paix, ne révèle rien de saillant pour sa biographie. Il vit heureux, près de sa femme et de sa mère qui, veuve depuis longtemps, demeurait avec lui rue Tiron, n° 7, au Marais, dans une maison qui lui appartenait.

Le 1er septembre 1789, Merle Beaulieu, qui jouissait d'une certaine notoriété dans son quartier, et avait pris part aux

---

1 Les époux Merle-Poincellier s'étaient mariés sous le régime de la communauté, par acte passé devant Me Lemoine, notaire à Paris, le 3 octobre 1780. Voir à l'*Appendice* n° IV, l'acte de baptême de leur fille.

2 J'ai dans ma collection d'*ex libris* la grande et rare étiquette de commerce de ce papetier. En voici un extrait : « Au Sans-Pareil, et à la Vertu de l'Encre. POINCELLIER, Marchand Mercier et de Papier à Paris, demeurant rue du Monceau, entre Saint-Jean en Grève et Saint-Gervais : Vend toutes sortes de Papier à Lettre lavé, battu, doré sur les tranches . REGISTRES pour les Fabriques d'Eglises et des Maisons Religieuses et Abbayes, concernant les Actes de Baptêmes, Mariages, Prises-d'habits, Professions et Sépultures... Plan de la Ville de Soissons, en élévation Géométrale, dédié à la Reine, et dont ledit Poincellier est Auteur... »

J'ai rencontré l'étiquette de commerce de Poincellier, en quatre formats différents, sur des registres de catholicité de la banlieue de Paris, aux années 1762 à 1782.

Digitized by Google

premiers événements de la Révolution, fut nommé Capitaine d'une Compagnie de gardes françaises dans la garde nationale parisienne soldée.

Ses campagnes de 1789, 1790 et 1791, en cette qualité, lui seront comptées ultérieurement comme campagnes de guerre, en vertu du décret de l'Assemblée Nationale du 7 août 1791.

Le 10 juillet 1792, il fut nommé Capitaine à la suite du 13e régiment d'infanterie de ligne ; le 16, Lieutenant-Colonel de ce régiment; le 7 août suivant, Lieutenant-Colonel du 36e régiment d'infanterie ; puis le 9 septembre, toujours en l'année 1792, Colonel, Chef de brigade du 14e régiment d'infanterie en remplacement de La Marlière, élevé au grade de Maréchal de Camp.

Cette dernière nomination faite par le Conseil exécutif provisoire fut la source de difficultés pour Merle Beaulieu.

Dès qu'il en eut connaissance il s'empressa d'annoncer son arrivée au régiment ; et s'apprêtait, en effet, à partir quand le 16 septembre, au moment de monter en voiture, il reçut une lettre de Saint-Surin, Lieutenant-Colonel, l'informant que Dumouriez, en mission, l'y avait fait recevoir comme Colonel provisoire.

Le Ministre Servan, instruit de la position du citoyen Beaulieu, décida qu'il serait nommé au premier régiment vacant ; c'était sage autant qu'habile.

Ce provisoire dura quelque temps ; enfin, en décembre, Guinet, devenu lieutenant-colonel provisoire du 14e régiment d'infanterie écrivit à son Colonel Beaulieu :

« Au camp sous Namur, le 1er décembre 1792, en l'an Ier de la République.

« Le 14e régiment d'infanterie, Monsieur, a reçu avec reconnoissance et sensibilité votre obligeante lettre du 4 du mois dernier. Les officiers me chargent d'être leur interprète auprès de vous pour vous remercier des offres de service que vous leur faites à tous. Soyez bien sûr, Monsieur, qu'ils n'hésiteront jamais à vous confier leurs intérêts lorsqu'ils auront à les mettre sous les yeux du Ministre.

« Nous recommandons aujourd'hui à vos sollicitations l'expédition de mon brevet de Lieutenant-Colonel, de ceux de deux Capitaines, d'un Adjudant-Major, de deux Lieutenants et de deux Sous-Lieutenants. Les dites nominations ont été adressées par moi

Digitized by Google

au Ministre de la Guerre, dans les cinq premiers jours de ce mois, et j'ai eu soin de les faire apostiller par le général La Bourdonnaye qui, alors, nous commandoit.

« Si vous connoissiez le désir particulier que j'ai d'avoir l'honneur de cultiver votre amitié et celui de tous les officiers de vous posséder, vous ne perdriez pas un quart d'heure, après avoir rendu le service à M. de Saint-Surin de le faire nommer à la place de Colonel, à venir au milieu de votre famille, et j'ose vous assurer d'avance que vous y trouverez tous les soldats jaloux de servir avec un frère d'armes si digne de leur attachement. »

Beaulieu, toutefois, craignant d'éprouver la même difficulté dans un autre corps, et pensant, d'ailleurs, pouvoir servir au moins aussi utilement comme Adjudant-Général, demanda alors au Ministre, en forme de compensation, de vouloir bien l'employer en cette qualité, avec le grade de Colonel.

Dans une lettre datée du 10 décembre 1792, il disait au Ministre: « J'ai 55 ans et n'ai pas de temps à perdre pour servir ma patrie. Depuis quatre ans, j'ai prouvé à tout Paris, dans les différents postes militaires que j'ai occupés, que j'avais été et que je suis encore un bon et utile citoyen [1]. »

Beaulieu aurait fort désiré qu'on appelât Saint-Surin à un autre régiment, de façon à ce qu'il put prendre le commandement effectif du 14e régiment d'infanterie ; mais ce ne fut pas l'avis du Ministre Servan, qui décida, malgré la recommandation de Pétion et Santerre, que Beaulieu, en attendant mieux, serait nommé Adjudant-Général provisoire à Paris. Toutefois, il fut maintenu comme Colonel du 14e, à une date postérieure.

Dès le 16 novembre de cette année, Merle Beaulieu, avait demandé aussi le grade de Maréchal de camp ; à ce propos il disait dans une supplique [2] : « Peu d'officiers sont aussi bien notés que lui dans les bureaux de la guerre. Plusieurs de ses cadets d'âge et de service sont parvenus au grade de Maréchal de camp ; et il sollicite cette grâce parce qu'il pense qu'il pourra s'en acquitter pour le bien de la République. »

---

1 Signé : *Beaulieu, rue Tiron, n° 7, au Marais.*

2 Supplique signée : *Merle-Beaulieu.* C'est la seule fois où il ait réuni ses deux noms par un trait d'union.

Digitized by Google

Il renouvela sa demande par deux fois, en 1793 ; la seconde fois, d'Ypres, le 31 mars, d'où il écrivit encore au Ministre :

« Depuis longtemps je sollicite le brevet de Maréchal des camps et armées de la République. Mes services et leur ancienneté me donnaient le droit de demander cette grâce. La campagne que je viens de faire me met dans le cas de la solliciter avec plus de justice encore.

« Le 28 février, j'ai eu des lettres pour faire le service de Maréchal de camp à Maëstrich ; je les ai fait passer dans vos bureaux.

« Le 6 mars, j'ai repoussé un gros de cavalerie à la tête de dix ou douze bataillons.

« Les 7, 8, 9 et 10, j'ai été, à la tête de 25,000 hommes, aucun général ne s'étant montré dans cet intervalle.

« Le 20, je me suis trouvé au siège de *Diest*, ville ouverte de toutes parts et la mieux défendue de toute la guerre, puisque nous avons soutenu deux assauts, tué trois à quatre cents hommes aux ennemis, évacué la place après cinq heures de défense et après avoir perdu soixante hommes, dont six officiers, et fait une retraite difficile et honorable. Je vous en ai rendu un compte détaillé [1].

« A Liège, où je n'étais plus le 1er mars, ma malle a été pillée, le 6, par les Autrichiens ; le 20 mars, à Diest, un de mes domestiques a été fait prisonnier, avec mon cheval et un porte-manteau, et je suis absolument nud.

« Depuis, avec le Colonel Le Comte, j'ai fait la retraite de Malines, Terremonde, Gand, Oudenarde, Courtrai, Menin, Ypres enfin, d'où je partirai demain pour Cassel, à la tête de 25 bataillons que je commande seul.

« Je suis peut-être le plus ancien officier de l'armée par mes services ; je date comme officier de 1757.

« Ce considéré, il vous plaise me faire expédier le brevet que je sollicite, soit au choix du Pouvoir exécutif, soit à l'ancienneté, ainsi que l'ordonne le décret qui doit avoir son effet à dater du 15 mars passé.

« Le Colonel du 14e régiment d'infanterie, Beaulieu, Commandant les deux divisions de l'armée dirigées sur Cassel. »

---

1 On trouvera cet important rapport à l'*Appendice*, sous le no V.

Digitized by Google

Le général Beaulieu a fait les campagnes de 1792 et 1793, avec le 14e régiment de ligne, qu'il commandait, et s'est trouvé à la bataille de Jemmapes, aux sièges de Namur et de Liège, à la bataille de Mervinde, au siège de Diest, après lequel il commanda la retraite jusqu'à Malines sans se laisser entamer.

Enfin, et il s'en fit toujours un titre de gloire, il ramena à Cassel, vingt-cinq bataillons de l'armée de Dumouriez.

Toutes ces actions d'éclat furent récompensées, puisqu'il devint Général, mais elles traînèrent après elles l'inévitable cortège des difficultés.

Et c'est de Cassel, le 18 avril 1793, que l'on voit encore Beaulieu, toujours suppliant, écrire au Ministre de la Guerre, la douloureuse missive qui suit :

« Dans tous les tems, dans tous les grades, je servirai la République avec honneur et probité, et lui sacrifierai ma vie quand il sera nécessaire. Cependant il me paroîtroit dur d'être privé des récompenses que je dois en attendre.

« En parlant des décrets du 15 mars, mon ancienneté de service, mon âge qui ne me donnent pas le tems d'attendre, devaient me faire espèrer d'être nommé des premiers Général de brigade.

« Ma dernière campagne me donne des droits au choix ; la défense de Diest, la retraite sur Malines, l'honneur que j'ai eu de faire l'office de Maréchal de camp par ordre d'un général [1] qui depuis — mais alors il était vertueux ; — l'avantage de ramener seul à Cassel en Flandres 25 bataillons, malgré les ennemis *intérieurs* et extérieurs ; mes équipages, domestiques, chevaux, perdus, semblent me donner des droits *au choix* du Pouvoir exécutif, et j'osais y compter.

« J'ai encore le noble orgueil de croire que ce grade m'est dû, puisqu'il me sera accordé, et que, par mes services, je justifierai ma présomption, surtout si je suis employé dans l'intérieur, où mes faibles talents trouveront leur vraie place.

« Mon sort est entre vos mains, Citoyen, un refus me déshonore ; dans tous les cas, j'agirai de façon que vous, ou plutôt la République n'aura qu'à se louer de ma conduite.

---

1 Dumouriez, né à Cambrai. Il passa à l'ennemi, avec son Etat-major, le 4 avril 1793.

Digitized by Google

« *Dulce et decorum est pro patria mori.*

« Le Chef de Brigade du 14e régiment d'infanterie, Commandant la Division gauche de l'armée du Nord, sous les ordres du vertueux O'Moran [1], Beaulieu. »

Le même jour, il écrit encore de Cassel en Flandres, au Citoyen Ministre de la Guerre :

« M. Guinet. premier Lieutenant-Colonel du 14e régiment d'infanterie, appuié sur les décrets de la Convention nationale, persiste dans la demande que j'ai mise sous vos yeux d'aller commander le second bataillon à Brest.

« Vous ne l'avés honoré d'aucune réponse. En conséquence, aujourd'hui, il porte ses plaintes à l'Assemblée nationale et au Comité militaire.

« J'ai cru que je devais vous en donner avis, et, sommé par lui de signer son mémoire, je n'ai pas pu m'en dispenser.

« M. Fleuri, second Lieutenant-Colonel, est mort à la fin de mars, en allant à Brest. Aux termes des décrets du 15 mars, la Lieutenance-Colonelle doit appartenir aux Capitaines du premier bataillon, puisque M. Guinet ne devait plus y compter.

« Ils me somment de les assembler pour en choisir un entre eux, aux termes de la loi. J'ai obtenu un petit retard, et j'attends vos derniers ordres avec impatience.

« Je profiterai de l'occasion pour vous ajouter qu'aux termes des décrets, le plus ancien Colonel de *service*, par tiers, devait être élevé au grade de Général de brigade ; on vient de m'en montrer la liste, et je puis prouver qu'un seul est plus ancien de service que moi.

« Soldat en 1755, officier en 1757, âgé de près de 55 ans, vieilli par les fatigues, au bout de ma carrière, j'aurai peu de tems à jouir d'un grade dû à mon ancienneté, et, peut-être, au service d'avoir ramené à Cassel vingt-et-un bataillons.

« Je m'en rapporte à vous seul, Citoyen Ministre, vous seul serés dépositaire de mes peines et de mes chagrins.

« J'ai tout perdu et je reste avec un cheval et deux chemises.

« Le Chef de Brigade du 14e régiment d'infanterie, Commandant,

---

1 O'Moran, né en Irlande, fut conduit enchaîné à Paris, et exécuté en mars 1794.

Digitized by Google

sous le Général O'Moran, la Division gauche de l'Armée du Nord.

« Beaulieu. »

A la suite, ce *post-scriptum :* « J'ai le cœur gros. »

Le 24 de ce mois d'avril 1793, Beaulieu reçut de Bournonville Ministre de la Guerre, une lettre d'où j'extrais ce qui suit : « Les services que l'on rend à la République ne peuvent manquer d'être récompensés ; et la valeur et l'activité que vous déployez dans ce moment-ci sont des titres à ajouter à ceux que vous donne votre ancienneté. »

Le 29, les Représentants de la Nation, députés de la Convention Nationale aux Armées du Nord et des Ardennes, François Gaspardin et P. J. Duhem, lui délivrèrent, à Lille, le certificat ci après : « Le Chef de Brigade Merle Beaulieu s'étant rendu à notre réquisition, nous déclarons avoir été *très satisfaits* de l'explication qu'il nous a donnée de sa conduite. »

Le 15 mai suivant il était promu au grade de Général de Brigade [1].

Ses vœux étaient exaucés !

Et il en exprime sa satisfaction par cette très belle lettre, — la plus belle qu'il ait écrite, — qu'il adresse de Cassel en Flandres, le 4 juin 1793, au citoyen François, Chef de la 5e Division du Ministère de la Guerre :

« Le Pouvoir exécutif ayant bien voulu me nommer Général de Brigade, j'en ai reçu la lettre d'avis, en date du 15 mai.

« Quelques députés de la Convention Nationale m'ont écrit que ma destination était pour Cherbourg ; c'est mon vrai Balot, parce que j'espère que là je pourrai être encore plus utile à la République.

« Je vous prie donc, Citoyen, de m'envoyer l'ordre de m'y rendre.

« Avant de remettre la place aux ennemis quelconques, je prends l'engagement sacré de faire plutôt sauter le magasin aux poudres.

« Mais avant de faire un saut périlleux, je voudrais être à même de connaître l'esprit des habitants et mes moyens de défense.

« J'attends donc vos ordres, Citoyen Adjoint, et je vous assure que je mériterai bien de la Patrie dans le poste de Cherbourg qu'elle veut bien me confier.

---

1 Voir à l'*Appendice*, son Brevet de Général, sous le no VII.

Digitized by Google

« Le Général de Brigade Beaulieu, Commandant sous les ordres du général Stettenhoffen [1] l'armée et le camp de Cassel. »

Une note de Vincent, secrétaire général du Ministère de la Guerre, datée du 17 juin 1793 et adressée à la 5e division de ses bureaux, porte ceci : « Y a-t-il un Général de Brigade désigné à la place de Grouchy, qui doit aller aux côtes de Brest ? »

Le 20, une note de service l'informait que le Général de Brigade Grouchy partait pour se rendre à l'armée des Côtes de Brest, où il était employé, et qu'il ne restait plus d'officier général dans la 15e Division militaire, dépendante de l'armée des Côtes de Cherbourg. On pensait qu'il serait urgent qu'il en fut envoyé un à Rouen, point central de cette Division et de la navigation de la Seine, qu'il était intéressant, disait-on, de surveiller et de protéger.

Le Ministre ayant été de cet avis, on lui exposa, le 25 juin, que le Général de Brigade Beaulieu, employé, suivant l'état arrêté par le Comité de Salut Public et le Conseil exécutif, à l'armée des Côtes de Cherbourg, venant d'arriver de l'armée du Nord, où il servait comme Colonel, pouvait être envoyé à Rouen.

Son civisme, lui disait-on, est connu ; il a été employé par le général Santerre à Paris ; il est sage et ferme ; et, si le Ministre approuve, on lui écrira de se rendre à cette destination.

Une autre note au crayon du même service dit que Beaulieu « conviendrait parfaitement à ce poste. »

Le Ministre décida qu'il fallait envoyer Beaulieu « provisoirement à Rouen. »

Beaulieu ayant eu avis de cette décision, écrivit de Cassel, le 21 juin, au Ministre de la Guerre :

« Citoyen Ministre, je viens de recevoir à l'instant la lettre, en date du 4 juin, par laquelle vous m'ordonnez de partir pour Cherbourg, y servir sous les ordres du général Wimpfen.

« J'ignore par quelle fatalité cette lettre a autant retardé. Seize jours en route, c'est un peu fort !

---

1 Stettenhoffen (Maximilien-Ferdinand-Thomas) né à Vienne en Autriche. en 1740, combattit en pays étrangers, revint en France et fut fait Maréchal de camp le 22 octobre 1792. M. Paul Marmottan (Le général Fromentin et l'armée du Nord) dit que ce général combattit avec éclat sous Dumouriez, à Mons, Jemmapes et Nerwinden, et qu'en l'an IX (1801), le premier Consul le nomma Chef de bataillon de la 10e demi-brigade des Vétérans, à Paris.

Digitized by Google

« Je viens à l'instant d'expédier une ordonnance à Dunkerque au général O'Moran, pour le prier d'envoyer ici un officier général pour me remplacer.

« Il vient de me répondre que, demain, il viendrait lui-même s'établir ici ; je vais donc l'attendre, je lui rendrai compte de l'armée et partirai d'ici, au plus tard, dimanche 23. Je passerai par Paris, et aurai l'honneur de vous faire mes remerciements et prendre vos ordres. Je viens aussi d'écrire au Général Wimpfen ; et lui ai donné mon adresse à Paris.

« Recevez avec bonté, Citoyen Ministre, l'assurance de mes hommages,

« Le Général de Brigade, employé à l'Armée des Côtes de Cherbourg, Beaulieu. »

Avant de quitter Cassel, et en homme prévoyant qu'il était, Beaulieu emporta l'importante attestation ci-après : « Maire et Officiers municipaux de Cassel, chef-lieu de canton, district d'Hazebrouck, département du Nord, ensemble Notables et Conseil de la commune du dit lieu, certifions et attestons à tous ceux qu'il appartiendra que le citoyen Pierre-Nicolas Merle Beaulieu, Colonel au 14e régiment d'infanterie de la République, a manifesté le patriotisme et le civisme le plus pur depuis son arrivée en cette ville, où ledit régiment est campé depuis deux mois et demi ; que nous l'avons vu, de tout son pouvoir, agir à maintenir l'ordre et la discipline militaire la plus exacte, et inspirer l'union et la concorde entre les différents corps de l'armée campée dans notre ville ; enfin que sa conduite loyale ne nous a rien laissé douter de son républicanisme. En foi de quoi avons délivré ces présentes, en notre Assemblée générale du 20 juin 1793, l'an deuxième de la République française, une et indivisible. J. Mahereel, Maire, Delannoy, officier Municipal, J.-B. de Swarte, officier Municipal, E. Van Damme, officier Municipal. »

Il obtint aussi du Général de Division O'Moran cette autre attestation, datée de Cassel le même jour, et non moins précieuse pour lui : « Nous, Général de Division, Commandant en chef sous Cassel, etc., Certifions que le Général de Brigade Merle Beaulieu, pendant le tems qu'il a servi sous nos ordres en qualité de Chef de Brigade du 14e régiment d'Infanterie, s'y est conduit de la manière la plus distinguée ; que, pendant ce tems, il a fait, à différentes

Digitized by Google

époques, le service de Général de Brigade, à notre entière satisfaction, et que nous n'avons eu qu'à nous louer de son civisme et de ses talens militaires ; c'est pourquoi nous nous sommes fait un vrai plaisir de lui donner ce témoignage de notre estime. »

Les Généraux Pichegru, Liéber, Ferrand et Stettenhoffen, lui donnèrent aussi, — ici c'est Beaulieu qui parle, — des marques d'une satisfaction particulière.

Très estimé d'ailleurs en haut lieu, il avait eu l'honneur de voir Lajard, lui-même, au temps où il était Ministre de la Guerre, le recommander à un Chef de corps d'armée, et, à cette occasion, lui écrire personnellement. « Je croirai bien mériter de la chose publique en attachant particulièrement à son service un Officier tel que vous. »

En juin 1793, le Général de Brigade Beaulieu reçut l'ordre de se rendre à l'armée des côtes de Cherbourg ; parti de Cassel le 22, il était arrivé à Paris, le 23, pour se rendre à sa nouvelle destination. Le 26, fixé à Rouen, en pleine possession de son commandement de la 15e Division militaire, il accusait réception de la lettre par laquelle le Ministre l'informait que le Général Septier venait d'être nommé Commandant en chef de l'armée des Côtes de Cherbourg et l'assurait qu'il se conformerait à ses ordres avec exactitude.

A peine arrivé dans ce nouveau poste, Beaulieu eut à traiter administrativement une affaire délicate. Il s'agissait de Buzot, frère du conventionnel.

M. Etienne Charavay, dans sa *Correspondance générale de Carnot* (1894, tome 11, page 422), reproduit un important rapport adressé de Cassel au Comité de Salut Public, le 30 juillet, à propos de ce personnage. Il y est dit : « Nous avons ici pour commandant dans un des postes les plus essentiels, un Buzot, frère du traître ; c'est un homme d'esprit qui fait bien son service ; qui, dit-on, ne partage point les opinions de son frère ; mais qui est très circonspect dans sa conduite et ses paroles ; je ne veux rien faire, à son sujet, sans votre avis. »

En ses annotations, M. Charavay ajoute, d'après un document des Archives Nationales (AF 1155, n° 48), que déjà le 10 juillet, même année 1793, le Général Beaulieu avait écrit, de Rennes, au général O'Moran pour lui enjoindre, au nom des représentants Laurent Lecointre, et Esnue Lavallée, de faire comparaître devant

Digitized by Google

lui le citoyen Buzot, commandant le bataillon de l'Eure, et de le faire arrêter et mettre en prison, s'il le jugeait coupable.

O'Moran répondit de Cassel à Beaulieu (Archives Nationales, AF 1156, registre du général O'Moran), qu'il avait fait une enquête sur le commandant Buzot, qu'il n'avait rien trouvé de répréhensible, que celui-ci avait cessé toute correspondance avec son frère « et que très certainement il n'est point dans les mêmes principes. »

Le 16 septembre, Beaulieu écrivit du Havre au Ministre de la Guerre qu'il devait arriver le lendemain dans cette ville un bataillon de 500 hommes, commandé par le Lieutenant-Colonel Barret, composé de 170 hommes du bataillon de Paris, 170 du bataillon de la Dordogne, 170 du bataillon de l'Aube, et commandé par 12 Officiers; qu'il n'avait appris cette arrivée, ignorée de tous, que par le correspondant du Directeur des subsistances; que, néanmoins, il avait envoyé à Honfleur du pain à ce bataillon qui en manquait et qui lui en avait fait demander.

Poste pour poste, on lui répondit qu'il devait s'adresser au Général Septier pour tous les objets du service, puisqu'il était immédiatement sous ses ordres, et qu'il ne pouvait ignorer que Septier était Général en chef de l'Armée des Côtes de Cherbourg.

Tout paraissait devoir être favorable désormais à Beaulieu, quand, le 20 septembre 1793 (vieux style), il fut suspendu provisoirement, *sans cause ni motif.*

La mesure prise contre Beaulieu était formelle. Elle portait: « Suspendre Beaulieu, Général de brigade, Amabert, Adjudant-Général, avec ordre de venir rendre compte de leur conduite au Comité de Salut public et au Conseil exécutif provisoire. Il partira aussitôt un courrier. »

Arrivés à Paris, l'un et l'autre se présentèrent dans le lieu des séances du Pouvoir exécutif, afin de recevoir ses ordres. Là, dit une note, ils les attendaient avec impatience, quand on leur fit connaître que le Comité de Salut public n'avait rien de particulier à leur dire; qu'il avait cru seulement devoir les éloigner des fonctions militaires; qu'ils se trouvaient dans la classe générale des suspendus, et qu'ils n'avaient dès lors qu'à se conformer aux lois, et, comme conséquence, — qu'à se retirer.

Le 26, confiant encore dans ce qu'on appelle en tout temps la

Digitized by Google

justice administrative, Beaulieu adressa de Paris, 7 heures du soir, au Ministre de la Guerre, cette navrante supplique :

« Vous avés paru avant-hier vous intéresser à mon sort et je réclame vos bontés avec confiance.

« Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur. Vous m'avez promis une audience du Comité de Salut public. Je me justifierai, vous me renverrés à mon poste. J'y ferai le bien et redoublerai de zèle et d'activité, si toutefois la chose est possible.

« Je compte sur votre justice.

« Le général *suspendu*, sans être *coupable*. Beaulieu, rue Tiron.»

Il ajoutait en post-scriptum : « J'ai dans ce moment un vaillant accès de fièvre ; il est plus fort que moi, car il me terrasse. »

Le 30 du même mois il était définitivement et brutalement suspendu de ses fonctions.

Le 5 octobre suivant, il tenta sa justification :

« Ma suspension, dit-il, dont je n'ai pu concevoir les motifs, devient très dangereuse pour moi.

« Je viens de lire un papier public qui annonce ma destitution et mon arrestation.

« Vous sentés combien cette calomnie doit avoir des suites fâcheuses et combien elle peut me causer de chagrin.

« Le 14 juilet 1789, je commandois le Bataillon du Petit Saint-Antoine.

« Le 1er septembre, je fus nommé Capitaine du Centre.

« Pendant les mois d'octobre, novembre, décembre, même année, j'ai commandé à l'Ecole militaire, et ai sauvé plus d'une fois les magasins et les farines des émotions populaires.

« Mon patriotisme bien connu m'a mis dans le cas de ne point être employé dans l'organisation des régiments mis à Paris.

« Et on m'a placé à la suite, malgré mes services et mon âge.

« En 1792, j'ai été successivement nommé Lieutenant-Colonel d'Anjou, et Colonel du 14e Régiment d'Infanterie.

« J'ai fait toutes les Campagnes de la Belgique, et suis arrivé à Cassel le 1er avril, avec 25 bataillons que j'avais arrachés aux instigateurs de Dumouriez.

« J'ai commandé l'armée en second.

Digitized by Google

« Le 15 mai, vous-même, Citoyen Ministre, m'avés nommé Général de Brigade et m'avés envoié dans le département de la Seine-Inférieure.

« J'ai maintenu la paix ; j'ai empêché, par ma prudence, ce département de se lever en faveur du Calvados.

« Les Côtes y sont dans un état de défense respectable.

« Je n'ai pensé, je n'ai agi que pour le bien de la République.

« Par quelle fatalité incroyable a-t-on jugé à propos de me suspendre?

« Vous êtes bon et juste, Citoyen, renvoyés moi à mon poste ; c'est le seul moyen de faire taire les calomniateurs, et là je servirai encore la République de tout mon pouvoir.

« J'ai maison, chevaux, domestiques, etc. ; je suis marié, et père de famille, maison à Paris. [1] Que faut-il de plus pour être tranquille sur mon compte? BEAULIEU, Général de Brigade. »

Le mémoire ci-après, rédigé à la troisième personne par le Général le fait connaître plus intimement encore pour l'époque troublée des premières années du régime nouveau : il s'y dévoile tout entier.

En voici le texte entier, sans suppression ni atténuation :

« Au 14 juillet 1789, il se présenta à sa section des Droits de l'homme ; il a été un des Commandans du bataillon jusqu'au 15 août, qu'il fut nommé Capitaine du Centre par le choix unanime de ses concitoyens.

« Dans les mois d'octobre, novembre et décembre 1789, il a commandé les divers détachements de la Garde nationale parisienne, à l'Ecole militaire, pour la sûreté des moulins et maintenir la discipline parmi les ouvriers.

« Il a eu le bonheur de faire abattre sept potences dressées contre les boulangers, sans qu'il ait été versé une seule goutte de sang. Un seul homme a été puni par trois mois de prison et son expulsion de Paris, et il n'a demandé aucun dédommagement pour les dépenses considérables que ces trois mois lui ont coûté.

« En 1790 et 1791, il a fait avec zèle et exactitude le service commun à toute la Garde nationale parisienne.

---

1 Maison à Paris ! On verra plus loin, les jérémiades de Beaulieu sur son état de pauvreté, dont j'ai fait la constatation, en quelque sorte officielle.

Digitized by Google

« Au mois de janvier 1792, lors de la formation des nouveaux régiments de Paris, il ne fut point compris dans cette nomination, parce que le peu de confiance qu'il avoit témoigné en plusieurs occasions pour les Officiers de l'Etat-major, et son patriotisme bien prononcé, le firent exclure de toutes Places, par ces mêmes Officiers, qui n'en donnèrent qu'à eux et leurs amis.

« Il atteste n'avoir été que deux fois chez Lafayette avec son bataillon entier.

« Il fut donc mis à la suite d'un des bataillons de Chasseurs, et le Général Santerre l'a employé comme Adjudant-Général provisoire, pour la discipline des hôpitaux et des casernes.

« Au mois de juillet, il a été successivement Lieutenant-Colonel du 36e Régiment, Colonel du 14e, et Général de Brigade.

« Après la trahison de Dumouriez, le 4 avril 1793, il a ramené à Cassel, non sans quelque peine, vingt-cinq bataillons, dont vingt-et-un de volontaires et quatre de ligne, et il a commandé en second le Camp et Armée de Cassel ; il s'est trouvé à toutes les opérations de cette Armée et a été blessé, le 7 juin, d'un coup de bayonnette.

« Au mois de juillet, il fut envoyé dans le département de la Seine-Inférieure ; il y a rempli ses devoirs à la satisfaction générale de tous les citoyens et des représentans du Peuple.

« Il a toujours payé toutes ses contributions, son don patriotique ; il s'y est marié.

« Il n'est point noble.

« Il a prêté son serment, accepté la Constitution de 1793.

« Il a remis à la Commune de Paris son brevet de ci-devant Chevalier de Saint-Louis [1]; la croix ayant été prise par les ennemis à Liège, avec sa malle, tous ses effets et un de ses domestiques.

« Il n'a signé aucune pétition, ni celle des 8,000, ni celle des 20,000, et n'a jamais été d'aucun Club suspect, ni Sainte-Chapelle, ni Monarchique, ni Feuillants, etc.

« Enfin, il a rapporté avec lui les certificats les plus civiques des Officiers municipaux des Communes de Cassel et de Rouen, et de plusieurs députés de la Convention nationale. »

Les temps étaient difficiles. Il faut pardonner beaucoup à Merle

1 La raison politique ne suffit pas à justifier l'autodafé de croix de Saint-Louis qui eut lieu alors, puisque cette décoration était toujours la récompense de longs et honorables services militaires.

Digitized by Google

Beaulieu pour s'être laissé entraîner si loin dans ses affirmations de républicanisme, plus intéressées, semble-t-il, que sincères ; mais je dois cependant relever au moins le passage où il dit n'être point noble. Il était noble ou croyait l'être, puisque dans plusieurs actes officiels il se qualifie du titre de *Seigneur* de Beaulieu, et a signé avant et après la Révolution : *Merle de Beaulieu.*

On est au 12 Brumaire, 8 novembre vieux style, de l'an deux de la République, une et indivisible. Beaulieu parle la langue du temps. Il écrit donc [1] cette lettre si caractéristique en son laconisme :

« Le général de brigade et citoyen Beaulieu,

« Au citoyen Jourdeuil, adjoint, etc., etc.

« Citoyen adjoint.

« Tu m'as compris dans l'état des appointements de Général de Brigade, employé dans la quinzième Division militaire, département de la Seine-Inférieure, jusques et compris le 30 septembre vieux stile.

« Mais

« le citoyen Polonceau, trésorier des troupes à Rouen, demande une *ampliation*, avant de faire mon décompte.

« Je te prie de me le faire expédier promptement, car j'ai faim.

« Mon déplacement, la vente de mes effets à moitié prix, et les vols que l'on m'a faits, me coûtent plus de quatre mille francs, mais n'importe : Vive la République une et indivisible ! »

« Beaulieu, rue Tiron au Marais. »

Ceci est presque de la folie.

Le 30 nivôse an II, il écrivit aussi à Bouchotte, ministre de la Guerre, en le tutoyant, pour lui exposer que, nommé Général de Brigade le 15 mai 1793 et sur le champ employé dans le département de la Seine-Inférieure, armée des Côtes de Cherbourg, il avait pris la poste à Cassel, pour arriver plus tôt à destination ; que ses chevaux, partis après lui, avaient été nourris en route à ses dépens ; qu'à son arrivée à Rouen, il avait fait beaucoup de voyages dans le département qui lui était confié, et que, dans tous les lieux où il n'y avait pas de magasins de fourrages, il avait nourri ses chevaux à ses frais ; qu'ensuite appelé par lui, il avait encore pris la poste et laissé à Rouen ses chevaux, dont il avait payé la nourriture jusqu'au

1 A la cinquième division du Ministère de la Guerre, officiers généraux, *bureau du citoyen d'Averthon*, — qui appartenait à une vieille famille noble.

Digitized by Google

jour où le Ministre l'avait suspendu provisoirement de ses fonctions par mesure de sûreté générale ; qu'ensuite il avait dû vendre à vil prix ses chevaux, et qu'il évaluait à 4 000 livres le préjudice que lui causait ce retour précipité.

En réponse, Bouchotte lui dit le 7 frimaire : « Je vous préviens que le citoyen Marchand, Commissaire ordonnateur de la 15e division militaire, vient d'être autorisé à vous expédier un état en forme de Revue, portant payement de vos appointements, fourrages et logements, si vous ne les avez pas reçus en nature et, du tout, vous faire le décompte jusqu'au 30 septembre dernier, époque de votre suspension. »

C'était, au moins, une régularisation.

Le 19 thermidor suivant, des *Prés-Pelletier, ci-devant Gervais, près Belleville, demi-lieue de Paris*, où Beaulieu s'était retiré, il adressa au *Citoyen chef de la Commission du Mouvement des armées, maison de la Guerre*, une lettre de trois pages, d'où j'extrais ce qui suit :

« J'étois Général de Brigade et employé comme Commandant en chef dans la 15e Division militaire, Rouen ; j'y ai rempli mon devoir avec distinction et avec zèle et exactitude.

« Néanmoins, il a plu au Ministre de me mander, par un ordre du 18 septembre 1793 vieux style, de venir rendre compte de ma conduite, et de me suspendre provisoirement de mes fonctions.

« J'ai obéi. Le Comité de Salut public m'a renvoyé au Ministre ; le Ministre m'a accueilli et m'a dit formellement n'avoir aucun reproche à me faire. Peu de jours après, il m'écrivit que je pouvais rester à Paris, en vertu des décrets du 22 septembre, dont il m'envoya un exemplaire, et qu'il allait demander pour moi à la Convention une pension due à 44 ans de service. En effet, il me tint parole, et a envoyé sa demande au Comité de liquidation.

« Observés bien, Citoyen, que jamais il ne m'a été possible de savoir la cause de cette suspension provisoire et inattendue.

« Ce mot de suspension a donné de l'ombrage aux Citoyens du Comité de liquidation ; ils ont envoyé mon mémoire au Comité de Salut public, qui a toujours gardé un silence profond.

« Dans cet intervalle est venu le décret qui dit que *le séjour de Paris est interdit à tout Général qui n'est point en activité de service.*

Digitized by Google

« Etoit-je censé être Général ou non ?

« Je ne l'étois pas, puisque le Ministre m'avoit donné ma retraite, que je ne demandais pas alors.

« Je l'étois encore, puisque la Convention ne l'avoit pas ratifiée.

« Que faire ?

« J'ai présenté plusieurs mémoires au Comité de Salut public pour être mis en réquisition et, à l'appui de ma demande, j'ai envoyé plusieurs papiers et notamment les deux lettres du Ministre des 18 et 20 novembre environ, 1793.

« Ces quatre pièces ne sont plus avec les mémoires ; elles se trouvent égarées ; en attendant réponse, j'ai obéi au décret.

« Un membre du Comité de Salut public m'a fait dire que je méritois une punition sévère pour avoir quitté mon poste ; que, malgré ma suspension provisoire, je devois retourner sur le champ, après la réponse du Ministre : *je n'ai aucun reproche à vous faire;* que mon séjour à Paris lui paraissait suspect ; et, pour tout délai, il m'a donné huit jours pour lui faire passer les deux lettres du Ministre sur lesquelles il devait asseoir son jugement et faire son rapport.

« L'original se trouvant égaré, je vous prie, Citoyen, de donner les ordres les plus précis pour me faire expédier un duplicata de ces deux lettres du Ministre, afin que j'obéisse à l'ordre qui m'a été intimé.

« Vous sentés, Citoyen, combien ces deux lettres me sont nécessaires. Je compte donc sur votre humanité, et vous obligerés un bon républicain qui a porté les armes pendant 40 ans et qui a bien mérité de la République. MERLE dit BEAULIEU. »

Enfin, le 11 vendémiaire an III, le bureau des Officiers généraux de la Commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre, présenta au Ministre le rapport ci-après :

« Pierre-Nicolas Merle Beaulieu, ci-devant Général de Brigade, employé aux Côtes de Cherbourg et dans le département de la Seine-Inférieure, a été suspendu le 20 septembre 1793 (v. s.), et mandé à Paris par ordre du Comité de Salut public, pour rendre compte de sa conduite.

« Arrivé en cette ville, le Comité ne trouva aucuns faits à lui reprocher, et le ci-devant Ministre lui fit dire qu'il avait cru devoir l'éloigner des fonctions militaires par suite d'une mesure générale.

« Cet Officier demande a être réintégré dans ses fonctions.

Digitized by Google

« Quarante ans de service, dix campagnes de guerre, des certificats de civisme et de bonne conduite donnés par les Officiers municipaux de Cassel, qui l'ont vu maintenir l'ordre et la discipline militaire, et inspirer l'union et la concorde aux différents corps de l'armée campée sous cette ville ; par les corps constitués de Rouen, le représentant du Peuple Laurent Le Cointre, qui en fait le plus grand éloge ; la Société populaire de Rouen, l'Assemblée générale de la section des Droits de l'Homme : voilà les titres qu'il présente à l'appui de sa demande.

« Il joint à ces pièces un rapport fait au Comité civil de sa section et de la décision de ce Comité, portant qu'il ne peut être considéré comme noble [1], et par conséquent compris dans la disposition des lois des 26 et 27 germinal.

« On prie le Citoyen Commissaire, d'après cela, de faire connaître si son intention est que l'on propose de réintégrer le Général de Brigade Beaulieu et de l'employer dans une Place, ou de lever sa suspension seulement et de l'autoriser à demander sa retraite. »

Le ministre écrivit à la suite de ce rapport : « C'est le Comité qui les a suspendus. Rien à faire. »

Cependant, le 13 brumaire, la Commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre, put écrire au *Cen Beaulieu, ci-devant Général de Brigade* : « La Commission te prévient, Citoyen, que, sur sa proposition, le Comité de Salut public a levé ta suspension et t'autorise à prendre ta retraite. En conséquence, elle fait passer à la Commission des secours publics, copie de cette décision. Salut et Fraternité ! Le Commissaire, L.-A. Pille. »

Beaulieu était alors dans la 56e année de son âge ; le Comité proposa à la Convention nationale de lui accorder la pension de 2,600 livres, à laquelle il aurait eu droit, en vertu de la loi du 9 octobre 1791, s'il se fût retiré à cette époque.

Le rapport conclut ainsi :

« La confiance des soldats en leurs chefs étant le présage le plus certain de la victoire, le Comité de Salut public et le Conseil exécutif ont voulu l'établir, en éloignant des fonctions militaires les ci-devant nobles, dont la plus grande partie a trahi la cause de la liberté. Ceux qui sont restés fidèles à leur Patrie se trouvent, par

---

1 Comment Beaulieu avait-il pu obtenir cette déclaration ?

Digitized by Google

cette mesure de sûreté générale, privés de leurs emplois ; le citoyen Beaulieu est de ce nombre, et, étant sans fortune et sans secours, il réclame une pension de retraite fixée d'après ses services et son grade, ainsi que le Ministre de la Guerre lui a promis dans une lettre du 30 septembre dernier, dans laquelle il lui annonce que le Comité de Salut public et le Conseil exécutif n'ont rien de particulier à lui dire sur sa conduite ; mais qu'ils ont cru seulement devoir l'éloigner de ses fonctions militaires et l'en suspendre provisoirement.

« L'article 3 du titre II de la loi du 22 août 1790, exigeant deux ans d'exercice dans un grade pour pouvoir en obtenir la garnison, et le citoyen Beaulieu ne les ayant pas dans les grades supérieurs à celui de Capitaine, ne devant en conséquence être traité que d'après ce grade, qu'il a exercé plus de neuf ans, notamment trois ans dans la Garde nationale soldée de Paris, il invoque les décrets des 18 septembre et 9 octobre 1791, qui accordent la totalité des appointements à trente ans de service. Le citoyen Beaulieu ayant plus de trente ans aura par conséquent pour pension 2,600 livres, totalité des appointements attachés au grade de Capitaine dans la Garde nationale soldée de Paris. »

Le 25 du même mois, renouvelant, avec insistance, ses précédentes démarches, Beaulieu s'adressa aux *Citoyens représentants du Comité de Salut public* pour leur exposer qu'il avait été suspendu de ses fonctions le 1er octobre 1793, sans que *personne* n'en sache *le motif*; que, bien qu'il ait 45 ans de service, il espérait pouvoir encore être utile à la République et demandait sa réintégration, d'autant plus, disait-il, qu'Amabert, son Adjudant général, suspendu par la même lettre que lui, avait été réintégré par un arrêté particulier. Il ajoutait que cette justice redoublera son zèle pour le service de la République, une et indivisible.

Sa lettre commence par cette devise écrite aussi de sa main : *Egalité, Liberté, Fraternité ou la Mort !*

Dans les bureaux de la Guerre, Beaulieu n'était point tout à fait oublié, et, dès le 2 de ce mois de brumaire an III, le général Pille, qui se montra toujours fort bienveillant envers lui, avait présenté au Comité de Salut public, malgré les échecs précédents, un rapport, dans lequel après avoir énuméré les titres du général, suspendu de son poste de Cherbourg par suite d'une mesure générale, à la

Digitized by Google

bienveillance du Comité, il proposait de le nommer Commissaire amovible de 1re classe, ce qui fut approuvé.

La décision porte en effet : « Inscrire Beaulieu pour une Place de Commissaire amovible. Signé : Carnot, Charles Cochon, Delmas, Thuriot, Merlin (*d. d.*), Cambacérès. »

En exécution de cet arrêté et encore sur la proposition de Pille, une décision du 15 nivôse an III, signée par Carnot, Dubois Crancé, Cambacérès, etc., appela Beaulieu à commander la Place de Metz.

Sera-t-il plus heureux dans ce nouveau poste ?

Il éprouva, d'abord, quelques embarras d'ordre administratif qui l'obligèrent à écrire [1], le 19 ventôse, au citoyen Commissaire du bureau des adjudants de place au Ministère de la Guerre :

« Une discussion s'est élevée entre les citoyens Cardot et Toutblanc, tous deux Adjudans-Capitaines de la Place de Metz, où j'ai l'honneur de commander.

« Il s'agit de savoir lequel des deux doit commander en mon absence, ou me suppléer, si des occupations ne me permettaient pas de me trouver dans deux endroits à la fois.

« Toutblanc est plus ancien de service, Cardot est plus ancien Capitaine breveté de 22 jours.

« Je te prie d'envoyer ta décision le plus promptement possible ; elle peut être très intéressante en cas d'événements. »

Le 12 germinal, il écrit à Pille :

« Je t'adresse avec confiance la demande du citoyen Plest [2], secrétaire des Commandans amovibles de la ville de Metz.

« Lui accorder promptement sa juste demande, sera *me rendre à moi* personnellement un service particulier.

« J'ai 56 ans, et je n'ai jamais connu homme qui remplit les devoirs de sa place d'une façon plus distinguée et plus assidue.

« Tu sais, citoyen, que je suis toujours guidé par la vérité ; la place qu'il occupe aujourd'hui, est fort au-dessous de son mérite.

« Hâte son brevet et compte sur notre reconnaissance ».

---

1 Cette lettre est signée : Merle Beaulieu, Commandant amovible de la place de Metz, et Général de Brigade.

2 On trouvera une note sur Plest, à l'*Appendice*, nº VI.

Digitized by Google

Voici une autre lettre qui se rattache aux mêmes fonctions :

LIBERTÉ. [1] EGALITÉ.

Assez et trop longtemps, la terreur sur nos têtes,
A versé les frimats, a vomi les tempêtes.
Soyez les magistrats d'un peuple fortuné,
Et non les conducteurs d'esclaves enchaînés.
A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère.

Metz, le 4 Brumaire an IV, « de la République française, une et indivisible. »

MERLE BEAULIEU, Général de Brigade, Commandant amovible à Metz, *au citoyen Pille, Général de Brigade, Commissaire exécutif à Paris.*

« Citoyen Général,

« La ville de Metz, dont vous avés bien voulu me confier le commandement, doit être, aux termes de la nouvelle loi, composée de quatre adjudans de place.

« Vous les avez nommés. Ce sont Toutblanc, Girard, Cardot et le jeune Creuzé la Touche, beau-frère du Représentant.

« Mais il en reste un cinquième sur le sort duquel vous n'avés pas prononcé définitivement.

« C'est Rumeau, ancien officier de grenadiers au 1er régiment d'infanterie, nommé par des représentants, ensuite destitué, puis réintégré par le représentant Mazade.

« C'est ici une cinquième roue à un chariot ; il m'empêche de diviser mon service en quatre ; il occupe le logement qui doit appartenir à celui qui le remplacera.

« Je vous prie, Citoyen Général, de me donner une décision prompte sur son compte.

« Ou sa retraite que, dit-il, il ne veut pas accepter, ou une autre place.

« J'attends à ce sujet des ordres directs et je les ferai exécuter.

« Respects et hommages.

« MERLE BEAULIEU. »

Ces faits d'administration sont sans importance, si on les compare à ceux qui vont suivre.

Il y avait eu à Metz le 26 germinal an III, une émotion populaire à propos des subsistances.

---

1 Ici un triangle. — Feuillet in-4o. En-tête imprimé.

Digitized by Google

Tout se passa dans un calme relatif et il n'y eut aucune effusion de sang.

Mais les Représentants en mission, s'étaient préoccupés de cet événement, grossi peut-être à dessein, et, le 27 prairial, le Représentant Mazade avait invité, par arrêté de ce jour, le Conseil Général de la Commune de Metz à lui faire connaître la conduite tenue dans la journée du 26 par le Commandant de Place.

C'était le mettre en suspicion.

Le 29, le Conseil, après avoir entendu Merle Beaulieu, déclara que ce Général [1], dès l'origine du tumulte, s'était porté avec zèle et activité dans toutes les sections, rues et places publiques, pour y ramener l'ordre et faire respecter les personnes et les propriétés; qu'il avait exécuté avec ponctualité la réquisition que le Conseil lui avait transmise, et, enfin, que sa conduite dans cette journée avait été à l'abri de tout reproche.

L'arrêté du Représentant du Peuple exigeait que la délibération du Conseil fût ratifiée, s'il y avait lieu, par les autorités supérieures, ce qui fut fait le même jour par le Directoire du District de Metz, et, le 2 floréal, par le Conseil du département.

Le 2 floréal, le même tumulte s'étant renouvelé, fut encore réprimé avec sagesse et énergie.

Malgré l'habileté du général Merle sa situation devenait incertaine. Il le comprit si bien qu'après s'être laissé entraîner à dire que les 4800 livres qu'il touchait comme Commandant de la place de Metz étaient insuffisants pour élever sa famille, il dut, en forme de rétractation, adresser le 5 prairial, au Comité de Salut public, la lettre ci-après :

« Citoyens Représentants, la Commission des mouvements des armées de terre vient de m'écrire par vos ordres et m'annonce qu'on vous a rendu compte que je demandais à être employé dans le Midi, en qualité de Commandant temporaire, à cause de mes infirmités.

« Citoyens, je me porte très bien ; je n'ai nulle envie de quitter Metz, quoique je sois prêt à obéir à tous les ordres de la Convention et du Comité de Salut public.

« Je fais ici le plus de bien que je puis; je suis parfaitement

---

1 Plusieurs pièces de ce temps l'appellent *le citoyen Beaulieu.*

Digitized by Google

d'accord avec les autorités constituées. On paraît content de moi. Je ne désire donc rien que mes appointements de Général de Brigade; mais il est certain que je ne puis vivre avec treize livres par jour.

« Laissés moi ici dans quel grade que vous voudrés. Je suis content.

« MERLE BEAULIEU. »

Le 24, le Conseil Général en permanence de la Commune de Metz, écrivait au Général Merle Beaulieu :

« Nous vous adressons un exemplaire de notre arrêté du 16 de ce mois, qui élève le prix du pain à compter de demain.

« Nous vous invitons de faire vos dispositions et donner des ordres pour que des troupes à pied et à cheval soient prêtes à tout moment à se porter où le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique pourra l'exiger.

« Nous connaissons assez votre prudence pour juger qu'il est inutile de vous dire que ces dispositions doivent être faites sans apparât. Nous espérons qu'elles seront inutiles; mais la prudence ne permet pas de les négliger.

« Salut et Fraternité.

« BARBÉ. ADAM, *secrétaire.* »

Le mois suivant, le même Conseil sollicité par lui d'attester la manière dont il avait rempli ses fonctions, délibéra, après avoir entendu l'Agent national, qu'il ne pouvait que « rendre hommage au zèle qu'avait montré le citoyen Beaulieu pour le maintien des lois, de l'ordre et de la tranquillité publique » et déclara qu'en partant il emportait « l'estime et les regrets du Conseil. »

C'était on ne peut plus flatteur pour Merle Beaulieu, mais sa carrière était à peu près brisée. Il tenta cependant, suivant ses habitudes, de lutter encore une fois contre l'adversité, et, de nouveau, renouvela ses démarches, pour être maintenu en activité.

Le même jour, il écrivit à son protecteur, le citoyen Pille, Général de Brigade, Commissaire exécutif, que, quand il quitta Paris pour aller à Metz, il avait deux désirs essentiels : remplir ses devoirs avec exactitude et maintenir l'ordre dans la ville ; prouver qu'il n'était pas indigne des bontés du Gouvernement à son égard ; que l'estime dont l'honorent les autorités constituées, la confiance qu'elles ont en lui, ont rempli son premier vœu au-delà de ses espérances ; que la lettre qu'il avait reçue de lui, le 7 messidor, l'avait comblé de joie;

Digitized by Google

puisqu'il y était dit que la Commission de l'armée avait dissuadé le Comité de Salut public de le changer de résidence, puisqu'il s'acquittait parfaitement de celui qui lui était confié ; qu'il espérait donc rester longtemps à Metz et qu'ainsi, après avoir donné connaissance aux troupes de la lettre précitée, il avait sur le champ acheté deux chevaux, des meubles, du linge, afin de tenir décemment le rang qu'exige une Place de l'importance de cette ville ; que les autorités municipales l'avaient fait complimenter ; que sa femme et ses enfants se préparaient à le rejoindre, lorsqu'à sa surprise et douleur, il reçut, quatre jours après celle de Pille, une lettre par laquelle le général Liébert l'informait que n'étant point porté sur le tableau des généraux et adjudans-généraux employés à l'armée du Rhin et de la Moselle, le traitement du Commandant de Metz serait suspendu à partir du 15 messidor, et qu'en conséquence, il devrait cesser ses fonctions à cette époque; on le prévenait, d'ailleurs, qu'il cesserait alors d'être compris au tableau des Etats-majors de l'armée; et Merle n'avait pu que répondre qu'il avait cessé ses fonctions ; qu'il mettrait le lendemain en vente ses équipages et ses effets, et qu'il se disposait à partir pour Paris.

Merle Beaulieu terminait sa lettre au général Pille par ces mots :

« Ce coup de foudre m'a écrasé... Je suis malheureux sans doute d'être jugé indigne de servir la République ; mais vous n'entendrez plus parler de moi, hors ma pension qui m'est légitimement due. Je n'importunerai ni vous, ni les Comités, ni la Convention. Recevez, cependant, pour la dernière fois, mon serment de fidélité envers la Convention nationale, envers la République, de mon obéissance et de mon respect pour les lois. J'ai le cœur désespéré, mais comme bon citoyen, je ne me permettrai ni murmure, ni plainte, ni réclamation. »

Suit ce post-scriptum : « C'est le général Laprun, Commandant ici, au lieu de Bessières, qui m'a apporté cette gentille missive. »

On se plaint souvent des exigences administratives de notre temps. Merle, qui, toujours malheureux, pétitionnait toujours, eut à remplir, à ce moment, un Questionnaire qui, outre les indications d'usage sur son état civil et ses services vingt fois invoqués, l'obligèrent à révéler complètement son for intérieur. Voici la partie la plus essentielle du Questionnaire :

« **Son patriotisme.** — Il n'est pas douteux. Il a fait les trois

Digitized by Google

campagnes de Paris dans la Garde nationale au moment de la Révolution. Et celles de 1792 et 1793, dans la Belgique, où, par ses bons avis et son exemple, il a affermi les troupes qu'il commandait dans leur bonne résolution de rester fidèles à la République et à résister aux propositions de Dumouriez. Précédemment, il avait fait cinq campagnes, tant en France qu'en Amérique, avait reçu deux blessures et avait été fait prisonnier.

« **Observations sur sa conduite morale et politique.** — Bon mari, bon père, bon voisin, bon ami, ne se grise jamais, n'a jamais eu un sol de dette, a toujours cherché à mériter l'estime et la confiance de ceux avec lesquels il a vécu, qu'il a eu l'honneur de commander, et qui, en tous tems, lui en ont donné les preuves les plus flatteuses.

« **Capacité.** — Il se croit propre à commander dans un département ou dans une grande ville, à y maintenir la concorde et l'union parmi les citoyens, et l'obéissance et la discipline parmi les soldats, ayant un caractère juste et conciliant ; et il l'a prouvé heureusement en diverses occasions.

« **Suite des Renseignements.** — Il en coûte sans doute à la modestie d'un galant homme de faire lui-même son éloge ; mais la vérité est une et il faut la dire, surtout lorsqu'on l'exige. Au reste, les informations sont faciles à faire. Depuis 31 ans, il demeure à Paris, dans la même maison, rue Tiron, n° 7 ; on peut interroger tous les voisins. On peut aussi consulter toutes les autorités constituées et les honnêtes gens des villes de Cassel, Rouen, Havre, Dieppe, où il a commandé en chef, et celle de Metz, où il est actuellement. Une foule de lettres, à lui adressées en diverses circonstances, prouvent qu'il a eu le bonheur d'acquérir leur estime et leur confiance. »

Nous avons là un Beaulieu intime.

Alors que tout espoir semblait perdu pour le général Merle, il fut invité à rester à Metz, comme le témoigne cette lettre de remerciements qu'il adressa le 27 messidor, à son protecteur Pille [1]

« J'ai reçu hier, avec reconnoissance la lettre par laquelle vous m'ordonnés de ne point quitter le poste qui m'est confié, et de continuer mes fonctions. Cette justice que vous voulés bien me

1 Toujours il écrit *Piles*, alors que la grande et belle signature du général, commissaire exécutif, donne : *Pille*.

Digitized by Google

rendre vous est un sûr garant de la vigilance avec laquelle je continuerai mon service, du zèle que j'y emploierai. Elle me console des contradictions sourdes et réitérées que veut me faire éprouver mon bon ami *Mutte*, adjudant général, qui voudroit me dégoûter de ma place pour y mettre son bon ami Cardot, ci-devant adjudant distitué par le représentant Mazade. Soyez sûr, citoyen général, que j'emploierai tous mes moyens pour bien servir la République. »

Le 28 messidor, Liébert, Général de Division, chef de l'état-major général de l'armée du Rhin, écrivit de Lauterbourg à la Commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre : « J'ai reçu la lettre de la Commission du 22 courant, relative au général Merle Beaulieu; je n'avois pas eu connoissance de la décision particulière qu'avoit pris à son égard le Comité de Salut public ; c'est pourquoi je lui avois adressé une circulaire comme aux autres Généraux non employés. Je viens de lui mander de continuer ses fonctions de Commandant temporaire à Metz, et je continuerai de le comprendre sur mes états comme Commandant de cette Place. »

Cette lettre, de forme bienveillante, contraste singulièrement avec celle-ci-après, un peu trop impérative :

« Au quartier général à Brumpt (armée du Rhin et Moselle), le 9 thermidor an 3 de la République Française, une et indivisible.

« Liébert, Général de Division, chef de l'Etat Major Général.

« Au Citoyen Commandant à Metz.

« Je suis très surpris, Citoyen, de la négligence que vous avez mis à envoyer l'Etat d'approvisionnement de la Place de Metz, au 15 messidor, tandis que celui de la situation de la deuxième quinzaine devroit être déjà arrivé. Je vous prie de donner les ordres les plus précis pour qu'ils le soient dans le plus court délai, et qu'à l'avenir ils me soient adressés aux époques fixées ; c'est-à-dire les 1er et 15 de chaque mois. Vous concevez, Citoyen, combien il importe pour votre responsabilité, de prendre tous les moyens qui sont en votre pouvoir pour vous les faire fournir et me les envoyer aux époques fixées.

« Salut et Fraternité. LIÉBERT. »

Merle Beaulieu répondit le 13 :

« Je suis très surpris, Citoyen Général, des reproches vifs et amers que vous me faites sur ma négligence à vous envoyer l'Etat d'approvisionnement de la Place de Metz.

Digitized by Google

« Permettez-moi de vous observer, avec la fermeté que je me dois à moi même, que jamais cet état ne m'a été demandé; qu'en conséquence, je ne pouvais prévoir qu'il vous en fallut un. Par la même raison, vous n'avez pas reçu celui de la seconde quinzaine, pour l'approvisionnement s'entend ; mais bien celui de l'Etat des troupes de la garnison, qu'on envoie ordinairement. J'aurai toujours à cœur de remplir mon devoir ; mais s'il arrivoit que je fis une faute involontaire, j'aurois, je crois, droit à votre indulgence, et des reproches aussi vifs de votre part, quand même je les mériterois, ne peuvent que percer d'une façon très douloureuse le cœur d'un vieux militaire de 45 ans de service, surtout quand ils partent d'un général aussi respectable et aussi estimé. Je vous prie, au reste, de vouloir bien vous informer, avec exactitude, par la faute de qui l'ordre que vous paroissez avoir donné, ne m'est pas parvenu, car, je vous le répète avec vérité, je ne l'ai pas reçu, et je vous demande justice. »

En même temps, ayant toujours, dans ses déboires, l'œil fixé sur les bureaux de la guerre, il écrivit au Commissaire Pille:

« Citoyen Général, la lettre ci-jointe vous fera voir évidemment que les braves gens qui vouloient me déposséder, n'ont pas perdu de vue leur système, et cherchent à me dégoûter, en me faisant de mauvaises tracasseries.

« Ma réponse ne vous laissera aucun doute sur mon innocence ; je fais le bien, et en dépit des envieux et des quêteurs de place, je continuerai de le faire.

« Conservés moi *tous* votre estime et votre amitié. »

Cette lettre est sur papier in-4, avec un superbe en-tête gravé, représentant un faisceau de licteur surmonté d'un bonnet phrygien, et à cette devise : *Mort aux tyrans ! Paix aux peuples !*

Merle date toujours de l'*an 3 de la République française, une et indivisible* ; mais il a réduit sa devise à ces mots : *Liberté, Egalité*, et son épigraphe à ce seul vers :

Aux âmes bien nées, que la Patrie est chère.

Il suit, on le voit, l'opinion publique.

Le 15 fructidor, cette décision fut notifiée à Merle Beaulieu, qui continuait à remplir les fonctions de Commandant de Place :

« Le Conseil général de la commune de Metz qui a sous les yeux le tableau affligeant des troubles qui se sont manifestés dans diffé-

Digitized by Google

rentes parties de la République, a considéré que les plus grands désordres proviennent très souvent des plus petites causes ; que des chansons, par exemple, peuvent jeter parmi les citoyens des germes de discorde dont le développement romproit l'union qui règne si heureusement dans nos murs et y amèneroit des maux que la prudence des Magistrats doit éloigner et prévoir : Arrête, ouï l'Agent national, que dans la cérémonie publique, et principalement à la garde montante, la musique sera invitée de s'abstenir de jouer aucun des airs qui peuvent devenir le sujet de troubles et de se borner à donner des morceaux étrangers à toute divergence d'opinion ; à l'effet de quoi expédition des présentes sera adressée au Général Beaulieu, Commandant de la Place, avec invitation de tenir la main à son exécution. »

Un incident d'un autre genre, plus grave, celui-ci, au moins en apparence, acheva de compromettre Beaulieu. Il y eut conflit au théâtre de Metz, du 15 au 20 vendémiaire an IV, entre la jeunesse et des officiers. C'est ce qui se passait un peu partout. En d'autres temps, plusieurs jours d'arrêt auraient suffi pour contenir les mutins. Cette fois encore Beaulieu fut la victime des événements.

On en trouvera plus loin les détails.

Le Commandant de la place de Metz fit de son mieux pour couvrir sa responsabilité, engagée en cette affaire ; mais il n'y parvint point.

Il est cependant intéressant de lire à ce propos la lettre que lui écrivait, tout entière de sa main, le général Pille, avec lequel il aimait à correspondre.

« Paris, le 26 vendémiaire an IV.

« Le Général de Brigade, Commandant exécutif, au Général Merle Beaulieu, Commandant à Metz.

« Je vous remercie, Général, des détails que vous m'avés transmis sur l'affaire de la Comédie. J'en ai fait part aussitôt au Comité de Salut public. On ne peut qu'y voir la suite des projets des ennemis de la République pour exciter le trouble et les dissensions intestines. Cette jeunesse que l'on exalte est trompée ; elle n'est nullement dans la confidence de quelques royalistes perfides et adroits qui abusent de sa légèreté. On assure que le Génie est dans les bons principes, fidèle à la République et à la Représentation

Digitized by Google

Nationale. Quant aux employés des divers services militaires, il me revient de partout des plaintes contre leur luxe, même leur incivisme.

« Faites-moi le plaisir de suivre de près la conduite de ceux qui sont dans la Place de Metz et de m'en informer. Rendés les directement responsables de leur conduite. Je n'ai pas besoin de vous recommander de redoubler de soins pour entretenir l'ordre et le calme.

« Je compte trop sur votre zèle et votre républicanisme.

« Salut et Fraternité.

« L. A. Pille. »

Le 28, un arrêté du Comité de Salut public le révoqua en ces termes :

« Le Comité de Salut public arrête que le Général Merle Beaulieu, présentement en activité à Metz, cessera d'être employé.

« Et attendu les services rendus à la République et à la Représentation nationale, les 12, 13 et 14 de ce mois, par le Général de Brigade Tugnot, actuellement employé à Meudon, le Comité de Salut public arrête que ce dernier ira sur le champ à Metz pour y remplacer le Général Merle Beaulieu. »

Le 30, le Ministre de la Guerre adressa à Pichegru, Commandant en chef l'armée du Rhin et Moselle, une ampliation de l'arrêté du Comité de Salut Public du 28, qui nommait Tugnot à la place de Merle Beaulieu.

Le 3 brumaire, Merle Beaulieu n'étant pas encore définitivement remplacé, le Conseil de la commune lui rappela que le maintien de l'ordre et de la tranquillité exigeait le maintien des mesures que contenait la délibération du 1er, prise par ce Conseil, relative au spectacle. On l'invitait en conséquence à se trouver ce jour, au spectacle, où, d'après les rapports reçus, sa présence était jugée nécessaire. On lui recommandait en outre d'établir une garde à l'Aubette.

Le 4, par une sorte d'ironie du sort, ne se *doutant pas encore* qu'il allait être définitivement suspendu, il écrit au Comité de Salut public : « Depuis très longtemps, je suis le plus ancien des généraux de brigade en activité de service et je n'ai jamais rien sollicité. Ainsi, je crois que sans trop d'orgueil, il m'est permis de solliciter de vous ma nomination au grade de Général de Division. Depuis la

Digitized by Google

Révolution j'ai donné dans toutes les occasions des preuves de mon patriotisme et de mon respect pour la Convention. J'ai fait avec succès cinq campagnes pour la République : j'implore donc votre justice ! »

Le 8 brumaire, les Administrateurs composant le Directoire du Département de la Moselle lui écrivaient : « Citoyen, nous vous adressons, avec la présente, expédition de notre délibération du 6 du présent mois, laquelle contient l'expression de notre estime pour vous et le juste témoignage que nous rendons au zèle et au patriotisme avec lequel vous avez exercé vos fonctions en cette commune.»

Cette délibération constatait en outre que Merle Beaulieu n'avait cessé dans ses relations avec l'administration et dans ses fonctions de montrer le zèle « d'un citoyen recommandable ».

Le même jour, le Directoire du district de Metz déclarait aussi que le citoyen Merle Beaulieu s'était toujours montré assidu à ses devoirs, et que, dans des moments orageux, l'administration avait remarqué qu'il s'acquittait avec zèle de ses fonctions.

On ne pouvait être plus complètement protégé.

Le 6, Laprun, Général de Division, Commandant en chef la 3e et 4e division militaire, étonné de la mesure dont Merle Beaulieu était l'objet, lui avait écrit : « Ce n'est pas sans étonnement, Citoyen Général, que j'ai appris, par votre lettre d'hier et par le rapport qui m'a été fait de l'arrivée du Général Tugnot, qu'un arrêté du Comité de Salut public vous prescrit de cesser vos fonctions. Recevez mes regrets sincères, et soyez bien persuadé, Citoyen Genéral, de mon estime pour vous la plus parfaite et du désir que j'ai de mériter la vôtre ».

Mais bientôt, il informait le Comité de Salut public que Merle Beaulieu avait cessé toutes espèces de fonctions militaires, et que Tugnot, Général de Brigade, arrivé à Metz le 5, pour le remplacer, avait été reçu, le 7, à la parade.

Merle Beaulieu n'eut donc plus d'autre ressource que d'écrire au Comité de Salut public :

« Citoyens Législateurs, la République n'a plus besoin de mes services ; elle me congédie ; c'est à moi à l'aimer toujours, à lui obéir et à ne faire à ce sujet aucune réclamation.

« Cependant, en me privant du bonheur de lui être utile, je pense que le Comité de Salut public n'a point eu l'intention de me ruiner

Digitized by Google

entièrement, moi, ma femme et mes enfans. Je le suis cependant et sans espoir de me relever, si vous ne voulés pas venir à mon secours par dès *indemnités* que je crois pouvoir demander avec justice.

« Le Général Tugnot est arrivé le 5 ; et, le 6, le Commissaire ordonnateur m'a enjoint de quitter la caserne pour donner mon logement à ce Général.

« J'ai donc loué une chambre garnie pour terminer ici mes affaires, et ce déménagement seul m'a déjà coûté 400 livres.

« Le Commissaire m'a retranché les vivres, et vous sentés la dépense énorme que cela m'occasionne.

« Il ne peut m'accorder une voiture pour me rendre avec mes effets à Paris, lieu de ma résidence depuis 31 ans, dans la même maison.

« J'ai 58 ans, ne puis aller à pied ; le seul port de mes effets me coûtera de 250 à 300 le cent.

« Et cependant le Commissaire me refuse même une route pour me rendre à Paris, fondé sur ce qu'aucune loi ne l'y autorise.

« Ce voyage pour moi et ma compagne et le port de mes effets est un objet de près de cinq mille livres et je n'ai nulle avance.

« Vous sentés, Citoyens Législateurs, que je ne puis dépenser en cinq jours mes appointements de quatre mois, dépensés d'ailleurs à mesure que je les reçois.

« Je ne vous parlerai point des frais de tout genre que depuis neuf mois me coûte mon établissement à Metz, en ustensiles de cuisine et de ménage, en meubles, etc., tous très bons pour mon usage, mais dont la vente ne me rapportera presque rien.

« En un mot, toute dette payée, il me restera six cents livres ; et, si par un prompt secours, la République ne daigne pas venir à mon secours, après avoir fait pour elle cinq campagnes, et toutes sans reproches, après l'avoir servie de toutes mes forces et de tout mon zèle, je me verrai forcé de vendre mes effets les plus utiles pour rejoindre mon domicile et ma famille désolée.

« Citoyens Législateurs, c'est un fils qui s'adresse à sa mère pour lui exposer sa triste situation, et qui ne sait pas en rougir.

« Eh ! la République n'est-elle pas notre mère à tous !

« J'attends votre réponse avec confiance et ne puis partir sans l'avoir reçue. »

Digitized by Google

Il écrivit aussi au Ministre de la Guerre :

« Il y a environ trente mois que les Représentants Le Cointre et Pocholle avaient demandé pour moi au Ministre Bouchotte, le généralat de division ; et, pour réponse, je fus, comme aujourd'hui, suspendu arbitrairement, mais avec les plus grands éloges pour ma conduite ».

En même temps, il demanda sa réintégration ; et, en marge de sa supplique, les députés du département de la Moselle affirmèrent dans les termes les plus approbatifs qu'il était digne de toute la bienveillance du Gouvernement.

Ces députés étaient Barbé-Marbois, Pêcheur et Thiébault ; l'un d'eux était procureur général syndic, et un autre maire ; et tous trois déclarèrent qu'ils avaient été constamment témoins de la bonne conduite de cet offficier.

Le 10 prairial suivant, les mêmes membres de la Députation de la Moselle transmettant au Ministre de la Guerre un double du mémoire présenté par Merle Beaulieu pour obtenir de l'emploi et conserver le traitement attribué à son grade, ajoutaient : « Nous lui devons ce témoignage que, pendant tout le tems qu'il a fait les fonctions de Commandant temporaire à Metz, il y a maintenu l'ordre et la discipline des troupes et s'est toujours montré l'ami des lois et de la République. Cependant il a essuyé une destitution inattendue. Quels qu'en aient pu être les motifs, nous ne lui devons pas moins justice ; c'est à vous, Citoyen Ministre, à les apprécier et à prendre en considération l'ancienneté de ses services et sa situation pour prononcer sur sa demande. »

Rentré de Metz à Paris, Merle Beaulieu sollicita de nouveau, le 10 frimaire, le Ministre de la Guerre, en lui disant : *Lisés et protégés moi !*

Voici le texte de sa longue lettre :

« Ce décret (celui qui le relevait de ses fonctions) est court ; j'ai obéi ; je me suis rendu à Paris, et ce déplacement me coûte plus de dix-huit mille livres (*en assignats*) et me ruine. J'ai été obligé de vendre meubles, provisions, etc., de rapporter mes effets et de ramener ma fille et moi.

« J'ignorerais encore le motif de ma disgrâce si quelque bien instruit ne m'eût dit tout à l'heure que le Directoire avait agité mon affaire ; qu'il avait bien voulu s'occuper de moi, au point d'examiner

Digitized by Google

mon physique et mon moral; et que le seul reproche qu'il avoit à me faire étoit une trop grande *bonté*.

« Peut-être voulait-on dire un peu trop de *faiblesse*.

« Mais qu'on examine ma conduite à Metz; il y a eu quelques émeutes au sujet du pain ; au bout d'une heure, elles étaient apaisées, sans effusion de sang. Partout où les bonnes paroles pouvoient suffire, je les ai employées de préférence à la rigueur et j'ai toujours réussi.

« J'ai obéi strictement aux réquisitions de la municipalité. Les décrets m'y obligeaient. La municipalité aimait la douceur et la paix ; et je l'ai servie comme je le devais.

« Je suis parti honoré des regrets sincères de tous les corps administratifs ; j'en ai apporté les témoignages les plus authentiques. Le bureau de la Guerre les mettra sous les yeux du Ministre.

« J'ai présenté un mémoire en réintégration, appuyé vertement par les trois représentants de Metz, qui m'ont vu à la besogne et qui doivent être croyables.

« Je suis le plus ancien Général de Brigade ; j'ai 42 ans de service, dix campagnes, dont quatre pour la République, 3 blessures.

« Le 14 juillet 1789, j'étois Commandant de mon bataillon.

« A Cassel, au Havre, Dieppe, Rouen, Metz, les administrations m'honorent d'une estime particulière, et j'ai exhibé les preuves dans douze certificats *non mendiés*; j'en pourrais fournir cent autres. Que faut-il donc pour bien mériter de la République ?

« Citoyen Adjoint,

« Je demande ma réintégration partout où on voudra. On ne ferait que me rendre justice en me nommant Général de Division, car enfin je suis officier depuis 1757. J'ai été successivement Capitaine, Lieutenant-Colonel, Colonel, Général de Brigade, Commandant à Cassel, à Rouen, Havre, Dieppe, Metz, et le plus ancien des Généraux de Brigade.

« Citoyen, daignez jeter les yeux sur mon mémoire; servez-moi de protecteur auprès du Ministre ; et songez que, du côté de la fortune, j'ai été très maltraité.

« En 1793, ma malle a été violée, volée et perdue par les Autrichiens ; j'ai eu six cents livres d'indemnité.

« En 1793, octobre, j'ai été suspendu, et Bouchotte me disait qu'il était très content de moi, mais *préjugé*, *circonstances*, etc.

Digitized by Google

« Henri, le Commissaire, a dû vous parler de moi ; le fait est que je vends mes livres pour vivre; et que ma femme et mes enfans font plus d'un jeûne dans le mois, outre ceux recommandés par notre mère la Sainte Eglise.

« Donnez-moi un coup d'épaule, Citoyen Adjoint, et ne venez pas me voir, car je vous recevrai sans feu. Demandez à Henri.

« Honneurs et respects.

« MERLE BEAULIEU. »

Le 13, le bureau des Officiers généraux présenta au Ministre de la Guerre Aubert-Dubayet, un rapport on ne peut plus favorable au général Merle Beaulieu, dans lequel on avait pris à tâche de mentionner, avec une scrupuleuse exactitude, les divers témoignages d'estime dont il restait entouré. Ce rapport concluait ainsi : « D'après cet exposé, la demande en réintégration du Général Merle Beaulieu paraît susceptible d'être accueillie. »

On trouve à la suite, cette mention de la main du général Pille :

« C'est le Représentant Le Tourneur qui l'a provoquée ; le Ministre jugera à propos de lui en parler. »

Et plus bas, cette décision : « Sa retraite. »

Cette laconique décision indique qu'il n'y avait plus d'espoir pour lui ; aussi, comprenant que sa carrière était terminée, il réclama tous ses papiers, qu'on lui rendit, contre récépissé, le 25 prairial.

Dans l'intervalle, Beaulieu écrivit le 26 frimaire an IV, aux *respectables citoyens du Directoire exécutif*, la navrante lettre ci-après :

« Vous avés pensé que mes faibles services ne pouvoient plus être utiles à la République, et par égard pour leur ancienneté, vous avés bien voulu m'autoriser à prendre ma retraite.

« Mon obéissance est sans bornes, et mon profond respect pour vous m'interdit toute réclamation ; mais Citoyens bienfaisants, daignés observer que mon départ précipité de Metz, mon voyage, etc., m'ont occasionné une perte de plus de dix-huit mille livres, déjà précédée par celle d'une malle considérable que les Autrichiens m'ont pillée en entier à Liège, en 1793 ; que je suis père de famille, pauvre et obligé de vendre tous les jours quelques effets pour subvenir aux besoins de ma femme et de ma fille.

« Daignés, par humanité, m'accorder la jouissance provisoire de

Digitized by Google

mes rations de vivre, jusqu'à ce que je puisse trouver quelque débouché qui me permette de ne plus jouir de ce bénéfice si nécessaire à ma famille.

« Mes vœux, ma reconnaissance et mon respect, sont sans bornes. »

Le 20 septembre 1793, le Conseil exécutif et le Comité de salut public l'avaient suspendu et obligé à aller rendre compte à Paris de sa conduite ; plus tard il réclama le payement de ses frais de route du Hâvre à Paris et l'indemnité du tiers de ses appointements jusqu'au 2 brumaire an III ; il lui fut alloué 1581 livres.

Plus tard encore il exposa que quand on le suspendit de ses fonctions de Commandant inamovible à Metz, il dut vendre plusieurs bijoux et autres objets pour acquitter quelques avances qui lui avaient été faites, et, en outre, se procurer le *numéraire* dont il avait besoin pour rentrer à Paris, avec sa femme, dans un moment où les assignats n'avaient aucun cours. Ce voyage lui avait occasionné une dépense de plus de 6000 livres en assignats, et de 120 livres en numéraire ; fondé dans ses prétentions, d'après différentes décisions rendues en pareil cas, on lui alloua, en pluviôse an IV, 18,000 livres en assignats, dont 12,000 livres, représentant la valeur en assignats en cours des 120 livres en numéraire.

Les motifs de la destitution — car ce n'était pas un simple remplacement à Metz — du général Merle Beaulieu ne sont pas connus ; aucun document écrit ne les constate. Je trouve seulement dans une lettre que le Ministre de la Guerre lui écrivait le 27 frimaire an IV, cette courte indication : « J'ai rendu compte, Citoyen Général, au Directoire exécutif, de la demande en réintégration que vous m'avez adressée, ainsi que des motifs qui ont déterminé le Comité de Salut public à ordonner la cessation de vos fonctions ; je vous donne avis que, sur ma proposition, il s'est déterminé à vous accorder la retraite dont vos anciens services vous rendait susceptible. »

Condamné à solliciter toute sa vie, l'ancien Commandant amovible de Metz écrivit encore, le 22 floréal an IV *de la République, une et indivisible*, pour exposer qu'en récompense de 50 ans 4 mois et 28 jours de service, dix campagnes, dont quatre pour la République et trois blessures, il avait été autorisé par le Directoire exécutif à prendre sa retraite ; et qu'elle avait été décrétée au maximum.

Et, comme il croyait pouvoir être encore utile à la République, il

Digitized by Google

suppliait le Ministre de *lui donner une place de Commandant amovible, fut-ce même dans une place de second ordre.*

Le 25, les bureaux de la Guerre, reprenant à nouveau cette affaire, exposèrent au Ministre que « par une fatalité », la pension de Merle Beaulieu, passée à l'approbation du Directoire, ne fut pas décrétée ; que, dès lors, l'ex-général, qui est sans fortune, et qui ne touche ni traitement ni pension, a vendu, petit à petit, ses effets pour vivre, et que, cette ressource lui manquant désormais, il était à la veille « de mourir de faim », après cinquante ans de service.

Protégé toujours par les Députés de la Moselle, on demandait pour lui ou un emploi même de second ordre ou le payement d'urgence de sa pension.

Le Ministre s'était bien montré favorable à la réintégration de Merle Beaulieu ; malheureusement il n'y avait, à ce moment là, « aucun Commandement de place vacant. »

Enfin, le 10 messidor an IV, le Directoire exécutif décida que l'*ex général* Merle Beaulieu serait employé à la suite d'un Commandement temporaire de deuxième classe, dont il recevrait le traitement, en attendant que sa retraite fut décrétée ; on l'avisa le 19, qu'on l'avait désigné pour servir à la suite de l'Etat-Major de l'Arsenal de Paris.

C'était la réalisation de vœux exprimés par lui dans plusieurs suppliques, où il disait constamment pouvoir se flatter que ses services seraient encore utiles à la République.

Merle avait écrit : « Mon âge de soixante ans, mes anciens services, les pertes énormes que j'ai faites dans la Belgique, à Rouen et dernièrement à Metz, et plus encore *vos bontés*, me font espérer le succès de ma pétition ; il sera complet si vous daignez *me rappeler pour vivres et logement du 1er frimaire, jour de ma réforme.* »

Au mois de pluviôse an V, Merle Beaulieu, Général de brigade *réformé*, était en instance, auprès des Directeurs du Pouvoir exécutif et du Ministre de la Guerre, pour être « conservé comme Général de Brigade à la suite de l'Etat-Major de l'Arsenal de Paris, avec rappel du 11 Brumaire. »

Sa lettre aux Directeurs porte en marge cette apostille de la main de l'un d'eux : « Renvoyé au Ministre de la Guerre, 9 pluviôse an 5. rép. Carnot. »

Digitized by Google

Enhardi, sans doute, par l'avis qui lui avait été donné de ce renvoi, il écrivit directement le 23 messidor, *au Citoyen Carnot, Directeur* du Pouvoir exécutif:

« Citoyen Directeur,

« Sans appui, sans secours, sans recommandation, je n'ai recours qu'à vous seul.

« De vous seul dépend mon sort.

« Je vous prend pour mon patron ; et c'est assez bien choisir.

« Daignez ne pas tromper mon espoir.

« Respects et hommages. MERLE BEAULIEU »

Le même jour il exposa ainsi, « dans la plus exacte vérité », aux Directeurs du Pouvoir exécutif, les circonstances de l'affaire de Metz, où il était « honoré », dit-il :

« Du 15 au 20 vendémiaire an IV, il survint à la Comédie de Metz une rixe assez vive, entre quelques jeunes gens Ingénieurs, des employés aux charrois et des habitans de la ville ; il y eut même des épées tirées.

« J'en fus instruit, et, à la tête d'une douzaine de cavaliers, je me rendis à la Comédie. Je fis arrêter plusieurs individus des deux partis ; et cette querelle ne fit pas répandre une goutte de sang.

« Je vérifiai les faits ; j'en rendis un compte exact au citoyen Pille, Ministre de la Guerre, et l'assurai bien positivement que les affaires du tems n'entroient pour rien dans cette querelle, occasionnée par une actrice qui paroissait donner la préférence aux Officiers du génie, et provoquée d'ailleurs par les employés aux charrois et quelques habitans.

« Néanmoins, je crus devoir mettre les Ingénieurs aux arrêts de rigueur, pour avoir été à la Comédie avec des armes, contre ma défense, et renvoyer le fond du procès aux Juges de paix, fondé sur ce que la police de la Comédie ne me regardait point et que la Municipalité seule en est chargée ; fondé en outre sur les lois qui ordonnent positivement de renvoyer devant les Juges civils tous les militaires qui auront des démêlés avec les citoyens.

« Le Tribunal des Juges de paix, après plusieurs audiences publiques, innocenta les Ingénieurs et ordonna leur mise en liberté.

« Je les fis donc sortir des arrêts, en rendant leurs chefs responsables de leur conduite future.

Digitized by Google

« Mais le Comité de Salut public, prévenu par plusieurs lettres calomnieuses, écrites n'importe par qui, fut persuadé que ces jeunes Ingénieurs étaient Royalistes et n'avaient excité de différend que pour occasionner les mêmes événements arrivés à Paris peu de temps auparavant.

« En conséquence, il arrêta que les Ingénieurs seroient réintégrés en prison ; il nomma d'autres Juges pour prononcer sur leur sort, m'ordonna de cesser mes fonctions, sans spécifier aucun motif, et me fit remplacer par le général Tugnot.

« Ce second jugement fut encore très favorable aux Ingénieurs ; une seconde fois, ils furent déclarés innocents et sortirent de prison.

« Néanmoins, le Comité de Salut public les destitua et leur ordonna de s'éloigner de Metz.

« Alors, le citoyen Camus, un d'eux, vint à Paris ; il les justifia pleinement, et le Directoire, alors en plein exercice, les rétablit dans leurs fonctions et leur enjoignit de retourner à Metz.

« Moi seul je fus sacrifié, et cette destitution m'a causé des pertes sensibles et que je n'ai pu réparer.

« Par exemple, j'avois trois bons chevaux ; ils m'ont été payés 320 livres en mandats, c'est-à-dire treize livres en numéraire, etc.

« Dans le temps, j'ai présenté des mémoires ; mais sans appui, sans protection, toujours à la campagne par manque de fortune, mes mémoires se sont égarés, et j'ai été neuf mois entiers dans le train le plus difficile à vivre, sans rations et sans appointemens, obligé de tout vendre, etc., etc.

« Enfin, au mois de messidor an IV, vous voulûtes bien, Citoyens Directeurs, me placer à la suite de l'Arsenal de Paris, mais quatre mois après, 1er frimaire an V, j'ai encore été réformé comme tous les Officiers à la suite des Places. »

On pouvait croire que le Général Merle Beaulieu, qui avait alors 58 ans d'âge, songerait à se reposer ; il n'en fut pas ainsi, et, comme toujours, il demanda à reprendre du service.

Donc, *réformé pour la huitième fois*, suivant ses expressions, il fit suivre le précédent mémoire d'une lettre adressée au Ministre le 1er frimaire et qu'accompagnait un certificat des Administrateurs du 7e arrondissement de Paris, constatant qu'il y résidait et demeurait depuis 1764, rue Tiron, n° 7, Division des Droits de l'Homme.

Cette lettre se terminait ainsi : « J'attendrai les ordres ultérieurs

Digitized by Google

du Directoire, dans le cas où il jugerait à propos de m'employer de nouveau, et je ferai encore de mon mieux pour continuer à bien mériter de la Patrie. »

Il fit, en outre, imprimer chez Drost, à Paris, pour la distribuer ou produire, en cas de besoins qu'il prévoyait, une brochure in-4° [1], sous ce titre : *Services de Pierre-Nicolas Merle Beaulieu, Général de Brigade.*

Et, comme si toutes ces affirmations de dévouement n'étaient point suffisantes, il adressa, le 24 fructidor, au Directoire exécutif, une déclaration ainsi conçue :

« Au mois de pluviôse an IV, il fut ordonné à tous les fonctionnaires publics de prêter le serment de haine à la Royauté et à l'Anarchie et d'attachement sincère et inviolable à la République.

« Je remplis mon devoir et les sentiments de mon cœur en envoyant mon serment au Conseil des Cinq-Cents et au Ministre de la Guerre ; le Conseil des Cinq-Cents en ordonna l'insertion honorable.

« Le Ministre de la Guerre voulut bien m'en accuser la réception.

« Le lundi, 18 fructidor, à huit heures du matin, je me suis rendu à l'Etat-Major général et au Directoire pour offrir ma personne et mes faibles services. L'Etat-Major m'en a donné acte, je ne le demandais pas.

« Aujourd'hui, Citoyens Directeurs, je renouvelle entre vos mains ce serment qui fut toujours sacré à mon cœur.

« Pénétré d'admiration pour vous, je jure haine à la Royauté, à l'Anarchie, attachement inviolable et éternel à la République, une et indivisible, obéissance parfaite et respect profond au Gouvernement.

« Merle Beaulieu, demeurant rue Tiron, au Marais, n° 5, depuis 34 ans. »

Pourquoi dire *toujours*, surtout dans des temps agités comme ceux que traversait Merle Beaulieu ? Il a été royaliste, il a porté la croix de Saint-Louis ; le voilà Républicain à l'égal des plus Républicains !

Rien ne vint pourtant ; et, las d'attendre, Merle Beaulieu se décida,

1 Cette brochure rare est signée de lui, Paris, 8 prairial an V ; elle se compose de 7 pages, dans lesquelles il a reproduit plusieurs des documents relatifs à ses services de 1761. On la trouve aux Archives nationales et aux Archives administratives du Ministère de la Guerre.

Digitized by Google

l'année suivante, à écrire, le 14 floréal an VI, au *citoyen Merlin, Directeur exécutif*, la non moins extraordinaire lettre ci-après :

« Depuis trois ans entiers, j'hésite à réclamer vos bontés ; enfin tous ceux qui vous connoissent un peu particulièrement m'ont enhardi à m'adresser à vous avec confiance. Ils disent que vous êtes un aigle en affaires, un grand travailleur, bon, humain, obligeant...

« De tous les généraux, je suis celui qui a le moins de protecteurs.

« Uniquement occupé de mes devoirs, je n'ai fait ma cour à aucun citoyen en place ; timide vis-à-vis de mes supérieurs, craignant toujours d'être indiscret ou importun, je n'ai fait de vive voix aucune sollicitation ; et j'ai toujours resté renfermé dans mon cabinet ou dans ma petite campagne.

« Cependant, mon oisiveté me devient à charge : mes pères ont été tués au service ; j'offre le même sacrifice à la République ; je suis fâché de lui être inutile.

« Daignés donc vous faire rendre un compte exact de mes services, de ma moralité, de mon patriotisme. Le bureau de la Guerre, la section des Droits de l'Homme, où je réside depuis 34 ans dans la même maison ; les autorités constituées de Cassel, Rouen, Dieppe, Metz, etc., où j'ai successivement commandé depuis la Révolution, ne pourront, du moins je l'espère, vous rendre de moi qu'un compte avantageux.

« Cinquante-trois ans de service, dont 10 campagnes et 3 blessures, pourront peut-être m'attirer de votre part un regard de bienfaisance.

« Sans crédit, sans protecteur, sans connoissances, mon sort dépend de vous seul.

In te, Domine, speravi, non confundar.

« Salut et respects.

« MERLE *dit* BEAULIEU,
« Général de Brigade réformé. »

Il sollicitait donc d'être employé soit dans l'armée d'Angleterre, soit à Metz ou à La Rochelle, « en un mot partout où il plairait au Directoire de l'envoyer. »

En l'an VII, le patriotisme, toujours tenu en haleine par des désirs, se réveille en lui, et il adresse, le 10 messidor, au Ministre de la Guerre, cette belle et touchante lettre :

« J'entends crier de toutes parts que la Patrie est en danger.

Digitized by Google

« Je vous demande avec instance de m'employer dans mon grade. Le sang de mes pères, tués au service, m'a tracé mon devoir.

« Je commandois à Metz, après *vendémiaire* ; j'ai eu ordre par le Comité de Salut public de cesser mes fonctions. Placé ensuite, par le Directoire, Commandant à la suite de l'Arsenal de Paris, j'ai été englobé dans la réforme générale de tous les Officiers à la suite des Places.

« Trente fois depuis cette époque, j'ai demandé à être employé ; je réitère aujourd'hui ma demande.

« Ordonnés qu'on vous rende compte de ma conduite et civile et militaire ; je ne suis pas un aigle, mais au moins je suis un beuf (*sic*), qui, sans dévier, trace bien son sillon.

« Salut et respects.

« Merle Beaulieu,

« 61 ans, 54 ans de service, dont 10 Campagnes, 3 blessures. »

Une résolution du Conseil des Cinq-Cents, du onze vendémiaire an VIII, portait entre autres choses que tout Officier *réformé* qui n'aurait pas réclamé sa mise en activité dans un délai de quinze jours serait irrévocablement réputé démissionnaire et privé du traitement de réforme.

C'était le cas de Merle Beaulieu qui, immédiatement, des Prés-Saint-Gervais, où il demeurait, réclama sa mise en activité, en l'appuyant, comme chaque fois, de ses interminables états de service.

« Depuis le moment de ma réforme, dit-il aux Directeurs du Pouvoir exécutif, c'est au moins la vingtième pétition que j'ai l'honneur de vous adresser ».

Le 12 germinal il demanda, en outre, à être nommé Chef de Brigade d'un des Régiments de Vétérans nationaux qu'on allait former ; il invoqua comme droit à l'obtention de ce poste que, depuis trois ans, il exerçait *gratis* les fonctions municipales dans le VIIe arrondissement de Paris, et que, selon lui, « ce service méritait sans doute une récompense. »

Il lui fut répondu, le 8 floréal, que l'intention prononcée du premier Consul était de n'accorder les emplois de Chef de brigade de Vétérans qu'aux officiers qui avaient reçu des blessures.

Le 20, il s'empressa d'invoquer celles qu'il avait reçues en 1761, et qui, après tout, ne l'avaient point empêché de servir encore longtemps après.

Digitized by Google

Le 10 prairial suivant, il écrivit *au Citoyen Carnot, Ministre de la Guerre :*

« Je sollicite la grâce d'être nommé chef d'une des dix demi-brigades des Vétérans que l'on va former, ou celle d'être mis en activité dans mon grade.

« On m'engage à solliciter vos bontés pour l'un ou l'autre objet.

Hic opus, hic labor est.

« Un pauvre solitaire campagnard comment pouroit-il se flater d'y réusir ?

Modeste dans mes mœurs, modeste en mon séjour,
De l'intrigue ennemi, je me cache sous l'herbe,
Mais si sur vos bienfaits je puis compter un jour,
Le moins vain des humains sera le plus superbe.

« Salut et respect.

« MERLE BEAULIEU. »

Merle Beaulieu a suivi le courant ; il est devenu impérialiste, se disant, probablement, que puisque les idées changent, les hommes doivent changer aussi.

Le 10 vendémiaire an XIII, ayant composé des vers à la louange de l'empereur Napoléon, Merle Beaulieu en envoya plusieurs exemplaires [1] au Ministre de la Guerre, qui lui fit répondre le 11, par l'Inspecteur en chef aux Revues, Secrétaire général, que ces vers peignaient son admiration « pour les vertus éclatantes » du Souverain, et qu'on l'en remerciait.

Toujours prévoyant, Merle Beaulieu avait joint à ces vers l'état imprimé de ses services. A cet égard, on lui dit : « Je les connaissais d'ancienne date, et je ne vous en suis pas moins obligé de me les avoir retracés avec les titres et certificats honorables qu'ils vous ont valu, tant des Ministres que de plusieurs autres personnes en place. »

Mais on ajouta : « Il y a longtemps, Général, que je vous suis attaché ; je vous prie d'être persuadé que mes sentiments pour vous sont invariables. »

Ce n'était peut-être pas suffisant pour Merle Beaulieu.

Après tout, les sollicitations de Merle Beaulieu portaient leurs

---

1 Ces vers, imprimés sans doute sur feuille volante, n'ont été recueillis par aucune bibliothèque de Paris.

Digitized by Google

fruits. Ainsi, grâce sans doute à l'appui de Carnot, il parvint à être nommé, le 1er vendémiaire an XIII, Chef du deuxième Bataillon de la quatrième brigade de Vétérans et Commandant provisoire de la garde du Sénat.

Il occupait ce poste depuis huit mois, quand un arrêté du 23 floréal, réforma tous les Etats-Majors des Vétérans nationaux, et conserva seulement pour Paris un régiment de cette arme, composé d'un Colonel, d'un Major et de trois Chefs de Bataillon.

Le 9 prairial, il « implora » bien les bontés de Berthier, Ministre de la Guerre, pour être conservé, *tel que je suis aujourd'hui*, dit-il, en soulignant la phrase, comme chef d'un des trois bataillons conservés, invoquant, pour qu'on accueillit sa « modeste demande », son « attachement inviolable au Gouvernement, son zèle, son exactitude, ses devoirs, sa justice, sa probité intacte envers le soldat. »

Mais l'officier de santé du corps avait, dans ses rapports, dès le 1er juillet 1806, déclaré que Merle Beaulieu était usé : sa carrière était par conséquent finie.

Merle Beaulieu fut donc mis à la retraite, cette fois définitivement, après 57 ans 11 mois et 13 jours de service, dont 7 ans comptés comme campagnes.

Dans les premiers jours de l'année suivante, Merle Beaulieu reçut sa pension de retraite, fixée à 3,504 fr., payable à Versailles. Le 10, il représenta au Ministre de la Guerre que, depuis l'année 1764, il demeurait à Paris, toujours dans le septième arrondissement ; que, pendant trois ans, il y avait même exercé les fonctions municipales ; qu'il s'y était marié à une Parisienne ; qu'il y avait des enfants et des petits-enfants, et des immeubles dont il payait régulièrement les contributions, ainsi que celles de son appartement, rue des Francs-Bourgeois, au Marais, n° 7, au loyer de 940 livres. Il demandait, en conséquence, que sa pension lui fut payée à Paris, ajoutant en *post-scriptum*, avec quelque malice : « On lui a donné sa pension, et il ne l'a jamais demandée ; certainement il ne l'eut pas fait en temps de guerre. »

Cette demande ne pouvait qu'être accueillie.

D'ailleurs, Merle Beaulieu avait eu soin de la faire apostiller en marge par le Maire de son arrondissement, qui, en reconnaissant l'exactitude des faits, déclarait « que, dans toutes les occasions, le pétitionnaire a manifesté son zèle pour le service de la chose

Digitized by Google

publique, et son attachement à la personne de Sa Majesté l'Empereur et Roi. »

En 1808, devenu philosophe, sans doute, l'ex-général, qui déjà faisait partie de la Loge des Amis de la Paix, se fit recevoir Rose-Croix, par le Souverain-Chapitre régulier que le Chapitre primatial d'Arras avait établi à Paris. [1]

Le 11 mars 1809, il joue, comme on dit, son dernier atout, et, payant d'audace une fois encore, il écrit au comte d'Hannebourg (Clarke), Ministre de la Guerre :

« J'ai 72 ans, mais je me porte bien; *je m'estimerais très heureux, si votre auguste Empereur daignait agréer mes services.* Mes pères sont morts au champ de l'honneur. Quelle gloire pour moi de suivre leur exemple et d'apprendre à mes petits enfants qu'il est doux et honorable de mourir pour le service de son maître et celui de la Patrie!

« *Dulce et duorum est pro Patria mori.* »

Et il ajoutait en *post-scriptum* :

Je suis vieux, il est vrai, mais aux âmes bien nées,
Le zèle compte peu le nombre des années.

On lui répondit le 22 mai : « Je regrette bien sincèrement que votre âge soit un obstacle au succès de votre demande, dans laquelle je ne puis voir qu'une excellente preuve de votre zèle pour le service de Sa Majesté. »

N'ayant rien obtenu de l'Empereur et les événements ayant suivi leur cours rapide, Merle Beaulieu exprima le désir « de donner des preuves de son dévouement au Roi », comme Lieutenant Commandant de Roi, soit à Nantes, soit à La Rochelle.

Il lui fut répondu, le 13 juin 1814, que « la réduction considérable qui devait avoir lieu dans le nombre des Officiers généraux employés, ne permettait pas de le porter sur le tableau des Maréchaux de camp en activité. »

Il signait alors : *Merle de Beaulieu, Lieutenant Général des armées du Roi*, et demeurait à Paris, rue des Juifs, n° 22, au Marais.

Tout espoir de remise en activité étant dissipé, Merle Beaulieu

---

1 Voir son Brevet à l'*Appendice*, n° VIII.

Digitized by Google

réclama un peu plus tard au Ministre de la Guerre la lettre par laquelle Ségur lui annonçait la Croix de Saint-Louis, en 1781; son Brevet original de Général de brigade, en parchemin; un certificat d'adhésion au nouveau Gouvernement; sa lettre d'avis d'une pension de 3,504 francs.

Ces pièces lui furent remises en 1817, contre quittance toujours signée : *Merle de Beaulieu.*

Plus tard, il les représenta à nouveau, avec d'autres pièces encore; mais, en janvier 1820, il en sollicita le retour par ce billet humoristique :

« Merle de Beaulieu.... a l'honneur de présenter ses hommages respectueux à Monsieur le Chevalier de Crota.

« Il le prie de vouloir bien remettre au sieur Ferthomme, Lieutenant de vétérans réformé, surnommé *la Jambe de Bois*, les papiers dont il a bien voulu se charger.

« Comme le sieur Merle de Beaulieu est né le 25 mai 1738, qu'il n'a plus ni jambes, ni appétit, ni dents, ni sommeil, que par conséquent il ira bientôt dans la vallée de Josaphat, il se recommande à ses prières, et le prie de dire pour lui quelques *De Profundis*; ses prières serviront à le tirer plus tôt du Purgatoire qu'il a déjà fait dans ce monde... »

Pierre-Nicolas Merle Beaulieu est décédé à Paris, rue Pavée, n° 1, où il demeurait, le 5 avril 1826 [1], à sept heures du soir.

Il était âgé de 88 ans.

Son acte de décès l'appelle Merle de Beaulieu, et le qualifie des titres de: Lieutenant général des armées du Roi, Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, administrateur honoraire du Bureau de bienfaisance du 7e arrondissement.

Sa femme, qui ne lui avait donné qu'une fille, lui survécut.

Merle Beaulieu terminait l'état des services qu'il fit imprimer en l'an V, par ces paroles empreintes de mélancolie :

« J'ai vécu dans la plus parfaite intelligence avec toutes les Autorités constituées des villes de Cassel, Rouen, Dieppe, le Havre et Metz; j'en ai des certificats très honorables, très intéressans et très précieux à mon cœur. Je conserverai un souvenir éternel de

---

1 Voir à l'*Appendice*, sous les nos IX et X, son acte de décès et celui de sa femme, tirés des Archives de l'Etat-civil reconstitué de Paris.

Digitized by Google

toutes les bontés qu'ont toujours daigné me témoigner ces respectables Magistrats. »

La postérité ratifiera cette noble déclaration.

VICTOR ADVIELLE.

APPENDICE

I. — COMMISSION DE CAPITAINE D'UNE COMPAGNIE D'INFANTERIE DE NOUVELLE LEVÉE POUR LE SIEUR DE MERLE (*père du Général Merle Beaulieu*), POUR SERVIR DANS LE RÉGIMENT DE PIEDMONT.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à notre cher et bien aimé le Capitaine Merle, SALUT. Ayant résolu d'augmenter de quelques Compagnies nos troupes d'Infanterie, et de donner le commandement de l'une des Compagnies à une personne qui s'en puisse bien acquitter, Nous avons estimé que nous ne pouvions faire pour cette fin un meilleur choix que de vous pour la confiance que Nous prenons en vostre valeur, courage, expérience en la guerre, vigilance et bonne conduitte, et en vostre fidellité et affection à Notre service. A CES CAUSES et autres à ce Nous mouvans, Nous vous avons commis, ordonné et estably, commettons, ordonnons et establissons par ces présentes signées de Notre main, Capitaine de l'une desdites Compagnies d'Infanterie, laquelle vous leverez et mettrez sur pied, le plus diligemment qu'il vous sera possible, du nombre de quarante-cinq hommes à pied, François, les Officiers non compris, des plus vaillants et aguerris soldats que vous pourrez trouver. Et ladite Compagnie commanderez, conduirez et exploiterez sous Notre autorité et sous celle de nos Lieutenans Généraux, la part et ainsy que vous serez par Nous ou eux commandé et ordonné pour Notre service. Et Nous vous ferons payer, ensemble Officiers, Sergens et Soldats de ladite Compagnie, des estats, apointements et soldes qui vous seront et à eux deubs, suivant les montre et reveües qui en seront faites par les Commissaires et Controlleurs des guerres, à ce départis, tout et si longuement qu'elle sera sur pied pour Notre service ; tenant la main à ce qu'elle vive en si bon ordre et police que Nous n'en puissions recevoir de plaintes. De ce faire, vous donnons Pouvoir, Commission, Autorité et Mandement spécial. Mandons à tous qu'il appartiendra qu'à vous en ce faisant soit obey. Car tel est Notre plaisir. Donné à Versailles,

Digitized by Google

le quinziesme jour d'Avril, l'an de grâce mil sept cent deux, et de Notre règne le cinquante-neuvième. Louis. Et plus bas : Par le Roy, Chamillart, avec paraphe.

(Original, parchemin, en notre possession.)

II. — Acte de baptême du Général Merle Beaulieu [1]

Le vingt-sixiesme jour du mois de may mil sept cent trente huit, par moy, prêtre et Curé de la paroisse de Saint Barthélemy (*de La Rochelle*), soussigné, a été baptizé un garson, né du iour précédent, ayant heu la permission de M. Rédon, vicaire général, de différer le nom iusque à l'ariué du père et du parrain, fils légitime de M. Pierre Merle, seigneur de Beaulieu, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine d'infanterie au régiment de Foix et de dame Françoise-Batilde Classin (sic : *Claessen*), [2] son épouse, advenant le seize aoûst mil sept cent trente-neuf, a été présenté ledit enfant à l'église pour recevoir l'inposition du non, lequel a été nommé Pierre-Nicolas, a été parrain M. Nicolas Classein, négotiant, député au Conseil du commerce à Paris, son grand-père maternel et la marraine dame Marie Merle, veuve de feu le sieur Chardet, sa tante paternel, qui ont signé avec moy.

Signé au registre : Merle, Claessen Merle, Claessen, Merle Chardet, Roland Claessen, Dubois Claessen, Susanne Classen, Marie-Frederix-Victoire Claessen, Marianne Chardet, Félicité Claessen, De Seillens, curé de Saint-Barthélemy.

III. — Commission au sieur Pierre-Nicolas de Merle, Lieutenant de l'un des deux Piquets du Régiment d'Infanterie de Bigorre, pour tenir rang de Capitaine.

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre. A Notre cher et bien aimé le sieur Pierre-Nicolas de Merle, Lieutenant

---

1 D'après une recherche que M. de Richemond, Archiviste départemental, a bien voulu faire à ma demande, il n'y a eu aucun enregistrement de frère de Pierre-Nicolas Merle, dans la paroisse de Saint-Barthélemy, de 1735 à 1740.

2 La mère du général Merle Beaulieu demeurait encore, avec lui, rue Tiron, au Marais, vers 1796; je n'ai pas trouvé son acte de décès à l'Etat-civil de Paris. Merle ayant été fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Nicolas Charles François Claëssen, sieur de Billancourt, ancien capitaine de frégate, et chevalier du même ordre, fut chargé, par lettre royale du 27 septembre 1781, de le décorer à la revue du 1er août 1782.

Digitized by Google

de l'un des deux Piquets du Régiment d'Infanterie de Bigorre, embarqués pour une expédition particulière. SALUT. Mettant en considération les services que vous nous avés rendus dans toutes les occasions qui s'en sont présentées, et voulant vous en témoigner notre satisfaction. A CES CAUSES et autres à ce Nous mouvans, Nous vous avons commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons par ces présentes signées de Notre main, pour prendre et tenir rang de Capitaine dans nos troupes d'Infanterie, du jour et datte de ces présentes, et ce sous notre autorité et sous celle de nos Lieutenants Généraux, La Part et ainsi qu'il vous sera par nous ou eux commandé et ordonné pour notre service. De ce faire vous donnons Pouvoir, Commission, Autorité et Mandement général. Mandons à tous qu'il appartiendra de vous recevoir et faire reconnaître en ladite qualité, et qu'à vous, en ce faisant, soit obéi. Car tel est notre plaisir. Donné à Bellevüe, le quatorzième jour de Juin, l'an de grâce mil sept cent soixante-deux et de notre règne le quarante-septième. LOUIS.

Collationné par nous sur l'original et certifié la présente copie véritable pour servir et valoir ce que de raison. A La Rochelle, ce 29me septembre 1762. LE MARÉCHAL DE SENECTÈRE.

(Parchemin en notre possession.)

IV. — BAPTÊME DE LA FILLE DU GÉNÉRAL

Ville de Paris. Paroisse Saint-Paul. — 1783 —

Le mardi, vingt deux juillet mil sept cent quatre-vingt-trois, a été baptisée Julie-Victoire, née la veille, fille de messire Pierre-Nicolas Merle, chevalier, seigneur de Beaulieu, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Capitaine d'Infanterie, et de Marie-Pierrette Poincellier, son épouse, demeurant rue Tyron, de cette paroisse. Le parrain : haut et puissant seigneur Jean-Baptiste-Hospice Dugavé, Comte Duzech, Commandant le corps des Grenadiers volontaires de Saint-Domingue, demeurant rue du Boulois (*sic : Bouloi*), paroisse Saint-Eustache. La marraine : Julie-Victoire Pigest, épouse de Messire Louis-Constantin Daugis, avocat au Parlement et au Conseil Supérieur du Cap français, isle Saint-Domingue, demeurant rue du Boulois, paroisse Saint-Eustache. Signé : MERLE DE BEAULIEU...., etc.

Digitized by Google

V. — Rapport du Général Beaulieu a Bournonville, Ministre de la Guerre [1]

A Malines, ce jeudi 21 mars 1793, an II de la République française.

Citoyen Ministre,

La ville de Diest, située entre Liége, Malines, Louvain, Maestricht, a été évacuée hier, à dix heures du matin, par les troupes françaises.

Sa garnison, commandée par le citoyen Saint-Victor, Lieutenant-Colonel de Viennois, étoit composée de 150 hommes du même régiment, car, depuis six jours, j'étois détaché avec 200 hommes au village de Schaffen, pour arrêter les ennemis de ce côté là ; de 350 du 22e régiment, de 32 volontaires du Pas-de-Calais, seuls débris de ce brave bataillon, et de 150 du 4e bataillon des fédérés.

Total d'infanterie.	822
Cavaliers ou dragons du 13e régiment.	150

Deux pièces d'artillerie et un obusier et très peu de munitions.

Les fortifications de la ville sont en si mauvais état que la cavalerie, en vingt endroits au moins, peut monter au galop sur les remparts.

Hier, à cinq heures et demie du matin, cette ville a été attaquée par un corps de quatre mille hommes d'infanterie, deux régiments de hussars et dix pièces de canon. L'attaque et la défense ont été très vives.

A 7 heures, M. de Saint-Victor m'avait fait ordonner de me défendre de tout mon pouvoir au poste de Schaffen. A 8 heures, il m'envoia celui de me reployer sur la ville et de border les remparts. Deux fois les ennemis ont voulu monter à l'assaut; deux fois ils ont été repoussés avec fermeté ; mais, à neuf heures et demie, ils y sont revenus tellement en force, que M. de Saint-Victor nous envoia l'ordre de nous retirer par la porte d'Anvers.

Les ennemis ont perdu de 3 à 400 hommes, et nous environ 60, dont 6 officiers, 12 sergens et le reste en fusiliers.

Il étoit tems de se retirer, car les hussars étaient déjà dans la

---

1 Archives historiques du Ministère de la Guerre : Armée du Nord et des Ardennes. — Lettre autographe. En marge est écrit : Sans réponse.

Digitized by Google

ville. M. de Saint-Victor a été fait prisonnier à la porte. J'ai perdu un de mes domestiques et mes équipages, et je suis tout nud.

L'ordre du Commandant temporaire fixant ma retraite par la porte d'Anvers, j'ai suivi cette indication ; elle a été heureuse.

Aidé par les avis du citoyen Guinet, mon Lieutenant-Colonel et mon mentor, j'ai pris de bonnes positions, et, quoique poursuivi plus de trois lieues par Messieurs les hussars, j'ai perdu peu d'hommes et pas de canon, mais il a fallu se battre rudement pour en rattrapper un du régiment, dont ils avaient déjà pris possession et qui nous a coûté du sang.

Citoyen Ministre, toutes les troupes ont bien fait leur devoir ; la retraite a été belle ; la cavalerie m'a été d'une grande utilité ; elle en a imposé aux hussars, et nous sommes arrivés heureusement à Malines, à 11 heures du soir, après une marche forcée de onze heures.

J'ai trouvé établi Commandant temporaire, le citoyen Lecomte, Colonel du 21e régiment de Picardie ; il a voulu me céder le commandement ; mais je l'ai suplié de vouloir bien continuer à commander, et, connaissant son mérite et ses talens, je crois bien mériter de la Patrie, en obtenant de lui la permission de servir sous ses ordres.

Viennois, où le 22e régiment avait prêté son canon pour porter sur les remparts des coups plus certains à l'ennemi, il a été oublié par ceux à qui il les avoit prêté.

Le Colonel du 14e Régiment d'Infanterie, Chef de la seconde Brigade de la Division de gauche,

BEAULIEU.

VI. — NOTE SUR JOSEPH PLETZ, PROTÉGÉ DE BEAULIEU

Joseph Pletz, né à Cambrai le 20 septembre 1767, fut soldat au 71e régiment d'infanterie le 18 août 1787, caporal-fourrier le 1er décembre 1791, adjoint aux adjudants de la place de Metz, par ordre du général Kellermann, le 9 septembre 1792, sergent le 16 septembre même année, secrétaire du Commandant amovible de la place, d'après la loi du 15 nivôse an II, par arrêté du représentant Mallarmé.

Il obtint un congé absolu le 17 germinal an II, par arrêté du même représentant.

Digitized by Google

En nivôse an III, Pletz, alors employé au bureau de l'Etat-Major de la place de Metz, depuis deux ans, en qualité d'adjoint aux adjudants de place, ou Secrétaire du Commandant amovible, était en instance auprès de la Commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre, pour obtenir le brevet ou Commission de ce dernier emploi, dont il remplissait les fonctions d'après les lois des 15 nivôse et 18 thermidor précédents.

Il était bien pourvu d'un arrêté du représentant Mallarmé, d'après lequel il avait été soldé de son traitement; mais cet arrêté, qu'il avait eu le tort de confier en original au Payeur Général de la première division du département de la Moselle, avait été envoyé par ce dernier à la Trésorerie nationale, de sorte qu'il se trouvait dépourvu de toute espèce de titre.

Le 16 nivôse an III, Cardol, Commandant amovible provisoire de la place, apostilla la réclamation de Pletz en ces termes :

« Je certifie que le citoyen Pletz remplit avec exactitude, zèle et patriotisme le mieux prononcé, les fonctions de secrétaire du Commissaire amovible de cette Place. C'est un père de famille, dont l'aptitude au travail mérite des égards. »

Le général de division Bessières, alors Commandant en chef les 3e et 4e divisions militaires, ajouta de sa belle écriture, un *vu et certifié véritable.*

Le 12 germinal suivant, Pletz renouvela sa réclamation de brevet, priant les Membres de la même Commission de prendre en considération la demande d'un père de famille qui avait sacrifié un avancement certain au 2e bataillon du 71e régiment d'infanterie, où il était sergent, pour rester au poste où il avait été placé par les Commandants amovibles, dont il avait la confiance.

Merle Beaulieu, devenu Commandant de la Place de Metz, écrivit en marge : « Je recommande le prompt envoi de ce brevet aux soins et aux bontés du Commissaire. Jamais homme, à mon avis, n'a rempli ses devoirs d'une façon plus distinguée que lui. »

Puis, la transmit aux bureaux de la Guerre, avec cette lettre, datée du même jour, qui honore l'un et l'autre :

« Je t'adresse avec confiance la réclamation du citoyen Pletz... Lui accorder promptement sa juste demande, sera me rendre à moi personnellement un service particulier. J'ai 58 ans, et je n'ai jamais connu homme qui remplit les devoirs de sa place d'une façon plus

Digitized by Google

distinguée et plus assidue? Tu sais, citoyen, que je fus toujours guidé par la vérité; la place qu'il occupe aujourd'hui est fort au-dessous de son mérite. Hâte son brevet et compte sur notre reconnaissance. »

Qu'advint-il de cette supplique? On répondit le 29; mais après avoir mis en marge cette laconique décision : « Secrétaire écrivain : à classer. »

A classer voulait dire : sans suite.

VII. — Brevet de Général de Brigade pour Merle Beaulieu

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE

BREVET de Général de Brigade

DÉTAIL DES SERVICES

Pour le citoyen Pierre-Nicolas Merle Beaulieu, né le 25 may 1738, Enseigne dans le Régiment de Bigorre le 18 octobre 1757, Lieutenant le 1er octobre 1758 jusqu'en 1762. Commission pour tenir rang de Capitaine dans les troupes d'Infanterie le 14 juin 1762. Attaché au corps de l'Infanterie, en qualité de Capitaine le 4 juin 1780. Capitaine dans le 3e Bataillon de la 5e Division de la Garde nationale Parisienne soldée, le 1er septembre 1789. Capitaine à la suite du 13e Bataillon d'Infanterie légère le 10 juillet 1792. Lieutenant-Colonel au 13e Régiment d'Infanterie légère le 16 juillet 1792. Lieutenant-Colonel au 36e Régiment le 7 août 1792. Colonel du 14e Régiment d'Infanterie le 9 septembre 1792.

Général de Brigade le 15 mai 1793.

CAMPAGNES, ACTIONS, BLESSURES

S'est trouvé à La Rochelle lors de la prise de l'Isle d'Aix par les Anglois; s'est trouvé au siège de Belle-Isle en 1761, où il a reçu deux blessures.

A fait les campagnes de 1762, 63 et 64, sur mer et en Amérique.

Et celle de 1792 et 1793.

LE CONSEIL EXÉCUTIF PROVISOIRE, *établi en vertu de la loi du 15 août 1792, l'an quatrième de la liberté : prenant une entière confiance dans la valeur, expérience, vigilance, bonne conduite, zèle et fidélité envers la Patrie, dont a donné des*

Digitized by Google

preuves dans toutes les occasions, le Citoyen Pierre-Nicolas Merle Beaulieu, *chef de Brigade du 14e d'Infanterie, l'a promu au grade de Général de Brigade, pour en faire les fonctions sous l'autorité du Conseil Exécutif provisoire, et sous les ordres du Ministre ayant le département de la Guerre.*

Le Conseil exécutif provisoire mande et ordonne à tous les Chefs de Brigade, Officiers, sous-Officiers et Soldats, de le reconnaître en ladite qualité.

Donné à Paris, le quinzième jour du mois de May mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la République française.

LE CONSEIL EXÉCUTIF PROVISOIRE,

Dalbarade.

Le Ministre de la Guerre,

J. Bouchotte.

(In folio. Original parchemin, en notre possession.)

VIII. — Bref Attributif de Réception au Grade de Rose-Croix

D'un Lieu éclairé, très Saint, du Château Spirituel d'Hérédon, connu en la Vallée de Paris sous le titre Distinctif de Souv.·. Chap.·. établi à l'O.·. de Paris, par le Souv.·. Chap.·. Primatial et Métropolitain d'Arras.·. Joie, Bénédiction aux T.·. S.·. et FF.·. Chevaliers Rose-Croix, qui, ces présentes, liront ou entendront lire.

L'an de Lumière 6802, le jour du — mois, Midi plein, le Souv.·. Chap.·. de R.·.[1] assemblé en notre nom, sous notre autorité et pleine puissance : ayant vu l'empressement pour parvenir au dit Grade de — ·.·.[2] et point parfait de la Maçonnerie du T.·. cher, excellent et parfait F.·. *Pierre-Nicolas Merle Beaulieu*, membre de la R.·. L.·. des Amis de la *Paix*, reconnue et constituée : après avoir jugé de sa capacité, de son zèle et après un scrupuleux examen de sa conduite, vie et mœurs, tant en L.·. que hors de L.·., et qu'il a satisfait à tous les devoirs de vrai Maçon qui sont exigibles en pareil cas, nous lui avons fait prêter son obligation en pareil cas requise ; et l'avons ensuite reçu, admis, constitué à présent et pour toujours, Prince-Chevalier-Maçon, Parfait Libre d'Hérédon, sous le titre de — [3],

1. 2. 3. Ici un R majuscule traversé par un I majuscule.

Digitized by Google

pour, par lui, jouir maintenant et pour toujours des titres et prérogatives de Prince-Maçon, Libre sur toute la surface de la terre, où il y a des Maçons libres.

Si Mandons à tous les Maçons qui habitent la surface de la terre, de le reconnaître, honorer et respecter comme tel; et d'ajouter foi au présent Bref que nous lui avons fait délivrer pour lui servir et valoir tant que besoin sera; lequel nous avons signé de notre main et fait apposer le sceau du Sous.·. Chap.·., lui avons fait apposer sa signature, crainte de supercherie, en cas où que le présent Bref tombe en main profane.

Béni soit celui qui lui sera utile, que son nom soit à jamais honoré et béni de tous les Maçons.

Donné et délivré à notre Orient, le Souv.·. Chap.·. tenant le — jour du — mois de l'an de la V.·. L.·. 5808. (*Signatures.*)

(Original. Grande et belle pièce, gravée, parchemin, scellée sur queues de trois sceaux sur zinc, en cire rouge, et de deux sceaux imprimés du *S^in^ Chapitre reg^er^ établi à Paris par le Chap.·. primatial d'Arras.* En notre possession.)

IX. — Acte de décès du général Merle Beaulieu [1]

Ville de Paris, Septième Mairie — 1826.

Du jeudi, six avril mil huit cent vingt-six, heure de midi, acte de décès de Pierre-Nicolas Merle de Beaulieu, décédé le cinq de ce mois, à sept heures du soir, âgé de quatre-vingt-huit ans, né à La Rochelle, département de la Charente-Inférieure, Lieutenant général des armées du Roi, Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, administrateur honoraire du Bureau de bienfaisance

1 Le général Merle Beaulieu n'eut jamais, pour toute fortune, qu'une rente sur l'Etat de 400 francs qu'il abandonna à sa fille. Sa femme possédait, rue Mouffetard, une vieille maison, cadastrée 750 francs, et habitée par dix indigents qui ne pouvaient payer ni leur loyer, ni la contribution des portes et fenêtres Il touchait 3.500 francs de pension, réduite à 3.300, à cause du prélèvement opéré en faveur de la Caisse des Invalides. C'est avec cette faible somme qu'il devait suffire aux besoins de sa femme, devenue presque aveugle, et de ses enfant et petits-enfants restés à sa charge. Il payait 350 francs de loyer. A sa mort, on ne trouva qu'un modeste mobilier, qui fut estimé 1243 fr. 50 c. Les doléances du général étaient donc parfaitement justifiées.

Digitized by Google

du septième arrondissement de Paris, demeurant à Paris, rue Pavée, n° 1, quartier du Marché Saint-Jean, marié à Marie-Pierrette Poincellier, demeurant à Paris, susdite demeure.

Sur la déclaration à moi faite par Pierre-Guillaume-Désiré Maurice, âgé de quarante-huit ans, secrétaire du quartier de la Cour des Comptes, demeurant à Paris, rue Saint-Antoine, n° 122, quartier de l'Arsenal, gendre du défunt ; et par Etienne Lasserteux, âgé de soixante-huit ans, propriétaire, demeurant à Paris, rue du Carême-prenant, n° 12, cinquième arrondissement, ami et exécuteur testamentaire du défunt.

Et ont les dits déclarants signés avec moi Maire. (*Signatures.*)

X. — Acte de décès de sa femme [1]

Ville de Paris, Neuvième Mairie — 1831.

Du dix août mil huit cent trente-un, acte de décès de Marie-Pierrette Poincellier, décédée aujourd'hui à cinq heures du matin, propriétaire, âgée de soixante-dix-huit ans, neuf mois, née à Paris, y demeurant, rue Saint-Antoine, n° 122, quartier de l'Arsenal, veuve de M. Pierre-Nicolas Merle de Beaulieu, Lieutenant général, sur la déclaration de M. Pierre-Guillaume-Désiré Maurice, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, âgé de cinquante-trois ans, demeurant même maison, gendre de la défunte, et de M. Denis-François-Adrien Colleau, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, âgé de trente-trois ans, demeurant rue Geoffroy-Lasnier, n° 30, ami de la défunte. Après lecture, les sus-nommés ont signé avec le sieur Catuttot, chirurgien, qui a vérifié le décès constaté par moi, maire du neuvième arrondissement. (*Signatures.*)

---

1 Merle Beaulieu n'eut qu'une fille, qui épousa en premières noces Augustin Dubourg, dont elle vivait séparée, et qui mourut insolvable le 30 septembre 1819, et, en secondes noces, Pierre-Guillaume-Désiré Maurice.

Une fille, Marie-Georgette Dubourg, naquit du premier mariage.

Il est parlé, au n° II de cet *Appendice*, d'un ancien *Capitaine de frégate*, nommé Nicolas Claëssen, sieur de Billancourt. La marine royale n'a jamais eu d'Officier de ce nom ; une dernière recherche faite aux archives du Ministère de la Marine permet de l'affirmer. Mais un nommé Nicolas Claëssen, hollandais d'origine, sans doute, a été Directeur de la Compagnie des Indes au commencement du dix-huitième siècle.

Digitized by Google

LES BORNES MILLIAIRES DE PONS

Ce qu'on appelle, à Pons, la chapelle Saint-Gilles, est un édifice assez singulier, que la belle publication de MM. Laferrière et Musset a bien fait connaître[1]. Primitivement, c'était à n'en pas douter, le porche du château, en contre-bas duquel se trouve le rez-de-chaussée, tandis que le premier est de plein-pied avec l'esplanade, car le dit édifice est muni d'un étage par dessus sa voûte avec entrée à rebours ; plus tard, après des remaniements, on fit dans le haut une chapelle qui existait déjà peu après l'an 1000 ; lorsque le château-fort devînt habitation de plaisance, on établit dans le bas une orangerie ; aujourd'hui, c'est un magasin d'outils de voirie, en bas, et une salle de réunion, en haut ; demain, ce sera peut-être un musée d'archéologie pontoise, dont le bâtiment lui-même ne sera pas le moindre attrait.

L'entrée du bas est formée de trois puissants arceaux, placés l'un derrière l'autre, à moins d'un mètre d'intervalle. Celui du dehors, selon MM. Laferrière et Musset, est un beau portail roman du XIIe siécle ; celui du milieu renferme dans sa voûte des débris sculptés provenant d'un édifice plus ancien ; celui du dedans est le plus élevé et le plus simple.

Entre les deux arceaux intérieurs, se trouve un intervalle de 0,80 centim. de largeur, occupé par une voute de remplissage, laquelle repose de chaque côté sur une borne milliaire comme pilier montant. Ces bornes, ainsi situées à droite et à gauche en entrant, ont été maçonnées et encastrées entre les deux arceaux, de manière à ne laisser voir de leur pourtour que la partie faisant face au passage, le tiers à peu près. L'idée de les dégager de la maçonnerie et de les regarder par côtés et par derrière était trop naturelle pour ne pas tenter des curieux. M. le sénateur Combes, maire de Pons, ayant

1 *L'Art en Saintonge et en Aunis.* Pons et ses monuments, 1884.

Digitized by Google

partagé notre curiosité et nous ayant, avec son obligeance ordinaire, procuré les moyens d'en opérer le dégagement, c'est le résultat d'un examen plus complet que les précédents que nous venons faire connaître, à titre de contribution à l'étude de ces bornes.

I. — BORNE MILLIAIRE DE GAUCHE

La borne milliaire de gauche est de forme cylindrique. Le fût a 1 m. 80 c. de hauteur et fait corps avec un socle régulièrement cubique de 0 m. 60 c. de côté. La circonférence de ce fût, mesurée à la ficelle vers son milieu, ressort aujourd'hui à 1 m. 72 c. ; mais, comme il est profondément dégradé de haut en bas sur presque la moitié du pourtour, on peut augmenter d'une dizaine de centimètres cette dimension et l'établir à 1 m. 80 c. ou 1 m. 85 c. ; elle diminue un peu vers le sommet coupé très à plat, et augmente un peu vers la base, où le diamètre est exactement de 0,60 c., dimension du socle.

Quant à sa nature pétrographique, cette borne est en pierre dite *pierre de Ville* ou *pierre de Pons*, et provient soit des carrières de la ville elle-même, soit de l'immense carrière du Portail-Rouge, à côté de la gare. Elle est âpre au toucher, rugueuse, pétrie de petits polypiers et très maculée çà et là d'*Ostrea auricularis*, dont le test souvent absent a déterminé la formation de petits trous arrondis. La surface a reçu au début un certain poli, qui persiste encore par places.

La portion du fût restée libre du côté du passage, fait partie de la zone dégradée, sauf une lisière, à l'abri du pilier montant de l'arceau placé devant. C'est cette lisière qui seule est restée inscrite et qui porte le commencement de cinq lignes d'une dédicace impériale. Ces lignes débutent sur une même verticale, comme les lignes d'un livre, et se prolongent plus ou moins, suivant que la dégradation les a atteintes. La première se trouve à 0.20 c. du sommet et la cinquième à 0.60 c. A 0.20 c. au-dessous de cette dernière, s'en trouve une sixième, débutant par un gros trait suivi seulement de M E ; la dégradation, qui atteint les boucles de l'E, a fait disparaître la suite. Les lettres de la première et de la sixième ligne ont 0.07 c. de hauteur ; celles des autres ont 0.05 c.

Digitized by Google

Les savants les plus autorisés [1] ont interprété ainsi cette inscription :

IMP.	Imperatori Cœsari Marco An
TONG	tonio Gordiano
PIO FEL	pio félici Augusto pontifici
MAXT.	maximo tribunicia potestate V
COS II.	Consuli II

ME. . . . Mediolanum

Il est regrettable que le chiffre qui devait suivre ME (*diolanum*) ne se soit pas conservé. Néanmoins, en examinant bien la pierre, qui en cet endroit est très dure et a gardé son premier poli, nous avons trouvé, à 0,10 c. au-dessous de l'M, un grand graffite de 0,15 c. de hauteur, représentant en traits archaïques, barrés en haut, le chiffre X. En admettant, ce qui est tout à fait probable, que ce graffite représente la distance effacée, c'est à dix lieues ou à dix milles de Saintes qu'était plantée cette borne, avant son transfert où elle est actuellement.

Nous avons scrupuleusement examiné le reste du pourtour de cette borne, du moins tout ce qui nous a été permis d'en voir, après l'avoir autant que possible dégagée de la maçonnerie; mais nous n'avons pas trouvé le moindre autre signe ; des creux arrondis ou allongés en travers, des apparences de traits horizontaux sans aucune signification, voilà ce qu'on voit par derrière, et sur miroir après éclairage.

II. — BORNE MILLIAIRE DE DROITE

La borne milliaire de droite a la même forme que celle de gauche : c'est d'un fût cylindrique établi d'une même pierre sur une base cubique. Les dimensions sont les mêmes, à peu de choses près ; ainsi le fût a 1 m. 75 c. de hauteur, et la base 0,70 c. de largeur sur 0,80 c. de hauteur ; la circonférence, prise à la ficelle vers le milieu, est de 1 m. 865, et en tenant compte des parties dégradées, on peut la porter à 1 m. 90. Ce fût s'élargit un peu à la base, de façon à avoir 0,70 c. de diamètre, largeur du socle ; mais il ne semble pas se rétrécir au sommet, qui est également coupé à plat.

---

1 MM. Quicherat et de Lasteyrie.

Digitized by Google

La nature de la pierre est aussi la même ; c'est un calcaire à *Ostrea auricularis* des carrières de Pons ou du voisinage, mais à pâte plus fine et plus compacte, moins lacuneuse, moins pétrie de polypiers, ce qui a permis un meilleur poli et une meilleure conservation de la forme des lettres inscrites.

La partie du fût faisant face au passage, la seule visible jusqu'ici, est aussi fortement dégradée de haut en bas, sans traces de lettres, sauf d'un semblant d'E très frustre, suivi d'un point. Aussi, cette borne a-t-elle été considérée comme non inscrite, à l'exception de deux lettres, sensibles au toucher dans une anfractuosité de la maçonnerie, derrière le pilier montant de l'arceau placé devant, et données comme IN, sans indication de sens. Le dégagement complet de la borne nous a permis, d'abord de corriger la lecture de ces deux lettres, ensuite d'en ajouter d'autres, donnant une indication précieuse, la meilleure que puisse donner une borne milliaire, à savoir la distance d'un lieu connu. Sur le côté gauche c'est-à-dire sur la partie à gauche d'un observateur placé dans le passage en face de la borne, le haut du fût, est un peu évidé sur une longueur de 0,65 c. et le calibre normal se rétablit au moyen d'une sorte de bourrelet. Il semble qu'on ait fait méthodiquement disparaître dans cette région une dédicace primitivement existante, puisque la même dépression n'existe pas du côté opposé, où la borne est taillée en cylindrique régulier du sommet à la base. Immédiatement au-dessous du bourrelet, et occupant un segment de 0,34 c., se lit en belles lettres romaines de 0,10 c. la ligne unique suivante :

ƎVD X. Le chiffre X est au bord de la partie dégradée ; il pouvait être ou non suivi d'autres chiffres, mais il n'est guère probable qu'il le fût.

De l'autre côté de la borne, à 0,20 c. au-dessus de cette inscription principale, se trouvent profondément gravées les lettres suivantes : IIY. Le premier et le second jambages montants ont 0,08 c., le troisième 0,12 c. Un point arrondi à gauche et au milieu du second jambage a l'air d'être un défaut de la pierre.

Enfin, à 0,25 c. au-dessous de ce second jambage et sans rapport apparent avec ces dernières lettres, se trouve faiblement gravé un X élargi, de 0,04 c. de hauteur, suivi d'un point.

Nous avons prié M. le professeur Jullian, l'auteur si autorisé des

Digitized by Google

Inscriptions romaines de Bordeaux, d'expliquer ces diverses inscriptions nouvelles, ce qu'il a bien voulu faire sur un moulage.

C^t CANTALOUBE. Dr J.-A. GUILLAUD.

Les lettres ƎVD X indiquent la distance : de MED (*iolanum*), nom ancien de la ville de Saintes. — Vers le milieu du IIIe siècle (240 environ), les bornes milliaires, au lieu d'indiquer le nom primitif de la capitale, indiquent le nom de la peuplade dont elle est le chef-lieu : *Santones* par exemple au lieu de *Mediolanum*. Donc notre borne est au plus tard de la première moitié du troisième siècle.

X peut désigner des lieues (= 22.222 kil.) ou des milles (= 14,800 kil.) — Mais Pons est à plus de 20 kilomètres de Saintes. Donc il s'agit de lieues. — Or on n'a compté en lieues, sur les bornes de la Gaule, qu'à partir de Septime Sévère (197). Donc notre borne est postérieure à 197, antérieure à 240.

A cause de la forme des lettres, qui est bonne, j'en mettrai la date le plus près possible de l'an 200.

Je n'attache aucune importance aux traits parasites de ƎVD. Ce sont des coups de ciseau qui n'ont rien à voir sur le texte. Jamais on n'a gravé L (*lieues*) de cette manière.

Quant au graffite IIY, il m'est impossible d'en dire le sens. Ce ne peut être que l'œuvre d'un oisif, ou peut-être la marque d'un tailleur de pierres (voir *Inscriptions Romaines*, t. Ier, *in fine*).

La route en question est celle de Bordeaux à Saintes, la plus fréquentée et la mieux entretenue du Sud-Ouest.

C. JULLIAN.

VARIA

Les cloches de Saint-Germain-du-Seudre et de Champagnolles

La cloche de Saint-Germain-du-Seudre porte l'inscription suivante :

« ELISABETH MARIE GABRIELLE DE SAINT GERMAIN DV SEVDRE
« FONDÉE LE 10 AOVT 1834. M. P. F. LEGOIS. DESSERVANT. M. RENÉ
« AVGVSTE COMTE DE SAINT LEGIER, PARRAIN, ELISABETH, GABRIELLE
« MARIE PRIQVE DE GVIPPEVILLE, DAME DE VASSELOT DE PERISSAC
« MARRAINE, M. DANIEL BAILLOV, MAIRE. »
« AMPOVLANGE — BORDEAVX. »

Digitized by Google

Borne de droite

Borne de gauche

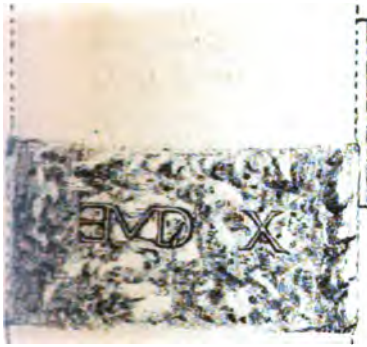

COS

BORNES MILLIAIRES DE PONS

Digitized by Google

Digitized by Google

Cette cloche fut transportée par bateau jusqu'à Maubert, petit port de la Gironde, situé dans la commune de Saint-Fort. Le patron du bateau Méthez existe encore. Elle arriva à Maubert le 21 août 1834 et le 23 elle était transportée à Saint-Germain-du-Seudre. Pierre Bauray du village de la Barre fit le joug le 26 août, Métivier, serrurier, fit la ferrure le 3 septembre et elle fut baptisée et montée à sa place, le dimanche 7 septembre 1834.

Le fondeur, M. Ampoulange de Bordeaux, était assez connu en Saintonge, car, dans l'arrondissement de Jonzac, il fut le fondeur des cloches suivantes :

Arthenac, 1500 livres, en 1820.

Archiac, en 1830.

Saint-Martial-de-Mirambeau, 400 kil., en 1806.

Mérignac-du-Pin, en 1805.

La cloche de Champagnolles, commune voisine de Saint-Germain-du-Seudre, a été fondue en 1832, au village du Temple, dite commune de Champagnolles. Le fondeur fut M. Marestré de Cognac. Le poids de cette cloche est de 620 kil. Son parrain fut M. Ferdinand Lambert, du château des Touches, et la marraine Mme Marie Drillaud.

Il paraîtrait qu'on aurait essayé de fondre en même temps la cloche de Saint-Germain-du Seudre mais que le fondeur n'ayant pas été heureux, on se serait adressé à M. Ampoulange de Bordeaux. On m'a dit même qu'au moment où le métal était en fusion plusieurs personnes, entre autres une famille Chevreux, auraient jeté dans le métal en fusion des couverts d'argent.

Pour faire cette nouvelle cloche on s'était servi de l'ancienne qu'une forte félure mettait hors d'usage. Cette cloche qui avait été baptisée le 11 février 1774, avait eu pour parrain M. Charles de la Chambre, ancien officier dans le régiment de Monconseil, et pour marraine, Angélique du Breuil, veuve de M. de Chalais, seigneur du Gagnon.

Saint-Germain-du-Seudre, 25 décembre 1894.

H. Egreteau.

Bibliographie

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Année 1893, nº 3. Note sur l'art religieux du Roussillon, par *M. J. A. Brutails.* — Les sarcophages chrétiens antiques du Quercy, par *M. Momméja.* — Peintures murales de la chapelle du château des moines de Cluny à Berzé-la-Ville (Saône-et-Loire), par *MM. Lex et P. Martin.* — Note sur une cuve antique en pierre sculptée découverte à Bordeaux, par *M. Ch. de Braquehaye.* — Note sur des bronzes gallo-romains découverts à Vichy, par *M. Bertrand.* — Notes sur les ruines de Segermés, par *M. Couderc de Foulongue.* Note sur trois chapiteaux, par *M. Saladin.*

Romania, tome XXIII, nº 92, 1894. — Notes sur un manuscrit de la bibliothèque de Sainte-Geneviève renfermant des extraits de Maurice de Sully, par *M. P. Meyer.* — La composition du livre de Joinville, par *M. G. Paris.* — Observations sur le théâtre méridional au XVe siècle, par *M. Jeanroy*..... Comptes-rendus.

Bulletin de la Société de géographie de Rochefort, tome XVI, nº 3, 1894. Les pierres closes de Charras, par *M. L. Capitan.* Géographie

Digitized by Google

historique de Rochefort et de la région (extraits des cahiers manuscrits de Dom Fonteneau). Table décennale du Bulletin, 1879-1889, par *M. le capitaine E. Kuntz.*

Revue Poitevine et Saintongeaise, n° 131 et 132. Epitaphes poitevines, par *M. X. et P. Beauchet-Filleau.* — Quelques anciens textes campanaires du département de la Vienne, par *M. J. Berthelé.* Présentation de Paul de Riche comme chapelain de l'aumônerie de Saint-Maixent, par *M. N. Renault.* — Documents sur les débuts de l'imprimerie à Poitiers, par *M. A. de la Bouralière.* — A propos des marbres d'Ardin, par *M. l'abbé A. Largeault.....* Chronique et découvertes archéologiques.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome X, n°s 152, 153, 1893-94. Trois lettres inédites relatives à la mort du duc de Guise à Orléans en 1563, par *M. Baguenault de Puchesse.* Le poème de Walter d'Aquitaine, par *M. Grellet-Balguerie.* Note sur des boiseries peintes et notice sur les armoiries des familles de Chaslus et de Challudet de 1179 à 1640, par *M. Fournier.* Les professeurs orléanais Foulque, Arnoul et Hugue le Primat, par *M. Ch. Cuissard.* Notice sur M. R. Boucher de Molandon, par *M. G. Vignat.* — Compte-rendu des séances du Congrès tenu par la Société française d'archéologie à Saintes et à La Rochelle, par *M. L. Dumuys.*

Bulletin de la Société archéologique du Finistère, tome XXI, 9e 10e et 11e livraisons 1894..... Les anciennes corporations brestoises, par *M. le Dr Corre.*

Le Comte Adolphe de Bremond (1795-1870). Biographies vendéennes, par *Le Comte A. de Bremond d'Ars.*

Jeanne-d'Arc, par M. l'abbé *F. Letard.*

Liste supplémentaire des Membres de la Société

(1er avril 1895)

1 CHAUVET, Notaire à Ruffec.
2 DUMONTET, André, Propriétaire à Archiac.
3 MARTIN, Substitut à Saintes.
4 POCHÉ, Docteur en médecine à Royan.
5 QUIMAUD, Pharmacien à Montendre.

Saintes. — Imp. HUS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Recueil de la Commission des Arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

Procès-verbal de la Séance du 25 Avril 1895

L'an 1895, le 25 avril, la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'Archéologie de Saintes, s'est réunie à la Sous-Préfecture, sous la présidence de M. Musset.

Assistaient à la séance, MM. Xambeu, vice-président, Poirault, trésorier, Cantaloube, Dangibeaud, membres du comité de publication, Frédéric Baron, Léon Duret, de la Jallet, Jouan, Letard, Vigier, membres titulaires, Brunaud, Chauvin, Egreteau, Edmond Duret, Dr Guillaud, Laurent, Martineau, Dr Verger, Gay et Deschamps, membres correspondants.

Excusés, MM. l'abbé Noguès, secrétaire, Gallut, Hus.

M. Poirault, trésorier, remplit les fonctions de secrétaire et lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. Xambeu mentionne les publications reçues ou échangées avec les autres sociétés, fait un résumé des différents travaux et signale toutes les questions qui peuvent offrir un intérêt particulier pour la contrée. Il donne ensuite connaissance d'une lettre de M. Fromaget sur les faits signalés par des scaphandriers à savoir que des traces de pont existaient au fond de la Charente en aval de Saintes. D'après les renseignements qui lui ont été fournis par les scaphandriers pêcheurs, ces vestiges qui existent dans le lit de la Charente, en amont et près du village de Lormont, sont des pieux enfoncés solidement qui indiqueraient qu'il a existé en ce point une passerelle en charpente ; mais il n'a été remarqué aucune trace de maçonnerie.

M. le docteur Guillaud a examiné les graines trouvées dans la tranchée préhistorique du Chaillot (commune de la Jard) au milieu de silex taillés et d'ossements d'animaux à deux mètres sous terre. Ces graines appartiennent au *Grémil* des haies (*Lithospermum-purpureo-cœruleum*) elles sont incapables de germination et paraissent dater de l'époque ancienne où la tranchée existait, et avoir simplement glissé des talus voisins où la plante croissait.

M. le commandant Cantaloube dit que le camp préhistorique du Chaillot paraît avoir une grande ressemblance avec celui du Peu-Richard; situé comme ce dernier sur une légère élévation de terrain, il communique par un chemin (dit : chemin d'eau) avec

Digitized by Google

une fontaine importante, appelée Font-Roman, qui a été fouillée il y a quelques années.

La Commission estime qu'il serait intéressant d'y faire des fouilles importantes quand les ressources le permettront.

M. le commandant Cantaloube signale également à la Commission les inscriptions du prieuré et de l'ancien château de la Jard. M. le président prie MM. Gay et Deschamps de vouloir bien les relever.

A propos des bornes milliaires de Pons appartenant à la voie romaine de Saintes à Bordeaux et indiquant une distance de dix lieues gauloises à partir de Saintes (Mediolanum), M. le Dr Guillaud pense qu'il y aurait intérêt à mesurer la longueur exacte de cette voie romaine que l'on peut suivre facilement entre Saintes et Pons et propose le vote d'un crédit de trente francs pour cette opération. Cette mesure pourrait servir à élucider la question de la lieue gauloise toujours discutée. Le crédit est voté.

M. Xambeu lit une note sur l'état de l'agriculture en Saintonge avant 1789.

M. de la Jallet présente un flambeau en cuivre rouge du 13e ou 14e siècle, et qui est de même style qu'un autre flambeau conservé au Musée de Saintes.

M. Dangibeaud montre un pot gallo-romain trouvé dans les fouilles d'un jardin d'une maison de la rue Notre-Dame, ce pot porte plusieurs graffites (V. Varia du présent recueil).

M. Brunaud président du Tribunal supérieur de Taïti met sous les yeux de ses collègues 1° plusieurs silex noirs taillés trouvés à l'île de Pâques, 2° une idole en granit trouvée dans un cimetière de Taïti.

M. Duret communique l'empreinte d'un sceau des Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély (18e siècle).

M. le Président donne avis d'une proposition de M. *de Figuères* qui demande de se mettre en communication avec la Société, pour un travail sur l'Armorial de Saintonge et d'Aunis, et il annonce à la Commission, pour être soumise prochainement à l'examen de la Commission, une monographie de Dompierre-sur-Mer, par MM. Tauzin et l'abbé Choisnard.

L'itinéraire de l'excursion annuelle est discuté ; l'assemblée décide qu'on visitera le 30 mai prochain la Tour de Pirelonge, le camp romain de Toulon, Saint-Romain-de-Benêt, l'abbaye de Sablonceaux, Nancras et Sainte-Gemme.

Pour terminer la séance, M. le président dit quelques mots des communications qu'il a faites à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, où il met en lumière certains points obscurs de la vie du célèbre pilote de François Ier, Jean Alphonse de Saintonge, qui habitait à La Rochelle, rue Saint-Jean-du-Pérot.

Fait, clos et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président, **MUSSET.**

Le Secrétaire, **POIRAULT.**

Digitized by Google

SIX CHARTES PONTOISES

Publiées par M. Ch. DANGIBEAUD

Les six chartes [1] que nous transcrivons, toutes six relatives au même personnage, Gombaud Boche, chevalier de Pons, proviennent des archives du château de la Grève (près Tonnay-Boutonne), appartenant à Madame P. Bethmont, qui a bien voulu nous permettre d'y fouiller.

Ce Gombaud Boche n'est pas absolument inconnu, pas plus qu'Eygline Boche, religieuse à l'abbaye de Saintes en 1334, Guillaume Boche et Guillaume Eudrade ou Endrade. Plusieurs documents imprimés [2] nous ont fait parvenir leurs noms, sans dire toutefois quels liens de parenté les unissaient. Nos chartes fixent ce point de généalogie. Gombaud Boche (peut être fils de Guillaume) devenu veuf, épousa Ainord, fille d'Eudrade, et eut Eygline, deux autres filles et un fils, Gombaud. Il avait un frère, Aymery et une sœur, Marguerite. De sa première femme il eut aussi des enfants. (Pièce IV).

Habitant Pons, devant la chapelle de Saint-Sauveur, au château, ils possédaient, aux environs, des fiefs, qui, en 1261, étaient sous la domination anglaise. Eudrade n'assignera l'un d'eux au service de la rente qu'il donne à sa fille que lorsque le roi d'Angleterre lui aura rendu ses biens.

Les testaments et codicilles de Boche sont curieux à différents titres. On y trouve énumérées non seulement les églises de Pons, chapelles, prieurés, léproseries voisines, déjà signalées ailleurs, mais des œuvres charitables, *opus panis*, *terre sancte*. On y voit encore le nom d'une église, près de Pons, Saint-Clément, que la monographie de cette ville, dans l'*Art en Saintonge*, ne mentionne

---

1 Il existe en réalité huit chartes. Mais la parfaite similitude des actes de 1261 et 1262 autorise pleinement la suppression des plus récents, simples répliques.

2 *Archives historiques de la Saintonge*, t. IX, p. 188 et s; t. XI, p. 437. Grasilier, *Chartrier de Vaux*, p. 27.

Digitized by Google

pas, et que l'annotateur d'une autre publication a confondue avec la paroisse du même nom du canton de Tonnay-Boutonne.

La liste des témoins est longue. Les dignitaires du clergé y sont nombreux : l'archidiacre d'Aunis, P. Vigier, archidiacre, Adémar de Borne, écolâtre, Pierre de Laudes, doyen du chapitre de Saint-Pierre, le même qui devint évêque de Saintes en 1267, désigné par la *Gallia* sous le nom seul de Pierre (1257-1268), Guillaume Hendrade, chanoine de Saint-Seurin de Bordeaux. Le testament de 1265 permet de reculer de vingt ans la constatation de l'existence à Pons des Jacobins et de sept ans celle des Cordeliers. La date extrême pour les Frères prêcheurs était celle de 1287, et celle de 1272 pour les Frères mineurs.

Enfin — et c'est peut être le gain le plus précieux — nos chartes enrichissent la sigillographie saintongeaise, si pauvre, de onze types nouveaux, aussi bien conservés que l'on est en droit de l'exiger de ces trop fragiles empreintes. Excepté le contre-sceau de l'archevêque de Bordeaux, en 1265, tous appartiennent à des hommes du pays : doyen du chapitre de Saintes, archidiacre de Saintonge, Gombaud Boche, Jean de Sours, sénéchal du comte de Poitiers. Pons gagne davantage avec les sceaux des prieurs de Saint-Martin, Saint-Sauveur, l'Hôpital neuf, les Cordeliers, les Jacobins.

Les dessins exacts, les descriptions, les notes qui accompagnent chacun des actes nous dispensent d'insister plus longuement sur ces petits monuments archéologiques, toujours rares, lorsqu'ils sont si vieux, et toujours fort intéressants.

CH. DANGIBEAUD.

I

1227. — **Transaction entre Giraud Seguin, bourgeois de Pons, et P. Bernard, au sujet du fief de Bougneau, mouvant de Guillaume Boche, chevalier de Pons, l'un des témoins qui appose son sceau.** ***Chirographe original sur parchemin*** (0,165 larg. sur 0.90) ***sceau sur double queue manque*** ; ***en haut quatre lettres majuscules coupées au milieu.***

Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris hujus scripti noticiam inspecturis quod Giraudus Seguini, burgensis de Ponte, cepit a Willelmo Seguini, fratre Bernardi, fratre P. Bernardi, ad

Digitized by Google

censum, jure hereditario, illam partem quam dictus Willelmus Bernardi habebat in feodo de Boniallo quod Willelmus Corregia solebat tenere de domino Willelmo Bocha, [1] milite de Ponte. Processu vero temporis, prefatus G Seguini emit a supradicto Willelmo Bernardi illum censum quem debebat illi et tenuit illum in pace per longum tempus. Postea siquidem orta est discordia inter Giraudum Seguini prefatum, ex una parte, et P. Bernardi, fratrem Willelmi Bernardi, ex altera, super feodo nominato. Tandem post multas altercaciones hinc et inde propositas, prudentium jurorum (ou virorum) consilio, inter ipsos facta concordia in hunc modum : videlicet, quod Giraudus Seguinus supra dictus capiet, jure hereditario, medietatem in dicto feodo et P. Bernardi alteram medietatem, hoc tamen excepto quod P. Bernardi habebit, jure hereditario, avantagium in dicto feodosegetas non ligatas et partem (*mot déchiré*) in conviviis censualibus sicut prepositus, et pro isto avantagio ipse tenetur garire Giraudo Seguini et heredibus suis suam partem feodi nominati, et nisi gariet, non capiet avantagium nominatum. Huic concordie interfuerunt Helyas de Platea, sacerdos, Gumbaudus Bocha [2], miles, Constancius de Biro et alii plures. Actum anno gracie m° cc° xx° septimo. Ut autem presens scriptum robur obtineat perpetue firmitatis, de assensu utriusque partis, scriptum dico per alphabetum divisum [3], sigillatum fuit cum sigillo venerandi Willelmi Bocha, militis de Ponte, de cujus dominio feodum movet supradictum, in testimonium veritatis.

II

1261, 28 juillet. Jeudi après la fête de Saint-Jacques apôtre.

Guillaume Eudrade, chevalier, donne à sa fille, femme de Gombaud Boche, chevalier de Pons, douze livres de rente et quatre-vingts livres, dont il ne fera pas assiette tant que le roi d'Angleterre occupera sa terre. *Original sur parchemin (0.150 larg. sur 0.108) scellé de deux*

---

1 Ce *Willelmus Bocha* apparaît en 1198, dans une charte de l'abbaye de Vaux. Grasilier. *Cartulaires de la Saintonge*, I. p. 18.

2 Probablement le même que *Gombaudus Bocha* témoin, en 1201, à une donation imprimée dans le cartulaire de Vaux (p. 27) et que G. Bocha (1200) dont il est parlé dans le cartulaire de Notre-Dame de la Garde (p. 98).

3 Cette formule indique que le document a été écrit une seconde fois sur la même feuille de parchemin, qu'entre les deux copies on a tracé des lettres, qu'on a coupées par moitié, de manière à former deux expéditions de même acte. Chaque partie contractante en

Digitized by Google

sceaux pendants sur simples queues : celui du doyen du chapitre de Saintes (voir plus loin) et celui de Guillaume Eudrade en cire jaunâtre. fruste. On n'aperçoit qu'une partie du fond quadrillé ; légende absente ; pas de contre sceau.

Universis presentes litteras inspecturis, Villelmus Eudradi [1], miles, salutem et habere memoriam rei geste. Noverint universi quod ego do et concedo domino Gunbaudo Bocha, militi de Ponte, in dotem cum Aynordi, filia mea, uxore sua, duodecim libras redditus quas promitto me assignaturum eidem in honore de Jonziaco [videlicet] in parrochia de Vibrag, si ibidem possint integre assignari. Si vero non inveniantur ibidem, ego promitto me assignaturum eidem in honore de Barbezillo in masso de Lespina. Item do et concedo eidem, in pecunia numerata, quatuor viginti libras, quarum viginti libras jam solvi sibi et quadraginta libras sibi solvam infra instans festum omnium sanctorum, et residuum sibi solvam infra super sequens festum omnium sanctorum, anno revoluto. Et est sciendum quod ego dictus Villelmus Eudradi, miles, non faciam assisiam terre quam promitto eidem G Bocha, militi, cum dicta filia mea, donec recuperaverim terram quam dominus rex Anglie michi detinet emparatam. Tamen ego assignabo sibi dictam terram quotiescunque ab ipso G. fuero requisitus. In cujus rei testimonium ego dictus Villelmus Eudradi, miles, dedi et concessi dicto G. Bocha has presentes litteras sigillo domini P. venerabilis decani Xantonensis una cum sigillo meo proprio, ad preces meas et instanciam sigillatas. Datum die Jovis post festum sancti Jacobi apostoli, anno domini m° cc° lx° primo.

III

1261, 4 avril. — Gombaud Boche, chevalier de Pons, confirme une donation pour cause de mariage ou *osclum*, faite par lui à sa femme Ainord, fille de Guillaume Heudrade, modifiée en cas de survenance d'enfant. *Original sur parchemin (0,235 sur 0,135) actuellement scellé*

---

recevait une ; si une contestation s'élevait, on rapprochait les deux textes Les lettres servaient à prouver l'authenticité ou la falsification de l'acte, suivant qu'elles se raccordaient ou ne se raccordaient pas.

On trouvera d'autres exemples de cette précaution, t. VII, p. 173, t. XI, p. 25, XIII, p. 27, 29, des *Archives de la Saintonge*.

1 On peut hésiter entre Eudradi et Endradi. Voir la note de la pièce suivante.

Digitized by Google

de trois sceaux pendants sur très longues tresses carrées de fil. Le premier, au milieu, sceau ovale en cire verte, sur lacs de fils verts, porte un personnage, de face, tenant deux clefs, légende en partie illisible : .... RI DECANI..... ENSI (1)*; contre sceau : une main tenant deux clefs, légende illisible ; à sa droite fragment de sceau, sur lacs de fils blancs; sur la face, seule lisible, une croix (ce sceau mieux conservé reparaît plus loin) ; à gauche, sceau sur lacs de fils blancs, portant un personnage debout, de face : légende.... VCARII ARCHID X. ..... Le sceau de Renaud de Pons manque.*

Universis presentes litteras inspecturis, Gonbaudus Boche, miles de Ponte, sallutem in salutis auctore. Sciant omnes presentes pariter et futuri quod ego dictus Gonbaudus donavi et dedi Aynordi, filie domini Guillelmi Heudradi [2], militis, uxori mee, quando contraxi matrimonium cum eadem, in osclum [3] seu donacionem propter nuptias, quoddam maynille meum, situm apud Bonyallum prope Pontem, quod vulgariter maynile de Bonyaut nuncupatur, cum omnibus pertinenciis et quicumque sint vel fuerint dicto maynili confines, et cum omnibus egressibus et ingressibus suis usque in vias publicas, et cum omnibus que supra se, intra se seu infra se integrum continentur, et cum omni jure, usu et requisicione ad dictum maynile quoquomodo spectante, ad habendum tenendum et possidendum ; quod inquam maynile, constituo me, suo nomine, possidere, donec corporalem ejusdem acceperit possessionem quam accipiendi auctoritate propria ac retinendi deinceps licenciam eidem do pariter et concedo. Insuper donavi et dedi eidem uxori mee in donacionem propter nuptias seu osclum, quando contraxi matrimonium cum eadem sexaginta libras annui redditus, quas eidem uxori mee assignavi habendas et percipiendas annuatim secundum usus et consuetudines pontenses. Integraliter ab eadem quam diu vixerit

---

1 Nous avons dans ces pièces quatre épreuves de ce même sceau, toutes quatre incomplètes, mais en réunissant les fragments de légendes on obtient très aisément l'inscription entière : S PETRI DECANI XANCTONENSIS.

2 S'il est permis d'hésiter, d'après les différents textes qui portent ce nom, entre *Heudradis* et *Hendradis*, la charte de 1262, très bien écrite, très lisible, donne *Eudradis*. Dans le tome XXII, p. 83, des *Archives* on trouve *Alearso Eudrandi*.

3 ... *uxor sua, quamdiu supervixerit, habeat et percipiat in premissis dotalicium seu osclum, quod in eisdem, secumdum consuetendinem senescallie Xanctonensis, habere deberet*... 1321. (Arch. XII, p. 231).

Digitized by Google

super bonis meis contiguis seu adjacentibus maynili supra dicto, nec non super bonis meis sitis in tribus parochiis inferius nominandis, quarum una vocatur Heychabrones, altera de Biron [1] et alia tertia de Avis. Promisi eciam et conveni dicte uxori mee, quando contraxi matrimonium cum eadem, quod si me mori contigerit herede superstite a me et ab ipsa procreato, sive jam nato tempore mei decessus, sive postumo, idem heres mei succedat jure hereditario in triente sive in tertia parte omnium bonorum meorum, mobilium, immobilium, jurium et aliorum quocunque nomine censeantur. Preterea volo et ordino quod heres ex me et ex ipsa procreatus post obitum predicte uxoris mee habeat osclum seu donacionem supradictam, una cum dicta tertia parte omnium bonorum meorum aliorum mobilium et immobilium prout de dicta parte tercia superius est declaratum seu ordinatum ; et si contingeret me aliquam aliam ordinacionem isti contrariam facere quod absit, volo ipsam ordinacionem juris suffragio carere nullam que consequi firmitatem. Promittens per stipulacionem sollempnem per me meosque heredes et successores in perpetuum dicte Aynordi pro se suisque heredibus et successoribus sollempniter stipulanti predicta omnia et singula attendere perpetuo et servare.... *(formules)*.

..... Et ut posterum fides uberior habebatur eidem Aynordi, contuli has patentes litteras sigilli mei una cum sigillis domini Petri Laudis, tunc temporis venerabilis decani Xanctonensis, et domini P. tunc temporis Vicarii, venerabilis archidiaconi Xanctonensis, et Reginaldi de Ponte, robore communitas. Nos vero dictus P. Laudis, tunc temporis Xantonensis decanus, et P. Vicarius [2] tunc temporis venerabilis archidiaconus Xanctonensis et Reginaldus de Ponte premissas omnibus et singulis in nostra presencia sic peractis et recitatis ut superius continentur, ad preces et instanciam dicti Gombaudi Boche, militis, hiis patentibus litteris sigilla nostra apposuimus ad perhempnem memoriam rei geste et testimonium veritatis.

---

1 Dans deux autres actes, pareils à celui-ci comme texte, mais datés de 1262, il y a ici une variante: *quarum una vocatur Eschabrones, altera de sancto Severino et de Montiniaco et alia de Avys.*

2 Pour les Vigier, *Vicarius*, *Vigerius*, cf. *Archiv.* t. XIII. *Faye en Saintonge*, par M. d'Aussy.

1276. ..... *sigillo domini Petri Vigerii, venerabilis xanctonensis archidiaconi*... Grasilier. *Cartulaires de N. D. de la Garde* p. 139.

Digitized by Google

Actum die lune post Letare Jerusalem, anno domino m° cc° sexagesimo primo.

1263 (n. s.). **31 janvier.** — Sixième férie après la conversion de saint Paul. Il existe, à cette date, deux copies de l'acte précédent, identiques toutes trois comme texte, sauf une variante dans les noms des paroisses et les personnages qui ont apposé leurs sceaux. L'une de ces copies est absolument remarquable au point de vue calligraphique ; tandis que les deux autres sont ordinaires, celle-là est écrite sur une feuille de parchemin assez fin par un scribe évitant le plus possible les abréviations et recherchant l'élégance, une grande régularité, ornant les majuscules de traits de plume, traçant les S très longs, les hastes fourchues aux *l* aux *b* aux *h*. On dirait une édition de luxe, d'autant mieux que les lacs dont on s'est servi pour sceller la pièce sont en soie, tandis que, pour la copie du même jour, on s'est contenté de simples queues et pour celle de 1261 de cordelettes. Elle se termine ainsi :

Et ut de premissis fides uberior habeatur, eidem Aynordi contuli has presentes litteras sigillis domini Johannis de Soors, militis, tunc temporis senexcalli Xanctonensis, et venerabili Petri, decani Xanctonensis, robore communitas, una cum sigillo meo proprio. Nos vero dictus Johannes de Soors, miles, tunc temporis senexcallus venerabilis comitis Pictavensis in Xanctonia, et nos Petrus, Dei gratia Xanctonensis decanus, premissis omnibus et singulis in nostra presencia sic peractis et recitatis ut superius continentur ad preces et instanciam dicti Gombaudi Boche, militis..... Datum et actum anno domini m° cc° sexagesimo secondo, mense januarii feria sexta post conversione sancti Pauli, regnante Lodovico, rege Francie, et Amfulso[1] comite Pictavensi. C. littera dominicali currente.

1 Sur l'autre expédition *Alfonsso*.

Digitized by Google

A gauche, sceau de Jean de Sours : sceau rond en cire brune sur tresse de soie (0,046) au milieu un écu de gueules à cinq cotices ; autour + S IOHANN.... VRS MIL.... IS : au contre sceau, une tête antique et autour + SIG IO DE SOVRS MIL : vient ensuite le sceau ovale du doyen, sur tresses de soie verte ; on lit en légende S'PETRI... . SIS, au contre sceau CONT SIGILL, et une main tenant deux clefs ; fragment de sceau rond sur lacs de soies de trois couleurs, tordues ensemble, vert, blanc ou gris (?) et chamois, à l'envers une croix pattée, cantonnée au 1 d'un besant, au revers un aigle. (Voir plus bas.)

La seconde expédition était scellée de quatre sceaux sur double queue. Il ne reste que ceux du doyen de Saint-Pierre et celui de Gombaud Boche ; il manque ceux de « Johannes de Sors » et de « P. Vicarius tunc temporis venerabilis archidiaconus Xanctonensis. [1] » Autour du sceau du doyen, en cire brune,.... RI DECANI XAN.... Le sceau de Gombaud Boche est incomplet. Nous le retrouvons mieux conservé au bas du codicile de 1269.

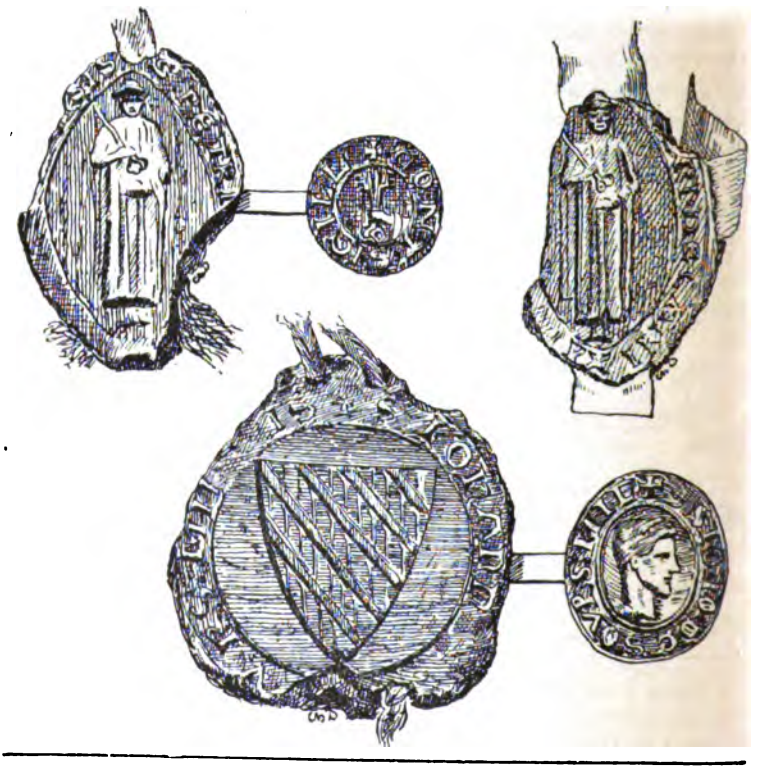

1 Une ligne plus haut il y a : *et domini P. tunc temporis Vicarii venerabilis archidiaconi Xanctonensis.*

Digitized by Google

IV

1266. 11 Janvier (n. s.). Lundi après l'Epiphanie. — Testament de Gombaud Boche, scellé originairement de dix sceaux pendant sur lacs de soie très longs. Nous en avons encore cinq et trois attaches.

Le premier, sur cordonnet de soie verte manque; le second, ovale, en cire rouge, sur cordonnet de soie rouge, est en fragment; on y voit le reste d'un personnage debout, et au contre sceau, une tête de face mitrée, fragment de légende trop fruste pour pouvoir être déchiffrée; le troisième, ovale, en cire brune, sur tresse de soies jaunes et vertes, est celui du doyen de Saint-Pierre : personnage debout, de face, tenant deux clefs, légende : ...PETRI DEC..... CTONENS..... au contre sceau, une main tenant deux clefs, autour : CONT SIGILL; le quatrième, ovale, (0,04) en cire brune, sur cordelette de soie rouge, porte une face accompagnée de 3 coquilles de Saint-Jacques 2 et 1, légende + SC DE..... CAN..... XANCT [o] NENSIS; le cinquième, tresse de soie jaune roux, pas trace de sceau; le sixième, fragment de sceau ovale (0,03 environ) en cire brune, sur cordelette de soie rouge, sur une terrasse un frère prêcheur agenouillé devant la Vierge, debout, tenant l'enfant Jésus, légende : .....IORISP ICATO.....;[1] *le septième manque, il n'y a plus que la cordelette de soie; le huitième, ovale, (environ 0,045) en cire brune sur cordelette de soie verte, cassé par moitié, un agneau pascal, gonfanon à trois flammes entre les pattes, une fleur de lys en dessous, légende : ....ARTINI. DE P... au contre sceau, en losange, un reste de fleuron accosté à gauche d'un A, légende : + S..... TI.*

Original sur parchemin.

In nomine patris et filii et spiritus sancti. Amen. Ego Gonbaudus Boche, miles de Ponte, conpos mentis mee, bonaque existens memoria, in hunc modum qui sequitur meum ordino testamentum seu meam ultimam voluntatem, quam vel quod volo valere jure testamenti vel codicillorum seu usus seu consuetudinis, vel jure cujuslibet alterius ultime voluntatis. In primis volo quod emende mee fiant et debita mea integraliter persolvantur per manus execu-

---

1 Dans l'*Art en Saintonge* on trouve la description d'un sceau conservé aux Archives nationales sur un titre de 1303 : « *Sur une terrasse la Vierge avec l'enfant Jésus, assise, vue de face, les pieds posés sur un dragon et accompagnée de deux anges tenant des cierges. Dans une niche inférieure un priant. Légende* : SIGILLUM CONVENTUS FRATRUM PONTENSIUM. *Collection des Sceaux* publiée par M. Douët d'Arcq. N° 9.735, Archives nat. 480 n° 89.

Digitized by Google

torum meorum inferius subscriptorum ; et volo quod ipsi tamdiu totam terram meam in manu sua teneant et fructus percipiant, excepto oselo et dote uxoris mee, donec universa mea debita et legata per manus ipsorum vel alterius eorum, si omnis vel nolint vel non possint interesse, fuerint soluta. Item, duas neptes meas, scilicet Ysabellim et Arsendim, ex filio meo premortuo, heredes meas instituo in quarta [1] parte hereditatis mee. Item, duas [2] filias meas ex ultima mea uxore, quam libet eorum [3] instituo in quarta parte hereditatis mee, et volo quod quelibet eorum succedat michi in quarta parte mee hereditatis. Item, volo quod si filia mea ex uxore mea pregnante michi nascatur sit michi heres in quarta parte, et si fuerit filius, volo quod similiter michi succedat in quarta parte mee hereditatis. Item, si plures michi nascuntur ex uxore mea pregnante, volo quod succedant michi egualiter in capite in hereditate mea. Item, volo et precipio quod uxor mea, post mortem meam, quamdiu vixerit, habeat, teneat et possideat et percipiat pacifice et quiete totam terram, redditus et proventus et exitus que habeo in vico et parrochia de Boniallo et Sancti Severini de Palenes et de Montignac, prope Pontem, et in molendinum de Sarmadele, situm [4] prope castrum Reginaldi, una cum maynile quod habeo apud Boniallum prout instructum erit cum moriar, et cum vineis sitis in feodo de Berluc. Ita quod dicta uxor mea sit contenta hiis premissis pro oselo suo sive pro donatione propter nuptias, a me sibi facta, quum contraxi matrimonium cum eadem, volens et ordinans quod ipsa de predictis locis prout scienter declaravi, predictam donacionem seu oselum percipiat, eamdem donacionem seu oselum confirmans in hac mea ultima voluntate. Item volo quod ipsa vel dominus Guillermus Heudradi, clericus, canonicus sancti Severini Burdegalensis, ipsa per de vel ipse, nomine predicte uxoris mee auctoritate propria, post obitum meum, vel statim si velint, possint capere et intrare in possessionem donacionis seu oseli, dans eisdem vel alteri ipsorum premissa omnia, faciendi ex mea ultima voluntate liberam potes-

1 Il existe un second testament de Gombaud Boche d'une date postérieure (voir plus loin), qui reproduit toutes ces dispositions un peu modifiées quant à la quotité, par suite de la naissance d'une troisième fille. Au lieu de *quarta* il y a *quinta* partout.
2 Second testament : *tres*.
3 Second testament : *earum instituo heredes*.
4 Second testament : *sito*.

Digitized by Google

tatem. Volo insuper quod dicta uxor mea habeat super omnibus bonis meis quatuor viginti libras in peccunia numerata, quas [1] habui et recepi in dotem cum eadem. Et lego sibi alias quatuor viginti libras in peccunia numerata super omnibus bonis meis ad faciendam omnimodo voluntatem suam, tam in vita quam in morte. Volo insuper et ordino quod si filius natus fuerit michi ex dicta uxore mea pregnante, quod, dictus filius percipiat et habeat, jure prelegati, post mortem uxoris mee, medietatem omnium bonorum que superius declaravi esse uxori mee, et assignavi pro oselo seu donacione propter nuptias a me sibi facta, quando contraxi matrimonium cum eadem. Et alia medietas, post mortem dicte uxoris mee, volo quod devolvatur, jure prelegati, ad filias meas, scilicet : Agathiam et Ayglinam [2] ab ipsa uxore mea natas. Si vero michi filius non nascatur, volo quod illud quod sibi prelego deveniat ad Agathiam, filiam meam primogenitam ex ista uxore mea, jure prelegati, unacum maynili de Boniallo ; et illa que filiabus meis prelegavi inter alias filias meas equaliter dividantur. Volo insuper ordino quod si contigerit neptes meas, vel aliquam illarum, mori sine liberis, quod filii mei et filie mee et neptis egualiter succedant in bonis que ad illas vel illam devenient et devolventur quocumque jure. Volo insuper et ordino quod si aliquem vel aliquam de filiis vel filiabus meis, ex uxore mea procreatis, mori sine liberis contigerit, quod porcio sua quam habebat ex successione mea, ad alias filias vel filium vel filios, ex uxore mea progenitos, devolvatur. Item volo et precipio quod dicta uxor mea habeat et possideat et explectet domum meam sitam in castro de Ponte propre domum domini P. de Ferreria, [3] militis, et Guillermi Giraudi, valeti, quamdiu vixerit ; que domus volo quod deveniat, post mortem uxoris mee, ad Agathiam, filiam meam. Item volo et ordino quod predicte neptes mee, jure institutionis, habeant arbergamentum meum de Ponte, quod est in castro, ante cappelliam Sancti Salvatoris, quo quidem

---

1 Second testament : *confiteor me habuisse.*

2 Second testament : *Agatiam et Eyglinam et Bertreeyram.* Eygline devint religieuse à l'abbaye de Saintes. Elle prend part en janvier 1334 à l'élection de l'abbesse. Cf. *Archives*, t. XI p. 427.

3 Pierre de Ferrière, chevalier, et ses enfants, Pierre Gombaud, Hélie Hilaire font une donation en 1267 à l'abbaye de Vaux. Voyez Grasilier. *Cartulaires inédits de la Saintonge*, I p. 5.

Digitized by Google

arbergamento, quarta [1] superius nominata, jure institutionis, eisdem relicta, volo et precipio ipsas contentas esse. [2] Item volo et ordino quod dictus Guillermus Heudradi, clericus, et uxor mea predicta habeant et teneant tutelam seu ballium filiorum et filiarum mearum quilibet insolidum, ita quod si necesse fuerit vel ipsi voluerint quod ipsi possint, virtute hujus mee ultime voluntatis, unum vel duos substituere loco sui, dans eisdem liberam potestatem agendi pro eisdem, et deffendendi eosdem, et eorum bona administrandi, ita quod ipsi eisdem filiis seu filiabus meis de administratis non teneantur, aliquo tempore, reddere racionem. Item lego uxori mee predicte omnia mobilia mea, sive consistant, in equis, sive in pannis, sive in utensilibus, sive in acchis [3], sive in doliis et linthea-minibus, [4] sive mappis, vel tabulis vel jocalibus, [5] ad faciendam de premissis suam plenariam voluntatem, tam in vita quam in morte. Item volo et ordino quod predictus dominus Guillermus Heudradi et uxor mea habeant et teneant tutelam seu ballium Arsendis, neptis mee, eo modo quo de filiis et filiabus meis superius ordinavi. [6] Item lego, pro salute anime mee, ecclesie Sancti Martini [7] de Ponte, ubi eligo meam sepulturam, duos solidos perpetuo solvendos monachis Sancti Martini, ad faciendum meum anniversarium, quolibet anno, et capellano ejusdem ecclesie alios duos solidos perpetuos. Item lego ecclesie Sancti Salvatoris de Ponte duos solidos perpetuos ; item capellanie castri de Ponte sex denarios rendales. Item lego domo nove helemosine de Ponte duodecim denarios rendales. Item lego ecclesie de Boniallo unum boyssellum in area de Boniallo perpetuo solvendum. Item lego domo veteris helemosine duodecim denarios rendales. Item lego ecclesie de Cormellia duos solidos rendales. Item lego predicatoribus de Ponte decem solidos in die obitus mei

---

1 Second testament : *Quinta*.

2 Second testament : ajouté : *Verum tamen volo et ordino quod dicta Aynordis, uxor mea, habeat et possideat a die mortis mee usque ad annum, predictum arbergamentum.*

3 Second testament : *archis*.

4 *Linthiamen*, dit Ducange d'après une charte de 1359, *lineum, pannus lineus.*

5 *Jocalia, monilia gemma, annuli aliaque pretiosa*, dit Ducange.

6 A partir de ce passage, voir plus loin le second testament qui présente des différences notables.

7 Nous renvoyons le lecteur pour toutes les églises et monastères de Pons, au tome IX des *Archives* et à l'*Art en Saintonge.*

Digitized by Google

pro pitancia semel solvendos, et alios decem solidos semel solvendos in die mei septenarii, et totidem minoribus de Ponte. Item lego ecclesie sancti Clementis [1] sex denarios rendales. Item lego ecclesie de Chancac sex denarios rendales. Item volo quod omnes capellani qui intererunt sepulture mee habeant quilibet septennarium et tricennarium. Item executores meos facio et statuo hujus testamenti mei seu ultime voluntatis, dominum Petrum Laudis, venerabilem decanum Xanctonensem et magistrum Ademarum de Borno, magistrum scolarum Xanctonensem et dominum Gaufridum de Barreto, canonicum Xanctonensem, et dominum Guillermum Heudradi, clericum, canonicum Sancti Severini Burdegalensis, quemlibet eorum insolidum, ita quod ipsi possint substituere unum ex eis vel quemdam alium quotiens eis videbitur expedire et exequi per se vel per alios meam ultimam voluntatem meis expenssis propriis. Item facio et constituo reverendum patrem in Christo dominum Petrum, archiepiscopum Burdegalensem conservatorem et deffensorem hujus testamenti mei seu hujus mee ultime voluntatis. Et ut hoc testamentum meum seu hec mea ultima voluntas perpetuam habeat firmitatem, ipsum testamentum seu ultimam voluntatem meam sigillo meo proprio sigillavi seu consignavi, et supplicavi reverendo patri in Christo domino Petro venerabili archiepiscopo Burdegalensi et domino Petro Laudis venerabili decano Xanctonensi et dictis executoribus meis et priori domus nove helemosine de Ponte et priori predicatorum ejusdem loci et priori Sancti Martini de Ponte et domino Bernardo, capellano meo Sancti Salvatoris de Ponte, in cujus manu omnia premissa ordinavi, ut sigilla sua presenti testamento, seu hinc mee ultime voluntati, apponant in testimonium premissorum. Nos vero predicti Petrus, archiepiscopus Burdegalensis et Petrus, decanus Xanctonensis et magister Ademarus de Borno,

---

1 Cette église n'a pas encore été signalée autour de Pons. Ni le *Chartrier de l'hôpital neuf* (*Arch.* t. IX), ni les *Chartes saintongeaises de l'abbaye de Saint-Florent* (*Archiv.* IV p. 17), ni les *Chartes de la maison de Pons* (*Archiv.* t. XXI), ni l'*Art en Saintonge*, n'en parlent. Elle est bien nommée dans le testament de Guillaume de Blanzac de 1232, (*Arch.* t. I p. 164) mais elle est si peu connue que l'annotateur la confond avec la commune de Saint-Clément près de Tonnay-Charente. Un testament de 1272 dans le *Chartrier* (*Archives* t. IX p, 19) contient un legs au prieuré de Saint-Clément ; ni au bas du document ni dans la table (qui l'a omis du reste), on ne trouve d'identification.

Digitized by Google

magister scolarum Xanctonensis et Gaufridus de Barreto, canonicus Xanctonensis, et ego Guillermus Heudradi, clericus, canonicus Sancti Severini Burdegalensis, et ego prior domus nove helemonine de Ponte et nos prior predicatorum et prior Sancti Martini de Ponte et ego Bernardus, capellanus suus Sancti Salvatoris, omnibus in nostra presencia sic pactis et ordinatis presenti testamenti, seu ultime voluntati, ad instanciam et requisisionem domini Gonbaudi sigilla nostra apposuimus ad perpetuam firmitatem. Datum et actum die lune post epiphaniam domini, presentibus testibus istis domino Aymerico Boche, milite, et fratre Guillermo de Champagna, predicatore de Ponte et fratre Ramnulpho de Placac, predicatore ejusdem loci, et fratre P. Anglici de ordine minorum de Ponte et fratre Helya Armandi, ejusdem ordinis, et magistro P. Girardi, clerico, et Meynardo, clerico, vocatis ad hoc specialiter et rogatis. Anno domini millesimo ducentesimo sexagesimo quinto.

Ego P. vidi simile et plegi sigillata.

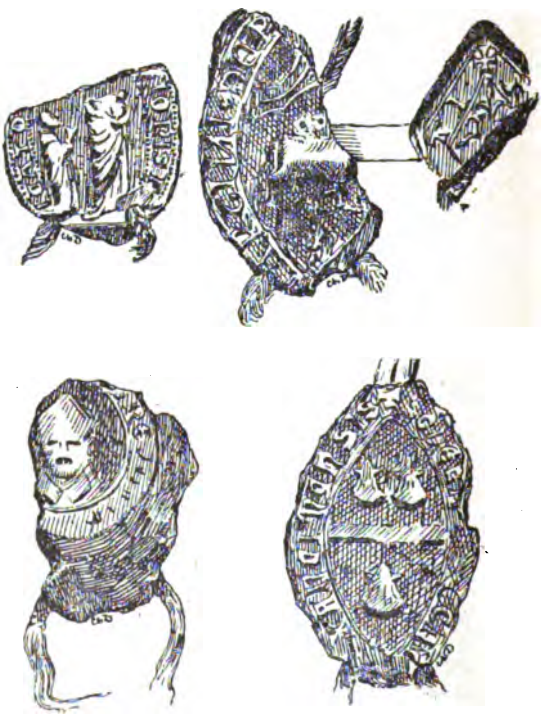

Digitized by Google

V

1268, 10 février (n. s.). Vendredi après l'octave de la Purification de la Vierge. — Autre testament de Gombaud Boche. Les dispositions restent les mêmes, sauf la quotité (voir plus haut), et les legs aux églises et communautés religieuses plus nombreux et plus importants. *Scellé originairement de sept sceaux pendants sur lacs de soie. Il n'en reste qu'une attache en soie verte et un fragment de sceau, ovale, en cire brune, sur lac de soie rouge clair. On voit Saint Martin debout* [1] *donnant à un pauvre un pan de son manteau ; en haut, une main bénissant ; légende : ECCLE..... DE PON* [TE]

..... (*Les premières dispositions sont conformes sous les réserves ci-dessus, au précédent testament.*) Item lego predite Aynordi uxori mee viridarium meum quod est situm Eupatarim, apud Pontem, prope molindinum de Onbaret, ad vitam suam. Item lego pro salute anime mee ecclesie Sancti Martini de Ponte, ubi meam eligo sepulturam, duos solidos perpetuo solvendos monachis Sancti Martini, ad faciendum meum anniversarium quolibet anno, et viginti solidos semel solvendos, et capellano ejusdem ecclesie alios duos solidos perpetuos et viginti solidos semel solvendos, fabrice dicte ecclesie centum solidos. Item lego capellano Sancti Salvatoris de Ponte quinquaginta solidos semel solvendos et duos solidos rendales, fabrice ipsius ecclesie decem libras. Item capelle Beate Marie castri de Ponte sex denarios rendales et quinque solidos semel solvendos. Item lego domui nove helemosine de Ponte viginti solidos semel solvendos et duodecim denarios rendales. Item lego fabrice ecclesie de Bonyallo viginti solidos et dicte ecclesie unum boysellum frumenti in area perpetuo solvendum apud Bonyallum. Item lego domui helemosine veteri de Ponte viginti solidos semel solvendos et duodecim denarios rendales. Item lego monialibus de Cormelia sexaginta solidos ad opus panis, semel solvendos, et duos solidos rendales. Item lego fratribus predicatoribus de Ponte decem libras et decem solidos, in die obitus mei, pro pitancia semel solvendos, et alios decem solidos, in die mei septenarii. Item lego fratribus minoribus de Ponte centum solidos et decem solidos pro pitancia, in die obitus mei, semel solvendos, et alios decem solidos in die mei

---

1 Ce type de Saint Martin debout est assez rare. Le plus ordinairement les graveurs le représentaient à cheval. Cf. Demay. *Le Costume d'après les sceaux*. p. 456.

Digitized by Google

septenarii. Item lego ecclesie Sancti Clementis, prope Pontem, quinque solidos semel solvendos et sex denarios rendales; ecclesie de Chancac lego sex denarios rendales, leprosis dicte ecclesie decem solidos semel solvendos. Item volo quod omnis capellani qui intererunt sepulture mee, habeant quilibet tritennarium et septinarium. Item lego et confero post mortem meam domino Aymerico Bocha, militi, fratri meo, solarium [1] illud quod est supra portam domus ipsius Aymerici, in qua ipse moratur apud Pontem, perpetuo habendum et possidendum ab ipso et heredibus pacifice et quiete. Item volo et ordino quod domina Margarita, soror mea, habeat tantum de hereditate mea quantum valebat pars illa quam ego habui de hereditate que ad ipsam, racione matris mee, et sue pertinebat. Item volo et ordino quod Maynardus Reginaldi habeat ad vitam suam viginti solidos rendales super hereditate mea quos domina Ayglina, mater mea, sibi legavit super terra sua et lego eidem Maynardo centum solidos semel solvendos. Item volo et precipio quod domine Margarite, sorori mee predicte, reddantur decem libre, quas sibi debeo racione maritagii sui. Item lego pro salute anime mee Blanche, filie dicte sororis mee, decem libras ad opus maritandi semel solvendas; Maynardo, filio Willelme Frontdebeu, lego sexaginta solidos; Eymengardi, filie nutricis filiarum mearum, lego centum solidos ad opus maritandi; Robberti, servienti meo, lego sexaginta solidos, Willelmo Fabri, servienti meo, quadragenta solidos, Armando, filio nutricis predicte, lego viginti solidos; nutrici ultime filie mee lego viginti solidos. Item lego Johanne Torta quindecim solidos, Bernardo, servienti meo, quindena solidos, Marie de Areis viginti solidos. Item volo et precipio quod solvantur de me legata matris mee. Item lego abbacie de Madion decem solidos semel solvendos, abbatiis de Tenallia et de La Freyneda, lego cuilibet decem solidos, semel solvendos; domo de Chala [2] lego quinque solidos, hospitali de Cerey quinque solidos, Willelmo Magalandi, presbitero, quinque solidos; fratri Willelme de Champaya lego trigenta solidos ad hopus cappe. Item lego terre sancte quinquaginta, solidos; fabrice ecclesie Sancti Viviani de Ponte lego viginti solidos. Item lego ecclesiis castellanie de Ponte, cuilibet, unum

1 Cadran solaire.
2 Prieuré de Chail, près Pons, détruit au XVIe siècle.

Digitized by Google

septenarium semel solvendum ; fratri Willelme deu Dopnyo et fratri P. prepositi de ordine predicatorum de Ponte qui pro me laboraverunt, lego cuilibet viginti quinque solidos pro cappa. Item executores meos facio et statuo hujus testimonii mei seu mee ultime voluntatis dominum P. Laudis, venerabilem decanum Xanctonensem, et magistrum Hademarum, magistrum scolarum Xantonensem et dominum Gaufridum de Barreto, canonicum Xantonensem et dominum Villelmum Eudradi, canonicum Sancti Severini Burdigalensis, quilibet eorum insolidum, ita quod ipsi possint substituere unum ex eis vel quendam alium..... Item facio et constituo reverendum patrem in Christo dominum P. archiepiscopum Burdegalensem, conservatorem et defensorem hujus testamenti mei, seu hujus mee ultime voluntatis. Et ut hoc meum ultimum testamentum seu hec mea ultima voluntas perpetua habeat firmitatem ipsum testamentum meum seu ipsam ultimam voluntatem meam sigillo meo proprio conssignavi, et supplicavi domino P. Laudis, venerabili decano Xanctonensi, et priori fratrum predicatorum de Ponte, et priori nove domus helemosine de Ponte, et priori domus helemosine veteris ejusdem ville, et capellani ecclesie Sancti Martini ejusdem loci, et gardiano fratrum minorum de Ponte, et domino Bernardo, capellano meo ecclesie Sancti Salvatoris de Ponte, in cujus manu omnia premissa ordinavi, ut sigilla sua presenti testamento seu huic mee ultime voluntati apponeant in testimonium premissorum. Nos vero predictus P. decanus Xanctonensis, et ego prior predicatorum de (Ponte *oublié*), et ego prior nove domus helemosine ejusdem loci, et ego prior domus helemosine veteris ejusdem ville, et ego capellanus ecclesie Sancti Martini ejusdem loci, et ego gardianius fratrum minorum de Ponte, et ego Bernardus capellanus suus ecclesie Sancti Salvatoris de Ponte, omnibus in mea presencia sic superactis, et ordinatis, presenti testamento seu ultime voluntati, ad instanciam et requisitionem dicti Gombaudi, sigilla nostra apposuimus ad perpetuam firmitatem. Actum et datum die veneris post octaviam purificationis beate Marie, presentibus testibus istis fratre Willelmo de Campania, de ordine fratrum predicatorum et fratrem Heliam de Xanctone de ordine fratrum minorum de Ponte et domino Willelmo Magalandi, presbitero, et fratre Arnaudo domus helemosine veteris de Ponte et Willelmo Regis, clerico, et Bertrando Delaramada, valeto, et Hademarum Delaramada, valeto, fratre Bertrandi, vocatis ad hoc

Digitized by Google

specialiter et rogatis. Anno domini m° cc° sexagesimo septimo.

VI

1269. 1er Juillet. Lundi après la fête de saint Pierre et saint Paul. — Codicille de Gombaud Boche, chevalier de Pons, dans lequel il nomme son fils Gombaud. Scellé originairement de sept sceaux pendant sur longues tresses de chanvre. Il en reste quatre.

Le premier (celui de Gombaud Boche), rond (0,052) sur cire verdâtre porte un écu chargé d'une croix cantonnée, aux 1 et 2, de deux besants; légende : + SIGILLVM GVN. ...; au contre sceau, un aigle, la tête à droite, le vol abaissé, en légende : + S.... M[E][1] VI MICIII; le second, (fragment), même cire, un personnage agenouillé, légende : .. .. OSINA (helemosina); contre sceau, illisible .. . ETV (secretum); le troisième, qui était ovale présente un saint François d'Assise debout, bénissant, légende absente, pas de contre sceau; le quatrième, complet, ovale, (0,041) en cire verte très foncée, montre un pélican, déchirant sa poitrine d'où coule trois jets de sang, reçus par trois petits oiseaux dans un nid posé sur un chêne. Le soleil et la lune dans le champ; légende : S ECCLE SCI SAL. ATORIS D[2] PONTE. Pas de contre sceau.

In nomine patris .... Ego Gumbaudus Bocha, miles de Ponte..... volo et precipio quod testamentum meum quod quondam feci, plenam habeat firmitatem et superaddendo predicto testamenti meo presentem codicilum ordino et statuo in hunc modum qui sequitur. Item volo et precipio quod domina Aynordis, uxor mea, statim post mortem meam, habeat et apprehendat, auctoritate propria, per se vel per alium, possessionem omnium rerum mobilium et immobi-

1 Le sceau cassé en trois morceaux a été recollé; il faut peut-être lire MEVM

2 Il semble que le D soit barré; il ne manque pas de lettre, il n'y a pas place pour E entre D et le P.

3 Les points remplacent les membres de phrase supprimés.

Digitized by Google

lium quas sibi dedi et concessi in osclum seu donationem propter nuptias, et earum quas sibi legavi vel alias dedi et concessi, et possessionem premissorum vel quas pacifice teneat, habeat et possideat tanquam vera domina, quamdiu vixerit. Item volo et precipio quod Gumbaudus, filius meus ex me et ex predicta uxore mea procreatus, post mortem meam omnia homagia que ego debeo et que mihi debentur, faciat et recipiat, si tunc pervenerit ad legitimam etatem, et hoc sibi do et lego, illa racione, cum sit filius meus masculus et omnes coheredes sui sint femine. Si autem post mortem meam ad etatem legitimam non pervenerit, do et ordino et constituo eidem filio meo, tutores et curatores, dominum Guillelmum Endradi (ou Eudradi), clericum, avunculum suum, et predictam uxorem meam et quemlibet insolidum, volens et precipiens quod dictus Guillelmus Eudradi, si presens fuerit, homine dicti filii mei homagia faciat et recipiat, donec idem filius meus ad etatem legitimam pervenerit. Si vero idem Guillelmus presens non fuerit, volo quod predicta uxor mea, nomine dicti filii mei, homagia faciat et recipiat, prout in persona dicti Guillelmi superius ordinavi. Item volo et precipio quod Hysabellis, neptis mea, non possit aliqua homagia petere racione primogeniture, nam, cum ipsa infra nubiles annos, me irrequisito et renitente, se matrimonialiter copulaverit, ipsam tanquam ingratam, ex hac causa, dictis homagis, si aliquid jus haberet in ipsis privo eam.... Item volo et ordino et precipio quod neptes mee nichil habeant in garimentum ab heridibus ex me descendentibus, nec ipsi heredes mei, ex me descendentes, predictis neptibus meis teneantur facere garimentum. Item volo quod Gumbaudus, filius meus masculus, per se et aliis sororibus suis faciat garimentum..... Item exequetores meos ordino statuo et facio dominum Petrum Vigerii, venerabilem archidiaconum Alnisiensem et venerabilem priorem Sancti Eutropii Xantonensem et dominum Guillelmum Endradi, clericum, quemlibet eorum insolidum.... Et in premissorum memoriam perpetuam et munimentum presentem codicillum feci fieri et sigilla venerabilis viri domini archipresbiteri de Archiaco [1] et discretorum virorum prioris Sancti Eutropii Xanctonensis, prioris domus nove helemosine de Ponte et gardiani fratrum minorum de Ponte et domini Bernardi, capellani Sancti Salvatori de Ponte et

1 Peut-être Helie de Montbron, archiprêtre d'Archiac en 1272. Cf *Archiv.* t. IX, p. 21.

Digitized by Google

domini Iterii de Vado, capellani Sancti Martini de Ponte, ad preces meas et instanciam mea una sigillo meo proprio consignavi. Et nos dicti predictus archipresbiter de Archiaco, prior gardianus, Bernardus et Iterius et prior domus helemosine predicte ad suplicacionem dicti militis presenti codicillo sigillia nostra apposuimus, qui sigillum suum eidem apposuit ad premissorum certitudinem pleniorem. Actum et datum mense junii die lune post festum apostolorum Petri et Pauli. Anno domini [1] m° cc° sexagesimo nono.

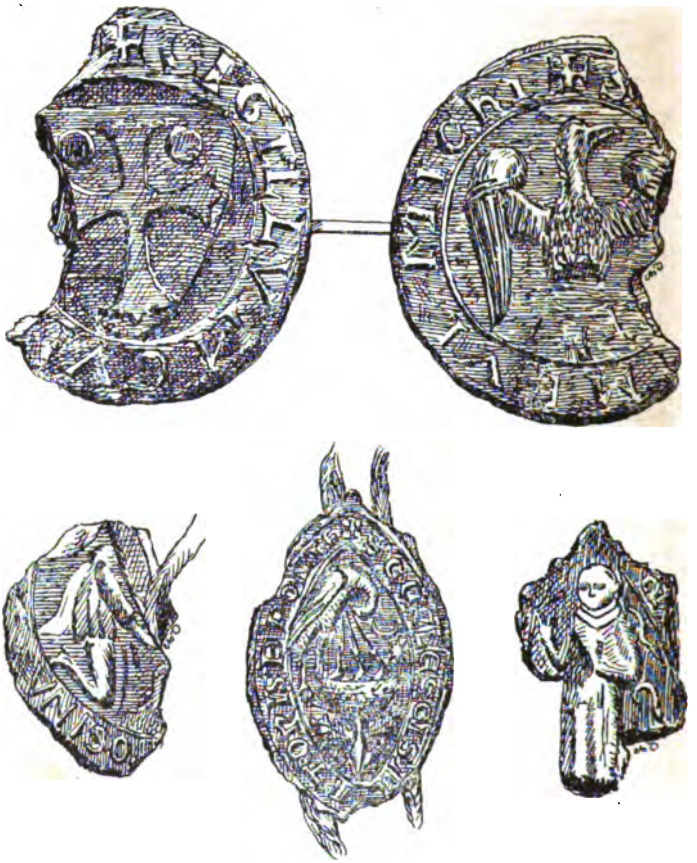

1 En l'année 1269, la fête de St-Pierre et St-Paul tombe le *samedi* 29 juin; le mois n'ayant que 30 jours, le *lundi suivant* est le 1er juillet ?? Est-ce le rédacteur de la charte qui s'est trompé ? L'*Art de vérifier les dates* ne peut guère faire erreur sur les computations de l'année.

Digitized by Google

EXTRAITS

des

REGISTRES PROTESTANTS DE SAINTES

Déposés au Greffe du Tribunal Civil

BAPTÊMES ET MARIAGES DE 1570 à 1585.

(Manquent de 1585 à 1599 et de 1627 à 1685)

« *Papier baptistaire de l'église de Sainctes, commençant le viij « octobre 1570* ». — « Le troisième jour du mois d'aoûst 1570, en « la hale de la ville de Xainctes, à l'exaurtation de l'après dinée « fust baptisée par Monsieur Coson, ministre de la parole de Dieu « exortant à Xainctes, Rachel, fille de Guillaudran, estoffier et de « Marye Robin, et fut perrin Leonard Rouleaux et merryne Michelle « Robin demourant les trois en la paroisse de Sainct-Vivian-les- « Xainctes ».

Le culte fut célébré successivement dans les châteaux de Magezy (1570-1572 et 1583), Nieul-lés-Saintes (1573 74) et Bussac (1576-82 et 1584 85).

1000 baptêmes inscrits pendant quinze années, ce qui constitue une moyenne d'au moins 65 naissances par an [1] et correspond à une population protestante d'environ 3000 âmes.

Cinq pasteurs spécialement attachés à l'église de Saintes: Pierre Sanxay (1570-76) Hyppolyte Salomon ou Salmon (1576-77), Pierre Chrestien (1578-81), Baron (1581-82) et Bonnet (1584-85).

Pasteurs étrangers à Saintes, qui y ont officié de 1570 à 1585. — Alleys, de Gemozac (1576-83), Alligot (20, 23 janvier 1583), Bonnet, de Brisambourg (1583), Boisseul, de Marennes (1583), Chastaignier, de Saint-Seurin (1576-83), Cosson, d'Archiac (1570-83), M. de la Jailhe, de Saujon (1583), du Vigier, écuyer sieur de Moustier, de Sainct-Jehan (1584), Daport, de Verteuilh (1584), Rouspeau (1576), André Travers de Berneuil (1572), Nicolas Follion dit de la Vallée (1572).

---

1 27 années (du 18 avril 1599 à la fin de 1626) la moyenne est de 55 naissances par an.

2 Les avocats et procureurs sont qualifiés d'honorables hommes et de maîtres, ainsi que les docteurs en médecine.

Digitized by Google

« Ledit jour 8 octobre 1570.... filz de maistre Samuel Gallet. « enquesteur pour le Roy à Xaintes et de Anne Jolly, sa femme, a « esté baptisé en l'Eglise de Dieu par maistre Michel Huchet, « ministre de Rioux exortant à Masgezy près Xainctes, présenté « au baptesme par Baptiste Jolly, demourant à Sainct-Seurin, et « par Anne Gallet damoiselle femme de maistre Joseph Girard, « docteur en médecine, GAVEREAU ».

19 juin 1580, baptême par Chrestien, d'Isaac, fils de Samuel Meschinet et de Catherine Bigot, parrain M. de Bussac, marraine mademoiselle de Magezy, né le 24 mai, sur les 9 heures. — 30 novembre 1578, baptême de Marie Robin, parrain Jehan Grelauld, conseiller au siège de Xaintes, marraine Marguerite Daguesseau, dame des Gons. — 12 février 1579, baptême d'Esther, fille de Jehan Deleuvre, marchand de Xaintes et de Julienne Buc, née le 8, parrain Michel Meschinet, advocat au siège Présidial, marraine Jehanne Robin, femme d'Arnaud Blanc. — 15 mars 1585, baptême d'Isaac, fils de Samuel Meschinet et de Catherine Bigot par Bonnet, pasteur, parrain Guill. Bigot, marraine Elizabeth Meschinet, l'enfant né le jeudi 7 mars. — Michel Meschinet et Jean Meschinet, signent comme anciens, à partir du 9 avril 1572. — 12 août 1576, baptême d'Abraham, fils de Guy Buc, marchand et de Françoise Testaud, parrain Mathurin Mallet, marchand, marraine Guillemette Testauld, veuve de Guy Meschinet. — Salomon, M. de Bussac. — 25 décembre 1577, baptême par Hippolyte Salmon, au château de Bussac, de Samuel, fils de Guillaume Ramade et de Marie Vergne, parrain, Michel fils de Jehan Meschinet, procureur, marraine Françoyse Moyne, femme d'Arnauld Moyne, seigneur des Gons.

« Le V de juillet 1574 a esté baptizée Marie, fille de Guillaume « Esbaudy et Perette Roy, aagée de vj mois, présentée au baptesme « par maistre MATH. PALLISY (Mathurin Palissy, un des fils de « Bernard) et demoyselle Marie Grelaud, ledit baptesme faict au « chasteau de Nyeuil par maistre Michel Poyferré, ministre de Saint- « Servyn, yssue du presche y faict pour la célébration du mariage « du sieur de Saint-Gelays..., S. MAURAT » — La femme de Pierre Meschinet, de Saintes, Françoise... marraine le 9 avril 1572, de Jehan, fils de Pierre Vigier. — 5 avril 1579, baptême, à Bussac de Catherine, fille de Pierre Mestreau et d'Anne Musset, de Xainctes, parrain Samuel Meschinet, garde du scel aux contracts dudit Xainctes.

Digitized by Google

marraine Catherine Calvy, femme de Jehan Coudreau, advocat. BARGUENON, MESCHINET. — 20 août 1579, baptême de Samuel, fils de Samuel Meschinet, garde du scel aux contracts en Xainctonge et de Catherine Bigot, parrain Charles Bauldoyn, premier huissier audit Présidial, marraine Nicolle Dupré, femme de Jacques Arouhet, conseiller au Présidial de Xainctes, MESCHINET, BARGUENON. — Marguerite Meschinet est marraine à Magézye, le 13 décembre 1570, Jehan Meschinet signe, comme ancien, à partir du 9 avril 1572. Estienne Meschinet signe le 13 janvier 1579. Samuel Meschinet signe, comme ancien, à partir du 7 avril 1582. — Michel Meschinet, avocat et échevin, signe, comme ancien, à partir du 23 décembre 1578. Marie Meschinet, fille de honorable homme Michel Meschinet, advocat au Présidial de Xainctes et eschevin, signe comme marraine d'Estienne Bruyère, le 27 février 1583. Guillemette Guytauld, veuve de Henry Meschinet, marraine d'Abraham Buc — 12 août 1576.

BAPTÊMES ET MARIAGES DE 1599 A 1627

« *Pappier des noms et cognons des enffans qui sont baptizez en « l'église de Xainctes recuilhie à Bussac, 1599* ». — 7 septembre, baptême de Marie, fille de Samuel Meschinet et de Catherine Bigot, parrain Jehan Grelaud, marraine Panctecoste Meschinet, femme de Nicollas de Videgrain. Boybellaud, ancien. — 8 juin 1600, baptême, par Bonnet l'aîné de Charles, fils de Charles Girard, sieur de La Chaussée et de Loyse Pineau, parrain Pierre Bertrand, sieur de La Pointe, marraine Marie Meschinet, fille de Samuel Meschinet, sieur de Richemond, tous demeurant à Taillebourg, l'enfant né le 6 juin.— BERTRAND, GIRARD, MAURAT, BONNET. — 3 juillet 1615, baptême par Petit, de Jacques, fils de Jehan Vivier, advocat en la cour de Parlement et d'Anne Soullard, parrain Jacques Fourestier, marchand, marraine Anne Devaux, femme de maistre Jehan Rocquemadour, advocat. Enfant né 29 juin. VIVIER, FOURESTIER, CHASSELOUP. — 27 octobre 1613, baptême par Petit de Jehan, fils de maistre Jehan Vivier, advocat en la cour et d'Anne Soullard, parrain Daniel Roy, advocat en la cour, marraine Ruth Devaux, femme d'Etienne Soullard, procureur au siège Présidial. VIVIER, D. ROY. — 15 mars 1612, baptême de David, fils de Pierre Guenon, marchand de Xainctes et de Françoise Tuffé, parrain David Guenon, marraine Anne Tuffé. D. GUENON, P. GUENON.

Digitized by Google

16 juillet 1600, baptême de Jehan, né le 6, fils de Michel Meschinet, procureur à Xaintes et de Marie de Vaulx, parrain Pierre Gombauld, advocat du roy audit siège, marraine Anne Meschinet, veuve de Jehan Roy. L'enfant né le 6. MESCHINET. GOMBAULD. — 13 août 1600, baptême de Magdelaine, fille de Joachim Locquet, procureur au siège présidial de Xainctes et de Magdelaine Sabion, parrain Daniel Locquet, docteur en médecine, marraine Anne Mage, fille de messire Isaac Mage, sieur de Fiefmelin, advocat audit siège. LOQUET, VERGNON, scribe. — 18 août 1600, baptême de Marie, fille de Jehan Mallet et de Marie Saiget, parrain Anthoyne de Brethinauld, escuyer, sieur de Plassac, advocat, marraine Marie Bruneau de La Rochelle, femme de Claude Saigner, marchand orphèvre de ladite ville. BRETINAULD. — 5 novembre 1600, baptême de Samuel, fils de Amaniou Jousseaume et de Marie Chapelle, parrain Samuel Veyrel, maître apothicaire, marraine Elisabeth Fourestier — S. VEYREL, VERGNON, scribe (marié à Marguerite Arnauld). — 21 décembre 1600, baptême de Marie, fille de maistre Mathieu Horry, procureur, et de Marie Fouschier, parrain Daniel Chaillou, advocat, marraine Elizabeth Poictevin, femme de messire Estienne Guenon, procureur. L'enfant né le 15. — 12 janvier 1601, baptême de Charles, fils de Pierre Fourestier et de Jacquette Coudreau, parrain Charles Farnoulx, sieur de La Borauderie, marraine Catherine Cabry, femme de Jehan Coudreau, advocat au Présidial de Xaintes. — 11 mars 1601, baptême de Simon Choloux, parrain André Roze, docteur en médecine, marraine Marthe Grelaud, femme d'André Gallais, sieur de La Geaitrie Fontaulade, conseiller, élu pour le Roy en Xaintonge.

11 mars 1601, baptême d'Estienne, fils d'Absalon Poitevin et de Marie Bougnot, parrain Estienne Guenon, procureur, marraine Isabelle, fille de Pierre Poitevin, advocat. — 11 mars 1601, baptême de Pierre, fils de Jehan Salle et de Rachel Brière, parrain honorable homme messire Pierre Gouault, secrétaire de Monseigneur le Prince de Condé, premier prince du sang, marraine Jehanne de Ruchaud, femme de Luc Dejau, advocat. — 18 mars 1601, baptême de Jehan, fils de Jehan Basset et d'Esther Ballut, parrain Jehan Barbot, conseiller élu pour le Roy en l'Election de Xaintes, marraine Marthe Basset. — 8 avril 1601, baptême d'Esther Lemastre, parrain Josué Pichon, advocat, marraine Esther Ballut. — 15 avril 1601, baptême

Digitized by Google

de Jehanne, fille de Jehan Richeteau, advocat, parrain Jehan Beau, notaire royal à Jonzac, marraine Suzanne Jouanneau, femme de maistre Josué Eschassériaux, advocat. — 15 avril 1601, baptême de Pierre, fils de Daniel de Loursier, archer des gardes du corps du Roy et d'Esther Allaire, parrain Pierre Saulnier, escuyer, sieur des Royes, marraine Anne Allaire. — P. SONNYER. — 19 avril 1601, baptême de Pierre Allard, parrain Pierre Gourbeille, marraine Louise de Beauchamps, damoiselle, fille du feu seigneur de Bussac. — 19 avril 1601, baptême de Suzanne, fille de Abraham Houet, parrain Estienne Guenon, procureur au Siège Présidial de Xaintes, marraine Suzanne Fougerou, femme de Mathieu Thibault, marchand. L'enfant né le 16. — VERGNON, scribe. — 27 mars 1601, baptême de Paul, fils de Robert du Grie et d'Esther de Vallée, parrain Paul de Vallée, escuyer seigneur du Douhet, marraine Judith de Campet. — 22 juillet 1601, baptême de Pierre, fils de Josué Pichon, advocat en la cour de Parlement et de Marie Bargneau, parrain noble homme Antoine Pichon, pair et eschevin de la Maison commune de Xaintes, marraine Esther Baleu, femme de Jehan Barbot, élu en l'Election de Xainctonge. — 13 septembre 1601, baptême de Jehan, fils de Jehan Locquet, advocat en la Cour et enquesteur pour le Roy en Xainctonge, parrain Jehan Grelaud, sieur de Senouche et Terefort, conseiller du Roy au Présidial de Xaintes, marraine Yzabeau Depont. — 22 juin 1602, baptême de Pierre, fils de Ruben de Villedon, escuyer seigneur de Magezy et de Jehanne de Lestang, parrain Benjamin de Lestang, escuyer, seigneur de Richemond, marraine Judith, de Lestang. — 18 juillet 1603, baptême de Judith fille de Ruben de Villedon, escuyer, seigneur de Magezy et de Jehanne de Lestang, parrain haut et puissant David de Fourré, escuyer, seigneur de Beaulieu et baron de Dompierre, marraine Judith de Campet, dame du Douhet. — 19 décembre 1603, baptême de Françoise Lemastre, parrain Daniel Roy, avocat au Présidial, marraine Françoyse Le Brethon, femme de François Queu, seigneur de Mérignac, conseiller audit Siège. — 26 août 1603, baptême de Pierre, fils d'Isaac Rangeard, avocat en la Cour, parrain Pierre Gombaud, avocat, marraine Françoise Guenon, femme de Martial Fontenceau, conseiller élu de Xaintes.

3 septembre 1603, baptême de Jehan, fils de Hélie Poictevin, advocat en la cour et de Suzanne Robin, parrain Jehan Regnaud

Digitized by Google

l'un des maîtres clercs du greffe du siège Présidial de Xainctes, marraine Marie Robin, femme de Estienne Guenon, procureur audit siège. — 11 septembre 1603, baptême de Jehan, fils de Jehan Pichon, marchand et d'Isabelle Depont, parrain Josué Pichon, advocat en la cour, marraine Marie Depont, de l'église de Cognac. — 9 septembre 1603, baptême de Marie Chanceleu, parrain Mondot Gobeau, procureur au siège présidial de Xainctes, marraine Marie Rocquemadour, fille de Mathieu Rocquemadour, procureur audit siège. — 11 octobre 1603, baptême de Daniel, fils de Savarit Tabois et de Jehanne Sanxay, par Bonnet, pasteur, à Saint-Vivien de Xainctes, parrain Daniel Sanxay, marraine Elisabeth Boybellaud, fille de François Boybellaud, procureur. — 12 octobre 1603, baptême de Pierre, fils de Jehan de Pocaire, escuyer, sieur de La Tasnière et d'Esther Méhé, parrain Pierre Blanc, escuyer, seigneur de La Chesnade, secrétaire de la Chambre du Roy, marraine Marie Du Chesne. — 12 octobre 1603, baptême d'Hélène, fille dudit sieur de La Tasnière et de ladite Esther Méhé, parrain Samuel Duchesne, escuyer, seigneur du Puit, marraine Jeanne de Many. — 19 octobre 1603, baptême à Saint-Vivien de Xainctes, par Bonnet, de Jehan, fils de Jehan Gorhon, notaire royal et de Marie Genodeau, parrain Jehan Barbot, conseiller du Roy, eslu en l'élection de Xainctes, marraine Anne Meschinet, mère de ladite Genodeau.

23 novembre 1603, baptême de Jehan, fils de Jehan Gobeau, procureur et d'Esther Martineau, parrain Antoine Martineau, marchand, marraine Jeanne Gobeau, fille de Mondot Gobeau, procureur. — 19 décembre 1603, baptême de Françoise, fille d'Estienne Lemastre et de Jehanne Guibellin, parrain Daniel Roy, avocat au Présidial, marraine Françoyse Le Brethon, femme de François Queu, sieur de Mérignac. — 1er février 1604, baptême d'Isaac, fils d'Estienne Guenon, procureur au siège Présidial de Xainctes et de Marie Robin, parrain Isaac Mage, sieur de Fiefmelin, advocat en la cour, marraine Guitière Mage, dame de Rouzières. — 8 février 1604, baptême d'Estienne, fils d'Estienne Guérineau et de Jeanne Courant, parrain Jehan Guérineau, marraine Esther de Larnac. — 13 février 1604, baptême d'Elisabeth, fille de Pierre Jouhan et de Jehanne Pilhorguet, parrain François Bienard, contrôleur à faire les monstres de la prévosté et visse-seneschal de Xainctonge, marraine Elisabeth Pilhorguet. — 17 mars 1604,

Digitized by Google

baptême de Daniel, fils de Daniel Chasseloup, procureur au siège Présidial de Xainctes et de Jehanne Melon, parrain Jacques Fresneau, d'Oleron, marraine Marie Boursicot, femme de Gombauld, advocat du Roy audit siège. — 24 mars 1604, baptême de Charles, fils de Jehan Mazerolle, tailleur d'habits et de Magdeleine Demisson, parrain Charles Boibellaud, praticien, marraine Anne Buhord, femme de Daniel Chailhou, advocat.

15 avril 1604, baptême par Daniel Gorron, à Bussac, d'Isabelle, fille de Jehan Durvau, marchand et de Françoise Gourdon, parrain Daniel Allaire, marraine Isabelle Renaudet. — 3 mai 1604, baptême par Berger, ministre de Saint-Jean-d'Angle, de Françoise, fille de Samuel Veyrel, maître apothicaire et de Marie Hillairet, parrain Jehan Grelaud sieur de Senousche, conseiller du Roy au Présidial de Xaintes, marraine Françoise Jallays, fille de M. de La Geaytrie.

31 mai 1609, baptême d'Aubert, fille de Pierre Aubert, conseiller élu du Roy en l'Election de Xaintes et d'Anne Mage, parrain Isaac Mage, avocat, marraine Marie Girard, femme de M. de Plassay. — 8 avril 1609, baptême d'Esther Soulard, parrain Siméon de Montferand, sieur de La Vieille Tour, marraine Esther, fille de Jéhan Devaux, de La Tremblade. — 10 août 1604, baptême de Jehanne, fille de Guy Eschasseriaux, advocat en la Cour de Parlement de Bordeaux et de Suzanne Johanneaux, damoiselle, sa femme, parrain Théophile Phelipeau, procureur au Présidial de Xainctes, marraine Jehanne de Ruchaud, femme de Luc de Gau, advocat. — Papin, pasteur. — 12 octobre 1609, baptême de Marie, fille de Jacques Vergnon, procureur au Présidial de Xaintes, et de Marguerite Arnauld, parrain Jehan Grelaud, sieur de Senousches et Terrefort, conseiller au Présidial, marraine Marie Arnault, veuve de Jehan Dumesny, docteur en médecine. — 8 juin 1609, baptême de Jehan, fils de Jehan Joguet, armurier et de Marie Sorcellier, parrain Jehan Rocquemadour, advocat, marraine Jehanne de la Cour, veuve de Charles Farnoulx, lieutenant en l'Election de Xaintes. — 16 décembre 1609, baptême de Pierre, fils de Pierre Gousse, maître chirurgien et de Marthe Martineau, parrain Pierre Merlat, advocat au Parlement, marraine Marie Hillairet, femme de Samuel Veyrel, maître apothicaire.

21 février 1605, baptême par Guillaume Rivet, seigneur de Champvernon, pasteur de Taillebourg, de Marie, fille de Jacques

Digitized by Google

Corbineau, sergent royal et de Marie Meschinet, parrain Théophile Péanne, marraine Marie Cappel, femme de maistre François Fleurisson, maître chirurgien. — 23 mars 1605, baptême par Guillaume Rivet, seigneur de Champvernon, de Marie, fille de Pierre Cappel, procureur et de Suzanne Raymond, parrain noble homme Pierre Gouault, pair et eschevin de la ville de Xainctes, marraine Marie Chapperon, femme de Pierre Mahault. — 23 mars 1605, baptême par Merlin, de Suzanne, fille de Daniel Tuffé, notaire royal et de Marie Fleurisson, parrain Fleurisson, maître chirurgien, marraine Suzanne Chaillou. — 9 mars 1605, baptême de Daniel, fils de Luc Roy, procureur et de Magdelaine Farnoulx, parrain Daniel Locquet, docteur en médecine, marraine Anne Farnoulx. femme de messire Bonnet, ministre de la Parole de Dieu. — 22 mars 1605, baptême de Jehan, fils de Jehan Chadeau, procureur et de Françoise Pineau, parrain Jehan Péanne, enquesteur dudit Xaintes, marraine Suzanne Meschinet, femme de Paul Estor, eschevin de ladite ville. — Guillaume Rivet de Champvernon, pasteur.

28 avril 1605, baptême par Merlin, de Charles, fils d'Estienne Guenon, procureur et de Marie Robin, parrain Charles Robin, advocat, marraine Suzanne Robin, damoiselle, femme de Héfie Poitevin, advocat. — 6 juin 1605, baptême de Marie, fille de François Audebert, maître imprimeur à Xainctes et de Barbe Boisramé, parrain Jacques Vergnon, procureur, marraine Marie Goy, fille de Raphaël Goy, greffier des tailles de ladite ville. — 11 juillet 1605, baptême de Jehan, fils de André Roze, docteur en médecine et de Jehanne Rebion, parrain Jehan Grelaud, conseiller au Présidial, marraine Esther Grelaud, femme de noble homme André Jallais, sieur de la Grèrie, conseiller élu pour le Roy en l'Election de Xainctes. — 3 août 1605, baptême de Jehan, fils de Jehan Cousseau, sergent royal et de Magdelaine Ramier, parrain François Rutault, dit le Capitaine Lagarde, marraine Ruth de Vaux, épouse d'Estienne Soulard, procureur au Présidial. — 8 août 1605, baptême de Marie, fille de Mathieu Melquin et de Jehanne Brideau, parrain Jehan Baudet, marchand, marraine Marie, fille de Sanxay, maître apothicaire et hoste du *Mortier d'or*. — 19 septembre 1605, baptême de Jehan, fils de Ruben de Villedon, escuyer, sieur de Magezy et de Jehanne de Lestang, parrain Jehan Gorhon, marchand, marraine Marguerite Tartas, veuve de Lardard, pintier. — 25

Digitized by Google

septembre 1605, baptême de Suzanne, fille de Jehan Gallet sieur de La Benaste et de Marie Serrel, parrain Jehan Barbot, conseiller et esleu pour le Roy en l'Election de Xaintes, marraine Jehanne Gasche, dame de Fief Gallet.

23 octobre 1605, baptême de Pierre, fils de Pierre Sanxay, marchand et d'Anne Brung, parrain François Robelin, maître apothicaire de Pons, marraine Suzanne Meschinet, femme de Paul Estor, marchand et eschevin. — 23 octobre 1605, baptême d'André, fils de Jehan Bureau, advocat en la Cour de Parlement de Bordeaux et de Marie de Rabard, parrain Guillaume Affaneur, conseiller et secrétaire de Monseigneur le Prince (de Condé), marraine Marie Grelaud, fille de messire de Senousches, conseiller. — 15 janvier 1606, baptême de Ruben, fils de haut et puissant Isaac de Beauchamps, escuyer, seigneur de Bussac et d'Esther de Grange, parrain Ruben de Villedon, escuyer, seigneur de Magezy, marraine Marie Boudault, femme de Marc Gasseuil, advocat. — 2 mars 1606, baptême d'André, fils d'Estienne Soulard, procureur et de Ruth de Vaux, parrain André Jalleys, escuyer, sieur de La Gistrie et Fontaulade, marraine Jehanne de La Court, veuve de noble homme Charles Farnoulx, sieur de la Gataisière. — 16 juillet 1606, baptême de Suzanne, fille de Jehan Bretinauld, escuyer, sieur de Magezy et de Suzanne de Puyrousset, parrain noble homme Antoine Bretinauld, escuyer, seigneur de Plassay, advocat en la Cour de Paris, ayeul paternel, marraine Anne Gouault, femme de noble homme Claude de Puyrousset son ayeule maternelle. — 16 août 1606, baptême de Samuel, fils d'Estienne Guenon, procureur et de Marie Robin, parrain Samuel Sanxay, docteur en médecine, marraine Esther Robin, sœur de la mère.

23 octobre 1605, baptême de Pierre, fils de Pierre Sanxay, marchand, et d'Anne Brung, né le 18, parrain François Robelin, maître apothicaire de Pons, marraine Suzanne Meschinet, femme de Paul Hestor, marchand, Eschevin de Xainctes. — 26 septembre 1607, baptême de Jacques, né le 23, fils de Pierre Gombauld, advocat au Présidial de Saintes et d'Anne Boursiquot, parrain Jacques Badiffe, advocat en la Cour, marraine Jehanne Meschinet, fille de Michel Meschinet, procureur. — 22 mars 1605, baptême par Guill. Rivet de Champvernon, ministre de Taillebourg, de Jehan, fils de Jehan Chadeau, procureur à Xaintes et de Françoise Pineau,

Digitized by Google

parrain Jehan Péanne, enquesteur dudit Xaintes, marraine Suzanne Meschinet, femme de Paul Estor, Eschevin de ladite ville. — 27 mars 1605, baptême par Merlin, de Zacharie, fils de Zacharie Johanneau, parrain Zacharie Ardouin, Docteur en Médecine, marraine Suzanne Johanneau, femme de Chasseriau (Eschasseriaux), advocat. — Baptême de Jehanne Moreau, parrain André Roze, Docteur en Médecine, marraine Jehanne Rouchaud, femme de Luc Dujau, advocat. — 26 avril 1605, baptême par Merlin, pasteur à La Rochelle, de Charles, fils d'Estienne Guenon, procureur au Présidial de Xaintes, et de Marie Robin, parrain Charles Robin, advocat, marraine Suzanne Robin, damoiselle, femme de Hélie Poictevin, advocat. — 6 juin 1605, baptême de Marie, fille de François Audebert, maître imprimeur en la présente ville (Saintes) et de Barbe Boiramé, parrain Jacques Vergnon, procureur, marraine Marie Goy, fille de Raphaël Goy, greffier des tailles de ladite ville. — 11 juillet 1605, baptême par Petit, de Jehan, fils de André Roze, Docteur en Médecine et de Jehanne Relion, parrain Jehan Grellaud, conseiller pour le Roy au Présidial de Xaintes, marraine Esther Grellaud, femme de noble homme André Jallais, sieur de La Grérie, conseiller, élu pour le Roy en l'Election de Xaintes. — 1er août 1605, baptême de Jehan, fils de Jehan Cousseau, sergent royal et de Magdelaine Ramier, parrain François Rutault, dit le capitaine Lagarde, marraine Ruth de Vaux, épouse d'Etienne Soulard, procureur au Présidial. — 8 août 1605, baptême de Marie, fille de Mathieu Melquin et de Jehanne Brideau, parrain Jehan Bardet, marraine Marie, fille de Pierre Sanxay. Jehan Baudet, maître apothicaire et hoste du *Mortier d'or*.

19 septembre 1605, baptême de Jehan, fils de Ruben de Villedon, écuyer, seigneur de Magezye et de damoiselle Jehanne de Lestang, né le 8, parrain Jehan Gorhon, marchand, marraine Marguerite Tartas, veuve de Lardart. — 25 septembre 1605, baptême de Suzanne, fille de Jehan Gallet, sieur de La Benaste et Marie Seriel, parrain Jehan Barbot, conseiller Esleu pour le Roy en l'Election de Xaintes, marraine Jehanne Gasche, dame de Fiel Gallet. — 23 octobre 1605, baptême de Pierre, fils de Pierre Sanxay, marchand, et d'Anne Brung, parrain François Robelin, maître apothicaire de Pons, marraine Suzanne Meschinet, femme de Paul Estor, marchand eschevin de la ville de Xaintes. — 23 octobre 1605, baptême

Digitized by Google

d'André, fils de Jehan Bureau, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux et de Marie de Rabar, né le 13, parrain Guillaume Affaneur, conseiller secrétaire de Monseigneur le Prince (de Condé), marraine Marie Grellaud, fille de Monseigneur de Senousches, conseiller. — 15 janvier 1606, baptême de Ruben, fils de haut et puissant seigneur Isaac de Beauchamps, escuyer, seigneur de Bussac et d'Esther de Granges, parrain Ruben de Villedon, escuyer, seigneur de Magezye, marraine Marie Boudault, femme de Marc Gasseuil, advocat.

2 mars 1606, baptême d'André, né le 27 février, fils d'Estienne Soulard, procureur, et de Ruth de Vaux, parrain André Jalleys, escuyer, seigneur de La Gistrie et Fontaulade, marraine Jehanne de La Court, veuve de noble homme Charles Farnoulx, sieur de La Gataisière, conseiller du Roy et son lieutenant général en l'Election de Saintes. — 16 juillet 1606, baptême de Suzanne, fille de Jehan Bretinault, escuyer, seigneur de Magezye et de Suzanne de Puyrousset, née le 9 juillet, parrain noble homme messire Anthoine Bretinault, escuyer, seigneur de Plassay, advocat en la Cour de Parlement de Paris, ayeul paternel et marraine Anne Gouault, femme de noble homme Claude de Puyrousset, son aïeule maternelle, — 16 août 1606, baptême de Samuel, fils d'Estienne Guenon, procureur au Siège Présidial de Xainctes et de Marie Robin, parrain Samuel Sanxay, docteur en médecine, marraine Esther Robin, sœur de Marie. — Soulard, scribe.

16 février 1607, baptême par Petit, d'Elisabeth, fille de Samuel Petit, pasteur de Xainctes et de Sara Roy, née le 11 février, parrain Hierosme Le Petit, pasteur de l'église du Château d'Oleron, marraine Elisabeth Chardavoine. — 8 avril 1607, baptême par Guill. Rivet de Champvernon, de Françoise Bernard, fille de Pierre Bernard et de Marie Chaigneau (de Saint-Sauvant); parrain Charles Girard, sieur de La Chaussée, marraine Marie Esnaudeau, femme de Jean Gorhon, notaire royal. — 25 mai 1607, baptême de Ruben, fils de Jean Bureau et de Marie de Rabar, parrain Ruben de Villedon, escuyer, seigneur de Magezye, marraine Gabrielle Chevalleau. — 11 mai 1607, baptême d'Elizabeth, fille de Samuel Veyrel, parrain, Marc Gasseuil, advocat, marraine Elizabeth Seneschal, femme de honorable homme Daniel Roy, advocat en la Cour de Parlement de Bordeaux. — 14 juin 1607, baptême de Jehan Jalleau, parrain

Digitized by Google

noble homme Jehan Bretinauld, sieur de Magezye, marraine Marie Thouyn, du Château d'Oleron. — 30 juin 1607, baptême de Guillaume, fils de Luc Marieaux, advocat en la Cour et d'Anne Gombaud, parrain Gillet Marieaux, capitaine d'une compagnie entretenue en la ville de Pons, marraine Jehanne Deruchaud, femme de Luc Dejau, advocat en la Cour. — 23 juillet 1607, baptême de Françoise, fille d'Estienne Guenon, procureur au Présidial de Xainctes et de Marie Robin, née le 22, parrain André Jallays, sieur de La Geantrie, conseiller esleu pour le Roy en l'Election de Xainctes, marraine Françoyse Le Brethon, veuve de M. de Queu, sieur de Mérignac, conseiller audit Siège. — 9 juillet 1607, baptême de Marie, fille de Daniel, archer des gardes du corps du Roy et d'Esther Allaire, parrain Pierre Sanxay, marchand, marraine Marie Gouauld, femme de Zacharie Ardouyn. — 1er octobre 1607, baptême de Gabrielle, fille de Ruben de Villedon, escuyer, seigneur de Magezye et de Jeanne de Lestang, parrain Pol de Ponlevin, escuyer, seigneur dudit lieu, marraine Gabrielle Chevalleau, femme du seigneur de Villedon.

4 avril 1610, baptême de Pierre, fils de Benjamin De Montils, escuyer, seigneur de La Guarennerie et d'Elisabeth Seilier, parrain Pierre Gombauld, advocat du roy, au Siège Présidial de Xaintes, marraine Suzanne Robillard. — 9 septembre 1610, baptême de Suzanne Baudet, parrain Daniel Callet, médecin, marraine Suzanne Cappel, femme de Hélie Fleurisson, maître chirurgien. — 9 septembre 1610, baptême d'Anne, fille de Jehan Gorrier, marchand et de Jaël Moré, parrain Daniel Moré, maître apothicaire, marraine Anne Buhor, femme de maistre Chaillou, advocat. — 19 septembre 1610, baptême de Magdelaine, fille de Jacques Corbineau, sergent royal et de Marie Meschinet, née le 10, parrain Daniel Grand, procureur au Présidial de Xainctes, marraine Magdelaine Farnoulx.

10 mars 1611, baptême d'André, fils d'André Bureau, escuyer, seigneur de Bellesbat et de Rachel Bonnefoy, né le 26 décembre 1610, parrain Jehan Bureau, escuyer, seigneur de Lormont, marraine Marie Despaigne. — 29 mai 1611, baptême de Jehan, fils de Josué Bossuet, procureur au Présidial de Xaintes et de Jehanne Richard, née le 21 mai, parrain Jehan Péanne, l'aîné, marraine Marie Allaire. — 30 septembre 1611, baptême de Jehanne, née le 24, fille d'Estienne Guenon, procureur au Pésidial de Xaintes et de

Digitized by Google

Marie Robin, parrain, Josué Pichon, advocat en la Cour, marraine mademoiselle Labbé, femme de Labbé, Esleu. — 13 novembre 1611, baptême de Charles, fils de Ruben de Villedon, escuyer, seigneur de Magezye et de Jehanne de Lestang, parrain Charles de La Rochefoucauld, escuyer, seigneur des Bernardières et du Douhet, marraine Gabrielle de Vaudel, femme de messire de Nieulh. — 30 mars 1612, baptême par Roussel, ministre de Barbezieux, d'Elisabeth et Suzanne Bruière, nées le 27, parrain Jehan Labbé, conseiller et contrôleur en l'Election de Xaintes, marraine Sara Roy, parrain Pierre Melon, greffier du Présidial, marraine, Suzanne Capel. — Guenon signe comme ancien et scribe en 1612.

7 mars 1613, baptême de Daniel, fils de Daniel Dubreuil et de Marie Fourestier, parrain Jehan Vivier, advocat, marraine Sylvie Pichon, fille de Josué Pichon, advocat. — 1er août 1613, baptême d'Isaac, fils d'André Bureau, escuyer, seigneur de Belesbat et de Rachel de Bonnefoy, né le 27 juillet, parrain Isaac de Bonnefoy, escuyer, marraine Marie de Bonnefoy. — 20 octobre 1613, baptême de Jehan, fils de Jehan Vivier, advocat en la Cour et d'Anne Soulard, parrain Daniel Roy, advocat, marraine Ruth de Vaux, femme d'Estienne Soullard, procureur. — 1614, baptême de Nathanaël, fils de Daniel Chasseloup, substitut du procureur du Roy, parrain Nathanaël Chasseloup, procureur, marraine Esther Balais.

26 février 1615, baptême de Jehan, fils de Daniel Jarrofoy, advocat en la Cour, et d'Elisabeth Boybellaud, né le 22, parrain Jehan Chasseloup, advocat en la Cour, marraine Elizabeth Seneschal, femme de Daniel Roy, advocat. — Chasseloup, scribe. — 9 avril 1615, baptême d'Ysabeau, fille de Jehan Rocquemadour, advocat en la Cour et d'Anne Devaux, née le 7 avril, parrain Mathieu Horry, procureur audit siège, marraine Judith Guenon, femme de Pierre Rocquemadour, procureur. — Guillaume Rivet de Champvernon, pasteur de Taillebourg. — 24 avril 1615, baptême d'Anne, fille de Nicolas Baillon, maître architecte et de Judith Desplex, née le 21, parrain Daniel Roy, advocat en la Cour, marraine Ruth Devaux, femme d'Estienne Soulard, procureur. — 3 mai 1615, baptême de Jehanne, fille de Jehan Chasseloup, advocat en la Cour et de feue Jehanne Grossard, née le 26 avril, parrain Anthoyne Renaudet, sieur de Lestang, marraine Marie Fresneau, fille de Jacques Fresneau, marchand. — 14 juin 1615, baptême de Jehan,

Digitized by Google

fils de Jehan Danno, marchand et de Suzanne Buc? né le 8, parrain Jehan Bretinauld, escuyer, seigneur de Pampin, marraine .... Roy, femme de Petit, pasteur. — 3 juillet 1615, baptême de Jacques, fils de Jehan Vivier, advocat en la Cour de Parlement et d'Anne Soulard, né le 29 juin, parrain Jacques Fourestier, marchand, marraine Anne Devaux, femme de Jehan Rocquemadour, advocat.

12 juillet 1615, baptême de Marie, fille de François Dupuy, marchand et de Suzanne Girard, née le 9, parrain Pierre Sanxay, marraine Marie Girard. — DE VALLÉE, scribe. — 13 août 1615, baptême d'Ythier, fils de Pierre Boyneau et de Jacquette Mousset, né le 11, parrain Ythier Légier, marchand, marraine Fourestier, fille de Pierre Fourestier, sieur de Préguillac. — 13 août 1619, baptême de Jehan, fils de Mathurin Guignard et de Marthe Briquet, né le 10, parrain Jehan Rousset, marchand, marraine Jacquette Danjou. — CHASSELOUP, scribe. — 13 septembre 1615, baptême de Pierre ... fils de Pierre ... et de Suzanne ... parrain noble homme Georges Barguenon, secrétaire de Monseigneur le Prince de Condé, marraine Anne Arnoul, veuve de Denis Barguenon, procureur audit siège. — 27 septembre 1615, baptême de Michel, fils de Josué Raboteau, procureur et de Marie Meschinet, parrain honorable homme Abel Gombauld, advocat, marraine Suzanne Meschinet. — 1er octobre 1615, baptême de Suzanne, fille de Jehan Harson, sergent royal et de Marie Renaudeau, parrain Odet Depont, sergent royal, marraine Suzanne Meschinet. — 12 mars 1617, baptême de Pierre, fils de Jehan Moyne et de Suzanne Saultron, parrain Pierre Saultron, marraine Françoise Rengeard, fille d'Isaac Rengeard, avocat, l'enfant né le 8. — 12 mars 1617, baptême du fils d'Elisée Couturier et de Marie Bouc, parrain Jacques Fourestier le jeune, marraine Judith Guenon, l'enfant né le 6.

28 juillet 1617, baptême par Rossel, de Suzanne, né le 24, fille de Jehan Bourdois et d'Anne Duvau (Devaux), parrain Estienne Guenon, procureur au siège Présidial de Xaintes, marraine Suzanne, fille de Jehan Depocaire, escuyer, seigneur de La Tasnière. — 27 août 1617, baptême par Rossel, de Jehanne, née le 7, fille de Jehan de Saint-Genis, escuyer, seigneur du Puy et de Marthe Dahouet, parrain Isaac Mage, sieur de Fiefmelin, advocat en la Cour, marraine Jehanne de Saint-Genis, fille du seigneur du Puy. — 29 octobre 1617, baptême d'Elisabeth, née le 29, fille de Jacques

Digitized by Google

Guyton, escuyer, seigneur de Gaignon et de Jehanne Grelaud, parrain, messire Jehan Grelaud, sieur de Senousches, Terrefort et autres lieux, conseiller au Présidial, son ayeul, marraine Elizabeth, fille de haut et puissant Charles de La Mothe Fouqué, seigneur de Saint-Seurin, baron de Tonnay-Boutonne et d'Elisabeth de La Chassâgne, veuve dudit feu, dame de Tonnay-Boutonne. — 25 mars 1618, baptême de Jacques né le 23, fille de Pierre Renoulleau et d'Elisabeth Guinguet, parrain Comte de La Vallade, escuyer, seigneur de Saint-George, marraine Françoise Le Breton, veuve du seigneur de Mérignac, tous de l'église de Nieul. — 17 mai 1618, baptême de Marthe, née le 13, fille de Samson Sanxay et d'Anne Bourrau, parrain Fouchier, advocat, marraine Marthe de Pourtau, de La Rochelle. — 3 juin 1618, baptême de Jehanne, née le 28 mai, fille de Josué Raboteau, procureur au Présidial et de Marie Meschinet, parrain Jehan Raboteau, son ayeul, marraine Jehanne Meschinet, sa tante. — E. Joyeulx, scribe. — 11 décembre 1618, baptême par Patrus, de Charles, fils de Jacques Guitton, escuyer, seigneur de Gaignon et de Jeanne Grelaud, parrain Charles Guiton, escuyer, seigneur d'Agonnay, son oncle, marraine Marie Guérin Sarrazin, sa grand'mère, femme de Jehan Grelaud, seigneur de Senousche, conseiller au Présidial. — 10 février 1619, baptême par Patrus, d'Estienne, né le 3, fils de Jehan Vivier, advocat en la Cour et d'Anne Soulard, parrain Estienne Soulard, advocat, marraine Marie, fille de feu Isaac Rangeard, aussi advocat. — 10 février 1619, baptême de Josias, fils de Benjamin Des Montis, escuyer, seigneur de La Guarennière, et d'Elisabeth Jullien, parrain Josias de Robillard, escuyer, seigneur des Fontenelles, marraine Françoise Rangeard. — 7 avril 1619, baptême de Jehan, fils de Jacques Fourestier, advocat, et d'Anne Bertaud, parrain Jehan Vivier, advocat en la cour, marraine Jehanne, fille de Pierre Fourestier, seigneur de Préguillac. — 1er juin 1619, baptême par Rossel, de Marguerite, née le 31 mai, fille d'Isaac Patrus, l'un de nos pasteurs et de Silvye Pichon, parrain Josué Pichon, advocat, son grand-père, marraine Marguerite Arnauld, femme de Jacques Vergnon, procureur. — Raboteau, scribe. — 1er juin 1619, baptême d'Elie, fils de Pierre Regnaud, greffier dudit siège, et de Marie Goy, parrain Elie Merlat, advocat en la cour, marraine Suzanne Farnoulx, femme de Samuel Poictevin, sieur du Pourtau. — 3 janvier 1629,

Digitized by Google

baptême par Chazé, ministre de Saint-Jean-d'Angle, de Marguerite, fille de Pierre Veyrel, maître chirurgien et de Jehanne Raoul.

13 février 1620, baptême d'Anne, fille de Jehan Guichard, des Gons et de Marianne Mace, née le 8, parrain Charles Eschasseriaux, marraine Anne Berteaud, femme du sieur Forestier, le jeune, marchand. — 6 mars 1620, baptême de Louys, fils de Jehan Estourneau, juge assesseur d'Escoyeux et de Marie Lacombe, parrain Louys de Pollignac, escuyer, seigneur d'Arjance et d'Escoyeux, marraine Françoise Heurtaud, femme d'Isaac Marion, conseiller Esleu en Guyenne, de l'église de Bordeaux. — 8 janvier 1620, baptême de Henri, fils de Ruben de Villedon, escuyer, seigneur de Magezye et de Jehanne de Lestang, parrain haut et puissant Henri de La Mothe Fouqué, seigneur de Saint-Surin, marraine Claude de Vallée, femme de La Rochefoucauld, écuyer, seigneur de La Bernardière. — 25 octobre 1620, baptême de Daniel, fils de Jehan Nicolas, advocat en la Cour et de Marie François, parrain Daniel Moreau, escuyer, seigneur de Panlois, marraine Anne Guiton. — 23 août 1621, baptême de Marie, fille de Jehan Vivier, advocat en la Cour et d'Anne Soulard, parrain Estienne Guenon, procureur au Siège Présidial, marraine Marie You, femme de Pierre Regnaud (Ranjeard). Raboteau, scribe. — 28 octobre 1621, baptême d'Estienne, fils d'Estienne Guenon et de Marthe Deschamps, né le 4 octobre, parrain Estienne Guenon, grand-père, marraine Marie Sorin, femme de Timothée Deschamps, grand'mère. — 22 décembre 1624, baptême par Rossel, de Marie, née le 21 août, fille de Jacques Meschinet, advocat en la Cour, et de Regnée Merlin, parrain Michel Meschinet, praticien, marraine Charlotte Merlin, Texier, scribe, — 29 septembre 1624, baptême par Rossel, d'Arthus, né le 18, fils d'Arthus Mage, sieur de Pemurat, advocat en la Cour, parrain Jean Du Mesny, proposant en théologie, marraine Marie Johanneau. — 15 décembre 1624, baptême de Suzanne, fille de Luc Girard et de Jeanne Lecomte, parrain André Légier, marchand, marraine Suzanne Guenon.

10 juillet 1625, baptême par maistre Gaultier, ministre de Cognac, de Daniel, né le 6, fils de Jehan Vivier, advocat et d'Anne Soulard, parrain Daniel Grand, procureur, marraine Catherine Theroude, femme d'Aymery, docteur en médecine. — 16 octobre 1625, baptême de Martial, fils de Pierre Guenon, marchand, et de Françoise

Digitized by Google

Tuffé, parrain Martial Fonteneau, conseiller du Roy Esleu en l'Election de ceste ville, marraine Elisabeth Petit. — 30 août 1626, baptême d'Isaac, fils de Jehan Vivier, advocat et d'Anne Soullard, parrain Daniel Soullard, procureur, marraine Elizabeth Guy, femme de Daniel Moré.

1er avril 1610, baptême d'Isaac, né le 27 mars, fils d'Estienne Garnier, procureur au Siège de Xaintes et de Marie Rocquemadour, parrain Isaac Garnier, conseiller du Roy, Esleu particulier au Siège de Pons, marraine Suzanne Rocquemadour, fille de Mathieu Rocquemadour, procureur audit Xaintes. — 7 avril 1610, baptême d'Estienne, fils de Jehan Laisné et de Suzanne Renaudin, parrain Estienne Guenon, marraine Marie Melon, femme de Jehan Peanne. — 29 août 1610, baptême de Marie, fille de Jehan Blanchard et de Marie Gayet, née le 24 août, parrain Estienne Marchand, escuyer, sieur de La Gaillardière et de Marie Robin, femme de Guenon, procureur. — 10 octobre 1610, baptême de Magdeleine, fille de Jacques Corbineau, sergent royal et de Marie Meschinet, parrain Daniel Grand, procureur, marraine Magdeleine Farnoulx — 30 janvier 1611, baptême de Daniel, né le 30, fils de Jehan Sanxay, maître apothicaire et Delemie Coureau, né le 28, parrain Daniel Sanxay, marraine Marie Melon, femme de Péanne, enquesteur au Siège de Xainctes.

6 mai 1612, baptême par Petit, ministre de la parole de Dieu en l'église de Xainctes, de Marthe, née le 27 avril, fille de Jehan Raymond et de Jehanne Lemoyne, parrain Daniel Delaroche, marraine Marthe Guenon. — 11 octobre 1612, baptême par Guillaume Rivet de Champvernon, ministre de Taillebourg, de Marie, fille de Jehan Delisle et de Radegonde Disant, parrain Isaac Moreau, sergent royal, marraine Marie Meschinet. Guenon, l'ung des anciens, en l'absence du scribe. — 25 août 1613, baptême de Marie, fille de Jacques Fourestier et de Anne Bertrand, parrain Estienne Garnier, procureur, marraine Marie Rocquemadour, femme dudit. — 22 septembre 1613, baptême de Jehanne, fille de Josué Bossuet, procureur au Présidial de Xaintes et de Jehanne Richard, née le 16, parrain Jehan Péanne, enquesteur audit Siège, marraine Louyse Richard. — 22 septembre 1613, baptême d'Isaac, fils de Ruben de Villedon, escuyer, seigneur de Magezy et de

Digitized by Google

Jehanne de Lestang, parrain Isaac Ranjeard, advocat en la Cour, marraine Suzanne de Villedon. Chauvet, scribe.

27 octobre 1613, baptême de Jehan, fils de Jehan Vivier, advocat en la Cour et d'Anne Soullard, né le 26, parrain Daniel Roy, advocat en la Cour, marraine Ruth Devaux, femme d'Estienne Soullard, procureur au Présidial. — 20 février 1614, baptême de Marthe, née le 17, fille de Jehan Chadeau, marchand et de Suzanne Rocquemadour, parrain Jacques Rocquemadour, procureur d'office de la Comté de Taillebourg, marraine Jacquette Danjou, veuve de François Basset. — 23 février 1614, baptême d'Isaac, né le 22, fils de Georges Barguenon, secrétaire de Monseigneur le Prince de Condé et de Théodore Chantereine? parrain Antoine Martineau, marchand, marraine Anne Boursiquot, femme de Pierre Gombauld, advocat du roy au Siège Présidial de Xainctes. — 16 mai 1614, baptême de Judith, née le 11, fille d'Estienne Garnier, procureur et de Marie Rocquemadour, parrain Jacques Rocquemadour, marraine Judith Guenon. — 5 mai 1614, baptême par Petit, de Pierre, fils de Jehan Feuilleteau et de Jehanne Yndre, parrain Pierre Jarousseau, marchand, marraine Jehanne Feuilleteau. — 14 août 1614, baptême d'Anne et Marie, filles de Daniel Moré, maître apothicaire de Xainctes et d'Elisabeth Goy, nées le 9, parrain honorable homme Jacques Richier, advocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, marraine Anne Buchot, femme de honorable homme Daniel Chaillou, advocat en ladite Cour, et Jacques Goy, praticien et Marie Goy, femme de Jehan Regnaud, greffier criminel dudit Siège.

6 novembre 1614, baptême d'Estienne, fils de Jehan Chasteau et de Magdelaine Souiller, parrain Estienne Guenon, praticien, marraine, Marie Goy, femme de Pierre Marchand, procureur. — 18 décembre 1614, baptême de Nathanaël, fils de Jacques Corbineau, sergent royal et de Marie Meschinet, né ledit jour, parrain Nathanaël Chasseloup, procureur au Présidial, marraine Elisabeth Boursiquot, femme de Paul Guillon, aussi procureur. — 9 avril 1615, baptême d'Isabeau, née le 7, fille de Jacques Rocquemadour, advocat en la Cour et de Jehanne Devaux, parrain Mathieu Horry, procureur, marraine Judith Guenon, femme de Pierre Rocquemadour, aussi procureur. Pasteur: Guillaume Rivet, sieur de Champvernon, de Taillebourg. De Vallée, ancien. — 12 avril 1615.

Digitized by Google

baptême d'Anne, fille d'André Baudet, marchand, et de Marie Chaillou, née le 5, parrain Daniel Chaillou, advocat en la Cour, marraine Anne Badiffe, femme d'Isaac Rangeard, advocat. Marceau, ancien.

22 Septembre 1624, baptême par Rossel, de Marie, fille de Jacques Meschinet, advocat en la cour et de Regnée Merlin, née le 21 août, parrain Michel Meschinet, marraine Charlotte Merlin. — Texier, scribe.

Extraits des registres de baptêmes, mariages et inhumations de l'Église réformée recueillis au château du Douhet.

Le ministre Audibert Durand avait été délégué par l'Intendant conformément à l'arrêt du 15 septembre 1685, pour faire les mariages et les baptêmes des protestants, dont les temples avaient été interdits par arrêt du Conseil du roi. — 3 février 1680, baptême de Judith, née le 22 janvier, fille de Jean Gobeau, sieur de La Grange et de Jeanne de Meschinet, parrain Pierre Robert, advocat en la Cour, marraine Judith de Robillard, veuve de Jean de Meschinet, escuyer, seigneur de Boisseguin. Lesdits Gobeau et de Robillard, demeurant au lieu de la Grange, paroisse de Fontcouverte et Robert en la ville de Saintes. — 3 janvier 1680, baptême de Suzanne, née le 9 décembre, fille de Jean Bisset et de Françoise Boucaut, de Saintes, parrain Clinet Nicolas, escuyer, sieur de Lisleferme, advocat en la Cour, marraine Suzanne Raboteau. — 24 mars 1680, baptême de Jean, né le 16, fils de François D'Aunix, sieur de Tasserant et de Marguerite Merlat, parrain Jehan Robert, sieur de Boisseran, marraine Marguerite Gervereau, femme d'Elie Merlat, ministre de Saintes. — 27 juillet 1681, mariage de Louis Feuilleteau, fils de Pierre et de Jehanne Mousnier, marchand et de Rebecca Meschinet, de Saint-Sauvant, fille de feu Estienne Meschinet, sieur de La Chasteigneraye et de défunte Anne Dussault sous la curatelle de Daniel Meschinet, sieur du Pontreau, Pierre Robert, advocat, cousin germain par alliance de ladite Rebecca. — 30 janvier 1684, baptême de Marie, née le 25, fille de Jacques Veyrel, maître apothicaire et d'Anne Moreau, de Saintes, parrain André Vedeau, marchand, marraine Marie Raboteau.

23 avril 1684, baptême de René Casimir, né le 20, fils de messire

Digitized by Google

Josias de Robillard, escuyer, seigneur de Champagné et de Marie de la Rochefoucauld, du logis noble de Berneré, parrain messire René de Cullant, chevalier, seigneur de Saint Mesme, marraine Marthe Rolland, veuve du seigneur des Rouselières. — 23 avril 1684, baptême de Marie, fille de messire Clinet Nicolas de Lisleferme, écuyer, advocat en la Cour, et de Judith Thomas, parrain Isaac Thomas, sieur de Riolet, Docteur en Médecine, marraine Judith de la Porte, femme de Charles Moreau, advocat en la Cour, tous de Saintes. — 9 juillet 1684, baptême de René, né le 1er, fils de haut et puissant seigneur Alexandre de Beauchamps, seigneur de Bussac et de Françoise de Sarrajan, parrain René de Cullan, escuyer, seigneur de Saint Mesme, marraine Marie de Gombaud. — 27 août 1684, baptême de Jacques, fils de Mathieu Allenet, marchand, et d'Elisabeth Bille, de Nantillé, parrain Jacques de Meschinet, escuyer, seigneur de la Rochélie, marraine Magdelaine Marchand.

8 octobre 1684, baptême de Théodore, fils de Pierre Feuilleteau, marchand, et de Marie Tabois, de Saint-Sauvant, parrain Théodore Feuilleteau, marraine Rebecca Meschinet. — 12 novembre 1684, baptême de Charlotte, fille de Samuel Thomas, bourgeois, et de Jeanne Derideau, d'Avallon-d'Arvert, née le 2, parrain Jacques Guenon, escuyer, advocat au Parlement de Paris, marraine Charlotte Derideau, sa femme. — (373e acte) 17 décembre 1684, baptême de Jean, fils de Jean Jolly, marinier, et de Magdelaine Chardonneau, d'Arvert, parrain Mathurin Jolly, marinier, marraine Jehanne Chardonneau, de Saint-Pallais de Royan. — 29 octobre 1684, baptême de Pierre, né le 24, fils d'Isaac Vignonneau et d'Anne Gauvin, parrain Pierre Hervé, marraine Judith Meschinet, de Saint-Just.

Les Réformés qui présentaient leurs enfants à maistre Audibert Durand, pour être baptisés au temple du château du Douhet, venaient d'Arces, Archingeay, Avallon, Berneuil, Breuillet, Chalais, Cozes, Cravans, Espargnes, Les Essards, Florac, Gemozac, Saint-Georges-des-Coteaux, Juicq, Lisle, Médis, Montpellier, Marennes, Moèze, Mortagne, Mornac, Nieulle, Pérignac, Pons, Port-d'Envaux, Ribérou, Royan, Saintes, Saint-Jean, Saint-Just, Saint-Palais de Royan, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Savinien, Saujon, Virolet.

Digitized by Google

Extraits des registres protestants de la Tremblade déposés au greffe du Tribunal civil de Marennes

10 septembre 1651, baptême de Marc, fils de Pierre Paboul et de Marie Ebrard, parrain Marc Chauvet, de Marennes, marraine Léonore Boutinard, d'Arvert.

24 mars 1652, baptême de Suzanne, fille de Josué Audebert, née le 5 février, parrain Josué Rouys, marraine Marie Hervé. — 2 février 1653, baptême de Jeanne Pellerin, parrain Pierre Paboul, notaire royal, marraine Anne Guibert. — 13 avril 1653, baptême de Jeanne, fille de Jean Chasseloup, sieur de la Messeanderie et de Jeanne de la Jaille, parrain Nathanaël Chasseloup, marraine Esther de la Jaille, tous de l'île d'Oleron. Fresneau. — 12 avril 1654, baptême de Jacques, fils de Pierre Paboul, notaire royal et de Marie Ebrard, né le 3 février, parrain Jacques Bression, marraine Esther Devallaud. Guionneau signe comme ancien. — 7 février 1655, baptême de François Girardin, parrain François Baudouin, marraine Marie Michel. — 13 décembre 1654, baptême de Jeanne Gombauld, parrain Michel de Lestrille, marraine Jeanne de Lestrille. — 10 janvier 1652, baptême de Jeanne Gombauld, parrain Michel de Lestrille, marraine Marie Michel.

1er juillet 1654, Charles Fromaget, sieur de la Puysade, épouse Jeanne de Lestrille. — 7 mai 1656, Suzanne Michel, marraine. — 13 janvier 1660, baptême de Jean Bression, parrain Abraham Michel, sieur de la Tour. — 28 mars 1660, baptême, Marie de Lestrille, marraine. — 19 avril 1654, baptême d'Esther, fille de Jehan Roy et de Pernelle Ravet, parrain Estienne Marchand, marraine Esther Meschinet.

1er octobre 1656, André Frogier, sieur de la Rigaudière, parrain. — 25 décembre 1656, baptême de Louis, fils de Jacques Papin, ministre de la Parole de Dieu, et de Marie Peraud, né le 17, parrain Adrien Peraud, marraine Esther Peraud. — 25 juillet 1657, baptême de Marie Durand, fille d'Elie Durand et de Marie Auriou, parrain Jehan Guichard, marraine Marie Michel. — 12 septembre 1657, baptême d'Abraham, fils de Josué Rouyer et de Marie Milleau, parrain Abraham Michel, sieur de la Tour, marraine Françoise Lecler.

30 septembre 1657, baptême de Marie, fille de Jean Baudouin,

Digitized by Google

seigneur des Vallades et de Catherine Michel, parrain Abraham Michel, seigneur de La Tour, marraine Anne Lalouhé.

21 octobre 1657, baptême de Jean, fils de Jean Bevray et de Marie Rossignol, parrain J. Baudoin, seigneur des Vallades, marraine Suzanne Michel.

21 octobre 1657, baptême d'Elisée, fils de Pierre Carreau et d'Elisabeth Massé, parrain Elisée Paguinet, marraine Esther Meschinet.

27 octobre 1657, baptême de Marthe Généreau, parrain Olivier Chabosseau, notaire royal, marraine Marthe Michel.

16 décembre, 1657, baptême par Papin, de Pierre, fils de Jehan Dubois et de Suzanne Soteron, parrain Pierre Gascherie, notaire royal, marraine Esther Meschinet.

5 janvier 1659, baptême de Jacob Bienvenu, parrain Elie Bonnin, notaire royal, marraine Marie Michel.

1er juin 1659, baptême de Jacques, fils de Jehan Baudoin, seigneur des Vallades et de Catherine Michel, parrain Jacques Gaillard, écuyer, seigneur de fief Gaillard.

19 novembre 1659, baptême de Marguerite, fille de Pierre Baudoin, seigneur du Vivien et de Marguerite Boutinot, parrain Jean Devaux, seigneur des Séjournets, marraine Marguerite Michel.

14 mars 1660, baptême de Jacques Sicard, parrain Jean Germon, marchand, marraine Marguerite Michel.

13 novembre 1661, baptême de Suzanne Derie, parrain Jacques Besson, seigneur de Saint-Bris, marraine Marie Foran.

10 septembre 1653, Charles Fromager, seigneur de la Puisade et Jeanne de Lestrille ont épousé.

12 juin 1662, Jean Martin, seigneur de Bonsonge, et Esther Perreau, de Marennes ont épousé.

4 avril 1593, baptême de Jeanne, fille de Pierre Meschinet et de Marie Sauteron, parrain Pierre Geay (Gay), marraine Pentecôte Meschinet.

27 avril 1593, baptême par le pasteur Jacques Bernard. seigneur de la Corbinière, de Louise, fille de Louis Prestreau, et de Jeanne Duchemin, parrain Louis Mage, marraine Suzanne Prestreau, de Marennes.

Digitized by Google

Régie et Arrentement des biens des fugitifs saintongeais pour cause de religion

André, Aubin, Aurioux, Barbereau, Beau, Bolerne, Bassot, Beau (Le), Baudoin, Bernon, Basseau, Blanchard et Hervé, Berthelière, Benoist, Chailloleau, Caqua, Couyer, Cruzeau, Chastelier, Chabot, Chapuzet, Chauvin, Chotard, Dieulefit, Dugua, France, Filleux et la Villeur, Fougeroux, Fourestier, Fresneau, Gabiou, Giraud, Gombaud, Grusellier, Guillaudeau, Guillot, Giraud, Landry, Leger, Lagrange, Lavigne, Lièvre, Luneau, Lambert, Lalande, Masseau, Mombeuil et Seguinaud, Martin, Masson, Moreau, Moutier, Meschinet, Moulins (des), Monfort, Moyne, Mauvillain, Monbrun, Page, Perrin, Plante (La), Peroche, Perruchon, Raboteau, Rossignol, Seguin, Serisier, Serres, Sigourney, Tabois, Touzeau, Tavernier, Trouvé, Valleau. Vrignaud.

Protestants saintongeais qui ont obtenu de l'Intendant l'autorisation de vendre quelque immeuble. — (Série C. 149 à 152)

Abelin, Admyrauld, Adrien, Allard, Allenet, Angibaud, Amy, Aubin, Augier, Audebert, Autrusseau, Auriaux, Aymé, Aymery, Bargignac, Baussan, Bernelot, Bertrand de la Pommeraye, Bertaud et Pelletreau, Bertin, Blanchet, Boisson, Bobin, Boinot, Besse de la Barthe, Bon, Benoist, Bernelot, Bougneau, Bonnet, Boisgiraud (Thomas de), Bonfils, Boutet, Boucher, Bouraud, Bargeau, de Blois de Roussillon, Boureau, Bouscasse, Bouyer, Bataud, Bertrand, Boisson, Broussard, Bry.

Cadoreau, Caillaud, Cathelineau, Charrier, Charruyer, Chaigneau, Chauveau, Cherbonnier, Colomb, Colombier, Constantin, Cherbonneau, Chabot, Chaudruc, Collet, Croissant, Daviaud, Davion, Dansay, Daunis, Delouche, Donnadieu, Dubois, Du Rousseau, Dechézeaux, Delafond, Demontis, Desbarbiers, Drouhet, Dubois, Dumas, Dupont, Dupuy, Du Moustier de Vrilly, Ferret, Favier, Faure, Fannion, Froger, Fleuriau, Forgerit.

Gabiou, Garesché, Garnier, Garreau, Gautier, Guionneau, Guillard, Girard, Gaury, Georget, Guillemeton, Garreau, Giraud, Galliot, Grelle, Guillotin, Guyon, Gilois, Guy, Gervain (de), Georget, Giraudeau, Godet, Guyot d'Airvaul, Gabaret, Garesché, Guibert, Hardy, d'Hermel, Hassel, Hassel, Hervé, Jeuillard, Jouannet, Jarroffray, Labbé, Labouisse, Lajaille, Lecand, Lucas, Lériget des Rouchètes, Lériget.

Digitized by Google

Lainé et Phelip, Landry, Lecoq, Lestrade, Lortie, Loup, Liège, Lambertz et Bonneau, Lambert des Barraux, Lasnier et Paquinet, de Lestrille, Manès, Mariocheau de Bonnemort, Martin, Manceau et Nezereau, Moreau, Moreau et Feuilleteau, Mounier, Maignen, Mariocheau, Mesnard, Miot, Martin de Chambion, Mellon, Morgat, Mesnard, Mestre, Meschinet, Meschinet de Richemond, Mounier, Nezereau, Nicolas de Lisleferme, de Noordingh, Paillet, de Pandin de Biarges, Pelletreau, Pinasseau. Pinet, Pougaudin, Ponvert, Prou, Raboteau, Ranson, Ranson du Goulet, Renaud, Renaudin, Richard, Robert, Robin, du Roi d'Hauterive, de Renouard d'Ermelle, Rossal, Roux, Russat, Rocheteau, Ruleau, Rocaute, Rousseau, Rivière, Roy, Sauvaître, Sauvignon, Séjourné, Serre.

Temple de Saintes : Affaneur, Allaire, Allard, Allenet, Andreau, Arnoul, Arrouhet, Audebert, Augier, de Badiffe, Barbot, Barguenon, Barthommé, Baudet, Bauldouyn, de Beauchamps, Bernard, Berne, Bigot, Blanchard, de Bloys, Boibellaud, de Bonnefoy, Boulanger, Boursicot, de Bussac, Bossuet, de Bretinault, Le Breton, Bureau, Chadeau de la Clochetterie, Chaillou, Chapelle, Chasseloup, Chasteau, de Campet, Corbineau, de Culant, D'Aguesseau, Dauvergne, Delisle, Damorisson, Dupuy, Desamand, Desmontis, Depont, Devaux, du Mesny, Eschassériaux, Estor, Estourneau, Farnoulx, Feuilleteau, Fonteneau, Foucher, Fourestier, Fourré de Dompierre, Gallais, Garnier, Gauvain, Giraud, Gobeau, Gombault, Gouault, Goy, Grand, de Goutte, Grelaud de Senousches, Guenon, Guitton de Maulévrier, Horry, Guichard, Horry, Jallays, Jaroffoy, Jau, Jouhanneau, Lachassagne, Lachévrelière, Lacombe, Lacourt, La Motte Fouquet, La Roche, La Rochefoucauld, La Vallade, Lecomte, Légier, de Lestang, Lourties, Machaud, Mage de Fiefmelin, de Magezy, Martineau, Moré, Moreau de Panlois, Merlat, Meschinet, de Montalembert, Melon, Moyne, Murendière, Musset, Nicolas, Patrus, Phelippeau, Peanne, Pichon, Poitevin, de Ponlevain, de Pollignac, du Pourtau, de Puyrousset, de Queux, de Rabar, Ramade, Raboteau, Raymond, Relyon. Regnaud, Rengeard, Renoulleau, Richier, de la Rochefoucauld, Rocard, Rocquemadour, Robert, de Robillard, de Ruchaud, Rutauld, Roy, Roze, Saulnier, de Saint-Genis, Saultron, Sanxay, Saigner, Sarrasin, Seneschal, Soulard, de Saint-Simon, de Saint-Surin, Tuffé, de Vallée, de Vaulx, Vergnon, Veyrel, de Villedon, Vivier, etc.

Digitized by Google

Déclarations de Mariages

Conformément à l'édit de novembre 1787

—

Marennes. . .	205	18 juin 1789	
Chatressac et Cozes . .	295	. . . . .	1070
Mortagne et Pons . . .	240	. . . . .	1472
Cozes et ressort . . .	160	. . . . .	1231
Saintes et Marennes . .	114	. . . . .	
Arvert	245	. . . . .	774
Saint-Pierre d'Oleron. .	217	. . . . .	528
Marennes	295	. . . . .	310
Pons	25		

1498 déclarations

—

Déclarations des décès des Protestans de la ville et sirie de Pons du 20 février 1768 au 14 avril 1789

Registres protestants de Pons (1650 à 1680)

—

FAMILLES

Arbouin, Arnoul, d'Asnières, Auriol, Aygron, de Ballode, de Beaumont, Bertin, Bouchard d'Aubeterre, Boullanger, Boursiquot, de Bloys, de Bonnefoy, Chabirand, Chasseloup, Delagrange, Dumorisson, Dusault, du Mesny, Fourestier, Gobeau, Gua, Heurtauld, de la Cour, de Pernan, Green de Saint-Marsault, Isle du Breuil, Méhée, de Polignac, de Rabayne, Raboteau, Paboul, de Saint-Légier, de Saint-Mathieu des Touches, de Saint-Mauris, de La Tour, de Vallée, Vaurigaud, etc.

—

Pasteurs qui ont signé sur les registres de Saintes

—

Allays, Baduel, Baron, Benoist, Bonnet, Bonnyot, Bineau, Chastaignier, Chrestyen, Combault, Constant, Cosson, Duport, Follion dit de la Vallée, de Geac, Gousse, Héraut, de la Garic, Huchet, Jagault de Longchamps, de Laporte, Lattay, de Marchezalliers de Bellevue, de Mazières, Marcou, Merlat, Merlin, Mesnard, Orillard, Otrand, Papin, Parnasse, Pauléon, Péanne, Péris, Petit,

Digitized by Google

Prioleau, Guillaume Rivet de Champvernon, Rossel, Rousseau, Salmon, Sallemon, Sanxay, Sondet, Thibauld, Travers, Treil, de Vaudelincourt.

—

Anciens qui ont signé sur les regiatres de Saintes

—

Barbot, Bauldouyn, Boybellaud, Berthommé, de Bloys, Bretinault, de Campet, de Cullant, Chasseloup, Daguesseau, Eschasseriaux, Estor, Guiton, des Montis, de Fourré baron de Dompierre, Gombauld, Goy, Grelaud, Guenon, de Jau, le Breton de Ransanne, de la Motte Fouqué, de la Rochefoucauld, de la Vallade, Mage, Meschinet, Poictevin, Péanne, de Pollignac, de Rabar, Raboteau, Rocquemadour, Robillard, Roy, Regnault, de la Rochefoucauld, Sanxay, Seneschal, Tuffé, de Vaux, de Villedon, Veyrel, Vivier.

—

Déclaration des mariages des non-catholiques de Saintes

Conformément à l'édit de novembre 1787

—

Jeanne de Longueville, fille de feu Michel de Longueville, bourgeois et de Marie-Anne Boulanger, veuve de Pierre Phelip, bourgeois, demeurant en la paroisse des Gons. Horric de la Rochetolay, père, témoin, mariés le 6 juillet 1767, par Gachet, pasteur de l'Eglise Réformée de La Rochelle. Six enfants : quatre filles et deux garçons.

Pierre Gillet, marchand orphèvre et Jeanne Millon, mariés, 3 février 1753, un enfant.

Pierre David et Judith Tesson, mariés, 26 juin 1780, quatre filles.

Pierre Dousson, veuf de Jeanne Girault, mariés, 22 décembre 1765, quatre enfants.

Jean Lys, le jeune, et Elisabeth Bourdron, mariés, 21 juillet 1763, une fille, un garçon.

François Boismort, et Thérèse Giraudeau, mariés, 23 janvier 1759, sept enfants.

André Bertin, veuf d'Anne Rifaud, mariés, 7 février 1785, quatre enfants.

Antoine Oriol, marié à Marie Grand, 10 mai 1764, pas d'enfants.

Digitized by Google

Anne Chevalier, veuve de Pierre Papin, mariés, 23 octobre 1769; quatre enfants.

Joseph Robin, marié à Henriette Durand, 9 février 1777, six enfants.

Pierre Renaudet, bourgeois, et Marguerite Dussault, mariés le 4 avril 1768, par Martin, pasteur à Cognac, un fils.

Inhumation de Simbal Godens, suisse, 19 avril 1789.

Paul Guimbertaud et Marguerite Baudouin, mariés le 24 avril 1786, par Bordes, pasteur.

Jean Durand et Anne Rondelais, mariés par le pasteur Bordes, 18 août 1784.

Elisabeth Ferrand et Etienne Rondelail, mariés par le pasteur Belotier, 2 avril 1762, six enfants.

Jean André et Marie Touzeau, mariés le 8 octobre 1781, deux filles.

VARIA

CHRONIQUE

Nècrologie. — M. Denys d'Aussy. — Nous avons le vif regret d'annoncer la mort de M. Marie-Gabriel Denys d'Aussy, décédé au château de Crazannes, le 3 juin, à l'âge de soixante-et-un ans.

Ancien receveur de l'enregistrement, ancien juge de paix, ancien conseiller général du canton de Saint-Porchaire pendant seize ans, M. d'Aussy s'était acquis dans ces diverses situations, l'estime et la sympathie générale.

Caractère bienveillant et aimable, esprit distingué, il avait un goût très vif pour l'archéologie et l'histoire locale; il laisse de nombreux écrits : monographies, épisodes d'histoire locale, dissertations sur des points controversés, remarquables par le soin consciencieux des recherches, l'indépendance et l'impartialité dans les jugements, la simplicité élégante de la rédaction.

Une note sur la vie et les travaux de M. Denys d'Aussy sera plus tard publiée dans le Recueil.

Société de l'histoire
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

42e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE A LA ROCHELLE LE 18 JUIN 1895

Conformément au programme adopté par le Comité dans sa séance du 8 avril dernier, les diverses réunions annoncées par les

Digitized by Google

journaux de la Charente-Inférieure et par des affiches spéciales, à l'occasion de la 42e assemblée générale, ont débuté le 18 juin par la ville de La Rochelle.

Si dans la minorité protestante de cette cité, très peu de noms seulement peuvent rattacher, par leur histoire, le présent au passé, ils sont au nombre des plus honorables, et l'accueil si cordial, l'aimable hospitalité offerte à la Société, prouvent qu'à La Rochelle, si les huguenots « se taisaient, les pierres même parleraient » des souvenirs d'autrefois.

Après avoir visité la collection de numismatique exposée dans la salle des archives du Consistoire par M. le pasteur Maillard, de Pamproux, et les manuscrits et documents relatifs à la sécularisation de l'état-civil provenant de la bibliothèque rochelaise de M. Henry Foucault, le comité accompagné par les pasteurs et anciens de La Rochelle fait visite à la municipalité. M. H. Chatouet se fait l'interprète du sentiment rochelais en leur souhaitant la bienvenue. Il offre à M. le baron F. de Schickler *La Rochelle historique* et *monumentale*, et à M. Charles Read *Le Brave Rondeau*, puis il guide les membres de la Société dans les diverses salles de l'Hôtel-de-Ville, tout rempli des souvenirs d'autrefois. De la maison commune, les membres du comité se rendent à la bibliothèque et aux musées, dont M. Georges Musset leur fait les honneurs. M. Charles Read s'arrête devant les plaquettes les plus rares, les plus belles reliures, les pièces du Musée archéologique, les toiles du Musée de la Société des arts, et les visiteurs oublient l'heure dans cette absorbante contemplation et ces souvenirs auxquels il faut les arracher.

L'auditoire attend en effet la réunion annoncée au temple pour huit heures.

Le temple dans lequel on se réunit à huit heures, est une ancienne église des Récollets rebâtie en 1706 sur l'emplacement de la salle municipale de Saint-Michel, berceau de la Réforme à La Rochelle. La Société est représentée par MM. le baron F. de Schickler, président, Charles Read, président honoraire, Bonet Maury, professeur à la Faculté de théologie protestante de Paris, Frank Puaux, directeur de la *Revue chrétienne*, Strochlin, de Genève et N. Weiss, secrétaire et bibliothécaire. — On remarque presque toutes les notabilités rochelaises dans l'auditoire.

La séance est ouverte par une prière de M. le pasteur *Mayniel*, de Cognac auquel succède M. de Visme, pasteur de La Rochelle et président du Consistoire, qui, simplement et avec émotion, souhaite la bienvenue aux membres du Comité. Puis la parole est à *M. Charles Read* qui, après avoir remercié M. le président du Consistoire de son cordial accueil, parle de ses impressions en visitant La Rochelle et les fait partager à l'auditoire. L'assemblée entonne le psaume XXIV et M. le baron *F. de Schickler* présente le tableau de l'activité de la Société pendant ce dernier exercice et montre quelle place La Rochelle a occupée dans ces travaux et dans les documents dont s'est enrichie la bibliothèque. Il signale la correspondance d'A. Tessereau avec le docteur Bouhereau, à la veille de la Révocation, et rend hommage à la mémoire des membres que la Société a perdus et parmi lesquels se place Jean Jay, qui revendiquait en toutes occasions son origine rochelaise, même quand il était ambassadeur à Vienne et au milieu des désastres de 1870. Il rappelle que depuis 1859 M. de Richemond a été l'un des plus actifs collaborateurs de la Société, et que le Comité a tenu à lui exprimer sa reconnaissance, en lui accordant la place laissée vacante par le décès du regretté M.

Digitized by Google

Dardier. Après le chant d'un cantique, M. Meschinet de Richemond se lève pour remercier M. le baron F. de Schickler et le Comité de la gracieuse surprise qui lui a été ménagée, rendre hommage à M. G. Musset qui a piloté la Société à la bibliothèque et au musée, et lire son étude sur les *anciens lieux de culte réformé à La Rochelle* qui est presque une histoire du protestantisme rochelais. — Un nouveau chant, une prière de M. le pasteur de Visme et la séance s'achève.

Après un violent orage dans la matinée du 19, le Comité répond à l'invitation du conseil presbytéral et se réunit à la « Salle Gargouilleau » où des allocutions de bienvenue lui sont adressées par M. le pasteur G. Soulier, Emile Delmas, Maillard (poésie), de Richemond, Farillon, auxquels répondent MM. le baron F. de Schickler, F. Puaux, Strochlin, le docteur Paul Good, N. Weiss, et M. Charles Read (deux sonnets). L'allocution dans laquelle M. Emile Delmas s'est fait l'interprète des sentiments rochelais, avec ce bonheur d'expression et cette élévation de pensées dont il est coutumier, a été fort appréciée. On a successivement évoqué la mémoire de MM. les pasteurs Louis Delmas et Puaux père, le souvenir de M. le pasteur Good, présent de cœur, éloigné par la maladie, puis le cortège s'est dirigé vers la tour Saint-Nicolas, et de là à La Pallice, où M. Emile Delmas a fait l'historique du Liverpool français; il a reçu ses hôtes à la Villa Mulhouse et les a conduits à la digue.

A huit heures on se retrouve au temple.

M. le pasteur de *Visme* remercie la Société, qui, selon l'heureuse expression de Michelet *a ressuscité un monde*. — Après un cantique M. le baron F. de Schickler, rappelle les drames de l'exode et du *Refuge* et toutes ces mâles figures des réfugiés toujours restés Français et parmi lesquels il place le docteur Paul Richard Brown, collatéral de notre docteur Elie Richard. Chant d'un psaume, dans la version rochelaise de Dangirard.

M. *Bonet Maury* qui revient de New-Rochelle complète la notice de M. de Richemond sur *La Rochelle d'outre-mer*, en retraçant la physionomie de la ville, ses anciens pasteurs, ses temples, dont l'un rappelait celui de la Villeneuve. Chant d'un cantique. M. *N. Weiss* traduit, dans sa conférence, *les Rochelais d'autrefois au tribunal impartial de l'histoire* et se demande : Pourquoi ils ont embrassé la Réforme ? — Pourquoi ils ont pris les armes ? — Pourquoi ils ont soutenu le siège de 1573 — Dans la première partie, il recule les origines de la réforme jusqu'au delà de 1524, grâce à d'heureuses découvertes aux archives nationales, dans les minutes du Parlement de Paris, et en enrichissant la liste des martyrs de la liberté religieuse de noms nouveaux : *Guillaume Joubert*, brûlé à 28 ans le 17 février 1526 sur la place Maubert à Paris. — *Pierre de Mirande* et *François Grelier*, condamnés le 22 octobre 1540. — Quarante arrêts en dix ans, parmi lesquels, 2 sept. 1544, — trois arrêts de mort contre *Pierre de la Vallée* dit *Picard*, brûlé vif. — *Charles Anthyome*, brûlé vif. — *Marie Gaborite*, que les historiens faisaient mourir *dix ans plus tôt* et qui fut brûlée en 1544, non en 1534 ; — il démontre que le principal souci des magistrats rochelais a toujours été de maintenir l'harmonie et la paix entre tous les citoyens, que cette paix n'a jamais été troublée que par le dehors, et que le véritable esprit rochelais a toujours été un esprit de support, de tolérance, de bonne entente. La prière a clôturé cette séance. Les membres se sont ensuite retrouvés à l'hôtel Marchegay.

La journée du 20 a été consacrée à l'île de Ré — chaleureuse

Digitized by Google

réception de M. le Pasteur Calas. — Conférence fort appréciée de M. Weiss sur *l'Ile de Ré* aux seizième et dix-septième siècles. Un numéro spécial du *Bulletin* avec tirage à part sera consacré à La Rochelle et à l'Ile de Ré. On y trouvera tous les détails que nous ne pouvons donner ici.

Les séances de la *Société pour l'encouragement de l'instruction primaire*, présidées par M. le baron F. de Schickler ont terminé le 21 ces réunions, qui ont conservé leur caractère historique jusqu'au bout, car en retraçant l'œuvre de cette Société depuis 1829, dans toute la France, l'honorable Président a rappelé par des *textes* qu'à côté des Académies, les Réformés avaient fait une telle place à l'Ecole à côté du Temple, que c'est par *l'école buissonnière* que la Réforme s'est propagée à La Rochelle dès les origines, et qu'elle s'est ressaisie après la Révocation de l'Edit de Nantes. Il revendique la place de l'enseignement religieux et moral à côté de l'enseignement neutre donné par l'Etat et montre qu'à côté de l'école du Dimanche et du jeudi, il faut maintenir, partout où cela est possible, l'école qui conduit l'enfant aux pieds du Seul Maître, Notre Sauveur et Seigneur Jésus-Christ. *Félix Vernes*, vice-Président et M. *Labeille*, présentent les rapports habituels et la réunion est terminée par M. le Pasteur *G. Soulieu*, par la prière comme elle avait commencé par la prière.

Fouilles et découvertes

—

Nous avons reçu de MM. Goy et Deschamps la lettre suivante :

Nous avons l'honneur de vous signaler l'existence d'un camp préhistorique situé à Chaillot, commune de La Jard, et le résultat des nouvelles fouilles que nous avons fait pratiquer du 4 octobre 1894 au 24 janvier dernier.

Les premières fouilles auxquelles M. Deschamps s'était livré en octobre 1889, puis en 1891 et 1892 lui avaient démontré l'existence, en ce lieu, d'une station robenhausienne d'une grande richesse.

De l'avis de personnes compétentes, entre autres M. le baron Eschasseriaux qui a bien voulu examiner nos travaux, cette station serait un camp qui recouvrirait tout le mamelon qui descend en pente douce vers le marais.

Ce camp serait relié aux fontaines de Fontroman, situées à environ 400 mètres, par une tranchée apparente superficiellement au moment où les plantes herbacées atteignent 30 ou 40 centimètres. Sur toute sa longueur, ces plantes atteignent une hauteur supérieure et sont bien plus vertes, ce qui permet de suivre la tranchée souterraine qui se dirige en droite ligne aux fontaines. Ce passage, qui est aujourd'hui au même niveau que les autres terrains, est désigné dans la commune sous le nom de Chemin d'Eau.

La partie circulaire du fossé que nous avons fait fouiller sur une longueur de 12 mètres, a environ 6 mètres de large au sommet, 1 mètre 80 au fond et 2 mètres 80 de profondeur.

Nous avons extrait de cette tranchée un grand nombre de fragments de poteries avec anses, trous et dessins variés, des tranchets finement taillés, plusieurs broyeurs et polissoirs en grès, des nucléus, quelques haches taillées et polies, un grand nombre de grattoirs et racloirs dont quelques-uns avec encoche pour la fabrication des baguettes en os, des percuteurs, plusieurs scies et couteaux.

Digitized by Google

Nous avons trouvé, en outre, une grande quantité de dents et d'os de différents animaux ; bovidés, cervidés, etc... Quelques-uns de ces os portant des traces de scie, 18 poinçons en os, 6 lissoirs ; des grains, les uns bien conservés, les autres tombant en poussière aussitôt qu'ils sont remués ; des charbons et des cendres au fond du fossé, de grosses pierres, enfin des cornes de cerf et d'autres animaux, sciées ou non.

Il y a là, à notre avis, un camp de l'époque robenhausienne semblable à celui du Peu-Richard et des richesses scientifiques considérables enfouies dans le sol.

L. Goy. A. Deschamps.

—

— **Aux Sablières du Tillou (Charente)** où l'on a déjà découvert un grand nombre d'objets préhistoriques, les terrassiers des chemins de fer de l'Etat ont trouvé deux défenses de mammouth ; l'une d'elles n'a été retirée qu'en fragments ; la seconde mesure 3 mètres de long. Le sol est fouillé avec soin.

Bibliographie

—

Nous avons reçu pour la bibliothèque :

I. — *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.* Année 1894, 1re livraison. On y trouve : communication de *M. Alfred Richard* sur les tombes mérovingiennes du Poitou ; — communication de *M. Léon Maître* sur les châtelliers de Bretagne ; — communication de *M. G. Musset* sur l'art de terre à La Rochelle... De l'embaumement des morts à l'époque mérovingienne par *M. l'abbé E. A. Pigeon*... Le mobilier et la boutique d'un fourbisseur lyonnais en 1555, par *M. J. B. Giraud.*

II. — *Bulletin historique et philologique.* Année 1894, numéros 1 et 2. Communications de *M. le Chanoine Allain* sur un *ordo ad sponsandum* bordelais du XVe siècle ; — de *M. Algier* sur les chartes seigneuriales de l'île de Ré... de *M. Boissonde* sur le séjour de Richelieu à Angoulême en 1619 et sur les revenus de l'évêché de Luçon ; — Thérouane une ville disparue par *M. l'abbé Bled* ; — Le général Alexis Le Veneur par *M. E. Charavay* ; — Le jeu de la choule, son origine, sa signification par *M. Sorel* ; — Recherches biographiques sur les trouvères arlésiens par *M. Guemon.*

III. — *Congrès archéologique de France.* LVIIe, session 1890. Séances tenues à Brive, et LVIIIe session 1891, séances tenues à Dole, Salins, Besançon et Montbéliard.

IV. — *Congrès archéologique de France* XIe session 1844. Séances tenues à Saintes, à Beauvais, à Nîmes.

V. — Annales du Musée Guimet. Tome XXVIe. La Corée ou Tchösen (La terre du calme matinal) par *M. le colonel Chaillé-Long-Bey.*

VI — *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort.* Tome XVI. 1894. Numéro 4. Les galères de Ponant à Rochefort par J. S. — La Charente préhistorique. Vallées de la Tardoire et du Bandiat. Notes sur les différents âges de la pierre et sur l'âge de bronze dans ces deux vallées par *M. J. Fermond.*

Digitized by Google

VII. — *Revue Poitevine et Saintongeaise.* Numéro 135. L'épitaphe de Gunter (suite). — Les conférences de la Mothe-Saint-Héray entre Henri de Navarre et Catherine de Médicis (1582), par *M. Ch. Sauzé.* — Billets de confiance émis en Poitou pendant les années 1791 et 1792 et papiers-monnaies émis pendant la guerre de Vendée 1792-1796, par *A. Véry.*

VIII. — *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest.* 3e et 4e trimestres de 1894. Une enquête au bourg de Saint-Hilaire de Poitiers en 1422 par *M. Alfred Barbier.* La chronique de Geoffroy le Baker de Svynebroke par le *colonel Babinet.* — Inscriptions recueillies aux Ormes Saint-Martin, 1094 par *M. A. Barbier.* — Note sur le château de Gouron de Chauvigny par *M. Ch. Tranchant.* — Un favori du Régent par *M. de la Marsonnière.*

IX. — *Société de Borda.* 4e trimestre 1894. Mémoires sur les Landes de Bayonne à Bordeaux par *M. de Candeloup.* — L'Aquitaine historique et monumentale.

X. — *Bulletins de la Société archéologique du Finistère.* Tome XXII, 2e et 3e livraisons de 1895. Les anciennes heures bretonnes par *M. Léopold Delisle....*

XI. — *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.* Année 1894, 7 livraisons. Etudes franciscaines sur la Révolution dans le département de la Drôme par le *R. P. Apollinaire Prosolarium ecclesia aniciensis* par *M. le chanoine U. Chevalier.*

XII. *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre.* XXe volume, 1893-1894. Les inscriptions gauloises de Genouilly par *M. C. de Laugardière.* — Note sur des stèles découvertes à Bourges par *M. de Kersers.* — Aqueduc romain découvert dans les travaux du chemin de fer de Bourges à Cosne par *M. Lefort.* — Fragment de borne miliaire, par *M. de Kersers.* — Journal de Mathieu Perrot, chanoine de la cathédrale de Bourges, 1662-1703, publié par M. *H. Ponroy.*

XIII. MÉMOIRES *de la Société archéologique et historique de l'Orléannais.* Tome XXV. 1894. De quelques mots d'ancien langage français conservés dans l'orléanais par *M. le comte Baguenault de Puchesse*; — Origine, formation et développement de la bibliothèque publique d'Orléans par *M. Ch. Cuissard*; — *Genabum*, nouvelle étude, par *M. Guerrier.* X.

—

Revue archéologique. Janvier-février 1895. — LES THÉORIES DE LA GENÈSE A MYCÈNES. — Sous ce titre, M. Frédéric Houssay, un naturaliste, publie un article fort curieux pour établir que dans les croyances anciennes « la faune terrestre et même aérienne naissait de la faune marine; la mer, source de toute richesse pour les peuples du rivage, était aussi pour eux la source de toute vie. Les êtres étaient mystérieusement élaborés dans ses forêts d'algues marines aux riches couleurs, dont les souples touffes palpitaient au balancement du flot et dont le marin ou le plongeur entrevoyait les abîmes déformés de mille façons par la variable réfraction dans l'eau claire. »

C'est à cette conception de la vie, de la genèse de la vie, que M. Frédéric Houssay rattache la légende de la bernache née de l'anatife. Il est de croyance populaire, même sur nos côtes saintongeaises,

Digitized by Google

que l'anatife n'est que l'oie bernache en état de formation. M. Houssay établit au moyen d'une série de curieux dessins que cette légende est venue de l'orient. La représentation de certains animaux ailés sur des vases grecs se rapproche beaucoup plus en effet de l'anatife que des oiseaux que l'on prétend représenter, et l'auteur rappelle la légende qui non seulement fait naître la bernache d'un animal marin mais finit par le faire procréer d'un arbre. « Voici, dit-il pour nous résumer, les phases successives entre le dessin et la légende :

1° Les décorateurs représentent aussi exactement que possible les lépas qui les ont frappés par leur forme et par les circonstances de leur rencontre.

2° Le dessin de plus en plus simplifié ressemble à celui d'une oie.

3° On raconte que des animaux en forme d'oie naissent dans la mer aux dépens du bois qui flotte. (On trouve souvent en effet les lépas attachés à des épaves).

4° Enfin le bois flotteur devient un arbre quelconque qui croît dans la mer ; on le figure en indiquant même d'une façon exacte comment on s'imagine la naissance de l'oie sur l'arbre. »

M. Frédéric Houssay applique la même critique aux légendes relatives à l'origine marine du cheval, du hérisson, de la fleur, du papillon, et il établit avec une surabondance de preuves le lien qui existe entre ces créations de l'art oriental et l'hippocampe, l'oursin, l'actinie et le ptéropode.

Où nous ne suivrons pas toutefois l'auteur de ces intéressantes déductions, jusqu'au bout, c'est quand il veut voir dans les amulettes dites à « têtes de bélier » la réprésentation des poulpes. On ne peut méconnaître que les formes de ces têtes de bélier ne soient un peu primitives, mais ils étaient primitifs aussi ceux qui en sont les auteurs, et nous ne pouvons leur demander davantage. Le bélier, il ne faut pas l'oublier, a été chez maints peuples le symbole de la fierté et de la grandeur. Sa force réside dans sa tête et principalement dans ses cornes. Rien d'étonnant par conséquent, sans plus d'effort d'imagination, à ce que dans la confection des amulettes on ait reproduit surtout la tête, plutôt que le corps de l'animal, et qu'on ait donné une réelle importance aux cornes en oubliant les oreilles, qui rappelleraient plutôt ces animaux aux longues oreilles dont le courage n'a rien de légendaire. Encore moins croirons-nous que le svastika soit une représentation modifiée des poulpes. (Autant vaudrait-il dire alors que tous les dessins géométriques ont une origine animale et marine) ; ni que dans certaines figures humaines, grossièrement dessinées, et indiquées seulement par une sorte d'arcade sourcillière et des yeux, il y a eu, non pas inexpérience, mais l'intention formelle de produire une image symbolique rappelant à la fois la poulpe et la figure humaine.

Je suis bien persuadé que les pauvres gens qui moulaient ces poteries grossières ou primitives où se trouvaient ces images, seraient bien étonnés de beaucoup d'idées quintessenciés qu'on leur prête.

G. M.

Questions

L'Intermédiaire des Chercheurs et des curieux, t. XXXI, Col. 565, pose la question suivante :

« *Les chats brûlés la veille de la Saint-Jean.* — Dans ses *Essais*

Digitized by Google

historiques sur Paris, de Saint-Foix raconte que les maire et échevins de quelques villes de France mettent une ou deux douzaines de chats dans un panier et les brûlent dans le feu de joie, la veille de la Saint-Jean ..... Mes confrères de l'Intermédiaire connaissent-ils l'Origine de ce sacrifice félin et l'époque de sa disparition ? »

Mes souvenirs d'enfant m'ont laissé l'impression d'un usage analogue dans la Saintonge et l'Aunis. Quelques uns de nos confrères auraient-ils la mémoire plus fidèle et pourraient-ils donner quelques détails sur les lieux et les circonstances dans lesquels ce sacrifice de chats se pratiquait? G.

PROGRAMME POUR LA MONOGRAPHIE D'UNE COMMUNE

Statistique. — Première Partie et Deuxième Partie

Histoire. — Troisième Partie

1. Y a-t-il à..... des grottes, souterrains, étangs, fontaines, puits devenus légendaires ? Dire ce que la tradition raconte.

2. Existe-t-il des tumulus ? Ont-ils été fouillés ? A-t-on trouvé des poteries, des armes, des monnaies ?

Y a-t-il des dolmens ou menhirs ? Ont-ils fourni le sujet de quelque légende?

3. Trouve-t-on des traces de voie romaine ? de camps retranchés ? de tours attribuées aux Romains.....

A-t-on découvert des restes d'habitations, des débris de temples, colonnes, autels, poteries, mosaïques ? des monnaies de la période gallo-romaine?

4. Existe-t-il des lieux de sépulture de l'époque mérovingienne?

5. Indiquer l'emplacement des châteaux démolis ou conservés. Relever les écussons, inscriptions. Trouve-t-on des constructions, murailles ou fortifications remontant aux temps de la Féodalité ?

6. Existe-t-il quelque tradition relative aux Sarrasins, aux Normands ?

7. Que sait-on de l'occupation anglaise ?

8. Evénements pendant les guerres de religion.

9. Evénements depuis le 16e siècle jusqu'à 1789.

10. Evénements depuis 1789.

11. Origines de la commune. Faits historiques.

Archéologie. — Quatrième Partie

1. Eglises servant au culte : à quelles époques ont-elles été bâties ? Ont-elles remplacé d'autres églises ?

Description : Extérieur, Intérieur, Clocher, Porche et façade.

2. Maisons religieuses : Bâtiments, Abbayes, Couvents, Hôpitaux, Commanderies. Quand ont-ils été créés..., abandonnés... — vendus? Qu'en reste-t-il.

3. Châteaux. Personnages illustres qui les ont habités. De quels événements militaires la commune a-t-elle été le théâtre? Les châteaux ont-ils subi des sièges ? Rappeler tout ce que l'histoire ou les légendes racontent à ce sujet.

4. Autres monuments — Inscriptions — Fontaines — Croix.

5 Cimetières. Possèdent-ils quelque chose qui mérite d'être signalé ?

Saintes. — Imp. HUS

Digitized by Google

Recueil de la Commission des Arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

—

Procès-verbal de la séance du 25 juillet 1895

L'an mil huit cent quatre-vingt-quinze, le 25 juillet, la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes, s'est réunie dans la salle de ses séances, rue de la Loi, 11, sous la présidence de M. Musset.

Assistaient à la séance : MM. Xambeu, vice-président ; Poirault, trésorier, Dangibaud, Gallut, membres du comité de publication ; Vigier, membre titulaire, Egreteau, Goy, Morand, Martineau Maurice, membres correspondants.

Excusés : MM. Cantaloube, Dr Guillaud, Jouan, Noguès et de Richemond.

M. Poirault, trésorier, remplit les fonctions de secrétaire et donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Sont agréés comme membres correspondants MM. le Dr Merle, ancien médecin des enfants assistés, rue des Fonderies, à La Rochelle, Thibaudeau, principal clerc d'avoué à Saintes.

M. Xambeu mentionne les publications reçues ou échangées avec les autres sociétés depuis la dernière séance (V. Recueil, Varia.)

M. le Président dépouille la correspondance et donne communication de diverses lettres.

1° Une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonçant l'envoi en dix exemplaires du programme du 34e congrès des Sociétés savantes, dont la séance d'ouverture aura lieu à la Sorbonne, le mardi 7 avril 1896.

2° Un arrêté ministériel, pour la 20e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements qui s'ouvrira en 1896 à l'école des Beaux-Arts, rue Bonaparte, n° 14, en même temps que la réunion des Sociétés savantes, le mardi 7 avril 1896.

Les mémoires préparés en vue de ces sessions devront être revêtus du visa du Président de la Société et adressés au ministère (1er bureau de la direction du secrétariat de la comptabilité) avant le 15 janvier prochain.

3° Lettre de M. Renard, sur l'origine de Th. Chassériaud, peintre saintongeais.

4° Lettre de Madame de Saint-Légier d'Orignac concernant une

Digitized by Google

enquête relative aux conflits des sires de Pons et des seigneurs de Cosnac et d'Orignac.

5° Lettre de M. Labbé, instituteur à Corignac, sur le baptême de la cloche de l'église de Marestay et sur le cimetière de Bagnizeau.

6° Lettre de M. le Président de l'Association française invitant la Société à se faire représenter à son 24e congrès qui se tiendra à Bordeaux du 4 au 9 août 1895.

M. Goy, lit une note sur les inscriptions du prieuré et du château de la Jard.

M. le Président dépose sur le bureau deux monographies, une sur la commune de Soubran, par M. le Docteur Merle et l'autre, de Dompierre-sur-Mer, par MM. l'abbé Choisnard et Tauzin.

M. Egreteau présente à la Commission divers objets préhistoriques : 1° une hache polie, brisée, du camp du Ricaud (Charente). 2° Un grattoir, de la Quina (Dordogne). 3° Une pointe de hache en amande, trouvée au bois du Mont, commune de Champagnolles. 4° Une hache polie, brisée, trouvée au Fief de Roussillon. 5° Une hache polie, de la Payade. 6° Un grattoir, trouvé au fief de la Motte, près le tumulus de ce nom. 7° Une hache polie, à Saint-Germain-du-Seudre, plusieurs poteries du moyen âge, dont une vernissée, et percée d'un trou à la base, trouvée au château de Roussillon.

M. Martineau montre deux vieilles clefs, trouvées au fond de la Charente, une soucoupe en terre rouge et un moule, à Bayne.

M. Morand une médaille des postes aux lettres de 1786, une tête en bronze en forme de buste, trouvée dans une voie romaine aux Petits-Champs, un bouton contemporain du Directoire, une pièce d'argent d'Henry IV, un *Contoutos* et divers bronzes romains, dont un de Marc-Aurèle.

M. Morand a reçu de M. Callandreau une pierre provenant de travaux faits dans la maison de celui ci, place Saint-Pierre (actuellement occupée par M. Auger). Cette pierre porte un écusson style de la Renaissance, surmonté d'un oiseau tenant un ruban.

Les armoiries qui y sont sculptées sont : *parti au 1 et 4 de..... à 3 oiseaux de..... 2 et 1, au 2 et 3 de..... au chevron accompagné de trois tours, 2 en chef, une en pointe.*

Sur un fragment de banderolle..... NGIER.

M. le Président annonce à la Société qu'il a été avisé par M. de Laage, conseiller général, que les travaux de Fenioux sont interrompus. Les subventions accordées par les Beaux-Arts et le ministre des cultes n'étant pas suffisantes, il se propose d'ouvrir une souscription afin de réunir les fonds nécessaires pour terminer ces travaux. La Commission souscrit une somme de *cent francs.*

Le Président, **MUSSET.** *Le Secrétaire,* **POIRAULT.**

Digitized by Google

ÉCURIE ET FAUCONNERIE

DES

ROIS D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL

Ce n'est pas une étude approfondie sur ces deux grands services d'une maison royale que nous prétendons faire ici. Notre but est simplement d'apporter une contribution à l'étude de questions intéressantes se rattachant soit à l'histoire de la chasse, soit à celle des écuries des grands princes. Mais avant toutes choses, le lecteur se demandera peut-être quel rapport peut exister entre ces questions et l'histoire de la Saintonge à laquelle le Recueil de la Commission est spécialement consacré.

Le rapport, le voici : la Saintonge était traversée originairement, dès l'époque romaine, par une voie qui conduisait les voyageurs du centre de la France en Espagne et en Portugal. Cette voie prit plus tard le nom de chemin de Saint-Jacques, à cause des nombreux pèlerins qui la suivaient pour aller à Saint-Jacques de Compostelle. Au début, cette voie qui reliait d'abord Autun à Bordeaux, passait par Rom (*Rauranum*), Brioux (*Brigiosum*), Aunay (*Aunedonacum*). Saintes (*Mediolanum Santonum*), Pons, Blaye, Bourg, etc., mais avec le temps, les voyageurs s'écartaient souvent de la ligne en usage ; ainsi les pèlerins obliquaient vers Saint-Jean-d'Angély où ils trouvaient une maison destinée à leur donner l'hospitalité. D'autres voies, des nécessités commerciales ou autres, ou les événements politiques et militaires obligeaient les voyageurs à passer soit par Angoulême, soit par La Rochelle, soit par des points intermédiaires. Les faits que nous avons à signaler se rattachent donc à l'histoire de la Saintonge, par ce fait que cette province a été le lieu de passage des officiers, des chevaux et des faucons qui venaient d'Allemagne ou des possessions des empereurs d'Allemagne pour se rendre en Espagne.

I

Le premier document que nous signalerons, est un jugement rendu à l'occasion d'un guet-apens dont fut victime un fauconnier du roi

Digitized by Google

de Portugal. Nous nous contenterons de le donner intégralement, tel qu'il se trouve dans le plus ancien registre de l'Echevinage de Saint-Jean-d'Angély.

Le jugement est du 29 mai 1332 (*Die mercurii post Trinitatem Domini*). « Présens sire Aymar de Loussaut, sire Estene Roille, Jehan Roille, Hél. Doigne, Johan du Marché, sire H. Dexidueil, Arn. de Gournay, Johan du Four et autres, et Jofré Bernart, lieutenant du prévost. Confesse en jugement Guyot le Breton que, à Pasques prochaines passées, il aloit à Paris, et trouva un fauconnier du roy de Portugal et Henri de Glocestre, Anglès, à la Celle, et ala en leur compagnie duques à la Rakerie, où il alèrent à coucher. Et, à La Cele, dist le dit Henri audit Guyot ces paroles : « Se tu ne fusse, je ehusse tout l'argent que cest homme portet. » — Et le dit Guyot li demanda comment, et il dist que il li donneroit à menger tele moustarde que il len dormyroit. Lors dist ledit Guyot audit Henri : « Pour moy, ne lesse riens à fere, quar je ay aussi grand bezoin de gaigner comme tu has ». — Et quant il furent à La Rakerie, pour souper, il eurent poys à menger, et ledit Henri mist en l'escuele où devoit menger ledit fauconner, de une poudre que il portoit, et le dist audit Guyot ; et dit que de toute la nuyt le dit fauconner ne peut dormir. Si se levèrent au matin bien deux (heures) avant jour et alèrent tous troys ensemble unes cours ; et quant il furent bien demie lieue loing, ledit fauconner vossit tant dormir que il cheut de sus son cheval par terre ; et lors ledit Henri li corut sus, présent et véant ledit Guyot, et ferit d'un gordon que il portoit, par les espalles, deux cops ou troys, ledit fauconner, afin que il fust plus certein que il dormit. Et emprès ceu, il li pescha à la boursse et li ousta tout l'or et l'argent que il avoit. Et enssi lesdiz Henri et Guyot lessèrent ainsi endormi ledit fauconner et atachèrent son cheval près de li à un buysson et se destournèrent du droit chemin, et s'en alèrent par les champs vers Bleys. Et quant il furent à un bocage, le dit Henri li dist : « Voyons que nous avons gaigné » et compta ce qu'il avoit tolu audit fauconner, et y trouva XXXVI deniers d'or royaus, des quaux il bailla audit Guyot les XVI, et les XX il retint. Et s'en alèrent duques à Bleys ensemble, et ilec se départirent. Et revint ledit Henri vers cest pays, et ledit Guyot s'en ala vers France.

Pour lequel mesfait fut jugez ledit Guyot à estre penduz. »

Digitized by Google

Ce récit pittoresque se passe de tout commentaire, n'était besoin de souligner cette jolie déclaration des sans-travail du moyen âge qui considéraient comme un gain presque légitime l'argent soustrait à autrui.

Les écumeurs de grand chemin n'étaient pas les seuls qui percevaient un tribut sur les fauconniers comme sur tous ceux qui parcouraient le pays, au travers des *douanes intérieures* créées par le régime féodal. Il y avait en effet tellement de droits de péages ou de passages qu'on risquait fort de laisser en chemin la totalité des biens ou des marchandises que l'on transportait.

C'est à Pons que nous trouvons la démonstration de ce fait. Nous possédons six pièces intéressantes qui viennent nous faire connaître l'existence d'une curieuse redevance féodale, encore en usage en pleins XVIIe et XVIIIe siècles.

Les fauconniers qui avaient à traverser notre région et qui suivaient la voie que nous avons indiquée, à l'époque où les redevances féodales se percevaient encore en nature, furent frappés dans la seigneurie de Pons, d'un droit consistant dans la remise au sire de Pons, d'un épervier, ou à défaut de cet oiseau, d'un autre oiseau de proie, au choix du seigneur. Plus tard, soit que la chasse du faucon ne fut pas pratiquée habituellement par les sires de Pons, et que la possession d'un oiseau de cette espèce fut plus embarrassante qu'utile, soit que les sires eussent tenu à faire leur cour aux rois d'Espagne et de Portugal, l'exercice du droit n'était que fictif, et l'oiseau reçu était aussitôt rendu au fauconnier.

Nous donnons ci-dessous la copie des six contrats que nous possédons.

I. Aujourd'hui huitiesme janvier mil six cent septante cinq, pardevant nous, Jean Renaudet, advocat en la cour, et juge seneschal des ville et sirrie de Pons, estant au chasteau de la dite ville, a comparu Cornelis Van Goel, du vilage d'Arandon, près la ville d'Anvers, en Flandre, lequel en présance de Me François Arbouin, procureur de la cour de céans, nous a dit et remontré que Pierre Tuilonzen, son maistre, et trois autres fauconniers quy sont en sa compaignie, sont chargés de vingt trois oizeaus de proye, l'un desquels est mort, de sorte qu'il ne leur en reste que vingt-deux, qu'ils ont sur des cages ; et les ont aportés sur des cages

Digitized by Google

depuis Bruxelles. Et sont obligés de les rendre à la ville de Madrie au roy d'Espaigne, ainsy qu'ilz ont fait aparoir par le passeport à eux donné par le roy nostre sire qu'il nous représante, donné à Saint-Germain-en-Laye le septiesme de novembre dernier, signé : Louis, et plus bas : Par le Roy, Le Telier, et cachetté du petit cachet du Roy. Et d'autant qu'il est dû à Monseigneur de la cour de céans par tous ceux quy passent des oizeaux par la présante sirrie, un espervier, et à faute d'icelluy tel oizeau qu'il plaist à Monseigneur de choisir, avons fait destaché desdits cages un faucon que nous avons prins. Et ce requérant ledit Cornelis, du consentement dudit sieur procureur, luy avons remis ledit faucon pour cette fois seulement et sans tirer à conséquance. Et du tout avons octroyé acte audit sieur procureur pour luy valloir et servir ainsy que de raison. Et ont tous signé : Renaudet, Arbouin, Cornelis Van Goel.

II. Aujourd'huy huitiesme janvier mil six cens soixante dix huit, en nostre logis en la ville de Pons, pardevant nous André Renaudet, advocat en la cour de parlement de Guyenne, et juge sénéchal de ladite ville et sirrie de Pons, a comparu en sa personne Pierre Reuest, lequel a dit en prézance de Me François Arbouin, procureur de la cour de céans, qu'il porte à Madrit, au Roy catholique, trante deux oizeaux de proye sur trois cages portées par ses camarades, suivant le passeport à luy accordé par nostre roy très crestien et donné à Versailles, le cinquiesme novambre dernier, signé : Louis, et plus bas, par le Roy : Arnauld, et sellé. Et d'aultant que tous ceux qui passent desdits oyzeaux de proy dans la prezante sirrie doivent ung esparvier et à deffaud d'icelluy telles autres qu'il plaist à mondit seigneur choizir, aurions fait destacher desdites cages, pour l'absance de mondit seigneur, ung faucon, faute d'esparvier, et icelluy remis audit Euest, du consantement dudit sieur procureur, et aussy remis audit Euest, son dit passeport, et le tout sans tirer à conséquance pour l'advenir. Et du tout avons octroyé acte pour servir et valloir ce que de raizon. Et ont signé : Renaudet, Arbouin, Ernestios Smoors.

III. Aujourd'huy quatriesme décembre mil six cent quatre vingtz, pardevant nous André Renaudet, advocat en la cour du parlement de Guienne, et juge seneschal, chastellain criminel et politicq des ville et sirrie de Pons, estant au chasteau de la présante ville, ayant

Digitized by Google

avec nous Me Estienne Perreau, procureur fiscal de la cour de céans, et Me François Mossion, nostre greffier, a comparu Jean Schouten, faisant pour Ambroise Robbrest, fauconnier, qui nous a représanté trante un oizeaux de proye, sur troys cages, savoir : vingt troys faucons et huit gerfaux qu'il porte à Sa Majesté catholicque. Et d'autant qu'il est deu à Madame de la cour de céans par tous les porteurs d'oizeaux de proye, qui passent par la présante sirrie, un espervier, et à faute d'espervier, tel oizeau qu'il luy plaist choisir, ce requérant ledit procureur pour madite dame, avons fait destacher de l'une desdites cages, un faucon, et après l'avoir retenu quelques temps, soubz le bon plaisir de madite dame, l'avons remis du consentement dudit procureur, et sans tirer à conséquence, audit Schouten. Dont du tout avons octroyé acte audit procureur pour valloir et servir ce que de raison, et ont signé : Renaudet, Perreau, Jean Schouten.

IV. Aujourd'hui trantième décembre mil six cent quatre vingt deux, pardevant nous André Renaudet, advocat en la cour de parlement de Guienne et juge seneschal des ville et sirie de Pons, estant au chasteau de la présente ville, aiant avec nous Me Estienne Perreau, procureur fiscal de la cour de céans, et François Mossion, notre greffier, a comparu Jean Schouten faisant pour Ambroise Robres, fauconnier ; lequel nous a représanté trante oiseaux de proix sur trois cages, sçavoir : dix neuf faucons, trois laniers et huit gerfaux qu'il porte à sa Majesté catholique, ainsy qu'il a fait aparoir du passeport à lui donné par le Roy nostre sire, à Versailles, le 14 décembre dernier, signé : Louis, et plus bas : Par le Roy, Colbert. Et d'autant qu'il est dheu à Madame de la cour de céans, par tous les porteurs d'oiseaux de proix qui passent dans la présante sirrie, un espervier et à deffaut d'espervier, tel oiseau qu'il lui plaist choisir, ce requérant ledit procureur pour madite dame, absente, avons fait destacher de l'une desdites cages, un lanier, et après l'avoir retenu quelques temps, l'avons remis du consentement dudit procureur et sans tirer à conséquance audit Schouten qui a repris son passeport. Dont du tout avons octroyé acte audit procureur, pour lui servir et valloir ce que de raison, et ont tous signé : Renaudet, Perreau, Jean Schouten.

V. Aujourd'huy trantiesme descembre mil six centz quatre vingt sept, pardevant nous André Arnaudet, advocat en la cour de

Digitized by Google

parlement de Guienne, juge seneschal des ville et sirrie de Pons, en nostre logis audit Pons, a comparu en sa personne Arnaud Robert, fauconnier du Roy d'Espagne, de la ville de Bruxelles, lequel en présance de Me François Arbouin, procureur de la cour de céans, nous a dit qu'il porte à sa Majesté catholique, un nombre de vingt huit oizeaux de proix, suivant passeport à luy accordé par nostre Roy, à Versailles, le premier de ce mois, signé : Louis, et en marge : Veu au Conseil : Le Pelletier, scellé. Et d'autant que de tous les oizeaux qui passent en la présente sirrie, il est deub à monseigneur de la cour de céans, un espervier ou autrement à deffaut d'icelluy, tel autre oizeau qu'il luy plaist choisir, ledit procureur aurait fait destacher desdites cages un autour quy auroit esté remis audit Robert, sans tirer aucune conséquance, dont avons octroyé acte aux parties, pour leur valloir ce que de raizon, et de ledit Robert a signé : Renaudet, Ernest Robbrechts, Arbouin, Paboul, commis du greffier.

VI. Aujourd'huy vingt neuf juin mil sept cent huit, en nostre logis, en la ville de Pons, pardevant nous François Mossïon, escuyer, advocat en Parlement, juge seneschal dudit Pons, en prezance de Me Pierre Boullanger, procureur fiscal de la cour de céans, a comparu Philippe Charpentier, fauconnier du Roy de Dannemark, portant seize oiseaux de proye au Roy de Portugal, (suivant le passeport à luy accordé par Sa Majesté très chrestienne qu'il nous a représenté du treize du présent mois, signé : Louis, et plus bas : Par le Roy, et scellé, vizé par M. le comte de Toulouze, admiral de France, le mesme jour), dans une cage, avec deux fauconniers ses camarades. Et comme il est deub à monseigneur de la cour de céans, un oizeau d'hommage de tous ceux qui passent par la prézante sirrie, ledit procureur a fait destacher de l'une desdites cages, un faucon qu'il a pris pour le droit de mondit seigneur, et lequel, pour certaines considérations et sans tirer à conséquance, ledit procureur a remis audit Charpantier avecq ledit passeport. Dont et du tout, ce requérant ledit procureur et Charpantier, luy avons octroyé acte pour valloir et servir, ainsy que de raison. Et ont signé avec nous : Philipes Hiarpatier, Mossion. »

De tous ces documents, qui ne forment évidemment qu'une faible partie de ceux qui ont été rédigés à Pons, en pareille

Digitized by Google

circonstance, il semble résulter que, tous les ans au commencement de l'hiver, on envoyait des fauconniers et des oiseaux des Pays-Bas en Espagne. Le seul passage qui présente en effet une exception, a trait à l'envoi de faucons par le roi de Dannemark au roi de Portugal. Le voyage était quelquefois long ; ainsi de Versailles à Pons, on met en 1675, 62 jours ; en 1678, 64 jours ; en 1682, la course est plus rapide, elle s'effectue en 16 jours ; en 1687, elle est de 30 jours. Le fauconnier du roi de Portugal ne met en 1702 que 16 jours, mais il est à remarquer que le voyage se fait au mois de juin.

Comme on l'aura observé, les oiseaux emportés n'étaient pas tous de même espèce ; on y voit des faucons, des gerfauts, des laniers, un autour. Il semble que les laniers sont plus prisés que les faucons, et ces derniers que les gerfauts. Mais, à ce point de vue, nos documents ne peuvent servir à établir des catégories ou des nuances bien nettes, les oiseaux étant aussitôt rendus que choisis.

Si nous en croyons les traités de fauconnerie, il y aurait eu dix espèces principales d'oiseaux de proie propres à la chasse; ce serait : l'aigle, le vautour, l'autour, l'épervier, le gerfaut, l'émerillon, le faucon, le lanier, le sacre et le hobereau.

Tous ces oiseaux, en somme, sauf l'autour et l'épervier sont des faucons.

Le faucon ordinaire est le faucon pèlerin (*peregrinus*, de Linné);

Le gerfaut, c'est le faucon Gerfaut (*Falco islandicus* Lath.);

Le lanier, c'est le faucon Lanier (*F. lanarius* L.) ;

L'émerillon, le faucon Emerillon (*F. œsalon. Temm.*);

Le hobereau, le faucon hobereau (*F. subbuteo*, Lath.) ;

Le sacre, le faucon sacre (*F. sacer*. Buffon.) ;

L'autour et l'épervier, dont il existe un assez grand nombre d'espèces, appartiennent au genre *Astur*.

Le faucon, quand il est de choix, serait « le prince des oiseaux de rapine, pour sa hardiesse et grand courage et est de grand prix. »

Le gerfaut était un oiseau rare, « bien rare à voir, dit la Maison rustique, [1] sinon aux mains des fauconniers des grands seigneurs ». « Il est ouvrier des oiseaux de rivière, car il les lasse tant qu'à la

[1] *Maison rustique*, édition de 1689, pages 592 et suivantes.

Digitized by Google

fin sont contraints de se rendre ne pouvant plus faire le plongeon. » — « Le lanier ne diffère pas beaucoup du faucon... car il est appelé faucon lanier » — « L'autour et l'épervier ne diffèrent guère d'autre chose qu'en grandeur et force... l'autour est de plus forte stature. »

Une dernière observation ; des renseignements fournis par M. Beltrémieux, directeur de l'Académie, et président de la Société des sciences naturelles de La Rochelle, il résulte que le Musée départemental Fleuriau contient des échantillons des oiseaux suivants trouvés dans le département : Le faucon ordinaire, l'émerillon, le hobereau, l'épervier commun (*Astur nisus*) l'épervier autour (*Astur palumbarius*) ; les autres y sont inconnus.

II

Comment des chevaux de prix appartenant à l'empereur d'Allemagne se trouvaient-ils à La Rochelle en 1580, c'est ce qu'il est bien difficile de savoir. Avaient-ils été enlevés par les princes, alors qu'ils suivaient la route habituelle pour se rendre en Portugal? Cela semblerait bien invraisemblable quand on songe que les troupes du roi commandées par Saint-Luc et Lancosme tenaient le pays vers cette époque. Ce qui est certain c'est que ces chevaux étaient à La Rochelle et que les officiers du roi de France ainsi que le duc de Rohan faisaient tous leurs efforts pour les y retenir. Tout ce qui était à l'Espagne semblait bon à prendre et bon à garder. Des prises continuelles étaient faites sur mer au préjudice des Espagnols ; les Rochelais eux-mêmes quoiqu'ils ne voulussent pas prendre parti pour ou contre le roi et ses alliés, y applaudissaient, témoin l'accueil favorable qu'ils avaient réservé au capitaine Labrune amenant en rade de l'Aiguillon une prise faite sur les Espagnols et estimée un million et demi de livres.

Les quatorze chevaux de l'Empereur étaient évalués de 50 à 60.000 écus, représentant en valeur actuelle 437.500 francs, ce qui porte la valeur de chaque cheval à 31.250 francs ; mais si l'on considère le pouvoir de l'argent, par rapport à l'époque actuelle, ces 437.500 francs équivaudraient aujourd'hui à 1.300.000 francs, chiffre presque invraisemblable ! Cette valeur considérable des quatorze chevaux et cavales justifiait bien toute la procédure dont nous allons donner l'analyse et qui avait pour but de faire rentrer

Digitized by Google

l'Empereur en possession de son bien. Les documents que nous avons rencontrés sont malheureusement incomplets et ne nous disent pas comment cette affaire prit fin.

1580, 18 novembre.[1] « En la présence de nous Vincent Naudin, et Hillaire Augereau, notaires et tabellions royaulx, etc., s'est comparu, en sa personne, Me François Royer, commis par la Majesté du Roy notre souverain seigneur et par ses lettres patentes du XIIIe d'octobre derrier par luy à nous lesdits notaires présentement exibbées, signées, Henry et plus bas : Pinard, secrétaire d'Estat et en mandement de son privé conseil, portant lesdites patentes[2] charge audit Royer de faire mestre à playne et entière déllivrance les chevaulx et cavalle d'Espaigne appartenant à la Majesté impérialle et ce entre les mains de Gratien Fere, escuier de ladite Majesté impérialle. Lequel Royer, en vertu de sa dite charge, s'est transporté au logis où pend pour enseigne le Sauvage, situé en la ruhe du Minage de ceste dite ville que tient et possedde Nicollas Gariteau, hoste dudit logis, en l'escuerie de laquelle maison avons trouvé la quantité de unze chevaulx d'Espaigne, lesquelz ledit Royer m'a dict estre ceulx qui sont et appartiennent à ladite Majesté impérialle. Et parlant ledit Royer audit Gariteau, hoste susdict, l'a sommé et de faict somme de luy dire et déclairer s'il y a aulcun qui luy ait saisy et arresté entre ses mains lesdits chevaulx pour empescher la déllivrance d'iceulx, etc., et sy son intention n'est pas de en faire déllivrance audit escuier en luy payant la despense, etc., et de les reppeter contre luy Gariteau en cas qu'il advint mal à iceulx par quelque raison, moyen et occasion que ce soit, déclarant que lesdits chevaulx sont présentement extimez par ledit Royer à la somme de cinquante mil escuz d'or sol, etc. Lequel Gariteau a requis copie du présent acte pour icellui veoir et communiquer à son conseil et faire réponse dedans midy, etc. »

Réponse. — Gariteau « dict que en le payant de la nourriture et despense des chevaulx et aussy le payant par ledit F. Gratien Frère de sa pention ou despense de luy et de ses gens et serviteurs, ou bien par ledit Royer, audit nom, faisant aussy cesser les saisies qui ont esté faites sur lesdites chevaulx, rendant indemne ledit Gariteau

1 Minutes de Naudin, notaire à La Rochelle.
2 Ces lettres n'ont pu être retrouvées aux Archives nationales.

Digitized by Google

par ordonnance de justice, il consent que ledit Ferre ou ledit Royer praigne lesdits chevaulx. » — Royer répond qu'il va se pourvoir devant Sa Majesté « sommant d'abondant ledit Gariteau de se purger présentement par serment, pardevant nous, sy ou non les chevaulx ont estez pencez par les hommes de monseigneur de Rohan ou par son commandement ou non, et sy ledit Gariteau entend advouher pour ses serviteurs ceulx qui pancent lesdits chevaulx ou pour serviteurs dudit seigneur de Rohan. Et faict ledit Royer lesdites sommations et protestations d'aultant qu'il extime que lesdits chevaulx pourroient estre en long par eulx mal pencez et endommagez. » Gariteau demande copie avant de répondre.

Réponse. — (A quatre heures après midy). — Gariteau dit « que lors de la saisie faicte desdits chevaulx à la requeste de M. le procureur du Roy et de Me Jacques Raizin, recepveur du domayne dudit seigneur en ceste ville, furent mis pour pencer lesdits chevaulx ceulx qui les pencent à présent qui appartiennent à Monseigneur de Rohan, comm a entendu ledit Gariteau, et aussy que despuis ung mois encza le sieur de Ferre, escuier susdict, y a mis deux hommes qui traictent avecques les aultres personnes lesdits chevaulx, et pour son regard ne les a jamais faict pencer ne traicté, synon leur donner et administrer les vivres nécessaires sellon le marché faict avecques ledit escuier tant pour luy, ses hommes et lesdits chevaulx.

Sommation est alors faite par Royer à noble homme Jehan Cabry, advocat du Roy, et à Me Jacques Raizin, de faire délivrer les « unze chevaulx et cavalle » qui sont en l'hotellerie du Sauvage, et trois autres cavalles qui sont entre les mains de Fiacre Ratouyt, hoste du logis où pend pour enseigne les Trois Marchans. — Les chevaux et cavales sont estimés 60,000 écuz d'or sol. — Cabry et Raizin demandent copie de la sommation, avant de donner main-levée de leur saisie.

1580, 19 novembre. Royer fait alors enregistrer ses lettres au siège présidial de La Rochelle. Cabry et Raizin sont « à ung », c'est-à-dire « consents » de délivrer les chevaux et donnent main-levée de leur arrêt. — Gariteau et Ratouyt consentent également à la délivrance en faisant la réserve de répéter contre Royer ou Ferre la dépense que voudraient se faire payer ceux qui ont pansé les chevaux, alors que ce ne sont pas eux qui les ont mis à l'œuvre.

Le 18 octobre, Royer s'était présenté à l'écurie « où estant, aurait

Digitized by Google

trouvé Jehan Tretuiet, dict le petit Allement, et Jacques Mallescot, ensemble Lorens Girault, ausquelz parlant, s'est, ledit Royer, enquis à iceulx de quelle auctorité et pouvoir ilz c'estoient cy devant, comme de faict en noz présences, ils se sont immicez à traicter et pancer unze chevaulx d'Espaigne..... Lesquelz Tortuiet et Mallescot ont dict que deux mois et demy sont passez dès mercredi derrier qu'ilz ont esté commis et institué par le commandement de Monseigneur de Rohan, leur maistre, de présent estant en ceste ville, de prendre garde ausdits chevaulx et iceulx traicter et pancer comme palefreniers sont tenuz faire et le feront encores jusques à ce que ledit sieur leur ayt commandé au contraire. Et quant audit Giraud, dict qu'il a esté commis dès ledit temps à fournir lesdits chevaulx d'eau dousse pour iceulx abbreuver en ladite escurie, tant en matin que en soir de chacun jour, dont pour sallaire il doibt avoir trois sols par jour, de partie duquel qui est de deux mois et demy il a ja commencé estre à payer par ung nommé Bertin (ou Berlin), argentier de M. de Rohan, et qu'il continuera son dit service jusques à ce que ledit seigneur de Rohan ou autre pour luy, luy ayt commandé de cesser. Quoy voyant, ledit Royer a sommé les susdits de se désister et de porter de plus s'employer audict traitement et de vidder la maison, sur payne d'encourir l'indignation de la Majesté et estre veuz déclairez rebelles et réfractaires à sa vollonté. » Les palefreniers répondent qu'ils vont en référer au seigneur de Rohan.

Rohan donne l'ordre à ses serviteurs de continuer à panser les chevaux.

22 novembre. Nouvelle sommation sans effet. — L'écuyer Garcia Fere déclare demander simplement la délivrance des chevaux, et ne pas persister dans la récusation qu'il avait faite du lieutenant général ou autres juges de La Rochelle dont les services seraient nécessaires.

GEORGES MUSSET.

Digitized by Google

SIMPLES NOTES

sur la

PAROISSE DES MATHES

Au commencement du siècle, la contrée des Mathes était ignorée du plus grand nombre. Situé à l'extrémité occidentale du département, perdu dans les sables de l'Océan et les Pins de la forêt d'Arvert, privé de voies de communications, ce pays ne possédait aucune de ces curiosités chères aux touristes. La réputation de ses habitants laissait même quelque peu à désirer, car si l'on en croit la légende, quand soufflait la tempête les « Matherons » attachaient au cou de leurs bestiaux des fanaux pour tromper les navigateurs en détresse, les faire échouer sur la côte et piller ensuite les naufragés ; de là le surnom de « Gabans des Mathes ».

Aujourd'hui, grâce aux progrès de la civilisation et de la culture, grâce aussi à l'initiative intelligente des propriétaires de la forêt, ce pays s'est transformé. Une partie notable des dunes a été ensemencée par l'Etat et présente un aspect verdoyant. Les sables stériles et incultes qui formaient jadis l'étang de Brejat ou d'Ambrejat ont été convertis en des prairies plantureuses et en de vastes vignobles que le phylloxera a jusqu'ici respecté, enfin la culture du houblon y a été, ces temps derniers, introduite avec succès. Quant aux habitants, rien chez eux ne justifie la légende du passé : ils sont sociables, laborieux, et trouvent dans les produits multiples du sol une source, sinon de richesse, du moins d'aisance. La vaste plage des Mathes, à laquelle donne accès une route carrossable, est un lieu de rendez-vous pour les baigneurs de Royan et deviendra, par la suite, une véritable station balnéaire des plus agréables.

D'anciens souvenirs de famille, qui se rattachent à cette contrée. m'ont suggéré la pensée de recueillir quelques notes sur la PAROISSE des Mathes [1] ; notes incomplètes assurément que j'ai extraites, tant des ouvrages de notre savant et regretté confrère M. A. Letelié, que des anciens registres paroissiaux. Je les soumets très

1 Commune du canton de la Tremblade, arrondissement de Marennes.

Digitized by Google

humblement à mes collègues de la Commission des Arts qui voudront bien les accueillir avec leur indulgence habituelle et relever les omissions ou inexactitudes qui pourraient s'y rencontrer.

Selon toute vraisemblance, les Mathes doivent leur nom au nombre considérable de *mottes*, *mattes* ou *mathes* qui ont existé et existent encore aujourd'hui au pied du mamelon sur lequel le bourg est bâti. Dans toute la contrée, voisine des bords de l'Océan et de l'embouchure de la Gironde, on désigne sous ce nom des parcelles de terrain le plus ordinairement de forme carrée, entourées de fossés, dans lesquelles on cultive le chanvre ou les légumes et qui, grâce à l'humidité du sol, sont très fertiles. Aux Mathes, ces sortes de terrains, ont été livrés à la culture au fur et à mesure que se sont retirées les eaux d'un étang dont nous allons parler. Ce qui est certain, c'est que dès le XIIIe siècle cette paroisse avait pour nom *Les Mathes*. En effet, dans une charte qui remonte à 1235, Robert de Sableuil, Seigneur de Matha, concédait aux Frères de l'Abbaye de la Couronne, le droit de construire un ou plusieurs moulins sur tout l'étang de Barbareu, se réservant, toutefois, le droit d'en construire un « dans la partie de l'étang qui est vers les Mathes, *que est versus Les Mathes.* » [1]

La paroisse des Mathes, dépendait de la Baronnie d'Arvert. Elle s'étendait sur un plateau assez élevé et confrontait à l'Ouest et au Sud à l'ancien Etang de Barbareu, au-delà duquel se trouvaient un démembrement de la forêt de Salis, l'étang d'Ambrejac et la plage de l'Océan.

L'existence de ces Etangs au XIIe et au XVIe siécles n'est pas douteux, les anciennes Chartes de même que les cartes de l'Isle d'Arvert en font mention. [2] Au temps de l'Ingénieur Masse « l'Isle « des Mathes, assez élevée, était baignée presque tout autour par « des marais qui n'asséchaient presque point aux plus grandes « sécheresses. » [3]

---

1 A. Letelié. Ronce-les-Bains, Marennes et la côte Saintongeaise. p. 13.

2 Voir : la carte publiée par A. Letelié en tête de l'ouvrage déjà cité ; et celle publiée par M. G. Musset, archiviste paléographe : « Le Lac d'eau douce d'Arvert et de La Tremblade ». — M. Musset donne à l'Etang Barbaru une étendue moindre que Letelié.

3 Letelié. p. 202.

Digitized by Google

Aujourd'hui, la commune des Mathes confronte du nord à la commune d'Arvert, du couchant à celle de La Tremblade par les dunes, du midi à l'Océan et du levant aux communes d'Etaules et de Saint-Augustin.

Quel a été le passé historique des Mathes ? C'est une question à laquelle il est difficile de répondre et dont je ne poursuivrai pas en ce moment la solution, mon intention étant de m'occuper uniquement de la paroisse. Il n'existe, en effet, aucuns monuments, aucuns vestiges, aucuns documents capables de nous renseigner sur ce point. On a bien découvert, en 1887, au lieu appelé Chez-Nicot, sur cette commune, des silex taillés, des poteries et des fragments de briques à rebords, paraissant remonter à l'époque gallo-romaine ; on a également trouvé, au même lieu, une pierre funéraire qui, pour être d'une date postérieure à ces objets, remonte à une haute antiquité. [1] Mais, outre qu'il a été jusqu'à ce jour difficile de leur assigner une date précise, ils ne sont pas de nature à nous fournir des documents utiles au point de vue historique.

Ce qui est certain c'est que la paroisse des Mathes dépendait de la Baronnie d'Arvert. Elle a donc subi les vicissitudes et les changements de maîtres de cette Seigneurie. Ses premiers seigneurs appartiennent à la maison de Matha, à laquelle succédèrent celles de Périgord et de Pons. A la fin du XVIe siècle, la Baronnie fut vendue à François d'Epinay Saint-Luc, gouverneur de Saintonge et de Brouage. Le 20 novembre 1627, elle passa aux mains du cardinal de Richelieu, et à sa mort, en celles d'Armand-Jean du Plessis de Richelieu, son petit neveu et légataire. A ce dernier succèdent les deux duchesses d'Aiguillon, ensuite Anne de Gombauld de la Croix, la princesse de Conti, le duc d'Aiguillon, le maréchal de Senecterre et enfin le marquis de Conflans. [2]

Lors de la Révocation de l'Edit de Nantes, Les Mathes ont dû servir de lieu de réunion aux protestants. La situation topographique de cette localité, les bois qui la couvraient en partie, prêtaient singulièrement à cette destination. On trouve encore dans un bois, situé non loin du Grand-Logis — sur cette commune — les traces d'un cirque, sorte de camp retranché, entouré d'un fossé circulaire

1 Ces divers objets ont été déposés au Musée de Saintes.
2 A. Letelié, p. 55-56.

Digitized by Google

où, suivant la tradition, se réunissaient clandestinement les adeptes de la Religion P. R.

Les Mathes passent pour avoir donné naissance au jurisconsulte Cosme Béchet, avocat au Présidial de Saintes, puis au Parlement de Bordeaux, auteur d'un commentaire sur l'usance de Saintonge et l'Edit des secondes noces, ouvrage estimé dans l'ancien droit. Aucun document positif ne confirme ce dire. Il existe, cependant, au village de la Sablière, non loin du Bourg des Mathes, une maison de modeste apparence ayant une porte cintrée munie de gros clous qui a toujours passé pour avoir été le berceau du célèbre jurisconsulte.

Il est certain que les Béchet étaient nombreux aux Mathes, à Arvert et ès-environ. Outre l'avocat, dont on vient de parler, il y eût de 1595 à 1615, un notaire de ce nom à Arvert, procureur fiscal de Beauregard : Un autre Béchet (Elisée) qui fut également notaire à Arvert de 1610 à 1670, homme d'affaires des Abbés de la Couronne, de Grandmont, de Dalon et de tous les hauts bénéficiaires ecclésiastiques possédants dans la région ; un Cosme Béchet, notaire à Arvert de 1670 à 1695, dont les minutes furent transportées à Brouage sur l'ordre de l'Intendant Arnou. [1] Enfin un Cosme Béchet docteur en théologie.

Sur les registres paroissiaux des Mathes, il est fait mention d'un Elisée Béchet, marié à Françoise Robert, dont la fille, Marthe, baptisée aux Mathes, le 2 janvier 1702, a eu pour parrain M. Cosme Béchet, prêtre, docteur en théologie, vicaire de la Tremblade. Dans les mêmes registres il est fréquemment fait mention des Béchet, d'où la conclusion que cette famille a longtemps habité la commune.

Les registres paroissiaux, déposés à la mairie des Mathes depuis 1792, ne remontent pas au-delà de l'année 1696, bien que le premier de ces registres porte au dos le millésime 1694.

En 1671 la paroisse des Mathes avait pour curé M. Jacques Extradier qui était à la fois curé des Mathes et chapelain de Saint-Symphorien de Dirée [2]. Le 23 janvier 1671 il se démit de sa chapellenie en faveur de Jacques Geoffroy, prieur de Saint-Michel et curé de Bords ; mais ce fut Jacques Péraud, clerc tonsuré, demeurant

1 Note fournie par M. A. Letelié.
2 Dirée est un village assez important, limitrophe du territoire des Mathes, sur lequel existait autrefois une église ou chapelle.

Digitized by Google

aux Mathes, qui fut nommé chapelain. Cette chapellenie consistait en 4 livres 15 aires de marais salants, situés sur « Lestier de la Pierre, chenal d'Orivolle ». (Minutes de Cosme Béchet.[1])

Nous ne savons du conflit qui s'éleva à ce sujet que ce que nous en apprend la correspondance échangée, en 1686, entre Dufaur de Chastellars, subdélégué, et Pierre Arnou, seigneur de Vaucresson, et de la Tour, intendant de Rochefort.

Le 12 juin 1686 Dufaur de Chastellars écrivait à Pierre Arnou :

« Dirée est un village assés gros dont tous les habitans sont nouveaus catholiques ; il est esloigné d'un quart de lieue de la Tremblade et d'autant d'Arvert, et d'une demy lieue des Mates. Il y a eu une église en Dirée, et c'estait une paroisse. Le curé, prieur des Mates, prédecesseur [2] de celuy d'à présent [3] voyant que ceste église de Dirée estoit tombée demenda qu'elle fut unie à son église des Mates, ce qu'il n'eut pas de peine à obtenir, a cause qu'il n'y avoit aucun catholique. Je ne sçais pas, Monsieur, si cette union de paroisse à celle des Mates a esté faite dans les formes ; mais j'apris dernièrement à la Tremblade qu'un jeune prestre, dont j'ay oublié le nom a obtenu en cours de Rome les provisions de la cure de Dirée et en a pris possession sur le visa de M. l'évesque. Je ne fais pas de doute que le curé des Mates et le nouveau curé ne fassent donné un arreste pour cela ; mais cela n'empesche pas qu'on ne peut rebastir l'église de Dirée à présent. Qu'il y a dit on près de quatre à cinq cents habitans au dépendant, tous nouveaus convertys et quy ont un très grand besoin d'avoir au milieu deus un curé pour les instruire, ce qu'ils ne demanderont pas. De plus les dixmes sont suffisantes pour y attacher un curé, et le dernier pourveu s'en contente. Ausy Monsieur, il semble qu'il seroit à propos, pour le bien de la catholicité, de rebastir l'église de Dirée car le curé des Mates venant à gaigner le procès, il y tiendra toujours un vicaire, et ce sera toujours une annexe ou filliote ; et si le nouveau curé le gaigne, l'esglise sera toujours bastie. »

Quelques jours plus tard — le 29 juin de la même année, Chastellars écrivait à l'intendant Arnou :

« Je puis vous dire, Monsieur, que passant aux Mates, j'ai trouvé

1 A. Letelié. Fénelon en Saintonge, page 87. Note 5.
2 M. Extradier.
3 M. de Verneuil.

Digitized by Google

le curé un peu esloigné de vouloir une église en Dirée ; il entre dans les sentimans de ses paroissiens ou, pour parler plus juste, ses paroissiens entrent dans le sien. Il est constant qu'ils ont dit par un acte qu'ils ne voulaient point d'église en Dirée, et quils se contantent de celle des Mates. Il est vray aussy qu'ils n'ont pas toujours esté de ce sentimant, non plus que le curé, puisqu'il y a cinq à six ans qu'il aurait fait prix de bastir l'église de Dirée, et ce qu'il y a encore de très véritable, Monsieur, c'est que le curé des Mates est assurément un des curés de votre département qui remplit le mieux son devoir. »[1]

Malgré l'avis favorable de l'Intendant et de son subdélégué, il ne fut pas donné suite au projet de reconstitution de l'église de Dirée. Du moins, rien ne nous le fait supposer. Nous ignorons également si cette petite paroisse fut administrée par un chapelain spécial ou par le curé des Mathes. Ce qui est certain c'est que M. de Verneuil, successeur de M. Extradier à la cure des Mathes, et ceux qui lui ont succédé, jusqu'à M. Bouchot, en 1746, signent simplement sur les registres paroissiaux : « *Prieur des Mathes* ». Ce qui donne à penser que l'administration paroissiale de Dirée fut pendant ce temps, indépendante de celle des Mathes. A partir de 1746 jusqu'en 1791, les curés des Mathes ajoutent à leur signature la qualification de « Prieur des Mathes et de Dirée ». Notons également que sur les registres paroissiaux nous ne voyons mentionnés aucuns baptêmes, mariages ou inhumations d'habitants de la paroisse de Dirée.

M. de Verneuil exerça les fonctions de curé des Mathes durant 47 ans, de 1671 à 1718, avec une interruption de deux années (1711 et 1712), pendant lesquelles il fut suppléé par un M. Labbé, vicaire de Saujon, qui prenait la qualification de « desservant les Mathes » ou de « vicaire des Mathes. »

En 1718, parvenu à un âge avancé — il avait alors 79 ans — M. de Verneuil résigna ses fonctions, mais il n'en continua pas moins à résider aux Mathes jusqu'à son décès, survenu le 3 avril 1722. Son acte d'inhumation est ainsi conçu :

« Le quatrième d'avril 1722 a été inhumé, dans l'église des « Mathes, le corps de messire Jacques de Verneuil, ancien prieur

1 Extrait de la correspondance de Dufaur de Chastellars avec l'Intendant Arnou, publiée par A. Letelié : *Fénelon en Saintonge*, pages 87, 88, 97, 98.

Digitized by Google

« des Mathes, âgé de 83 ans et 7 mois, en présence des soussignés:
« (signé) de la Fargue, curé d'Arvert, Gardrat, curé de Saint-
« Augustin, Dumesnis, curé de l'Isle, Rangeard, prieur des Mathes. »

En novembre 1718, M. Charles Rangeard avait succédé à M. de Verneuil. Il exerça les fonctions de curé des Mathes jusqu'au 14 octobre 1746, date de son décès. L'acte de son inhumation est ainsi conçu :

« Le 15 octobre 1746 a esté enterré le corps de M. Charles
« Rangeard, prestre prieur, curé des Mathes et de Dirée, décédé du
« jour précédent, âgé de soixante-dix-huit ans et muni de tous les
« sacrements de l'Eglise, en présence des soussignés : Pontailler,
« prieur curé de Chaillevette, Pain, vicaire d'Arvert. »

Après la mort de M. Rangeard et jusqu'à la nommination de son successeur, c'est-à-dire du 14 octobre au 16 novembre 1746, le service religieux de la paroisse fut confié à M. Pain, vicaire d'Arvert, et au P. Charron, Jésuite de la Maison de la Tremblade.

Au mois de novembre 1746, M. Bouchot fut nommé curé des Mathes. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, il signe sur les registres, d'abord « curé des Mathes en l'Isle d'Arvert », puis à partir du mois de janvier 1747 : « curé de Dirée et des Mathes. » Ce qui donne à penser qu'à cette époque, la paroisse de Dirée devint une annexe ou « filliote » des Mathes. [1]

Ce fut pendant le ministère de M. Bouchot qu'eut lieu la bénédiction du cimetière des Mathes. Nous avons trouvé consignée, sur les registres de la paroisse, la relation de cette cérémonie que nous transcrivons :

« L'an 1756 et le vingtième de may on a fait la bénédiction du
« Cimetière qui est derrière l'église des Mathes. Il y avait dix
« prestres. M. l'archiprestre d'Arvert a fait la bénédiction. Les
« assistants estaient Messieurs Doussin curé de la Tremblade,
« l'abbé Defore vicaire d'Arvert, Pontaillier curé d'Etaules,
« Desgranges prieur de Chaillevette, Longpré curé de Breuillet,
« l'abbé Drouet de La Tremblade, Labole curé de Vaux, Le R. P.
« Charron jésuite, supérieur de la Maison de La Tremblade et moy
« Bouchot prieur de Dirée et des Mathes. »

---

1 Le village de Dirée fait actuellement partie de la commune et paroisse d'Arvert.

Digitized by Google

Les mêmes registres relatent également, à la date du 9 juin 1761, la bénédiction d'une cloche. On y lit :

« L'an 1761 et le neuvième de juin à 10 heures du matin on a béni « la cloche de l'église des Mathes. Elle pèse 35 livres et elle a coûté « 56 livres de déboursé et l'ancienne cloche. C'est M. Doussin curé « de La Tremblade qui a fait la bénédiction, tous les curés de l'Isle « étant assistans. Notez qu'il en a coûté plus de 5 livres pour « transporter l'ancienne cloche à Rochefort et la nouvelle de « Rochefort ici. Et l'ancienne cloche pesait 18 livres et a esté prise « sur le pied de 1 liv. la livre. J'ay fait toute la dépense pour le « battant et la monture de la cloche que je ne mets point en compte. « (Signé) Bouchot. »

Après vingt-trois années de ministère, M. Bouchot mourut aux Mathes, le 1er juillet 1768, à l'âge de soixante ans. L'acte de son inhumation est ainsi conçu :

« Le 2 juillet 1768 a esté inhumé dans l'église de cette paroisse « le corps de messire Robert Bouchot prestre prieur et curé de la « paroisse des Mathes décédé la veille muni des sacrements, en « présence du soussigné et agé de soixante ans. (Signé) Moreau, « vicaire d'Arvert. »

A M. Bouchot succéda M. Pierre Moreau, vicaire d'Arvert. Sa nomination suivit de près la mort de son prédécesseur, car on trouve, à la date du 27 août 1768, un acte d'inhumation signé : « Moreau, curé de Dirée et des Mathes » et dans cet intervalle il n'existe qu'un seul acte, un baptême, signé par Fr. Dominique Courtaud, récollet.

La cloche des Mathes, fondue en 1761, par les soins de M. le curé Bouchot, vint-elle à casser ou bien M. Moreau la trouva-t-il insuffisante ? On l'ignore. La vérité est qu'en 1788 une nouvelle cloche fut fondue. Elle existe actuellement et porte l'inscription suivante que nous reproduisons textuellement avec son orthographe.

Sit nomenne Domini benedictum

MESSIR MOREAU PRIEUR DES MATHES
FONDU PAR CORNILLON A SAINTES
LE 12 MAY 1788.

Cette cloche est ornée d'une fleur de lys de chaque côté du

Digitized by Google

cerveau et d'une croix guillochée ; elle pèse 70 kilos, son plus grand diamètre est de 50 centimètres.

M. Moreau était curé des Mathes lorsqu'éclata la Révolution. Il fut malheureusement du nombre de ces prêtres auxquels la faiblesse de leur caractère ou la peur fit oublier leurs devoirs. Nous le trouvons, en effet, en 1792, remettant aux mains des officiers municipaux les objets destinés au culte, assistant à l'inventaire de ces mêmes objets le 13 frimaire an II, signant les procès-verbaux non plus comme curé mais comme notable, enfin assistant à une réunion organisée par la municipalité dans l'église, suivie d'un banquet, de danses et de chants patriotiques, et signant le procès verbal qui en fut dressé.

Le 17 octobre 1792, les officiers municipaux des Mathes, après avoir assemblé le Conseil général de la commune, se rendirent à l'église « accompagnés du citoyen Moreau » pour faire l'inventaire des objets or ou argent, employés à l'exercice du culte afin de s'en saisir au profit de la Nation. Le 13 frimaire an II, en vertu d'ordres reçus du district de Marennes, ils se transportaient de nouveau à l'église « qui a servi ci-devant au culte catholique » et, en présence du « citoyen Moreau, ci-devant curé » ils procédaient à l'inventaire et description des « vases et ustensiles » servant audit culte.

A en juger par cet inventaire, l'église des Mathes était loin d'être riche, toutefois, elle possédait encore un matériel convenable et suffisant aux besoins du culte. On y voit figurer : un calice et sa patène en argent, deux custodes, un soleil en même métal, une croix, une lampe, des flambeaux, un bénitier, un encensoir, des linges, etc., etc., quatre statues dont deux au grand autel et une à chacune des chapelles latérales.

La municipalité des Mathes, qui avait alors à sa tête Charron fils, maire, accueillit avec enthousiasme le gouvernement révolutionnaire. Elle s'empara de l'église pour y tenir ses séances, de la sacristie et des meubles qui s'y trouvaient, pour en faire un « Bureau municipal ». Dans l'église également avaient lieu les réunions populaires.

On ne lira pas, sans intérêt, deux procès-verbaux que nous relevons dans les archives municipales.

« Aujourd'huy, vingtième jour de nivôse l'an deuxième de la République Française, une et indivisible, jour de Décade, à 11 heures

Digitized by Google

du matin. Nous, maire, officiers municipaux et notables de cette commune, avons fait assembler les citoyens de cette municipalité préalablement prévenus du décadi dernier que chaque décadi la ci-devant église serait désormais nommée le Temple de la Raison et destinée à nous y recevoir en société populaire pour y lire les nouvelles et lois qui nous parviendront et en conformité de l'arrêté de Lequinio, représentant en date du premier de ce mois, article 10, nous avons fait inviter de nouveau tous les bons citoyens et citoyennes à se réunir à nous ce jourdhuy pour y célébrer ce jour par un banquet fraternel et ce qui a été exécuté de la manière la plus satisfaisante ainsi quil suit.

L'assemblée a été déclarée ouverte par le citoyen maire, on a fait lecture des nouvelles publiques, l'arrêté ci-dessus cité, celuy du 29 frimaire relatif aux semailles, la loi du 14 frimaire précédée du rapport fait par Billaud-Varennes, celle du 18 vendémiaire et 3 brumaire. Suivi du banquet servi sans luxe ni sans appret sur des tables rangées à cet effet.

« Après le repas l'on a passé au chant de différentes hymnes républicaines suivi d'acclamation de Vive la République ! Vive la Montagne ! la liberté, l'égalité et la fraternité. Et un discours fait et lu à la tribune par le capitaine de la seconde compagnie des citoyens de la première réquisition analogue à l'assemblée. L'expression d'une joie parfaite sur la reprise du Port de la Montagne[1] aussi suivi des plus vives acclamations de Vive la Convention, la République une et indivisible et Vive la Montagne. Le tout enfin s'est terminé par des danses au bruit de la caisse, de la carmagnole et autres et ont tous promis conformément à l'invitation de renouveler tous et chaque décadi.

« Fait et arrêté le présent procès-verbal pour que copie en soit adressée au directoire du District et lesdits jour mois et an que dessus. — Suivent les signatures. »

Lire les nouvelles et les lois, discourir, banqueter, danser au son de la caisse, chanter la carmagnole ne tarda pas à paraitre insuffisant aux « bons citoyens et citoyennes » des Mathes pour fêter les décadi. Lisez plus tôt le procès-verbal qui suit :

« Aujourd'huy 16 ventose an II de la République une et indivisible

1 Nom donné à Toulon pendant la Révolution.

Digitized by Google

les maire et officiers municipaux de cette commune en assemblée générale sur l'urgence de trouver une chambre ou local pour continuer les différentes affaires municipales et tenir ses séances. Tous ensemble considérant qu'il n'est pas possible de trouver un lieu plus commode que celui du Temple de la Raison quoique servant déjà de grenier commun pour dans la neffe y tenir les séances et dans le petit local appelé sacristie, pour un bureau municipal en se servant des différents meubles de mauvais bois pour serrer les papiers et autres objets de municipalité,

« Considérant que tous les objets en bois servant au ci-devant culte catholique comme tabernacles, confessionaux et statues sont de nature impropre à aucune utilité quelconque et que le District ne s'empêche point à nous en débarrasser, avons cru ne pouvoir mieux les employer qu'en les livrant aux flammes d'après une juste appréciation que nous avons estimé être de valeur de 3 assignats de dix sols pour le feu, attendu que les mêmes statues qui portaient les noms de Saint-Symphorien, Saint-Paul, Saint-Pierre etc. n'étaient pas propres à passer au creuset national, nous avons cru devoir les convertir en cendres pour les envoyer à la manufacture à Angély Boutonne et sur ce, ouï notre agent national, avons arrêté que dans le jour il en serait fait un feu dans la ci-devant église pour tout à la fois convertir les saints en cendres et purifier par leurs flammes les impuretés qui y ont été commises et en rendre l'air salubre et en deschargeant le procès-verbal d'exécution.

« Fait en la nouvelle chambre commune autour du feu des ci-devants saints de bois de peuplier les jour, mois et an que ci-devant. »

Disons à la louange des habitants des Mathes, que trois d'entre eux seulement — le maire, l'adjoint et un notable — eurent le triste courage d'apposer leur signature au pied de ce procès-verbal.

Le malheureux curé Moreau ne survécut pas longtemps à ces honteuses profanations ; il mourut aux Mathes, un an après, dans une maison qui était sa propriété ; il n'était âgé que de 54 ans. Voici son acte de décès :

« Aujourd'hui, 23 nivôse an III de la République Française, une et indivisible, à 11 heures du matin, pardevant moi, Louis-François Duret, officier public de la commune des Mathes, élu pour recevoir

Digitized by Google

les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, sont comparus en la Maison commune, citoyen Jean-Victor Moreau, notaire public, âgé de 55 ans, domicilié dans la commune de Semussac, municipalité dudit lieu, canton de Cozes, district de Xancte (ci-devant Saintes), même département que dessus, et Jean Robert, cultivateur, âgé de 35 ans, domicilié en la présente municipalité des Mathes, le premier, frère germain, et le second proche voisin de Pierre Moreau, ex-curé de ladite commune des Mathes, âgé de 54 ans, fils de défunt Jean Mauraux, aussy notaire et de Thérèse Tabin (?) lesquels dits Jean-Victor Moreau et Jean Robert m'ont déclaré que ledit Pierre Moreau est mort le 24 de ce mois, sur les 10 heures du matin en son domicile, en ladite commune des Mathes, chef-lieu d'icelle... . (Signé) Moreau, Duret, officier public. »

De 1792 à 1802, nous ne trouvons nulle trace de l'exercice du culte catholique dans la paroisse des Mathes ; ce n'est qu'à la fin de cette année (1802), que nous voyons apparaître le ministère de M. Delond, curé, ou remplissant les fonctions de curé d'Arvert. Depuis cette époque jusqu'en 1853, c'est-à-dire durant 51 ans, les Mathes furent desservies par les curés d'Arvert ou leurs vicaires ; son histoire religieuse se trouve donc liée avec celle d'Arvert, on ne trouve, il est vrai, aucun acte spécial mentionnant l'annexion, mais elle a du se faire naturellement, étant donné le voisinage de ces deux localités et la pénurie de prêtres existant alors.

Un mot sur les ecclésiastiques qui, durant cette période, se sont succédés à Arvert.

Au moment où la Révolution éclata, M. Germain Ranson était curé de Saint-Etienne d'Arvert ; il refusa le serment à la Constitution civile du clergé, mais malgré la difficulté des temps, il put exercer son ministère jusqu'au 15 décembre 1793. C'est alors que, « toute « espèce de culte catholique fut interdit par arrêté du citoyen « Lequinio, représentant du peuple, en mission dans ce dépar- « tement ». [1]

Au mois de mai 1795, il put reprendre ses fonctions qu'il exerça jusqu'en 1802. Au mois de mai de cette année. après la promulgation du Concordat, nous voyons apparaître M. Jean-Tiburce Delond, en

1 Registres Paroissiaux de Saint-Etienne d'Arvert.

Digitized by Google

qualité d'administrateur de la paroisse, à raison sans doute de l'âge avancé de M. Ranson. Celui-ci, disent les registres paroissiaux, « a rendu son âme à Dieu, le 13 mai 1803, après avoir reçu tous les « Sacrements et a été inhumé, dans le cimetière d'Arvert, le 14 may. »

Le 8 juin suivant, M. Delond, définitivement nommé curé, fut « mis en possession de l'église, maison curiale, et autres objets y « attenants, en présence de témoins, par M. Pain, curé de Mornac. »[1]

Il eut pour vicaire un M. Coudreau, qui fut spécialement chargé de desservir les Mathes ; il signe tous les actes de baptême, mariage, et inhumation de cette paroisse, de 1803 à 1809.

M. Delond mourut à Arvert, le 27 avril 1814, à l'âge de 66 ans; il eût pour succcesseur M. François Chenuau, qui prit possession de sa cure en octobre de la même année et l'occupa jusqu'au mois de décembre 1818. A cette époque il laissa Arvert pour aller, avec son ami M. Barraud, fonder à Pons le séminaire et l'institution de cette ville.

C'est au cours de cette année 1818 que, grâce à l'initiative de M. Chenuau et au concours du maire, M. Jacques Patour, et des habitants des Mathes, l'église, qui tombait en ruines, fut reconstruite presqu'en entier. Avant la confection du tillis, qui sert actuellement de voûte, on lisait sur l'une des poutres transversales, la plus rapprochée du chœur, l'inscription suivante :

« Fait par moi Chaumette, maçon, l'an 1818, par les soins de « M. J. Patour, maire et des habitants de cette commune. Dieu « bénisse cette ouvrage et la main de cuila qui le la faite (sic). »

Au départ de M. l'abbé Chenuau, la cure d'Arvert fut successivement occupée par M. Béligon qui y décéda le 24 janvier 1842, puis par M. Monssay. Ces deux derniers, comme leurs prédécesseurs, desservaient la paroisse des Mathes.

En l'année 1853, sous l'épiscopat de Monseigneur Villecourt, et sur la demande des habitants de la commune, la paroisse des Mathes fut érigée en succursale et pourvue d'un curé. M. Louis Guillemant fut nommé à ce poste et installé le 8 septembre de la même année. Par ses soins et grâce à la générosité de personnes

1 Ibid.

Digitized by Google

dévouées, l'église fut pourvue des objets nécessaires à l'exercice du culte et les cérémonies purent y être célébrées.

Nommé curé de Sainte-Lheurine, en 1856, M. Guillemant eut pour successeur M. Dupuis ; celui-ci continua les restaurations commencées par son prédéceseur. Durant son ministère et avec le concours de la commune, deux petites sacristies furent construites ; en 1861, une tribune fut placée au-dessus de la porte d'entrée de l'église ; en 1862, une chaire en noyer remplaça celle qui tombait de vétusté, enfin, en 1866, à l'aide de souscriptions, le maître-autel fut refait.

M. Michel Réaux remplace M. Dupuis à la cure des Mathes, le 1er novembre 1866. Lui aussi poursuivit avec un zèle des plus louables la restauration de son église. Cette église était beaucoup trop petite pour la population catholique de la paroisse, M. Réaux résolut de la faire aggrandir et de construire un clocher à la place du modeste campanile qui s'y trouvait. Pour suppléer aux ressources insuffisantes de la commune et de la fabrique, il profita des hautes relations qu'il avait à Paris pour obtenir de l'Empereur une subvention de 5000 fr. ; puis sur le vu des plans et devis qui lui furent soumis, le conseil municipal vota une somme de 4000 fr. Enfin, grâce à des dons particuliers et au produit d'une souscription, on parvint à faire la somme nécessaire pour la réalisation du double projet conçu par le curé. Le 1er mai 1870 la première pierre du clocher fut bénite par M. Barbotin, curé-doyen de La Tremblade. Ce clocher, construit sous la direction de M. Bonnet, architecte à Saint-Jean-d'Angély, fut achevé en janvier 1871.

M. Réaux obtint en outre du gouvernement une cloche destinée au clocher en construction. L'amiral Rigault de Genouilly, alors ministre de la marine, non seulement lui accorda le métal nécessaire à cet effet, mais encore donna des ordres pour que cette cloche fut fondue à l'arsenal de Rochefort. Elle est du poids de 500 kilog. Le baptême en fut célébré, en 1870, par M. Brassaud, archiprêtre-curé de Marennes, en présence du baron Cacault, sous-préfet de Marennes, de M. A. Letelié, secrétaire de la sous-préfecture et d'un grand concours de population. Le parrain de la nouvelle cloche fut M. Garnier, alors maire de Vaulx aujourd'hui député de l'arrondissement de Marennes et maire de Royan, la marraine fut madame Aimée

Digitized by Google

Easme, épouse de M. Bérar, capitaine de frégate. Voici l'inscription qu'on lit sur le bronze :

NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR
DONNÉ EN 1868 A LA PAROISSE DES MATHES PAR S. M. NAPOLÉON III
PARRAIN M. GARNIER
MARRAINE Mme BÉRAR
CURÉ, M. RÉAUX
COULÉ A LA FONDERIE DE LA MARINE A ROCHEFORT

La maladie obligea M. Réaux à quitter sa paroisse avant d'avoir achevé la restauration de son église ; au mois de juillet 1873 il se retira à Saintes où il mourut, le 13 janvier 1887, à l'âge de 63 ans.

Il eut pour successeur M. Arsène Renault qui, le 15 juillet 1873, prit possession de la cure des Mathes, qu'il occupe actuellement. La crainte de blesser la modestie de ce digne et pieux ecclésiastique nous prescrit de garder le silence sur le zèle et le dévouement qu'il déploie, depuis longues années, dans l'exercice de son ministère sacerdotal.

PAUL DRILHON.

VARIA

Nécrologie

Le dernier numéro du *Recueil* a annoncé la mort, aussi imprévue que rapide, de Denys Joly d'Aussy, au château de Crazannes. Nous n'avons pu qu'enregistrer la sinistre nouvelle, en raison du peu de place disponible, et consacrer à notre cher confrère quelques lignes seulement de sincères regrets, mais trop courtes pour lui rendre tout l'hommage qu'il mérite par ses qualités personnelles et les services rendus à l'histoire locale.

D'Aussy naquit à Pelouaille, près Saint-Jean-d'Angély, le 8 janvier 1834. Il fit son droit et entra, en 1859, dans l'enregistrement; nommé receveur à Cassagne-Begonnès (Aveyron), puis à Châteauneuf-La Forêt (Haute-Vienne), à Soubize, le 6 octobre 1863, il habitait Coulonges-sur-l'Autize, lorsque son beau-père, le baron Oudet, mourut. Obligé de donner sa démission, il fixa sa résidence à Crazannes, fut nommé juge de paix du canton de Saint-Porchaire (1866-1870), et conseiller général (1867-1883). Révoqué en 1870, il ne renonça pas complètement à la politique et se présenta à la députation en 1881, peut-être un peu malgré lui. Il échoua, honorablement, avec quelques centaines de voix de minorité. D'Aussy, n'appartenait pas à la race des ambitieux. C'était un caractère pacifique, droit et très loyal, incapable de flatter afin de réussir, de faire des promesses sans avoir l'espoir de les réaliser,

Digitized by Google

des courbettes humiliantes. Personne, moins que lui, ne mit en pratique cette définition de la parole: « la parole fut donnée à l'homme pour qu'il déguisât sa pensée ».

M. Eschasseriaux l'a dit, en termes très justes: « Denys d'Aussy était un laborieux, mais il n'était pas l'homme des luttes ardentes et passionnées. Ses habitudes simples et modestes l'éloignaient du bruit que d'autres recherchent. A ses yeux un mandat électif ne devait sortir que de la libre expression du sentiment. Aussi, dès qu'il s'aperçut de l'introduction dans nos mœurs politiques de pratiques qui répugnaient à sa délicatesse, se retira-t-il, sans regret, de la vie publique. »

D'Aussy, ne resta pas inactif; il orienta son intelligence vers un nouveau but.

Jusqu'alors ses fonctions l'avaient détourné de sa véritable voie. Il avait cherché un petit délassement à rimer quelques vers. Diverses circonstances le conduisirent à écrire des articles dont les titres indiquent assez le fonds : *Lettre sur le commerce des eaux de-vie de Cognac* (1866); *la loi de décentralisation départementale* (1871); *la voirie départementale, féodalité et démocratie*, etc. Là n'était pas sa destinée.

L'atavisme, les études, les devoirs professionnels dirigeaient son esprit du côté de ces deux choses en apparence inconciliables, la poésie et les questions économiques et sociales, le rêve et la dure réalité. Mais combien d'hommes se reposent des rapports administratifs, des interprétations du code, des calculs mathématiques, de travaux plus humbles, en errant aux flancs du Parnasse !

Devenu libre, d'Aussy abandonna presque complètement Erato et se consacra au culte de Clio. Il se livra corps et âme à l'étude de l'histoire, non pas sans un petit retour vers le passé. On dit même que le théâtre le tenta, mais ces essais restèrent en portefeuille.

D'Aussy était né historien. Son père lui avait transmis le goût de la poésie et de l'histoire. L'un se manifesta avant l'autre. Il s'éprit, tout à coup, pour nos vieilles annales. Il mit une ardeur peu commune à scruter les vieux chroniqueurs et à dépouiller les archives. Il semble qu'il ait voulu rattrapper le temps perdu. Il ramassa beaucoup de matériaux, produisit beaucoup. Ses narrations ne sont pas seulement le fruit d'une science solide, précise, documentée, d'une critique judicieuse, elles sont écrites dans un style facile, chatié, enjoué lorsqu'il convient, sans prétention à un éclat de mauvais aloi. La forme charme autant que le fonds, l'écrivain autant que l'érudit. Ses ouvrages sont les meilleurs gardiens de sa mémoire.

La liste copieuse de ses publications (voir *Revue des Archives* XV, p. 244), décèle un esprit curieux de toutes les époques, mais principalement des grandes luttes du XIVe siècle, des capitaines du XVIe siècle et des chroniques de Saint-Jean. D'Aussy est mort laissant inachevé la transcription des archives municipales de cette ville. Ce long labeur, commencé il y a vingt années seulement, que ne serait-il point si notre cher confrère l'avait entrepris moins tard et s'il n'avait été interrompu à un moment où nous pouvions tant espérer encore de son auteur ?

La nouvelle de ce décès nous a profondément affligé, et plus d'une fois les auteurs de la *Revue de Saintonge*, la *Revue d'Aquitaine*, la *Revue des questions historiques*, la *Revue Poitevine*, et des journaux du département regretteront de ne plus trouver au bas d'une page savante le nom de Denys d'Aussy. D.

Digitized by Google

Fouilles et découvertes

—

Des terrassements faits à la Place du Marché de Saintes, ont mis à découvert un cercueil en pierre..... Nous y reviendrons.

—

Un dieu gaulois. — Une intéressante découverte archéologique vient d'être faite à Chassenon, localité de la Charente, qui occupe l'emplacement de l'ancienne *Cassinomagus* des Romains, situé dans l'arrondissement de Confolens et sur la limite du Limousin.

Voici dans quelles circonstances cette découverte a été faite :

La Société archéologique de Rochechouart faisait exécuter des fouilles dans les puits gallo-romains comblés lors de la destruction de *Cassinomagus*, à l'époque des invasions barbares.

Dans un de ces puits, entre autres objets, on a trouvé une statuette haute de soixante centimètres représentant un dieu du Panthéon gaulois. L'attitude du dieu rappelle le Bouddha hindou. Il porte au cou le *torques* ou collier gaulois à renflement terminal.

Cette statuette présente une particularité qui ne se rencontre pas sur les quelques spécimens de dieux gaulois possédés par nos musées. La draperie qui recouvre le haut du corps est évasée au-dessus du ventre comme le serait un tablier et tombe entre les jambes repliées. Les jambes sont nues, mais celle de droite présente au-dessus de la cheville un renflement qui pourrait bien être un bracelet. Cette statuette, qui va être déposée au musée de Rochechouart, est un document curieux ; elle vient enrichir nos connaissances sur la religion des aïeux, et, à ce titre méritait d'être signalée. Tout cela est à vérifier.

Programme du congrès des sociétés savantes a la Sorbonne en 1896. — Les programmes, pour la Section d'histoire et de philologie, pour la Section des sciences économiques et sociales, pour la Section des sciences, restent les mêmes.

— *Section d'Archéologie.* — 1° Rechercher les épitaphes, inscriptions de synagogues, graffites en langue et en écriture hébraïques qui n'ont pas encore été signalés ou ont été imparfaitement publiés jusqu'à présent. — 2° Rechercher les inscriptions arabes, épitaphes, dédicaces de mosquées, légendes de portes, de minbar, etc., antérieures à la conquête turque, qui se trouvent dans l'un des trois départements algériens ou dans la Régence de Tunis. — 3° Rechercher les sarcophages ou fragments de sarcophages sculptés, d'origine chrétienne ou païenne, et non encore signalés, qui peuvent exister dans des collections publiques ou dans des propriétés particulières. — 4° Rechercher en France et dans l'Afrique française les mosaïques antiques ou du moyen âge non relevées jusqu'à cette heure et dont on possède les originaux ou des dessins. — 5° Signaler les documents épigraphiques, les monuments figurés (statues, bas-reliefs, bronzes, ustensiles, etc.), déplacés ou transportés hors de France. Dresser pour chaque localité une liste donnant la description des objets, la date de leur enlèvement, le nom du musée ou de la collection où ils sont actuellement conservés et leur bibliographie.

6° Signaler les monuments ou objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où

Digitized by Google

ces musées se trouvent. — 7° Signaler les actes notariés du XIVe au XVe siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculpture et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés. — 8° Dresser la liste, avec plans et dessins à l'appui, des édifices chrétiens et des monuments sculptés d'une province ou d'un département réputés antérieurs à l'an 1000. — 9° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.) — 10° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

11° Signaler dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits. — 12° Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen âge les représentations d'instruments de métier. — 13° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. — 14° Rechercher les centres de fabrication de la céramique, soit punique, soit romaine, dans l'Afrique ancienne. — 15° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

16° Dresser, pour un département, un arrondissement ou un canton, la liste des objets intéressant l'histoire ou l'archéologie qu'il conviendrait de mettre sous la sauvegarde de la loi du 30 mars 1887. — 17° Signaler, dans chaque arrondissement ou chaque ville de France, les monnaies gauloises qu'on y recueille dispersées isolément sur le sol, ou que les travaux agricoles ou autres mettent au jour.

— Section de Géographie historique et descriptive. — 1° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements, des communes ou des particuliers. Étudier spécialement les anciennes cartes marines d'origine française. — 2° Faire connaître les procédés employés par les anciens géographes. Mode de projection ; trait, écriture, teinte des cartes ; échelles employées ; figuré des reliefs ; mode d'impression, etc — 3° Inventorier les cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées ; cartes de diocèses, de provinces, plans de villes, etc. — 4° Déterminer les limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les usages locaux, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.). — 5° Déterminer les limites d'une ou de plusieurs anciennes provinces françaises en 1789. — 6° Compléter la nomenclature des noms de lieux en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur les cartes. — 7° Etudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France (érosions, ensablements, dunes, tourbières, forêts submergées, etc.). 8° Etudier les courants littoraux, leur force et leur direction pendant les périodes de calme

Digitized by Google

et de coup de vent. Tracer sur une carte le cheminement des épaves.

9° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique ; traditions locales ou observations directes. — Les autres numéros restent les mêmes.

Bibliographie

Romania, nos 93 et 94. Anciennes gloses françaises par M. P. Meyer. — Etymologies françaises par M. A. Thomas. — *Revue de la Société des études historiques*. 4e série. Tome XII. 1894. Ce volume contient le compte-rendu des séances mensuelles de la Société, les procès-verbaux, les rapports, la bibliographie. A signaler : l'instruction publique dans la région de Toulouse sous l'ancien régime par *M. Louis Bourilly* ; — le barreau de Paris et le premier président Séguier par *M. Jules Fabre* ; — Malherbe et la poésie française à la fin du XVIe siècle par *M. G. Allais* ; — Le Périgord historique et archéologique par *M. Dufour* ; — L'organisation militaire chez les Romains par Marquart, traduction de *M. Brissot* ; — Mémoires du chancelier Pasquier par *M. Desclosières*; — Les corporations ouvrières de Rome depuis la chute de l'Empire romain par *M. Rodocanachi*. La question posée pour le prix Raymond à décerner en 1896 est la suivante : Etudier l'état et le fonctionnement *des justices seigneuriales* à la veille de la Révolution, montrer les services qu'elles rendaient encore, les abus qu'elles engendraient.

Congrès archéologique de France. LIXe session. Séances tenues à Orléans en 1892 par la Société française d'archéologie. Ce volume contient les procès-verbaux des séances, le compte-rendu des excursions, les mémoires présentés et deux notices nécrologiques par M. le comte de Marsy sur Jules de Laurière et Léon Palustre. *Comité des travaux historiques et scientifiques*. Liste des membres titulaires et correspondants du Ministère de l'Instruction publique. Liste des Sociétés savantes de Paris et des départements. *Discours prononcés* à la Séance générale du Congrès des Sociétés savantes le 20 avril 1895 par M. Moissan, membre de l'Académie des sciences et par M. Poincarré, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.

Bulletin de la Société de géographie de Rochefort. Tome XVII. 1895. no 1. La Société d'agriculture, belles lettres, sciences et arts de Rochefort ; son historique ; fusion avec la Société de géographie. — Le sculpteur Bourguignon et la fontaine de la place Colbert.... Nouvelles et faits géographiques

Société de Borda, 1895. 1er trimestre. Nature, antiquité et fonctionnement du droit de Santou (contribution que les paroisses devaient payer chaque année au chapitre cathédral) par *MM. les abbés Beaurredon*. — L'Aquitaine historique et monumentale.

Société archéologique et historique de l'Orléanais. Tome X. no 154. 1894. *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. Tome VII. 1er trimestre de 1895 Etablissement de paix entre les Chausserais et les Montaigu, document relatif à l'assassinat de Philippe de Montaigu par *M. de la Marsonnière :* — La bataille de Poitiers-Maupertuis, 9 septembre 1356, par *M. le colonel Babinet*. *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*. Tome IX. 3e et 4e trimestres 1894. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*. Tome XXII 4e, 5e et 6e livraisons 1895.

Saintes — Imp. HUS

Digitized by Google

Recueil de la Commission des Arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

—

Procès-verbal de la séance du 31 octobre 1895

L'an mil huit cent quatre-vingt-quinze, le 31 octobre, Messieurs les membres de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et de la Société d'Archéologie de Saintes, individuellement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Bibliothèque, rue de la Loi, n° 11, sous la présidence de M. Xambeu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Excusés : MM. Musset, Noguès, de Richemond, Jouan, Luguet, Laurent, Martineau, Dr Guillaud.

Sont agréés comme membres de la Société M. le baron D'Olce, ancien capitaine et M. E. Lepage.

M. Xambeu dépose sur le bureau les ouvrages et publications reçus pour la Bibliothèque ; il cite parmi les articles et notes contenus dans ces volumes ceux qui peuvent intéresser la région ou certains membres de la Société (Voir Varia, Bibliographie).

Une somme de cinquante francs est votée pour le catalogue de la Bibliothèque.

M. le Président donne communication de diverses lettres :

1° Une lettre de M. le Sous-Préfet lui faisant connaître que la subvention de 300 francs pour 1896 n'a pas été votée par le Conseil général.

M. le Président regrette que MM. les conseillers généraux aient assimilé la Commission des Arts et Monuments historiques aux autres sociétés, auxquelles la subvention annuelle a été refusée. Notre Commission, dit-il, est une Commission départementale, agréée par M. le Préfet et les membres peuvent être appelés à donner leur avis pour un monument classé. Les dépenses qu'exigent les visites et excursions ne doivent pas être payées sur le budget de la Société annexe d'archéologie, dont les ressources sont peu considérables et ne servent que pour la publication du Recueil.

Une demande sera faite à M. le Préfet et à Messieurs les conseillers généraux pour le rétablissement de cette subvention.

2° Une lettre de M. Musset, président, sur la souscription pour Fenioux.

Digitized by Google

3° Une lettre de M. l'abbé Letard annonçant une note sur l'église de Saint-Just.

4° Une lettre de M. l'abbé Violleau contenant un article sur Montmoreau.

5° Deuxième partie de Dompierre-sur-Mer par l'abbé Choisnard et M. Tauzin.

6° Une lettre de M. l'instituteur de la commune de Nouillers sur les silex qu'il a trouvés.

M. le commandant Vigier, le plus ancien des membres présents, prend place au bureau et préside au vote pour la nomination des membres du bureau et du comité de publication pour l'année 1896.

Sont élus : Président, M. Musset ; Vice-Président, M. Xambeu ; Secrétaire, M. l'abbé Noguès ; Trésorier, M. Poirault.

Membres du Comité de publication : MM. Gallut ; de Richemond ; Cantaloube et Dangibeaud.

M. Merle veut appeler l'attention de Messieurs les Membres sur sa monographie de Soubran ; il demande si son travail sera imprimé.

La question est soumise au Comité de publication.

M. Egreteaud dépose sa monographie d'Ars en Saintonge ; certaines parties de ce travail sont lues ; renvoi au Comité de publication.

Lectures diverses :

1° Enquête relative aux conflits des sires de Pons et des seigneurs de Cosnac et d'Orignac (manuscrit envoyé par Madame la Comtesse de Saint-Légier d'Orignac) ;

2° Testament de messire Jehan de Barrailh, vice-amiral de France (manuscrit envoyé par M. l'abbé Dubois) ;

3° Note sur la découverte faite au Tilloux, déjà mentionnée au numéro du mois de juillet 1895, par M. Xambeu (voir Varia).

Le rapport de la dernière excursion sera inséré dans le prochain numéro du *Recueil* ; à ce sujet, M. le Président demande à l'assemblée d'exprimer un vœu pour le classement, comme monument historique, de l'Abbaye de Sablonceaux. Ce vœu est adopté et sera transmis à M. le Préfet.

Le Vice-Président,
XAMBEU.

Le Trésorier,
POIRAULT.

ERRATA : — Au procès-verbal de la dernière séance, page 197, ligne 24, lire MOULE A BAGUES.

Digitized by Google

LA COMMUNE DE SOUBRAN

Canton de Mirambeau (Ch^te-Inf^re)

CHAPITRE Ier

LE PASSÉ

§ I. — Étymologie et Histoire

Soubran (*capitulum de Solzbren*)[1], — *Beata Maria de Sobrano*[2] ne rappelle aucun souvenir de la période gallo-romaine ou des temps qui ont précédé la conquête romaine.

Son nom semble venir du participe présent de *soubrer*, vieux verbe qui paraît formé du latin *superare*, surmonter, gravir. La situation de Soubran, sur le sommet d'un plateau, auquel on accède en gravissant des côtes assez rapides, légitime suffisamment cette étymologie. Elle apparaît particulièrement exacte lorsqu'on se reporte à plusieurs siècles en arrière, et qu'on se représente le *capitulum* de Solzbren émergeant des marécages qui l'entouraient, de ces marais devenus les étangs de nos jours, grâce au travail incessant des générations successives.

On peut donc dire, sans crainte de trop s'avancer, qu'à l'époque gallo-romaine le *capitulum* de Solzbren devait constituer une sorte d'ilot compris dans un triangle formé par la voie de Mediolanum à Cubzac et à Condate et celle de Blavia à Limonum par Ebéon.

Le territoire de la commune n'offre aucun de ces monuments si nombreux dans certaines régions de la France et connus vulgairement sous le nom de monuments mégalithiques et druidiques. Cependant l'homme de l'âge de pierre a laissé là comme

1 *Capitulum rurale* était dans le principe le lieu de réunion où les évêques, les archidiacres, les doyens, assemblaient les curés pour délibérer sur les intérêts religieux des paroisses. Dans la suite *Capitulum* désigne une *cure*. (P.-D. Rainguet, Histoire de l'arrondissement de Jonzac, p. 1.

2 *Opus cit.* p. 236.

Digitized by Google

partout, la trace de son passage, témoin les spécimens de l'époque de la pierre taillée découverts dans certains champs [1].

Les époques troublées résultant des invasions barbares et des premiers temps de la dynastie française ne permettent guères d'éclaircir le mystère qui plane sur les débuts de la petite bourgade.

Il faut en arriver à l'époque féodale pour voir apparaître Soubran et son castrum. Ils vont être l'apanage d'une famille qui se les transmettra pendant plusieurs siècles. Ils deviendront le siège d'un *Marquisat* et se développeront sous l'appui des possesseurs du château, dont on voit encore les vestiges.

A cette période de notre histoire nationale, la vie intérieure des localités se confond avec celle des familles qui présidaient à leurs destinées. Aussi, c'est raconter leur histoire que de rappeler les faits et gestes de leurs anciens suzerains. En rapportant sur chacun d'eux ce que les chartes et la tradition nous ont transmis, en mentionnant les belles actions des uns, les mauvaises actions des autres, nous sauverons de l'oubli le passé de notre commune.

Le premier possesseur connu du castrum ou château de Soubran est Jean I de la Roche ou La Rochebeaucourt [2]. Il était vassal de Renaud VI, sire de Pons, ainsi que l'établit l'hommage rendu par lui à ce seigneur en 1412, en regard de certaines possessions, tant à Soubran qu'à la Chappelle [3].

La famille de La Rochebeaucourt tire son nom du château et de la terre qu'elle posséda dans la commune actuelle de ce nom, canton de Mareuil, arrondissement de Nontron, département de la Dordogne, et située sur les rives de Lizone. Cette rivière divise le bourg en deux parties; la rive orientale dépendait jadis du Périgord, tandis que la rive occidentale faisait partie de l'Angoumois. La famille La Rochebeaucourt avait des branches à la Vrignolerie, commune de Réaux, à Saint-Mesme, à l'Oradour-Fanais, Courpignac, Salignac, Semillac, Boisredon et Saint-Quentin d'Angoumois.

Les armes des La Rochebeaucourt étaient d'argent à 9 losanges de gueules [4].

---

1 J'en ai quelques échantillons dans mon cabinet.
2 Biographie saintongeaise, page 463, 1re colonne.
3 Inventaire des titres du château de Rioux, 1568-69, page 76.
4 Moréri, le père Anselme, Nadaud, *Nobiliaire du Limouzin*, *Etudes historiques de l'arrondissement de Jonzac* par Rainguet, et renseignements fournis par le comte de Saint-Saud, de La Rochechalais ainsi que par certains habitants de Soubran et Mirambeau.

Digitized by Google

Le successeur de Jean I fut Jean II de La Roche ou La Rochebeaucourt que certaines chartes mentionnent sous ce titre : seigneur de Soubran en la châtellenie de Mirembel l'Artauld [1].

Du vivant de Jean II se déroule l'un des faits les plus saillants qui ait marqué le passé de Soubran. C'est un de ces sombres drames qui dépeint bien les mœurs primitives et, par suite, sanguinaires de l'époque. Les chroniques rapportent qu'un procès s'engagea vers 1480, c'est-à-dire cinq ans avant l'avènement de Jean II, entre les seigneurs de Soubran et de Mirambeau. Quelle était la cause de ce procès ? Nul ne le sait aujourd'hui. Cependant trois versions qui circulaient, il y a quelques, années doivent être notées. Le lecteur choisira suivant le tour de son esprit.

Or, il paraîtrait que dans un de ces festins, comme on savait en donner à cette époque, où la guerre, la chasse et la table occupaient tous les instants des châtelains, festin auquel le seigneur de Soubran avait convié ses nobles voisins, les têtes s'étaient follement échauffées. Chacun se mit à faire l'éloge de ce qui lui était cher. L'un vantait les charmes de sa dame, l'autre la bonne trempe de ses armes, le seigneur de Mirambeau s'extasiait sur la rapidité de son cheval favori. L'insistance de ce dernier eut le don d'irriter la dame de Soubran qui prétendit que sa douce haquenée l'emporterait sur le coursier de son convive. Finalement, un pari s'engagea aux termes duquel le gagnant devait se voir attribuer les terres s'étendant jusqu'au pied du château de son rival. Les deux adversaires partent et soit valeur de la monture de la dame de Soubran, soit son talent d'écuyère, le seigneur de Mirambeau, fut devancé.

La deuxième version rendrait le châtelain de Mirambeau coupable d'une infraction grave aux règles de la courtoisie et absolument contraire aux principes de la vieille chevalerie française. Dans une réunion, il se serait permis de couper, du tranchant de son épée, la traîne de la robe de la dame de Soubran.

Enfin, d'après une autre tradition, l'insulte aurait été encore plus grave. Le seigneur de Mirambeau, aurait fait enlever la fille du châtelain de Soubran pour assouvir une passion qui n'était pas payée

1 Nom porté dès 1242 par seigneur Hertauld ou Artauld qui se soumit à saint-Louis (Taillebourg et saint-Louis, p. 58). Biographie Saintongeaise, Mirambeau.

Digitized by Google

de retour. N'ayant pu arriver à ses fins, il l'aurait fait jeter hors de son château, après lui avoir fait couper sa robe à mi-corps.

Le châtelain de Soubran jura qu'il rognerait d'aussi court les possessions de son voisin que celui-ci avait rogné les robes de sa dame ou de sa damoiselle.

Dans tous les cas, quelle qu'en soit l'origine, il est certain qu'un procès eut lieu entre les deux seigneurs. Les intérêts du marquis de Soubran furent énergiquement et intelligemment soutenus par son procureur fiscal, messire Berthomé Giraud [1]. La condamnation du seigneur de Mirambeau en fut le résultat et c'est la rage au cœur qu'il vit son adversaire étendre ses terres jusque sous les meurtrières de son château.

Cette déchéance qui atteignait le seigneur de Mirambeau, dans sa fortune et son honneur fit, naître dans son esprit une haine implacable à l'égard de ses adversaires. Ne pouvant atteindre le marquis ou la dame de Soubran, qui étaient protégés par les hautes murailles de leur château, et, dans leurs sorties, par une nombreuse escorte, il jura de se venger sur la personne de leur bras droit, Me Giraud. Un jour que ce magistrat se rendait de Soubran à Nieul-le-Virouil, il le fit saisir par ses gens, au lieu dit de la Baraudière et, dans cet endroit même, il le fit immédiatement enterrer vivant jusqu'au col; puis quand le malheureux se trouva ainsi dans l'impossibilité de se défendre, il se donna la satisfaction sanglante de lui briser le crâne à coups d'arquebuse.

Ce crime atteignait la famille Giraud, mais il atteignait aussi le marquis de Soubran qui prit fait et cause pour la veuve et les orphelins. Une première fois, l'affaire fut appelée devant le

---

1 La famille Jambu, de la Rochelle, originaire de Soubran, descend par les femmes, de Me Berthommé Giraud. Les papiers que j'ai recueillis dans cette famille, comprennent une copie de l'arrêt du parlement de Bordeaux, du 22 août 1496, avec diverses pièces à l'appui, condamnant Guy-Harpedane de Belleville, écuyer, seigneur de Belleville, Cosnac, Mirambeau et Montaigu, pour avoir assassiné Me Berthomé Giraud, procureur fiscal du marquisat de Soubran.

Les archives du parlement de Bordeaux, afférentes à cette époque, ayant été détruites par un incendie, il n'a pas été possible de consulter le dossier de ce curieux procès.

On ne peut donc mentionner à cet égard que les faits transmis d'âge en âge par la tradition, racontés jadis par quelques vieillards de Soubran et Mirambeau, notamment par MM. Nicolas Templier, serrurier à Soubran, et Blanchard, propriétaire et rentier à Mirambeau.

Digitized by Google

parlement de Bordeaux, et, à la suite de nous ne savons quels incidents, une transaction eut lieu le 14 octobre 1484, aux termes de laquelle le meurtrier payait à la famille de la victime une somme de 400 livres tournois. Cet arrangement ne pouvait donner satisfaction au seigneur de Soubran. Aussi, usant des influences qu'il avait sans doute à la Cour royale, faisait-il rendre des lettres de rescision de ladite transaction qui allaient permettre de revenir sur cette dernière et de faire disparaître les lettres royales d'absolution ou rémission obtenues par le seigneur de Mirambeau.

L'affaire revint donc devant le parlement de Bordeaux, à la requête des deux parties. Le meurtrier demandant profit du défaut intervenu, lors de la première instance, entérinement des lettres de rémission et défendant aux lettres de rescision. La famille Giraud demandant au contraire, l'entérinement desdittes lettres et s'opposant à l'enregistrement des lettres d'absolution.

A la date du 23 août 1496 était rendu l'arrêt dont la teneur suit :

« Entre Guy de Belleville, escuyer, seigneur de Mirambeau et « demandeur ou requérant le profit et utilitté de certain deffaut et « l'enterrinement de certaines lettres royaux de rémission et absolu- « tion deffandeur à certaines lettres royaux de rescision, d'une part, « et Anne Guinaudelle, veuve de feu Me Berthommé Giraud, deffen- « deresse et requérant l'enterrinement desdittes lettres de rescision,

« Et les enfens et héritiers dudit feu Giraud deffendeurs aux lettres « d'abolition, d'autre.

« Tout veu, dit a esté que la cour, en optempérant aux dittes lettres « de rescision, a rescindé et annullé, rescinde et annule les transactions « faittes entre lesdites parties et a remis et remet icelles parties en « l'état qu'elles estaient au temp et paravant la première transaction « dattée du quatorzième jour d'octobre l'an mil quatre cent quatre- « vingt-quatre et que lesdittes parties rendront et restituront l'une à « l'autre respectivement toutes et chacunes les choses lesquelles « auraient esté baillées rescues au moyen des dittes transactions, « que aussi au moyen de l'arrest exécuté par M. Jean Guinaudeau, « conseiller du roy en la cour de céans [1], sy aucunes en ont esté « prises sans despans d'icelles exécution et aussy repétition des « despans qui auraient été taxés et payés pour cause, et touchant la

1 Anne Guinaudelle était parente de Jean Guinaudeau.

Digitized by Google

« réparation et intérest civil du meurtre et homicide commis et « perpetré en la personne dudit feu Giraud, Icelle cour sur les « deffances et enquestes dudit de Belleville faitte depuis l'arrest « donné par deffaut et contumasseà l'encontre de luy,

« A ordonné et ordonne que pour lame dudit feu Giraud seront « pris, des biens dudit de Belleville, cinquante livres de rentes sous « justice en assiete selon la coutume du pays de Saintonge en la « paroisse dAllas ou ailleurs de prochain en prochain, pour en « leglize de laditte paroisse dallas, en laquelle a esté enterré ledit « feu Giraud, estre dit chacun jour une messe par l'un des deux « chapelains qui seront commis et ordonné à la présentation de « Nicollas Giraud fils dudit feu Giraud et de ses héritiers ; et que aux « despans dudit de Belleville, sera faite une croix en partie de pierre « de taille, quinze pieds de hauteur, auprès du lieu ou fut commis le « meurtre et homicide, en laquelle sera imprimé le crucify d'un côté « et Notre-Dame de l'autre, et au dedans de la ditte leglise dallas à « l'endroit du lieu où est enterré le feu Giraud sera mise une pierre « en la muraille d'icelle eglize en laquelle sera insculpé et escrit la « dotation et fondation des messes et chapellenies afin de perpétuelle « mémoire et pour réparation de l'offance et intérest civil desdits enfans « et héritiers dudit feu Giraud et de ladite Guinaudelle, sa femme, a « ladite cour condamné et condamne ledit de Belleville envers ledit « Nicollas fils dudit feu Giraud en la somme de soixante livres tournois « de rente dassiette en tout en droit de justice haute moyenne et basse « relevant du Roy, ressortissable à cause de sa compté de Saintonge « et sénéchaussée de Saintes, et envers lesdites deux filles en la « somme de vingt cinq livres tournois de rente, et deux cent livres « tournois pour chacune en pareille et semblable action et droit de « justice, et le tout selon laditte coutume du pays de Saintonge, et « envers ladite Guinaudelle en la somme de sept cents livres tournois « de laquelle somme seront déduit premièrement quatre cents livres « tournois quy autrefois ont été payés par ledit de Belleville à laditte « Guinaudelle a ladite cour déclaré et déclare laditte Guinaudelle « et ses enfans héritiers dudit feu Giraud estre exempts à perpetuité « dudit de Belleville des choses qui leur compette et appartiennent « en la chasteleinie de Mirambeau, et a fait icelle cour prohibition et « défance audit de Belleville, à la peine de la hart, de ne troubler et « n'empescher les descendants en la possession et jouissance des

Digitized by Google

« choses auxquelles par arrest leur a été adjugée, ainsy les laisser « jouir, selon la forme et teneur dudit arrest, en exécution, par vertu « d'icelluy arrest fait par feu Me Jean de Chassagne, conseiller et « président du Roy en la cour de parlement, et a condamné et condam- « ne laditte cour, icelluy de Belleville, ès despans desdittes instances « envers lesdits enfens et héritiers dudit feu Giraud, la taxation « d'iceux reservé, et pardevant elle a sans despans, en tant que « touche laditte Guinaudelle et pour cause, prononcé à Bourdeaux en « parlement ce vingt-deuxième d'aoust l'an mil quatre cent quatre- « vingt-seize; ainsi signé : Depontac et du Courlay ».

Ainsi était puni l'acte sanglant commis par le seigneur de Mirambeau. Certes, ces peines pourront paraître légères à notre époque; mais quand on se reporte à quatre siècles en arrière, que l'on songe aux luttes existant encore entre les seigneurs et le pouvoir royal qui, dans ces temps, représentait le progrès, on constate d'une part le pas immense déjà fait par l'idée d'égalité de tous devant la loi, d'autre part la gravité de la peine prononcée.

En effet, il faut remarquer que la condamnation emportait :

1° Dotation de deux chapelains destinés à dire une messe, chaque jour, dans l'église d'Allas-Boccage, cinquante livres de rente;

2° Construction d'une croix monumentale sur le lieu du crime;

3° Édification dans l'église d'Allas, devant le tombeau de la victime, d'une plaque rappelant la dotation des chapelains spéciaux et des circonstances de leur création;

4° Allocation à la dame Giraud de 700 livres;

5° Allocation à Nicolas Giraud, fils de la victime, d'une rente de 60 livres;

6° Allocation aux deux filles de la victime : à chacune une rente de 25 livres et un capital de 200 livres;

7° Exemption perpétuelle pour tous les descendants de la victime des redevances qu'ils auraient pu devoir au châtelain de Mirambeau;

Ce qui, à notre époque, représenterait un capital de plus de 300,000 francs.

Ces faits établis, revenons aux traditions. Elles rapportent que le seigneur de Mirambeau, ruiné, pour ainsi dire, par les condamnations encourues et les frais du procès, conserva à l'égard de la malheureuse victime, une haine qu'il ne put pas cacher, même à son

Digitized by Google

lit de mort. Son confesseur lui ayant rappelé cette page sanglante de sa vie et lui ayant dit de demander pardon à Dieu de la mort de Barthomé Giraud, on rapporte qu'il aurait eu la force de s'écrier, tout en se tournant sur sa couche et en regardant l'un de ses vieux hommes d'armes : « Pierre ! quand je serai mort, tu me ceindras « de ma grande épée, car si je rencontre là-haut ce B.-là, je lui « ferai de nouveau son affaire » [1].

Ce trait caractérise parfaitement les mœurs de l'époque [2].

Après cette digression où la légende peut se mêler peut-être sur certains points à la réalité, revenons aux seigneurs de Soubran dont la vie ne sera pas toujours, et fort heureusement, marquée par des faits aussi saillants.

A côté de Jean II nous rencontrons un Guillaume de La Roche, son frère sans doute qui épouse Charlotte du Val et fait différentes acquisitions, les 10 septembre 1522 et 10 février 1553.

Jean III de La Rochebeaucourt succède à Jean II. Il épouse Jeanne de Villedon. Sa vie est marquée par deux sentences rendues au Présidial de Saintes, les 26 octobre 1526 et 15 juin 1556 sur l'action intentée à sa requête en retrait lignager.

Il dut avoir comme successeur Prégent de La Roche qui, le 2 octobre 1598, épouse Marguerite de la Fillolie. La vie de ce seigneur de Soubran n'offre aucun fait méritant d'être signalé. Il

---

1 M. Blanchard de Mirambeau, déjà cité.

2 Le seigneur Guy I Harpedane de Belleville descendait de Marguerite de Valois, fille de Charles VI et de gentille Odette, et de Jean III Harpedane, écuyer, seigneur de Belleville et de Montaigu par don du Roy. Tous sont finis à la quatrième génération en la personne de Claude, seigneur de Belleville qui fut tué à la bataille de Coutras, le 20 octobre 1587, sans laisser de postérité.

Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France et des grands officiers de la maison du Roy et des anciens barons du royaume, par le Père Anselme, Augustin déchaussé, continuée par M. du Frémy, 3e édition, tome I, page 115, lettre C, 3e paragraphe.

La terre de Mirambeau, qui appartenait à cette famille, est passée dans la maison de Pons, le 15 mai 1511, par le mariage de Félicité de Belleville, damoiselle et dame d'Allas, fille de Guy de Belleville, seigneur de Mirambeau-l'Artauld, et de Jehanne de la Rochechandry, avec Jacques de Pons, seigneur de Carlus, Chataignets et Lorignac, fils de Monseigneur F. de Pons, chevalier, seigneur en son vivant de Montfort, et de dame Marguerite de Coëtivy, dame de Pons, Saint-Fort, Hiers et Berneuil.

Contrat de mariage passé à Pons, le 15 mai 1511, par les notaires Moyne et Cerville.

Digitized by Google

enest de même de celle d'un certain Jean IV de La Rochebeaucourt qui vivait au XVIe siècle. Le mari et le fils de Marie de La Rochebeaucourt, dame de Soubran en partie, dont l'existence s'écoule de 1530 à 1588, jettent un certain lustre sur le nom de Soubran. Nous leur devons, bien qu'ils n'aient pas possédé complètement cette terre, une mention toute spéciale.

Marie de La Rochebeaucourt se marie vers le milieu du XVIe siècle à François, baron de Vignoles La Hire, qui était de la même famille qu'Étienne La Hire, célèbre capitaine de Charles VII. Elle suivit souvent son époux dans la lutte ardente qu'il avait entreprise en faveur du parti de la réforme. François de Vignoles La Hire consacra donc son existence au développement des idées nouvelles. Pendant ses chevauchées à la tête du régiment calviniste qu'il commandait sous François de Pons, baron de Mirambeau [1], pendant ses campagnes sous les drapeaux du roi de Navarre [2], sa femme faisait très probablement en faveur de la réforme une propagande active qui amena à cette époque à Soubran de nombreuses adhésions à la nouvelle religion. De leur mariage naquit un fils, Bertrand de Vignoles La Hire, qui vit le jour à Soubran. Héritier du courage et de l'amour que son père avait toujours eus pour la vie des camps, il ne partagea pas ses idées religieuses ou pour mieux dire politiques. Contrairement à son père, il se mit au service du Roi et combattit les calvinistes. C'est dans les batailles livrées autour de La Rochelle et à l'époque du grand siège qu'il illustra le nom de sa patrie. Connu sous le nom de Soubran, *Soubranus* [3], il est, en 1625, l'un des meilleurs lieutenants du brave Toiras et s'illustre avec lui dans la défense de Saint-Martin-de-Ré contre les Anglais [4]. Aussi adroit que brave, il est délégué en 1627 pour se rendre auprès du duc de Buckingham, le chef de l'armée anglaise, qui bloquait Saint-Martin. Il lui fait des propositions pacifiques, sait faire traîner les pourparlers en longueur et, par son esprit diplomatique, assure le triomphe de la cause royale et en même temps permet à Toiras de mettre ses projets à exécution. En récompense

1 Histoire de Saintes, IV, 214.
2 Histoire de Saintes, V, 115, 116.
3 Histoire des grands officiers de la Couronne, 1726, et Histoire de Saint. V.
4 Isnard, *Arcis Summartinianæ et fuga Anglorum a Rea insula*, in-4°, 1629.

Digitized by Google

de ces signalés services, Louis XIII le nomme commandant aux armes de La Rochelle [1]. Tel est l'homme qui jadis entoura de plus d'éclat notre localité, puisqu'il apprit aux ennemis de la France à craindre et à honorer le nom de Soubran. Besly a publié ses mémoires comprenant les années 1621-22. (Nîmes, 1624, in-4°. — La Rochelle, 1629, in-4°.) Le Père Anselme, l'historiographe de la noblesse française, en fait le plus grand éloge.

Cet hommage rendu à l'une de nos gloires locales, revenons aux seigneurs de Soubran. Nous rencontrons d'abord Jean V de la Rochebeaucourt, seigneur de Sainte-Mesme, Courpignac et Semillac. Il a plusieurs enfants, parmi lesquels un seul garçon. Sa vie fut une suite de procès causés sans doute par les conséquences du mariage de son frère Claude, baron de La Rochebeaucourt, chevalier, seigneur de Saint-Mesme, avec Sidonie de Villebresne. Celui-ci étant mort sans enfants, sa veuve se remarie avec Cibar de Tizon, chevalier d'Argence de Finat, duquel elle eut trois enfants : Roch meurt sans hoirs, Marie épouse René de Galard de Béarn, baron de Brossac; Françoise, enfin, se marie avec François de Tizon, chevalier, seigneur d'Argence et de Dirat. C'est évidemment de cette union que naquirent les difficultés dont la vie de Jean V devait être attristée, car nous le voyons, le 28 mars 1582, plaidant au Parlement de Bordeaux avec René de Galard de Béarn, comte de Brossac; le 5 décembre 1583 en lutte avec Louis de Tizon, fils de Sidonie de Villebresne, dame de La Rochelandry; Guy de Galard de Béarn, baron de Brossac, époux de Marie de La Rochebeaucourt; François de Tizon, écuyer, seigneur de Dirat, marié à Françoise de La Rochebeaucourt, et enfin messire Cibar de Tizon, chevalier, seigneur d'Argens [2].

Vers la même époque, un de La Rochebeaucourt, François, conseiller du roi, se trouva en désaccord avec les chanoines de La Rochebeaucourt et, par suite d'une transaction passée en 1555, il leur paie, le 15 février 1559 une somme de 100 livres. [3] Le conseiller François de La Rochebeaucourt qui, faisons-nous remarquer, ne possédait pas la terre de Soubran, eut trois enfants : René, Claude

1 Abbé Cholet. *Notice historique sur la cathédrale de La Rochelle*, 1862.
2 Manuscrits de la Bibliothèque de Bordeaux.
3 Archives de Montardet.

Digitized by Google

et Jean. Le second survécut seul à son père, décédé après avoir testé le 16 août 1562.

Parmi les de La Rochebeaucourt n'ayant pas le titre de marquis de Soubran, mais fréquentant assez souvent cette terre, il importe de signaler encore Daniel, seigneur de Saint-Chamond-les-Monard, paroisse d'Oradour-Fanais. Il épousa en premières noces Charlotte de Ballue dont il eut un fils Pierre. Le 25 juin 1655, Daniel se remarie avec Marguerite de Préverend, veuve de Jean Maigret, seigneur de la Billetière dont il eut une fille Marie qui épouse le 14 avril 1675 Pierre de Bernier, écuyer, seigneur de la Solaye et du Mas, de la paroisse de Saint-Quentin, en Angoumois. Daniel mourut, le 1er mars 1668, à Billac et fut inhumé à Oradour-Fanais. Son fils Pierre, écuyer, seigneur de Boisredon, se fixa, paraît-il, à Paris où nous le voyons mentionné dans un acte de Me Blanchard, notaire royal où intervient un de ses parents François de Ballue, écuyer seigneur du Puy, demeurant à Saint-Quentin, Angoumois. [1]

Il est temps, croyons-nous, de revenir aux possesseurs du marquisat de Soubran. A l'époque où nous en sommes arrivés, il appartient à Jacques de La Rochebeaucourt, fils de Prégent, dont il a été question plus haut. Il épousa, le 19 avril 1634, Louise de La Rochebeaucourt qui lui donne un fils Jean institué héritier par testament de son père en date du 16 avril 1666.

Jean VI prend le titre de seigneur de Soubran, la Baraudière, Mondoublé et autres lieux. Il s'unit à Jeanne de Béarn, dame de Clion-Somsac, dont il n'eut qu'une fille appelée Catherine. Celle-ci se marie dans le courant de l'année 1647 avec Louis Chabot, comte de Jarnac, seigneur de Saint-Gelais. Jean VI occupait la haute situation de lieutenant du roi en la ville d'Angoulême.

Par suite de l'union de Catherine de La Rochebeaucourt, cette famille, qui jusqu'alors, c'est-à-dire jusqu'à la moitié du XVIIe siècle, avait présidé aux destinées de notre localité, disparaît entièrement et est remplacée par la famille Chabot de Saint-Gelais.

Louis Chabot de Saint-Gelais réunit alors le titre de marquis de Soubran à ceux de comte de Jarnac, baron de Monlieu et Marouette qu'il possédait déjà. Né le 17 septembre 1621, il était, au moment de son mariage, maistre de camp d'un régiment de cavalerie, et

1 Archives de la Cousse.

Digitized by Google

maréchal de camp dans les armées du Roi. Il eut de nombreux enfants : Guy Henry son successeur, Henry mort jeune encore, Guy Charles, futur doyen de Saintes, Joseph Louis Augustin qui se fait recevoir chevalier de Malte et décède en 1675, Hilaire et, en dernier lieu, Julie Eustache, damoiselle de Jarnac, morte en 1687. Les hautes qualités de Louis Chabot de Saint-Gelais lui valurent l'honneur d'être choisi par le Roi en 1651 pour assembler la noblesse de Cognac. Il s'éteignait quelques années après, en 1666. Sa veuve vivait encore en 1699.

Le marquisat de Soubran revint à Guy Henry Chabot de Saint-Gelais. A ce titre, il joignait ceux de comte de Jarnac, seigneur de Marouette, Clion-Somsac, Grésignac etc. Né le 27 novembre 1648, marié, une première fois, en 1678, avec Marie Claire Créquy, damoiselle d'honneur de Mademoiselle de Montpensier, fille unique d'Adhémar de Créquy, seigneur de la Cressonnière vicomte de Houllez et de Jeanne Lambert de Lomay, il a trois enfants : Louis né en novembre 1675, mort en 1691, Guillaume Gabriel et Anne Marie Louise [1]. Sa femme étant décédée le 29 mars 1684 à l'âge de 37 ans, Guy Henry se remarie en 1688 avec Charlotte Armande de Rohan. Il avait été appelé, par lettres royales du 30 janvier 1678, à exercer les hautes fonctions de lieutenant général du Roi en Saintonge et Angoumois. Deux ans après son second mariage, Guy Henry Chabot de Saint-Gelais décédait et sa veuve se remariait avec Pons de Pons.

Voilà donc la terre de Soubran tombée de nouveau en quenouille, puisque son unique héritière est Anne Marie Louise Chabot de Saint-Gelais. Elle va changer une troisième fois de possesseur, car la marquise de Soubran, comtesse de Jarnac, dame de Semoussac et Semillac, épouse en 1709 Paul-Auguste-Gaston de La Rochefoucauld.

Paul-Auguste-Gaston de La Rochefoucauld était, avant son mariage, chevalier de Montendre. A ce titre, il joint dorénavant celui de marquis de Soubran, comte de Jarnac, etc. Homme de guerre, nous le voyons tantôt comme colonel du régiment de Béarn, tantôt comme brigadier des armées du Roi, combattre là où la France et le Roy, avaient besoin de défenseurs. Aussi nous le

1 D'après le Père Anselme et M. Rainguet, cette fille serait née du second mariage de Guy Henry et portait les prénoms de Henriette-Charlotte.

Digitized by Google

rencontrons à Donasvert et Hookstet en Flandre, accompagnant le maréchal de Saxe dans son admirable campagne. Cette rude vie des camps devait le ravir de bonne heure aux siens ; il meurt à 39 ans. Si l'on en croit Moréri, il n'aurait pas eu d'enfants; d'après le Père Anselme, au contraire, il aurait eu une fille qui aurait pris le voile aux Ursulines de Saint-Jean-d'Angély.

La veuve de Paul-Auguste-Gaston de La Rochefoucauld se remarie avec Charles-Annibal de Rohan-Chabot auquel elle apporte son douaire, c'est-à-dire cette terre de Soubran.

Le Marquisat change donc encore de possesseurs.

Le nouveau seigneur joint aux titres apportés par son mariage celui de chevalier de Léon qu'il avait déjà. Il était fils de Rohan-Chabot, duc de Rohan, prince de Léon, comte de Perrhouët et de Marie-Elisabeth de Bec. Homme de guerre comme son prédécesseur, il était colonel d'infanterie ; il vivait encore en 1747.

La terre de Soubran passe finalement entre les mains du duc de Lavauguyon, seigneur d'Archiac, descendant des sires de Pons. C'est par suite du mariage de la veuve de Guy-Henry Chabot de Saint-Gelais avec Pons de Pons qu'eut lieu cette nouvelle dévolution de propriété.

Telle est, pendant la période qu'on est convenu d'appeler l'ancien régime, la vie de Soubran, ou pour mieux dire des familles portant son nom. Comme nous l'avons vu, certains membres de ces familles ont porté haut et ferme son drapeau. Grâce à l'influence de ceux-ci dont la plupart occupaient de hautes situations daus le royaume, notre localité avait pris une extension et une importance, malheureusement perdue depuis. Plus peuplée alors, elle était le siège d'une haute et basse justice, en outre un centre administratif qui, comme nous le verrons plus loin, s'est émietté peu à peu. A cette époque Soubran avait des juges sénéchaux, des procureurs fiscaux, des greffiers, des avocats, des notaires, des sergents, des collecteurs, des maîtres en chirurgie et des maîtres apothicaires. Il existait une halle seigneuriale, située près du puits appelé encore le Puits de la Halle. Notre localité était donc le centre de foires et marchés offrant une certaine importance commerciale.

La période révolutionnaire se passa sans incidents. La tradition ne nous a rapporté aucun de ces faits qui ont malheureusement terni, dans certains endroits, les grandes pages de cette véritable

Digitized by Google

épopée et ont parfois fait oublier la mémorable année 1789 par les horreurs des années suivantes. Grâce au bon sens de la population, par suite sans doute de l'estime que les marquis de Soubran avaient su inspirer, rien, disons-nous, ne peut être rapporté établissant que les habitants aient manqué au sang froid et à l'humanité. Néanmoins, les lois édictées par la Convention amenèrent la vente des biens seigneuriaux et le château de Soubran appartenant à l'émigré Quélen de Lavauguion fut vendu comme bien national, le 30 mars 1799, au sieur Charassier. Il en faisait l'acquisition pour lui et ceux qu'il devait désigner aux termes de la loi, pour la somme de 51,000 livres.

Pendant la première partie de notre siècle, la commune de Soubran conserva une certaine importance administrative, la plaçant au-dessus d'une commune rurale ordinaire. Ainsi elle était le siège de réunion d'un bataillon de la garde nationale composé des compagnies formées par les communes d'Allas-Boccage, Boisredon, Courpignac, Nieul-le-Virouil, Salignac, Saint-Hillaire-du-Bois et Soubran. Longtemps elle posséda un notaire, un médecin, un percepteur et un huissier.

Signalons en outre, le 8 janvier 1804, la naissance de Lucien Brard qui, reçu docteur en médecine, se fixa à Jonzac, devint plus tard maire de cette ville et fut élu membre de la Constituante de 1848. Retiré de bonne heure de la vie politique, il s'est éteint, le 26 janvier 1887, à Patureau, commune de Montguyon, chez sa fille, Madame Desbordes, laissant également un fils, aussi docteur en médecine, demeurant à La Rochelle où il a fait partie de l'administration municipale du chef-lieu de notre département.

Aujourd'hui la population de Soubran a diminué. Suivant le mouvement fâcheux qui pousse, depuis quelques années, l'habitant des campagnes à émigrer vers les villes, beaucoup de Soubranais ont abandonné le pays de leurs pères. Cette émigration, lors du recensement de 1891, avait réduit la population au chiffre de 534, alors qu'elle était encore de 653 en 1839. Il importe de signaler ce danger contre lequel il est nécessaire de réagir. Les habitants de Soubran comprendront le cri d'alarme jeté, depuis longtemps, par les penseurs et les économistes. Ils n'auront pas la folie de se laisser séduire par le fallacieux mirage des grandes, comme des petites villes. Ils préféreront rester au foyer de leurs ancêtres où ils

Digitized by Google

trouveront les saines traditions de la famille, l'indépendance que donne la vie des champs, l'air pur de leurs vallons et enfin la consolation de reposer dans la terre qui les a vu naître.

§ II. — Les Notabilités avant 1789

I. Marquis de Soubran. — 1° Jean I de La Roche ou La Rochebeaucourt, 1412; 2° Jean II de La Roche ou La Rochebeaucourt, 1485; 3° Jean III de La Rochebeaucourt, 1526-1556; 4° Prégent de La Roche, 1564; 5° Jean IV de La Rochebeaucourt, dans le milieu du XVIe siècle; 6° François, baron des Vignoles La Hire, époux de Marie de La Rochebeaucourt, 1530-1580; 7° Jean V de La Rochebeaucourt, vers la fin du XVIe siècle; 8° Jacques de La Rochebeaucourt, fils de Prégent, 1610; 9° Jean VI de La Rochebeaucourt, fils de Jacques, XVIIe siècle; 10° Louis-Chabot de Saint-Gelais, époux de Catherine de La Rochebeaucourt, XVIIe siècle; 11° Guy-Henry Chabot de Saint-Gelais; 12° Paul-Auguste-Gaston de La Rochefoucauld, époux d'Anne-Marie-Louise Chabot de Saint-Gelais; 13° Charles-Annibal de Rohan-Chabot, époux de la même, devenue veuve; 14° Duc de Lavauguyon, seigneur d'Archiac.

Actes de l'état-civil où sont mentionnés les seigneurs et dames de Soubran.

Naissances de Charlotte Pays, du 26 mars 1655, parrain Guy-Henry Chabot de Saint-Gelais, marraine Charlotte Galard de Béarn; de Catherine Michenot, du 15 avril 1660, parrain Jehan de Pont, seigneur de Lougerot, marraine Marie-Catherine de La Rochebeaucourt; de Charles Sabourit, du 26 avril 1665, parrain Charles de Lescours, seigneur de Rouffignac, marraine Marie-Catherine de La Rochebeaucourt; de Pierre Rodes, du 7 octobre 1674, parrain David de l'Étang, marraine Marie-Catherine de La Rochebeaucourt; de Catherine Sabourit, fille de Charles, notaire à Soubran, et de Marie Bouyé, parrain Fs. Sabourit, maître chirurgien, marraine Catherine de La Rochebeaucourt; de Charles-Annibal Brossard, fils de Jacques, juge, et de Madeleine Olanier, du 26 avril 1713, parrain Charles-Annibal de Rohan-Chabot, comte de Jarnac, seigneur de Marouette et autres places, colonel d'infanterie, marraine Henriette de Chabot.

II. Curés. — 1° Fontanelle, de 1640 à 1661; 2° Demessac, de

Digitized by Google

1661 à 1666; 3° Glénisson, de 1666 à 1685; 4° Dufouert, de 1685 à 1705; 5° Maury, de 1705 à 1753 [1]; 6° Faliès, de 1753 à 1772; 7° Veyre François, du 19 novembre 1772 au 12 janvier 1773 [2]; 8° Faliès Gabriel, de 1773 à 1776 [3]; 9° Lair, de 1776 à 1792.

III. Pasteur. — Lagarde.

IV. Juges sénéchaux connus. — 1° De la Salle; 2° Brossard Jacques, avocat, 1711; 3° Faure, notaire, 1750.

Actes de l'état-civil où figurent les dénommés ci-dessus :

Naissances : de Thomas de la Salle, du 2 juin 1655, fils de Jean et de Marie de Pont, parrain Thomas de la Salle, marraine Françoise de Pont; de Guitard Étienne, du 25 juin 1675, fils de Mathurin et de Jacquette Bellot, parrain Étienne de la Salle, marraine Marguerite de la Salle; de Marie Danglade, du 20 juillet 1681, parrain Joseph de la Salle, marraine Marie Sabourit, en présence de Jehan Gaspart, maître chirurgien.

Mariages : de Henri-Claude de Saint-Aulaire, chevalier, seigneur de la Noue, paroisse de Brie-sous-Archiac, avec Angélique de Belleville, le 22 février 1694, en présence de De la Salle, juge, Étienne Sabourit et Jean Loubiat, bourgeois de Soubran; de François de Belleville, fils de messire François de Belleville et d'Angélique de Saint-Aulaire, avec Marie Haffe de Saint-Albert, le 16 juillet 1754, en présence de Faure, juge sénéchal à Soubran, et Delphin Laverny.

Décès de Marie Taffereau, épouse Jacques Brossard, le 7 mars 1793.

V. Procureurs fiscaux. — 1° Giraud Berthomé, 1475; 2° Sabourit Nicolas, procureur d'office, 1670; 3° Sabourit Charles, 1689; 4° Sabourit Étienne, 1720; 5° Sabourit Charles, 1734; 6° Boureuil Jean-François, 1760.

Actes de l'état-civil où figurent les dénommés ci-dessus :

Naissances : de François Rodes, fils de Bernard et de Suzanne Giraud, du 13 novembre 1667, parrain François de Parcoul, marraine demoiselle Louise de Belleville; de Marie Rodes, fille d'Arnaud et Suzanne Giraud, du 23 janvier 1676, parrain Sabourit

1 Cet ecclésiastique a été inhumé dans l'église.
2 Mineur conventuel Franciscain, desservant temporaire.
3 Frère du précédent.

Digitized by Google

Nicolas, marraine Marie Broine ; de Marie Sabourit, fille de Charles et Marie Bouyé, du 17 octobre 1688, parrain De la Salle, marraine demoiselle Lapoignée.

Mariage de Jean Bellot, procureur fiscal à Salignac, avec demoiselle Marie Taloubet, du 4 avril 1690, en présence de Me Sabourit, procureur fiscal à Soubran, Me Charles Sabourit, praticien, et du sieur Ranconneau.

VI. Avocats connus. — 1° Brossard Jacques, 1705 ; 2° Brossard Annibal, 1743, fils du précédent.

VII. Notaires. — 1° Arvoir, 1623 ; 2° Tanquidé, 1640 ; 3° Sabourit, 1660 ; 4° Bellot Jean, 1697 ; 5° Sabourit Charles-Pierre, 1698 ; 6° Jambu Michel [1], 1750 ; 7° Bourreuil, 1760 ; 8° Faure, 1765.

L'office a été transporté par Me Faure à Saint-Dizant-du-Bois, puis à Nieul-le-Virouil et supprimée en 18...

Actes de l'état-civil qui se rapportent aux noms qui précèdent :

Naissances : de Suzanne Jambu, du 14 février 1687, fille de Salomon et Suzanne Pillet, parrain Salomon Goujeaud, marraine Suzanne Jambu ; de Catherine Rouchon, du 1er mars 1687, parrain Antoine Bellot, marraine Catherine Ratie ; de Marie Tanquidé, du 12 septembre 1688, fille de Jean Marchand et d'Isabeau Bricou, parrain Jean Talabot, marraine Marie Giraud ; de Marie Sabourit, du 17 octobre 1688, fille de Charles et de Marie Bouyé, parrain sieur de la Salle, marraine Lafraignée ; de Jeanne Tanquidé, du 8 avril 1692, fille des ci-dessus, parrain Jean-Baptiste Breton, maréchal des logis, marraine Jeanne Dufaure ; de Salomon Jambu, du 1er novembre 1693, fils des ci-dessus, parrain Daniel Jambu, marraine Suzanne Jambu ; de Jacques Charassier du 6 juillet 1776, parrain Chasseloup-Laubat de Saint-Sulpice, marraine Marguerite Jambu de Pons.

Mariages : de Suzanne Jambu avec François Moulinier, juge sénéchal de Mirambeau, du 3 mars 1763 ; de Faure, notaire, avec demoiselle Suzanne Bourreuil, du 3 mars 1763 ; de Jacques Tanquidé avec demoiselle Anne-Rosalie Bourreuil, 3 mars 1783 ; de Jean-Henry Fleury, fils de Jean-René et Jeanne Faure de Plassac, avec Anne-Suzanne Moulinier, fille de F. Moulinier et Suzanne Jambu décédés, présents : Faliès, Fleury, Anne Moulinier, Girault née

1 Était juge sénéchal de Courpignac et Salignac.

Digitized by Google

Moulinier, Madeleine Brard, Hutaux, Girault, Geneviève Faliès et Fleury, du 7 décembre 1796.

Décès d'Anne Maury, veuve de Michel Jambu, ancien notaire, procureur d'office.

VIII. Collecteur connu. — Désiré.

IX. Maitres en chirurgie connus. — 1° Gaspart Jehan, 1681; 2° Lecourt, 1692; 3° Sabourit François, 1689; 4° Giraud Gamahiel, 1734; 5° Lecourt, 1766; 6° Girault Pierre, 1786.

Actes de l'état-civil se rapportant aux noms qui précèdent :

Naissances : de François Guilbon, du 1er janvier 1673, parrain François Sabourit, marraine Marthe Giraud; de Jean Lecourt, du 14 décembre 1766; de Pierre-Emmery Girault, du 14 septembre 1787, fils de Joseph et de Victoire Moulinier; d'Anne-Suzanne Girault, du 12 août 1788, fille des mêmes, parrain Paul Alefsen de Boisredon, marraine Marie-Madeleine Chastelier, veuve Laverny; de Paul-Marie Girault, du 24 septembre 1789, fils des mêmes, mêmes parrain et marraine qu'Anne-Suzanne, sa sœur; de Louis-Antoine Girault, du 20 octobre 1790, fils des mêmes; de Marie-Amélie-Charlotte Girault, du 17 novembre 1791, fille des mêmes, parrain Paul Alefsen de Boisredon, marraine Marie Peyronnet, son épouse; de Marie-Sophie Girault, du 1er janvier 1793, fille des mêmes, parrain Grégoire Moulinier, marraine Marie d'Imbert, épouse d'Emmery Girault, maître en chirurgie à Jonzac; d'Adélaïde Girault, du 15 ventose an II (1795), fils des mêmes; de Jacques-Alexandre Girault, du 5 juillet 1796, fils des mêmes; de Félix Girault, du 9 janvier 1798, fils des mêmes; de Stépanine Girault, du 19 floréal an IX, fille des mêmes; de Clémence Girault, du 18 fructidor an XI, fille des mêmes; de Joséphine Girault, du 6 ventôse an XIII, fille des mêmes; de Marie-Aglaé Girault, du 22 janvier 1808, fille des mêmes; de Marie-Clémentine Girault, fille de Jacques-Alexandre et de Marie Etelain, du 30 octobre 1837.

Mariages : de Joseph Girault, maître en chirurgie, fils de Pierre-Jacques, chirurgien à Jonzac, et de Catherine Monnerot, avec Victoire Moulinier, fille de François Moulinier et Suzanne Jambu, du 13 janvier 1787, présents : F. Jambu, Paul Grégoire, Moulinier, Delphin Laverny; de Jacques-Alexandre Girault avec Marie Etelain,

Digitized by Google

Digitized by Google

Dr P. L. BRARD

REPRÉSENTANT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE DE 1848

1804-1887

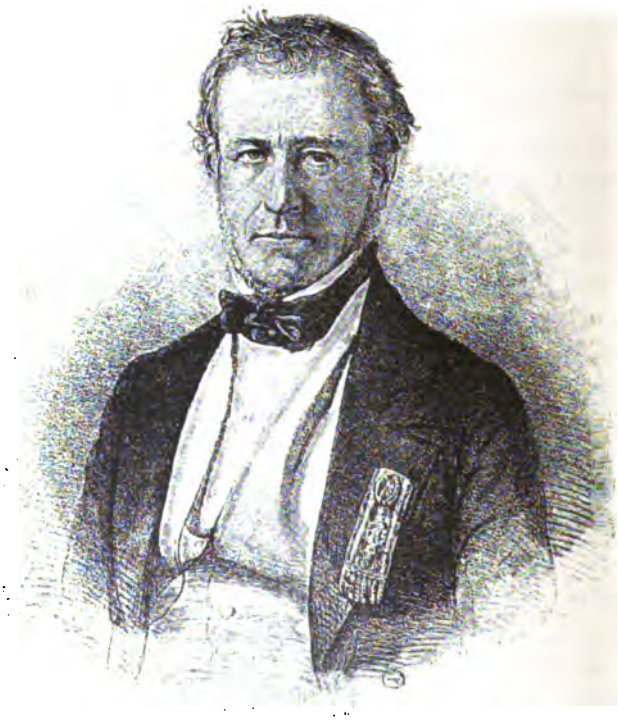

Lith. Llanta, 1848.

Phototypogravure Nouvelle. E. Bra

Bulletin des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure.
1896

Digitized by Google

présents : Guigneau, Robin, Moulinier, Ve Girault, Pérot, Pierzo et Jacques de Meyer.

Décès : de Joseph Girault, maître en chirurgie, du 23 mars 1812, fils de Pierre-Jacques Emmery, maître en chirurgie, et de Catherine Monnerot, décédés, déclaration de son fils aîné de Saint-Palais de Négrignac et de Laporte, son beau-frère; de Jacques-Alexandre Girault, âgé de 81 ans, fils de Joseph et de Rose-Elisabeth Moulinier (on la nommait Victoire), du 14 avril 1878.

X. Maitres apothicaires connus. — 1° Giraud Gamahiel [1], 1662; 2° Garnier [2], 1692.

XI. Sergents. — 1° Guigneau Jean, 1723, remplissait en même temps les fonctions de greffier du marquisat de Soubran; 2° Bourreuil François, 1735; 3° Guigneau François [3] et, 1746, remplissant les fonctions de greffier du marquisat de Soubran [4].

---

§ 3. — Les Notabilités depuis 1789.

A. PÉRIODE INTERMÉDIAIRE

I. Syndic de la commune. — Boulerne.

II. Procureurs de la commune. — 1° Texier, 1780; 2° Girault, 1790.

B. PÉRIODE CONTEMPORAINE

I. Maires. — 1° Boulerne Jacques, charron, de 1790 au 30 novembre 1791; 2° Guigneau François, huissier, du 30 novembre 1791 au 23 messidor an VIII; 3° Lair Charles, ex-curé de Soubran, de messidor an VIII au 18 avril 1807; 4° Girault Joseph-Pierre, maître chirurgien, du 18 avril 1807 au 16 septembre 1810; 5° Brard Pierre, propriétaire, du 16 septembre 1810 au 12 décembre 1825; 6° Gout Jean-François-Pierre dit Planty, ex-chirurgien de la marine, du 12 décembre 1825 au 11 juillet 1841; 7° Carpentin Louis-Désiré-

1 Naissance de Jean Giraud, fils de Gamahiel et Marie Jaroffroy, parrain Samuel Jaroffroy, marraine Jeanne Sabourit, du 22 septembre 1690.

2 Mariage de Garnier, maître apothicaire, et de Marguerite Lecourt, du 26 février 1692, présent Jean Brouin, maître chirurgien.

3 Mariage de Guigneau François, fils de Jean, avec Anne Chevreu, 3 février 1746.

4 Décès, du 17 juillet 1796, de François Guigneau, ancien greffier, époux de Anne Chevreu.

Digitized by Google

d'Assises, propriétaire, du 11 juillet 1841 au 1er juillet 1846; 8° Merle Léa Louis, docteur en médecine, du 1er juillet 1846 au 1er juillet 1857; 9° Ménier Louis-Armand, propriétaire, du 1er juillet 1857 au 8 septembre 1867; 10° Templier Nicolas, propriétaire, du 8 septembre 1867 au 14 mai 1871; 11° Ménier Louis-Armand, propriétaire, du 14 mai 1871 au 8 février 1894; 12° Girault Alexandre, ex-instituteur de Soubran, propriétaire, du 22 avril 1894.

Actes de l'état-civil se rapportant aux noms désignés ci-dessus :

Décès du 5 octobre 1788 d'Anne-Élisabeth Brard, âgée de 32 ans.

Mariage de Pierre-Jacques Brard, de la Prevautière avec Suzanne-Rosalie Lys, du Vivier, le 29 août 1791, présents : René Girault, Pierre Goulard, Bergeon Lamartinière, Lys, Merzeau, Anne et Marie-Madeleine Brard, Anne Merzeau et Faure, notaire.

Décès de Pierre Jacques Brard, du 27 mars 1794.

Naissances : du 5 mars 1796, d'Élisabeth-Rosalie Brard, fille de Jacques-Pierre Brard et de Suzanne-Rosalie Lys, du Vivier; du 15 octobre 1797, de Marie-Adèle-Angélique Brard, fille des mêmes.

Décès du 7 octobre 1800, de Françoise-Élise Brard, âgée d'un an.

Naissances : du 8 mars 1801, de Marie-Madeleine-Adèle-Françoise-Élise Brard, fille des mêmes; du 7 ventôse an X, de Marie-Madeleine-Adèle Brard, fille des mêmes; du 8 janvier 1804, de Pierre-Lucien Brard, fils des mêmes.

Mariage du 29 décembre 1804, de Pierre Moreau, de Nieul-le-Virouil avec Madeleine Brard, de Saint-Bonnet, présents : Brard, Tanquidé et Rullier.

Naissance du 8 février 1806, de Marie-Anne-Théodule Brard dite Élise, fille des mêmes.

Décès du 27 mars 1806, d'Anne-Élisabeth Chantelier, fille d'Abraham et d'Anne-Élisabeth Lys, veuve de Pierre-Jacques Brard, déclaration de Jean-Pierre Moreau, son gendre, et de Pierre-Jacques Brard, son fils.

Naissance du 6 février 1810, d'Agathe Brard dite Zina, fille des mêmes,

Mariages : du 2 avril 1816, de Jean-François-Pierre Gout dit Planty, ancien chirurgien de marine, âgé de 30 ans, et d'Élisabeth-Rosalie Brard, âgée de 20 ans, présents : Brard, Guillot, Ch. Lair,

Digitized by Google

Pierre-Jacques Brard, Brard Lys, Anne Brard, Jeanne Brard, Laporte, adjoint ; du 23 avril 1831, de Paul Vaurigaud avec Agathe Brard dite Zina, présents : Gout, Nollet, Vandais, Savarit et Bret.

Décès du 23 janvier 1834, d'Anne Brard, âgée de 77 ans.

Mariage du 12 février 1835, de Louis-Désiré-d'Assises Carpentin et de Marie-Théodule Brard dite Élisa, présents : Carpentin père, Vaurigaud, Morin, Déjean, Dr L. Brard, Carpentin-Labroue, veuve Brard, Amélina Brard, Adèle Brard, veuve Gout, Brard, Gout, Sophie Morin, Ferdinand Morin, Gout, maire.

Naissance du 11 décembre 1835 de Louis-Victor Carpentin fils des précédents.

Mariage du 27 octobre 1836 de Jacques-Jean-André Malzac, lieutenant au 58e de ligne, avec Marie-Madeleine-Adèle Brard, présents : Lejeune, Joueneau, Vandais, Malzac, Déjean, Brard-Gout, Vaurigaud, Carpentin, Dr Brard, Brard, veuve Brard, veuve Moreau, Lice, Gout, maire.

Décès : du 11 septembre 1837, de Jeanne-Julie Brard; du 11 septembre 1838, de Marie-Madeleine Brard, veuve Moreau; du 24 janvier 1840, de Suzanne-Rosalie Lys, veuve de Pierre-Jacques Brard, fille de Jean Lys, du Vivier et de Jeanne d'Aulnis; du 2[illegible] mai 1841, de Jean-François-Pierre Gout, âgé de 54 ans, fils de feu Jean-François-Pierre et de vivante Marie-Élisabeth Jambu, époux de Rosalie Brard; du 18 janvier 1860, d'Élise-Théodule Brard, épouse Carpentin ; du 11 février 1871, de Malzac Jacques-Jean-André, fils d'André et Anne-Véronique Viguier, né à Mestreau, capitaine en retraite; du 1er août 1884, d'Agathe Brard dite Zina, veuve Vaurigaud.

Naissances : du 31 avril 1842, de Marie-Gabrielle-Hortense Girault; du 31 mai 1842, de Marie-Anne-Palmyre Carpentin, fille des ci-dessus.

Décès : du 24 janvier 1845, de Marie-Elisabeth Gout, âgée de 63 ans, veuve de Pierre Merle, sœur de Jean-François-Pierre Gout; du 18 février 1848, de Rosalie Brard, veuve de Jean-François-Pierre Gout, âgée de 53 ans.

Naissances : du 2 mars 1848, de Louise-Victorine-Amelina Carpentin; du 31 juillet 1845, de Pierre-Louis-Ervin Merle, fils de Léa-Louis Merle, docteur en médecine, et de Marie-Françoise-Aurélie Bascle.

Digitized by Google

Décès du 17 octobre 1850, de Palmyre-Élise Carpentin, âgée de huit ans.

Naissances : du 21 juillet 1858, de Marie-Marguerite-Lucy Ménier, fille de Louis-Armand et Justine Ellie; du 29 mai 1865, de Suzanne-Marie-Louise Ménier, fille des mêmes désignés ci-dessus.

Décès : du 23 septembre 1870, de Marie-Madeleine Ménier, fille des mêmes et sœur des deux précédents; du 2 août 1871, de Justine-Élisabeth-Adèle Ellie, fille de Jean-Jacques Ellie et de Fleurenceau, née à Saint-Hilaire-du-Bois, épouse Ménier; du 30 septembre 1875, de Louis-Désiré-d'Assises Carpentin, veuf d'Élise-Théodule Brard, né à Boulogne-sur-Mer, de Louis-Joseph-Victor et de Marguerite Crevel.

Mariages : du 12 décembre 1882, de Jean-Félix-Hippolyte Meslier, dit James, docteur en médecine, et de Marguerite-Lucy Ménier, présents : Ménier grand-père, Meslier, avocat, Ch. Chottard, Jean-Jacques Ellie, Ménier père, Bignon, adjoint; du 12 décembre 1882, de Jean-André-Jenny Bonamy et de Louise-Victorine-Amélina Carpentin, présents : Théophile Jousse, C. Carpentin, A. Boisgiraud, Girault, C. Jousse, Carpentin, J. Genot, A. Bonamy, Paul Vaurigaud, Dr Lucien Brard, E. Malzac.

Naissance du 17 février 1882, de Marie-Louis-Victor Carpentin, fils posthume de feu Louis-Victor, docteur-médecin, médecin principal de la marine, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre impérial de Midjedié, et de Paquitta Ximenès.

Décès : du 8 février 1892, de Marie-Gabrielle-Hortense Girault; du 8 février 1894, de Louis-Armand Ménier, propriétaire, veuf de Justine-Élisabeth-Adèle Ellie.

II. Officiers de l'état-civil. — 1° Lair Charles, de l'an I au 23 nivôse an II; 2° Hutaud, du 23 nivôse an II au 4 floréal an II; 3° Rousseau, du 4 floréal an II au 30 pluviôse an III; 4° Templier, du 30 pluviôse an III au 3 nivôse an IV; 5° Lair Charles, du 3 nivôse an IV au 23 messidor an VIII [1]. (Les officiers de l'état-civil étaient chargés d'enregistrer les naissances, mariages et décès.)

---

1 Suppression des fonctions confiées aux officiers de l'état-civil par la loi du 20 septembre 1792, et remises aux maires le 28 pluviôse an VIII.

Digitized by Google

Actes de l'état-civil se rapportant à certains noms désignés ci-dessus :

Naissances : du 10 janvier 1793, de Jean Hutaud, fils de Jean, marchand et de Jeanne Foliès; du 26 floréal an II, de Nancy Hutaud, fille des mêmes; du 19 août 1795, de Jean-Baptiste Hutaud, fils des mêmes; du 20 vendémiaire an V, de Jean Hutaud, fils des mêmes; du 9 janvier 1798, de Joseph Hutaud, fils des mêmes; du 22 floréal an VII, de Julie Hutaud, fille des mêmes.

Décès : du 29 janvier 1793, de Jean Hutaud, âgé de 19 ans, frère de Jean, marchand; du 1er février 1795, de Baptiste Hutaud, âgé d'un mois, fils de Jean, marchand et de Jeanne Foliès; du 9 octobre 1798, de Joseph Hutaud, âgé de 8 mois, fils des mêmes; du 13 octobre 1798, de Baptiste Hutaud, âgé de 3 ans, fils des mêmes.

III. Adjoints. — 1° Gaultier, de 1807 à 1809; 2° Brard Pierre, de 1809 à 1810; 3° Laporte Baptiste, de 1810 à 1816; 4° Gout Jean-François dit Planty, de 1816 à 1825; 5° Texier Jean, de 1825 à 1846; 6° Rousseau Jean-Jacques, de 1846 à 1860; 7° Templier Nicolas, de 1860 à 1867; 8° Robin Eucher, de 1867 à 1875; 9° Bignon Clément, de 1875 à 1886; 10° Verdier Ferdinand, de 1886 à 1892; 11° Savarit Eugène, depuis 1892.

Actes de l'état-civil se rapportant aux noms désignés ci-dessus :

Naissance du 17 avril 1735, d'Anne Chastelier, fille d'Abraham et d'Élisabeth Lys.

Mariage du 14 août 1760, de Jacques Lys et Catherine Lecourt.

Naissances : du 11 avril 1763, de Suzanne-Rosalie Lys, fille de Jacques et de Jeanne d'Aunis; du 16 février 1766, de Jeanne-Angélique Lys, fille des mêmes; du 4 décembre 1768, d'Abraham-Guillaume, fils d'Abraham et d'Élisabeth Lys.

Décès : du 19 mars 1785, de Jacques Lys, âgé de 60 ans; du 15 octobre 1799, de Marie-Angélique Brard.

Naissances : du 1er décembre 1799, de Madeleine-Françoise-Élise Brard, fille de Pierre-Jacques Brard et Marie-Suzanne-Rosalie Lys, demeurant au Vivier; du 7 brumaire an II, de Marie Laporte, fille de Laporte, propriétaire, et d'Adélaïde Mauléon.

Décès : du 6 août 1809, de Marie-Madeleine Chastelier, veuve Laverny; du 3 février 1813, de Marie-Anne Moulinier, fille de Fran-

Digitized by Google

çois et de Marie de Villères, déclaration de Laporte et de Jacques Moulinier, ses neveux.

Mariage du 23 mai 1846, de Jean-Pierre Verdier, fils de Jean-Henri et de Marguerite Courjeau, avec Anne Guigneau, présents : Verdier, J. Verdier, Arbouin, Fristch, Vaurigaud, Carpentin père et fils.

Décès : du 16 janvier 1881, d'Anne Guigneau, fille de Félix-François et Anne Richer, épouse Verdier, âgée de 62 ans; du 11 avril 1884, de Jean-Henri Verdier, âgé de 84 ans; du 5 mars 1834, de Marie Savarit, âgée de 11 mois; du 12 avril 1857, de Jean Savarit, âgé de 64 ans, époux de Marie Orvoir, fils de Pierre et Hélène Néron, décédés.

Naissance du 18 août 1860, de Jean-Marcel Savarit, fils de Jean et de Suzanne Tartre.

Décès du 7 mars 1870, de Madeleine Savarit, âgée de 8 jours, fille des dénommés ci-dessus.

IV. Curés. — 1° Duburg [1], de 1810 à 1817 ; 2° Mireau Narcisse [2], de 1817 à 1820; 3° Duburg [3], de 1820 à 1825; 4° Baudeloche [4], de 1825 à 1829; 5° Guillement [5], de 1829 à 1831 ; 6° Pierzo Emmanuel [2], de juin 1831 à juillet 1864; 7° De Doigt Joseph [6], de novembre 1864 à octobre 1868; 8° Barbreau Pierre-Étienne [7], de novembre 1868 à octobre 1885; 9° Mériot (curé actuel), depuis octobre 1885.

V. Pasteurs. — 1° Benignus [8]; 2° Costa.

VI. Officiers de la garde nationale. — La garde nationale a été organisée le 14 octobre 1792, supprimée le 11 janvier 1852.

A. *Chefs de bataillon.* — 1° Girault Pierre; 2° Guigneau François-Félix ; 3° Du Pavillon; 4° Guigneau François-Félix.

---

1 Cet ecclésiastique était curé du Petit-Niort, desservait en même temps Soubran.

2 Ecclésiastique espagnol.

3 L'abbé Duburg, curé du Petit-Niort, a de nouveau desservi Soubran.

4 Baudeloche, curé de Boisredon, a desservi Soubran en même temps.

5 Guillement était vicaire de Rouffignac.

6 Ecclésiastique originaire du Finistère, fils de Jean-Baptiste et de Françoise Le Flahu, décédé le 15 juillet 1864 et inhumé dans l'ancien cimetière.

7 Prend sa retraite pour cause de santé.

8 Décès du 14 septembre, de Paul Vaurigaud, né à Pons, de Daniel et Rosalie Chardavoine, âgé de 79 ans, déclaration de son fils Paul et de Benignus, pasteur.

Digitized by Google

B. *Compagnie de Soubran.* — Capitaines : 1° Girault ; 2° Bonpain; 3° Carré aîné ; lieutenant en 1er : Templier Jean-François ; lieutenant en 2° : Roux François ; trésorier : Templier Jean-Nicolas.

C. *Officier d'état-major.* — Berjon-Lamartinière, aide-de-camp du général Valette, commandant les deux rives de la Charente.

VII. Médecins. — 1° Gout François-Pierre dit Planty, officier de santé, ancien chirurgien de la marine, époux de Rosalie Brard, 1815; 2° Merle Léa-Louis, docteur en médecine, ancien élève externe des hôpitaux de Paris, époux de Marie-Françoise-Aurélie Bascle, s'est fixé à Soubran en 1842.

VIII. Instituteurs. — 1° Poullet, nommé le 7 septembre 1814 ; 2° Chasseloup, nommé le 2 janvier 1815 ; 3° Savarit, Jean [1], nommé le 2 janvier 1825 ; 4° Pillet, nommé le 2 janvier 1829 ; 5° Ferrand, nommé le 2 janvier 1873 ; 6° Girault [2], nommé le 4 octobre 1875 ; 7° Besson, nommé le 30 septembre 1890.

Naissances : du 23 mars 1833, de Marie Savarit, fille de Jean, instituteur et de Marie Orvoir ; du 10 septembre 1834, de Marie Savarit, du 12 juillet 1836, de Jean Savarit, nés des mêmes indiqués ci-dessus ; du 12 août 1884, de Marie-Louise-Gabrielle Girault, fille d'Alexandre et de Marie-Zélie Trijol.

Décès : du 1er juillet 1854, de Georgette Girault, fille d'Alexandre et Marie Etelain ; du 26 novembre 1858, d'Anne-Marie-Clémentine Girault, âgée de 21 ans, fille des précédents.

IX. Institutrices. — 1° Mlle Stépanine Girault ; 2° Mlle Nourrigeon : 3° Mme Braud ; 4° Raine, nommée le 26 août 1888.

X. Huissiers. — 1° Guigneau Fs [1] marié à Marie Cathelineau ; 2° Guigneau Fs Félix [2] marié à Marie Richer, 20 août 1827 ; 3° Ogé, [3] marié à Anna-Adélaïde-Clorinde Fontaine.

Décès, du 17 juillet 1796, François Guigneau, déclaration de son fils François Guigneau huissier, et du sieur Etelain.

Naissance, du 30 mai 1786, de Fs Félix Guigneau, fils de François et d'Elisabeth Cathelineau.

Décès : du 30 septembre 1815, de François Guigneau, époux d'Elisabeth Cathelineau ; du 25 novembre 1817, d'Elisabeth Cathelineau veuve Guigneau François.

---

1 Décès, du 28 janvier 1808, d'Anne Chevreu, veuve de François Guigneau et mère de François Guigneau époux de Marie Cathelineau.

Digitized by Google

Mariage, du 20 août 1827, de François-Félix Guigneau avec Anne Richer, présents : Jean Basele, praticien, et Faure, notaire.

Décès, du 29 octobre 1848, de François-Félix Guigneau, époux d'Anne Richer, âgé de 67 ans, ex-huissier ; du 15 septembre 1846, de Pierre-Eugène Ogé, né à Saint-Thomas, fils d'Ogé, huissier et Clorinde Fontaine.

Naissances : du 17 mai 1852, de Jules-Auguste Ogé, fils de Pierre huissier et Marie-Adélaïde-Clorinde Fontaine ; du 12 septembre 1865, de Jean-Baptiste-Hyacinthe-Anatole Ogé, fils des mêmes dénommés ci-dessus.

Décès, du 13 octobre 1865, du dénommé ci-dessus.

(A suivre.)

RAPPORT SUR L'EXCURSION DE 1895

La Commission a dirigé son excursion annuelle vers l'extrémité ouest de l'arrondissement de Saintes. Elle avait inscrit au programme la visite de Sablonceaux et de Sainte-Gemme, avec halte à Pirelonge, au terrier de Toulon et à Saint-Romain-de-Benêt.

En dépit des prédictions de certains de nos confrères alarmistes qui déclaraient la tournée impossible, vu le nombre de kilomètres à parcourir, le voyage s'est accompli, sans trop de hâte, sans fatigue aucune, par un temps délicieux. Que notre trésorier soit loué ! il avait laissé sous la remise l'omnibus traditionnel, le classique, le bruyant, l'assourdissant, l'horrible omnibus, d'où l'on sort ahuri, les reins démolis par les cahots, la tête brisée par le tapage des vitres. Les landaus de notre compagnie des voitures ont du bon.

Pirelonge est notre première station. On connaît le résultat des fouilles que dirigèrent nos confrères MM. le docteur Jozansi, Dr Guillaud et le commandant Cantaloube. On se souvient de la séance du Congrès où ce dernier résuma ses constatations, ainsi que des observations présentées par Monsieur Lièvre. On sait que la principale découverte consiste dans la galerie étroite qui tourne tout autour du monument, On n'ignorait pas que le massif en blocage avait été autrefois revêtu d'un parement en pierres

Digitized by Google

de tailles, que le faîte se terminait par une toiture à forme d'écailles. Nous ne reviendrons pas sur ces différents points. Nous voulons être bref, ainsi qu'il convient à un rapporteur pris au dépourvu, chargé du compte-rendu qu'un confrère devait faire et aurait beaucoup mieux fait.

Tout près de Pirelonge se dresse le monticule connu sous le nom de terrier de Toulon. Au XIe siècle il appartenait à l'abbaye de Sablonceaux que nous visiterons. Il dominait alors une vaste plaine de marais, de landes, de terres incultes ou cultivées [1], devenues aujourd'hui des champs productifs et des vignes américaines. Il avait pour voisine la tour dite de César, depuis longtemps disparue. Une construction carrée en pierres appareillées s'élève au sommet, au milieu d'un bois. On pénètre actuellement à l'intérieur par une brèche, à la manière des sauvages vers leur hutte, en se mettant presque sur les genoux. Aucune trace d'ouverture nulle part. Autour des restes des fossés.

On a déjà beaucoup discuté sur l'origine et la destination de cet ouvrage. Les uns l'attribuent aux Gaulois, les autres, en majorité, aux Romains, d'autres au moyen âge. Il n'est sûrement pas gaulois.

M. B. Ledain [2] l'a classé sans hésiter au rang des camps romains, mais il ne paraît pas l'avoir visité. Il s'appuie principalement sur Bourignon et La Sauvagère [3]. On ne saurait douter que cette éminence fut utilisée comme poste d'observation. La position est merveilleuse pour cet objet. C'est un observatoire naturel d'où la vue s'étend très loin vers l'embouchure de la Seudre, les dunes et Marennes. Tout débarquement pouvait être signalé aussitôt opéré et promptement combattu. L'importance stratégique de ce point est un fait indéniable. Mais la construction n'a guère l'aspect d'un ouvrage romain. La question mériterait un examen approfondi, et ne peut recevoir de réponse satisfaisante que de renseignements recueillis sur place. Si la Commission consacrait quelques fonds à pratiquer des sondages, une fouille même sommaire, nous sommes convaincu que les archéologues lui en sauraient infiniment de gré. On pénétrerait probablement plus facilement le secret, on découvrirait

1 *Gallia*, II p. 477.
2 *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. VII p. 502.
3 Il adopte aussi l'opinion de Bourignon sur la tour de l'Isleau qui d'après cet antiquaire remonte au bas empire.

Digitized by Google

plus vite la véritable destination de ce monument que celle de la tour de Pirelonge.

Nous nous arrêtons de courts instants à Saint-Romain-de-Benêt. L'église en perdant ses coupoles a perdu tout intérêt. Nous cherchons vainement la scène de chasse sur l'un des chapiteaux que signala jadis l'abbé Lacurie. Nous voyons un chevalier couvert d'un haut bouclier luttant contre un léopard, une dame assise de face sur un cheval, un oiseau à sa gauche, mais nullement sur son poing. A sa droite on distingue un fleuron que nous ne saurions mieux comparer qu'à un pommeau d'épée, ne ressemblant en rien à un faucon.

Le chapiteau de gauche est orné d'un chevalier à cheval portant un bouclier ; il marche entre deux lions. Tout cela est plutôt ornemental que la représentation d'une chasse.

« Messieurs, en voiture ! nous sommes en retard. Nous devrions être à Saujon ! Le déjeuner attend. » Notre chef de file interrompt ainsi la discussion. Le déjeuner n'attendait pas, c'est nous qui l'attendons. Il n'en sera pas meilleur. L'hôtelier pratique audacieusement l'art de présenter deux fois la même carapace vide de homard et ne sait pas remplacer le rôti absent par un bon mot..... Médiocrement satisfaits nous remontons en landau nous dirigeant vers Sablonceaux.

L'église abbatiale de Sablonceaux, malgré la perte de son portail [1], de deux travées de la nef, est encore aujourd'hui un type fort curieux d'église à coupole, le mieux conservé existant dans la Charente-Inférieure, le seul qui, avec Saint-Pierre de Saintes, atteste l'influence de l'école périgourdine en Saintonge. Cette rareté n'aurait elle pas dû être un titre suffisant au classement de Notre-Dame de Sablonceaux parmi les monuments historiques ? Certains de nos confrères le pensent et émettent l'avis que, comme conséquence de sa visite, la Commission ferait œuvre utile en demandant le classement. Il y aurait assurément lieu d'appeler l'attention du ministre sur les sacrifices intelligents que la commune s'impose, et de solliciter un secours.

Sablonceaux remonte aux premières années du XIIe siècle, c'est-à-dire au temps où les architectes romans, familiarisés avec la construction des voûtes hémisphériques n'ont plus besoin des

1 En 1723 cette église est dans un état misérable, à demi détruite, sans chœur à faire l'office, sans stalles sans ornements. Les lieux réguliers détruits ou menaçant ruine. (V. *Archives*, XXIII p. 175.)

Digitized by Google

énormes massifs de Saint-Front pour soutenir leurs coupoles. Les poussées mieux calculées, mieux réparties, s'exercent sur des murs renforcés par des contreforts. Les calottes n'émergent plus au-dessus du comble, on les cache sous une toiture à deux rampants, système qui présente l'avantage fort appréciable de réaliser de sérieuses économies en matériaux et en main d'œuvre, de soustraire la voûte aux intempéries, mais qui a l'inconvénient d'enlever à l'édifice toute originalité et de lui donner, extérieurement, l'aspect banal de l'église romane à nef unique de construction courante [1].

Trois coupoles subsistent encore. Le transept profondément remanié, ou seulement achevé au XIIIe siècle, a perdu tout caractère roman. Les chapiteaux de la petite chapelle, à droite, sont de la fin du XIIIe siècle, ainsi que le clocher sous lequel elle se trouve. Le chœur, carré, sans ornementation, date du XVIe siècle. On remarque, en effet (jamais, croyons-nous, cette observation n'a été signalée), sur la muraille, à droite, un écusson d'une forme caractéristique, très commune à l'époque de la Renaissance. L'absence d'attributs ecclésiastiques fait croire qu'il appartient plutôt à un laïque qu'à un abbé ou un prieur. Il semble mieux encore indiquer que ce pan de mur, ou le chœur tout entier, a été rebâti aux frais d'une même famille. L'écu est chargé d'une face, d'un croissant en chef, d'une étoile en pointe. Des armoiries identiques existent ailleurs. Nous les avons relevées à la voûte de l'escalier du château du Châtelars, dans la commune de Meursac, avec un écu d'une forme analogue.

Ce petit manoir, distant de Sablonceaux de quelques lieues, fut restauré vers 1550. Les hautes fenêtres à meneaux, les statuettes qui dominent la corniche témoignent d'une certaine recherche d'élégance. Ces dernières (si notre mémoire est fidèle) sortent des mêmes mains que celles du château de Burie et peuvent dater du milieu du XVIe siècle. Les propriétaires du Châtelars étaient alors les du Gua, [2] proches parents des du Gua de Mons, qui donnèrent naissance au célèbre navigateur. Plusieurs abbés de Sablonceaux

---

1 Voyez *L'Architecture Romane*, p. 278, de M. Ed. Corroyer.

2 Il faut cependant noter qu'en 1519 apparaît un autre seigneur du même Chatelars : « Noble homme maistre Arnaut Queu, licentié ès-loix, seigneur des Chatelars, près les Epaux, en Xaintonge ». Voir notre *Maison de Rabaine*, *Archives*, XIX, p. 203.

Digitized by Google

entre 1525 et 1556, [1] portent le même nom : Jean Dugua, Arnaud Dugua, Renaud Dugua. Il est donc très probable que l'écusson du chevet de l'église de Sablonceaux et celui du château des Châtelars appartiennent à une même famille. Nous n'hésitons pas à l'attribuer aux du Gua, bien qu'il ne ressemble guère à celui qu'on leur donne habituellement.

En sortant de l'église nous passons sous un portail paré d'emblèmes et de devises chers aux hommes de 1789, puis nous pénétrons dans une immense cour sur laquelle s'ouvrent les bâtiments de l'abbaye, en partie réédifiés vers la fin du XVIIIe siècle. M. Lemoine en fait les honneurs avec une bonne grâce charmante. Il nous conduit à travers les trois vastes pièces du rez-de-chaussée, les ruines de la salle capitulaire, ses beaux jardins admirablement cultivés et entretenus, où il nous montre un tombeau du XIVe siècle et une pierre tombale du XVIIe. Mais l'heure passe, et une assez grande distance nous sépare de Sainte-Gemme. Nous prenons congé.

L'église de Sainte-Gemme, moins connue que celle de Sablonceaux, moins visitée à cause de son éloignement, de la longueur du voyage, attirerait les curieux et les archéologues, si elle se trouvait plus près d'une voie ferrée, car elle offre à l'admiration de tous un porche ou *narthex* unique en Saintonge et partage avec Saint-Eutrope la particularité d'avoir été bâtie suivant les principes de l'école auvergnate. Ces deux noms, Saint-Eutrope et Sainte-Gemme sont inséparables, cités ensemble [2], chaque fois qu'il est question du rayon d'influence de cette école.

On explique aisément comment celle-ci s'exerça chez nous, si loin de son lieu d'origine et de son centre d'action. Le prieuré de Sainte-Gemme fut donné à la célèbre abbaye de La Chaise-Dieu, dont les moines acquirent une grande renommée comme architectes, par Guillaume VII, comte de Poitiers. L'abbé Durand y

---

1 *Gallia Christiana*, II, col. 1131.

2 Cf. *Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, 1884, article de M. Berthelé *sur la date de l'église de Parthenay-le-Vieux et l'influence de l'architecture auvergnate en Poitou et en Saintonge.*

Revue Poitevine, n° 9. *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. VII, p. 182.

Congrès archéologique de Saintes, 1844 et 1894. Notes de MM. le comte de Chasteignier et Luguet. *Recueil de la Commission des Arts*, juillet, octobre 1894.

Digitized by Google

envoya des religieux en 1074 [1]. L'un d'eux reçut la mission de bâtir l'église. Il apportait non seulement son expérience, mais ses habitudes, ses préférences pour tel ou tel mode de construction. Formé à l'école auvergnate, il appliqua tout naturellement les mêmes principes. Du reste, ne saurions-nous pas que Sainte-Gemme est l'œuvre d'un homme venu d'Auvergne, que nous pourrions nous en douter. Il y a, au-dessus de l'autel actuel, dans l'arceau formant le fond de l'église, une baie à deux arcatures qui se rencontre dans toutes les églises de cette contrée, à cette même place.

Le monument, aujourd'hui très mutilé, privé de son transept et du chœur, ne manquait ni d'ampleur ni d'une certaine beauté, avec sa haute façade, à trois baies et à deux étages, son narthex à trois travées couvertes de voûtes que soutiennent de grosses nervures rondes, sa belle porte chargée de sculpture, donnant accès dans l'église proprement dite, qui, elle [2], se composait d'une nef probablement voûtée en berceau, de deux bas-côtés voûtés en quart de cercle, d'un transept ayant une absidiole sur chaque bras et d'un chœur.

Les guerres de la fin du XVIe siècle commencèrent sa destruction; l'insouciance, l'avarice des abbés commandataires, l'incurie des derniers religieux résidants achevèrent le mal qui n'était sans doute pas aussi irrémédiable qu'on aurait le droit de le supposer. Le cloître, attenant à l'église, n'a été définitivement détruit qu'en 1845 [3]. En 1735, son état paraît assez bon, et on pensera comme nous, après la lecture du document suivant, que les ruines n'étaient pas irréparables. Certes, de nos jours, on s'empresserait de restaurer les bâtiments de Sainte-Gemme, s'ils se présentaient encore à nos yeux en l'état embroussaillé, mais assez complet, où les vit Dom Armand Valet, procureur syndic de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, commissaire délégué par l'abbé de La Chaise-Dieu « aux fins de faire la visite du prieuré de Sainte-Gemme. »

Dom Valet n'accomplissait pas une formalité banale, il venait

1 *Monumenta pontificia arverniæ decurrentibus* cités dans le *Bulletin*, IV, p. 395.

2 Voir dans le *Recueil*, VIII, p. 115, l'article du regretté H. de Tilly.

3 Les contreforts de ce côté-là furent élevés en 1849. Les minutes reçues Corbineau, notaire à Pont-Labbé, contiennent les actes de vente des terrains qu'ils occupent.

Digitized by Google

constater une étrange situation pour un couvent. Les deux religieux, le chambrier et le sacristain, formant toute la communauté, qui auraient dû résider, avaient abandonné leur triste maison et la misérable existence qu'ils y traînaient. L'un s'était réfugié à Saintes, l'autre avait pris une autre direction. Il restait un curé et un vicaire réduits à la stricte portion congrue, toujours en procès avec leurs deux voisins, à propos de quelques maigres redevances, sous l'entière dépendance de Guillaume-Augustin de Fournel de Tayac, prieur commandataire, lequel s'inquiétait de son bénéfice seulement aux époques de paiement des baux. C'était entre ces quatre modestes personnes une lutte pour la vie dans toute son âpreté. Les moines lâchèrent pied. L'abbé de La Chaise-Dieu avait donc grand intérêt à faire constater toutes ces choses dans un acte officiel. Il chargea Dom Valet de se transporter sur les lieux et de dresser procès-verbal. Cette pièce, aux archives départementales de la Haute-Loire, porte la date du 22 novembre 1735. Nous ne transcrivons que le passage relatif au cloître et à l'église.

« Quant au lieu régulier et de leur état, étant entré par une petite porte, au derrière de la dite église, qui donne communication à une grande cour dépendante dudit monastère, nous avons remarqué qu'il y a un cloître, dont un côté a esté découvert depuis peu et les autres en assez bon état ; que, à la droite, il y a une grande chambre voutée que l'on nous a dit estre où on tenoit autrefois le chapitre, dont le pavé a esté oté, et au-dessus sont les greniers, dont les portes se sont trouvées fermées, et dans le bout dudit cloître y est trouvé un mozolée, élevé de quatre à cinq pieds de terre. Et continuant ladite visite sommes passez par une petite porte qui nous a conduit à la croisée de ladite église, où nous avons remarqué qu'il y avoit un grand autel qui subsiste encore, sans que au-dessus il n'y ait aucune couverture ; que on a basti une muraille pour séparer le cœur de la nef, en telle sorte que l'église d'à présent est placé où étoit anciennement la nef ; que dans ledit cœur il y a beaucoup de ronces et de buissons, aux deux côtés sont deux chapelles voûtées, et dont une est découverte de tuille et dépavée aussi bien que l'autre, qui paroissent dépavées tout nouvellement.

Digitized by Google

Ce fait avons fait le contour [1] de l'église par le dehors, où nous avons remarqué qu'elle est soutenue par d'espais pilliers buttant, voutée avec des arceaux et que de toute part il y est accru dans les murailles quantité d'arbrisseaux, liere et ronces, ce qui provient d'un mauvais entretien. »

Du porche, de la façade, pas un mot. Dom Valet obéit à d'autres préoccupations que l'intérêt archéologique. Il rédige un constat de lieux et ne prend aucun souci de noter les beautés du monument. Il n'a cure de l'école auvergnate! Du reste il ne semble pas que le narthex ait autant frappé les hommes instruits du XVIIIe que nous-mêmes. Voilà dom Boyer, un savant. Il voyage en Saintonge, visite les monuments, peut-être moins en archéologue qu'en archiviste; écrit chaque jour ses impressions, se rend à Sainte-Gemme, le 20 janvier 1714. Sur un carnet on lit ces simples lignes: « L'église était *auguste*, les ruines tirent les larmes des yeux. Le cloître subsiste encore. Il y a une chapelle souterraine bien voutée où il y a un autel, et autour de la chapelle cinq ou six beaux sépulcres de pierre, rempli d'ossements [2]. » Tout cela a disparu. Peut être en trouverait-on sous l'épaisse couche de terre amoncelée dans le cloître quelques débris. En tout cas, Sainte-Gemme serait un joli sujet d'études, de relevés, de projets de restauration pour un jeune architecte en quête d'un salon.

CH. DANGIBEAUD.

VARIA

LE PRIEURÉ DE LA JARD. — Le prieuré de La Jard s'élevait du côté sud du bourg, à 200 mètres environ de l'église; son entrée principale était située à 50 mètres de l'ancienne voie romaine qui traversait le bourg.

Il existe encore des murs très épais recouverts d'un chapelet en pierre de taille, des dalles en pierre autour des bâtiments pour l'écoulement des eaux, des fenêtres cintrées qui ont, sans nul doute, appartenu aux bâtiments de l'époque, mais la plupart de ceux qui existent actuellement sont de construction plus récente. La partie

1 Le commissaire visiteur ne pénètre pas dans l'église. Voici l'explication. Le curé, averti de l'arrivée de dom Valet, et du but de sa visite, s'était absenté ce même jour, emportant les clefs.

2 *Revue Poitevine et Saintongeaise*, 1886, n° 30. *Recueil*, tome IX, p. 63.

Digitized by Google

principale du corps de bâtiments a été restaurée sinon reconstruite complètement.

Le portail cintré est bien conservé. A sa gauche, au-dessus de la petite porte, sur une seule ligne horizontale, et sur les pierres en saillie formant la couverture du mur, on lit :

INVIDERI MALLEM QVAM INVIDERE HAC VIXI HAC ÆGO HAC MORIAR
INVSTVS

Sur la pierre de clef du cintre du portail, on lit :

NON LÆDIT
ET LEDITVR

Un peu au-dessus, dans un dessin représentant un cœur, on lit :

STVDIO ES
ET LABORE

Puis la date : 1634.

Plus haut, sur une pierre horizontale, se trouvent deux lignes dont les lettres ont en partie disparu. On distingue cependant les lettres suivantes :

CLARI — OR — M
MICAT — DV — VIRTV

—

Le Chateau féodal de La Jard. — De l'ancien château féodal, qui s'élevait du côté nord du bourg, il ne reste plus actuellement qu'un vaste bâtiment dont la charpente est soutenue par d'énormes piliers en bois. Ce bâtiment est appelé La Grange-Dîme et appartient à Mme veuve Emile Eschasseriaux.

On pénètre dans ce bâtiment par un large portail cintré ou par une petite porte latérale.

Au pignon, sur la partie supérieure oblique d'une loge contenant des fragments d'une statuette, est écrit en lettres gothiques :

b un e cbau st

La statuette est en très mauvais état, brisée par le milieu, il est bien difficile de préciser ce qu'elle représentait.

La Jard, le 18 juillet 1895. L. GOY.

—

Le Pont de Saintes. — *L'Ami des monuments et des arts*, dirigé par M. Ch. Normand publie un document qui établit qu'au XVIIIe siècle on se préoccupait, au point de vue de l'art et de l'archéologie, de la conservation du pont de Saintes. C'est une lettre de M. Dacier adressée au Ministre de la Maison du Roi. Elle est conservée aux Archives nationales F 14. 174. — M. Dacier estime que ce pont « par sa masse et la solidité de sa construction peut subsister encore des milliers d'années sans qu'on en prenne d'autres soins que d'empêcher qu'on ne le dégrade. » Il se fait l'interprète de l'Académie française pour « empêcher que dans un siècle distingué par ses lumières on ne surpasse la barbarie des siècles d'ignorance. » Il demande au pis aller, si on détruit le monument qu'on le reconstruise dans un lieu où il ferait ornement, en ayant soin de numéroter les pierres avant la démolition et de le transporter avec soin (16 janvier 1789).

M. de Villedreuil, ministre de la maison du Roi, renvoya la lettre

Digitized by Google

à M. Necker, en se retranchant derrière cet argument, que cet objet paraissait concerner le département des Ponts-et-Chaussées.

G. M.

—

La Sculpture au moyen age. — Dans son livre : *Die enfange des monumentalen stiles im mittelalter, eine Untersuchaung über die erste Blutezeit franzœsischer Plastik.* Strasbourg. Heitz, 1894, M. Wilhelm Vœge soutient la thèse que le grand portail de la cathédrale de Chartres, exécuté en 1149, serait le chef-d'œuvre de la statuaire de cette époque et le prototype des beaux portails à statues du XIIIe siècle. Remontant plus haut, il retrouve dans l'exécution de cette œuvre, l'adaptation des riches compositions sculpturales dont les cloîtres de la Provence ou du Languedoc, comme ceux de Saint-Trophime d'Arles et Moissac, ou les piédroits des portails de Saint-Trophime et de Saint-Gilles étaient ornés par les artistes méridionaux. Malgré tous les arguments apportés à la soutenance de cette thèse, il y a lieu néanmoins de se défier de ce rapprochement, car la chronologie de ces monuments n'est pas certaine, l'antériorité des derniers sur la cathédrale de Chartres ne se trouvant pas établie, et la ressemblance entre leurs œuvres sculpturales n'étant pas parfaite.

M. Enlart, dans la *Revue critique* (7 octobre 1895, p. 206), chercherait plutôt l'origine de la statuaire monumentale dans la région Auvergnate « qui dès le début du XIIe siècle au moins fournit un grand nombre de beaux chapiteaux à figures (Saint-Nectaire, Issoire, Arcival, Mozac) où l'étude de l'antiquité est évidente, et qui, dès avant la construction du portail de Saint-Trophime, a appliqué la statuaire à la décoration des piédroits du portail, à Notre-Dame-du-Port, de Clermont. Du reste, ajoute M. Enlart, les églises de Conques, Cartenac, Beaulieu, Moissac et Saint-Sernin-de-Toulouse procèdent de cette école qui a exercé son influence jusqu'en Espagne (à Compostelle) et en Italie (à Sant' Antimo). »

Il serait oiseux de rappeler, à cette occasion, à quel point la décoration sculpturale de certains monuments de la Saintonge a été tributaire de l'Ecole auvergnate. Nous avions déjà établi ce fait dans la thèse que nous avons soutenue à l'Ecole des Chartes, en 1872.

GEORGES MUSSET.

—

Chronique trimestrielle

—

Congrès des Sociétés savantes et des Beaux-Arts, du 7 au 11 avril 1896. — Avis très important. — Les membres de la Commission qui désireraient prendre part aux travaux du Congrès sont prévenus : 1° Que toute communication historique, philologique ou archéologique dont le manuscrit *in extenso* n'aurait pas été envoyé au premier bureau de la Direction du secrétariat et de la comptabilité (Ministère de l'Instruction publique) avant le *15 janvier 1896* serait refusé.

2° Qu'une certaine latitude sera accordée aux auteurs des communications concernant les sections des Sciences économiques et sociales, des Sciences et de Géographie historique et descriptive. (Ces trois sections accueilleront, à défaut de manuscrit complet, un

Digitized by Google

résumé permettant toutefois de se rendre nettement compte du travail proposé et des développements qu'il comporte. Si les membres du Congrès qui bénéficieront de cette latitude, désirent soumettre leur travail complet au Comité en vue d'une impression totale ou partielle, il est bien entendu qu'ils devront remettre leur manuscrit *ne varietur* aux Présidents des séances aussitôt après lecture.)

3° Que pour les communications à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts, les manuscrits seront reçus jusqu'au *31 janvier 1896 inclusivement ;* que les annexes ou pièces justificatives des mémoires devront les accompagner ; que les pièces justificatives inédites devront être authentiquées soit par les directeurs des dépôts d'archives, soit par les notaires, soit par les propriétaires des papiers communiqués.

Les délégués au Congrès de 1896 doivent être désignés avant le 15 janvier.

Épigraphie

A la séance du 25 avril dernier, j'ai présenté à la Commission un vase gallo-romain, appartenant au Musée de Saintes, trouvé dans les fouilles du jardin de M. A. Huvet, rue Notre-Dame. Le rapport du secrétaire l'indique et renvoie aux *Varia*. Le numéro de juillet devait contenir, en effet, une transcription des quatre graffites gravés sur la panse. Mais n'étant pas assez sûr de l'interprétation de mots que je déchiffrai, je désirai laisser ce soin à un épigraphiste plus autorisé. Notre confrère, le docteur Guillaud, me proposa de les soumettre au savant éditeur des inscriptions romaines du Musée de Bordeaux, M. C. Jullian. J'acceptai avec joie, comme bien on pense. Mais diverses circonstances retardaient l'examen de ces petits textes. L'exposition de Bordeaux, les élections, les vacances sont cause que la publication, annoncée à la page 142 du *Recueil*, a été retardée jusqu'au mois de janvier 1896. Sitôt qu'il put prendre connaissance des graffites, M. Jullian a rédigé la note suivante que l'on attendait de son obligeance bien connue.

Le pot en terre cuite que vous me communiquez est intéressant à tous égards, et je vous sais un gré infini de me l'avoir montré. C'est un vase avec col étroit, anses et pied, dans le genre de ceux que les Romains appelaient *lagena* et qui servaient à renfermer du vin ou des fruits [1].

Ce qui rend celui-ci très remarquable, ce sont les quatre inscriptions qui ont été tracées sur les parois de la panse. Ces quatre inscriptions sont en caractères cursifs, très lisibles. Les trois premières paraissent de la même main et ont le même caractère.

1° La première, porte, en transcrivant en lettres ordinaires :

TEST. P III

ce qui veut dire *test* [*ae*] *p* [*ondo*] *III* ou: poids du pot, trois livres.

1 Cf. Rich. *Dictionnaire* pg 347.

Digitized by Google

La livre romaine étant de 327 gr. 45, 3 livres feraient environ 982 grammes. Le pot ne pèse que 712 grammes, mais on peut bien évaluer à 270 la perte résultant des cassures et de l'usure.

Ce chiffre indique en quelque sorte la tare du vase.

2° MEL P IIII S

Mel [*lis*] *p* [*ondo*] *IIII S* [*emis*]

quatre livres et demie de miel. Cela indique-t-il le poids de miel que pouvait renfermer le vase? C'est possible, et cela ne doit pas être très difficile à vérifier.

3° Je lis très bien :

VES. P. III.

P. [*ondo*] *III* pour la fin. Mais que signifie VES du début. *Ves* [*tis*]? Je ne le pense pas. Je songe à *esca* ou *escæ* avec addition du V en langue populaire, ce qui n'est pas impossible. *Esca* ou *escæ* signifie nourriture. L'inscription pourrait désigner le poids de nourriture accompagnant ce pot de miel. Dans ce cas, on pourrait croire que le vase devait être placé dans une tombe et que miel et nourriture étaient l'offrande destinée au titulaire de cette tombe. C'est par l'expression de *escæ* que les inscriptions désignent habituellement la nourriture laissée pour le mort.

Mais, a-t-on trouvé des ossements près de cette urne?

4° Je lis, en caractères plus petits, d'une autre main, au centre de la panse : DOROMIINI

ce qu'on peut écrire :

DOROMENI

ou DOROMENVI (*n* et *u* liés).

C'est, je crois, un nom propre et peut-être plusieurs noms propres. Soit le nom du mort, soit autre chose. Je vois plusieurs interprétations : Doromeni, génitif de Doromenus, ce qui me déplaît le moins, soit Dorus, fils de Monus, ce qui est fort douteux; soit Doro ou Dorus [âgé] d'un mois *M* [*ensis*] *I*, ce qui ne me satisfait pas.

CAMILLE JULLIAN.

Je n'ajoute qu'un mot.

Ce vase a, en effet, été trouvé avec des ossements, mais, autant qu'il m'en souvienne, les terres qui le contenaient, ont été rapportées, tout au moins fortement remaniées. De plus, le jardin est sur l'emplacement, ou très proche voisin du cimetière de l'ancienne paroisse de Saint-Maurice. Je pense cependant que le vase a servi dans une cérémonie funèbre. CH. D.

—

M. Gaston Boissier a exposé, dans la séance de l'Académie des

Digitized by Google

Inscriptions et Belles-Lettres (22 novembre 1894), les grandes lignes d'un mémoire de M. Hild, doyen de la Faculté des Lettres de Poitiers, sur une inscription trouvée au Peu-Berland. Ce monument contient une dédicace à la divinité d'Auguste et au génie d'Apollon par deux Gaulois. L'intérêt de l'inscription consiste dans le nom celte qui est donné à Apollon et qui ne s'était pas encore rencontré dans l'épigraphie religieuse des Gaules.

—

M. Léopold Delisle a présenté deux manuscrits du VIIIe siècle contenant plusieurs livres de la *Bible Vulgate* et un commentaire de saint Jérôme. Ces deux documents, acquis pour la Bibliothèque Nationale, ont une grande valeur.

—

Dans une vente de monnaies romaines trouvées en Orient, faite à l'hôtel Drouot, à Paris, on a adjugé une pièce inédite de grande valeur.

Cette pièce révèle un empereur nouveau pour la numismatique et l'iconographie.

Saturnin. Buste lauré et cuirassé de Saturnin, à droite.

Victoire marchant à droite, tenant une couronne et une palme.

Saturnin, né dans les Gaules, fut nommé par Aurélien général des frontières de l'Orient. L'an 280, il fut proclamé empereur par les habitants d'Alexandrie. Peu de temps après, il fut étranglé par un de ses soldats, pendant que Probus, venu en Egypte pour le combattre, l'assiégeait dans son camp. On ne connaissait jusqu'à présent aucune monnaie de Saturnin.

Cette pièce, vivement disputée par le cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, a été adjugée au prix de 6,200 francs.

L'auréus de Gordien d'Afrique père fut vendu 6,720 francs ; un médaillon d'or de Constantin-le-Grand, 10,800 francs ; ces deux dernières pièces venaient de la collection de Ponton d'Amécourt.

—

Fouilles et découvertes

—

Dans le terrain ayant appartenu à la famille Nourry, entre la route de Saint-Georges et celle de Rochefort, en face du Château-d'Eau de Saintes, on a découvert une mosaïque avec dessins géométriques, pareille à celle déjà trouvée dans les mêmes parages.

—

UN NOUVEAU CIMETIÈRE MÉROVINGIEN A MARQUER SUR LA CARTE DE NOTRE DÉPARTEMENT : ASNIÈRES. — Le musée de Saintes vient d'acquérir trois bijoux provenant de fouilles pratiquées au lieu dit le Champ-Pineau. Le propriétaire n'a qu'imparfaitement exhumé le squelette enseveli dans une tombe en pierre. Il n'a pas pris tout le soin nécessaire, de sorte que le mobilier est incomplet ou fortement endommagé. On n'a recueilli que deux fragments d'agrafes en bronze, de forme digitée, ornées de verroteries rouges et de guillochures, deux fibules en forme de perroquets, une petite fibule à deux têtes semi-circulaires [1], un ardillon en métal blanc, puis des

1 *Le cimetière d'Herpes* pl. VIII. Le no 42 ressemble beaucoup à celle-ci.

Digitized by Google

morceaux de perles d'ambre rouge, des perles communes, des cercles brisés de boucles d'oreilles en argent, un petit vase en terre noire, une monnaie d'un des empereurs de Gaule, peut-être de Tetricus. Les recherches n'ont pas été poussées très loin. Le terrain est planté en vigne. Mais il paraît qu'à une certaine distance de cette tombe on a trouvé d'autres sépultures, recouvertes d'une trentaine de centimètres seulement. CH. D.

Une ville gallo-romaine, inscrite sur la table théodosienne, vient d'être découverte dans le Calvados, à Beuzeville-au-Plain, à trois kilomètres au nord de Sainte-Mère-Eglise, par M. Liger, ancien architecte divisionnaire de la Ville de Paris. Les ruines de *Crociatonnum* — tel est le nom de l'antique cité — couvrent une longueur de neuf cents mètres et une largeur encore indéterminée. Elles environnent un infléchissement de terrain en forme de cuvette où l'on a trouvé certains canaux déformés, desquels l'un conduit à la mer. Ces canaux indiquent peut-être un ancien port comblé par suite des modifications qu'a subies, avec le temps, l'estuaire de la Manche. C'est sur la voie d'*Alauna* (Valognes) à *Augustodurum* (Bayeux) que sont situées ces ruines, précisément aux distances données par la table théodosienne : à vingt et une lieues gauloises d'Augustodurum et à sept lieues d'Alauna.

DÉCOUVERTES DE DÉBRIS GIGANTESQUES D'ÉLÉPHANTS FOSSILES DANS LA BALLASTIÈRE DE TILLOUX (CHARENTE). — Nous avions signalé dans le numéro du Recueil (juillet 1895) la découverte faite au Tilloux ; nous voulons aujourd'hui reproduire à ce sujet la note de M. M. Boule, présentée par M. A. Gaudry à l'Académie des sciences.

« Les objets recueillis dans les alluvions exploitées à Tilloux sont de deux sortes : des débris d'animaux fossiles et des instruments paléolithiques.

« Parmi les débris d'animaux fossiles, il faut d'abord signaler deux défenses d'éléphant, dont les dimensions dépassent celles de toutes les défenses conservées dans les collections du Muséum d'histoire naturelle de Paris. Elles sont peu recourbées. La ligne joignant les deux extrémités de la mieux conservée a 2 m 85, tandis que cette ligne n'a que 1 m 70 chez l'éléphant de Durfort de la galerie de Paléontologie du Muséum et 1 m 87 sur la plus grande des défenses d'éléphant actuel de la galerie de zoologie. Les défenses trouvées à Tilloux dénotent un animal de taille plus considérable que le mammouth conservé à Saint-Pétersbourg. Entre ces défenses on a trouvé deux molaires supérieures, l'une droite, l'autre gauche, qui se rapprochent beaucoup plus des molaires de l'*Elephas meridionalis* que de celle de tout autre espèce et qui rappellent surtout les variétés d'*Elephas meridionalis* de certains terrains de la fin du Pliocène, notamment du *Forest-bed* d'Angleterre. Les circonstances de gisement ne permettent pas de douter que les défenses et les molaires n'aient appartenu au même individu.

« La ballastière de Tilloux a fourni de nombreux restes d'autres proboscidiens. L'espèce la plus répandue est *Elephas antiquus*. Elle est représentée par de nombreuses molaires identiques aux échantillons des gisements classiques des environs de Paris, de Chelles par exemple. M. Chauvet qui explore depuis longtemps les sablières de Tilloux a dans sa belle collection un grand nombre de pièces de cette nature.

« Un fait remarquable est l'association, dans le même gisement, de l'*Elephas primigenius* avec les deux espèces précitées. Nous

Digitized by Google

possédons des molaires de mammouth parfaitement caractérisées provenant du même niveau et même d'un niveau inférieur à celui où se trouvaient les débris d'*Elephas meridionalis*. Il faut dire d'ailleurs que ces derniers, de même que les restes de mammouth sont beaucoup plus rares que les débris d'*Elephas antiquus*. Nous sommes donc en présence d'un gisement analogue à ceux de certaines localités du nord de la France que caractérise l'*Elephas antiquus*, mais ici nous constatons la présence d'une sorte de retardataire qui est l'*Elephas meridionalis* et d'une sorte d'avant coureur qui est le mammouth, nouvelle preuve de la continuité des phénomènes géologiques et paléontologiques.

« A ces fossiles il faut ajouter : une molaire d'hippopotame, une molaire de rhinocéros, une molaire de cerf élaphe, une molaire supérieure d'un bovidé.

« Les objets travaillés par l'homme et compris dans les mêmes couches sont des silex taillés, parfois d'une grande beauté et reproduisant les diverses formes de Chelles et de Saint-Acheul. Cet outillage de pierre est très varié, à côté des formes ordinaires en amande, il y a des disques, des râcloirs, des pointes de petites dimensions et d'un travail très soigné et même des lames retouchées qu'on ne s'attendait guère à trouver dans un gisement de ce genre. Un silex en forme de râcloir a été recueilli dans l'une des défenses de l'*Elephas meridionalis*. C'est la première fois qu'on signale, d'une façon indiscutable, des objets de l'industrie humaine contemporaine d'une espèce d'éléphant, regardée jusqu'à ce jour comme caractéristique du Pliocène. »

« Les alluvions exploitées se trouvent sur la rive gauche de la Charente : elles occupent au milieu des collines crétacées une dépression dans laquelle la Charente pénétrait à l'époque quaternaire et dont la partie la plus basse est encore à l'état de marais. Cette dépression se trouve à l'altitude de 18^{m}, tandis que la Charente coule à 11^{m} environ. Elle est séparée de la vallée par des hauteurs de 45^{m} à 35^{m}. La communication entre la vallée et la dépression se faisait à l'époque quaternaire et se fait encore aujourd'hui par la coupure de Veillard. Les alluvions qui remplissent cette cuvette se rallient nettement à la terrasse alluvialle quaternaire de la vallée de la Charente elle-même. Elles sont exploitées sur une épaisseur variant de 3^{m} à 4^{m} ; elles comprennent un lit de sable et de cailloux roulés alternant sans ordre, en stratification entrecroisée, suivant le mode habituel de ces formations. L'ensemble très homogène repose sur la craie dont la surface de contact montre des sillons dûs à l'action des courants rapides. Seule la partie supérieure est décalcifiée et rubéfiée sur une épaisseur variable (diluvium rouge des anciens auteurs) ».

Découverte préhistorique aux Nouillers. — M. Cherbonnier, instituteur aux Nouillers a fait savoir à la Commission, dans sa séance du 31 octobre dernier, qu'il a trouvé « sur le territoire de la commune deux pierres polies et un disque en silex, qui ressemblent en tout aux instruments n°s 3, 63 et 66 du tableau synoptique des temps préhistoriques affiché dans nos écoles. C'est près du village des Houillères que j'ai fait la découverte, lieu où selon la tradition du pays existait autrefois une ville importante la Rimandière en Oriou. C'est là que d'aucuns placent le *Noverus*, maison de campagne du poète romain Ausone qui devint premier consul l'an 379. » M. Cherbonnier, à la fin de sa lettre, fait connaître son intention d'offrir ces silex à la Commission.

Digitized by Google

DÉCOUVERTE D'UNE CROIX ET D'UN CAVEAU DU XIIIe SIÈCLE A PLAISANCE, PRÈS MONTMORILLON (VIENNE), par le R. P. Camille de la Croix. — Cette découverte a été faite dans les débris et l'emplacement de la croix d'un ancien cimetière. Le caveau était géminé. Les compartiments étaient séparés par des dalles de pierre. « Ces dalles sont distancées de telle sorte qu'au jour où le cadavre arrive à l'état de squelette, ses ossements puissent être précipités dans le charnier placé au-dessous pour faire place à un nouveau cadavre.

Le R. P. de La Croix en faisant cette communication au Congrès des Sociétés savantes invitait les archéologues à opérer quelques reconnaissances dans les buttes sur lesquelles s'élèvent des croix ou lanternes des morts dans les anciens cimetières, afin de s'assurer si des dispositions analogues à celles du cimetière de Plaisance ne s'y retrouveraient pas.

L'*Ami des Monuments et des Arts*, dirigé par M. Charles Normand, a analysé le mémoire du R. P. de La Croix, en l'accompagnant de plans et de dessins intéressants. (V. no 49, troisième partie du 9e volume (1895). G. M.

Bibliographie

Nous avons reçu pour la Bibliothèque de la Commission :

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1894, nos 3 et 4. Lettres d'attribution de cour souveraine données en faveur du Présidial de Périgueux par le cardinal de Bourbon (Charles X) 1590. Communication de *M. Dujarric-Descombes*. Ces lettres, ignorées jusqu'à ce jour, avaient pour but de transférer au présidial de Périgueux tous les pouvoirs et droits du Parlement de Bordeaux. — Deux chartes inédites de Saint-Yves. Communication de *M. l'abbé Ch. Métais*...

Romania, no 95, juillet 1895. Note page 483. A l'exposition de Bordeaux figure un *Recueil des idiomes de la région gasconne*, manuscrit formant 17 volumes grand in-4o. Ce recueil est le résultat d'une enquête linguistique faite sous la direction de *M. Boursiez*. Un texte remanié de la parabole de l'Enfant Prodigue a été traduit dans chacune des communes des dix départements de la région par 4444 instituteurs communaux.

Annales de Musée Guimet. Mission Etienne Aymonier, voyage dans le Laos, tome premier, de Saïgon à Krachéch, à Khon, à Bassak... à Oubon... à Nongkaï... au Manong Nam Pat.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, tome VII, 2e trimestre 1895. — Note sur une charte de 1372, par *M. A. Barbier*. — Sur l'architecte et la date de la cathédrale de Poitiers, par *M. B. Ledain*.

Société de Borda, 2e trimestre 1895. Faïencerie de Samadet, par le *Dr Léon Sorbets*. — Erreurs et préjugés populaires concernant la médecine, par *M. le Dr Ch. Lavielle*. — L'Aquitaine historique et monumentale : la clochette ajourée de Buglosse et autres clochettes romanes.....

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, tome X, 1er et 2e trimestres de 1895. Notice sur Léon Palustre, par *M. H. Faye*. — Notes sur l'imprimerie à Amboise, par *M. A. Gabeau*. — Les monuments mégalithiques de la Touraine, par *M. L. Boursiez*. — Les cercles perlés sur les monnaies gauloises, par *M. l'abbé Peyron*.

Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin no 155. Séance du 7 mai 1895. Rapport de *M. Baguenaud de Puchesse*,

Digitized by Google

président, (23 volumes de mémoires, 10 volumes de Bulletins, 9 atlas sont déjà à l'actif de la Société)... Rapport de *M. Octave Raymont de Saint-Albin* dans lequel est apprécié l'œuvre de Boucher de Molendon...

Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, tome XXIV. Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne par *M. l'abbé Guillotin de Corson*. — Les comptes d'un évêque et l'ancien palais épiscopal de Rennes, par *M. P. Parfouru*.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, tome XIII et XIV. — Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution en 1793 et 1794, par *MM. Krebs et H. Morris*.

Bulletin de la Société d'archéologie du Finistère, tome XXII, 7e et 8e livraisons, 1895. — Les stations paléolithiques de la Bretagne, par *M. le baron Halna du Fretay*.

Les deux dames de Joyeuse, par *M. Louis Duval*. La fortune des Joyeuse et des Nogaret, beaucoup plus connus sous le nom de d'Epernon, est célèbre. Tout détail sur l'histoire de ces familles intéresse notre région. Au sujet d'une statue en marbre blanc, représentant Catherine de Nogaret de la Valette, femme de Henri de Joyeuse, autrefois reléguée dans un coin obscur de l'église d'Alençon, sous un tas de chaises et de pavés, M. Duval a écrit une excellente notice.

—

Viennent de paraître : Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Série E supplément (*Archives communales*) ville de La Rochelle, par *M. de Richemond*, archiviste. Ville de Saint-Jean d'Angély, par *M. Louis Claude Sandau*.

Dans l'introduction l'on trouve des notes très intéressantes et la bibliographie des manuscrits et publications concernant La Rochelle et Saint-Jean d'Angély. Ceux qui s'intéressent à l'histoire locale ne peuvent que remercier MM. de Richemond et Sandau.

—

Questions

—

Question 148. — CHAUVIN, CHAUVINISME. — L'*Ouest artistique et littéraire*, dans son numéro du 15 novembre 1895 (p. 161), reproduit un article du 11 octobre de la *Petite Gironde*, article dans lequel M. Louis Marsoleau raconte l'histoire de Chauvin, de Rochefort, vieux grognard des armées de la République et de l'Empire, popularisé par le célèbre vaudeville des Coignard, *La Cocarde tricolore*, donné quelques temps après la révolution de 1830. Chauvin, dans ses campagnes, avait reçu dix-sept blessures en face. Il avait deux convictions inébranlables, à savoir qu'il n'y a de beau au monde que la victoire, et de grand, que son Empereur. Il est devenu dans le monde entier le type du patriotisme naïf et outré.

Littré, de son côté (vo Chauvin), attribue à la diffusion de dessins populaires représentant un personnage exprimant des sentiments d'un patriotisme aveugle et étroit au sujet des succès et des revers de Napoléon 1er.

L'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* s'est également, à diverses reprises, occupé de cette question.

Quelqu'un de nos lecteurs pourrait-il nous donner, signaler et nous décrire les gravures consacrées à Chauvin ou au type qui aurait donné naissance au chauvinisme. G. M.

Saintes. — Imp. A. HUS

Digitized by Google

Recueil de la Commission des Arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

—

Procès-verbal de la séance du 30 Janvier 1896

L'an 1896 et le 30 janvier, la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'Archéologie de Saintes s'est réunie à la Sous-Préfecture sous la présidence de M. Xambeu, vice-président.

Assistaient à la séance : MM. Noguès, secrétaire ; Poirault, trésorier ; Dangibeaud, Jouan, Rullier, Vigier, membres titulaires ; Cantaloube, Laurent, Maurice Martineau, Privas, membres correspondants.

Excusés : MM. Musset, Luguet, de Richemond, Gallut, de la Jallet, Lepage, Egreteau, l'abbé Violeau.

Conformément à l'ORDRE DU JOUR, le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. — Sont agréés comme membres correspondants, MM. Ferrand, licencié-avoué à Saintes ; Triou, ancien chef de cabinet de Préfecture, propriétaire aux Gonds ; Pelletier, professeur au Collège de Saintes ; — Sont délégués au Congrès de la Sorbonne : M. le commandant Cantaloube, M. l'abbé Violeau.

2° COMMUNICATIONS DIVERSES. — Parmi les publications reçues, M. le Président signale d'une façon spéciale, le discours de M. Bénech, sur la *Conservation des objets d'art*, et rappelle la *loi sur la conservation des monuments historiques*. A ce sujet, M. Cantaloube déplore les dégradations dont la pile d'Ebéon a été l'objet. Avant longtemps, si l'on n'y obvie, elle disparaîtra comme est disparue la pile voisine, comme disparaîtra Pirelonge. Les matériaux qui en proviennent sont employés à la prestation. Les fouilles y sont devenues impossibles, les propriétaires s'y opposant formellement. Il serait urgent de demander à l'administration supérieure la conservation du monument. La Commission souscrit à ce vœu ; M. le Président écrira dans ce sens.

Sur la proposition de M. Xambeu, un extrait du discours de M. Bénech sera inséré au prochain numéro du Recueil.

Digitized by Google

Au sujet du Donjon de Pons, M. Rullier informe la Commission que les travaux de restauration seront mis à l'adjudication le 15 février prochain, pour la somme de 24,000 fr.

En ce qui concerne Fenioux, un ami de nos vieux monuments aurait généreusement ajouté au montant des souscriptions reçues, la somme nécessaire pour atteindre le chiffre désiré. Les travaux de restauration ne sauraient donc tarder.

M. Xambeu présente le catalogue de la bibliothèque. Cet excellent travail, méthodique et alphabétique, dû à M. Lepage est hautement apprécié par l'asssemblée qui vote des félicitations à l'auteur. Appel est fait, en même temps, à tous les membres de la Société, de vouloir bien faire hommage de leurs publications à notre bibliothèque.

M. Dangibeaud montre l'empreinte d'un sceau représentant un écu chargé de trois coquilles Saint-Jacques, accoté à droite et à gauche d'une fleur de lis autour, l'exergue porte : S* AVSTEN DE MONT GVION MILITIS.

3° Rapport de M. le trésorier. — M. Poirault a la parole pour exposer la situation pécuniaire de la Commission ; — malgré l'innocente critique faite *ailleurs* par un certain président — les comptes de M. le trésorier, qui montrent sans commentaires, l'état prospère de nos finances, sont approuvés haut la main.

La Commission des Arts et Monuments historiques pourra emprunter à la Société d'Archéologie lorsqu'elle sera appelée à faire des vérifications et des recherches, en attendant une nouvelle subvention.

4° Lectures. — M. Laurent fournit une note relative aux découvertes de Salignac de Pons (voyez Varia), et fait circuler, avec différents objets trouvés dans un silo, trois pièces de monnaies dont, un Constantin, un Néron, un Antonin (moyen bronze).

M. Xambeu lit de curieux et intéressants documents sur le Collège de Saintes et destinés à une seconde édition de son travail. Rien n'étant plus à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Fait, clos et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

J.-L.-M. NOGUÈS.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU FINANCIER

Pour l'Exercice 1894-1895

RECETTES

Solde créditeur au 25 octobre 1894 . . .	4102 fr	67	
Cotisations	1169	40	
Vente de publications	83	48	
Intérêts du livret de la Caisse d'épargne, 1894	95	32	
Intérêts du livret de la Caisse d'épargne, 1895	mémoire		
Subvention du département	300	»»	
Total des recettes au 30 octobre 1895.			5750 fr 87

DÉPENSES

Préparations de la salle des réunions . . .	6 fr	»»	
Frais d'impression	1149	95	
Frais de bureau, recouvrement et envoi du bulletin.	93	10	
Gravures, lithographies et fouilles. . . .	125	90	
Impôts mobiliers	14	75	
Loyer du local de la Bibliothèque	150	»»	
Catalogue de la Bibliothèque.	100	»»	
Total des dépenses.			1639 70
Reste en caisse au 31 octobre 1895.			4111 17

Le Trésorier,

POIRAULT.

Digitized by Google

DE LA PROTECTION DES OBJETS D'ART
ET DES MONUMENTS HISTORIQUES

Étude sur la Loi du 30 Mars 1887

(Extrait du discours de M. F. BÉNECH, Substitut du Procureur général à Montpellier.)

C'est aujourd'hui une vérité universellement admise, que les progrès, la civilisation, je pourrais dire l'âme d'un peuple, se reflètent non seulement dans sa littérature, mais encore dans ses œuvres d'art. Mieux que les écrits d'une nation, les vestiges des monuments témoins de son activité, de son développement, de sa gloire, ont permis aux savants de déchirer les voiles du passé et d'évoquer, à travers les âges, l'image fidèle de ses mœurs, de ses coutumes, de ses croyances.

L'étude de l'archéologie n'est donc pas, comme on serait tenté de le croire, une étude stérile et vaine, une curiosité de savant, un caprice de dilettante, et nous devons beaucoup à ces travailleurs quelquefois obscurs mais infatigables, qui, des divers lambeaux épars sur le sol, ont reconstitué de toute pièce notre histoire nationale.

Ce travail gigantesque, une des gloires de notre siècle, date de quelques années à peine, et que de tâtonnements, que de difficultés, que de déboires, mais aussi quels résultats magnifiques !

« Une des supériorités de notre architecture française, dit Viollet-
» le-Duc, c'est que pendant plus de dix siècles elle a été cultivée par
» plusieurs écoles originales, nées spontanément dans différentes
» provinces, travaillant à l'envi l'une de l'autre, d'après des prin-
» cipes et des procédés différents, imprimant à chacune son
» caractère propre et comme un cachet national. Dès le xr^e siècle,
» chacune de nos provinces avait ses artistes, ses traditions, son
» système, et cette étonnante variété, dans l'art, a produit presque
» partout des chefs-d'œuvre, car sur tous les points de la France,

Digitized by Google

» le génie de nos artistes a laissé la forte empreinte de sa grandeur » et de son originalité [1]. »

C'était donc partout, sur tous les coins de notre territoire, que le génie Français avait éparpillé ses chefs-d'œuvre, pareil à l'arbre fécond dont l'écorce rompue laisse déborder la sève.

La Révolution de 1789, en étendant le droit de propriété, a morcelé les patrimoines territoriaux et ainsi, par la force même des choses, furent distribués entre divers propriétaires les vestiges, je devrais dire les reliques des temps passés. Les rechercher, les protéger contre cette fureur de destruction qui est un des tristes privilèges des temps et des hommes, panser d'une main intelligente et sûre leurs blessures béantes, œuvre des siècles et des évolutions humaines, devait être une des préoccupations des pouvoirs publics. Mais ici on avait à lutter contre l'obstination ou le caprice des administrations publiques, là, on se heurtait aux règles inflexibles de la propriété privée. Pouvait-on laisser s'émietter ainsi notre patrimoine artistique ? L'État l'a enfin compris, et une loi promulguée le 30 mars 1887, par une réglementation méthodique et avisée, a sauvé des périls de cette confusion les fragments épars de notre épopée nationale.

Cette loi, Messieurs, je me propose de l'étudier dans ses origines et dans son économie.

C'est à la fin du siècle dernier, que se manifeste pour la première fois, la préoccupation d'assurer la conservation des monuments anciens ; mais c'est surtout aux derniers jours de la Restauration que s'accentue, en leur faveur, le vaste courant d'opinion créé par des écrivains puissants doublés d'artistes. On s'accorde à reconnaître que le XVIIIe siècle a été, au point de vue de l'art, peu créateur. Il semblait que le doute ou le scepticisme de sa philosophie eussent bridé son enthousiasme et emprisonné sa flamme. L'art français respirait mal à l'aise dans des horizons bornés. Il fallait à son coup d'aile des espaces infinis, une foi ravivée et soutenue par des espérances immortelles. C'est pourquoi les œuvres archéologiques de ce siècle nous apparaissent comme de pâles pastiches de l'antiquité, dépourvues de souffle et d'inspiration.

(1) *Les Monuments historiques de France à l'Exposition universelle de Vienne en 1873.* (Imprimerie nationale, 1876). Rapport de M. C. du Sommerard.

Digitized by Google

Une réaction devait nécessairement se produire. Elle fut déterminée par l'apparition d'ouvrages qui eurent dans le monde des lettres et des arts un grand retentissement. Tandis que Châteaubriand évoquait dans son *Génie du christianisme* la poésie du moyen âge, Victor Hugo burinait en des pages inoubliables la physionomie pittoresque du vieux Paris et les splendeurs jusqu'alors insoupçonnées de Notre-Dame. Avec eux, les Lacordaire, les Montalembert, les Ozanam, les Thierry, les Michelet apportaient à cette poussée de rénovation artistique l'autorité et l'attrait de leur parole et de leurs écrits. Deux partis se formèrent dans cette pléiade d'hommes également illustres. Les uns, comme Lacordaire et Montalembert, cherchaient à ranimer le sentiment et le goût de l'architecture religieuse, au profit de la foi chrétienne. Châteaubriand fut leur poète et sa plume magique se plut à rappeler les légendes pieuses qui avaient bercé nos ancêtres, à dépeindre les merveilles de cet art gothique, aux voûtes hardiment élancées, comme pour porter plus près du ciel les supplications et les prières, aux rosaces flamboyantes, comme pour déverser sur les fidèles assemblés les irradiants reflets des célestes apothéoses.

Les autres, partisans de l'histoire, ne cherchaient dans l'étude des monuments anciens qu'à reconstituer l'homme à chacune des époques qu'il a traversées, à le replacer dans le milieu où il a vécu, à retrouver dans la pierre ou le parchemin la trace de ses aspirations et de ses croyances, à suivre pas à pas, s'il était possible, l'humanité dans sa marche incessante vers le progrès.

Quel que fût leur but, leur voix ne pouvait manquer d'être entendue, et pour la première fois, en 1830, M. de Montalembert, ministre de l'intérieur, fit inscrire au budget un crédit de 80,000 francs, affecté à ceux de nos divers monuments dont les réparations étaient les plus urgentes. En même temps on confiait à M. Vitet, en qualité d'Inspecteur des monuments historiques, fonction nouvellement créée, le soin de visiter quelques départements.

L'impression qu'il rapporta de ce pèlerinage fut désolante. C'est avec douleur qu'il constatait l'état de ruine où se trouvaient les plus belles constructions du moyen âge et énumérait les actes de vandalisme dont elles étaient tous les jours l'objet. C'est ce qui avait permis à M. de Montalembert d'écrire : « Que la Restauration, « à qui son nom seul semblait imposer la mission spéciale de

Digitized by Google

« restaurer et de conserver les monuments du passé, avait été « tout au contraire une époque de destructions sans limite, « accomplies sous ses yeux, avec sa tolérance et sans éveiller la « moindre marque de sa sollicitude[1]. »

. . . . . .

Tous ces actes de vandalisme publiquement dénoncés, ne contribuèrent pas peu à accentuer le courant d'opinion qui s'était déjà formé. S'associant à ce mouvement, les Chambres augmentèrent successivement les crédits, et en 1837, fut instituée la Commission dite des Monuments historiques, qui marque la première étape dans la voie des réformes que nous allons maintenant rapidement parcourir.

La Commission des Monuments historiques avait un double rôle à remplir : établir le recensement des monuments dignes d'être conservés, et parmi eux rechercher ceux dont l'état de délabrement nécessitait des réparations urgentes. Il serait trop long de rappeler ici suivant quelle méthode fut opéré ce classement, et quelles savantes et laborieuses recherches il suscita. Disons seulement que sous la vigoureuse impulsion de Mérimée, le successeur de Vitet, on dressa l'inventaire artistique de la France. Mais lorsqu'il s'agit de cicatriser les blessures de ces glorieux débris, surgirent des difficultés sans nombre. Parmi ces monuments, les uns étaient restés la propriété de l'Etat, d'autres étaient devenus la propriété d'établissements publics, des communes ; d'autres, enfin, étaient passés dans le domaine privé. Que pouvait une Commission qui n'avait d'autre prestige que le renom des savants qui la composaient, d'autre arme que la tolérance ? Sans doute, elle pouvait recourir à l'expropriation pour cause d'utilité publique. N'était-ce pas là un moyen peu pratique et risqué ? La France était-elle assez riche pour payer son génie ? Appelée auprès de ces invalides du temps, la Commission jouait le rôle des médecins autour d'un malade. Tout se bornait à une consultation et le malade ne guérissait pas. Quelquefois, comme il arrive pour ces malheureux infirmes dont la vue nous afflige et nous importune, on souhaitait d'en être débarrassés, et plus d'un édile important, forte tête de son village, a bien mérité de ses concitoyens, en votant la démolition

1 *De l'état actuel de l'art religieux en France*, 1837.

Digitized by Google

du chef-d'œuvre pour régulariser une place ou élargir un carrefour. Est-il besoin de faire appel à des souvenirs lointains ?

. . . . . .

Au reste, il ne s'agissait pas seulement des édifices ou des monuments ; les préoccupations du pouvoir n'étaient pas exclusivement cantonnées dans le domaine archéologique. Il y avait aussi les objets mobiliers, qui occupent dans l'art une place importante ; les joyaux, les broderies, les trésors des églises, les manuscrits précieux, tous objets de transmission facile et dont le catalogue était impossible à dresser. Il serait injuste cependant de mesurer l'utilité et les services de la Commission des Monuments historiques à son impuissance relative, car son autorité morale et ses louables efforts ont, pendant de longues années, réussi à sauver d'importants fragments de notre art et de notre histoire.

Telle qu'elle fonctionnait, la Commission des Monuments historiques était une institution insuffisante. Il lui fallait l'appui et l'autorité d'une loi, dout la sage réglementation vint la dégager des entraves, dont je ne vous ai donné, jusqu'ici, qu'un très faible aperçu. Cette loi était d'autant plus nécessaire qu'un événement considérable venait encore d'augmenter notre patrimoine artistique. La conquête de l'Algérie et le protectorat de la France en Tunisie, avaient livré à la curiosité de nos archéologues, et de nos savants, un vaste territoire encore inexploré. Ce fut parmi eux un cri d'admiration et d'enthousiasme, lorsque ces deux belles filles d'Occident, pour récompenser notre protection et payer leur tribut à la gloire de nos armes, découvrirent à leurs yeux éblouis l'écrin de leurs richesses incomparables.

Car il ne faut pas croire que la conquête de l'Algérie fut uniquement une conquête militaire. Ecoutez ce qu'en dit un fin connaisseur : « Nul pays, mieux que l'Algérie, n'offrait au moment de la conquête des ruines romaines plus nombreuses, plus parfaitement conservées. Dans les régions les plus désertes du Sud se rencontraient à chaque pas des villes mortes, abandonnées mais non détruites, demeurées telles que les avait laissées, il y a douze siècles, la catastrophe qui mit fin à la domination byzantine, avec leurs hautes murailles presque intactes, leurs rues et leurs places nettement dessinées, avec la masse imposante de leurs temples, de leurs théâtres, de leurs arcs de triomphe. L'Arabe, qui ne bâtit

Digitized by Google

guère, n'avait trouvé nul profit à démolir ces édifices, et dédaigneusement il avait épargné ces cadavres de cités. Parmi ces monuments, à chaque pas, des centaines d'inscriptions apparaissaient; chaque jour l'heureux hasard des fouilles rendait à la lumière des œuvres d'art, des statues de dieux ou d'empereurs, de curieuses mosaïques historiées reproduisant peut-être, d'après des tableaux célèbres, les sujets les plus connus de la mythologie classique, ou révélant sous un jour inattendu et piquant tout un côté de la vie familière antique. » [1]

Il en était de même de l'ancienne Numidie; et pendant près de dix ans, les actes de destruction et de vandalisme qui avaient signalé la Restauration en France, s'accomplirent aussi sur cette terre d'Afrique, sous les yeux de nos soldats impuissants, explorateurs de la première heure, archéologues improvisés, épris à leur tour d'une sincère passion pour leur conquête. En vain s'efforçait-on de centraliser le résultat des missions archéologiques, de créer un service des antiquités et des arts, de convertir en musée le Palais du Bardo, l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres réclamait autre chose que des instructions ministérielles inefficaces ou des circulaires stériles, elle demandait une loi de protection et de sauvegarde.

Cette loi fut promulguée le 30 mars 1887. Déjà, dès 1875, M. Wallon, ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, avait entrepris de donner une sanction à la déclaration de classement prononcée par la Commission des Monuments historiques. Il avait, à cet effet, chargé un avocat éminent du barreau de Paris, Me Rousse, de préparer un avant-projet. Pénétré du but à atteindre qui était, pour les immeubles, de prévenir les actes de mutilation et de vandalisme dont ils étaient sans cesse l'objet, Me Rousse proposa de limiter le droit de propriété des communes et des établissements publics, relativement aux édifices classés qu'ils possèdent, et d'ériger en délit spécial l'atteinte portée par le propriétaire à sa propre chose ou l'aliénation abusive qu'il en aurait faite. L'amende devait être la sanction des infractions commises contre l'arrêté du classement.

S'agissant de monuments publics, ou même d'objets mobiliers

---

1 Ch. Diehl, *Découvertes de l'archéologie française en Algérie et en Tunisie.*

Digitized by Google

appartenant à l'Etat, cette restriction au droit de propriété n'avait rien que de légitime ; mais touchant à la propriété privée, elle constituait une innovation hardie. Comment ce jurisconsulte fut-il amené à cette conclusion ? Un professeur de droit, dans une étude magistrale, en a peut-être ainsi, en substance, expliqué la raison. [1]

La manifestation suprême de l'art, c'est la création. Le peintre fixe sur la toile l'idéal entrevu, le sculpteur dégage du bloc de marbre la forme tangible de son rêve. Déchirez la toile, brisez la statue, ce n'est pas seulement l'objet matériel que vous anéantissez, c'est l'incarnation même de la pensée et du génie de l'artiste. Si ce pouvoir illimité, qui est de l'essence même du droit de propriété et qui va jusqu'à la destruction et à l'anéantissement peut s'exercer sans difficulté et sans contrôle sur les objets que la nature ou l'industrie suffisent à reproduire, pensez-vous qu'il en doive être de même de cet objet unique, création du génie, qu'il ne sera pas possible de faire revivre une fois disparu ? Si le tableau, si la statue sont des chefs-d'œuvre ; si leur valeur artistique se double de la valeur d'un souvenir glorieux, n'est-il pas excessif que, sous prétexte de propriété, un particulier s'arroge le droit, par fantaisie ou par caprice, d'anéantir une œuvre à laquelle s'attache un intérêt national. Mais poussons plus avant dans cet ordre d'idée. Le possesseur de l'objet, propriétaire de la matière, l'est-il de la pensée de l'auteur ? Non. L'État n'a-t-il donc rien à faire pour sauvegarder cette chose essentiellement personnelle et hors du commerce, qui est la pensée et qui peut être aussi le génie. Voyez ce qui se passe en matière de propriété littéraire. La loi garantit à l'auteur ou à ses héritiers la propriété de son œuvre, autrement dit, le droit de reproduction. Qu'est-ce que la loi protège ; est-ce le livre qui contient l'expression de la pensée, ou la pensée elle-même ? Ce n'est pas le livre, car, lui disparu, la pensée reste. C'est la pensée qu'elle défend. Or, comme pour les œuvres d'art la pensée se confond nécessairement avec l'objet matériel qui est l'œuvre, c'est la conservation de cet objet qu'il faut assurer. A quoi bon, suivant l'état actuel de notre législation en matière de propriété artistique, conférer à

---

1 Etude de M. Saleilles : la Législation italienne relative à la conservation des monuments et objets d'art. (*Revue Bourguignonne*, 1895).

Digitized by Google

l'auteur ou à ses héritiers le droit de reproduction, si l'on ne veille d'abord à la conservation de l'objet à reproduire ? D'ailleurs, n'est-il point vrai que dans toute conception artistique, il y a comme expression même du droit individuel de l'auteur, une part tombée dans le domaine public et dont la société a la garde ? Il y a donc deux propriétés qui sont comme juxtaposées ; l'une supérieure, qui est celle de l'artiste sur sa pensée, l'autre celle de l'objet matériel où elle est incarnée. Une loi qui protègerait l'une au détriment de l'autre serait-elle donc une loi si subversive et si contraire à l'idée de propriété ?

Voilà sans doute les considérations qui avaient guidé Me Rousse, Quelle que fût leur valeur, ses conclusions furent jugées excessives et son avant-projet fut, de la part de la Commission chargée de l'examiner, l'objet de nombreuses modifications. Elle fit disparaître toute sanction pénale, et décida que les abus de jouissance du propriétaire ne pourraient donner lieu qu'à une action en dommages-intérêts. Ainsi amendé, le projet fut soumis à la Chambre des députés, le 27 mai 1878 ; mais il fut bientôt retiré, pour être soumis au Conseil d'Etat. Quand il en revint, il avait encore subi une modification fondamentale. Jusque là on n'avait voulu porter aucune atteinte à la propriété privée. L'autorité de la Commission des Monuments historiques s'exerçait exclusivement sur les édifices publics ou appartenant à des établissements publics. Elle pouvait, il est vrai, s'exercer encore sur des immeubles classés appartenant à des particuliers, mais sans qu'il pût en résulter pour eux aucune diminution du droit de propriété. Le Conseil d'Etat voulut, au contraire, que les conséquences de classement fussent égales pour tous les monuments sans distinction. Seulement elle subordonna le classement à l'assentiment du propriétaire. Celui-ci demeurait libre de l'accepter ou de le refuser, et quant aux immeubles déjà classés, une année entière lui était accordée pour en réclamer la franchise.

Ainsi remanié, le projet de Me Rousse fut présenté devant les Chambres. Il n'y fut l'objet d'aucune discussion bien vive, malgré le principe du droit de propriété qu'il mettait en jeu.

Il convient maintenant d'en examiner l'économie générale.

Une distinction est tout d'abord faite entre les immeubles et monuments historiques et les objets d'art mobiliers. La loi établit

Digitized by Google

ensuite le droit pour l'Etat de faire opérer le classement de tous le immeubles compris sous la dénomination de monuments historiques puis l'inventaire des objets d'art considérés comme dignes d'êtr conservés. Désormais le classement devient obligatoire, légal. L conséquence sera, pour les immeubles, de les grever d'une servitud archéologique, celle de ne pouvoir les restaurer, les réparer, le modifier, sans l'assentiment du Ministre des Beaux-Arts. Le travaux exécutés en violation de ces prescriptions donneraient lieu au profit de l'Etat, à une action en dommages-intérêts contre ceu qui les auraient ordonnés ou fait exécuter.

Pour les immeubles, propriété de l'Etat, il n'y avait pas d difficulté, l'Etat ne faisant qu'user, dans toute leur plénitude, de se droits de propriétaire. Il ne pouvait y en avoir que pour le immeubles propriété des départements, des communes ou de établissements publics. C'est pourquoi, respectueuse de leurs droits la loi exige l'assentiment de ces diverses personnes morales ; c n'est qu'au cas de refus de leur part, que le Conseil d'Etat devier l'arbitre entre les partis et statue par un décret rendu en la form des règlements d'administration publique. On a pensé, avec raison que le principe primordial du droit de propriété devait fléchir ici, e faveur d'un intérêt national.

Ce principe reste sauf en ce qui touche la propriété privée. L classement des immeubles appartenant à des particuliers ne peu s'effectuer qu'en vertu d'un contrat, dont le consentement mutu est une des conditions essentielles. A son défaut, l'immeuble es exproprié par mesure d'utilité publique, conformément aux règle établies par la loi du 3 mai 1841. Il n'est fait exception que pour le immeubles compris dans un classement antérieur pour lequel l consentement du propriétaire est présumé. Il est cependant loisibl à celui-ci, ainsi que je l'ai dit, d'en obtenir le déclassement, condition toutefois que la demande en soit faite dans les six mo qui suivront la promulgation de la loi et qu'aucune dépense n'ait é préalablement engagée par l'Etat pour la restauration ou l'entretie du monument.

. . . . . .

Quelques mots sur les objets mobiliers.

Vous n'ignorez pas quel engouement s'est emparé, depuis quelque années, des collectionneurs et amateurs d'objets d'art.

Digitized by Google

« C'est, disait M. le Ministre de l'Instruction publique et des « Beaux-Arts, rapporteur de la loi, une véritable poursuite et une « poursuite acharnée, qui est faite en province, dans les églises, dans « les établissements publics, dans certains hôpitaux, pour arriver à « y rechercher et à y acheter à très chers deniers et quelquefois à « l'aide d'échanges sans valeur, des retables, de vieilles tapisseries, « d'anciennes orfèvreries, d'anciens ornements ecclésiastiques, tout « cela, parfois, contre la remise d'un chemin de croix très doré ou « de quelques statues sans valeur, qui font plus d'effet que ces « admirables choses que l'Etat a le plus d'intérêt à conserver, « puisque ce sont les commentaires de l'iconographie et de l'histoire « religieuse ». [1]

Il n'existait sur ce point aucun texte législatif, mais une jurisprudence générale, remontant au Concordat, attribuait à l'Etat tous les objets d'art enfermés dans les églises, et considérait celles-ci comme simplement affectataires des dons qu'elles avaient reçus de lui. La loi a innové sur ce point et le but auquel elle tendait était autre que pour les immeubles. Soucieuse de leur conservation pour ceux-ci, elle devait surtout empêcher pour ceux-là la dépossession de l'Etat par des transmissions faciles. Elle était, d'ailleurs, poussée dans cette voie par l'exemple des nations voisines. Leurs législations nous offrent, en effet, plus d'un modèle et cette comparaison, que je ne puis faire ici sans excéder notablement le cadre de ce discours, présenterait un très vif intérêt. Cependant comment passer sous silence l'Italie, cette terre classique des beaux-arts, ce pays des grandes ruines. L'Italie, que les vicissitudes des évènements et de sa politique ont empêchée de soumettre à l'approbation des Chambres une législation depuis longtemps prête, est régie par un édit du 7 avril 1820, connu sous le nom d'Edit Pacca, du nom du Cardinal qui l'a proclamé. C'était au moment où l'Italie venait de recouvrer une partie des chefs-d'œuvre qui lui avaient été ravis par le traité de Tolentino. Cette circonstance en explique la rigueur. L'édit Pacca établit pour les objets mobiliers une distinction, suivant qu'ils appartiennent aux établissements publics ou aux particuliers. Les premiers sont catalogués et portés en double inventaire, l'un destiné à une commission artistique, l'autre à l'établissement. Cette

1 *Journal officiel*, 1895. Discussion au Sénat.

Digitized by Google

commission, d'après l'inventaire qui lui est soumis, classe les objets qui ont mérité son attention. Ils ne peuvent plus dès lors être aliénés sans son autorisation, et pour s'en assurer on les soumet à des inspections périodiques. Pour les objets des particuliers, s'ils sont d'un haut prix ou d'un grand intérêt historique, ils peuvent être classés et sont assimilés aux objets de la catégorie précédente, comme eux aussi soumis à la même surveillance. Ils ne peuvent être vendus sans l'autorisation de la commission, et dans ce cas l'Etat se réserve un droit de préemption. Pour les autres objets non classés, en principe la vente ou l'échange en sont permis dans Rome, mais la vente extérieure est soumise aux plus minutieuses formalités. L'objet arrêté à la frontière est présenté à l'examen de la commission des beaux-arts, qui peut en autoriser la sortie moyennant un droit d'exportation.

La France ne pouvait pas s'inspirer de cette législation draconienne, qui se ressent des invasions du Premier Empire, mais elle avait le devoir de préserver ses richesses artistiques contre les convoitises des brocanteurs et d'empêcher l'étranger d'enrichir, à nos dépens, ses musées et ses collections. C'est ainsi qu'elle s'abstient de réglementer la propriété privée; il n'est fait de distinction que pour les richesses mobilières de l'Etat, et celles des départements, des communes et des établissements publics qu'elle assujettit à un classement. Celles de l'Etat sont déclarées inaliénables et imprescriptibles, les autres ne peuvent être ni restaurées, ni réparées, ni aliénées qu'en vertu de l'autorisation du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Toute contravention à ces dispositions peut donner ouverture, au profit de l'Etat, à une action en dommages-intérêts, et la revendication pourra s'exercer pendant un délai de trois ans pour toute aliénation indûment faite. Ajoutons que lorsque des fouilles auront fait apparaître des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, le Maire est tenu d'abord de prendre des mesures pour assurer la conservation et d'aviser ensuite, par l'intermédiaire du Préfet, le Ministre des Beaux-Arts, afin que les fouilles soient continuées sous la direction de la Commission des Monuments historiques. Enfin, dans l'Algérie et dans les pays de protectorat soumis à cette même loi, l'Etat se réserve la propriété des objets d'art ou d'archéologie qui pourraient

Digitized by Google

exister sur le sol ou dans le sol des immeubles qui ont fait de sa part l'objet de concessions.

Tels sont l'esprit et l'économie de cette loi, qui est pour ainsi dire passée inaperçue et qu'il m'a paru intéressant d'étudier.

LES MONUMENTS MÉGALITHIQUES

On a lu dans les journaux que M. Piketty avait fait transporter au cimetière de Meudon, sur la tombe de son père, le dolmen de Ker-Han. C'est l'occasion de rappeler que certaines de ces vieilles pierres éparses sur tout le sol français et principalement en Bretagne ont été l'objet d'une législation spéciale, grâce aux persistants efforts de Henri Martin.

Membre de la Commission des monuments historiques, Henri Martin attira l'attention de ses collègues sur l'intérêt qu'il y aurait à défendre ces précieux vestiges du passé contre les mutilations, les destructions fréquentes.

A Locmariaker, par exemple, le tumulus avec dolmen, connu sous le nom de *Mané-er-Hoeck* (la Montagne de la fée) allait être dépecé, emporté pierre à pierre par les habitants du voisinage ; en tel autre endroit, les carriers débitaient en pavés, des peulvans couverts de dessins et d'inscriptions.

En 1882 M. Antonin Proust, alors ministre des beaux-arts, présenta à la Chambre un projet de loi tendant à donner à l'Etat les pouvoirs que l'ordonnance de 1837, instituant la Commission des monuments historiques, ne lui avait pas attribués.

Adopté par la Chambre à la fin de décembre 1882, le projet, frappé de caducité, fut de nouveau discuté et adopté par la Chambre le 25 juin et présenté quelques jours après au Sénat par M. Bardoux.

L'intervention de l'Etat et de la Commission des monuments historiques, dit-il, vis-à-vis des départements et des communes ne peut être actuellement qu'une intervention officieuse. Quant aux monuments appartenant à des particuliers, l'intervention de la Commission est encore plus restreinte et ses moyens plus limités. Trop souvent, l'indifférence du public, l'ignorance de certains propriétaires et des administrations locales, la cupidité de certains spéculateurs lui ont créé des obstacles qu'elle est impuissante à surmonter.

Digitized by Google

Ces réflexions et ces doléances s'appliquaient à la fois aux monuments historiques et aux monuments mégalithiques

Le projet de loi revint en seconde lecture à la Chambre au mois de mars 1887, et enfin fut définitivement adopté.

En voici les principales dispositions :

Les immeubles par nature ou par destination dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national, seront classés en totalité ou en partie par les soins du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pourra, en se conformant aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841, poursuivre l'expropriation des monuments classés ou qui seraient de sa part l'objet d'une proposition de classement refusée par le particulier propriétaire.

Il pourra, dans les mêmes conditions, poursuivre l'expropriation des monuments mégalithiques, ainsi que celle des terrains sur lesquels ces monuments sont placés.

Les objets classés appartenant aux départements, aux communes, aux fabriques ou autres etablissements publics ne pourront être restaurés, réparés, ni aliénés par vente, don, ou échange qu'avec l'autorisation du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Les travaux, de quelque nature qu'ils soient, exécutés en violation des articles qui précèdent donneront lieu, au profit de l'Etat, à une action en dommages-intérêts contre ceux qui les auraient ordonnés ou fait exécuter.

Les infractions seront constatées et les actions intentées et suivies devant les tribunaux civils ou correctionnels, à la diligence du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ou des parties intéressées.

Digitized by Google

LA COMMUNE DE SOUBRAN

Canton de Mirambeau (Ch^te-Inf^re)

CHAPITRE II

LE PRÉSENT

§ I. — La Nature

Soubran est situé à 6 kil. S. E. de Mirambeau, 12 kil. N. O. de Montendre, 13 kil. S. S. O. de Jonzac, 13 kil. N. N. E. de St-Ciers-la-Lande, 14 kil. N. d'Etauliers.

La commune de Soubran est comprise entre les 2° 41' et 2° 45' de longitude occidentale, 45° 22' et 45° 24' de latitude septentrionale.

La moyenne de la température est à peu près de 12° 7 centigrades, par suite de 2° environ plus élevée que celle de Paris, de 0° 5 moins élevée que celle de Bordeaux. Le terme moyen des extrêmes chaleurs est d'environ 30° centigrades, des froids extrêmes 5° au dessous de 0. On peut donc dire que le climat est doux et tempéré.

L'heure vraie retarde de 10' 57" sur celle de Paris.

Le sol se compose de terrains crétacés ou de terrains tertiaires. Les premiers sont appelés vulgairement *champagnes*, les seconds *doussins*. Il y a aussi quelques terrains formés de dépots tourbeux. Les *doussins* sont des terres argilo-sableuses mélangées de cailloux siliceux. Superposés aux terrains de craie ou *Ostrea vesicularis*, épais d'environ 55 mètres, ils se composent intérieurement de calcaires marneux grisâtres généralement tendres avec la *lima maxima*, la *mytilus Dufrenoy*, *ostrea flabellata* et *l'ostrea vesicularis*, ils comprennent supérieurement des calcaires jaunâtres généralement durs ou abondent les bryozoaires, les échinodermes et les grands sphérulites.

La superficie du territoire de la commune de Soubran est de 1291 hectares, divisés comme suit :

1° Cultures alimentaires.	667	705
2° Prairies artificielles	35	
3° Jachères.	3	

Digitized by Google

4° Vignes	64	431
5° Prairies naturelles	120	
6° Bois (essences de chêne et pins)	247	
7° Culture maraichère et jardins	9	155
8° Landes, pâtis, bruyères	90	
9° Etangs, marais	1	
10° Territoire non agricole (1)	55	

La population actuelle est de 534 habitants formant 161 feux et se décomposant comme suit :

Hommes	Célibataires	111
	Mariés	152
	Veufs	26
Femmes	Célibataires	78
	Mariées	152
	Veuves	15
	Total égal	534

La Faune locale n'a rien de particulier qui mérite d'être signalé. Rarement il y est question du dernier carnassier qui parfois fait irruption dans nos campagnes ; les bergères de Soubran n'ont guère à redouter le loup pour leurs troupeaux. Le gros gibier à poil est une chose inconnue. Seuls quelques renards, fouines, blaireaux, putois et belettes font irruption dans les poulaillers. Quant au gibier à poil de petite taille et au gibier à plume, il devient malheureusement plus rare de jour en jour. Cependant le chasseur peut encore rencontrer le lièvre, le lapin, le perdreau, la caille, etc. Citerai-je, enfin, les oiseaux qui fréquentent nos champs, nos bois et nos bosquets, ce serait une nomenclature inutile, car ils sont ceux qui se trouvent dans toute notre région. Je dirai la même chose des insectes, parmi lesquels, cependant je crois devoir signaler aux amateurs de beaux lépidoptères.

La douceur du climat et la variété des terrains et des sous-sols nous fournissent une flore assez remarquable. Les bois sont composés de diverses essences de nos climats et entre autres de pins, chênes et châtaigners.

---

1 Chemins, ruisseaux, monuments, cimetière, etc.

Digitized by Google

On rencontre sur le territoire de la commune environ deux cents plantes phanérogames et un nombre indéterminé de cryptogames. C'est ainsi que dans les terrains calcaires on trouve le *rapistrum rugosum*, l'*orchis pyramidalis* rare, l'*ophrys anthropophora*, le *serapias lingua*, la *malva moschata*. Dans les bois l'*anemone nemorosa*, l'*androsæmum officinale*, plusieurs espèces de bruyères, telles que l'*erica cinerea*, *tetralix et ciliaris*, le *calluna vulgaris*, l'*arenaria montana*, le *simethis planifolia*, le *polystichum filixmas*, *thelypteris* et *spinulosum* qui est une nouveauté, le *blechnum spicant*, l'*osmunda regalis* et le *digitalis purpurea*. A travers les haies et les buissons, on aperçoit le *cucubalus baccifer*, l'*humulus lupulus* et le *bigonia divica*. La lande est semée de *lobelia urens* et de *pedicularis sylvatica*, les prairies sont émaillées de *colchicum autumnale* ; enfin dans les endroits secs et arides, on rencontre le *condium maculatum*, le *tolpis umbellata* et le *teucrium montanum*, sur les murs, on remarque le *pariataria officinalis* et le *chelidonium majus*.

Ainsi que nous l'avons dit, une rivière manque dans notre commune de Soubran. Si cette verte campagne au lieu d'être arrosée par de minces ruisseaux possédait une rivière d'une certaine importance, on pourrait dire que ce serait un des pays les plus pittoresques de notre belle Saintonge. Par contre les étangs ou pièces d'eau abondent, grâce au terrain argileux que nous avons signalé. De peu d'étendue, ces étangs répandent néanmoins autour d'eux une grande fertilité et donnent aux sites où ils sont situés un caractère particulier qui charme la vue.

Dans les étangs et ruisseaux on trouve le *nymphæa alba*, le *nuphar luteum*, le *nasturtium officinale* et le *typha augustifolia*, le *drosera rotundifolia*, le *drosera intermedia*, le *parnassia palustris*, l'*elodes palustris*, le *pinguicula lusitanica*, le *spiræa ulmaria*, l'*anagallis tenella*, le *narthecium ossifragum*, le *rhynchospora alba*. l'*eleocharis multicaulis*, le *carex paniculata*, le *symphytum officinale*, l'*althea officinalis* et le *teucrium scordium* [1].

---

1 Cette nomenclature des richesses botaniques de la commune de Soubran est due aux recherches et études de MM. Besson et Ferrand, le premier, instituteur actuel de Soubran, le second ancien instituteur à Soubran, aujourd'hui directeur de l'école communale de Tasdon, commune de La Rochelle.

Digitized by Google

§ II. — Organisation administrative

Le territoire de la commune de Soubran est borné au N. par celles d'Allas-Boccage et Nieul-le-Virouil, au S. par celles de Boisredon et Courpignac, à l'E. par celle de Salignac, à l'O. par celles de Boisredon et Mirambeau.

Il est divisé en 4 sections A, B, C, D :

1° Section A, dite des *simons*, comprenant 94 numéros tirant leur nom, à l'exception de 7 dont l'étymologie est inconnue, de leur situation, de ceux qui les ont possédés en premier ou des produits qui les couvraient alors ;

2° Section B, dite de la Gorce, comprenant 85 numéros dont la plupart des noms, à l'exception de 8 dont l'étymologie est inconnue, ont la même origine que ceux de la section A ;

3° La section C, dite du bourg, comprenant 115 numéros dont la plupart des noms, à l'exception de 11 ont la même origine que les sections A et B ;

4° Section D, dite de Brolanges, comprend 56 numéros dont la plupart ont la même origine que ceux des sections A, B et C, à l'exception de six.

Soubran fait partie au point de vue administratif du canton de Mirambeau, par suite de l'arrondissement de Jonzac et du département de la Charente-Inférieure. En ce qui concerne les cultes, le culte catholique dépend du doyenné de Mirambeau, de l'archiprêtré de Jonzac, du diocèse de La Rochelle et Saintes et de l'archevêché de Bordeaux ; le culte protestant ressort du consistoire de Pons.

Au point de vue judiciaire, il ressort d'un juge de paix siégeant à Mirambeau, d'un tribunal de première instance et d'un tribunal de commerce séant à Jonzac, de la Cour d'assises de Saintes et de la Cour d'appel de Poitiers.

Sous le rapport militaire, de la brigade de gendarmerie en résidence à Mirambeau, du bureau de recrutement et mobilisation de Saintes, de la brigade de La Rochelle, des divisions et corps d'armée dont le centre est Bordeaux.

Comme services financiers, de la perception de Mirambeau, de la recette des finances de Jonzac et de la Trésorerie générale de La Rochelle ; de la recette des domaines de Mirambeau qui dépend de la Sous-Inspection de Jonzac ; du contrôle des contributions directes

Digitized by Google

à Jonzac ; de la recette des contributions indirectes de Mirambeau avec sous-direction à Saintes, toutes administrations dont les directeurs résident à La Rochelle ;

Au point de vue universitaire, la commune de Soubran est rattachée à l'inspection primaire de Jonzac, à l'inspection académique de La Rochelle et à l'académie de Poitiers.

Le service des mines et carrières est rattaché à Bordeaux, celui des travaux publics, au poste de conducteur de Jonzac dépendant de l'ingénieur résidant à Saintes ; celui des haras d'une station existant à Saint-Thomas-de-Cosnac entretenue par le dépôt d'étalons de Saintes dépendant de la 3e circonscription.

Le service des postes est fait par un facteur partant du bureau postal et télégraphique de Mirambeau. Les gares de chemin de fer les plus rapprochées sont celles de Montendre, 13 kilomètres ; Jonzac, 12 kilomètres ; Tugéras-Chartuzac, 12 kilomètres, et Saint-Ciers-la-Lande, 13 kilomètres.

La population agglomérée au bourg est de 105 habitants.

La grande majorité des habitants de la commune appartient par la naissance à la religion catholique, apostolique et romaine.

A l'apparition de la réforme, un mouvement d'une certaine importance se produisit à Soubran, en faveur de la nouvelle religion. L'alliance des de La Rochebeaucourt avec les Vignolles La Hire ne doit pas être étrangère aux progrès faits à cette époque par la nouvelle communion. C'est ainsi que les familles Giraud [1], Rullier, Benétaux, Motard, Garnier, Lecourt, Jambu [2], Sabourit, Brossard, Chastelier et Lys embrassèrent le protestantisme. En 1576, Soubran, Nieul-le-Virouil et Saint-Simon de Bordes constituaient une église dont le pasteur se nommait Lagarde.

Par suite des émigrations ou des abjurations dues, comme on sait, aux mesures prises par le pouvoir royal à l'égard des protestants dans lesquels il croyait voir s'élever une puissance pouvant lutter de pair avec la royauté, et un élément dissolvant à l'abri duquel certaines personnalités bruyantes cherchaient à se créer une

1 La famille Girault qui habite actuellement Soubran ne doit pas être confondue avec cette famille Giraud qui est éteinte depuis longtemps et dont le nom ne s'écrit pas de la même manière.

2 Cette famille possédait Beaumaine et Fagnoux, car on trouve un Jambu qui se particularisait en signant sieur de Beaumaine ; un autre se disait sieur de Fagnoux.

Digitized by Google

situation, le nombre des protestants diminua considérablement [1]. L'église de Soubran fut supprimée et rattachée à celle de Mirambeau. Celle-ci disparut elle-même en 1682. Aujourd'hui il n'y a plus que trois familles appartenant par leur naissance à la religion réformée. Au milieu de ce siècle le pasteur Benignus vint s'établir à Soubran, et a cherché à faire des proselytes. Ses efforts ne furent pas couronnés de succès. Aujourd'hui un nouveau pasteur vient de reprendre sa mission. Le moment est-il opportun ? Il est permis d'en douter, quand on connaît le scepticisme en matière religieuse de la population Saintongeaise et quand on songe que nous vivons à une époque où toutes les communions semblent vouloir se détacher des questions dogmatiques pour se réunir et n'en former qu'une seule qui est la religion de la science du bien et du mal, l'amour de l'humanité, le respect de son prochain et de soi-même.

§ III. — Le Bourg et les Monuments

Le bourg est traversé par la route départementale de Mirambeau à La Roche-Chalais. Il est situé sur une hauteur d'où l'on découvre des horizons lointains et des perspectives étendues ou restreintes sur lesquelles l'œil complaît à se reposer.

C'est ainsi que des habitations de MM. Carpentin, Vaurigaud et Malzac, la vue se reporte sur un vallon encaissé, couvert d'essences de châtaignier, de chêne et de pin, au milieu desquels on découvre ici la belle pièce d'eau appelée le *Vivier*, là, la nappe d'eau et de roseaux dite l'Etang, le tout entremêlé de vertes prairies. Le charme de cette petite vallée ne le cède en rien à certains sites agrestes et montagneux des régions de France les plus vantées par leur aspect pittoresque. Ailleurs le regard embrasse de plus vastes étendues. De la cour de la ferme qui fut jadis le château et de la terrasse d'une maison que j'habitais autrefois et qui appartient aujourd'hui à M. Verdier, ancien adjoint de la commune, on découvre un vaste panorama. Au premier plan, c'est le mélange toujours charmant à l'œil, des terres bien labourées, des lignes de vignes, des bouquets

---

1 Abjuration d'Anne Audebert demoiselle de Caubourg, du 18 septembre1662, Esther Rullier, du 29 septembre 1662 ; de Jacques Rullier du 30 octobre 1662 ; d'Anne Giraud, du 6 janvier 1663 ; de Suzanne Beneteau du 10 juillet 1663 ; d'Anne Motard, du 8 octobre 1663, des Jambu et des Sabourit en 1685 ; de Marie Madeleine Chastelier du 3 mars 1763.

Digitized by Google

d'arbres et des tapis verdoyants formés par les prairies. Au loin la masse confuse des campagnes environnantes et enfin à l'horizon la masse imposante des restes du château de Montendre qui dessine sa silhouette sur le ciel, tantôt bleu, tantôt gris. Il y a quelques siècles, les marquis de Soubran pouvaient ainsi surveiller les agissements de leurs belliqueux voisins. Aujourd'hui, tout en se reportant par le passé à ces temps déjà lointains, l'œil est attiré de temps à autre par un nuage qui s'élève au loin. Ce n'est plus le signe avant coureur d'une troupe d'hommes d'armes faisant voler les flots de poussière autour d'eux ; c'est le signe précurseur de la civilisation. Cette tache nuageuse rappelle que la voie ferrée passe à quelques kilomètres et qu'il faut seulement quelques heures aux Soubranais pour se transporter aux plus grandes distances. Si nous continuons notre promenade autour du bourg, nous trouvons au seuil de l'habitation de M. Girault, maire, une vue moins étendue que la précédente, mais offrant aussi des côtés attrayants ; un ensemble de culture du pays, entremêlé de bouquets d'arbres, du milieu desquels ressortent les villages de Chez-le-Prouin, des Simons, du Fort, la Gorce, le tout entouré d'une ceinture de bois où se font remarquer des arbres séculaires. Plus loin l'amateur des horizons étendus trouve encore une de ces vastes perspectives analogue à celles que nous avons déjà rencontrées. Entre les habitations de M. Fabien et de M. Bignon, ancien adjoint, un immense panorama se déroule : là nul point saillant à l'œil, mais une vaste ligne bleue d'où l'on voit émerger au loin par les temps clairs le donjon des anciens sires de Pons.

Le tour de Soubran terminé, parcourons les quelques monuments ou établissements publics possédés par le bourg.

A tout seigneur tout honneur. Commençons donc notre promenade par une visite aux restes du château des marquis de Soubran. Il n'existe plus malheureusement qu'à l'état de souvenir. Cependant l'œil de l'archéologue ou du touriste curieux finit par le découvrir à l'une des extrémités du bourg, sous la forme actuelle d'une ferme appartenant à M. Verdier.

Les vestiges du château consistent en un vaste tertre bordé à l'est par le chemin d'intérêt commun n° 61 de Jonzac à Etauliers, au midi par le chemin conduisant dans la direction du nouveau cimetière, bordant lui-même de larges douves semées actuellement de prairies. Des fossés analogues entourent aussi le château sur ses

Digitized by Google

côtés nord et ouest. En dehors des constructions qui se trouvaient ou existent encore dans ce vaste quadrilatère, le château comprenait au nord une sorte d'ouvrage protecteur dont les restes se trouvent dans la maison occupée par M. Templier, et enfin l'église actuelle qui devait être la chapelle du château.

On peut donc, grâce à ces vestiges et en se reportant en outre de quelques années en arrière, reconstruire le castel de Soubran tel qu'il devait exister au temps de sa splendeur.

Dans le principe, le château formait, avons-nous dit, un système de défense compris dans le quadrilatère dont nous avons parlé. Autour de la cour, dont le centre était occupé par le puits existant encore, (je crois que le puits qui existe actuellement n'est pas le puits primitif qui devait être beaucoup plus grand), se dressaient trois corps de bâtiments dont les murs extérieurs formaient les remparts de la place et dont les angles étaient protégés par des tours d'importance différente. Le corps de bâtiment ouest se voit encore, au centre se trouvait la porte d'entrée. Celle-ci, bien qu'actuellement murée, se voit distinctement, grâce à son pourtour en pierre de taille, ses barbacanes et les ouvertures qui permettaient de manœuvrer le pont-levis jeté sur le fossé. Les constructions du midi et de l'est ont disparu, mais au commencement du siècle dernier se voyait encore à l'extrémité levant une vaste tour dite : « Tour de Madame ». Elle devait être le donjon du château. Ses dispositions intérieures permettaient, paraît-il, de croire que le bâtiment central compris entre cette tour et les constructions existant de nos jours, étaient les appartements des seigneurs de Soubran ou de leurs hôtes, les salles des assemblées. Sur les côtés nord et nord-est ne devait exister qu'un simple mur défensif, ce qui explique la construction ultérieure de l'ouvrage protecteur dont nous parlerons dans un instant. L'intérieur du corps de bâtiments existant actuellement n'offre rien de remarquable. De chaque côté du porche faisant suite à l'ancienne porte aujourd'hui murée se voient deux grandes salles voûtées, servant d'écuries ou en ayant servi, croyons-nous, lors de l'ancienne organisation. Dans la partie nord de ce bâtiment se trouve une pièce au centre de laquelle on remarque l'entrée circulaire d'un caveau. Ce n'était autre que l'une de ces réserves à vivre si communes dans les châteaux d'autrefois. Dans la même pièce, on montre avec une certaine terreur l'orifice d'un trou profond et étroit

Digitized by Google

où l'amateur du mystérieux veut, à tout prix, placer les oubliettes seigneuriales où les marquis de Soubran faisaient précipiter ceux qui les gênaient. Plus prosaïques, mais nous rapprochant de la vérité, nous y voyons, suivant en ceci l'opinion de notre célèbre architecte Viollet le Duc, une fosse qui était nécessaire dans les châteaux féodaux où, parfois, toute une population pouvait se trouver enfermée et assiégée pendant de longs mois. Au-dessous de ces écuries et de cette pièce qui était vraisemblablement l'une des cuisines, se trouve un vaste grenier carrelé. Jadis il devait servir à serrer les redevances dues en nature aux châtelains ou les récoltes de leur domaine.

En dehors du quadrilatère formé par le château, se trouvait, avons-nous dit, un ouvrage avancé dont les restes actuels consistent dans une porte cochère à côté de laquelle se fait remarquer une porte aujourd'hui murée où passaient les gens à pied et à cheval, enfin dans les vestiges d'une tour qui, par un escalier, communiquait avec un caveau où étaient inhumés les seigneurs de Soubran. Cette partie du château devait être d'une construction plus récente et cette entrée avait dû remplacer peu à peu l'ancienne porte située dans la partie occidentale.

Tels sont les seuls restes d'une habitation qui a abrité de hautes existences et sous la protection desquelles a pu grandir Soubran. Ces restes ainsi que plusieurs colonnettes Louis XIII que possède M. Girault, maire de Soubran, et quelques sculptures conservées précieusement par M. Verdier sont les seules choses qui nous rappellent le vieux castrum devant lequel tout Soubranais doit passer avec respect. Il doit se souvenir que c'est l'origine de son village, que, sans la protection de ces murs, de ces tours, il n'aurait pu protéger sa vie et celle des siens contre le pillage de ses voisins, des routiers et des grandes bandes du moyen âge. J'ai remis au musée de La Rochelle deux pierres sculptées provenant du dit château. Ces pierres ont été données par MM. Verdier et Carré.

La Mairie et les écoles primaires des enfants des deux sexes ont été construites en 1888, M. Ménier étant maire. Ces bâtiments ont remplacé les appartements loués jusqu'à ce jour pour servir de mairie et de maison d'école, et par suite, les sommes payées à cet effet aux personnes qui fournissaient ces salles n'ont plus figuré au budget. L'opération a donc été excellente, et Soubran y a gagné

Digitized by Google

aussi bien au point de vue pécuniaire qu'au point de vue confortable.

Cet immeuble construit sur les plans de M. Rullier, architecte à Saintes, ressemble par la disposition de l'immeuble aux nombreux bâtiments du même genre construits dans les communes rurales depuis quelques années. Signalons cependant quelque ornementation dans la façade qui le fait ressortir entre ses congénères.

Au centre se trouve la salle de la mairie, appelée dans nos campagnes à si juste titre « la Maison commune », maison commune. en effet, parce que là tout citoyen est égal devant la loi, local commun, car dans la même salle ont lieu les délibérations du Conseil municipal et les différents actes de la vie civile. Cette salle comprend un espace réservé au public lors des délibérations du conseil, elle possède une bibliothèque où les archives sont classées avec soin. Les registres de l'état-civil remontent à l'année 1640.

A droite de la mairie se trouvent l'école de garçon et le logement de l'instituteur. Cette classe comprend 50 élèves environ.

A gauche de la mairie est l'école des filles et le logement de l'institutrice ; elle compte une trentaine d'élèves.

L'une et l'autre ont été organisées en 1889.

Nous ne devons omettre l'excellente idée qui a animé le Conseil municipal de Soubran en réservant dans le quadrilatère formé par les immeubles communaux et les cours destinées aux récréations des jeunes écoliers et écolières, une maison de refuge où le voyageur sans ressources trouve un abri et de la paille fraîche. C'est là une idée qui fait honneur à la commune et qui devrait être imitée par la plupart. D'ailleurs, les Soubranais se sont toujours montrés charitables, témoin *Marie-Madeleine Chasteliers*, veuve *Laverny*. qui, par testament du 22 septembre 1788, déposé en l'étude de *Me Lebois*, notaire à Saint-Dizant-du-Bois, laissa *100* pistoles (*1000* livres) aux *pauvres* et *300* livres à l'église pour dire des *messes*[1].

L'église, qui était très petite, avons-nous dit, est, croyons-nous, l'ancienne chapelle du château. La tradition rapporte, en effet, qu'il existait jadis une église plus vaste, saccagée et détruite pendant les luttes religieuses. D'autre part, à l'époque où j'étais maire de

1. Décès, du 6 août 1809, de Marie-Madeleine Chastelier, veuve Laverny. Déclaration de Laure et Pierre-Jacques Brard, ses neveux.

Digitized by Google

Soubran, les ouvriers travaillant à la construction de la sacristie actuelle découvrirent un escalier en pierre conduisant d'une tour du château à un caveau funéraire, qui devait être celui des marquis de Soubran et dans lequel M. Guigneau, ex-huissier, prétendait avoir vu un cercueil en plomb disparu pendant la période révolutionnaire. Depuis on a constaté que ce caveau s'étendait sous le chemin actuel et une portion du champ du sieur Templier, situé le long du dit chemin.

Quoiqu'il en soit, l'église actuelle, dédiée à saint Jean-Baptiste, était de caractère roman. Elle a été remaniée à plusieurs fois différentes ; M. Gout, maire, a fait allonger la nef, M. Carpentin, maire, la fit exhausser. A l'époque où j'étais à la tête de la municipalité de Soubran, les deux chapelles latérales furent construites, celle de saint Jean-Baptiste sur l'emplacement de l'ancienne sacristie qui fut réédifiée à côté de la chapelle de la Sainte-Vierge, l'autel, la chaire, la sainte table, celles des chapelles, les stalles pour l'officiant, le maire et les membres de la fabrique furent installées. On fit également l'acquisition d'un Chemin de croix. Pendant que M. Ménier était maire, l'ancien clocher dont le portail portait la date 1712 et les initiales F. B. C. a été remplacé par le porche et le clocher actuels. Enfin, grâce à la munificence de Mme la comtesse Duchâtel et à la générosité des fidèles, l'ancienne cloche qui s'était brisée a été remplacée par une nouvelle.

L'ancienne cloche portait cette inscription :

« Je suis faite en l'honneur de Dieu pour sonner en l'église Notre-Dame de Soubran. Jehan et Catherine de la Rochebeaucourt perrain et mérine, 1629 †. »

La nouvelle cloche porte l'inscription suivante :

« Fondue en l'honneur de Dieu pour l'église N.-D. de l'Assomption de Soubran nommée *Eglée-Louise* par M. Louis-Armand Ménier, maire, mon parrain, et par Mme Eglée-Rosalie-Paule, comtesse Duchâtel, ma marraine. — Barbreau, curé. Fonderie de Guillaume, à Angers, 1874.

Dans ces derniers temps, par suite de dispositions dernières prises par Mlle Marie-Gabrielle-Hortense Girault, l'intérieur de l'église a été remis à neuf, des ouvertures ornées de vitraux de couleurs, qui lui donnent une lumière tamisée et discrète, ont été faites, etc., etc. Cette généreuse donatrice est donc venue en aide à

Digitized by Google

la paroisse qui n'aurait pu, par suite de ses faibles ressources, entreprendre une série de travaux aussi considérables.

Les revenus de l'église sont, en effet, les suivants :

Bancs, 60 f. ; chaises, 110 f. ; quêtes, »» ; inhumations, 100 f. ; baptêmes, »» ; vente des herbes du cimetière, »». — Total, 270 f.

Ajoutons que, jadis, l'église était entourée du cimetière communal. Alors que j'étais maire, il fut décidé, en 1856, qu'il serait déplacé ; mais il ne l'a été qu'en 1862, par suite des difficultés qu'on éprouva pour trouver un terrain. Celui qui a été choisi est vaste et convenable, malheureusement il manque encore d'une voie d'accès qu'il y aurait lieu d'établir.

Les inhumations y sont faites depuis 1863.

Le Presbytère, dû à l'initiative de M. Gout, alors maire, est situé à l'extrémité du bourg ; assez éloigné de l'église, il a été édifié sur les servitudes d'une maison ayant appartenu à l'ancien curé Lair. Il se compose de trois pièces, d'une cuisine, de servitudes, d'un vaste jardin avec droit de puisage et de lavage à une pièce d'eau voisine.

Simple, mais entretenu dans un état parfait par le titulaire actuel, il rappelle lorsqu'il est doré par les rayons du soleil couchant le presbytère qu'Halevy nous a décrit avec tant de grâce dans cette perle littéraire qui s'appelle l'*Abbé Constantin*.

§ III. — Les villages et habitants

En dehors du bourg le territoire de la commune comprend 46 villages ou habitations isolées. Ce sont les suivants : Chez-Pionneau, Boisboureaud, l'Etang, Birat, La Guillonne, Chez-Guément, Machecou, Chez-Michou, La Cave, Chez-Huguet, Le Bas-Huguet, Chez-Gergouil, Chez-Duret, Touron, Le Maine, Les Sarrazins, Les Brauds, Novelonges, Bel-Air, Sans-Pareil, Font-du-Roc, Le Jard, Puy-Barreau, Basses-Brolonges, Chez-Maigret, Lafaurie, Faniou, La Mandrie, La Barde, Villa-Gerry, Les Poulins, La Challandière, Les Coicaux, Les Simons, Chez-Piochau, La Maison-Neuve, La Salle, Le Fort, La Gorce, Chez-le-Pouin, Chez-Brochon, Le Pinier.

Ces villages et ces habitations, à l'exception de dix, tirent leurs noms soit du premier propriétaire qui y a habité, soit de la situation qu'ils occupent, soit enfin, des produits récoltés dans les terres qui les entourent.

L'étymologie des dix faisant exception à cette règle, est inconnue

Digitized by Google

Birat, Machecou, Touron, Lafaurie, La Mandrie, La Barde, La Challandière, La Salle, Le Fort et La Gorce, n'offrent rien de particulier. Le passé de deux seulement mérite qu'on s'y arrête quelques instants, ce sont Le Fort et La Gorce. Ils ont été jadis les logis de deux familles qui ont jeté un certain lustre sur la commune.

Le *Fort* ne doit pas être confondu avec la Métairie du Fort qui, de nos jours, a pris cette appellation. Le logis du Fort était une très belle habitation Louis XV dont l'emplacement est actuellement coupé par le chemin vicinal de Soubran à Villexavier. Il n'existe plus aucun vestige de cette habitation, hormis le vieux puits qui se trouvait autrefois dans la cour du logis, et qui, seul témoin du passé, reste aujourd'hui solitaire sur le bord de la route. Le Fort existait encore au commencement de ce siècle, tout au moins à l'état de ruine, car ces contours sont indiqués sur le plan cadastral. L'intérieur en était, paraît-il, somptueux, il était sans doute à l'unisson de ce que transmet la tradition avec l'exagération qui est sa compagne habituelle : « Les gentilshommes du Fort faisaient, « paraît-il, ferrer leurs chevaux d'argent ». Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'ils aient été obligés, au bout d'un certain temps, d'abandonner leurs logis. Celui-ci devint le quartier général de tous les gamins des villages voisins. « Cet âge est sans pitié, a dit le bon La Fontaine ». Aussi y a-t-il lieu d'attribuer, en partie, à cette cause, le véritable pillage dont le logis du Fort fut, paraît-il, l'objet.

Il appartenait à M. Alefsen du Fort, frère de M. Alefsen de Boisredon. Cette famille, qui était d'origine anglaise, était venue se fixer dans cette partie de la Saintonge. M. Alefsen du Fort, eut deux filles qui laissèrent le pays, l'une par suite de son mariage avec M. Abiet, l'autre, qui avait épousé M. de Meyer, alla habiter l'Angleterre où, dit-on, elle joua un rôle brillant à la cour du roi Edouard VII. A sa mort, M. de Meyer épousa demoiselle Marie-Gabrielle-Amélie Girault [1].

---

1 Naissance du 24 septembre 1789 de *Paul-Marie Girault*, fils de *Joseph*, maître en chirurgie, et de *Victoire Moulinier*, parrain, *Paul Alefsen de Boisredon*, marraine, *Marie-Madeléine Chastelier*, *veuve Laverny*.

Décès du 8 novembre 1801 de *Joseph Alefsen*, fils de *Jean* et d'*Elisabeth Lambert* décédés, époux d'*Huvey Norbert*, âgé de 64 ans.

Naissance du 3 février 1830 de *Gabriel-Marie-Alfred de Meyer*, fils de *Jhean-Jacques de Meyer*, lieutenant en retraite, et de *Marie-Carlotte-Amélie Girault*.

Digitized by Google

Le Logis de la Gorce appartenait à une famille de Belleville originaire de Caubourg, en Salignac. Il n'existe plus qu'une partie de cette ancienne habitation. Elle a dû être construite ou réparée dans le courant de l'année 1788 ainsi que l'atteste une ancienne girouette surmontée d'une fleur de lys, ornant l'extrémité du pavillon occidental. Ce vieux logis est aujourd'hui converti en maison de ferme. Malgré cette transformation et toutes les mutilations successives dont il a été l'objet, il rappelle encore les temps passés, signes de sa splendeur disparue. La Gorce a d'ailleurs une compensation survenue sur ses vieux jours, contrairement à toutes les règles de la vie, le destin lui a octroyé dans ses dernières années un charme dû à la nature et qui fait de ce coin de terre un lieu délicieux et où l'esprit se complaît à rêver. Dans une de ces dépressions de terrains appelées vulgairement abîmes, et où jusqu'alors les eaux pluviales s'engouffraient pour aller alimenter, sans doute, quelque nappe souterraine, il s'est formé un petit lac coquet, qui permet à la vieille Gorce de se mirer au déclin de sa vie.

Le premier des propriétaires connus de La Gorce fut André de Belleville, écuyer, capitaine de cavalerie, seigneur de La Gorce, marié à Elisabeth de Guinanson. En 1704, il transige avec le duc de Richelieu, comte de Cosnac, relativement à une métairie sise dans le marais de Cosnac. Cet immeuble lui resta moyennant le paiement d'une redevance d'un écu d'or, évalué 6 livres, au château de Cosnac.

Nous rencontrons ensuite Antoine de Belleville, écuyer, seigneur de la Gorce, qui épouse, en 1715, Raine de Morel. Sa sœur Angélique épousa Claude de Beaupoil de Saint-Aulaire, seigneur de la Noue auquel elle porte la terre de la Gorce ; mais elle meurt en 1724 et le domaine revient à son neveu Jean F. de Belleville qui épouse Marie-Staffe de Saint-Albert de Roch. Leur fils, André de Belleville, se marie avec Jeanne Gaspy, habite le logis de la Gorce qu'il laisse à Benjamin-Jean-Alexandre son fils, né le 3 mai 1793. Benjamin de Belleville épousa Catherine-Joséphine Morisseau ; ce fut le dernier

---

Décès du 30 mars 1840 de *Jean-Jacques Marsfield de Meyer*, fils de *Jean-Jacques* et de *Barbara*, époux de *Marie-Amélie-Charlotte Girault*, âgé de 70 ans.

Digitized by Google

des de Belleville qui posséda cette terre[1]. Il la quitte pour aller habiter dans une propriété de sa femme située aux étangs d'Allas-Boccage, et la cède à M. J. J. Ellie. Ce dernier acheta plus tard à la barre du tribunal de Jonzac les ruines du logis du Fort et son entourage. Depuis cette époque, la plupart des terres dépendant de ces deux anciens logis ne forment qu'une seule et même propriété.

---

1 Naissance, du 9 avril 1662, de Vincent Joillot, parrain Bouyé, marraine Suzanne de Belleville, présents : Thimothée de Belleville et Alexis de Belleville, récollet, de la comté de Saintes ; du 3 août 1662, de Jacques Garreau, parrain Thimothée de Belleville, seigneur de Caubourg, et demoiselle Louise de Belleville ; du 13 novembre 1667, de François Rodes, fils de Bernard, et Suzanne Giraud, parrain F. de Pourcent et marraine demoiselle Louise de Belleville ;

Décès, du 7 novembre 1780, de Charles-Claude de Beaupoil de Saint-Aulaire, fils d'Antoine et de Marie de Belleville de Courpignac.

Naissance, du 12 novembre 1692, d'Angélique Jardonnet, parrain Joseph de Villedon, seigneur de Gadebois, marraine Angélique de Belleville.

Mariages : du 22 février 1694, d'Henri-Claude de Saint-Aulaire, chevalier, seigneur de la Noue, paroisse de Brie-sous-Archiac, avec Angélique de Belleville, présents : de la Sale, juge, Etienne Sabourit et Jean Loubiat bourgeois de Soubran ; du 15 novembre 1719, de Benjamin de Belleville, chevalier, seigneur des Boulernes, avec Angélique de Saint-Mathieu de Saint-Saturnin-de-Séchaud, présents : André de Belleville, son frère, René de Saint-Légier, chevalier et enseigne de vaisseau, et Augustin de Saint-Légier d'Orignac, son beau-frère ; du 22 janvier 1733, d'Anne de Belleville, avec René Salé, son parent, de Nieul-le-Virouil ; du 20 janvier 1727, de F. de Belleville, écuyer, seigneur de Saint-Palais, avec Anne de Saint-Aulaire de Soubran, présents : Charles Maury, demoiselle Nivelle, Pierre Fourestier, F. Renaud ; du 16 juillet 1730, de F. de Belleville, fils de F. de Belleville, écuyer, seigneur de Saint-Palais, et d'Angélique de Saint-Aulaire ; du 21 février 1731, d'Alexandre de Belleville, écuyer, seigneur de Saint-Palais et d'Angélique de Saint-Aulaire ; du 10 septembre 1733, d'Angélique de Belleville, fille de F. de Belleville, écuyer, seigneur de Saint-Palais, et d'Angélique de Saint-Aulaire ; du 17 mars 1736, de Jean de Belleville, fils de F. de Belleville, écuyer, seigneur de Saint-Palais, et d'Angélique de Belleville.

Mariage; du 16 juillet 1754, de François de Belleville, fils de messire F. de Belleville et Angélique de Saint-Aulaire, avec Marie-Staffe de Saint-Albert, en présence de Faure, juge sénéchal à Soubran et Delphin Laverny.

Naissance : du 19 février 1770, d'Anne-Rose de Belleville, fille de messire André et Jeanne Gaspy, parrain Jean-François de Belleville marraine dame Rose Toulvy, veuve Gaspy ; du 17 décembre 1776, d'Arpédanne de Belleville, fils d'André et de Jeanne Gaspy.

Décès, du 9 septembre 1779, de Suzanne de Belleville âgée de 3 ans, fille d'André et de Jeanne Gaspy.

Naissance, du 18 novembre 1785, d'Anne-Félicité, fille des ci-dessus, parrain Antoine-Pierre de Belleville, marraine Anne de Belleville.

Digitized by Google

§ IV. — Les routes, chemins, ruisseaux et étangs

La commune de Soubran est desservie par un certain nombre de routes et chemins. Si elle était dotée d'un chemin de fer à voie étroite la reliant avec une ligne à voie large, elle n'aurait rien à envier à de plus heureuses voisines. Espérons qu'un de ces jours notre assemblée départementale comprendra l'intérêt qu'il y aurait à créer une ligne reliant les cantons extrêmes de la Charente-Inférieure avec la gare de Montendre, ce jour-là s'imposera la prolongation de cette ligne vers un petit port quelconque de la Gironde en passant par Mirambeau et en desservant sur la route les communes de Souméras, Chamouillac, Courpignac, Salignac et Soubran. En attendant, rendons hommage à un heureux novateur qui a entrepris sur cette ligne un service public pour voyageurs et messageries. Ce service suit la route départementale N° 10 de Mirambeau à La Rochechalais, laquelle traverse la commune de l'ouest à l'est sur une longueur d'environ 4,000 mètres.

Les autres routes sont : I° un chemin de grande communication n° 222 de Soubran à Chartuzac, commençant à l'église et ayant un parcours de 2056 mètres sur le territoire de la commune ;

II° Trois chemins d'intérêt commun : 1° le n° 13 de Mirambeau à Mérignac-le-Pin, ayant 355 mètres dans la commune ; 2° le n° 61 de Jonzac à Etauliers traversant le bourg de Soubran, se dirigeant sur le bourg de Boisredon, laissant le chemin n° 22 à sa gauche. Il a une longueur de 4995 mètres ; 3° le n° 77 de Saint-Georges-de-Cubillac à Soubran d'une longueur de 2297 mètres ;

Décès, du 18 avril 1786, d'Anne-Félicité de Belleville, fille des ci-dessus.

Naissances : du 11 décembre 1790, de Pierre de Belleville, fils des ci-dessus ; du 30 mars 1792, d'Anne de Belleville, fille des mêmes, parrain Jacques de Belleville, marraine Henriette de Larrard ; du 3 mai 1793, de Benjamin-Jean-Alexandre de Belleville, fils des mêmes ; du 3 septembre 1795, de Pierre de Belleville, fils des mêmes.

Décès, du 20 février 1806, de Jeanne Gaspy, fille d'Auguste et Anne Loubierne, épouse d'André de Belleville, déclaration Pierre Laporte et Etelain.

Naissances: du 9 avril 1818, d'Anne-Rose de Belleville, fille de Benjamin-Alexandre et Catherine-Joséphine Mousseau ; du 27 octobre 1819, de Théodore de Belleville, fils des mêmes ; du 10 août 1821, de Marie de Belleville, fille des mêmes ; du 20 juin 1823, de Jean-Henri de Belleville, fils des mêmes ; du 4 mai 1826, d'Abel-Marie-Alexandre de Belleville, fils des mêmes; du 30 juin 1827, de Constance de Belleville, fille des mêmes ; du 28 avril 1829, d'Eléonore de Belleville, fille des mêmes.

Digitized by Google

III° Six chemins vicinaux : 1° le n° 1 de Mirambeau à Villexavier par Fagnous ayant 2313 mètres, 2° le n° 2 de Courpignac à Pleneselve par la croix de Coulon, 500 mètres ; 3° le n° 3 de Soubran à Pleneselve 1850 mètres ; 4° le n° 4 de Soubran à Villexavier par le Fort et les Boulernes, 1488 mètres ; 5° le n° 5 de Soubran à Boisredon par Touron, 1745 mètres ; 6° le n° 6 de Soubran au Petit-Niort par Brolange, s'embranchant sur le chemin n° 3 au Moulin Sans-Pareil, 1830 mètres.

IV. De nombreux chemins vicinaux.

Ruisseaux. Ainsi que je l'ai dit plus haut, 4 ruisseaux arrosent la commune de Soubran : 1° celui de Fond Marguerite dite de *Fond Marguite* qui coule du sud au nord, fait partie du bassin de la Gironde ; 2° celui de Fagnous qui coule de l'est à l'ouest, fait partie du bassin de la Charente ; 3° celui de Chez-Maigret, qui coule du nord au sud, pour se jeter dans celui de Fagnous ; 4° celui de fond Merlet ou du pas Huguet, qui coule de l'ouest, à l'est et va se jeter dans celui de Fond Marguite.

Etangs. En dehors de l'étang de Soubran ou des Brard, très belle pièce d'eau qui, malheureusement, s'envase de jour en jour, on en compte 9 autres de moindre importance : les étangs de Joussant, de Tessier et de Rousseau près Lafaurie, ceux du Jard et des Chevaliers près du Jard, celui de Touron près du village de ce nom, le vivier Belle, pièce d'eau au-dessous de la maison Carpentin, les couches d'eau et le lac de la Gorce ; tous sont poissonneux et se pêchent tous les 4 ou 5 ans.

§ IV. — Agriculture, Commerce et Industrie

La commune de Soubran est essentiellement agricole. Jadis son sol était partie en landes, partie en terres défrichées, mais mal cultivées. A l'heure actuelle, il n'en est plus ainsi, tout coin de terre cultivable est entretenu avec un soin jaloux et le sol de la commune est divisé au point de vue des cultures de la manière indiquée dans un chapitre précédent. Nous n'y reviendrons pas si ce n'est pour dire que les terres sont aptes à peu près à tous les genres de cultures. A l'époque de la splendeur de la vigne, c'est-à-dire avant les ravages causés par le phylloxera, l'activité des habitants se portait sur la viticulture. Aujourd'hui, malgré la catastrophe qui a diminué les revenus du pays, le Soubranais ne s'est pas découragé

Digitized by Google

et il lutte contre le fléau. Depuis quelques années il plante des cépages greffés qui permettent d'espérer que, dans quelques années, il aura reconstitué en partie tout au moins, le vignoble de la commune. Les vins récoltés sont surtout recherchés pour la distillation des eaux-de-vie des Charentes dites du nom générique de Cognac, mais qu'il ne faut pas confondre avec beaucoup de ces horribles mixtures que certains commerçants écoulent sous cette fallacieuse étiquette. Elles sont divisées comme on le sait en plusieurs catégories. Celles fournies par la commune de Soubran font partie des crus dits « bons bois ».

A l'heure actuelle, les habitants cherchent, dans la culture des céréales et dans l'élevage, une juste compensation aux pertes que leur a causées la disparition de la majorité de leurs vignes. Ils cultivent le froment, l'avoine, le seigle ; ils créent des prairies naturelles et artificielles de sainfoin, de luzerne, de trèfles divers, de vesce ; ils élèvent ainsi un bétail qui fournit d'excellents animaux de boucherie dont la plupart sont expédiés sur le marché de Bordeaux.

Les bois et leur exploitation occupent en outre une partie des habitants. Certaines essences fournissent des bois de construction ou de chauffage, d'autres, celles de châtaignier, servent à faire des cercles de barriques, certains bois sont spécialement employés à fabriquer du charbon de bois, enfin l'écorce donne lieu à une industrie qui a pour but de faire le *tan* dont on se sert pour corroyer les cuirs.

On peut dire qu'il n'y a pas d'industrie proprement dite dans la commune de Soubran, car les seules existantes se rattachent essentiellement à l'exploitation agricole.

Il y a lieu cependant de citer plusieurs minoteries : deux sont mues par l'eau, l'une, située sur le ruisseau de Fond Marguerite l'autre, sur le ruisseau de Fagnoux. Cette dernière moud non seulement des grains, mais, en outre, des noix pour fabriquer de l'huile ; quatre, sont mues par le vent, parmi ces dernières, l'une s'appelle « le Moulin-sans-Pareil » nom qu'elle doit à ce que jadis elle possédait six ailes et deux paires de meules.

La distillation des eaux-de-vie est une de ces branches industrielles qui gravite autour des occupations agricoles des habitants. Elle ne

Digitized by Google

constitue pas, en effet, une profession dans l'acception exacte du mot, car les alambics existant appartiennent à des propriétaires dit vulgairement « bouilleurs de cru ». Ils ne distillent que leurs récoltes. On compte trois installations de ce genre qui nous rappellent que depuis on a commencé à adopter un alambic d'une confection ingénieuse. Son invention est due à notre regretté confrère et ami, le docteur Léon Arsonneau, qui repose aujourd'hui dans le cimetière de Semillac.

L'exploitation des carrières ne doit pas être passée sous silence. Deux d'entre elles fournissent de la pierre débitée en moellons et utilisée dans les constructions. L'une située au-dessus du *Pas Huguet*, près de Touron et du Maine donne de la pierre de nature siliceuse à l'état de grès à gros grains ; l'autre sise près des Simons, des Coicaux et de la Mandrie fournit une pierre calcaire. Dans plusieurs endroits sont ouvertes des carrières de sable à bâtir (siliceux pur, siliceux argileux, siliceux calcaire, et de gravier mêlé de petits cailloux servant pour les routes et allées. On rencontre aussi de nombreuses couches d'argile dont les habitants se servent pour faire un sol à certains de leurs appartements et à leurs servitudes.

A l'exception des trois branches d'industrie précitées, il n'existe dans la commune que des industries se rapportant à la vie journalière des habitants. C'est ainsi qu'il y a lieu de compter : un pâtissier-boulanger, un tisserand, quatre maçons, un menuisier, deux charpentiers, deux forgerons, deux tonneliers, deux cordonniers, deux sabotiers et un chaisier.

Il en est de même au point de vue commercial, la commune de Soubran ne fait que vendre ses produits agricoles ; il ne s'y fait aucun négoce véritable, si ce n'est un petit commerce de détail nécessaire à la vie journalière, on compte ainsi deux épiciers dont l'un tient en outre la mercerie-draperie et est débitant de tabac, deux cafetiers, un hôtelier.

Les travaux agricoles sont la principale occupation des habitants de la commune. Ils se livrent rarement à des spéculations hasardeuses de crainte de compromettre leur avenir. Les catastrophes financières arrivées dans ces derniers temps n'ont d'ailleurs pas été faites pour les engager à abandonner leurs principes et on ne peut,

Digitized by Google

sur ce point, que rendre hommage à leur tact et à leur bon sens. Cependant qu'ils se souviennent qu'au bas de laine dans lequel s'accumulent les écus, sont préférables certains placements. Ceux-ci, il est vrai, rapportent de minimes intérêts, mais par contre ils offrent encore plus de sécurité que la meilleure des cachettes qui, un jour ou l'autre, est découverte par une personne peu consciencieuse.

Les femmes s'occupent non seulement des soins du ménage mais même des travaux des champs. Cette diversité de travaux les oblige malheureusement trop à négliger l'éducation de leurs enfants. Cette charge incombe entièrement, sauf de rares exceptions, aux instituteurs et aux institutrices; mais ceux-ci, malgré tout leur zèle, ne peuvent, sur certains points, remplacer une mère.

§ VI — Mœurs et Coutumes

Le Soubranais tient évidemment de son ancêtre le *Santon*. Il a donc les qualités physiques et morales ainsi que les défauts du Saintongeais. En toute conscience nous parlerons des uns comme des autres. Nous espérons que si certains habitants lisent ces lignes, ils constateront l'exactitude de nos observations et feront leurs efforts pour développer leurs qualités naturelles au détriment des défauts locaux. C'est d'ailleurs le devoir du père de famille et des éducateurs de la jeunesse, qu'il soit prêtre de l'église catholique ou réformée, instituteur laïque ou congréganiste. Bien entendu ces traits caractéristiques sont la réunion de plusieurs types observés et ne se rapportent à aucune individualité.

Au physique, le Soubranais est une race solide et essentiellement résistante : il n'est pas rare de rencontrer des hommes et des femmes admirablement constitués et jusqu'à ce jour la race n'a pas dégénéré. Le travail soutenu des champs joint à une grande sobriété sont les motifs véritables de cette santé et de la longévité constatées. Nous avons vu maintes fois des octogénaires travaillant aux plus rudes labeurs. Sous ce rapport le Soubranais n'a donc qu'à se surveiller au point de vue de sa lenteur proverbiale qui fait le désespoir des instructeurs lors de son arrivée au régiment. Mais ajoutons qu'elle a peut-être sa cause dans un travail rarement interrompu et auquel il ne pourrait suffire s'il ne faisait pas sa tâche

Digitized by Google

avec lenteur. Peut-être applique-t-il la morale si exacte du lièvre et de la tortue :

Rien ne sert de courir
Il faut partir à point.

Si nous examinons le côté moral, nous constatons une certaine fierté, une grande indépendance de caractère qui ont comme revers, chez certains, un amour immodéré de ce que l'on est convenu d'appeler la chicane. Froid, économe et par suite d'une ténacité admirable, il devient parfois d'un entêtement irréfléchi. Ce défaut lui fait oublier ses qualités premières et le pousse dans des procès inconsidérés qui profitent seulement aux donneurs de mauvais conseils. « Le trait caractéristique de la race est la dissimulation « de sa pensée et il lui est facile de dissimuler, grâce à sa ténacité, « à son calme silencieux et à sa lenteur apathique, en apparence, « qui est son caractère distinctif. Cette défiance est poussée parfois « à un tel point, qu'elle fait, dans certains cas, douter de son bon « sens ou de sa bonne foi. »

Comment concilier cet amalgame de qualités et de défauts qui sont absolument opposés les uns aux autres. C'est qu'à juste titre amoureux de ce qui lui appartient, fier de l'avoir conquis sou à sou, grâce à cette économie qui est la source de notre richesse nationale et l'origine des fortunes honnêtes, il veut laisser intact à ses enfants le bien recueilli de ses ancêtres ou acquis par ses veilles et son énergie. C'est qu'en outre, par suite du manque de diffusion et d'instruction dans les campagnes, il a été souvent la dupe de ceux qui usaient de leur supériorité intellectuelle. Aussi il en est résulté une méfiance à l'égard de tous. C'est qu'enfin il se ressent encore de cette énergie sauvage attribuée par les Romains aux *Santons* surnommés les Ventres-Rouges, les survivants au massacre, préférant se baigner dans le sang de leurs frères plutôt que d'abandonner les positions conquises.

En résumé, grâce à la probité existant aussi bien là qu'ailleurs, grâce à son caractère froid et pondéré, grâce à son amour du travail, grâce à son économie constante, le Soubranais a les qualités inhérentes à une forte race. C'est à lui de les bien diriger et, il y arrivera, s'il met à profit l'instruction qui, aujourd'hui, est à la portée de tous, si, mettant de côté son apathie naturelle, il profite

Digitized by Google

des sages enseignements donnés par les différentes écoles philosophiques et religieuses, s'il se tient à l'écart des théories que les politiciens de carrière font miroiter aux yeux des naïfs à l'effet d'en retirer des satisfactions personnelles, si enfin il s'en rapporte plus souvent à sa conscience et à son bon sens plutôt que de s'en référer à des textes de lois que certains hommes de métier interprètent suivant le désir de chacun.

Qu'il entre dans cette voie et il aura alors conscience de sa valeur, il n'aura plus à cacher sa manière de voir. Il saura que, de nos jours, tout homme probe et honnête peut penser et parler haut; il n'aura plus à se défier de son prochain ; car il aura pour lui sa conscience et le bon droit, des armes qu'il est inutile de cacher et contre lesquelles il est impossible de lutter.

A notre époque, les costumes nationaux et régionaux tendent de plus en plus à disparaître. Néanmoins on trouve encore quelques vieillards des deux sexes ayant conservé, dans la commune de Soubran, une partie tout au moins de l'ancien costume.

Pour les hommes, c'est le pantalon à pont qui a remplacé la culotte d'autrefois, la veste courte à larges revers, ouverte sur la poitrine, et avec pochettes de côté, le gilet de dessous montant et cachant presque entièrement la chemise de toile écrue, le tout en étoffe de laine ordinairement bleu de roi. Joignons la cravate noire attachée autour du cou, un large chapeau de feutre noir à bords relevés sur les côtés ou à manchon rond ou carré, de forts brodequins ou bottes, et nous aurons sous les yeux le type du vieux Soubranais dans tous ses atours. Remplaçons le pantalon d'étoffe par un en toile bleue clair, la veste par la blouse de même étoffe et de même couleur descendant au genou, le chapeau par un long bonnet de laine noire que son gland fait retomber sur le côté, les chaussures par des sabots en bois blanc et nous aurons le même homme en tenue de travail.

Les femmes ont, elles aussi, un costume des grands jours et un costume de travail. Dans l'un comme dans l'autre elles portent des justes et des cotillons. La différence réside dans la chaussure et la coiffure. Les jours ordinaires, la Soubranaise porte un foulard de couleur entourant le chignon et se rattachant sur le haut de la tête un peu au-dessus du front ; comme son mari elle porte des sabots

Digitized by Google

d'une forme un peu moins rustique. Les jours de fêtes, ceux-ci sont remplacés par des souliers découverts, et le mouchoir, bien que la jeune génération semble vouloir adopter le foulard en soie de couleur voyante noué à la bordelaise, est traditionnellement remplacé par une coiffe en baptiste et dentelles. Cette coiffure, dont le volume diminue chaque année et tend à la forme conique, suivait dans le principe les contours de la tête, se rétrécissant pour s'évaser ensuite et former ainsi, en arrière, une sorte de queue d'aronde. Elle est ornée d'épingles en or.

L'intérieur des habitations a, dans ces derniers temps, fait de notables progrès. Longtemps, l'habitant de la Saintonge n'avait aucune idée, non seulement du confort, mais de la distinction à faire entre les appartements destinés à sa personne et ceux réservés aux manipulations agricoles. Aujourd'hui, la diffusion des règles de l'hygiène a produit d'heureux résultats. Il n'est pas rare de voir des intérieurs propres, soignés. On y admire, dans chaque angle, de hauts lits à la duchesse vous invitant à un sommeil réparateur. Le grand cabinet contenant du linge de corps ou de table bien blanc et tissé avec le chanvre du pays, la haute cheminée avec ses grands chenets offrant son âtre hospitalier, enfin une batterie de cuisine brillante ainsi qu'un vaisselier resplendissant de propreté, tout cela vous engage à prendre place à la table qui, suivant les anciens usages, vous est offerte par le maître du logis. Acceptez et vous constaterez la continuation d'une ancienne coutume. Comme les anciennnes Gauloises, les Soubranaises ne s'assoient pas à la table de leur seigneur et maître, lorsque celui-ci y a convié un hôte de distinction. Avec ses filles, elle fait comme la blonde fondatrice de Marseille à l'égard des hôtes de son père, elle sert et lui signale les meilleurs morceaux.

Les actes de la vie extérieure, dont nous parlerons, sont les baptêmes, les mariages, les inhumations et les vieilles coutumes locales qui entourent encore ces cérémonies.

Les enfants sont baptisés le plus tôt possible après leur naissance. Le parrain nanti d'un bouquet orné de rubans, va chercher la marraine. L'un et l'autre se rendent chez les parents du nouveau-né. Après la cérémonie, ils ne manquent pas de sonner la cloche de l'église pour empêcher leur filleul de devenir sourd. Le tout se

Digitized by Google

termine par le repas copieux sans lequel, en France comme partout ailleurs, il n'y a pas de fête complète. Signalons, à propos des naissances, un usage cruel dans un sens, moral dans un autre, et qui consiste à corner dans les environs des maisons où se trouve une malheureuse fille qui a fait preuve d'une certaine faiblesse.

Les mariages sont les plus grandes fêtes du pays. On ne peut se marier sans festoyer, sans chanter, sans danser, sans tirer des salves de coups de fusil. La fête dure ordinairement deux jours et le nombre des invités est le coefficient de la fortune des époux. Le dernier jour, on plante à la porte des mariés un pin, coupé dans un bois voisin, surmonté d'un bouquet. Cette plantation est accompagnée de chants et, bien entendu, arrosée du plus grand nombre de vieilles bouteilles de vin possible. Les parents prévoyants cachent toujours la réserve voulue derrière les fagots. Signalons cette particularité qui a lieu lors du mariage de la dernière fille d'une maison, le bouquet est surmonté d'un balai, allusion peu galante, il est vrai, mais qui n'a pas besoin d'explication. On ne peut parler des mariages sans noter une coutume singulière qui tend d'ailleurs à disparaître par suite de l'action des autorités judiciaires. Ce sont les charivaris, sorte de farandoles dansées avec force chants, cris et tapage de toute sorte devant la demeure des veufs ou des veuves qui se remarient.

Les inhumations ont été débarrassées de tout l'appareil qui jadis les accompagnaient. Néanmoins, au retour du cimetière, il est d'usage que les parents, les intimes et les porteurs se réunissent à la maison mortuaire où ils prennent un repas préparé pour la circonstance. C'est le repas des funérailles de nos ancêtres.

§ VII. — Patois, Dictons et Préjugés

L'ancien patois disparaît chaque jour, néanmoins nous avons cru devoir enregistrer les locutions les plus usitées.

A c't'heure, à présent ; ai-jhi, ai-je ; à matin, ce matin ; à neut, aujourd'hui ; ar' en, regardes-en ; arraper, attraper ; au ser, au soir ; barez, baillerez ; batiâ, bateau ; ben, bien ; bllanc, blanc ; boune, bonne ; bias, beau ; brigue, pas du tout ; c' neutre, connaître ; cheu, chèlle, ce, celui, celle ; churé, curé ; coutiâ, couteau ; c' ti, c' t'elle, dit-il, dit-elle ; demesi, depeux mesi, puisque c'est comme ça ; devanteau, tablier ; dret, endret, droit, endroit ;

Digitized by Google

disez, dites ; doze, douze ; échalle, échelle ; égail, rosée ; éloiser, faire des éclairs ; f' rmi, fourmi ; fouir, fuir ; fougher, foyer ; in, ine, un, une ; i zou avant dit, ils ont dit ; jh'avons du pllaisit, nous avons du plaisir ; jherser, herser ; jhotte, joue ou hotte ; jhement, jument ; lé, zelles, elle, elles ; li, zeux, lui, eux ; la mariennée, la soirée ; m' man, maman ; mouiller, pleuvoir ; noutre, voutre, notre, votre ; nouviâ, nouveau ; nouzille, noisette ; ol est à lé, c'est à elle ; ol est à zelles, c'est à elles ; o zou faut, il faut ; pale, pelle ; parche, perche ; piare, pierre ; p' pa, papa ; p'rne, prune ; p'r li, p'r zeux, pour lui, pour eux ; qu'oure, quant ; ren, rien ; rousine, raisine ; Suzeuon, Suzanne ; tablle, table ; tèle, toile ; trejhous, toujours ; tr'luser, éclairer ; tu zi diras, tu lui diras ; zou dirai-jhi, le dirai-je.

Les dictons les plus en usage dans le pays sont les suivants :

A la Notre-Dame de septembre, chareuil en chambre : les soirées commencent.

A la Notre-Dame de mars, chareuil à bas : les soirées cessent.

A la sainte Luce les jours allongent d'un pas de russe (rouge gorge).

A Nau les jours allongent d'un pas de jau (coq).

A la Chandeleur les jours ont allongé le temps que le pain est au four (deux heures).

O toune en mars, o faut foncer chuves et tounias (cuves et tonneaux) : il y aura beaucoup de vin.

O toune en avril, foncez cuves et barils : il y aura beaucoup de vin.

O toune en mai sur le ramias (rameau), o mouille sur le quintias (tas de cinq gerbes).

Quand le soulail paraît le matin de la chandeleur, o brule la sole des prés : il n'y a pas de fourrages.

Quand l'arc en ciel pêche au matin, o faut continuer son chemin : il ne pleuvera pas.

Quand il pêche le ser (soir), o faut se retirer (il pleuvera).

Un homme qui se promène les mains derrière le dos a du blé à vendre.

Araignée du soir, espoir, — araignée du tantôt, repos, — araignée du matin, chagrin.

Digitized by Google

Il sera peut-être curieux de donner en dernier lieu quelques-uns des préjugés qui ont le plus cours.

Quand on voit une femme tête nue, on ne fera pas de bons marchés de la journée.

La comète est un signe de grand événement ou de guerre;

Flamme qui petille indique grands vents.

Abondance de cenelles (fruits de l'aubépine) abondance de vin (pour l'année suivante).

Ormeaux bien bourgeonnés, abondance de blé.

Des branches dont les feuilles forment croix, placées le jour de la Saint-Jean, avant le lever du soleil, à la porte des étables empêchent la mortalité du bétail.

Quand une belette traverse le chemin devant une personne, c'est un signe de malheur.

Si le chat se gratte les oreilles ou tousse, s'il tourne le dos au feu, c'est signe de froid.

Si l'on entend chanter le coucou à jeun, on sera *ouen* (sorte d'engourdissement de tous les membres). On dit alors que le coucou a-t-attrapé.

Quand le quiouc (hibou) chante autour des maisons, c'est l'annonce d'une femme enceinte dans le village.

Quand il y a un malade dans la maison et qu'on voit passer une *fresaye* (chouette) tout près, on dit qu'elle vient chercher le malade, sa mort est proche. (La chouette est en effet considérée comme un oiseau de mauvais augure.

Quand une poule chante le coq, c'est signe de malheur. On doit la tuer et la manger.

Celui qui fait brûler un vieux joug se prépare une agonie devant durer le même temps que le joug a mis pour se consumer; on diminue son agonie en mettant un joug sous son chevet de lit.

Une épingle trouvée en voyage et dont la pointe vous regarde est signe de malheur.

Des épingles en croix détruisent le pouvoir des sorciers.

Digitized by Google

CHAPITRE III

L'AVENIR

Avant de clore cette notice, qu'il nous soit permis de formuler certains vœux dont la réalisation nous semble étroitement liée à l'avenir de Soubran.

Cette commune étant essentiellement agricole, c'est dans cette direction que doivent se concentrer tous les efforts de sa population.

La terre est fertile, les habitants sains, robustes et travailleurs. Avec ces deux facteurs la commune doit reprendre sa marche ascendante d'antrefois.

Pour arriver à ce résultat, les Soubranais doivent mettre en pratique ce proverbe : « Aide-toi, le ciel t'aidera » Or, il y a lieu de constater qu'à l'heure actuelle l'agriculture ne peut plus être ce qu'elle a été jadis. Il faut résolument sortir des sentiers battus pour suivre les progrès constants réalisés dans ces derniers temps, sans cependant se jeter à l'aveugle vers un seul et unique genre d'exploitation. Il est nécessaire en outre de se créer des débouchés.

La terre devra donc produire le plus possible, en lui rendant ses qualités nutritives et en réduisant dans une large mesure la main d'œuvre humaine. On parviendra à ce résultat par une suite d'assolements bien compris, par une combinaison intelligente des engrais de ferme avec les composés chimiques, par un emploi judicieux enfin de ces ingénieuses machines agricoles, à la portée de tous, si l'on sait se servir du principe de l'association.

D'autre part, que l'agriculteur agisse comme le fait un bon père de famille dans le placement de ses capitaux. Qu'il divise ses terres en quatre lots d'égale grandeur, dont trois lui fourniront des revenus modestes mais certains, tandis que le quatrième lui donnera un revenu d'appoint plus élevé, mais plus problématique ; qu'il pratique l'élevage et ait par suite des prairies naturelles ou artificielles; qu'il cultive dans ses terres arables des céréales, racines, tubercules destinés à l'alimentation ; qu'il renouvelle les bois de différentes essences, et enfin qu'il donne un quart de ses terres aux vignes dont la résistance au phylloxéra aura été constatée.

Il ne lui restera plus pour posséder le calme, la tranquillité et la richesse que d'assurer des débouchés à ses produits. Nous

Digitized by Google

ne formerons pas le désir irréalisable, sans doute, de voir rétablir les foires d'autrefois ; mais puisque l'on ne vient plus vers nous, allons vers les autres, et allons y avec la rapidité et les facilités nécessaires dans cette fin de siècle pour soutenir le commerce. Les habitants de Soubran les auront le jour où par une voie ferrée réunissant Montendre à la Gironde, par Mirambeau, ils pourront soit par terre soit par eau, porter rapidement leurs produits dans la capitale du sud-ouest. Tel est le but vers lequel tous les efforts des Soubranais doivent tendre. Qu'ils fassent trêve aux discussions locales et qu'ils n'accordent leurs suffrages qu'à des représentants s'engageant à soutenir ce projet devant les assemblées départementales ou nationales [1].

Enfin, Soubran n'aurait plus rien à envier à ses plus heureuses voisines le jour où aurait été organisé un service de secours pour les indigents, infirmes ou malades qui viendrait compléter la loi sur l'assistance publique, le jour où les places de la mairie et de l'église auraient été nivelées et sablées, la voie d'accès au cimetière ouverte, et les annexes des écoles closes par un mur d'enceinte.

Espérons que tous ces vœux se réaliseront dans un avenir prochain et que les habitants présents et futurs, compléteront ainsi l'édifice créé par leurs ancêtres.

—

APPENDICE

Ce travail une fois fait, j'ai reçu de M. H.-Ph. Delamain de Jarnac (Charente), les renseignements suivants qui viennent compléter ceux que je donne sur le marquisat de Soubran et les seigneurs qui en ont été les possesseurs :

1° Hélène-Françoise de La Rochefoucault qui est née d'Anne-

---

(1) Ce travail était fait lorsque M. le Préfet, par son arrêté du 30 mars dernier, a autorisé les agents des ponts-et-chaussées de la Charente-Inférieure à pénétrer dans plusieurs communes du département pour procéder aux études de tramways à vapeur projetés, notamment dans les communes de *Soubran*, *Salignac*, *Courpignac*, *Chamouillac*, *Soumèras*, *Montendre*, *Jussas*, *Chepniers*, *La Garde*, *Orignolles*, *Saint-Martin-d'Ary*, *Montguyon*, *Le Fouilloux et Saint-Aigulin* pour l'établissement d'un tramway de *Mirambeau* à *Saint-Aigulin*.

C'est la réalisation d'un des plus ardents de nos vœux ; nous ne pouvons à présent que former le désir que ce projet se réalise le plus tôt possible.

Digitized by Google

Marie-Louise de Chabot et de Gaston de La Rochefoucault, serait entrée, à l'âge de 16 ans, aux Carmélites de Saintes et non aux Ursulines de Saint-Jean-d'Angély ;

2° Anne-Marie-Louise, devenue veuve de Gaston de La Rochefoucault (Montendre), se remarie avec Annibal de Rohan Chabot, son cousin au 4e degré et meurt peu de temps après son mariage. Ce dernier épouse ensuite Henriette-Charlotte de Chabot, seule héritière d'Anne-Marie-Louise et devient, par ce mariage, possesseur du comté de Jarnac et du Marquisat de Soubran ;

3° Charles Annibal quitte alors pour toujours la Saintonge, en 1744, et s'établit à Paris. Ni lui, ni sa seconde femme ne sont revenus à Jarnac et à Soubran. Le 1er meurt en 1762, le 3 novembre, en son hôtel rue de la bonne Morüe, paroisse de la Madeleine de la Ville Lévêque à Paris, son épouse Henriette-Charlotte de Chabot meurt aussi à Paris entre 1767 et 1776 ;

4° Cette dernière ayant adopté, pour le comté de Jarnac seulement, son petit-neveu Charles-Rosalie de Rohan Chabot, lui substitua immédiatement le comté de Jarnac et garda le marquisat de Soubran jusqu'à sa mort. C'est par elle que le marquisat de Soubran sort de la maison Rohan de Chabot entre 1767 et 1776, comme je le dis plus haut.

5° Les terres de Soubran et de Clion appartenaient en propre et de son chef à la dite dame Henriette-Charlotte de Chabot, comtesse de Jarnac, la première était affermée cinq mille cinquante livres par an, la seconde à raison de quatre mille deux cents livres aussi par an avec un vingtième à déduire sur les deux pour réparations utiles aux bâtiments d'exploitation.

Dr MERLE.

Digitized by Google

L'évêque Constitutionnel

ROBINET

—

Une circonstance toute fortuite a fait tomber entre nos mains trois pièces inédites qui nous paraissent offrir quelqu'intérêt pour l'histoire locale. Ce sont :

1° Un arrêté de la municipalité de Saintes du 23 avril 1791 ;

2° Une ordonnance épiscopale de Robinet du 24 mai suivant ;

3° Un arrêté du directoire du département de la Charente-Inférieure du 27 du même mois de mai 1791.

Ces trois pièces ont été imprimées à Saintes par P. Toussaints, imprimeur du département.

Voici à quelle occasion ces arrêtés et ordonnance furent pris. On sait qu'après son sacre, Robinet, évêque constitutionnel de la Charente-Inférieure fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale le 31 mars 1791. Si nous en croyons la relation du Moniteur, (T. IV. pp. 292-309), le plus grand éclat fut donné à cette cérémonie : Garde-nationale, Gendarmerie départementale, Garde-nationale à cheval, Harangue de Savary au nom de la Société des amis de la Constitution, etc., etc., rien ne fut négligé.

Le 10 avril suivant, prise de possession du Siège et installation par Claude-Antoine Gout, premier officier municipal, choix des vicaires épiscopaux [1].

Jusque là tout va à merveille mais le nouvel Evêque ne tarde pas à s'apercevoir que pour gagner la confiance et le respect de ses diocésains, les cortèges municipaux, les escortes de la Gendarmerie, les tambours, la musique, voire même les décharges d'artillerie sont d'un faible secours.

Nous sommes aux approches de Pâques ; le 21 avril, jeudi de la semaine sainte, le nouvel Evêque entouré de son clergé constitutionnel, fait sa première sortie et se rend aux diverses chapelles des Religieuses de la ville pour faire ses stations ; aussitôt qu'il apparaît, les grilles se ferment, les prières cessent pour ne recommencer qu'à sa sortie.

---

1 L. Audiat. Saint-Pierre de Saintes, p. 83.

Digitized by Google

Sensible à ce procédé peu flatteur, il faut le reconnaître, le prélat dénonce les religieuses à la municipalité. Celle-ci se rassemble incontinent et prend, à la date du 23 avril, l'arrêté qui suit sous la cote A.

Cette arrêté ne produisit pas l'effet espéré ; les catholiques persistèrent à méconnaître l'autorité de l'Evêque constitutionnel, et les couvents fermèrent leurs portes aux vicaires épiscopaux qui s'y présentèrent accompagnés des officiers municipaux Gout, Boisnard et Dalidet.

Alors Robinet rend à la date du 24 mai 1791 une ordonnance reproduite sous la cote B.

De son côté, le Directoire du département, saisi par une plainte de l'Evêque constitutionnel portant la même date que l'ordonnance qui précède, prit un arrêté, ordonnant la fermeture pour le public des chapelles des religieuses Carmélites, Notre-Dame, Sainte-Claire et Bénédictines. Le texte en est publié sous la cote C.

x...

Pièce A. Arrêté de la municipalité de la ville de Saintes, (Extrait des registres).

Aujourd'hui 23 avril 1791, les officiers municipaux assemblés à la manière accoutumée, environ les 2 heures après-midi, un des messieurs a dit qu'il demeure averti que M. Robinet, actuellement évêque du département de la Charente-Inférieure s'étant présenté jeudi dernier, jour du Jeudi-Saint, avec son clergé, environ les cinq heures du soir, dans l'église des Carmélites de cette ville pour y faire sa station devant le Saint-Sacrement, les religieuses qui étaient dans leur chœur, occupées à réciter l'office ou en oraison, avaient affecté, au moment où il entra dans leur église, de fermer avec bruit et violence, la clôture de leur grille, qu'elles rouvrirent au moment de sa sortie de la dite église ; et comme cette affectation de leur part, témoigna leur indifférence et même leur mépris pour ce respectable Prélat, elles excitèrent un scandale caractérisé dans l'esprit de tous ceux qui étaient présents, scandale qu'il est intéressant d'arrêter dans sa source.

Sur quoi la Municipalité ayant délibéré, il a été unanimement reconnu et déclaré que le procédé desdites Religieuses Carmélites était à tous égards déplacé et blâmable ; en conséquence ordonne

Digitized by Google

qu'il lui sera fait inhibition et défenses de se comporter à l'avenir de pareille façon, et à elles enjoint de recevoir avec honneur et respect le dit sieur Robinet, et de le reconnaître pour leur Evêque légitime chaque fois qu'il se présentera en leur église ou maison, et ce sous telles peines que de droit ; en outre il a été ordonné que la présente délibération et arrêté leur seront notifiés du consentement du Procureur de la Commune, et, sur sa réquisition, copie à elles délivrée le plus tôt possible par le Greffier de l'Hôtel commun, comme un témoignage certain de l'improbation et désaveu de leur conduite de la part de la Municipalité.

A l'instant le Procureur de la Commune ayant donné lecture de l'avertissement donné par M. de la Rochefoucault, ci-devant Evêque de cette Ville au Clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de son diocèse et d'une ordonnance, par lui rendue, au sujet de l'élection faite le 28 février dernier, de M. Robinet, curé de Saint-Savinien par MM. les électeurs du Département de la Charente-Inférieure à la dignité d'Evêque du département ; l'une et l'autre pièce datées de Paris, le premier de ce mois, signées par Pierre-Louis, évêque de Saintes ; après laquelle lecture, la municipalité ayant entré en délibération, elle a unanimement décidé que les faits contenus dans les dits avertissements et ordonnance sont calomnieux et incendiaires, tendent à détruire dans les âmes faibles et timorées la confiance qu'elles doivent avoir dans M. Robinet leur nouvel Evêque élu constitutionnellement.

En conséquence ordonne que les susdits écrits demeureront supprimés comme contraires au bon ordre et à la discipline de l'Eglise ; à l'effet de quoi elle fait inhibitions et défenses à tous libraires, imprimeurs, marchands-colporteurs et autres particuliers de les vendre et distribuer, sous telles peines que de droit, enjoint même, la Municipalité, à tous citoyens, résidant dans son étendue, de rapporter et remettre sous trois jours pour tous délais, au greffe de la Municipalité, les exemplaires qu'ils peuvent avoir par devers eux dudit avertissement et ordonnance ; au surplus fait inhibitions et défenses, la dite Municipalité, à tous Ecclésiastiques qui n'ont pas satisfait au serment ordonné par le Décret de l'Assemblée Nationale du 27 novembre dernier, sanctionné le 26 décembre suivant d'exercer aucune fonction publique dans l'étendue de cette Munici-

Digitized by Google

palité; et le présent arrêté sera imprimé, lu, publié et affiché, partout où besoin sera.

Fait à l'Hôtel commun de la ville de Saintes, les jour et an que dessus. Signé au Registre : Robert de Rochecouste, maire, C. A. Gout, Suire, Moreau, Lesacque, Crugi, Canole, Métayer, Apert et Martain, officiers municipaux ; Boisnard, Procureur de la Commune ; Senné, secrétaire.

A Saintes, de l'imprimerie de P. Toussaints, imprimeur du département de la Charente-Inférieure.

Pièce B. — Ordonnance de M. L'Evêque du département de la Charente-Inférieure.

Isaac-Etienne Robinet, par la miséricorde divine, et dans la communion du saint siège apostolique, constitutionnellement élu évêque du département de la Charente-Inférieure : à nos vénérables coopérateurs dans le saint ministère, et à tous les fidèles de notre diocèse, Salut et Bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

Obligés de veiller à ce que le troupeau dont la conduite spirituelle nous est confiée, soit écarté des fausses maximes qu'on cherche journellement à lui suggérer ; étant d'ailleurs assurés, soit par la connaissance personnelle que nous en avons, soit par la notoriété publique, que plusieurs communautés religieuses affectent, au mépris de la loi et du respect dû à l'autorité épiscopale, de multiplier dans leurs églises ou chapelles des pratiques de dévotion, sans en avoir obtenu la permission, ce qui éloigne les fidèles d'assister à leur paroisse : A ces causes, pour maintenir le bon ordre, et de l'avis de notre conseil, défendons à toutes communautés religieuses de faire donner aucunes Bénédictions du Saint-Sacrement dans leurs églises ou chapelles, et à tous prêtres non fonctionnaires, d'y confesser, prêcher et administrer aucun sacrement, sans en avoir obtenu de nous la permission par écrit ; comme aussi défendons à tous prêtres de célébrer le Saint-Sacrifice dans aucune chapelle privée, qu'il n'ait été, par nous, nommé des commissaires pour constater la décence des lieux et des ornements, et sur leur rapport être statué par nous ce qu'il appartiendra.

Sera notre présente ordonnance envoyée à toutes les communautés, ainsi que dans toutes les paroisses de notre diocèse, pour y être lue au prône de la messe paroissiale qui suivra sa réception et affichée partout où besoin sera.

Digitized by Google

Donné à Saintes, le 24 mai 1791.

† J. E. Robinet, Evêque du département de la Charente-Inférieure, — Chassériau, premier vicaire, — Gounin, — Fournier, — Gastumeau, — Delataste, — Martineau, — Chandon, — Huon, — vicaires ; Dalidet, vicaire supérieur du Séminaire, Bigot, vicaire, directeur du Séminaire. — Par M. l'Evêque et son conseil ; Arnout secrétaire.

A Saintes, de l'imprimerie de P. Toussaints, imprimeur du département de la Charente-Inférieure.

Pièce C. — Arrêté du directoire du département de la Charente-Inférieure.

Le Directoire du département de la Charente-Inférieure.

Vu les quatre procès-verbaux relatifs aux difficultés et aux procédés qu'ont éprouvé quelques-uns des vicaires de l'Eglise Cathédrale de la part des supérieures des quatre couvents de filles de cette ville, lorsqu'ils s'y sont présentés accompagnés de quelques officiers municipaux pour y célébrer la sainte messe, et particulièrement des sœurs de Notre-Dame, Sainte-Claire et Carmélites ; les dits procès-verbaux en date des 23, 24 et 25 mai, présent mois ; la lettre écrite à l'administration par M. l'Evêque de ce département et son conseil le 24 du dit mois ; ensemble l'avis du district ;

Sur ce, ouï le procureur général syndic ;

Considérant qu'il importe essentiellement à la tranquillité publique et à l'affermissement de la Constitution, d'arrêter les funestes progrès du fanatisme qui semble de plus en plus étendre son empire sur cette ville ;

Considérant que les couvents des filles sont particulièrement les lieux où les prêtres réfractaires, les ennemis de la religion et de l'Etat viennent entretenir sans cesse et alimenter ce sentiment pervers, en abusant d'une crédulité faible et nécessairement peu éclairée ;

Que la preuve de leurs sinistres conseils et de leurs insinuations perfides, résulte assez de la conduite coupable des supérieures de ces maisons religieuses à l'égard des vicaires de M. l'Evêque et des officiers municipaux qui les accompagnaient, dont elles ont non seulement méconnu, mais encore outragé le caractère, par les réponses, les expressions les plus déplacées, et le refus constant de faciliter les moyens de célébrer la messe dans leur Eglise ;

Digitized by Google

Considérant que le procédé des supérieures et sacristes des maisons et couvents ci-dessus indiqués est un véritable attentat à l'ordre public et à l'autorité légitime ;

Qu'on ne peut concevoir sans indignation que des personnes à la sûreté et à la liberté desquelles la loi de l'Etat veille sans cesse, entreprennent de refuser aux ministres de la religion sainte que professe l'Etat, l'exercice de son culte dans un temple qui lui appartient spécialement ;

Que le refus est plus coupable encore dans la circonstance, où, par une suite des principes sacrés de la liberté des opinions, même religieuses, la main bienfaisante des représentants de la nation vient d'ouvrir ses temples à tous les ministres de la religion indistinctement ;

Considérant au surplus que l'exercice du culte dans les couvents ne doit servir qu'à l'usage particulier de la maison et que les maisons religieuses ci-dessus indiquées sont toutes disposées de manière à ce qu'on puisse célébrer leur culte à une chapelle intérieure, en fermant toute espèce d'entrée et communication extérieure ;

Que déjà, par un salutaire exemple, le département de Paris avait établi de pareilles dispositions pour son territoire, par son arrêté du 11 avril dernier, dont l'Assemblée nationale a consacré les principes par son décret du sept du présent mois ;

Considérant en outre que les églises paroissiales de cette ville sont suffisantes pour les fidèles qui veulent assister aux cérémonies, et que la loi les a ouvertes aux prêtres même non conformistes pour assurer pleinement la liberté des opinions religieuses ;

Considérant enfin que le Directoire doit prendre toutes les mesures administratives propres à assurer la pleine exécution des lois et que les circonstances exigent impérieusement qu'on emploie des moyens prompts et efficaces pour maintenir l'ordre public ;

Nous arrêtons, qu'attendu l'inutilité des églises des filles de Notre-Dame, Sainte-Claire, Carmélites et Bénédictines pour l'exercice du culte public ; attendu encore la résistance opiniâtre et scandaleuse à ce que les vrais ministres de la religion y exerçassent leur culte, les portes extérieures des dites églises seront fermées de manière à former et devenir des oratoires privés et particuliers

Digitized by Google

dont l'entrée ne sera ouverte et permise qu'aux seules personnes du couvent sans que, sous quelque prétexte que ce soit, les dites religieuses puissent y faire célébrer aucun office public, l'administration se réservant, en ce cas, de prendre les mesures convenables pour maintenir l'exécution du présent arrêté ;

Arrêtons en outre que les dites religieuses, ayant par ce moyen la faculté de régler seules ce qu'elles jugeront convenables à l'exercice de leur culte, elles ne pourront néanmoins avoir qu'un seul prêtre ou aumônier pour chaque maison, sauf à l'égard des Bénédictines auxquelles, attendu leur grand nombre, il sera permis d'en avoir trois, mais à la charge par les supérieures des dites maisons de déclarer à la municipalité les noms patronimiques et de famille des prêtres dont elles entendront employer le ministère, et cela dans le délai de trois jours à compter de celui où le présent arrêté leur sera notifié.

Et pour l'exécution des présentes sera la municipalité invitée à nommer des commissaires qui seront autorisés à ces fins à employer tous les moyens indiqués par la loi, même la force publique dans le cas où ils la croiront utile.

Réservons au surplus à la municipalité, à qui la connaissance des faits de police appartient, à statuer ainsi qu'il conviendra à raison de l'outrage fait particulièrement par les sœurs de Notre-Dame Sainte-Claire et Carmélites, au caractère et à la personne des sieurs Gout, Boisnard et Dalidet ainsi qu'il résulte des procès-verbaux ci-dessus énoncés, en ne perdant pas de vue que le salut de la chose publique est dans le respect dû à la loi, à ses organes et aux véritables ministres de la religion.

Sera notre présent arrêté imprimé, publié et affiché dans les districts et dans les municipalités du département.

Saintes, le 7 mai 1791.

Bréard vice-président, Raboteau, Riquet, Eschasseriaux, Duret, Jouneau, Duchesne, — Garnier, procureur-général syndic, — Emond, secrétaire.

A Saintes, de l'imprimerie de P. Toussaints, imprimeur du département de la Charente-Inférieure.

NOTA. — Voir à la fin du présent recueil une question (n° 150) sur une brochure relative à l'évêque Robinet.

Digitized by Google

VARIA

Nécrologie

Jean-Baptiste-Elie, marquis de Dampierre, président de la Société des Agriculteurs de France, est décédé le 10 février 1896 dans sa 83e année. Les obsèques ont eu lieu à Paris et l'inhumation a été faite le samedi 15 février à Plassac.

Les journaux ont donné les détails de ces cérémonies et reproduit tout ou partie des discours prononcés à Paris par M. Louis Passy et M. de Vogué; à Plassac par MM. Dufaure, le Bon Eschasseriaux et Sauvé.

D'autres aussi ont raconté la vie politique d'Elie de Dampierre, ancien représentant du peuple aux Assemblées nationales de 1848 et de 1870, ancien conseiller général de la Charente-Inférieure, et dit le rôle important qu'il a tenu dans la Société des Agriculteurs de France.

Nous voulons rappeler ici qu'il faisait partie de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et qu'il s'intéressait à nos travaux.

Les membres de notre Société archéologique n'ont pas oublié l'accueil bienveillant qui leur fut fait le 19 juin 1890 au château de Plassac; pour perpétuer ce souvenir, M. le marquis de Dampierre adressa à tous les excursionnistes le volume qu'il venait de publier sur le duc d'Epernon.

Il nous paraît inutile de rappeler l'histoire de la famille, celle du château de Plassac et la part que Jean-Baptiste-Elie de Dampierre avait prise aux discussions et aux projets de loi dans nos assemblées politiques: des différentes notices parues dans les journaux de Paris et des départements, nous voulons citer ce qu'écrivait M. H. Johanet dans le *Figaro* du 11 février 1896:

« Il exerçait sur tous ceux qui l'approchaient un attrait irrésistible, « et sans effort, il savait faire aimer et respecter tout ce qu'il aimait « et respectait lui-même. Ouvert, affable sans banalité, d'une dignité « douce qui ne repoussait personne, il cachait sous un dehors « aimable une telle fermeté de principes, une volonté si inflexible « de ne jamais dévier de sa droite voie que ces rares qualités « caractérisent véritablement toute son existence. Sa distinction « physique ajoutait encore à l'attrait qu'il exerçait: Dieu l'avait fait « très grand, beau, calme, d'une prestance qui attirait les regards « partout où il paraissait. »

« A ces traits, ajoute M. H. Johanet, tous ceux qui l'ont connu reconnaîtront le marquis de Dampierre. C'est le portrait qu'il trace lui-même de son père dans une biographie intime dont la famille nous pardonnera de citer ces simples mots ».

Placé au premier rang des agriculteurs français, le marquis de Dampierre a donné le meilleur exemple aux grands propriétaires du sol. Il sut développer toute sa science et son activité dans la pratique agricole; il sut développer toutes ses qualités dans cette société où se discutent les problèmes qui touchent à l'agriculture française. Dans toutes les circonstances, il prenait la plume ou la parole pour soutenir les intérêts agricoles: dernièrement il défendait avec énergie les propriétaires de vignes et protestait contre les falsifications nombreuses des eaux-de-vie de Cognac; il s'intéressait aux travaux du Syndicat des Viticulteurs des Charentes organisé depuis

Digitized by Google

peu par M. Calvet, sénateur, et donnait au Président d'une commission de ce Syndicat des conseils pour la carte des crûs des eaux-de-vie. Son œuvre viticole sera examinée dans les journaux spéciaux.

Le marquis de Dampierre sera regretté par tous ceux qui l'ont connu : son nom restera.

La Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et la Société d'archéologie avaient le devoir d'apporter à cet homme de bien et de talent une marque de souvenir et de respect et trois de ses membres ont été délégués pour les représenter à la cérémonie faite à Plassac.

26 février 1896. F. X.

—

Fouilles et découvertes

—

SALIGNAC-DE-PONS. — Entre le port de Jappe et le village du Prunelas, commune de Salignac-de-Pons, au lieu dit de l'Entrée, se trouve un promontoire peu élevé dont la pointe orientée au nord, vers la vallée de la rivière le Né, est limitée au nord-est par cette même vallée, à l'ouest par une dépression assez sensible qui a dû autrefois former un petit golfe, et au sud, à sa base, par la voie romaine de Saintes à Angoulême, qui traversait le Né au port de Jappe même.

A l'aspect du terrain, sensiblement plus élevé en ce point qu'aux alentours ; aux choses antiques qu'on y trouve, fragments de tuiles à rebords, de briques, de poteries ; substructions, four à chaux, on reconnaît aisément que tout au moins une villa importante a dû s'élever autrefois en ce lieu assez bien défendu par la nature.

C'est là, vers la mi-octobre de cette année, que M. Goy, propriétaire au Prunelas, en labourant son champ, découvrit une espèce de silo rectangulaire d'environ 1 m. 65 de longueur, 1 m. 50 de largeur, et 1 m. 35 de profondeur.

Les parois de ce silo d'une épaisseur de 0 m 30 c. sont formées d'un mortier grossier très résistant, et revêtues d'une couche mince d'un autre mortier très fin, qui forme une surface plane et lisse. Au fond, également cimentée, existe une petite dépression en forme de fond de chaudron.

En déblayant, M. Goy trouva vers le fond un amas de cendres assez considérable, au milieu desquelles étaient les objets suivants :

Une hache polie, de moyennes dimensions, en silex noir; deux cailloux roulés, rouges, du pays, de la grosseur du poing, primitivement sphériques, mais qui ont été régulièrement usés de façon à devenir presque cubiques ; des disques en terre cuite, façonnés, du diamètre d'une pièce de 10 centimes, percés d'un trou central destiné sans doute à y passer un fil ; des débris de ferraille dans lesquels on peut reconnaître à peine une lame d'instrument tranchant et quelques articles d'une chaîne ; deux fragments de marbre, polis, l'un blanc, l'autre rose ; des débris de poterie grossière, les uns en terre noire avec dessins primitifs formés de raies contrariées, les autres en terre rougeâtre ; enfin trois pièces de monnaie assez frustes, dans lesquelles on a reconnu un Néron, un Antonin et un Constantin.

LAURENT.

Digitized by Google

TOUCHE-AU-ROY, COMMUNE DE PONS. — Nous recevons de Pons la note suivante :

M. Rousseau se fera un véritable plaisir de vous montrer, à la prochaine séance de la Société d'Archéologie, les objets qu'il a découverts à Touche-au-Roy. Il m'est difficile de me prononcer sur leur valeur. Le cercueil d'enfant n'est qu'un simple petit « timbre » en pierre et n'offre pas la forme ordinaire ; il a fallu la présence de fragments d'ossements pour y voir un cercueil. Les objets qui y ont été trouvés sont pour la plupart brisés : deux petites assiettes en terre rouge, une sorte de pomme en verre opaque, percée aux deux extrémités, qui devait être un jouet à musique, une sorte de carafon en verre irisé sont seuls entiers. Le cheval en terre blanche a un pied de moins ; il a dû être cassé par son jeune possesseur, en jouant. Le reste se compose de fragments de poterie dont une partie a été trouvée dans le cercueil et l'autre partie à l'extérieur. Deux pièces de monnaie romaine dont une assez bien conservée (celle qui était dans le cercueil) complètent cette petite collection.

R.

—

SOUTERRAINS REFUGES — Nous recevons de Thenac la lettre suivante :

« Je crois devoir vous faire part de la découverte d'un souterrain « refuge au village des Lourdines des Mauds dans la commune de « Thenac.

« Ce refuge me paraît offrir une particularité qui ne se rencontre « pas ailleurs ; c'est l'existence d'une colonne centrale destinée à « soutenir la voûte de la chambre principale. On a commencé les « déblais de trois pièces, mais dans l'ensemble on retrouve, quoique « le refuge ait été remanié dans certaines parties, toutes les « conditions de ces sortes de demeure, à savoir une entrée courbe « et étroite, des ouvertures très basses avec rainure, des chambres « comme des fours et communiquant entre elle par des ouvertures « très étroites les unes carrées, les autres ovoïdes et des bancs « circulaires.....

ESCHASSERIAUX.

Plusieurs membres de la Société sont allés, le 22 Mars, visiter le refuge et aussi le souterrain voisin situé aux Chevaliers même commune. Une description des lieux et un rapport seront présentés à la Commission.

—

M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'adresser à tous les Inspecteurs d'Académie la lettre ci-jointe, ayant pour but de généraliser dans toute la France les recherches préhistoriques inspirées aux Instituteurs, il y a déjà quelques années, dans le département de la Charente-Inférieure, par M. le Ministre lui-même, alors sénateur et conseiller général. Nous sommes heureux et fier d'ajouter que M. le Ministre a accompagné la lettre adressée à MM. les Inspecteurs d'un *tableau type* destiné à mettre sous les yeux des enfants des écoles l'image des principaux instruments préhistoriques, et que *ce tableau n'est que la reproduction*, (*dimi-*

Digitized by Google

minuée de quelques dessins de poterie), du tableau distribué p la Commission des Arts et Monuments dans toutes les écoles département de la Charente-Inférieure.

LA RÉDACTION.

CIRCULAIRE relative à la participation des instituteurs aux cherches historiques et archéologiques, suivie d'une Note pour ai à la recherche des stations et instruments préhistoriques.

MONSIEUR L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE.

Un certain nombre de sociétés savantes m'ont signalé les servi rendus par les instituteurs publics dans les recherches historiq ou archéologiques et elles m'ont demandé d'encourager les malt qui veulent bien participer à ces intéressants travaux.

Déjà mes honorables prédécesseurs ont, à diverses repris engagé les instituteurs à s'intéresser aux questions d'histoire loc et à rédiger des monographies communales. Un assez grand nom de ces monographies ont figuré à l'Exposition de 1889; il se désirable que la collection fût enrichie et complétée pour la fut exposition universelle. J'ai d'ailleurs constaté avec satisfaction MM. les inspecteurs d'Académie ont, dans plusieurs departeme recommandé très instamment aux instituteurs de pousuivre études historiques devant constituer une somme importante p l'histoire communale.

Les instituteurs ne participeront pas moins utilement aux rec ches archéologiques soit en s'y livrant personnellement, soit e associant les élèves, en les initiant, au cours de promenades d'excursions, à reconnaitre les pierres anciennes, les outils primi enfouis sous terre, à les réunir, à les classer et à en former collections instructives. Des indications sur cet ordre de recherc telles qu'elles peuvent être entreprises par l'instituteur ont récemment données dans le *Bulletin de l'instruction publique de Charente-Inférieure.* Les instructions ci-après reproduites ser consultées avec profit par les instituteurs qui seraient disposé s'adonner à cette étude et à ces investigations.

Plusieurs conseils généraux, pénétrés de l'importance des servi que peuvent rendre à cet égard les instituteurs publics, ont all une subvention destinée à récompenser ceux d'entre eux qui aur apporté à ces recherches archéologiques ou historiques le conco le plus actif et le plus apprécié. Je serais, pour ma part, dispos tenir compte aux instituteurs des services qu'ils rendraient à point de vue et à leur accorder un témoignage de satisfaction, par un don de livres, soit par une lettre de félicitations, su proposition que vous m'adresseriez d'accord avec M. le Préfet.

Je vous prie, Monsieur l'Inspecteur, de vouloir bien insérer c circulaire, au *Bulletin départemental de l'enseignement primaire* de m'en accuser réception.

Recevez, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de ma considérat très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cu

E. COMBES.

—

Digitized by Google

Monuments historiques

—

L'église de Marignac-en-Pons vient d'être classée au rang des monuments historiques, M. Ballu est chargé de dresser un devis des réparations urgentes.

—

Le samedi 15 février dernier, les réparations à faire au donjon de Pons ont été adjugées au sieur Coutant, entrepreneur à Pons. L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation du Ministre compétent.

—

Les fonds jugés nécessaires pour l'achèvement des travaux de restauration de l'église de Fenioux sont définitivement acquis grâce à l'appoint fourni par de généreux souscripteurs. Il y a lieu de croire que ces travaux vont être repris incessamment et seront achevés pendant la campagne de 1896.

—

Le fer dans la construction des églises. — Notre siècle n'a pas vu le fer métamorphoser uniquement la physionomie de certains édifices civils; le « dur métal » a transformé jusqu'à l'aménagement de nos églises. Nous en avons plusieurs spécimens. Là, plus de charpente en bois ; plus de voûtes en pierre — toujours forcément restreintes — réclamant des contre-boutants plus ou moins massifs, solidement assis, toujours encombrants et fort coûteux ; à leur place des arbalétriers de fer, des arcs de fer, décrivant des courbes immenses, des enjambements audacieux, jusque-là inconnus, de riches lambris. A l'instar des halles, des gares et des usines, l'étendue intérieure du vaste bâtiment est embrassée d'un seul coup d'œil. Tel Saint-Augustin, de Paris, pour ne citer qu'un exemple.

Ailleurs, sans modifier l'aspect du vieux monument, des architectes ont marié aux voûtes artificielles en ciment, des cercles de fer qui les solidifient et remplissent, quant aux murs, l'office de tirants à ancres (Mortagne-sur-Gironde).

Mais, en l'espèce, le *summum* de tout ce qui a pu être tenté, se trouve aux Antilles. On sait que, dans ces contrées lointaines, les tremblements de terre sont assez fréquents. Les monuments en pierre offrant donc au point de vue de la solidité, une garantie assez précaire, les fidèles de Fort-de-France, se sont déterminés à reconstruire en fer leur cathédrale, récemment inaugurée. En voici la description sommaire, d'après M. Gaston Clanis:

« Vue extérieurement de la mer, elle ressemble à une usine. C'est un bâtiment en fer, très vaste, très bien construit, agrémenté d'un clocher ajouré. Intérieurement, deux files de bancs dans la nef principale ; deux files dans les bas-côtés, et, dans toute leur longueur, un balcon faisant le tour de l'église, sauf sur les autels, et où sont deux files de bancs, sauf à l'endroit de l'orgue. On arrive à ce premier étage par deux escaliers en colimaçon, placés de chaque côté de l'église, près de la porte d'entrée : ces escaliers continuent jusqu'au clocher. En somme, bonne construction, bien comprise, bien faite, bien aérée, mais construite à l'américaine, sans aucun autre style que le style « confortable ». Cela vaut mieux souvent.

Digitized by Google

Au point de vue artistique, la silhouette du monument n'offre donc rien d'attrayant. Mais ce nouveau style de fer a pour lui l'avenir, et l'avenir y apportera son tribut de perfectionnement.

Après les châteaux à motte et leurs constructions de bois, les donjons et les hautes tours en pierre ont longtemps fait florès ; aujourd'hui, et plus encore dans les siècles à venir, le fer est appelé à se narguer de la pierre, car voici les blindages de fer, les tours de fer, les maisons de fer et les églises de fer, etc. En sortira-t-il un nouvel ordre d'architecture capable de rivaliser avec le style grec, roman, gothique ou Renaissance? Les évolutions de l'art ont quelque chose de si curieux ! J.-L.-M. N.

—

Archéologie

—

M. Ballu, architecte du gouvernement, envoyé par M. le ministre des beaux-arts, et M. Rullier, architecte à Saintes, ont visité le 23 mars 1896, à Pons, Saint-Gilles, qui servait autrefois de chapelle du château des sires de Pons.

Ils ont examiné les réparations qui seront nécessaires à la conservation de ce vieux monument historique et à la transformation de la salle du rez-de-chaussée, précédée de son magnifique portail en pierres sculptées, qui était l'entrée principale du château, en un petit musée où seront transportées les belles pierres déposées au Jardin public, provenant en partie de la démolition de l'ancien château On y joindrait aussi quelques-unes des pierres remarquables de la façade de la maison connue autrefois sous le nom « d'Hôtel de la Monnaie ».

M. Ballu va faire dresser un devis comprenant la réfection de la voûte, les travaux de soutènement aux parois gauche et droite, la transformation des deux fenêtres d'une forme récente au style de l'époque, le tout d'une estimation actuelle approximative de 5,000 fr.

Les deux bornes milliaires enclavées de chaque côté du portail d'entrée, qui ont fait l'objet de recherches de la part de MM. le docteur Guillaud et Cte Cantaloube, membres de la Société d'archéologie de Saintes, seront dégagées des murs et feront partie des pierres exposées au Musée.

Dans l'après-midi, M. Ballu et M. Rullier se sont fait conduire à Chadenac et Marignac pour visiter les églises en vue des réparations à y effectuer.

L'église de Chadenac est classée depuis longtemps, et les travaux à y exécuter sont adjugés et vont commencer prochainement.

Quant à Marignac, le classement est tout récent. On demandait de faire une voûte à l'église, M. Ballu a reconnu que la dépense serait beaucoup trop considérable, et a conclu à un travail d'assainissement en assurant l'écoulement des eaux et à la réparation de la toiture qui est en mauvais état.

—

TESTAMENT DE MESSIRE JEAN DE BARRAILH, VICE-AMIRAL DE FRANCE — D'après le document communiqué par M. l'abbé J. Dubois, curé de Saint-Pierre-de-Buzet (Lot-et-Garonne), le vice-amiral Jean de Barrailh n'est pas mort à Monclar, en son château du Rodier, comme l'indique M. Jules Andrieu, l'auteur de l'*Histoire de l'Agenais*.

Le testament de l'amiral déposé chez M. Pierre-Benoit Rouffié

Digitized by Google

notaire à Monclar, fut ouvert le 4 septembre 1762 sur le vu de l'extrait mortuaire signé C. de Varennes, curé de Saint-Roch à Paris, donnant pour date du décès de l'amiral, à Paris, le 25 août 1762.

Il résulte d'un codicille daté du 27 juillet 1761 que l'amiral, grand croix de l'ordre militaire de Saint-Louis, demeurait à cette époque à Paris, rue Traversière, paroisse de Saint-Roch, en une maison appelée l'hôtel Saint-Antoine.

Dans ce testament, l'amiral institue comme légataire universel son neveu Jean de Barrailh, capitaine au régiment de Penthièvre, et demande que dans le cas où il viendrait à mourir à Rochefort-sur-Mer, son corps soit inhumé dans la chapelle de l'hôpital des malades, et fait différents dons aux pauvres et aussi aux prêtres de la ville de Rochefort pour des messes annuelles dans la chapelle de l'hôpital, dans la chapelle de la Vierge de Saint-Louis, dans la chapelle des Capucins et dans la chapelle du couvent des religieuses de Fontgrave.

Comme il a une entière confiance en MM. Martel, capitaine de vaisseau et Gaschet, procureur du roi, il les prie d'être conjointement ses exécuteurs testamentaires.

—

Bibliographie

—

Ouvrages reçus pour la bibliothèque de la Commission :

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques 2e livraison 1894. Chronique d'épigraphie africaine par *M. Cagnat*. — Plusieurs notes sur des découvertes faites en Tunisie. — Note sur deux inscriptions de la Narbonnaise par *M. le capitaine Espérandieu*.. — Note sur des monnaies gauloises trouvées dans l'Aisne, par *M. Pilloy*....

Romania. Tome XXIV. No 96. Octobre 1895. Etymologies françaises par *M. A. Thomas*. — Etude de géographie linguistique avec carte par *M. P. Meyer*.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. 2e série, tome VII — 3e trimestre de 1895. — Comptes-rendus et rapports.

Bulletin de la Société de géographie de Rochefort. Tome VII. No 2. 1895. Voyage de Rochefort à Genève, en 1835, par *H. Vautour*.

—

Société de Borda. Troisième trimestre 1895. La ville de Dax, la Société de Borda... par *M. G Camiade*. — Coutumes, privilèges et libertés de la ville de Grenade par *M. l'abbé V. Foix*. — Origine des Aquitains par le *Dr Léon Sorbets*. — Suite de l'Aquitaine historique et monumentale : l'autonomie des communautés rurales avant la Révolution.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine. Tome X. 3e et 4e trimestres 1895. Journal d'un habitant de Tours au XVIIIe siècle. — Remarques sur deux monnaies gauloises d'origine armoricaine et sur leur symbole par *M. l'abbé Peyron*.

Bulletin de la Société archéologique du Finistère. Tome XXII. 9e, 10e et 11e livraisons de 1895.

Vestiges de la période de transition dans la grotte du Mas-d'Azil par *M. Ed. Piette*.

—

Voueiyâhe de S'lastin Degaille de Chantérelault envec la Fleurancille, sa femme, leu feuille la Grande Ulissia et la Liéno leu servante, à

Digitized by Google

l'Esposition de Bordeaux, par Nout' Ugêne. — Œuvre patoise, humoristique et spirituelle d'un de nos confrères.

—

TRANSFORMATION DE LA « REVUE POITEVINE » ET DE LA « REVUE DU HAUT-POITOU ». — C'est à tort que l'on a annoncé que la *Revue Poitevine* cessait sa publication. La *Revue Poitevine* qui compte déjà douze ans de bons et loyaux services ne disparaît pas. Elle se transforme. Elle fusionne avec la *Revue du Haut-Poitou*. Ces deux recueils réunis porteront désormais le titre de *Revue Poitevine et des Confins de la Touraine et de l'Anjou*.

Le numéro de janvier 1896, qui commence le *tome XIV* de la collection, contient des articles de Messieurs Jos. Berthelé, Roger Drouault, Louis Lévesque, de Chavigny, Tourlet, C. Ballu.

Abonnement : un an 12 fr. Imprimerie A. Roiffé, 14, place Carnot, à Loudun.

—

Questions

—

Question N° 149. — Pourrait-on, outre les cinq églises connues, citer quelques chapelles, localités ou lieux dits, sous le vocable, ou portant le nom de Saint-Michel, et fournir quelques détails sur le culte dudit Archange en Saintonge et Aunis ?

J. N.

—

Question N° 150. — Quel est l'auteur d'une brochure intitulée : « *Réflexions aristocratiques sur le mandement constitutionnel d'Isaac-Etienne Robinet, évêque du département de la Charente-Inférieure* », avec cette épigraphe : « *Mali homines et seductores proficient in pejus ; errantes et in errorem mittentes.* » (*Epist. 2 ad Tim.* Chap. 3, v. 13) ; 14 pages, in-8°. — Cette brochure, écrite en termes un peu violents, ne manque pas d'un certain intérêt.

P. du P.

Saintes, imp. HUS

Digitized by Google

Recueil de la Commission des Arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

—

L'an 1896 et le 30 avril, la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'Archéologie de Saintes, s'est réunie dans la salle de ses séances, rue de la Loi, 11, sous la présidence de M. Musset.

Assistaient à la séance : MM. Xambeu, vice-président ; Poirault, trésorier ; Jouan, Letard, Vigier, membres titulaires ; Cantaloube, Dangibeaud, Gallut, membres du comité de publication, Duret, Edmond, Goy, Laventure, Dr Merle, Termonia, membres correspondants.

Excusés MM. Noguès, Egreteau, Drilhon Paul, Dr Guillaud, Violeau.

M. Poirault, trésorier, remplit les fonctions de Secrétaire et lit le Procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Sont reçus membres correspondants : MM. Vacquier, avoué-licencié à Saintes; le commandant Goulliaud, présentés par M. Xambeu et M. Ménard fils, banquier, présenté par M. Ed. Duret.

Après avoir analysé les dernières publications reçues depuis la dernière séance, M. Xambeu dépose sur le bureau deux notices, ayant pour titre : 1° La Maison de la Lande, offerte à la Commission par M. le Comte A. de Bremond d'Ars ; 2° Vulgarisation de l'histoire locale par M. Ch. Guérin.

M. le Président communique une lettre de M. le Directeur de la Société française d'Archéologie, invitant la Commission des Arts à se faire représenter à son 63e Congrès, qui se tiendra à Morlaix et Brest du 3 au 11 juin : est délégué M. Ed. Duret.

M. Xambeu, ayant appris que deux Inspecteurs des beaux-arts devaient venir prochainement dans les Charentes, demande à la Commission d'exprimer le vœu que ces Messieurs visitent quelques uns des monuments historiques du département et certaines vieilles églises de l'arrondissement ; il signale parmi ces dernières l'église inachevée de Fléac.....

M. Goy donne lecture d'une note sur une partie de la voie romaine de Saintes à Pons. A propos de cette lecture, M. Cantaloube engage M. Goy à aller visiter au pré Nourrit à Saintes, les deux voies ou rues qui encadrent une place de l'ancienne ville Gallo-romaine ; une de ces voies se dirige sur le moulin Rompu et passe près d'un édifice dont les colonnes et les soubassements ont été signalés dans une maison de la rue Croix-Melon. La

Digitized by Google

seconde voie qui vient directement des Petits-Champs, laisse gauche, aux environs du château d'eau, la mosaïque qu'on a dé signalée, près de laquelle on a trouvé de nombreux débris d marbre et un fût de colonne, en place sur son soubassement; u débris de chapiteau permettra de déterminer les sculptures d Musée qui proviennent de ce monument. Il serait utile de s'assur si cette voie importante, qui a six mètres de large, ne traversa pas le vallon des Arènes sur un viaduc.

M. le Commandant Cantaloube décrit les refuges du village de Lourdines, il fait remarquer l'art véritable qui a présidé à s construction; les mineurs ont su creuser des chambres symé triques défendues par un couloir très régulier où sont accumulée des défenses ingénieuses. Cette symétrie complète se rencontr du reste, dans un grand nombre de refuges de la Saintonge, el provient probablement de la facilité du travail du calcaire, qui permis de terminer les plans qui ne sont souvent qu'ébauch dans les pays granitiques.

Ne serait-il pas utile de résumer et de publier dès à prése les documents que nous possédons sur les cinquante refug signalés en Saintonge; plusieurs sont déjà détruits ou comblés, est vrai qu'aucun indice sérieux n'est encore venu dévoiler date et la destination de ces souterrains ; mais, en attendant, pourrait classer, grouper autour d'un certain nombre de typ parfaitement décrits, les refuges qui ont une communauté construction et d'origine et par suite une même destination.

Entre les souterrains complètement inhabitables (silos sépultures) et les villages refuges comme Meursac et la Caban il existe au moins deux types fort intéressants : les cachett comme Brives et Saint-Palais où à défaut de puits d'aératio l'homme ne pouvait faire qu'un séjour momentané et les peti refuges comme aux Lourdines. Ces deux types sont surto remarquables par leur régularité et les défenses des couloirs.

M. Musset insiste principalement sur le véritable intérêt de c souterrains, à savoir la connaissance des races qui les ont cré et des mobiles qui les ont fait creuser, et dit qu'il serait utile creuser plus profondément le sol qui est quelquefois recouve de stalactiques, pour trouver une couche fertile en indic archéologiques.

M. Morand montre divers objets découverts dans les terrai au lieu dit les Petits-Champs, dont une antefixe en terre cuit des débris de vases en terre rouge, un chaton de bague à de têtes, un fil à plomb, deux briques percées de trous en form d'alvéoles ou cellules à abeilles et plusieurs monnaies romaine

L'itinéraire de l'excursion annuelle est discuté ; l'assembl décide qu'on visitera le 26 mai prochain le château de Morna Vaux... Meschers.

La séance est levée à quatre heures.

Le Président, **MUSSET.**

Le Secrétaire, **POIRAULT**

Digitized by Google

DOCUMENTS

RELATIFS AU COLLÈGE DE SAINTES

La bibliothèque du Collège des Jésuites de Saintes en 1762

Connaître la valeur d'un homme d'après la liste des livres de sa bibliothèque est chose possible, car cette liste nous indique toujours par un côté quelconque les goûts et l'aptitude de celui qui possède les ouvrages qui y sont mentionnés.

Consulter les acquisitions faites par un bibliothécaire de province, c'est distinguer immédiatement les tendances de ses études et de ses travaux, c'est le coter pour la part qu'il fait au public ou à sa personne.

L'on a publié naguère les catalogues de la bibliothèque d'un grand seigneur [1], d'un littérateur, d'un philosophe [2]; l'on a donné la liste des ouvrages qui doivent former la bibliothèque d'un homme de goût; l'on imprime couramment le catalogue des bibliothèques à vendre; fallait-il croire que la publication du catalogue d'une bibliothèque de collège (du collège dirigé par les Jésuites à Saintes de 1611 à 1762) serait de quelque utilité par les noms d'auteurs inconnus, d'imprimeurs oubliés, de livres ignorés ?

Cette nomenclature de livres établie par un inventaire fait en 1762, avec de nombreuses fautes de rédaction et de lecture dans le manuscrit serait sans doute longue et laborieuse, pour ne pas dire souvent monotone et peu intéressante; mais il était permis de citer simplement les noms des auteurs et des imprimeurs avec quelques notes sur ceux qui étaient de la région ou qui avaient habité la région; il était au moins nécessaire de prendre les titres des livres qui intéressaient la contrée; il était surtout important, puisqu'il s'agissait d'un collège, de se rendre compte de la méthode d'éduca-

1 La bibliothèque d'un grand seigneur sous Louis XIV par M. Ch. Sauzé. Intermédiaire de l'Ouest page 131.

2 La bibliothèque d'un littérateur, d'un philosophe chrétien. Besançon. Petit. 1820.

Digitized by Google

tion suivie et de la tournure générale de l'esprit qui dominait l'enseignement qui y était donné.

En consultant les pièces conservées aux archives départementales de la Charente-Inférieure (D. 4 et 5) [1], l'on reconnaît facilement que le Collège de Saintes, tenu par les Jésuites de 1611 à 1762, fut un petit collège, bien inférieur au collège actuel, semblable aux trop nombreux collèges communaux et autres qui existent encore aujourd'hui dans un grand nombre de chefs-lieux de canton et d'arrondissement.

Ce collège ne recevait d'abord que des externes ; il faut croire que les parents des élèves venus de la campagne mettaient leurs fils en pension chez les habitans ou dans des maisons particulières annexes au collège.

L'enseignement y était donné dans cinq classes dites cinquième, quatrième, troisième, seconde et rhétorique ; les cours de philosophie et de sciences n'y furent réellement établis qu'en 1733 ; bien avant cette époque, l'existence au couvent des Jacobins de Saintes de cours de philosophie et de théologie est attestée par plusieurs faits. Les Archives du Vatican contiennent plusieurs lettres de Clément VII d'Avignon décernant le titre de docteur à Pierre Martel qui avait enseigné à Orléans, à Angers, à La Rochelle et à Saintes ; à Jean Gay, fils du couvent de Saintes, qui y avait également enseigné et qui fut le 9 juillet 1394 institué maître du Sacré Palais, c'est-à-dire théologien du Pape ; à Thomas de Guenouville qui avait enseigné à Rouen, à Liège, à La Rochelle et à Saintes [2].

Entrons dans la classe de Rhétorique telle qu'elle est décrite dans l'inventaire des 2-9 juin 1762 : « une chaise en paille pour le Régent, un fauteuil de bois blanc foncé et en paille et sept bancs aussi de bois blanc. » Le poteau (*ad palum*), la poutre qui soutient le plafond au milieu de la classe, n'est pas indiquée ; ce poteau n'était pas nécessaire, étant donnée la construction en voûte des salles de classes du collège de Saintes ; est-il remplacé ici par le fauteuil de

1 Archives départementales de la Charente-Inférieure D. pièces nos 4, 5, 43 et 44.

2 Notes communiquées à M. M. Martineau par le R. P. Chapotin des Frères prêcheurs.

Digitized by Google

bois blanc où se tenait le Recteur du collège, lorsqu'il venait lire les notes de la semaine ou assister aux exercices de mémoire et de récitation ?

Ces exercices étaient importants dans les collèges des Jésuites. « Ceux qui siègent à droite du professeur sont les *Romains* ; à « gauche sont les *Carthaginois* ; les élèves du fond sont les *alliés*, « ou même, si leurs devoirs ont été trop mauvais, de simples « *tributaires.* »

Les uns font réciter les leçons aux autres ; souvent l'un d'eux adossé au poteau provoque ses camarades sur les leçons de toute la semaine.

Quelle gloire pour les Romains de voir le samedi suspendre à droite de la classe une pancarte portant ces mots : *Romani victores* ! Pendant les huit jours qui vont suivre, toutes les exemptions de retenues, de copie.... *de fouet même* seront pour les Romains [1].

La récitation est finie ; grammaire de Despautère annotée et augmentée par Gaudin, et c'est avec raison que l'on continue dans toutes les classes l'explication des règles grammaticales ; rhétorique du cahier dicté par le Régent ; vingt lignes de l'auteur latin, traduit à la classe précédente ; jardin des Racines Grecques, un dizain ; quelques lignes d'un auteur grec lorsque le professeur sait le grec ; cinq leçons à apprendre, à réciter ; tout cela a pris une heure.

La correction des devoirs commence ; pièce de vers latins ; dissertation latine, discours latin. Le latin est la base et le couronnement de l'enseignement. Reproduire dans un discours des tournures de Cicéron, des phrases des *Conciones* ; inscrire dans une pièce de vers latins des fragments de vers de Virgile et de Lucain, c'est le triomphe.

Et cela a duré longtemps ; nous l'avons bien vu il y a quelques années au sujet des dictionnaires spéciaux préparés pour les candidats au baccalauréat qui avaient à faire une composition en latin [2].

La composition française est inconnue ; l'histoire est négligée ; le grec lui-même n'a été lu que plus tard.

---

1 Discours de M. Merle, 3 août 1886.

2 Ces dictionnaires ne contenaient que les mots importants de la langue latine avec de longs commentaires et de nombreuses citations ; ils permettaient au candidat de copier des phrases entières d'auteurs latins ayant plus ou moins de rapport avec le texte de la dissertation ou du discours donné.

Digitized by Google

« En pillotant la science, dit Montaigne, et ne la logeant qu'au « bout des lèvres pour la dégorger seulement et mettre au vent, on « a la mémoire pleine, mais l'entendement et la conscience sont « vuides. »

Un devoir a satisfait le professeur, l'élève obtient la plus enviée des récompenses, « *il sera de la tragédie* ». Le professeur content quitte la classe.

Après un quart d'heure de récréation, les élèves se rendent à la salle d'étude.

Entrons avec le Régent Laborie dans sa chambre, telle qu'elle est décrite dans l'inventaire des 2-9 juin 1762, chambre où vont être mis les scellés et que Laborie ne verra plus.

« Une couchette composée de deux trétaux, quatre planches, une paillasse, un matelas, un traversin de plume de coutil rayé, deux linceuls de chanvre, une couverture de laine blanche, deux rideaux de cadis vert, une courte-pointe de couleur rouge.

« Un prie-Dieu de mauvais bois avec une petite porte sans serrure ni clef, au-dessus duquel il y a une garniture de cadis vert...

« Un bureau ayant deux portes et trois tiroirs au bas, le tout de bois blanc et contenant les livres dont les titres sont :

« Théologie ; — Bible en latin ; — Apologie de la Sainte Vierge.

« Térence en latin, tome Ier, traduction ; — Horace, commentaires sur Horace par Chabot ; — Virgile, traduction ; — Cicéron, Oraisons choisies, œuvres ; — Juvenal, Satires ; — Panégyrique de Trajan ; — Oraisons et interprètations du P. Jouvency ; — Dictionnaires en latin du P. Joubert, du P. Danet ; — Dialogues des morts.

« Rhétorique française ; — Sur l'éloquence par Lebrun ; — Les letttres de M. l'abbé Leblanc, trois tomes in-12 ; — Les œuvres de Solet, t. 1 in-12 ; Sermons de Massillon, t. 4e ; — Les sermons de Parquaud, t. 3e ; Sermons de Bourdaloue t. 1er ; — Œuvres de Boileau, t. 3e ; — Sermons de Giroux Lebrun ; — Recueil de pièces choisies ; — Œuvres de Rapin ; — Œuvres de Gresset ; — Ouvrages de Voltaire ; — Œuvres de Lachapelle t. 2e ; — Dictionnaire des Synonymes ; — Histoire de l'Académie française, 2 tomes ; — Histoire des découvertes et conquêtes du Paraguay, 4 tomes ; — Grammaire espagnole [1].

---

1 Laborie était né à Perpignan (Roussillon).

Digitized by Google

« *Tous ces livres appartiennent à la bibliothèque de la maison.*

« Une table en bois blanc ; deux fauteuils, six chaises, un placard à quatre étages avec un rideau de cadis vert, un petit pupitre ; un cadre en bois, un baromètre, un rideau de gros coton blanc pour la croisée. »

Si de cette classe et de cette chambre, nous passons aux classes et chambres de chaque Régent, nous trouvons un même mobilier, un même dispositif. Les livres de la bibliothèque seuls changent.

J'ai voulu suivre aussi, dans l'inventaire, les commissaires enquêteurs dans la chambre du R. P. professeur de philosophie et de sciences : l'ameublement est le même et la bibliothèque scientifique consiste dans les ouvrages suivants :

Eléments de mathématiques par le P. Régnault ; — Eléments de géométrie par le P. Lamy ; — Physique par le P. Régnault ; — Recherches sur les causes des phénomènes électriques par l'abbé Nollet ; — Essais sur l'électricité des corps par l'abbé Nollet ; — Livre des merveilles de la nature ; — Histoire du Ciel ; Œuvres du P. Yves Vallois, à l'usage des gens de mer.... etc.

Dans l'*Histoire du Collège de Saintes*, page 26, j'avais écrit : l'enseignement scientifique était négligé. Assurément les Jésuites ne pouvaient pas enseigner ce qui n'était pas découvert et ce qu'ils ne savaient pas.

Le catalogue de la Bibliothèque, car il faut toujours revenir à ce catalogue, montre bien qu'ils commentaient Descartes, mort depuis 1650 ; Pascal, mort depuis 1662. Newton avait écrit son Arithmétique universelle, et Voltaire, le second des vulgarisateurs scientifiques, après Bernard Palissy, avait expliqué en bon français les théories du grand mathématicien anglais.

La lecture des « *Institutiones philosophicæ*, de G. Sabatié est intéressante et nous indique bien la somme des connaissances scientifiques enseignées en 1724.

Le P. A. H. Paulian avait publié en 1760 un *Dictionnaire de physique portatif*, dans lequel sont exposées les découvertes les plus intéressantes de Newton et les notions géométriques nécessaires à ceux qui veulent se former une idée de la *Physique moderne*. Il y aura donc toujours une Physique ancienne et les élèves de 1860 et ceux des siècles suivants ont eu à étudier et auront à apprendre une Physique moderne ; c'est là le progrès, le progrès scientifique,

Digitized by Google

le progrès industriel qui en dérive et qui transforme tout. La science ne s'arrête pas ; elle n'a pas la prétention de tout expliquer, mais elle ne fera jamais banqueroute à ses principes, c'est-à-dire à des expériences bien établies et bien conduites.

Dans les Collèges de Jésuites, les seuls ouvrages admis étaient écrits par des Jésuites et même approuvés par la Congrégation. Les professeurs de Philosophie savaient se tenir au courant et ils dictaient leurs cours toujours en latin. Les élèves mettaient un soin spécial à la rédaction des devoirs corrigés et annotés par le maître. Les cahiers qui restent de cette époque et, je ne veux citer que celui dicté par le R. P. Delesvaux et écrit par son élève Michel Robert en 1748, portent des thèses sur la sphère et la cosmographie ; des notions générales sur les corps et sur la pneumatique ; des expériences élémentaires sur la chaleur, l'optique et aussi sur le magnétisme et l'électricité statique. On ne savait pas davantage à cette époque.

Le fouet. Je n'en ai trouvé nulle trace dans l'inventaire, mais il existait en bois et en lanières.

Ce n'était pas un fouet de parade et Montaigne l'avait vu : le fouetteur était le supérieur lui-même. Taine l'a aussi vu de nos jours en Angleterre : « Chose étrange, dit-il, le fouet n'est pas impopulaire chez les Anglais ; il y a cinquante ans, les élèves, à la nouvelle qu'on allait remplacer le fouet par une amende, se révoltèrent aux cris de « Vive le fouet ! A bas l'amende ! » Et le fouet fut réintégré. Je connais des gens qui prétendent que le fouet et la férule font plus d'effet chez certains élèves que le pensum et la retenue, plus d'effet que l'aménité et la persuasion.

La tragédie. Le catalogue de la bibliothèque porte aux feuilles 18, 55, 56, 57, 60. *Comediæ ; — Tragediæ sacræ Caussini*. Paris 1620 ; — *Tragediæ Alexandri Donati S. J.* 1634 ; — Traité de la comédie et des spectacles selon la tradition de l'Eglise, 1667 ; — Nicomède, tragédie sans nom d'auteur et sans titre... (Voir les livres prohibés).

On jouait la comédie au collège de Saintes.

Il sera de la comédie, il sera de la tragédie, avait dit à son élève le professeur de Rhétorique, qui écrivait sans doute plus facilement les vers que la prose.

Digitized by Google

J'ai entendu dire qu'en une année récente où le professeur désigné pour faire le discours à la distribution des prix fut empêché, le professeur de Rhétorique dut le remplacer et ce professeur affirmait, sans prétention, que n'ayant pas le temps d'écrire son discours en prose, il le dirait en vers et c'est ce qui arriva [1].

Les Pères Porée, Sanadon, Brumoy... Le Jay, P. Ménestrier... composaient pour les distributions des prix des tragédies en latin et même en français. On jouait ces pièces en grand apparat, en présence des autorités ecclésiastiques, militaires, municipales [2].

« Elles sont bien curieuses, a écrit Léo Claretie, les pièces du répertoire collégiaque » : Le Martyre d'Agapitus ; la défaite du Solécisme ; le Damoclès ; le Philedonus ; l'Amour logicien ; « Jonathas ou le triomphe de l'Amitié ; le Couronnement du jeune David ; la Boëte de Pandore ou la curiosité punie ; » l'Acaste de l'Ecole des Pères ; l'Art militaire ; Joseph vendu ; les Incommodités de la Grandeur ; les Cousins ; le Ballet de l'Ambition où Mahomet exécute un entrechat, où se montrent Caracalla, Sylla, Alexandre, un tyran de l'Inde, César, Bajazet... tous les genres y sont, y compris le genre ennuyeux. »

« Ce bon Rollin, ajoute encore Claretie, que les comédies du Collège le tracassaient ! Avec quelle conviction candide il classe et numérote ses griefs contre « ce cabotinage », cette coutume perverse. Le fardeau qu'on impose au Régent de composer des pièces, la

---

1 Voici un fragment de ce discours :

Nul n'est grand aujourd'hui que par ce qu'il sait être,
Ce n'est plus en nos temps qu'un homme est haut placé,
Qu'il voit courbé sous lui, tout un peuple empressé,
Pour ne s'être donné que la peine de naître.

et plus loin :

Je vois Midas ; il a des écus et beaucoup
On l'admire, on l'honore du moins en apparence ;
On vante son esprit, on vante son silence,
Quand on croit qu'il écoute, on loue avec fracas
Ses parchemins... tout neufs, son frais titre de comte,
Son argent qu'on emprunte et qu'on ne lui rend pas.
Il est si généreux... ses chevaux que l'on monte,
Sa cave dont chacun sable à longs traits les vins
Et tandis que Midas triomphe et se pavane,
Derrière, ses flatteurs raillent ses airs faquins ;
Et vous crient plus fort encore que les malins :
Midas, le roi Midas a des oreilles d'âne...

2 Voir Pierron, Voltaire et ses maîtres.

Digitized by Google

médiocrité souvent dévolue à ces productions ; la fatigue d'exerc à la déclamation huit ou dix écoliers ; le temps perdu pour l études ; les habitudes d'emphase empoulée contractées par élèves... » Rollin ne tarit pas.

Le P. Porée, l'un des apôtres de la dramaturgie scolaire, défe cette manie en disant : « Il faut habituer à jouer un rôle sur la scè des jeunes gens destinés à jouer plus tard un rôle dans le monde

Je n'insiste pas et je demande bien pardon au lecteur d'avoir éc et copié toutes ces choses en dehors du sujet, mais c'est la faute catalogue dans ses feuilles 55, 56, 57.

Les thèses. Il n'existe dans le catalogue aucun exemplaire thèses présentées par les professeurs et les élèves. Le 16 juillet 16 nous l'avons déjà rappelé, Monsieur le Mayre de Saintes regre que l'enseignement philosophique ne soit pas organisé au Collège un premier cours fut créé trente ans après en 1695, un second 1752 et le 12 août 1756 eut lieu à l'Hôtel-de-Ville une soutenance thèse par les élèves du professeur Hersant.....

Les autres thèses citées appartiennent à des élèves venus après départ des Jésuites.

Lorsque que je publiai l'histoire du Collège de Saintes, l'on félicita de n'avoir pas donné de détails étrangers au sujet, n'avoir pas voulu redire avec tant d'autres des considérati générales sur l'enseignement et l'éducation, considérations que l trouve partout ; l'on me complimenta de n'avoir pas énuméré origines et attaches (généalogie, pères, oncles, tantes, consins consines) de ceux qui étaient cités dans le livre. Ce fut là meilleure récompense.

Mais revenons au catalogue de la Bibliothèque du Collège Saintes :

L'an mil sept cent soixante-deux et le vingt-quatre novembre les neuf heures du matin, Nous Emmanuel Cajetan *Leberton Bonnemie*, chevalier conseiller du Roy, Lieutenant général en

---

1 Il est probable que ce maire de Saintes avait un fils ou neveu qui devait entrer en philosophie. N'avons-nous pas vu da certains collèges communaux de nouvelles chaires créées à cau de l'intérêt que pouvaient en tirer des conseillers municipaux des personnages importants de la commune ?

Digitized by Google

Sénéchaussée de la Saintonge au siège présidial de Saintes et Jean Léonard-Théodore *Robert de Rochecouste*, assesseur audit siège, Commissaires députés pour l'exécution de l'arrêt de la Cour du Parlement de Bordeaux du 26 mai dernier, Nous sommes transportés avec M. Jean-Baptiste *Louis de Beaune*, conseiller du Roy et son procureur audit siège, agissant pour M. le Procureur général en la dite cour, dans la maison et collège ci-devant tenus par les soi disans Jésuites de la présente ville et actuellement occupée par les Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur, où étant, au devant de la porte de la Bibliothèque *Dom Ambroise d'Arcis*, prieur des dits Bénédictins présent et écrivant sous nous *Pierre Barbot*, procureur audit siège greffier par nous pris d'office, dont nous avons pris et reçu le serment, la main levée au cas requis moyennant lequel il a promis d'exactement écrire ce que nous lui dicterons, nous avons vérifié les scellés apposés sur la serrure de la dite porte, lesquels reconnus sains et entiers, en conséquence levés, nous avons déchargé le dit Dom d'Arcis que nous en avions établi gardien lors de la mise en possession au nom de sa Congrégation ; ensuite ouverture faite de la dite porte et les scellés des croisées pareillement vérifiés, aussi reconnus sains et entiers, nous sommes mis à même de procéder à l'inventaire des livres y contenus par ordre de tablettes, ainsi que suit : [1]

Divisions du Catalogue

1° *Historici sacri*, 167 ouvrages. — Bibles. — Missels. — Annales ecclésiastiques. — Histoire des papes. — Histoires ecclésiastiques. — Vie de martyrs. — Vie des saints. — Privilèges. — Constitution de la société de Jésus. — Institutions. — Instructions. — Règles.

2° *Historici profani*, 143 ouvrages. — Auteurs latins. — Auteurs grecs. — Théâtres. — Histoires. — Vie des hommes illustres.

3° *Humanistæ*, 320 ouvrages. — Auteurs latins et grecs. — Auteurs français. — Dictionnaires. — Grammaires. — Classiques.

4° *Oratores*, 76 ouvrages. — Auteurs latins, grecs, français. — Rhétorique.

5° *Controversitæ*, 220 ouvrages. — Institutions catholiques. —

1 J'ai dit plus haut qu'il me paraissait inutile d'écrire la liste de tous les livres inscrits et que je ne retiendrai, sauf erreur ou omission, que les noms des imprimeurs qui étaient de la région ou qui avaient habité la région.

Digitized by Google

Dialogues. — Traités. — Défenses. — Réponses. — Déclarations et réfutations.

6° *Concionatores*, 180 ouvrages. — Homélies. — Sermons. — Panégyriques. — Harangues. — Conciones.

7° *Spirituales*, 370 ouvrages. — Catéchismes. — Symboles. — Méditations théologiques. — Sentences. — De la perfection. — Œuvres spirituelles. — Entretiens. — Traités. — Guides. — Contemplations. — Commentaires sur la Bible. — Remarques sur les évangiles. — Exercices.

8° *Théologii et Casuistæ*, 157 ouvrages.— Ouvrages de théologie — Démonstrations. — Hérésies. — Examens, — Doctrines. — Dogmes. — Cas de conscience.

9° *Patres et Concilia*, 146 ouvrages. — Décrets. — Œuvres de Pères de l'Eglise. — Doctrines. — Bulles. — Histoire des Conciles — Lettres pastorales. — Jubilés.

10° *Jurisconsulti*, 73 ouvrages. — Ambassades et négociations — Commentaires sur les ordonnances. — Pratiques de la juridictio ecclésiastique. — Pratiques judiciaires. — Police ecclésiastique. — Règlements. — Recueil des édits, déclarations, arrêts. — Ordon nances, Procès civils, criminels. — Plaidoyers. — Usances. — Traités

11° *Philosophi*, 84 ouvrages. — Auteurs philosophiques. — Cour de philosophie, de métaphysique. — Réfutations. — Quelques livre sur les sciences, l'astronomie.

12. *Poetæ*, 173 ouvrages. — Poètes latins, grecs, français.

13. *Libri prohibiti*, 402 ouvrages. — Bibles des protestants. — Auteurs protestants et mémoires publiés. — Controverses Quelques poètes ; ouvrages philosophiques. — Quelques mandements adresses... Total 2610 ouvrages.

Citons parmi les derniers (*libri prohibiti*).

Feuille 58. — La Sainte Bible traduite par le Maistre de Sacy Paris, G. Desprez 1731 ; la Sainte Bible avec psaumes par Clémen Marot et Th. de Bèze, Genève 1644 ; de l'institution de l'Eucharist par Philippe Mornay, seigneur du Plessis. Saumur Thomas Porta 1604 ; commentaires de Jean Calvin sur les psaumes et prophètes nouveautés du papisme opposé au vrai christianisme par L Dumoulin. Genève 1627 ; les œuvres de sainte Thérèze de M Arnault Dandilly ; lettres chrétiennes et spirituelles de M. Jea Duverger de Hauranne.

Digitized by Google

59. — Les vrais portraits des hommes illustres en piété et doctrine. Genève 1581 ; les œuvres de Philon, juif. Paris 1588 ; recueil des plus beaux vers de Malherbe, Racan, Maynard, Bois Robert ; de la démonomanie des sorciers, par J. Bodin angevin 1582 ; la pratique de piété, par M. Louis Bayle, à Niort 1648 ; traité théologique et moral, par le R. P. Ces, fran. de Harancourt. J. ; les œuvres de M. de Balzac. Paris 1644 ; la guerre ministrale par Etienne Moquet. J. Poitiers 1619 ; solutions aux 32 demandes proposées par le P. Cotton ; solutions par Pierre Dumoulin ; apologie des églises réformées, par Jean Daillé. 1641 ; le diable boiteux 1707.

60. — Calendrier ou almanach historial. Genève 1570 ; Satyre Ménippée ; les œuvres de Théophile sans titre.

61. — Les journées amusantes dédiées au roi ; les œuvres d'Ovide, de Corneille ; les provinciales.

62. — Théologie de Saint Augustin. Les confessions.

63. — Catéchisme ou doctrine chrétienne imprimée par ordre de Messeigneurs les évêques d'Angers, de La Rochelle et de Luçon et réimprimée par ordre de M. de Verthamon. Paris 1756.... etc.

Citons les ouvrages scientifiques inscrits au catalogue.

Feuille 10. — Histoire du monde de Pline. Paris 1608 ; le grand atlas ; l'harmonie du monde. Paris 1578.

11. — Vergetii de re militari. 1607.

11-59. — De la démonomanie des sorciers, par Jean Bodin. Paris 1582 Lyon. 1592.

12. Le journal des savants. 1655 et 1667. Amsterdam.

14. — Essai des merveilles de nature et des plus nobles artifices, Rouen 1621 ; le théâtre de l'agriculture, par Olivier de Serres, Genève 1611.

17. — L'école des médecins de Salerne. Rouen 1660 Cl. Malaisses.

15. — L'arithmétique de Jacques Pelletier de Mans. Genève 1622.

16. La géographie royale, par P. Labbe. 1652 Paris. M. Hénault.

18. — De Vanitate scientiarum, opera Henrici Corneliy 1534.

19. — De mysteriis Egyptiorum, Caldeorum, Assyriorum. Jamblicus. Lyon 1570.

22. — Journal des Trevoux ; Principes de l'art militaire, par de Brillon. Lyon 1612.

Digitized by Google

33. — L'instruction des officiers et gens de guerre, par Y. Valois. La Rochelle 1747.

53. — De rebus naturalibus, opus Zabarellæ. Coloniæ 1690; Christo. Clavii Operum mathematicorum. 1611; Commentaria P. Fonsecæ. Ludg. 1587; le médecin et chirurgien des pauvres. Paris 1728; Arbor physicæ. Œuvres des Jacques de Billy, mathématicien.

54. — Fernelius. de arte medendi. — Universa medicina. 1627; examen du livre des récréations mathématiques. Paris 1630; récréations mathématiques. Rouen 1629; les six premiers livres des éléments d'Euclide. Paris 1630; Traité d'horlogéographie. Paris 1638; arithmeticæ practicæ methodus. Parisis 1663; J. Cociliy Frey, opuscula medici. Parisiis 1646; recueil des différents remèdes d'Helvétius. Sur les maladies vénériennes, par P. Desault, 1733; Problèmes plaisants et délectables qui se font par les nombres, par Bachet. Lyon 1624. — Hipocratis opera.

55. — Livre des secrets. — Carmen de educandis avibus a Joanne Roze. Paris 1701.

Que sont devenus tous ces ouvrages, — tous ceux du catalogue ?

Ils restèrent à la bibliothèque du Collège jusqu'à la Révolution, plus tard ils furent joints à la bibliothèque de l'école Centrale qui reçut encore les livres des bibliothèques particulières des autres communautés religieuses du département.

Muraire Raynaud, bibliothécaire de l'école centrale, avait établi le catalogue en l'an VIII de la République.

La bibliothèque de l'école centrale devint plus tard bibliothèque de la ville de Saintes; nous n'avons pas à raconter ici l'histoire et les malheurs de cette bibliothèque.

L'incendie du 11 novembre 1871 détruisit un grand nombre d'ouvrages et de précieux manuscrits.

En consultant le catalogue alphabétique (il n'y a que celui-là) de la bibliothèque actuelle de la ville de Saintes, nous retrouvons les titres de quelques-uns des volumes de l'inventaire de 1762.

L'extrait qui suit ne comprend que ce qui intéresse la région [1].

1 Les nombres qui sont inscrits en face de chaque titre indiquent les feuilles du catalogue. Je veux déjà rappeler la part qu'ont prise MM. Martineau et Musset dans la rédaction et la vérification des notes qui suivent.

Digitized by Google

2. — De rebus Eucharistiæ Controversis per fr. Claudium de Sainctes, Parisüs ex officina Patris Luillie, viâ Jacobea sub signo olivoe 1575.

Patris Luillie, lire : Pierre l'Huillier : sa marque typographique était : un olivier avec la devise : *Oliva fructifera in domo Dei.* Psal. 51, inscrite sur une banderolle enroulée autour du tronc.

Claude de Sainctes est l'auteur d'un autre ouvrage intitulé : *Discours sur le saccagement des Eglises catholiques par les hérétiques anciens et nouveaux calvinistes en l'an 1562.* Paris 1563 chez Claude Fremy en la rue Saint-Jacques, à l'enseigne Saint-Martin. Ouvrage dédié à Mr l'illustrissime Cardinal de Lorraine.

C'est un livre rare où l'on trouve des détails intéressants sur les désordres et les pillages des protestants durant l'année 1562. (Note de A. Claudin).

Brunet, dans le supplément de son Manuel, cite cet ouvrage avec les millésimes 1562 et 1563, ce qui peut faire croire à une édition antérieure à celle de 1563 ; cela est peu probable ; il doit en être de cet ouvrage comme de la Recepte véritable de Bernard Palissy indiquée par Brunet 1563 et 1564 alors qu'il n'y a eu qu'une seule édition pour ces deux années.

Brunet dit, en parlant de l'ouvrage de Claude : Pièce virulente qui valut à son auteur l'évêché d'Evreux.

Il existe une édition de cet ouvrage : Paris, veuve Jean Ruelle, 1587, qui porte le même titre que celle de 1563 avec cette différence, qu'après le millésime 1562 du titre, il y a : *Plus de l'ancien naturel des français en la Religion chrestienne.*

Il y a enfin une réimpression moderne de l'édition de 1563, mais qui n'est qu'un fragment de l'ouvrage, avec notice sur Claude de Sainctes. Brunet ne cite pas l'édition de 1587, pas plus que la réimpression moderne.

On lit dans la *France protestante* de M. G. de Félice, 4e édition, page 140 : « Le 27 septembre 1561, dans la petite chambre priorale de Passy, Théodore de Bèze discuta sur les articles contestés par le cardinal de Lorraine, le docteur Claude d'Espence et un certain Claude de Saintes, petit moine blanc, qui traita son adversaire d'anabaptiste. »

Claude de Sainctes, prélat français, né en 1525 dans le Perchemont

Digitized by Google

mourut en 1591 près Lisieux (voir notice biographique dans la biographie générale de Didot.)

Il est l'auteur de : *Liturgiæ sive missæ SS. Patrum Jacobi apostoli Basilii magni J. Chrisostomi* ; Paris 1560 in-fol. grec et latin ; Anvers 1560, 1562 in-8°, latin seulement. — Déclaration d'aucuns athéismes de la *Doctrine de Calvin et Bèze* contre les premiers fondements de la chrétienté ; Paris 1567 et 1568 in-8°. — *Traité de l'ancien naturel des français* en la Religion chrétienne ; Paris 1567 in-8° ; — *De rebus Eucharistiæ controversis lib. X.* Paris 1575.

Par ce qui précède on peut conclure que Claude de Saintes n'a de commun avec notre pays que ce nom fait pour égarer les chercheurs.

3. — Officia propria Sanctorum Eutropii et Eustellæ martyrum Sanctonis apud Stephanum Bichon 1666.

Cet Etienne Bichon, successeur de Jean Bichon dont il était probablement le fils (*Essai sur l'imprimerie en Saintonge et en Aunis*), p. 73), a exercé à Saintes pendant de longues années puisqu'il figure encore en 1682 (31 mai) dans un acte, comme imprimeur ordinaire du roi. Minutes de Baultron, notaire. — M. Audiat ne cite pas, dans cet ouvrage sur l'imprimerie, le volume ci-dessus ; il indique, p. 75, un ouvrage d'Estienne Bichon daté de 1689.

7. — Manuale historicum a Christo nato ad annum domini 1646. Rupellæ apud Tussanum de Goy 1626.

On lit dans *l'Essai sur l'Imprimerie*, p. 46 : Toussaint de Gouy, 1644-1673.

Manuale ecclesiasticum historicum auctore M. Lefebvre, priore conventus Rupellensis, ordinis predicatorum, — Rupellæ, 1646.

L'ouvrage cité dans l'Essai paraît être le même que celui ci-dessus et cependant la date diffère de 20 ans. Il pourrait se faire que celui qui a écrit l'inventaire ait fait erreur ; dans tous les cas, nous savons maintenant que l'auteur de l'ouvrage en question était Lefebvre.

La faute de l'écrivain paraît d'autant plus évidente qu'on ne pouvait pas imprimer en 1626 des faits qui eurent lieu en 1646.

8. — Manuale Ecclesiasticum historicum Rupellæ apud Tussanum de Gouy Typographum.

Voir la note précédente sur : *Manuale historicum.*

Digitized by Google

Augustin de Backer cite dans la Bibliothèque des écrivains de la S. J. au nom d'Audebert Etienne, page 309, le volume suivant imprimé chez Touss. de Gouy.

Dialogue de Monsieur le Baron de la Cheze avec le R. P. Estienne Audebert de la Compagnie de Jésus, sur la Saincte Eucharistie, par Monsieur le Baron de la Cheze ..... La glose adultère fait tout autant d'outrage à la vérité que la plume faussaire. Tert. lib. de prœser. à La Rochelle par Est. du Rosne et Touss. de Gouy, imprimeurs et libraires, 1632, avec approbations in-8°, 12 ff., pp. 543. En faveur du P. Audebert.

16. — Petri Martini Morentini Navarri Grammatica Rupellæ, 1597.

Cet ouvrage ne se trouve pas dans Brunet. Quel en fut l'imprimeur ?

Probablement Robert Haultin qui, en 1598, imprimait le *Dodécacorde* contenant douze psaumes de David mis en musique selon les douze modes par Claude Le Jeune. 4 vol. in 4°.

En 1572, Pierre Haultin avait imprimé *Petri Martini Morentini gratulatio ad senatum civesque Rupellenses de Academia ab ipsis instituta*, in-8°.

17. — La Grammaire de Despautère, par un père Jésuite à Saintes, 1720 (Trois exemplaires).

Ce père Jésuite était le R. P. Gaudin de la Compagnie de Jésus ; la 8e édition parut à Limoges vers 1704 ; la 10e à Bordeaux, en 1767, sous le titre de *Rudimens*. Il en existe une de Poitiers 1781 et une d'Angoulême, sans date.

L'édition ci-dessus était donc la 9e et elle a été imprimée par Théodore Delpech. 1 vol. in-12.

M. M. Martineau, de Saintes, a un exemplaire dont le titre porte : *La grammaire de Despautère abrégée et corrigée, pour la commodité de la jeunesse qui veut apprendre la langue Latine. Dernière édition plus correcte que les précédentes.* Par un Père de la Compagnie de Jésus. / A Saintes / chez Théodore Delpech, im- / primeur et libraire du Collège / M.DCC.XXX.

Voir Catalogue de la Bibliothèque de Saintes n° 4104, du même auteur : *Trésor des langues française et latine.* Limoges, Jean Barbou, 1730.

Digitized by Google

23. — Trois tables espagnolles et françaises à Saumur p Thomas Portau, 1611.

Thomas Portau fut imprimeur à Pons de 1590 à 1596; c'est qu'il imprima les ouvrages de Yves Rouspeau Saintongeais.

De Pons, il se rendit à Niort et nous le trouvons plus tard Saumur, en 1602, où il imprime un Robert Garnier. (*Essai* p. 15

Portau, dit M. L. Audiat, avait une sorte d'imprimerie ambulant

Le nom de l'auteur de l'ouvrage reste inconnu.

24. — Factum pour le Sindic du clergé de France contre l protestants de Saintonge, in-4°.

Cet ouvrage a pu sortir des presses des Crespon ou des Bichon.

26. — Réponse à Welsch, ministre de Jarnac, par le P. Peran jésuite à Bordeaux, 1616.

Pyrard Pierre de Laval, 1602-1667. *La réponse au ministre Jarnac* est citée dans la Bibliographie des Jésuites par de Beck impr. à Bordeaux par Jacques Mercan, 1610.

Cette réponse s'adresse probablement à l'ouvrage suivant Jean Welsch :

La conférence advenue au bourg de Baigne en présence plusieurs d'une et d'autre Religion, Entre le sieur Welsch paste de l'Eglise de Jarnac et le sieur Pyrard, jésuite, prédicateur professeur en philosophie à Bourdeau. Plus un traicté dudict sie Welsch, auquel par plusieurs raisons très fortes il est prouvé, qu l'Eglise Romaine il n'y a ni Foi, ni Christ, ni Salut — Au pe Milan — par François Audebert, imprimeur et libraire juré de ville de Saintes. M.VIC.XV. Petit in-4° II-80 pages.

Ouvrage rarissime dont M. M. Martineau possède un exempla peut-être unique, qui était inconnu des auteurs de la *France p testante.*

(On pourrait copier les pages 3-4-5 de la conférence de Welsc

La *Réponse de Perardi* (Pyrard) est vraisemblablement u contre-partie de tous les arguments développés par Welsch, m évidemment dans un autre esprit.

On trouve dans l'ouvrage de Welsch plusieurs passages qui é été très probablement reproduits dans la *Réponse de Pyrard.*

Digitized by Google

Une grande partie de la discussion roula sur la question de savoir quelle était la véritable signification du mot grec *zon* vers. 51, chap. 6 de l'Evangile selon Saint Jean.

26. — La royauté inviolable à Nyort chez Jean Moussac, 1626

Lire Jean Moussat (et non Moussac) qui avait épousé Marie Portau, probablement fille de Thomas Portau, premier imprimeur de Pons.

Il joua un rôle considérable sous la direction du célèbre Agrippa d'Aubigné, dit H. Clouzot dans des *Notes sur l'histoire de l'imprimerie à Niort.*

De 1616 à 1620 parurent un certain nombre d'ouvrages portant le nom de Jean Moussat et la désignation de Maillé (petit bourg situé sur la rive droite de la Sèvre niortaise à 6 kil. de Maillezais).

Il imprima l'*Histoire Universelle* d'Agrippa d'Aubigné, et Moussat s'intitula imprimeur du dit sieur (H. Clouzot).

Certains de ses volumes portent la marque employée par Berton sur les œuvres de Bernard Palissy.

Le titre véritable de l'ouvrage ci-dessus est : *La Royauté inviolable contre les iniustes armes des rebelles de ce temps. Au Roy* par M. François Meaulme, docteur en théologie. — Niort, Moussat M. DC. XXVI, in-8° de 405 pp. plus 2 feuillets d'errata et 18 ff. pref. Bibl. nat. LJ. [36] 2439.

Voir dans l'ouvrage de H. Clouzot, p. 53, deux citations de vers.

26. — Briève et naïve explication des passages de St-Augustin de l'Eucharistie, à La Rochelle, 1631

On lit dans l'*Essai sur l'imprimerie* p. 46.

A Tiffaine et L. Chesneau, imprimeurs à La Rochelle en 1689. — Etienne Durosne 1632-1648 qui imprima en 1633 : *Exposition littérale de la sainte Eucharistie...* par le R. P. Tranquille de Saint-Rémy, capucin.

26. — Confutation d'un imprimé à Saintes chez Crespon, 1611

Le véritable titre est :

Confutation d'un imprimé portant pour titre : (*Véritable narré de ce qui s'est passé en une conférence, en la maison noble de Roumette, entre Guillaume Rivet et un récollé, appelé le P. du Verger*).

Digitized by Google

Faicte par le P. Bernard du Verger, religieux de l'estroicte observance de l'ordre de Saint-François contenant le récit de tout ce qui se passa en la dicte conférence, attesté par trois gentilshommes qui furent présens et par la demoiselle de Roumette pour l'instruction de laquelle la conférence fut faicte ; in-12 de 304 pp.

Nicolas Crespon ayant commencé à imprimer à Saintes en 1611, il est possible que le volume en question soit un des premiers sortis de ses presses.

26. — Défense de la foi de l'Eglise touchant l'Eucharistie à La Rochelle, 1676.

A cette date (1676) on ne trouve dans l'*Essai sur l'imprimerie* aucune indication bien précise sur le ou les imprimeurs de La Rochelle.

Sont mentionnés : Barthélemy Blanchet 1652-1661 et sa veuve 1680..... qui a imprimé..... plusieurs ouvrages parmi lesquels *Conférences ecclésiastiques du diocèse de La Rochelle, 1674 ;* 2e édition en 1676. François Pérez 1675, Louis de Coquerel 1685-1693.

Cet ouvrage figure dans les *Notes pour servir à l'imprimerie à La Rochelle*, par Delayant (mss. 344 de la Bibl. de La Rochelle f° 176, V°,) sous ce titre : *Défense de la foi de l'Eglise touchant l'Eucharistie contre le livre de M. de Lortie de la Saint-Cène* — A La Rochelle, chez la veuve Barthélemy Blanchet, 1676, in-12 de 244 pages. L'auteur était Michel Bourdaille, grand-vicaire de La Rochelle. (V. Arcère, *Hist.* de la ville de La Rochelle, II, p. 408).

27. — La nouvelle philosophie des ministres à Saintes chez Bichon, 1618.

M. Audiat ne cite pas cet ouvrage dans son *Essai sur l'Imprimerie en Saintonge*. Quel en était l'auteur ?

Aucune trace dans Brunet, dans Barbier, dans Quérard.

27. — Instruction chrétienne sur la croyance des protestants à Saintes, 1615

Cet ouvrage a pu être imprimé par les Crespon ou les Bichon.

Digitized by Google

33. — Entretiens sur les vérités fondamentales de la Religion pour l'instruction des officiers et gens de guerre par le P. Yves Valois, à La Rochelle, 1747.

R. J. Desbordes était imprimeur à La Rochelle de 1747 à 1758, c'est donc vraisemblablement un des premiers ouvrages qu'il ait imprimés.

Quant au P. Yves Valois, on lit dans *l'Histoire du Collège de Saintes*, premier fascicule, page 30, le nom du R. P. Valois âgé de 68 ans, né à Bordeaux, entré le 7 octobre 1710, casuiste, au dit Collège de Saintes.

Il est l'auteur de ces *Entretiens*.

Cependant, cette même année (1747) les Delys et Toussaints commençaient à imprimer à Saintes et on est tenté de se demander pourquoi, à cette époque où les moyens de communication n'étaient pas si faciles que de nos jours, le P. Valois habitant Saintes aurait fait imprimer son volume à La Rochelle.

Voir au n° 9511 du Catalogue de la Bibliothèque de Saintes le même ouvrage imprimé à Lyon, en 1751, chez André Périsse.

En 1735, le P. Yves Vallois était au Collège royal de la Compagnie de Jésus à La Rochelle, et publiait : *La Science et la pratique du pilotage* à l'usage des élèves d'hydrographie dans le Collège royal de la Compagnie de Jésus à La Rochelle, imprimé à Bordeaux, J. B. Lacornée, 1735. Voir n° 9510. Bibliothèque de Saintes.

34. — Rudimenta fidei Christianæ Rupellæ, 1588

On peut attribuer l'impression de cet ouvrage à trois imprimeurs qui exerçaient à cette époque à La Rochelle, Pierre Davantès — les Haultin, — Jean Lefort, bien que ce dernier soit, dit M. Audiat, *un être apocryphe*.

34. — Prières dressées par ordre de M. L'Evêque pour les stations du Jubilé à Saintes, Chez Toussaints.

Ce volume a dû être imprimé entre 1765 ou 1770 par Pierre Toussaints.

L'auteur de ces prières devait être Monseigneur Germain de Chasteigner de la Chasteigneraie qui fut évêque de Saintes de 1765 à 1781.

Digitized by Google

39. — Le Nouveau Testament, à La Rochelle, 1603

A cette date, on trouve comme imprimeurs à La Rochelle : Jean Brenouzet, demeurant près la boucherie neuve, qui exerça de 1602 à 1609, et P. Prunier (1603).

39. — Premier tome du tableau des différens de la Religion par Philippe de Marnise, à La Rochelle, 1607.

Philippe Marnix de Sainte-Aldegonde, célèbre écrivain, diplomate et théologien calviniste de la seconde moitié du XVIe siècle.

L'ouvrage ci-dessus comprend quatre volumes.

Le tome premier du *Tableau des différens de la Religion :* traitant de l'Eglise, du Nom, Définition, Marques, Chef, Propriétés, Conditions, Foy et Doctrines d'icelle. Auquel comme en un tableau sont proposés et examinés les argumens, raisons, allégations et disputes, qui aujourd'hui sont en débat, entre ceux que l'on nomme Catholiques d'une part et ceux que l'on appelle Réformés ou Evangéliques de l'autre. Recueilly et composé par Philippe de Marnix, Seigneur du mont Sainte-Aldegonde. A Leyde par Iean Paets, l'an , in-8° 12 ff. prélimin. et 428 ff. chiffrés. — Seconde édition ibid, MDC in-8° 16 ff. prélimin. et 335 ff. chiffrés. Même édition avec cette adresse : A La Rochelle, par François Eauëfort. Troisième édition à Leyde. Quatrième édition à La Rochelle de l'imprimerie de Hierosme Haultin 1601, titre gravé portant à gauche le monogramme IG 12 ff., dont le dernier est blanc, et 412 ff. chiffrés. (*Manuel* Brunet).

Il n'est pas question de cette édition de 1607.

Brunet indique, pour le tome second, une édition de Haultin, La Rochelle 1605, mais n'en cite pas de 1607. Il y aura eu probablement erreur commise par le copiste qui aura écrit 1607 pour 1601.

Pour la seconde édition du tome second, Brunet dit : « Le titre est dans un encadrement gravé sur bois au verso duquel se trouve le portrait de Marnix. »

L'Œuvre de Marnix comprend :

1° Tableau des différens de la Religion, 4 vol.

2° De Bijenkorf, 2 vol.

3° Ecrits politiques et historiques, etc., 1 vol.

4° Correspondance et mélanges : Traité de l'Éducation, etc., 1 vol.

On lit dans *l'Essai sur l'imprimerie*, page 26 : Le dernier ouvrage

Digitized by Google

que semble avoir imprimé Hiérosme Haultin est le premier tome du *Tableau des différens de la Religion* par Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde, in 8° de XXX-824 pp. qui porte la date de 1601 et le second tome (2e édit.) 1605.

Brunet dit 412 ff. et M. Audiat 824 pp., l'un et l'autre ont raison, le verso seul de chaque page étant chiffré, comme cela se faisait très souvent à cette époque. En doublant le chiffre de Brunet 412 qui représente le nombre de feuillets, on retrouve celui de M. Audiat 824 qui indique les pages. Il fallait bien changer un mot ou un nombre.

40. — Règle des statuts de la confrairie de Saint-Roch à Saintes, 1603.

Les Crespon (1611-1650. — Les Bichon (1613-1702).

Peut être ces règles et statuts ont-ils été imprimés par Bichon qui avait ses ateliers à Saintes dans la rue Juive actuellement rue de la Vieille-Prison.

40. — Officia propria SS. Eutropii et Eustellæ martyrum Santonis, 1666.

Imprimé par Etienne Bichon ; — même ouvrage que celui f. 3.

Pierre Toussaints, imprimeur du roi et de monseigneur l'évêque de la Rochelle, imprima en M. DCCC XVI :

Offices propres de l'octave et du jour de Saint-Eutrope martyr et premier évêque de Saintes. En latin et en français. — Avec les procès-verbaux des différentes mutations du chef depuis le dix-neuf décembre mil sept cent quatre-vingt-neuf.

42. — La théologie françoise au Roy par Jacques Dillaire, seigneur de Jonzac, gentilhomme ordinaire de sa chambre à Paris, 1630.

---

42. — Ouverture de tous les secrets de l'apocalypse par Jean Napier (c. a. d.) nom pareil, à La Rochelle, 1602.

(Voir *Catalogue de la bibliothèque de Saintes* n° 6908, même titre,) mise en français par Georges Thomson. La Rochelle héritiers de Haultin 1603.

Traduction de l'ouvrage de John Napier intitulé : *A plain discovery of the vhole revelation of S. John :* set doun in tevo treatise ley John Napier L. of Merchistoun younger : vhere unto io annexed,

Digitized by Google

certain oracles of sibylla, agreeing vith the revelation and other places of scripture. Edinburgh 1593 in-4° réimprimé à Londres en 1611 et à Edinbourg en 1646.

Ce dernier a été traduit en français sous ce titre : *Ouverture de tous les secrets de l'apocalypse ou révélation de Saint-Jean en deux traités* l'un recherchant et prouvant la vraye interprétation d'icelle; l'autre appliquant au texte cette interprétation paraphrastiquement et historiquement par Jean Napier (c'est-à-dire Nompareil) sieur de Merchiston mise en français par Georges Thomson escossois; édition troisième amplifiée d'annotations et quatre harmonies sur l'apocalypse par le traducteur. La Rochelle, Noel de la Croix 1604 in-4°.

La première édition de cette traduction est celle de La Rochelle, Jean Brenouzet 1602, in-4°, c'est celle en question (Brunet).

Le mathématicien Jean Napier a publié plusieurs ouvrages sur les logarithmes et une arithmétique logarithmétique. Ces ouvrages édités en Ecosse et en Angleterre ont été traduits et réimprimés en Hollande et en France.

43. — La défense des droits de Dieu par Guillaume Rivet, pasteur de l'Eglise réformée de Taillebourg, à Saumur, 1634.

Voir plus loin n°s 59, 64, 66, 67.

En 1608, André Rivet, chapelain du duc de La Trémoille et ministre de Thouars, avait fait imprimer le *Sommaire des controverses.*

Antérieurement, en 1603, il avait fait imprimer, à La Rochelle, par les héritiers de Hiérosme Haultin, un in-12 :

Echantillon des principaux paradoxes de la papauté sur les points de la religion controverse en ce temps.

Crottet dit : « En 1603, l'église de Taillebourg avait pour pasteur Guillaume Rivet, sieur de Chanvernon, frère d'André Rivet, professeur de théologie à Leyde. Il ne voulut jamais quitter son église de Taillebourg, et resta toujours fort attaché aux seigneurs de ce lieu. Il fut député à plusieurs assemblées des églises et se fit remarquer par son adresse à manier les affaires synodales. Il a composé les ouvrages suivants : *De justificatione ; De inventione et adoratione defunctorum ; de l'autorité des saintes Ecritures : de la défense des droits de Dieu.*

Digitized by Google

Il était frère d'André Rivet, célèbre théologien protestant, né à Saint-Maixent le 5 août 1573, mort à Bréda le 7 janvier 1651.

La bibliothèque de Saintes, nos 8369, 8370, possède deux ouvrages d'André Rivet imprimés à Genève chez les Chouët. André Rivet (1573-1651) présida le synode national de Vitré en 1617 et alla professer la théologie en Hollande. Son *Introduction* à l'étude de la Bible pose les véritables bases de la critique sacrée. « L'auteur, dit G. de Félice, dans l'*Histoire des protestants de France*, veut que l'on cherche dans l'Ecriture, non un sens allégorique ou d'accomodation, mais le sens exact et réel, celui qui résulte naturellement des termes du texte original. »

Guillaume Rivet était né à Saint-Maixent le 2 mai 1580, il mourut en 1651.

On a de lui, dit Didot dans sa *Biographie générale* : *Libertatis ecclesiastica defensio*, Genève, 1625, in-8o.

De la défense des droits de Dieu. Saumur, 1634, in-8o.

Vindiciæ evangelicæ de justificatione : Amat, 1648, in 4o.

43. — L'Eucharistie en l'Eglise ancienne par Messire Phil. de Mornay, seigneur Duplessis ; à La Rochelle, 1598.

Le véritable titre de cet ouvrage est :

De l'institution, usage et doctrine du S. Sacrement de l'Eucharistie en l'église ancienne, comment, quand et par quels degrez la messe s'est introduite à sa place, le tout en quatre livres. La Rochelle, Hiérosme Haultin, 1598, pet. in-4o.

Il existe en outre de cette édition : Dernière édition revue par l'auteur, 1599 pet. in-8o. Seconde édition, Saumur, Th. Portau, 1604, in fol. Voir *Catalogue de la bibliothèque de Saintes*, no 6840.

Une autre édition a pour titre :

De sacra Eucharistia in quator libros distinctum opus... authore Philippo Mornayo, nobili gallico, Plessiaii Marliani domino. Francol. apud Cl. Martinum, 1606, in fol.

Plusieurs des ouvrages de du Plessis-Mornay ont été imprimés par Hiérosme Haultin, Millanges et Th. Portau.

43. — Apologie pour la Sainte-Cène du seigneur contre la présence corporelle et transubstantiation par Pierre de Moulin, ministre à La Rochelle, 1609.

Cet ouvrage est sorti vraisemblablement des presses de Hiérosme

Digitized by Google

Haultin, Brunet cite : *P. Molinæi Anatome missæ latino sermone donata a Lud. Molinæo auctoris filio.* Ludg. Batavor ex offii. Elzévir 1637 pet. in-8°. Et du Moulin (Pierre). *Anatomie de la messe, où est montré par l'écriture saincte,* etc... *que la messe est contraire à la parole de Dieu.* — 3e édit. revue et corrigée. Leyde, Bonav. et Abrah. Elzévier 1638 pet. in-12.

La bibliothèque de Saintes possède sous les nos 3286, 3287, 3288, 3269 d'autres ouvrages de Pierre du Moulin.

On connaît de Pierre du Moulin soixante-treize ouvrages entre lesquels les plus populaires furent le *Bouclier de la Foi*, l'*Anatomie de la Messe* et les *Décades de sermons.*

44. — Avis donnés aux confesseurs par S. Char. Boromée. à La Rochelle, 1677. (4 exemplaires)

Le catalogue de la bibliothèque de Saintes indique sous le n° 1225 :

Borromée (Saint Charles) *Avis donnez aux confesseurs..... imprimez* par le commandement de Mgr l'évêque de La Rochelle. — La Rochelle imp. Pierre Mesnier, 1671, in-12. 122 pp.

Pierre Mesnier exerça de 1688 à 1734.

49. — Jubilé universel de l'année sainte à Saintes chez Delys et Toussaints, 1751.

Les Delys et Toussaints n'étaient que libraires.

Aucune indication du jubilé en question et aucun exemplaire de cette brochure sont connus.

51. — Paraphrasis ad consuetudinem santangeliacam, autore D. Jacobo Vigneo. Santonis apud Joannem Bichon, 1638.

Cet ouvrage est indiqué dans l'*Essai sur l'Imprimerie* de la manière suivante :

Paraphrasis ad consuetudinem santageliacam, authore D. Iacobo Vigneo I. c. doct. in suprema curia Burdigalensi et foro Santonum prœsidalium causarum patrono praxeos peritissimo..... apud Joannem Bichon, typographum regium, MDCXXXVIII in-4° édité par le fils de l'auteur, Bernard Desvignes, et dédié par lui à l'évêque de saint Papoul, Bernard Despruets, ami de l'auteur, avec un avis au lecteur de son gendre Denis Huon, médecin, et des vers de Gilles Boursiquot.

Digitized by Google

51. — Consultation faite par un avocat du diocèse de Saintes à son curé, sur la diminution du nombre des fêtes ordonnées dans le diocèse par M. Levesque de Saintes, à La Rochelle, par Barthelemy Blanchet, 1670.

Cet ouvrage est de J.-B. Thiers. Paris, Dupuis 1670, in-12. — La Rochelle, Blanchet 1670 in-4°. (Dictionnaire des ouvrages anonymes T. I p. 737). Voir catalogue de la bibliothèque de Saintes n° 9295.

L'ouvrage de J.-N. Quérard : *Les supercheries littéraires dévoilées*, indique le même ouvrage précédé de : *Un avocat du diocèse de Saintes* (J.-B. Thiers). T. I p. 421.

On lit dans le bulletin des archives T. 4 p. 306 :

Le mémoire de la Société archéologique et historique de l'Orléanais (t. XIX 1883) publie *bibliothèque chartraine* où p. 433 est une notice sur Jean-Baptiste Thiers, curé de Vibraye, l'ardent polémiste, à qui l'auteur attribue la *Consultation faite par un avocat*, etc.... D'autres ont attribué cette apologie à l'évêque lui-même, Louis de Bassompierre.

L'abbé Jean-Baptiste Thiers, mort en 1703, est l'auteur du traité des superstitions où il signale les restes des vieilles croyances et pratiques superstitieuses de son temps.

M. M. Martineau possède un exemplaire de cet ouvrage ; au verso de la couverture est écrit :

C'est ici l'édition originale et très rare de cette consultation faite par le fameux J.-B. Thiers, voyez Dupuy c... du droit canonique tome I. page 225.

M. Dupuis attribue cette consultation à M. Louis de Bassompierre, alors évêque de Saintes. (Voyez sa bib. eccl. tome 5 page 146). — Disons plutôt qu'elle nous fut donnée par l'ordre de cet évêque et que M. J.-B. Thiers en était l'auteur.

Cette consultation est faite sous forme de dialogue entre l'avocat et le curé.

52. — L'usance de Saintonge colligée des anciens manuscripts à Saintes par Jean Bichon, 1633.

Le titre complet est :

L'Usance de Saintonge entre Mer et Charente, colligée des anciens manuscrits, illustrée de notes et confirmée par quantité

Digitized by Google

d'enquestes, par turbes et notoriétés — avec deux traités, des secondes noces et du droit de reversion.

La première édition est de 1633. La deuxième augmentée de digressions des parages, des affiliations et autres matières communes en la province de Saintonge par Me Cosme Bechet, advocat au Parlement de Paris et siège présidial de Saintes, a été donnée à Saintes par Jean Bichon, imprimeur ordinaire du Roy M. DC. XLVII.

Une autre édition est datée de Bordeaux imp. Simon Boë 1701, 394 pp. (elle doit être moins complète que la précédente qui a 502 pp.)

Monsieur Dusault, conseiller du Roy et assesseur au présidial de Saintes, a écrit :

Commentaire sur l'Usance de Saintes conférée avec la coutume de Saint-Jean-d'Angély à Bordeaux chez Guillaume Boudé-Boé M. DCC. XXII.

Béchet ne fut pas à proprement parler l'auteur de l'Usance, Rainguet dit page 75 : Nous voyons, dans l'avertissement donné en tête de la 3e édition de l'ouvrage qu'aussitôt, après les ordonnances de Charles VII et de Charles VIII décidant que les coutumes des différentes provinces seraient rédigées par écrit, on se mit à l'œuvre dans la Saintonge. Il fut formé, dès lors, une certaine collection manuscrite des lois et usages en vigueur. Mais pourtant le travail resta incomplet et inachevé. Vers 1553, un avocat habile du même siège présidial nommé de Farnoux fit une nouvelle copie à la main de *l'Usance* et l'augmenta de quelques annotations. Béchet s'emparant de tous ces matériaux, notes manuscrites, commentaires, recueil des arrêts du siège présidial, que possédaient à peu près exclusivement les gens du palais, en forma le corps d'ouvrage qui s'imprima pour la première fois en 1633. La 2e édition de l'*Usance* parut en 1647 et bientôt après elle fut épuisée.

Encouragé par le succès de son livre, Béchet rassemblait de nouveaux matériaux pour sa 3e édition, quand la mort vint le surprendre. Ses papiers revus par Dusault, servirent à la nouvelle publication que fit faire, en 1701, la famille de Béchet.

Voir Catalogue de la bibliothèque de Saintes nos 831, 832, 833.

Digitized by Google

52. — **Conférence de l'Usance de Saintes avec la coutume de St-Jean-d'Angély par M. Cosme Béchet, à Saintes par Jean Bichon, 1644.**

Il y a eu très probablement erreur de la part du copiste pour cet ouvrage.

On ne trouve pas trace, en effet, d'une conférence sur *l'Usance de Saintes*, il serait plutôt probable qu'on a voulu écrire : *Commentaire sur l'Usance de Saintes* conférée avec la coutume de St-Jean-d'Angély — et portant cet ouvrage est de Dusault et a été imprimé en 1722.

Les trois éditions de la coutume par C. Béchet sont de 1633 — 1647 et 1701.

MM. Feuilleret et de Richemond ne citent de Cosme Béchet en dehors de l'*Usance de Saintonge* que *la coutume du siège royal de St-Jean-d'Angély.*

Voir catalogue de la bibliothèque de Saintes n° 3398.

53. — **Thrésor des titres justificatifs des privilèges et immunités, droits et revenus de la ville de Niort, à Niort par Antoine Saultre, 1675.**

Thrésor / des titres justificatifs / des / privilèges et immunitez / droits, et revenus de la ville / de Nyort. Ensemble *la liste de ceux* qui ont *esté maires / de la dite ville ; Et celle des Maires, Eschevins et Pairs d'à présant.* / Le tout recherché et imprimé par les soins de / M. Christophe Augier, / Sieur de la Terraudière, Advocat en la cour, / à présant Maire, capitaine, et l'un des / Eschevins de la dite ville de Niort. — Niort, Faultré, M. DC. LXXV. petit in 8° de 328 p.

Marque ; un fleuron avec une fleur de lys au milieu.

Cet ouvrage n'a été imprimé qu'une fois ; mais il a été augmenté à deux reprises différentes, le frontispice a été changé et quelques réimpressions partielles ont eu lieu.

Ce livre fut imprimé aux frais de la ville et l'auteur, zélé catholique et ardent convertisseur, le confia à l'imprimeur de sa religion bien que les Bureau fussent bien plus habiles et plus riches en caractères. Le travail fut payé 130 livres.

Antoine Faultré est le premier imprimeur catholique qui se soit établi à Niort, nous ne savons pas à quelle époque, mais il y épousa le 20 septembre 1643 Jeanne Rouillé, dont il eut un fils Antoine

Digitized by Google

qui lui succéda. Il était mort en 1676 et ne paraît pas avoir beaucoup imprimé.

Antoine Faultré II, né le 19 décembre 1644, épouse le 11 février 1676 Marie-Madeleine Moussay dont il eut cinq enfants. Son imprimerie située près de l'hôtel-de-ville eut une certaine prospérité grâce à l'appui de la faction catholique et du maire Augier de la Terraudière. Faultré tenait une place marquante dans le corps de ville ; il mourut le 25 février 1719.

(Notes extraites de l'histoire de l'imprimerie à Niort par H. Clouzot.)

54. — Les œuvres d'Ovide in fol. sans commencement in fol. franciados a Petro Josse soc. Jes. Rupellœ 1640.

Cette édition qui a pu sortir des presses d'Etienne Durosne, imprimeur à La Rochelle de 1632 à 1648, n'est pas mentionnée dans Brunet.

57. — Œuvres ou mélanges poétiques de Chevalier, à Niort, 1646.

H. Clouzot mentionne dans son ouvrage sur l'imprimerie, p. 82 : *Œuvres / ou / mélanges / poétiques* : où les plus / *curieuses raretéz. et diversitéz, de la Nature Divine, et humaine, sont traitées* : / En stances, Rondeaux, Sonnets, et Epigrammes. / Par Guillaume Chevalier, / Docteur en médecine. natif de la ville de St-Pierre le Moûtier / en Nivernois. / Rerum miscella voluptas. — Niort, François Mathé, 1647, 2 vol. in 12.

François Mathé, probablement frère de Marie Mathé, veuve de Jean Bureau, eut une imprimerie à Niort de 1644 à 1659 et la transporta ensuite à St-Maixent.

François Mathé avait pour marque une mauvaise copie de l'Ange des Haultin, déjà prise par la veuve Jean Bureau et par son fils Philippe Bureau.

58. — L'Eucharistie en l'Eglise ancienne, par Philippe Mornay seigneur du Plessis Marly, à Saumur, par Thomas Portau, 1604, in fol.

Voir note 43, même ouvrage avec indication de l'édition ci-dessus. — Voir catalogue de la bibliothèque de Saintes n° 6840.

Thomas Portau se maria à Saumur en 1603 avec Madeleine Hay. Son fils Philippe et sa fille aînée Charlotte eurent l'honneur d'être

Digitized by Google

présentés au consistoire par Duplessis Mornay. Ce travailleur infatigable mourut le 20 janvier 1623, Marie Portau qui épousa l'imprimeur Jean Moussat devait être sa fille du premier lit. (H. Clouzot.)

59. — **Sommaire et abrégé des controverses de notre Tems touchant la Religion à La Rochelle, 1600.**

L'auteur de cet ouvrage est André Rivet. Voir f. 43 b.

Il avait fait imprimer par les héritiers de Hiérosme Haultin en 1603, *Echantillon des principaux paradoxes de la papauté, sur les points de la religion controversée en ce temps, à La Rochelle 1603, in-12.*

L'ouvrage ci-dessus, *sommaire...* avait été également imprimé par les héritiers de Hiérosme Haultin.

André Rivet est l'auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages de théologie, écrits soit en latin, soit en français, qui ont eu du succès et dont plusieurs sont sortis des presses des Elzevier de Leyde, dans les formats in-8° et in-4°. Les plus anciens ont paru à Saumur, au commencement du XVIIe siècle. La plupart des écrits de ce ministre protestant se trouvent réunis sous le titre d'*Opera theologica :* Rotterodami, Arnoldus, 1651-60 en 3 vol in f°. (Brunet.)

59. — **La pratique de piété par M. Louis Bayle à Nyort, 1648.**

M. H. Clouzot, dans ses notes pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Niort, mentionne, p. 82 :

La / pratique / de piété. / Adressant le chrestien / au chemin qu'il doit tenir pour / plaire à Dieu. / Ecrite en *Anglois par M. Louys Bayle, etc.* / Traduite en *françois par Jean Verneuilh, B.* sur la dernière édition. — Niort, François Mathé, 1644 in-12, de 612 p. plus 12 ff. lim. pour le titre, les dédicaces et la table.

Voir note 57 la note sur François Mathé.

59. — **Réponse aux trois discours du jésuite Loïs Richeome sur le sujet des miracles des saints et des images par B. Delogue, dauphinois, à La Rochelle, 1600.** (Lisez B. de Loque).

Cette réponse s'adresse à l'ouvrage suivant : « *Trois discours pour la religion catholique : des miracles, des saints et des images s. l.*, 1602 pet in-8°. (Livre rare et surtout d'une rare extravagance ; l'auteur analyse sérieusement les miracles avec queue et sans queue,

Digitized by Google

produit direct de la divinité. Il parle de Marot « bouffon de théologie et théologien de bouffonnerie etc. (Brunet).

Cet ouvrage avait été probablement édité par Hiérosme Haultin qui imprima en 1596 : Les principaux abus de la messe par B. de Loque, dauphinois.

On a attribué à B. de Loque, mais sans preuves suffisantes, *un traité orthodoxe de l'Eucharistie et sainct sacrement du corps et du sang de N.-S.-J.-C.* ; Lyon 1591 et La Rochelle 1595.

Bertrand de Loque, controversiste protestant, était né à Champsaur, d'après Guy Allard, au milieu du XVIe siècle.

Louis Richeome est l'auteur de : *Le panthéon huguenot* découvert et ruiné contre l'auteur de l'idolatrie papistique ministre de Vauvert, cy-devant d'Aiguesmortes. Lyon Rigaud, 1610 in-8°.

62. — **Défense du livre du renversement de la morale de Jésus-C. par les erreurs des calvinistes touchant la justification par M. Leferon prêtre, docteur en théologie de la Société de Sorbonne, archidiacre de l'église de Saintes, à Paris.**

Le catalogue de la bibliothèque de Saintes porte au n° 5695 le même ouvrage imprimé à Paris chez Guillaume Desprez, 1679.

64. — **Récit du vrai de ce qui s'est passé au changement de religion fait par M. le marquis de la Villedieu à Niort, par Jean Bureau, 1631.**

H. Clouzot, dans son ouvrage sur l'imprimerie, cite p. 70 :

Récit du vray de ce qui s'est passé au changement de religion fait par M. le marquis de la Ville-Dieu. Item en l'abouchement qu'ont eu à ce sujet le sieur Tranquille, supérieur des Capucins de La Rochelle, et Ph. Vincent l'un des pasteurs de l'Eglise réformée en ladite ville. Niort, Jean Bureau, 1631 in-8° de plus de 164 pp. (Bibl de La Rochelle n° 3183).

64 — **Seconde dispute faite par écrit en laquelle Louis D. C. Blanchiers ministre de la parole de Dieu en l'Eglise réformée de Niort et contre Jules César Boulanger à Niort, par Thomas Portau, 1596.**

Seconde / dispute faite / par escrit en laquelle / Loys D. L. *Blachière, ministre de la parole de Dieu en l'Eglise réformée de / Niort.* soustient qu'il n'a prononcé aucunes ca- / lomnies ny faussetez

Digitized by Google

contre la messe : ains tou- / tes veritez, comme ennemie du sacrifice de Je- / sus Christ, qui ne l'a iamais instituée. / Contre / Jule Caesar Bovlenger, qui / soustient la messe estre un sacrifice, le désadvouant à présent pour expiatoire. — A Niort, Portau. 1595 in-8° de 991 pp. plus 5 ff. lim. pour le titre et la préface et 11 ff. non chiff. à la fin pour les vers à l'auteur et la table.

H. Clouzot ajoute : Dans cet ouvrage, Portau, comme il l'avait promis, a imprimé de forts beaux caractères grecs. Mais l'hébreu est resté en italique.

Les vers adressés à l'auteur sont de C. Bruneau, André Rivet. — PLLDC — ASDV.

Portau avait imprimé, la même année, l'ouvrage suivant :

Dispute / faite par escrit en / laqvelle Loys D. L. Bla- / chière, ministre de la parole de Dieu en l'Eglise réformée de / Niort, maintient que la / messe n'est point de l'institution de Je / sus Christ / contre Jules Cœsar Bulenger, / prédicant selon la doctrine des Jésuites, qui / soustient la messe estre un sacrifice expia- / toire pour la rémission des pechez. — Niort, Portau. 1595 in-8° de 318 pp.

Dédié à M. de Parabère, gouverneur de Niort, le 1er mars 1595.

Au verso du titre, Portau a imprimé un avertissement au lecteur :

« .... MAIS JE TE PRIE EXCUSE MOY SI JE NE TE PUIS EXPRIMER PAR CARACTÈRES HEBRIEUX ET GRECS (DESQUELS JE SUIS DESTITUÉ) LES SENTENCES HÉBRAIQUES ET GRECQUES QUI SONT EN LA COPPIE, MAIS JE LES AI IMPRIMÉES EN LETTRES ITALIQUES. CEPENDANT JE TE PROMETS QUE SI LA DISPUTE S'ESCHAUFFE DERECHEF ENTRE LES PARTIES : JE TASCHERAY D'EN RECOUVRER LA COPPIE POUR TE LA COMMUNIQUER APRÈS CESTE CY.

« BIEN TE SOIT. »

Voir sur Louis de la Blachière, l'*étude de M. de Lastic Saint-Jal* dans la revue d'Aunis VIII, 176 et M. Lièvre, *Hist. des prot.* III, 37 ; sur Boulanger l'article de Dreux du Radier. H. Clouzot *hist. de l'imprimerie à Niort.* Voir aussi *bibliothèque des écrivains* de la Compagnie de Jésus.

64. — La pratique de piété écrite en anglais par M. Louis Bayle traduite en français par Jean Verneul à Niort par Fr. Roussault, 1631.

François Roqhault était gendre de Jean Moussat dont il avait épousé la fille Rebecca, le 27 février 1628. Il prit la direction de

Digitized by Google

l'atelier à la mort de sa belle-mère survenue avant 1632 et imprima jusqu'en 1664 au moins, ou 1678 si l'on s'en rapporte à la date de la seconde édition de la *messe paroissiale*. Il avait eu un fils nommé Jacques, le 9 mai 1632. (H. Clouzot).

64. — Réponse generalle au livre de M. Arnaud, par Elie Merlac, ministre à Saintes, à Saumur chez René Jean, 1676.

Elie Merlat, pasteur et professeur de théologie, né à Saintes en mars 1634, mourut à Lausanne le 18 novembre 1705. Après de brillantes études à Saumur, à Montauban, à Genève puis en Hollande et en Angleterre, il fut nommé pasteur à Saintes et pendant 20 ans se fit remarquer par sa science, sa probité, son zèle, sa fermeté et sa prudence. En 1678, il fut nommé président du Synode provincial assemblé à Jonzac. L'année suivante, il fut emprisonné par l'ordre des officiers du présidial de Saintes sous l'inculpation d'avoir parlé dans ses prêches de l'oppression et de la persécution de ses correligionnaires. Son plus grand crime était le livre qu'il avait publié en réponse à celui d'Arnauld pour défendre ses croyances religieuses travesties par le controversiste janséniste. Il fut condamné au bannissement perpétuel et se retira en Suisse.

Merlat a laissé plusieurs ouvrages religieux et un grand nombre de manuscrits, la plupart écrits en latin, langue qu'il maniait avec un talent remarquable. La bibliothèque de Lausanne possède aujourd'hui la plupart de ses manuscrits.

Le titre de son ouvrage est : *Réponse générale au livre d'Antoine Arnauld intitulé : Le renversement de la morale de J.-C. par les Calvinistes.* (Biographie Feuilleret et de Richemond.)

P. D. Rainguet, dans sa *biographie saintongeaise*, le fait naître à Nieul-le-Virouil près Mirambeau, vers 1630.

On a de lui en outre de l'ouvrage ci-dessus : *De conversione peccatoris ad Deum ; Lausanne, 1682*, in-12. — *Traité du pouvoir absolu des souverains* ; Cologne, 1685, in-12, sans nom d'auteur. — *Le moyen de discerner les esprits ; Lausanne, 1689*, in-8°. — *Le vrai et le faux Piétisme ; Lausanne, 1700*, in-12.

Crottet dans son Histoire des églises réformées, dit qu'il est né à Nieul-le-Virouil ; il ajoute que sa Réponse au livre d'Arnauld lui attira de grandes persécutions. Il fut condamné pour ce fait, par arrêt du parlement de Bordeaux, du 5 juillet 1680, à être conduit

Digitized by Google

les fers aux pieds par deux huissiers dans l'audience, pour déclarer à genoux que, témérairement, inconsidérement et malicieusement, il avait composé le livre de la Réponse générale et prêché en des termes contraires aux édits ; qu'il en était marri et qu'il en demandait pardon à Dieu, au roi et à la justice. En outre, à être banni à perpétuité du royaume, à payer mille livres d'amende envers le roi et six cents autres livres d'aumône, dont la moitié devait être employée en œuvres pies à l'ordre de l'évêque de Saintes, et l'autre à Bordeaux en ce que le parlement en déciderait. Enfin, le livre à être brûlé devant l'église de la place Saint Pierre et le débit du livre défendu à peine de vie.

64. — Triomphe de la vérité par André Rivet pasteur de l'Eglise de Thouars, à Saumur, par Thomas Portau, 1610.

André Rivet, étudia la théologie d'abord à l'académie d'Orthez, sous Lambert Daneau, et ensuite à La Rochelle sous Rotan qui avait ouvert une sorte d'école théologique. — En 1620, il fut appelé à la chaire de théologie de Leyde, en 1621 dans un voyage qu'il fit en Angleterre, il fut agrégé à l'université d'Oxford. En 1632, il quitta Leyde pour aller s'établir à Breda.

On a de lui un très grand nombre d'ouvrages dont on trouve la liste complète dans *La France protestante*. Les différents écrits théologiques de Rivet, écrits en latin ont été réunis (*Opera theologica* : Rotterdam, 1651 — 1660 3 vol. in fol.)

64. — Accroissement des Eaux de Siloé pour éteindre le purgatoire et payer les indulgences papales, à La Rochelle, 1603.

Cet ouvrage a pu sortir des presses de Jean Brenouzet ou de celles de P. Prunier.

Mais il est plus probable qu'il fut imprimé par les héritiers de Hiérosme Haultin qui, l'année suivante, 1604, imprimaient : *L'accroissement des eaux de Siloé pour éteindre le feu du purgatoire et noyer les satisfactions humaines et les indulgences papales*, in 8°.

Il existe une édition des *Eaux de Siloé* pour esteindre le feu du purgatoire contre les raisons et allégations d'un cordelier portugays qui a presché le purgatoire ce caresme dernier à Saint-Jacques de la Boucherie (par P. Du Moulin). S. l. 1603, in-8° v. m.

Digitized by Google

64. — **Sommaire et abrégé des controverses de notre tems touchant la religion, à La Rochelle, par les héritiers de Jérôme Haultin, 1608.**

L'auteur de ce volume est André Rivet, voir n. 43.

65. — **Ouverture de tous les secrets de l'apocalyse à La Rochelle par Jean Brenouzet, 1602.**

Jean Brenouzet exerça à La Rochelle de 1602 à 1609, voir n. 43.

65. — **Deux traités l'un de la messe et l'autre de la transsubstantiation, à La Rochelle, 1589.**

Sans nom d'auteur.

Est-ce un premier essai de l'ouvrage de Philippe de Mornay du Plessis, qui paraît en 1598, à La Rochelle, chez Hiérosme Haultin?

65. — **Traité orthodoxe de l'Eucharistie, à La Rochelle, par Jérôme Haultin, 1595.**

Le titre complet est : *Traité orthodoxe de l'Eucharistie et saint Sacrement du corps et du sang de N. S. J. C.*

Il y a eu une édition imprimée à Lyon en 1591.

Cet ouvrage a été attribué, mais sans preuves suffisantes, à B. de Loque.

65. — **L'exercice de l'âme fidelle, à Saumur, par T. Portau.**

Cet ouvrage n'a pas été imprimé avant 1600, car ce n'est qu'à cette époque que Thomas Portau, après avoir exercé à Pons et à Niort, se rendit à Saumur. L'Université de Saumur avait eu un grand renom.

65. — **Les principaux abus de la messe, à La Rochelle, par Jérôme Haultin, 1596.**

Les principaux abus de la messe, où sont découvertes et réfutées les plus remarquables erreurs de l'Eglise romaine touchant la doctrine. — La Rochelle, Hiérome Haultin, 1597, in-8° par Bertrand de Loque, Dauphinois.

On a du même auteur : *Traité de l'Eglise, contenant un vrai discours* pour *connoistre la vraie Eglise*, et la discerner d'avec l'Eglise *romaine* — Genève — Eust. Vignon, 1577, in-8°.

65. — **L'Eglise romaine — à Saumur par Thomas Portau, 1609.**

Voir sur Thomas Portau les notes 23, 67.

Digitized by Google

65. — Les psaumes pour le jour de la St-Cène à Niort par Philippe Bureau, 1634.

Les / psaumes / pour les jour de la St°-Cène. / Le / voyage de Beth-el. / Avec des / Méditations, Préparations / et Prières, devant et après / la *communion. — Niort, Ph. Bureau 1668,. in-32 de 216 p.*

Cet exemplaire, cité par H. Clouzot, se trouve à la bibliothèque de Niort n° 5742 s.

C'est une seconde ou troisième édition de l'ouvrage ci-dessus : néanmoins le millésime de 1634 ne doit pas être exact, car Philippe Bureau naquit vers 1621 ; il n'éditait donc pas un ouvrage en 1634.

Clouzot dit dans ses *notes sur l'imprimerie à Niort*, p. 60 :

Il est difficile de préciser le moment où ce fils (Philippe) l'aîné de ses enfants, prit la direction de l'imprimerie.

Le premier volume où se trouve le nom de Philippe Bureau est postérieur à 1643; notre imprimeur avait alors 22 ans.

65. — De l'institution, usage et doctrine du St-Sacrement de l'Eucharistie en l'Eglise ancienne par Philippe de Mornay Seigneur du Plessis Marly in-fol., à Saumur par Thomas Portau, 1604.

Voir n. 43.

66. — De l'institution, usage et doctrine du St-Sacrement de l'Eucharistie de l'Eglise ancienne, à La Rochelle, 1598.

Voir n. 43.

66. — Les psaumes de David mis en rime française par Claude Marot et Théodore Beze à la Rochelle par les héritiers de Jérôme Haultin, 1607.

Voir n. 67.

Les psaumes de David par Cl. Marot ont eu de très nombreuses éditions, les voici par ordre :

1° *Psalmes de David translatez de plusieurs autheurs* et principalement de Cl. Marot — Anvers. Ant. des Gois 1541. pet. in-8°.

2° *Psaumes de David mis en rime françoise* par Clément Marot et Théodore de Beze, avec les dix commandements de Dieu, le cantique de Siméon et le cantique de Moyse. Item la prose corres-

Digitized by Google

pondante, verset par verset (s. l. ni d.) pet. in-8° de 144 pp. (Louis Grandin, Paris, 1542-1553).

3° *Pseaumes de David, mis en rythme françoise* par Clément Marot et Théodore de Besze avec nouvelle facile méthode pour chanter chacun couplet des pseaumes sans recourir au premier, selon le chant accoustumé en l'Eglise, exprimé par notes compendieuses exposées en la préface de l'auteur d'icelles. Par Michel du Boys, M DLX, pet. in-8°.

4° *Les Pseaumes mis en rime françoise* par Cl. Marot et Théodore de Beze, Lyon par Jan de Tourné pour Ant. Vincent, 1563, pet. in 8°.

5° *Les Pseaumes de David mis en rime française* par Clément Marot, — Théodore de Beze — A. Leyden chez Lowis Elsevier. 1606 tr. pet. in-8°.

6° *Les Pseaumes de David*, mis en rime françoise par Clément Marot et Théodore de Beze, et mis en musique avec des oraisons à la fin de chaque pseaume, la forme des prières éclésiastiques, le cathéchisme et la confession de foy — Sedan, Jean Jannon, 1614.

7° *Les Psaumes de David* mis en rimes françoises par Cl. Marot et Théod. de Beze — Sedan — J. Jannon, 1635 in-64 de 506 pp. non chiff. avec musique.

Il y a eu aussi les éditions de Paris, Ambroise Girault 1545 in-16. Lyon, Godefroy Marcelin Birengen 1547 et 1549. Paris, Estienne Groulleau 1550 pet. in-8°. Genève, Jehan Crespin. 1551 in-32 de 133 ff. Lyon, Michel du Bois 1555 in-16. Paris, Richard Breton 1562 in-16. Paris, Nicolas Duchemin 1568 in-16. Caen, Pierre le Chandelier 1593 pet, in-8°. La Rochelle, Hieryosme Haultin 1596 (Audiat p. 26) *Essai*. Middelbourg, Symon Moulert 1616 in 48. La Rochelle, Pierre Prunier 1611.

L'édition de la Rochelle, 1607, n'est pas mentionnée par Brunet pas plus que celle de 1611, Brunet a également omis l'édition de Niort, Ph. Bruneau, 1657 in-12 non pag. qui a pour titre : *Les / pseaumes / de David / mis en rime françoise / par / Clément Marot / et / Théodore de Bèze*, / Rèduits nouvellement à une briève et facile méthode / pour apprendre le chant / ordinaire de l'Eglise / par Antoine Lordinois, réimprimé en 1658 et 1670.

Voir catalogue de la bibliothèque de Saintes n°s 6364 et 6365, on y lit : 6364, Marot (Clément) et Théodore de Bèze. Les psaumes de

Digitized by Google

David mis en rimes. Leyden Philippe de Cro-Y. 1665 in-12, 40 p., 100 psaumes et les commandements de Dieu mis en musique.

6365, Marot (Clément) et Théodore de Bèze, Psaumes de David traduits en vers français et notés en plein chant (sans lieu, ni nom, ni date) in-12, non paginé.

66. — La pratique de piété à Niort, par la veuve Jean Bureau, 1648.

M. H. Clouzot ne cite pas cet ouvrage parmi ceux imprimés par la veuve Jean Bureau.

Jean Bureau s'établit à Niort vers 1628. Il se fit une spécialité très lucrative des livres de piété protestants et vécut jusqu'en 1633 avec sa femme Marie Mathé et ses trois enfants : Philippe, né vers 1621, Marguerite 1629, Jean 1631.

Il avait pris pour marque l'orme et le solitaire des Elzevier, avec la devise *vide benignitatem ac severitatem Dei.*

Marie Mathé, sa veuve, restée seule à la tête de l'imprimerie avec un fils de 12 ans, se tira avec une rare intelligence d'une position aussi difficile.

Elle vécut jusqu'à un âge assez avancé, 81 ans ou environ, et mourut le 8 avril 1681. (H. Clouzot). Voir n. 64.

66. — Réponse à un livre nouvellement mis en lumière intitulé les Trois Vérités, à La Rochelle par Jérôme Haultin, 1594.

Cet ouvrage n'avait pas été cité par M. Audiat dans son *Essai sur l'Imprimerie* et est mentionné dans le Bulletin de la Société des Archives, t. II, p. 127, d'après l'article de M. Emile Picot dans la *Revue critique d'histoire et de littérature du 29 Décembre 1879.*

66. — La défense des droits de Dieu par Guillaume Rivet, pasteur de l'église R. de Taillebourg, à Saumur par Jean Lemier et Issaac des Bordes, 1634.

Voir n. 43.

67. — Vérification des lieux impugnés de faux en l'institution de la Sainte Eucharistie par le jésuite Richeome ou (en ses) quatre livres de la messe par Me Philippe de Mornay Sgr. Duplessis, Marly à Saumur par T. Portau, 1601.

Louis Richeome, appelé le Cicéron français, 1544-1625.

Digitized by Google

Le volume ci-dessus est mentionné de la même manière par Augustin de Becker. 3e vol. 191, sans nom d'imprimeur ; on a cependant deux ouvrages différents.

1° *Vérification des lieux impugnez* de faux, tant en la préface qu'aux livres de l'institution de la Sainte Eucharistie, par les docteurs Du Puy, Boulenger et les théologiens de Bourdeaux.

La Rochelle, Hiérosme Haultin, 1600, in fol.

2° *La sainte messe déclarée et défendue* contre les erreurs sacramentaires ramassez au livre de l'institution de l'Eucharistie de Du Plessis par le F. Louys Richeome, Bordeaux, Millanges, 1600, 2 vol. in-8. On a de Richeome (Louis). Le Panthéon hugenot découvert et ruiné contre l'auteur de l'Idolatrie-papistique, ministre de Vauvert, *ci-devant* d'Aygues Mortes. Lyon, Rigaud 1619. Réponse aux trois discours du J. L. Richeome sur le sujet des miracles des saints et des images par B. de Loque, Dauphinois, La Rochelle par H. Hautin 1600.

Est-ce qu'il y a eu erreur du copiste en citant Th. Portau, ou bien celui-ci a-t-il réédité, l'année suivante, à Saumur, l'ouvrage ci-dessus (n° 2). Brunet indique bien le *mystère de l'iniquité, etc.* imprimé en 1611 à Saumur par Portau, mais n'indique aucune édition de la Sainte-Messe imprimée par les Saintongeais.

L'ouvrage de Mornay « de l'Institution, usage et doctrine du Saint-Sacrement de l'Eucharistie. La Rochelle, Hiérosme Haultin 1698 », fut longuement discuté.

Les catholiques y découvrirent plus de 400 fausses citations ; ce fut le sujet de la fameuse conférence tenue à Fontainebleau le 4 Mai 1600, dans laquelle Du Plessis fut extrêmement malmené par Jacques Davy du Perron, alors évêque d'Evreux et depuis cardinal.

Dans la suite, Du Plessis fit des corrections à son livre et le fit paraître à Saumur chez Thomas Portau. 1604. fol.

Peu après, Frédéric de Wolwarth, Conseiller à Spire, publia un écrit où il défiait les Jésuites de montrer aucune falsification dans l'ouvrage de Du Plessis.

Le jésuite Bécanus Van der Beeck répondit. Voir de Backer, Becanus, 8. page 480.

On lit dans la *France protestante* par G. de Félice, page 286: Mornay avait recueilli dans un traité sur l'Eucharistie cinq ou six mille textes des Pères qui lui paraissaient opposés à la doctrine de

Digitized by Google

la transubstantiation... Duperron, évêque d'Evreux, disait qu'il avait découvert dans ce traité cinq cents faussetés énormes. » Une conférence eut lieu, il ne s'agissait que de méprises au lieu de faussetés. Mornay se défendit mal et sur quelques milliers de textes, les juges en condamnèrent neuf. Duplessis, le cœur brisé, retourna dans son gouvernement de Saumur.

Opera Cæsaris Bulengeri. Lugduni 1621, 1 vol. in-folio, feuille 10 verso du catalogue.

Bulenger, Jules César, né à Loudun en 1558..... décédé à Cahors en 1628 a publié :

1. *Réponses aux calomnies et faussetés* de Loys de la Blachière contre la messe..... Poitiers 1595.

2. *Réponse aux arguments cornus* de Michau l'aveugle, Poitiers 1595.

Dispute par écrit, en laquelle Lois de la Blachière maintient que la messe n'est point de l'institution de J. C., Niort 1595.

La réponse de Michau l'aveugle.....

3. *Examen des lieux* alleguez par le sieur Duplessis Mornay.....

De l'institution, usage et doctrine du Saint-Sacrement, de l'Eucharistie en l'église ; comment, quand et par quels degrez la messe s'est introduite en sa place en quatre livres par Philippe de Mornay, sieur du Plessis-Marly, à La Rochelle. Hiérosme Haultin 1598, in-4°.

Réponse à l'examen du docteur Boulanger, par Philippe de Mornay, La Rochelle, H. Haultin 1599.

4. *Responce catholique au livre* du sieur du Plessis...

Vérification des lieux impugnez de faux... voir ci-dessus note 67.

5. *De Circo Romano*, ludisque circensibus... voir pour la suite de Backer, page 947 et 948.

Le volume porté au catalogue doit être le 20, imprimé à Lyon en 1621 par Antoine Pillehotte... on y lit :... de *Oraculis, sortibus, auguriis et auspiciis ;* — de Ominibus et Prodigiis ; — de Terræ motu et fulminibus ; — de Magia licita et vetita.. ..... On a copié plusieurs pièces de ce Recueil dans les Trésors des Antiquités grecques et Romaines de Gronovius et de Grœvius.

67. — **Démolition des derniers retranchemens de Babilon, à La Rochelle, par Corneille Hermans, 1620.**

Hertmans (si tel est le nom qui se trouve avant le millésime) était

Digitized by Google

un imprimeur des Haultin à La Rochelle. Il avait épousé Marie, fille de Hiérosme Haultin — et c'est à lui que succéda Jean Pié-de-Dieu.

67. — Destruction de la tour de Babel par Guillaume Rivet, à Saumur par T. Portau, 1620.

Voir n. 43 ; p. Th. Portau n. 23, 65, 67.

Didot ne cite pas cet ouvrage. Brunet ne parle même pas de Guillaume Rivet et ne mentionne qu'André son frère. *La biographie de Feuilleret et Richemond* nous fait connaître les principaux ouvrages de Guillaume Rivet qui sont :

1° *Véritable narré d'une conférence* tenue à Romette en Saintonge le 29 janvier 1611.

2° *Apologie pour le véritable narré d'une* conférence tenue à Romette 1612 id. à S Vaize.

3° *Destruction de la tour de Babel* 1620.

4° *Libertatis ecclesiasticæ* defensio 1625.

5° *De la deffense des droits* de Dieu 1634.

6° *Vindiciæ evangelicæ de* justificatione 1648.

7° *De l'autorité des saintes* écritures.

8° *Epistolæ apologetiæ ad* criminationes M. Amyraldi de gratia universali 1648. — (En collaboration avec son frère André).

9° *Sur le chapitre XII de l'Epitre* aux Romains 1648. (Traduction d'un livre d'André Rivet.)

10° *Le banquet de la sapience* 1636.

Aymon, Dreux du Radier. MM. Beauchet, Filleau, Haag, V. Bujeaud, A. Lièvre ont consacré des notices à Guillaume Rivet.

67. — Antipanigarole ou réponse à la première partie des leçons de Fr. François Panigarolle milanois, à Niort par T. Portau 1597.

Antipanigarole, / ou / responce à / la première partie / des leçons de F. François Panigarolle milannois / par George C. D. Pacard Seguzien. — 1597, pet. in-8° de 325 pp. plus 2 ff n. chif. pour trois pièces adressées à l'auteur par Thomas Hog, écossais, successeur de Pacard à l'église de la Rochefoucault et par François Mézière. Dédié à MM. les maires, eschevins, conseillers, pairs et bourgeois de la ville de La Rochelle, le 1er janvier 1597.

Imprimeur à Pons dès 1590, Thomas Portau quitta cette ville au milieu de 1594 et se rendit à Niort, où il résida jusqu'en juillet 1600.

Digitized by Google

A cette époque, il alla fonder une imprimerie à Saumur sous les auspices de Philippe de Mornay.

67. — **Les pseaumes de David mis en rimes françaises, par Clément Marot et Théodore de Beze, à La Rochelle par Pierre Prunier, 1611.**

Voir n. 66.

67. — **Traité de l'Eglise par P. de Mornay seigneur du Plessis à La Rochelle, par P. Haultin, 1581.**

Brunet, dans son supplément, p. 1123 mentionne; *Traicté de l'Eglise*, auquel sont disputées les plus principales questions qui ont esté menées sur ce point en notre temps. A Londres 1578 in-8°. Réimprimé à Francofort (sic) Wechel, 1582 in-8°; à Lausanne 1588 in-16; à Genève Jean le Preux 1599 in-8°.

L'édition ci-dessus de P. Haultin a donc été omise par Brunet.

67. — **L'Armageldon de la Babilon Apocalyptique à Bergerac par Jérome Marcan, 1612.**

Ce livre est mentionné par Brunet dans le tome II de son supplément p. 492 :

Il fut imprimé par Gilbert Vernay à Bergerac, voir à ce sujet : l'*Intermédiaire de l'Ouest*, 1re année 1892-93 p. 62, et dans le bulletin de la Société des archives historiques, l'article écrit sur ce sujet p. 180.

Brunet n'a donc pas fait erreur, il y a eu en 1612 une édition à Bergerac et, la même année, une à Jonzac sortie des presses de Hiérosme Marcan.

68. — **Vingt-six sermons sur le livre d'Esther par Pierre Merlin, à la Rochelle, par Jérome Haultin, 1591.**

Pierre Merlin était ministre de la parole de Dieu en l'Eglise de Laval (dit M. Audiat p. 26)... ??

Lire sur son fils Jacques (pasteur de l'église réformée de la Rochelle), l'intéressante notice que lui consacrent MM. Feuilleret et de Richemond *dans la biographie de la Charente-Inférieure.*

Pierre Merlin naquit vers 1535 et mourut le 27 juillet 1603. Après avoir été disciple de Théodore de Bèze il fut ministre du prince de Condé, d'après De Thou, et de l'amiral de Châtillon, selon d'Aubigné ; cette dernière opinion est la plus probable.

Digitized by Google

Au moment du massacre de la Saint-Barthelemy, il s'enfuit Genève, plus tard il rentra en France et devint ministre de l maison du seigneur de Laval, à Vitré. On a de Merlin : *26 sermon sur le livre* d'Esther, La Rochelle 1591 in-8° et Genève 1594 in 8 *Job commentariis illustratus*, Genève, 1599 in-8° ; *Saintes Prièr recueillies* de plusieurs passages de l'Ancien et du Nouvea Testament, Genève 1609, in-18° ; *Discours théologiques de l tranquillité et vrai repos de l'âme*, Genève in-8°.

68. — Scholastica et Methodica locorum communium S. theologiæ institutio Salmarii, ex typographi Thomœ Portœi, 1596.

Thomas Portau était à Niort en 1596 et H. Clouzot dans se *Notes sur l'Imprimerie à Niort* ne cite pas cet ouvrage.

Il n'y a pas trace de l'ouvrage ci-dessus dans Brunet — Quérard Barbier.

68. — Description de l'Antechrist et de son royaume à Nior par René Troismailles, 1604.

Description / de l'Antechrist et de / son royaume recueillie des Propheties qui sont en l'Escriture / Sainte, des escrits des Pèr et / de l'expérience suivant ce / qu'on en trouve par / les Histoires par Georges Pacard. — Niort, René Troismailles 1604 in-8° 338 pp, plus 6 ff. lim. et 1 d'errata.

Dédié à François de Bosne seigneur des Diguères (Desdiguière vicomte de Villemeur, lieutenant général du Dauphiné.

René Troismailles fut le successeur, à Niort, de Thomas Portau y travailla jusque vers 1610. Il avait pris pour marque des armo parlantes : un R (René) et 3 mailles les plus petites monnaies c temps, avec cette épigraphe énigmatique : *la maille sauve le denie*

La bibliothèque de Saintes possède sous le n° 7194, Pacar (Georges), Théologie naturelle. La Rochelle. Pierre Haultin 155

68. — Saintes prières par M. Jacques Merlin l'un des pasteu de l'Eglise de la Rochelle, à la Rochelle par Jérom Haultin, 1615.

Voir Feuilleret et de Richemond. *Biographie de la Charent Inférieure*, article sur Jacques Merlin. Ce volume n'a pas pu êt imprimé par Jérôme Haultin, puisqu'il était mort le 16 novemb

Digitized by Google

1600, il doit donc sortir des presses des héritiers de Hiérosme Haultin.

68. — **Catalogue des docteurs de l'Eglise de Dieu à la Rochelle, 1607.**

Vraisemblablement sorti des presses des héritiers de Hiérosme Haultin.

70. — **S'ensuivent les statuts de la confrairie de la sainte Trinité érigée par les catholiques de la ville de Saintes à Xaintes, 1587.**

M. Audiat, *dans son Essai*, n'indique pas d'imprimeur à Saintes avant François Audebert (1598-1605). Le catalogue ne porte pas le mot manuscrit.

71. — **Avis donnés aux confesseurs par Saint-Charles Borromée, à la Rochelle, 1674.**

Voir n. 44.

Au mot La Rochelle (*Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*) on lit : *Le procès des Dames débattu entre Ph. Vincent, ministre du Saint Evangile en l'église réformée de la Rochelle et aucuns des sieurs Jésuites de la mesme ville.* La Rochelle, Choppin 1646. (Le nom de cet imprimeur était à citer). Il existait en 1578 à La Rochelle un Antoine Choppin... Voir Brunet.

Compte-rendu par M. de l'Averdy, concernant le collège de la Rochelle, ci-devant occupé par les Jésuites. C'est la XVIIIe partie du tome I des comptes-rendus au Parlement de Paris p. 481-482.

Lettres patentes qui confirment le collège de La Rochelle et l'union qui y a été faite du Prieuré de Dieulidon du 21 octobre 1763.

Les mots Saintonge, Saintes, Xainctes ne sont pas cités dans l'ouvrage d'Augustin de Backer.

NOMS DES AUTEURS INSCRITS AU CATALOGUE

Tous les noms d'auteurs ayant appartenu à la Compagnie de Jésus (et ils sont nombreux) pourraient être vérifiés et donnés avec notes tirées des *Notices bibliographiques* par Augustin de Becker, 3 vol. in-fol. imprimés à Liège chez l'auteur 1872.

A consulter : *France protestante* de Haag ; *Bibliographie* par

Digitized by Google

Jean Téchener ; *Manuels* du libraire ; *Dictionnaires* ; *Liste chronologique* des libraires et imprimeurs de Paris par Lottin 1789 ; *Annales typographiques* de Mattaire ; de Panzer ; *Histoire de l'imprimerie* et de la librairie par Lacaille , *Repertorium bibliographicum* de Hain.....

Des détails bibliographiques et des notes sur les auteurs, sur les noms cités et sur leurs familles ne servent guère qu'aux savants qui n'en ont pas besoin, car ils savent toujours où les trouver ; il est vrai que ces détails et ces notes exigent souvent de longues recherches et permettent d'allonger le sujet ou plutôt *la littérature du sujet.*

C'est ainsi qu'il est facile à certains de prouver qu'ils ont sinon une grande érudition, du moins une longue patience pour chercher et copier des renseignements dans les livres de leur bibliothèque ou dans les livres des bibliothèques publiques.

L'ordre des noms cités (*tels quels dans le texte*) a été donné en suivant les feuilles du Catalogue, et sans répétition, autant que possible, avec le numéro de la feuille. J veut dire appartient à la Compagnie de Jésus ; ? veut dire douteux.

A

6. Alvarez Balthasar J. [1]
6. Aquariva Claude J.
11. Amiot.
12. Aurelius Victor Sextus.
13. Apollinaris Sidonei.
13. Alexandro Scol.
14. Abrahami Artelii.
17. Amiot Jacques.
18. Amant (Sr de Saint).
18. Augustin (Saint).
18. Alvares Emmanuel J.
19. Aurelii.
19. Ausoni Decii [2]
19. Æliani.
20. Ambriani Silvii fr.
21. Agricola Rod.
22. Aulugelle.
22. Adrien.
22. Aristote.
24. Allatii Leo.
24. Annato Francisco J.

1 B. Alvarez vita, sans nom d'auteur.
2 Burdigalensis viri Consularis opuscula 1548.

24. Adam Jean J.
25. Aubert J.
27. Arnault M.
30. Arnoux F. chanoine.
31. Acosta Joseph J.
31. Audebert Etienne J. [1]
32 Alvarez J. J.
32. Aquin (P. d').
32. Arnaya (Nicolas de) J.
32. Abelly Louis, évêque de Rodez.
33. Argentan (d') capucin.
34. Arnaud Jean (Messire).
34. Alcantara (Pierre d') francis.
34. Arias François J.
35. Albi Henri J.
35. Arvisel Eti.
36. Alvarez de Paz Jacques J.
37. Agguani Michaeles.
37. Aquinatis Thomœ.
38. Allati Gulielmi.
41. Azor Jean J.
42. Avila Etienne (de) J.
43. Anglès J. V.
43. Alagona P. J.

1 Missions à La Rochelle et à l'île de Ré.

Digitized by Google

43. Amandi polani.
44. Augustini Aurelii.
45. Ambroise (Saint).
45. Athanase (Saint).
47. Aviti, archiepiscopi.
50. Abatrio.
51. Amelburno J. L. Claudio.
51. Aurelii Roberti juriscon.
54. Augenii.
54. Argenterii Joan.
54. Agrippa Corn.
61. Amelotte Deny, oratorien.
70. Aphtonii.

B

1. Baronius Cœsar.
4. Bellarmin Robert J.
6. Balester Ludovic.
7. Boreti Senatoris.
7. Borgia (R. P. fr. de).
10. Bulenger Cœsar [1]
11. Bécare Charles.
11. Bodin Jean.
13. Brisson Barnabé.
15 Balzac (de).
15. Billy Jacques J.
15. Balthazar (le comte).
19. Beneto. Benete Jérôme J.
20. Brebeuf.
22. Brillon (de).
23. Barraud (Jean Joubert de).
23. Brués (Guy de).
24. Borreau Jacques J.
24. Becamus Martin J.
24. Bossuet.
28. Binet Etienne J.
28 Bugt (de franciscain).
29. Bonaventure (Saint).
29. Bari (R. P. Dom Marcello F. de).
29. Biroat Jacques
30. Besse (Pierre de), limosin.
31. Blanchet (Pierre), minime.
31. Bosquero (Boskhiero Ph. fran.
31. Boutron (de Saint Germer).
32. Blausii Ludovici.
32. Bourgoin.
32. Baiole André J. [2]
33. Bruno Vincent J.
33. Bernardino Th. J.
34. Belly.
34. Boquiers Philippe.
34. Bellefores.

1 Était de Loudun en Poitou.
2 Le R. P. André Baiole mourut à Saintes en 1660.

36. Banadas Sébastien J.
36. Balinghem (Ant. de) J.
36. Borbensis Fernandii.
37. Bonnet Jean J. [1]
38. Bèze Théodore.
40. Boverio Zach.
41. Bulloco.
41. Bonacina Martini.
41. Bugis (de) J.
42. Benedictis Jean J.
42. Bail Lud.
43. Bauny J.
43. Browershavio (R. P. Mathias ..
43. Beures (Jacques de Sainte).
44. Bertaule, prêtre.
44. Bervelet.
44. Boniface.
45. Bedœ.
45. Bigne (Marg. de la).
45. Bingii (Severini).
45. Basile (Saint arch. Capidoce).
46. Bernard (Saint).
47. Bissy (de), évêque de Meaux.
48. Brianne, curé à Rodez.
49. Benoit XIII (le pape).
50. Barnabé, conseiller.
51. Brison Barnabé.
51. Bruy (S. Marion... avocat).
52. Béchet Cosme.
54. Bachet.
55. Boileau Despréaux.
55. Balde Jacob.
56. Bellau.
57. Benserade.
59. Bodin Jean.
59 Bayle Louis.
59. Baussy J.
59. Bertrand Paul.
59. Balzac (de).
60. Bertout B.
60. Bouhours Dominique J.
60. Bernières (de).
62. Bernard (Saint).
64. Blanchière Louis.

C

2. Claude de Sainctes fr. [2]
2. Carol. de Malines J.

1 Fut recteur du Collège de Saintes.
2 Il existe une édition de « Saccagement des églises catholiques » dédiée à Monseigneur l'illustrissime cardinal de Lorraine par Claude de Sainctes, théologien à Paris, imprimée à Verdun en 1562 par Nicolas Bacquenois.

Digitized by Google

2 Cornelii R. P. J.
3. Cellotio Petro. Lud
3. Coppin Pierre.
4. Caussin Nicolas J. [1]
6. Corneille Pierre.
7. Caraffa Vincent J.
8. Coton Pierre J.
9. Cocii Antonii Baziliœ
9. Carionis Joannis.
10. Colbert à la Haye.
10. Coiffeteau
10 Cornel, Tacite.
10 César Jules.
10. Cornelius Nepos.
10. Cicéron.
10. Cassiodore.
11. Coulin Louis J.
11. Cassani J.
13. Casaubani.
13. Chabru (Mathieu de).
13 Charpentier.
13. Calpini Ambrosii.
14. Clenardi Nicolai.
16. Camus(André le) J.
16 Crysogoni Adriani.
18. Cuellini.
19. Cluneriy.
20. Claver Philippe J.
20 Comenii J. A.
21. Catron J.
21. Crysostome Denis.
21. Caton.
21. Crésolius Louis J.
23. Cyran (abbé de Saint).
25. Champeils Léonard J.
25. Carnoly aboys J.
26. Coster François J.
26. Cœliy Caelantio L.
26 Critier M.
28. Colombière (Claude de la) J.
28. Corthez Claude, dominicain.
30. Coste (Pierre de la).
30. Cristi Jean.
30. Capprius Gabriel.
30. Chysostome (Saint-Jean)
31. Camus, évêque.
31. Coret Jacques J.
32. Canisius Pierre J.
32 Chanut Antoine J.
32. Cordier Jean J.
33 Calande Ant.
33. Crespe Pierre
33. Chapuis Gabriel.
34 Cheron Jean.

1 Caussin Nicolas 1585-1651.

34. Cœffetan, évêque.
34. Candela Jean Dom. J.
36 Corneli J.
37 Cyprien (Saint).
38. Castro Christoph.
38. Cocquelin M.
38. Calistum D
38. Calderini Cœsar.
39. Crammer Thomas.
40. Colomes J.
40. Cériziers (de) J.
40. Catanzaro Albert J
41. Crisolius Louis J.
42. Cassio.
43. Calvin Jean.
43. Cochois Nicolas.
43. Cappon Séraphin.
44. Cyrille (Saint).
46. Clément d'Alexandrie.
46. Croiquetii Andrea.
47. Carranzam Balthazar.
48 Cambrai (Mgr l'archevêque de).
48. Chalons (Mgr l'évêque de).
49 Codures Phil.
50 Charseneus Berth.
50 Chopin René.
51. Constanz J.
51. Charondes le Caron.
52 Camus J. P. (archevêque)
53. Clavius Christophe. J. [1]
55. Catulle.
55. Claudianus.
56. Chevalier Jean J.
57. Chevalier Jean J. [2]
59. Charron Pierre.
64. Claude Jean.
66. Charron (M. P le)
70. Clenard Nicolas J.

D

9. Duplaix.
10. Désère.
10. Diodore de Sicile.
10. Démosthène.
10. Denys d'Halicarnasse.
14 Despautère.
15. Delburni Petri J.

1 Clavius Christ, appelé l'Euclide de son siècle 1538-1612, fit partie de la Commission du calendrier nommé par le pape Grégoire XIII.

2 L'un de ses ouvrages est intitulé : Hervicœ Panegyris ad Ludovicum XIII R. C. CAPTA RUPELLA Flexiœ apud G. Laboë 1620.

Digitized by Google

19. Deferius.
19. Demay Jacques.
21. D'Ossac (le cardinal).
23. Duperron (le cardinal).
24. Duplessis.
24. Dailly J.
25. Dauphin Jean.
25. Dieppe Raphaël.
25. Despence Claude (d')
26. Dupuy.
27. Delafond René
28. Diez Philippe.
32. Dupont L. F. J.
32. Dussault (du Sault) Nicolas [1]
33. Delpro Martino.
34. Dulimou.
34. D'Outremer Philippe. J.
34. Durnaga R. P. N.
35. Dupréau Gabriel.
35. Due Paul J.
35. Drelincourt Charles.
36 Didaci Stellœ.
37 Dares (Dom Jacob)
38 Delrio Martin.
39. Dargentan L. fr.
40 Desportes Philippe.
41. Duarte Antoine J.
41. Driedo.
41. Denis (Saint, l'aréopage).
42. Drexelii Hieremiœ J.
42 Dillaire (sr de Jonzac, Jacques)
42. Dumets Jacob.
43. Dumoulin Pierre.
45. Damien (Pierre).
45. Epiphanii (S Patri).
50 Ducaste.
52. Duhamel Jacques.
53. Dupinet.
53. Donat Alexandre J.
53. Dinet J.
55 Davias Balthazar.
58. Disdal Jean J.
58 Dandilly Arnaud.
58. Daillé Jean.
59. Delogia.
61. Dyke Daniel.
61. D'Aulnoy.
61. Desault Pierre.
63 Duvergier de Hauranne.
64. Delafitte Jean.
67. Dallœi Joannis.
68 Dupont Louis Fr. J.
69. Démocrite.

1 Né à Saintes, devint Recteur du Collège de Saintes.

E

9. Eusèbe Pamphile.
13. Erasme.
14. Elian J.
27. Echius Joannes.
28. Eusodonus.
29. Erard. Erhardt Jean J.
35 Enault, oratorien.
36. Esio Guillalmo.
37. Emmanuel J.
40. Estrées (le maréchal d').
54. Euclide.
55. Epithète.
56. Eutrope historien à Cologne.
56. Euphomionis.
60. Erasme.
60 Euripide.
60. Esope.

F

3. Flavien Joseph.
14 Freugero Joanne.
14. Fryzon Léonard J.
20. Fontaines Aloïs J.
24 Ferrier Jérémie.
25. Foy (Thimotée de Ste).
25. Ferrier J.
28. Fonsèque Christophe J. [1]
29 Feo Antonio, dominicain.
34 Farnier.
41. Filliucius J.
43. Fite (Jean de la).
45. Ferrari J.
47. François (Jean de St., feuillant)
54. Fernelius.
54. Frey J.
54. Fouquet (Madame).
57. Fioretti.
62. Féron (M. le).

G

2. Gordok Jacob J. Gordoro.
3. Genebrardi Gilberti.
3. Grenade (Louis de).
7. Gonzalez P.
11. Gouland Simon.
11. Girard (Bernard de).
11. Guidaiche (Giosefo).
13. Gaudin Jean J. [2]
15. Gresset J.
17. Gomez (Madame de).

1 Fonséca Pierre 1548-1599 enseigna à l'université de Coïmbre.
2 L'auteur de la grammaire.

Digitized by Google

17. Godeau.
18. Gilbert.
19 Giraudeau Bonaventure J. [1]
29. Garasse F J.
25 Gontery J.
26. Gontier (le P.) Gauthier J.
29. Granatensi Lud. R. P. fr.
29. Granalem, dominicain.
29. Grodzicki Stanislas. J.
30. Gabriel (Dom).
32. Grenarde (de) dominicain.
32 Giliberto Vincenzis.
35. Gautier Antoine J.
37. Gallia (auteurs de la).
38. Gennaro J.
38. Guillebert.
38. Gomesio Sébastiano ?
39. Gaultruche J.
40 Garaffus J.
41. Gregorii de Valentia ?
44. Gutaltero Rodolpho.
44. Grégoire (de Naziance, Saint).
46. Galimard J.
49. Guenois Pierre.
50. Gregorio Petro.
50. Gotofredo.
51 Grachii Nicolaii.
55. Grassi Nicolas ?
59. Gascher Raymond.
60. Gastineau.
61. Gomez (Madame de).
66. Gormandière (Bède de la).
68. Gaultier René.
68. Gilbert, ministre

H

10 Homère.
10. Horace
10. Hésiode.
23. Haberto.
23. Haraucourt J.
33. Hugues Jean ?
34 Himarœo Claudio ?
35. Hermès (Mercure Trimegiste).
40. Hemmingium Nicolaum.
41. Henriquez Henri J.
45. Hach fr. J.
46. Hilaire (Saint, de Poitiers).
54. Helvétius.
60. Harlay (François de).
61. Huré Charles.

I

22. Isocrate.
27. Igrille.

1 Est venu à Marennes et à Saintes 1739.

46. Irénée (Saint).
51. Imbert Jean.
60. Irénée Philadelphe.

J

10. Jarric. Jarrige J.
20. Joubert J.
23. Jansénius.
33. Jure J. B.
33 Jacquinot Barthélemy J.
34. Jacquinot Jean J.
34. Jemal P.
37. Jérome (Saint).
42. Joseph (Pierre de Saint).
44. Justinien.
44. Justin (Saint).
47. Julian Guillaume ?
52 Julian J.
54. Josset J.
55. Juvénal.
56 Jonin J.
64. Jouvency J.
64. Jannon Jean ?

K

31. Kearney Barnabé J.
43 Klingii Conradi.

L

2. Laurinus Joannus J. Lorinus.
3. Lessius Léonard J.
3. Lafiteau François J.
4 Laertio Cher.
4. Lefèvre Pierre J.
4. Laynez Jacques J.
8. Léonardelli J.
10. Lucrèce.
11. Lejeune (le père Paul) .. ?
16. Labbe Philippe J. [1]
17. Lemoine ? Le P. Moine J.
18 Lucien — 18. Laërce.
18. Loywives Jean ?
20. Lebrun Laurent J.
21. Libani Sophista.
21. Lang Joseph J.
22. Lambino Dionyssio J.
24. Langues ? Languet.
26. Leys J.
28. Lingendes (Claude de) J.
28. Lanuze (de) J.
28. Labat François J.
30. Lambert de l'ordre de Cluny.
31. Legault (Ignace).

1 De Bourges, 1607-1667, nombreux travaux d'histoire et de géographie.

Digitized by Google

32. Layneufve Julien.
32. Lorgée ?
33. Laval J.
36. Lorin Jean J.
39. Laplacette Jean ?
40. Lefaucheux.
41. Laymal Paul J.
41. Lugo Jean (de) J.
41. Lancicius J.
42. Lombard J.
42. Ledesma J.
42. Lopez Louis J.
44. Luther.
47. Lavardain Jean, abbé.
48. Lactance.
49. Lafiteau, évêque de Sisteron.
49. Langues J. Joseph ar. de Sens.
50. Lange, avocat.
51. Lebrun Claude jurisconsulte.
55. Lafontaine.
56. Laporte J.
64. Lacroix (Antoine de) ?

M

2. Martinon Jean ?
2. Molinœo, carol.
4. Montreuil (Bernardin de).
4. Machiavel.
4. Maupeou.
4. Martel G. J.
11. Moreau J.
11. Mozzi J.
12. Mouette.
12. Mont J.
14. Manucii Pauli.
15. Marion Pierre J.
16. Martini Morentini. [1]
16. Maucroix (de).
17. Montignac (de).
18. Monet Philibert, J.
18. Macrobe.
18. Martial.
20 Musart J.
22. Miguel J.
22. Mureti Marci Antonii.
22. Malherbe.
23. Moraines Antoine.
23. de Marande.
24. Moquet J. Moquot.
28. Marchant J.
28. Molinier (Etienne de).
29 Murillo Diego ?
29. Morel Paul.
29. Musso Corneille.

1 Martini Morenti Navarri grammatica Rupellœ, 1592.

29. Machado J.
30. Mantusii Joan J.
31. Maurito franciscano R. P.
31. Maillard J.
31. Martin (Ant. de St) J.
33. Molina Ant. Chartreux.
34. Malleli Thoma.
34. Musso Carolo.
35. Marolles J. (devenu abbé).
35. Musart J.
36. Menochio Steph. J.
37. Mendoza F. J.
37. Magaliani Corma J.
37. Mariana Jean J.
38. Maucorps.
39. Marnise (Pierre de).
41. Molina Louis J.
41. Martini ?
41. Mœrati Tricensis Ludovici J.
42. Mourin (F. de) J.
42. de Molins Antoine ?
42. Moure (Ant. Ferm. de) ?
43 Misaubin Jean.
43 Millard Pierre.
47. Marsili J.
47. Molin Ant. J.
49. Mongin, Edme, évêque.
50. Molin Charles, jurisconsulte.
51. Montholon (Jacques de) avocat.
51. Martilière, avocat.
52. Malvin Jean.
54. Mure Antoine.
55. Martial.
55. Molière.
55. Ménardière (de la).
55. Maphai, cardinalis.
56. Marcellus Michael.
56. Manutii ?
58. Marot Clément.
58. Mornay Philippe.
59. Malherbe.
59. Maynard.
59. Melantonis Philippi ?
59. Moquet Etienne J. [1]
61. Martignac (M. de) J.
61. Montaltii Ludovici.
61. Maie, curé.
63 Martianoy Jean.
64. Merlat Elie.
67. Marinel E.
67. Mura J.
68. Merlin Pierre.
70. Mendez Alphonse.

1 Moquet Etienne, 1571-1628, a publié à Poitiers un grand nombre d'ouvrages.

Digitized by Google

N

1. Nicesore.
3. Nicophore Collisti.
6. Noblet (le)
20. Norbert ?
39. Noailles (cardinal de).
42. Napier Jean ?
47. Novisanis (J. de).
54. Niéremberg J.
62. Nicole.

O

10. Orbandino Nicolas.
14. Olivier de Serres.
28. Oliva Jean Paul J.
28. Ogier François.
28. Oudeau Joseph J.
28. Osorius Jean J.
29. Ovide.

P

3. Philippo aquinata.
3. Philon.
10. Possevino ant. J.
10. Pline.
10. Plutarque.
10. Platon.
10. Phèdre.
11. Politiani.
12. Pontis (de).
14. Pontani Jacobi J.
14. Poncy J.
14. Possen Jean.
15. Pelletin Jacques.
17. Pomey J.
18. Pibrac.
19. Perrault.
19. Porée Charles J.
22. Perpinan Valence J.
26. Poullichat, récollet.
26. Pineau Pierre.
28. Pinto Jacobo. J.
28. Panigarole.
31. Prothevin Jean de Poitiers.
32. Poiré f. J.
35. Priessac (Mgr de).
36. Paganino Lucensi.
37. Ponte (Louis de) ?
37. Pina (Jean de) J.
38. Palacis (Paul de).
38. Paez (fr. Blath). ?
41. Possevino Antoin. J.
42. Peraldi Guillelmi ?
45. Petavius Dyonisius J.
46. Potau Pierre.
50. Papon Jean.
50. Patru de l'Académie.
51. Paradinum Guliol.
54. Pidoux François.
54. Parevius Benoit J.
54. Plaute.
55. Perce.
56. Pindare.
56. Pasqual J.
57. Plantoni Jacobi ?
59. Petau J.
62. Pichon Jean J.
64. Piclet.
69. Pasquier Etienne.
70. Polances Jean J.
71. Poisson ?

Q

16. Quintilien.
37. Quirini Fernandi.
46. Quarantana ?

R

3. Rodriguez Alphonse J.
4. Raymond (du) Florimond.
5. Richelieu (duc de).
6. Rodes (Alexandre de) ?
9. Régis Jean-François) J.
11. Ravisii Joannis.
13. Rodigini Ludovici.
16. Rome J.
17. Rousseau Mr.
19. Rohan (cardinal de).
22. Remond François J.
24. Ricardi Antoine.
24. Richeome Louis J.
25. Rigourd Alexandre.
26. Reboul ?
28. Raulin Jean.
28. Reine Thomas ?
28. Rezza (de) ?
32. Reyroles (R. P. de) ?
33. Richer Denis ?
33. Rosignolo Bernandin J.
38. Ribera François J.
40. Ribademeyra Pierre J.
41. Raymond Th. J.
41. Rey ?
42. Ruperti (dom).
43. Recupita J. C. J.
43. Reiss J.
43. Rodriguez Emmanuel J.
46. Rader Mathieu J. [1]
47. Ricci Barthelemi J.
51. Roquespine (les abbés de).
53. Roderii (de) P. ?
55. Roze Jean J. [1]

1 A enseigné à Saintes.

Digitized by Google

56. Regnier.
56. Racau.
56. Ronsard.
61. Rabuttin (Royer de).
63. Rolduc (J.-B abbé de).
64. Rivet André.
66. Rivet Guillaume.
68. Raconis (sieur de).

S

2. Surius Laur ? Surin J.
2. Salian Jacques J.
2. Salvin (franc. ign.) ?
4. Solier François J.
9. Sigoni Caroli ?
10. Saldon Jean ?
10. Siraculli Andrea.
14. Sorda (Melchior de la).
14. Scœvola Sanmartino.
18. Scarron.
19. Sacchini f. J.
22. Smetii Henrici ?
27. Sponde (Sr de).
28. Sanchez Gaspard J.
28. Salmeron Alphonse J.
30 Suarez J.
30. Suêtone.
30. Salluste.
30. Stace.
30. Sénèque.
30. Senaule Jean-François.
31. Strapletono Thomas.
32. Spinelli Antoine J.
32. Du Sault Nicolas J. Dussault.
32. Senaud, Senault J.
33. Saintjure Jean Bap. J.
34. Sommalius H. J.
34. Sallier J. Solier J. Sollier.
35. Scribani C. ?
37. Serarius Nicolas J.
37. Salvini episcopi.
41. Sopran Jean J.
41. Surius Jean J.
42. Sanchez Thomas J.
46. Sigonii Caroli.
46. Solito fr. J.
47. Sourdis (cardinal de).
49. Samson curé d'Olivet.
49. Serre, prêtre.
51. Silhon (le Sr de).
51. Sanjoriani Petri.
55. Scaliger César.
56. Sanatii Henri.
56. Solini Julii.
58. Sacy (Le maistre de).
60. Stanislao episcopo.
61. Segris (M. de).

T

3. Thérèse de Jésus Ste.
4. Tiercelin.
4. Turnelri Adrien.
20. Turrellino Horatio.
22. Torquati Man.
28. Texcier J.
28. Thauer Jean J.
29. Trugillo Thon.
31. Trigoso Jean.
32. Taulot Nicolas.
34. Thoma J.
36. Tirinus J.
36. Toledo franc.
36. Théologiens de Louvain.
41. Thomas (d'Aquin).
41. Tibarius J. B. J.
43. Thyreus P. J.
50. Theveneau Adam, avocat.
51. Tagereau V. avocat.
54 Titelmanii F. ?
55. Tibulle.
55. Tite Live.
55. Térence.
56. Théophile voir Raymond.
50 Tremecius Emmanuel.
60. Tortullien.
60. Thucidide.
60. Théophraste.

U

28. Ursins (Charlotte des).
41. Urbano J.

V

12. Valtrini Joan. J.
12. Valère.
13. Voiture.
16. Virgile.
17. Vaugelas.
18. Verini Michaili.
20. Vanière Jacques J.
20. Valère.
22. Valladier André J.
28. Vitriaco (Jacobi de).
29. Valderame Augustin ?
30. Vega J.
31. Vigor Simon.
32. Valois Yves.
32. Vallorgne capucin.
34. Viette J. D.
36. Villalpandi J.
36. Velasquez J. Ant. J.
37. Viegas Blaise J.
38. Vivaldo Alphonso ?
38. Vallesii fr. ?

Digitized by Google

41 Vigner Jean J.
42 Vasquez Gabriel ?
42. Vandramano Petro ?
42. Vogolini ?
43. Voisin J.
51. Vigneo Jacobo ? Vignes.
59. Verin Francois J.
60. Vives Valentin J. L.
63. Verthamont (de) J. ?
64. Villedieu (marquis de la).
96. Verneuilh Jean.
69. Valle Laurent ?

W

26. Welsch, ministre de Jarnac [1].
38. Westhemero Barth. ?
45. Wion Marci ?
61. Wendrockio Willelmo.

X

5. Xavier (Saint François) J.
25. Ximénés (cardinal)
32. Xénophon.

Z

46. Zonaræ Joannis ?
46. Zypœo Franc.
51. Zasii Udabrici jurisc.
53. Zabarella.

A cette liste d'auteurs, j'aurais voulu ajouter les noms des imprimeurs avec lieux et dates, seconde liste que j'ai toute prête et qui reste à vérifier.

Je me suis aperçu que le travail était déjà fait, au moins en grande partie. Il n'y a qu'à consulter *pour les Jésuites* les noms d'auteurs dans la *Bibliothèque des écrivains* de la Compagnie de Jésus, *pour ceux de la religion réformée* dans la *France protestante* de Haag, *pour les autres* dans les *Manuels de librairie ;* on y trouve les titres de tous les ouvrages publiés avec noms d'imprimeurs.

Cette liste a exigé l'écriture de beaucoup de noms, de longues et pénibles vérifications et par suite a entraîné beaucoup de répétitions, de transpositions, d'omissions et d'erreurs.

Il restera toujours à corriger et cela sera la satisfaction de certains.

F. XAMBEU.

1 Le catalogue porte réponse à Welsch, ministre de Jarnac par le P. Pérardi, jésuite à Bordeaux 1616. M. A. Claudin dans l'article « LE PREMIER IMPRIMEUR DE JONZAC » publié dans l'INTERMÉDIAIRE DE L'OUEST p. 62 cite un ouvrage de Welsch, ministre de la parole de Dieu en l'église de Jonzac : l'ARMAGEDDON (de la Babylon) apocalyptique.

Digitized by Google

LA VIEILLE PRISON DE SAINTES

Son Déplacement — Le lieu qu'elle occupait

On me pardonnera de revenir sur des questions qui ont été, il y a déjà plusieurs années, le sujet de longues et nombreuses controverses. Dussé-je être taxé de témérité, je viens à mon tour présenter ma solution avec titres à l'appui.

C'est en 1750 que la Prison Royale de Saintes fut déplacée du lieu qu'elle occupait. En effet, le 4 mars de cette année, par un contrat au rapport de Rétif notaire royal à Saintes [1], Messieurs les Officiers du Présidial acquirent pour et au nom du roi des mineurs de la Guyarderie, une petite maison attenante au Palais de Justice et à l'Hôtel-de-Ville destinée à être convertie en prison.

Voici la teneur de ce contrat :

« Aujourd'hui quatre mars mil sept cent cinquante, pardevant le « notaire royal soussigné..... ont comparu en leurs personnes « Messire Pierre-Jean Simon de la Guiarderie, prestre curé de la « paroisse de Vallet, près Montandre, y demeurant, agissant au nom « et comme curateur des mineurs de feu sieur Denis Simon et de « Marie-Anne Coudreau, leurs père et mère, et demoiselle Marie « Simon de la Guiarderie, épouse de Me François Goussé de « St-Remy, avocat en la cour et Présidial de Saintes..... Les quels, « en exécution des ordres du Roy à eux notifiés, ont cedé et « transporté avec promesse, etc... le corps de logis de la maison « quy leur apartient et quy a sa sortie sur la rue appelée du Palais « confrontant le dit corps de logis de l'orient au corps de logis de « devant la dite maison et à celle des héritiers Maugrais, de « couchant à la salle d'audience du Palais, du nord à l'Hôtel-de- « Ville, du midy aux maisons des sieurs Thomas et Rivière. Le dit « corps de logis vendu, composé etc. etc. avec un petit jardin avec « ses issues et dépendances.

« La dite vente faite à Messieurs les officiers du Présidial de

1 Communication due à l'obligeance de M. Babinot, notaire à Saintes, détenteur des Minutes de Rétif.

Digitized by Google

« Saintes pour et au nom du Roy, messire Marc Auguste Le « Berton, Chevallier, Baron de Bonnemie, seigneur du Fouilloux, « La Grossetière et en partie de sa haute et basse Guérenne, « conseiller du Roy, président lieutenant général de la sénéchaussée « de Saintonge et siège présidial de Saintes, et messire maître « Jacques Compagnon, seigneur de Seusse, Thaims et Thézac, « conseiller avocat du Roy au même siège, demeurant en sa présente « ville, stipullant et acceptant pour Sa Majesté en conséquence de « l'ordonnance de M. Blair de Boisemont, intendant de la Généralité « de La Rochelle, le 14 janvier dernier, aprobative en conformité des « ordres de Monseigneur le controlleur général de la délibération « de mes dits sieurs les officiers du Présidial de Saintes du « 28 avril 1749. [1]

« Moyennant le prix et somme de quatre mille livres suivant « l'estimation, etc., etc..... déclarent les dits vendeurs que ladite « maison relève du domaine du Roy, etc..... que les plans adressés « à la cour et sur les quels Monseigneur le Controlleur Général a « approuvé *que le dit corps de logis et dépendances fut employé à « construire des prisons*..... Les dits vendeurs se sont démis « dévestus, etc..... des susdits fonds pour *être employés* comme « dit est à *la construction des dites nouvelles prisons*, et pour « l'entretien des présentes, etc., etc.....

« Fait et passé en ladite ville de Saintes en l'hôtel de M. de « Bonnemie, président lieutenant général..... signé Le Berton — Compagnon — de la Guiarderie, curé de Vallet — Goussé de Saint-Remis — Maire, Simon..... Rétif, notaire royal.

Trois mois après et le 6 Juin 1750, les mêmes officiers du Présidial, toujours pour et au nom du Roi, vendaient à Marguerite Olliveau, veuve Mestraud et à André Mestraud son fils, prêtre, curé de Préguillac *la maison servant alors de prison*. L'acte de vente est ainsi conçu :

« Aujourd huy sixième Juin mil sept cent cinquante après midy « pardevant la notaire Royal soussigné et présents les témoins bas

1 Il eut été intéressant de connaître les termes de cette délibération qui nous eussent sans doute appris les raisons qui motivèrent le changement de la prison ; mais nous n'avons pu nous la procurer ; M. de Richemond, Archiviste du Département a eu l'obligeance de nous faire savoir que les Registres de la Chambre du Conseil du Présidial s'arrêtaient au 2 avril 1731.

Digitized by Google

« nommés ont été présents Messire Marcq Auguste Le Berthon,
« chevallier, seigneur baron de Bonnemie, seigneur du Fouilloux,
« La Grossetière et en partie de la Haute-Guerenne, Conseiller du
« Roy, président, lieutenant général en sa sénéchaussée et siège
« présidial de Saintes, et monsieur maître Jacques Compagnon,
« Seigneur de Feusse, Thaims et Thézac, avocat, conseiller du Roy
« au même siège, demeurant en la présente ville, agissants *pour* et
« *au nom de Sa Majesté*, en conséquence de l'ordonnance de M.
« Blair de Boisemont, intendant de la Généralité de La Rochelle du
« 14 Janvier dernier aprobative en conformité des ordres de Mon-
« seigneur le controlleur général, de la délibération de Messieurs
« du Présidial du 28 avril mil sept cent quarante neuf, les quels
« dits sieurs commissaires ès noms et qualités ci-dessus, ont, par ces
« présentes, vendu, ceddé, etc. .... à Marguerite Olliveau, veuve et
« commune en biens de feu Pierre Mestrau, marchand, et à M.
« André Mestrau, son fils, prestre, curé de la paroisse de Préguillac,
« y demeurant présents, stipullants et acceptant, scavoir est une
« *maison située en la présente ville quy sert actuellement de prison*,
« mouvante du domaine de Sa Majesté au devoir que lesdits sieurs
« vendeurs n'ont pu déclarer, consistant en chambre basse, haute,
« grenier et généralement tout ce quy en dépend sans aucune
« exception ny réserve, qui confronte par *le devant à la rue publique*,
« d'un costé à la maison des héritiers Delusset, d'autre costé à celle
« desdits acquéreurs et par le derrière à la maison de la dame veuve
« Labat..... De laquelle susdite maison, etc., etc., les sieurs
« vendeurs se sont démis, etc..... toutes fois et par clause expresse
« qu'ils (les acquéreurs) ne pourront entrer en jouissance de ladite
« maison que dans un an de ce jour.... etc..... Dans la présente
« vente ne *sont pas compris les lambris* et *ferrements des cachots*
« *et autres ustancilles employés pour la sureté et détemption des*
« *prisonniers*. Déclarant lesdits sieurs vendeurs que laditte somme
« de deux mille trois cents livres sera employée aux réparations
« nécessaires pour rendre *sures et clauses les nouvelles prisons quy*
« *doivent être construites dans la maison destinée à cet usage*,
« *acquise des mineurs du feu sieur de la Guyardrie par contrat*
« *du quatre mars dernier*..... De tout ce que dessus.... etc.... fait
« et passé au dit Saintes, maison et logis de mon dit sieur
« Compagnon, en présence de... etc., etc..... Signé : Le Berton,

Digitized by Google

« Compagnon, A. Mestraud, curé de Préguillac, Olliver... Jobet « notaire royal. »

Des deux contrats qui précèdent, il résulte : 1° que c'est bien en l'année 1750 que la prison royale de Saintes [1] fut transférée du lieu qu'elle occupait alors, dans une maison acquise « pour être employée à la construction des nouvelles prisons » des mineurs de la Guiardrie attenant au palais de justice et à l'hôtel de ville [2]. — 2° Que la maison servant alors de prison fut vendue à la veuve Mestraud et à André Mestraud, curé de Préguillac, déjà propriétaires d'une maison contigüe à celle qu'ils venaient d'acquérir.

Il reste à déterminer l'emplacement de cette maison *servant de prison*.

Dans l'acte du 6 juin 1750 qui en fait vente aux consorts Mestraud cette maison est bien dite confronter « par le devant à la rue publique », mais quel nom portait cette rue ? C'est ce que le notaire ne nous dit pas. Ah ! Mᵉ Jobet, vous ne vous doutiez pas à quelles recherches, à quelles controverses donnerait lieu cette omission ! Mais puisque l'ancien nom de cette rue nous fait défaut, il nous sera possible, sinon de la retrouver, du moins de connaître l'emplacement de la prison, en suivant les mutations successives de la maison où elle se trouvait.

Le curé Mestraud, acquéreur, en 1750, de la maison servant alors de prison, en demeura propriétaire jusqu'à l'époque de son décès ; le 25 août 1780, par acte au rapport de Huvet notaire, ses héritiers vendirent cette maison à François Lachurié « remplissant par intérim les fonctions de Commissaire de la Marine », et dans le contrat la maison est dite : « Située *rue Vieille-Prison* confrontant

---

1 En disant la prison royale de Saintes nous n'entendons pas trancher la question de savoir si, indépendamment de celle dont nous nous occupons, il n'en existait pas d'autres, par exemple dans la Grande-Rue ou dans la Tour du Pont. L'exiguité de la maison vendue en 1750 et de celle acquise pour la remplacer tendrait au contraire à faire croire à l'existence d'autres prisons.

2 Lorsque la prison fut de nouveau déplacée, la maison où elle se trouvait servit successivement de logement au gardien de l'hôtel de ville chargé de sonner le beffroi, puis au concierge du tribunal de commerce et en dernier lieu au concierge de la Bibliothèque. On voit encore, aux fenêtres donnant sur la petite cour, des barreaux de sûreté en fer destinés sans nul doute à éviter l'évasion des prisonniers. La ruelle ou sortie sur la rue du Palais mentionnée dans l'acte du 4 mars 1750 existe encore actuellement.

Digitized by Google

« d'un costé à celle du sieur Bernardeau de la Briandière [1] et de « l'autre celle du sieur Michaud maître en chirurgie. »

Le 28 décembre 1783 (acte de Petit notaire à Saintes) Lachurié vendit à son tour à Jean-André Guenon, avocat au Parlement et siège présidial de Saintes, cette même maison qui est dite située « rue de l'*ancienne* prison » et confronter : « du couchant à la rue « de l'ancienne prison, du midi à la maison du sieur Michaud, maître « en chirurgie, et du nord à l'acquéreur. » M. Guenon avait en effet précédemment acquis la maison de Bernardeau de la Briandière [2] ; il se trouva par suite propriétaire des deux maisons provenant originairement des contrats Mestraud.

Au décès de M. Guenon, par acte de Durivault, notaire à Saintes, du 3 décembre 1806, ses héritiers vendirent à M. Paul-François Drilhon, avocat à Saintes, les deux maisons qu'ils avaient recueillies dans la succession de leur auteur. On lit dans le contrat : « deux « maisons se joignant situées à *Saintes rue Vieille-Prison* consis- « tant. etc..... etc..... confrontant du nord aux maisons des dames « Barraud et Rabillard, du midi à celle des héritiers Michaud, du « bout du levant..... du bout couchant à ladite *rue de la Vieille-* « *Prison* qui conduit du Palais au Collège. »

Ces immeubles passèrent par voie de succession de M. Drilhon, avocat, à son fils notaire à Saintes, et en dernier lieu à son petit-fils M. Henri Drilhon, avocat, qui en est actuellement propriétaire.

Messieurs Drilhon ont fait démolir et convertir en cour et servitudes la petite maison, c'est-à-dire celle provenant de Lachurié, des héritiers Mestraud et de MM. du présidial, c'est-à-dire la maison servant autrefois de prison.

Des faits qui précèdent lesquels sont appuyés sur des titres et actes publics [3], on peut conclure avec certitude :

1° Que la prison royale de Saintes était autrefois située dans la rue dénommée aujourd'hui rue Vieille-Prison.

2° Qu'elle occupait l'emplacement de l'écurie et de la portion midi

---

1 Acquise des consorts Mestraud ou leur représentant. Acte de Pasquier, notaire à Saintes, du 25 janvier 1775. C'était la maison dont les Métraud étaient déjà propriétaires lors de l'acquisition du 6 juin 1750.

2 Acte de Chety, notaire à Saintes, du 17 novembre 1780.

3 Dont nous devons la communication à l'obligeance de M. H. Drilhon.

Digitized by Google

de la cour appartenant actuellement à M. Henri Drilhon avocat et portant le n° 6.

3° Que cette prison fut en 1750 transférée dans une maison attenant au palais de justice et à l'hôtel de ville, c'est-à-dire dans la maison et la cour occupées aujourd'hui par le concierge de la bibliothèque.

4° Que la rue du Palais portait en 1750 ce même nom.

P. Drilhon.

VARIA

Nécrologie

Le 19 mai 1896 est décédé à Saint-Jean-d'Angély, M. Léon Duret, conseiller honoraire à la Cour de Rennes, l'un des anciens de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure.

M. Sébilleau, avocat, juge-suppléant au tribunal de Saint-Jean-d'Angély a prononcé, le jour des obsèques, un discours où il a tracé la vie de Duret et rappelé son talent et sa vertu. Ce discours a été publié par l'*Union Conservatrice* du 17 mai et par le *Moniteur de la Saintonge* du 21 mai.

—

Le Congrès des *Cercles catholiques* a été tenu à Saintes du 18 mai au 22 mai 1896.

« Nous inspirant des enseignements du Saint-Siège, écrivaient les « organisateurs du Congrès, nous travaillons à établir pour le salut « du peuple, sous les auspices de NN. SS. les évêques, des associa- « tions ouvrières et agricoles adaptées aux temps actuels..... »

Les différentes séances ont eu lieu conformément au programme distribué et le compte-rendu a été donné dans certains journaux de la région.

Parmi les principaux orateurs et membres du Congrès qui ont pris part aux discussions sont : MM. de Monvallier ; Oudet ; Georges Martin ; Gabriel Dufaure ; l'abbé Guibaud ; le R. P. du Lac ; l'abbé Rousseau ; Lalut ; l'abbé Plumeau ; le chanoine du Vauroux ; M. Rousset ; M. Ducrocq ; M. Sauvé ; M. de Pelleport ; M. Lerolle et Mgr Bonnefoy.

Congrès des Sociétés savantes a la Sorbonne en 1897. — Les programmes restent les mêmes pour les sections d'histoire et de philologie ; des sciences économiques et sociales ; des sciences ; de géographie historique et descriptive ; nous publions celui de la section d'archéologie.

— *Archéologie préhistorique.* — 1° Compléter la liste des monuments mégalithiques relevés dans chaque département. Deux listes de ces documents ont déjà été dressées, la première par la Commission de topographie des Gaules (Al. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, 2e édit., p. 430), la seconde par la Société

Digitized by Google

d'anthropologie (*Bulletin de la Société*, 1880, p. 64). Prendre ces relevés pour base des recherches nouvelles. — 2° Dresser entièrement la liste des monuments mégalithiques, par régions, pour les colonies françaises, en particulier pour l'Afrique et Madagascar. — 3° Faire, pour chaque département, un relevé des sépultures préromaines en les divisant en deux catégories : sépultures par inhumation, sépultures par incinération. — 4° Signaler dans chaque arrondissement les monnaies gauloises qu'on y recueille dispersées isolément sur le sol. Il importe de relever et de décrire non seulement les pièces rares ou inédites, mais surtout celles qui sont communes, et qu'on connaît par des exemplaires déjà publiés ou conservés dans les musées et les collections. C'est en signalant les pièces qu'on trouve plus abondamment et plus particulièrement dans telle ou telle région ou localité, qu'on parviendra à fixer et à préciser l'attribution de nombreux groupes de monnaies gauloises qu'on hésite à donner à des peuples voisins et dont l'origine est encore plus ou moins incertaine. Ce relevé, fait avec soin dans tous les départements, permettrait de dresser définitivement la carte numismatique de la Gaule.

— *Archéologie romaine.* — 5° Rechercher les sarcophages ou fragments de sarcophages sculptés, d'origine chrétienne ou païenne, non encore signalés, qui peuvent exister dans des collections publiques ou dans des propriétés particulières. — 6° Signaler en France et dans l'Afrique française les mosaïques antiques ou du moyen âge non relevées jusqu'à cette heure et dont on possède soit les originaux, soit d'anciens dessins. — 7° Relever les documents épigraphiques ou archéologiques (statues, statuettes, bas-reliefs, bronzes, ustensiles, etc.) qui sont signalés dans des livres ou des manuscrits comme existant dans une collection publique ou privée et dont la trace est aujourd'hui perdue. — 8° Signaler en France ou en Afrique les découvertes récentes de constructions d'époque romaine (temples, théâtres, villas, fermes, édifices militaires, etc.) — 9° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule et dans l'Afrique ancienne ; voir si les anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et persisté à travers le moyen âge. — 10° Etudier les pierres gravées inédites qui se trouvent, en France, dans les musées ou les collections particulières. En faire connaître les sujets, les inscriptions, les dimensions et la matière. Comprendre dans ces relevés les pâtes de verre antique, qui étaient des reproductions des pierres gravées. Etendre cette recherche au moyen âge et à la renaissance. Cette étude devra être accompagnée des empreintes des pierres gravées de préférence à des dessins ou à des images quelconques.

— *Archéologie du moyen âge.* — 11° Signaler, par département, les sources ou les fontaines qui ont été au moyen âge ou sont encore de nos jours un objet de dévotion ou un lieu de pèlerinage. Indiquer le saint sous le vocable duquel elles sont placées, les jours et les cérémonies du culte qui s'y pratique, etc. Examiner si ces coutumes pieuses ne sont pas des survivances antiques. — 12° Etudier les monnaies françaises inédites récemment découvertes, qui appartiennent à la période comprise entre les temps mérovingiens et le XVIe siècle. S'attacher surtout aux monnaies féodales. — 13° Dresser la liste, avec plans et dessins à l'appui, des édifices chrétiens et des monuments sculptés d'une province ou d'un département réputés antérieurs à l'an 1000. — 14° Rechercher les documents concernant

Digitized by Google

les ateliers monétaires de province, leur fonctionnement, leur organisation ; recueillir les souvenirs archéologiques relatifs aux hôtels où ils étaient installés. — 15° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.) — 16° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date. Accompagner les communications de ce genre de dessins et de plans. — 17° Signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits. — 18° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée. Au moyen âge, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui influaient sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici. Il serait intéressant d'en rechercher la trace sur les monuments. — 19° Dresser, pour un département, un arrondissement ou un canton, la liste des objets intéressant l'histoire ou l'archéologie qu'il conviendrait de mettre sous la sauvegarde de la loi du 30 mars 1887.

— *Archéologie orientale et hébraïque.* — 20° Rechercher les épitaphes, inscriptions de synagogues, graffites en langue et en écriture hébraïques qui n'ont pas encore été signalés ou ont été imparfaitement publiés jusqu'à présent. — 21° Rechercher les inscriptions arabes, épitaphes, dédicaces de mosquées, légendes de portes, de minbar, etc., antérieures à la conquête turque, qui se trouvent dans nos colonies, en particulier en Algérie et en Tunisie.

Fouilles et découvertes

—

Le trésor de Saint-Mandé. — Un trésor de quarante-six pièces d'or a été découvert le 15 mars 1891, par M. Texier, de Saint-Mandé (canton d'Aunay) dans les restes d'un vieux bâtiment. Si toutes les pièces de ce trésor sont semblables à celle qui nous a été communiquée, ce seraient des écus à la couronne de Charles VI, mais non de Charles VII, comme l'indique le correspondant de la Société des Archives historiques de la Saintonge. (*Bulletin* de mai 1896, p. 185). Ces pièces diffèrent en effet des écus de Charles VII, en ce que les couronnes placées au revers sont en dehors du quatrefeuille, tandis que dans les écus de Charles VII, les couronnes sont contenues dans le quatrefeuille (V. Hoffmann, *Monnaies royales* de France, page 48, n° 1, planches XXV, fig. 1 et pl. XXI, fig. 2, 3 et 4). De plus, dans les écus de Charles VII, l'écusson du droit est accompagné de deux petites couronnes à dextre et à senestre, tandis que ces couronnes manquent dans les écus de Charles VI.

L'écu de Saint-Mandé que nous avons examiné avait été frappé à Rouen.

C'est à partir de 1384, que Charles VI fit frapper les écus à la couronne. Il faut donc comprendre la fabrication des pièces trouvées à Saint-Mandé entre 1384 et 1422.

G. Musset.

Digitized by Google

La Voie romaine de Saintes a Pons et l'occupation romaine. — La voie romaine de Saintes à Pons peut être suivie entre ces deux villes, surtout depuis le village des Arènes et dans toute sa longueur sur la commune de La Jard.

Le village des Arènes qui a été, probablement à l'époque de la domination romaine, une colonie pour l'exploitation de la plaine, riche alors, qui porte ce nom, était situé sur cette importante voie de communication. Des murailles très épaisses, d'une solidité extraordinaire, des restes d'un ancien établissement des Thermes, prouvent que les Arènes eurent une assez grande importance.

Le nom de ce village laisserait supposer que les Romains y avaient aussi un cirque, ce qui ne semble nullement prouvé, car il n'en existe nulle trace. Il est plus probable que ce nom vient des mines qui existaient autrefois et qui ont été considérées, à tort, comme des Arènes.

A quelques centaines de mètres, au sud de ce village, en suivant la grande route nationale, à l'endroit où elle est traversée par le chemin de Préguillac à Courcoury, sur la gauche, on aperçoit un petit sentier à travers les champs, qui aboutit sur ce dernier chemin, à quelques mètres de la route nationale ; c'est l'ancienne voie romaine. Elle se dirige vers le sud et passe sur le Terrier-Blanc où elle forme une légère excavation et se continue parallèlement à la route nationale, après avoir été traversée par le chemin de Préguillac à Courcion. Ce chemin occupe la place d'un autre plus ancien qui n'était peut-être que le chemin qui faisait autrefois communiquer Courcion avec la voie romaine, car il n'est pas douteux, à mon avis, que cette pointe de terre qui s'avance dans le marais, et au bout de laquelle se trouve Courcion, ait été habitée à l'époque de la domination romaine. Ce sentier devient ensuite un véritable chemin qui traverse le bourg de La Jard. C'est près de cette voie romaine que se sont élevés, au moyen âge, le château seigneurial, le prieuré et l'église, à gauche ; une dépendance du château, appelée La Grange-Dîme existe encore aujourd'hui, à droite. C'est aussi de chaque côté qu'est construit ce petit bourg sur une longueur d'environ cinq cents mètres.

En 1894, lors de la reconstruction du chemin qui conduit à la Roche, à quelques centaines de mètres du bourg, dans la partie la plus basse de la vallée, les ouvriers ont découvert une épaisseur de sable de 30 à 40 centimètres, et cela sur une largeur d'environ quatre mètres. Peut-être ce sable a-t-il été employé pour permettre l'écoulement plus rapide des eaux qui devaient traverser le chemin à cet endroit.

A peu de distance de La Jard, la lisière et même le milieu du marais semblent avoir été habités par les Romains. On trouve leurs traces sur une étendue de deux kilomètres environ, de Fontroman à Rabaine. Le village de Fontroman est situé près d'une fontaine, dont la source, très importante, fait tourner un moulin à quelques mètres. Près de ce village, des fouilles ont permis de découvrir de vieux murs, des briques très épaisses, ce qui autorise à croire que ce lieu a été habité par les Romains et que ceux-ci pouvaient bien avoir des moulins sur le petit cours d'eau dit Le Roman.

A peu de distance de ce village, aux Monards, on a trouvé également des briques, des pierres taillées, des pilons en poterie. De ce village à Rabaine, un chemin longe le cours d'eau Le Roman et semble avoir été formé de blocs assez volumineux, dont quelques uns ont glissé dans le cours d'eau qui, au fond, en contient, à

Digitized by Google

certains endroits, une très grande quantité. Peut-être, le premier chemin qui a existé à cet endroit était-il de construction romaine, et le village de Rabaine était-il habité par eux.

Il est probable que les populations qui habitaient dans ces lieux devaient communiquer avec la grande voie romaine qui n'était située qu'à deux kilomètres environ. Mais il m'est impossible de donner des renseignements précis à ce sujet.

Quels étaient ces habitants? Formaient-ils une colonie? à quel genre de travail se livraient-ils? Il me semble bien difficile de répondre à ces questions. Cependant il est permis de penser que dans les premières années de la conquête, les Romains s'établirent, comme avaient fait avant eux les populations préhistoriques, près d'une source ou d'un cours d'eau; qu'à cette époque, ils ne connaissaient pas les moulins à eau, c'est pourquoi on trouve des pilons à main en poterie qui ont dû leur servir à moudre les grains qu'ils utilisaient ensuite à leur nourriture. Puis plus tard, ils construisirent des moulins près de la fontaine appelée Fontroman, ou sur le cours d'eau. Le Roman, et peut-être même à Rabaine. — Situés près de côteaux très fertiles, sur le bord d'un marais traversé par de nombreux cours d'eau et dont une partie, la forêt de la Seugne, était couverte de grands arbres dont on trouve des troncs énormes en creusant des fossés, les habitants de ces lieux devaient être, en même temps, cultivateurs, chasseurs, pêcheurs ou pasteurs, et pouvaient aussi se livrer au commerce.

Certains points, compris aujourd'hui dans la commune de Colombiers, entr'autres Font-Loreau, ont été probablement habités par les Gallo-Romains, et devaient être reliés par un chemin avec la voie romaine qui se dirige ensuite sur Pons, où elle ne présente, à ma connaissance, rien de remarquable. L. Goy.

ERRATA. — Page 349. — 17. Le P. Gaudin a publié d'autres ouvrages: **de Dei prœsentia** catalogue f. 35; — page 352, lire 27 au lieu de 26; — page 355, ligne 12. lire 1630; — page 363, ligne 5. lire 1608; — page 364, ajouter **59. Le trésor de l'Evangile par Paul Bertrand, ministre du St-Evangile à Saumur 1659**; — page 371, ligne 33 supprimer (en ses) et la virgule après Duplessis; — page 379, note 2. — **De la vie intérieure** par A. Baiole f. 32 du catalogue; — page 381, note 1, **Traité de la confiance en Dieu** par le P. N. Dussault f. 34 **Institutions spirituelles** f. 34. **Caractère du vice et de la vertu** f. 35 du catalogue.

Saintes. — Imp. Hus.

Digitized by Google

Recueil de la Commission des Arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

—

Procès-verbal de la séance du 30 Juillet 1896

L'an 1896, et le 30 juillet, la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes s'est réunie dans la salle de ses séances, rue de la Loi, 11, sous la présidence de M. Xambeu, vice-président.

Assistaient à la séance : MM. Noguès, secrétaire ; Poirault, trésorier ; Dangibeaud membre titulaire ; Maurice Martineau, Goy, Privas, abbé Violeau.

Excusés : MM. Musset, Luguet, de Richemond, Jouan, Dr Guillaud, Dr Merle.

Au sujet du procès-verbal de la dernière séance — adopté —, M. Xambeu lit une lettre de M. le baron Eschasseriaux, d'où il résulte que le travail sur les souterrains refuges pourrait paraître en 1897.

Sont agréés comme membres correspondants : MM. Denis, conseiller général de la Charente-Inférieure, pour le canton de Saujon ; G. Ard, ingénieur des arts et manufactures, propriétaire à Cozes ; Pelloquin, horloger à Aulnay-de-Saintonge.

Après avoir énoncé les publications reçues et signalé les passages intéressant particulièrement nos contrées, M. le Président donne communication : d'une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique et des Cultes, et des programmes concernant le 35e congrès des sociétés savantes et le 21e congrès des sociétés des Beaux-Arts des départements, au 20 avril 1897. Les mémoires devront être adressés avant le 1er février, terme de rigueur. Au sujet desdits mémoires, il est à noter que « ceux qui à l'impression exigeraient plus de vingt pages du format du compte-rendu, devraient être l'objet de suppressions qui seraient demandées à l'auteur, avant la mise sous presse. »

M. le Président montre le papier terrier, très volumineux, de la Commanderie des Epeaux, 1758, et annonce que M. Thublier, juge de paix à Saintes, en fait don à la Commission. — On vote des remerciements.

M. Himbourg, juge-suppléant, à Saintes, fait déposer sur le bureau, un travail relatif au tribunal de Saintes, faisant suite au travail de M. Pied-Lataudrie (1883).

Digitized by Google

M. Goy présente plusieurs pointes de flèches préhistoriques, dont deux en feuilles de lauriers et barbelées, trouvées au four à chaux, commune de Berneuil, et à Chaillot, commune de la Jard ; — M. Dangibeaud, quelques échantillons préhistoriques recueillis autour de Chadignac et des moulins de Brandé, près Saintes ; — M. Noguès, plusieurs pièces de monnaie provenant des environs de Dampierre.

Lectures : Note de M. Clanet sur l'habitat pendant l'époque de la pierre polie ; — Note de M. Egreteau, sur des abbayes citées dans l'almanach royal de 1777 ; — Note de M. Goy, sur une excavation pratiquée dans la voie romaine de Saintes à Pons, au chemin du Virant, commune de Berneuil ; — Note de M. Xambeu, sur la situation de l'agriculture et des récoltes, et sur l'état du prix des différents grains vendus au marché d'Aligre du 1er janvier au 31 décembre 1777.

Fait et clos, à 3 heures et demie, les jour, mois et an que dessus.

Le Président, **F. XAMBEU.**

Le Secrétaire, **J.-L.-M. NOGUÈS.**

L'Aérostation en Aunis et en Saintonge

Le départ de M. Andrée pour le pôle nord que le savant aéronaute a voulu tenter d'approcher en ballon, donne de l'actualité à tout ce qui peut servir à l'histoire de l'aérostation. C'est un motif pour nous de sortir de nos cartons quelques notes relatives aux points de cette histoire qui touchent à notre région, et qui nous l'espérons, intéresseront nos lecteurs [1].

Chacun sait que la fin du XVIIIe siècle vit les premières expériences sérieuses d'aérostation. Le portugais Gusmao, voyant un corps léger flotter dans les airs, avait bien eu l'idée de pratiquer en grand cette expérience en s'élevant du sol devant le palais du roi à Lisbonne, mais il fut considéré comme un être extraordinaire et forcé de s'expatrier, François Blanchard, à l'âge de seize ans, avait inventé

1 Cf. Faujas de Saint-Fond. *Description des expériences ...de M. Montgolfier*. Paris, Cuchet, 1784, 2 in-8o — Poterlet jeune, *Notice sur Mme Blanchard*, aéronaute. Paris, juillet 1819. — *Affiches rochelaises*. passim. — Bibliothèque de La Rochelle, mss. nos 338, 610, etc. — Journal *La Charente-Inférieure*, 1836 (deux articles). — *Bibliographies générales*, etc.

Digitized by Google

une voiture mécanique avec laquelle il parcourut un espace de sept lieues. En 1757, il imaginait un vaisseau volant qui, au moyen d'un contre-poids de six livres, s'éleva à vingt pieds au-dessus de terre. En 1766, le docteur Black avait cherché à utiliser dans le même but le gaz hydrogène découvert par Cavendish, mais il échoua dans son entreprise ; il en fut de même de l'italien Cavallo en 1782. Le mérite de l'application revient, somme toute, aux frères Montgolfier qui lancèrent le premier ballon, le 5 juin 1783, sur la place d'Annonay, expérience renouvelée bientôt sur le Champ de Mars.

L'enthousiasme que les Montgolfier firent naître par cet acte audacieux, se répandit rapidement en France, et les expériences se multiplièrent. Il peut être intéressant de rappeler quelques essais d'aérostation locale dont le souvenir a été conservé jusqu'à nous.

Le 16 décembre de la même année 1783, dans la ville de Niort, les prêtres de l'Oratoire qui dirigeaient le collège de cette ville, lancèrent, sur la promenade publique, un globe aérostatique de trente-deux pieds de circonférence rempli, d'air chaud, en deux minutes. Cet aérostat s'éleva en cinq minutes à la hauteur de plus de mille pieds et retomba au bout de dix minutes sur un toit, sans avoir été endommagé.

Le 18 du même mois, les mêmes prêtres réitérèrent l'expérience. avec le même globe. Elle réussit au-delà des espérances de tous les spectateurs. L'aérostat rempli d'air chaud dans une demi-minute, s'éleva avec une rapidité étonnante. Entraîné par les courants d'air, il parvint en quatre minutes à une hauteur si considérable qu'on le perdit entièrement de vue, pendant six minutes ; il alla tomber lentement à une lieue de l'endroit où on l'avait lancé.

Puis ce fut au tour de Fontenay-le-Comte. Le 3 janvier 1784, « deux favoris de Mars et de Bellone » comme les appelle un écrivain du temps, MM. de Lespinay et de Bouillé, officiers au régiment du Roi, s'inspirant des expériences des Priesley, de Volte et des Mongolfier, lancèrent une « machine aérostatique dans le jardin de leur hôtel ». Cet aérostat avait été gonflé au moyen d'une combustion de paille et de tonture de laine ; il s'éleva presque verticalement à une hauteur d'environ cinq cent soixante toises. La machine alla en moins de cinq minutes tomber à une demi lieue de la ville « après avoir jeté dans l'esprit des villageois, une terreur

Digitized by Google

effrayante. » Les deux officiers se proposaient d'en construire un autre plus puissant, et qui devait avoir mille cent soixante-seize pieds, à la grande joie de la population fontenaisienne.

Les Rochelais ne tardèrent pas à suivre cet exemple. Le 27 janvier, entre 11 heures et midi, un sieur C. lança un ballon dans le jardin des PP. Récollets. Les proportions de la machine étaient de six pieds quatre pouces de diamètre sur dix de hauteur. Dans l'espace de trente secondes, il fut rempli d'air chaud au moyen de paille en combustion. Son élévation fut rapide, il demeura visible pendant une minute, le temps étant pluvieux ; puis dans une minute et trente secondes, il descendit lentement à trois cent cinquante toises du lieu où il avait été lancé.

Le 3 février, MM. de Lespinay et de Bouillé renouvelaient leur expérience dans les conditions prévues. Le ballon installé dans le parterre de M. de Langle, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, avait trois mille quarante-deux pieds, de volume sans doute ; comme le précédent, il était composé de deux pyramides quadrangulaires appuyées par leur base et tronquées par le haut. L'ascension de la machine fut annoncée par plusieurs décharges de boîtes, qui servirent aussi de signal aux observateurs et aux courriers qui étaient sous le vent. La ballon était orné de diverses couleurs et haut de dix-huit pieds. Il ne fallut que cinq minutes pour lui donner une force d'ascension d'environ trente livres. Mais on le lacha avant qu'il n'eut atteint sa légèreté spécifique qui était de quatre-vingt-douze livres, et il tomba à une demi lieue de la ville après s'être soutenu en l'air dix-sept à dix-huit minutes. Les deux officiers ne devaient pas s'en tenir là, car ils avaient préparé un aérostat « à ballon perdu » auquel ils devaient suspendre, pauvre victime, un gros chat qui avec sa cage pesait douze livres.

Le 22 février, un maître apothicaire de La Rochelle, Goujaud fils, lançait sur la place royale à La Rochelle, en présence des chefs et de toute la ville, un magnifique ballon de seize pieds de haut et de trente-six pieds de circonférence. Sa forme était un peu ovale, et il était terminé par une couronne aplatie ; il était d'un beau blanc imitant le taffetas, avec des bandes bleues, et décoré de fleurs de lys d'or. Chaque fuseau portait des légendes latines rappelant la gloire de la découverte des Charles, des Robert et des Mongolfier, et à l'honneur des Français. Cet aérostat en moins de treize minutes

Digitized by Google

s'éleva à une hauteur considérable, et se déroba après avoir été vu de la grosseur d'une petite étoile, même avec les meilleures lunettes d'approche, puis alla tomber sur la route de Marans, à trois lieues de La Rochelle.

Mais si son départ avait été salué des acclamations des spectateurs et d'un enthousiasme général, il n'en fut pas de même de sa descente. Les paysans ne s'accoutumaient pas à la vue de ces machines étranges et si nouvelles, et lors de sa chute, les paysans du marais le mirent en pièce à coups de fourche après avoir été fortement effrayés. [1]

Les expériences se succédèrent nombreuses. Chacun s'y employait. Un jeune homme nommé Lair, de Saint-Jean-d'Angély, « le quinzième fils d'un brave homme dont le zèle ne se rebuta jamais », de retour de trois campagnes à la mer pour le service du Roi, occupa ses loisirs en lançant deux aérostats.

« C'est une fureur, disent les gazettes du temps, mais elle est bien noble ; dans toutes les provinces, dans toutes les villes on fait des efforts pour concourir à la gloire des inventeurs des ballons, et dans toutes ces expériences multipliées on saisira peut-être les moyens de les rendre utiles, après qu'ils auront procuré du plaisir aux spectateurs. »

Aussi l'imagination s'enflamme, et on escompte déjà à plaisir les services que peut rendre la navigation aérienne.

Le sieur Desmart, doreur, et privilégié de la Cour, ancien navigateur, propose de construire des navires très légers, armés de toutes pièces, et portés par des globes aérostatiques ; ces bâtiments, dit-il, auront l'avantage de ne laisser aucune inquiétude pour la sûreté des voyageurs ; il démontrera qu'on peut faire avec ces

---

1 Les aéronautes ne trouvaient pas toujours à l'origine les soins empressés qu'on leur prodigue aujourd'hui. La preuve en existe dans une note curieuse conservée à la bibliothèque de La Rochelle, (mss. 310, f° 22 V°). Voici ce que nous y lisons : « L'aéronaute Blanchard à ses confrères. Citoyens collègues, l'amitié et la fraternité m'engage à vous prévenir de ne pas vous embarquer sans argent. Car si, malheureusement, vous venez à descendre dans les possessions du citoyen juge de paix de la division de l'ouest, et que vous ne payiez pas sur le champ les dégâts que feraient les curieux à l'occasion de votre descente des airs, il vous f ..... à l'instant un coup de fusil. C'est la dernière parole dont il m'a régalé hier à 6 heures du soir, à son bureau, rue Plumet, n° 850. (Paris ce 30 fructidor).

Digitized by Google

navires plus de vingt lieues par heure avec des vents favorables. Ce projet paraît, dans le premier moment, impossible à celui qui n'a pas vu son plan ; mais il se propose de le montrer aux personnes qui auront quelques objections à lui faire ; il les persuadera de l'importance de sa découverte.

Le sieur Desmart habitait à Lyon. rue Neuve, près Saint-Nizier. Son système ne nous est pas connu.

Il n'en est pas de même d'un Sablais, un marin des Sables-d'Olonne sans doute, auquel les longues navigations avaient donné l'expérience des choses de la mer. Celui-là a tout prévu, sauf bien entendu les lois de l'aérostatique qui n'ont pas encore dit leur dernier mot après cent années et plus de recherches et d'expériences. Il suppose un ballon capable d'enlever un bateau de vingt-cinq à trente pieds de quille, mais sans décrire son ballon ; il en suppose même deux, si un seul ne suffisait pas. Le bateau doit, autant que possible, être ponté, à deux mâts portant des voiles latines comme les goëlettes ; un foc va du mât de misaine au beaupré ; jusque là rien de bien nouveau ; ce qui l'est, nouveau, c'est un gouvernail « au derrière du bateau, travaillé en queue d'hirondelle, composé en toile cirée, sur un bois fourchu à la demande de la force du bateau. » L'inventeur pose son gouvernail horizontalement sur un pied et fait de manière qu'il soit possible de gouverner tribord et babord et droit à la barre, et pour qu'il soit aussi loisible, en pesant sur le bout de la barre dudit gouvernail, de l'élever à deux ou trois pieds tout à son grand, pour faire baisser ledit bateau, et le baisser à deux ou trois pieds de même pour l'ascension d'icelui. Pour donner de la stabilité au bateau, il charge la quille de plomb retenu par une armature.

L'expérience ne fut point faite, mais La Rochelle et les villes voisines continuèrent à assister à des lancements de ballons. Le 18 mars 1784, le directeur de la Comédie de La Rochelle, Deferville, lançait un aérostat de quarante-cinq pieds de hauteur sur cent de circonférence ; sa forme était un carré allongé ; ce fut une des expériences les mieux réussies, le ballon tomba à deux lieues de La Rochelle. Le lundi 22 mars ce fut au tour de Saint-Martin-de-Ré, avec un aérostat de douze pieds et demi de hauteur, en forme de deux pyramides dont les pointes étaient tronquées et les bases réunies :

Digitized by Google

Le Rhétois étonné, surpris et l'âme émue
A l'aspect d'un ballon qu'inventa Montgolfier,
Le fut encore bien plus, quand auprès du quartier
Il le vit s'élever et le perdit de vue.

A Nantes, on rêvait mieux encore, car on avait ouvert une souscription pour un ballon qui devait partir de l'enceinte de la Cagassais et devait emmener des voyageurs.

Les poètes s'exerçaient à leur tour ; les *Affiches de La Rochelle* du 25 juin contiennent le logogriphe suivant :

Je tiens ma place dans le monde
Je fixe l'œil des souverains ;
J'offre enfin à tous les humains
Le fruit d'une étude profonde.
Pour me trouver, mon cher lecteur,
Rappelle-toi quelle est la fleur
Qu'à Salenci la fille sage
Obtient pour prix de sa vertu :
C'est une rose, diras-tu ;
Oui, j'en conviens ; malgré l'usage
Tu peux la nommer en latin.
Dans mes neuf pieds tu retrouveras encore
Ce qui flatte un goût délicat et fin ;
Ce métal que l'avare adore ;
Ce qu'un aveugle fait pour trouver son chemin ;
Ce qui souvent nous est contraire ;
La carte dont le point est arbitraire
A certain jeu.
Poursuis lecteur ; ce qu'il faut pour me faire,
Et que plusieurs possèdent peu ;
Un petit animal qui ne fait que détruire,
Un petit animal rongeur.
Enfin, car je veux tout te dire,
Le trône où je m'assieds avec mon Créateur.

(*Par un soldat de la garnison*).

Le mot est aérostat, dans lequel on trouve : rose, rosa, tarte, or, tâté, sort, as, art, rat, astre.

L'enthousiasme parvint enfin à son comble à La Rochelle quand on y apprit les ascensions nombreuses et audacieuses de Blanchard, qui tenait au pays par son mariage. Blanchard se maria dans des conditions originales. Le célèbre aéronaute se trouvant, en 1778, aux Trois-Canons, station de poste entre La Rochelle et Rochefort, y tomba malade et reçut les soins empressés de son hôtesse Mme Armant alors enceinte. Il se proposa comme le gendre futur de la maison dans le cas où Mme Armant donnerait le jour à une fille, ce qui advint. En 1794, Mlle Armant devenait Mme Blanchard et

Digitized by Google

partageait la fortune hasardeuse de son mari, au point d'être victime de ses audacieuses ascensions. Lors d'une fête donnée à Paris, à l'ancien Tivoli, le 6 juillet 1819, le ballon qu'elle montait prit feu, et Mme Blanchard fut tuée par la chûte qu'elle fit dans l'hôtel d'un de ses compatriotes, le général Lafont, mari de Mlle Amélie de Missy.

Bien que nous n'ayons rien à ajouter d'important à la biographie de Blanchard qui se trouve dans tous les grands recueils, nous ne pouvons résister à l'envie de faire connaître deux curieuses lettres conservées par la Bibliothèque de La Rochelle, mss. 310 (fonds Bouyer), page 27 ; elles émanent de cet aéronaute qui avait imprimé comme en-tête sur ses lettres : « citoyen adoptif des principales villes des Deux-Mondes, agrégé des Académies étrangères, de l'Institut départemental de Nantes, membre de l'Académie de Vaucluse, et pensionnaire de l'Empire français, etc. etc. etc. »

La scène se passe en Amérique. « Lettre à M. Fenuo. Monsieur, de tous tems les beaux-arts ont fait des envieux. Les gens d'esprit les ont admirés et les sots les ont tympanisés. Celui que je me fais gloire de professer et qui m'a valu tant d'honneurs en Europe, m'a aussi procuré bien des ennemis que, du haut des nues, j'ai méprisés par mes brillants succès. Réduit à ramper sur la terre, dans ce pays, par des causes que j'ai très bien détaillées dans les Gazettes, et qui ont été appréciées par des personnes d'esprit, permettez-moi de répondre à la platitude insérée contre moi dans votre n° 533.

« Réponse à l'anonyme.

Je me suis imposé la loi de laisser aboyer les petits rocquets. Je ne prends pas même la peine de me détourner pour les chasser, car si je réponds à votre impertinente satire, c'est plutôt en considération du public que pour me déffendre vis-à-vis de vous que je ne connais pas, puisque vous n'osez pas vous nommer. Vous dites que mes talents ont envahi l'argent du public. Vous me faites bien de l'honneur. Je désirerais que vous eussiez dit la vérité, mais malheureusement pour moi, c'est le contraire dans ce païs. Vous ajoutez qu'ayant votre argent, je vous traite ensuite d'ignorans. A Dieu ne plaise, d'avoir une telle opinion d'un peuple qui dans l'espace d'un siècle a fait autant de progrès que l'Europe en fit dans les quatre mille premières années. Il y a même lieu d'espérer que dans quelques générations vous serez les dignes rivaux de l'Europe. Mais modérez

Digitized by Google

votre ambition, Monsieur, vous n'en êtes pas encore là. L'épithète d'*Homme en ballon*, que vous me donnez, montre votre peu de goût et de respect pour les Beaux-Arts, et votre avis au sujet des *cylindres d'acier* prouve votre ineptie en physique. Puisque vous osez ensuite critiquer l'immortel Buffon, un des plus grands esprits du siècle, vous méritez le pardon et la pitié que je vous accorde au nom du public à qui j'adresse le supplément ci-joint. Et comme il n'y a qu'un lâche qui puisse être anonyme, moi, je m'appelle Blanchard, je demeure dans Scherry, allée n° 14, maison de M. Caufman, et suis visible à toute heure.

P. S. — Tout le monde sçait que j'ai fait quarante-quatre ascencions en Europe, parce que dans cette partie de l'univers, j'ai toutes les matières nécessaires. On sçait que j'en ai fait une à Philadelphie parce que j'ai apporté d'Europe les matières qui y étaient propices. De pareilles matières n'existant pas dans tout le continent de l'Amérique, j'ai tenté de les remplacer par un autre moyen. Mais aucun artiste n'ayant pu réussir à remplir mes vues, ainsi qu'on peut s'en convaincre à ma rottonde...., il ne serait pas raisonnable au public qui n'a rien payé pour toutes ces tentatives, de donner des torts à l'artiste qui a sacrifié son argent et perdu son temps. M. Blanchard ne peut rien faire avec rien, il n'y a que Dieu qui ait pu tirer du néant le ciel et la terre. »

La seconde lettre, tout en rappellant, quelques unes des ascensions du célèbre aéronaute, témoigne de son patriotisme et de son bon cœur.

« A Sa Majesté le roi d'Angleterre.

Sire, les bontés dont vous et votre auguste famille m'avez comblé, me sont un titre pour oser vous demander un nouveau témoignage.

Le 16 octobre 1784, votre Majesté daigna recevoir favorablement la lettre que j'eus l'honneur de lui adresser en passant sur son château de Windsor.

Le 7 janvier 1785, lorsque je traversais dans les airs le canal britannique, le souvenir de vos bienfaits me suivit jusques dans ma patrie, et j'osai encore vous adresser, pendant ma course aérienne, des nouvelles du succès d'une entreprise dont je partageais les risques et la gloire avec un des sujets de Votre Majesté [1].

1 Le docteur Jafferies.

Digitized by Google

Enfin le 8 novembre 1791, lorsque je fis ma quarante-troisième ascension, à Hanôvre, sous les yeux des princes, Messeigneurs vos fils, j'en fus comblé d'honneurs et ils m'accordèrent le titre flatteur de citoyen des états de Votre Majesté.

Oserai-je, Sire, provoquer un nouveau bienfait de Votre Majesté, après des preuves aussi éclatantes de sa protection ? Ma demande tiendrait sans doute de la témérité, si elle n'était justifiée par les motifs d'amitié et d'humanité qui m'a poussé à le faire. A ce dernier titre, Sire, Votre sensibilité et Votre grandeur d'âme parleront en ma faveur et de celle de deux prisonniers de guerre pour lesquels j'implore Votre clémence.

Ce sont : Jean Guérin, maître voilier, pris le 29 juin 1798, sur la frégate *La Seine*, venue de l'Ile de France, où il résidoit depuis six ans, à présent prisonnier dans Millprisons à Plymouth ;

Et Louis-Alexandre Girard, aide-timonnier sur la frégate *La Loire*, prisonnier à bord du ponton *La Couronne* à Portsmouth.

Votre Majesté, Sire, peut, en leur accordant la liberté, faire un grand nombre d'heureux et me faire passer quelques instants fortunés dans les consolations que l'amitié peut apporter aux malheurs de deux familles qui me sont unies par les mêmes liens.

C'est dans cet espoir, que je suis, Sire, de Votre Majesté, le très humble et très obéissant serviteur. BLANCHARD.

G. M.

Digitized by Google

LES COMPTES D'ALFONSE DE POITIERS [1]

(SUITE)

De almoneriis et sirica, pro domina comitissa, XLV s.

Symon Panetarius missus in Pictavias, pro vadiis suis, de XXVI d. turonenses et pro quodam equo ducto apud Pictav. VIIII s.

De quadam morua data a Elipdi de Pissiac., V s.

Hochet., de Lorr. V s, de dono, pro tunica, XII s.

Elemosinarius domini regis, pro caudis lampredarum [2], XXXI s.

Faber de Vitriaco, pro ferris ad sagittas, XXIIII s.....

Robbertus de Mappis pro expensis suis et pro quodam equo locato, L l. Is.

De aloriis furatis Parisius, XXIII s.

De matario et pistillo, VI s VII d.

Pro crasso pisce dicto Nautalliaco, XXIII s.

De duobus scriniis pro domina comitissa, XX s.....

Dominus Gervasius de Escrennos, pro quodam cancello, XV s.

Operarius de capella domini regis, de dono, V s, per dominum comitem.

Quidam nuncius regis Portugal. de dono, VIII s.

De cucufis [3] pro domina comitissa per Johannem vicecomitem XXX s.

De duabus calandris [4] emptis pro eadem per Morellum, XX s.

Ricardus de Porticu pro calciamento ad opus domine comitisse, XLVIII s.

..... Relicta Guidonis Aucheri, pro arcubus, XX s.

De quadam falera [5] data Waumereto, XX s. t. domino comite.

Petrus de Perona, pro XIII corrigiis ad opus domine comitisse, XLI s.

A Elipdis de Pissyaco XX s quos accomodaverat domino comiti.

---

1 V. tome XI (4e série tome 1er), p. 245.

2 Des queues de lamproies ou murènes.

3 *Cucufa*. V. *cuphia* du Cange. — Coiffe.

4 « *Ornamentum capitis muliebris*. » V. du Cange qui ne cite que le présent compte. — Rapprocher du latin *calantica* ou *calautica*. — Du mot *cale* dans le Dict. de Jay.

5 Est-ce bien ici un ornement de cheval ? Les *phaleræ* sont bien aussi des colliers d'homme ou de femme.

Digitized by Google

Pro capitergiis [1], XX s.

Berth. servientes (sic) somulariorum camere domini comitis, pro calciamento VI s.

Pro factione albarum et supplicium XV s VI d per Matheum clericum.

Poilchaste missus Parisius...

..... Iterius elemosinarius, pro caudis lampredorum, V s.

Pro ludo domini comitis, XXX s per Berthinum.

Simons Pullularius, de dono, XVI s, t. domino comite.

Johannes Crassus, pro quibusdam tabulariis, XX s, pro quodam Romano religando et pro historio de Rencevaux, XX s.

Item pro ludo domini comitis per Berthinum, L s.

Tela empta pro domina comitissa, per Petrum Britonem, de XIIII alnis, XXXVII s IIII s.

Pro VI touailis [2] XIIII s.

Pro XXV caseis emptis pro domina comitissa XVII s. VI d.

Maquignons missus senescallo Pictaviensi VIII s.

FOLIO 5

Salsatores pro salariam et aliis minutis XI s, VIII d.

Compotus Robertus de Gerell.

Pro XXI sellis novis et aliis reparandis XXXII l XIX s.

Pro estriis [3] (ou estrius) et pectoralibus ad easdem sellas VI l X s.

Pro XI summis novis et aliis reparandis XIIII l XII s VIII d.

Pro sallis novis et aliis reparandis XIIII l XV s.

Pro frenis novis et aliis reparandis VII l XIII s.

Pro calcaritibus deauratis LXX s.

Pro ensibus novis et aliis reparandis XXXII s,

Pro capellis de fulco [4] XLIII s.

---

1 *Capitergium* c'est la moderne *serviette*, opposée au *manutergium*, l'*essuie-mains*.

2 V. *Touaille*. Littré. « Linge suspendu à un rouleau qui sert à s'essuyer les mains après qu'on les a lavées. »

3 *Estriis*. Ce sont vraisemblablement les étriers. Le mot *estrium*-i ne se trouve pas dans du Cange. On y rencontre bien *estrīvus* dans le sens d'étrille ; mais dans le compte d'Alfonse, il ne s'agit point des étrilles qu'on retrouve plus bas avec la forme *strigilis*.

4 Les chapels de faucon.

Digitized by Google

Pro trousis [1] XX s.

Pro duobus paribus maniclearium XII s.

Pro strigillis XXII s.

Pro saccis et espousoriis [2] XI s.

Pro houciis lingiis et de burello [3] CXVI s.

Pro quodam forcerio X s. [4]

Pro capistris loris [5], LXL s.

Pro cingulis, supercingulis et aliis minutis, LIIII s.

Pro calciamento, pro seperuto et fremico (formico ou fornuco), IX s.

Pro corrigiis ad cofros, XI s.

Pro duabus cureiis et quibusdam longis et quodam forulo ad ad (*sic*) arcus et forulis aliis et aumucellis [6] reparandis LXX s.

Summa C l LXX s VIII d.

Compotus Johannis Vicecomitis.

De XXXII lib. de gingibrato, libra V., S., VIII l.

De quatuor paribus costorum [7] et uno cofinello, XII s.

---

1 *Trousis* V. *Trossa*, du Cange. Proprement faisceau, d'où aussi ballot. Ici, ce serait plutôt comme le mot *summa* ci-dessus, l'indication du bât destiné à recevoir les faisceaux ou ballots ; ou mieux *summa* désignerait le bât, *trossa* ou *trosa* les paniers. On lit dans du Cange, *v° Trossa* 3. : « *Habeant duos equos et portet eorum quilibet malam trossam cum lecto nostro et aliis opportunis.* » Il est vrai que les mannequins ou paniers peuvent être aussi désignés par l'article suivant du présent compte : « *Pro duobus paribus maniclearum* », *maniclea* pour *manicula*, mot que du Cange croit pouvoir traduire par mannequin. *Manicleatus* ayant le même sens en latin ancien que *manicatus* qui a des manches, il faudrait admettre que le mot est passé aux mannequins ou bouteilles des bâts parceque ces appareils sont placés de chaque côté comme des manches. On pourrait peut-être ainsi traduire *trousis* par *troussequin* partie postérieure de la selle.

2 *Espousorium*. V. du Cange v° *Espoussorium* qui lui donne le sens de pièce d'étoffe, et en rapproche le mot « espoussète » pris dans le même sens dans un autre texte.

3 Housse de linge ou de bureau. *Lingiis* est analogue à *lingeis*. Quant au bureau (*burellum*), drap épais, de laine grossière, son emploi en remonte très haut.

4 *Forcerius* ou *forcerium*. C'est probablement un coffre, d'où le français ancien « forcier. »

5 Ce sont des licols de cuir.

6 *Aumucella* pour *almucella*. L'aumucelle était la garniture d'un pommeau de selle en forme de capuchon d'aumusse.

7 *Cetotera*, c'est un gant ; *costorum* doit se traduire vraisemblablement par « coustre ou coutre » pièce de l'armure destinée à la défense du coude. Le coffineau « *cofinellus* » serait analogue au

Digitized by Google

De tribus paribus cetotecarum de crino pro falconariis XII s.

De duobus paribus cetotecarum pro comite Tholos., VIII s.

De decem duodenis minotorum gantorum, XL s.

De quadam archa ad ponendum robbam domini comitis, XX s.

Pro factione sedium domine comitisse, XXX s.

Pro factione caligarum IIII s.

Pro XXIIII alnis tele empte pro domino comite, alna XXXII d. LXIIII s.

Pro capellis de cotonno [1] XXIIII s.

Pro tribus duodenis cucufarum [2] XXI s.

Pro quatuor bracalibus VIII s.

Pro manutergiis VIII s.

Pro factione almoniarum VIII s.

Pro duobus cereis abbatisse ? Sancti Antonii X s,

Pro uno corseto de condato [3] XX s.

Pro tribus almoneriis X s IX d.

De sex atachiis II s VI d.

De capite et dimidio cendati per Radulphum Lecoutier ad sedes domine comitisse XXXX s.

De IX alnis tele inde [4] XII s.

Pro boura X s.

De duabus cendatis per Petrum Britonem XLII s.

De quodam alna cendati stricti pro sureco follo comitis Deocarensis per Petrum Britonem II s VI d.

Pro quadam sargya viridi per ipsum Johannem vicecomitem XX s.

De quadam alia sargya viridi XIIII s.

Pro quodam anulo ad esmeraudam, XXX s.

Pro quodam alio ad quinque lapides, XXX s.

Pro tribus anulis gemellis XXX s.

Pro duabus esmeraudis XL s.

---

coffin ou cofin, c'est-à-dire à l'antique carquois et destiné à recevoir des traits ou « viretons ».

1 Des chapeaux de coton. Joinville rapporte que Saint-Louis en portait.

2 *Cucufa* pour *cufa* ; coiffes et bonnets.

3 *Condatum*, *cendatum*. Etoffe de soie, ou vêtement fait de cette étoffe.

4 La toile d'Inde, indiquée ainsi que le coton par Joinville comme portée par Saint-Louis.

Digitized by Google

Pro una uncya et dimidia de pellis albis [1], VI [l].
Pro tribus ferraturis de argento deaurato LXX [s].
Pro quodam monili, XXXIV [s] VI [d].
Pro XII nasculis [2] II [s].
Pro tribus partibus bucletarum XI [d].
Pro quodam mordanto ad bracale, II [s].
Item pro XII nasculis II [s].
Pro quodam monili ponderante XI [d] et dimidium, XXX [s].
Item pro tribus duodenis nasculorum IIII [s] VI [d].
Pro duobus nasculis grassioribus IIII [d].
Pro tribus partibus buclearum VI [s].
Pro VI taisiis de grez [1] V [s].
De XII laqueis [2] ad custellos XV [s].
De XII tasiis de grez magis ponderantibus aliis XII [s].
Item de VI taisiis de grez VI [s].
De quinque almoneriis XXX [s].
De duabus duodenis lagurorum motorum VIII [s].
De VI astachiis [3] moneiciis ad pallium IIII [s].
De duobus astachiis moneiciis ad surum XXXII [s].
De duobus tesutis [4] (ou tesuris) de Anglia, IX [s].

---

1 *Pellis albis ; nasculis.* — L'once et demie de perles blanches achetée 6 livres a trait incontestablement aux perles de nacre. — Mais alors que représentent les achats de *nasculis ?* sans doute aussi de perles de moindre qualité, car le prix n'en est pas très élevé. *Nasculum* est le diminutif approché de *nacrum* que l'on trouve dans la basse latinité pour désigner la nacre. Littré cite même un texte où se rencontre la forme mieux dérivée « nacle » pour nacre. *Naccara* qui signifie perle de nacre, est quelquefois appliqué au corail. Dans le compte d'Alfonse le terme *nasculis* se rapporterait-il au corail ou aux perles de corail, par opposition aux perles blanches, perles de nacres désignées par l'expression *pellis albis ?*

2 *Pro VI taisiis de grez.* — 6 tasses de grès. Plus loin 12 tasses de grès. D'après Gay, *loc. cit*, l'un des premiers établissements où l'on aurait fabriqué du grès cérame est celui de Siegburg dans le duché de Berg, dont l'origine remonte environ à l'an 1300. On voit d'après le compte d'Alfonse, que dès le milieu du XIIIe siècle, on fabriquait du grès cérame.

3 Du Cange a lu *atachiis monciciis*, et dans la seconde phrase *atachiis monciciis ad aurum*. La lecture *ad surum* nous paraît cependant plus certaine.

4 *Tesutis* ou *tesuris*. — Les mots *tesura*, *tesure* désignent des filets. Peut-être ici étant donné qu'il est parlé immédiatement d'aumônières, s'agit-il d'une sorte d'aumônière ou de bourse en filet.

Digitized by Google

De duabus almoneriis VI s.

Item de duobus almoneriis XII s.

Summa LXV l XI s I d.

Compotus Galteri de Camp [1]...

De duobus boutis et duobus boutellis LXV s.

Pro sex paribus parvorum barrillorum XXIIII s.

Pro implenguiagio de IIII or tonnelis vini sancti Ponciani XVIII s.

Pro duobus hanaperiis de cute XXXVII s

Pro tribus aliis hanaperis de corio bulito ad opus domine comitisse XII s.

Pro magnis vitreis et cofinellos ad eosdem vitreos XII s.

Pro boutis et boutellis reparandis VII s.

Pro barrillis parandis et corrigiis VIII s.

Pro stupis III s.

Pro pede cifi granecati parando IX s.

Pro tribus stellingis de auro ad illum cifum deaurandum X s.

Pro decem cifis reburnandis V s.

Pro duabus charneriis ad justas in quibus fuerunt posite XIII stellingi de auro, V s.

Pro quodam, cifo cocleato et quoquillato ponderante marcham et dimidiam et XXVIII stellingos ad opus domini comitis VI l VI s.

Pro hanaperiis reparandis VI d

Pro pede cujusdam cifi torticii et redorando, XVIII s.

Summa XVIII l XI s VI d.

In coquina. Pro quodam magna calderia IIII l.

Pro duobus aliis minoribus LXX s.

---

1 Le compte de Gautier de Camp comprend les dépenses relatives à l'office du bouteillier du comte. On y voit les grands tonneaux *tonnellae*, les récipients moins grands de la famille des Marie-Jeanne modernes, *bouta* et *boutella* ; les barils, *barilla* ; les corbeilles d'osier ou de verre, *vitree* et *coffinelli* (on dit encore aujourd'hui cofineau, en parlant notamment des corbeilles où les boulangers mettent le pain en pâte) ; les coupes, hanaps de cuir, cuir bouilli ou d'autres matières, *cifi* pour *sciphi*, en or ou autre métal précieux. L'une de ces coupes avait même sa vasque en grenat, *granecatum* ou *granecatus*, et son pied doré. Cette coupe devait être fort petite, le plus beaux grenats ne dépassant jamais la grosseur d'un œuf de poule (V. Savary des Bruslons, Vo Grenat). D'autres coupes avaient les pieds tournés ou étaient en forme de conque ou de colimaçon. Les justes elles-mêmes, sortes de brocs couverts, étaient en or ou rehaussées d'or.

Digitized by Google

Pro VI patellis ad bouz, LX s.
De duobus magnis potis XL s.
Pro duobus aliis minoribus XX s.
Pro IIII or patellis ad caudam, XVIII s.
Pro quadam pela et quodam cocleari III s VI d.
Pro IIII or Lachis, V s.
Pro reparatione vasorum de coquina, XL s.
C. Pro tribus paribus de trez, VI s.
Pro duobus paribus ligaturarum, V s.
Pro XII longis, XII d.
Pro duabus cingulis, VIII d.
Pro cadriga et hernesio cadrige reparando, XXXI s VI d.
Pro capistris novis [1], VI s.
Colinus quadrigarius, pro quadriga sua afforcanda, X s.
C. XX l XX d.

Summa III c LXIIII l.

Fol. 6, mutilé et incomplet du commencement.

— ..... —

Pro quodam robba de escalleta, tribus pennis variis [2], uno coopertorio, una .... . puncta, datis duobus novis militibus factis apud Agennos, die Penthecostis, XXXII l VI s.

.... . Johanni Barberio, pro raseriis et cisellis emptis apud Tolosam, XXIX s.

..... Pro pergameno empto apud Ponnam (ou Pennam) Agenesii, apud Vaurum, apud Cordultam, apud Amilianum [3], XLV s.

---

1 *Capistrum*, sans doute pour *capisterium*, crible ou van ; ce qui justifie cette interprétation, c'est la présence de ces objets dans le même lieu que les harnais.

2 *Tribus pennis variis*. — S'agit-il de plumes pour le cimier, de pièces du vêtement, de pelisson, *pennis* pour *pannis*, ou encore de bannières, pennons, languettes d'étoffes qui s'attachaient à la lance du chevalier ?

3 Les lieux où s'était acheté le parchemin, étaient Penne-d'Agénais, La Vaur, Cordoue et Milhau. Les trois dernières localités sont trop connues pour que nous nous y arrêtions. Quant à Penne d'Agénais, c'est une commune du canton de Villeneuve-sur-Lot, laquelle d'après les renseignements obligeamment fournis par M. Tamizey de Larroque aurait été au moyen âge le centre d'un commerce considérable.

Digitized by Google

Pro bogiis [1] ad denarios et barillo ad incaustum [2] affectandis et aliis minutis rebus IIII s X d. — ..... —

— Godefrido Falconario pro XXII esperveriis emptis apud Ruthenos XXII s. Pro vectura ipsorum VI s. Item eidem pro XII diebus emende? ipsis, II s VI d, per diem.

Summa XXX s. — ..... —

Summulariis camere pro calciamentis suis XXV s malgoriensés valentes XXII s turonenses. — ..... —

Pro quadam cadena empta a domino G. capellano XX s.

Pro XII tableriis emptis apud Parisiis XII l. — ..... —

Pro coffris scriptorum et bogiis denariorum afferandis Parisius X s.

— ..... —

Pro quadriga domine comitisse reparanda XX s VI d computatis in crastino sancti Mathei

Pro expensis cujusdam equi domine comitisse ducti ad sanctum Eligium XXIII s I d. — ..... —

Theophanie Lotera pro quadam capsa LX s t. domino G. de Bellomonte.

Pro calciamento Rousselli garcionis [3] domine comitisse, VI s.

— .... — Symoni de Fortibus eunti apud Rothomagum et apud Vernolium pro IIIor esperveriis querendis, III l XVII s VI d. — ..... —

Pro sale ad venationes, faisandas, per dominum R. de Gayobes? VIII s. — ..... —

Pro expensis cadrige, coquine et guidagiis XXIII s. — ..... —

Pro hernesio capelle V s IIII d. — ..... —

Ibidem pro quarellis affecandis (ou assecandis) XVIII s IIII d.

— ..... —

Apud Fontem Bliaudensem domino Theobaldi eunti apud Pictavias, LX XVs. — .. .. —

Marescallo eunti apud Corbiam pro palefridis comitisse visitandis XXV s. — ..... —

---

1 *Pro bogiis ad denarios.* — Des boîtes à deniers. On trouve dans Gay, *loc. cit.*, un chapitre consacré aux bouges et bougettes, coffres et coffrets. L'Ouest de la France a conservé jusqu'à nos jours l'expression de *bougette* employée pour désigner les paniers en osier que l'on suspend au bât ; ce terme était même plus employé que celui de bouteilles dont nous avons parlé plus haut.

2 *Barillum ad incaustum.* — Baril à couleurs ou à encre.

3 *Garcio.* — Serviteur.

Digitized by Google

Pro tapetis [1] ad sedes mensarum XXVII s VI d — ..... —

Hocheto et alio cuidem garcioni stabulorum pro calciamentis VII s VI d.

Pro robbis domini comitis apportandis de Parisiis apud Fontem Bliaudensem III s.

Duobus summariis qui adportaverunt duos apros VII s VI d.

Pro gagiis cujusdam militis domini Johannis de (en blanc) V s.

Domino Guillelmo de Floriaco in nova milicia sua pro gagiis suis II l V s. — ..... —

Clericis qui scribunt scripta L s.

FOLIO 7.

Scutiferaria.

Pro expensis palefridorum et equorum domini comitis apud Pictavias, apud Nyortum, et veniendo usque Ryomum (ou Ryomos).

— .... — Apud Parisius pro quadriga coquine affecanda in fabrica et charronneria XVIII s IX d.

— ..... — Pro una sella empta apud Chales [2] LXI s.

Pro tribus paribus genolliarum et turmelerarum emptis apud Tholosam VI l III s VI d.

— ..... — Pro expensis equorum infirmorum XIII l V s III d.

Pro assecaturis sellarum, frenorum, et aliorum harnesiorum, X l XV s IX d.

Pro locagio valetorum de scutiferaria ab Ascensione usque ad festum omnium Sanctorum, IX l.

Pro expensis palefridi comitisse morantis apud Silvanectem infirmi, XXVI s X d.

Item dicta die, pro LX honois lenengiis et honois lingiis [3], VII l.

Pro harnesio magistri Petri de Perona affectando ibidem VIII s I d.

Compotus Guillelmi de Lorret et Petri Britonis.

Pro XXIIII pellibus de minuto vario ad capucium domini comitis forrandum, XX s turonenses.

Pro quodam olla [4] de Geneta ad mantellum VI s III d.

---

1 *Pro tapetis ed redes mensarum.* — Il s'agit des tapisseries destinées aux sièges qui entouraient les tables.

2 Avec un trait sur l' é, indiquant une abréviation.

3 *Lenengiis* et *lingiis.* — Selon nous ces deux expressions ont visé la distinction entre la laine et la toile, *lena* et *linum.*

4 *Olla* pour *orla* : orle, ourlet, bord ; il s'agissait d'une bordure de fourrure de Genette pour un manteau.

Digitized by Google

Pro porfilio [1] ad supertunicale, III s IX d t.

Pro tunica, mentello et supertunicali faciendis, III s IX d t.

Pro tunica et supertunicali de tiretana faciendis, II s VI d t.

— ..... — Pro locagio cujusdam equi qui aportavit robam domini comitis apud Carnotas V s turonenses.

Pro supertunicali domini comitis faciendo apud Turonas XII d t.

Pro quatuor ventribus de minuto vario positis in codem supertinicali, XIIII s.

— ..... — Pro una capa et una houcia forrata faciendis apud Pictavias, IIII s.

Pro uno capucio forrato de minuto vario, XVIII s apud Niortum.

Pro tunica supertinicale forratis (sic) de minuto vario et alio supertunicali singulo faciendis, III s apud Rupellam.

Pro uno capucio forrato de minuto vario, XVIII s VI d, apud Lugdunum.

Pro capa domini comitis — ..... — faciendis, II s.

Pro quarellorum cooperiendorum apud Tholosam, XII s VI d.

Ibidem pro ludo domini comitis XXV s. — ..... —

Illi qui invenit fulconem apud Montem Guischardi, X s I d turonenses.

Pro offerendis de XII diebus, XXII s IX d.

Pro ludo domini comitis, IIII s VII d turonenses.

Pro capella de rasis [2], II s turonenses.

Pro minuto hernesio, III s VIII d.

Item pro oblationibus de XX a diebus, XXX s. turonenses.

Item pro ludo — ..... — nunciis, missis et capellis, XXVII s I d.

Pro dormicacionibus de VII dineriis, XIX s. VIII d. turonenses.

Pro oblationibus ad ecclesiam Beato Marie juxta Sanctum Florem. V s V d turonenses, etc.

Pro socularibus hocheti et aliis minutis rebus, XVI s X d.

De Petro Britoni eunti de Pilloso apud Montempessulanum, pro quadam saia queranda, XIII l VII s turonenses.

Pro XII pannis siricis cum auro emptis apud Alescium per P. Britonem, XXX l VII s turonenses.

Pro VII aliis pannis sine auro emptis ibidem X l XVI s.

---

1 *Porfilium*, *textile*, mais plus spécialement, et c'est ici le cas, un prouffit, *prolimbus*, *vestis ornamentum*.

2 (ou de *rosis*), un chapel de roses?

Digitized by Google

Item IIII [1] turonenses de residuo de XXI pannis quos emerat privio ibidem istuc computati in alio compoto.

Pro uno tapeto ad pedes, XXI s VI d.

Pro quadam sarpilleria [1], III s.

Pro tribus pannis de minuto vario et uno coopertorio de griso empto de Johanne de Cormeliis per P. Britonem, XLVII l X s turonenses.

Pro offerendis domini comitis de Tornelio usque ad dominicam post Nativitatem Beate Marie Virginis per P. Britonem et Martinum de Dordano, IX l IX d turonenses.

Pro heosis [2] et socularibus emptis apud Ambianum, pro domino comite per P. Britonem, XI l XVI s VIII d

Ibidem operarius ecclesie. VII s VI d turonenses.

Apud Bellum Bonum domine comitisse per eumdem P., VI s III d.

Item dicte comitisse per eumdem P., III s IX d.

Item pro aliis rebus per eumdem P., XVIII s IX s.

Pro duobus pennis de minuto vario ad mantellos duorum novorum militum factorum apud Cordultam in nativitate Beati Johannis, IX s II d turonenses.

Pro dono manterato et duabus anquitonnis [3] factis apud Tholosam, XXIII s turonenses.

Pro factura robarum apud Lugdunum et Tholosam XLVI s VI d turonenses, per eumdem P., et pro expensis suis faciendo ipsas robas apud Lugdunum et Tholosam per IX dies, XXII s VI d.

Item per eumdem Radulfo culcitrario [4] pro factione cujusdam culcitre ex iis.

---

1 *Sarpilleria, sagum.* La serpillière a été dans le passé une robe, une vieille sarge. Au XVIIIe siècle, c'était une grosse toile (1757. Inventaire de Réaumur. Bibl. de La Rochelle). Dans l'ouest il semble qu'aujourd'hui on donne habituellement ce nom à une espèce de grand tablier de grosse toile se rejoignant par derrière comme ceux des enfants, dont les femmes se servent pour aller travailler dans les champs, et que les hommes mettent aussi pour faire de gros ouvrages de charroi, manutention, etc. (V. d'ailleurs Littré).

2 *Heosus*, sans doute pour *Housus* ou *Housellus*, *tibiale*, *crurale*, *caliga* ; les houseaux étaient de grandes bottes très employées pour les voyages.

3 *Anquitonnis*, qu'il faut vraisemblablement traduire par Hoqueton qui n'avait pas de forme latine ; ce mot désignait primitivement une étoffe et tirait son nom de l'expression « en coton » ; il s'appliqua à divers vêtements et fut réservé à la fin à une casaque.

4 *Culcitrarium*, coustier, aujourd'hui plumassier ou matelassier; *culcitra*, couste, matelas ou lit de plumes.

Digitized by Google

Apud Columbos G. de Lorr(eto) pro offerendis, XX s XI d.

Pelerinis de Dordano, XXX s VI d.

Ministerello comitis de Forais, XX s.

Pueris Rupis Dagulfi, XX s. — ... . —

Item pro ludo, minutis elemosinis, et offerendis reliquarum, XL s IX d, apud Parisius per Guillelmum XXV s.

Apud Fontem Bliaudi die jovis post festum Sancti Dionysii pro ludo et elemosinis et offerendis reliquarum Sancti Dionysii per Petrum Britonem, XXXVIII s III d.

Pro offerendis misse, XI s III d.

Ibidem LVI s t. pro ludo per G. de Lorr(eto).

Ibidem per dominum G. pro offerendis misse de XVI cim diebus, VIII s VIII d.

Pro offerendis factis apud Sanctum Dyonisium per P. Britonem, XV s VI d.

Per Petrum Sperarium (ou Speciarium) pro zucara rosata, dragia, cubebis, una saya bianensi, pannis sericis, emptis per Petrum Britonem et aportatis de Alesco et expensis Petri Sperarii, C s turonenses. Summa IX xx VI l V s turonenses.

Dans le compte de Robert Roilhe, sénéchal du Poitou pour l'année 1253, je relève : [1]

FOLIO 8

De prepositura de Banaon, pro primo tercio primi anni LX X l.

De prepositura Sancti Johannis Angeliacensis pro secundo tercio primi anni XXXIII l VI s VIII d.

De prepositura Rupelle pro primo tercio primi anni V c XXXIII l VI s VIII d.

De prepositura Fontaneti [2] pro primo tercio secundi anni LX l.

De terra Ardaine, [3] pro ultimo tercio IIII l.

De venda foreste de Banaon pro prima paga tercii anni LVIII l VI s VIII d.

De minutis expletis ejusdem foreste et herbagio XL l VI s III d.

De panagio ejusdem foreste IIII xx X l.

---

1 Bardonnet, loc. cit., p. 5 et suivantes.

2 Fontenay-le-Comte.

3 Ardenne, près La Rochelle. Ferme anciennement entourée de bois.

Digitized by Google

— ..... —

De censibus et caponibus de Jardo [1] foreste de Banaon, X [l].

..... De prepositura Frontenaci affirmata pro secundo tercio ultimi anni LX XIII [l] VI [s] VIII [d].

De prepositura de Colons [2] pro secundo tercio istius anni VII [l] VI [s] VIII [d].

..... De magno feodo Alnisii pro primo tercio primi anni, VII [c] XXIII [l] VI [s] VIII [d].

De prepositura Talniaci et de Guania [3] pro secundo tercio secundi anni, XLVI [l] XIII [s] IIII [d].

..... De prepositura Xanctonensi et terre Marannie [4] pro secundo tercio istius anni, IIII [c] libras.

De venda foreste Baconesii [5] pro secundo tercio tercii anni, C libras.

Item de venda facta per manum Mathei in eadem foresta a festo omnium sanctorum usque ad Candelos, XXXIII [l] II [s].

Item de minutis explectis ejusdem foreste a festo omnium sanctorum usque ad Candelos pro parte domini comitis, XXXIII [s].

Terre forefacte.....

De terra domini Guillelmi de Lozeio et domini Guicardi de Genceio apud Pictavos et circa pro secunda mediedate primi anni, XXXV libras.

..... De terra domini Guidonis de Ruppeforti apud Sanctum Maxentium et circa, in minutis censibus et costumis, C. IIII [s].

Pro medietate sazine, XX [s]....

De terris forefactis circa Fronteniacum affirmatis pro secundo tercio ultimis anni, X libras.

De terra domini Guillelmi Forz circa Surgerias cum aliis terris ibidem affirmatis pro ultimo tercio ultimi anni, XL libras.

De terra Soneville pro secundo terci primi anni XIII [l] VI [s] VIII [d].

De minagio Rupelle pro ultimo tercio, C [s].

---

1 Le fief de Jard (?) près de Benon. — Bardonnet résout l'abréviation en *Jardino*. Nous croyons notre lecture préférable ; s'il s'était agi d'un jardin, le rédacteur aurait vraisemblablement employé l'expression : *hortus* ou *ortus*.

2 Coulon, canton de Niort.

3 La Tour de Genes, au château de Tonnay-Boutonne.

4 Marennes.

5 La forêt de Baconais ou Baconeis entre Charente et Seudre.

Digitized by Google

De terra Aymerici Alart apud Forras, affirmata pro secunda paga primi anni, C. XVI s VIII d.

De terra domini P. Pece affirmata in honore de Eblinco [1] pro secundo tercio istius anni, pro duabus partibus, XI l II s. IIII d.

De uxore defuncti Florici in honore Sancti Maixentii pro medietate equi servicii, XXX s.

De domino P. de Rocha pro roscheto terre Guillelmi de Pinccio in honore Eblinqui, XV l.

De terræ magistri Bertholomei Coillebant in minutis censibus et costumis, XIIII s. X d.

De exitibus quate (*sic pour quarte*) partis terre Campanie que est in manu domini Comitis pro defectu homagii, CXVIII s.

Au revers [2] : Explecta et dona :

De Petro Porte, burgensi [3] Xanctonensi, VIII l pro sesina quassata.

De Loubat XXV l eo quod verberavit quemdam servientem domini comitis.

De Guillelmo Sot, XX l pre quadam sesina quassata.

De quadam femina Rupelle X l pro auxilio de dono.

De censu Lombardorum Pictavie et Rupelle XX l.

De Stephano Popaut XXV s pro quodam forzagio.

De domino Guichardo de Campo Bonelli, militis, C s pro quodam forzagio et repulsione.

De Hugone Guillot XX s pro quodam forzagio.

De hominibus de Re, LX l pro ultima paga.

Au verso : Expensa. Liberationes [4].

..... Castris ... .

Banaon, pro tercio de L l per annum, XVI l XIII s IIII d.

Item pro quatuor servientibus in foresta de Banaon ab octabis Omnium Sanctorum usque ad octabas Candelose de IIII xx et XIII diebus, II s per diem. IX l VI s.

Rupella, XXVII s III d per diem.

Castrum Sanctonense, XXXIII s XI d per diem.

---

1 Bardonnet a lu *de Albinco*.

2 Ceci a été mis par Bardonnet à la suite, page 10, avant *Opera castrorum*.

3 Bardonnet lit à tort : *De Petro Porte-Buigniace*.

4 V. Bardonnet, p. 8, *loc. cit.*

Digitized by Google

Pro gagiis forestarii de Baconesio, pro et IIII or servientibus in eadem foresta, IIII s per diem.

..... Castrum Sancti Johannis Angeliacensis pro tercio de LX per annum XX l.

Capellanus castri Xanctonensis pro tercio de XX l per annum, VI XIII s IIII d.

Capellanus Rupelle pro tercio de XX l per annum VI l XIII s IIII d.

Capellanus capelle Pictaviensis pro tercio de XX l per annum, VI l XIII s IV d.

Apud Xanctonas, magistro Galterio artilliatori pro sua roba XXXVII s VI d.

Fabro castri Xanctonensis XXXVII s VI d pro robba sua.

Colardo artilliatori quarellorum XII s VI d pro roba sua. Summa XLIIII l VII s VI denarios.

Feoda et Elemosine.

..... Super magnum feodum Alnisii, abbas de Valencia, pro toto anno, C L libras.

Domino Maraanti, pro toto anno, XXXIII libras.

Abbatisse Fontis Ebrandi, pro toto, L libras.

Super terram que fuit domini Bernardi de Rocha, in eodem feodo, hospitalariis de Rupella, XL s, pro toto anno.

Johannes Gygantis ibidem pro toto anno C s.

Apud Rupellam archiepiscopo Burdegalensi, pro tercio, XIII l VI s VIII d.

Domino Guillelmo Mangoti, pro tercio, CXVI l XIII s IIII d.

Galotino, protercio, LX VI s VIII d.

Domine de Chauces, pro toto anno, X s.

Apud Xanctonas fratribus de Chadoing pro uno sextario frumenti, LXIIII s.

Priori de Sancta Gemma, pro capellania, X s.

Priori de Campania, pro censu domorum de Campania, II s.

Abbati Fontis dulcis, de censu furni Xanctonensis, X s.

Menardo de Fuerna, pro censu molendini de Gaudent, IIII s.

Pro cereo Sancti Eutropii faciendo et XL l cere ad opus dicti cerei, LXX s.

Pro cereo Sancti Johannis Angelvacensis, a dicto termino, IIII l III s IIII d.

Apud Nyortum templum, pro toto, L s.

Digitized by Google

Abbati de Valencia, pro LX l cere, pro qualilet libra, XVIII d, IIII l X s.

Capellano de Fonteniaco, pro medietate redditus, XXX s.

Leprosis de Mosterolio a festo Omnium Sanctorum usque ad festum Candelose pro XIII ebdomadis, pro qualibet ebdomada, XII d summa XIII s.

Bernerio pro medietate redditus, L s.

Domino Gaufrido de Liziguiaco, pro medietate. II. C l.

Comitisse Marche, pro medietate III. C l.

Opera castrorum. — (Niort, Poitiers...)

Pro merrano empto et adducendo ad faciendam quamdam domum apud Fronteniacum ad ponendum bladum et prisiones, LXX s.

..... Pro domibus servientium castri Xanctonensis, pro pontibus et guarnariis reparandis et aliis minutis operibus, XI l XI s.

Fabro pro carbone, ferro et aliis in fabrica sua apud castrum Xanctonense, C s.

Pro defectu castri Xanctonensi renovanda, pro blado et pro vino et baconibus, XXXII l XI s IX d.

In opere molendinorum Xanctonensium et domorum de super pontem, VI l VIII s II d.

Summa, etc.

Minuta expensa.

..... Pro Theaboldo de Monaco (sur La Rochelle d'abord, sur Saintes, puis on a rayé l'un et l'autre).

..... Pro vineis dicti Comitis apud Xanctonas dechaucandis, amputandis et ligandis palo et viminibus emptis, VI l XVI s X d.

Fratri Sacherio de Ville Dei apud Xanctonas per Guillelmum Focaudi, XL l (tout cet article est rayé).

Servienti aque de Fonteniaco, pro toto anno, XL s.

..... Nuncio misso in Francia, VIII s.

Pro saccis emptis ad ponendos denarios II s VI d.

..... Pro quadriga que apportavit denarios apud Parisius, LX s.

Pro expensis illorum qui adduxerunt denarios eundo et reddendo VIII l XVIII s VIII d.

Summa, etc.

Victualia pro X doliis vini emptis apud Pictavim, pro dolio, XL s — XX l.

Pro centum sextariis avene, IIII s IIII d ; per sextarium, XXI l.

Digitized by Google

— (Autre, 4 s 9 d.)

Pro VI baconeis VI l XIII s.

Pro feno et literia C s.

Pro bucha LX s.

A Montreuil. Pro quolibet modio (frumenti) CVIII .

..... Pro dolio(vini), LXV s. — Pro victura, V s.

Pro duobus sextariis pisorum, XIIII s.

Pro VIII baconais, IX l V s.

Différents prix, relevés sur les articles qui suivent et qu'il est inutile de reproduire intégralement :

A Niort, 4 livres le tonneau de vin — avoine, 16 s le setier. — A Fontenay, vin 48 s 5 d — avoine 20 s par setier.

Apud Xanctonas, pro V doliis vinis, XIX l XV s.

Pro ducentis rassi avene, III s VI d pro rasa, XXX l.

Pro feno, C s.

Pro bucha, XL s.

Apud Banaon, pro VIII doliis vini adductis apud Banaon, XX l

Pro ducentis rasis avene III s pro rasa, XXX l; pro VI baconis, C s. — pro feno apportando in capella, XXXII d .

..... Pro feodo illius qui facit cuneum monete, XVI l pictavienses et pro delibantore monete, XV l pictavienses.

La Roche d'Agoust.

..... Gagia magistri operum per diem XII d Turon.

..... Opera monete XXX l tur. Ruppis d'Agulsi LX l turonenses.

Compotus [1] Theobaldi de Noviaco, senescalli Pictavensis de termino Ascensionis anno domini millesimo CC o quinquagesimo nono factum apud hospitale justa Corbolium.

.... Racheta. De relicta Eblonis de Ruppe forti, pro racheto terre de Fors in castellania de Niorto, pro toto XXV l.

De prepositura Fontiniaci pro secundo termino primi anni, CXVI l XIII s IIII d.

..... Jacobo Leproso a dominica post Candelos usque ad festum sancti Johamis, pro XX ebdomadis, II s in ebdomada.

..... De costuma portus Olone et navibus applicantibus ad portum Thalemundi XXII l XIII denarios.

..... De vino navium fractarum, XX l.

---

1 V. Bardonnet, p. 23.

Digitized by Google

..... De molendinis de Cursonio.....) XVI [1] XII [d].

..... De costuma navium Sancti Benedicti CVII [s] [1].

..... Pro XI sextariis siliginis ejusdem terre (Olone), (24 [s] le setier). .... (1259).

..... De circulis venditis in eadem foresta (de Molière).

..... De terra (forefacta) Guidonis de Ruppe forti, apud Sanctum Maixentium, in minutis redditibus, LXV [s] X denarios.

De terra ejusdem Guidonis, in sesina, XX [s].

.....

De terra Petri Boce affirmata apud Ollinqum, pro primo tercio istius anni, XXX libras.

.....

Leprosis de Mosterolio, a festo sancti Johannis usque ad octabas Omnium Sanctorum, pro XX ebdomadas, XXII solidos.....

Talmont.

De costuma navium, LI [s] VI [d].

Memoria quod non compotat idem senescalus de blado, vino, sale et feno, neque de terra domini Gaufridi de Ranconio.

Compotus [2] Johannis Auberti, de moneta Pictaviensi, pro termino Ascensionis usque ad festum Omnium Sanctorum anno L° nono.

R[a] ejusdem pro LX, IX miliaribus adinc parvum miliare VI [c] miliaria ad magnum miliare, pro quolibet miliari, XXV [l]

C. Summa XVII [c] XL [l] turon.

Expensa pro gagiis Johannis prepositi, pro VIII XX III diebus, III sol. par. per diem, XXIII [l] IX [s] par. valentes XXX [l] XI [s] in denarios turonenses. Pro roba sua, LXII [s] VI denarios turonenses.

Janitori ejusdem loci pro totidem diebus, per diem VI denar. tur., IIII [l] XVIII denarios.

Illi qui facit cuneum monete, VI xx XIX [l] III [s] turonenses.

Pro denariis apportandis, VIII [l] IIII solidos.

Pro uno equo mortuo, X libras.

C. Summa IX xx XV [l] III [s] III denar. turonenses.

Restat quod debet Johannes Auberti de presenti compoto M V[c] XLIIII [l] XVI [s] IX [d] turonenses.

---

1 Ou livres.
2 V. Bardonnet, p. 34.

Digitized by Google

Item de arreragio, VI c XIII l XVI s II denar. turonenses.

Summa totalis debiti II m VIII xx XIX l XII s XI d turonenses.

De quibus solvit XII c lib. apud Templum, et sic restat quod debet dictus Johannes IX c l XII s XI d turonenses.

(*A suivre*).

VARIA

Nécrologie

Sa Gr. Monseigneur Julien-Laferrière, évêque de Constantine et d'Hippone, ancien président de notre Société, est décédé à Paris, le mercredi 12 juillet, dans sa 58e année.

Un mémoire rappelant les vertus du regretté prélat et les services rendus par lui à notre Société et à la science, sera présenté et lu à la prochaine réunion de la Commission pour paraître dans le Recueil du mois de janvier 1897.

En attendant, la Commission prie la famille de Mgr Laferrière de recevoir l'expression de ses profonds regrets et de sa douloureuse sympathie.

LA RÉDACTION.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS. — Le congrès s'est ouvert à Paris le 7 avril sous la présidence de M. Schefer, membre de l'Institut. Parmi les travaux qui ont rempli les séances, nous relevons les suivants qui intéressent plus particulièrement la région.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE. — M. Lemoine, architecte du département du Finistère, fait une communication sur les *Comptes anglais relatifs à la guerre de Cent ans conservés au Record-Office à Londres*. Il estime « que l'on ne pourra écrire de façon définitive l'histoire de la guerre de Cent ans que le jour où l'on aura entrepris le dépouillement complet et systématique des documents conservés dans les archives anglaises. »

M. Ledain donne lecture, au nom de M. Luguet, professeur à la faculté des lettres de Poitiers, d'un mémoire sur les caractères spécifiques de certains mots saintongeais empruntés aux diminutifs du latin.

Le patois saintongeais a conservé quelques mots grecs et un grand nombre de mots latins. Peut-être même certaines traces de l'origine latine des vocables y sont-elles plus sensibles qu'ailleurs, particulièrement dans les dérivés des diminutifs.

Anguicula a fait anguille, *acicula* aiguille, *apicula*, abeille.

Le saintongeais prononce très nettement : angueuille, aigueuille, abeuille.

Il a donc conservé, dans ces trois mots, la lettre *u* du diminutif latin, lettre absolument effacée aujourd'hui des mots du vocabulaire français classique.

Digitized by Google

A la suite d'une discussion sur un sujet d'autant plus délicat que la question de phonétique se complique d'une question de morphologie, ainsi que l'a montré l'auteur du mémoire, M. Luguet croit devoir appeler l'attention de la section de philologie sur des lacunes regrettables du dictionnaire de l'académie. Il croit que cet ouvrage ne sera un monument digne de notre langue qu'à la condition de puiser aux sources vives de nos dialectes et patois nationaux, en évinçant les mots exotiques et les vocables de l'argot qui nous inondent.

A ce point de vue, de semblables études présentent un intérêt non seulement local, mais encore d'ordre général, pour la conservation et l'accroissement de notre richesse nationale, sous la forme la plus intellectuelle et la plus vivante ; il faut, ajoute M. Luguet, que l'académie use de sa haute autorité pour opposer une digue à l'invasion. Elle y réussira en restituant aux mots français la place qui leur est due, afin que les termes anglais et allemands et les mots d'argot ne viennent pas l'usurper.

Cette communication donne lieu à un échange de vues entre MM. René Fage, Roque-Ferrier et Musset.

M. René Fage a constaté que l'île de Ré a conservé dans son langage non seulement des mots dérivés du latin et du grec, mais aussi des noms propres, des prénoms qui sont empruntés à des langues anciennes. A côté des prénoms très peu usités dans les autres régions, tels que Hermance, Zulma, Alceste, Tancrède, Scholastique, etc. ; à côté des prénoms pris dans l'histoire, Abraham, Isaac, Josué, Clodion, Clovis, Clodomir, M. Fage a relevé les suivants, qui paraissent être de pure fantaisie ou dérivés de noms anciens plus ou moins dénaturés : Léona, Berthomé, Loé, Uraimé, Angella-Stella (prénoms d'homme), Cléophas, Philias, Leffroy, Eliodora, Jousseaume. Pourquoi ces prénoms sont-ils spécialement usités dans l'île de Ré ? Il y a là un petit problème philologique dont la solution ne manquerait pas d'intérêt.

M. Roque-Ferrier désirerait que cette étude fût appliquée aux prénoms et aux noms qui, comme ceux de Malvina, Ossian, etc., sont d'introduction récente (1800 à 1820) dans quelques-unes de nos provinces.

Il remarque que beaucoup de prénoms sont, dans les villages du Languedoc, d'origine contemporaine (Athénaïs, Corinne, Agésilas, Alcibiade, Hermance, etc.) et qu'ils ont été pris à des sources grecques et latines, mais par voie d'emprunt à la politique ou aux romans des premières années du siècle.

Le nom de Bonaparte a été, dans quelques poésies vulgaires du département du Var, transformé en Bonpaire (bon père), par voie d'étymologie rustique.

M. Georges Musset présente à ce propos quelques observations ; il appuie complètement les conclusions de M. Luguet en ce qui concerne le lien existant entre le patois saintongeais et la langue latine. La presque totalité des nombreuses expressions purement saintongeaises dérive du latin.

M. Musset estime toutefois que certains arguments produits par M. Luguet ne sont pas d'une assez grande force. Il ne voit pas, par exemple, la forme d'une latinisation spéciale dans les diminutifs cités, ni qu'il y ait la présence spéciale de l'*u* primitif latin dans la diphtongue *eu* des mots « abeille, aiguille, anguille », etc., du français, prononcés *abeuille*, *aigueuille*, *angueuille*, etc. La preuve en est dans ce fait que cette même diphtongue *eu* se retrouve dans des mots tels

Digitized by Google

que *feuille* pour *fille*, dont le primitif latin *filia* ne contient pas d'*u* ; on en citerait beaucoup d'autres exemples.

Répondant aux questions de M. Fage sur l'origine et la cause de la diversité curieuse des prénoms usités à l'île de Ré, M. Musset fait observer que cette variété peut avoir pour origine la multiplicité des rapports que l'île de Ré entretient avec la nombreuse population maritime qui fréquente ses ports De plus, la race de l'île de Ré présente des particularités qui la différencient des races des continents voisins ; elle serait, disent quelques-uns. d'origine phénicienne, comme les Sablais de la Vendée seraient d'origine mauresque. En ce qui concerne l'emploi des noms empruntés à l'ancien plutôt qu'au nouveau Testament, il s'explique fort bien par le fait des souvenirs de la Réforme, qui a joué un grand rôle dans les îles de la Saintonge et par l'existence à l'île de Ré comme à l'île d'Oleron d'un certain nombre de familles protestantes.

M. de Boislisle fait ressortir l'intérêt de ces différentes observations ; la question à laquelle ont répondu ces messieurs sera maintenue au programme de l'année prochaine, et M. de Boislisle propose de transmettre le résumé de ces communications à M. Marty-Laveaux pour ses observations sur le dictionnaire de l'Académie française.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE. — M. Lièvre, membre non résident du comité, lit un mémoire sur les transformations du menhir, qui fut sans doute un fétiche pour nos ancêtres gaulois. C'est probablement ce fétiche en pierre brute que Tacite désigne sous le nom de *simulacrum*. Mais de bonne heure on songea à dégrossir, à retoucher la pierre pour lui donner une forme plus régulière. Plus tard on chercha à lui donner un aspect rappelant la forme humaine. Enfin le dolmen de Kernus nous montre de vraies sculptures où on reconnaît Mars et Vénus. En Poitou, on possède un dolmen célèbre sur lequel se trouve une inscription certainement postérieure au début de l'époque romaine. Ces monuments ne sont donc pas tous d'une date très reculée. Il est sûr qu'on a dû en élever après la conquête romaine et même après la diffusion du christianisme. Seulement leur forme avait changé, et il est à supposer que les grands monuments en pierre désignés par nos archéologues sous le nom de pile romaine ne sont autre chose qu'une imitation ou une transformation des anciens menhirs. C'est le cas de la tour de Pirelonge, en Saintonge, qui ne peut être antérieure au troisième siècle.

Plusieurs de ces piles ont porté au moyen âge le nom de *fanum* ou autre de même signification. Sulpice Sévère raconte qu'il y avait à Amboise une tour de ce genre terminée par un cône. Paulin de Périgueux parle de la même construction en la désignant sous le nom de *fanum*. Fortunat la décrit aussi, et on voit par ces textes que ce monument n'était pas le temple d'un dieu, mais le dieu lui-même. Le nom de ce dieu était *Vernemet* chez les anciens Gaulois, nous dit Fortunat. Les Saxons, au temps de Charlemagne, adoraient aussi une colonne qu'ils nommaient Irmensul. Il est probable qu'il y avait au sommet une statue. Plusieurs monuments de ce genre furent détruits par saint Martin de Tours. Des fouilles récentes faites autour de la pile de Pirelonge ont révélé l'existence d'une enceinte extérieure. M. Lièvre croit que c'est là ce que les anciens textes nommaient *delubrum* Enfin les piles passèrent par une dernière évolution : elles prirent de grandes dimensions, devinrent creuses,

Digitized by Google

furent munies d'une porte et devinrent ainsi de vrais temples. Tels furent le temple du Vieux-Poitiers, le temple de Janus à Autun, le temple de Sanxay, la fameuse tour de Vésone à Périgueux, etc. Beaucoup de ces *fana* se conservèrent jusqu'au sixième ou septième siècle, et les vies des saints mentionnent les actes d'idolâtrie dont ces *fana* étaient le siège. Les tours pleines ou creusées intérieurement en forme de bouteille, que l'on nomme *tonnelles* dans l'Ouest, sont sans doute des monuments du même genre.

M. Martial Imbert se demande si l'on peut voir des transformations du menhir dans les temples comme celui de Sanxay. M. du Chatellier, qui a découvert et qui possède le menhir de Kernuz, a fouillé près de soixante-dix menhirs ; sous la plupart il a trouvé des corps, ce qui prouverait qu'ils étaient des tombeaux.

MM. de Lasteyrie et l'abbé Bossebœuf s'élèvent contre certaines des conclusions de l'auteur et montrent ce qu'elles ont d'hypothétique.

M. Musset rappelle que l'on a voulu parfois voir dans ces piles des monuments funéraires. Il serait peut-être possible de s'en assurer en faisant des fouilles sur l'emplacement de deux piles de la Charente-Inférieure, aujourd'hui détruites, mais dont l'emplacement est parfaitement connu. Quant aux tonnelles dont a parlé M. Lièvre, c'étaient probablement des tours destinées à faire des signaux à l'aide du feu.

Communication de notre confrère M. Luguet sur *les caractères distinctifs de la stèle et du cippe.*

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE. — M. Musset en réponse à la question 13 du programme a envoyé une notice intitulée *Les Porches de La Rochelle* dont il est donné un résumé.

M. Lièvre, membre non résident du comité des travaux historiques et scientifiques à Poitiers, lit un mémoire intitulé *Les Taifales du Poitou*, interprétation du texte de la *Notitia dignitatum* et de ceux de Grégoire de Tours : identification du *castrum Sellense* et de la *Teiphalia.*

Jusqu'ici on a placé les Taïfales à Tiffauges, sans autre raison qu'une certaine analogie de noms. Cette opinion paraît inadmissible ; la *notitia dignitatum*, document officiel et le premier qui parle des Taifales, les place, en effet, à Poitiers. Or, si on doit admettre que cette colonie agricole ne se trouvait pas dans la ville même, c'est du moins dans son voisinage immédiat qu'il faut la chercher. D'autre part, Grégoire de Tours nous apprend que les barbares avaient pour voisin l'ex-duc Austrapius qui devenu évêque, mais évêque sans diocèse, habitait le *Sellense-Castrum* qui, d'après M. Lièvre, est Celle-l'Evêcault, à quelques lieues de Poitiers. C'est donc entre cette ville et Celle, dans une contrée naguère encore couverte de brandes, que se trouvait le *pagus* appelé par Grégoire *Teiphalia*, et dont le nom s'est conservé dans celui de *La Tiffaille*, à 12 kilomètres de Celle et à 15 de Poitiers.

RÉUNION DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS DES DÉPARTEMENTS A L'ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS. — M. Biais y a fait une communication sur le *Musée d'Angoulême.* Ce travail succinct porte sur divers points. Mais le réel intérêt de la communication de M. Biais réside dans la description d'un portrait de Desportes par lui-même, différent de celui du Louvre.

MONUMENTS HISTORIQUES — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts vient d'accorder une somme de 3000 francs, et le

Digitized by Google

ministre de la Guerre 5000 francs pour les réparations du clocher de l'Abbaye des Dames à Saintes.

Fouilles et découvertes

INSCRIPTION MAÇONNIQUE A MARANS. — Au mois d'août dernier, l'on découvrait dans les fondations d'une maison sise au coin de la place du Château à Marans, une pierre sur laquelle se lit une inscription en caractères maçonniques et que nous reproduisons au dixième de sa grandeur réelle :

Inscription

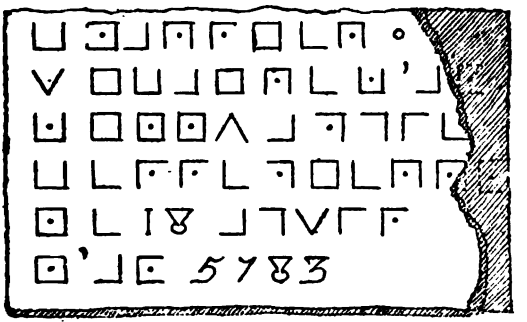

Traduction

CHARTIER
VICAIRE D'A(N)
DILLY A POSE
CETTE PIERR(E)
LE 18 AOUST
L'AN 5783.

La date de 5783 est calculée d'après l'ère maçonnique, c'est-à-dire l'année de l'ère chrétienne, 1783, augmentée des 4000 ans adoptés pour la création du monde avant J.-C.

A cette date de 1783, l'abbé Chartier était effectivement vicaire de la paroisse d'Andilly près de La Rochelle.

Nous devons la connaissance de cette inscription à l'obligeance de M. Fleury, pharmacien de première classe, à Marans, qui a bien voulu faire des recherches sur les circonstances qui ont pu donner lieu à la pose de cette première pierre.

D'après les renseignements fournis par M. Fleury, un sieur Julien Chartier et Françoise Claveau, sa femme, devenaient acquéreurs du marquis d'Aligre, seigneur de Marans (Aligre), par acte de Me Guillet, notaire à Marans, en date du 30 octobre 1781, d'un petit terrain faisant autrefois partie de l'ancien château. Un autre acte, reçu Dinot, notaire à Marans, le 3 janvier 1830, passé par Eugénie-Agathe-Julienne Chartier, femme de Jean-Etienne Portehault, bourrelier, et fille des époux Julien Chartier, constate que ces derniers avaient, pendant leur mariage, construit une maison sur le terrain acquis du marquis d'Aligre. Il s'agit évidemment de la maison dont la première pierre fut posée en 1783.

C'est probablement comme parent de Julien Chartier, que le vicaire d'Andilly fut appelé à poser la première pierre de la maison.

On ne doit pas être surpris de voir un vicaire monumenter cette petite cérémonie en caractères maçonniques. Beaucoup de nobles, d'ecclésiastiques et de religieux faisaient alors partie de la franc-maçonnerie, dont le caractère était, en ce temps, beaucoup plus humanitaire et philanthropique que sectaire. Il suffit pour s'en

Digitized by Google

convaincre de se reporter aux différents mémoires historiques écrits sur cette institution, et notamment, pour La Rochelle, aux brochures intitulées : *L.·. l'union parfaite à l'O.·. de La Rochelle. Résumé de l'historique de cet atel .·.* — La Rochelle, Siret, 1854, in-8o ; et *Allocution prononcée par le F.·. A. Rivaille, vén.·. hon.·. de la L.·. l'Union parfaite*, etc. *au convent du mois de septembre 1881.* — La Rochelle, imp. Siret, 1882, in-8o.

A l'occasion de cette découverte, nous croyons devoir complimenter de sa sagacité M. Guyonneau, ancien aide-médecin de la marine, qui, par simple induction, a su retrouver l'alphabet et l'interprétation de l'inscription.

La pierre retrouvée à Marans porte sur sa face inférieure une autre inscription, en capitales romaines, et évidemment bicéphale, dont l'interprétation nous échappe. On y lit : IANNAI.

G. M.

Antiquités romaines et découverte de monnaies a Chérac. — M. Foucaud, propriétaire à La Brunette, commune de Chérac, a trouvé dans sa propriété un Mercure en bronze de 15 centimètres ; plusieurs pièces romaines et autres ; une pendeloque en cuivre en forme de hachette. Il sera donné du tout une description détaillée dans le prochain recueil. (Communication de MM. Foucaud et Laventure).

La voie romaine de Saintes a Pons (*suite*). — Au mois de juin dernier, me livrant à de nouvelles recherches sur la voie romaine de Saintes à Pons, pour compléter les renseignements que j'ai eu l'honneur de vous fournir, j'ai découvert dans la vallée située au nord du chemin du Virant (commune de Berneuil), une coupe transversale de cette voie qui se perd à cet endroit dans les champs. Un fossé, qui a été creusé pour l'écoulement des eaux, traverse complètement la voie romaine dont le pavé a été enlevé ; mais il est facile de voir, du fond de ce fossé, la disposition des pierres rondes et dures qui ont servi à sa construction. Sur le rebord du fossé, un gros silex placé longitudinalement, semble indiquer la limite orientale du chemin. Le pavé a environ 0 m 30 d'épaisseur et la largeur de la route est de 6 à 7 mètres.

A la même époque, à Mouret, commune de La Jard, j'ai remarqué une coupe longitudinale de cette même voie sur une longueur de 10 m. environ. Cette coupe est produite par une carrière creusée par un propriétaire qui en extrait des pierres pour faire sa prestation. A ce moment, je pouvais suivre la voie romaine à travers les champs, à l'absence presque complète de récoltes ou à leur chétive végétation, et cela sur toute son étendue. La couche de terre végétale, à cet endroit, est de 0 m 10 environ.

Dans cette petite vallée, la voie romaine avait une hauteur de 1m 40, se décomposant ainsi, de la base au sommet :

1o Au fond, reposant sur le calcaire crayeux du pays, environ 0m 20 de pierres dures placées debout et laissant entre elles de nombreux vides ;

2o Une couche de sable gravier de 0 m 55 ;

3o Une couche de marne calcaire de 0 m 40 environ ;

4o Un pavé formé de pierres et de gravier, d'une épaisseur de 0 m 20.

La voie romaine dans cette vallée devait former un remblai à la base duquel on constate la présence d'un trou dans le sable ayant 0 m 20 en tous sens. Ce trou, pratiqué longitudinalement sur le côté est de la voie, a été suivi sur une longueur de 8 mètres environ,

Digitized by Google

mais il se prolonge sur une plus grande étendue qu'il m'a été impossible de déterminer.

La largeur de la voie à cet endroit est approximativement de 6 mètres. L. Goy.

Saint-Jean-du-Perrot a La Rochelle. — En dirigeant les nouveaux travaux de construction du marché au poisson à La Rochelle, M. Corbineau, architecte, a constaté l'existence de fascinages et de défenses en bois qui, aux époques reculées de l'existence de La Rochelle, protégeaient sans doute l'île du Perrot contre les envahissements de la mer. M. Corbineau a en outre recueilli dans les fouilles les monnaies suivantes :

1° Un jeton en cuivre. Droit. Aman à pied tenant par la bride le cheval sur lequel Mardochée est monté. Lég. HAMAN. MARDOC.... En exerque : ESTHER IVD (ou IVI). En dessous, les lettres : HK. — Revers. Une cour entourée de salles ordonnancées à l'antique ; au premier plan, une grande potence. Lég. en exergue : DAS HAVS HAMMAN (La maison d'Aman). (XVIe siècle ?).

2° Ecu d'or de Philippe II, roi d'Espagne et duc de Gueldres. Poids : 3 gr. environ. Droit. Buste à droite. Légende : DOMINVS DEI ADIVTOR. — Revers. Ecu écartelé aux armes d'Espagne. Légende. PHS. D : G. HISP. REX. DVX. GEL. (Philippe II, roi d'Espagne, fut duc de Gueldres, depuis 1549, date à laquelle il reçut le duché de Charles-Quint, son père ; il conserva le duché jusqu'à sa mort, arrivée en 1598).

3° Dizain, dit Franciscus, de François Ier. Billon. Légendes frustes et rognées. Droit. Grand F couronné entre deux fleurs de lys. — Revers. Croix dont les quatre branches sont terminées par des couronnes et cantonnées de quatre fleurs de lys. Cette pièce diffère du N° 103 d'Hoffmann (*Monnaies royales*), en ce que dans le dizain trouvé au marché, les deux fleurs de lys, cantonnant la croix, alternent avec des hermines.

4° Double tournois de François de Bourbon, prince de Conti. Cuivre. — Droit. Buste à droite. Légende F. DE BOVRBON. P. DE. CONT. — Revers. Trois fleurs de lys, 2 et 1, avec une barre au milieu. Légende. DOVBLE TOVRNOIS.

5° Des jetons de compte en cuivre. G. M.

Archéologie préhistorique. — On a beaucoup parlé en ces derniers temps, même à l'Académie des Sciences, de la *grotte de la Mouthe*, située dans la Dordogne et explorée par MM. E Rivière et Chauvet. Cette grotte a été habitée à deux époques distinctes : *aux temps néolithiques*, comme le démontre la couche supérieure avec ses poteries grossières, ses silex taillés, des restes d'animaux au milieu desquels l'on trouve des ossements humains ; *aux temps paléolithiques* ou quaternaires, comme l'indiquent de nombreux débris de l'ours des cavernes ; des dents et coprolithes de l'hyène ; des dents, des os et des bois de renne.

Ce qui caractérise surtout la *grotte de la Mouthe*, c'est la présence de dessins gravés sur les parois et sur la voûte. Ces dessins, les premiers trouvés en France, représentent divers animaux : un bison gravé en creux ; un autre animal long de 1^m 80 dont M. Rivière a pris la photographie. L'ancienneté de ces dessins semble prouvée par ce fait que quelques-uns des traits passent sous la stalagmite.

Antiquités calchaquis — A signaler la collection apportée à Paris par M. Manuel Zavaleta, archéologue de la République Argentine. Cette collection, composée de plus de deux mille pièces

Digitized by Google

d'archéologie et d'anthropologie, concerne la race préhistorique des Calchaquis qui habita les régions andines du pays et arrêta la marche d'Almagro, compagnon de Pizarre. Cette race est considérée par les archéologues argentins comme ayant précédé les Indiens du Pérou. Cette collection constitue un véritable musée attestant le développement des civilisations préhistoriques du nouveau continent et particulièrement de celle de ce peuple artiste, guerrier et industrieux que furent les *Calchaquis*.

Grotte des Spégules, près Monaco, partie du promontoire de Monte-Carlo. De l'étude des pièces provenant des Spégules faite par M. E. Rivière, il paraît résulter que les individus dont les squelettes y ont été trouvés, vivaient à la période géologique actuelle, dans les temps néolithiques, à l'époque robenhausienne, c'est-à-dire postérieurement aux hommes des grottes de Menton, qui sont des hommes de la fin des temps quaternaires, géologiquement parlant, et magdaléniens au point de vue archéologique.

La race des hommes des Spégules diffère aussi de celle des hommes fossiles de Menton par la plupart de ses caractères anatomiques, notamment par les caractères crâniens et la longueur des membres qui, chez les premiers indique une race de petite taille.

Le théatre a Saintes. — Dans la liasse des sentences du Présidial de Saintes de l'année 1763, se trouve une note ainsi conçue:

Je prie M. Brunet de donner une expédition du jugement rendu contre Miran, notaire royal, afin que je le fasse imprimer, signifier et afficher ; vous pouvez la donner à M. Fourestier Lapointe. A Saintes, le 26 aoust 1763. De Beaune.

(12 avril 1763. — Expédition du contrat de mariage entre sieur Théodore Raboteau) bourgeois, demeurant au bourg de Saint-Fort-sur-Gironde, fils de sieur Pierre-Constant Raboteau, aussi bourgeois dudit Saint-Fort et de feue demoiselle Marianne Brard, sa mère, avec demoiselle Marie-Françoise de Longueville, fille émancipée de feus sieur Michel de Longueville et demoiselle Marguerite Boullanger, ses père et mère).

La lettre de M. de Beaune est au dos d'un imprimé ainsi formulé:

PAR PERMISSION
DE MESSIEURS LES MAGISTRATS DE CETTE VILLE

Les comédiens François et Italiens, donneront aujourd'hui dimanche 14 août 1763,

RATON ET ROZETTE,

Parodie de Titon & l'Aurore par Madame FAVARD

SUIVIE DE
LA SERVANTE JUSTIFIÉE

Opéra Comique de VADÉ

Mademoiselle de BELLEMENT, âgée de huit ans, remplira le rolle de Rozette dans la première pièce, et celui de Lison dans la seconde.

Le spectacle sera terminé par un grand balet de Jardinier, orné de cerceaux et de guirlandes, de la composition du sieur de BELLEMENT, ancien maître de Ballet de l'Opéra Comique.

On prendra au Parquet, 24 sols, au Parterre 12 sols, et aux Filets 6 sols. On commencera à cinq heures et demie précises. C'est au Jeu de Paume, et pour la commodité du public, il y aura des bancs au second parquet. De Richemond.

Digitized by Google

Note sur l'habitat des hommes de la pierre polie dans le département de la Charente-Inférieure. — Pour dresser la carte préhistorique du département de la Charente-Inférieure, on a dû déjà noter avec soin tous les points où se trouvent les tumulus et les dolmens. Ce n'est pas suffisant, ce me semble, pour donner une idée exacte et précise de l'habitat des hommes de la pierre polie : les neuf dixièmes des dolmens et des tumulus ayant été détruits. Il est seulement à remarquer que les dolmens et les tumulus qui restent se trouvent dans le voisinage des cours d'eau et des lieux marécageux.

Je l'ai déjà dit à la Commission des Arts et Monuments, et je le répète : les hommes de l'époque de la pierre polie et de celle du bronze n'habitaient que sur des pilotis et ne se retiraient sur les hauteurs comme le Peu Richard, le Chaillot, le Moulin de Vent commune de Montils, chez Landard commune de Chérac, que quand ils étaient chassés de leurs pilotis par les inondations.

Les fontaines appelées en Saintonge abîmes, étaient des points que les hommes de cette époque choisissaient de préférence pour établir leurs pilotis. Une véritable découverte en ce genre est celle de M. le sénateur Combes à Fontloreau. De petits ponts volants reliaient la terre ferme aux planchers de ces habitations. Il y en avait de très vastes parce qu'on y logeait les hommes et les animaux domestiques : bœufs, moutons, chèvres, porcs. Ainsi, par exemple il existait des pilotis tout autour des marais de la Seugne et des autres marais du département et le long des divers cours d'eau. Quelquefois on construisait sur les marais, avec des pierres, des sortes de jetées ou chaussées comme celle qui s'avance dans les marais de Courcoury près du terrier de la Fade, et on établissait à droite et à gauche des pilotis qui communiquaient à ces sortes de chaussées, en forme de jetées, par des ponts volants. Les marais des bords de la mer étaient aussi habités. La population était plus dense qu'on ne croit généralement. Il y avait de véritables villes comme sur les marais du Morbihan. La population était aussi relativement nombreuse dans les îles des rivières et aux confluents des cours d'eau : la plus grande partie de nos villes doivent leur naissance à des établissements sur pilotis. Ce sont des habitations identiques, au confluent de la Charente et de la Seugne, qui ont primitivement donné naissance à la ville de Saintes.

Les trouvailles faites jusqu'à présent dans l'œil des fontaines, dans les marais et dans le fond des cours d'eau ont presque toutes été regardées comme peu importantes quand elles ne sont pas restées inconnues des hommes compétents. On explique encore la provenance de troncs d'arbres, des débris de pilotis et des os qu'on y trouve en disant : « Deux bœufs et une charrette à une certaine époque, sont tombés dans l'abîme et y ont disparu. »

Le nettoyage des fontaines, la canalisation des cours d'eau et le dragage des rivières, ramènent toujours sur certains points des quantités incroyables de silex taillés, d'os, de haches et de pieux pourris. C'est là qu'on trouve les plus beaux objets et les mieux conservés. Tous ces objets proviennent de pilotis et non d'offrandes faites à la divinité des eaux. Ainsi on a sorti des charretées de pieux et de bois pourris des marais de Juicq. En creusant le canal de la Baine. près Chaniers, on a trouvé un vase et des ossements de cerf à huit mètres de profondeur. Au midi de l'île de Courcoury on a trouvé sous la tourbe à une grande profondeur des débris de charbon. Au confluent du Né et de la Charente on aurait trouvé,

Digitized by Google

m'a-t-on dit, des pieux et une sorte de plancher avec du silex taillé dessus et en grande quantité. La Commission des Arts et Monuments fera bien de faire surveiller sérieusement à l'avenir ces sortes de travaux parce qu'on y fait au point de vue préhistorique des trouvailles et des découvertes très importantes.

Pour dresser la carte de l'habitat des hommes de l'époque de la pierre polie, il suffirait donc, à mon humble avis, de faire soigneusement la carte des cours d'eau et marais du département en y indiquant avec précision les fontaines-abîmes, les confluents des rivières et ruisseaux, les dolmens et les tumulus et surtout les points où l'on trouve en abondance du silex taillé : les stations en plein air indiquant dans leur voisinage de vastes stations sur les eaux.

M. CLOUET.

—

Bibliographie

—

Nous avons reçu pour la bibliothèque de la Commission :

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1895. 1re et 2e livraisons. Mémoires.... Le vêtement au milieu du XVIe siècle dans une petite ville de Provence par *M. F. Cortez*... La pierre sanguine, par *M. J.-B. Giraud*.. Chronique d'épigraphie africaine, par *M. Cagnat*. Inscription trouvée à Hammam dont la copie a été remise par Mgr Laferrière... Les épées de Bordeaux, archéologie comparée des industries du fer, par *M. J.-B. Giraud* .. L'émaillerie aux IIe et IIIe siècles, par *M. J. Pilloy*.

Bulletin historique et philologique. 1895, nos 1, 2, 3 et 4. Communications... Trois documents envoyés par M. de Richemond, archiviste du département de la Charente-Inférieure, relatifs à des propositions faites, en 1778, au ministre Sartines, pour armer en course contre les Anglais... *M. Veuclin* communique une liste d'artistes et de savants attachés à la marine royale parmi lesquels : Le Vasseur, maître constructeur à Rochefort (1685-1716) ; Hubert, maître fondeur de canons à Rochefort (1716); Nicolas Abraham, sculpteur à Rochefort (1718) .. La domination française en Cerdagne sous Louis XI, d'après les documents inédits des archives municipales de Puycerda, par *M. Pasquier*... La tombe de Rolland-Michel Barin, marquis de la Galissonnière, par *M. Thoison*... Testament de Giraud de Malayoles, par *M. Villepelet*.

Romania. 1896. Nos 97 et 98 Etudes sur la provenance du cycle arthurien, par *M. F. Lot*... Etymologies françaises, par *M. Ant. Thomas*, parmi lesquelles celles des mots : ensouaille ; eusse... ; lingue ; loinseau... ; regain ; rinceau ; ruisseau... ; suage ; tertre ; vignolle ; wirewite... La tombe de Roland à Blaye, par *M. C. Jullian*. La Règle de Saint Benoît, traduite en vers français par *Nicolle*.

Annales du Musée Guimet. Tome vingt-septième. Le Siam ancien, par *M. L Fournereau*. Notice sur quelques cartes relatives au royaume de Siam; notes sur les anciennes civilisations de l'Indo-Chine; épigraphie, alphabets et inscriptions ; archéologie ; géographie. Ouvrage illustré et orné de quatre-vingt-quatre planches.

Congrès archéologique de France. LXe session. Séances générales tenues à Abbeville en 1893 par la Société française d'archéologie. Procès-verbaux des séances et compte rendu des excursions. Mémoires : Les études historiques et archéologiques dans le

Digitized by Google

département de la Somme, par *M. Macqueron*... Cimetière de l'époque franque par *M. Cottel*... Conférence sur les graveurs abbevillois par *M. E. Delignières*... Etude sur Guillaume-Longue-Epée par *M. J. Lair*...

Bulletins de la Société de géographie de Rochefort, 1895, nos 3 et 4. 1896, no 1. Les cartes géologiques du département de la Charente-Inférieure, nomenclature, par *A. Boisselier*... Contributions à l'histoire de Rochefort et de la région... Le port de Rochefort... Une visite à la ballastière de Tilloux (Charente), par *M. L. Capitan*... Notre marine, par *M. le contre-amiral Dupont*.

Revue poitevine et des confins de la Touraine et de l'Anjou, 1896, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7. Nécrologie campanaire (Poitou et Anjou), par *M. J. Berthelé*... La maison de charité de Loudun, par *M. Roger Drouault* .. Programme des congrès et fêtes qui auront lieu à Niort du 21 mai au 22 juin 1896 ; Expositions : beaux-arts ; ethnographie et art populaire en Poitou et Charente ; bibliographie et iconographie ; photographie... Lerné et ses seigneurs, par *M. de Chavigny*.

Société de Borda, 1895, 4e trimestre. 1896. 1er trimestre. Aire (Landes), par le *Dr Sorbets*... L'Aquitaine historique et monumentale (suite)... L'autonomie des communautés rurales avant la Révolution. Généalogie de la famille de Laborde-Péboue, par *M. L. Dufour*... Carrelages, pavements et mosaïques, par *M. Ed. Jacquart*.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'ouest, 4e trimestre 1895 et 1er trimestre 1896. Le couvent des Augustins de Poitiers, par *M. B. Ledain*. Notice sur le Conseil supérieur de Poitiers (1771-1774) par *M. Ch. Babinet*... La navigation du Clain, par *M. de la Marsonnière*... Note sur un crochet en bronze d'origine romaine, par *M. le commandant Marais*.

Bulletins de la Société Archéologique du Finistère, 1896, 1re, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e livraisons. Lettres gravées sur les pierres du château de Moëllien et sur celles du château de Lézarcoït... Etudes préhistoriques, par *M. le baron Halna du Fretay*.

Bulletins d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. Sept fascicules de l'année 1895... Vies des saints dauphinois publiées par *M. le chanoine Ulysse Chevalier*.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre. 1895. Table des volumes XI à XX. Rapport sur la publication d'une table décennale.

Mémoires de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais. 1895. Tome XXVIe. Etude sur les ponts au moyen âge, par *M. A. Collin*. Le Pont des Tourelles à Orléans (1120-1760), avec planches.

Table des mémoires et bulletins de la Société (1848-1894), avec le catalogue des livres de fonds de la librairie H. Herluison, rue Jeanne d'Arc, no 17, à Orléans et le répertoire général bio-bibliographique du département du Loiret.

Bulletin de la Société Archéologique et historique de l'Orléanais. Tome XI, no 156. Monnaies trouvées aux Bordes, par *M. Herluison*.

Souvenirs de Saint Aignant, évêque d'Orléans, dans l'Aquitaine, par *M. Dupré*.

Notes sur la possibilité de la vulgarisation de l'histoire locale, par *M. Charles Guérin*.

Notice sur la maison de La Lande, seigneurs de Beauvais, de Saint-Martin-de-Villenglise, des Plains du Plessis, de Portebize et de Cimbré, vicomtes de Tiercé (Maine et Anjou), d'après un mémoire manuscrit de 1709, par *M. le comte Anatole de Bremond d'Ars*.

Autour de Niort, revue bi-mensuelle, littéraire et musicale.

Digitized by Google

Mémoire adressé à la Section d'archéologie par le *P. Camille de La Croix*, sur les fouilles d'Yzeures.

Etudes d'ethnographie préhistorique (les plantes cultivées de la période de transition au Mas-d'Azil) par *M. Ed. Piette.*

Discours prononcés à la séance générale du Congrès le samedi 11 avril 1896 par *M. Grandidier*, membre de l'Académie des Sciences et *M. Guieysse*, Ministre des Colonies.

Bulletin et mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France. Tome quatrième. Mémoires 1893. Inscriptions découvertes à Sens en 1894.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France. 1894.

Table alphabétique des publications de l'Académie celtique et de la Société des Antiquaires de France 1807 à 1889, rédigée par *M. Maurice Prou.*

Revue de la Société des études historiques. Tome XIII. 61e année 1895.

Bibliographie des travaux historiques et Archéologiques publiés par les Sociétés Savantes de la France dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique par *M. Robert de Lasteyrie.* Tome III. 1re livraison.

Monographie de Dompierre-sur-Mer par MM. l'abbé H. Choinard et E. Tauzin.

Saint-Sornin, Nieulles, Broue, par *MM. l'abbé Gélezeau et E. Tauzin.*

—

Questions et réponses

Question n° 51. — Tous les corps d'état, tous les arts, tous les métiers ont leur Patron ; les musiciens ont sainte Cécile; les artilleurs, sainte Barbe ; les jardiniers, saint Fiacre ; les charpentiers saint Joseph, etc. — Quel est, ou plutôt quel devrait être celui de la corporation des Photographes, tant amateurs que professionnels, si nombreux aujourd'hui ?

Un journal spécial, la *Photo-Revue*, vient de poser cette question à ses abonnés et serait heureux de recevoir également l'avis de nos lecteurs.

Adresser les réponses à M. Charles MENDEL, directeur de la *Photo-Revue*, 118, rue d'Assas, à Paris, qui fera part à tous ses correspondants du résultat de ce plébiscite.

Question 52. — On demande des renseignements sur les familles de deux réfugiés huguenots en Amérique, dont les descendants revendiquent l'origine française. L'un serait parti en 1685 de La Rochelle, *M. de Votion*, l'autre de l'île d'Oleron, M. le marquis *de Liesselenne* ou *Lisseline* ; ce dernier avait épousé en premières noces mademoiselle *Bonneau* et en secondes noces mademoiselle *Guignard* dont les descendants habitent aujourd'hui La Rochelle. Le chef actuel de la famille est *M. Arthur-Ernest Guignard*, directeur du Crédit Foncier.

Question 53. — M. le général américain *Hawkins* descend par sa femme de la famille rochelaise *Faneuil*, dont trois frères passèrent aux Etats-Unis, et dont les membres demeurés en France eurent des emplois à la Monnaie et la charge de lieutenant des Fauconneries du roi. Existe-t-il encore des Faneuil en Saintonge, outre la famille de M le docteur Faneuil, de Saujon ?

Saintes. — Imp. A. HUS

Digitized by Google

Liste des Collaborateurs du Recueil

POUR LE TOME XIII

MM.

Victor ADVIELLE, 72.

F. BÉNECH, 276.

Le Commandant CANTALOUBE, 132.

M. CLOUET, 433.

Charles DANGIBEAUD, 143, 256, 266, 268.

A. DESCHAMPS, 192.

Paul DRILHON, 62, 210, 387.

H. EGRETEAU, 136.

Le Baron ESCHASSERIAUX, 327.

L. GOY, 192, 263, 395, 430.

Le Docteur J.-A. GUILLAUD, 132.

C. JULLIAN, 136, 266.

J. LAURENT, 326.

Le Docteur MERLE, 231, 289.

Georges MUSSET, 64, 194, 199, 265, 269, 272, 394, 398, 429, 431.

L'abbé J.-L.-M. NOGUÈS, 329.

P. QUIMAUD, 58, 63.

Louis de RICHEMOND, 163, 432.

E. TAUZIN, 11.

F. XAMBEU, 193, 228, 271, 325, 331, 335, 434.

Digitized by Google

TABLE

des

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME XIII

Par M. E. CLÉNET

Secrétaire-adjoint et Archiviste de la Commission des Arts

PARTIE OFFICIELLE : Admission de membres correspondants, 9, 70, 197, 229, 273, 333, 397. — Bureau pour l'année 1894-1895, 8 ; — pour l'année 1895-1896, 230. — Compte-rendu du trésorier pour l'exercice 1893-1894, 10 ; pour l'exercice 1894-1895, 275. — Liste des membres titulaires et correspondants, 3, 138. — Statuts de la Commission, 1. — Séances générales, 9, 69, 141, 197, 229, 273, 333, 397.

ARCHÉOLOGIE CAMPANAIRE : Les Cloches de Saint-Germain-du-Seudre et de Champagnolles, 136.

ART ET ARCHÉOLOGIE : Archéologie préhistorique, 431. — Chapelle Saint-Gilles, à Pons, 331. — Congrès des Sociétés savantes, 226, 392, 425. — Le Donjon de Pons, 329. — L'église de Fenioux, 329. — L'église de Marignac-en-Pons, 329. — Le Fer dans la construction des Eglises, 329 — Monuments mégalithiques, 287. — Note sur l'habitat des hommes de la pierre polie dans la Charente-Inférieure, 433. — De la protection des objets d'art et des monuments historiques, 276.

BIBLIOGRAPHIE ET BIBLIOTHÈQUE DE LA COMMISSION : 64, 65, 137, 193, 228, 271, 331, 434.

CHRONIQUE TRIMESTRIELLE : 189, 265.

EPIGRAPHIE : Vase Gallo-Romain, 266. — Inscription maçonnique à Marans, 429.

FOUILLES ET DÉCOUVERTES : *Asnières*, cimetière mérovingien, 268. — *Chaillot*, commune de La Jard, camp préhistorique, 192. — *Chassenon* (Charente), statue, 226. — *Chérac*, antiquités romaines, 430. — *La Rochelle*, Saint-Jean-du-Perrot, 431. — *Les Lourdines*, commune de Thenac, souterrains-refuges, 327. — *Les Nouillers*, découverte préhistorique, 270. — *Les Sablières du Tilloux* (Charente), deux défenses de mammouth, 193, 269. — *Pons*, les bornes milliaires, 132. — *Salignac-de-Pons*, poteries, 326. — *Saintes*, cercueil en pierre à la Place du Marché, 226 ; mosaïque, 268. — *Tigzirt*, près de Dellys, (Algérie), découverte d'une basilique, 63. — *Vallet*, canton de Montendre, découverte d'un bloc de béton romain, 63. — La voie romaine de *Saintes* à *Pons*, 395, 430.

Digitized by Google

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE : L'aérostation en Aunis et en Saintonge, 398. — La bibliothèque du Collège des Jésuites de Saintes en 1762, 335. — Les colonnes de l'église Saint-Pierre de Saintes, 62. — L'évêque constitutionnel Robinet, 398. — Extraits des registres protestants de Saintes, 163. — Le Général Merle Beaulieu, 72 — Le Pont de Saintes, 264. — Le prieuré de La Jard, 263. — Monographies : de Soubran, 231, 289 ; de Saint-Xandre, 11. — Simples notes sur la paroisse des Mathes, 210. — La Sculpture au moyen âge, 265. — La Vieille-Prison de Saintes, 386.

MÉMOIRES ET RAPPORTS LUS EN SÉANCE. — Un Souterrain-refuge exploré à Châtenet, 58. — Excursion archéologique du 30 Mai 1895 : Pirelonge, terrier de Toulon, Saint-Romain-de-Benêt, Sablonceaux, Sainte-Gemme, 256.

NÉCROLOGIE. — Léon Palustre, 61 — Denys d'Aussy, 189, 224. — Jean-Baptiste-Elie, marquis de Dampierre, 325. — Léon Duret, 392. — Monseigneur Julien-Laferrière, évêque de Constantine et d'Hippone, 425.

NUMISMATIQUE. — Monnaies à Salignac-de-Pons, 325 ; Pièce de Saturnin, 268 ; Un trésor à Saint-Mandé, 394.

PIÈCES HISTORIQUES. — Les Comptes d'Alphonse de Poitiers, 407. — Ecurie et Fauconnerie des Rois d'Espagne et de Portugal, 199. — Six Chartes Pontoises, 143.

QUESTIONS. — 195, 272, 332, 436.

ERRATA. — 396.

Digitized by Google

TABLE

des

NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES * CONTENUS DANS LE TOME XIII

Par M. E. CLÉNET

Secrétaire-adjoint et Archiviste de la Commission des Arts

A

Adam, 99.
Abelin, 185.
Abiet, 301.
Ablois (d'), intendant, 23.
Admyrauld, 185.
Adrien, 185.
Affameur (Guillaume), 171, 173.
Agonnay V. Ch. Guitton.
Aguesseau (d'), 186.
Aiguesmortes, chef-lieu de cant. arr. de Nîmes (Gard), 364.
Aiguillon (rade de), (Vendée), 206.
Aiguillon (duchesse d'), 212. — (Duc d'), 212.
Aix (Ile d'), cant. et arr. de Rochefort, 73, 74, 128.
Alauna V. Valognes.
Aldefeld (Mlle), 57.
Alefsen du Fort, 301. — De Boisredon, 301. — (Jean), 301. — (Joseph), 301.
Alexandre, 24.
Aligre (marquis d'), 429.
Allaire (Anne), 167. — (Antoine), 48. — (Daniel), 168. — (Esther), 167, 174. — (Marie), 48, 49, 174. — (Suzanne), 49. — 186.
Allards (Guy), 364. — (Pierre), 167, 185, 186.
Allas-Bocage, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 236, 237, 244. — V. de Belleville.
Allays ou Alleys, 163, 187.
Allenet (Jacques), 182, 186 — (Mathieu), 182, 185.
Alligot, 163.
Almagro, 432.
Alphonse, comte de Poitou, 149.
Amabert, 87, 95.
Aman, 431.
Amboise, chef-lieu de cant., arr. de Tours (Indre-et-Loire), 127.
Amécourt (Ponton d'), 268.
Ampoulange, 136, 137.
Amy, 185.
Andilly, cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 20, 429.
André (Jean), 185, 189.
Andrée, 398.
Andrieu (Jules), 330.
Andurand (d'), 56, 57.
Angély-Boutonne. V. *Saint-Jean-d'Angély*.
Angers, chef-lieu du Maine-et-Loire, 336.
Angibaud, 185.
Anglès, 200.
Angliers (1° Claude d'), seigneur de la Sausaye, 43. 46. — (2° Claude d'), de Joubert, 12, 19, 46. — (Jean d'), 64. — (Marie d'), 46. — (Pierre d'), 45, 46.
Angoulême, chef-lieu de la Charente, 63, 199, 241, 349, 428.
Anjou-Infanterie (régiment d'), 75, 88.
Annezay (d'), 20.
Annonay, chef-lieu de cant., arr. de Tournon (Ardèche), 399.
Anselme (P.), 232, 238, 240, 242, 243.
Anthyome (Charles), 191.

---

* Cette table ne renferme pas les noms d'auteurs, historiens, etc., qui sont simplement cités.

Digitized by Google

Apert, 321.
Arandon (Belgique), 201.
Arbouin (François), 187, 201, 202, 204, 254.
Arcère (P.), 17, 352.
Arces, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 182.
Arcis (Dom Ambroise), 343.
Archambault (Antoine), 14. — (Denis), 14. — (Jacques), 14. — (Jean), 55.
Archambeau (Etienne), 56.
Archiac, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 137, 161, 162 — V. de Lavauguyon.
Archingeay, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 182.
Arcons (d'), 20.
Ardenne, com, cant. et arr. de La Rochelle, 418.
Ardillière (l'), com. de Saint-Xandre, cant. et arr. de La Rochelle, 14, 17, 23, 37, 40, 46, 53.
Ardouin (Zacharie), 172, 174.
Arènes (village des), com. de Thenac, cant. et arr. de Saintes, 395.
Argence. V. L. de Pollignac.
Argence de Finat V. Cibarde Tizon.
Argenville (Marie-Françoise Dezallier d'), 49.
Arles, chef-lieu d'arr. (Bouches-du-Rhône), 265.
Armant (Mme), 403. — (Mlle), 403, 404.
Arnaud, 366. — (Robert), 204.
Arnauld (Marie), 169. — (Marguerite), 166, 169, 177.
Arnault Dandilly, 344. — Sire de Pons, 48.
Arnaut Queu, seigneur des Chatelars, 259.
Arnou, seigneur de Vaucresson, 214.
Arnoul, 186, 187. — (Anne), 176.
Arnout, 322.
Arouhet (Jacques), 165, 186.
Arsonneau (Léon). 307.
Arthenac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 137.
Arvert, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 187, 211, 212, 213, 216, 221. — (Eglise Saint-Etienne d'), 221.
Arvoir, 247.
Asnières, cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély, 268.
Asnières (d'), 187.
Aubert (Dubayet), 110. — (Jean), 424. — (Pierre), 169.
Aubeterre. V. Bouchard.
Aubigné (Agrippa d'), 351, 375.
Aubin, 185.
Audebert (Anne), 294. — (Etienne), 349. — (François), 170, 172, 350, 377. — (Josué), 183, 185, 186. — (Marie), 170. — (Suzanne), 183,
Audiat (Louis), 318.
Audreau, 186.
Augereau (Hilaire), 207.
Augier, 185, 186. — (Christophe), sieur de la Terraudière, 361, 362.
Augustodurum. V. *Bayeux*.
Aulnis (Jeanne d'), 251, 253.
Aumônerie (l'), 43, 51.
Aulnay, chef-lieu de cant, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 199.
Aunis (grand fief d'), 421. — Anc. province, 17.
Aunix (François d'), sieur de Tasserand, 181. — (Jean d'), 181.
Aurélien, empereur romain, 268.
Auriol, 187.
Aurioux, 185. — (Marie), 183.
Ausone, 270.
Aussy (M.-G. Denys d'), 189, 224, 225.
Austrapius, 428.
Autrusseau, 185.
Autun, chef-lieu d'arr. (Saône-et-Loire), 199, 428.
Avallon, com. d'Arvers, cant. de la Tremblade, arr. de Marennes, 182.
Averdy (de l'), 377.
Averthon (d'), 91.
Avrard (Louis), 56.
Aygron, 187.
Aymé, 185.
Aymery, 185.
Aymon, 374.

B

Babilon, 373.
Babinot, notaire, 387.
Bachet, 346.
Backer (Augustin de), 349, 372, 377.
Baconais (Forêt de), entre Charente et Seudre, 419.
Badiffe (Anne), 181. — (Jacques), 171, 186.

Digitized by Google

Baduel, 187.
Baignes, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 358.
Baillon (Anne), 175. — (Daniel), 136. — (Nicolas), 175.
Baine (la), com. de Chaniers, cant. et arr. de Saintes, 433.
Balais (Esther), 175.
Baleu (Esther), 167.
Ballanger (Antoine), 31, 40, 58.
Ballode (de), 187.
Ballu, 330.
Ballue (Charlotte de), 241. — (François de), 241.
Ballut (Esther), 166.
Balzac (de), 345.
Bara, 34.
Barbareu (étang de), com. des Mathes, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 211.
Barbereau, 185.
Barbezieux, chef-lieu d'arr. (Charente), 63, 175.
Barbé-Marbois, 99, 108.
Barbet (Jacques-Théodore), 40, 41, 54, 56.
Barbeyrac. V. Saint-Maurice.
Barbier, 352
Barbier de Montaut (Mgr), 61.
Barbot (Charlotte-Esther), 49, 50. — (Gabrielle-Suzanne), 49, 50. — (Jehan), 49, 166-168, 171, 172, 188, 189. — (Louis), 50. — (Mathurin), 40. — (Pierre), 343.
Barbotin, 223.
Barbou (Jean), 349.
Barbreau (Pierre-Etienne), 254. — Curé, 299.
Bardet (Jehan), 172.
Bardonnet, 419, 420.
Bardoux, 287.
Bargeau, 185.
Bargignac, 185.
Bargneau (Marie), 167.
Barguenon (Denis), 165, 176, 189 — (Georges), 180. — (Isaac), 180.
Baron, 163, 187.
Barrailh (Jean de), 330, 331.
Barraud, 222. — (Mme), 391.
Barret, lieutenant-colonel, 87. — (Geoffroy de), 155, 156, 129.
Barthe (docteur), 50.
Barthommé, 186.
Bascle (Jean), 256. — (Marie-Françoise-Eurélie), 255.
Basoges, 51.
Basseau, 185.
Basses-Brolonges, com. de Soubran, cant de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Basset (Françoise), 180 — (1o Jehan), 55, 166. — (2o Jehan), 166. (Marthe), 166. — 31.
Bassompierre (Louis de), évêque de Saintes, 359.
Bassot, 185.
Bataud, 185.
Baudeloche, 254.
Baudet (André), 181. — (Anne), 181. (Jehan), 170, 172, 186. — (Suzanne), 174.
Baudouin (François), 183 — (Jacques), seigneur des Vallades, 183, 184. — (Marguerite), 184, 189. — (Marie), 183. — (Pierre), seigneur du Vivien, 184, 185.
Baultron, notaire, 348.
Bauray (Pierre), 137.
Baussan, 185.
Bayeux ou *Augustodurum*, chef-lieu d'arr. (Calvados), 269.
Bayle (Louis), 345, 363, 365.
Béarn (Charlotte Galard de), 245. — (Guy de Galard de), 240. — (Jeanne de), dame de Clion-Somsac, 241. — (René de Galard de), comte de Brossac, 240. — (Régiment de), 242.
Beau (Jehan), 167, 185.
Beauchamps (Alexandre de), seigneur de Bussac, 182 — (Isaac de), 171, 173. — (Louise de), 167. (René de), 182, 186. — (Ruben de), 171, 173.
Beauchêne (Jean Isle de), 43.
Beauchet, 374.
Beaudfreau, com. de Saint-Xandre, cant. et arr. de La Rochelle. 15.
Beaulieu (fontaine de), 27, 72, 265. — V. Merle et David de Fourré.
Beaumaine, com. de La Chapelle-des-Pots, cant. et arr. de Saintes, 293.
Beaumont (de), 187.
Beaune (Jean-Baptiste Louis de). 343, 432.
Beaupoil. V. Saint-Aulaire.
Beauregard, anc. fief, com. de Saint-Xandre, cant. et arr. de La Rochelle, 46.
Bec (Marie-Elisabeth), 243.
Béchade, 19.

Digitized by Google

Béchet (1° Cosme), avocat, 213, 360, 361. — (2° Cosme), notaire, 213, 214. — (3° Cosme), docteur en théologie, 213 — (Elisée), notaire, 213. — (Marthe), 213.
Beeck (Bécanus Van Der), 372.
Beillard, 41.
Bel Air, com. de Soubran), cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Béligon, 222.
Belle (Vivier), com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 305.
Belle-Isle, cant. et arr. de Lorient, 73, 74, 128.
Bellesbat. V. A. Bureau.
Bellement (Mlle de), 132.
Belleville (Abel-Marie-Alexandre), 304. — (Alexandre de), 303. — (Alexis de), 303. — (André de), seigneur de La Gorce, 302 — 304. — (Angélique de), 246, 302, 303. — (Anne de), 303. — Anne-Félicité de), 303, 304. — (1° Anne-Rose de), 303. — (2° Anne-Rose de), 304. — (Antoine de), 302. — (Antoine-Pierre de), 303. — (Arpédanne de), 303. — (Benjamin-Jean-Alexandre de), 302 — 304. — (Claude de), 238. — (Constance de), 304. — (Eléonore de), 304. — (Félicité de), dame d'Allas, 238. — (1° François de), 246, 303. — (2° François de), 246. — (Guy-Harpedane de), 234 — 238. — (Jacques de), 304. — (1° Jean de), 302. — (2° Jean de), 303. — (Jean-Baptiste-Marie de la Baume), 56. — (Jean-François de), 303. — (Jean-Henri de), 304. — (Jean III, Harpedane, seigneur de), 238. — (Louise de), 246, 303. — (Marie de), de Courpignac, 303, 304. — (1° Pierre de), 303. — (2° Pierre de), 304. — (Théodore de), 304. — (Thimothée de), 303. — (Suzanne de), 303. — V. de La Beaume.
Bellevue, anc. fief, com. et cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 44. — V. Girard.
Bellevue (de), 21. — V. Marchezalliers.
Bellot (Antoine), 247. — (Jacquette), 246. — (Jean), 247.
Belotier, 189.
Beltrémieux, 47, 206.
Benétaux (Suzanne), 294.
Benignus, 254, 294.
Benoist, 56, 185, 187.
Benon (anc. comté de), cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 29, 65.
Benoteau, 23, 25. — (Pierre), 23, 25, 31, 55, 57, 58.
Bérar, 224.
Bergeon Lamartinière, 250, 255.
Bergerac, chef-d'arr. (Dordogne), 375.
Berger, 169.
Bernard (Françoise), 173. — (Guillaume), 144, 145, 155, 158, 159. — (Jacques), seigneur de la Corbinière, 184. — (Pierre), 173, 186.
Bernardeau de la Briandière, 391.
Berne, 186.
Bernelot, 185.
Bernéré (logis noble de), com. et cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 182.
Berneuil, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 182, 238.
Bernier (Pierre de), seigneur de la Solaye et du Mas, 241.
Bernon, 185.
Bertaud, 185. — (Anne), 177, 178.
Berteau (Charles), 31. — (Louis), 55.
Berthelière, 185.
Berthier, général, 119.
Berthommé, 188.
Berthonneau (Mlle), 57.
Bertin, 185, 187, 188, 209.
Berton, 351.
Bertrand (Anne), 179. — (Pierre), sieur de la Pointe, 165, 185.
Besly, 240.
Bessac, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 63.
Bessay (Léa de), 43.
Besse de la Barthe, 185.
Bessières, général, 100, 127.
Besson (Jacques), seigneur de Saint-Bris, 184.
Besson, 255, 291.
Bethmont (Mme P.), 143.
Beuzeville-au-Plain (Calvados), 269.
Bevray (Jean), 184.
Bèze (Théodore de), 334, 337, 369—371, 375.
Biais, 428.
Bibard, 31. — (Louis), 55.

Digitized by Google

Bichon (Etienne), 348. 352, 355. — (Jean), 348, 358, 359, 361.
Bienard (François), 168.
Bienvenu (Jacob), 184.
Bignon (Clément), 252, 253, 295.
Bigorré (régiment de), 73 — 76, 123, 124, 128.
Bigot (Catherine), 164, 165. — (Guillaume), 164. 186, 322.
Bigotteau (Laurans), 57.
Bijenkorf, 354.
Billancourt (de), v. Nicolas Claessen.
Billaud (Jean), 55, 57.
Billaud-Varennes, 219.
Bille (Elisabeth), 182.
Billetière, v. Jean Maigret.
Billy (Jacques de), 346.
Bineau 187.
Birat, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300, 301.
Biron, cant. de Pons, arr. de Saintes, 148.
Bisset (Jean), 181. — (Suzanne), 181.
Blachière (Louis de la), 365, 373.
Black, 399.
Blanc (Arnaud), 164.
Blanchard, notaire royal, 242. — (François), 398, 401 — 406. — (Jehan), 179. — (Marie), 179, 185, 186, 234, 238. — curé, 53.
Blanchet, 185. — (Barthélemy), 352, 359.
Blanchiers (Louis) 364.
Blandin (J.), sieur de Romagné, 48.
Blanzac (Guillaume de), 155.
Blaye, chef-lieu d'arr. (Gironde), 63, 74, 75, 199, 231.
Blois de Roussillon (de), 185, 186 — 188.
Bobin (François), 31, 55, 185.
Boche (Agathe), 153. — (Aymery), 153. — (Eygline), 143, 158. — (Gombaud), 143 — 152. — (Guillaume), 143, 145. — (Isabelle), 161. — (Marguerite), 143, 145.
Bodin (Jean), 57, 345.
Boë (Guillaume Boudé), 360. — (Simon), 360.
Boibellaud (Charles), 169, 186.
Boinot, 185.
Boiramé (Barbe), 172.
Boisboureaud, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Boisbretault, 19.
Boisemont (Blair de), 388, 389.
Boisgiraud (A.), 252. — (Thomas de), 185.
Boislisle (de), 427.
Boismort (François), 188.
Boisnard, 319, 321, 324.
Boisramé (Barbe), 170.
Boisredon (Paul Alefsen de), 248, V. P. de La Rochebeaucourt.
Boisredon, cant. de Mirambeau, arr. de *Jonzac*, 232, 244.
Bois Robert, 345.
Boisseguin, V. Jean de Meschinet.
Boisseul, 163.
Boissier (Gaston), 267.
Boisson, 185.
Bolerne, 185.
Bon, 185.
Bonamy (Jean-André-Jenny), 252.
Bonet Maury, 190, 191.
Bonfils, 185.
Bonneau (Antoine), 57, 186.
Bonnefoy (Monseigneur), 392.
Bonnefoy (Isaac de), 175, 186, 187. (Marie de), 175. — Rachel de), 175.
Bonnemie, anc. fief, com. et cant. de Saint-Pierre-d'Oléron, arr. de Marennes, 342. V. Le Berton.
Bonnemort, V. Mariochau.
Bonnet, 56, 57, 163, 164, 165, 168, 170, 185, 187.
Bonnifet (Mathurin), 36, 56, 57.
Bonnin (Elie), notaire royal, 184.
Bonnyot, 187.
Bonpain, 255.
Bonsonge (de), V. Martin.
Bordage, 55.
Bordeaux, chef-lieu de la Gironde, 199, 349. — (Parlement de), 234, 235, 237, 240, 366. — (Saint-Seurin de), 144, 152, 155, 156, 159.
Bordes (Isaac des), 371.
Bordes, 189.
Bords, cant. de Saint-Savien, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 213.
Borne (Adémar de), 144, 155, 159.
Borromée (S. Charles), 358, 377.
Bosne (François de), seigneur Desdiguières, vicomte de Villemur, 376.
Bosquet (du), com. de Saint-Xandre,

Digitized by Google

cant. et arr. de La Rochelle, 23, 42.
Bosredon (Marie-Françoise-Marguerite de), 44.
Bossebœuf, 428.
Bossuet (Jehan), 174. — (Jehanne), 179. — (Josué), 174, 179, 186.
Boterel, 45.
Bouc (Marie), 176.
Boucaud (Françoise), 181.
Bouchard d'Aubeterre, 187.
Boucher, 185.
Boucherie (du Guy de la), 19.
Bouchet, 53. — (François du), 64.
Bouchot (Robert), 215, 216.
Bouchotte, 91, 108, 109, 129.
Boudault (Marie), 171, 173.
Bougneau, cant. de Pons, arr. de Saintes, 147, 152, 157.
Bougneau, 185.
Bouhereau, 190.
Bouillé (de), 138, 400.
Boulanger (Jules-César), 364, 365. — (Marguerite), 432. — (Marie-Anne), 188. — (Pierre), 186, 187, 204, 372.
Bourdron (Elisabeth), 188.
Boule (M.), 269.
Boulerne (Jacques), 249.
Bourabier (François), 56.
Bouraud, 185.
Bourbon (François de), prince de Conti, 431.
Bourdaille (Michel), 352.
Bourdaloue, 338.
Bourdeilles, 19.
Bourdois (Jehan), 176. — (Suzanne), 176.
Boureau, 185.
Boureuil (François), 249. — (Jean-François, 246.
Bourg, chef-lieu de cant., arr. de Blaye (Gironde), 199.
Bourgneuf, près St-Xandre, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 54.
Bourignon, 257.
Bourneuf, 31.
Bournezeau, cant. de Chantonnay, arr. de La Roche-sur-Yon (Vendée), 64.
Bournonville, 83, 125.
Bourreau (Anne), 177.
Bourreuil (Anne-Rosalie), 247. — (Suzanne), 247.
Boursiquot (Anne), 171, 180. — (Elisabeth), 180. — (Gilles), 358. — (Marie), 169. — 186, 187.
Bouscasse, 185.
Boutet, 185.
Boutinard (Léonore), 183.
Boutinot (Marguerite), 184.
Boutiron (Louis), 53, 57.
Bouyé (Marie), 245, 247, 303.
Bouyer, 185.
Boybellaud (Elisabeth), 168, 175. — (François), 165, 168, 188.
Boyer (dom), 263.
Boyneau (Pierre), 176. — (Ythier), 176.
Boys (Michel du), 370.
Brard-Gout, 251.
Brard (Agathe), 250, 251. — (Amélina), 251. — (Anne), 250, 251. (Anne-Elisabeth), 250. — (Elisabeth-Rosalie), 250. — (Elise), 250 — 252. — (Françoise-Elise), 250. — (Jeanne), 251. — (Jeanne-Julie), 250. — (Laure), 298. — (Lucien), 244, 252. — (Madeleine), 248. — (Madeleine-Françoise), 253. — (Marie-Adèle), 250, 253. — (Marie-Anne), 250, 251, 432. — (Marie-Madeleine), 250, 251. — (Pierre), 249. — (Pierre-Jacques), 250, 251, 253, 298. — (Pierre-Lucien), 250. — (Rosalie), 251, 255.
Brassaud, 223.
Braud (Mme), 255.
Bréard, 324.
Breda, (Hollande), 367.
Brejat ou d'Ambrejat, com. des Mathes, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 210.
Brenouzet (Jean), 354, 356, 367, 368.
Bression (Jacques), 183. — (Jean), 183.
Brest, chef-lieu d'arr. (Finistère), 82, 84.
Bret. 251.
Bretinauld (Antoine), 166, 171, 173. — (Jehan), 171, 173, 174, 186. — (Suzanne), 171, 173.
Breton (Jean-Baptiste), 247. — (Richard), 370. — V. Ransanne.
Breuil (Angélique du), 137. — (François du), 51. — (Isle du), 187.
Breuillet, cant. de Royan, arr. de Marennes, 182, 216.

Digitized by Google

Breuil-Magné, cant. et arr. de Rochefort. 43.
Briagne, 19, 20.
Bricou (Isabeau), 247.
Bridault, 53.
Brideau (Jehanne), 170, 172.
Bridiers (de), 19.
Brière (Rachel), 166.
Brillac, cant. et arr. de Confolens (Charente), 241.
Brillon (de), 345.
Brioux, chef-lieu de cant., arr. de Melle (Deux-Sèvres), 199.
Briquet (Marthe), 176.
Briton (Pierre), 415.
Broine (Marie), 247.
Brolange, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 505.
Brossac. V. Béarn.
Brossard (Annibal), 247. — (Charles-Annibal), 245. — (Jacques), 245 — 247, 293.
Brossard, anc. fief, 44.
Brouage, com. d'Hiers, cant. et arr. de Marennes, 213.
Brouin (Jean), 249.
Broussard, 185.
Broux (Paul-Richard), 191.
Bruière (Elisabeth), 175. — (Suzanne), 175.
Brumoy (R.-P.), 341.
Brumpt, 102.
Brun, 19.
Bruneau (C.), 365. — (Marie), 166. — (Ph.), 370. — 53.
Brunet (Charles), sieur de Passy, 50. — 347, 349, 352, 354 — 357, 362, 370, 372, 374, 375, 377, 432.
Brung (Anne), 171, 172.
Bruyère (Estienne), 165.
Bry, 186.
Buc (Abraham), 164, 165. — (Julienne), 164. — (Guy), 164. — (Suzanne), 176.
Buchot (Anne), 180.
Buckingham (duc de), 239.
Bueil (Louis de), 64.
Bulgaudières (les), 19.
Buhord (Anne), 169, 174.
Bujeaud (V.), 374.
Bulenger (Jules-César), 373.
Buq (du), 75.
Bureau (1° André), 173, 174, 175, 186. — (2° André), 171, 175. — (Isaac), 175. — (Jean), 171, 173, 174, 361, 362, 364, 371. — (Marguerite), 371. — (Philippe), 362, 369, 371. — (Ruben), 173.
Burie, chef-lieu de cant. arr. de Saintes. — (Château de), 259.
Bussac (de), 186.
Bussac. V. A. de Beauchamps. — (Château de), cant. et arr. de Saintes, 163, 164, 167, 169. — (M. de), 164.
Buzot, 86, 87.

C

Cabry (Catherine), 166. — (Jehan), 208.
Cacau, 25.
Cacault (le baron), 228.
Cacqueray. V. Valménier.
Cadoreau, 185.
Cadoret (Jean-François-Ignace) de Beaupreau, 44.
Caillaud, 185.
Calas, 192.
Calchaquis (les), 432.
Callet (Daniel), 174.
Calvet, 326.
Calvin (Jean), 344.
Calvy (Catherine), 165.
Cambacérès, 96.
Camp (Gautier de), 412.
Campet (Judith de), 167. — (de), 186, 188.
Camus (André), 35, 57, 114.
Candale (régiment de), 43.
Candé, com. de Saint-Xandre, cant. et arr. de La Rochelle, 26, 27, 31, 35, 37, 50, 51, 53.
Cange (du), 407, 408, 409, 411.
Canole, 321.
Cappel (Marie), 170. — (Pierre), 170. — (Suzanne), 174, 175.
Caqua, 185.
Cardot, 96, 97, 102, 127.
Carlus, 238.
Carnot, 86, 96, 112, 113, 118, 119.
Carpentin (Louis-Désiré-d'Assises), 249, 251, 254.
Carpentin-Labroue, 251, 299. — (Louis-Victor), 251, 252. — (Louise-Victorine-Amélina), 251, 252. — (Marie-Anne-Palmyre), 251, 252.
Carré, 255, 297. — (Antoine), 51. — (François-Charles), 31, 51. — (Jean-François-Catherine), 21, 28, 51.

Digitized by Google

Carreau (Elisée), 184. — (Pierre), 184.
Cartenac, 265.
Cassagne-Begonnès (Aveyron), 224.
Cassel, chef-lieu de cant., arr. d'Hazebrouck, 80 — 90, 101.
Cathelineau, 185. — (Elisabeth), 255. — (Marie), 255.
Catuttot, chirurgien, 131.
Caubourg, com. de Salignac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 302.
Caufman, 405.
Cavallo, 399.
Cavendish, 399.
Cayenne (Guyane Française), 75.
Celle-l'Evécault, cant. et arr. de Poitiers (Vienne), 428.
Cerclet (J.), 55.
Cère, 19
Cerey (de), 158.
Cerville, 238.
Ces (R. P.), 445.
César (tour de), com. de Sablonceaux, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 257.
Chabiraud (Geoffroy), 16, 52, 187.
Chabosseau (Olivier), notaire royal, 184.
Chabot (Louis), comte de Jarnac, seigneur de Saint-Gelais, 19, 241. — (Marie-Louise de), 317. — 185.
Chadeau (1° Jehan), procureur, 170, 171. — (2° Jehan), 170, 171, 180.
Chadeau de la Clochetterie, 186.
Chadenac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 330.
Chaigneau, 185. — (Marie), 173.
Chail (prieuré de), com. et cant. de Pons, arr. de Saintes, 158.
Chaillé, chef-lieu de cant., arr. de Fontenay-le-Comte (Vendée), 18.
Chaillevette, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 46, 216.
Chailloleau, 185.
Chaillot (le), com. de La Jard, cant. et arr. de Saintes, 433.
Chaillou (Daniel), 166, 169, 174, 180, 186. — (Marie), 181. — (Suzanne), 170.
Chaise-Dieu (la), anc. abbaye, chef-lieu de cant., arr. de Brioude, (Haute-Loire), 260, 261, 262.
Chalais (de), seigneur de Gagnon, 137.
Chalais, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux (Charente), 182.
Chales, 415.
Chambort. V. Frozes.
Chambre (Charles de la), 137.
Champagné, com. de Torxé, cant. de Tennay-Boutonne, arr. de Saint-Jean-d'Angély. — V. Josias de Robillard.
Champagnolles, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 136, 137.
Champdolent, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 65.
Chamillart, 123.
Champagne (Guillaume de), 156, 158.
Champlain, 14.
Champsaur, 364.
Champvernon (Guillaume Rivet de), 175, 179, 188.
Chancac (église de), 155, 158.
Chanceleu (Marie), 168.
Chandelier (Pierre le), 370.
Chandon, 322.
Chanjou (Mme), 57.
Chantelier (Abraham), 250. — (Anne-Elisabeth), 250.
Chantereine (Théodore), 180.
Chapelle (Marie), 166. — 186.
Chapotin (R.-P.), 336
Chapperon (Marie), 170.
Chapuzet, 185.
Charassier (Jacques), 244, 247.
Charavay (Etienne), 72, 86.
Chardavoine (Elisabeth), 173. — (Rosalie), 254.
Chardet, 123. — (Marianne), 123.
Chardonneau (Jehanne), 182. — (Magdelaine), 182.
Charente, fleuve, 141, 270.
Chargé (Jean), 52.
Charles-Quint, roi d'Espagne, 431.
Charles VI, roi de France, 238, 394. — Charles VII, idem, 239, 360. — Charles VIII, idem, 360. — Charles IX, idem, 15.
Charpentier (Philippe), 204.
Charrier, 185.
Charron, 19, 27, 217, 218.
Charruyer, 185.
Chartier (Eugénie-Agathe-Julienne), 429. — Prêtre, 429. — (Julien), 429.
Chartres, chef-lieu de l'Eure-et-Loir, 265.

Digitized by Google

Chassagne (Jean de), 237.
Chassaignes, 19, 20.
Chasseloup-Laubat, 247.
Chasseloup (Daniel), 169, 175. — (Jean), sieur de La Messeanderie, 175, 183. — (Jeanne), 175, 183. — (Nathanaël), 165, 175, 176, 180, 186, 187, 188, 255.
Chassenon, cant. de Chabanais, arr. de Confolens (Charente), 226.
Chassériau, 322.
Chassiron (Anne-Agathe Martin de), 49.
Chastaignets, 238.
Chastaignier, 163, 187.
Chasteau (Estienne), 180. — (Jehan), 180, 186.
Chasteigneraie (Germain de Chasteignier de la), évêque de Saintes, 353.
Chastelier (Anne), 253. — 185, 293. (Marie-Madeleine), 248, 253, 294, 298, 301.
Chastellars (Dufaur de), 214.
Chataignets (de), 214, 260.
Châteaubriand, 278.
Châteauneuf-La-Forêt (Haute-Vienne), 224.
Châteauneuf (de), 20
Châtelaillon. V. Saint-Marsault. — (Marquis de), 32.
Châtelars (château du), com. de Meursac, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 259, 260. — V. Arnaut Queu.
Chatellier (du), 428.
Châtenet, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 58 — 61.
Châtillon (amiral de). 375.
Chatouet (H.), 190.
Chatressac, com. de Chaillevette, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 187.
Chaudruc, 185.
Chaumette, 222.
Chauveau, 185.
Chauvernon. V. G. Rivet.
Chauvet (Marc), 183. — 180, 269, 431.
Chauvin, 185, 272.
Chazé, 178.
Chelles, cant. de Lagny, arr. de Meaux, (Seine-et-Marne), 269.
Chenin de Milescu, 19.
Chenuau (François), 222.
Cherbonneau, 185.
Cherbonnier, 31, 185.
Cherbourg, chef-lieu d'arr. (Manche), 83, 84, 86.
Chesne, 42. — (Hippolyte), 54.
Chesneau (L.), 351.
Chety, notaire, 390.
Chevalier (Anne), 189. — 362.
Chevalleau (Gabrielle), 173.
Chevallerie (Aymer de la), 46.
Chevallier (étang des), com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 305.
Chevreu (Anne), 249, 255. — 137.
Chez-Brochon, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Chez-Duret, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Chez-Gergouil, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Chez-Guément, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Chez-Huguet, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Chez-Maigret, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300, 305.
Chez-Michou, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Chez-Piochau, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Chez-Pionneau, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Chez-le-Prouin, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 295, 300.
Choiseul (duc de), 73.
Choloux (Simon), 166.
Choppin (Antoine), 377.
Chotard, 185.
Chottard (Ch.), 252.
Chouët, 357.
Chousteau (Françoise), 54. — (Pierre), 52.
Chrestien (Pierre), 163, 164, 187.
Claessen (Dubois), 123. — (Félicité), 123. — (Françoise-Bathilde), 173, 123. — (Marie-Frédéric-Victoire),

Digitized by Google

123. — (Nicolas), 123, 131. — (Roland), 123. — (Suzanne), 123.
Clanis (Gaston), 329.
Claretie (Léo), 341
Clauseau (Pierre), 53.
Claude le Jeune, 349.
Claudin (A.), 347.
Claveau (Françoise), 429.
Clément VII, pape, 336.
Clément, 54.
Clermont, chef-lieu du Puy-de-Dôme. (Eglise Notre-Dame du Port à), 265.
Clinet. V. de Lisleferme.
Clion-Somsac. V. Jeanne de Béarn.
Clion, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 317.
Clocheterrie. V. Chadeau.
Clouse (la), com. de Saint-Ouen, cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 27.
Clouzot (H.), 351, 362 — 376.
Cluzeau (Louis), 16, 57.
Cochon (Charles), 96.
Cœtivy (Charles de), comte de Taillebourg, 64. — (Louise de), 64. — (Marguerite de), 238.
Cognac, chef-lieu d'arr. (Charente), 242.
Coillebant (Bertholémy), 420.
Colbert, 201.
Colleau (Denis-François-Adrien), 131.
Collet, 185.
Colomb, 185.
Colombier, 185.
Combault, 187.
Combeau, 56.
Combes, 433.
Cominges-Guirault (de), 19.
Compagnon (Jacques), seigneur de Seusse, Thaims et Thézac, 388, 389, 390.
Condate, 241.
Condé (prince de), 166, 171, 173, 176, 180, 375.
Conflans (marquis de), 212.
Coni (Italie), 72.
Conques, 265.
Constant, 187.
Constantin, empereur romain, 185, 268.
Constantine (Algérie), 425.
Conti (princesse de), 212.
Coquerel (Louis de), 352. — Prieur, 11, 14.
Corbineau (Jacques), 169, 174, 179, 180. — (Magdeleine), 174, 179 — (Marie), 169. — (Nathanaël), 180, 186. — Architecte, 431. — Notaire, 261.
Corbinière (*La*). V. Bernard.
Cordoue (Espagne), 413.
Cormeille, com. de Saint-Germain-du-Xeudre, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 154, 157.
Cornillon, fondeur, 217.
Cosnac, com. de Saint-Thomas, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 234, 382.
Cosson, 162, 163, 187.
Costa, 254.
Cotton, architecte, 42. — (R. P.), 345.
Coudreau (Jacquette), 166. — (Jehan), avocat, 165, 166, 222. — (Marie-Anne), 387.
Coulon, cant. et arr. de Niort (Deux-Sèvres), 419.
Coulon (Croix de), com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 305.
Coulonges-sur-l'Autize, chef-lieu de cant., arr. de Niort, 224.
Cour (de la), 187. — (Jeanne de la), 169.
Courant (Jeanne), 168.
Courbon (Isabeau de), 46. — (de), 19, 20.
Courcion, com. de Berneuil, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 395.
Courcoury, cant. et arr. de Saintes, 433.
Coureau (Delemie), 179.
Courlay (du), 237.
Couronne (abbaye de la), cant. et arr. d'Angoulême (Charente), 211, 213.
Couronneau (Charlotte), 64.
Courpignac, com. des Gonds, cant. et arr. de Saintes, 232, 240, 244.
Courtaud (Dominique), 217.
Courtin (Jean), 52.
Courtrai (Belgique), 80.
Cousseau (1° Jehan), 170, 172. — (2° Jehan), 170, 172.
Coutant (Laurens), 16, 57. — (Pierre), 16, 57. — Notaire royal, 54.
Couteau (René), 58.
Coutoiseau, 53.

Digitized by Google

Coutras, chef-lieu de cant., arr. de Libourne (Gironde), 338.
Couturier (Elisée), 176.
Couyer, 185.
Coyaud (Paul-Marie), 21, 22, 23, 31, 32, 34, 53.
Cozes, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 65, 182, 187.
Crassous, 47.
Cravans, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 182.
Crazannes, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 224.
Créquy (Adhémar de), 242. — (Anne-Marie-Louise de), 242. — (Guillaume-Gabriel de), 242. — (Louis de), 342. — (Marie-Claire de), 242.
Crespon (Nicolas), 351, 352, 355.
Creuzé la Touche, 97.
Crevel (Louis-Joseph-Victor), 252. — (Marguerite), 252.
Crioduel (Robert), 52.
Cro (Philippe de), 371.
Crociatonum. V. *Beuzeville-au-Plain*
Croissant, 185.
Croiszetière (Gabriel-Jacques-Modeste-Hilarion), 54.
Crota (de), 121.
Crottet, 356, 366.
Crugi, 321.
Cruzeau, 185.
Cubzac, cant. de Saint-André-de-Cubzac, arr. de Bordeaux, 231.
Cullan (René de), seigneur de Saint-Mesme, 182, 186, 188.

D

Dacier, 264.
Daguesseau (Marguerite), dame des Gonds, 164 — 168.
Dahouet (Marthe), 176.
Daillé (Jean), 345.
Dalbarade, 129.
Dalidet, 318, 322, 324.
Daligre. V. *Marans*.
Dalon, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 213.
Damas, 185.
Damme (E. Van), 85.
Dampierre (Jean-Baptiste-Elie), marquis de, 325, 326.
Daneau (Lambert), 367.
Danet (P.), 338.
Dangirard, 191.
Danglade (Marie), 246.
Daniel (Marie), 174.
Danjou (Jacquette), 176, 180.
Danno (1° Jehan), 176. — (2° Jehan), 176.
Dansay, 185.
Dardier, 191.
Daressy (H.), 72.
Dauge, 53.
Daugis (Louis-Constantin), 124.
Daunis, 185
Dauvergne, 186.
Davantès (Pierre), 353.
Daviaud (1° Jacques), 16, 54, 55. — (2° Jacques), 54. — (Pierre), 16. — (Robert), 55. — 185.
David (Pierre), 188. — 53.
Davion, 185.
Debaigue, 31.
Déchézeaux, 185.
Deferville, 402.
Defore, 216.
Dejau (Luc), 166, 172, 174.
Déjean, 251.
Delafond, 185.
Delagrange, 187.
Delamain (H. Ph.), 316.
Delange, 52.
Delannoy, 85.
Delaramada (Adhémar), 159. — (Bertrand), 159.
Delaroche (Daniel), 179.
Delataste, 322.
Delayant, 352.
Delesvaux (R. P.), 340.
Deleuvre (Esther), 164 — (Jehan), 164.
Delisle (Jehan), 179, 186. — (Léopold), 268. — (Marie), 179.
Delmas (Emile), 191. — (Louis), 96. — 191.
Delogue (B.), 363.
Delond, 221, 222.
Delouche, 185.
Delpech (Théodore), 349.
Delusset, 389.
Delys, 353, 358.
Demessac, 245.
Demisson (Magdeleine), 169.
Demontis, 185.
Denis. V. Tierceville.
Depocaire, seigneur de La Tasnière. — (Suzanne), 176.
Depont (Marie), 168. — Odet, 176, 186. — (Ysabeau), 167, 168.
Depontac, 237.

Digitized by Google

Dercie, com. du Gua, cant. et arr. de Marennes, 46.
Dergny, 53.
Derideau (Charlotte), 182. — (Jeanne), 182.
Derie (Suzanne), 184.
Deruchaud (Jehanné), 174.
Desamaud, 186
Desault (P.), 346.
Desayvre (Isaac), 54. — (Paul), 55, 56, 58. — (Philippe), 55. — (Philippe - Alexandre), 55. — Notaire, 18, 23.
Desbarbiers, 185.
Desbordes (Mme), 244, 353.
Descartes, 339.
Deschamps (Marthe), 178. — (Timothée), 178.
Desdiguières. V. F. de Bosne.
Desfiat (marquis), 13.
Desgranges, 216.
Désiré, 248.
Desmart, 481, 402.
Desmontis (Benjamin), seigneur de La Guarennière, 177. — (Josias), 177, 186.
Despaigne (Marie), 174.
Despautère, 337, 349.
Desplex (Judith), 175.
Desporte, peintre, 428.
Desprez (Guillaume), 344, 364.
Despruets (Bernard), 358.
Desvignes (Bernard), 358. — (Jacques), 358.
Deballaud (Esther), 183
Devaux (Anne), 165, 175, 176. — (Esther), 169. — (Jean), seigneur des Séjournets, 169, 184, 186. — (Jehanne), 180. — (Ruth), 165, 175, 180
Dezallier. V. d'Argenville.
Didonne, com. de Semussac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 67.
Didot, 357, 374.
Dières-Monplaisir, 47.
Diest (Belgique), 80, 81, 125.
Dieulefit, 185.
Dieulidon, anc. prieuré, com. de Benon, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 377.
Dillaire (Jacques), 355.
Dinet, 54.
Dinot, notaire, 429.
Dirat. V. François de Tizon.
Ditrée, com. d'Arvert, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 213, 214, 215, 216.
Disant (Radegonde), 179.
Doigne (Hélie), 200.
Doigt (Joseph de), 254.
Dompierre, cant. et arr. de La Rochelle, 17, 27, 34, 37, 40. — (Château de), 26. — V. David de Fourré, 188.
Donasvert, 243.
Donnadieu, 185.
Dorein, 31.
Douhet (Château du), cant. et arr. de Saintes, 182.
Douët d'Arcq, 151.
Doussin, 216, 217.
Dousson (Pierre), 188.
Drapron (Elie), 58. — (François), 57.
Dreux du Radier, 365, 374.
Drilhon (Henri), 391, 392. — (Paul-François), 391.
Drillaud (Marie), 137.
Drost, 115.
Drouet, 216.
Drouhet, 185.
Druet (Mme), 57.
Dubois Crancé, 96. — (Abbé J.), 330. — (Jehan), 184, 185. — (Pierre), 184.
Dubourg (Augustin), 131. — (Marie-Georgette), 131.
Duburg, 254.
Dubreuil (1o Daniel), 175. — (2o Daniel), 175.
Duchâtel (comtesse), 299
Duchemin (Jeanne), 184, — (Nicolas), 370.
Duchesne (Samuel), seigneur du Puit, 168. — 324.
Ducrocq, 392.
Dufaure (Gabriel), 325, 392. — (Jeanne), 247.
Dufour, 57.
Dufouert, 246.
Dugast-Matifeux, 43, 44, 48, 52.
Dugavé (Jean-Baptiste-Hospice), comte Duzech, 124.
Dugua, 185.
Duhem (P.-J.), 83.
Dumesnis, 216.
Dumesny (Jehan), 169, 187.
Dumorisson, 186, 187.
Dumoulin (Pierre), 344, 345, 367.
Dumouriez, 78, 81, 90, 101.
Du Moustier de Vrilly, 185.
Dunkerque, chef-lieu d'arr. (Pas-de-Calais), 85.

Digitized by Google

Du Pavillon, 254.
Duperré, 25.
Duplessis-Besançon, 12.
Dupont, 185.
Duport, 163, 187.
Dupré (Nicolle), 165.
Dupuis, 223, 359.
Dupuy (François), 176, 185, 186. — (Marie), 176.
Durand (Audibert), 181, 182. — (Elie), 183. — (Jean), 189. — (Henriette), 189. — (Madeleine), 46. — (Marie), 183.
Duret (abbé), 260. — (Léon). 324, 392. — (Louis-François), 220, 221.
Durfort, 269.
Durivault, notaire, 391.
Durosne (Etienne), 351, 362.
Du Rousseau, 185.
Durvau (Isabelle), 169. — (Jehan), 169.
Dussault (Anne), 181. — (Marguerite), 189. — 187, 360, 361.
Duverger de Hauranne (Jean), 344.
Duvitz, 55.
Duzech. V. Dugavé.

E

Easme (Aimée), 224.
Eaucfort (François), 354.
Ebéon, com. et cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 231, 273.
Ebrard (Marie), 183.
Eckert, 54.
Edouard III, roi d'Angleterre, 41. — VII, idem, 301.
Elzevier, 358, 363. — (Louis), 358, 370.
Elie (Justine), 252. — (Jean-Jacques), 252.
Ellie (J.), 303.
Emengarde, 158.
Emond, 324.
Enfernault (l'), com. et cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 51.
Enlart, 265.
Epeaux, (anc. commanderie des), com. de Meursac, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 397.
Epernon (duc d'), 325.
Ermelle. V. Renouard.
Esbaudy (Guillaume), 164. — (Marie), 164.
Eschasseriaux (Charles), 178. — (Guy), 169. — (Jehanne), 169. — (Josué), 167. — (Mme Emile), 254. — Avocat, 172, 186, 188, 324. — — Le baron, 225, 325.
Ecoyeux, cant. de Burie, arr. de Saintes, 178. — V. L. de Pollignac.
Escrotz (d'), 19. — (de Milescu), 19.
Esnandes, cant. et arr. de La Rochelle, 20, 27, 39, 51.
Esnandes, 19
Esnaudeau (Marie), 173.
Epargnes, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 182.
Espence (Claude d'), 347.
Esther, 431.
Estor (Paul), 170, 172, 186, 188.
Estourneau (Jehan), 178. — (Louis), 178, 186.
Etang (David de l'), 245.
Etang (l'), com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Etaules, cant. de La Tremblade, arr de Marennes, 212, 216.
Etelain (Marie), 248, 255 — 301.
Etien (Antoine), 55, 56, 58.
Eudrade ou Endrade (Ainord), 143, 146, 147, 148, 149.
Euest, 202.
Eutrope (Saint), évêque de Saintes, 355, 421.
Eveillé (Pierre), 17.
Extradier (Jacques), 213, 215.

F

Fabien, 295.
Fabre (Guillaume), 158.
Fage (René), 426, 427
Faliès (Gabriel), 246, 247. — (Geneviève), 246.
Fanioux, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 293, 303, 305, 306.
Fannion, 185.
Fargot (le), 48, 49.
Fargue (de la), 216.
Farillon, 191.
Farnoulx (Anne), 170. — (Charles). sieur de La Borauderie, 166, 169, — (Magdeleine), 174, 179. — (Suzanne), 177.
Faultré (1° Antoine), 361. — (2° (Antoine), 361.
Faure, notaire, 246, 247, 250, 256. — (Jeanne), 247. — 53. — 185.

Digitized by Google

Fauvestre, 54.
Favard, 432.
Favier, 185.
Félice (G. de), 347, 357, 372.
Fenioux, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 274, 329.
Fenuo, 404.
Fercheau, 31.
Fere (Gratien), 207, 208, 209.
Ferrand (Elisabeth), 189. — Général, 86. — 255, 291.
Ferrerie (de), 153.
Ferret, 185.
Ferthomme, 121.
Feuilleret, 361, 366, 375, 376.
Feuilleteau (Jehan), 180. — (Jehanne), 180. — (1° Pierre), 181, 182, 186. — (2° Pierre), 181. — (Théodore), 182.
Fief-Gaillard. V. J. Gaillard.
Fief-Gallet, 171, 172. V. Jehanne Gasche.
Fiefmelin, com. et cant. de Saint-Pierre, arr. de Marennes (Ile d'Oleron). V. Isaac Mage.
Filleau, 374.
Filleux, 185.
Fillolie (Marguerite de la), 238.
Fleurenceau, 252.
Fleuriau, 185.
Fleurisson (François), 170. — (Hélie), 174. — (Marie), 170.
Fleury (Jean-Henry), 247, 248. — (Jean-René), 247. — 429. — 56, 57, 82.
Floirac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 182.
Focaud (Guillaume), 422.
Foix (régiment de), 72, 123.
Foliès (Jeanne), 253.
Follion (Nicolas), 163, 187.
Fontaine (Marie-Adélaïde-Clorinde), 256.
Fontaine d'Ozillac, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 58, 59.
Fontainebleau, chef-lieu d'arr. (Seine-et-Marne), 372.
Fontanelle, 245.
Fontenay-le-Comte, chef-lieu d'arr. (Vendée), 399, 418.
Fonteneau (Martial), 167, 179. — 186.
Font-du-Roc, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Fontenelles (les), com. de Boisredon, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac. V. J. de Robillard.
Fond-Marguerite, ruisseau, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 305, 306.
Font-Loreau, com. de Colombiers, cant. de Pons, arr. de Saintes, 396, 433.
Font-Roman (fontaine de), com. de La Jard, cant. et arr. de Saintes, 142, 395, 396.
Foran (Marie), 184.
Forgerit, 185.
Forges, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort, 43.
Forges (de), 19.
Fort (village du), com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 295.
Fort-de-France, Martinique. — (Cathédrale de), 329.
Fortunat, 427.
Fossach, 46.
Foucaud, 430. — (Charles), 54. — (Henry), 190.
Foucher (Pierre), 35, 57, 186. — (Mme), 57.
Fouchier, avocat, 177.
Fougeroux, 185. — (Suzanne), 167.
Fouilloux (le), cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 54, 388, 389.
Fouilloux (Bigot de), 19.
Fouré (Jean), 56. — (Simon), 56.
Fourestier (Charles), 166. — (Elisabeth), 166. — (Jacques), 165-176, 177, 179. — (Jeanne), 177. — (Lapointe), 432. — (Marie), 175, 179. — (Pierre), 166, 177, 303. — 185, 186, 187.
Fournel (de). V. Tayac.
Fournier (Charles), 48. — 322.
Fourré (David de), seigneur de Beaulieu, 167, 186. V. Dompierre.
Fouschier (Marie), 166.
Foussay ou Fossés, com. de Guitinières, cant. et arr. de Jonzac, 46.
France, 185.
François Ier, roi de France, 46, 142, 431.
François, 53, 83. — (Marie), 178.
Fremy (Claude), 347.
Frémy (du), 238.
Frénade (abbaye de la), com. de Merpins, cant. et arr. de Cognac, 158.

Digitized by Google

Fresneau (Jacques), 169, 175, 183, 185. — (Marie), 175.
Fristch, 254.
Froger, 185.
Frogier (André), sieur de la Rigaudière, 183.
Fromaget (Charles), sieur de la Puysade, 183, 184.
Fronsac, chef-lieu de cant. arr. de Libourne (Gironde), 51.
Frontdebeu (Guillaume), 158.
Frottier, 20. — (Marie), 46.
Frozes (Chambort de), 20.

G

Gaalon (Jean-Baptiste de), 49, 50.
Gabaret, 185.
Gabiou, 185.
Gaborite (Marie), 191.
Gachet, 188.
Gadebois. V. Joseph de Villedon.
Gagnon (le), com. de Champagnolles, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 137.
Gaillard (Jacques), seigneur du Fief-Gaillard, 184.
Galard, V. Béarn.
Gallais (André), 166.
Gallerande. V. Louis B. Goguet.
Galles (Prince de), dit le Prince Noir, 41.
Gallet (Anne), 164. — (Jehan), sieur de La Benaste, 171, 172. — (Samuel), 164. — (Suzanne), 171.
Galliot, 185.
Gallut, 62.
Gand, Belgique, 80.
Ganes (La tour de). V. Tonnay-Boutonne.
Gardrat, 216.
Garesché, 185.
Garie (de la), 187.
Gariteau (Nicolas), 207, 208.
Garnier (Estienne), 179, 180, — (1° Isaac), 179. — (2° Isaac), 179. — (Judith), 180. — (Robert), 350, 185, 186, 223, 224, 293, 324.
Garreau (Jacques), 303, 185.
Gasche (Jehanne), dame de Fief Gallet, 171, 172.
Gascherie (Pierre), 184.
Gaschet, 331.
Gaspart (Jehan), 246, 248.
Gaspardin (François), 83.
Gaspy (Auguste), 304. — (Jeanne), 304.
Gasseuil (Marc), 171, 173.
Gastumeau, 322.
Gau (Luc de), 169.
Gaudin (R. P), 337, 349.
Gaudry (A.), 269
Gaultier, 253, 178.
Gaury, 185.
Gautier, 185.
Gauvin (Anne), 182, 186.
Gavault, 63.
Gavereau, 164.
Gay, 411, 414. — (Jean), 336.
Gayet (Marie), 179.
Gazeau (Louis), 55. — 24, 31.
Geac (de), 187.
Geay ou Gay (Pierre), 184.
Gellé (Etienne), 55, 56, 57. — (Jean), 31, 35, 58. — (Mathurin), 58.
Gemmappe. V. *Saint-Xandre*.
Gemozac. chef-lieu de cant. arr. de Saintes, 182.
Généreau (Marthe), 184.
Genève (Suisse), 357, 370, 376.
Genodeau (Marie), 168.
Genot (J.), 252.
Gentils (Pierre), 15.
Geoffroy (Jacques), 213.
Georget, 185.
Gerell (Robert de), 408.
Germon (Jean), 184.
Gervain (de), 185.
Gervereau (Marguerite), 181.
Gigounoux. V. Verdon.
Gilbert, 62. — (Arnaud), 23.
Gillet (Pierre), 188.
Gilois, 185.
Gingreau, 53.
Girard (1° Charles), de Bellevue, 44. — (2° Charles), de La Chaussée, 165, 173. — (Jean-Augustin), 31, 56. — (Joseph), 164. — (Louis-Alexandre), 406. — (Luc), 178. — (Marie), 160, 176. — (Marie-Anne), 44. — (Marie-Magdelaine), 44. — (Marie-Magdelaine-Alexandre), 44. — (Pierre), de Bellevue, 44, 55, 58. — (Suzanne), 176, 178. — 97.
Girardin (François), 183.
Giraud (Anne), 293. — (Berthomé), 234 — 238, 246. — (Marie), 247. — (Nicolas), 236, 237. — (Pierre), 18. — (Suzanne), 246, 303. — Notaire, 54.
Giraudeau (Thérèse, 188 — 185.
Girault (Adélaïde), 248. — (Alexan-

Digitized by Google

dre), 250, 255. — (Ambroise), 370. — (Anne-Marie-Clémentine), 255. — (Anne-Suzanne), 248. — (Clémence), 248. — (Emmery), 248. — (Félix), 248. — (Gamaliel), 248, 249. — (Georgette), 255. — (Jacques-Alexandre), 248, 249. — (Jean), 249 — (Jeanne), 188. — (Joseph), 248, 249, 301. — (Joseph-Pierre), 249. — (Joséphine), 248. — (Lorens), 209. — (Louis-Antoine), 248. — (Marie-Aglaé), 248. — (Marie-Amélie), 248. — (Marie-Clémentine), 248. — (Marie-Gabrielle-Amélie), 301. — (Marie-Gabrielle-Hortense), 251, 253, 255, 299. — (Marie-Sophie), 248. — (Marthe), 248. — (Paul-Marie), 248, 301. — (Pierre), 248, 254. — (Pierre-Emmery), 248, 249. — (René), 250. — (Stéphanie), 248, 255.
Giroux Lebrun, 338.
Glénisson, 246.
Glocestre (Henri de), 200
Gobeau-Mondot, procureur, 168.
Gobeau (1° Jehan), sieur de La Grange, 168, 181, 186, 187. — (2° Jehan), 168. — (Jehanne), 168. — (Judith), 181.
Gobert (Jean), 13.
Godeau (terrier), 11.
Godefroy (Marcelin), 370.
Godet, 185.
Godin (Eugène), 56. — (Paul), 44.
Goel (Cornelis Van), 201, 202.
Goguet (Arthur), 47. — (Césaire), 47. — (Denis-Jacques), 47. — (Joseph-Denis), 31, 47. — (Louis-Benjamin) de Gallerande, 31, 35, 47.
Gois (Ant. des), 369.
Gombaud (Abel), 176. — (Anne), 174. — (Jacques), 171. — (Jeanne), 183. — (Pierre), 166, 167, 169, 171, 174, 180 — 188.
Gombaud (Anne de), de la Croix, 212. — (Marie de), 182, 186.
Gonds (les), cant. et arr. de Saintes, 164. V. M. Daguesseau.
Good (Paul), 191.
Gorce (village de la), com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 295, 300, 301, 302, 305.
Gorhon (1° Jehan), 168, 170, 172, 173. — (2° Jehan), 168.
Gorrier (Anne), 174. — (Jehan), 174.
Gorron (Daniel), 169.
Gouault (Anne), 171, 173. — (Marie), 174. — (Pierre), 166, 170, 186.
Gouget, 44, 52.
Goujaud, 400.
Goujeaud (Salomon), 247.
Goulard (Pierre), 250.
Goulet. V. Ranson.
Goumard, 20.
Gounin, 322.
Goupilleau (André), 57. — (Loys), 55.
Gourbeille (Pierre), 167.
Gourdon (Françoise), 169.
Goussé. V. Saint-Rémy.
Gousse (1° Pierre), 169, 187. — (2° Pierre), 169.
Gout (Claude-Antoine), 318, 319, 321, 324. — (Jean-François-Pierre dit Planty), 250, 251, 253, 255. — Marie-Elisabeth), 251. — (Veuve), 251. — 299, 300.
Goutte (de), 186.
Gouy. V. Toussains.
Goy (Elisabeth), 180. — (Jacques), 180. — (Marie), 170, 172, 177, 180. — (Raphaël), 170, 172. — 186, 188.
Grand (Daniel), 174, 178, 179, 186. — (Marie), 188.
Grandes-Rivières (les), com. de Dompierre, cant. et arr. de La Rochelle, 27.
Grandin (Louis), 370.
Grandmont (abbaye de) (Haute-Vienne), 213.
Grange (Esther de), 171, 173.
Grassignac, anc. châtellenie (Périgord), 46.
Gravelle (de la), 19.
Green. V. Saint-Marsault.
Grégoire (Saint), de Tours, 428.
Grégoire (Paul), 248.
Grelaud (Esther), 170, 172. — (Jehan), sieur de Senousches, 164, 165, 167, 169, 170, 173, 177, 186, 188. — (Jehanne), 177. — (Marie), 164, 171, 173. — (Marthe), 166.
Grelier (François), 191.
Grelle, 185.
Grerie (la). V. A. Jallais.
Grésignac. V. Guy-Henri-Chabot

Digitized by Google

de Saint-Gelais, 242.
Gresset, 338.
Grimenaudière (la), anc. seigneurie, cant. et arr. de La Rochelle, 19, 20, 27, 48.
Grève (château de la), com. et cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 143.
Grie (Paul du), 167. — (Robert du), 167.
Griffon. V. Romagné.
Griffon (Etienne-François), 49, 50. — (Pierre-Etienne-Lazare), 31, 35, 49, 50.
Grignon (André), 57. — (Jean), 55, 56, 57. — (Pierre), 58.
Grolleau, com. de Dompierre, cant. et arr. de La Rochelle, 27.
Grossard (Jehanne), 175.
Grouchy, général, 84.
Groulleau (Estienne), 370.
Gua de Mons (Arnaud), 260. — (Jean), 260. — (Renaud), 250. — 187.
Gueldres. V. Philippe II.
Guen (Pierre), 16.
Guenon (Charles), 170, 172. — (David), 165. — (Estienne), 166 — 180. — (Françoise), 167, 174. — (Isaac), 168. — (Jacques), 182, 186. — (Jean-André), 391. — (Jehanne), 174. — (Judith), 176, 180. — (Martial), 178. — (Marthe), 179. — (Pierre), 165, 178. — (Samuel), 171, 173. — (Suzanne), 178. — 188.
Guenouville (Thomas de), 336.
Guérin (Jean), 406.
Guérineau (Estienne), 168. — (Jehan), 168.
Guesneau, (Jacques), 53.
Guibellin (Jehanne), 168.
Guibert (Anne), 183, 185.
Guichard (Anne), 178. — (Jehan), 176, 178, 183, 186. — (Mathurin), 176. — (Victor), 50.
Guigneau (Anne), 254. — (Félix-François), 254, 255. — (1° François), 249, 255. — (2° François), 255. — (François-Félix), 256. — (Jean), 249. - Huissier, 299.
Guilbaud, prêtre, 392.
Guilbon (François), 248.
Guillard, 185.
Guillaud (Docteur), 266.
Guillaudrau (Rachel), 163.
Guillaume VII, comte de Poitiers, 260.
Guillaume (1° Abraham), 253. — (2° Abraham), 253. — Fondeur, 299.
Guillemant (Louis), 222, 223.
Guillement, 254.
Guillemot, 41.
Guillemoton, 285.
Guillet, notaire, 429.
Guillon (François), 55. — (Nicolas), 56. — (Paul), 180.
Guillonville (de), 20.
Guillot (Elisabeth), 51. — (Hugon), 420, 250. — (Marthe), 51.
Guillotin, 50, 185.
Guimbertauld (Paul), 189.
Guinanson (Elisabeth de), 302.
Guinaudeau (Jean), 235.
Guinaudelle (Anne), 235, 236, 237.
Guinet, 78, 82, 126.
Guinguet (Elisabeth), 177.
Guionnar (Toussaint-Pierre), 75.
Guionneau, 183, 185.
Guiot, 57.
Guippeville (Gabrielle-Marie Prique de), 136.
Guitard (Etienne), 246. — (Mathurin), 246.
Guitton (Anne), 178. — (1° Charles), seigneur d'Agonnay, 177. — (2° Charles), 177. — (Elisabeth), 176. — (Jacques), seigneur de Gaignon, 176, 177.
Gusmao, 398.
Guy (Elisabeth), 179, 185.
Guyarderie (Marie-Simon de la), 387. — (Pierre-Jean-Simon de la), prêtre, 387 — 390.
Guyon, 185.
Guyonneau, 430.
Guyot d'Airvaul, 185.
Guyot le Breton, 200.
Guytauld (Guillemette), 165.

H

Haag, 374, 377.
Haffe. V. Roch.
Hain, 378.
Hannebourg (comte d'), 120.
Hanovre (Allemagne), 406.
Hardy, 185.
Harson (Jehan), 176. — (Suzanne), 176.
Hassel, 185.
Haultin (Hierosme), 353 — 357,

Digitized by Google

363, 364, 367 — 377. — (Marie), 374. — (Pierre), 349, 375, 376. — (Robert), 349.
Hauterive. V. du Roi.
Hay (Madeleine), 362.
Hazebrouck, chef-lieu d'arr. (Nord), 85.
Hénault (M.), 345.
Hendrade (Guillaume), 143 — 147, 152 — 156, 159, 161.
Henri IV, roi de France, 207.
Henri, commissaire, 110.
Héraud, 38, 56, 57.
Héraut, 187.
Herbault (d'), 13.
Hermans (Corneille), 373.
Hermel (d') 185.
Hersant, 342.
Hervé (Marie), 183. — (Pierre), 182, 185.
Hestor (Paul), 171, 172.
Heurtaud (Françoise). 178 — 187.
Hiers, cant. et arr. de Marennes, 238.
Hild, 268.
Hillairet (Marie), 169.
Hillereau (François), 55. — (L.), 55.
Hodyson, général, 74.
Hoffmann, 431.
Honfleur, chef-lieu de cant. arr. de Pont-l'Evêque (Calvados), 87.
Hookstet (Flandre), 243.
Horry (Mathieu), procureur, 166, 175, 180, 186. — (Marie), 166.
Houet (Abraham), 167. — (Suzanne), 167.
Houllez. V. Adhémar de Créquy.
Houmeau (l'), cant. et arr. de La Rochelle, 20.
Hozier. V. de Sérigny.
Huchet (Michel), 164 — 187.
Hugo (Victor), 278.
Huon (Denis), 322, 358.
Huré, com. de Lagord, cant. et arr. de La Rochelle, 46.
Husson (Etienne), 51. — 15, 16. — V. de la Platterie.
Hutaud (Baptiste), 248, 253. — (Jean), 252, 253. — (Jean-Baptiste), 253. — (Joseph), 253. — (Julie), 253. — (Nancy), 253.
Huvet (Anatole), 266. — notaire, 390.
Huvey (Norbert), 301.

I

Imbert (Marie d'), 248. — (Martial), 428.
Isle. V. Breuil. — V. Beauchêne.
Isnard, 239.

J

Jacob, 50.
Jafferies, 405.
Jagault. V. de Longchamps.
Jailhe (de la), 163.
Jaille (Esther de la), 183. — (Jeanne de la), 183 — 185. — (de la) de Veillebrèze, 20.
Jallais (André), sieur de La Grérie, 17, 170, 174. — (Françoise), 169 — 186.
Jalleau (Etienne), 57. — (Jehan), 173.
Jambu (Daniel), 247. — (Marguerite), 247. — (Marie-Elisabeth), 251, — (Michel), 247, 248. — (Salomon), 247. — (Suzanne), 247, 248.
Jamin, 54.
Jannaud, 53.
Jannon (Jean), 370.
Jappe (port de), com. de Salignac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 326.
Jardrin (Pierre du), 50.
Jardonnet (Angélique), 303.
Jarnac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 317, 350. — V. Saint-Gelais.
Jarne (la), cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 43.
Jarrofoy (Daniel), 175, 186. — (Jehan), 175. — (Marie), 249. — (Samuel), 249.
Jarroffray, 185.
Jarousseau (Pierre), 180.
Jau, 186. — (de), 188. — (du), 19.
Jay (Jean), 190.
Jean Alphonse de Saintonge, 142.
Jean (Pierre), 51. — (René), 366.
Jeaume (Mlle), 56.
Jemmapes (Belgique), 81.
Jeuillard, 185.
Jobet, notaire royal, 390.
Jofré Bernart, 200.
Joguet (1° Jehan), 169. — (2° Jehan), 169.
Johanet (H.), 325.
Johanneau (Marie), 178. — (Suzanne), 167, 169, 171. — (1° Zacharie), 172. — (2° Zacharie), 172 — 186.
Joillot (Vincent), 303.
Joinville, 410.
Jolly (Anne), 164. — (Baptiste), 164.

Digitized by Google

— (Jean), 182. — (Mathurin), 182.
Jonzac, chef-lieu d'arr. 366, 375.
Jouannet, 185.
Joubert (Catherine). — (Claude), 46. — (Françoise), 46. — (Guillaume), 191. — (P.), 338. — (René), 46. — 19, 20.
Joueneau, 251.
Jouhan (Elisabeth), 168. — (Pierre), 168.
Jouneau, 324.
Jourdan, 44, 45, 46, 49, 50.
Jourdeuil, 91.
Joussant (étang de), com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 305.
Jousse (C.), 252. — (Théophile), 252.
Jousseaume (Amaniou), 166. — (Samuel), 166. — Mlle, 57. — Vicaire général, 11, 15, 17.
Jouvency (P.), 338.
Joyeulx, 177.
Juicq, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 182, 433.
Julien-Laferrière (Mgr), 132, 425.
Jullian (Camille), 135, 266.
Jullien (Julien), 177.
Jupin, 11, 14, 15.
Juppin (François), 57. — (Pierre), 57.

K

Kellermann, général, 126.
Ker-Han (dolmen de), 287.
Kernus (dolmen de), 427, 428.

L

La Baraudière. V. Jean VI de La Rochebeaucourt.
Labat (Ve), 389.
La Barde, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300, 301.
Labbé (Esléu), 175. — (Jehan), 175. — Prêtre, 215. — (P.), 345. — 185.
La Beaume (de), de Belleville, 47.
Labeille, 192.
La Benaste, com , cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély, 172. — V. J. Gallet.
Labole, 216.
La Borauderie. V. Ch. Farnoulx.
Laborie, 338.
La Boucherie, 53.
La Bourdonnaye, 79.
Labouisse, 185.
La Braconnière, 20.
La Brunette, com. de Chérac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 430.
Labrune, 206.
Lac (R. P. du), 392.
Lacaille, 378.
La Cave, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
La Cele, 200.
La Challandière, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300, 301.
La Chapelle, 338.
La Chapelle, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 232.
Lachassagne, 186.
La Chassâgne (Elisabeth de), 177.
La Chaussée. V. Ch. Girard.
Lachévrelière, 186.
La Cheze (Baron de), 349.
Lachurié (François), 390, 391.
Lacombe (Marie), 178 — 186.
La Court (Jehanne), 173.
Lacordaire (R. P.), 278.
Lacornée (J.-B.), 353.
Lacourt, 186.
La Court (Jehanne), 171.
La Cressonnière. V. Adhémar de Créquy.
La Croix (R. P. Camille de), 271.
Lacurie, chanoine, 258.
La Fade (terrier de), com. de Courcoury, cant. et arr. de Saintes, 433.
Lafaille, 25.
Lafaurie, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300, 301.
Lafayette, général, 90.
La Ferrière, 19.
Lafond, com., cant. et arr. de La Rochelle, 23.
Lafont, général, 404.
Lafraignée, 247.
Lagarde, capitaine, ou F. Rutault. 170. — 246, 293.
La Garde (N. D. de), 145.
La Gataisière. V. Ch. Farnoux.
La Geatytrie (de), 169.
La Girault, 20.
Lagord, cant. et arr. de La Rochelle, 37, 46.

Digitized by Google

La Grange-Dîme, 395.
Lagrange, 185.
La Grange. V. Jean Gobeau.
La Grossetière, 388, 389.
La Guarennerie. V. B. de Montils.
La Guillonne, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
La Hire (Etienne), 239.— (François), baron de Vignoles, 239, 245. — (Bertrand de Vignoles), dit Soubran, 239.
Laiguille (Joubert de), 20.
Laiguillon, 57.
Lainé, 186.
Lair (Charles), 246, 249, 251, 252, 300, 401.
Laisné (Estienne), 179. — (Jehan), 179.
La Jard, cant. et arr. de Saintes, 395. — Anc. prieuré, 263. — Château féodal, 264.
Lajard, 86.
La Jarrie, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 29, 54.
Lalaire (Mlle), 56.
Lalande, 185.
Lalouhé (Anne), 184.
Lalut, avocat, 392.
La Maison-Neuve, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
La Mandrie, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300, 301, 307.
Lambert (Elisabeth), 301. — (Ferdinand), 137. — 185. — Des Barraux, 186.
Lambertz, 186.
Lame (Jean), 55.
La Mortaiguière, 20.
La Mothe Fouqué (Charles de), seigneur de St-Seurin, 177, 178, 186. — (Elisabeth de), 177.
Lamy (P.), 339.
Lancosme, 206.
Landard (Chez), com. de Chérac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 433.
Landreau (le), com. de Chervettes, cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 64.
Landry, 185, 186.
Langle (de), 400.
La Noue, com. de Brie-sous-Archiac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 246, 303. V. H.-C. de Saint-Aulaire.
La Platterie (la), com. de Prignac, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 43.
Laporte (de), 187. — (Judith de), 182.
Laporte (Baptiste), 249, 251, 253. — (Marie), 253. — (Pierre), 304.
La Prevautière. V. Pierre-Jacques Brard.
Laprun, général, 100, 106.
La Rakerie, 200.
Larcade, 23, 33. 36, 55, 56, 57.
Lardard (de), 170, 172.
La Rivière de Mouzeil, 19.
Larnac (Esther de), 168.
La Roche, 186.
La Roche d'Agoust, 423.
La Rochebeaucourt (château et com. de), cant. de Mareuil, arr. de Nontron (Dordogne), 232.
La Rochebeaucourt (Catherine de), 241, 245, 299. — (Claude de), 240. — (Daniel de), 241. — (François de), 240. — (Guillaume de), 238. — (Jacques de), 241, 245. — (Jean I de), 232, 241, 245. — (Jean II de), 233, 238, 245. — (Jean III de), 238, 245. — (Jean IV de), 239, 245. — (Jean V de), 240, 245. — (Jean VI de), seigneur de Soubran, La Baraudière, 241, 299. — (Louise de), 241. — (Marie de), 239, 240, 245. — (Pierre de), 241. — (Prégent de), 238, 241, 245. — (René de), 240.
La Rochecraton, 19.
La Roche du Breuillet, 19.
La Rochefoucault (Anne-Marie-Louise), 317. — (Charles de), seigneur des Bernardières et du Douhet, 175, 178, 186. — (Gaston de), 316. — (Hélène-Françoise de), 316. — (Paul-Auguste-Gaston de), chevalier de Montendre, 242, 243, 245. — (Pierre-Louis de), évêque de Saintes, 320.
La Rochélie. V. J. de Meschinet.
La Rochelle, chef-lieu de la Charente-Inférieure, 12, 13, 14, 37, 73, 74, 128, 199, 239, 336, 351 — 356, 367, 430. — Bibliothèque, 401, 404, 417, 418. — Chapitre, 51. — Château, 26. — Collège, 377. — Eglises : Saint-Barthelé-

Digitized by Google

my, 123. — Saint-Sauveur, 34. — Capucins, 24. — Carmes, 52. — Cordeliers, 24. — Récollets, 24. 190, 400. — Maison de Henri II, 49. — Musées, 206, 297. — Porte Dauphine, 25. — Rue du Minage, 207. — Saint-Jean-du-Perrot, 431. — Saint-Michel. 190.
Larrard (Henriette de), 304.
Larroque (Tamizey de), 413.
La Sablière, com. de Mathes, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 213.
La Salle (Etienne de), 246, 247. — (Jean de), 246. — (Joseph de), 246. — (Marguerite de), 246. — (1° Thomas de), 246. — (2° Thomas de), 246.
La Salle, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300, 301.
La Sausaie, com. de Saint-Xandre, cant. et arr. de La Rochelle. — Chapelle, 53. — Château, 12, 13, 14, 19, 20, 26, 35, 37, 40, 45 — 47.
La Saussaie (Johan de), 45.
La Sauvagère, 257.
La Seurye, 20.
Lasserteux (Etienne), 131.
Lasteyrie (de), 134, 428.
Lastic Saint-Jal (de), 365.
Lastours (de), 19, 20.
La Tiffaille, 428.
La Tour (de), 187.
La Tour. V. Michel.
La Tremblade, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 212, 214.
Lattay, 187.
Laubreçay, com. de Saint-Xandre, cant. et arr. de La Rochelle, 21, 41, 51, 52.
Laudes (Pierre de), évêque de Saintes, 144, 148, 149, 155, 159.
Laurent, 53, 57.
Lausanne (Suisse), 366.
Lauterbourg (Allemagne), 102. — (Anne de), 64. — 376.
La Vallade (comte de), seigneur de Saint-Georges, 177, 186.
Lavallée (Esnue), 86.
Lavauguyon (duc Quélen de), seigneur d'Archiac, 243, 244, 245.
La Vaur, 413.
Laventure, 430.
Laverny (Delphin), 246, 248, 303. — (Ve), 298.
Lavigne, 185.
La Villoumère 19.
La Vrignolerie, com. de Réaux, cant. et arr. de Jonzac, 232.
Le Bas-Huguet, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Leberton de Bonnemie (Emmanuel Cajetan), 342. — (Marc-Auguste), baron de Bonnemie, 388, 389.
Leblanc, 338.
Lebois (Me), 298.
Le Brethon (Françoise), 167, 168, 174, 177. — 186.
Lebrun, 338.
Lecaud, 185.
Le Champ-Pineau, com. d'Asnières, cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély, 268.
Le Château (Ile d'Oléron), chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 173.
Lecler (Françoise), 183.
Lecointre (Laurent), 86, 94. — 108.
Lecourt (Catherine), 253. — (Marguerite), 249 — 248, 293.
Lecomte (Jeanne), 178. — Colonel, 80. — 126, 186.
Leconte, 37.
Lecoq, 186.
Lecourt (Jean), 248.
Ledain (B.), 257. — 425.
Le Douhet, cant. et arr. de Saintes, 175. V. Ch. de La Rochefoucauld. V. Paul de Vallée.
Leferon, prêtre, 364.
Le Flahu (Françoise), 254. — (Jean-Baptiste), 254.
Lefort (Jean), 353.
Le Fort, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300, 301, 305.
Leger, 185.
Légier (André), 178, 186. — (Ythier), 176.
Legois, 136.
Le Gouldray Macouard, 19.
Le Grand-Logis, com. des Mathes, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 212.
Leisque (Thomas de), 50.
Le Jard, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300, 375, 419.
Lejeune, 251.

Digitized by Google

Le Maine, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Le Mas. V. P. de Bernier.
Lemastre (Esther), 166. — (Estienne), 168. — (François), 167, 168.
Les Mathes, cant. de la Tremblade, arr. de Marennes, 210 — 224.
Lemier (Jean), 271.
Lemoine, notaire, 77. — 260, 425.
Lemoyne (Jehanne), 179.
L'Entrée, com. de Salignac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 326.
Le Pelletier, 204.
Le Petit (Hierosme), 173.
Le Pinier, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Lequinio, 219, 221.
Le Ray, 57.
Lériget des Rouchètes, 185.
Lerolle, avocat, 392.
Le Roman, ruisseau, 395.
Lesacque, 321.
Les Bernardières. V. Ch. de La Rochefoucauld.
Les Boulernes, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Les Brauds, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Les Chevaliers, com. de Thenac, cant. et arr. de Saintes, 327.
Les Coicaux, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300, 307.
Lescours (Charles de), seigneur de Rouffignac, 245.
Lescuyer (Charles-François), 31, 53.
Les Essards, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 182.
Les Lourdines-des-Mauds, com. de Thenac, cant. et arr. de Saintes, 327.
Les Monards, com. de La Jard, cant. et arr. de Saintes, 395.
Les Mothais, com. de Saint-Xandre, cant. et arr. de La Rochelle, 31, 35.
Lespinay (de), 399, 400. V. Mornay.
Les Poulins, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Les Sarrazins, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Les Simons, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300, 307.
Lestang (Benjamin de), seigneur de Richemond, 167. — (Jehanne de), 167, 170, 172, 174, 175, 178, 180. — (Judith de), 167.
Les Touches de Soul, 19.
Lestrade, 186.
Lestrille (Jeanne de), 183, 184. — (Marie de), 183. — (Michel de), 183, 186.
Le Tablier, 19.
Letelié (A.), 210, 211, 215, 223.
Le Telier, 202.
Le Texier (Jehan), 52.
Le Tourneur, 110.
Le Treuil, 19.
Le Vasseur (Charles), 48, 49.
Le Vivien. V. P. Baudouin.
Leyde, Hollande, 356, 367.
L'Huillier (Pierre), 347.
Lié (N. D. de), près Fontenay-le-Comte (Vendée), 31, 53.
Liébert, général, 86, 100, 102.
Liége, Belgique, 80, 81, 186, 336.
Lièvre, 185, 256, 427, 428. — (A.), 374.
Liger, 269.
Limoges, chef-lieu de la Haute-Vienne, 349.
Limonum, 231.
Limouillet, com. de Saint-Xandre, cant. et arr. de La Rochelle, 41, 50.
Liorit, 53.
Lisle, 182.
Lisleferme (Clinet Nicolas de), 182, 186. — (Marie de), 182.
Lizone, rivière, 232.
Locmariaker, cant. d'Auray, arr. de Lorient (Morbihan), 287.
Locquet (Daniel), 166, 170. — (Jehan), 167. — (Joachim), 166. — (Magdelaine), 166.
Logat (Mathieu), 38.
Lomay (Jeanne Lambert de), 242.
Lonchamps (Jagault de), 187.
Longèves, cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 20.
Longpré, 216.
Longueville (Jeanne de), 188. — (Marie-Françoise de), 432. — (Michel de), 188, 432.
Loque (B. de), 364, 368. 372.
Loquerel ou Coquerel, 52.

Digitized by Google

Lordinois (Antoine), 370.
Lorignac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 238.
Lorraine (cardinal de), 347.
Lorret (Guillaume de), 415.
Lortie (de), 186, 352.
Lottin, 378.
Loubat (de), 420.
Loubiat (Jean), 246, 303.
Loubierne (Anne), 304,
Louis IX, roi de France, 233, 410. — XI, idem, 20, 45. — XIII, idem, 13, 240. — XIV, idem, 122, 123. — XVI, idem, 28, 122 — 124, 202 — 204.
Loup, 186.
Lourdines (village des), com. de Thenac, cant. et arr. de Saintes, 334.
Loursier (Daniel de), 167. — (Pierre de), 167.
Lourties, 186.
Loussant (Aymar de), 200.
Lucas, 185.
Luguet, 260, 425, 426, 428.
Luneau, 185.
Lyon, chef-lieu du Rhône. — (Rue Neuve à), 402.
Lyon (du), 19.
Lys (Abraham), 253. — (Anne-Elisabeth), 250. — (Elisabeth), 253. — (Jacques), 253. — (Jean), 188, 250, 251.

M

Mace (Marianne), 178.
Machaud, 186.
Machecou, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300, 301.
Madion, anc. abbaye, com. de Virollet, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 158.
Madrid, Espagne, 202.
Maestricht, Hollande, 80.
Magaland, Guillaume, 158, 159.
Mage (Anne), 166, 169. — (1° Arthus), sieur de Pemurat, 178. — (2° Arthus), 178. — (Guitière), dame de Rouzières, 168. — (Isaac), sieur de Fiefmelin, 166, 168, 169, 176, 186. — (Louis), 184, 188,
Magezy, com., cant. et arr. de Saintes, 163, 164, 165. — (Mlle de), 164 — 186. V. Ruben de Villedon.
Mahereel (J), 85.
Mahault (Pierre), 170.
Maignen, 186.
Maigret (Jean), seigneur de la Billetière, 241.
Maillard, 190, 191.
Maillé, cant. de Maillezais, arr. de Fontenay-le-Comte, 351.
Maillet (François), 21, 55, 58. — (Louis), 56.
Malherbaud, 53.
Malherbe, 345.
Malines, Belgique, 80, 81, 125, 126.
Mallarmé, 126, 127.
Mallet (Jehan), 166. — (Marie), 166. — (Marie), 166. — (Mathurin), 164.
Malzac (Jacques-Jean-André), 251. — (André), 251. — (E.), 252, 294.
Mallescot (Jacques), 209.
Manceau, 186.
Manès, 186.
Mangot (Guillaume), 421.
Manigault (François), 50. — (1° Isaac), 50. — (2° Isaac), 50. — (3° Isaac), 50.
Many (Jeanne de), 168.
Marans, chef-lieu de cant. arr. de La Rochelle, 30, 65. — (Place du Château à), 429, 430.
Marcan (Jérôme), 375.
Marceau, 181.
Marchand (Estienne), 179, 183. — (Jean), 247. — (Madeleine), 182. — (Pierre), 180.
Marchant, 53.
Marché (Johan du), 200.
Marchezalliers (de) de Bellevue, 187.
Marcou, 187.
Marennes, chef-lieu d'arr. 182, 187, 218, 419.
Marestré, 137.
Margorie, 27.
Maricaux (Gillet), 174. — (Guillaume), 174. — (Luc), 174.
Marignac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 329, 330.
Marigné (de), 19, 20.
Marillac (de), 13.
Mariochau de Bonnemort, 186.
Marion (Isaac), 178.
Marlière (de La), 78.
Marniæ de Sainte-Aldegonde (Philippe de), 354, 355.
Marot (Claude), 369. — (Clément),

Digitized by Google

344, 364, 369, 370, 371 375.
Marouette. V. Guy-Henri Chabot de Saint-Gelais.
Marsilly, cant. et arr. de La Rochelle, 20, 24, 25, 44, 45.
Marsoleau (Louis), 272.
Martain, 321.
Martel (Auguste de), 44. — (Charles-Auguste de), 45. — (Pierre), 331, 335.
Martel de la Porte, 44.
Martin (Saint) de Tours, 427.
Martin 185, 186, 189. — (Georges), 392. — (Henri), 287. — (Jean), seigneur de Bonsonge, 184. — (René), 64. — De Chambion, 186. — V. de Monteuil.
Martineau (Antoine), 168, 180, 186. — (Esther), 168. — (Marthe), 169. — (Maurice), 336, 346, 349. — 322.
Martinon, 51.
Marty-Laveaux, 427.
Masse, 27, 211.
Massé (Elisabeth), 184.
Masseau, 185.
Massillon, 338.
Masson, 185.
Matha (maison de), 212.
Mathé (François), 362, 363. — (Marie), 362, 371.
Matra (Henri), 54.
Mattaire, 378.
Maubert, com. de Saint-Dizant-du-Gua, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 137.
Maucouard (Eutrope), 570 — (François), 55. — (Louis), 18, 55.
Maudet, 54.
Maugrais, 387.
Mauléon (Adélaïde), 253.
Maupéou (de), 74.
Maurat, 164, 165.
Maurice (Pierre-Guillaume-Désiré), 131.
Maury, 246. — (Anne), 248. — (Charles), 303.
Mauvillain, 185.
Maynard (Loys), 50. — 345.
Mayniel, 190.
Mazade, 97, 98, 102.
Mazerolle (Charles), 169. — (Jehan), 169.
Mazières (de), 187. — (De Prunas), 19.
Meaulme (François), 351.
Médis, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 182.
Méhé (Esther), 168.
Méline, 34.
Melle, chef-lieu d'arr. des Deux-Sèvres, 64.
Mellinet (général), 72.
Melon, (Jehanne), 169 — (Marie), 179. — (Pierre), 175. — 186.
Melquin (Marie), 170, 172. — (Mathieu), 170, 172.
Ménestrier (R. P.), 341.
Ménier (Louis-Armand), 250, 252. — (Marie-Madeleine), 252. — (Marie-Marguerite-Lucy), 252. — (Suzanne-Marie-Louise), 252.
Menigoute (fief de) ou de *Romagné*, com. de Saint-Xandre, cant. et arr. de La Rochelle, 48. — (Deux-Sèvres), 48.
Ménier (Louis-Armand), 297, 299.
Menin, Belgique, 80.
Menton (grottes de), chef-lieu de cant., arr. de Nice (Alpes-Maritimes), 432.
Mérignac-du-Pin, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 137. — (Seigneur de), 177.
Mérimée, 279.
Mériot, 254.
Merlat (Elie), 177, 181, 186, 187, 366. — (Marguerite), 181. — (Pierre), 169.
Merle, 337.
Merle-Beaulieu (Juliette-Victoire), 124. — (Léa-Louis), 250, 251. 255. — (Marie), 123. — (Pierre), 123, 251. — (Pierre-Antoine, 73. — (Pierre-Louis-Ewin), 251. — (1° Pierre-Nicolas), seigneur de Beaulieu, 72. — (2° général Pierre-Nicolas), dit Beaulieu, 72 — 131.
Merlet (*Fond*), ruisseau, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 305.
Merlin (Charlotte), 178, 181. — (Jacques), 375, 376. — (Pierre), 375, 376. — (Regnée), 178, 181. — 96, 116, 170, 172, 187.
Mervinde, 81.
Merzeau, 250. — (Anne), 250.
Meschers, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 65.
Meschinet (Anne), 166, 168. — (Elisabeth), 164. — (Esther), 183,

Digitized by Google

184. — (Etienne), 165, 181. — (Guy), 164. — (Henri), 165. — (Isaac), 164. — (Jacques), 178, 181, 182. — (Jean de), seigneur de Boisseguin, 181. — (Jean), 164, 165, 266. — (Jeanne), 171, 177, 181, 184. — (Judith), 182, 186. — (Marguerite), 165. — (Marie), 165, 170, 174, 176, 178, 179, 180, 181. — (Michel), 164, 165, 166, 171, 178, 181. — (Pentecôte), 165, 184. — (Pierre), 164, 184. — (Rebecca), 181, 182. — (Samuel), sieur de Richemont, 164, 165. — (Suzanne), 170, 171, 172, 176.
Meslier (Jean-Félix-Hippolyte), dit James, 252. — (Renée-Françoise), 46.
Mesnard, 186, 187.
Mesnier (Pierre), 358. — 53.
Mesny (Jean du), 178, 186.
Messeanderie (la). V. Chasseloup.
Mestraud (André), 388, 389, 390, 391. — (Pierre), 389.
Mestre, 186.
Mestreau, com. de Brizambourg, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 251.
Mestreau (Catherine), 164. — (Pierre), 164.
Métayer, 321.
Méthez, 137.
Métivier, 137.
Metz, anc. chef-lieu de la Moselle, 96 — 104, 114.
Meudon (cimetière de), (Seine-et-Oise), 287.
Meyer (Jacques de), 249. — (Jehan-Jacques de), 301. — (Gabriel-Marie-Alfred de), 301. — (Pérot de), 249. — (Pierzo de), 249.
Meynard, 156, 158.
Mézeron, 31, 49.
Mézière (François), 374.
Michaud, 391.
Michel (Abraham), seigneur de La Tour, 183, 184. — (Catherine), 183, 184. — (Marie), 183, 184. — (Marguerite), 184. — (Suzanne), 183, 184.
Michelet, 278.
Michenot (Catherine), 245.
Milescu (de). V. d'Escrotz. — V. Poulignac. — V. Chenin.
Milhau, chef-lieu d'arr. (Aveyron), 413.
Milleau (Marie), 183.
Millanges, 357.
Millon (Jeanne), 188.
Miot, 186.
Mirambeau (seigneurs de), 233, 234, 235, 237, 238.
Miran, notaire royal, 432.
Mirande (Pierre de), 191.
Mireau (Narcisse), 254.
Mirembel l'Artauld, anc. châtellenie, 233.
Missy (Amélie de), 404.
Mœze, cant. de Saint-Agnan, arr. de Marennes, 182.
Moindres (anc. fief des), com. de Saint-Xandre, cant. et arr. de La Rochelle, 26, 49.
Moissac, chef-lieu d'arr. (Tarn-et-Garonne), 265.
Mombeuil, 185.
Monbrun, 185.
Monclar, 330.
Monconseil (régiment de), 137.
Mondoublé. V. Jean VI de La Rochebeaucourt.
Monfort, 185.
Mongaugnier (seigneur de), 45.
Monnerot (Catherine), 248, 249.
Monssay, 222.
Montalembert (de), 186, 278.
Montbarey (prince de), 76. — (Mlle de), 77.
Montbron (Hélie de), 161.
Montendre (château de), chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 295.
Monteuil (Jeanne Martin de), 51.
Montferand (Siméon de), sieur de La Vieille Tour, 169. — 321.
Montfort, 238.
Montfort (P. L. Grignon de), 18, 19.
Montgolfier, 399.
Monthion (de), 23.
Montignac, cant, de Pons, arr. de Saintes, 152.
Montils (Benjamin de), seigneur de La Guarennerie, 174. — (Pierre de), 174.
Montis (des), 188.
Montpellier, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 182.
Montpensier (Mlle de), 242.
Montreuil, chef-lieu de cant., arr. de Saumur (Maine-et-Loire), 423.
Montroy, com., cant. et arr. de La Rochelle, 64.
Monvallier (de), 392.

Digitized by Google

Moquet (Etienne), 345.
Moré (Anne), 180. — (Daniel), 174, 180. — (Jaël), 174, 186. — (Marie), 180.
Moreau (Anne), 181. — (Charles), 182. — (Daniel), seigneur de Panlois, 178, 185, 186. — (Isaac), 179. — (Jean), 221. — (Jean-Pierre), 250. — (Jean-Victor), 221. — (Jehanne), 172. — (Pierre), 217, 218, 220, 221, 250. — (Ve), 251.
Morel (Raine de), 302. — (Mme), 52.
Moréri, 232, 243.
Morgat, 186.
Morin (Ferdinand), 251. — (Sophie), 251.
Morinerie (de la), 35, 45 — 51.
Morisseau (Catherine-Joséphine), 302, 304.
Mornac, cant. de Royan, arr. de Marennes, 182.
Mornay (Philippe), seigneur du Plessis, 344, 362, 363, 368 — 375.
Mortagne-sur-Gironde, 46, 64, 182. — (Eglise de), 329.
Mossion (François), 203.
Motard (Anne), 293, 294,
Mothais (anc. fief des), com. de Saint-Xandre, cant. et arr. de La Rochelle, 26, 48, 49
Mothe (Raymond de la), 50.
Motte Fouqué (de la), 188.
Motte (Gabriel Renaud de la), 74, 75.
Mouillepied, cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 27.
Mouilleron, 38, 54.
Moulert (Simon), 370.
Moulin-de-Vent (le), com. de Montils, cant. de Pons, arr. de Saintes, 433.
Moulin (Pierre de), 357, 358.
Moulinier (Anne-Suzanne), 247. — (François), 247, 248, 253. — (Grégoire), 248. — (Jacques), 253. — (Joseph), 248. — (Marie-Anne), 253. — (Victoire), 248, 249.
Moulins (des), 185.
Mouret, com. de La Jard, cant. et arr. de Saintes, 430.
Mousnier (Jehanne), 181. 186.
Moussat (Jean), 351, 365. — (Rebecca), 365.
Moussay (Marie-Madeleine), 362.
Mousseau (Louis), 51.
Mousset (Jacquette), 176. — (Louis), 56.
Moustier. V. du Vigier.
Mouthe (grotte de la), (Dordogne), 431.
Moutier, 185.
Moyne (Arnauld), seigneur des Gonds, 164. — (Françoise), 164. — (Jehan), 176. — (Pierre), 176. — Notaire, 238. — 185, 186.
Muraire Raynaud, 346.
Murendière, 186.
Musset (Anne), 164. — (Georges), 32, 132, 186, 190, 191, 211, 346, 426 — 428.
Mutte, 102.

N

Nadaud, 232.
Namur, Belgique, 78, 81.
Nantes, chef-lieu de la Loire-Inférieure, 403.
Nantillé, com. et cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 182.
Napier (Jean). 355, 356.
Napoléon Ier, Empereur, 62, 118. — III, idem, 224.
Narquet, 49.
Nassau (Mme la princesse de), 77.
Naudin (Vincent), 207.
Neau, 57.
Né (le), rivière, 326.
Necker, ministre, 23, 265.
Néron (Hélène), 254.
Nestier (Pierre), 58.
New-Rochelle, 191.
Newton, 339.
Nezereau, 186.
Nicolas (Daniel), 178. — (Jehan), 178. — 186.
Nieul-les-Saintes, cant. et arr. de Saintes, 163. — (Château de), 164.
Nieul-le-Virouilh, cant. de Mirambeau, arr de Jonzac, 234, 244, 247, 293, 366.
Nieul-sur-Mer, cant. et arr. de La Rochelle, 20, 45.
Niort, chef-lieu des Deux-Sèvres, 350, 361, 362, 371, 369, 399, 423.
Nivelle (Mlle), 303
Noël de la Croix, 356.
Noir (Mlle), 57. — (Prince). V. Prince de Galles.

Digitized by Google

Nollet, 251, 339.
Noordingh (de), 186.
Normand (Ch.), 264, 271.
Nouillers (les), cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 270.
Nourrigeon (Mlle), 255.
Nourry, 268.
Novelonges, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Noverus, 270.

O

Ogé (Jean-Baptiste-Hyacinthe-Anatole), 256. — (Jules-Auguste), 256. — (Pierre-Eugène), 256.
Olanier (Madeleine), 245.
Oléron (Ile d'), arr. de Marennes, 427.
Olliuros (Pierre), 57.
Olliveau (Marguerite), 388, 389.
Olliver, 390.
O'Moran, général, 82 — 87.
Onulliet (d'). 75.
Oradour-Fanais (l'), 232, 241.
Orignac, com. de Saint-Ciers-du-Taillon, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac. V. A. de Saint-Légier.
Orillard, 187.
Oriol (Antoine), 188.
Orléans, chef-lieu du Loiret, 336.
Orthez, chef-lieu d'arr. (Basses-Pyrénées), 367.
Orvoir (Marie), 254, 255.
Otrand, 187.
Oudenarde, anc. Flandre, 80.
Oudet, 392. — Le Baron, 224.
Oxford (université d'), Angleterre, 367.
Ozanam, 278.
Ozillac, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 54, 57.

P

Paboul (Jacques), 183. — (Marc), 183. — (Pierre), 183, 187, 204.
Pacard (Georges), 374, 376.
Pacca (cardinal), 285.
Paets (Jean), 354.
Page, 185.
Paguinet (Elisée), 184.
Paillet, 186.
Pain, 216, 222.
Palissy (Bernard), 164, 339, 347, 351. — (Mathurin), 164.
Palu (Daniel), 16, 55.
Palustre (Léon), 61. 62.
Pandin (de) de Biarges, 186.
Panigarolle (François), 374.
Panlois. V. Moreau Daniel.
Panzer (de), 378.
Papin (Jacques), 169, 183, 184, 187. — (Louis), 183. — (Pierre), 189.
Papineau, 25.
Paquinet, 186.
Parabère (de), 365.
Parcoul (François de), 246.
Paris, Eglises : Notre-Dame, 278. — Saint-Augustin, 329. — Saint-Roch, 331. — Hôtel Saint-Antoine, 331. — Rues : De la Bonne Morüe, 317. — Des Juifs, 120. — Du Carême, 131. — Du Monceau, 77. — Geoffroy-Lasnier, 131. — Mouffetard, 130. — Pavée, 131. — Plumet, 401. — Prés Saint-Gervais, 72. — Saint-Antoine, 131. — Saint Gervais, 77. — Saint-Jacques, 347. — Saint-Jean-en-Grève, 77. — Tiron, 76, 101, 104, 115, 123.
Parnasse, 187.
Parquaud, 338.
Pascal, 339.
Pas-Huguet, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 307.
Pasquier, notaire, 391.
Passy, banlieue de Paris, 50, 347.
Passy (Louis), 325.
Patour (Jacques), 222.
Patrus (Isaac), 177, 186. — (Marguerite), 177.
Patureau, com. et cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 244.
Pauléon, 187.
Paulian (P.), 339.
Paulin, 427.
Payaud (le), cant. et arr. de La Rochelle, 17, 37, 45, 53.
Pays (Charlotte), 245.
Péanne (Jehan), 170, 172, 174, 179. 186 — 188. — (Théophile), 170.
Pêcheur, 108.
Pelleport (de), 392.
Pelouaille (château de), com., cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély, 224.
Pellerin (Jeanne), 183.

Digitized by Google

Pelletier (Jacques), 55, 345.
Pelletreau, 185, 186.
Pemurat. V. Arthus Mage.
Penne-d'Agenais, cant. et arr. de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 413.
Penthièvre (régiment de), 331.
Perand (Adrien), 183. — (Esther), 183. — (Jacques, 213. — (Marie), 183.
Pérez (François), 352.
Pérignac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 182.
Périgueux, chef-lieu de la Dordogne. — Eglise Saint-Front, 259. — Tour de Vésone, 428.
Périneau, 57.
Péris, 187.
Périsse (André), 353.
Peroche, 185.
Pérochon (Jean), notaire royal, 54.
Pernan (de), 187.
Perreau (Esther), 184. — (Estienne), 203.
Perrin, 185.
Perrissac (de Vasselot de), 136.
Perrhouët. V. Rohan-Chabot.
Perron (Jacques Davy du), évêque d'Evreux, 372, 373.
Perruchon, 185.
Pétion, 79.
Petit (Elisabeth), 173, 179. — (Samuel), 173. — Notaire, 391. — Curé, 52. — Pasteur, 165, 172, 173, 176, 179, 180, 187.
Peu-Berland, 268.
Peu-Richard, com. de Thenac, cant. et arr. de Saintes, 433.
Peyron, 19.
Peyronnet (Marie), 248.
Phelip (Pierre), 186, 188.
Phelipeau (Théophile), 169, 186.
Philadelphie, Etats-Unis, 405.
Philippe II, roi d'Espagne et duc de Gueldres, 431.
Philon, 345.
Picardie (régiment de), 126.
Pichegru, général, 86, 106.
Pichon (Antoine), 167. — (François), 52. — (Jehan), 168. — (Josué), 166, 168, 175, 177. — (Pierre), 167. — (Sylvie) 175, 177.
Picot (Emile), 371.
Pié-de-Dieu (Jean), 374.
Piedmont (régiment de), 122.
Pierre, archevêque de Bordeaux, 155, 159.
Pierre (le P.), 18.
Pierzo (Emmanuel), 254.
Pigest (Julie-Victoire), 124.
Piketty, 287.
Pille (L. A.), général, 94, 96, 97, 99, 101, 103, 104, 105, 110, 113.
Pilhorguet (Elisabeth), 168. — (Jehanne), 168.
Pillehotte (Antoine), 373.
Pillet (Suzanne), 247. — 255.
Pinard, 207.
Pinasseau, 186.
Pineau (Françoise), 170, 171. — (Loyse), 165.
Pinet, 186.
Pirelonge (pile de), com. de Saint-Romain-de-Benet, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 256, 258, 273, 427.
Pisany (Vivonne de), 19.
Pizarre. 432.
Placide de Saint-Jean, 53.
Plaisance, cant. et arr. de Montmorillon (Vienne), 271.
Plante (la), 185.
Planty. V. Gout.
Plassac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 325.
Platée (Hélie de), 145.
Platterie (1° Isaac Husson de la), 43. — (2° Isaac Husson de la), 43, 44.
Plessis Marly (le), 362.
Pletz (Joseph), 126, 127.
Plumeau (Germain), prêtre, 392.
Plymouth, Angleterre, 406.
Pocaire (Jehan de), sieur de La Tasnière, 168. — (Pierre de), 168.
Pocholle, 108. — (Samuel), 177, 188.
Poincellier (Marie-Pierrette), 77, 124, 131.
Pointreau (Jean), 56. — (P.), 31.
Poitevin (Absalon), 166. — (Elisabeth), 166. — (Estienne), 166. — (Hélie), 167, 170, 172. — (Isabelle), 166. — (Jehan), 167. — (Pierre), 166. — (Samuel), sieur du Pourtau, 177, 186, 188.
Poitiers, chef-lieu de la Vienne, 349. — (Alphonse de), 407 — 425. — (Temple du Vieux), 428.
Poitou (Etienne), 53.
Pollignac (Louis de), seigneur

Digitized by Google

d'Argence et d'Ecoyeux, 178, 186, 187, 188.
Polonceau, 91.
Poméniac, paroisse de Bain (Bretagne), 145.
Pommeraye (Bertrand de la), 185.
Pommier, anc. fief, com. et cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 44
Pompadour (de), 19.
Ponlevain (de), 174, 186.
Pons, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 132, 156 — 161, 182, 187, 199 — 204, 212, 222, 350. — Bornes milliaires, 132, 330. — Chapelles : Saint-Sauveur, 143, 153 — 155. — Saint-Gilles, 132, 330. — Sainte-Marie au château, 157, 158. — Donjon, 274, 329. — Eglises : Saint-Martin, 154 — 157, 162. — Saint-Vivien, 154. — Hôtel de la Monnaie, 330. — Cordeliers, 144, 157, 159, 161. — Frères Prêcheurs, 144, 155, 157, 159. — Jacobins, 144.
Pons (Jacques de), seigneur de Carlus, Chataignets et Lorignac, 238. — (François de), seigneur de Montfort, 238, 239. — (Pons de Pons, 242, 243. — Renaud de), 147, 148. — (Renaud VI, sire de), 232.
Pont (Berneuil de), 19. — Françoise de), 246. — (Jehan de), seigneur de Lougerot, 45, 245. — (Pierre-Claude de ou du), 49, 50.
Pont de la Pierre, près La Rochelle, 12.
Pontailler (Jeanne de), 45 — 216
Pontcharraut (de), 19.
Ponthezière, com. de Saint-Georges, cant. de Saint-Pierre d'Oleron, arr. de Marennes, 31, 49.
Ponvert, 186.
Popaut (Etienne), 420.
Porcher, 19.
Porée (R. P.), 341, 342.
Portau (Charlotte), 362 — (Marie), 351. — (Philippe), 362. — (Thomas), 344, 350, 357, 364 — 376.
Port-d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 182.
Portehault (Jean-Etienne), 429.
Portes (des), 20.
Portsmouth, Angleterre, 406.
Pougaudin, 186.
Poulignac de Milescu, 19. — (Saint-Germain de), 19.
Poullet, 255.
Pourcent (F. de), 303.
Pourre, 55.
Pourtau (Marthe de), 177.
Pourtau (le). V. S. Poitevin.
Poyferré (Michel), 164.
Préguillac, cant. et arr. de Saintes, 176
Prestreau (Louis), 184. — (Louise), 184. — (Suzanne), 184.
Preux (Jean le), 375.
Préverend (Marguerite de), 241.
Prévost (Antoine-Melchior), 44. — (Joseph - François - Marguerite), 44. — (Joseph-Irénée), 21, 44. — (Joseph-Pierre), 44.
Prioleau, 188.
Probus, général romain, 268.
Prou (Jean), 58. — 186.
Proust (Antonin), 287.
Prunelas, com. de Salignac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 324.
Prunier (Pierre), 367, 370, 375.
Puaux (Frank), 190, 191.
Puilboreau, cant. et arr. de La Rochelle, 17, 23, 46, 54.
Purey, 57.
Puy (du), 372.
Puy (le). V. Jehan de Saint-Genis.
Puybaraud. 54.
Puy-Barreau, com. de Soubran, cant de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Puyrousset (Claude de), 171, 173, 186. — (Suzanne de), 171.
Puysade (la), com. de Saint-Just, cant. et arr. de Marennes. — V. Fromaget.
Pynyot ou Pyniot, 52.
Pyrard (Pierre), 350.

Q

Quérard, 352, 359.
Queu (de), sieur de Mérignac, 167, 168, 174, 186.
Quicherat, 134.

R

Rabaine, com. de Berneuil, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 395, 396.
Rabayne (de), 187.
Rabaro (Marie de), 171, 173. — 186, 188.

Digitized by Google

Rabeau (Emery), 45. — (Jean), 45.
Rabillard (Mme), 391.
Raboteau (Jehan), 177. — (Jehanne), 177. — (Josué), 176, 177. — (Marie), 181. — (Michel), 176. — (Suzanne), 181. — (Théodore), 432. — 177, 178, 185 — 188, 324.
Racan, 345.
Racaud (J.). 31.
Raine (Mme), 255.
Rainguet (P. D.), 49, 231, 232, 242, 360, 366.
Raizin (Jacques), 208.
Ramade (Guillaume), 164. — (Samuel), 164. — 186.
Ramel (Mlle), 57.
Ramier (Magdelaine), 170, 172.
Ramigère (la), com. de Mortagne, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 43.
Ramnulphe de Placac, 156.
Ramquille (de), 20.
Rancone (Geoffroy de), 424.
Ranconneau, 247.
Rangeard (Charles), 216. — (Françoise), 176, 177. — (Isaac), 167, 176, 177, 180, 181, 186. — (Marie), 177. — (Pierre), 167, 168.
Ransanne (le Breton de), 188.
Ranson du Goulet, 186. — (Germain) 221, 222.
Raoul (Jehanne), 178. — (Nicolas), 16.
Raoult (J. A. Regis), 31.
Rapin, 338.
Ratie (Catherine), 247.
Ratouyt (Fiacre), 208.
Ravet (Pernelle), 183.
Raymond (Jehan), 179. — (Marthe), 179. — (Suzanne), 170. — 186.
Razennerit, 53.
Ré (Ile de Ré), arr. de La Rochelle, 12, 44, 426, 427.
Read (Charles), 190, 191.
Réaumur, 417.
Réaux (Michel), 223, 224.
Rebion (Jehanne), 170.
Redmont, lieutenant général, 76.
Rédon, vicaire général, 123.
Régis (Guillaume), 159.
Regnaud (Elie), 177. — (Pierre), 177. — (Le P.). 339. — (Jehan), 168, 180, 186, 188. — Curé, 53.
Regnier, 53.
Relion (Jehanne), 172.
Relyon, 186.
Renan (Ary), 62
Renaud (F.), 303. — 186.
Renaudeau (Marie), 176.
Renaudet (André), 202, 203, 204. — (Anthoyne), sieur de Lestang, 175. — (Isabelle), 169. — (Jean), 201, 202. — (Pierre), 189.
Renaudin (Suzanne), 179. — 186.
Renauldie (la), 19.
Renault (Arsène), 224.
Renouard (de) d'Ermelle, 186.
Renoulleau (Jacques), 177. — (Pierre), 177. — 186.
Rétif, notaire royal, 387, 388.
Réveillaud, curé, 62.
Ribérou, com. et cant. de Saujon, arr. de Saintes, 182.
Ribotelière (la), com. de Saint-Xandre, cant. et arr. de La Rochelle, 25.
Richard (Elie), 191. — (Jehanne), 174, 179. — (Louyse), 179. — 186.
Richelieu (Armand-Jean du Plessis de), 212. — (Cardinal de), 12, 13, 14, 213. — (duc de), comte de Cosnac, 302.
Richemond (de), 123, 190, 191, 361, 366, 375, 376, 388. — V. Benjamin de Lestang. — V. Samuel Meschinet.
Richeome (Louis), 363, 364, 371, 372.
Richer (Anne) 254, 256.
Richeteau (Jehan), 167. — (Jehanne), 167.
Richier (Jacques), 180. — 186.
Rifaud (Anne), 188.
Rigaud, 364, 372.
Rigaudière (la). V. Frogier.
Rigault de Genouilly, 223.
Rigondeau, 31.
Rimandière (la) en Oriou, com. des Nouillers, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 270.
Riolet, com. du Chay, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 182. — V. Isaac Thomas.
Rioux, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 164, 232.
Riquet, 324.
Rivet (André), 357, 363, 365, 367, 368, 374. — (Arthur), 42. — (Guillaume), seigneur de Champvernon, 169 — 173, 180, 351, 352, 356, 357, 371, 374. — 430.

Digitized by Google

Rivière (E.), 431, 432. — 186. — 387.
Robelin (François), 171, 172.
Robert (Françoise), 213. — (Jehan), 181, 221. — (Michel), 340. — (Pierre), 181. — 158, 186.
Robespierre, 34.
Robillard, 169. — (Josias de), seigneur des Fontenelles, 177. — (Josias de), seigneur de Champagné, 182. — (Judith de), 181. — (René Casimir de), 182. — (Suzanne de), 174. — 186, 188.
Robbrechts (Ernest), 204.
Robbrest (Ambroise), 203.
Robin (Charles), 170, 172 — (Esther), 171, 173. — (Eucher), 253. — (Jehanne), 164. — (Joseph), 189. — (Marie), 163, 164, 167, 168, 170 — 175, 179. — (Michel), 163. — (Suzanne), 167, 170 — 172. — 34. — 53. — 186.
Robinet (Isaac-Etienne), 321, 322, 332.
Rocard, 186.
Rocaute, 186.
Roch (Marie-Staffe de Saint-Albert de), 246, 302, 303.
Rochandry (Clam la), 19. — (Jehanne de la), 238.
Rochard, 53.
Roche (la), com. de La Jard, cant. et arr. de Saintes, 395.
Rochechouard, 19.
Rochechouart, chef-lieu d'arr. (Haute-Vienne), 226.
Rochecouste (Léonard-Théodore-Robert de), 343. — (Robert de), 321.
Rochefoucauld (de la), 186, 188. — (Marie de la), 182
Rochefort, chef lieu d'arr. — Arsenal, 223. — Chapelle de l'hôpital, 331. — Chapelle des Capucins, 331. — Chapelle des Religieuses de Fontgrave, 331. — Eglise St-Louis, 331.
Rochefort (Guidon de), 419.
Rochet (Nicolas), 55.
Rocheteau, 186.
Rochetolay (Horric de la), 188.
Rocquemadour (Isabeau, 175, 180. — (Jacques), 180. — (Jehan), 165, 169, 175, 176. — (Marie), 168, 179, 180. — (Mathieu), 168, 179. — (Pierre), 175, 180. — (Suzanne), 179, 180. — 186, 188.
Rodes (Arnaud), 246. — (Bernard), 303 — (François), 303. — (Marie), 246. — (Pierre), 245.
Rodier (château du), com. et cant. de Monclar, arr. de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne), 330.
Roger (François), 11, 14, 15, 16, 52.
Rohan-Chabot (Charles-Annibal de), chevalier de Léon, 243, 245, 317. — (Charles-Rosalie de), 317.
Rohan (Charlotte-Armande de), 242. — (Henriette-Charlotte de), comtesse de Jarnac, 317. — (Duc de), prince de Léon, comte de Perrhouët), 243. — (Henri Ier, duc de), 206, 208, 209.
Roi (du) d'Hauterive, 186.
Roille (Estene), 200. — (Jehan), 200.
Roilhe (Robert), 418.
Rolland (Marthe), 182.
Rollin, 341.
Rom, 199.
Romagné, ou la Romazière, com. de Saint-Xandre, cant. et arr. de La Rochelle, 26, 31, 44, 48, 49, 52.
Romette (Saintonge), 374.
Rondeau (Jacques), 16.
Rondelais (Anne), 189.
Rondelail (Etienne), 189.
Roque-Ferrier, 426.
Rosne (Est. du), 349.
Rossal, 186.
Rossel, 176 — 178, 181, 188. — (Marie), 185.
Rossignol, 185.
Rotan, 367.
Rouault (Charles), 64.
Rouchaud (Jehanne), 172.
Rouchon (Catherine), 247.
Rouen, chef-lieu de la Seine-Inférieure, 84, 86, 336, 394.
Rouffié (Pierre-Benoît), 330.
Rouffignac. V. Charles de Lescours.
Rougier (Mme), 53.
Rouhaut (François), 365. — (Jacques), 366.
Rouhier (Louis-Benjamin), 56. — 41, 50.
Rouillé (Jeanne), 301.
Rouleaux (Léonard), 163.
Roumette (maison noble de), 351. (Mlle de), 352.
Rouselières (seigneur des), 182.
Rouspeau (Yves), 350. — 163.

Digitized by Google

Roussault (Fr.), 365.
Rousse, avocat, 281, 283.
Rousseau (Jean-Jacques), 253. — 186, 252, 327. — 188. — Prêtre, 392.
Rousseau (étang de), com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 305.
Roussel, 175.
Rousset (Jehan), 176. — 392.
Roussillon. V. de Blois.
Roussot, 54.
Roux (François), 255. — 186.
Rouyer (Abraham), 183. — (Josué), 183.
Rouys (Josué), 183
Rouzières. V. Mage.
Roy (Daniel), 165 — 168, 173, 175, 179, 180. — (Esther), 183. — (Jehan), 183. — (Luc), 170. — (Paul), 31. — (Perette), 164. — (Sara), 173, 175 — 183, 188.
Royan, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 64, 182.
Royer (François), 207, 208. — (Paul), prêtre, 31, 53, 54.
Roze (André), 166, 170, 172. — (Jehan), 170, 172.
Ruchaud (Jehanne de), 166, 169. — 186.
Ruelle (Jean), 347.
Ruleau, 186.
Rullier (Esther), 294. — (Jacques), 294. — Architecte, 298, 330. — 250.
Rumeau, 97.
Ruppe (Guidon de), 423.
Russat, 186.
Rutault (François), 170, 172.

S

Sabatié (G.), 339.
Sabion (Magdelaine), 166.
Sables d'Olonne (les), chef-lieu d'arr. (Vendée), 402.
Sableuil (Robert de), seigneur de Matha, 211.
Sablonceaux, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 257, 258.
Sablonnière (château de), 74.
Sabourit (Catherine), 245. — (Charles), 245 — 247. — (Charles-Pierre), 247. — (Etienne), 246, 303. — (François), 245, 247, 248. — (Jeanne), 249. — (Marie), 246, 247. — (Nicolas), 246, 247. — 293.
Saiget (Marie), 166.
Saigner (Claude), 166. — 186.
Saint-Albert. V. Roch.
Saint-Augustin, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 212.
Saint-Aulaire (Angélique de), 246, 303. — (Anne de), 303 — (Antoine de Beaupoil de), 303. — (Henri-Claude de Beaupoil de), seigneur de la Noue, 246, 302, 303.
Saint-Bris. V. Besson.
Saint-Clément, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 155.
Saint-Clément (église), près Pons, 143, 155, 158.
Saint-Christophe (Furgon de), 19.
Saint-Dizant-du-Bois, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 247.
Saint-Dizant, 19.
Saintes, chef-lieu d'arr., 63, 179, 182, 187, 199, 351, 366, 433 — Abbaye de N. D., 62, 319, 322 — 324. — Ancien hôtel-de-ville, 387. — Ancien palais de justice, 387. — Bibliothèque, 355, 360, 362, 364, 370, 376. — Carmel, 319, 322 — 324. — Chapitre de Saint-Pierre, 144, 242. — Cimetière Saint-Maurice, 266. — Collège, 335 — 386. — Confrérie Saint-Roch, 355. — Hôtel du Mortier d'or, 171, 172. — Jacobins, 336. — Saintes-Claires, 319, 322 — 324. — Eglises : Saint-Eutrope, 161, 260, 262 — Saint-Pierre, 62, 258. — Musée, 266, 268. — Place : du Marché, 226, 367. — Rues : Croix-Melon, 333. — Du Palais, 390. — Grande-Rue, 390. — Juive ou de la Vieille-Prison, 355, 387 — 392. — Notre-Dame, 266. — Séminaire, 322. — Théâtre, 432.
Saint-Fort-sur-Gironde, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 238, 432.
Saint-Gelais (Anne-Marie-Louise Chabot de), 242, 245. — (Guy-Charles Chabot de), 242. — (Guy-Henri Chabot de), comte de Jarnac, seigneur de Marouette, Clion-Somsac, Grésignac, etc., 242, 243. — (Henriette-Charlotte

Digitized by Google

Chabot de), 242, 245. — (Henry Chabot de), 242, 245. — (Hilaire, Chabot de), 242. — (Joseph-Louis-Augustin, Chabot de), 242. — (Julie-Eustache, Chabot de), demoiselle de Jarnac, 242. — V. Chabot.
Saint-Genis (Jehan de), seigneur du Puy, 176, 186. — (Jehanne de), 176.
Saint-Georges des-Coteaux, cant. et arr. de Saintes, 177, 182. V de Lavallade.
Saint-Germain-du-Seudre, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 136, 137.
Saint-Germain-en-Laye, chef-lieu de cant., arr. de Versailles (Seine-et-Oise), 202.
Sainte-Hélène (Ile), 41.
Saint-Hilaire-du-Bois, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 244.
Saint-Jacques (chemin de), 199.
Saint-Jean-d'Angély, chef-lieu d'arr. 182, 199, 200, 243, 261, 361, 401, 421.
Saint-Jean-d'Angle, cant de Saint-Agnant, arr. de Marennes, 169, 178, 182.
Saint-Just, cant. et arr. de Marennes, 182.
Saint Légier (Augustin de) d'Orignac, 303. — (Jean-Guillaume de), 46. — (René-Auguste, comte de), 136. — (1° René de) de la Sausaye, 43, 46. — (2° René de), 46, 47. — (3° René de), 303. — (Renée-Françoise de), 47, 12, 19, 20, 21, 187.
Saint-Léonard des Chaumes, anc. abbaye, com. de Dompierre-sur-Mer, cant. et arr. de La Rochelle, 27.
Saint-Luc (François d'Epinay), 106, 212.
Saint-Maixent, chef-lieu de cant. arr. de Niort, 362, 419.
Saint-Mandé, cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 394.
Saint-Marc, com. cant. et arr. de La Rochelle, 46.
Saint-Marsault (de), comte de Châtelaillon, 31, 32. — (Green de), 187.
Saint-Martial-de-Mirambeau, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 137.
Saint-Martin-de-Ré, chef-lieu de cant. arr. de La Rochelle, 239. 402.
Saint-Mathieu (de), des Touches, 187. — (Angélique), 303.
Saint-Mauris (de), 187.
Saint-Maurice (Balbeyrac de), 54, 56.
Saint-Mesme, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 182, 232. — V. R. de Cullan.
Saint-Michel, anc. prieuré, com. de Pont Labbé, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 213.
Saint-Ouen, cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 20, 27.
Saint-Palais-de-Négrignac, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 240.
Saint-Pallais-sur-mer, cant. de Royan, arr. de Marennes, 182.
Saint-Pierre-de-Buzet (Lot-et-Garonne), 330.
Saint-Pierre-d'Oléron, chef-lieu de cant. arr. de Marennes, 187.
Saint-Pierre (Martinique), 75.
Saint-Pole (de), ou Montbarey, 77.
Saint-Porchaire, chef-lieu de cant. arr. de Saintes, 224.
Saint-Quentin-d'Angoumois, 232. 241.
Saint-Rémy (François Goussé de). 388.
Saint-Rogatien, cant. et arr. de La Rochelle, 31.
Saint-Romain-de-Benét, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 258.
Saint-Saturnin-de-Séchaud, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 303.
Saint-Saud (Comte de) 232.
Saint-Sauvant, cant. de Burie, arr. de Saintes, 181, 182.
Saint-Savinien, chef-lieu de cant. arr. de Saint-Jean-d'Angély, 182.
Saint-Seurin. V. Ch. de La Mothe Fouqué.
Saint-Seurin-de-Palenne, cant. de Pons, arr. de Saintes, 152.
Saint-Simon-de-Bordes, cant. et arr. de Jonzac, 293.
Saint-Simon, 19, 186.
Saint-Surin (de), 78, 79, 186.
Saint-Thomas, 45.
Saint-Victor, 125, 126.

Digitized by Google

Saint-Xandre, ou *Gemmappe*, cant. et arr. de La Rochelle, 11 — 58.
Sainte-Croix (de), 73.
Sainte-Gemme, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 260 — 262.
Sainte-Lheurine, cant, d'Archiac, arr. de Jouzac, 223.
Sainte-Mesme, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 240.
Sainte-Soulle, cant. de La Jarrie, arr. de Rochefort, 54.
Salbert (1° Jehan), 43, 48. — (2° Jehan), 43, 48. — (Zacharie), 43, 48.
Salé (René), 303.
Saleilles, 282.
Salignac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 232, 244, 326.
Salle (Jehan), 166. — (Pierre), 166.
Salomon ou Salmon (Hyppolyte), 163, 164. — 188.
Sanadon (R. P.), 341.
Sancerre, 64.
Sale (de la), 303.
Sans-Pareil, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Santerre, général, 79, 84, 90.
Sanxay (Daniel), 168, 179. — (Jehan), 179. — (Jehanne), 168. (Marie), 170, 172. — (Marthe), 177. — (Pierre). 163, 171, 172, 174, 176. — (Samson), 177. — (Samuel), 171, 173. — 186, 188.
Sanxay, cant. de Lusignan, arr de Poitiers, 428.
Sarrasin, 186.
Sarmadele, com. et cant. de Pons, arr. de Saintes, 152.
Sarraud (Antoine), 55. — 31.
Sarrazin (Marie Guérin), 177.
Sarrazan (Françoise de), 182.
Saturnin, empereur d'Orient, 268.
Saulnier (Pierre), sieur des Royes, 167, 186.
Saujon, chef-lieu de cant. arr. de Saintes, 182.
Saultre (Antoine), 361.
Saultron (Pierre), 176. — (Suzanne), 176. — 186.
Saumur, chef-lieu d'arr. (Maine-et-Loire), 350, 356, 363, 366, 368, 371, 372, 374.
Sauteron (Marie), 184.
Sauvaître, 186.
Sauve, 325, 392.
Sauvignon, 186.
Sauzé (Ch.), 335.
Savarit (Eugène), 253. — (Jean), 254, 255. — (Jean-Marcel), 254. — (Madeleine), 254. — (Marie), 254, 255. — (Pierre), 254. — 251.
Savary, 318.
Savin (Pierre), 16.
Saxe (maréchal de), 243.
Schaffen, Belgique, 125.
Schefer, 425.
Schickler (de), 190, 191, 192.
Schomberc (de), 13.
Schouten (Jean), 203.
Sébilleau, avocat, 392.
Sedan, chef-lieu d'arr. (Ardennes), 370.
Seguin (Giraud), 144, 145. — (Guillaume), 144. — (Jean), 55. — (Pierre), 57. — 185.
Seguinaud, 185.
Ségur, 121.
Seilier (Elisabeth), 174.
Seillens (de), 123.
Séjourné, 31. — 186.
Semillac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 232, 240, 242, 307.
Semoussac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 242.
Senecterre (maréchal de), 212.
Seneschal (Elisabeth), 173, 175. — 186, 188.
Senné, 321.
Senousches, 171. — V. Grelaud.
Septier, général, 86, 87.
Septime Sévère, empereur romain, 136.
Seriel (Marie), 172.
Sérigny (Hozier de), 47.
Serisier, 185.
Serrel (Marie), 171.
Serre, 185, 186.
Serres (Olivier de), 345.
Servan. 78, 79.
Servyn (Saint), 164.
Seusse, 388, 389.
Sicard (Jacques), 184.
Siegburg, duché de Berg, 411.
Sigourney, 185.
Simbal Godens, 189.
Simon (Denis), 387.
Simons (village des), com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 295.

Digitized by Google

Smoors (Ernestios), 202.
Solet, 338.
Solzbren. V. Soubran.
Sommerard (C. du), 277.
Sondet, 188.
Sorcellier (Marie), 169.
Sorin (Marie), 178.
Sot (Guillaume), 420.
Soteron (Suzanne), 184.
Soubize, cant. de Saint-Agnant, arr. de Marennes, 224.
Soubran ou *Solzbren*, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 231 — 256, 289 — 317. — (Etang de) ou des Brard, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 305.
Souiller (Magdelaine), 180.
Soulard ou Soullard (André), 171, 173. — (Anne), 175 — 180. — (Daniel), 179. — (Estienne), 165, 170, 173, 175, 177, 180. — (Esther), 169.
Soulier, 191, 192.
Soulignonnes, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 43.
Sourisseau, 49.
Sours (Jean de), 144, 149, 150.
Spégules (Grotte des), près Monaco, 432.
Strochlin, 190, 191.
Suire, 321.
Sulpice Sévère, historien, 427.
Stettenhoffen (Maximilien-Ferdinand-Thomas), général, 84, 86.
Surgères, chef-lieu de cant., arr. de Rochefort, 12, 29.
Surgères, 19.
Suze (la), com. de Sainte-Soulle, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 48.
Swarte (de), 85.
Sylvestre, 53.

T

Tabeau, curé, 42, 54.
Tabin (Thérèse), 221.
Tabois (Daniel), 168. — (Marie), 182. — (Savarit), 168. — 135.
Taffereau (Marie), 246.
Taillebourg, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 64, 65, 356, 371.
Taine, 340.
Talabot (Jean), 247.
Talmont, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 424.
Talon, 53.
Taloubet (Marie), 247.
Tanquidé (Jacques), 247, 250. — (Marie), 247. — (Jeanne), 247.
Tapon (Pierre), 31. — 58.
Tartas (Marguerite), 170, 172.
Tartre (Suzanne), 254.
Tasnière (la). V. Jehan Depocaire.
Tasserand. V. François d'Aunix.
Tavernier, 185.
Tayac (Guillaume-Augustin de Fournel de), 262.
Téchener (Jean), 378.
Templier (Jean-François), 255 — (Jean-Nicolas), 255. — (Nicolas), 234, 250, 253. — 252, 296, 299.
Tenaille (abbaye de la), com. de Saint-Sigismond, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 158.
Tenuel, 45.
Terraudière (la). V. Ch. Augier.
Terremonde, 80.
Terrier-Blanc (le), com. de Boisredon, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 395.
Tessereau (A.), 190.
Tessier (étang de), com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 305.
Tesson (Judith), 188.
Testaud (Françoise), 164. — (Guillemette), 164.
Texier (Jean), 55, 58, 249, 253. — 178, 181.
Thaims, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 388, 389.
Theroude (Aymery), 178. — (Catherine), 178.
Thézac, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 388.
Thibaud (Jean), 56.
Thibault (Mathieu), 167.
Thiébault, 108.
Thierry, 278.
Thiers (J.-B.), 359.
Thilbauld, 188.
Thomas (Charlotte). sieur de Riolet, 182. — (Isaac), 182. — (Judith), 182. — (Samuel), 182. — 55, 387.
Thomi (Jean), 25.
Thomson (Georges), 355, 356.
Thou (de), 375.
Thouars, chef-lieu de cant., arr. de Bressuire, 356, 367.

Digitized by Google

Thouyn (Marie), 174.
Thuriot, 96.
Tierceville (Françoise-Denis de), 44.
Tiffaine (A), 351.
Tiffauges, 428.
Tigzirt, près de Dellys (Algérie), 63.
Tilloux (Charente), 269.
Tilly (H. de), 261.
Tizon (Cibard de), chevalier d'Argence de Finat, 240. — (François de), seigneur de Dirat, 240. — (Louis de), 240. — (Marie de), 46. — 20.
Toiras, 239.
Tonnay-Boutonne, chef-lieu de cant. arr. de St-Jean-d'Angély, 177. — (Tour de Ganes au château de), 419.
Torta (Jean), 158.
Toutblanc, 96, 97.
Touche-au-Roy, com. et cant. de Pons, arr. de Saintes, 327.
Touches (château des), com. de Villars, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 137.
Toulon (terrier de), com. de Sablonceaux, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 257.
Toulouse, chef-lieu de la Haute-Garonne (Eglise Saint Sornin de), 265. — (Comte de), 204.
Toulvy (Rose), 303.
Tour (de la), intendant, 214.
Tourettes (de), 19.
Tourné (Jean de), 370.
Touron, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300, 301, 305.
Toussaints, imprimeur, 318, 321, 322, 324 — (Pierre), 353, 355, 358. — De Gouy, 348.
Touzeau (Marie), 189. — 185.
Tranquille de Saint-Rémy (R. P.), 351, 364.
Travers (André), 163. — 188.
Treil, 188.
Trémoille (Charles de la), prince de Talmont, 64, 65. — (1° François de la), 64, 65 — (2° François de la), 64. — (Georges de la), 64, 65. — (Jacqueline de la), 64. — (Louis III de la), 64, 65. — (Louise de la), 64. — (Duc de la), 64.
Trente-Vents (village de), com. de Saint-Xandre, cant. et arr. de La Rochelle, 39.
Tretuiet (Jehan), 209.
Trijol (Marie-Zélie), 255.
Triou, 56.
Trois-Canons (les), com. d'Yves, cant. et arr. de Rochefort, 403.
Troimailles (René), 376.
Trouvé, 185.
Tuffé (Anne), 165. — (Daniel), 170. — Françoise), 165. — 186, 188.
Tugnot, général, 105, 106, 107, 114.
Tuilonzen (Pierre), 201.
Turbé, 57.

V

Vadé, 432.
Vado (de), 162.
Val (Charlotte du), 238.
Valet (Dom Armand), 261 — 263.
Valette (général), 255.
Vallades (les), com. de Champagnolles, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac. V. Baudoin.
Vallade (de la), 188.
Valleau 185.
Vallée (Claude), 178. — (Esther de) 167. — (Paul de) seigneur du Douhet, 167, 176, 180, 186, 187.
Vallée (Pierre de la), 191.
Vallet, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 63, 387.
Valménier (Louis-François-Cacqueray de), 47.
Valognes ou *Alauna*, chef-lieu d'arr. (Orne), 269.
Valois (P. Yves), 339, 346, 353. — (Marguerite de), 238.
Vandais, 251.
Varennes (C. de), 331.
Vasselot (de), V. de Perissac.
Vaucresson V. P. Arnou.
Vaudel (Gabrielle de), 175.
Vaudelincourt (de). 188.
Vaulx (Marie de). 166. — 186.
Vaurigaud (Paul), 251, 252, 254. — (Veuve), 251. — 187, 294.
Vauroux (Paul-Sagot du), chanoine, 392.
Vauvert, chef-lieu de cant., arr. de Nîmes (Gard), 364, 372.
Vaux, cant. de Royan, arr. de Marennes, 216. — (Cartulaire de), 145. - (Rivière de) ou Machecou, 27.
Vaux (Ruth de), 170 — 175, 188.

Digitized by Google

Vedeau (André), 181.
Veillebrèze (de). V La Jaille.
Verdier (Ferdinand), 253. — (Jean-Henri), 254. — (Jean-Pierre), 254. — Prêtre, 52. — 294 — 297.
Verdon (Louis de), 24, 25. — (Virginie Gigounous de), 42.
Verger (Pierre), 31, 58.
Vergne (Marie), 164.
Vergnon (Jacques), 166, 167, 169, 170, 172, 177, 186 — (Marie), 169.
Vernay (Gilbert), 375.
Vernemet, 427.
Vernes (Félix), 192.
Verneuil (Jacques de), 215, 216.
Verneuilh (Jean), 363, 365.
Verthamon (de), 345.
Veyre (François), 246.
Veyrel (Françoise), 169. — (Jacques, 181. — (Marguerite), 178 — (Marie), 181. — (Pierre), 178. — (Samuel), 166, 169, 173. — 186, 188.
Veyrière (de), 19.
Vibraye, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Calais (Sarthe), 359.
Videgrain (Nicollas de), 165.
Vibrac, cant. et arr. de Jonzac, 146.
Vigier (Jehan), 164. — (Pierre), 164. — (P.), archidiacre, 144, 161. — (du), sieur de Moustier, 163, 19.
Vignolle La Hire, 293.
Vignon (Eust.), 368.
Vignonneau (Isaac), 182. — (Pierre), 182.
Viguier (Anne-Véronique), 251.
Villa-Gerry, com. de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Villaudore Ranques, 19.
Villebresne (Sidonie de), 240.
Villecourt (Monseigneur), 41, 222.
Villedieu (marquis de la), 364.
Villedon (Charles de), 175. — (Gabrielle de), 174. — (Henri de), 178. — (Isaac de), 179. — (Jeanne de), 238. — Jehan de), 170, 172. — (Joseph de), seigneur de Gaudebois, 303. — Judith de), 167. — (Pierre de), 167. — (Ruben de), seigneur de Magézy, 167, 170 — 179, 188, 188. — (Suzanne de), 180
Villedoux, cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 20, 27.
Villedreuil (de), 264.
Villemur. V. F. de Bosne.
Villeneuve, 49.
Villères (Marie de), 254.
Villeur (la), 185.
Vincent (Ant.), 370. — (Maximin), 48, 56. — (Philippe, 13, 364, 377. — (Veuve), 48 — 84.
Viollet-le-Duc, 276, 297.
Virant (le), com. de Berneuil, cant. de Pons, arr. de Saintes, 430.
Virolet, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 182,
Visconti (Jean), 409
Visme (de), 190, 191.
Vitet, 278, 279.
Vitré, chef-lieu d'arr. (Ille-et-Vilaine), 357.
Vivier (Daniel), 177. — (Isaac), 179. — (Jacques), 165, 176. 186, 188. — (Jehan), 175, 177, 178, 180. — (Marie), 178.
Vivonne. V. Pisany.
Vœge (Wilhelm), 265.
Vogué (de), 64, 325.
Voltaire, 338, 339.
Vrignaud, 851.

W

Wallon, 281.
Wechel, 375.
Weiss, 190 — 192.
Welsch, 350.
Wimpfen, 84, 85.
Wolwarth (Frédéric de), 372.

Y

Yndre (Jehanne), 180.
You (Marie), 178.
Ypres, Belgique, 80.
Yvonnet, 54.

Z

Zage (du), 19.
Zavaleta (Manuel), 431.

Saintes, imp. A. HUS

Digitized by Google

RECUEIL DE LA COMMISSION

DES

Arts & Monuments historiques

de la

CHARENTE-INFÉRIEURE

Digitized by Google

Digitized by Google

Recueil de la Commission

DES

ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES

de la Charente-Inférieure

ET SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

de Saintes

4e SÉRIE, TOME IVe

(Tome XIV de la collection)

SAINTES

Imprimerie A. Hus, rue Saint-Michel, 13.

1897 — 1898

Digitized by Google

Digitized by Google

Recueil de la Commission des Arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

Statuts de la Commission [1]

Article 1er. — La Commission a pour but spécial de rechercher, dans le département, les ruines, les substructions et les monuments qui lui paraissent offrir un intérêt historique ou artistique ; de proposer aux autorités constituées les mesures nécessaires à en assurer la conservation et de donner son avis sur les plans et devis dressés à cet effet et qui sont soumis à son examen. Elle fera par elle-même tout ce qui lui sera possible, par l'emploi des dons, des subventions et des cotisations qu'elle aura reçus, pour atteindre le but qu'elle se propose. Enfin elle entretiendra, avec l'administration du département et le ministère des beaux-arts, une correspondance relative à tout ce qui concerne les monuments historiques du pays.

Article 2 — La Commission se compose de trente membres titulaires, pris dans le département, nommés par M le Préfet, sur la proposition de la Commission. Ils sont, autant que possible, répartis dans les six arrondissements, en raison de leur richesse archéologique. Ils paient une cotisation de six francs.

Les membres titulaires qui, sans excuse valable, auront manqué à six réunions consécutives et n'auront, en outre, produit aucun travail pendant ce temps, seront, par lettre, mis en demeure de déclarer s'ils veulent ou non continuer à faire partie de la Commission et, suivant leur réponse, M. le Préfet sera prié de pourvoir à leur remplacement. Seront aussi considérés comme démissionnaires ceux qui refuseront de payer leur cotisation.

Article 3. — La Commission s'adjoint des membres correspondants en nombre illimité. Ils sont nommés par la Commission sur présentation du Bureau et paient une cotisation annuelle de six francs. Tout membre titulaire qui cesse d'habiter le département devient de droit membre correspondant.

Article 4. — Les membres correspondants ont droit d'assister aux séances, de prendre part aux élections, aux délibérations avec voix délibérative, sauf le cas où la Commission est administrativement saisie par M. le Préfet, en un mot à tous les travaux de la Commission. Ils en reçoivent toutes les publications.

Article 5. — Un diplôme, signé du Président et des membres du Bureau, est délivré à tous les membres titulaires ou correspondants.

Article 6. — Pour faciliter sa tâche, la Commission choisit, parmi ses membres titulaires ou correspondants, des inspecteurs cantonaux, nommés pour trois ans, en Assemblée générale et sur présentation du Bureau ; ils peuvent être réélus. Ils ont mission de faire promptement connaître toutes les découvertes faites dans leurs circonscriptions et signalent sans retard tout projet pouvant menacer un monument, soit dans sa forme, soit dans son existence.

---

1 Ces statuts ont été approuvés par arrêtés préfectoraux du 31 mars 1880 et du 17 novembre 1888.

Digitized by Google

Un questionnaire est adressé deux fois par an à MM. les inspecteurs, qui doivent le renvoyer avec leurs observations, du 1er au 15 juillet et du 1er au 15 décembre.

Article 7. — Un comité de trois membres, nommés tous les ans en Assemblée générale, est chargé de choisir et de préparer les matières qui doivent composer le Recueil. Le Président et le Secrétaire font de droit partie de ce Comité.

Article 8. — Toutes les nominations se font au scrutin et à la majorité absolue au premier tour et relative au second.

Article 9. — Le Bureau de la Commission se compose d'un Président, d'un Vice-Président d'un Secrétaire et d'un Trésorier. Deux au moins sont pris parmi les membres titulaires résidant dans l'arrondissement de Saintes, et nommés chaque année, ainsi que les trois membres éligibles du Comité de publication, dans l'Assemblée générale du mois d'octobre. Les uns et les autres peuvent être réélus.

Article 10. — En cas de vacances dans le Comité ou le Bureau, ce dernier y pourvoit d'office, jusqu'aux prochaines élections.

Article 11. — Le Président dirige les travaux de la Commission. Il propose à M. le Préfet, après avoir pris l'avis du Bureau, lorsqu'il ne sera pas possible d'attendre une Assemblée générale, les mesures urgentes à prendre pour la conservation des monuments.

Article 12. — En l'absence du Président, le Vice-Président occupe le fauteuil et le remplace dans toutes ses attributions. Si ce dernier n'est pas présent, il est remplacé par le plus ancien membre titulaire.

Article 13. — Le Secrétaire est chargé de la correspondance, de la rédaction des rapports, ainsi que de la conservation des archives. Il signe les convocations, rédige les procès-verbaux des réunions du Bureau et des Assemblées générales, qu'il transcrit sur le registre, après leur approbation, et les fait signer par le Président.

Le Secrétaire peut s'adjoindre un membre de la Commission pour l'aider dans son travail d'ensemble et plus spécialement dans celui de l'impression du Recueil.

Article 14. — Le Trésorier est dépositaire de tous les fonds appartenant à la Commission. Il est chargé du recouvrement des dons, des subventions et des allocations. Il ne peut acquitter les dépenses que sur mandats ordonnancés par le Président.

Article 15. — Les membres du Bureau font de droit partie de toutes les Sous-Commissions.

Article 16. — La Commission publie, au moins trois fois par an, un Recueil de ses actes contenant les procès-verbaux de ses séances, le compte-rendu de ses travaux, les rapports des Sous-Commissions, ceux des inspecteurs et les mémoires et autres travaux de ses membres titulaires ou correspondants, après examen du Comité de publication.

Article 17. — La Commission offre un tirage à part de vingt-cinq exemplaires, sans titre ni faux-titre et sans couverture imprimée, à l'auteur de tout travail au moins égal à seize pages d'impression.

Article 18. — La Commission se réunit à Saintes, sur convocation de son Président, dans le lieu ordinaire de ses séances, les derniers jeudis de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre ; la réunion n'aurait lieu que le jeudi suivant, si ces dates correspondaient à des jours fériés. Le Président a, en outre, le droit de la convoquer, toutes les fois qu'il le jugera nécessaire. La Commission entendra, pendant sa séance d'octobre, le compte-rendu de ses travaux ainsi que l'exposé de sa situation financière.

Article 19. — Un règlement interprétatif et d'administration intérieure résoudra, s'il y a lieu, les difficultés que pourrait présenter l'exécution des présents statuts.

Digitized by Google

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES ET CORRESPONDANTS

(1er janvier 1897)

MEMBRES TITULAIRES

MM.

AUGIER DE LA JALLET (Evariste), propriétaire à St-Jean-d'Angély.
BARON (Frédéric), propriétaire, à Beauvais-sous-Matha.
BUNEL, architecte du département, à La Rochelle.
CAUDÉRAN (L'abbé Hippolyte-Eutrope), hydrogéologue, à Caudéran (Gironde).
DANGIBEAUD (Charles), licencié en droit, à Saintes.
ESCHASSÉRIAUX (Baron Eugène), O ✻, ancien député, ancien conseiller général, à Thenac.
GATINEAU (L'abbé Théophile-Eutrope), à Beurlay.
JOUAN (Eutrope), huissier, à Mortagne-sur-Gironde.
LETARD (L'abbé F.), chevalier du Saint-Sépulcre, vicaire-général honoraire de Sidon, curé de Saint-Just.
LUGUET (Henry), I ✻, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.
MASSIOU, I ✻, architecte diocésain, à La Rochelle.
MICHAUD (Fernand), architecte, à Rochefort.
MUSSET, I ✻, (Georges), avocat et bibliothécaire, à La Rochelle.
NOGUÈS (L'abbé J.-L.-M.), A. ✻, curé de Dampierre-sur-Boutonne.
POIRAULT (Théodore), pharmacien, juge au Tribunal de commerce, à Saintes.
RICHEMOND (Louis MESCHINET DE), I ✻, archiviste, à La Rochelle.
RULLIER (Eustase), A ✻, architecte, à Saintes.
VALLEAU (S. G. Monseigneur), évêque de Quimper et de Léon.
VIGEN, licencié en droit, docteur-médecin, à Montlieu.
VIGIER (Félix), ✻, chef de bataillon en retraite, à Saintes.
XAMBEU (François), I ✻, O ✻, principal honoraire, à Saintes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

ARD (G.), ingénieur des arts et manufactures, à Cozes.
ARNOUX, capitaine de vaisseau, à Rochefort.
BABINOT, notaire, à Saintes.
BARBEDETTE (Hippolyte), sénateur, à La Rochelle.
BARON (Marcel), avocat à Saintes.
BAROT (Gaston), entrepreneur de menuiserie, à Saintes.
BAUDOUIN, rue sur les Murs, à La Rochelle.
BÉAL (L'abbé), chanoine honoraire, à Saintes.
BEAUCORPS (Baron Adalbert DE), au château du Fief, près Genouillé.
BEAUCORPS (Vicomte Maxime DE), rue St-Pierre-Lentin, 9, Orléans.
BÉRAUD (Louis), avocat, rue Admyrault, à La Rochelle.
BETHMONT (Madame Paul), à la Grève, par Tonnay-Boutonne.

Digitized by Google

BILLIOTTE (L'abbé Louis), curé de Sainte-Soulle.
BISSEUIL, sénateur, à Paris.
BOFFINTON (Jean-Baptiste-Stanislas), O ✻, I ✠, ancien sénateur, villa Palissy, à Arcachon.
BONSONGE (Ernest DE), ✻, à Bernéré, près Saint-Savinien.
BOUDOT (Jean), propriétaire, à Chadenac.
BOUGE, curé de Saint-Germain-de-Marencennes.
BOUHARD (Pierre), notaire, à Chérac.
BOURRICAUD (Charles), rue Saint-Yon, 29, à La Rochelle.
BRAUD DE BOURNONVILLE (Alphonse), négociant, à Montguyon.
BREMOND D'ARS (Comte Anatole DE), marquis de Migré, ✻, conseiller général du Finistère, à Nantes.
BREMOND D'ARS (Madame la Comtesse A. DE), marquise de Migré, à Nantes.
BREMOND D'ARS (Madame la Comtesse Charles DE), au château de la Mothe-du-Bois, par Prahecq (Deux-Sèvres).
BREMOND D'ARS (Mlle DE), au château de Saint-Brice, près Cognac.
BRUNAUD (Gaston), magistrat au Sénégal.
BRUNAUD (Madame Julien), 15, rue du Palais, à Saintes.
BUGEAUD (Georges), avocat, membre du Conseil général, à Rochefort.
CALLANDREAU, notaire à Cognac.
CALLANDREAU, propriétaire, à Saintes.
CALVET, sénateur, à Fléac, par Pons.
CANTALOUBE, ✻, capitaine de frégate en retraite, à Saintes.
CAZAUGADE (L'abbé Jean-Baptiste), curé de Saint-Léger.
CHAPSAL (Paul), procureur de la République, à Caen.
CHAUVET, notaire, à Ruffec.
CHAUVIN, conseiller d'arrondissement, maire de Chaniers.
CHAVANON, archiviste-paléographe, 63, rue Cardinal-Lemoine, à Paris.
CHOISNARD (L'abbé Henry), curé de Dompierre-sur-Mer.
CLÉNET (L'abbé Em.), aumônier du Carmel, à Saintes.
CLOUET, instituteur communal, à Rouffiac.
COMBES, sénateur, à Pons.
COTTON, architecte, rue Chef-de-Ville, à La Rochelle.
COUNEAU, ancien adjoint au maire, à La Rochelle.
CORBINEAU (E.), préposé en chef de l'octroi, à La Rochelle.
COUTANSEAUX (Justin), juge au Tribunal de Commerce, à Saintes.
CUGNAC (L'abbé Bertrand DE), curé, à Saint-Germain-de-Lusignan, près Jonzac.
CUGNAC (Vicomte Guy DE), capitaine au 123e de ligne, La Rochelle.
DANGIBEAUD (Edouard), boulevard des Tilleuls, 9, à Rueil (Seine-et-Oise).
DELAMAIN (Philippe), négociant, à Jarnac.
DELMAS, conseiller général, à La Rochelle.
DENIS, membre du Conseil général, à la Chauvillière, par Nancras.
D'OLCE (le Baron), ancien capitaine, au château de Plaisac.
DRILHON (Henri), avocat, ancien sous-commissaire de la marine, à Saintes.
DRILHON (Paul), avoué honoraire, à Saintes.
DUCHATEL (Comte Tanneguy), O, ancien député, à Mirambeau, et rue de Varennes, 69, Paris.
DUFAURE (Amédée), ancien secrétaire d'ambassade, 4, rue de La Baume, à Paris.
DUFAURE (Gabriel), député, ingénieur, à Vizelles, près Cozes.
DUMONTET (Georges), avoué, à Saintes.

Digitized by Google

DUMONTET (André), propriétaire, à Archiac.
DUPLAIS (Henri), avoué, à Rochefort.
DUPUY (Gabriel), propriétaire, à Cognac.
DURET (Edmond), propriétaire, à Saint-Germain-de-Marencennes.
EGRETEAU, instituteur communal, à Aujeac.
EYQUEM, sous-préfet de Saint-Nazaire.
EYSSAUTIER (L'abbé Auguste), chanoine honoraire, supérieur de l'Institution diocésaine de Pons.
ESCHASSERIAUX (René), ancien député, à Thenac.
ESPÉRANDIEU, capitaine au 61e régiment d'infanterie, à Toulon.
EVEILLÉ, directeur des Contributions directes, La Roche-sur-Yon.
FAYOLLE (Marquis DE), au château de Fayolle, par Tocane Saint-Apre (Dordogne).
FERRAND, avoué-licencié, à Saintes.
GAIGNERON (Vte Maxime DE), 113, r. de Grenelle-St Germain, Paris.
GALLIDY (L'abbé), curé du Gua.
GALLUT, juge de paix du canton sud, à Saintes.
GARNIER (Frédéric), ✻, député, conseiller général, maire de Royan.
GAUTIER, capitaine d'infanterie de marine en retraite, à Malleville, par Saint-Romain-de-Benêt.
GAUTRET (A), percepteur, à Jonzac.
GEAY (Marcel), négociant, à Saintes.
GILARDEAU (Henri), villa Saint-Saloine, à Saintes.
GIRAUD (Charles), procureur général, à Rennes.
GOGUET (Fernand), à Tonnay-Charente.
GOUILLAUD, commandant au 6e de ligne, à Saintes.
GRAILLY (Marquis Gaston DE), à Panloy, près le Port-d'Envaux.
GRATEAU (L'abbé Julien), curé-doyen de Saint-Savinien.
GREEN DE SAINT-MARSAULT (Vicomte Maurice), au château du Roullet, par La Jarrie.
GROC (Alcide), à Paris.
GUILLAUD, docteur, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux.
GUILLET (Emile), rue de Laroche, à Saintes.
GUILLET (Jules), rue de Laroche, à Saintes.
GUILLET (Théodore), maire de Nieul, ancien président du Tribunal de commerce, négociant, à Saintes.
GUION, avocat, à Saintes.
HÉRISSON (Ernest), peintre, à Pons.
HIMBOURG, docteur en droit, juge-suppléant, à Saintes.
HUS (Alexandre), imprimeur, à Saintes.
INQUINBERT (Georges), docteur en droit, avocat, à Saintes.
JOLY D'AUSSY (Alfred) notaire, à Saint-Jean-d'Angély.
JOLLY (Henri), au château d'Angle, commune de Blanzay.
JOZANSI, docteur en médecine, à Saint-Romain-de-Benêt.
KEMMERER DE RAFFIN, Dr en médecine, à Saint-Martin-de-Ré.
KNELL (L'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Vivien, à Saintes.
LABAT (Gustave), rue Emile Fourcaud, 32, à Bordeaux.
LACOUR, juge d'instruction au Tribunal civil, à Saintes.
LA CROIX (Le R. P. Camille DE), archéologue, à Poitiers.
LAIR (Madame Joseph), à Saint-Jean-d'Angély.
LA MORINERIE (Bon Léon-Michel DE), Châtenay-Aulnay, près Sceaux.
LAPORTE BISCUIT (Maurice), négociant, à Jarnac.
LAURAINE, avocat, à Saintes, Avenue Gambetta.
LAURENT (Justin), I ✪, professeur au Collège de Saintes.
LAVERNY (A.), sous-inspecteur des Douanes en retraite, à Saintes.

Digitized by Google

LEMERCIER (Comte Anatole), ✻, C ✠, député, président du Conseil général, maire de Saintes.
LESSENNE, docteur-médecin, à Beauvais-sous-Matha.
LESNÉ, receveur de l'Enregistrement, à Niort.
LESSIEUX, artiste-peintre, à Rochefort.
LESTRANGE (Vicomte Henri DE), propriétaire, à Saint-Julien, près Saint-Genis-de-Saintonge, et 73, avenue Montaigne, Paris.
LÉVÊQUE (Xavier), droguiste, à La Rochelle.
LOUVEL, A ✠, préfet de Vaucluse.
MAILLET (Anatole), à Dion, Chérac.
MARCHAND, conseiller général, à Montendre.
MARCHAT (Arthur), avoué-licencié, à Saint-Jean-d'Angély.
MARTELL (Gabriel), à Cognac.
MARTINEAU (Fernand), pharmacien, à Saint-Georges (Ile d'Oleron).
MARTINEAU (Maurice), négociant, à Saintes.
MAUNY, docteur-médecin, à Saintes.
MEAUME, fils, juge suppléant au Tribunal civil, à Jonzac.
MÉNARD (Albert), fils, banquier, à Saintes.
MERCIER avocat, à Saintes.
MERLE, docteur en médecine, ancien médecin des enfants assistés à La Rochelle.
MERLET (L'abbé J.-B.), curé de Saint-Georges-de-Didonne.
MERLET (L'abbé), curé-doyen de Saint-Hilaire.
MESNARDS (Paul DES), docteur-médecin, à Saintes.
MESTREAU (Abel), Cours National, à Saintes.
MONTÉ (René), sculpteur, à La Rochelle.
MORAND (Louis), fils, rue Saint-Saloine, à Saintes.
MURE (Edmond), négociant, à Surgères.
NORMANDIN (Edouard), à la Péraudière, par Dompierre-sur-Mer.
NORMAND D'AUTHON (Paul), ancien magistrat, à La Martière, près Saint-Pierre (Ile d'Oleron).
ORBIGNY (D'), A ✠, armateur et maire, à La Rochelle.
ORILLARD, Hôtel de la Couronne, à Saintes.
PÉDÉZERT, ingénieur aux chemins de fer de l'État, à Saintes.
PELLETIER, professeur de rhétorique au collège de Saintes.
PELLISSON (Jules), juge à Bergerac.
PELLOQUIN, horloger, à Aulnay.
PERPIGNA (DE), propriétaire, à Rochefort.
PERRIER (Auguste), courtier, à La Rochelle.
PINASSEAU (François), A ✠, licencié en droit, notaire à Saintes.
PLANTY (Louis), négociant, à Saintes.
PLUMEAU (L'abbé Germain), aumônier de la Providence, à Saintes.
POMMEREAU (Gaston), propriétaire, à Cravans, par Gemozac.
PRIVAS (Baron), château de la Roche, près Coivert.
PROUTEAU (L'abbé), curé de Charron.
RABOTEAU, ancien magistrat, à Saint-Jean-d'Angély.
RATEAU, arpenteur-géomètre, à La Chapelle-des-Pots.
REBOUL (Aristide DE), propriétaire, à Saint-Jean-d'Angély.
RENARD (J.), 116, rue du Bac, Paris.
RÉJOU, docteur en médecine, Pons.
RENAUD (L'abbé Henri), curé de Neuvicq, par Matha.
ROGÉE (Léonce), docteur en médecine, à Saint-Jean-d'Angély.
ROSSET, vicaire-général, supérieur du grand séminaire, à La Rochelle.
SAINT-GENIÈS (Madame de BARDERON DE THESAN, marquise DE), au Cormier, près Saintes.

Digitized by Google

SAINT-LÉGIER D'ORIGNAC (Madame la comtesse DE), au château de Grand-Puy, près Pauliac (Gironde).
SAINT-SAUD (Comte DE), château de la Valouze, près La Roche-Chalais (Dordogne).
SORIN (Madame Valentin), à la Brisarderie, commune de Saint-Fort-sur-Gironde.
TAUZIN, à Fétilly, commune de La Rochelle.
TERMONIA (Léon), ✠, O ✻, médecin-major en retraite, à Saintes.
THÈZE, docteur en médecine, à Rochefort.
THIBAUDEAU, propriétaire, à Virelet, par Pérignac.
THORÉ (Stéphan), inspecteur de la traction aux Chemins de fer de l'État.
TORTAT (Gaston), juge au Tribunal civil, à Saintes.
TOYON, notaire, à Rochefort.
TRAVAIL, ✻, capitaine au 6e de ligne, à Saintes.
TRIOU, ancien chef de cabinet de Préfecture, propriétaire et maire aux Gonds.
VACHON (L'abbé Camille), curé de l'Eguille.
VACQUIER, avoué-licencié, à Saintes.
VALLEIN (G.), maire de Chermignac.
VAUROUX (L'abbé Paul DU), chanoine honoraire, vicaire général, à La Rochelle.
VERGER, docteur en médecine, à Saint-Fort-sur-Gironde.
VIOLLEAU (L'abbé), curé de Saint-Martin-de-Coux.

Président d'honneur, M. le baron ESCHASSERIAUX, ancien député, O ✻.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1896-1897

Président, M. Georges MUSSET, I ✠, avocat et bibliothécaire, à La Rochelle ;

Vice-Président, M. François XAMBEU, I ✠, O ✻, principal honoraire, Grande-Rue, à Saintes.

Secrétaire, M. l'abbé J.-L.-M. NOGUÈS, A ✠, curé de Dampierre-sur-Boutonne.

Trésorier, M. Théodore POIRAULT, pharmacien, juge au Tribunal de Commerce, rue Alsace-Lorraine, à Saintes.

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. CANTALOUBE, Ch. DANGIBEAUD, GALLUT, DE RICHEMOND (Louis). Le PRÉSIDENT et le SECRÉTAIRE sont membres de droit.

Digitized by Google

Procès-verbal de la séance du 29 Octobre 1896

—

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize et le 29 octobre, la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et de la Société d'Archéologie de Saintes s'est réunie, à la Sous-Préfecture, sous la présidence de M. Xambeu, Vice-Président.

Assistaient à la séance : MM. Baron, Jouan, Vigier, membres titulaires ; Poirault, Trésorier; Cantaloube, membre du Comité de publication ; Duret, Pinasseau, Clouet, Paul Drilhon, Deschamps et Goy.

Excusés : MM. Musset, Noguès, Luguet, de Richemond, Laurent, Dangibeaud et Gallut.

M. Poirault, trésorier, remplit les fonctions de Secrétaire et lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. Xambeu mentionne les publications reçues ou échangées avec les autres Sociétés. Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. Musset, qui demande que le jour des réunions trimestrielles soit fixé le dernier lundi, au lieu du dernier jeudi, de chacun des trimestres de janvier, avril, juillet et octobre.

Des observations sont présentées à ce sujet, et plusieurs membres font remarquer que le lundi serait un jour mal choisi pour les professeurs et instituteurs qui font partie de la Commission ; d'autres membres proposent le dimanche ; en présence des opinions émises, M. le Président dit que la question, posée par M. Musset, sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance de janvier.

Travaux lus ou déposés sur le bureau :

1° Un article nécrologique, sur Monseigneur Julien-Laferrière, présenté par M. Musset : M. le Président demande que cet article paraisse dans le prochain numéro du Recueil ; M. Baron fait observer que la première partie de cette note a déjà paru dans le Bulletin religieux ;

2° Compte-rendu de l'excursion, par M. Musset ;

3° Le dessin d'un écusson, relevé sur une assiette d'étain, par M. l'abbé Noguès ;

4° Une note, sur les Registres paroissiaux, par M. Goy ;

Digitized by Google

5° Le compte-rendu du Congrès archéologique de Morlaix, par M. Ed. Duret.

M. Baron dit qu'il existe dans la campagne, aux environs de Néré et sur le bord d'une fontaine, des stations romaines, où l'on a trouvé plusieurs monnaies, du IVe siècle, de Constantin et de Fausta, des crochets en fer et une romaine; au même endroit, à La Châtellenie, on trouve une voûte construite en silex avec ciment.

M. Cantaloube dit qu'il a remarqué, au Fâ de Talmont, sur une petite étendue, un mur extérieur au monument. Il serait bon de vérifier s'il n'existe pas au Fâ, comme à Pirelonge, un couloir autour du monument. Le ciment paraît être de deux espèces, l'un, analogue à celui des Arènes de Saintes, contenant beaucoup de briques, et l'autre, analogue à celui de Pirelonge. L'entrée principale de la cave ou du souterrain était comblée; la cave, qui existe actuellement, paraît avoir été creusée dans la maçonnerie, mais n'a pas d'importance.

M. Clouet montre : un petit pot, fait à la main, qui paraît être gaulois; plusieurs débris de vases en terre rouge, avec inscriptions de l'époque Gallo-Romaine, trouvés aux Fournards, commune de Rouffiac, et deux pièces de monnaies de Théodose Ier et de Macrin, trouvées dans la même commune.

M. Deschamps présente un étui ancien renfermant deux passe-gallons en argent et un petit chapelet; il demande de quelle époque peuvent être ces objets.

M. Poirault dépose sur le bureau une vingtaine de très belles pièces de monnaies en argent, des demi écus, des écus de 3 francs et de 6 francs, trouvés au milieu d'une pièce de terre, sur la propriété de la Poterie, appartenant à M. Huvet.

Il est ensuite procédé, conformément aux statuts et sous la présidence de M. le commandant Vigier, doyen d'âge, à l'élection des membres du bureau et du Comité de publication pour l'année 1896-1897.

Sont nommés :

Président, M. Georges Musset, archiviste-paléographe ;

Vice-Président, M. François Xambeu, principal honoraire ;

Secrétaire, M. l'abbé Noguès, curé de Dampierre-sur-Boutonne ;

Trésorier, M. Poirault, pharmacien.

Digitized by Google

Comité de publication :

MM. Gallut, Ch. Dangibeaud, de Richemond, Cantaloube, membres élus ; le Président et le Secrétaire sont membres de droit.

M. Poirault, trésorier, donne lecture du compte d'administration, qui est approuvé par l'assemblée et sera imprimé à la suite du procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président, **F. XAMBEU.**

Le Secrétaire, **Th. POIRAULT.**

COMPTE-RENDU FINANCIER

Pour l'Exercice 1895-1896

RECETTES

Solde créditeur au 29 octobre 1896.	4111 fr	17
Cotisations	1123	10
Vente de publications	23	75
Intérêts du livret de la Caisse d'Épargne, 1895. . .	105	»»
Total des Recettes	5363	02

DÉPENSES

Préparation de la salle des réunions, 2 séances. . .	6 fr	»»
Frais d'impression	929	25
Frais de bureau, recouvrements et envoi du Bulletin .	89	85
Impôt mobilier	13	85
Loyer du local de la bibliothèque	150	10
Abonnement à la Revue Poitevine	6	25
Souscription pour les travaux de l'église de Fenioux .	100	70
Total des Dépenses . . .	1296	»»

Recettes.	5363 fr	02
Dépenses	1296	»»
En caisse au 29 octobre 1896.	4067	02

Le Trésorier,

Th. POIRAULT.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU DE L'EXCURSION DE 1896

Le 26 mai 1896, la station de Mornac, sur la ligne de fer de Saujon à La Tremblade, voyait descendre du train une société joyeuse que ses allures n'auraient pu faire qualifier de société savante. Aucun reflet de pédantisme en effet n'apparaissait sur ces visages souriants, les gracieuses toilettes d'aimables voyageuses apportaient d'ailleurs la note gaie dans ce milieu d'où semblaient exclues les graves préoccupations de l'archéologie. Et cependant, c'était bien une société, dite ou crue savante, qui s'en allait en tournée. Mais fidèle à ses habitudes, elle avait le soin de laisser dans le sanctuaire de ses travaux la raideur et la technique de ses études pour ne conserver que l'examen facile, humoristique et artistique des monuments qu'elle allait visiter. L'eût-elle voulu d'ailleurs, elle eût été rapidement détournée de la gravité de ses préoccupations habituelles par la grâce et la coquetterie du paysage, qu'elle allait avoir devant ses yeux, dans ce charmant pays qui s'étend de la Seudre à la Gironde.

Mais la visite rapide et gaie des monuments qui reçurent la visite des excursionnistes, n'en a pas moins porté ses fruits ; des observations intéressantes ont été faites, et il appartient à celui qui a été chargé de les relever au passage, de les préciser et de les conserver à la science archéologique ; ce sera la note sérieuse à côté des agréments du souvenir, le complément d'une bonne journée où l'esprit et le cœur auront eu une égale satisfaction.

Le bourg de Mornac qui s'élève à quelques mètres de la gare, était autrefois un lieu important, qualifié généralement de l'épithète de ville, et fortement défendu par ses remparts contre les attaques du dehors. Au commencement du XVIIIe siècle, son port était encore d'un grand secours au mouvement commercial de la contrée et passait pour très marchand. En outre de son centre paroissial, cette localité avait un prieuré sous le vocable de saint Nicolas et provenant d'une donation faite le 17 août 1159 à l'abbé de Rupt par Bernard, évêque de Saintes. L'on n'aperçoit aucune trace du prieuré ancien, qui aurait été détruit depuis longtemps.

Il n'en est pas de même de l'église paroissiale vers laquelle les excursionnistes se dirigent en descendant du train. La Commission

Digitized by Google

y est gracieusement reçue et guidée par M. le curé de Mornac, M. l'adjoint au maire et M. Piloton. L'église appartient dans ses parties les plus apparentes et les plus attrayantes au XIe ou au commencement du XIIe siècle. La façade, la nef et le transept ont été restaurés au XVe siècle, sans compter quelques ajoutés encore plus récents. Il est néanmoins une partie de l'édifice dont la construction paraît plus ancienne que le XIe siècle lui-même. Dans la construction à cette date, on aurait, semble-t-il, respecté tout au moins la base des murs de la grande nef; dans le côté nord de cette partie de l'édifice, l'on aperçoit en effet, à l'angle du transept, une fenêtre à demi enfoncée et dont l'ornementation, composée de longues billettes, conserve un aspect barbare. L'amortissement de cette baie fait un seul corps avec l'arc qui y est sculpté, et le tout occupe une seule et même pierre. Puis, au-dessus, court un bandeau orné de billettes, entièrement séparé de l'amortissement de la porte à laquelle aucune moulure ne le relie. Bien que l'on n'aperçoive pas aux alentours de trace de petit appareil, la physionomie de cette baie, au galbe archaïque, permettrait de l'attribuer à l'époque carolingienne, aux environs de l'an mille, tout au moins. Mais cette porte est à moitié disparue dans le terrain surélevé qui entoure l'église, et des fouilles pratiquées à sa base, pourraient seules amener son attribution plus certaine à cette époque reculée. La question mériterait d'être résolue.

Un clocher carré s'élève sur le transept; il est flanqué de petits contreforts également carrés, élevés aux angles, et d'un autre contrefort de même forme au milieu de chacune de ses faces. Il a d'ailleurs été tronqué depuis les premières années, et reconstruit dans sa partie supérieure.

L'abside se compose extérieurement de sept aires séparées par des colonnes engagées ; une seule fenêtre est ouverte dans l'assise inférieure; dans l'assise supérieure sont figurées des fenêtres simulées et à plein cintre. Autour de l'abside court un cordon formé de losanges profondément creusés avec une frise ornée de figures grimaçantes.

La façade et les voûtes de la nef principale ont été refaites au XVe siècle, comme en témoignent les moulures appartenant au gothique prismatique.

Dans le chœur se trouvent des chapiteaux remarquables

Digitized by Google

remontant au XIe ou au commencement du XIIe siècle. Sur la face de l'un de ces chapiteaux, l'on a sculpté un autel ou un tombeau, et, à l'angle, on aperçoit l'image d'un saint ou d'un personnage assis. Le faire de ce chapiteau est assez grossier. Les sculptures des autres chapiteaux et ceux des amortissements des arcatures extérieures de l'abside sont à ornements de feuillages ou géométriques, et d'un faire bien plus joli et plus soigné que le chapiteau à personnage.

Le château de Mornac, situé à une petite distance de l'église, n'a conservé de ses premières dispositions de château-fort que sa position élevée qui témoigne de l'importance qu'il avait eue au moyen âge pour la défense de la contrée ; au moyen-âge remonteraient aussi quelques fragments de murs en grand appareil noyés dans la falaise et peut-être quelques caves que le peu de temps dont dispose la Commission ne permet pas de visiter. De longue date, il avait été démantelé ainsi que les fortifications de la ville ; on en voyait néanmoins des vestiges à la fin du XVIIe siècle. A la reconstruction du nouveau château, entreprise à la fin du XVIIe ou au commencement du XVIIIe siècle, époque à laquelle, d'après Masse, il n'était pas achevé, il faut rattacher l'édifice peu remarquable, encore subsistant, et les terrasses à balustres qui l'entourent, le tout aujourd'hui en fort mauvais état. On n'y voit guère d'intéressant, mais d'un médiocre intérêt, qu'une salle lambrissée en bois, garnie de placards, au-dessus desquels se développe toute une série de mauvaises peintures à l'huile, représentant des personnages célèbres de l'humanité accompagnés de leur nom placé à l'angle droit supérieur de chaque tableau.

En quittant Mornac, nous apercevons une vieille maison surmontée d'une inscription du XVIe siècle contenant le nom de son propriétaire ou de celui qui l'a édifiée.

De Mornac, les excursionnistes se dirigent vers Breuillet. En ce lieu s'élève une charmante église, dont les documents parlent dès le 21 mars 1186 (n. s.), date à laquelle Urbain III confirme à l'abbaye de Cluny une donation de la chapellenie de l'église faite par Adémar, évêque de Saintes (1167-1188).

En entrant dans l'enceinte, qui contient à la fois l'église, le cimetière et le presbytère, on se trouve en présence d'une charmante façade du XIIe siècle, à ornementation de feuillages

Digitized by Google

et à décoration géométrique. On y retrouve des motifs qui se rencontrent à Aulnay, à Fenioux, à Sainte-Gemme. Les fenêtres latérales, surtout, sont ornées de délicieux entrelacs de feuillages. La façade est disposée en arc triomphal et rappelle pour cette disposition, avec moins d'historiures et sans l'intervention de l'art statuaire, les églises d'Échillais et de Pérignac. Le chœur a disparu et a été remplacé, à l'époque du gothique rayonnant, par un chevet droit qui, à son tour, a été retranché de l'édifice, mais dont on voit des traces nombreuses dans le chai de la cure. A cette même restauration de l'époque gothique (XIIIe ou XIVe s.), se rattache le clocher élevé sur le côté nord de l'église.

Sur un contrefort massif, qui soutient l'angle nord de la façade, se trouve un écusson, chargé de trois chevrons, qui rappelle la famille Richelieu, possessionnée de la baronnie d'Arvert aux XVIIe-XVIIIe siècles, et qui doit se lire : d'argent à trois chevrons de gueules.

De Breuillet à Saint-Palais-sur-Mer et à Vaux, la route court au milieu d'une campagne verdoyante semée de riantes métairies, de charmantes villas noyées au milieu de bouquets de bois ou de la forêt de pins qui abrite le pays contre les vents de mer. Le temps presse et ne permet pas de visiter les quelques restes de l'église Saint-Palais qui émerge de la dune où elle est enfouie. Il ne permet pas davantage d'étudier à loisir les restes si intéressants de l'église abbatiale de Vaux-sur-Mer, qui mériterait à elle seule une étude approfondie et une reconstitution de l'état où elle se trouvait à l'époque où elle avait été édifiée par les religieux. C'est en 1075 que l'abbaye de Vaux avait été fondée dans une fertile vallée admirablement choisie par les moines qui en avaient obtenu la concession et où la tradition place antérieurement un *sacellum*.

L'église a été en partie détruite ; les travées de la nef principale ont été rasées, et l'abside, qui subsiste encore, a considérablement souffert des temps et des hommes. Cette abside, semi-circulaire, soutenue par des colonnes engagées au lieu de contreforts, est d'un joli galbe, sobrement et délicatement ornementée. Une étude, qui ne serait pas à dédaigner, serait celle des chapiteaux des arcatures de l'abside et de ceux qui soutiennent encore l'arc triomphal, et entre lesquels il en est un qui paraît

Digitized by Google

représenter Adam et Ève s'embrassant dans le Paradis terrestre.

De Vaux-sur-Mer à Royan le spectacle change, et l'on entre de plus en plus, avec la conche de Pontaillac, au milieu du luxe et des recherches de la civilisation moderne. C'est la ville d'eau, avec ses habitations somptueuses ou pittoresques, villas ou chalets, où tous les styles viennent se marier, où tout est loin d'être perfection, mais où l'ensemble, fondu dans la verdure, corrige pour l'artiste les fautes d'art que l'on pourrait découvrir dans nombre d'habitations particulières.

Trêve est faite aux préoccupations de l'archéologue, et, pendant quelques heures, on se laisse volontiers entraîner au charme de la vie civilisée, à l'hôtel, d'abord, où un excellent déjeuner nous attend, ensuite, dans les rues de la charmante cité qui, avec le printemps, semble se préparer à la vie riante et fiévreuse de la saison balnéaire ; aux alentours du Casino municipal qui étale son profil élégant et ses richesses sculpturales sur l'admirable conche, où la mer bleue vient étendre ses vagues harmonieuses sur son sable d'or.

Quelques ardents se laissent à rêver quand même du vieux Royan ; ils songent à son commerce et à sa position maritime qui en formait, au moyen âge, le trait d'union entre l'Océan et le port de Bordeaux, à ses vieux murs qui abritaient sa population contre les attaques des adversaires français ou anglais, papistes ou huguenots, aux différentes époques de son histoire, et, plus haut encore, aux événements dont ce lieu avait pu être le théâtre, dans les âges reculés de la civilisation gallo-romaine. Guidés par M. le Dr Guillaud, ils remontent la vallée, où s'étendaient autrefois la ville et le port de Royan, et vont, au fond d'une cave, retrouver les restes des vieux gallo-romains et les tombes qui avaient abrité leur dernier sommeil.

Là gisent, en effet, deux cippes funéraires d'un grand intérêt, trouvés dans les fondations de la maison de Mme Astex, sur le coteau sud de la vallée de Fond-de-Cherve. L'un d'eux est en forme de pilier rectangulaire, surmonté d'un pignon pyramidal orné, dans son centre, d'un croissant; l'autre, de forme analogue, a son pignon flanqué de deux pyramidions dont l'un est brisé ; — ce second cippe présente, dans son milieu, la sculpture d'une ascia, et, dans son pignon, celle d'une feuille de pampres ou

Digitized by Google

de lierre, attributs dionysiaques ; un troisième cippe aurait été également trouvé avec les deux que nous venons de décrire, mais nous ne l'avons pas vu, son état de dégradation était tel, qu'on aura négliger de le conserver.

Dans les ossements qui accompagnaient les cippes, l'on reconnait un os de bassin ayant appartenu à une femme, une tête de vieillard, une mâchoire inférieure dans laquelle il ne reste plus qu'une dent, le sujet ayant perdu, de son vivant, toutes les autres ; ces ossements sont très vieux, dépouillés qu'ils sont de tous leurs éléments vitaux.

Mais la journée n'est pas achevée, et les excursionnistes se dirigent vers Didonne où ils recherchent, en vain, une fontaine célèbre, dont la tradition fait une fontaine sacrée, mais qui serait comblée, paraît-il, depuis longtemps. Sur leur chemin ils rencontrent, au milieu de maisons et de granges, des pans de murs énormes formés de blocages grossiers, parementés en partie de petit appareil, seuls restes du vieux château de Didonne et remontant aux siècles reculés du moyen âge.

Longeant toujours les grands bois et les énormes dunes de la forêt de Didonne, l'on arrive à Meschers, dont l'église est l'objet d'une étude attentive. De l'édifice primitif il ne reste absolument rien. Si l'on en juge par ce que l'on peut voir, l'église aurait été reconstruite, à l'époque du gothique rayonnant, avec deux nefs collatérales se terminant, à l'orient, par un chevet droit qui contient encore les traces d'une verrière appartenant au gothique rayonnant. A l'angle nord-ouest s'élève un joli clocher gothique, dont la voûte repose sur des arcs toriques, relevés de méplats.

Après avoir cherché les grottes primitives, creusées dans les falaises de la Gironde, et que l'on trouve remplacées, en partie, par de petits appartements souterrains, restaurés à la moderne pour en faire des vide-bouteilles, les excursionnistes reprennent la route de Médis, où ils s'arrêtent pour admirer la charmante église qui mérita les faveurs d'une restauration presque trop complète, en 1858, date que l'on inscrivit, sur la façade, à côté de celle de 1105 que l'on prétend, peut-être à tort, avoir retrouvée dans la voûte. C'est que, en effet, les ornementations fleuries et historiées de la façade, rappelant quelque peu Aulnay, se

Digitized by Google

rattacheraient plutôt au milieu qu'au commencement du XIIe siècle. Cette façade est disposée en arc triomphal, surmonté néanmoins d'un pignon.

Tous les murs ont été conservés, à l'exception de ceux de l'abside, sans doute circulaire ou à pans coupés, remplacée par un chevet droit accusant une époque postérieure.

Sur le transept s'élevait, primitivement, un clocher carré à la base ; cette base est relevée extérieurement de cordons supportés par des modillons, dont les intervalles étaient ornés de métopes conservées en partie dans les combles. Les voûtes du chœur ont été refaites dans le style gothique rayonnant, ainsi que la voûte du carré du transept, et c'est dans ce dernier style que le tout a été restauré intérieurement en 1858.

Sous le chœur, et dans le sens de sa largeur, s'étend une chapelle souterraine, dans laquelle on pénètre par une porte ouverte au nord. La voûte en est en cintre brisé, supportée, à son point de jonction avec le mur septentrional, par un doubleau dont le relief est orné d'un tore en boudins : caractère qui pourrait peut-être faire rattacher cet édicule à l'époque du gothique rayonnant, qui vit la restauration du chœur et du transept de l'église primitive.

Après un excellent dîner, à Saujon, les excursionnistes reprennent la route de Saintes, charmés d'une journée qui a su marier les études et les observations archéologiques avec les attraits d'une belle et riante contrée et les charmes d'une entente joyeuse et cordiale entre tous ceux qui avaient eu l'heureuse idée de répondre à l'initiative de la Commission. Et c'est avec le bon espoir de se retrouver à pareille fête que l'on se dit au revoir au moment de la séparation.

Georges Musset.

Digitized by Google

Nécrologie

SA GRANDEUR MONSEIGNEUR JULIEN-LAFERRIÈRE

Evêque de Constantine et d'Hippone

Chanoine d'Honneur

des Cathédrales d'Alger, d'Oran et de La Rochelle

Le *Bulletin religieux* n'avait pu que mentionner à la hâte, dans un premier numéro, la douloureuse nouvelle de la mort de Mgr Ludovic-Henri Julien-Laferrière, évêque de Constantine et d'Hippone, décédé à Paris, le mercredi, 12 août, au soir, en sa cinquante-huitième année.

Mais postérieurement, il donna à ses lecteurs l'intéressante notice que nous ne pouvons mieux faire que de reproduire.

« Le vénérable Prélat avait appartenu au diocèse de La Rochelle et Saintes par toute sa vie sacerdotale ; il y était resté attaché par des liens trop étroits, pour que nous ne nous imposions pas le devoir de recueillir ici nos souvenirs et de payer un tribut de regrets à sa mémoire. D'autres, sans doute, voudront compléter ces quelques notes et mettre plus en relief ses qualités distinctives et les généreuses initiatives de sa courte administration épiscopale. Que ces lignes soient du moins l'hommage fraternel rendu à celui que sa nomination au siège de Constantine est venue prendre dans les rangs du clergé rochelais et du Chapitre de la Cathédrale !

Né à Paris, le 7 septembre 1838, et amené dans notre diocèse par des circonstances de famille, le jeune enfant eut, comme la plupart des prêtres, le bonheur de trouver dans les premières leçons de sa pieuse mère, aujourd'hui nonagénaire, le germe de sa vocation. Ses frères songèrent à se frayer, dans la vie militaire ou dans l'enseignement, une carrière depuis si honorablement parcourue. C'est à l'humble presbytère de Migron que le jeune Ludovic apprit le rudiment de Lhomond, sous la direction du respectable abbé Barbotin, aujourd'hui chanoine honoraire, curé-doyen à La Tremblade. De là, ce culte de reconnaissance vraiment

Digitized by Google

filiale gardé par le prêtre et l'évêque à son premier maître. Le caractère remuant de l'écolier faillit un jour lui coûter la vie ; grâce à Dieu, il en fut quitte pour des traces persistantes de brûlures sur le visage.

En quittant la cure de Migron, le jeune Ludovic fut placé à la division ecclésiastique de l'institution de Pons, où l'avait déjà précédé son cousin Alphonse, depuis colonel de cavalerie. Il ne passa qu'une année dans cette maison pour aller continuer ses études classiques au petit séminaire de Montlieu. Dès ce temps, les études d'archéologie religieuse, encouragées par M. de Caumont et par l'éminent supérieur M. l'abbé Rainguet, devinrent un attrait véritable pour l'élève, et c'est probablement à ces cours spéciaux qu'il puisa, pour l'art chrétien, cette passion ardente, trait saillant de son existence. Au grand séminaire de La Rochelle, nous nous en souvenons, ce goût artistique se mêlait constamment à ses études de philosophie et de théologie, et plus d'une fois son digne supérieur, M. Delteil, s'alarma de cette tendance, au point même d'hésiter quand il fallut l'appeler aux saints ordres. Cette fois-ci, avouons-le, la sagacité habituelle du Supérieur fut en défaut et, plus tard, il reconnaissait volontiers lui-même qu'on peut être en même temps un archéologue distingué et un prêtre selon le cœur de Dieu.

Bien convaincu de sa vocation ecclésiastique, l'abbé Laferrière n'en persista pas moins et, en attendant une décision plus favorable, il accepta pendant deux ans, de 1859 à 1861, les fonctions de préfet de discipline à l'institution de Saint-Vincent, à Senlis. Sa vigilance et sa fermeté naturelle lui donnaient bien les aptitudes de cet emploi difficile et important, dont il remplit consciencieusement tous les devoirs. De 1861 à 1866, nous trouvons M. Laferrière, à Paris, précepteur dans la maison de M. Labiche, l'auteur si connu de charmantes pièces de comédie. Il conserva, plus tard, les relations les plus cordiales avec la famille, où il était toujours accueilli comme un ami. Une circonstance providentielle le ramenait à Paris, à l'heure même des obsèques de M. Labiche et, à cette occasion, il a pu fournir à la presse un témoignage précis sur la fin chrétienne du vaudevilliste. C'est, croyons-nous, durant son préceptorat qu'une attaque de choléra faillit l'emporter. Il échappa au danger, mais il conserva du

Digitized by Google

terrible mal une affection d'intestins qui le condamna longtemps à de grandes souffrances, à un régime très sévère et contribua à abréger ses jours.

De Paris, l'abbé Laferrière tourna ses regards vers Rome pour y aller achever ses études théologiques au Séminaire français. Au collège romain, dont il suivait les cours, il eut la bonne fortune de compter parmi ses maîtres le docte cardinal Ballerini et le célèbre théologien Perronne. Son séjour dans la Ville éternelle, musée universel de l'art religieux et profane, ne put qu'accroître son trésor de connaissances archéologiques et fortifier sa foi au contact des grands souvenirs de l'Eglise. C'est aussi à Rome qu'il eut enfin le bonheur, à l'âge de trente ans, de recevoir la prêtrise, le 11 avril 1868, et de célébrer sa première messe avec une joie et une ferveur que doublait sa longue attente.

Rentré en France, il était nommé quelques mois après, professeur de philosophie et de sciences au petit séminaire de Montlieu, puis acceptait, l'année suivante, le poste d'aumônier au couvent des Ursulines de Chavagnes à Saint-Jean-d'Angély, où il resta jusqu'au 1er octobre 1872, pour devenir ensuite aumônier du collège communal de Saintes. Peut-être son allure vive et franche parfois jusqu'à la brusquerie, se sentait-elle plus à l'aise dans ce nouvel élément de jeunesse ; en tous cas, il fut heureux de se retrouver plus près de sa famille, dans la vieille cité des Santons qui offrait à ses investigations scientifiques une moisson abondante. Comme à M. Lacurie, son prédécesseur au collège, ses travaux lui valurent bientôt la présidence de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure. (Entré en 1872, nommé membre titulaire après la délibération du 16 octobre 1873, président en novembre 1875). Son zèle et sa compétence ne firent pas défaut aux séances de la Commission et à la rédaction de son Recueil périodique durant les six ans de son séjour à Saintes. Il conçut alors l'idée d'une revue illustrée qui, sous le nom de l'*Art en Saintonge et en Aunis*, offrirait les types les plus intéressants de l'architecture religieuse et civile en notre contrée.

Dans le plan de l'auteur, les héliogravures qui reproduisaient, d'après le procédé Dujardin, ses clichés photographiques, devaient être accompagnés d'un texte historique avec la collaboration de M. G. Musset, élève de l'Ecole de Chartres et conservateur de la

Digitized by Google

bibliothèque de La Rochelle. Un certain nombre de fascicules de cette publication illustrée ont paru jusqu'à ce jour, trop lentement sans doute au gré des souscripteurs qui ne soupçonnent pas toujours les difficultés des recherches historiques. Si incomplet qu'il soit encore, ce Recueil n'en sera pas moins un écrin précieux des richesses archéologiques de la Saintonge et le souvenir durable du savoir des auteurs. L'entreprise avait d'ailleurs été placée sous le haut patronage d'un ami des beaux-arts, Mgr Thomas, alors évêque de La Rochelle, et avait reçu de la part du Souverain Pontife un bref de félicitations placé en tête de la première livraison.

Dans la double pensée de récompenser son mérite et d'offrir plus de loisir à ses chères études, Mgr Thomas enlevait à ses fonctions, le 20 avril 1878, l'aumônier du collège de Saintes pour lui donner une stalle de chanoine dans son église cathédrale.

Le nouveau chanoine mit largement à profit les dispositions de son évêque pour continuer sa campagne photographique, cheminant souvent à pied sur nos routes, avec un appareil, pour saisir sous tous leurs aspects nos monuments les plus curieux. La collection fort remarquable de ces gravures parut à la dernière exposition de Paris et lui valut les suffrages des connaisseurs.

Une découverte imprévue ménageait à l'archéologue un nouveau champ d'études et d'observations. Des fouilles avaient mis à jour, dans un vieux mur de l'hôpital de Saintes, les débris fort bien conservés de monuments gallo-romains entassés pêle-mêle comme de simples matériaux de construction, il y avait là un précieux trésor d'antiquité enfoui depuis de longs siècles. Le Ministre des Beaux-Arts, avisé de cette découverte, confia officiellement la direction des fouilles à l'abbé Laferrière. Pendant plusieurs mois, on le vit sur le terrain, surveillant les ouvriers, mettant au besoin la main à l'œuvre, relevant les inscriptions, les bas-reliefs et les chapiteaux mutilés et préparant ainsi les éléments d'un mémoire adressé au ministère. On sait avec quel intérêt le public et les savants ont visité ces restes exhumés de la cité santone. (Quand viendra l'heure où, réunis et classés dans un local convenable, ils pourront constituer l'un des musées archéologiques les plus dignes d'intérêt ?)

La décoration d'officier de l'Instruction publique orna bientôt la soutane du savant et nous avons ouï dire que le Gouvernement

Digitized by Google

s'apprêtait à y ajouter la croix d'honneur au moment même où Dieu appelait l'évêque à une meilleure récompense. Presque en même temps, le Ministre des Beaux-Arts donnait à Mgr Laferrière, avec la perspective d'une restauration tant désirée, la mission de pratiquer des fouilles en avant de la basilique Saint-Eutrope, à Saintes, pour retrouver, dans les fondations, le plan primitif de la partie disparue du vieil édifice. Les recherches, dirigées avec intelligence, donnèrent les résultats attendus et permirent de reconstituer théoriquement la partie antérieure; mais, hélas! les promesses se sont évanouies devant l'insuffisance des crédits budgétaires!

A La Rochelle, l'activité laborieuse du chanoine ne manquait pas d'occupation en dehors du rendez-vous quotidien des offices. Devenu pendant quelque temps supérieur de la communauté des Sœurs de Notre-Dame-du-Refuge, plus connues sous le nom de Dames-Blanches, il s'appliquait non seulement à y faire fleurir la règle de leur saint fondateur, le Père Eudes, mais encore à procurer du travail et du pain à cet asile de préservation et de repentir, réduit à une pénurie extrême. Pourquoi faut-il que ces maisons hospitalières, qui auraient tant de droits à des subventions charitables, ne reçoivent en guise de secours que des contraintes du fisc pour saisies immobilières ?

Il accepta quelque temps les fonctions de théologal du Chapitre, fonctions dont il se démit bientôt, tout en consentant à tenir la plume de secrétaire, et nous aimons à rendre justice à la netteté de ses procès-verbaux de délibérations, comme à son travail de classement pour les archives capitulaires.

La population du quartier Saint-Jean nous reprochera it un oubli, si nous n'étions ici l'interprète de ses remerciements et ses regrets. On sait que M. l'abbé Amédée Péponnet, ancien vicaire de cette paroisse, mourut, le 8 décembre 1893, en confiant au digne chanoine le soin d'une bonne œuvre, qu'aujourd'hui tout le monde connaît et qui fit la consolation de ceux qui ont vu avec regret la démolition de la vieille église.

C'est au milieu de ces occupations que le décret présidentiel, du 29 janvier 1894, vint lui apprendre sa nomination à l'évêché de Constantine. Il est vrai que, pressenti, six mois auparavant, pour un siège épiscopal, il n'avait pas cru, après avoir consulté son directeur spirituel et le cardinal Thomas lui-même, devoir se

Digitized by Google

soustraire à une charge plutôt qu'à un honneur; mais il ne s'attendait nullement à un siège en Afrique. Sa santé, son âge, l'éloignement de sa vieille mère, de sa famille et de ses amis, lui faisait entrevoir des fatigues et de douloureux sacrifices, et sa première parole fut un acte de résignation à la volonté de Dieu. Préconisé, avec plusieurs autres évêques français, dans le consistoire du 18 mai, il se fit sacrer, le 15 juillet suivant, à Paris, dans cette même chapelle des Lazaristes, qui, par un contraste si frappant, devenait, lundi dernier, témoin de ses funérailles.

Au moment où l'évêque consécrateur, Mgr Bonnefoy, prononçait, au milieu d'une brillante assistance de parents et d'amis, le souhait accoutumé, *ad multos annos*, qui eût pensé que, deux ans plus tard, le nouveau prélat reposerait là, couché dans le cercueil !... Le ciel avait ratifié autrement le vœu fraternel et donnait, en échange des longues années de la terre d'exil, les années éternelles de la patrie : *Vita mutatur et non tollitur !*

Nous ne répéterons pas ici les détails fournis par le *Bulletin religieux*, encore présents à la mémoire de ses lecteurs. Contentons-nous de signaler rapidement quelques traits de la vie apostolique du nouvel évêque de Constantine et d'Hippone, lointain héritier du glorieux siège d'Augustin.

C'est le 7 septembre qu'il prit lui-même possession de son église, et ce jour était à la fois l'anniversaire de sa naissance et la veille de la Nativité de la Sainte-Vierge, invoquée avec tant de confiance avant son départ de La Rochelle. *Abnega temetipsum*, telle était la devise des armes du prélat, telle fut sa règle de vie : dévouement sans trêve et sans bornes à son vaste diocèse, qui s'étend de la Méditerrannée jusqu'au grand désert, avec des paroisses disséminées à de grandes distances et un ensemble d'œuvres naissantes difficiles à soutenir.

L'année dernière, lors de son retour passager, que de fois, en des entretiens pleins d'intérêt, nous l'avons entendu ici dépeindre ses courses pastorales, à dos de mulet ou à cheval, à travers les tribus nomades ou les groupes de chrétiens mêlés à la population arabe, réclamant avec instance le ministère régulier d'un prêtre ! Que de ruines religieuses et matérielles accumulées depuis des siècles par l'islamisme ! Que de temps et quelles ressour-

Digitized by Google

ces il faudra encore, pour rendre à ces églises d'Afrique leur antique prospérité !

L'évêque missionnaire continuait avec ardeur l'œuvre de ses devanciers, en succédant à Mgr Combes, transféré à l'église primatiale de Carthage. Pendant le Carême, il avait mis à profit la présence du prédicateur de sa Cathédrale, le R. P. Deval, supérieur de la Maison d'Obesines, à Angoulême, pour négocier la remise de son petit séminaire d'Hippone, fermé depuis quelques mois, à la direction des Pères de Saint-Laurent. Mais déjà le climat très variable de Constantine avait de plus en plus altéré sa santé. Malgré les conseils de la prudence et de l'amitié, l'évêque missionnaire tint à visiter une dizaine de paroisses fort éloignées, et ce pénible voyage ne fit qu'aggraver son mal. Il fallut s'arrêter enfin et songer à venir demander à la France un repos réparateur et un traitement. Hélas ! il était trop tard. Il avait dû renoncer à la joie de bénir, à Limoges, le mariage de l'un de ses neveux, et s'était rendu très souffrant à Paris, à l'hospitalière maison des Lazaristes, rue de Sèvres, 95. Son énergie lutta néanmoins contre le progrès de la maladie pendant trois semaines et, peu de jours avant sa fin, il travaillait à un mémoire en faveur de son cher diocèse. Averti du danger imminent, il se prépara généreusement à mourir et reçut, avec la foi la plus édifiante, le Saint-Viatique et l'Extrême-Onction.

Dans l'après-midi, l'évêque mourant reçut avec consolation la visite du cardinal-archevêque de Paris. La Providence permit également à l'un de ses anciens collègues du chapitre de La Rochelle de lui dire un dernier adieu au nom de nous tous. « Merci, murmura, à voix basse, le moribond, je reconnais là votre bon cœur, portez ma dernière bénédiction à ma pauvre mère, à mes amis. »

M. l'abbé Blanchard a fidèlement rempli sa mission, et, à notre tour, nous le remercions de s'être fait l'interprète de nos sentiments et des adieux de l'évêque mourant. Le mercredi soir, à 9 h. 25, au moment où il achevait les prières des agonisants, il rendait son âme à Dieu pour aller bientôt recevoir du Prince des Pasteurs la couronne impérissable promise à ses vaillants ouvriers.

M. S.

Digitized by Google

Les funérailles de Mgr Laferrière ont été célébrées lundi matin (17 août), à dix heures, en la chapelle des Lazaristes, rue de Sèvres, à Paris.

La cérémonie solennelle, au milieu des chants religieux exécutés avec beaucoup de science et de piété, a présenté un caractère de recueillement profond, qui pénétrait l'âme.

La levée du corps a été faite par un vicaire général du diocèse d'Alger; Mgr Bray, de l'ordre de Saint-Lazare, vicaire apostolique du Kiang-Si septentrional, a officié pontificalement; S. Em. le cardinal Richard a donné l'absoute; Mgr Renou, archevêque élu de Tours, assistait également à la cérémonie.

La dépouille mortelle de Mgr Laferrière a été accompagnée par la famille et par une partie du clergé, jusqu'à la gare Montparnasse, pour être transportée à Jonzac (Charente-Inférieure), où elle est inhumée dans le caveau de la famille.

***

C'est mercredi matin (19 août) qu'ont eu lieu les obsèques à Jonzac.

La dépouille mortelle de Mgr Laferrière était attendue à la gare par S. G. Mgr Bonnefoy, évêque de La Rochelle; M. l'abbé Trébuchet, curé-archiprêtre de Jonzac, assisté de ses vicaires; M. l'abbé Blanchard, chanoine, aumônier de l'hôpital Saint-Louis; M. l'abbé Riban, curé de Saint-Sauveur de la Rochelle, et quelques ecclésiastiques de ce diocèse.

Le diocèse de l'évêque défunt était représenté par M. le vicaire général et M. le curé-archiprêtre de Constantine, qui conduisaient le deuil avec les membres de la famille du regretté prélat. Les cordons du poêle étaient tenus par M. l'abbé Blanchard, M. l'abbé Riban, et deux amis de la famille.

C'est M. l'archiprêtre de Jonzac qui a récité les prières liturgiques de la levée du corps et a chanté la messe de *Requiem*.

L'église, au milieu de laquelle se dressait un imposant catafalque, était ornée avec un goût sévère et marquait, dans un grand deuil, la pompe religieuse de cette solennité funèbre.

A l'évangile, Mgr Bonnefoy monte en chaire et parle, en termes éloquents et émus, à l'assistance nombreuse qui remplit la nef. Sa Grandeur rappelle qu'Elle avait Elle-même sacré, il y a deux ans, dans la chapelle de cette même maison de Saint-Lazare, où il

Digitized by Google

est venu mourir, Celui que l'on va conduire aujourd'hui à sa dernière demeure. L'orateur rappelle les souhaits d'avenir qui terminent ces cérémonies du sacre et sent sa douleur s'accroître, à cette pensée, en se voyant appelé aujourd'hui à rendre les derniers devoirs à Celui qu'il avait appris à aimer. Vient ensuite un éloquent et juste éloge du défunt : *Dilectus Deo et hominibus* : Chéri de Dieu, dont il était le pontife, aimé de tous, de ce diocèse dont il était le fils et qu'il avait laissé, et du diocèse dont il était devenu le père. Le prélat tire d'importantes leçons des tristes circonstances de ce jour et prodigue abondamment les consolations et les espérances de la foi.

Après la messe, l'absoute a été donnée par Sa Grandeur Mgr l'Évêque, puis le corps a été conduit et déposé dans le caveau de la famille.

***

Nous allions prendre la plume, à notre tour, pour retracer la vie si bien remplie de l'éminent prélat, quand nous avons eu la conviction que nous ne saurions rien ajouter à la notice nécrologique insérée dans le *Bulletin religieux* par M. Maurice Savineau, chanoine de la cathédrale de La Rochelle. Les sentiments du vénérable chanoine sont les nôtres et nous ne saurions mieux dire. Les quelques lignes que nous y ajouterons, auront uniquement pour but de préciser quelques dates et de donner le titre des œuvres de Mgr Laferrière et de ses communications aux différents corps savants dont il faisait partie.

Mgr Laferrière entra à la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, en 1872 ; il fut nommé, par le Préfet, membre titulaire de cette Commission, à la suite d'une délibération du mois de novembre 1873. En novembre 1875, il y succédait, comme président, au vénérable abbé Lacurie.

Il était membre de la Société des Etudes historiques, ancien Institut historique de Paris, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de topographie des Gaules (1876), de la Société française d'Archéologie (1875), inspecteur de cette Société pour le département de la Charente-Inférieure, correspondant de la Société des Antiquaires de France (1878) et officier de l'Instruction publique.

Digitized by Google

Sa présence à la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, dont il fut président de 1875 à 1879, fut signalée par le grand zèle qu'il apporta à la conservation et à la restauration des monuments remarquables du département, et entre autres des antiquités de Pons, de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, de l'église de Fenioux, des Arènes de Saintes. Nous nous en référons notamment au témoignage du président de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, M. Audiat, qui prenait le 11 novembre 1875, l'initiative d'une motion pour faire voter par les membres de la Commission, « des félicitations et des remerciements pour le zèle actif et intelligent dont il a toujours fait preuve dans la direction de la Société et dans la gestion de ses intérêts ; » — et qui, tout en combattant son éligibilité à la présidence de la Commission en 1878, par la raison que nommé chanoine titulaire de La Rochelle, il ne résidait plus à Saintes, disait que, si la Commission l'avait choisi comme président d'honneur, c'était pour rendre hommage au zèle qu'il avait montré.

Ces éloges, ne pouvant être taxés de complaisance, dispenseraient au besoin de tous autres.

La Société française d'Archéologie lui avait décerné, en 1880, au Congrès d'Arras, une grande médaille de vermeil, pour son œuvre maîtresse *L'Art en Saintonge et en Aunis*, et faisait un rappel de la même médaille, en 1894, au Congrès de La Rochelle et Saintes.

Voici le relevé des recueils des Sociétés savantes qui contiennent des communications ou des mémoires de Mgr Laferrière.

I. *Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure.*

Communication sur la découverte de fûts de colonnes à la Providence de Saintes ; sur la découverte de verres de Venise à Pons (13 novembre 1873).

Publication de nombreux documents inédits.

II. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et archéologiques.*

Demande de subvention pour les fouilles de l'hôpital de Saintes. Rapport favorable de M. de Barthélemy (1887, p 210).

Envoi des estampages des inscriptions de l'hôpital de Saintes. Rapport de M. de Barthélemy (1887, p. 355 et 356).

Digitized by Google

Envoi de photographies et de mémoires sur les mêmes fouilles. Rapport de M. Iléron de Villefosse (1887, pp. 384, 385, 423).

Envoi de mémoire et photographies sur les mêmes fouilles. Rapport de MM. de Villefosse et Chabouillet (1889, p. 1).

Envoi d'une estampage d'une empreinte de tuile trouvée à Gemozac. Rapport de M. de Villefosse (1889, p. 3).

Envoi de planches de photographies relatives aux fouilles de Saintes (1889, p 148).

Envoi d'estampages de deux inscriptions et de l'empreinte d'une bague d'or trouvées dans les fouilles de Saintes. Rapport de M. de Villefosse (1890, pp. XXVIII et 318).

Inscriptions trouvées à Timgad (Algérie) copie de MM. Ballu et Laferrière (1894, p. 360).

III. *Bulletin historique et philologique du Comité.*

Mémoire sur les maires de Pons de 1692 à 1764. Rapport de M. Picot (1892, p. 363).

IV. *Antiquaires de France.*

Notes sur les fouilles de Saintes (27 juin 1887).

Dessins de bannières. (Bulletin 1880, pp. 244-245).

Communication de deux inscriptions inédites provenant l'une du portail de l'église Saint-Léger en Saintonge et l'autre de la cloche de la même église. Indication dans les églises romanes de la Saintonge, notamment au XIIIe siècle, de l'emploi du fer à cheval comme motif d'ornementation, et considéré comme un souvenir des pèlerinages au tombeau de Saint-Martin, d'après Lecoy de La Marche (Bulletin 1885, p. 222).

Inscription relevée sur la porte de l'abbaye bénédictine, à Masdion. (Bulletin, 1885, p. 79).

Médaille en corne trouvée à Pons. (Bulletin, 1881, p. 266).

Milliaires romains à Chadenac et à Pons. (Bulletin, 1880, pp. 243-244).

V. *Société française d'Archéologie.*

Note sur les substructions romaines découvertes à Saintes. (*Bulletin monumental*, 1875, t. XLI, p. 372).

Etude sur l'église de Lonzac. (*Congrès archéologique* à Brives, en 1890).

Mémoire sur les fouilles de l'hôpital de Saintes, et l'église Saint-

Digitized by Google

Eutrope de Saintes (Congrès archéologique à Saintes, 1894).

VI. *Revue de Saintonge et d'Aunis.*

Notes et articles sur Mgr Laferrière, ses mémoires et ses fouilles :

1886-1888, t. VI, p. 230 ; t. VII, pp. 152, 305, 346 ; t. VIII, pp. 8. 24. 180, 183, 387.

1891, p. 22. — 1894, pp. 251, 286.

***

Mgr Laferrière avait adopté pour ses armes : D'azur à trois croix biseautées d'argent, au chef d'or chargé d'une couronne d'épines de sinople, avec la devise : *Abnega temetipsum.*

L'écu rappelle les armes de sa famille ; la couronne d'épines est empruntée au chef des armes du Chapitre de La Rochelle, en souvenir de saint Louis, patron de la cathédrale de La Rochelle et du prélat.

VARIA

Fouilles et découvertes

LE FANUM GALLO-ROMAIN DE LA GARE DE CHAGNON-SAINTE-MÊME. — Lors de la session du *Congrès archéologique de France*, à Saintes et à La Rochelle, en 1894, il fut beaucoup question des piles romaines dont nous avons, en Saintonge, deux magnifiques spécimens encore debout, Pirelonge près de Saujon, et Ebéon près de Saint-Jean-d'Angély, sans compter les traces encore évidentes ou le simple souvenir de beaucoup d'autres. M. Lièvre, le savant et érudit bibliothécaire de la ville de Poitiers, y exposa, dans une intéressante communication, sa conception nouvelle de ces énigmatiques monuments, laquelle consiste surtout à les regarder comme des édifices des cultes païens pratiqués en Gaule sous la domination romaine. Nous ne pouvons qu'engager ceux que cela intéresse à lire le mémoire intitulé : Pirelonge et la question des piles, inséré dans le volume n° LXI du *Congrès archéologique de France*, qui vient de paraître.

A la suite de la communication de M. Lièvre, un crédit fût voté et mis à la disposition de MM. Guillaud et Cantaloube pour opérer des fouilles au pourtour des fana de Saintonge. Diverses circonstances ont amené M. Musset, notre président, et nos deux collègues à choisir en premier lieu, pour terrain d'opérations, l'emplacement de l'ancien fanum situé près de la gare actuelle de Chagnon-Sainte-Même (canton de Saint-Hilaire), sur la ligne des Départementaux de Saint-Jean-d'Angély à Cognac.

Ce fanum, figuré par Claude Chastillon, au XVIIe siècle, dans sa *Topographie française*, planche 102, en même temps que celui

Digitized by Google

d'Ebéon, et sous le nom de *Faniaulx* ou *ruines de Varèze*, a été moins heureux que son congénère. Tombé en ruines et en amas de pierres après 1660, il a été rasé et déblayé du sol, il y a une quarantaine d'années. On pouvait donc fouiller à l'aise, sans crainte de compromettre un monument existant.

Les premières tranchées ouvertes ont mis à jour un soubassement carré, de 10 mètres 40 c. environ de côté, bâti en blocages cimentés au pourtour, et en moellons libres au milieu, reposant sur le roc naturel, à 0 m. 50 c. seulement de profondeur. Au pourtour, et à 7 mètres du soubassement s'est trouvée une enceinte de murs cimentés, également quadrangulaire, de 26 mètres 25 sur chaque face, circonscrivant une petite cour ou enceinte sans entrée apparente. Seule, la face parallèle à la voie romaine qui passait au pied (voie de Bordeaux à Autun, par Saintes et Poitiers), montre à chaque bout un renforcement destiné à une super-structure différente du reste.

Dans le fossé de la voie romaine longeant le mur d'enceinte, on a recueilli des cendres, des tessons de poteries samiennes et de poteries plus grossières, un morceau inscrit de cueillerette en bronze, une monnaie d'Antonin datée de sa 26e puissance tribunitienne, de son 3e consulat et de son 11e impérium. Le long des murs du pourtour et dans la terre de l'enceinte, on a recueilli de nombreux débris sculptés, en pierre dure du pays ou en pierre des environs de Saintes ; des lambeaux de corniches, des oves, des moulures, etc. Enfin, le long du mur nord, se trouvait, enfouie intentionnellement dans un trou creusé dans le roc naturel, une magnifique tête de divinité, ayant appartenu soit à une statue, soit à un buste colossal. Elle est en pierre du pays, provenant soit de la carrière de Galanchat, près de Varaize, soit de la carrière des Molors, près de Fontenet, situées, l'une et l'autre, à deux ou trois kilomètres. Elle a donc été sculptée sur place et à destination de ce fanum.

Quelle est la divinité représentée par cette tête ? C'est aux archéologues de profession à nous le dire, et c'est ce que notre distingué président, M. Musset, fera sans doute à la prochaine réunion de la Société.

Sur la simple vue de la photographie, deux personnes différentes, M. Lièvre, de Poitiers, et M. Hamel, de Paris, reconnaissent une Isis. Mais les attributs ordinaires manquent encore.

Ajoutons, en terminant, qu'un bloc sculpté, d'une certaine importance, provenant du même endroit, avait été déposé, il y a une trentaine d'années, chez notre collègue, M. de La Jallet, à Saint-Jean-d'Angély, et que ce bloc, représentant peut-être les attributs de la divinité en question, vient d'être retrouvé et mis à la disposition des fouilleurs.

Ajoutons encore que, dans une ancienne confrontation du comté de Matha qui se trouve aux Archives départementales, à La Rochelle, le fanum en question est appelé le *Fanau de Persac* ou *de Pressac*.

Les fouilles continuent.

P. S. — Cette note était imprimée, lorsque le 20 janvier les ouvriers ont trouvé une plaque triangulaire de bronze avec une feuille de lierre frappée sur une face, et deux tablettes en plomb de 10 centim. sur 8, couvertes de caractères cursifs en ce moment à l'étude. Dr G.

Digitized by Google

Le portrait de Virgile. — M. Gaston Boissier a lu dans la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres (24 novembre 1896) une note de M. Gauckler relative à une découverte faite dans le camp du 4e tirailleurs-algériens à Sousse (Tunisie).

C'est une mosaïque à trois personnages parfaitement conservée; un petit tableau carré, ayant un mètre de côté représentant « *Virgile composant l'Enéide* ».

Le poète, vêtu d'une ample toge blanche, à liseré bleu, négligemment drapée, est vu de face, assis sur un siège à dossier, les pieds chaussés de brodequins et reposant sur un degré. Il tient sur ses genoux un rouleau de papyrus, ouvert et replié, sur lequel est écrit, en lettres cursives, l'un des premiers vers de son poème :

Musa mihi causas memora quo numine læso
Quidve.....

La main droite posée sur la poitrine avec l'index levé, la tête haute, les yeux fixes, l'air inspiré, il écoute Clio et Melpomène qui, debout derrière lui, lui dictent tour à tour ses chants.

Les deux muses portent dans les cheveux la couronne de lierre et l'aigrette qui les caractérisent, mais elles diffèrent d'attributs et de costume.

A droite de Virgile, la Muse de l'Histoire lui lit un manuscrit qu'elle tient dans ses deux mains. C'est une gracieuse jeune fille, simplement vêtue d'une tunique bleue, flottante, en étoffe légère, sur laquelle est jetée une écharpe jaune clair.

La Muse de la Tragédie, accoudée à gauche sur le dossier du trône, écoute la lecture avec un geste d'attention. Elle a les traits plus accusés que ceux de sa compagne; c'est une femme d'une beauté sévère et sombre. Son costume est d'une grande richesse. Elle porte une robe de théâtre frangée, fixée très haut à la taille par une ceinture, et faite d'un épais brocard de pourpre brodé de vert et tout chamarré d'or. Sur le bras gauche, qui soutient un masque tragique, est jeté un manteau bleu foncé aux plis lourds. Les pieds sont chaussés du cothurne.

La composition est claire et sobre, balancée avec une symétrie qui n'a rien d'excessif, étant données la variété des attitudes et la différence des costumes.

La technique est irréprochable; sauf quelques smaltes bleus, tous les cubes sont en marbre. La gamme des tons est assez limitée; mais le mosaïste a su lui donner une ampleur et un éclat extraordinaire par la graduation savante des nuances ou par l'opposition brusque des couleurs complémentaires.

Ce tableau est donc d'un excellent style qui permet de le dater d'une très bonne époque, peut-être de la fin du premier siècle de notre ère.

Mais si, au point de vue artistique, il présente un réel intérêt, sa valeur historique est inappréciable. C'est le premier portrait authentique de Virgile, aucun de ceux qu'on a tenté de lui attribuer jusqu'ici n'ayant le moindre caractère d'authenticité. Chose étrange ! nous ne connaissons les traits de ce poète si populaire, devenu classique même avant de mourir, que par la courte et vague description de Donat et par quelques vers d'Horace où l'on a voulu reconnaître une allusion à l'auteur de l'*Enéide*. Pourtant son buste ornait, dès le premier siècle, écoles et bibliothèques publiques. Alexandre Sévère allait jusqu'à placer sa statue dans l'un de ses oratoires, et sa gloire, trouvant grâce devant les Pères de l'Eglise, conserva son éclat durant tout le moyen âge.

Digitized by Google

Nous n'avons eu d'autres images de Virgile que quelques miniatures. Les plus anciennes, celles du Vaticanus, que l'on croyait datées du quatrième siècle, ne remontent en réalité qu'au douzième ; c'est-à-dire que leur valeur iconographique est nulle.

La valeur iconographique de celle de Sousse est-elle beaucoup plus grande ? Ce portrait du poète n'a évidemment pas été fait d'après nature. Nous savons, en effet, que Virgile a séjourné en Sicile, mais il ne semble pas être venu en Afrique. D'ailleurs la mosaïque est postérieure d'une centaine d'années à sa mort. Elle ne peut donc être que la reproduction d'un tableau célèbre, ou plutôt d'une de ces vignettes dont parle Martial, qui ornaient le premier feuillet des éditions manuscrites des poèmes virgiliens :

Quum brevis immensum capit membrana Moranis
Ipsius vultus tabella gerit.

Il importe, en effet, de noter la ressemblance que présente le Virgile de Sousse avec celui des miniatures du Vaticanus. Celles-ci le figurent, comme ici, sous les traits d'un homme imberbe, aux cheveux courts, vu de face, vêtu d'une toge blanche, les pieds chaussés de brodequins ; il est assis sur un siège à degré et tient un manuscrit sur ses genoux.

De cette série d'images concordantes, dit M. Gauckler, nous ne retiendrons ici qu'un détail iconographique : Virgile portait les cheveux courts. Cela suffit à permettre de trancher sans réplique la question d'authenticité de la tête du musée de Mantoue et de toute la série des bustes qui se rattachent au même type. Le caractère commun de ces sculptures est, en effet, de représenter un jeune homme aux traits fortement idéalisés, dont la chevelure, ceinte d'un bandeau, retombe en longues boucles sur les épaules.

Le Virgile de Sousse n'a rien d'idéal. La face est plate avec des pommettes très saillantes ; les cheveux tombent en désordre sur le front (*rusticius tonso*), les traits sont rudes et bien accusés (*facie rusticana*). Enfin, le menton paraît assez proéminent, détail typique qu'on retrouve aussi sur les miniatures du Vaticanus.

Tel qu'il est, le portrait de Virgile présente des caractères individuels assez marqués pour qu'on soit autorisé à supposer qu'il ne défigurait pas trop les traits de son lointain modèle.

La découverte de Sousse prouve, en tout cas, une fois de plus, la vogue dont l'auteur de l'*Enéïde* jouissait en Afrique. On le lisait partout ; on appréciait ses vers dans les écoles ; on s'efforçait de l'imiter. Nemésien de Carthage composait ses *Eglogues* et Septimus Serenus ses *Poésies champêtres* sur le modèle des *Bucoliques* ; Gordien, une *Antonidade* sur le modèle de l'*Enéïde*. Albinius écrivait les *Géorgiques* et Hosidius Géta façonnait sa tragédie de *Médée* en onze scènes et cinq cents vers, exclusivement formés d'hémistiches empruntés à Virgile. C'est que, pour les Liby-Phéniciens d'Afrique, comme pour les Romains de la Ville Eternelle, quoique pour des raisons précisément inverses, Virgile est, en quelque sorte, un poëte national. Il célèbre les origines de Rome et aussi celles de Carthage, et, de ces deux grandes villes, ce n'est pas toujours à la plus heureuse qu'il donne le plus beau rôle dans ses chants. Ce qui, dans les poèmes de Virgile, était surtout de nature à émouvoir le cœur des Africains, n'est-ce pas le récit tragique des amours de Didon et d'Enée ? C'est une allusion directe à ce récit qui paraît, suivant M. Gauckler, motiver et justifier la présence de Melpomène aux côtés de Clio sur la mosaïque de Sousse.

Digitized by Google

Ce précieux tableau a été enlevé, le jour même de sa découverte, par les soins de M. le colonel Decluzelle.

—

Les Registres paroissiaux de La Jard. — Les plus anciens registres datent de 1678; ils sont destinés à l'enregistrement « des baptesmes, mariages et mortuaires de la paroisse de St-Jacques de La Jard ». Ils furent, en effet, au début, exclusivement consacrés à l'inscription des actes de l'Etat-Civil, et, comme il n'y avait qu'un seul Registre, les divers actes sont inscrits par ordre de date. Plus tard, les curés inscrivirent sur ce Registre les faits intéressants de l'année, et c'est à ce titre que les Registres paroissiaux de La Jard offrent un certain intérêt.

En voici quelques extraits :

« Le 21 juin de 1786, il est tombé dans tout le fief de Rodier et Chapitre et environ de la grêle de la grosseur d'une noisette aveline (1) qui a fait un grand dommage et battu tous ces fiefs à cause de sa grande abondance. »

A la fin de l'année 1787, on lit :

« Cette année Monseigneur l'Evêque de Saintes a envoyé un mandement à tous ses curés, par lequel il leur enjoignait de faire des prières et trois processions pour obtenir du ciel la cessation de la pluie qui a commancé du 20 au 30 septembre 1787 et a duré et a continué jusqu'aux rois de l'année 1788, ce qui a été cause que tout le Pays-Bas n'a pu ensemancer de blé froment. Les terres ayant presque toujours été couvertes Des eaux abondantes qui tombaient, et dans cette paroisse cy Les habitants des villages de Loucherie, de font-roman, La Cabourne et le Pradeau se sont cru submergés Dans la nuit du 2 au 3 de janvier 1788 par un torrent impétueux qui rouloit ses eaux avec le plus grand bruit entrant dans les maisons qui étoient à sa rencontre et les remplissant jusqu'à un pied et demi d'eau d'hauteur. Les terres qui étaient sur les côteaux du village de La Pouyade paroisse de Berneuil en descendants jusqu'à la fontaine dite de Berneuil furent roulées et entrainées dans le vallon; ainsi que les terres du côteau de frelaure et contours en descendant jusqu'au pont qui se trouve sous le grand chemin. (2)

« Nota. La fontaine dite de Berneuil, dont il est parlé cy-dessus porte ce nom, non pas parce qu'elle est dans la paroisse de Berneuil, mais parce que presque tous les habitans de Berneuil y vont puiser de l'eau pendant l'été, et que quelques'uns y vont laver, nétoyer leur linge ou leur lescive, de là ils L'ont appellée font de Berneuil. Mais son vrai véritable ancien nom est font de Vitrat; c'est ainsi qu'elle est nommée et désignée Dans Les anciens actes et anciennes Bailettes. Et même M. de fontremis La Motte a dit et déclaré qu'il avait un ancien censif sur Lequel elle était ainsi désignée et déclarée et reconnue être dans l'Etendue de la paroisse de La Jard ».

A la fin de l'année 1788, on lit encore :

« Nota. Cette année-cy Monssr a envoyé un mandement à tout le clergé de son diocèse pour obtenir la cessation de la pluie qui a été

(1) La plus grosse noisette connue.
(2) Ce grand chemin est la voie romaine qui traverse la commune de La Jard.

Digitized by Google

fort abondante pendant tous les mois de juin et juillet. Les prairies ont été inondées et le peu de foin qu'on a pu recueillir a été d'une très mauvaise qualité.

« Cette même année, Les froids ont commencé à la St-André (1) et ont continué jusqu'au dix janvier 1789. Le vent du nord a soufflé sans interruption pendant tout ce temps-là avec tant de rigueur que le vin tant rouge que blanc a gelé dans les Barriques. Enfin de mémoire d'hommes on n'a point éprouvé d'hiver aussi rigoureux et et s'il eut été accompagné de glaçons ou verglas il eut fait beaucoup plus de ravage et de tord aux forêts, qu'en mil 709, parce que le froid a été beaucoup plus vif. » L. Goy.

—

L'affiche imprimée ci-contre servait d'enveloppe aux sentences criminelles du Présidial de Saintes pour l'année 1755. — Avec Permission. — Concert Vocal et de Symphonie. — Messieurs et Dames, Les Musiciens Étrangers auront l'honneur de vous donner aujourd'hui Mardi, sixième jour de Mai 1755, un troisième et dernier Concert. Le Cadet des trois Enfans, animé par les bontés qu'on a eu pour lui, se hazardera pour la première fois à jouer un Concerto de Flûte obligée, l'un des Violons jouera une Sonate en son harmonique, le Hautbois fera de son mieux pour plaire, on terminera le Concert par un peu de Chant. L'attention des Musiciens sera toujours de se conformer au bon goût qui règne en cette Ville. — On prendra vingt-quatre sols par personne aux premières places et douze sols aux secondes. C'est dans la Salle du Palais. — On commencera à cinq heures précises du soir.

—

Bibliographie

—

Nous avons reçu pour la bibliothèque de la Commission :

— *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1895, 3e livraison. Note sur les cimetières antiques de Castres par *M. Th. Eck.* — Les verreries du moyen âge dans le sud-est de la France par *M. l'abbé Fillet.* — Quelques marbres antiques chrétiens et païens du musée de Cahors par *M. Momméja.* — Cloches et fondeurs de cloches par *M. L. Régnier.* — L'ornementation du foyer depuis l'époque de la renaissance par *M. Maxe-Werly*.....

— *Bulletin historique et philologique* 1896. Nos 1 et 2. Un cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras par *M. Guesnon.* — Archives municipales de Mantes par *M. Grave.* — Privilèges et libertés des trois Etats du comté de Foix à la fin du XIVe siècle, par *M. Pasquier.* — La commune de Neuville-Roy, depuis l'an 1200 jusqu'en 1370, par *M. l'abbé E. Morel.* — Etude sur les noms de baptême usités dans la région gasconne des IXe, Xe et XIe siècles, par *M. l'Abbé Breuils*....

— *Romania.* Tome XXV. 1896. nos 99 et 100. La dérivation à l'aide des suffixes vocaliques atones, par *M. A. Thomas.* — Notice d'une traduction française de Végéce faite en 1380, *par M. J. Camus.* — Notes dialectologiques, par *M. J. Gilliéron.* — .... Aymeri de Narbonne dans la chanson du Pèlerinage de Charlemagne, par *M. O. Densusianu.* — ... Une particularité du pluriel en Languedoc, par *M. E. Rolland.* — Le mot enfantin *nanan* (*E. Roland*).....

(1) 30 novembre.

Digitized by Google

Annales du musée Guimet. Bibliothèque d'études. Tome III. Coffre à trésor attribué au Shôgoun Yvé-Yoshi (1838-1853). Etude héraldique et historique par *MM. L. de Milloué et S. Kawamouza.* C'est un grand coffre en bois léger, enduit d'une laque brune très fine, décoré de 271 armoiries, entourées d'une courte légende en caractères *hira-Kana*, le tout délicatement peint en or ou en argent, — c'est un document des plus intéressants au triple point de vue historique, politique et géographique, en ce qu'elle nous présente la composition de la grande noblesse japonaise à la veille de la destruction du régime féodal; nous fournit, grâce aux légendes, des notions précises sur l'organisation militaire et administrative établie par la dynastie des Shâ-goums Tokou-gewa; nous donne des indications sur la richesse des provinces; nous servira pour l'étude de la religion bouddhique au Japon et pour la connaissance du blason japonais.

Annuaire des Musées scientifiques et archéologiques des départements. Première année 1896.

L'école d'anthropologie de Paris (1875-1896), par *M. Philippe Salmon* Fondation ; fonctionnement ; statistique des cours.

Revue Poitevine, nos 8, 9, 10, 11. Août-novembre 1896. Un plat de Saint-Porchaire, par *M. E. Bonafé.* — Les antiquités de la ville de Chinon, par *M. E. H. Tourlet....* Les projets de l'historien Dumoustier en l'an XI et l'an XII, par *M. E. H. Tourlet.* — Biographie de Pierre Martin, médecin à Chinon, au XVIIe siècle, par *M. H. Grimaud.* — Notes sur les armoiries de Chinon. Notes sur un fondeur de cloches en 1672. — Documents relatifs à la famille Rabelais, par *M. H. Grimaud....*

Bulletin de la Société de géographie de Rochefort. Tome XVIII.. Nos 2 et 3, 1896. L'école de dressage de Rochefort-sur-Mer, par *M. L. Moinet.* — Résumé des constructions exécutées au port de guerre de Rochefort depuis novembre 1802 jusqu'au 31 mars 1876, par *M. Villaret.* — Note sur la géologie du cours de la Charente entre Rochefort et l'île d'Aix, par *Boisselier.* — Les peuples Egyptiens, par *M. Toureille.*

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. Tome VIII. Deuxième trimestre de 1896. Trois ordonnances inédites de François Ier, relatives aux privilèges de la ville de Poitiers, par *M. A. Barbier.* — Trois documents sur la pyramide de Saint-Hilaire, par *M. l'abbé Collin.* Les monuments gallo-romains d'Yzeures, par le *R. P. de la Croix.*

Société de Borda. 1896. Deuxième et troisième trimestres. Le lieutenant général comte Lamarque, par *M. Léon Dufour.* — L'Aquitaine historique et monumentale — Mont-de-Marsan — Tartas.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. 1896. Nos 157 et 158. Jeanne d'Arc en Nivernais par *M. G. Gauthier.* — Note sur une découverte de tombes en pierre par *M. L. Dumuys.* — Note sur les imprimeurs et les libraires du département de la Vienne, par *M. de la Bouralière.* — Notice sur une tête de pierre sculptée trouvée dans la Loire par *M. Guillon.* — Mémoire du scolastique de Sainte-Croix, au sujet de la nomination des professeurs du Collège en 1762. Œuvre posthume de *M. Tranchau.*

Bulletin de la Société archéologique du Finistère. 1896. 7e, 8e, 9e et 10e livraisons. Notes sur les écoles existant à Brest au commencement du 18e siècle par le *Dr A. Corre.* — Documents inédits relatifs à la révolte du papier timbré en Basse Bretagne en 1675 par *M.*

Digitized by Google

Lemoine. — Le pèlerinage des Sept-Saints de Bretagne par *M. Trévédy*.....

Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Tome XXV. 1896. Terres et maisons nobles en la paroisse de Saint-Symphorien par *M. A. Duportal.* — Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne par *M. l'abbé Guillotin de Corson.* — ..... La torture et les exécutions en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles par *M. P. Parfouru.*

Nous voulons signaler l'ouvrage publié par *M. Ch. Vars*, ancien professeur au collège de Saintes, actuellement professeur de Philosophie au Lycée de Constantine, vice-président de la Société Archéologique.

Les villes romaines d'Algérie. Rusicade et Stora ou Philippeville dans l'antiquité.

M. Vars avait déjà écrit, en 1890, une *promenade archéologique* aux ruines de Timgad; en 1895, *Cirta*, ses monuments, son administration, ses magistrats.

Le nouveau travail de M. Vars est une étude très consciencieuse et très documentée; il comprend : le port romain de Stora, la voie romaine; l'aspect de Rusicade au IIIe siècle, les monuments, le théâtre, le forum, le temple de Bellone, l'amphithéâtre, les jeux, les nécropoles, les antiquités, l'épigraphie de Rusicade.

M. Vars prépare un *Voyage aux ruines* de Lambèse et de Timgad.

Depuis quelques années de nombreux et savants explorateurs nous montrent les trésors archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie, nous apportent des documents nombreux pour l'histoire de ces provinces françaises. Dernièrement M. le Ministre des Beaux-Arts recevait de M. Albert Ballue, architecte du gouvernement, directeur des fouilles de Timgad (province de Contantine) une dépêche indiquant que la dernière campagne des fouilles avait été des plus fructueuses.

On a acquis la certitude que les thermes récemment découverts étaient ceux des femmes; les fouilles ont mis à jour dans la grande salle de ces thermes une mosaïque représentant les quatre saisons avec des animaux, paons, perdreaux, faisans, coqs de bruyère, canards, bécasses..... On a trouvé en outre une grande quantité d'objets de bronze et une statue en marbre d'un enfant dont l'attitude rappelle celle du Monneken-Pis de Bruxelles. F. X.

Questions

I. — On demande des renseignements sur les familles de deux réfugiés huguenots en Amérique, dont les descendants revendiquent l'origine française; l'un serait parti, en 1685, de La Rochelle, *M. de Votion*, l'autre, de l'île d'Oleron, M. le Marquis *de Liesselenne* ou *Lisseline*, ce dernier avait épousé, en premières noces, Mlle *Bonneau* et, en secondes noces, Mlle *Guignard* dont les descendants habitent aujourd'hui La Rochelle. Le chef actuel de la famille est M. *Arthur Ernest Guignard*, Directeur du Crédit Foncier.

II. — M. le général américain *Hawkins* descend, par sa femme, de la famille rochelaise *Faneuil*, dont trois frères passèrent aux Etats-Unis, et dont les membres, demeurés en France, eurent des emplois à la Monnaie et la charge de lieutenant des Fauconneries du Roi. — Existe-t-il encore des Faneuil en Saintonge, outre la famille de M. le docteur Faneuil, de Saujon ?

Saintes. — Imp. HUS.

Digitized by Google

Recueil de la Commission des Arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

—

Procès-verbal de la séance du 28 Janvier 1897

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept et le vingt-huit Janvier, la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et de la Société d'Archéologie de Saintes, s'est réunie à la Sous-Préfecture, sous la présidence de M. Xambeu, Vice-Président.

Assistaient à la séance : MM. Dangibeaud, Jouan, Rullier, Vigier, membres titulaires ; Cantaloube, Gallut, membres du comité de publication ; Duret, Egreteaud, Guillaud, Himbourg, Laurent, Martineau Maurice, Clouet, Termonia, Bouquet, Goy et Poirault, trésorier.

Excusés : MM. Musset, Noguès, Caudéran, Luguet, Merle et de Richemond.

M. Poirault, trésorier, remplit les fonctions de secrétaire et lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

MM. Gaston Pommereau, propriétaire à Cravans ; Caillaud,

Digitized by Google

Louis-Alcide, négociant et propriétaire, à Chagnon Aumagne, et René Philipon, de Paris, sont admis comme membres correspondants.

M. le Président énumère les publications reçues ou échangées depuis la dernière séance. Il donne ensuite lecture d'une lettre par laquelle M. Musset exprime le désir que le jour des réunions des séances soit changé, car il lui est impossible de venir le jeudi.

Après les observations présentées par MM. Dangibeaud, Jouan, Duret et plusieurs autres, et après discussion, il est décidé à la majorité d'une voix (plusieurs membres s'étant abstenus) que provisoirement et pour l'année 1897, les réunions pourraient avoir lieu le dernier dimanche des mois d'avril, juillet et octobre.

M. le Président donne lecture de lettres circulaires relatives aux Congrès des Sociétés Savantes et des Beaux-Arts, qui seront tenus du 20 avril au 27 avril 1897, à Paris.

Les mémoires préparés en vue de cette session devront être remis avant le 31 janvier.

Sont nommés délégués MM. Musset, Cantaloube, Xambeu et René Philipon.

Les travaux suivants seront présentés par M. Musset.

1° Rapport sur les fouilles du fanal de Chagnon-Villepouge pour faire suite à la discussion qui a eu lieu en 1896 à la Sorbonne ;

2° Etude sur les prénoms à La Rochelle du Xe au XIXe siècle ;

3° Etude économique sur l'œuvre rarissime de Jean de Béchon, advocat en la cour du Parlement de Bordeaux et ayant pour titre :

L'économie de la despense, comment il faut régler la despense d'après le revenu, à Agen, par Raymond Fumasères, imprimeur, 1624, in-4°.

Communication est donnée d'une lettre de M. Maurice Junot sur une mission officielle en Egypte et Nubie, sous la direction de M. le Professeur Revillout.

Les personnes qui désireraient suivre la mission, soit en qualité de membres délégués d'une Société savante, soit comme

Digitized by Google

particuliers, devront s'inscrire dès maintenant chez M. Junot, 9, rue de Rome, à Paris, chargé de l'organisation matérielle du voyage.

Aucune cotisation n'est demandée, l'inscription est entièrement gratuite.

Dans la correspondance se trouve une lettre circulaire sur la Société des Prévoyants de L'Avenir ; à ce sujet M. Laurent rappelle qu'un Congrès de Mutualité sera tenu à Saintes le 20 avril prochain.

M. le Docteur Guillaud fait l'historique des fouilles de Chagnon-Sainte-Même, entreprises sur l'emplacement du fanal ou pile de Villepouge, sous la direction du Président de la Commission des Arts, pour donner suite à la proposition faite par ce dernier à la Section d'Archéologie au Congrès des Sociétés Savantes à la Sorbonne, et avec la participation financière de la Société française d'Archéologie. Une première note a paru dans le numéro de Janvier du Recueil. Un rapport complet sera publié sur les fouilles quand elles seront achevées.

M. Duret lit la fin de son rapport sur le Congrès archéologique de Morlaix.

M. Egreteaud communique quelques extraits de la Monographie d'Aujac qui a déjà été examinée par le comité de publication et qui doit paraître dans le numéro du Recueil.

M. Bouquet remet un plan du souterrain refuge de Chez Chevalier, commune de Rétaud. Ce travail sera publié en même temps que celui en cours de préparation sur les souterrains refuges des Lourdines, etc.

M. Bouquet montre aussi une très belle collection de silex taillés.

M. Goy présente une vieille lame de pique trouvée dans les marais de la Seugne et donne lecture d'une note à ce sujet ; M. Cantaloube lui fait observer que les alluvions modernes expliquent le haussement successif des marais qui avoisinent la Seugne.

M. Xambeu montre les bois qui ont été trouvés à une profondeur de deux mètres, lors de la construction d'un puits à Fontcouverte ; ces bois que l'on avait cru d'abord comme ayant

Digitized by Google

servi à une cité lacustre, semblent être des excroissances sur les racines des arbres qui avaient été enfouis sous les eaux. Il y a dans les déblais qui viennent de ce puits, une trace des alluvions successives qui se sont formées et qui ont amené un dépôt de tourbe.

M. Laurent veut attirer l'attention de l'assemblée sur les croix du carrefour ; M. Xambeu rappelant certaines origines de ces croix, demande à M. Laurent de préparer un travail sur la question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président, **F. XAMBEU.**

Le Secrétaire, **Th. POIRAULT.**

Digitized by Google

MONOGRAPHIE

DE LA

COMMUNE D'AUJAC

Statistique. — Première partie

Situation et étendue de la commune d'Aujac. — Aujac est une commune du canton de Saint-Hilaire, d'une population totale de 687 habitants[1] et d'une superficie de 873 hectares 83 ares 50 centiares, se décomposant ainsi :

Jardins	1 h. 79 a. 60 c.
Eglise et cimetière	43 a. 90 c.
Terres labourables	486 h. 70 a. 70 c.
Prés	51 h. 57 a. 20 c.
Vignes	226 h. 74 a. 40 c.
Bois	44 h. 56 a. 10 c.
Sol des propriétés bâties, cours et quéreux	8 h. 43 a. 40 c.
Rivières et ruisseaux	12 h. 05 a. 10 c.
Chemins et places	41 h. 53 a. 10 c.
Total	873 h. 83 a. 50 c.

Sa plus grande longeur est de l'est à l'ouest. Elle est limitée au nord par la commune d'Aumagne ; au nord-est, par celle de Blanzac ; à l'est, par Courcerac ; au sud, par Migron et Authon ; à l'ouest, par la commune d'Ebéon.

Configuration du sol et nature des terres. — Le sol de la commune d'Aujac est très plat et d'une grande fertilité, ce qui s'explique par la grande quantité de petits ruisseaux qui le sillonnent en tous sens. Les terres sont toutes argileuses ou graveleuses et se prêtent à toutes espèces de cultures.

La partie la plus élevée de la commune se trouve au village du Chagneau, à 32 m d'altitude, et la moins élevée au village de Chez-Gaudin, à 19 m d'altitude.

---

[1] Dénombrement de 1896.

Digitized by Google

Plan cadastral de la commune. — Le plan cadastral de la commune est relié et en fort bon état. Il a été terminé sur le terrain le 5 juillet 1819, sous l'administration de M. La Chadenède, préfet, et sous la direction de M. le chevalier d'Averton, directeur des contributions, et de M. Fontaine, ingénieur-vérificateur du cadastre. Il a été fait par M. Gautret, géomètre.

Villages de la commune. — La commune d'Aujac comprend 23 villages : Le Moulin du Bois, 49 habitants ou hameaux : La Grange, 4 ; Maisonnette, 27 ; La Rivière et Chez-Vitet, 73 ; Le Perron, 41 ; Le Château d'Aujac, 3 ; Le Bourg, 103 ; Chez-Boré, 4 ; Les Pitolières, 12 ; Le Pavillon, 9 ; Chez-Guillard, 25 ; Le Moulin Blanc, 19 ; Chez-le-Bois, 15 ; Chez-Prin, 11 ; La Trappe, 8 ; Chez-Fauré, 17 ; Le Grand Moulin, 11 ; Chez-Gaudin, 95 ; Chez-Rolland, 9 ; Chez-Corut, 43 ; Le Chagneau, 42 ; La Vergne, 38 ; Le Moulin Grelat, 22.

Il existait autrefois dans la commune un autre village d'une certaine importance, celui de Chez-Daugas, qui était encore habité il y a 30 à 40 ans. Aujourd'hui, il n'y reste plus qu'un modeste bâtiment de servitude et un puits. Les familles qui le composaient autrefois ont émigré et sont venues construire de nouvelles habitations au village du Péron, sur la route d'Aujac à Aumagne. Ce changement de résidence est dû, dit-on, au manque d'eau potable, en cet endroit. Il y avait jadis Chez-Daugas, chaque année, une assemblée ou frairie renommée.

—

Hydrologie. — Rivières, fontaines, puits, mares et marais

—

1° **L'Orioux.** — Le territoire de la commune d'Aujac est arrosé ou bordé par plusieurs cours d'eau. Le plus important est celui de l'Orioux qui prend sa source dans la commune d'Aujac, à la fontaine du même nom. Ce cours d'eau fournit un grand débit qui lui permet d'alimenter cinq moulins à farine dans un parcours relativement très restreint. On croirait peut-être que les sources de la fontaine où il prend sa naissance seraient seules capables de fournir toute l'eau qu'il débite. Il n'en est pas ainsi.

En face l'ancien château d'Aujac, se trouvent deux grandes fosses ayant la forme d'un entonnoir. Ces fosses sont très profondes et,

Digitized by Google

lorsque l'eau est claire, on voit très facilement au fond plusieurs sources qui donnent un grand débit.

D'où viennent ces sources ?

Sur la rive droite de cette petite rivière, entre le Péron et le Moulin Grelat, existe un petit marais autrefois bien plus grand, car, aujourd'hui, les terres cultivées en ont pris une grande portion. De distance en distance, on y rencontre des trous très profonds et vaseux, véritables *soucis*, près desquels il serait dangereux d'amener des animaux et des charrettes. L'eau des *gours*, fournie par les sources de fond, paraît bleue.

Dans les environs des *gours*, notamment dans les jardins de MM. Rappet Eugène et Merzereau, il y a des fontaines où les habitants du Logis et du Moulin Grelat vont puiser l'eau nécessaire à leur consommation journalière.

L'anguille, le brochet et l'écrevisse se trouvent en assez grande quantité dans la rivière de l'Orioux.

2° **Le Dandelot (corruption d'Antelot, petite Antenne) ou rivière d'Ebéon.** — Le Dandelot ou Antelot, connu aussi sous le nom de rivière d'Ebéon prend sa source à la fontaine d'Ebéon. Il est aussi alimenté par trois autres petits ruisseaux prenant leurs sources dans les communes de Bercloux, Nantillé et Sainte-Même. Il sépare à l'ouest la commune d'Aujac de celles d'Ebéon et d'Authon. Le Dandelot forme plusieurs îlots en amont du village de Chez-Vitet et se dirige ensuite sur le bourg d'Authon. La *Veine froide* et celle des *Juliennes*, sont des ramifications de ce ruisseau.

Nous transcrivons ci-dessous un arrêté de M. de Bonnegens, sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély, en date du 7 janvier 1822, concernant cette rivière :

« Le Sous-Préfet de l'arrondissement,

« Vu la pétition du sieur Blanc de Saint-Méxant, propriétaire de « la terre d'Ebéon, pour le curage de la rivière d'Ebéon aux frais « des propriétaires des moulins situés sur le cours d'eau,

« Vu les délibérations des conseils municipaux d'Ebéon, Authon « et Aujac, communes où est situé ce cours d'eau, en date du 15 « juin, 7 août et 2 septembre 1821,

« Vu le mémoire des propriétaires des moulins sur la pétition du « sieur de Saint-Méxant et contre les propriétaires du moulin dit

Digitized by Google

« des Bois, la réponse du sieur de Saint-Méxant et la consultation « de M. Duret, avocat à Saint-Jean-d'Angély,

« Vu l'acte de ferme consenti par la dame de Nossay, ancien « seigneur d'Ebéon, en faveur de sieur Paul Eymer, reçu le 23 « septembre 1784, par Maynard, notaire royal au bourg de Périgné, « et contrôlé à Melle le 8 octobre suivant,

« Vu la loi du 4 mai 1803, l'arrêté de la Préfecture du 5 septembre « suivant, et la lettre de M. le Préfet du 7 juillet 1821,

« Considérant qu'il est nécessaire de faucher cette rivière tous « les ans et d'enlever une première fois, en de certains endroits, les « sables, arbres tombés et autres matières qui ont formé des amas « dans le lit de la rivière,

« Considérant que l'usage ancien est que cette rivière soit fauchée « par le propriétaire de la terre d'Ebéon, depuis le bassin jusqu'au « lieu dit Boisrond, par les propriétaires du Moulin dit du Bois, « depuis le Boisrond jusqu'au dit Moulin, et dans tout le reste de « son cours, par les propriétaires des autres moulins, sans qu'il y « ait contestation entre ceux-ci, sur leurs tâches respectives,

« Considérant que les propriétaires de la terre d'Ebéon possédaient « sur le moulin dit du Bois une très forte rente qui a été « supprimée comme féodale ; que le sieur de Saint-Méxant déclare « que les propriétaires de la terre d'Ebéon n'étaient chargés de « faucher la rivière du bassin au Boisrond qu'à raison de cette rente; « que cette opinion n'est point sans vraisemblance, mais qu'elle « n'est point prouvée et qu'il est également possible que les « propriétaires de la terre d'Ebéon fussent chargés de cette opération « comme propriétaires des terrains jusqu'au Boisrond ; qu'il n'y a « donc plus d'usage à cet égard dans l'état actuel des choses et que « par conséquent, c'est le cas d'appliquer l'art. 2 de la loi du 4 mai « 1803 ; que le sieur de Saint-Méxant a intérêt à ce que cette rivière « soit fauchée, comme le prouve sa pétition et que les propriétaires « dit du Moulin du Bois y ont un intérêt égal,

ARRÊTE :

« Art. 1er. La rivière d'Ebéon sera fauchée tous les ans, du 15 « juillet au 15 août. Cette opération commencera le 1er juillet 1822 « et, pour cette première fois, les sables, arbres tombés ou autres « matières qui ont formé, dans le lit de la rivière, des amas qui en « gênent le cours, seront enlevés.

« Art. 2. Ces opérations seront exécutées savoir : du bassin du « Boisrond, par le propriétaire de la terre d'Ebéon et par les

Digitized by Google

« propriétaires du Moulin du Bois, chacun pour moitié, du Boisrond « au Moulin du Bois, par les propriétaires de ce moulin, et sur le « reste du cours de cette rivière par le propriétaire des autres « moulins qui y sont situés, chacun dans la même étendue que « d'usage.

« Art. 3. En cas d'inexécution de ces dispositions, MM. les maires « des communes où ces dispositions n'auraient pas été exécutées, « dresseront un devis estimatif des travaux qui resteront à faire « dans leurs communes respectives ; les mettront en adjudication, « au rabais et dresseront un rôle dont le montant égal au prix de « l'adjudication sera réparti sur tous les propriétaires en retard, en « proportion du travail dont ils sont chargés et qu'ils auront négligé « de faire.

« Art. 4. MM. les maires nous adresseront ce rôle avec les devis « et procès-verbaux d'adjudication à l'appui, pour que M. le Préfet « rende ce rôle exécutoire ; que le percepteur en recouvre le « montant et le donne en paiement aux adjudicataires, sur les « mandats de MM. les maires. L'adjudication ne sera définitive « qu'après avoir été approuvée par M. le Préfet.

« Art. 5. MM. les maires d'Ebéon, Authon et Aujac, sont chargés « de l'exécution du présent arrêté qu'ils feront notifier immédiate- « ment aux propriétaires qu'il concerne. Expéditions du présent « arrêté seront adressées aux maires de ces trois communes.

« *Saint-Jean-d'Angély, le 7 janvier 1822.*

« Signé : DE BONNEGENS.

4° La Gravouse et la Saudrenne. — La Gravouse qui sépare à l'est la commune d'Aujac de celle de Courcerac, prend sa source entre le village du Crépet et le bourg de Blanzac et se jette dans la Saudrenne, qu'elle rencontre en face le village du Chagneau, commune d'Aujac.

Celle-ci prend sa source au village du Grand Essec, commune de La Brousse et passe par les villages de Regnier, le Moulin de l'Etang, le Treuil, le Breuillat et la Vergne. On trouve dans ces deux ruisseaux, surtout dans la Gravouse, des anguilles, des goujons et beaucoup d'écrevisses.

Fontaines, puits, mares et marais. — Il y a dans la commune plusieurs fontaines particulières qui se trouvent toutes dans le bassin de l'Oriou ; l'eau est de très bonne qualité.

Digitized by Google

Puits : Tous les villages ont des puits dont l'eau est plus ou moins bonne. Les habitants des villages de la Maisonnette, de Chez-Guédon, du Moulin Blanc et du Grand Moulin prennent cependant à la rivière la plus grande partie de leur eau.

Mares : Il y a des mares dans les villages de Chez-Cornet et du Chagnaud. La première tarit tous les ans. Quand à la seconde, désignée par les habitants sous le nom de *rinsour* ou rouissoir, parce qu'on y faisait autrefois rouir le chanvre, elle ne tarit jamais.

Marais : Il n'y a dans la commune que deux marais, si encore on peut appeler marais des terrains en partie couverts aujourd'hui de cultures diverses, d'oseraies et de bois de rivière. Ils se trouvent autour des *Gours* de l'Oriou et aux environs du village de Chez-Gaudin. Ce dernier était connu autrefois sous le nom de *Pré sauvage*, sans doute à cause de la mauvaise qualité des herbages qui y croissaient. L'eau était alors au niveau du sol et aujourd'hui même encore, en de certains endroits, il est impossible d'y conduire des animaux ; leur poids seul fait fléchir le sol qui semble reposer sur une nappe de vase.

Commerce et industrie. — La commune d'Aujac se trouve au fin fond du Pays Bas. Son sol est très fertile. Nulle part on ne saurait trouver de si belles oseraies, surtout aux environs des villages de Chez-Prin, Chez-Fauré, le Grand Moulin, le Moulin Grelat et le Péron. Il s'y fait, par conséquent, un grand commerce d'osier. L'entretien des oseraies occupe une grande partie de l'année les cultivateurs. En dehors de la culture du terrain, il faut surveiller la plante pour la débarrasser d'un insecte qui coupe les jeunes tiges et détruit les feuilles naissantes. Il faut aussi enlever les champis ou tiges adjacentes. Puis, lorsque l'osier est mûr, on le coupe, on le met par paquets de 50 brins qu'on fend en trois. On a ainsi la poignée d'osier commerciale. L'osier est un très grand revenu pour la commune. Cependant, il en est de cette marchandise comme de bien d'autres. Les osiers des Ardennes et de l'Italie, venant sur notre marché, ont amené une diminution très sensible de prix, de sorte que ce produit n'est pas aussi rémunérateur qu'il l'était autrefois. Il en est de même des balais. Le terrain est très propice à la culture du sorgho ou mil à balais. Quand le sorgho est mûr, on le coupe à une certaine hauteur et on le fait sécher en le

Digitized by Google

suspendant à des perches le long des maisons ou dans des greniers. L'hiver, on le bat pour avoir la graine ; puis avec la tige, on fabrique à la veillée ou les jours de mauvais temps, des balais grands et petits. Les pieds de sorgho sont ensuite arrachés et mis à fagots qui servent à faire des clôtures et aussi à chauffer le four.

On cultive aussi en grand, l'asperge, le melon et les artichauts. Il y a une laiterie qui utilise non seulement le lait de la commune, mais encore celui des communes voisines. Dans la partie nord d'Aujac, il y a de très beaux vignobles, produisant des vins de première qualité, que les maisons de commerce de Cognac emploient à la fabrication de l'eau-de-vie. Ce sont des vignobles composés de cépages français, car les plants américains ne font qu'apparaître dans la commune.

Il y a dans la commune d'Aujac, six moulins à farine : Le Moulin Grelat, le Moulin Brun, le Moulin Blanc, le Grand Moulin et le Petit Moulin, sur l'*Oriou*, le Moulin du Bois, sur le Dandelot.

Nous allons parler de ces moulins.

Le Moulin Grelat. — Il ne s'agit pas ici du moulin qui existe actuellement, mais d'un autre aujourd'hui détruit et qui se trouvait sur l'emplacement de l'immeuble Pélier. Le passage d'eau existe encore. Au XIVe siècle, ce moulin était connu sous le nom de Moulin du Gué.

Le 29 décembre 1407, le seigneur de Matha, à qui appartenait ce moulin, l'ayant arrenté à Guillaume Grelat, moyennant sept boisseaux de froment, mesure de Matha, et un denier de cens, ce n'est qu'à partir de ce moment que ce moulin s'est appelé le Moulin Grelat. A cette même date, Guillaume Grelat, fait une déclaration d'une rente de sept boisseaux de froment pour le Moulin du Gué.

Les seigneurs de Matha avaient accordé en même temps au moulin le droit de chasse hors la banlieue de Matha, moyennant une redevance annuelle de sept boisseaux de froment.

Le 27 avril 1519, par contrat passé sous le sceau de Saint-Jean-d'Angély, Philippe Pineau et Isabeau Barraude, sa femme, demeurant à Taillebourg, et Laurent Balloteau et Liénot Grelat, sa femme, demeurant à Aujac, vendent à messire Adrien de Montbron, baron d'Archiac et de Matha, la moitié d'une 9e partie du Moulin du Gué, appelé le Moulin des Grelats et la moitié d'une

Digitized by Google

9e partie d'un chenebault et vergnées, joignant au dit moulin, appartenant au dit Pineau et sa femme, et une autre moitié d'un 9e des dits biens appartenant aux dits Belloteau et sa femme, les dites portions vendues pour le prix et la somme de 37 livres 10 sols, payée comptant.

Le 30 avril 1519, autre contrat passé par devant Prévost notaire à Matha, par lequel Jacques Barault et Marguerite Grelat, sa femme, ont vendu au dit seigneur de Montbron la moitié d'un autre 9e du dit moulin et biens mentionnés en l'acte ci-dessus pour le prix de 12 livres 10 sols.

Le 14 janvier 1523, bail amphithéotique fait par messire Adrien de Montbron à Jean Grelat des trois neuvièmes du dit Moulin Grelat, moyennant douze boisseaux métures, mesure de Matha, et deux gelines. Plus tard, au sujet de cette rente eurent lieu plusieurs procès, le premier en 1661, entre messire Charles de Bourdeille, comte de Matha et Jean Girard et Jean Vignaud, meuniers du Moulin Grelat.

Le deuxième eut lieu en 1718, entre messire Henri de Bourdeille et Michel Vignaud, et le 3e en 1727, entre le même M. de Bourdeille et Elizabeth Vignaud, femme de Pierre Chaillou. Les plaideurs allèrent même jusque devant le Parlement de Bordeaux.

Ce bail du 14 janvier 1523, fait par M. Adrien de Montbron avait été passé sous le scel du comté de Matha et sous celui de l'archidiacre d'Aunis, à Jean Grelat, meunier, demeurant à Aujac, de trois neuvièmes parties que le dit seigneur de Montbron avait accoutumé de prendre dans le dit Moulin Grelat, assis à Aujac, appelé le Moulin du Gué, avec ses entrées et ses issues, ensemble la part et portion d'un chenebauld, vergnée et airaults contigus au dit moulin, que le dit seigneur de Montbron avait acquis par les contrats des 27 et 30 avril 1519. Le dit bail à rente fait moyennant, pour le dit Grelat et ses successeurs, de payer annuellement à la recette de Matha et perpétuellement, douze boisseaux de froment, mesure de Matha, deux chapons et deux gelines, le dit froment payable savoir : six boisseaux aux jour et fête de Saint-Michel et six boisseaux à Pâques, les deux chapons et les deux gelines à la Purification.

Des consultations d'avocats, de 1730 à 1736, décident que M. de Bourdeille est mal fondé dans les lettres en forme de requête

Digitized by Google

civile par lui obtenues en chancellerie du Palais à Bordeaux, le 30 janvier 1732, contre l'arrêt rendu au dit Parlement de Bordeaux du 5 août 1727, entre lui et Elizabeth Vignaud, femme de Pierre Chaillou et le chapitre de La Rochelle, partie intervenante, qui déboute monseigneur de Bourdeille, de la demande en paiement d'une rente seconde foncière et perpétuelle de douze boisseaux de blé sur le Moulin du Gué, autrement de Grelat.

Le 9 octobre 1602, sommation faite à Jeanne Banelou, de permettre que l'on recure la rivière à l'endroit du Moulin Grelat où elle avait des marais.

Au commencement de ce siècle, le Moulin Grelat appartenait à un nommé Gauthier. Il passe ensuite à Sauvion qui le vendit, en 1820, à M. Paul-Emile de Chièvres qui le fit agrandir. En 1848, M. de Chièvres le vendit à M. Guy de Ferrières, ingénieur des Ponts-et-Chaussées à l'Ile Bourbon où il possédait de grandes plantations de cannes à sucre. La Révolution de 1848, proclamant aux colonies la liberté des nègres, ruina, dit-on, M. de Ferrières, et une entente eut lieu entre M. de Chièvres et lui. Ils mirent en vente, non seulement le moulin, mais encore le château et la propriété. Nous parlerons du château plus loin. Quant au moulin, il fut vendu aux demoiselles Prou en 1852. Elles le cédèrent plus tard pour 12,000 fr. à M. Tabeau, père du Maire actuel d'Aujac, qui exploite aujourd'hui ce moulin. [1]

Le Moulin du Prieur ou Moulin Brun. — Ce moulin est situé dans le bourg, au midi de l'église et du cimetière. Il appartenait anciennement aux seigneurs de Matha qui l'avaient donné à titre de rente par aumône au Chapitre de La Rochelle, à la charge d'une redevance aux dits seigneurs de Matha, de quatre boisseaux de froment, deux chapons payables à la Saint-Michel et de 25 sols de rente par an, payables à la saint Luc. Ce moulin ayant été affermé par le chapitre de La Rochelle (*20 avril 1693*) au nommé Pierre Girard, pour 9 années; celui-ci négligea de payer les arrérages de la dite rente et le comte de Matha le fit assigner devant le juge du comté. Girard déclina la juridiction et prétendit plaider devant le sénéchal de Saintonge, au siège de Saint-Jean-d'Angély, attendu que les gens d'église ne devaient plaider que devant des juges

1. Voir inventaire des titres du comté de Matha.

Digitized by Google

royaux où la cause fut enfin retenue. Marie Chaillou reprit l'instance et fit intervenir le Chapitre de La Rochelle qui voulut bien payer la rente de 25 sols et non celle de quatre boisseaux de froment et deux chapons, prétendant que cette dernière rente de froment n'était qu'une rente seconde.

Le 15 juillet 1729, une sentence définitive de Saint-Jean-d'Angély sans avoir égard aux lettres de restitution prises par la dite Marie Chaillou, contre la donation du dit moulin, au regard de la charge de quatre boisseaux de froment et deux chapons, la condamne à réformer la déclaration par elle donnée et d'y ajouter et reconnaître le devoir de 4 boisseaux de froment, mesure de Matha, 2 chapons et deux gelines de rente noble, directe et foncière, outre les 25 sols et à payer 29 années d'arrérages de la dite rente et aux dépens, jusqu'à l'intervention des chanoines de La Rochelle qui ont été condamnés aux dépens depuis leur intervention.

Il fut fait appel de cette sentence devant le Parlement de Bordeaux. Les chanoines de La Rochelle intervinrent. Le procès se prolongea encore du 1er août 1729 jusqu'au 28 août 1734, où enfin un arrêt contradictoire du dit Parlement confirma la sentence de Saint-Jean-d'Angély du 15 juillet 1729.

Le même jour que cet arrêt fut pris, c'est-à-dire le 28 août 1734, une commission sur le dit arrêté fut prise pour le mettre à exécution.

Un extrait du terrier de Matha, du 19 février 1731, délivré par les juges, prouve que les rentes dont il est question au procès ci-dessus, y sont portées dès 1647, art. 333, pour le froment et les gelines, et art. 429 pour l'argent.

Le 18 janvier 1527, par une baillette passée sous le scel de Saint-Jean-d'Angély, Loys Nicault, bourgeois de Saint-Jean-d'Angély avait arrenté à Henry Girard, laboureur, demeurant à Aujac, la moitié par indivis du Moulin Brun, assis à Aujac, près l'église du dit lieu et ses appartenances, verger, bief, écluses, le tout se joignant, tenant, d'une part au verger de la chapellenie du dit lieu, d'autre au chemin par où on va des Granges Chez-Gaudin et au prieuré d'Aujac, un fossé entre deux ; plus la moitié par indivis d'un pré appelé le pré du Péron, tenant, d'une part, aux terres des Pinaux d'Aujac, d'autre à la rivière qui vient de Lorioux à Aujac ; d'un bout au pré de Chaignon, et d'autre, au pré de Boucherie, un fossé entre deux. Une autre pièce de pré et bois, assis en la

Digitized by Google

seigneurie d'Authon, tenant d'un bout au bois Rigodeau, d'un côté au chemin de Blanzac à Authon et d'autre aux terres des Girards, du dit Aujac, et le tout moyennant douze boisseaux froment et sept de méture, mesure de Matha, de rente annuelle.

Le 7 juin 1544, eut lieu une sentence rendue au siège de Saint-Jean-d'Angély, portant adjudication par décret, au profit d'Etienne d'Abeville et Lucas Boyneau qui avait fait saisir réellement le moulin Brun sur Jean Giraud, pour le paiement de 40 livres pour arrérages d'une rente de dix-huit boisseaux de froment, mesure de Matha, sur le dit moulin, tenu à rente du prieur d'Aujac, la maison du dit moulin et jardin se joignant, et tenant d'une part à la maison du curé d'Aujac et d'autre aux héritages de Colas Renart, la rivière entre deux et d'autre au jardin du dit prieur de Saint-Martin d'Aujac, et d'autre encore du chemin du dit Aujac au dit moulin ; plus une pièce de pré appelé pré du Péron, contenant un journal de terre, tenant, d'une part aux terres et *ousches* de Pierre Pinaulh, d'autre à la rivière qui vient de la fontaine du Lorioux, au Moulin des Grelats et au pré de Chaignon, et d'autre au pré des Boucheries.[1]

A la Révolution, le Moulin Brun fut probablement acheté par indivis entre plusieurs personnes.

Le 7 août 1835, un sieur Berthelot Louis était possesseur d'un quart du dit moulin. Il fit à cette date une convention avec M. François Ferdinand Saint-Etienne de Carman, propriétaire et usufruitier de la moitié du dit moulin et du logis des Granges, commune d'Aumagne. Dans cette convention, le dit Berthelot se chargeait de faire toutes les réparations nécessaires au déversoir des eaux du dit moulin, plus la moitié du recurage de la dite rivière sur laquelle est située le moulin, moyennant le prix et somme de 120 francs, sans avoir aucune autre réclamation à faire à la réserve du poisson qui sera partagé par égale portion de ce que chacun tient dans le dit moulin, la dite somme de 120 francs payable dans le mois de l'acceptation de l'ouvrage. Cette pièce qui est aux archives municipales d'Aujac est établie sur papier libre et signée de M. de Carman. La dite pièce n'a pas été écrite par lui.

Moulin Blanc, Grand Moulin et Petit Moulin. — Nous n'avons aucun document concernant ces trois moulins qui probablement sont

1. Inventaire des titres du comté de Matha.

Digitized by Google

de construction récente, c'est-à-dire, antérieure à la Révolution, si ce n'est cependant le Grand Moulin qui, vers 1778, s'appelait le Grand Moulin Gaudin.

Le Moulin du Bois. — Ce moulin est situé sur le Dandelot ou rivière d'Ebéon dont il a été déjà parlé.

Par un bail passé le 5 mai 1590, devant Bardon, notaire à Matha, Berthomé Bardon, comme fermier de la Chassanderie de la baronnie de Matha, sousafferme à Jean Rayer, meunier du Moulin du Bois, paroisse d'Aujac, pour 3 ans, le droit d'aller chasser et chercher pochées par toute la dite baronnie, hors la banlieue d'icelle, moyennant vingt sols tournois et un boisseau de froment par chacune des dites trois années.

Le 16 octobre 1669, acte de partage passé par Bertrand, notaire à Matha, entre Denis Billaud, meunier au village du Rousseau, paroisse du Pin ; Julien Cousseau, tourneur en bois, demeurant au bourg de Mesnac, comme mari de Marguerite Billaud ; et Laurent Billaud, farinier, demeurant au Moulin du Bois, paroisse d'Aujac, des biens de la succession de Marguerite Moreau, leur mère et belle-mère. Dans cet acte, il s'agit de biens situés dans la paroisse de Bagniseau.

Ce moulin appartient encore à la famille Billaud, ce qui ferait que cette famille est une des plus anciennes de la commune. [1]

Notes concernant les principaux fiefs nobles ou lieux dits de la Commune

Les Fosses-Bouynes. — Ce fief se trouve à l'ouest de la commune, partie en Aujac et partie en Aumagne. Il était de la mouvance de Matha.

Le 7 avril 1580, Martial Audier, sieur de Montchenil, fait aveu et dénombrement, au nom de demoiselle Catherine d'Authon, dame de Mons, et du fief des Fosses-Bouynes, à André de Bourdeille, comte de Matha, à cause de dame Jacquette de Montbron et de son château de Matha, à hommage plein et au devoir de cinq sols à muance d'homme, d'une pièce de terre vulgairement appelée les Fosses-Bouynes, assise partie en la paroisse d'Aujac, et

1. Inventaire des titres du comté de Matha.

Digitized by Google

partie en la paroisse d'Aumagne, tenant au chemin où on va d'Aujac à Ebéon, et du chemin des Merluzon à la Croix Binaud.

Le 15 septembre de l'année précédente, demoiselle Catherine d'Authon, dame de Mons et des Fosses-Bouynes, avait rendu foi et hommage de ce fief à André de Bourdeille, comte de Matha, à cause de sa femme, Jacquette de Montbron.

Le fief de Thoirac et la Pointe d'Ebéon. — Le 10 juillet 1417, aveu rendu par Lamberthon de Thoiras, tant pour lui que pour ses personniers, à Mme Eléonore de Périgord, dame, et à cause de son château de *Mastas*, à hommage lige, au devoir de cinq sols, à muance de seigneur, et cinq sols de chambellage, d'une pièce de terre assise au lieu d'Aujac, tenant au chemin qui va de la croix du dit lieu d'Aujac vers Blanzac, et de plusieurs pièces de terre, ouches et droits de terrage, au dit lieu d'Aujac.

Le 2 août 1499, eut lieu pour ce même fief un dénombrement rendu par Méry de Thoiras, écuyer, à Eustache de Montbron.

Le 15 mai 1503, autre aveu rendu par Laurent Vernon, de la Regnaudière et d'Ebéon, à cause de Jacquette de Thoiras ; c'est à compter de cet aveu que ce fief s'est appelé d'Ebéon.

Le 11 août 1510, acte de foi hommage, fait par le dit Laurent de Vernon, à cause de Jacquette de Thoiras, sa femme, à Mme la comtesse d'Angoulême, dame de Matha, à cause de son château de Matha, pour raison du même fief.

Le 6 octobre 1510, aveu du même fief par le dit Laurent de Vernon, seigneur de Thoiras, la Régnauldière, d'Esbéons et Boulan.

Le 1er août 1583, aveu du même fief rendu par Jean d'Authon écuyer, seigneur de la terre et juridiction d'Ebéon et du fief de Thoiras, pour raison du même fief et qui est conforme aux précédents.

Fief du Doyenné — Ce fief appartenait autrefois au doyen de Saintes.

Le 9 décembre 1528, par un contrat passé à Matha, messire Adrien de Montbron et dame Marguerite d'Archiac, seigneur et dame de Matha et Archiac, ont créé et constitué au sieur François Goumard, écuyer, seigneur de Martron, fondé de pouvoir et stipulant pour vénérable personne Charles Goumard, doyen de Saintes, son oncle, absent, la somme de cent livres tournois, de rente noble et foncière, avec tout droit de justice et juridiction, haute, moyenne et basse,

Digitized by Google

mixte et impère sur la terre et baronnie et dépendances, laquelle rente les dits seigneur et dame ont assigné sur les paroisses d'Aumagne et Aujac, moyennant la somme de 3.000 livres que le dit doyen de Saintes a payée aux dits seigneur et dame de Matha.

Fief de La Mirande. — Ce fief a sans doute été nommé ainsi par la famille de Chièvres, en souvenir de Françoise Marie de La Mirande, mère de Marie-Jeanne de Turpin, épouse de René de Chièvres.

Bois de l'Epaisse ou Espesses. — Autrefois aussi connu sous le nom de Bois de Lerpes.

Le 9 décembre 1702, est une sentence du juge de Matha qui, sur le réquisitoire du procureur fiscal, après avoir fait assigner les détenteurs du Bois de Lerpes et prises, contenant sept journaux, vulgairement appelé le bois de l'Espesse, situé en la paroisse d'Aujac, le réunit au domaine de Matha, faute de détempteurs connus et faute aussi de paiement de deux boisseaux de froment, cinq sols et deux chapons de rente noble et arrérages de plus de 29 ans.

Le 17 février 1728, arrentement fait à Jean Couprie de cinq journaux de terre inculte au bois des Espesses, paroisse d'Aujac, moyennant deux boisseaux de froment, mesure de Matha, de rente noble, directe et foncière et payable au jour de Noël.

Les Epinails. — Vers 1479 ou 1480, baillette à François Gauthier, d'un journal de terre, étant au bois et buissons situés aux Espinailles, tenant d'un bout au chemin d'Aujac à la Brousse, d'autre au bois de Jean Cousin, d'autre au bois de Michaud Dugué, d'autre bout, aux terres de Bonchenet, moyennant deux sols six deniers et une géline à la fête de saint-Michel.

Le 16 juillet 1692, aveu rendu par Eutrope Besson et consorts, par lequel ils ont avoué tenir à rente noble et directe, foncière et seigneuriale du comté de Matha, une pièce de bois appelée le bois Espignal, en la dite paroisse d'Aujac, sous le devoir de deux sols six deniers et une géline de rente au fête de saint-Pierre et saint-Paul.

1er décembre 1692, aveu rendu par Jean Dugas et consorts, par lequel ils avouent tenir à rente noble, directe, foncière et seigneuriale du comté de Matha, une pièce de bois appelée le bois des Espinails, contenant deux journaux cent dix-huit carreaux.

Digitized by Google

sous le devoir de cinq sols, deux poules de rente, payables à la fête de saint Jean-Baptiste.

31 décembre 1692, aveu par André Orsonneau et consorts, au comte de Matha d'une pièce de bois appelée le bois des Espinails, en la paroisse d'Aujac, contenant 3 journaux, sous le devoir de cinq sols et deux gelines de rente, payable aux fêtes de Pentecôte. 12 février 1693, aveu par Jean Roché et consorts, du comté de Matha, d'une pièce de bois taillis, située en la paroisse d'Aujac, appelée le bois des Epinails, contenant six journaux 46 carreaux, sous le devoir de 15 sols de rente.

Dans une déclaration des censitaires du 8 novembre 1561, figure une déclaration de Loys Crameau et consorts, d'une pièce de bois taillis, située en la paroisse d'Aujac, au lieu appelé les Espinails.

Le 26 janvier 1717, Eutrope Besson et consorts, figurent dans une déclaration de censitaire pour une pièce de bois taillis sise en la paroisse d'Aujac et une pièce de bois appelée les Espinails.

Le Bois Pinaud. — Le 27 novembre 1740, arrentement fait à Jean Bernard, de la moitié appartenant au seigneur de Matha, dans un bois indivis avec Louis Bouffeau, situé au Bois Pinaud, paroisse d'Aujac, laquelle portion de bois était chargée de 21 deniers de rente noble envers le comté de Mastas, dont le dit Bernard sera déchargé ; plus un morceau de terre de 3 journaux, aussi tenu à rente noble du dit comté, par la dite seigneurie d'Aujac, moyennant dix mesures de blé froment, mesure de Matha, de cens et rente noble portable.

Le 12 janvier 1665, dans une déclaration de censitaires se trouvent un Pierre Meniseaux et consorts, pour certains lieux en la prise du Bois Pinaud, paroisse d'Aujac, et le 15 février 1693, une même déclaration, au même lieu, faite par Renée Guichard.

Le Pré Sauvage. — Ce fief qui, aujourd'hui, ne porte plus le même nom se trouvait situé à l'est du village de Chez-Gaudin, sur le bord de l'Oriou, et était ainsi appelé à cause de l'immense nappe d'eau qui couvrait le sol et qui fait que ce n'est pas sans danger que maintenant encore on peut y mener des animaux avec une charrette trop fortement chargée.

2 juin 1465, dénombrement à Courcerac, en langue latine donnée par Jean d'Aujac, demeurant à Courcerac, à François de Montbron,

Digitized by Google

seigneur, et à cause du château de Matha à hommage lige et à achaptement de dix sols payables à mutation d'homme, d'un herbergement que tenait de lui Guillaume Arnaud Polet et ses personniers situé au Pré Sauvage, lequel est conformé à un autre de 1342 que voici.

« Aveu en langue latine, en date du vendredi avant la Conception de la Sainte Vierge (1342). Aveu et dénombrement rendu par Jean de Jonchières, tuteur de ses enfants à Robert de Matha, à cause de son château de Matha, à hommage lige, au devoir de dix sols de rachapt à muance d'homme, d'un herbergement que tenaient de lui Arnaud Poyat et ses personniers, situé d'une part au Pré Sauvage et au chemin d'Aujac à Mazerolles, et plusieurs pièces de pré, terres, vignes et bois, situées en la paroisse d'Aujac, en différents cantons et dans lequel l'avouant ne dit pas qu'il ait aucun droit de justice.

Cette pièce établit suffisamment l'endroit appelé autrefois le Pré Sauvage.

Le Bois de Matha. — Ce fief est ainsi appelé parce qu'autrefois il appartenait en propre à M. de Bourdeille qui y prenait sa provision.

Le 10 juillet 1727, M. de Bourdeille, comte de Matha, afferma à Daniel Mallat, marchand de Saint-Hérie, tous les revenus de la terre de Matha, moins le bois qu'il possède à Aujac.

Fief de la Vidaud. — Dans une baillette du 27 septembre 1474, Eustache de Montbron, donne à bail à Jean Jobeau, un lopin de terre et buisson et desserts, contenant deux journaux et demi, assis en la paroisse d'Aujac, tenant d'un bout au carrefour de la Vidaud, d'autre aux terres que fait labourer Me Jehan Hours, d'un côté le long du dit chemin, moyennant cinq sols de cens à la saint-Michel. Dans un aveu de 1693, autre aveu fait au comte de Matha pour une vigne située dans ce fief.

Villevert. — 15 novembre 1692, aveu rendu par Pierre Rouger et consorts par lequel ils avouent tenir à rente noble, directe, foncière et seigneuriale du comté de Matha, une pièce de bois taillis située en la paroisse d'Aujac, au lieu appelé à Villevert, sous le devoir de 18 sols de rente, payables aux fêtes de Pentecôte.

Les Mérots ou les Mérats. — Dans un aveu du 10 janvier 1693, fait par Pierre Bouffeau et consorts au comté de Matha, il est question d'une pièce de terre labourable située en la paroisse

Digitized by Google

d'Aujac, au lieu appelé les Pessats, contenant 3 journaux ou environ, sous le devoir de 15 sols et 3 chapons de rente payable à la fête de saint-Michel.

Le Champ de la Truie. — Le 12 février 1693, aveu rendu par Jean Rouché et consorts, au comté de Matha, d'une petite ouche renfermée de fossés, contenant trois journaux, située au lieu appelé le Champ de la Truie, près les Espinails, sous le devoir de deux sols six deniers de rente, payable aux fêtes de la Pentecôte.

Les Pessats. — 31 janvier 1693, aveu fait par Renée Murzeau, veuve de Jean Vigneau, au comté de Matha, d'une pièce de terre labourable, située en la paroisse d'Aujac, au lieu appelé les Pessats, contenant trois journaux ou environ, sous le devoir de 15 sols et 3 chapons de rente, payable à la fête de saint Michel.

Les Encoinsonnées. — 26 mai 1693, aveu fait par Charles Clément et consorts, au comté de Matha, d'une prise appelée les Encoinsonnées, étant en 4 pièces. La première, appelée le Champ des cimetières, possédée par le seigneur d'Aujac, partie en terres labourables, partie en prés, pour laquelle le dit seigneur d'Aujac paye un demi boisseau de froment. La 2e en vigne, appelée la Vidaud, par le dit Clément. La 3e en terre labourable, appelée les Encoinsonnées ; la 4e en terre labourable, appelée le Poirier Roux, contenant 30 sillons, appartenant au Muzeau, sous le devoir d'un boisseau et demi de froment, mesure de Matha, payable à la fête de saint-Leu.

19 mai 1716, arpentement par André Nesreau de 5 journaux 134 carreaux qu'il tient dans une pièce de terre appelée les Encoinsonnées, paroisse d'Aujac.

Petit Saublier. — Le 26 mai 1693, aveu rendu par Charles Clément et consorts au comte de Matha, pour une pièce de terre labourable, près le bourg d'Aujac, appelée le Petit Saublier, contenant cinq journaux sous le devoir de 4 sols de rente payable à la fête de saint-Michel.

Buisson Gérard ou Buisson Brard. — Dans une déclaration de censitaires faite le 28 octobre 1561, au comté de Matha, par Thomas Jacques, Michaud et consorts, figure une pièce de pré et terre labourable au lieu appelé le Buisson Gérard, paroisse d'Aujac.

Digitized by Google

Les Pinondailles. — 15 mai 1716, déclaration de censitaires par Jacques Contand d'une pièce de bois située dans la paroisse d'Aujac au lieu appelé les Pinondailles et plusieurs autres biens relevant du comté de Matha. 7 février 1717, déclaration faite par Mathieu Murseau et consorts, d'une pièce de bois taillis appelée les Pinondailles, en la paroisse d'Aujac.

Chez-Gaudin. — 4 novembre 1561, déclaration de Jean Gauthier et consorts, d'une pièce de terre avec ses dépendances, sis en la paroisse d'Aujac, au lieu appelé Chez-Gaudin, et plusieurs autres héritages. 4 novembre 1561, autre déclaration faite par Jeanne Gaudin et consorts, d'une pièce de terre et ses dépendances, sis en la paroisse d'Aujac, au lieu appelé à Gaudin et plusieurs autres héritages en la dite paroisse.

Les Vieilles vignes. — 13 juillet 1692, aveu rendu par Pierre Billeau et consorts par lequel ils ont avoué tenir à rente noble, directe, foncière et seigneuriale du comté de Matha, une pièce de terre labourable située en la paroisse d'Aujac, au lieu appelé aux Vieilles vignes, sous le devoir de 2 boisseaux de froment de rente.

La Martinière. — Déclaration de censitaire, 3 août 1716, faite par Pierre Guiton, d'une pièce de pré appelée l'Aubrée, autrement la Martinière et plusieurs autres biens en la paroisse d'Aujac.

Le Coudrillon. -- Le 7 février 1717, déclaration faite par Jean de Neuvy et consorts, d'une pièce de terre en bois et vigne au lieu appelé le Coudrillon.

Rente de Matha. — Le 17 février 1727, déclaration faite par Daniel Chévrier, d'une pièce de terre située en la dite paroisse d'Aujac, au lieu appelé la rente de Matha.

Le Bois Perain ou Prin. — 25 avril 1721, déclaration de censitaire faite par Jean Bergeronneau et consorts, pour 15 journaux 21 carreaux, appelée la prise du bois Perain.

Les Essarts. — Mardi avant la Fête-Dieu de l'année 1349, grosse en parchemin, en langue latine d'un dénombrement fourni par Adhémar Sebille, à noble homme seigneur de Thors, à hommage plein et achaptement de dix sols à muance de seigneur, de la moitié des vignes de Chantagreu, assises en la paroisse d'Aujac à Bostalle. jusqu'au carrefour des Essarts et d'une autre pièce de vigne dans la

Digitized by Google

plante des Essarts, et de plusieurs autres pièces de terre et vigne en différents lieux. Dans un contrat du 11 novembre 1321, du jeudi après la saint-Martin, règlement d'une contestation entre Martin Mosnier et Elie, chapelain du dit lieu, concernant entre autres un pré appelé l'Eschart, situé dans les bornes de la dite église.[1]

Liste des Maires depuis 1789 — Adjoints. — 20 septembre 1793, Jean Gaudin, 1er officier municipal — 2 messidor, Morisset, officier public — 10 fructidor an 3, Jacques Michot, officier public — 22 nivôse an 3, Jacques Rayer — Vendémiaire an V, Michot Louis — 3 prairial an V, Jacques Billard, officier municipal, puis maire — 2 nivôse an VIII, Morisset du Moulin du Bois, maire ; Pierre Mayé, adjoint, puis Jacques Billard — 2 mars 1808, Gaspard de Chièvres, maire — 4 août 1809 à 1816, Joseph Gaillard, maire, et Billard, adjoint — 1816 à 10 mai 1824, Gaspard de Chièvres — 10 mai 1824, Le chevalier Texier, maire, et Billard, adjoint — 1831, Billaud, maire — 1831, Berthelot, Louis, maire, remplacé par Pontezière. En 1843, Vinet était adjoint et, en 1846, il est remplacé par Pierre Maurin — 1848, Berthonneau, Jacques, maire, et adjoint, Maurin de la Planche-Chagnon — 1871, Gâtineau, François, maire, et Berthonneau, adjoint, est remplacé par Girard Noël — 1876, Berthelot Germain, maire, Jean Guilbaud, adjoint, est remplacé par Gaudin Pierre — 1881, janvier, Pierre Gaudin, maire — 1892, Tabeau, Henri, maire, Guilbaud, adjoint, est remplacé par Besson de Chez-Vitet.

Enseignement primaire. — 1° Avant la Révolution. — Dans l'analyse des registres paroissiaux, nous avons puisé quelques renseignements concernant les maîtres d'école avant la Révolution.

Le 21 janvier 1693, nous avons trouvé le mariage de Louis Burgaud, sieur de Brugles, et de Marie Rinière, fille de Jean Rinière, instructeur de jeunesse, et de Marie Prunier, en présence de Denis Burgaud, praticien, et Pierre Prunier, avocat.

Le 4 février 1698, mariage de Jean Rinière, fille de Jean Rinière, maistre d'escole, et de Renée Merle, avec Marie Prunier, fille de Jean Prunier et de Bretonnée Emerit.

Le 4 février 1698, mariage de Nicolas Prevost, garçon chirurgien, fils de François Prevost et Françoise Forand, avec Marie Rinière,

1 Inventaires des titres du comté de Matha.

Digitized by Google

fille de Jean Rinière, maître d'école et de Marie Prunier, la dite Marie Rinière était veuve de défunt Louis Burgaud. Prevost était de la paroisse de Sonnac.

Le 9 octobre 1707, inhumation de Jean Rinière, régent, âgé de 60 ans environ.

12 octobre 1707, baptême de Marie-Anne, fille de Jean Rinière, instructeur de jeunesse et de Marie Prunier. Parrain, Jean Bérard et marraine, Marie Sophie Rivière.

29 mai 1711, Mathieu Tarade, escolier, est parrain (était neveu du curé). Dans un acte de baptême du 12 mars 1748, Charles Charreron est qualifié du titre d'instructeur de la jeunesse. Il habitait le village des Gaudins. Dans un acte du 30 mars 1741, il était qualifié du titre de praticien de la jeunesse.

2° **Depuis 1789.** — En 1831, Jacques Berthonneau était instituteur. Il devint plus tard maire.

M. Rappet qui fit classe au Pavillon, le remplace en 1831. En 1861, il reçut son changement qu'il refusa et s'établit instituteur libre pendant trois ans. Puis il fit valoir ses droits à la retraite, qu'il obtint difficilement. Il est remplacé par M. Gardin, non acceptant, qui eut pour successeur M. Lebœuf.

M. Bergeras, actuellement instituteur à Meschers, resta six ans et fit sa classe dans la maison Gauthier.

1870, M. Papillaud, en dernier lieu à Mazeray où il vient d'obtenir sa retraite.

1er octobre 1876, M. Gibaud actuellement instituteur à Thairé. Il est remplacé par M. Beziaud.

16 mai 1878 — 9 octobre 1880, M. Moreau Samuel, adjoint en congé, passe à cette dernière date à Cherbonnières et est remplacé par M. Bertin, venant de Puyravault.

7 juillet 1881, M. Bertin est nommé à Romegoux et remplacé par M. Esteffe — 23 mai 1884, M. Théophile Simon — 1er novembre 1895, M. Egreteaud.

Institutrices. — 2 août 1876, Mme Thèze, sœur Victoire, est nommée institutrice et fait sa classe dans la maison Berthelot.

4 février 1880, Mlle Fournioux, institutrice-adjointe à Montendre, est nommée à Aujac — 9 octobre 1880, Mme Bertin — 7 juillet

Digitized by Google

1881, Mme Esteffe — 23 mai 1884, Mme Simon — 1er novembre 1895, Mme Egreteaud.

Les écoles d'Aujac sont propriété communale. Celle des garçons a été construite en 1867 et celle des filles vaste et bien aérée a été récemment construite.

Il y a une bibliothèque scolaire à l'école des garçons.

Culte, Paroisse avant 1789

Liste des curés et vicaires. — La paroisse d'Aujac avant 1789, était desservie par un curé prieur qui habitait le bourg. Il y avait aussi un chapelain. Depuis la Révolution, elle fut annexée à différentes cures et, ce n'est qu'à partir de 1857, que les curés d'Authon desservirent Aujac.

Le premier curé ou chapelain d'Aujac connu est Guillaume. Son successeur fut Elie, ainsi qu'il résulte de la pièce ci-dessous :

« Transaction et échange entre Martin Mosnier, dit d'Aujac et Elie Chappellain du dit lieu d'Aujac, par lequel on voit que contestation s'était mise entre les dittes parties, pour raison d'un certain prez, appelé vulgairement l'Eschart, situé dans les bornes de ladite église, entre la voie par laquelle on va d'Authon et d'Aujac à Mastas et près le bois du dit Martin, dont ils prétendaient respectivement la dixme, comme aussi à cause de deux boisseaux de froment, à la mesure de Mastas que le dit chappellain lui étaient dus, à cause de sa ditte chappelle, sur une pièce de terre que le dit Martin possédait et qui avait appartenu à Hélie Pelatin, clerc, savoir : un boisseau de froment de cens, et l'autre d'aumône léguée sur la ditte terre, par le dit Elie Pelatin qui est situé sur le chemin par lequel on va d'Aujac à Mastas, d'un bout, et de l'autre à la terre d'Arnier Mauvilin, comme aussi à l'occasion de la quatrième partie du bois appelé la Vernhe et ses dépendances, lequel bois le chappellain disoit avoir ascensé à Guillaume d'Aujac, prédécesseur chappellain, au nom de sa chappelle, par les héritiers ou enfants d'Elie Foucault, moïennant 3 sols de cens payables aux dits héritiers ou enfans par le dit chappellain et ses successeurs, à la fête de saint Luc, lequel bois était alors de cet acte, possédé par le dit Martin Monier.

Digitized by Google

Enfin, après plusieurs altercations, par le conseil d'amis, le dit Martin a abandonné au dit chappellain tout le droit de propriété qu'il pouvait avoir dans la 4e partie du dit bois, à cause d'une maison qu'avait acquise le précédent chapelain, située à Aujac, près la maison de Perot et du cimetière d'Aujac, le chemin par où on va du Pont d'Aujac à l'église du dit lieu d'un côté, et au jardin du dit Perot d'autre, avec trois sols de rente que le dit Martin promet payer au successeur du dit chappellain.

Et à l'égard de la dixme sur le dit pré et des deux boisseaux de froment, le dit Martin les cède encore au dit chappellain, pour rester quitte envers lui de sept deniers de cens qu'il lui devait restant de plus grande somme pour des legs faits à la ditte chappelle.

Le dit Martin consent encore que le dit chappellain et ses successeurs jouissent de la moitié des prez et deux marez situés près le chemin qui va des prez sauvage à Aujac.

1638. — Jacques Bérard ; dans les actes de son ministère, il se qualifiait du titre de prestre recteur de l'église paroissiale de saint Martin d'Aujac.

1680, 4 mai. — Mestreau Raymond qui mourut le 28 mars 1697 et fut inhumé dans l'église, tout près l'autel, du côté de l'Evangile, en présence de MM. les curés d'Aumagne, Marestay, Ebéon, Courcerac, Authon, Villepouge et Guillonnet, curé d'Aujac.

1695, 23 juin, M. Guillonnet — 1697, 6 mai, M. Ayrault — 3 décembre 1697, 3 avril 1704, M. Frétard, depuis curé de Villepouge ; intérim.

3 août 1704, M. Lériget — 24 novembre 1704, M. Servant — 1709, M. Tarade, docteur en théologie. Il mourut à l'âge de 73 ans et fut inhumé dans l'église d'Aujac, le 7 avril 1725, en présence de Messieurs les curés d'Ebéon, Nantillé, Courcerac et Authon. — 7 avril 1725, M. Yvon. Une note de ce curé qui se trouve dans les registres paroissiaux, indique que Mlle Françoise de Chièvres fit dire la messe les 16 et 17 avril 1731, pour feu M. de Chièvres et que le 19 octobre de la même année, Mlle Elisabeth de Chièvres en fit dire une autre. M. Yvon mourut subitement le 12 mars 1765 et fut inhumé dans le sanctuaire de l'église. Il était âgé de 70 ans. — 1er avril 1765, M. Nicolle jusqu'à la Révolution. Il mourut le 29 germinal au VI, à l'âge de 66 ans. Il est qualifié de curé d'Aujac.

De la Révolution à 1834, les cantons de Matha, d'Aulnay et de

Digitized by Google

Saint-Hilaire, dans les parties qui avoisinent Matha, ont été fort négligés sous le rapport religieux. M. l'abbé Soulard, aidé de quelques prêtres parcourait les paroisses les unes après les autres, prêchant, baptisant, mariant, présidant les sépultures, faisant le catéchisme, etc. En 1834, les actes sont signés François-Henri Baudin, qui prend tantôt le titre de vicaire de Matha, tantôt celui de desservant de Courcerac ou d'Aujac.

En réalité, il n'était que vicaire de M. l'abbé Soulard, curé de Matha et chargé en cette qualité de la desserte des paroisses d'Aujac, Courcerac, Mons et leurs annexes, Prignac, Sonnac, Thors, Brie et Lousignac.

Le 12 octobre 1834, M. Soulard, curé de Matha, baptise Marie Girard, fille de François Girard et de Marie Rouger de Chez-Vitet.

Le 26 juillet 1835, le conseil de fabrique d'Aujac, était ainsi composé :

Président : M. de Chièvres (Paul-Emile) ; Trésorier : M. Mayé Pierre, de la Vergne ; Secrétaire : M. Billard Pierre, de Chez-Cornet ; Membres : MM. Berthelot Louis, maire ; Chaillou Pierre, et Gaudin Jacques, du bourg. — Entre le 20 février et le 3 avril 1838, M. Baudin est transféré à Fontenet.

3 avril 1838, 7 septembre 1839, M. Richard qui porte le titre de curé d'Aujac. — 8 avril 1849, mai 1855, M. Auboin, curé d'Aumagne, dessert Aujac. — Juillet 1855, avril 1856, M. Jeanneau, curé d'Aumagne, dessert Aujac. — 6 avril 1856, 18 octobre 1857, M. Duret, curé d'Aumagne et plus tard d'Authon. C'est à partir de cette dernière date que le service religieux est assuré par les curés d'Authon dont les noms suivent :

18 octobre 1857, M. l'abbé Ferdinand Duret, actuellement curé de Semussac. — 29 octobre 1861, M. l'abbé Pierre-Jean Havard-Duclos, mort chanoine titulaire de la cathédrale de La Rochelle, le 15 décembre 1891.

28 août 1864, M. l'abbé Brung. — 11 août 1865, M. l'abbé J.-C. Lecurou, depuis curé doyen de Matha, retraité. — 1er décembre 1869, l'abbé H. Le Celier, mort à Meschers le 15 avril 1895. — 1er décembre 1875, l'abbé V. Piton, décédé. — 1er janvier 1884, l'abbé de Labonnefond, curé de Cercoux. — 25 mai 1894. L'abbé Meignan. (Notes de M. l'abbé Meignan depuis 1834).

Vicaires. — 1679 au 8 avril 1680, M. Mousset. — 1er octobre

Digitized by Google

1702, 29 juillet 1703, Frère Thomas Bodequin, de l'ordre de Saint-Dominique. — 22 janvier 1704, 3 février 1704, François Byne, cordelier. — 3 février 1704, 24 novembre 1704, Antoine Carmantrond, religieux Jacobin. — 24 novembre 1704, 25 mai 1705, M. Servant. — 25 mai 1785, 15 décembre 1785, M. Dubois. — 15 décembre 1785, 31 octobre 1787, M. Lemit. — 15 février 1788. 17 octobre 1788, M. Desplaces. — 17 octobre 1788. — 5 juillet 1789, M. Bonnifleau. — 9 octobre 1789 à X....., M. Bleyna qui fut le dernier vicaire d'Aujac.

Notaires royaux. — 1647 Jean Duret, marié à Marguerite Prunier. — 1675 Jean Rinière. — 1684 Nicolas Bérard. — 1685 Jean Girard. — 1774 Charles-Joseph Charreron, notaire et procureur, marié à Elisabeth Duvergier. — 1782 Pierre Louis Mathieu Bérard, marié à Anne-Pélagie Verdon.

Sergents royaux. — Jacques Geoffroy, marié à Marie Guillemet. Il fut parrain le 30 juillet 1645, ainsi que le 26 mai 1646. Marie Guillemet fut inhumée dans l'église à l'âge de 61 ans. — 1682 Nicolas Bérard. — 1686 Gabriel Bérard. — 1740 Arnaud Beaucourt, demeurant au bourg. — 1753 Jean Chotard. — 1773 Jean Prunier. — 1774 Jean Baptiste Chotard, marié à Marie Elizabeth Robert, du village de Chez-Gaudin.

Liste des principaux notables. — Duret, du Bousquet, Burgaud, Arnaud Beaucourt, Charreron, Prunier, Bérard, Chotard, Rappet, Girard, Rinière, Geoffron Texandier, Billaud, Gaudin, etc.

EXTRAIT DES REGISTRES PAROISSIAUX

— L'an de nostre seigneur, 1639 et le 27e jour du mois de février je, Jacques Bérard, prestre recteur de l'église paroissiale de Saint-Martin d'Aujac, ay baptisé un enfant, né le dudit de febvrier auquel on a imposé le nom de Jehan, fils naturel et légitime de Jehan Bois et de Margueritte Girard, de la présente paroisse, le parrain a esté Jehan Girard et la marrine damoiselle Chatarine d'Authon, fille de M. de Calonge.

— Le 13 octobre 1639, dans l'église Saint-Martin d'Aujac, a esté baptisé Jehan Morin, fils naturel et légitime de Pierre Morin et Jehanne Bounet, de la présente paroisse. Le parrain Jehan Duret,

Digitized by Google

fils de maistre Jehan Duret, notaire royal, demeurant à Saint-Jean-d'Angély.

Le 12e jour de mars 1640, dans l'église Saint-Martin d'Aujac, a esté baptisée Marie Prunier, fille naturelle et légitime de Maistre Charles Prunier et de Jehanne Guion de la présente paroisse. Le parrain a esté maistre Jehan Simon, de Burie, et la marrine damoiselle Marie d'Authon, de la paroisse d'Ebéon.

— Le neuviesme, jour de septembre mil six cent quarante a estée baptisée dans l'église Saint-Martin d'Aujac, Marie Geoffroy, fille naturelle et légitime de Maistre Jacques et de Marie Guillemet, estant parrain Louis d'Authon, écuyer, sieur de Calonge, et marrine Marguaritte de Courbon, femme de Léon de Réals, écuyer, sieur de Champagnac et d'Aujac.

— Le dernier jour d'apvril mil six cent quarante-ung, dans l'église Saint-Martin d'Aujac, a estée baptisée Marie Girard, fille naturelle et légitime de Jehan et de Marie Martin, estant parrain, maistre Estienne Girard, *sergent de la comté de Matha*, la marrine Jehanne Fourre, tous de cette paroisse.

— Le vingt septième octobre 1641, dans l'église Saint-Martin d'Aujac, a esté baptisée Marie Besson, née le 22 septembre, fille naturelle et légitime de Pierre et de Marie (X.....), estant parrain maistre Pierre Jacques, greffier d'Ebéon, et marrine, damoiselle Marie d'Authon.

— Le 27 octobre 1641, dans l'église de Saint-Martin d'Aujac, a esté baptisée Jehanne Geoffroy, née le 27 du dit mois, fille naturelle et légitime de Maistre Jacques Geoffroy, sergent royal et de Marie Guillemet, estant parrain, honorable homme Léon de Réal, écuyer, seigneur d'Aujac et Champagnac ; la marrine, Anne Guillemet.

— Le neuvième jour du mois de mai 1642, dans l'église de Saint-Martin d'Aujac (lacune), parrain Charles Prunier, et marraine, damoiselle Chatarine d'Authon.

— Le neuviesme jour du mois de jeuillet mil six cent quarante deux, dans l'église Saint-Martin d'Aujac, a esté baptisé Léon Del... , fils naturel et légitime de Pierre et de Renée Ferandier, estant parrain Monsieur de Réals et la marrine dame Luce de Réals. Ont signé : Léon de Réals, M. de Courbon, Luce de Réals et Charles de Chabrignac.

— Le quinzième septembre 1644, a esté baptisé Loys Prunier, né le huistième jeuillet, dans l'église Saint-Martin d'Aujac, fils naturel et légitime de maistre Pierre Prunier, procureur en l'élection de

Digitized by Google

Saint-Jean d'Angély. Le parrain a été André Prunier, son frère et la marraine, Marie Prunier, sa sœur, tous de cette paroisse.

— Le douzième février 1645, a esté baptisée, dans l'église Saint-Martin d'Aujac, Luce Besson, fille naturelle et légitime de Pierre et de Marguerite (.....) Le parrain a esté Fransçois de Nossay, fils de honorable homme Henry Louys de Noesais, escuier, sieur des Chateliers, la marrine honeste fille Luce Guillemet, tous de cette paroisse, excepté le parrain qui est d'Ebéon.

— Le vingt huictième may 1645, dans l'église de Saint-Martin d'Aujac, a esté baptisé Jehan Chabinaud, fils naturel et légitime de Barthélemy et de Jehanne Rullaud. Le parrain a esté Jehan Louis de Réals, fils de haut et puissant Léon de Réals, chevalier, seigneur d'Aujac et de Marguerite de Courbon, la marraine damoiselle Marie de Nossay, fille de haut et puissant Henri Louis de Nossay, chevalier seigneur des Châteliers et dame Marguerite de.... de la paroisse d'Ebéon. Signé : Henri Louis de Nossay, Réals et de Courbon.

— Charles de Réals, fils de Monsieur Léon de Réals, est parrain le 9 juillet 1646, avec honeste fille Anne Guillemet.

— 26 mars 1656, Loys Courtaint, maistre chirurgien de la paroisse de Matha, est parrain.

24 novembre 1656, demoiselle Anne Louise de Réals est marraine.

— Le 27 mai 1659, Anne Louise de Réals est marraine.

— 11 avril 1661, baptême de Jehan Girard, fils de honeste personne, Jehan Girard, procureur d'office de la chastellenie de *Chevalon* et de honeste femme Marguerite Ferandier. Parrain, Jehan Ferandier, marchand, et marraine, Marie Girard de la paroisse de Blanzac.

— 29 octobre 1662, baptême de Marguerite Girard, fille de Jehan Girard, procureur d'office de *Chevalon*.

— 2 novembre 1662, baptême de Marie Riboteau. Parrain, haut et puissant seigneur Pierre d'Authon, chevalier, seigneur du dit lieu et marrine, demoiselle Marie Delaage, de la paroisse de Ponteron. Signé : Pierre d'Authon, chevalier, Marie Delaage, Claude de Bourdeille et Mathieu de Chièvres.

— Novembre 1663, baptême de Toussaint Texandier, fils de Jean et d'honeste femme Catherine Prunier. Parrain, Toussaint Dangibaud, écuyer, sieur (.....), procureur général provincial en Xaintonge et marraine, damoiselle Gabrielle Barbot.

— 29 juin 1664, baptême de Jehan, fils de Nicolas Bérard, procureur fiscal des Bernardières. Parrain, Jean Cassin, advocat en la cour du

Digitized by Google

Parlement de Bourdeaux ; marraine, honeste femme Catherine Bibard, femme de sieur Jacques Lemaigné, sergent royal.

— 26 mars 1665, noble homme François Duchassaing, écuyer ordinaire dans la grande écurie du roi est parrain avec haute et puissante dame Marie Daniel du Petit-Puy.

— 21 janvier 1670, baptême de Jehan, né le 2, fils de Nicolas Girard, procureur d'office des Bernardières. Parrain, Me Jean Tabeau, procureur en l'élection de Saint-Jehan et notaire royal.

— 8 mars 1671, baptême de François Bérard. Parrain Pierre Pasquier, sieur des Ouches ; marraine, Françoise de Bonnegens.

— 22 août 1672, baptême de Marie, née le 18, fille de André Prunier, sieur du Grand Bois et de honeste femme Françoise de Bonnegens. Parrain, honeste personne Jean de Bonnegens.

— 22 mars 1674, baptême de Loys Morain, fils de Jean et de Marie Besson. Parrain, Me Loys Tessier, sergent royal du lieu d'Authon.

— 15 novembre 1675, baptême de Jean, né le 24 octobre, fils de Pierre Boguin, marchand et Jeanne Prunier. Parrain, Me Jean Boguin, procureur fiscal de la baronnie de Saint-Sauvant et marraine, honeste femme Louise Arramy, femme de Charles Prunier, maître apothicaire de la ville de Saint-Jean-d'Angély.

— 1er janvier 1676, baptême de Anne, née le 6 novembre précédent, fille de Me Michel Prevost, sieur de Laforge, et de honeste femme Marie Prunier. Parrain, Louis Coudreau, sieur de la Châgnée, chirurgien et marraine, honneste fille Anne Coudreau, tous de la paroisse de Mons.

— 8 avril 1680, baptême de Marguerite, fille de Jacques Geoffroy et de Jeanne Coudreau. Parrain, Dominique Poirier, procureur de la juridiction de Burie et marraine, Marguerite Geoffroy.

— 9 septembre 1683. Décès de Louise, fille de messire Charles Prunier, apothicaire à Saint-Jean, inhumée dans l'église.

— 7 octobre 1683, décès de Marie Madeleine, 76 ans, veuve de Jean Couprie, sergent de Matha, inhumée dans l'église.

— Je soussigné, curé, certifie à tous ceux à qui il appartiendra avoir publié les bans du futur mariage de Me Jacques Lemaire, sergent royal de la paroisse de Saint-Michel les Xaintes, avec Marie, fille de Me Nicolas Bérard, sergent royal de cette paroisse, lesquels les ay conjoints par mariage, le 10 juillet 1684.

— 23 mars 1685, inhumée dans l'église, Anne Prunier, 17 ans, fille de André Prunier, marchand, et de Françoise de Bonnegens.

— Le vingt-huit du mois de mars mil six cent quatre-vingt-dix-sept, est décédé messire Raymond Mestreau, ci-devant curé de

Digitized by Google

Saint-Martin-d'Aujac, âgé d'environ 67 ans. Son corps a été inhumé dans l'église du dit Saint-Martin, tout proche l'autel, du costé de l'Evangile. Faict en présence des soussignés : Morineau, curé d'Aumagne, (X...), curé de Marestay, Dusoussy, curé d'Ebéon; Mothe, curé de Courcerac; Ayrault, prêtre vicaire d'Authon; Bouscharain, curé de Villepouge, et Guillonnet.

— 4 juin 1699, baptême de Catherine Bérard, fille de Me Jehan Bérard, notaire et sergent royal et de Catherine Prunier. Parrain, Jean Bérard, sieur de Lonchamp, sergent royal, et marraine, Catherine Geoffroy.

— 5 avril 1704, baptême de Pierre, fils de Pierre Girard et Marie Chiasson. Son parrain a été Alexandre de Saint-Martin de Guitres et sa marraine, Françoise Marie de Chièvres.

— 18 juillet 1704, baptême de Marie Burgaud, fille de Daniel Burgaud et de Catherine Duret. Parrain, Jean Boguier, procureur et marraine, Marie Rinière.

— 29 août 1704, baptême de Marie Bichon, fille de Pierre et de Marie Lavallée. Parrain, Charles le Grant, de Saint-Pierre de Juillé, et marraine, demoiselle Marie Thérèze Aubert.

— 9 mai 1706, baptême de Charles, fils de Pierre Bichon et de Marie de Lavallée, née le 23 avril. Parrain, M. Eléonord Aubert, chevalier et seigneur de Courcerac.... et autres, et marraine, dame Desaiguet de Courpeteau.

— 16 septembre 1708, baptême de Marie, fille de Jean Chaillou et de Henriette Chollet. Parrain, Jean Bérard, sieur du Plantis et marraine, damoiselle Elisabeth Françoise Baptiste Jeanne Charlotte de Chièvres.

— 20 novembre 1708, naissance de François Hyacinthe, fils de Jean Bérard, sieur de Longchamp et de Eléonore Bazille. Parrain, messire François Hyacinthe de Guillemin, seigneur d'Authon.

— Novembre 1711, baptême de Marie Eléonore Bérard, fille de Jean et de Eléonore Bazille. Parrain, André Chevalier, procureur fiscal du prieuré d'Ebéon et marraine, Mme Garnier.

— 8 novembre 1715, baptême de sieur Gabriel, fils de Jacques de Saint-Martin, seigneur de la Grange, la Cabourne et autres places et de dame Marie de La Porte.

— 22 novembre 1718, mariage de sieur André Huraud, notaire royal avec Catherine Bérard.

— 10 décembre 1718, baptême de Mathieu, fils de sieur Denis Burgaud, bourgeois de Chez-Gaudin. Parrain, sieur Mathieu du Bousquet.

Digitized by Google

— 12 septembre 1719, baptême de Marie, fille de Jean Prunier et de Marie Bérard. Parrain, Jean Boguier, notaire et procureur à Matha.

— Aujourd'hui, septième avril 1725, a été inhumé dans l'église de Saint-Martin d'Aujac, messire Tarade, prestre et curé d'Aujac, âgé de soixante-treize ans et quelques mois, en présence des soussignés : Latreille, curé d'Ebéon ; Ranconneau, curé de Nantillé ; Cartier, curé de Courcerac ; Sablon, curé d'Authon ; et Yvon, curé d'Aujac.

— 30 juin 1726, inhumé dans l'église le corps de François Bussard, sieur des Varennes, en présence d'un grand nombre de personnes.

— 1er avril 1726, baptême de Marie, du Bourg, fille de Jean Bérard, sieur de la Barroterie.

— 24 novembre 1727, inhumé dans l'église Marie Boguier, fille de messire Jean Boguier, procureur à Matha, âgée de soixante ans environ.

— 19 janvier 1728, baptême de François, de la paroisse d'Authon, et de la Maison Neuve, fille de Mathieu du Bousquet et de Marie Bérard.

Notes du curé : Le 16 et 17 avril 1731, la messe sera dite à l'intention de feu M. de Chièvres, pour demoiselle Françoise de Chièvres ; une autre le 19 octobre, pour demoiselle Elizabeth de Chièvres.

— 8 juillet 1730, mariage de sieur Pierre Poulucret, de la paroisse de Pont-Labbé et demoiselle Jeanne Bérard, sans qu'il se soit trouvé aucune opposition ni empeschement canonique ni civil, outre celui qui a été fait par Jacques Pinaud, de la paroisse de Sainte-Même, qui a été levé faute de comparution, y ayant été appelé par sommation, de laquelle il n'a point fait de cas. En conséquence de quoi il lui a été donné un défaut par M. l'abbé de La Corée, vicaire général et officier de l'église cathédrale de Saintes, avec permission de parachever le mariage suivant les formes prescrites.

— 23 octobre 1732, baptême de Pierre Jacques Arnaud, du bourg d'Aujac, fils de Jacques Arnaud, sieur de Beaucourt et de Marie Bérard. Parrain, sieur Pierre Arnaud.

— 9 décembre 1733, baptême de Marie, née le 7, fille de sieur Jacques Prunier et de Marie Bérard. Parrain, sieur Josué Jean-Baptiste Serin.

— 1er juillet 1737, baptême de Anne, du village du Moulin du Bois, fils de François Duret, sieur de la Grange.

Digitized by Google

— 30 mai 1740, mariage de sieur Charles Charreron avec Marie Texandier. Présents: M. Joseph de Bonnegens, père et M. de Bonnegens, fils aîné; de Mme de Bonnegens, femme, et de Mlles de Bonnegens, ses filles, qui ont tous signés.

— 30 mars 1741, baptême de Charles Joseph, né du 29, du village des Gaudins, fils de Charles Charreron, praticien de la jeunesse, et de Marie Texandier. Parrain, sieur Charles Joseph de Bonnegens, seigneur de La Chaume.

— 6 août 1744, baptême de Marie Anne, des Gaudins, fille de sieur Pierre Bérard des Ouches et de Elizabeth Duret. Parrain, sieur Louis Joseph Chouet, praticien et sergent royal de la paroisse d'Aumagne.

— 12 septembre 1744, inhumation de François Chollet, sieur des Jardins, 50 ans.

— 26 octobre 1746, inhumé dans le cimetière le corps de Marie de La Faux, de la paroisse de Prignac.

— 14 février 1746, mariage de sieur Pierre Gourgue, bourgeois de la paroisse de Blanzac, avec Marie Bérard.

— 2 novembre 1747, inhumée dans le cimetière Marie Le Chantre, fille de sieur François Le Chantre, employé aux aides.

— 14 décembre 1747, inhumé le corps d'Elizabeth Beaulieu, fille de sieur Beaulieu, sergent royal de la ville de Saint-Jean-d'Angély, âgée de 13 mois.

— 4 avril 1748, inhumation du corps de François Monchaud, domestique de M. de Guitres, natif de la ville de Rhue en Picardie.

— 6 avril 1749, inhumé Jean Arnaud Beaucourt, fils de sieur Jacques Arnaud Beaucourt, âgé de 8 ans.

— 21 juin 1749, baptême de Jacques, du village des Gaudins, fils de Jean Burgaud, sieur des Marais et de Marie Chotard. Parrain, Jacques Bernier, du diocèse de Poitiers, chef de brigade de Saint-Jean-d'Angély.

— 5 avril 1750, baptême de Jean, fils de sieur Charles Charreron, instructeur de la jeunesse. Parrain, Jean Prunier, praticien; marraine, Marie Texandier, substituée en la place de mademoiselle Marie Madeleine de Bonnegens.

— 9 juillet 1754, baptême de sieur Jean Prunier, fils de sieur Jean Prunier de la Chaume et de Marie Louise Françoise Castel. Parrain, sieur Jean Louis Yvon, praticien de la ville de Cognac, et marraine, demoiselle Marie Daniaud, aussi de la ville de Cognac.

— 10 octobre 1754, baptême de François, du village des Gaudins, fils de François Bérard. Parrain, sieur François du Bousquet des

Digitized by Google

Plantes, et marraine, demoiselle Suzanne Huteau, femme de sieur Nicolas Bérard, notaire royal.

— 28 janvier 1754, inhumé dans l'église Saint-Martin d'Aujac, le corps de demoiselle Marie Anne de Beaunais, du diocèse de Poitiers résidant depuis plusieurs années dans ce diocèse, dans le logis de M. de Chièvres, seigneur de la paroisse d'Aujac, 69 ans environ.

— 25 juin 1755, inhumation de Marie Duret, veuve de sieur David de la paroisse de Migron, seigneur de Laines, décédée dans le village des Gaudins.

— 7 novembre 1756, inhumée demoiselle Angélique de Saint-Martin, fille de sieur Louis de Saint-Martin, seigneur de la Cabourne et de dame Marie Anne Le Coq.

— 27 août 1759, baptême de Jeanne, née d'hier, du village des Cornets, fille de sieur François Bérard et de demoiselle de Beaupoil de Saint-Aulaire.

— 27 février 1759, mariage de sieur Nicolas Chotard, clerc et Marie Gaudin, majeurs et de cette paroisse et ont déclaré au peuple qu'ils légitimaient leur fille baptisée le 9 janvier, dit-on, sous le nom d'un père inconnu et de Marie Gaudin. Mais aujourd'hui, le sieur Chotard a reconnu Jeanne Gaudin pour sa fille en épousant Marie Gaudin la mère et l'ont reconnue tous deux pour leur fille.

— 27 avril 1763, baptême de Pierre, des Cornets, fils de sieur François Bérard et de demoiselle Rose de Beaupoil de Saint-Aulaire. Parrain, sieur Pierre Bérard, et marraine, demoiselle Marguerite Lavedan.

— 5 janvier 1766, inhumé dans l'église, le corps de dame Marie Yvon, veuve de sieur Jean Castel. Lavigne, curé d'Authon et Lardeau, curé de Migron.

— 3 juin 1766, mariage de sieur Charles Guimberteau, marchand de la paroisse de Bagniseau, fils de sieur André Guimberteau, aussi marchand et de Marie Duvergier et demoiselle Marie Charreron, fille de Me Charles Charreron, notaire et procureur.

— 9 janvier 1767, baptême de Isaac Joseph, fils de sieur Charles Joseph Charreron, notaire et demoiselle Elizabeth Duvergier, des Gaudins. Parrain, Monsieur Isaac Duvergier, notaire royal à Thors.

— 27 octobre 1767, baptême de Jean Eutrope, fils de François Bérard et de Rose Françoise de Saint-Aulaire. Parrain, Jean Eutrope de Beaupoil de Saint-Aulaire et marraine, demoiselle Marie Montigeau.

— 28 octobre 1767, inhumé dans le cimetière le corps de Rose

Digitized by Google

Françoise de Saint-Aulaire, épouse de François Bérard, décédée hier, âgée de 38 ans.

— 4 janvier 1768, baptême de Marie Marguerite, fille de sieur Jean-Baptiste Chotard, sergent royal et de Elizabeth Robert, du village des Gaudins. Parrain, sieur Antoine Orliquet et marraine, Marguerite Robert.

— 8 février 1768, baptême de sieur François Chaignaud, régisseur du logis d'Aujac, fils de sieur Jean Chaignaud et de Elizabeth Poitevin de la paroisse de Saint-Vivien de Saintes, avec demoiselle Marie Bérard, fille de sieur Pierre Bérard et de feu dame Elizabeth Duret. Présent au mariage, René de Chièvres.

— 11 septembre 1771, inhumé dans le cimetière le corps de Jacques Burgaud, fils de sieur Mathieu Burgaud du Brulie et de Marie Chotard, 15 ans.

— 26 septembre 1774, mariage de sieur Pierre Guillon, receveur de M. de Chièvres, seigneur d'Aujac, fils de sieur Pierre Guillon et de feu Catherine Fougère de la paroisse de Grézac, et Marie Drahonnet, fille de sieur Jean-Baptiste Drahonnet et de vivante Jeanne Perrogon de cette paroisse.

— 24 septembre 1776, baptême de Pierre Gaspard, fils de François Joussaume, laboureur à bras, des Maisonnettes. Parrain et marraine, messire Pierre-Jacques-Nicolas Gaspard de Chièvres et mademoiselle Marie-Henriette de Mane, représentant de mademoiselle Thérèse Angélique de Chièvres, en présence de madame Marie Jeanne de Turpin et madame Elisabeth Julie de Mane.

— (Sans date). Inhumation du corps de dame Marguerite Caillaud, veuve de M. Pierre Nicolle, âgée de 86 ans. M. Guillotin de la Martrière, archiprêtre d'Aumagne, a officié, assisté des soussignés : Lardreau, curé de Migron ; Duvergier, curé de Thors ; Penot, curé de Mons ; Gourdet, curé d'Authon, et Bellet, curé d'Ebéon.

— 13 juin 1778, inhumé dans le cimetière, près la principale porte de l'église, le corps de Marie-Thérèze Becquet, épouse de sieur Pierre Chotard, marchand, 36 ans, en présence de Charles-Joseph Charreron, etc.

— 2 janvier 1780, inhumation du corps de dame Marie-Elizabeth Hutaud, épouse de sieur-Pierre-Louis-Mathieu Bérard, notaire royal, 67 ans. Présents MM. Gourdet, curé d'Authon ; Bellet, curé d'Ebéon ; Annequin, prieur de Courcerac et Nicolle, curé d'Aujac.

— 8 janvier 1782, baptême de Pierre Jacques Frédéric, fils de M. Pierre-Louis-Mathieu Bérard, notaire royal et de dame Anne-Pélagie

Digitized by Google

Verdon. Parrain, Jacques Verdon, ancien capitaine d'infanterie et marraine, Marguerite Huteau.

— 12 mai 1782, inhumé dans le cimetière le corps d'un enfant de M. Duret, avocat à Saint-Jean-d'Angély, décédé le jour précédent dans la maison de Jean Gasteau du village de la Rivière.

— 27 juillet 1782, inhumation du corps de Jacques Arnaud Beaucourt, 80 ans. Présents : De Saint-Georges, curé de Blanzac ; Annequin, prieur de Courcerac ; Garat, curé d'Aumagne ; Gourdet, curé d'Authon, et Nicolle, curé d'Aujac.

— 23 août 1792, mariage de Louis Perrogon avec Marie Bérard, fille de François Bérard et de Françoise-Rose de Beaupoil de Saint-Aulaire.

— 29 germinal an VI, décès de Pierre André Nicolle, ex-curé d'Aujac, décédé au chef-lieu de la commune, à l'âge de 66 ans.

— 6 thermidor an XI, décès de Marie-Elisabeth de Turpin, religieuse, 65 ans, né à Saint-Pierre de Juiliers et demeurant à Aujac, fille de René Turpin du Breuil et de Gabrielle de Mirande.

— 20 frimaire an VIII, naissance de Joseph-Maurice de Chièvres, fils de Baptiste de Chièvres.

— 27 vendémiaire an XI, mariage de Pierre Girard, 28 ans, né à Aumagne, notaire, fils de Jean Girard et de Marguerite Gauthier, avec Agathe-Pélagie Charreron, 26 ans, fille de Charles-Joseph Charreron et de Elisabeth Duvergier.

— 13 brumaire an XII, naissance de Julie-Emilie de Chièvres, fille de Pierre-Jacques-Nicolas-Gaspard de Chièvres et de Julie-Eulalie-Rose-Scholastique Malvault. Déclaration faite par Paul-Emile de Chièvres et Julie Turpin.

— 3 mars 1806, naissance et baptême de Céleste-Gabrielle de Chièvres, fille de Jacques-Gaspard-Nicolas de Chièvres et de Julie Rose Eulalie Malvault. Le parrain a été Charles Turpin du Mung et la marraine, Céleste Turpin de Saint-Mandé.

— 22 octobre 1810, décès de Françoise de Saint-Aulaire, de Chez-Gaudin, 76 ans, né à Bercloux, femme de feu Pierre Bérard et fille de Etienne-Alexandre de Saint-Aulaire et de Anne Leblanc.

— 26 février 1810, mariage de Pierre Prunier, fils de Jean-Louis Prunier, de Chez-Gaudin et de feue Françoise Prunier, avec demoiselle Anne Bérard, fille de Pierre Bérard et de Françoise-Rose Montigaud.

— 18 janvier 1813, mariage de Pierre Roches, chevalier de la Légion d'honneur, militaire retiré du service et demoiselle Marie-Angélique-Thérèse Bérard.

— 30 brumaire an VI, mariage de Marie Bérard, né le 24 août 1756,

Digitized by Google

fille de Nicolas Bérard et de feue Marie Leblanc, avec Pierre Cardaillac, né le 27 août 1758, aux Touches de Périgny. Témoin à ce mariage, Antoine Charrier, notaire public aux Touches.

— Le 9 octobre 1811, figure comme témoin dans un acte, Hippolyte-Charles de Turpin, demeurant à Saint-Martin de Juillers.

Evénements depuis 1789. — Il n'y a, dans les archives de la commune, aucun document concernant la période révolutionnaire. Il est certain cependant qu'à cette époque tourmentée la garde nationale d'Aujac prit part aux troubles qui amenèrent la mort de Latierce, l'infortuné maire de Varaize.

Le commandant de la garde nationale d'Aujac, Pierre-Louis-Mathieu-Arnaud Beaucour souleva les habitants en leur persuadant qu'il ne fallait plus payer la dixme, qu'il savait de source sûre qu'elle était abolie, ce qui était faux ; et, avec 200 hommes armés, il se rendit à Migron pour fraterniser avec Giraud le chef du mouvement insurrectionnel dans cette commune.

Le maire d'Aujac, Billard, fatigué des menées d'Arnaud Beaucour fit procéder à son remplacement et Jean Potevin fut élu. Mais les gardes nationaux travaillés par Arnaud, abandonnèrent leur nouveau chef.

Appelé devant le Directoire du district pour rendre compte de ses menées, Arnaud répondit par écrit sur les conseils du maire de Saint-Jean-d'Angély.

Le maire d'Aujac, Billard, finit par se laisser entraîner par Arnaud qui était soutenu par Valentin, le maire de Saint-Jean et ses partisans, et tous deux, sans autorisation, visitèrent les greniers du curé Nicolle et les firent garder. Informé de ce qui se passait à Aujac, le Directoire y envoya deux commissaires. Ils furent fort mal reçus par une population exaltée et durent se retirer.

Le 23 octobre, Arnaud partit avec ses hommes pour Varaize. Ami de Laplanche et de Labroue, il alla leur prêter main forte, entraînant avec lui les gardes nationales d'Aumagne, Villepouge et Fontenet. Le 30 octobre Arnaud fut arrêté à Saint-Jean et jugé avec ses complices le 4 mai 1791.

Vers 1848, un mouvement à peu près semblable eut lieu.

La garde nationale d'Aujac, en armes, formée en deux compagnies, commandée par les capitaines La Bourré et Jacques Vif, drapeau en tête, se joignit à celle d'Aumagne et d'Authon et marcha vers

Digitized by Google

Saint-Jean-d'Angély. L'autorité avait pris des mesures et, par son énergie, en imposa aux émeutiers dont les chefs furent arrêtés et emprisonnés à Poitiers. Après 104 jours de détention, ils furent conduits à Saintes où la cour d'assises les acquitta.

Ce fut vers ce même temps qu'un impôt supplémentaire de 45 centimes fut voté sur la proposition de Ledru-Rollin. Les habitants d'Aujac refusèrent de l'acquitter. Le gouvernement prit alors un moyen énergique : il envoya de la troupe que les habitants durent loger et nourrir. Au bout de trois jours, cet impôt était payé et les soldats regagnèrent leur garnison.

Origines de la commune. — Faits historiques. — Augeac, Augac, Augec, Augiec, Aujac, *parrochia Sancti Martini de Augeaco*, d'après les pouillés du diocèse de Saintes. Comme provenance ou étymologie du nom, nous proposons la suivante, tirée d'un fait local de géographie physique : *ad jactum*, au *jail* ou au *jait*, en vieux français, allusion aux sources qui jaillissent des gours du voisinage.

La commune d'Aujac, canton de Saint-Hilaire, arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, se trouve tout à fait en plein Pays-Bas. Elle est entourée par les communes d'Aumagne, Blanzac, Courcerac, Migron, Authon et Ebéon, appartenant les unes au canton de Saint-Hilaire et les autres au canton de Matha.

Le territoire d'Aujac dépendait autrefois du comté de Matha. Il était partagé entre plusieurs seigneuries relevant toutes de ce comté :

Voici ces seigneuries : celles des seigneurs de Charchevrier, de Châteaucouvert, des Granges d'Aumagne, de Chevallon, de la Marechaussée. Celle des Fosses-Bouynes (Catherine d'Authon, dame de Mons) et enfin la seigneurie d'Aujac.

Dans l'inventaire des titres du comté de Matha, t. II, pages 149 et suivantes, nous avons recueilli les notes ci-dessous :

« Le propriétaire de la plus forte partie de ces biens, c'est-à-dire le possesseur du logis d'Aujac, s'était. paraît-il, arrogé la qualité de seigneur d'Aujac, qualité qu'il aurait, dit-on, usurpée, parce que ce n'est point une terre, un fief circonscrit, c'est-à-dire que ce n'est point un fief borné et limité. Il n'est composé que de maisons, terres, prés, vignes et bois, situés en différents cantons de la paroisse d'Aujac, qui ont été anciennement inféodés par le seigneur de Matha à différents particuliers, lesquelles maisons, terres et

Digitized by Google

autres biens ont été acquis de ces particuliers par les prédécesseurs du prétendu seigneur d'Aujac et dont il prétend aujourd'hui former un corps de fief et une seigneurie en forme ; mais que l'on consulte tous les anciens aveux, on sera convaincu que c'est avec très grande raison que M. le comte de Bourdeille, en 1717 et 1718, a refusé de recevoir l'aveu et dénombrement fourni par le sieur Pierre de Chièvres, parce que suivant le projet de ce dénombrement, ledit seigneur de Chièvres se qualifie contre toute raison de seigneur d'Aujac ; qu'il y déclare un fief et forme de toutes ces différentes parcelles un corps de fief qui n'a jamais existé, d'autant plus encore que par tous ces anciens aveux, ses prédécesseurs n'ont déclaré aucune sorte de justice, pas même la basse, et que la justice dans la paroisse d'Aujac a été toujours exercée par les officiers de Matha.

On ne comprend pas comment ce prétendu seigneur d'Aujac peut soutenir un pareil procès qui est encore indécis (1756) et comment il peut prétendre aux droits honorifiques. »

Dans ce procès, le prétendu seigneur d'Aujac voulut faire de ce fief qui n'était alors composé que de parcelles de terre, un fief circonscrit.

Les parties avaient passé, en avril 1717, un compromis par lequel elles s'en rapportaient à la décision de M. le comte de Fénelon à qui il fut donné des mémoires et qui nomma M. Arrault, avocat à Paris, pour instruire cette affaire.

« 28 juin 1717, mémoire du comte de Bourdeille et de Matha contenant ses moyens, puis un autre mémoire de M. de Guitres, se qualifiant seigneur d'Aujac. »

« 12 mai 1717, consultation de M. Bégon, avocat au Parlement de Paris, par M. le comte de Matha, qui traite très bien la question. »

« 9 juillet 1717, consultation par M. le comte de Matha, par Filleau, avocat Poitiers. »

« 9 novembre 1715, consultation donnée par M. Collin, président de Melle, suivie de réfléxions sommaires par M. le comte de Matha, données à M. le comte de Fénelon. »

« 21 novembre 1716, copie d'un mémoire pour M. d'Aujac dans cette contestation ».

« Réponse de M. le comte de Matha pour rétablir le fait avancé par le sieur d'Aujac, suivie de mémoires et consultations pour prouver que le sieur d'Aujac vend à Matha et que les fiefs d'Aujac et des

Digitized by Google

Granges ont beaucoup de choses qu'ils portent à Matha, dans la dixmerie d'Ebéon et au sujet du fief de Carbourne et de la terre de Brouillis ; enfin une consultation au sujet du dit procès par MM. de Beaune et de L'Isleferme, de Bordeaux, qui décident qu'Aujac n'est pas un fief circonscrit ».

« Le 16 août 1726, acte de foi hommage, fait à très haut et très puissant seigneur, Henri de Bourdeille, comte de Bourdeille et comte de Matha, par Pierre de Chièvres, sieur d'Aujac, pour raison de son dit fief, à laquelle foi et hommage il est reçu à condition dans le dénombrement qu'il donnera, de suivre les anciens aveux pour les tenants et aboutissants. »

» 1741, aveu et dénombrement donné en 1741 par le dit Pierre de Chièvres où il se qualifie de seigneur d'Aujac et dans lequel il enchérit sur les usurpations contenues dans celui de 1580, lequel dénombrement, M. le comte Henri de Bourdeille a refusé de recevoir, ce qui fut cause du procès dont il est ici question.

L'église d'Aujac. — Cette église semble être du XIIe siècle. Elle est fort modeste. La façade donne sur l'ancien cimetière qui ne sert plus depuis 12 ans environ. Elle n'offre rien de remarquable. Du côté nord, on voit les restes d'un beau portail qui a été muré et dans lequel on a fait une petite porte d'entrée.

L'intérieur de l'église est nu ; le maître autel est fort modeste ; celui de la Sainte-Vierge est dans une niche et l'escalier de la chaire est creusé dans l'épaisseur du mur. Le long du mur nord existe un banc de pierre qui court tout le long. Le chœur est voûté et la nef surmontée d'une simple charpente. Les terres qui entourent l'église au sud, la rendent humide et froide.

Je ne parle pas du confessionnal qui en 1870, servit de guérite à la garde nationale.

Le clocher est formé de deux piliers carrés couverts par une charpente qui recouvre en même temps la cloche.

Il ne nous est pas possible de donner le poids exact de la cloche d'Aujac, non plus que l'inscription qui s'y trouve en raison de l'emplacement qu'elle occupe. Nous savons seulement que cette cloche fut fondue d'abord en 1767, puis refondue dix ans plus tard.

Nous donnons, ci-dessous, copie intégrale de ses deux actes de baptême que nous avons trouvés dans les registres paroissiaux ;

Digitized by Google

« Le vingt-un septembre 1667, a été bénite la cloche de cette église par moy, vicaire général de monseigneur l'évêque, soussigné, laquelle a été nommée Renée. Le parrain a été messire René de Chièvres, chevalier, seigneur d'Aujac, ancien capitaine des vaisseaux du roi ; la marraine, demoiselle Thérèse de Chièvres, et la dite cloche, fondue par Jean-Baptiste Vigeur, pèse cinq cents livres et plus. Présents les soussignés ; f. Couvion de Boismorand, Vigeur, René de Chièvres, Thérèse de Chièvres, La Laurancie de Courcerac, Thomas Charrier d'Authon, Turpin de Chièvres, M. de Chièvres, Nicolle, curé d'Aujac. »

« Le 27 décembre 1717 a été bénite par moi, soussigné, la cloche de l'église paroissiale de Saint-Martin d'Aujac, nouvellement refondue sous l'invocation de saint Martin et de sainte Françoise Gabrielle. Ont été parrain et marraine, messire Jacques Gaspard de Chièvres et demoiselle Françoise de Turpin et représentés par messire Jean Baptiste de Chièvres et par dame Marie-Jeanne de Turpin, épouse de messire René de Chièvres, seigneur d'Aujac, ancien capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Ont signé : Turpin de Chièvres ; Nicolle, curé d'Aujac ; Veillon, curé de Bercloux et Guillottin de la Martrière, archiprêtre et curé d'Aumagne.

Le château d'Aujac. — C'est en vain qu'un étranger, descendant aujourd'hui dans cette commune, chercherait le château d'Aujac qui, malheureusement, n'existe plus qu'à l'état de souvenir. Il fut jadis possédé entre autres par les de Boscal de Réals, famille qui existe encore aujourd'hui, et par la famille de Chièvres qui s'illustra dans la marine, l'église, la magistrature, l'armée et dont un membre fut camarade d'études de Bonaparte à l'école militaire de Briennes.

Mais revenons au château.

Entre le village de Chez-Boré et celui du Moulin Grelat, un peu avant le pont, on trouve, à droite, un étroit sentier joignant une haie d'un côté et, de l'autre, des bois de rivière qui bordent un petit ruisseau formant en cet endroit une des branches de l'Oriou.

Après avoir parcouru 150 mètres environ, on trouve de belles pièces d'eau, les unes entretenues et les autres en fort mauvais état. Ce sont d'anciennes douves du château.

Si on se hasarde à traverser un mur de pierres, coupé par une

Digitized by Google

grille et qu'on fasse cinquante mètres environ, on arrive à un second fossé, aussi large que le premier et qui lui est parallèle. On passe un pont et on se trouve dans un quadrilatère entouré d'eau et couvert de bois.

C'est tout ce qui reste de l'ancien château d'Aujac, rasé par les acquéreurs de ce monument qui, au dire de ceux qui l'ont vu, avait un certain cachet de grandeur. On peut dire qu'en perdant ce château, Aujac a perdu tout ce qui pouvait l'embellir. Voici quelle était avant sa démolition cette demeure féodale qui avait été construite sur pilotis.

Une fois qu'on avait traversé le pont qui existe encore aujourd'hui, on se trouvait dans une cour très bien entretenue, et en face on voyait la principale porte d'entrée du logis. A droite et à gauche, se trouvaient deux ailes, terminées à leurs extrémités par deux tours carrées couvertes en ardoises.

Pénétrons maintenant dans le vestibule. A droite, se trouvait un salon de compagnie, une salle à manger et, communiquant, une autre salle qui se trouvait au rez-de-chaussée de la tour. A gauche, la disposition des appartements était la même et le premier étage, surmonté de mansardes, ressemblait au rez-de-chaussée.

Au nord, il y avait encore une cour et deux ailes. Les bâtiments formant ces ailes, servaient les uns de servitudes et les autres de logement au personnel du château. Cette dernière partie était très ancienne. Quant à la façade midi, elle datait de la Révolution. Dans le pré qui se trouve du côté levant de l'emplacement du château, se trouvait le jardin potager et au nord un superbe jardin anglais.

Aujourd'hui, tout a disparu. Là où existaient autrefois des lieux de plaisir, un monument élégant, des pièces d'eau où le poisson abondait, il n'y a plus que des ruines, quelques pierres éparses au milieu de ronces, débris informes d'une gloire passée et où ceux même qui y sont nés ne trouveraient ni la place de leur berceau, ni même l'endroit où ceux qui leur étaient chers se sont éteints.

Vers 1852, le château et ses dépendances furent vendus à MM. Guilbaud, Leutard, Rappet, Moreau, Jousseaume, Mélier et Paquet. Ces acquéreurs démolirent le château et vendirent les matériaux. M. de Chièvres et M. Guy de Ferrières l'avaient proposé à la

Digitized by Google

commune pour y établir des écoles, ainsi qu'un presbytère et une mairie. On aurait eu le tout pour 4000 fr. C'était pour rien, attendu qu'il y avait pour plus de 2000 fr. d'arbres d'exploitation. On a dépensé depuis à Aujac beaucoup plus d'argent et l'on n'a ni presbytère ni mairie.

Les anciens possesseurs du château d'Aujac. — Nous ne connaissons que fort peu des anciens seigneurs d'Aujac. Le 23 mars 1557, nous avons trouvé un aveu rendu par François d'Aujac, écuier, seigneur du dit lieu et Courcerac, à René de Montbron, à cause de Matha, à hommage lige et au devoir de dix sols à muance d'homme, de son hébergement noble d'Aujac, avec ses appartenances situés jouxte le Gord (gour) du dit lieu ; plus hébergement du pré Sauvage, situé en la paroisse du lieu d'Aujac.

C'est dans cet aveu que, pour la première fois, le rendant se qualifie de seigneur d'Aujac et qu'il porte un hébergement noble. Le 6 juillet 1579, autre aveu rendu par Nicolas d'Aujac, écuyer, seigneur du dit lieu, à haut et puissant André de Bourdeille, à cause de dame Jacquette de Montbron et du château de Matha. Le 21 février 1580, autre aveu rendu par Nicolas d'Aujac, écuyer, seigneur du dit lieu, à haut et puissant André de Bourdeille.[1]

De ce qui précède, il y aurait donc lieu de penser qu'avant l'aveu du 23 mars 1557, il n'y avait pas de seigneur proprement dit à Aujac et que même à cette date et plus tard encore, on contestait ce qualificatif que se donnaient les possesseurs du logis d'Aujac.

Famille de Réals. — François d'Aujac (1557) et Nicolas d'Aujac, écuyer (1579), étaient-ils de la famille de Réals ?

Au milieu du XVIIe siècle, le château d'Aujac et ses dépendances appartenaient à la famille de Réals.[2]

Léon de Réals, écuyer, seigneur de Champagnac, Aujac, avait épousé Marguerite de Courbon. Le 9 juillet 1642, il est parrain et dame Luce de Réals est marraine. A cet acte, Léon de Réals signe avec Marguerite de Courbon et Charles de Chabrignac.

Le 28 mai 1645, Jehan Louis de Réals figure dans un acte comme

1. Voir inventaire des titres du comté de Matha.

2 En 1884, M. Victor Boscal de Mornac, était lieutenant-colonel d'infanterie. Raoul de Mornac, général d'artillerie, le premier frère et le second fils du comte de Mornac, ancien député de la Vendée, marié à demoiselle Barbeyrac de Saint-Maurice.

Digitized by Google

fils de haut et puissant Léon de Réals, chevalier, seigneur d'Aujac. Le 9 juillet 1646, Charles de Réals, fils de M. Léon de Réals est parrain. Il l'est encore le 3 octobre 1655 et le 27 mars 1659. Anne Louise de Réals, probablement sa sœur, est marraine.

Le 13 septembre 1659, Léon de Réals, seigneur d'Aujac, échange par contrat à Jehan Le Berton [1], seigneur de Mornac, la terre d'Aujac contre celle de Mornac. La terre et seigneurie d'Aujac consistait en maisons et autres héritages. Le 5 août 1660, Léon de Réals vend cette fois la terre d'Aujac au même. Le premier contrat n'avait pas sans doute tenu.

C'est probablement M. Le Berthon qui vendit incontinent la terre d'Aujac à la famille de Chièvres que nous allons voir paraître.

François d'Aujac avait épousé Isabeau des Halles fille de Jean des Halles, seigneur des Granges d'Aumagne.

Famille de Chièvres. — Armes : « d'argent à l'aigle de sable éployée. » [2]

Cette famille venait du Périgord lorsqu'elle vint s'établir dans notre pays. Elle descend, dit-on, de la famille de Chièvres de Bourgogne, de la maison princière de Croy. Mais cela n'est pas bien sûr et il sera toujours fort difficile de le savoir, attendu que les anciens papiers de cette famille furent détruits pendant les guerres de religion dans la nuit du 3 février 1598.

Voici ce que nous savons des ancêtres de Pierre IV de Chièvres qui acheta la terre d'Aujac de M. le Berthon de Bonnemie.

Pierre Ier de Chièvres, seigneur de la Vallade (Angoumois) et du Gazon, marié le 24 avril 1509 à Marie de la Fontaine dont il eut deux enfants ; Pierre qui suit et Jean.

Pierre II de Chièvres, écuyer, seigneur de la Vallade et du Gazon, marié en 1551 à Jeanne Audebert. Il mourut avant le 25 mars 1594, laissant 3 enfants : 1° Pierre, 2° Jean, seigneur de Villars et du Breuil, marié à Hippolyte de la Porte ; 3° Jacob. Il eut aussi deux filles, Jacquette et Anne. Pierre II de Chièvres venait d'abjurer le

---

1 En 1659, une demoiselle Marie Françoise Le Berthon de Bonnemie était épouse de Michel-César de Boscals de Réals, baron de Mornac, qui habitait le château de Badiolle, en Bas Poitou. (Recueil, t. VIII, page 309).

2. Voir. Dictionnaire fam. du Poitou, par M. B. de Filleau, 1893, in-8°, t. III p. 462.

Digitized by Google

protestantisme lorsqu'une troupe de ligueurs ou plutôt de brigands sous le prétexte que cette conversion n'était pas sincère, s'empara, dans la nuit du mercredi 3 février 1598, de la maison de La Vallade qui fut mise au pillage, tandis que Pierre de Chièvres était retenu prisonnier avec ses enfants. Il obtint sa liberté en payant une rançon de 100 écus. Pendant qu'il était prisonnier ses biens avaient été vendus. Henri IV les lui fit rendre le 9 mars 1598.

Pierre III de Chièvres, seigneur de La Vallade et du Breuil-Salignac, avocat au Présidial d'Angoulême, épousa Françoise Brivet, fille d'un procureur du roi à Jarnac. Dans le partage des biens de son père, fait le 25 mars 1594, il eut pour lot La Vallade avec ses forges et fourneaux. Il laissa en mourant six enfants entre autres :

Jacob de Chièvres, seigneur de Guitres, Chassors et de la Vallade marié à Jeanne de Lescours (13 novembre 1613) et dont il eut Pierre IV de Chièvres, celui qui, vers 1660, acheta la terre d'Aujac.

Pierre IV de Chièvres, seigneur de La Vallade, Guitres et Saint-Martin-d'Aujac, marié le 14 avril 1646 à Eléonore de Montagnac, dont il eut Charles-Mathieu et Marie, mariée le 15 novembre 1679 à René de Bonnefoy, baron de Bretauvilliers.

Dans les mémoires de Boisrond, il est aussi question d'un Jacob de Chièvres, seigneur de Salignac, marié en 1664 à Marie Le Maréchal. Il était fils de Eléonore de Montalembert de Vaux. (Recueil, t. IX, page 281).

Charles-Mathieu de Chièvres écuyer, seigneur d'Aujac, Guitres, etc., capitaine au régiment de Saint-Jal et marié le 30 mai 1678 à Françoise de Vernou de Melzéart, fille de Louis de Vernou et de N... de Nossay dont il eut : 1° Pierre de Chièvres ; 2° N... dit le Chevalier d'Aujac, marié à Catherine de Kerveno ; 3° Louis de Chièvres, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes ; 4° un autre, mort sans postérité, Mathieu de Chièvres signe pour la première fois, dans les registres paroissiaux d'Aujac, au bas d'un acte de baptême ou Pierre d'Authon, chevalier seigneur du dit lieu est parrain. Mathieu de Chièvres vivait encore en 1712.

Voici l'analyse des pièces que nous avons trouvées dans les registres paroissiaux d'Aujac, concernant les enfants de M. Charles Mathieu de Chièvres :

1° Louis de Chièvres fut baptisé le 24 octobre 1686. Il eut pour

Digitized by Google

parrain haut et puissant messire Jean Seguin, seigneur d'Authon, comte du dit lieu et sénéchal d'Oleron et pour marraine dame Marie de Chièvres, dame de Bertouil.

Le 16 septembre 1705, il est parrain avec Marie de Chièvres. Il l'est encore le 26 novembre 1708, de son neveu Louis-Baptiste, né le 10 du même mois, fils de Pierre de Chièvres et de Marie Taveau ; la marraine est Elisabeth Charlotte Jeanne Baptiste de Vernoux, dame d'Aubusson.

Le 24 octobre 1715, comme chanoine de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes, il baptise son neveu Alexandre, fils de son frère Pierre de Chièvres et de Marie Taveau. Le parrain est messire Isaac de Bonnefoy, [1] son oncle, et la marraine, demoiselle Catherine Millon.

Le 6 mai 1728, la signature de M. Louis de Chièvres, chanoine de l'église de Saintes figure au bas d'un acte de mariage ainsi que celles de P. de Chièvres, Thérèse de Chièvres et Anne de Chièvres.

C'est le même qui, le 25 janvier 1614, apporta un gros paquet de mémoires de la part de M. de La Roche de Guimps, chanoine et syndic de la cathédrale de Saintes, à Dom Jacques Boyer, l'un des collaborateurs de l'édition bénédictine de la Gallia christiana et qui visitait en ce moment la Saintonge pour recueillir des documents [2]

2° Pierre Louis de Chièvres, baptisé en 1709, eut pour parrain messire Pierre de Chièvres, son frère aîné et pour marraine Marie Françoise Antoinette de Chièvres, sa sœur.

Le 15 mars 1710, il est parrain de sa nièce Marie Jeanne Baptiste. Le 21 juillet 1746, Louis Pierre de Chièvres, écuyer du roi et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, est parrain de Louise Thérèse Petronille Meusseau.

Le 11 septembre 1763, il est encore parrain de Marie Gabrielle Thérèse de Chièvres, née le 9 du même mois à minuit, fille de messire René de Chièvres, chevalier, seigneur d'Aujac, capitaine de vaisseaux du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de dame Marie Jeanne Turpin, Louis de Chièvres était qualifié d'ancien capitaine d'infanterie et de chevalier de l'ordre

1 Isaac, baron de Bonnefoy de Breteauvilliers, était seigneur de Chasselet, du Petit Jonzac en Saintonge, de la Pouyade et de Gultres en Angoumois.

2 V. Recueil de la Commission des Arts, t. IX, page 63.

Digitized by Google

royal et militaire de Saint-Louis. Il était le grand oncle paternel du baptisé. La marraine, dame Françoise Gabrielle de Mirande était la grand'mère maternelle.

3° Marie Françoise Antoinette de Chièvres, dite Mademoiselle de Guîtres [1]. Nous ne connaissons pas la date de sa naissance. Le dictionnaire de Beauchet Filleau à l'article de Chièvres ne fait même pas mention de cette personne. Il n'indique que 4 garçons : 1° Pierre. 2° Le Chevalier d'Aujac, 3° Louis de Chièvres, 4° un autre mort sans postérité. Cependant, la marraine de Pierre Louis de Chièvres (R. paroissiaux d'Aujac, année 1705), fut bien Marie Françoise Antoinette de Chièvres, sa sœur aînée.

Le 16 septembre 1705, elle signe un acte de baptême et le 10 janvier de l'année suivante, elle est marraine avec son frère M. le Chevalier d'Aujac. Le 10 novembre 1708, elle signe à l'acte de baptême de Louis de Chièvres.

4° Le Chevalier d'Aujac. En 1706, le 10 janvier, ce personnage est parrain avec demoiselle Françoise de Guîtres. Nous n'avons aucune autre indication sur le chevalier d'Aujac et Beauchet Filleau ne nous renseigne pas davantage.

Pierre V de Chièvres, seigneur de Saint-Martin d'Aujac et la Vallade, capitaine au régiment de Chamilly et chevalier de Saint-Louis, marié le 3 août 1706 à Marie Taveau de Mortemer, fils de François Taveau et de Catherine de Brettes. Marie Taveau mourut de couches le 8 octobre 1718 et fut inhumée le 10 du même mois à Aujac.

Ils eurent huit enfants : [2]

1° Pierre-Mathieu de Chièvres, né le 29 décembre 1707 et baptisé le 7 juillet 1711. Son parrain fut messire Mathieu de Chièvres écuyer, seigneur d'Aujac et sa marraine, dame Catherine de Brette de Matenier, sa grand'mère.

2° Louis Baptiste de Chièvres, né le 10 novembre 1708 et baptisé le 26. Son parrain fut Louis de Chièvres et sa marraine Elisabeth-

---

1 Françoise Marie de Chièvres s'appelait Mlle de Guîtres, parce que son père était seigneur du dit lieu, situé en Angoumois. En 1789, cette seigneurie appartenait aux de Bonnefoy de Breteauvilliers, alliés aux de Chièvres depuis le 15 novembre 1679, époque ou Marie de Chièvres, fille de Pierre IV de Chièvres et de Eléonore de Montagnac, épousa René de Bonnefoy, baron de Breteauvilliers.

2 Dans le dictionnaire de Beauchet Filleau, il n'y en a que six.

Digitized by Google

Charlotte-Jeanne-Baptiste de Vernoux, comtesse d'Aubusson. A ce baptême assistaient Ph. Augustin de Mastin, chevalier de Nuaillé et Charles d'Hautefoy de Lusseray [1]

3° Marie-Jeanne-Baptiste de Chièvres née le 15 mai 1710. Elle eut pour parrain messire Pierre-Louis de Chièvres et pour marraine Elisabeth-Françoise-Jeanne-Baptiste de Chièvres.

4° Louis Seguin de Chièvres, né le 10 avril 1711. Son parrain fut messire Jacob de Bonnefoy et marraine Françoise-Marie de Chièvres.

5° Thérèse-Baptiste de Chièvres, née le 10 février 1713 et baptisée le 20 du même mois. Cette demoiselle était présente à un mariage le 27 novembre 1727 et à un autre le 6 mai de l'année suivante.

6° Léon-René de Chièvres, baptisé le 9 avril 1714. Son parrain fut René Turpin, chevalier, seigneur du Breuil et la marraine demoiselle Charlotte-Céris de Bois.

Le 8 décembre 1767, il fut parrain d'un fils de M. Charles Charreron, notaire, et il assiste à un mariage le 8 février 1767.

7° Alexandre de Chièvres, baptisé le 24 octobre 1715. Son parrain fut messire Isaac de Bonnefoy et sa marraine demoiselle Catherine Millon. Le baptême fut fait par messire Louis de Chièvres, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes. Il embrassa la carrière des armes. Capitaine de grenadiers au régiment royal ; blessé à Minorque en 1756 ; lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis en 1771. Il avait épousé Nicolle de Barro.

8° Marie de Chièvres, baptisée le 9 octobre 1718. Sa mère Marie Taveau fut inhumée le lendemain. Marie de Chièvres mourut au château d'Aujac le 24 thermidor en VIII, âgée d'environ 82 ans.

René de Chièvres, seigneur d'Aujac, marié le 25 septembre 1762 à Marie-Jeanne Turpin, fille de René, écuyer, seigneur du Breuil-Marmault et de Françoise-Marie de la Mirande. René de Chièvres entra de bonne heure dans la marine. Garde-marine en 1732 et enseigne le 1er avril 1738. Fait prisonnier par les Anglais en 1747 et nommé lieutenant de vaisseau le 1er avril de l'année suivante. Il fut fait capitaine de vaisseau en 1757. Le roi pour le récompenser de ses services (14 campagnes), lui donna une pension de 1000

---

1 Lusseray en Poitou. Sa sœur, Marie-Henriette Lemercier de Hautefaye avait épousé, en 1676, Jacques de Brémond, seigneur de Vernoux et de Hautefaye.

Digitized by Google

livres et le fit chevalier de Saint-Louis. Il mourut le 22 décembre 1788 à l'âge de 75 ans et fut inhumé le lendemain à Aujac.

Le 21 septembre 1767, il avait été parrain de la cloche d'Aujac avec Marie-Thérèse de Chièvres. Il eut quatre enfants : 1° Marie-Gabrielle-Thérèse de Chièvres, née le 9 septembre 1763 et baptisée le 11. Elle eut pour parrain messire Pierre Louis de Chièvres, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, son grand-oncle paternel et pour marraine, dame Françoise-Gabrielle de Mirande, sa grand'mère maternelle. Elle mourut le 25 octobre de la même année.

2° Marie-Thérèse-Angélique de Chièvres, née le 17 octobre 1765 et baptisée le 18. Elle fut tenue sur les fonts baptismaux par sieur François Chagnaud, receveur du seigneur d'Aujac, représentant la personne de M. René Turpin, chevalier, seigneur du Breuil-Marmault, du Petit-Mondevy et d'autres places. La marraine fut demoiselle Thérèse de Chièvres. Thérèse de Chièvres mourut à 22 ans et fut inhumée le 17 octobre 1787 par MM. les curés, Bellet d'Ebéon ; Fradet de Prignac ; Gourdet d'Authon et Nicolle d'Aujac.

3° Pierre-Jacques-Nicolas-Gaspard de Chièvres, baptisé le 19 mai 1769. Il eut pour parrain messire Jacques-Gaspard de Turpin [1] chevalier, seigneur de Fief-Gallet et de Faye, et marraine, demoiselle Marie de Chièvres.

Le 28 juillet 1775, il est parrain du fils de Pierre Guillon, receveur du logis d'Aujac. Il l'est encore le 24 septembre 1776 de Pierre-Gaspard, fils de François Jousseaume.

L'enfant fut tenu sur les fonts baptismaux par mademoiselle Marie-Henriette de Manes représentant mademoiselle Thérèse-Angélique de Chièvres, en présence de Marie-Jeanne de Turpin et de demoiselle Elizabeth-Julie de Manes. Le 8 septembre 1786, le même, qualifié d'officier du corps royal d'artillerie, est parrain de Marie-Thérèse-Angélique Berard.

4° Pierre-Jacques-Gaspard de Chièvres fut camarade d'études de

---

1 Marie Jeanne de Turpin avait épousé René de Chièvres dans la chapelle du château de Fief-Gallet, paroisse de Pessines, le 27 septembre 1762. Elle était sœur de René de Turpin de Jouhé et de Jacques Gaspard, vicomte de Turpin (1732-19 avril 1818), seigneur de Fief-Gallet et de Faye, major d'infanterie et chevalier de Saint-Louis. (Voyez noblesse de Saintonge aux états-généraux de 1789, pages 141 et 221.

Digitized by Google

Bonaparte à l'école militaire de Briennes. Il émigra dans l'armée des princes où il fit la campagne de 1792 ; il assista au siège de Maestricht et fit partie de l'expédition de Quiberon. Rentré en France sous l'empire, Napoléon, en souvenir de leurs jeunes années d'études en commun, le nomma receveur des finances à Rouen et la Restauration le fit chevalier de Saint-Louis. Il fut jusqu'en 1830 député de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. Il avait épousé le 20 mai 1789, Rose-Eulalie-Scholastique-Julie de Mallevault, fille de Jacques-Marie de Mallevault, seigneur de Vaumorant et de Marie Luce de Saint-Orens.

Pierre Gaspard de Chièvres mourut le 19 juin 1831, laissant : 1° Jacques-Paul-Emile ; 2° Jacques-Alexandre qui prit part à l'expédition de Morée et mourut le 29 juillet 1829 ; 3° Jean-Baptiste-Charles décédé le 31 juillet 1842 ; 4° Céleste-Gabrielle, décédé à Saintes le 27 août 1842 ; 4° Emilie-Julie, née à Aujac le 13 brumaire en XII.

Jean-Baptiste de Chièvres, né le 8 mars 1771, frère de Jacques-Nicolas Gaspard, eut pour parrain messire Jean-Baptiste de Turpin, lieutenant de vaisseau et pour marraine Jeanne-Louise-Aimée de Turpin. Le 18 mai 1791, il est parrain avec demoiselle Marie-Françoise de Bonnegens.

Il épousa le 8 thermidor an VI Marie-Henriette-Adélaïde-Julie Castin de Guérin de la Magdelaine (Touches de Périgny).

Jacques-Paul-Emile de Chièvres, né à Saint-Pardoux (Charente-Inférieure), le 29 juin 1791, entra à l'école militaire de Brienne en 1809. Voici ses états de services : 11 mars 1811, sous-lieutenant — 21 novembre 1812, lieutenant — 15 juillet 1815, lieutenant adjudant-major — 1er janvier 1819, capitaine d'état major — 16 janvier 1824, chef de bataillon — 25 avril 1821, chevalier de la Légion d'honneur 1811, campagne de Hollande — 1812, de Russie — 1813, blessé à Leipsick — 1814, campagne de Hollande — campagne de 1815 — 1823-1825, campagne d'Espagne, puis aide de camp du maréchal Lauriston. En 1830, il refusa de prêter serment au nouveau gouvernement et appuya ensuite la duchesse de Berry (1832). Arrêté et enfermé pendant 8 mois à Niort, puis à Chartres, il passa en Cours d'assises, puis fut acquitté.

Il avait épousé, le 18 juillet 1826, Marie-Sophie-Zénobie Aymer de la Chevalerie. Il mourut le 8 octobre 1860, laissant 3 enfants :

Digitized by Google

1° Jacques-René-Alexandre, 2° Désirée-Mathilde, née le 4 octobre 1828 et morte à Paris le 19 août 1879 ; elle avait épousé le 25 août 1859, M. Lestrade, receveur des actes judiciaires à Niort ; 3° Marie-Caroline, née le 4 novembre 1832, morte à Poitiers le 13 décembre 1875.

Jacques-René-Alexandre de Chièvres, né à Exireuil (Deux-Sèvres) le 28 février 1830, épousa à La Rochelle, le 11 octobre 1858, Marie-Louise-Eugénie Denys de Bonaventure dont il eut une fille (22 août 1859), Jeanne-Marie-Zénobie qui épousa à Poitiers le 16 janvier 1884, Marie-Armand-François de Nuchèze. M. Alexandre de Chièvres habite actuellement Poitiers où il a épousé en second mariage, le 25 avril 1876, Louise-Sophie-Théodora Ract-Madoux.

Les Cimetières. — Avant la Révolution, il y avait deux cimetières où les inhumations se faisaient simultanément. L'un s'appelait le Grand cimetière et l'autre le Petit cimetière. Ce dernier se trouvait proche le bourg dans la propriété Rappet, et a disparu depuis le commencement de ce siècle. Depuis une douzaine d'années le Grand cimetière a été désaffecté et un nouveau a été construit au nord du bourg.

M. EGRETEAUD, instituteur.

Digitized by Google

Le Fanum gallo-romain de Chagnon

CANTON DE SAINT-HILAIRE (Ch^te-Inf^re)

Les fouilles entreprises sur l'emplacement de cet ancien édifice [1] et dont il a déjà été rendu compte dans le dernier numéro de ce Recueil [2], ont été continuées pendant les mois de janvier et de février. Le sol de l'enceinte et de la bordure extérieure du mur de pourtour a été retourné avec soin jusqu'au roc naturel.

On a trouvé, dans l'enceinte même, de petites et anciennes excavations renfermant des terres noirâtres, des débris de poteries grossières et quelques os d'animaux. La terre végétale renfermait, en outre, dispersés partout, de nombreux débris de sculptures, oves, balustres, feuillages et moulures diverses, tous tellement menus et tellement disparates qu'il est encore impossible de leur assigner une destination quelconque. Le seul objet déterminable rencontré a été une bague en cuivre avec chaton pentagonal inscrit, portant quatre lettres placées chacune aux extrémités des branches d'un X ou d'une croix.

Le long et en dehors du mur d'enceinte, dans le fossé même de la voie romaine, où s'étaient déjà rencontrés divers objets de nature funéraire (voir *loc. cit.*), on a découvert deux cadavres de grande taille, placés bout à bout, et à côté de l'un d'eux une pièce de monnaie impériale, non encore déterminée, et une petite fiole en verre mince.

Les tablettes de plomb, précédemment trouvées et couvertes de caractères cursifs, ont été déchiffrées par M. Camille Jullian, le savant épigraphiste de l'Université de Bordeaux.

Après plusieurs mois d'un patient examen, il vient de communiquer à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à la séance du 1er avril courant, les résultats de son étude, dont voici le résumé :

Les deux tablettes mesurent, l'une et l'autre, environ 0,10 cent. de hauteur sur 0,085 de largeur ; elles présentent sur le côté des queues

1 Figuré par Claude Chastillon dans sa Topographie française 1650, pl. 102, fig. gauche, avec celui d'Ebéon, encore debout, fig. droite, sous la désignation erronée de *Faniaulx ou ruines antiques de Varèze au pays d'Angoumois*. (Voir dessin ci-joint).

2 Voyez numéro de janvier 1897, p. 29 et 30.

Digitized by Google

d'arronde et au milieu un trou central destiné à les clouer. Elles contiennent à leur face intérieure deux longues inscriptions en petites lettres cursives latines, du second siècle environ et semblables à l'écriture des dyptiques du temps d'Antonin et de Marc-Aurèle. Telle est la lecture que, *sous réserves de certains détails*, il croit pouvoir en donner :

PREMIÈRE TABLETTE

DENERITIO PERSONIS INFRA SCRIPTIS LENTINO ET TASGILLO.

.....PLUTONI.....

QUOMODO HIC CATELLUS NEMINEM NOCUIT SIC QUEM LO. ... SIC HODIE NEC ILLI HANC LITEM VINCERE POSSINT.

QUOMODI NEC MATER HUJUS CATELLI DEFENDERE POTUIT, SIC NEC ADVOCATI EORUM EOS DEFENDERE NON POSSINT, SIC ILLORUM AMICOS.

Atracatetracti gallara precata egdarata ehes celata mentis ablata.

..... **Proserpinœ**.....

—

DEUXIÈME TABLETTE

AVERSOS AB HAC LITE ESSE QUAMODI HIC CATELLUS AVERSUS EST, NEC SURGERE POTESTI.

SIC NEC ILLI, SIC TRASPECTI SINT QUOMODI ILLE

QUOMODI IN HOC MONUMENTO ANIMALIA OMMUTUERONT NEC SURGERE POSSUNT, SIC NEC ILLI MUTI.

Atracatetracti gallara precata egdarata ehes celata mentis ablata.

Ce dyptique est ce que les anciens appelaient des tablettes de dévotion, de maléfice ou d'envoûtement. C'étaient des lamelles sur lesquelles on gravait au poinçon le nom de ceux qu'on vouait aux dieux infernaux et souvent aussi la nature du supplice qu'on leur souhaitait. Ces tablettes étaient d'ordinaire déposées dans un tombeau à destination des divinités chargées tout particulièrement d'exécuter les menaces qu'elles renfermaient.

Digitized by Google

On possède aujourd'hui un assez grand nombre de ces tablettes magiques gravées en langue grecque, et l'Académie de Prusse vient cette année même d'en publier le *Corpus*. Mais les tablettes en langue latine sont infiniment plus rares. Aucune, ni grecque ni latine, ne paraît aussi complètement rédigée, aussi vivante, si on peut dire, que le dyptique gallo-romain trouvé à Chagnon.

L'inscription qu'il renferme est une exécration prononcée par un romain ou une romaine contre deux adversaires en justice. C'est une *imprécation judiciaire*, et le procès-verbal, pour ainsi dire, d'une scène de magie fort complète, qui serait considérée par Papus ou par M. de Rochas comme classique et conforme au rituel consacré.

L'envoûteur (peut-être la *Gallara* qu'on retrouve dans les formules de la fin), commence par indiquer à haute voix et par graver sur le plomb le nom de ceux qui soutiennent contre lui un procès et qu'il désire réduire à l'impuissance. Ils se nomment Lentinus et Tasgillus. Il était de toute nécessité que les noms des maléficiés soient prononcés et gravés. Pluton et Proserpine, chargés d'exécuter l'exécration, ne frappent pas les coupables, s'ils n'ont pas entendu leurs noms.

La scène d'envoûtement apparaît ensuite. La victime ou le voit (*vultus*) est ici un petit chien (*catellus*) qu'on vient d'arracher à sa mère. Ce chien ne peut nuire ; qu'ainsi mes adversaires, dit l'envoûteur, ne puissent gagner leur procès. Sa mère n'a pu le défendre ; qu'ainsi leurs avocats ne puissent le défendre, eux et leurs amis. L'animal renversé ne peut se relever ; qu'il en soit ainsi des plaideurs. Et, de même que tous les êtres qui reposent dans ce monument sont réduits au silence, que les adversaires de l'envoûteur soient frappés de mutisme.

L'une et l'autre tablette sont terminées par la même imprécation écrite en plus gros caractères. C'est un amalgame de mots latins et de formules mystérieuses. Les mots latins sont fort clairs : *precata*, *celata*, *mentis*, *ablata* ; et, s'il n'est pas possible de les grouper rigoureusement, on en aperçoit aisément le sens ou la portée. Les mots magiques, ce que les anciens appelaient ἐρεσια γραμματα, sont bien de ces mots barbares aux sons retentissants qu'affectionnent les magiciens de tous les pays · *atracatetra*, *egdara*. Les sons *a* et *r* dominent.

Digitized by Google

Il n'est pas absolument sûr que ces mots magiques soient dépourvus de toute signification. Ils ont pu le devenir ; il est douteux qu'ils l'aient été à l'origine. *Atracatetra* rappelle bien les deux mots grecs qui désignent une imprécation : αρα καταρα Quant à *egdarata*, il fait songer au grec εκταρασσειν, qui veut dire troubler.

Au reste, l'inscription de Chagnon a une allure hellénisante qu'il importe de remarquer. Elle semble composée sur le modèle des dévotions judiciaires de l'Attique. On y invoque Pluton et Proserpine qui sont dieux fort rares dans l'épigraphie franchement romaine. Ajoutons que les deux seules inscriptions magiques qu'ait livrée la Gaule propre sont des inscriptions de l'Aquitaine, l'une de Poitiers, et l'autre d'Angoulême. On ne peut pas aller jusqu'à dire que cette région a eu un goût particulier pour la magie. mais on peut croire que la magie s'y est inspirée surtout de la Grèce.

En somme, l'envoûteur de ces tablettes n'est point méchant. Il ne souhaite pas la mort de ses deux victimes, mais seulement leur impuissance à défendre leur cause. Ceci remémore un passage de Cicéron auquel cette inscription fournit un commentaire naturel.

Cicéron raconte, dans le *Brutus*, qu'il plaidait un jour contre Curion en faveur d'une certaine Titinia. Subitement son adversaire fut saisi de court, oubliant toute sa cause. C'était, disait Curion, le résultat des incantatations et des maléfices de Titinia. Notre dyptique saintongeais est précisément un exemple de ces manœuvres magiques qu'on dirigeait contre les avocats. Ce n'est pas seulement un document archéologique fort curieux, c'est également une pièce de procédure, il faut entendre de procédure infernale.

Nos lecteurs trouveront dans le compte-rendu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, les détails complémentaires qu'ils pourraient désirer[1]. Nous nous contenterons de conclure ici, avec M. Jullian, que la nature et le sens de cette inscription démontrent que l'édifice gallo-romain de Chagnon a été, du moins à ses débuts, vers l'an 150, un lieu de sépulture, sinon lui-même un tombeau. Il a pu devenir plus tard, au IIIe ou au IVe siècle, un véritable fanum, c'est à dire un lieu de culte païen. Dr G.

1 Ce compte-rendu sera publié plus tard.

Digitized by Google

RUINES GALLO-ROMAINES

De la Brunette de Chérac

Au cours de travaux d'agriculture, M. Foucaud, propriétaire à la Brunette, commune de Chérac, a découvert de nombreuses substructions se composant de moëllons reliés entre eux par un mortier de ciment. Les murs de ces substructions avaient environ un mètre de largeur. Dans les décombres les ouvriers ont rencontré la base d'une colonne, et quelques objets extrêmement curieux.

En première ligne nous signalerons un Mercure en bronze, mutilé par le bas, et mesurant, dans son état actuel, 130 millimètres de hauteur. Les pieds et la main gauche sont brisés, ainsi que l'une des ailes du pétase. Ce Mercure, qui tient dans sa main droite une bourse des marchands semblant faite avec une peau d'animal, est d'un style gallo-romain très nettement accusé. On sent là très bien l'artiste local ne pouvant se défaire des mauvaises influences provinciales au milieu desquelles il a été élevé. La coupe des reins du personnage est cependant d'un bon galbe. Avec ce Mercure se sont rencontrés un petit vase lacrymatoire en verre, et une sorte d'amulette en cuivre en forme de hachette.

Nous reproduisons ci-contre ces trois objets au tiers de leur grandeur.

Des monnaies ont été trouvées en outre dans les mêmes fouilles, plus un poids royal du moyen âge. En dehors d'une monnaie féodale en cuivre, les pièces rencontrées appartiennent à la numismatique romaine. En voici la description :

1° Auguste et Agrippa. Colonie de Nîmes (N° 7 de Cohen).

2° Même pièce. Brisée en deux.

3° Adrien. HADRIANVS AVGVSTVS — P. P.

Son buste radié à droite :

HILARITAS P. R. Cos III. S. C. —

L'Allégresse en robe longue (N° 820 de Cohen).

Digitized by Google

4° Maximim (235-238 de J.-C.)

IMP. MAXIMINVS. PIVS AVG. — Son buste lauré et drapé à droite. Au revers : SALVS AVGVSTI. La santé assise à gauche nourissant un serpent qui s'élance d'un autel. S. C. (N° 89 de Cohen).

5° Auguste. D. CAESAR ... . Tête laurée à droite. Revers. ROM. ET AVG. Autel orné de figures entre deux colonnes surmontées chacune d'une victoire (fruste.)

La découverte de souvenirs romains à Chérac ne pouvait nous causer d'étonnement. Cette rive de La Charente en aval de Cognac est riche en effet en antiquités romaines et nous avons raconté précédemment nos fouilles du cimetière de Chérac où l'on entrevoit des sépultures de l'époque romaine. (*Recueil de la Commission* 2e série, tome 1er, page 96). Néanmoins le nom de la Brunette, au lieu de la trouvaille, ne rappelait vraisemblablement pas le nom de la villa romaine dont on avait pu rencontrer les substructions. N'était-il pas possible de retrouver un nom plus ancien ? C'est ce que nous pensâmes et nos recherches furent couronnées de succès.

En fait, les terres de La Brunette s'entremêlent avec les terres du lieu dit Dion, évidemment le nom primitif de l'édifice auquel son grand âge et sa patine avaient peut-être fait donner ce nom de Brunette.

S'il ne s'identifie pas avec *Dionysius*, le nom de Dion pourrait être né d'un *Divionensis* (V. Dijon — *Divionense Castrum*) et indiquer la présence d'un sacellum, d'un temple. C'est donc un lieu intéressant, et nous sommes reconnaissant à M. Foucaud de la promesse qu'il nous a faite de faire surveiller avec le plus grand soin les travaux qu'il compte encore entreprendre.

GEORGES MUSSET.

VARIA

La réunion du mois d'avril ne pourra pas avoir lieu le dimanche 25, à cause du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, de la présence à Saintes le 25 de M. le Président de la République ; elle sera renvoyée au dimanche 2 mai.

Fouilles et découvertes

FOUILLES DE VARAISE. — ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, séance du 2 Avril 1897. — Présentation d'un mémoire

Digitized by Google

de M. Jullian sur deux tablettes magiques trouvées à Chagnon (Charente-Inférieure), près Villepouge, sur l'emplacement d'une pile dite « fanal de Varaize ».

Ces deux tablettes de plomb portent une inscription en lettres cursives, du second siècle de notre ère, renfermant une exécration, prononcée par un individu, qui ne dit pas son nom, contre deux adversaires en justice. L'envoûteur nomme d'abord ses adversaires Lentinus et Tasgillus. Il ne souhaite pas leur mort, mais il demande à Pluton et à Proserpine de les rendre impuissants devant le tribunal et de priver leurs avocats de l'usage de la parole.

MM. Cagnat, Saglio et Perrot présentent quelques observations sur cette curieuse inscription (*Journal officiel* du 6 Avril 1897, nº 95, page 2043). (Voir note qui précède).

Rien de nouveau à signaler. Un rapport sera fait au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, par M. Musset.

A la séance du 12 mars (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

1º M. Cagnat communique le texte d'une grande inscription découverte à Testour par M. Poullain. L'inscription contient une série de dispositions destinées à réglementer l'exploitation d'un grand domaine africain, au temps de l'empereur Trajan.

2º M. Héron de Villefosse communique le dessin d'une mosaïque géographie du plus grand intérêt (Palestine et Basse Egypte)..... On y trouve des légendes assez détaillées relatives à des faits importants de l'ancien et nouveau Testament.

L'exécution de cette mosaïque qui formait le pavé d'une ancienne basilique, paraît remonter au règne de Justinien.....

3º M. Héron de Villefosse présente un travail intitulé *Carnet de voyage d'un antiquaire poitevin* par M. Joseph Berthelé, ancien archiviste des Deux-Sèvres, actuellement archiviste départemental à Montpellier.

CHERVES. — Ces temps derniers, le sieur Michaud, journalier de Château-Chesnel, appartenant à M. d'Hauteville, bêchait un pré situé près de la ligne du chemin de fer de Cognac à Saint-Jean-d'Angély. A 30 centimètres, il découvrit de superbes plaques en cuivre doré, émaillé et revêtu d'assez nombreux diamants, comportant environ quarante pièces et ayant dû constituer un superbe reliquaire *de la vraie croix, car tous les splendides reliefs représentent des scènes de la croix.*

Le travail est du XIe siècle, et la date doit remonter à trois ou quatre cents ans. On a trouvé à peu près toutes les pièces du reliquaire, très bien conservées, une partie de la lampe qui devait brûler devant les reliques, une grosse sonnette et une quantité d'autres pièces très curieuses.

L'estimation de tout ce travail admirable doit être très élevée. Les deux portes de ce reliquaire, de style roman, ont environ 50 centimètres en hauteur et 35 de large.

Les émaux sont bien conservés.

On a dû cacher ce trésor dans une caisse, mais la caisse est pourrie et défoncée, ainsi que le bois du reliquaire; le tout a été faussé et comme démonté avec violence ou dans un fol empressement. M. d'Hauteville a emporté les pièces à Angoulême pour les faire étudier par la Société archéologique.

DÉCOUVERTE DE LA GARENNE, COMMUNE DE JUICQ. — Les nommés Bouron Victor, cultivateur à la Foucherie, commune du Douhet, et Roy Jean, fossoyeur de la même commune, ont fait publier dans les

Digitized by Google

journaux qu'ils avaient découvert, dans la commune de Juicq, au lieu dit La Garenne, une sépulture fort curieuse qu'ils croyaient être celle d'un chef gaulois.

L'on sait que tout près en 1885, le nommé Fougeroux Louis, du Douhet, a trouvé et fouillé dans son champ une sépulture de l'époque néolithique fort intéressante qui se trouvait dans un gros tas de pierres appelé *chiron*. En fouillant un autre chiron près de la Chaume, commune du Douhet, on y a trouvé une belle hache polie.

Je l'ai déjà dit à la Commission des Arts et Monuments en 1891, (voir aussi *Recueil* octobre 1885), ces petites sépultures sont celles des hommes de l'époque néolithique qui vivaient sur les pilotis qu'on trouve dans les marais de Juicq. Ces populations avaient sur le territoire des communes d'Ecoyeux, du Douhet, et de Taillebourg, les plus vastes ateliers de haches en silex de tout le bassin de la Charente. Ils en expédiaient partout, aussi trouve-t-on en abondance dans tout le département des tronçons de hache polie en silex rubané de ces trois localités.

Le 25 février dernier, nous sommes allés à la Foucherie, chez le sieur Bouron, qui a bien voulu nous montrer les ossements trouvés dans la sépulture, et nous accompagner ensuite sur le lieu de la découverte. Il nous a montré un amas de pierres, ou chiron, comme on en trouve un certain nombre dans le voisinage. Ce chiron est de dimensions ordinaires, ayant 4 m 50 de long 3 m 50 de large et 1 m 80 de hauteur. Il paraît être orienté comme les dolmens de notre région : sud, sud-est — nord, nord-ouest.

Nous avons pu constater qu'en le fouillant, on n'est pas allé jusqu'au fond : les pierres reposant sur le roc n'ont même pas été remuées et l'on sait que les ossements que l'on trouve dans ces sortes de tumulus, reposent toujours immédiatement sur un roc uni, un peu plus élevé que les terres environnantes. Toutes les pierres sont de trop petites dimensions pour former les parois d'un tombeau : la sépulture fouillée par Fougeroux, comme toutes les sépultures identiques, était formée de larges pierres plates. L'on n'a trouvé aucun fragment d'os en place, ce qui est singulier, d'autant plus que le squelette est bien loin d'être complet.

On nous a dit que le corps était couché la tête à l'est et les pieds à l'ouest. Dans ces sortes de tumulus, les corps sont orientés comme dans les dolmens : la tête est placée au nord-nord-est et les pieds au sud-sud-est. Les ossements qu'on nous a montrés ont appartenu à un vieillard de petite taille. Les fémurs, les humérus, le fragment du maxillaire inférieur et les différents os du crâne sont de petites dimensions. Trois des os de ce squelette semblent avoir été sciés avec une scie en silex. On ne peut se rendre bien compte si le travail est ancien ou récent. On aurait trouvé aussi avec les ossements un oursin fossile.

Il est bien difficile de se faire une opinion sur cette découverte : Des pierres qui n'ont pu former les parois d'un tombeau ; absence de fragments d'os dans la sépulture ; pièces de squelette ayant subi un certain travail de sciage ; défaut de l'orientation qu'on trouve dans les dolmens ; tout cela, manque d'autorité.

M. Clouet.

Trouvaille de monnaies a Saint-Xandre. — Un habitant de cette commune a découvert dans un petit vase dans le courant de l'année 1896, les monnaies dont la description suit :

1. — 15 pièces d'argent, testons, écus et quarts d'écus de Henri II, Henri III et Henri IV.

Digitized by Google

2. — 14 douzains d'Henri IV, variés. Ecu couronné accosté de deux H couronnés et non couronnés.

Variétés. R. Croix échancrée cantonnée soit de 4 couronnes, soit de 2 couronnes et 2 fleurs de lys, soit de 4 fleurs de lys.

3. — 3 douzains de Béarn. D. *Henricus*, etc, R. *Gratia Dei sum* A. D. *sum* 1593. Ecusson de France. Béarn et Navarre accosté de deux H.

4. — Un douzain de Navarre, même type, sauf que l'écu est de France et Navarre.

5. — Cinq pièces. Henri III, écu de France et du Dauphiné, accosté de deux H couronnés. R. *Sit nomen*... même croix cantonnée de deux fleurs de lys et deux dauphins.

Henri IV. Ecu de France, même type, sauf que les H ne sont pas couronnés.

6. — Trois douzains de Charles IX. Ecu couronné accosté de deux C.—R. Croix échancrée, cantonnée de quatre couronnes.

7. — Un douzain de Henri de Dombar. Ecu couronné accosté de deux H. *Henric, P. Dombar, de Montis*. P. M. R. *Dns adiut*.... 1592. Croix échancrée cantonnée de quatre couronnes.

8. — Deux douzains de François de Dombar. D. *Francis*. D. *Dombar, D. Montis* M. Ecu couronné accosté de deux F. couronnés. — R. *Dns adiut*, etc.

9. — Un douzain de Gaston et Marie de Dombar, fruste, R. cantonné de deux G et deux M dans un quadrilobe.

10. — 2 douzains de Clément VII, pape d'Avignon. Ecusson aux armes du pape aux deux clefs croisées surmontées d'une tiare, accostée de deux A.

R. *Oct. card. Aquaviva. leg. Avi. 1595*. Croix échancrée cantonnée de deux lions et deux croix potencées.

11. — 3 douzains du même, ayant pour différent la croix du revers cantonnée de deux lions et deux rosaces.

12. — Un douzain du même. D. *Pont. Max*... Ecusson à deux clefs surmonté de la tiare et accosté de deux A. R. + *Carolus. Anconi. prolo Aven*. Croix cantonnée de quatre aigles couronnés.

13 — Une vingtaine d'autres douzaines semblables frustes.

ROY.

—

Documents

L'ÉGLISE DES CARMES, A LA ROCHELLE. — Après l'église de Saint-Jean du Perrot, l'église des Carmes de La Rochelle, qui depuis 1791, était désaffectée et servait d'entrepôt de douanes, puis d'octroi a du être démolie, parce qu'elle menaçait ruine et son emplacement a servi à agrandir le marché au poisson. La façade de la rue St-Jean a seule été conservée, et les sculptures des tombeaux ont été déposées et reconstituées au Musée. La Commission des Arts et Monuments historiques publiera donc, avec intérêt, la dernière page de la vie des Carmes de La Rochelle, telle que nous la trouvons aux Archives de la Charente-Inférieure. De R.

Famille des Carmes de La Rochelle. — Le P. Hyppolite Tilly, prieur. — Le P. Clément Bulourde. — Le P. Isidore Desperrois. — Le P. Etienne Champion. — Le P. Augustin Thomas. — Le P. Jean-Pierre Doux.

J'atteste qu'il n'y en a pas d'autre. F. TILLY, prieur.

J'approuve et certifie le présent tableau être conforme à la vérité.

Digitized by Google

En foy de quoy j'ay signé le présent, pour valoire dans sa forme et teneur, à Poitiers ce vingt décembre mil sept cent quatre-vingt-dix.

F. ATHANASE DULIEPVRE. Provincial des Grands Carmes.

Etat des Religieux composant cy-devant la communauté des Carmes de La Rochelle et qui ont déclaré vouloir sortir de leur couvent, dressé en conséquence de l'article 3 de la loy du 14 novembre 1790.

Noms des Religieux	Date de leur naissance	Date de leur profession	Observations
Pierre Bulourde	29 May 1715	26 avril 1739	
Pierre Desperrois	11 octobre 1721	18 décembre 1740	
Joseph Tilly	20 août 1728	5 février 1747	
Etienne Champion	9 novembre 1752	14 may 1774	
Jean-Pierre Doux	9 may 1759	28 avril 1786	
Jean-Louis Mignon	23 avril 1760	21 janvier 1782	

Fait et arrêté à La Rochelle le 30 octobre 1789.

JOSEPH TILLY.

Inventaire des meubles et effets de la maison conventuelle des Carmes de La Rochelle, laissés à la disposition des Religieux de ladite maison, en conséquence de notre procès-verbal de ce jour (21 décembre 1790), dans un des deux appartements du dortoir destinés aux personnes reçues dans la maison, les dits appartements voisins et ayant leur aspect sur le jardin.

Premièrement dans le premier des dits appartements voisins de la chambre du père prieur, un lit garni en cadi verd ayant un lit de plumes, un matelas, un traversin, deux mauvais bas d'armoires dans lesquelles il ne s'est rien trouvé, un bureau en bois commun, contenant deux gros volumes et quelqu'autres petits livres, une table, une cuvette et un pot en faïence, un tableau et cinq mauvaises chaises de paille.

Dans le 2e appartement un pareil lit garni, un cadi verd ayant aussi un lit de plume, un matelas et un traversin, deux tables dont l'une garnie en cadi verd, quatre petits tableaux, un petit miroir, quatre chaises de paille, un fauteuil en tapisseries et deux armoires que le dit P. prieur nous a dit renfermer le linge de la maison et qu'il nous a indiqué, ainsi qu'il suit. Douze paires de drap, sept tournoirs ou essuie mains: douze têtes d'oreillers, huit nappes, dix douzaines de serviettes, vingt-huit torchons et treize tabliers.

Dans le réfectoire. — Secondement une grande table à manger, deux petites, deux buffets ou armoires où il s'est trouvé huit couverts d'argent et deux grandes cuillers, plus quelques plats, assiettes, bouteilles, verres et autres menus objets d'usage journalier, et six chaises de paille : dans la cheminée une paire de chenets et une pincette, plus une cuvette en faïence.

Dans la cuisine. — Troisièmement six casseroles, une tourtière et son couvercle, deux poissonnières, un chaudron, trois poêles à frire, un tourne-broche, deux broches, une marmite, deux chenets, pelle et pincettes, une armoire attachée au mur et deux autres armoires dans lesquelles il ne s'est trouvé ainsi que dans le vaisselier que quelques plats, assiettes et les petits meubles nécessaires et d'utilité journalière.

Dans la cave. — Trois futs de barriques appartenant à la maison et environ cinquante bouteilles vides.

Séance de l'après-midi. — Dans la sacristie. — Cinquièmement un grand vestiaire avec ses armoires, un autre vestiaire à gauche

Digitized by Google

contenant plusieurs tiroirs dans lesquels tiroirs et armoires se sont trouvé, savoir : un ostensoir en vermeil, un ciboire, trois calices et leurs patennes, une croix de procession aussi d'argent avec son pied plaqué en argent, un encensoir et sa navette, une boîte aux Saintes huiles, le tout d'argent et quatre chandeliers à branches d'argent haché. Plus seize chasubles, six dalmatiques, six chappes, deux écharpes, un drap mortuaire, sept devant d'autels médiocres et six mauvais, une niche et deux toilettes, plus quarante purificatoires ou lavabos, dix nappes d'autel, quatre nappes de communion, quinze corporeaux, seize aubes, quatorze amits, huit rochets, une garniture de dais et une bannière. Plus s'est trouvé dans la dite sacristie quatre missels et deux pupitres.

Dans l'église. — Sixièmement six chandeliers et une croix argentés, douze chandeliers de cuivre, quatre confessionnaux, douze tableaux, environ cent chaises. Plus dans la tribune une représentation d'un jeu d'orgues manquant de la plupart de ses tuyaux.

Qui sont tous les meubles et effets de ladite maison qui ont été laissés à la disposition des dits Religieux, à la charge de les représenter lorsqu'ils en seront requis, ainsi qu'ils s'y soumettent. Doit et arrête le présent inventaire en conséquence de notre procès-verbal de ce jour vingt un décembre mil sept cent quatre-vingt-dix dont il sera remis une copie aux dits Religieux, ainsi que dudit procès-verbal.

Fr. TILLY, prieur
Fr. CLEMENT BULOURDE, sous prieur
Fr. ISIDORE DESPERROIS
Fr. CHAMPION
POUPET [1]
METAU [2]

—

Académies et Sociétés savantes

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE. — Le Congrès annuel sera tenu en 1897 à Nîmes (Gard) et à Avignon du 18 au 25 Mai.

Ordre des réunions : séances, visites et conférences les 18, 20, 21, 23 Mai ; excursions les 19, 22, 24, le 25 Mai à Avignon et à Orange.

Les membres de notre Société sont invités à assister aux réunions du Congrès et à prendre part à ses travaux, la souscription est de 10 francs ; ceux qui auraient l'intention de se rendre au Congrès sont priés d'en donner avis à *M. F. Bruneton, trésorier du Congrès, à Nîmes*, avant le 20 Avril, afin qu'il soit possible de leur faire connaître en temps utile le programme définitif et les réductions accordées par les compagnies des chemins de fer.

—

L'âge du cuivre en Chaldée. — Les découvertes faites en Chaldée, à Tello, par M. de Sarzec ont fait connaître des monuments d'une haute antiquité.. Elles ont fourni des armes, ornements et outils susceptibles de jeter une nouvelle lumière sur l'origine de l'industrie des métaux.

M. Berthelot donne dans les comptes-rendus de l'Académie des Sciences (15 février 1897) les résultats de ses analyses qui intéressent tous les archéologues.

---

1 Joseph Poupet, administrateur au Directoire au District de La Rochelle.
2 Pierre-Joseph-Marie Metau, premier commis des bureaux du District.

Digitized by Google

I. Lame ou *lance* portant divers dessins et inscriptions, avec le nom du roi de Kish, lequel remonterait à une époque antérieure à Our-Nina, c'est-à-dire à quatre mille avant notre ère. ... L'analyse a indiqué un métal rouge (cuivre pur) altéré dans quelques unes de ses parties et changé en une pâte verdâtre (oxychlorure de cuivre hydraté).. .. Cet oxychlorure doit amener la désagrégation lente de cet objet.

II. *Herminette à douille.* — Fragments cassés revêtus d'une patine verdâtre constitués par du cuivre métalique associé à un peu de protoxyde. Il existe au Louvre plusieurs haches chaldéennes analogues. Voir ouvrages et publications de Much, de M. Chantre, de M. Montélius, de M. Martin.

III. *Hachette ou herminette* complète. — Elle a été trouvée encore emmanchée, au dessous des constructions anciennes du roi Our-Nina. M. Heuzey la regarde comme l'objet le plus ancien rencontré dans ces fouilles. Le métal est dur ; c'est du cuivre pur avec traces d'arsenic et de phosphore.

IV. *Objet ovoïde* constitué par du fer oxydé.

V. Lingot et rognures d'un métal blanc contenant 95 °/₀ d'argent.

VI. *Feuille d'or jaune* contenant de l'argent. La composition est celle des feuilles d'or provenant des tombeaux de l'ancienne Egypte telles que celles du cercueil du roi Hor-Fou-Ab-Ra de la XIIe dynastie, du trésor de Dahchour et des fils d'or et du collier de la princesse Noub-Hotep (XIIe dynastie). Cette alliage antique d'or et d'argent est désigné sous le nom *d'asem.*

L'emploi du cuivre pur pour les armes et outils a précédé l'emploi du bronze, c'est-à-dire du cuivre allié à l'étain ; ces découvertes, ajoute M Berthelot, apportent de nouvelles lumières aux problèmes relatifs à l'origine de l'industrie des métaux dans l'histoire de l'humanité.

SOMMAIRE DE L'OUEST ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE DU 15 MARS 1897. — Procès-verbal de la réunion du 25 février 1897, Henry Coutant. — Avis important. — Tombola au profit des sinistrés des côtes de l'Ouest. — A Travers les Livres, H. Baguenier Désormeaux ; Henry Coutant. — Souvenirs et Impressions (*suite*), Hippolyte Lucas. — Chronique Musicale et Dramatique, L. de D. — Les Collectionneurs de l'Ouest. — Nos Compatriotes.

—

Question

Question 153. — Dans un petit volume de poésies intitulé : *Les Muses de Saintonge*, Saintes, chez Hus, imprimeur, 1823, figurent, outre un certain nombre de pièces signées : Chaudruc de Crazannes, Camille Giraudias, le dr Viollaud, 19 autres signées C. F. X Chanlaire dont plusieurs ayant une certaine importance notamment la traduction de l'art poëtique d'Horace. — M. Chanlaire est-il connu comme poète saintais. Pourrait-on donner quelques renseignements sur sa biographie. Voir Histoire du Collège de Saintes par M. F. Xambeu, 2e fascicule. P. D.

Saintes, imp. Hus

Digitized by Google

Recueil de la Commission des Arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

Procès-verbal de la séance du 2 Mai 1897

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, et le deux mai, la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, et Société d'Archéologie de Saintes, s'est réunie dans la salle de ses séances, rue de la Loi, 11, sous la présidence de M. Musset.

M. Poirault, trésorier, remplit les fonctions de secrétaire et lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Mademoiselle de Boismorin, au Buffant, commune de Tonnay-Charente, est admise comme membre correspondant.

M. Xambeu énumère les publications reçues ou échangées avec les autres sociétés, fait un résumé des différents travaux et signale les questions qui peuvent intéresser la contrée.

M. le Président dépouille la correspondance et dépose sur le bureau : 1° une note de M. Deschamps, sur les Registres Paroissiaux de Berneuil ; 2° note de M. Musset sur le Fanal de Villepouge ; 3° communication de M. Goy sur les marais de la Seugne ; 4° le Souterrain-refuge de Féole, commune de Floirac par M. Jouan.

L'itinéraire de l'excursion annuelle est discuté ; l'assemblée décide qu'on visitera, le 17 juin prochain, Biron, Echebrune, Chadenac, Marignac, Fléac et Avy. Le programme de l'excursion sera plus tard envoyé à tous les membres.

M. le Président termine la séance par le résumé des communications qu'il a faites à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Le Président, **G. MUSSET.**

Le Secrétaire, **Th. POIRAULT.**

Digitized by Google

I

SOUTERRAINS-REFUGES

Jusqu'à présent, on a signalé, dans la Charente-Inférieure, plus de cinquante souterrains-refuges, on en découvre tous les jours et l'on peut supposer que leur nombre était très considérable. Ils sont presque tous situés dans les arrondissements de Jonzac et de Saintes, mais ils ne présentent pas encore le groupement si caractéristique que l'on a pu constater dans les environs de la Souterraine. Construits dans un calcaire assez tendre, ils sont plus profonds (5 à 6 m), plus réguliers et mieux terminés que ceux des terrains granitiques. La facilité du travail de la pierre a même permis de leur donner souvent une certaine symétrie, de perfectionner leurs formes ainsi que leurs moyens de défense et de les rendre plus habitables.

Pour faciliter l'étude de ces souterrains, il semble utile de les classer, de les rattacher à certains types bien décrits. Nous proposons pour le moment de les diviser en cinq groupes. Les quatre premiers groupes se rapportent aux dispositions les plus fréquentes que l'on rencontre dans les refuges déjà étudiés ; le cinquième groupe comprend ceux dont les formes diffèrent des dispositions ordinaires et qui par suite ne pourront être classés que lorsqu'on en aura découvert un certain nombre du même type.

1er	Groupe	Silos	Type	Beauvais-sur-Matha.
2e	id.	Cachettes		Brives, St-Pallais-sur-Mer.
3e	id.	Petits refuges		Thenac, St-Pallais-de-Négrignac
4e	id.	Grands refuges		Meursac, la Cabane.
5e	id.	Souterrains non classés.		

A l'exception des silos, la hauteur des couloirs et des chambres ne dépasse pas 2 mètres dans le souterrain. L'entrée des chambres est toujours très étroite.

Digitized by Google

1° SILOS

Destinés à conserver les récoltes et complètement inhabitables, ce sont tantôt de simples puits comme à Beauvais-sur-Matha ; tantôt de vastes chambres communiquant directement à un puits, sans couloirs de défenses (Clérac R. C. VII. 316).

2° CACHETTES

On descend aussi dans les cachettes par un puits vertical ; mais le fond de ce puits ne communique avec les chambres que par un couloir étroit, ne permettant que le passage d'un homme. Ce couloir fait souvent deux ou trois angles droits (à simple ou double baïonnette) et à chaque détour, il est fermé par des portes ou estacades encastrées dans des rainures qui existent encore.

A St-Pallais-sur-Mer, la défense du couloir est encore augmentée par des ouvertures qui traversent l'épaisseur des angles saillants et pouvaient permettre le passage d'un instrument effilé, une lance par exemple.

Malgré l'absence d'aération, ce système de défense montre bien que, dans certains cas, des hommes devaient se tenir momentanément dans le refuge pour défendre les objets précieux qui s'y trouvaient enfermés.

3° PETITS REFUGES

Dans les petits refuges, l'accès est facilité par une rampe de descente, quelquefois munie d'escaliers. Cette rampe conduit au couloir analogue de tout point à celui des cachettes ; la défense en est augmentée, quelquefois par des fossés profonds situés au milieu de chacunes des branches du couloir (Thenac.)

Des puits d'aération sont placés dans la chambre extrême. L'homme pouvait donc y faire un séjour de quelque durée dans deux ou trois chambres.

4° GRANDS REFUGES

Les souterrains de Meursac et de la Cabane peuvent être considérés comme les types de ce groupe. Ce sont de véritables villages souterrains qu'Alain considérait comme une merveille.

A Meursac, une rampe de descente donne accès à un long couloir

Digitized by Google

étroit, de chaque côté duquel se trouvent les escaliers des chambres qui sont par groupes de deux.

A la Cabane, la rampe communique directement à un grand vestibule où se trouvent les entrées des chambres ou des couloirs. Cette disposition permettait d'introduire des bestiaux, comme semble l'indiquer une sorte d'auge taillée dans le roc.

La défense à l'entrée est assurée par une ouverture ou judas qui permet de reconnaître d'une des chambres latérales, les personnes qui se présentaient devant la porte.

Des silos et des puits sont quelquefois placés dans l'intérieur des chambres des petits et grands refuges.

Les puits d'aération ont des formes variables, mais le plus souvent carrés. A la Vallée, la partie centrale pouvait être comblée en cas de danger, et des rainures ménagées aux extrémités d'une même diagonale permettent d'aérer deux chambres différentes.

DOCUMENTS

Les fouilles opérées dans les souterrains ont donné peu de résultats. Dans la Creuse on a trouvé des fragments de fer oxydé, du charbon, des os de mouton, des vases en terre rouge, une écuelle de bois tourné, une assiette d'étain et une petite meule à moudre le grain.

Les passages suivants de Tacite, Florus et César peuvent se rapporter à nos souterrains.

Tacite Germania XVI.

« Solent et subterraneos specus aperire, eosque multo insuper « fimo onerant, suffugium hiemi et receptaculum frugibus. »

Florus.

« Aquitani calidum genus in speculas se recipiebant. »

César.

« Aggerem cuniculis subtratrebant eo scientias quod apud eos « magna sunt ferarix at que omne genus cirniculorum natatum « que usitatissimum. »

Digitized by Google

SOUTERRAINS-REFUGES

Canton	*Commune*	*Lieu dit*			*Bibliographie*
		Rochefort			
		—			
Rochefort	Yves	Logis brulé	5	28	Musset p. 109 [1]
Surgères	le Breuil la Réorte		1	12	Lesson F 87.
		Saintes			
Saintes	Varzay			26	R C V 2 87. [2]
Cozes	Floirac	La Féole	4	8	R. C III 276
Gemozac	Berneuil		4 puits	2	R C V 287
id.	Meursac	La Motte	4	13	A IV 16. [3] R C I 64.
	id.	La Cabane	4	»	
id.	St-André-de-Lidon	Les Fadets	3 deux chambres	34	A II, p. 15.
id.	Tanzac	Chaillouse		24	A I p. 9.
Pons	Bougneau			3	Maufras.
id.	id.	Montignac		3	Jouan. RC III 279.
id.	Brives	près la gare	2	5	RC II. 319.
id.	Pons	Chez-Machet	5	16	A III. 26.
S-Porchaire	La Vallée		4	11	RC IX 14.
id.	P-d'Envaux			46	Lesson F II 27.
Saujon	La Clisse			10	RC V 178.
id.	St-Romain			21	Lesson F II 78.
id.	Le Chay			42	A XIII 164.
id.	Médis			43	A XIII 164.
		—			
		Saint-Jean-d'Angély			
		—			
Loulay	S-Séverin		» Douteux	22	Noguès.
Matha	Beauvais		1	1	RC VII 315.
id.	Gourvillette		»	40	A 4, 349.
id.	S-Ouen	Ch Bignon	»	38	A VII 148.

1 Le préhistorique dans la Charente-Inférieure.
2 R. C veut dire Recueil de la Commission.
3 A. veut dire Archives historiques.

Digitized by Google

Canton	*Commune*	*Lieu dit*			*Bibliographie*
St-Jean	Chapelle-Bâton			9	Gauthier 191.
id.	St-Julien-de-l'Escap			18	Lesson II 259.
S-Savinien	Grand-Jean				

Jonzac

Archiac	Brie			4	A I p. 9.
id.	Cierac		Douteux	7	Rainguet 27.
id.	St-Eugène			30	Lesson L C 122.
id.	St-Ciers-Champagne			47	id. IIe 283.
Jonzac	Fontaine d'Ozillac	Entre Fortain et Tugéras	3	33	*Nature* 6 mai. 1893, A XIII 162.
	Meuse			14	Rainguet 214.
Mirambeau	St-Bonnet	Chez-les-Moines près Puissirant		15	A IV 62.
	St-Georges-des-Agouts			37	A V 12.
	Semoussac	La Gourre	3 puits	36	A III 330.
Montendre	S-Moulins	Croix Rouge		39	A IX 316.
	Jussas			45	Rainguet 314.
Montguyon	Clérac		1	32	R C VII 316.
Montlieu	Châtenet		3 Chambres carrées, silos	29	RC XIII 59.
	Montlieu			31	Lesson H 301.
	S-Colombe	Terrier Tatin		41	A XIII 164.
	St-Palais-de-Négrignac	Trou des fadets	3	19	RC III 298.

Marennes

St-Agnant	Champagne		3	6	RC VII 373.
	Soubise		entre 2 pierres levées	23	Le Terme.
	St-Nazaire			48	RC I. 369.
Royan	Royan		pp pécheries	17	RC VI 53.
	S-Pallais		2	20	RC VII 281.
	Vaux			27	Lesson Fastes.

CANTALOUBE.

Digitized by Google

II

Souterrain-refuge des Lourdines, commune de Thenac

Ce souterrain-refuge a été découvert, en 1896, au hameau des Lourdines qui forme l'extrémité ouest du village des Mauds. C'est en ce lieu qu'a dû commencer l'exploitation des carrières de ce nom, qui s'est continuée vers l'Est sur une longueur de plus d'un kilomètre.

Il a été creusé sur le côté droit du vallon qui forme la partie supérieure de la vallée de l'Arnoult, dans une roche calcaire assez élevée pour qu'il fût à l'abri des infiltrations des eaux courantes en hiver.

Dès sa découverte il a été visité par la Commission des Arts et Monuments historiques, qui s'est ensuite transportée à celui du village de Chez-Chevallier décrit plus loin. L'intérêt suscité par cette double visite a fait décider par la Commission qu'une notice, accompagnée des plans [1] de ces deux refuges, serait insérée dans son Recueil, aussitôt que les travaux de déblais permettraient d'en relever exactement les dispositions particulières.

Le refuge des Lourdines appartient à la catégorie de ceux qui possèdent des couloirs à angle droit avec chambres rondes dans le genre de celui de Fontaine-Ozillac (Charente-Inférieure). [2] On peut, en effet, conjecturer à l'examen des lieux, que les chambres 7, 11 et 14, convexes à leur entrée, étaient primitivement petites, rondes et bordées d'un banc circulaire, comme les restes d'un banc de ce genre (20) semblent l'indiquer et qu'elles ont été plus tard l'objet d'un profond remaniement. Cette transformation a pu s'opérer sous l'empire de nouveaux besoins ; grâce à une plus grande sécurité, le refuge momentané est devenu une habitation pour un séjour plus prolongé. La demeure agrandie se serait complétée par des silos ou

1 Ces plans dûs au zèle obligeant de M. C. Bouquet, instituteur-adjoint à l'école communale de Saint-Pallais de Saintes, valent à leur auteur, en raison de la difficulté du travail, les remerciements de la Commission des Arts.

2 *La Nature*, nº 1040, 6 mai 1893.

Digitized by Google

magasins de provisions, indépendants du plan de défense combiné pour la sécurité des habitants.

On peut supposer qu'à une époque ultérieure, la chambre 11, autrefois ronde, a été prolongée en carré long, munie d'un pilier central, entouré à sa base d'un banc en saillie, qui remplaçait le banc circulaire de l'ancienne chambre. Des rainures aux parois prouvent l'existence d'un banc en bois et la division du fond de la pièce en trois compartiments distincts.

Dans la dernière pièce (14) on remarque le reste d'un banc qui semble donner raison, de même que la convexité de la paroi de droite, à l'hypothèse d'une chambre primitivement ronde, d'un accès difficile, par un trou étroit, muni de rainures à barricade. Cette chambre aurait été convertie plus tard en un vaste magasin avec puits (16), bassin de lavage (14) et vaste ouverture (15), laissant pénétrer l'air et la lumière dans des conditions qui ne dénotent plus les mêmes préoccupations de sécurité et de défense qu'aux époques antérieures. Une assez large rainure, établie à la moitié de la hauteur du puits d'aération (15), permettait d'établir un moyen de fermeture ou d'ascension.

On peut donc conjecturer qu'après le remaniement, les pièces 7 et 11 ont seules servi à l'habitation, protégée par les trois barrages (3, 5, 19) et les deux fosses 2 et 4.

Ce refuge ne serait pas isolé. A une dizaine de mètres à l'Est de l'entrée (1) on a aperçu une autre entrée avec rainure dont le dégagement n'a pas été opéré, mais qu'on suppose donner accès à une seconde habitation souterraine.

Lors de sa découverte, le refuge des Lourdines était en grande partie obstrué par des pierres et des débris provenant des champs avoisinants. Les objets recueillis parmi ces pierres ont consisté en os d'animaux, en un goulot de pot de terre non verni paraissant remonter, par sa forme droite, à plusieurs siècles, et en un bout de chaîne de fer, repliée et oxidée au point de ressembler à un bloc de pyrite de fer.

Peut-être les premiers carriers sont-ils les auteurs des remaniements de ce refuge et ses derniers habitants ?

Digitized by Google

Digitized by Google

SOUTERRAIN REFU

NOTICE

1 Couloir d'entrée avec pente rapide.

2.4. Trous de 2m de profondeur percés dans les couloirs.

3.5.19. Coulisses pour portes ou barricades.

6 Couloir de 1m 50 de hauteur.

7 Chambre incomplètement déblayée ayant 1m 70 de hauteur

8 Puits d'aération de bas en haut ayant environ 6m de haut et une largeur moyenne de 0m 52 sur 1m 05, muni de marchepieds pouvant permettre la sortie.

9 Partie incomplètement déblayée.

10 Trou dans la muraille permettant de surveiller l'entrée et d'aérer.

11.14. Chambres ayant environ 1m 90 de hauteur.

12 Colonne pleine avec base de 0m 50 de hauteur ayant dû servir de banc.

13 Entrée de forme ovale ayant 0m 50 de large et 0m 70 de hauteur.

15 Puits d'aération ayant environ 6m de haut et 1m 50 de large

16 Puits contenant de l'eau.

17.18. Ouverture permettant l'accès du puits. 16.

20 Rebord pouvant servir de banc

21 Entaille faite dans la muraille à 1m 10 du sol.

22.23. Trous pour lampe ou luminaire

24. Bassin de 0,25 de profondeur.

b rainure horizontale pouvant recevoir une planche s'appuyant sur la base de la co

r rainures verticales de 0m 50 de hauteur ayant pu servir pour des séparations

t trou communiquant avec la chambre 14, située à 0m 50 du sol.

Digitized by Google

DES LOURDINES (Cne de Thénac)

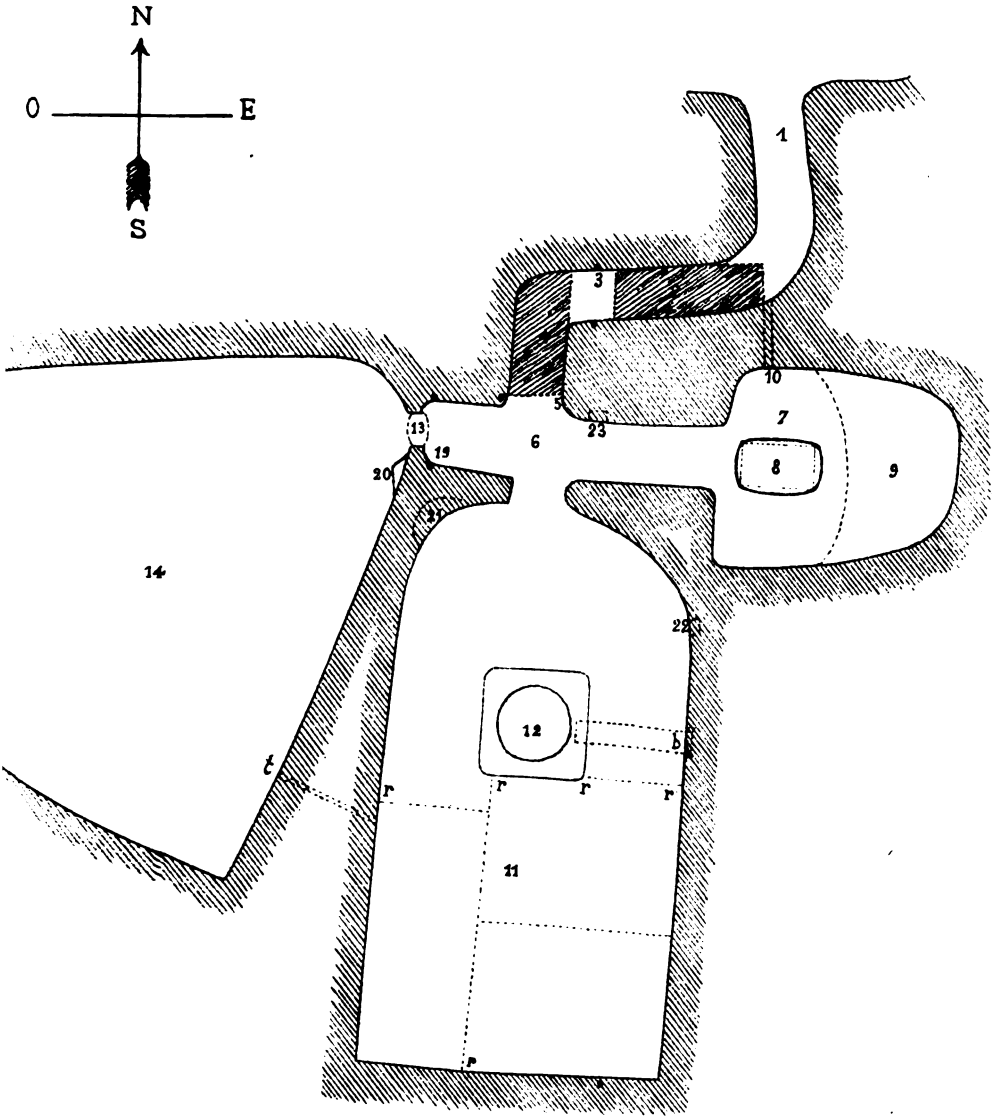

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10m

Echelle $\frac{1}{100}$

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOUTERRAIN REFUGE de Chez

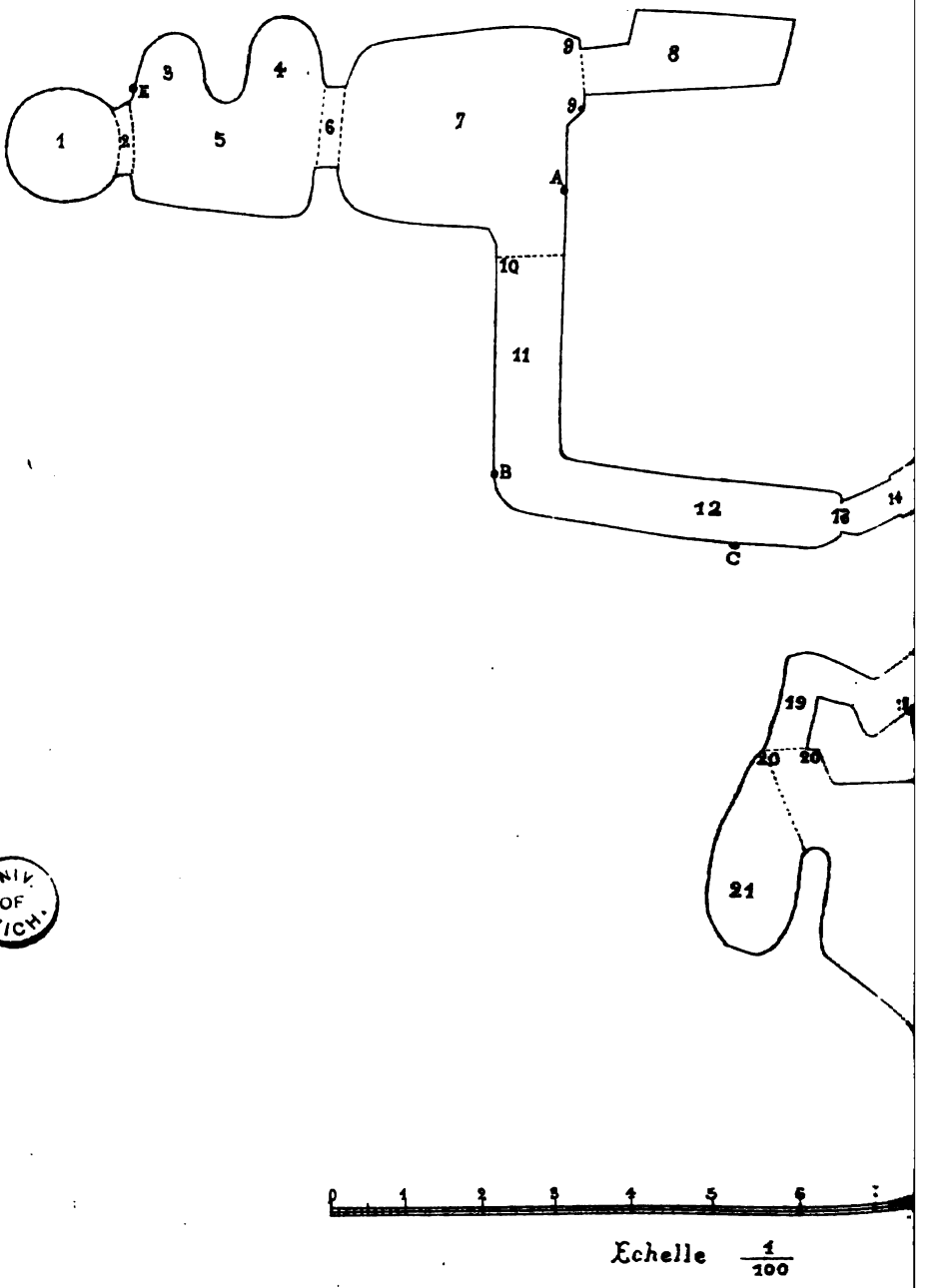

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

ier (Cne de Rétaud)

Légende

1. Ancienne chambre située dans un chai, excavation de 1m50 de profondeur.
2. Porte de 0m75 de hauteur.
3. 4. Excavations pour guetteur avec une entaille E. pour s'asseoir.
5. Chambre de 2m de hauteur.
6. Porte de 0m85 de hauteur.
7. Chambre de 1m50 de hauteur.
8. Primitive entrée aujourd'hui fermée.
9. 10. Coulisses pour portes.
11. Corridor de 1m40 de hauteur.
12. Corridor ayant en B, 1m35 de haut, en C, 0,90 de haut.
13. 14. Passage pour un seul homme situé à 0m45 du sol ayant 0m35 de haut, et à l'extrémité 14, 0m50 de hauteur.
15. Corridor de 1m80 de hauteur.
16. Excavations.
17. Corridor de 1m80 de hauteur.
18. Trou situé à 1m du sol et communiquant avec la chambre 22.
19. Entrée de la chambre 22, ayant 0m50 de hauteur.
20. Coulisses pour porte.
21. Partie à peu près comblée de pierres.
22. Chambre ayant 1m80 de hauteur.

A B C D Trous pour placer un luminaire.

D

10m

Digitized by Google

Digitized by Google

Souterrain-refuge de Chez-Chevallier

—

A six cents mètres environ du refuge des Lourdines, de l'autre côté du vallon, vers le sud-ouest, existe au village de Chez-Chevallier, commune de Rétaud, un autre souterrain-refuge, anciennement connu.

Ce refuge semble appartenir à la même époque que celui des Lourdines et avoir subi, comme lui, des agrandissements ultérieurs. N'est-il pas facile de retrouver dans les pièces 1 à 8, qui constituent la partie nord du refuge de Chez-Chevallier, le couloir à angle droit, les trois chambres rondes, les rainures et la porte basse du refuge des Lourdines ? — La pièce n° 1, de forme ronde, n'est pas l'entrée, qui n'avait pas une telle forme, mais la dernière chambre du refuge dont le plafond a été percé pour les besoins de l'habitation moderne superposée. La véritable entrée est celle qui est indiquée au n° 8. Le reste du souterrain semble avoir été l'objet d'un prolongement postérieur, soit pour assurer dans la pièce n° 22 un dernier refuge en cas d'extrême péril, soit pour mettre en lieu sûr, à côté de l'habitation, des provisions et réserves qui n'auraient pas trouvé place dans les anciennes chambres rondes.

Le champ des conjectures est vaste dans l'étude de ces souterrains-refuges. Ne serait-il pas logique de considérer comme appartenant à l'époque la plus ancienne ces refuges peu développés, du genre de celui de Berneuil, caractérisés par un étroit couloir de descente en colimaçon, par une entrée basse et étroite, munie de rainures à barricade et par trois petites chambres rondes, bordées d'une banquette circulaire et communiquant entre elles par d'étroites ouvertures à rainures ?

A ce refuge temporaire, privé d'air et de lumière, utilisé en cas de danger, auraient succédé des demeures souterraines plus spacieuses, plus habitables, mieux éclairées et munies de pièces accessoires nécessitées par les besoins d'un séjour plus prolongé.

Il est de l'honneur d'un érudit en ces matières de dresser la carte des souterrains-refuges de la région, d'en réunir les plans, de déduire de leur rapprochement des classifications qui permettraient de dégager des probabilités sur la série des transformations successives de ces primitives demeures.

Digitized by Google

On discutera longtemps sur l'origine de ces demeures que peu de textes [1] éclairent dans le passé. Elles formeraient un chapitre intéressant de l'histoire des habitations de l'homme ; mais on ne peut méconnaître qu'un certain nombre d'entre elles ont nécessité, en raison de la dureté de la roche l'emploi d'outils en bronze ou en fer.

ESCHASSÉRIAUX.

LES COMPTES D'ALFONSE DE POITIERS

(*Suite et fin*) [2]

— Compotus Johannis de Sours, militis, senescalli Xanctonensis, de termino Ascensionis factus apud Nogentum Herenberti, anno domini millesimo CC° LX° primo.

— De fine compoti debuit dictus senescallus VIII^c XLIX lib. IX^s XII^d.

— Recepta extra balliviam. De domino Fulcone de Mastacio, pro ballo terre Talleburgi eidem concesso a domino comite et pro racheto dicte terre, scilicet pro III^m III lib. reddendis per sex terminos, pro quarta paga V^c lib.

De Theobaldo de Grangiis pro racheto terre uxoris sue, filie P. de de Ressia defuncti, pro medietate, XII lib. X^s.

De Johanne de Parençay, milite, pro racheto terre liberorum Ymberti de Forz, militis defunti, site apud Lolei, pro medietate, XII lib. X^s.

De domino Helya de Richemont, milite, defuncti (sic), pro racheto terre sue de Lentille LX (sic) X^s.

De domina Angelina Engebaude pro racheto terre sue, pro toto XL^s.

De Henrico de Talneio pro racheto terre sue pro toto X^s.

Summa V^c IIII^xx lib. XX^s.

— Domanium domini comitis. De prepositura de Rupella pro ultimo tercio, VI^c XXXIII lib. VI^s VIII^d.

---

1 Les Gaulois sont très habiles dans le percement des souterrains et il n'y a pas de travaux de ce genre qui ne soient connus et usités chez eux (Guerre des Gaules, livr. VII).

2 V. tome XI (4e série, tome Ier), p. 245. — Tome XIII (4e série, tome III, p. 407).

Digitized by Google

De prepositura de Banaone, pro secundo tercio, IIII xx lib.

De prepositura sancti Johannis Angeliacensis, de vigeria, de halis et de portu ejusdem ville, pro ultimo tercio, 266 libras 13 sols 4 denarios.

De minutis costumis ejusdem ville, pro ultimo tercio, 6 l 14 s 4 d.

De censu tusche de Paleon, pro medietate, 52 s 6 d.

De priore de Anerio pro gisto domini comitis, pro medietate, 100 s.

Summa 994 l 5 s 10 d.

— Conqueste super comitem Marchie. — De magno feudo Alnisii, pro secundo termino, 833 l 6 s 8 d.

De prepositura de Talniaco super Wltunum, pro ultimo tercio, 100 l.

De prepositura Xanctonensi, halas et minuta costuma, dicte ville, pro ultimo tercio, 213 l 6 s 8 d

De balliam Marannie, pro ultimo tercio, 436 l 13 s 4 d.

De prepositura de Columberio, pro ultimo tercio, 20 l.

De prepositura de Fronteniaco, pro ultimo tercio, 120 l 13 s 4 d.

De vendicione foreste Baconesii, 140 l 40 s.

Summa 1772 l.

— Terre forefacte. — De terris forefactis circa Fronteniacum, pro ultimo tercio, 17 l 6 s 8 d.

De terris forefactis circa Surgerias, pro ultimo tercio, 13 l 6 s 8 d.

De terra Aymerici Alart, scilicet de furnis de Forras, pro ultimo tercio, 7 l 6 s 8 d.

De minagio de Rupella, pro ultimo tercio, 8 l 6 s 8 d.

De domo Richardi Joce, pro medietate, 12 l 13 s 4 d.

Summa 80 l 113 s 8 d.

Expleta, summa 140 l 5 s.

Summa recepte ballivie 2850 l 19 s 6 d.

Summa totalis recepte ballivie cum expletis 2992 l 4 s 6 d.

— Expense. Liberationes. — Garnisio Xanctonensis 18 s 4 d per diem pro XI xx et XV diebus, ab octabis Candelose usque ad festum sancti Johannis, VI xx lib. LV s.

Capellano dicti castri, pro tercio, 6 l 13 s 4 d.

Garnisio de Rupella, 17 s 6 d per diem ; pro dicto termino 118 2 s 6 d.

Capellano pro tercio, 6 l 13 s 4 d.

Castellano sancti Johannis Angeliacensis, pro tercio, 13 l 6 s 8 d.

Digitized by Google

Castellano de Banaone, pro tercio, 16 l 13 s 4 d.

Quatuor servientibus in foresta de Banaone, cuilibet VI d per diem, pro dicto termino 13 l 10 s.

Castellano de Paracol, 3 s per diem, pro dicto termino, 20 l 5 s.

Cuidam servienti in dicto castro, 10 d per diem ; — 112 s 6 d.

Castellano de Vernia, 2 s per diem ; — pro dicto termino 13 l 10 s.

Quatuor servientibus in foresta Baconesii, cuilibet 6 d per diem, 13 l 10 s.

Arpentatori, 12 d, per diem ; de dicto termino 6 l 15 s.

Rad. (Radulpho) ? venditori forestarum 2 s, per diem, 13 l 10 s.

Summa 370 l 16 s 8 d.

Au revers se trouvent la liste et le détail des exploits :

De Petro Acquir.... cuidam impositum fuit quod volebat interficere Mosse in murtrato graviter vulneratum per duos garciferos qui fugerunt, qui habueront a dicto, litteras suas sigillo suo sigillatas, de IIII xx lib. de debito, et pro eo quod ipse dictus P. fidejussit pro quodam garcifero et uxore sua suscriptis, in murterio predicto usque ad centum marchas argenti, et fugerunt ; — qui finavit ad ducentas libras ; pro secunda paga, 50 l.

De filio Nicholaï de Mause cui impositum fuit quod interfecerat quendam hominem ; pro toto 50 l.

De expletis foreste de Banaone, 32 s 6 d.

De Guillelmo Gardrat, milite, X s.
De Arnaudo de Costau, X s.
De Benedicto Bernardo, X s.
De Fulcaudo Boiche et Helya Rosselli, X s.
De Gaufrido Giraudi, milite, X s.
De Guillelmo Malet, XXII s VI d III m.
De Guillelmo Ythier XXX s.
} pro defectibus.

De expletis maresiorum de Ryoust, XXX s.

De terra Gaufridi Brian que est in manu domini comitis pro défectu hominis (sic) XV s.

De Richardo Gataut pro eo quod eidem concederetur ut terram suam expletaret ante quam esset in etate ; pro medietate, 12 l 10 s.

De Hagno Judeo qui furatus fueret quondam (ou quoddam) librum de lege sua. X l.

De quodam Judeo qui negavit quod non habuerat quedam jocalia que furata fuerant, et post ea cognovit, pro quo computavimus ad

Digitized by Google

compotos omnium Sanctorum nuper preteritum, 15 l ; de residuo, C c.

De expletis ville de Nancras, 15 s

Feoda et Helemosina.

Domino Guillelmo Maingoti, pro tercio, 66 l 13 s 4 d.

Domino Hugoni, fratri suo, pro medietate, 50 l.

Decano Xanctonensi pro archipresbitero Burdegalensi, pro tercio 13 l 6 s 8 d.

Abbatie sancti Bernardi Parisiensi, pro toto 130 l.

Abbatie Fontis Ebraldi, pro medietate, 15 l.

Templo, pro medietate, 100 s.

Abbati Sancti Leonardi, pro medietate, 12 l 10 s.

Abbati de Sabluncellis, pro toto. 40 s.

Lamberto de Ponte, pro toto, XX l.

Magistro Joanni de Syuraio, pro medio, C s.

Pro cereo Sancti Johannis Angeliacensis a festo Candelose usque ad festum Sancti Johannis, 7 l.

Pro cereo Sancti Eutropii, a dicto termino, 7 l 15 s.

Capellano beate Marie Xanctonensis, pro medietate, 40 s.

Abbati Fontis dulcis, pro toto, 5 s.

Bernardo dou Coil (ou Toil), pro excambio de Paraco, pro toto, XXX l.

Summa III c LXVI l X s.

Opera. Pro ecclesia beate Marie Xanctonensis reparanda, XX lib.

Pro fenestris cohue Xanctonensis reparandis, IIII s III d.

Pro molendinis Xanctonensis reparandis, IIII l III s.

Pro furno dicte ville reparando, XII s VI d.

Pro fuerna reparanda, XVIII s

Pro molendinis de Fronteniaco, VIII s.

Pro molendinis de Sanceio (*ou* Semanceio) XX s.

Pro molendinis et furno de Talneio, XVII s.

Pro operibus castri Xanctonensis, XL s.

Pro vineis de Goteris excolendis que devenerunt domino comiti de Giraudo de Gordon qui decessit sine herede et sine testamento faciendo, XXVII l VII s VI d.

Pro cisterna halarum de Rupella facienda, XL l.

Pro plasterio empto, VIII l XII d.

Magistro qui tegit dictas halas de adesia, XXX l.

Pro clavis emptis ad dictas halas, XXXIII l IIII s VI d.

Digitized by Google

Pavatori qui pavavit curiam, scilicet tesiam, pro VI s, XXXVI l.

Lathomo qui facit muros halarum de Rupella, de residuo VI xx VI l X s VI d.

Pro adesia empta ad opus dictarum halarum IIII xx XIX l VII s IX d.

Pro fossis faciendis sub columpnis dictarum halarum, pro lapidibus et lathomis, XXXVII s II d.

Pro ferraturis duarum fenestrarum lucannes, XXX s.

Pro minutis operariis et pro terra removenda et adequanda, CX s IX d.

Pro terra remota de camera privata et pro fundamento faciendo, XLV s.

Pro lignis emptis ad coquendum plastrum XXXIIII s III d.

Pro ferrata domus de porta XXXII s.

Pro ferraturis fenestrarum de cameris privatis VIII s.

Cuidam plumbario qui plumbavit pomellos, ex parte maris, XX s.

Pro II ferraturis faciendis in pignone, ex parte ville de Rupella XXXIX s.

Pro tribus canalibus, XXIIII s.

Pro faciendis fundamentis parvorum murorum, ex parte maris, VIII s.

Pro terra apportanda pro pavamento, et pro domo, ex parte maris adequanda, IIII lib. XVIII s.

Pro II pomellos ex parte maris
Pro plumbo et stanno empto } LXXVI s IX d.

Pro canellis faciendis ad opus castri de Rupella, LXX s.

Pro halis Sancti Candidi XLI s.

Summa IIII c LX III lib. VII s. XI d.

Minuta expensa.

Lupario pro XI lupulos, XXXIII sol.

Rogerio Branche de Fo pro marchimento (ou merchimento) nemoris sui de Baconesio, XX s.

Cuidam nuncio qui ivit apud Andegavum pro denariis ferendis pro adesia, VIII s.

Pro quadam platea locata ad ponendum adesiam, Xs.

Pro locagio domus magistri Johannis carpentarii, per annum, C s.

Magistro Yterio de Nabinaus, causidico, qui fovet causas domini comitis coram judicibus ecclesiasticis, pro medietate, C s.

Digitized by Google

Tribus hereticis, in castro Xanctonensi, cuilibet VIII d. per diem, pro VI xx et XV diebus, XIII lib. X s.

Duobus servientibus custodientibus, cuilibet VIII den. per diem, pro dicto termino, IX lib.

Domino Aymerico Chasteigner pro expensis suis veniendo ad presentis compotos X lib.

Pre denariis apportandis et conducendis in Franciam, XXV lib.

Summa LX XI lib. XII d.

Pro gagiis senescalli de presenti compoto, C lib t.

Summa totalis expensis ballivie, XIIII c XXI lib. XV s VII d.

Item pro puella (ou puellis) de Talneio, C lib.

Item pro helemosinis domini comitis de presenti compoto datis religiosibus Xanctonensibus IIII xx X lib.

Fratribus Sancti Johannis Angeliacesis, C s.	
Fratribus Xanctonensibus.	XII lib.
Item eisdem pro fabbrica ecclesie sue.	XX lib.
Fratribus minoribus de Rupella. . .	X lib.
Predicatoribus de Rupella.	X lib.
Domini Dei de Rupella.	LX S.
Domini Dei de Tailleburgo.	LX S.
Hospitali de Raigni.	C S.
Hospitali de Porceio.	LX S.
Predicatoribus de Ponte	X lib.
Fratribus saccorum de Ruppella . .	XL lib.
Monialibus de Wasconia	XL S.

(*A la suite une main, l'index allongé, désigne l'autre partie de la page où se trouve le total, avec cette mention* :

Huc vadit summa istarum helemosinarum.

Summa totalis expense XVI c XI lib. XV s VII d.

Restat quod debet senescallus de presenti compoto, XIII c IIII xx lib. VIII s XI d.

Item de recepta extra balliviam, V c IIII xx et I lib.

Item de arreragio, VIII c XLIX lib. IX s XI d.

Summa totalis debiti, II m VIII c X lib XVIII s X d.

De quibus solvit pariter apud Templum, M. VIII c lib.

Et sic restat quod debet dictus de presenti compoto per totum M. X lib. XVIII s X d.

Digitized by Google

Fol. 24

Compotus domini Johannis de Sours, militis, senescalli Xanctonensis, de termino omnium Sanctorum, anno domini M CC° LX ° primo.

De fine compoti precedentis debuit dictus senescallus MX lib. XVIII s X d.

Grossa rascheta.

De domino Fulcone de Mastacio pro ballo terre Tailleburgi eidem concessa a domino comite et pro racheto dicte terre, scilicet pro III m III c lib. pro quarta paga, V c L. lib.

De Theobaldo de Grangiis pro racheto terre uxoris sue filie P. de Ressia, pro ultima medietate, XII lib. X s.

De domino Gileberto Chasteigner, pro domino Johanne Le Tiays, milite, C. lib.

De Radulpho Ennoi, pro racheto terre uxoris sue, pro prima medietate, IIII lib.

Summa V c LX VI lib. X s.

Domanium.

De prepositura de Ruppella que non fuit affirmata in hoc anno a festo beati Johannis Baptiste usque ad vigiliam beatorum Symonis et Jude, de minutis costumis dicte ville, II c lib. XVI s.

Item de costumis navium applicantium ad dictum portum III c IIII xx lib. LX XIIII s VIII d.

Item de expletis dicte prepositure XXXV lib. XII s.

Summa prepositure VIc XX lib. II s VII d.

De prepositura de Banaone, pro ultimo tercio, IIII xx lib.

De prepositura Sancti Johannis Angeliacensis, de vigeria, de halis et de minutis costumis, pro primo tercio, VII xx XIII lib. VI s VIII d.

De talliata de Boeto, pro toto, LX lib.

De priore de Anesio, pro gisto domini comitis, pro medietate, C s.

De maresiis de Rione, pro toto VI lib. IX s II d.

De furno de Paraco, pro toto, IX lib.

De censibus de Paraco, scilicet de festo Pentechostis preterito, XXXI lib. II s.

Item de portu Sancti Johannis recepto apud Talneium super Wlturnum, pro primo tercio, II c XXVI lib. XIII s IIII d.

Summa XI c IIII xx XI lib. XIII s X d.

Digitized by Google

Conqueste.

De magno feodo Alnesii, pro ultimo tercio, VIII c XXXIII lib. VIII d.

De prepositura Talnei super Ulturnum, pro primo tercio LXX lib.

De ballivia Marempnie que non fuit affirmata, in hoc anno III c lib. XIII s X d.

De prepositura de Colombis, pro primo tercio XV lib.

De prepositura de Frontenay pro primo tercio C. lib.

De vendicione foreste de Baconais VIII xx XVII lib. XIII d.

De villa de Nancras, pro primo tercio VIII lib. VI s VIII d.

De terra Gaufridi Vigerii de Danzac, pro toto XXX s.

De Rollando de Voe et de Johanne Arnaudi de Chances, de terra sua de La Gilebertere, pro duobus obolis aureis, X s.

De Gaufrido de Chonner, de censu, pro toto III s.

Pro tribus modiis vini rubei de vinea Mahence de Niolio venditis LX s.

Summa M V c IX lib. XI s III d.

Terre forefacte.

De terris forefactis circa Frontenay, pro primo tercio XVII lib. VI s VIII d.

De terris forefactis circa Surgerias, pro primo tercio XIII lib. VI s VIII d.

De terra de Sonavilla, pro primo tercio XX lib.

De terra Aymerici Alart, scilicet de furnis de Forras, VII lib. VI s VIII d.

De minagio de Rupella, pro anno tercio VIII lib. VI s VIII d.

De terra Sequardi de Lipanière, pro toto L S.

De terra Helie Gileberti, militis, pro toto XLVII s.

De domo Richardi Jouce, pro medietate, XII lib. XIII s IIII d.

De censu molendine (ou molendinarum) Templi de Rupella, LX II S. VI d.

De platea ubi equi currunt, XXXII s VI d.

De terris forefactis circa Conac et circa Mauritaniam affirmatis pro X lib., per annum ; pro primo tercio LXVI S. VIII. d.

Summa IIII xx XI lib XVIII s VIII d.

Summa recepte ballie II m VII c IIII xx XIII lib. III s IX d. Expleta [1].

---

1 Les exploits sont au verso du compte ; le détail s'en suit.

Digitized by Google

Expleta VIII xx IIII lib X s.

Summa recepte ballivie tum explectis II m IX c LVII lib. XIII s IX d.

Expleta.

De expletis foreste de Banaone, XIIII lib. XVIII s VI d.

De Petro Bove V s pro quadam emenda.

De tribus fratribus de Alemannia pro defectibus, XXV s.

De Michele Boder et de duobus fratribus suis, XXIV s VI d.

De bonis cujusdam hominis venditis, qui interfecit uxorem suam XXXIX s.

De domino Helya Davi, milite, pro eo quod maritavit quamdam domicellam contra inhibicionem domini comitis qui erat in custodia ejusdem per dominum Comitem, pro medietate C s.

De Petro Maleti de Nentille pro eo quod impejoraverat vina vendita mercatoribus, XXV lib.

De quadam domicella que vi capta fuerat et perquisita a domino senescale de loco ubi tenebatur, que postea fuit in custodia Helye Davi et amicorum suorum, et defensum fuit eisdem ne maritarent ipsam sine licencia domini comitis et post ea maritata fuit sine licencia predicta, ab ipso qui ipsam cepit in uxorem, pro medietate XV lib.

De magistro Johanne Vilani pro quodam loco eidem concesso in quodam parvo cursu maris in Marempnia scilicet in cursu de Grossolio, ad X s censuales ad faciendum duos molendinos, pro toto C s.

Prepositura de Colombis primo affirmata fuit Petro d'Agonai, a XXV lib. et C s encherimenti; postea encherivit Guillelmus Bloyas de C s et sic fuit a XXX lib. Posta encherivit Reg. Martini de C s et sic fuit a XXXV lib. Item Guillemus Bloidus a XL lib. et postea dictus Reg Martini a XLV lib., cui remansit.

Suite du verso :

Expense et liberaciones.

Garnisioni castri Xanctonensis XVIII s IIII d per diem, pro VI xx XVII diebus a festo sancti Johannis Baptiste usque ad Octabas omnium Sanctorum VI xx lib. CXI s VIII d.

Capellano ejusdem loci pro tercio VI lib. XIII s IV d.

Garnisioni de Rupella XVII s VI d per diem, pro dicto termino C XIX lib. XVI s VI d.

Capellano, pro tercio VI lib. XIII s IIII d.

Digitized by Google

Castellano de Banaone, pro tercio XVI lib XIII s IIII d.

Quatuor servientibus in foresta de Banaone, cuilibet VI d per diem; pro dicto termino XIII lib. XIIII s.

Castellano de Paraco III s diem (*sic*); pro dicto termino XX lib. XI s.

Servienti qui est in dicto castro X d per diem; pro dicto termino C XIII s IIII d.

Castellano de Vernia II s per diem; pro dicto termino XIII lib. XIIII s.

Mathero (ou Matheo) servienti in foresta de Baconeis ex quo concessa fuerunt et gagia CXVII s.

Duobus servientibus in dicta foresta, cuilibet VI d per diem, VI lib. XVII s.

Pro gagiis arpentatorum XII d per diem; VI lib. XVII s.

Radulpho, venditori forestarum, II s per diem; XIII lib. XIIII s.

Duobus servientibus qui fuerunt licenciati in foresta de Baconeis qui habebant quilibet VI d per diem, pro LIIII diebus LIIII s, antequam Matheus veniret.

Cuidam servienti qui custodit castrum sancti Johannis Angeliacensis pro VI xx XVII diebus VI lib. XVII s.

Summa III c LX XI lib. XVI s VI d.

Feoda et Elemosine.

Domino Willelmo Mangoti pro tercio LX VI lib. XIII s IIII d.

Domino Hugoni, fratri suo, pro medietate L lib.

Archiepiscopo Burdegalensi, pro tercio XIII lib VI s VIII d.

Abbatisse Fontis Ebraudi pro medietate XV lib.

Abbati Sancti Leonardi de Calmis, pro medietate XII lib. X s.

Templo de Rupella, pro medietate C s.

Priori de Cadolio, pro uno sextario frumenti ad mensuram Marempnie XXX s.

Capellano Beate Marie Xantonensis pro medietate XL s.

Domino Poncio de Mirabello pro toto II c lib.

Domino de Ponte, pro toto II c lib.

Domine de Mauritania, pro toto L lib.

Domino Philippo de Sancto Quintino pro excambio de Paraco, pro toto XX lib.

Magistro Johamis de Syuraio, pro medietate C s.

Relicte Gaufridi Desire pro dote sua, pro toto XXXII s VI d.

Digitized by Google

Pro censu molendini Raquaut siti apud Xanctonas pro toto IIII s.

Pro cereo sancti Eutropii a festo sancti Johannis usque ad festum omnium Sanctorum, pro toto VII lib. XVIII s VI d.

Pro cereo sancti Johannis Angeliacensis VI lib. II s VI d.

Priori de Essartis pro toto XXV s.

Summa VI c LVIII lib. VII s VI d.

Opera.

Pro adesia empta ad halas de Rupella et apportanda de pereria per magistrum Johannem de Bernai tam per terram quam per mare, et eamdem decharchandam, VI xx XVIII lib XV s II d.

Pro minutis operibus et pro fossatis priv atarum faciendis VII lib. X d.

Pro ferratura IX fenestrarum, ex parte maris, IIII lib. XII d.

Pro ferratura IX fenestrarum, ex parte maris, IIII lib. XII d.

Pro ferraturis ad opus dictarum halarum XX s.

Pro quadam duodena fenestrarum coleisses pro marramento ipsarum empto XII s VI d.

Pro marramento sex graduum factis (sic) in dictis halis LX. X s. IIII d.

Pro clavis paumez (peut-être un signe au-dessus). III s.

Pro carpentaria ipsorum graduum tradita en tache LX VIII s IIII d.

Pro duabus braciis plombi positis in fenestris coleisse XXII s.

Magistris qui approbaverunt opus carpentarii qui fecit halas III s.

Pro duabus giroetis in domo ex parte maris XVI s.

Pro calce empta et pro sablone ad domum et ad portallum, VII lib.

Item pro minutis operibus ad dictas halas, XL s.

Item pro operibus factis per manum magistri Johannis Carpentarii et per castellanum de Rupella in castro dicti loci XVI lib. XVII s VI d.

Pro molendinis de Faugere reparandis XXX s.

Pro operibus castri Sancti Johannis Angeliacensis XI s VIII d.

Pro operibus castri de Paraco XI s.

Pro carpentaria facendia in domibus de Vernia XXI lib.

Pro tegendis et reparandis dictis domibus XI lib. V s.

Pro terra portanda ad tapas faciendas IIII lib. XII d.

Pro calce empta pro clavis XXIII s VI d.

Pro grangia curanda V s.

Pro palis levandis de fossatis V s.

Digitized by Google

Pro quatuor milibus tegule emptis XLII s.

Pro quodam furno faciendo apud Nancras, LX s.

Pro turre de Talneio reparando LVII s VI d.

Pro ponte de Vernia reparando XIIII s.

Pro turre de Mausifrote reparanda IIII lib.

Magistro qui fecit halas de Rupella, pro maremento ipsarum et pro aliis operibus factis in dictis halis extra pactum suum, IIII xx IIII lib.

Magistro Johanni Le Plastrier pro duobus gradibus lapideis faciendis in dictis halis et pro muris ville levandis et reparandis ad altitudinem dictarum halarum et fenestris in dicto muro faciendis XXXV lib.

Guillelmo Empestreville pro residuo dictarum halarum tegendarum, XXXII lib. X s.

Pro quatuor milia tegule ad opus halarum Sancti Candidi et pro ipsis tegendis LX s VI d.

Pro dictis halis tapandis C s.

Pro halis sancti Johannis reparandis LX XII s VI d.

Pro molendino de Banaone reparando XII s IIII d.

Summa IIII c lib. LX XI s VI d.

En marge : Summa halarum Rupella III c XXI lib. II s I d.

Minuta expensa. Custodibus qui servaverunt quemdam latronem apud Campaniam II s VIII den.

Pro tribus duodenis doliorum emptis ad ponendum vinum Xanctonensem et de Marempnia XXV lib.

Pro circulis cubarum et magnorum doliorum et pro torculari de Campania reparando et pro vineis faciendis apud Favaus et apud Bellum Locum, et pro aliis expensis in vendemiis XL lib.

Pro vineis Mahence que mortua fuit sine herede, scilicet pro duabus peciis excolendis, LX s.

Pro duobus duodenis doliorum emptis et missis apud Marempniam XIII lib. X s.

Pro vineis de Gontieris rebinandis et forchecandis VIII lib. III s IX d.

Pro eisdem vindemiandis et pro vino reportando in doliis IX lib. XIIII sol. VI den.

Pro triginta sommis vindemie redditis complentatoribus de Goteres, LX s.

Digitized by Google

Pro censu dictarum vinarum IIII lib. X s.

Pro doliis emptiis et portatis apud Sanctum Rogacianum, pro vino domini comitis reponendo, IX lib.

Pro nemore de Campania empto a petitoribus et pro jure suo quitando, LX s.

Pro hais de Mausiaco mesurandis de mandato inquisitorum VII lib. VIII s VIII d.

Inquisitoribus, X lib.

Cuidam cautico clerico qui fovet causas domini Comitis coram judicibus ecclesiasticis, C s.

Cuidam clerico qui scribit vendas foreste de Baconeis et recipit easdem, L s.

Pro quinque incherimentis portus de Talnei, L lib.

Item pro duobus incherimentis prepositure de Colomb(is) (ou Colomb (eriis), L s.

Pro tribus militibus qui sunt in prisione apud Xanctonas, cuilibet VIII d, per diem, pro VI xx XVII diebus XIII lib. XIIII s.

Duobus servientibus, cuilibet VIII d per diem qui custodierunt eos, pro dicto termino IX lib. II s VI d.

Pro denariis ferendis et pro locagio quarrigie et pro eorum expensis qui duxerunt XXX lib.

Item pro magistro Johanne de Bernay, XI lib., scilicet pro equo suo a festo omnium Sanctorum, anno LX o, usque ad festum subsequens.

Fratribus Trinitatis Tailleburgi, C s.

Summa XII xx lib. VI s.

Pro gagiis senescalli C L lib.

Summa totalis expense XVIII c XXIIII lib. XIX d.

Restat quod debet senescalibus de presenti compoto de baillivia sua XI c XXXIII lib. XII s II d.

Item de rachetis V c LX VI lib. X s.

Item de arreragio M X lib. XVIII s X d.

Summa totalis debiti II m VII c XI lib. XII d.

De quibus solvit Templo M et IX c lib.

Et sic restat quod debet dictus senescallus, per totum VIII XI lib. XII d.

Digitized by Google

Au feuillet 32 : [1]

Hoc fuerunt tradita Ansoldo clerico per nostrum magistrum Guichardi et post modum Egidii Camelini.

Notes et engagements concernant le prévôt du Puy, Geoffroy de Lusignan, même canton, dont plusieurs chevaliers et notamment Challes de Rochefort se portent plèges ; — de Savary de Thouars pour le rachat de Thouarçais ; — de Guionet de Thouars pour le rachat du droit qu'il a eu la tarre de Talmondois (2200 lib. pict.) — Du commun des barons du Thoarçois, pour même cause, 4900 livr. ts. — De Geoffroy de Chateaubriand, pour le rachat de sa femme, M V c lib. pict, même cause.

« De mon segnor Challe de Rochefort et ses pairiers V c lib pict. pour les filles de Tannoi, deu rachat de Talemondois dont il fut fine quant la pais fu fete entre le conte d'Anjou et le viconte Renaut et la vicomtesse Marguerite et les dites filles ; et sont à paier à la Touz sains prochiene en l'an LX IX o et sont quites de II c lib. qui leur furent prestées par parties, que me sire Jehans de Nantuel se recorde que les leur furent données sanz lettres.

'Derechief des biens feu Robert de la Ferté, jadis bourjois de La Rochelle, IIII c lib. pict. par la main dou gardien des freres meneurs de La Rochelle par l'aide de la Terre sainte, à mon segnor le Conte, sanz lettres.

Derecheif pour la maison à la fame feu Guillaume de Faie, bourjois de La Rochelle, qu'en appelle La Gourmenaudière confermer à lui, un marbotin, chascun an, et XXX lib. t. d'entrée, à paier à la Touz sains prochiene, par lectres baillées au séneschal de Saintonge.

De Pierre Herbert, bourjois de La Rochelle, XXI lib. V s ts por conserver La Mote ; à paier à la Tousains, prochienne par lettres baillées au séneschal de Saintonge.

Des bourjois de Poitiers pour l'aide de la terre sainte V c lib. ts. à paier à la Touz sains sans lettres, (ajouté) : de quibus computati fuerunt in valore terre in termino Omnium Sanctorum, anno LX o VIII o, IIII c lib. t.

A la suite, des droits analogues aux francs fiefs :

13 liv. sur 50 — 9 liv. sur 20 — 10 liv. sur 40 — 9 liv. sur 20 —

---

1 V. Bardonnet, *loc. cit.*, p. 35.

Digitized by Google

8 liv. sur 20 — 12 liv. sur 30 — 12 liv. sur 30 — 60 sols sur 8 liv. — 11 liv. sur 28.....

De la lectre aux hommes de Baconnois doublée XXV lib. pro sigill.

De la lectre li dame de Moretainne, XXV lib. t. por le seel.

De Pierre Fouchier por VIII lib. XII s ou environ acquises, XXX lib. à paier à la Touz sains prouchienne, en l'an LX o nuef.

VARIA

Fouilles et Découvertes

—

ARCHÉOLOGIE GALLO-ROMAINE. — M. Morand, entrepreneur de terrassements à Saintes, et membre de la Société Archéologique, a recueilli dans les fondations d'une nouvelle maison, située rue de la Roche, à quelques pas de l'église St-Vivien, une plaque de marbre gris des Pyrénées portant une inscription funéraire.

Cette plaque, de 40 centimètres de large sur 20 centimètres de hauteur environ, gisait isolée dans une terre noirâtre remuée, renfermant des débris d'ossements, de briques et de poteries, véritable terre de cimetière ancien, où se sont trouvés enfouis, du reste, un certain nombre de grands tombeaux en pierre de taille. Bien qu'elle ait été accollée au ciment à un monument quelconque, elle ne paraît avoir aucun rapport avec ces tombeaux.

L'inscription qu'elle porte est du temps des consuls Gratien et Equitius, nommés pour l'année 374, et non remplacés en 375.

Cette trouvaille est fort importante à divers points de vue, notamment en ce qu'elle permet d'établir que dès le milieu du IVe siècle, il existait un cimetière au quartier St-Vivien et aux abords de l'église actuelle, qui était un lieu dès lors *extra muros*.

Nous donnons sous toutes réserves une première lecture de cette inscription.

GRATIANO AVG TER ET EQVITT
OVC CONSREDDITIOMVSTELAES
DIVNONMANSP

—

I. ARCHÉOLOGIE GALLO-ROMAINE (V. mémoire ci-joint. — 2. COINS ROMAINS. — Notre confrère M. Ph. Delamain a acquis récemment une série de coins de médailles romaines qui mérite de retenir l'attention, étant donnée leur origine *avouée*. On les aurait découverts dans une fouille, au faubourg Saint-Vivien de Saintes, il y a une vingtaine d'années. L'inventeur organisa autour de sa trouvaille la conspiration du silence et ne consentit jamais à la laisser sortir de chez lui. Personne ne la connut, sauf deux ou trois amis, et deux amateurs qui offrirent, dit-on, de l'acheter, mais qui se heurtèrent contre un refus inexorable. (Nous reproduisons la légende telle qu'elle nous a été donnée). Ce jaloux propriétaire céda cependant, en juin dernier, aux instances de son coiffeur, et, par l'intermédiaire

Digitized by Google

d'un marchand demeurant à Cognac, vendit son trésor moyennant une somme minime.

Pourquoi la présence d'un lot important de coins romains chez un habitant de la ville ne fut jamais révélée; pourquoi les étrangers au courant de la chose gardèrent le secret absolu ; pourquoi nul de ceux qui s'intéressent à tout ce que l'on déterre de remarquable à Saintes n'en reçut avis pendant vingt ans ; pourquoi une si rare découverte ne fut présentée à nos sociétés savantes ; pourquoi on chercha hors de notre ville un acquéreur sans essayer d'en trouver un, soit parmi les amateurs saintais, soit parmi les conservateurs des musées, c'est ce que nous ne saurions dire ni deviner. L'avenir éclaircira peut être cette énigme. Il est certain que nous n'avons appris l'existence de ces matrices que par une communication du nouveau et toujours obligeant propriétaire.

Il nous est revenu toutefois que pendant le congrès de 1894 on tenta une vente fructueuse auprès des membres étrangers à notre ville. On demanda un gros prix ; les offres furent infimes.

Un de nos confrères, et non des moins savants, fut averti il y a deux mois ; il n'y prit garde. Bien peu de trouvailles cependant aussi belles, aussi capitales auraient été faites à Saintes et en France. Bien peu auraient été aussi dignes de captiver le monde savant. Le mot trésor que nous écrivons plus haut n'est pas une exagération, s'il est authentique.

La collection réunit trente-cinq coins tous en bronze (ou cuivre) rouge, d'un seul morceau, excepté trois (16, 19 et 20 de la liste) qui ont été épaissis d'une couche de cuivre jaune soudé à l'étain ; ils sont de volume et diamètre variables. Quelques essais sur flans de cuivre très minces complètent la trouvaille. Elle comprend dix revers et vingt-cinq faces : treize d'empereurs et huit d'impératrices, la plupart, plusieurs du moins, personnages obscurs, souverains éphémères. Une si grande quantité de types en un seul lot, dans un même dépôt, et l'écart entre les dates ne laissent pas d'étonner. Les découvertes similaires décrites antérieurement ne contenaient, si notre mémoire est fidèle, que des coins de deux ou trois empereurs au plus. Nous comptons ici vingt-et-une effigies diverses, réparties sur quatre siècles, de Vespasien (1er siècle) avec le revers AVGVR TRI POT, à Romulus dernier empereur d'occident (475). Voici du reste la liste des trente-cinq coins :

FACES. — Domitilla. — Didius Julianus (mort en 193). — Manlia Scantilla. — Didia Clara. — Lucius Verus (2 coins). — Caracalla. — Maximinus. — Cornelia Supera (2 coins) (milieu du IIIe siècle). — Salonina (femme de Gallien). — Aurelianus. — Sabinia Tranquillina (vivait en 240) (2 coins). — Victorinus (267). — Tetricus (268-273). — Diocletianus (313). — Constantius (Constance Galle mort en 354.) — Hannibalianus (milieu du IVe siècle.) — Maximus (mort en 388.) — Placidia (morte en 450). — Avitus. — Eufemia (2 coins). — Romulus Augustus (475).

REVERS : Augur Tri Pot (Vespasien). — Pacator orbis. — Vota publica. Æternitas Augg. — Veneri Victori. — Venus (2 coins). — Vesta. — Bono reipublicæ nati (deux enfants de face.) — genie ailé ; legende : Constantius aug.

Nous ne serons pas assez hardi pour présenter une hypothèse sur l'époque et la formation de cette série ni sur l'auteur responsable. Un fait indéniable est celui-ci : ces coins sont d'une conservation parfaite, les creux sont intacts, nets, précis ; ils n'ont aucunement souffert de leur long ensevelissement en terre ou dans un mur ; ils ont peu servi, s'ils ont servi ; on pourrait sans peine obtenir des fleurs de coin superbes, et de quelles monnaies ! des

Digitized by Google

plus rares, de celles que les numismates se disputent au poids de billets de cent francs, la gloire de collections publiques. Car cette série offre la particularité très surprenante de n'être composée, en majeure partie, que de coins pour aureus d'empereurs et d'impératrices dont les monnaies atteignent des prix élevés, tels Didius Julianus, Manlia Scantilla, Didia Clara (la famille complète) Cornelia Supera, Hannibalianus, etc. Bien plus! nous remarquons des types inconnus. Voici un Constance Galle en buste de face, casqué, cuirassé, la haste sur l'épaule, le bouclier sur le bras gauche, entouré de la légende TL CL I CONSTANTIVS N CAES, que Cohen ne cite pas [1]. Le Tetricus est de Tetricus fils. Le buste est à droite, radié et drapé, avec la légende IMP C P ES TETRICVS C AVG. Cohen et le baron de Witt, pourtant si copieusement renseigné sur la numismatique des empereurs de Gaule, l'ont ignorée. Nous aurions donc une pièce nouvelle [2].

Mais on arrive d'observations en observations à se poser la question de savoir si ces coins sont authentiques ou non, modernes ou contemporains des personnages qu'ils représentent. Le mystère qui enveloppe leur provenance, leur nombre inusité, l'intention évidente de celui qui les a réunis, de recueillir surtout des raretés soit de types, soit de conservation, le métal *identique* pour tous, quelle que soit l'époque, certains détails, sont autant de motifs de réflexions et de doute. Cohen dans la préface de ses médailles impériales (p. X) avertit le collectionneur qu'à côté des insignes faussaires Becker et le Padouan, il existe beaucoup d'autres imitateurs plus ou moins habiles. Il ajoute : « Quant aux médailles coulées sur l'antique et qui souvent ne sont pas les moins difficiles à reconnaître, c'est triste à dire, mais malheureusement presque toutes les médailles rares et beaucoup de médailles communes ont subi cette frauduleuse opération. »

Quand même la prétendue trouvaille de Saint-Vivien (rien ne démontre que ces trente-cinq coins aient été réellement déterrés à Saintes) serait reconnue fausse, quand bien même on admettrait que ces matrices ont été exécutées dans le but de couler des médailles, on ne saurait leur refuser un certain mérite, car leur fabrication est en tous points réussie ; la ressemblance avec des médailles authentiques absolue, tellement parfaite qu'on se demande où et comment l'ouvrier a pu se procurer les originaux en exemplaires assez beaux pour lui donner d'aussi fines reproductions.

Si l'authenticité est reconnue, M. Delamain aura acquis une merveille.... une merveille de plus, et nous, Saintais, nous devrons nous contenter des simples moulages qu'il a bien voulu offrir au Musée. Mais l'authenticité sera-t-elle proclamée ? Le nouveau propriétaire, comme nous-même, n'est pas le moins du monde convaincu.

Il fait à cet égard les plus formelles réserves. Il a toujours soupçonné un faux. Mais la main-d'œuvre est si parfaite, l'exécution si habile, qu'aurait-il eu la certitude du faux, il eut néanmoins acheté les coins pour leur seul mérite artistique. Dans son opinion du reste la fraude, si elle est démontrée, remonte à une époque déjà très ancienne.

Ch. DANGIBEAUD.

---

1 Cf. Médailles impériales, 2e édition, VII p. 438 et VIII p. 31.

2 *Les empereurs de Gaule.* Voir sous le n° 39 une pièce barbare se rapprochant de celle-ci.

Digitized by Google

Fouilles de Herpes (Charente). — M. Philippe Delamain, associé correspondant national, communique à la Société des Antiquaires de France, les résultats de nouvelles fouilles qu'il a exécutées dans la nécropole de Herpes (Charente), qui remonte à l'époque mérovingienne. Parmi les monuments, tels que fibules et armes décorées de dorures et de verroteries incrustées que présente M. Delamain, on remarque surtout une énorme boucle de ceinturon en cristal de roche, encore munie de son ardillon de bronze.

M. Molinier, membre résidant, émet l'opinion que cette boucle de ceinturon n'est pas franque ou barbare, mais qu'elle est d'origine orientale.

M. Babelon, membre résidant, croit au contraire que cette boucle de ceinturon est bien de travail occidental ; sa forme, pareille à celle des boucles en bronze trouvées dans les tombes barbares autorise à l'admettre. La taille du cristal de roche paraît n'avoir jamais cessé d'exister en Occident, comme le prouvent en particulier les nombreuses boucles de cristal de roche trouvées aussi dans les tombeaux de l'époque barbare, particulièrement sur les bords du Rhin et en Normandie.

M. Blanchet, membre résidant, fait observer, quant à la provenance de certaines pierres dures, qu'il n'est pas nécessaire de recourir à l'hypothèse d'une origine orientale pour expliquer leur présence dans des tombeaux de l'Occident de l'Europe. On a cru longtemps que le jade et la jadéite provenaient de l'Orient ; or, on a trouvé un gisement de jadéite dans le Morbihan (*Congrès archéologique de Vannes, 1881, p. 88*) et Benjamin Fillon a signalé le jade à Préfaille, dans le pays de Rais.

(Extrait du Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France, 4e trimestre 1896, p. 354).

Congrès de la Sorbonne. — *La poste maritime au dix-huitième siècle.* — M. Emile Garnault, membre de l'Académie des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle, a fait au congrès des sociétés savantes dans la section d'histoire et de philologie, une communication instructive sur le service postal maritime au dix-huitième siècle, service qui, à cette époque ainsi qu'antérieurement, était fait gratuitement.

L'armateur qui avait un navire en partance suspendait, dans son comptoir, un sac où chaque personne pouvait déposer ses lettres pour nos colonies. Le transport en était gratuit.

Dès que le capitaine d'un navire arrivé à la Rochelle mettait pied à terre avec les lettres dont il était chargé, un employé de la chambre de commerce se présentait pour en prendre charge, faisait sécher les paquets mouillés, remettait à la poste les correspondances pour l'intérieur du royaume et distribuait lui-même, toujours gratuitement, celles qui étaient destinées aux personnes de la ville et des environs.

Il en résultait un grand avantage qui facilitait l'échange des correspondances et permettait ainsi aux gens des équipages de calmer les inquiétudes de leurs familles.

Le roi, ayant besoin d'argent, prescrivit, en 1773, par arrêté de son conseil, que les capitaines des navires marchands continueraient à faire le service des correspondances, mais que chaque lettre serait taxée selon son poids. Toutefois, les réclamations du com-

Digitized by Google

merce de tous les ports furent tellement nombreuses que cet arrêté resta sans effet.

Par arrêt pris le 28 juin 1783, après la guerre de l'indépendance américaine, le roi décida l'établissement de paquebots pour faire le service de Port-Louis à New-York. Cette disposition qui ne dura que peu de temps, donna l'idée de créer, par les arrêts des 14 et 20 décembre 1786, l'établissement de paquebots pour les voyageurs, les correspondances et les objets précieux entre la France et les colonies françaises d'Amérique, d'une part, et entre les îles de France et de Bourbon, d'autre part.

C'était ajouter un bien petit nombre de départs aux 700 navires de commerce qui portaient gratuitement les correspondances dans nos colonies. Aussi les armateurs qui voyaient, dans les dispositions prises, une concurrence, « sous la bannière et au nom du roi » pouvant leur faire craindre pour « la liberté, la protection et les encouragements à toutes les branches d'industrie », firent-ils si bien que le roi finit par rapporter ses arrêts et laisser aux capitaines marchands, ainsi qu'ils avaient jusqu'alors l'habitude de le faire, le soin de transporter gratuitement les correspondances.

Les Parlements autres que celui de Paris n'avaient pas voulu enregistrer les arrêts, comme constituant un véritable impôt, et le port de la Rochelle, qui ressortissait au parlement de Paris, était le seul qui eût à supporter les frais de poste pour les correspondances d'outre-mer.

Il fallut attendre la paix générale pour réaliser les progrès que permettaient les nouvelles conquêtes de la science, et ce ne fut que lorsque la marine à vapeur eut supplanté l'autre que les paquebots affectés aux voyageurs et au service postal prirent du développement.

Section d'histoire. — M. Georges Musset, de la commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, correspondant du ministère, lit une Etude sur les prénoms à la Rochelle et dans le pays d'Aunis du dixième au dix-neuvième siècle.

Cette étude est un court résumé d'une longue enquête faite au moyen des nombreux documents, archives ecclésiastiques ou hospitalières, minutes de notaires, actes de l'état civil, conservés dans les dépôts publics ou privés de la ville de la Rochelle.

De cette étude il ressort qu aux noms germains, gaulois ou francs usités à l'origine succèdent peu à peu les noms de saints, tellement qu'à partir du seizième siècle ces derniers ont une grande prépondérance. Au seizième siècle toutefois un nouveau courant s'établit. La Réforme met en honneur les noms empruntés à l'Ancien Testament. Les réformés sont même plus rigoristes que les catholiques. Ils font table rase de tous les noms que nous appellerons laïques. Il est à noter également qu'après le siège de la Rochelle le nom d'Armand n'apparaît jamais, ce qui semblerait établir la pénible impression laissée dans la population rochelaise par le triomphe du cardinal de Richelieu.

La Révolution impose de nouvelles tendances ; pendant les années les plus agitées de cette époque, la mode est aux noms célèbres de l'antiquité païenne, à ceux des héros de l'époque révolutionnaire ; puis les idées philosophiques, humanitaires et romanesques imposent un certain nombre de vocables poétiques ou bizarres ; cette nouvelle mode ne dura guère que deux années. Avec l'an III, l'usage des anciens prénoms reprendra son cours, et ne se trouvera modifié au dix-neuvième siècle que par l'influence des romans célèbres ou

Digitized by Google

des feuilletons des journaux que l'extension de l'instruction répand de plus en plus dans les populations.

Section d'archéologie. — M. Georges Musset, bibliothécaire de la ville de la Rochelle, rend compte des fouilles exécutées autour de la pile romaine de Villepouge (Charente-Inférieure). Ces monuments, souvent étudiés, ont été considérés tantôt comme des tombeaux, tantôt comme des fanaux. M. Musset a d'abord constaté que le soubassement de la pile mesurait 10 mètres de côté. Puis, il a reconnu que cette pile, précédée d'une enceinte, était formée d'un blocage dépourvu de cavité intérieure ou souterraine, comme dans la pile voisine d'Ebéon, qui est éventrée. En continuant les fouilles on a découvert une grande tête de femme mesurant 60 centimètres, de l'époque gallo-romaine. Cette tête était percée de deux trous qui devaient servir à fixer une couronne ou un autre attribut. Dans le voisinage de la pile, M. Musset a trouvé des tablettes de plomb où des formules magiques sont gravées en caractères romains. M. Jullian, qui a déchiffré ces tablettes, est d'avis qu'elles reproduisent le texte d'une imprécation judiciaire. Le plaideur faisait appel à Pluton et à Proserpine pour gagner son procès. Enfin quelques monnaies du second siècle ont été trouvées au cours des fouilles. Quant à la destination de la pile, M. Musset remarque qu'elle sert de limite à trois comtés et peut-être à plusieurs pagi. Les fouilles de Villepouge confirment l'opinion de M. Lièvre, qui a démontré que les piles n'étaient pas des mausolées, mais des fétiches de pierre provenant de la transformation des menhirs.

M. Luguet, professeur à l'université de Poitiers, présente au congrès les photographies de trois hachettes en fer et en bronze qui sont ornées d'une tête barbue, d'un lion accroupi et d'un personnage adossé à la tête. Des rinceaux de feuillages ornent les deux faces de la hachette. L'auteur prouve que ces objets ne sont pas assez lourds ni assez solides pour avoir un caractère défensif. Il suppose que ce sont des hachettes d'apparat d'origine scandinave.

M. Luguet ajoute la description d'un autel préhistorique découvert au bois de la Folie, à Pouzauges (Vendée). C'est un bloc posé sur deux pieds, et son existence s'explique par la tradition qui représente le bois de la Folie comme une enceinte sacrée. L'assemblage des pierres forme un canal qui se rétrécit.

Divers membres discutent l'origine du mot de « Folie » appliqué à certains lieux dits. Les uns rapprochent ce mot de celui de la Feuillée, les autres y voient l'indice d'un lieu de réjouissance.

Section des Sciences économiques. — M. Georges Musset, de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, correspondant du ministère, communique à la section un ouvrage de Jean de Béchon, ayant pour titre l'Œconomie de la despense ; comment il faut reigler la despense selon le revenu, etc.

Cet ouvrage, qui paraît inconnu, a été imprimé à Agen, chez Raymond Fumadères, en 1624, in-4°. Il constitue un des premiers monuments d'économie politique et témoigne à la fois chez l'auteur de grandes connaissances historiques et d'un très grand sens pratique. On y rencontre des renseignements uniques sur la répartition des dépenses des gens du dix-septième siècle, des besoins que ces gens pouvaient avoir ; on y trouve aussi les états très précieux de la valeur et du prix des choses à l'époque où vivait l'auteur ; tout cela entremêlé de réflexions philosophiques et humoristiques sur les usages et les habitudes du temps, et constituant

Digitized by Google

un des livres anciens les plus curieux qui aient été publiés sur la question qui y est traitée.

Parmi les travaux présentés dans les sections scientifiques, nous devons aussi citer : une étude de *M. Alfred Vivier* sur les tremblements de terre ; une note de *M. Mabille*, sur la perte passagère de la vision binoculaire chez une hystérique ; guérison.

—

Récompenses du salon des Champs-Elysées 1897. — Nous y relevons comme intéressant le département : Bourse de voyage attribuée pour la peinture à M. Fouqueray, auteur du tableau ; Trafalgar (Episode du vaisseau l'Achille) ; — Une troisième médaille, également à M. Fouqueray ; — Une troisième médaille, au sculpteur Laurent.

—

A l'occasion du voyage de M. le Président de la République à La Rochelle, M. le chanoine Blanchard, aumônier de l'hospice de La Rochelle, a reçu les palmes d'officier d'Académie. M. Blanchard avait offert à M. le Président de la République l'un de ces charmants bouquets de fleurs en coquillages et écailles de poissons auxquels il sait donner un cachet si artistique.

—

Heures a l'usage de Saintes. — Le 31 avril, à la vente de la bibliothèque de feu M. Tandeau de Marzac, notaire à Paris, on adjugeait le n° 80 catalogué comme suit :

Heures à l'usage de Xaintes (marque de Thielman Kerver sur le premier feuillet). — Ces presêtes heures a lusage de Xaintes furêt acheuecs p Maistre Jehâ philippe le xvi° iour de janvier. Lan mil cccc quatre xx TXVII (1497). Pour Jâqs bezaeeau libraire demourat a Poictiers deuât le palais a leseigne de la teste noire. (Almanach de 1494 à 1520). Pet. in-8 de 88 ff. caract. goth., mar. brun, compart. et arabesques mosaïque de mar. bleu et blanc, dent. inter. tr. dor. (Capé).

Ces heures sont ornées de 17 grandes figures et de 33 petites dans le texte. Chaque page est entourée d'une bordure représentant soit des ornements variés, soit de nombreux sujets tirés de l'ancien et du nouveau testament.

—

Les livres d'Heures à l'usage de Saintes sont aujourd'hui très rares ; le Manuel du Libraire et de l'Amateur de Livres de Brunet (5e édit. tome V p. 1589) en signale un imprimé par Simon Vostre, c'est :

Ces presêtes heures à l'usaige de Xaintes || long sans resquerir ont este faictes pour Simon Vostre libraire ; demourant à Paris en la rue || neuue nostre dame a léseigne saict Jehâ leuan || geliste. (Almanach pour XXI am 1507 à 1527) pet. in-8 goth. de 120 ff. non chiffrés sign. a, b, c par 8. d par 4 et e jusquà o par 8, ensuite 12 ff. sans signat., puis le cah. ê de 8 ff et le cah. i de 8 ff.

Cette édition contient 18 grandes figures dont plusieurs sont différentes de celles qui se trouvent ordinairement, comme par exemple l'avant-dernière qui nous paraît être une miniature faite exprès pour l'exemplaire et qui porte cette inscription : Gaude barbara beata summe || vollens in doctrina, angeli mysterio || gaude virgo deo grata, que bapti, — et au-dessous le chiffre AP en

Digitized by Google

or sur fond d'azur. Ce chiffre se voit aussi sur le titre où il remplace le nom de Vostre de même que l'inscription M. Amateur : Blandi, peinte en or, remplace le nom de l'imprimeur. C'est là une des particularités qui distinguent l'exemplaire de ces Heures imprimé sur vélin et avec figures artistement miniaturées que nous avons vu chez M. Ambroise-Firmin Didot. Dans les bordures il y a 165 sujets de la Danse des Morts, y compris ceux qui sont plusieurs fois employés, et à la fin les Miracles de Nostre-Dame, avec les quatrains français.

—

Le Livre d'Heures de la bibliothèque Tandeau de Marzac n'est cité dans aucun des ouvrages de bibliographie connus (Brunet — catalogues de la librairie Morgand — catalogues des ventes célèbres etc.) ; il appartient à la famille des premiers Livres d'Heures imprimés à Paris, fort intéressants par leur ancienneté mais d'une exécution moins artistique que ceux de Simon Vostre, de Vérard ou de Geoffroy Tory ; il est revêtu d'une magnifique reliure de Capé imitant celle des beaux volumes de Grolier.

Seul M. de la Bouralière en parle dans son « Etude sur les débuts de l'Imprimerie à Poitiers » d'après l'exemplaire de la bibliothèque de Poitiers (Revue Poitevine et Saintongeaise, 10e année, 1893, p. 201) et nous apprend qu'il fut un des très rares ouvrages imprimés pour le libraire Jacques Bezanceau de Poitiers. M. de la Bouralière, du reste, n'en cite que deux.

La marque de Thielman Kerver qui figure sur ce livre d'Heures n'a besoin d'aucun commentaire, car tout le monde sait qu'il fut le rival de Simon Vostre au point de vue de la finesse de ses productions, témoin le Bréviaire qui était l'un des joyaux de la bibliothèque de Jules Delpit et qui appartient aujourd'hui à un amateur saintongeais : seul exemplaire d'une édition perdue et qui peut être considéré comme l'une des plus belles impressions parmi les livres d'Heures. — En voici la description :

Breviariû insignis ecclesie Xactonen nup summa cum diligetia Parisiis ipressum ac emendatum. Venale reperietur i domo Johannis de Marnef librarii iurati alme universitatis pictavesis ad intersignium Pellicani ante palacium (Marque de Marnef) Anno dni M. qngentesimo primo mensis julii die xv. — Exemplaire sur vélin in-8o goth. imp. rouge et noir, rel. bois recouverte de veau (rel. ancienne). Quelques lettres ornées dans le corps du volume.

Brunet fait remarquer dans son manuel que les Livres d'Heures de Kerver se trouvent moins fréquemment que ceux de Vostre et que ceux des deux Hardouin, cela vient probablement de ce qu'il en aura été tiré moins d'exemplaires sur vélin et que les exemplaires sur papier ne se seront pas conservés ; observation qui s'applique au livre d Heures imprimé pour Jacques Bezanceau. Il est à croire que Kerver employait rarement le secours de la peinture pour décorer ses livres de piété car il nous en est parvenu fort peu avec ces sortes d'ornements.

Signalons encore parmi les Missels imprimés à l'usage de Saintes celui cité par Brunet (Manuel tome III p. 1766). Missale secundum usum ecclesiæ Xantonensis. Paris Joannes Higman 1491, in-fo (Université de Cambridge).

Celui imprimé à Poitiers en 1493 par Barthélemy Bouyer, associé de Guillaume Bouchet, lequel Bouyer était prêtre et originaire des environs de Saintes.

Enfin en 1523 Claude Garnier, imprimeur à Limoges, dont les

Digitized by Google

productions sont fort rares, pour la plupart presque inconnues, exécute pour le compte d'Enguilbert de Marnef et de Jacques Bouchet, de Poitiers, un Missel de l'église de Saintes: Missale insignis ecclesiæ Xantonensis. Impressum Lemovicis per Claudium Garnier impressis Enguilberti de Marnef dict du Liège et Jacobi Bouchet impressorum et bibliopolarum civitatis Pictaviensis. Ce missel est indiqué par M. Weale (Bibliographia Liturgica p. 219) comme existant à la bibliothèque de Tournai en Belgique. L'exemplaire qui est incomplet se compose de 282 ff. Il est de format in-4° imprimé en gothique à deux colonnes de 35, 36 et 27 lignes à la page et a été achevé le 5 juin de la même année (A. Claudin, l'imprimeur Claude Garnier et ses périgrinations br. in-8°).

M. Martineau.

—

Les Marais de la Seugne. — Les marais, situés dans la vallée de la Seugne, s'étendent de Pons à la prairie de la Charente. Ils sont bordés par de petites collines et traversés par les différents bras de la Seugne et d'un grand nombre de cours d'eau secondaires, nécessaires à l'écoulement des eaux. Cette vallée était autrefois recouverte d'une belle forêt, mais, après bien des siècles, la vallée de la Charente s'étant exhaussée, les eaux, contrariées dans leur écoulement, restèrent stagnantes. Alors, sous l'influence de l'excès d'humidité, les arbres disparurent pour laisser croître les joncs et les herbes marécageuses que l'on rencontre encore aujourd'hui dans ces marais. Les énormes troncs d'arbres trouvés en creusant les fossés sont une preuve de l'existence, à une époque assez reculée, de la forêt de la Seugne. Il existe encore aujourd'hui une faible partie de cette belle végétation qui recouvrait autrefois toute la vallée : c'est un petit bois nommé le Bois de la Cornière, dans la commune de La Jard. On y remarque principalement des chênes, des ormeaux, des frênes, des peupliers, etc.....; telles étaient probablement les essences dominantes dans cette forêt. Il n'est pas étonnant que ces lieux, suivant l'époque, recouverts de bois touffus ou d'herbes marécageuses, traversés par de nombreux cours d'eau, aient été le refuge des habitants des deux rives pendant les guerres qui ont ensanglanté ces contrées, soit pendant les guerres contre les Anglais, soit pendant les guerres religieuses. C'est cette vallée que Saint-Louis suivit après les batailles de Taillebourg et de Saintes jusqu'à Colombiers où le sire de Pons vint lui faire sa soumission. Les armes qui y ont été trouvées, haches et lances, prouvent évidemment que ces lieux ont été le théâtre de drames sanglants ou le refuge de gens armés qui venaient y chercher un peu de sécurité.

Maintes fois j'ai entendu raconter un fait qui s'est conservé de père en fils et date probablement de longtemps. Le voici :

« Un jour les ennemis [1] s'avancèrent jusqu'aux Trois Moulins. [2] Les habitants de La Jard cachèrent alors tout ce qu'ils possédaient dans le sol et s'enfuirent précipitamment vers le marais. Les ennemis ne vinrent pas et les habitants regagnèrent leurs maisons. »

Les Anglais s'approchèrent cependant plus près de La Jard ; le clocher de Berneuil fut fort endommagé par eux et la petite ville de Rodier fut complètement détruite. De cette dernière localité il ne

1 Probablement les Anglais.
2 Village situé à 3 kilomètres environ de La Jard.

Digitized by Google

reste plus que des pierres, des briques, et à certains endroits les fondations de maisons disparues.

C'est dans les environs de La Jard, probablement entre cette dernière paroisse et celle de Berneuil, qu'eut lieu un combat important contre les Anglais. Les ossements des nombreux soldats qui y périrent sont entassés dans l'ossuaire de l'église de Berneuil. Peut-être que les Anglais poursuivirent jusque dans le marais les personnes qui s'y étaient réfugiées, ce qui expliquerait le grand nombre d'armes qui y ont été trouvées. M. Déchamps, à Berneuil, possède une lance qui vient de ces marais ; une pique m'a été remise ces jours derniers provenant du même lieu. D'autres piques, d'autres lances, des haches y ont été trouvées, mais beaucoup ont été perdues.

Il y aurait lieu, à mon avis, de recueillir tout ces vestiges du passé et de les conserver pour servir à l'histoire de nos contrées.

L. Goy.

—

Les plombs antiques de la Gaule. — Dans le tome V de la sixième série du Bulletin et mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1894, on lit une note très intéressante de M. Maxe-Werly *sur des plombs antiques trouvés en Gaule.*

Ces plombs qui « par leur faire, rappellent les méreaux du XVIe et du XVIIe siècle dont les protestants faisaient usage dans leurs assemblées », étaient selon toute apparence, des produits de l'industrie privée. Mais à quoi servaient-ils ? Le vicomte de Ponton d'Amécourt « croyait que le plus grand nombre des plombs antiques, dont il avait réuni plus de deux cents variétés, avait eu des destinations analogues à celles des tessères, des jetons, des méreaux du moyen âge, des contre-marques de théâtre, mais, ajoutait-il, on ne saurait contester que beaucoup aient servi de monnaies d'appoint pour les échanges locaux. » François Lenormand « admettait que les plombs trouvés en Gaule, offrant au droit l'image de Mercure, puis au revers une palme ou rameau et le nom d'une ville, peuvent avoir été destinés à circuler exclusivement dans les localités mêmes dont elles portent le nom. » M. Maxe-Werly se range à l'opinion de M. Dancoisne, qui dans la *Revue belge de numismatique*, 1891, p. 210, rapprochait « les plombs d'Alise, de Perthes, de *Mediolanum*, Langres, de Naix, des tessères, espèces de cartes d'entrée aux jeux qui se donnaient au cirque, à l'amphithéâtre et au théâtre, où les vainqueurs recevaient des palmes et des couronnes. »

Notre attention a été attirée particulièrement sur trois types de ces plombs qui portent la légende MEDIOL. ou MED.

Voici leur description :

1° D. Jupiter un foudre dans la main droite et s'appuyant sur un long sceptre ; en face de lui la Vénus céleste tenant une pomme.

Digitized by Google

R. En légende circulaire : MEDIOL ; dans le champ, une palme.

2° D. Hercule et la Fortune bien caractérisés par leurs attributs ; entre ces deux divinités, une tête de taureau, vue de face et les deux lettres CM.

R. dans le champ, les trois lettres MED, initiales probables de MEDIOLANVM, puis au-dessous un L.

3° D. Un cerf à droite entre deux plantes ?

R. Dans le champ, une inscription en partie détruite : ME(DI)O peut-être ; au-dessus, une palme ; au-dessous la lettre S, dans laquelle Longpérier proposait de reconnaître l'indication de la division, *Semis*.

M. Maxe-Werly rappelant que ces plombs avaient été trouvés au Mont-Berny, près de Compiègne, signalait l'opinion de M. Huillard-Bréholles qui croyait reconnaître un *Mediolanum* dans les ruines tout proche du Mont-Berny, dans un lieu nommé aujourd'hui rue *Melaine*. Il signale néanmoins l'existence de nombreuses localités nommées *Mediolanum*, telles que Milan (en Italie), Château-Meillant (Cher), Moliens (Oise), etc. Il oublie toutefois de rappeler le vieux nom de la cité Santone, la plus importante de toutes les localités gauloises, portant ce vocable, *Mediolanum Santonum*.

Ne serait-ce pas celle-ci plutôt que les autres à laquelle il faudrait rattacher ces plombs à la légende *Mediolanum*, d'autant que celle qui porte : MEDIO. S. désignerait encore mieux que ses congénères ce MEDIO(LANVM) S(ANTONVM) ?

Reste à déterminer la question de savoir pourquoi ces plombs auraient été trouvés tous les trois, aux environs de Compiègne, et s'il serait certain que le nom de *Melaine* eut son origine dans un *Mediolanum* ; à quelle époque remonte ce vocable et quelles formes il a pu avoir au moyen âge, Melaine pouvant être une corruption de Mélanie ou rappeler un souvenir d'une rue noire ou jaune, ou tout origine autre que la transformation d'un nom de la vieille langue. G. M.

—

EXTRAIT DES REGISTRES PAROISSIAUX DE LA COMMUNE DE BERNEUIL. (Année 1765). — Trouvé à la fin du registre de la dite année.

Ne fandum regina jubes

Je ne puis mempecher de laisser par ecrit a mes successeurs les peines que j'ay eues dans cette paroisse, le nommé Lusseaud notaire leva contre moy une gueuse, que je pouvoies faire bannir : mais par charité je me contantai d'une retractation quelle me fit en justice sur la plainte que j'en avoies portée au criminel. Le meme Lusseaud devint soufermier de Mgr léveque, il me refusa de payer 200 livres qui me tenoient lieu de novalles, ce qui me mit dans l'obligation de faire un proces a monseigneur de la Chatagnieray pour avoir mes dixmes novalles, qui dura pendant 4 ans, et qui enfin finit en ma faveur en 1768, laquelle année je commençay a lever les dixmes novalles ; leglise etant en mauvais etat et menançant

---

Nous ne saurions trop remercier le conseil de la Société des antiquaires de France d'avoir bien voulu nous autoriser à reproduire les dessins des méreaux qui se rapportent à MEDIOLANUM.

Digitized by Google

ruine, je travailliai pendant autres 4 ans a faire reussir l'adjudication qui en fut faite en 1773 qui monta a 6000 livres ; il y avait un party de canaillie qui s'y opposoiet, qui étaient les rondeaus du bourg, mauvais nigeau et le nommé Chauvin blondin de ches Couturier huguenot, qui se trouvoiet syndic et d'un poil de judas, conduits par le sieur Lusseaud et enragés de ne pouvoir empecher le retablissement de leglise ; le sieur Lusseau avoiet auparavant attanté a ma reputation et pour lors on attanta a ma vie, puisque, on tira, a minuit, trois coups de fusil a balles a la fenetre de ma chambre qui perçerent les contrevents, et qui s'écarterent dans ma chambre, et cela à trois différentes fois ; le procureur du roy fit faire une enquette de dix huit temoins du crime, sans avoir rien decouvert ; les temoins furent gagner, enfin en 1773 le cloché et leglise furent retablis ; quand je fus curé de la parroisse la fabrique etoiet a 30 livres, au troisieme bal elle fut en ferme a 182 livres par la decouverte que je fis des tistres anciens.

En 1776 je fis faire le pré de la cure de ches Robert, il ny avoiet pas de fouin du tout. *Et orent pro me.*

J'obtins aussy, en meme temps, des novalles, la somme de 120 livres pour desservir la chapelle de Saint-Bounet autrement dit la parroisse de Coursion.

M. le prieur des Arenes des Balais donna tous les ans a léveché 10 quartiers de froment pour la desserte de la chapelle de Saint-Bounet de Coursion, dont il était chargé et moyennant les dix quartieres de froment les eveques de Saintes se sont chargés de cette desserte par transaction.

BADUEL curé de Bernëuil en Pons.

Plus loin, en 1792, le même curé signe : Baduel, officier moral et public.

—

INSCRIPTIONS RELEVÉES SUR LE TOMBEAU DE LA FAMILLE LOUIS RIGAUD, COMTE DE VAUDREUIL. — «Ci-gyt Louis Rigaud, comte de Vaudreuil, ancien lieutenant général des armées navales et commandant du Port de Rochefort ⚓, chrétien pieux, sujet fidèle, brave guerrier, bon citoyen, époux tendre, père excellent, vénéré de tous ses concitoyens, qui reconnoissoient en son humilité et sa grande charité la réunion de toutes les vertus sociales et chrétiennes, décédé à Saintes, le 8 septembre 1810, dans sa 83e année.

Ce monument a été érigé par les enfants du défunt.

Au cendres de M. Louis de Rigaud, comte de Vaudreuil, lieutenant général des armées navales, ont été réunis en juin 1850, sous ce monument ; les cendres de Mme Anne-Marie Dubreuil de Théon, son épouse et celles de Mlle Marie-Henriette-Joséphine de Vaudreuil, sa fille.

Ici repose le corps de M. Louis-Pierre de Rigaud, comte de Vaudreuil, ancien officier d'artillerie, officier de l'armée de Condé, chevalier de Saint-Louis, chargé d'affaires de S. M. Louis XVIII, à Berlin, voyageur célèbre, fervent catholique, décédé à l'âge de 83 ans, le 8 avril 1853, à Saintes, sa bienveillance, son aménité, ses sacrifices pour sa gloire et les intérêts de la France et de sa province, ne seront jamais oubliés. »

Par les soins de la commission, les herbes et plantes qui couvraient ce tombeau, ont été enlevées. Nous ne voulions pas oublier que Louis-Pierre de Rigaud, comte de Vaudreuil, était l'un des premiers fondateurs de la Société d'Archéologie de Saintes.

Digitized by Google

Bibliographie

—

M. Camille Jullian, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, a publié dans la *Revue historique*, tome LXIII, année 1897, un bulletin historique où il signale les travaux publiés sur l'antiquité romaine ; sur le droit, les institutions, la religion, l'archéologie ; sur la Gaule romaine, sur l'Afrique romaine.

On y lit à la page 318 la note suivante qui intéresse notre région :

M. l'abbé Duchesne avait développé, dans ses *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* (1894), les théories suivantes : « Au temps de Marc-Aurèle, dans la Gaule propre, tous les chrétiens épars depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées ne formaient qu'une seule communauté ; ils reconnaissaient un chef unique, l'évêque de Lyon... Vers 250 apparaissent d'autres églises, Trèves, Reims. Un peu plus tard, aux abords de l'an 300, se présentent les églises de Rouen, Bordeaux, Cologne, Bourges, Paris, Sens. » On devine sans peine quelles objections, pour ne point dire plus, ces conclusions ont soulevées parmi les érudits locaux ou les écrivains ecclésiastiques, profondément convaincus de l'antiquité de leur église. M. Bellet, protonotaire apostolique, a coordonné, exposé et complété ces objections dans un livre (*Les Origines des églises de France et les fastes épiscopaux*, par Ch.-Félix Bellet. Paris, Picard, 1896, in-8° de XIV-280 p.) qui marque de la conviction, du travail, une connaissance des textes et une curiosité scientifique de bon aloi. Cependant, sans entrer dans le détail des débats, qui sont infinis, nous nous permettrons de conserver encore notre confiante admiration aux travaux et à la méthode de M. l'abbé Duchesne ; nous concéderons seulement que les fameuses traditions sur l'origine des églises sont peut-être plus anciennes que ne le pense ce dernier, et que l'initiative de l'imagination populaire a eu presque autant de part à leur formation que le travail réfléchi des érudits de cloître.

Dans une note M. Jullian écrit : « *Pour Saintes, il m'est impossible de reculer jusqu'au Ve siècle l'épiscopat d'Eutrope.* »

—

Les La Trémoille pendant cinq siècles. Tome cinquième, Charles-Louis-Bretagne, Charles-Armand-René, Jean-Bretagne, Charles-Godefroy et Charles-Bretagne-Marie-Joseph de La Trémoille, 1685-1839. — Nantes, Emile Grimaud, 1896, in-4°.

Cette superbe publication complète la série historique des travaux consacrés par M. le duc de La Trémoille à son illustre famille. Après quelques pages consacrées à la biographie des personnages que le titre indique, vient toute une suite d'extrait de comptes qui nous font entrer dans la vie intime des grands seigneurs du XVIIe au XIXe siècles. L'histoire de l'art et celle du costume y auraient de nombreux emprunts à faire ; presque tout est à prendre et à retenir. A l'histoire générale se rattachent plusieurs chapitres parmi lesquels ceux où il est question des revendications de la maison de La Trémoille sur le royaume de Naples. Mais en plus tout est à prendre pour ceux qui ont à s'occuper de l'histoire des villes et des régions dont les La Trémoille ont été possessionnées, la Saintonge et le comté de Tailleboug en ont leur part.

G. M.

Digitized by Google

Nous avons reçu pour la bibliothèque :

Romania, nº 101, janvier 1897, tome XXVI, on y lit : Etudes sur le cycle de Guillaume au court nez... par *M. A. Jeanroy*... Mélanges... Comptes rendus.

—

— *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome VIII, troisième et quatrième trimestre de 1896... Comptes rendus et chronique... Note sur l'occupation de Poitiers par Duguesclin le 7 août 1372 par *M. B. Ledain*... Les papes Honorius IV et Nicolas IV et le diocèse de Poitiers par *M. l'abbé Bleau*. Note sur l'expression « un saintier d'argent » par *M. le Cᵗ Marais*. Autre note sur le mot « saintier » par M. Ernault, professeur à la Faculté des lettres...

— *Revue Poitevine*, nº 12, 15 décembre 1896. La pierre tombale de Philippe du Teil, par *M. l'abbé A. Largeault*. La maison de Rabelais, à Chinon, par *M. H. Grimault*.

— *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort*. Tome XVIII, 1896, nº 4. Contribution à l'histoire de Rochefort et de la région : Le régime de la Terreur à Rochefort — Jugement du Tribunal révolutionnaire du 8 frimaire an II. Actes de la Société.

— *Société de Borda*. 1896, 4ᵉ trimestre. Des miroirs chez les anciens, par *M. E. Jacquart*. Premiers établissements des capucins dans les diocèses de Dax et d'Aire, par *M. l'abbé Degert*.

— *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*. Tome XXIV, 2ᵉ et 3ᵉ livraisons, 1897. Histoire de l'Abbaye de Daoulas, par *M. le Ch. Peyron*.

— *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse* des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Vivien. Les sept numéros publiés en 1896. Histoire du Pont de Beauvoisin, par *M. l'abbé Perrin*. Bénéfices et bénéficiers du Rosanais par *M. le chanoine Guillaume*. Bibliographie historique de Grenoble au moyen âge, par M. le chanoine *U. Chevalier*. Notice sur le Bréviaire manuscrit, nº 1285, du fond latin de la Bibliothèque nationale à Paris par *M. N. Chevalier*. La baronnie de Bressieux, par *M. l'abbé Lagier*.

— Congrès archéologique de France, LXᵉ session, séances générales tenues à Abbeville en 1893.

— Congrès archéologique de France, LXIᵉ session, séances générales tenues à Saintes et à La Rochelle en 1894.

— Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte d'Or. Tome XII, années 1889-1895. F. X.

— *Académie des Belles-Lettres et Sciences et Arts* de La Rochelle, séance publique de 1896. Les Marins Rochelais par *L. de Richemond* — Les Vipères par *M. Lamoureux* — A la chasse des proverbes, par *M. G. Musset*.

Revue de l'Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités a Stockholm. — 21ᵉ année (illustrée de 108 dessins) 1892. 1 vol. in-8º. — Procès-verbaux des séances de l'Académie qui résument les travaux fort intéressants de cette assemblée sur les églises anciennes et tout ce qui touche à l'archéologie — A citer, parmi les principales études : celles de M. Bernhard Salin sur la découverte faite dans le Vestergotland, de bijoux variés comme ancienneté et finesse de travail. Sur une autre découverte de bijoux

Digitized by Google

faite à Hult, ainsi que sa nomenclature de monnaies romaines et bysantines trouvées en Suède et qu'il a groupées par catégories en deux tableaux synoptiques. — Travail intéressant de M. Lars Tynell sur l'église du XIIe siècle de Tommarp en Skanie. — Compte-rendu de fouilles faites dans 4 tombeaux découverts dans le district de Colmar, par M. Hans Hansson. — Enfin les nombreux travaux du savant directeur M. Hans Hildebrand : 1° Sur la collection d'objets préhistoriques de M. Carl Follins, grand veneur royal. On y trouve des types curieux de haches, lances, grattoirs, etc. en silex taillés et en pierre polie fort bien reproduits. 2° Sur une série de bijoux du moyen âge dont plusieurs types très bien reproduits sont fort intéressants. 3° Sur plusieurs pierres tombales suédoises du Gotland dont il donne et commente les inscriptions. 4° Sur l'église de Alvastra du milieu du XIIe siècle et sur quelques blasons qui se trouvent aux archives royales. 5° Enfin sur les découvertes faites à Nasby de bijoux d'un travail remarquable découverts au cours de terrassements d'une ligne de chemin de fer et enfouis sous une grosse pierre. M. M.

—

Errata

2e série Tome I. Tome V de la collection, page 281, ligne 8.

C'est la cure de Thenac qui fut échangée et non le prieuré de Thenac, adossé à l'église, vendu comme bien national, racheté à l'acquéreur pour en faire le presbytère actuel. E.

Page 287, ligne 26. Le souterrain de Berneuil a une longueur approximative de cent mètres ? (*A vérifier*).

Saintes, imp. Hus

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Recueil de la Commission des Arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

Procès-verbal de la séance du 29 Juillet 1897

Le vingt-neuf Juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, et Société d'Archéologie de Saintes, s'est réunie dans la salle ordinaire de ses séances, rue de la Loi, sous la présidence de M. Xambeu, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— M. Morand montre plusieurs poteries, dont une avec inscription et deux pièces de monnaie dont l'une d'argent, l'autre de bronze, trouvées sur le pavé de marbre des Thermes de Saint-Saloine.

L'honorable membre précise ensuite les circonstances et le lieu où il a découvert l'inscription de *Mustella*.

— M. Poirault présente une inscription incomplète qui fera l'objet d'une étude spéciale ;

— M. Xambeu, quelques extraits des censifs de la commune de Chérac ;

— M. Noguès, 1° une intéressante inscription campanaire, de Pont-L'Abbé ; 2° un titre de 1667, avec plans, relatif à une coupe d'arbres « deux fois séculaires » dans la forêt d'Aulnay ; 3° une note : *à propos d'un inventaire de 1779.*

Fait et clos les jour mois et an que dessus.

Le Président, **F. XAMBEU.**

Le Secrétaire, **J. L.-M. NOGUÈS.**

Digitized by Google

L'ÉGLISE DE SAINT-JUST

Donner un précis historique et topographique sur l'intéressante commune et paroisse de Saint-Just, en fixer l'importance territoriale, commerciale et agricole, rappeler la mémoire des personnages illustres qui ont honoré et servi utilement le pays au civil et au religieux, décrire en particulier les monuments que nous devons à la foi de nos pères et qu'ont conservés à travers les âges et, certes malheureusement mouvementés, les diverses générations, tel a été l'objectif de mes recherches, et *qu'à cette heure*, je suis heureux de soumettre au *docte et laborieux* Comité de notre Société archéologique. Ça sera servir, je l'espère, dans une humble mesure, comme mémoire aux amis des Arts et Monuments historiques. Aussi me plais-je à croire par là répondre aux intentions et aux désirs de notre Société et en même temps être agréable et utile aux sympathiques habitants de la commune. Toutefois pour ne pas trop embrasser et occuper une trop grande place dans les colonnes du Recueil de la Commission et ainsi entrer plus justement dans le sens d'une monographie, je m'en tiendrai présentement à la description de l'église si digne d'admiration quoique incomplète ; et certes c'est justice, si on tient compte de l'adage et ici si bien justifié : Noblesse oblige.

Pour être juste et sans parti pris ne conviendrait-il pas d'assigner comme trois époques à l'étude de l'église : ses commencements, l'époque critique à laquelle elle a été tristement soumise par suite des regrettables guerres de religion et des révolutions non moins désastreuses ; et finalement l'époque de résurrection, de restauration dont elle a été l'objet depuis une soixantaine d'années. Nous dirons plus tard à l'honneur de qui reviennent ces intelligents travaux. La commune, devons-nous tout d'abord observer et à sa gloire, n'y est point restée étrangère. Nous ne saurions prétendre remonter à sa première origine et suivre ses multiples transformations.

D'aucuns la croient contemporaine et même antérieure au règne de Charlemagne. L'histoire tout au moins fait mention d'une charte de 1047 par laquelle Geoffroy, comte de Saintonge, en fit concession

Digitized by Google

à l'abbesse de Saintes qui, dès cette époque, possédait de grands biens dans la région.

J'en appelle ici au jugement éclairé de M. A. Gautier, le savant auteur de la statistique départementale, travail sérieux, revisé, contrôlé d'ailleurs par une docte et compétente commission. « Le monument..... est remarquable par son architecture et la solidité avec laquelle il est bâti. La donation faite en 1047, à l'abbaye de Saintes, par Geoffroi Martel, de l'église de Saint-Just, est une preuve de son existence dès ce temps reculé. A défaut même de cet acte, la structure seule de quelques parties de cet édifice offrirait encore une preuve qu'elles sont antérieures au XIIe siècle. Ce n'est en effet, qu'à cette époque que la courbe primitive, la voûte à plein cintre, jusqu'alors uniquement employée par l'architecture byzantine-romaine, fit place entièrement à l'*ogive* ou arc pointu qui, avec les aiguilles, les colonnes en faisceaux, forment le caractère de l'ordre moderne appelé improprement gothique, qu'on retrouve à peine dans l'église. »

Au dire de certains les bases de piliers, au reste en partie enfouis de 60 centimètres environ, paraîtraient de l'époque bysantine. [1]

Il y aurait aussi lieu de faire remarquer le machicoulis qui domine au nord la petite porte latérale à la cime de l'escalier qui conduit aux voûtes. A en croire la tradition, ajouterons-nous, des religieux de l'ordre des Bénédictins auraient eux-mêmes, au moyen-âge, restauré cet intéressant monument; des documents trouvés à la bibliothèque de Bordeaux en feraient foi. Qui ne sait en effet qu'à cette époque déjà loin de nous l'église était la dépositaire de toutes les sciences, et que les grands travaux et progrès furent l'œuvre des corporations religieuses et des ordres monastiques.

Mais hélas que d'années malheureuses de la fin du XVIe siècle au commencement du XIXe pour nos édifices sacrés, monuments respectables d'un autre âge ; le fanatisme impitoyable, éhonté et aveugle de prétendus réformateurs imités plus tard par des nouveaux révolutionnaires d'une pire espèce porta partout et avec une sorte de frénésie le feu et le fer. O honte, ô folie, l'on vit ainsi

1 Quelques plaques de pierre de taille quelque peu apparentes aux parois des murs, supposeraient l'existence de bancs de pierre dits des pauvres. Cet enfouissement daterait de 1843, par suite d'un travail important de pavage.

Digitized by Google

les enfants d'une génération dégénérée, imbus d'impiété, égarés par de sacrilèges passions, salir, mutiler, détruire l'œuvre si glorieuse de leurs propres ancêtres... Mais passons et venons-en sans plus tarder à la description topographique, archéologique de l'important édifice.

Le vase de l'église, aux grandioses et belles proportions, accuserait le XVe siècle avec adjonction au commencement du XVIe siècle, d'un clocher, ou pour mieux dire d'une base de clocher vraiment monumental.

« Primitivement, écrit dans un court aperçu, le regretté M. Létellié, la façade de l'église, dont on voit le pignon montrant sa baie où était la cloche, ne répondait guère à la magnificence de l'intérieur. Flanquée de deux énormes contreforts, percée de deux fenêtres, fermées depuis, d'une grande et d'une petite porte qui ont été utilisées : tel était son luxe architectural. A l'angle occidental du mur nord, les traces d'une porte à arc très surbaissé ; l'ouverture de cette porte close coïncide avec les travaux du clocher, qui interdisaient aux fidèles l'entrée principale de l'église. Le chevet est droit et il laisse pénétrer la lumière par trois fenêtres aux riches meneaux flamboyants. Deux rangs de colonnes forment trois nefs. Les voûtes, rompues en partie pendant les troubles, ont été restaurées par l'un des derniers curés, l'abbé Berthelot, et à ses frais. Sur les murs, cinq écussons. »

Le clocher inachevé ne fait pas corps avec l'église : l'ouvrier s'est contenté de l'y appliquer sans faire aucun arrachement. « Il repose, dit Lesson, dans *Fastes historiques* .., sur un antéportique coupé en biais, et dont les côtés extérieurs et les chevets sont droits... que soutiennent de massifs contreforts, d'où s'élancent des gargouilles, et qu'éclairent des fenêtres à meneaux rameux. »

On y sent le souffle de la Renaissance.

Nous ne nous trompons pas de beaucoup en mettant un intervalle d'une trentaine d'années entre les deux constructions. N'oublions pas que les idées dont s'inspira la Réforme ont enrayé la marche ascendante des constructions religieuses, et que les maçons ont dû abandonner le clocher quand tout préludait au vandalisme huguenot. Sous le porche, à droite, la porte de l'escalier, « avec chambranle, arabesques à rinceaux, linteau et médaillons de la Renaissance, d'un excellent ciseau. »

Digitized by Google

On y remarque cornes d'abondance, pendentifs de feuilles, hallebardes en trophées, coquille architecturale, coupe soutenue par des Chimères et, sur la coupe, deux amours ailés devant tenir un blason effacé.

Mais pour donner une idée plus juste du monument, il est besoin avec le plan à l'appui d'en fixer à l'aide de chiffres les vastes dimensions.

Et d'abord le pourtour en dehors des contre-forts forme un développement d'environ 180 mètres. Ces contre-forts au nombre de 24 sont carrés et relativement légers ; ils forment angle à leur sommet et dominent en partie la toiture à sa naissance.

Une charpente d'une remarquable hardiesse, couverte en ardoises et se terminant en angle aigu produit un gracieux effet. Autour de l'édifice quelques rares sculptures aux symboles champêtres, des cordons en forme de corniches, des gargouilles aux images grimaçantes et fantastiques, les croisées encadrées par d'élégantes moulures complètent à l'extérieur l'ornement de ce temple sacré.

Mais de toutes les parties de l'édifice, le clocher d'origine plus moderne et malheureusement inachevé avec son porche sans pareil et son atrium se fait surtout remarquer par le nombre, la forme, l'élégance et la pureté des moulures qui ornent ses colonnes et ses arceaux tous de l'ordre gothique. En avant de l'atrium et sur la façade, à l'ouest par conséquent, se dresse majestueusement une colonne, torse à sa base, séparant le portique en deux parties égales et se rattachant aux piliers angulaires par une sorte d'arc-boutant horizontal. Une niche de belle dimension, hélas veuve de son principal ornement, d'une statue de Charlemagne peut-être, est surmontée d'un élégant pinacle représentant, il paraît, la flèche du clocher tel que l'architecte l'avait conçue. Et n'y a-t-on pas remarqué la symbolique salamandre de l'époque ?

Ce chef-d'œuvre de sculpture ne peut que nous donner une juste idée de ce que ce monument achevé aurait offert aux siècles futurs de la perfection des arts au moyen-âge. Mais, là encore, le temps et les révolutions ont exercé leurs funestes ravages, et cette gracieuse miniature n'est plus qu'un modèle mutilé de la Renaissance. Deux escaliers conduisent par 80 marches, l'un sur les voûtes et l'autre à la plate-forme base projetée. Pénétrons maintenant de l'atrium intérieur ou parvis, dans le saint lieu ; nouvelle et agréable surprise

Digitized by Google

pour le visiteur, le voici en présence de trois vastes nefs, aux voûtes élancées (12 mètres de hauteur) soutenues par douze sveltes colonnes rondes de trois mètres de circonférence, le tout éclairé par 15 élégantes fenêtres ogivales, la longueur des nefs, si on y comprend le sanctuaire, est de 45 mètres sur 17 de largeur à quoi il faut ajouter 8 mètres formant le prolongement de l'abside, total 53 mètres. Rien d'éloquent comme les chiffres ; d'où la superficie totale à l'intérieur avec ses quatre chapelles latérales s'élève à 800 mètres carrés.

Qui n'approuvera dès lors la judicieuse conclusion de l'auteur de la Statistique : « Saint-Just possède l'une des plus belles églises du département ; sous le rapport de l'art, c'est un monument à conserver, et il serait bien à désirer que le gouvernement contribuât à l'entretien de cet édifice. »

Le plan en forme de croix latine est d'un aspect imposant ; l'architecture n'en a pas moins de noblesse et d'étonnantes richesses que l'extérieur.

Les voûtes des travées de la nef principale au nombre de sept accusent le genre ogival ; celles des bas-côtés parallèles sont identiquement de la même forme ; toutes sont supportées par huit arceaux et arêtiers, tous ornés de larges et profondes moulures, qui, prenant naissance à l'extrémité supérieure de chaque colonne vont se dirigeant vers un centre commun couronné par une gracieuse clef de voûte ; à la vue de leurs gracieuses et multiples courbures on croirait voir des couronnes suspendues sur nos têtes et dont la grâce et l'élégance jointes à la majesté du lieu, impriment dans l'âme un sentiment de saint respect et de douce piété. On l'a dit : instruire fut de tout temps le but de l'Église catholique, dans son culte en général et dans celui des images en particulier. La structure même de nos églises est un enseignement. C'est la barque de Pierre avec sa poupe, sa proue, ses mâts et ses cordages. Selon d'autres, les trois nefs, ne forment qu'un tout, montrent la Trinité dans l'unité ; la nef du milieu, avec ses deux bras, J.-C. en croix. Il y a même une idée morale : « l'union fait la force ». Et encore les piliers du sommet desquels s'élancent en éventail de légères nervures vers un point central figurent une allée de grands arbres dont les branches se croisent et forment une superbe voûte. Faut-il ajouter que par un privilège attaché à de rares églises chacun des piliers a été

Digitized by Google

marqué d'une croix de Malte indice visible des onctions saintes, témoignage d'une consécration épiscopale. Qui ne verrait encore dans ces 12 colonnes un symbole des douze tribus d'Israël et des 12 petits prophètes dont il est parlé dans l'ancien testament et dans le nouveau des 12 apôtres témoins de l'évangélisation de Jésus, les auteurs du symbole sacré qui porte leur nom. Nous ne citons que pour mémoire le chemin de croix en carton-pierre de belle dimension. Quinze belles fenêtres de grandeur inégale, à deux, trois et quatre compartiments sont divisées par de légères colonnes en meneaux finement sculptés, supportant une couronne ogivale de pierres découpées en cœurs, en losange ou en d'autres charmants dessins. Des verres de couleurs, partie en personnages, partie en grisailles, de date relativement ancienne, ne font qu'ajouter à l'ornementation et à la majesté du saint lieu. Les uns imitent de brillantes mosaïques, les autres des tissus de dentelles dessinés avec art, enfin le plus grand nombre sont puisés aux sources sacrées de l'Evangile.

Chacun de ces vitraux compose avec ses symboles respectifs la principale décoration des six autels dont trois dans les chapelles latérales. Aux fonts-baptismaux, Saint-Jean, revêtu de la peau d'un lion, a les pieds baignés dans le mystérieux Jourdain, et, de cette piscine sacrée, il prend l'eau lustrale et la verse à longs flots sur le front de Jésus, c'est une vivante image du premier sacrement de l'Eglise et de notre régénération. Notre-Seigneur, baptisé par saint Jean-Baptiste, donne ainsi à l'eau du baptême la vertu de sanctifier. Le ciel s'ouvre, le Saint-Esprit descend, le baptisé est enfant de Dieu.

Deux autels en terre cuite sortis des grandes usines céramiques de MM. Colomiès et Cabanes de Toulouse ornent les deux extrémités de l'abside, l'un à la partie septentrionale du transept est surmonté d'une statue de N.-S. de grandeur naturelle sous le vocable du Sacré-Cœur. Le Sauveur montre son cœur à la Bienheureuse Marguerite-Marie en lui disant : « Voilà ce cœur qui a tant aimé les hommes » — de sa main droite il nous présente son divin cœur, de sa main gauche marquée d'une tache de sang il nous invite tous à aller y chercher un refuge.

A l'autre extrémité du transept un second autel avec bas-relief dans le tombeau représentant une descente de croix, Jésus entre les bras de sa mère ; le tout est richement décoré ; c'est bien là le

Digitized by Google

sanctuaire de la Passion, marqué d'ailleurs par la 12e station du chemin de croix.

Tout à côté dans une autre chapelle adossée à la sacristie et un peu en avant du sanctuaire, un troisième autel tout récemment établi ; il est dédié à la Sainte Enfance de Jésus ; il se compose d'un joli tombeau également en terre cuite sur lequel repose un très riche bas-relief de 2 mètres de longueur sur 0,55 de hauteur. Tous ces personnages de la douce scène de la Nativité de N.-S. à Bethléhem, sculptés à la main, sont, par l'expression vivante des traits, leur richesse artistique et décoration du meilleur effet.

Il est temps, à la suite de ces détails quelque peu monotones, de pénétrer dans le saint des saints, dans le mystérieux sanctuaire, il mesure 16 m 70 sur 5 m 65. Trois autels avec rétables éclairés par trois grandes fenêtres aux meneaux flamboyants forment le fond de l'abside au chevet. Au milieu le maître autel et sur les côtés, un autel à la Sainte-Vierge ; c'est l'archange Gabriel saluant à Nazareth, l'immaculée Vierge ; c'est l'annonce de l'ineffable mystère de l'incarnation préludant au grand acte de notre rédemption ; l'autre autel latéral primitivement dédié à Saint-Just, patron de la paroisse avec représentation d'une intéressante légende de la vie du saint est présentement enrichi d'une belle statue de Saint-Joseph. [1]

Ne convient-il pas pour être complet, d'ajouter un mot sur la cloche tristement résignée à ne jamais trouver une place digne de son mérite et de sa destinée.

En voici l'inscription :

† D. O. M. I. H. S. M.

Reverenda Franc Foix abbatissa santonensis prœsentat CE (peut-être eam campanam).

P. Humeau doctore theologo rectore ecclesiæ sancti Justi in Marempnsis impensis publicis refecior anno 1612 mense julio

1 Tant qu'au maître-autel, produit de l'art gothique, aux grandes et majestueuses dimensions, il est en bois doré et complété aux deux angles par deux piédestaux surmontés de deux anges adorateurs. Un immense vitrail à quatre compartiments couronne et encadre gracieusement l'autel avec l'image des quatre évangélistes rendus vivants par leurs symboles respectifs. Un vieux poète de Saint-Just en a chanté les beautés artistiques.

Digitized by Google

præfectus operi prædictæ Ecclesiæ M. Lorfroy et fabricæ dictæ ecclesiæ.

II. Moreau.

(Saint-Jean l'Evangéliste † (la Sainte-Vierge)

M. Auri me fecit

— Nous avons relevé d'autre part l'inscription d'une autre cloche dont la date antérieure prête à penser !!!! « Je suis esté faitte pour servir à l'église réformée de Saint-Just au nom de Dieu, Jehan Favre m'a faicte en 1604 ».

ABBÉ LETARD.

COMPTE-RENDU DE L'EXCURSION

Un usage déjà ancien veut que toute excursion soit racontée. Un rapporteur se charge généralement tout seul de ce soin. Notre promenade du 17 juin 1897 exigera cependant le concours de deux rédacteurs. Le cas n'est pas sans précédent, mais il a besoin d'être expliqué. L'itinéraire comprenait Biron. Biron possède une église intéressante et se recommande à notre curiosité par un autre titre : son cimetière mérovingien.

De l'église nous pouvions parler, nous étions insuffisamment renseigné sur le cimetière. L'heureux possesseur du mobilier provenant des tombes fouillées pouvait, au contraire, mieux que tout autre, donner des détails précis. Nous lui demandâmes ses notes. Il répondit fort aimablement par l'envoi du mémoire lu au Congrès qui, jusqu'à présent, est resté inédit. Il nous autorisait en même temps à prendre tous les passages de nature à intéresser les lecteurs du *Recueil*. Nous le publions *in extenso*. Voilà comment notre confrère M. Ph. Delamain se trouve rapporteur *in partibus* de notre excursion.

Il est à peine besoin de prévenir le lecteur que les églises de Biron, Chadenac, Echebrune et Marignac, malgré tout le plaisir que nous prendrions à célébrer leurs mérites, ne tiendront pas une

Digitized by Google

grande place dans notre compte-rendu. Les gravures[1] que nous publions en donnent une idée plus précise que toute description. D'autre part, nous ne pouvons rien ajouter de nouveau au mémoire si complet de M. Henry Nodet. Nous n'éprouvons nullement l'envie de rechercher si le portail de Chadenac est une page de symbolisme dont chaque morceau de sculpture constituerait un membre de phrase. Le symbolisme, si clair pour quelques-uns, a d'impénétrables secrets pour nous. Les imagiers du XIIe siècle, il nous semble, avaient des idées moins subtiles ; ils ont jeté sur la pierre des croyances, des légendes ayant faveur au temps où ils vivaient, des scènes de mœurs (parfois très réalistes), des habitudes de leurs contemporains, sans s'astreindre à les rendre dépendantes les unes des autres. Nous tenterons encore moins de donner le texte *ne varietur* de la fameuse inscription *Guillelmus servus*..... toujours restée à l'état d'énigme.

Quoi dire alors que n'ait dit avec une parfaite compétence M. Henry Nodet dans le *Bulletin monumental* d'abord, puis dans le volume des comptes-rendus du Congrès archéologique de Saintes, volume que la plupart de nos confrères possèdent ? Nous nous refusons à résumer ou à dépecer cette étude sur *quelques églises romanes de la Charente-Inférieure*, d'un architecte qui a visité et examiné, décrit et dessiné avec soin, à son temps, en homme de métier auquel le pourquoi des choses n'échappe point. Nous y renvoyons le lecteur sans nous attarder aux rectifications et discussion de certains détails. M. Nodet s'est placé à ce point de vue élevé, à savoir : comparer les églises romanes du canton de Pons aux églises des provinces voisines, et déterminer quelles influences elles ont subies Nous citons sa conclusion :

« Trois influences ont dominé dans la région, autour de Pons ; celle de l'école angoumoise se révèle par la disposition des façades, les rangées d'arcatures au premier étage, l'absence de tympans ; celle de l'école poitevine, par la sculpture et l'ornementation, les coupoles à pans ; quant aux coupoles d'Echebrune et Biron, elles sont une importation sur pendentifs de l'école périgourdine, tout aussi bien que les coupoles plus célèbres de Sablonceaux. Au mélange

---

1 Elles sont empruntées au *Bulletin monumental* qui a bien voulu nous les prêter, avec l'autorisation de leur auteur, M. H. Nodet.

Digitized by Google

Pl. I.

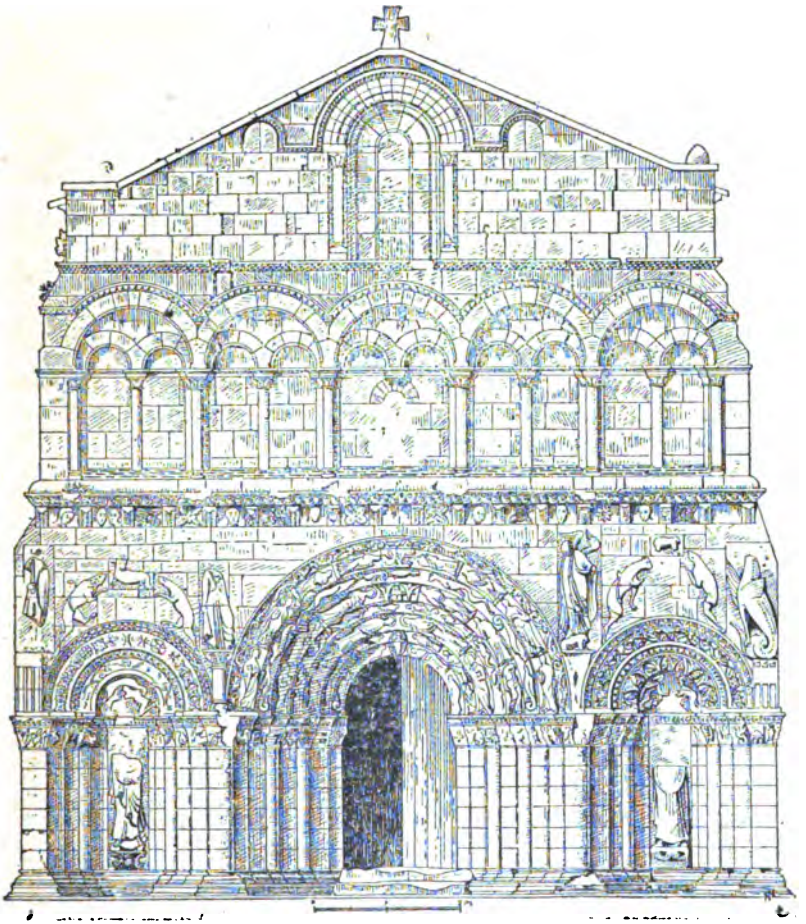

CHADENAC (Façade).

Digitized by Google

Digitized by Google

de ces emprunts, les constructeurs ont ajouté un cachet particulier de simplicité dans les lignes et de sobriété dans les détails : cette simplicité s'accentue à mesure que l'on s'éloigne vers le sud. »

Le programme, quoiqu'allégé de ces gros morceaux, reste encore très chargé. Nous transcrivons simplement les quelques notes hâtivement prises au cours de notre rapide excursion.

Remercions d'abord notre confrère, M. Baudon, de l'excellent déjeuner qu'il nous offrit, chez lui, assaisonné du plus exquis des condiments, une franche cordialité. Il nous a de plus montré un des plus magnifiques panoramas du département au haut de la butte des Grégoires (106 m. d'altitude). Le ciel était clair ; nous pouvions apercevoir tout à l'horizon, à vingt-cinq kilomètres, le clocher de Saint-Eutrope, à vingt kilomètres Cognac, de l'autre côté, au sud, les hauteurs qui dominent les bords de la Gironde.

M. Billard nous avait recommandé l'église souterraine de La Salle, près de Cordie et de Marignac. Ce n'est pas autre chose qu'un vaste cellier vouté du XVIe siècle.

Cordie figurait au programme comme devant nous montrer des ruines romaines. Encore une fausse attribution. En fait de romain nous n'y trouvons qu'une *villa*, c'est un moderne qui l'a construite. Une bastide s'élevait probablement sur le rocher au pied duquel est blotti le village. On y voit des murailles faites de moëllons et d'un mortier qui, bien que très dur, ne ressemble aucunement au mortier romain. Cordes, dans le Tarn eut pour origine une bastide, Cordie, de même, sans doute. Deux ou trois maisons au bord du Trèfle ont conservé des fenêtres à meneaux. Le site est charmant, tranquille, plein de fraîcheur et d'ombrages, bien choisi pour une douce villégiature. Les de Beaumont l'apprécièrent et placèrent leur château de Gibaud tout près de là, à quelques cents mètres.

Le château d'Ardennes situé au milieu d'un pays agreste et très boisé, conserve, malgré les réparations faites au siècle dernier, un aspect féodal. Il affecte une forme octogonale. Il aurait été construit au XIIIe siècle, mais les bâtiments actuels accusent une date plus récente, le XVe siècle par exemple. Un pont en pierre, remplaçant un pont-levis, conduit dans la cour intérieure. Une porte assez curieuse qui donne accès sur un escalier menant à la cour de la ferme est un joli coin pittoresque. Chose à peine croyable ! pas un

Digitized by Google

des excursionnistes n'est photographe, l'impitoyable photographe. C'est dommage.

Le plus ancien possesseur connu d'Ardennes est un Ballode [1] vivant en 1429, dont les descendants gardèrent la seigneurie jusqu'en 1610, date à laquelle Daniel Green de Saint-Marsault, mari de Marguerite Rangeard en devint propriétaire. Puis on trouve, en 1629, Benjamin Girard ; en 1656, Louis de Paulier ; en 1687, Auguste Poussard, marquis d'Anguitard ; puis un Poussard de Vigean ; en 1774, Louis Michel, marquis du Mesnil Simon, mari de Louise-Marie-Jeanne Poussard du Vigean. Au moment de la révolution un Badiffe de Vaujompe époux de Marie-Anne du Mesnil Simon est seigneur d'Ardennes. En 1819, Ardennes est vendu à Jean-Pierre Bertrand des Brunais et en 1826 à Josué Louis Pandin qui y fixa sa résidence et ne cessa de l'habiter jusqu'à son décès arrivé en février 1873. M. Charles-Théodore Pandin, demeurant aux Forges, devint propriétaire d'Ardennes.

M. Pandin nous a montré deux choses bien curieuses : une thèse sur satin, admirablement conservée, et un carrosse. La thèse, dédiée à D. Antoine de La Chèze, baron de Capbreton par Antoine de La Chèze, bordelais, datée de 1664, porte en tête un très grand écusson (0.34 sur 0,28) gravé par Patigny, entouré du cordon de Saint-Michel. Imprimée chez Edmond Martin, elle mesure 0,88 c. de hauteur et 0,58 de largeur. Elle est divisée en huit chapitres de quatre positions chacun.

Le carrosse est bien vieux ! A qui appartint-il ? On l'ignore. C'est une voiture de voyage, robuste, solidement établie sur des roues épaisses, suspendue au moyen de souples courroies, avec un avant-train interminable et la planchette, derrière, pour les bagages ou deux laquais. Certes, le progrès a « marché » depuis l'époque où il faisait l'orgueil de son propriétaire et l'envie des bourgeoises de Pons. On sourit, on plaisante. La moquerie est aisée. Nos bicyclettes, les voitures à pétrole, les trains lancés à 120 kilomètres à l'heure, distance que ce carrosse aurait mis cinq jours à franchir, nous ont habitué à des modes de transport plus agiles. Il est pesant, pas du tout construit en vue de trajets rapides, mais il conserve un

(1) Monsieur Pandin a mis à notre disposition un mémoire trop sommaire sur la seigneurie d'Ardennes. Les titres anciens ne sont pas en sa possession.

Digitized by Google

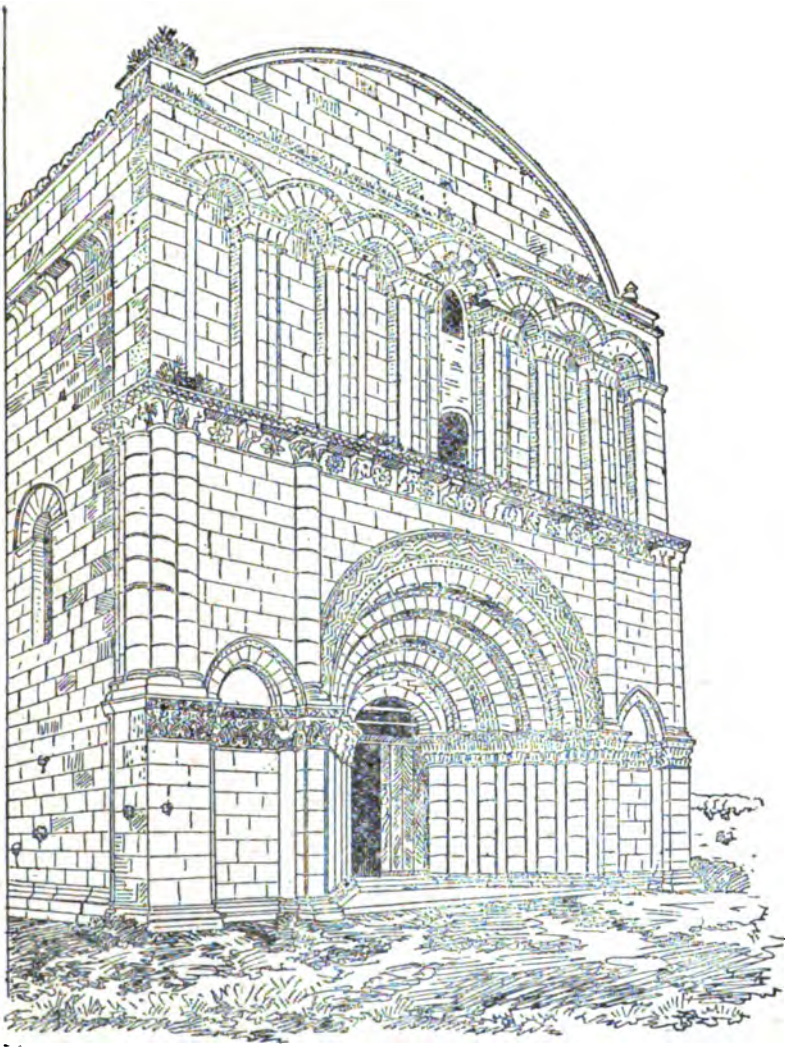

ECHEBRUNE (Façade).

Digitized by Google

Digitized by Google

cachet d'élégance que nos modernes constructeurs semblent dédaigner et que les ouvriers du siècle dernier surent imprimer à leurs ouvrages. Une calèche de 1850 est abominablement ridicule et laide, un automobile de 1897 est affreux, un carrosse de 1750 n'est point du tout désagréable à voir.

D'Ardennes aux Augers il n'y a qu'un pas. Madame Calvé et Madame Pequin attendaient la Commission à son passage. Ces dames lui offrirent une hospitalité charmante qui restera dans la mémoire des excursionnistes comme un des meilleurs souvenirs de la journée.

Fléac! arrêt juste assez long pour permettre de reconnaître que

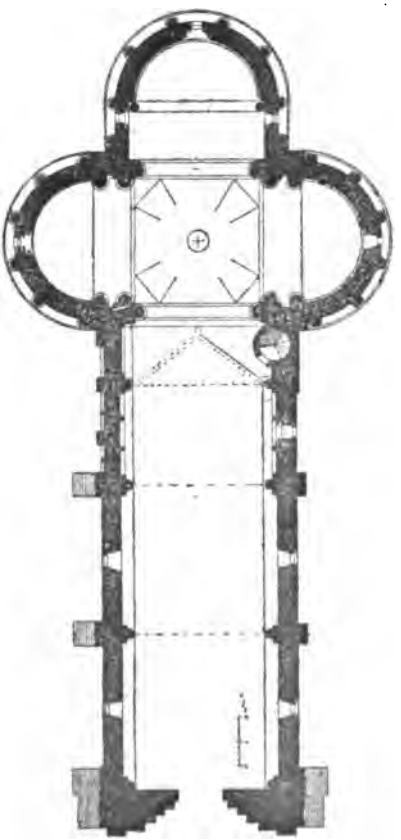

MARIGNAC (Plan)

Digitized by Google

cette petite église n'a aucun caractère roman. C'est, au contraire, un curieux spécimen d'architecture de la fin du XVe siècle et des premières années du XVIe, car la renaissance y mit sûrement la main. Une seule nef ; clocher carré à gauche, une cage d'escalier s'arrêtant à l'entablement du premier étage vouté en coupole octogonale, à écailles, percée de huit fenêtres et surmontée d'un lanternon ; porte d'entrée à un seul vantail, flanquée de grosses colonnes à hélice couronnées d'un lion, tympan en damier formé des fleurons carrés. L'ensemble de cette porte rappelle une fort élégante lucarne du château de Baulon à Saint-Dizan-du-Gua. L'une n'est que la copie amplifiée de l'autre, amplification qui, soit dit en passant, n'a pas été très heureuse, car les proportions harmonieuses et sveltes de l'original sont devenues lourdes. Une analogie moins évidente et cependant réelle, existant entre le clocher de Fléac et celui de Saint-Fort, nous pouvons presque affirmer qu'un même architecte dirigea la construction des trois monuments. Il serait curieux de vérifier si, en dessinant son clocher, il ne s'est pas souvenu de celui de l'église du Saint Sang de Bruges. Quoi qu'il en soit, on demande aujourd'hui la restauration du lanternon de Fléac. La dépense ne serait pas énorme, mais quelle couverture reçut-il ? Les têtes qui amortissent les angles de la corniche ne permettent guère de penser qu'il n'en fut jamais mis. Comment était-elle, en bois et ardoises, ou en pierre ? Là est le problème, qui ne pourra recevoir de solution qu'après examen, c'est-à-dire après une ascension assez périlleuse.

Nous avons hâte de passer la plume à notre excellent confrère M. Delamain.

Ch. Dangibeaud.

Digitized by Google

Le Cimetière barbare de Biron

C'est à l'un de nos aimables confrères, M. William Augereau que je dois la découverte de la nécropole barbare de Biron, près de Pons.

En janvier 1891, M. Augereau me prévint qu'un cultivateur de Biron, le sieur Courtableau venait de découvrir, en travaillant à sa terre, des sépultures anciennes et avait déjà recueilli un certain nombre d'objets, dont M. Augereau m'envoyait en même temps la description et un croquis.

Déjà familiarisé avec ce genre de sépultures, par mes fouilles d'Herpes (Charente) où j'avais exploré environ 1600 tombes barbares, je reconnus de suite la frappante analogie de ces objets avec ceux recueillis à Herpes, et je vis immédiatement qu'il s'agissait d'un nouveau cimetière dit *mérovingien* que, depuis de récentes polémiques je m'abstiendrai de qualifier aussi particulièrement et que l'on me permettra de désigner sous l'appellation plus large de *cimetière barbare.*

« Je devins acquéreur des objets déjà trouvés, j'achetai le droit de fouille sur tout le terrain Courtableau, et en août 1891, après les récoltes je commençai des fouilles méthodiques. La nécropole est située tout près du village de Biron, à quatre kilomètres à l'est de Pons et quelques centaines de mètres de la route de Pons à Barbezieux. L'ancien chemin romain mentionné par mon savant confrère M. Lièvre dans son intéressant ouvrage sur les chemins romains au sud de la Loire appelé chemin du Faîteau ou de la Fait et allant de Sarrum (La Berche actuellement) à Pons et à la mer, passait tout près de la nécropole et sert encore de limite aux communes de Chadenac et Biron. [1] Le lieu de la nécropole porte encore sur le cadastre le nom de « La Tombe », ce qui prouve que le souvenir de ce cimetière s'est perpétué dans le mémoire des habitants et de vieilles légendes relatives à ce lieu se racontent encore à Biron.

1 Voir l'ouvrage de M. Lièvre, page 80.

Digitized by Google

« Les sépultures se trouvaient sur le versant nord de la colline qui domine Biron et étaient comme toujours, très rapprochées les unes des autres. Comme à Herpes les fosses étaient creusées dans le sol à une profondeur variant entre 0 m 75 et 1 m 50, très rigoureusement orientées, les pieds à l'est et la tête à l'ouest, et aucun cercueil, aucune bière n'avaient été employés. Les cadavres avaient été déposés sur le sol même, entourés de linges dont des traces subsistaient encore, comme à Herpes. Une seule fois j'ai rencontré une auge en pierre tendre, mais cette auge était brisée et vide et pouvait être d'une autre époque.

Une singulière remarque a été faite. Toujours, aux pieds du cadavre était placé un assez gros morceau de tuile plate romaine à rebords. Quelle que fût la richesse ou la pauvreté du mobilier funéraire le morceau de tuile se retrouvait invariablement à la place voulue. Ce fait n'a jamais été constaté à Herpes ni ailleurs, ce devait être une coutume locale dont le but échappe.

Comme autre remarque générale, j'ai pu observer que, tandis qu'à Herpes les sexes étaient répartis d'une façon à peu près égale, à Biron, les hommes étaient en énorme majorité, et, comme conséquence, les bijoux et objets de parure étaient beaucoup plus rares, tandis que les armes de toute nature, haches, piques, couteaux et agrafes de guerriers étaient relativement beaucoup plus nombreuses. De plus, à Herpes, j'ai souvent trouvé des sépultures de petits enfants, à Biron pas une seule. En outre les objets en verre, fioles, verres, soucoupes, assez communs à Herpes, faisaient presque complètement défaut à Biron, car je n'en ai trouvé que quatre. Les vases en terre ornés à la roulette, comme à Herpes, étaient presque toujours à la tête du cadavre. Mais à ce propos, nouvelle remarque : tandis qu'à Herpes les vases noirs étaient en énorme majorité, à Biron il y avait à peu près autant de vases blanchâtres ou rouges que de vases noirs. La forme, pour les verres, aussi bien que pour les vases, était du reste à peu près identique dans les deux nécropoles et tout aurait pu provenir d'une même fabrique, tant la ressemblance est grande.

La nécropole de Biron, du moins ce que j'en ai exploré (et je crois bien que, sauf le sol sur lequel est bâtie la maison et que je n'ai pas voulu explorer quoique j'en eusse le droit, j'ai tout fouillé) se composait d'environ 300 sépultures. Il peut y en avoir une

Digitized by Google

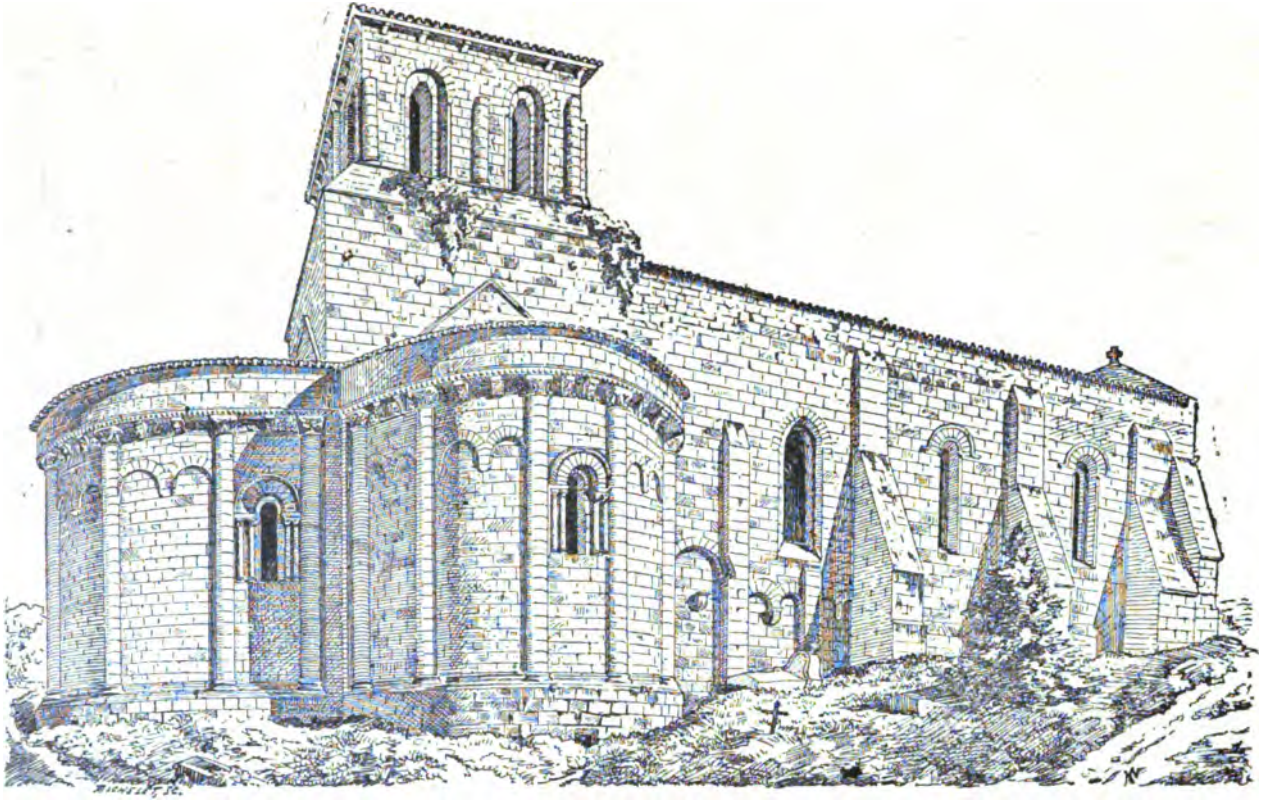

MARIGNAC (vue extérieure)

Digitized by Google

Digitized by Google

douzaine sous la maison et je me réserve de les examiner plus tard.

En armes, bijoux, ustensiles divers, vases et verres j'en ai retiré environ 350 objets [1].

Quoique bien loin d'avoir l'importance d'Herpes, les sépultures de Biron étaient néanmoins des plus intéressantes et renfermaient quelques objets rares, et que je n'avais pas pu trouver à Herpes. D'un autre côté certains bijoux très caractéristiques, communs à Herpes, faisaient complètement défaut à Biron.

Une des observations les plus importantes à ce propos est celle-ci : les fibules agrafes à tête carrée et au corps cruciforme et les fibules cupelliformes rondes qui caractérisent si curieusement les sépultures d'Herpes, ne se sont jamais rencontrées à Biron. Toutes les fibules de Biron, sans exception, affectent la forme digitée ou à rayons, ou la forme ronde avec grenats cloisonnés, ou la forme de perroquets. Les têtes d'oiseaux forment souvent, comme à Herpes, l'ornementation du rayon des fibules.

A part ces différences, qui ont certainement leur importance, une très grande similitude existe entre les deux nécropoles et j'ai la conviction qu'elles renferment les restes d'un même peuple et qu'on peut leur assigner la même date.

Les monnaies sont en effet les seuls documents qu'on puisse

1 Grande épée franque en fer	1
Angon en fer	1
Haches ou francisques en fer	8
Couteaux à un seul tranchant	20
Grandes boucles de fer	3
Grandes boucles de bronze	4
Grandes fibules digitées	8
Petites fibules rondes	17
Petites fibules perroquet et boucles d'oreilles	14
Boucles de couteaux fer ou bronze	40
Cloux à tenon pour courroies	60
Perles de terre ou terre cuite	50
Boucle de cristal de roche avec ardillon	1
Verres et grosses perles en verre	14
Perle énorme en jade	1
Vases funéraires en terre cuite	20
Bagues	12
Pinces à épiler ; cure-dents et oreille	8
Cuiller en bronze	1
Fragment de statuette en bronze	1
	284

Plus 70 à 80 objets indéterminés ou brisés.
Plus monnaies romaines 12.
» » barbares 3.

Digitized by Google

consulter avec certitude pour préciser une date. Or, à Biron, nous trouvons, comme à Herpes, des monnaies romaines impériales, percées et servant d'amulettes. La première en date est de Trajan 63 à 117) et la dernière de Théodose (346-395). En outre, de même qu'à Herpes, j'ai eu la bonne fortune de trouver une de ces singulières monnaies barbares, si petites et si minces, que M. Prou, du cabinet des médailles, a étudiées avec tant de soin[1], qu'il appelle demi-siliques, et dont il place le monnayage au VIe siècle. Les deux nécropoles sont donc très vraisemblablement contemporaine.

Je passerai sous silence tous les objets communs aux sépultures barbares déjà décrites et je ne parlerai que des objets rares ou inédits trouvés à Biron.

Sépultures masculines. — Francisques, haches diverses, scramasaxes, piques et couteaux à un seul tranchant se trouvaient à Biron, comme à Herpes. Mais à Biron les francisques, quoique de même forme, sont sensiblement plus petites.

Une sépulture de guerrier demande une mention spéciale. C'était certainement la tombe d'un grand chef. J'y ai trouvé une grande épée en fer à deux tranchants, si rare partout, et l'angon, plus rare encore, accompagnés d'une belle francisque. L'épée, en parfait état de conservation, mesure 0.90 centimètres de longueur et 0.05 de largeur au milieu de la lame. La poignée et le fourreau n'existaient plus. L'angon aussi bien conservé, à pointe carrée, en forme de harpon à ailerons, mesure 0.78 centimètres de la pointe à la douille. La francisque est de forme normale.

La boucle de ceinturon qui soutenait la grande épée est, je crois, une pièce unique ; elle est faite d'un seul morceau de cristal de roche taillé en forme de boucle, et l'ardillon est en fer damasquiné d'or et orné à sa base de deux pierres bleues. Ce riche mobilier indique la sépulture d'un guerrier de marque. J'insiste sur cette découverte, car je crois que jamais la grande épée à deux tranchants et l'angon n'ont été trouvés aussi loin dans le sud de la France. « L'épée et l'angon, dit l'abbé Cochet[2], ne se trouvent que sur le chef, le seigneur, le leude ; ils n'entrent que dans l'équipement du guerrier éprouvé. Ce n'est qu'avec l'épée qu'on trouve l'angon, ce trait terrible, plus rare encore. »

1 *Revue numismatique.*
2 Tombeau de Childéric Ier p. 60 et 61.

Digitized by Google

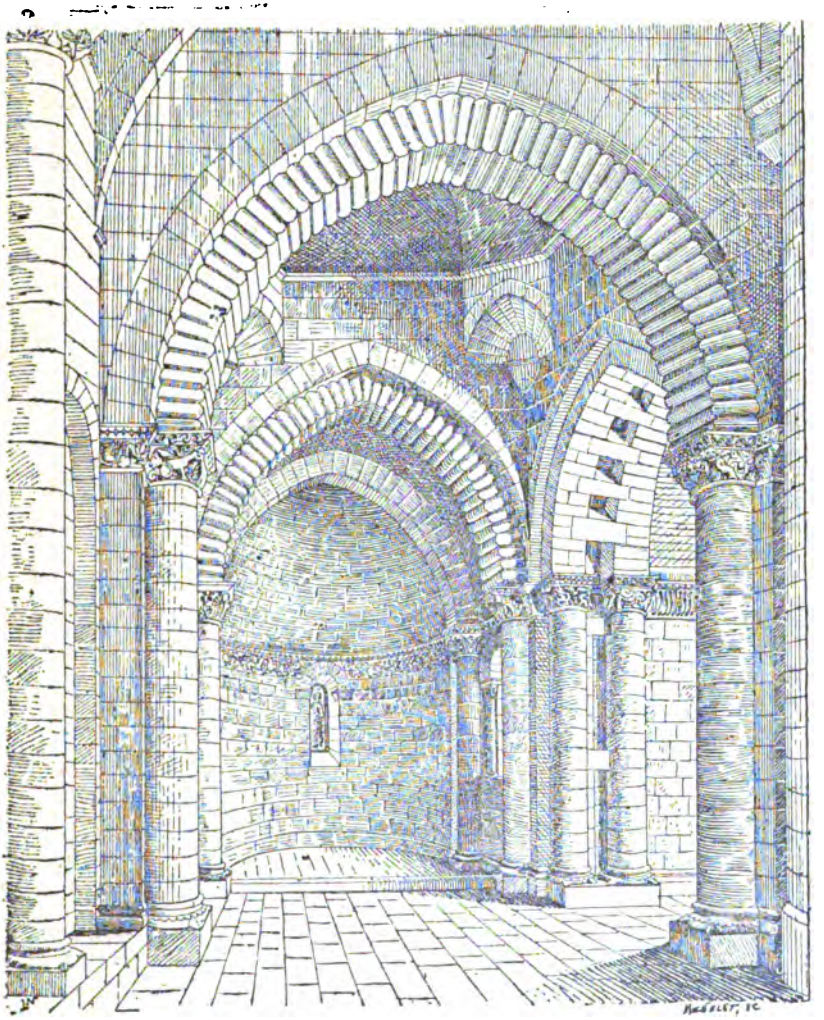

MARIGNAC (vue intérieure)

Digitized by Google

Digitized by Google

Dans son ouvrage, *Etude sur les sépultures barbares* (p. 44), M. Barrière Flavy, parle de l'épée de Biron et constate que c'est la seule trouvée, jusqu'ici, dans les régions occupées autrefois par les Wisigoths ; sa présence à Biron, avec l'angon, est un argument bien fort en faveur de l'opinion des savants qui, comme M. Lièvre, sont d'avis que les cimetières d'Herpes et de Biron, sont, non, ainsi que le veut M. Barrière, wisigothiques, mais bien francs et mérovingiens.

Je n'aborderai pas cette question, car à Herpes, puis à Biron, j'ai trouvé trop de sujets de doutes sur les deux opinions en présence pour oser me prononcer entre elles.

Le mobilier funéraire de cette belle sépulture était complété par des tenons en argent et une grosse perle en cristal de roche taillée à facettes et placée sur la poitrine. Son usage m'échappe.

A Biron de même qu'à Herpes j'ai rencontré les boucles de divers métaux [1], les grosses aiguilles en bronze, les boutons en argent et en bronze doré qui servaient à réunir les courroies et les fers à cheval, qui sont absolument identiques dans les deux nécropoles.

L'ornement des agrafes en forme de croix gravée dans le métal et le monogramme du Christ sont plus rares à Biron qu'à Herpes. Cependant je possède trois ou quatre boucles portant ces emblêmes qui sont généralement figurés à la base de l'ardillon des boucles. L'ornement en forme de petit cercle avec un point au centre, et qu'on attribue généralement aux sépultures de Bourgogne se rencontre très communément à Herpes et à Biron, c'est donc à tort qu'on l'a cru exclusif à l'est de la France.

Je dois mentionner aussi comme appartenant aux sépultures de Biron plusieurs de ces larges plaques et agrafes en fer damasquiné d'argent et de bronze étamé et orné d'entre lacs qui se rapprochent d'une façon si frappante des objets trouvés dans le sud de la France et attribués aux sépultures des Wisigoths. J'ai également trouvé

---

1 Les boucles en bronze blanc sont faites d'une première boucle, ou armature, en fer, recouverte d'un alliage blanc dont voici l'analyse :

Cuivre	45
Plomb.	40 8
Etain	14
Antimoine	0 2
	100 0

Digitized by Google

à Biron une très grosse perle en beau jade gris. La présence du jade est significative, car son origine orientale est indiscutable. J'avais déjà trouvé à Herpes une boucle de guerrier de même matière.

Plusieurs tombes d'hommes renfermaient encore à Biron de grosses pepites de fer rondes. Ce ne pouvait être que des amulettes.

Pour en finir avec les sépultures masculines j'ai pu évaluer leur proportion aux quatre cinquièmes de la totalité des tombes fouillées.

Sépultures féminines. En très grande minorité, ainsi que je viens de le dire, seules, comme à Herpes, elles renfermaient des bijoux et des ornements de toilette. Le mobilier funéraire était le même qu'à Herpes, sauf cette importante remarque déjà mentionnée plus haut; c'est que les grandes fibules agrafes sont toujours, à Biron, à cinq rayons, tandis qu'à Herpes j'ai trouvé les fibules cruciformes à tête carrée et les fibules à trois, cinq et sept rayons. Les fibules de Biron sont tout aussi belles ; elles sont en argent doré et en bronze doré ; elles sont même plus couvertes de grenats lapidés à plat et de cabochons de grenat que celles d'Herpes, ce qui permet d'affirmer une fois de plus que le cabochon et la pierre lapidée à plat ont été employées simultanément dans l'ouest de la France et souvent même sur le même bijou.

Les bagues de Biron sont loin d'approcher de celles d'Herpes, soit comme matière, soit comme travail. Je n'ai trouvé à Biron que de minces bagues d'argent et de cuivre. Deux seulement en argent étaient ornées. Elles ont été décrites par M. Deloche dans la *Revue archéologique.* [1] La première portait gravé en creux sur le chaton un G Mérovingien entre deux S ; la seconde encadrée dans un grenetis une croix à branches égales potencées, et accostée aux deux bras de quatre points disposés en carré. Comme à Herpes les bagues étaient à la main droite.

« Un seul bracelet en métal a été trouvé ; il est en argent massif et semblable à celui qui est figuré sous le n° 70 dans mon travail sur les *sépultures barbares d'Herpes.* Les bracelets et colliers en perles de pâte de verre émaillé étaient plus communes et même, probablement à cause de la nature du terrain, les perles étaient bien mieux conservées qu'à Herpes. J'en possède qu'on pourrait croire neuves tant le brillant et le poli du verre ont résisté au temps.

---

1 Numéro de mars-avril 1892. page 176.

Digitized by Google

Les perles d'ambre rouge sont également communes et servaient soit aux colliers et bracelets, soit comme pendants de boucles d'oreilles.

Une sépulture m'a donné deux remarquables petites fibules ; elles représentent un animal fantastique ailé à tête d'oiseau et à queue de poisson. Je ne crois pas qu'on en ait découvert de semblables jusqu'ici.

Les fibules en forme de perroquet trouvées à Biron sont du modèle ordinaire et n'ont rien de remarquable.

Les boucles d'oreilles sont aussi assez communes. Il y en a de trois formes : 1° la perle d'ambre suspendue à un fil d'argent tordu ; c'est la plus commune ; 2° la boucle d'oreilles à cercle non soudé et pouvant s'enlever à volonté avec bouton en métal massif taillé à facettes ; deux de ces boucles ont des croix gravées en creux dans les facettes ; 3° la boucle à bouton de métal creux orné de grenats ou verres sertis dans les facettes du métal.

J'ai également rencontré à Biron les curieuses petites chaînettes suspendues à la ceinture des femmes et retenant des pinces à épiler, des clés, des ciseaux, des cure oreilles et cure-dents et autres petits objets d'un usage journalier.

Une bizarre amulette a été trouvée dans une de ces tombes, c'est un fragment de statuette romaine en bronze, un pied d'un joli dessin cassé à la naissance du mollet percé tout près de la cassure et suspendu par un fil d'argent à la poitrine d'une femme.

Une belle épingle à cheveux en argent cloisonné de grenats, de verres et de nacre, et représentant un gros perroquet provient aussi de Biron. Une épingle presque toute pareille avait été trouvée à Herpes et est représentée dans mon travail sur cette nécropole sous le n° 100.

Les monnaies impériales romaines percées étaient aussi nombreuses à Biron. Les plus communes sont de Postume, Gallien, Tetricus et de Constantin. Cinq fois j'ai trouvé ces dernières avec le revers figurant la louve allaitant Romulus et Remus, mais les légendes placées au bas varient. Je trouve une fois ROMA, une autre TAP, une troisième SPQR. Les deux autres sont illisibles.

Comme conclusion, et comme pour Herpes je ne la formule que sous toutes réserves :

Le cimetière de Biron date du VI° siècle et de la première invasion des Francs en Aquitaine sous Clovis. Ph. Delamain.

Digitized by Google

VARIA

Chronique trimestrielle

Notre collègue, Justin Laurent, professeur au Collège de Saintes, président de la Société des Travailleurs Réunis, a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

M. Goy vient d'obtenir un rappel de lettre de félicitations de M. le Ministre de l'Instruction publique. Félicitations.

M. Luguet, notre collègue, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, vient sur sa demande d'être admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts la réunion des Sociétés savantes sera tenue à la Sorbonne du 12 au 17 avril 1898. Les mémoires doivent être envoyés avant le 15 janvier 1898.

—

M. Boutinet, commis, chez notre confrère M. Rullier, vient d'éditer un plan de Saintes, en grand format, très exact et très complet, qui remplacera avantageusement toutes les publications de même genre faites depuis le plan donné par Lacroix.

Fouilles et Découvertes

M. Morand vient de découvrir au cours des fouilles qu'il opère dans les ruines de Saint-Saloine, trois fragments d'inscriptions lapidaires que nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs, en attendant une note plus détaillée au prochain Recueil.

1° 31 sur 28 centimètres. Capitales romaines de 6 centimètres de hauteur.

II N O
L I C I
O N T.

2° 22 sur 22 centimètres. Capitales romaines de 6 centimètres de hauteur.

S ?
V I R
T O ? R

3° 24 sur 19 centimètres. Capitales romaines : première ligne de 6 centimètres de hauteur ; trois lignes suivantes, 3 centimètres, cinquième ligne, capitales de 22 milimètres.

R. I I ?
N I. P O L L
S. DISP. L. D. I
ECVRION
MIII AI[1]

---

1 Peut-être lettre double AN ?

Digitized by Google

BEAUX-ARTS

—

Salon de 1897 aux Champs Elysées

—

Je m'empresse de le dire, nos artistes de l'Ouest, en grande majorité, se rattachent à ce sentiment, et lorsqu'ils ont des scènes de la vie réelle à représenter, ils ne manquent pas de transposer en quelque sorte la vie, et d'y laisser toujours paraître le sentiment, l'idée, en un mot l'âme de leurs personnages, seule chose immortelle dans l'œuvre, comme dans l'homme. J'en prends à témoin les deux tableaux de M. Bouguereau, le premier: « Venez à moi vous tous qui peinez sous votre lourd fardeau et je vous ranimerai ». Au pied du Christ, un homme porte sa croix, symbolisant l'éternelle douleur, sans laquelle nul ne peut monter. Douleur sainte, puisqu'elle nous mène aux pieds de Dieu, et qu'elle est par conséquent la voie du Salut. Tout être, ici-bas, porte sa croix, et malheureusement beaucoup la traînent. Et qui nous ranimerait, si ce n'est le Fils de Dieu qui est le seul médiateur entre nous, le fini, et son Père, l'infini? Voilà ce que ce grand artiste a su si bien traduire et si bien réaliser avec sa maîtrise habituelle. Je ne m'arrêterai pas à faire l'éloge de la technie de M. Bouguereau, cela serait superflu. Tout le monde sait et tout le monde reconnaît que c'est la perfection. L'effet, la couleur, l'arrangement, le dessin, les valeurs, le sentiment, l'idée, tout, absolument tout, y est. Il n'y a qu'à s'incliner. — Dans la même salle, le maître expose : Blessure d'amour, qui est, comme toujours, le triomphe de la belle forme, du beau modelé, de la grâce et de la distinction.

Un de ses élèves, qui n'a jamais ouvert sa porte à la vulgarité, M. Lenoir, offre à notre admiration une idéale personne qu'il intitule : Femme au masque. La tête légèrement inclinée sur l'épaule droite, elle sourit au spectateur, tandis qu'elle tient un masque de la main gauche. C'est d'un superbe modèle et d'un dessin des plus serrés. Ce qui me plaît dans toutes les œuvres de M. Lenoir, c'est que ce n'est pas le modèle ; l'artiste a su s'en dégager suffisamment pour faire une chose très réelle et très idéale en même temps. C'est la signature des grands peintres.

(Extrait de *L'Ouest Artistique et Littéraire* du 15 mai 1897).

—

Expositions diverses

—

Notre concitoyen, M. G. Ollivier, peintre, demeurant à Saintes, vient d'obtenir, à l'Exposition de peinture de Toulon, une médaille d'or pour son tableau : *Les Sables-d'Olonnes.*

—

M. A. Vallein, de Thenac, vient d'obtenir un diplôme d'honneur pour un de ses tableaux, à l'Exposition de peinture d'Arcachon, qui ne comptait pas moins de 405 œuvres d'art.

Nos compliments.

Digitized by Google

Linguistique

—

PATOIS POITEVIN. — Le dimanche 5 septembre dernier, a eu lieu à Chef-Boutonne, petite ville des environs de Niort, l'inauguration de la nouvelle mairie, construite sur l'avenue de Javarzay, au milieu d'un parc magnifique aux frais ombrages et aux pelouses verdoyantes descendant mollement vers la vallée pittoresque de la Boutonne. A l'occasion de cette solennité, le conseil municipal de Chef-Boutonne a organisé des fêtes avec le dévoué concours de M. A. Gaud, qui a fait représenter sur un petit théâtre de feuillages, une scène comique, écrite en patois poitevin, et intitulée : Un *Pésun de cheu nous*. Malgré le mauvais temps la fête a complètement réussi. (Extrait de *l'Ouest Artistique et Littéraire* du 15 septembre 1897).

—

CLOCHES

—

ANCIENNE CLOCHE DE PONT-L'ABBÉ-D'ARNOULT. — Voici l'inscription de la dite cloche, transmise par M. Gui, ancien curé de Pont-l'Abbé, et relevée à nouveau par M. Bollée, fondeur. En la publiant nous *proposons* la lecture suivante :

I H S + MĀ + IN NŌ + DŌ + ET + S + PETRI + ANN + DNI + 607 (1)

Jesus Maria in nomine domini et Sancti Petri anno Domini 1607.

IVSSV DNÆ REVEREND F + D + LA + ROCHEF + ABBA + D + XAIN + ET + NOB +.

Jussu dominæ reverendæ Franciscæ de la Rochefoucauld abbatissæ de Xaintes et nobilis.

OZ (2). — SAPI + DNÆ + SOR + F + (3) DV + LION + PR + PONT (4) + LABBII + SV + PRO +.

Ozanna (?) Sapientis dominæ Sororis Franciscæ du Lion priorissæ Ponti labii sumptibus, pro.

---

(1) En 1606, le 27 avril, Françoise de la Rochefoucauld, abbesse de Saintes, mourut dans ladite abbaye royale de Saintes, à l'âge de 79 ans. Françoise de Foix lui succéda.

(2) Dans l'abréviation OZ-, en italiques et suivie d'un trait-d'union, nous lisons : (h)ozanna, parce qu'il s'agit d'une prieure.

(3) Peut-être E.

(4) La châtellenie du prieuré de Pont-l'Abbé était très importante. Les abbesses disaient avec raison : « Noustre ville de Pont-l'Abbé » (Introd. au cartul. de Saintes, par l'abbé Th. Grasilier, p. XXII). Eglise romane du XIIe siècle. Clocher carré de la fin du XVIe siècle, couronné d'une pyramide à quatre faces, hérissée de crochets sur les arêtes, quatre clochetons qui accusent la dégénérescence de l'art. On y aperçoit les armes de France, surmontées d'une couronne royale, pour indiquer que l'abbaye de Saintes relevait du Roi. — Cf. H. de Tilly, apud RECUEIL DE LA COMMISSION DES ARTS, année 1884.

Digitized by Google

EC + DIC + LOCI + MINISTE + DINO + CONSTRVC + PA + DO + IOZIA + DAVBETERA + (1).

Ecclesia dicti loci ministerio divino constructa Patrino domino Josiâ d'Aubeterre.

DO + D + S + MĀNO + M̄A + ILLVS + DNA + SOR + F + D + FOIX + EIVS +.

Domino de Sancto Martino, Martina illustri domina sorore Francisca de Foix ejusdem.

CONVE + F + + I + CO + P + CL +.

Conventus, Fecit ?.....

—

Notre compatriote M. le comte A. de Brémond d'Ars vient de publier une étude sur les *Anciennes cloches de paroisse et leurs inscriptions. Bénédiction des cloches de la paroisse Saint-Pierre-de-Riec, le 20 avril 1897.* (Extrait du tome XXIV du *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère* (Quimper, imp. Ch. Cotonnec, gr. in-8° de 15 p.). Cette étude, dit le *Polybiblion* d'août 1897, est également intéressante comme page d'histoire ecclésiastique contemporaine et comme recueil d'inscriptions des vieilles cloches fondées en 1678 et en 1781, inscriptions accompagnées d'excellents renseignements biographico-généalogiques relatifs à Alain de Guier, marquis de Pontcallec, comte de La Porte-Neuve, baron de Riec, « père » de la cloche de 1678, alors recteur de Riec et Moëlon et chanoine de Saint-Pierre de Vannes, ce qui ne l'empêchait pas de résider dans son château de La Porte-Neuve, présentement occupé par l'auteur de la brochure.

—

Documents

Le Marquis de Luchet. — Nous devons à l'obligeance de notre confrère, M. Meschinet de Richemond, la communication de l'intéressante pièce suivante retrouvée par M. le Baron de Tourtoulon, d'Aix en Provence.

Extractus e registro natorum et baptizatorum ecclesiæ parrochialis catholicæ ad sanctam Elisabetham Cassellis electoratus Hassiæ, page 149, volum. primi.

Anno Domini millesimo octingentesimo undecimo, die decima septima septembris, hora decima nocturna, natus, et die tertia novembris port horam quartam pomeridianam, a me, infrascripto, baptizatus est Joannes Baptista Hieronymus Dubois de Luchet, domini Joannis Ludovici Petri Dubois de Luchet, quondam capitani

---

1 Sur la cloche, trois écussons : — Armes de Françoise de la Rochefoucauld : Burelé d'argent et d'azur de dix pièces à trois chevrons, dont le premier écimé ; — Armes du Lion : D'or au lion d'azur. Il y avait alors une famille du Lion établie à La Rochelle, originaire du pays de Béarn et établie depuis 300 ans dans la province de Guienne, sénéchaussée de Lannes (Moreri IV, 283).

— Armes de Bouchard d'Aubeterre, seigneur de Saint-Martin-de-la-Coudre et de Gémozac, écartelé... deux lions de...

Les armes des de Foix n'y figurent pas.

H. de Tilly s'est donc mépris en avançant que Françoise de la Rochefoucauld avait été marraine de la cloche.

J.-L.-M. NOGUÈS.

Digitized by Google

in Westphaliæ regis servitiis, oriundi Parisiis, filii defuncti Joannis Ludovici Petri marquis de Luchet et conjugis ejus, dominæ Dellon, filii, et conjugis ejus Christianæ Fridericæ Augustæ natæ Binge, orniudæ Hanovia magui ducatus Frankfurst, filius legitimus, levante domino Joanne Baptista de Kurwesten, comite de Wickenberg, colonello regis Westphalie, legato Castrinsi.... domino de Spangenberg. Rieger.

In fidem concordantiæ cum registro natorum et baptisatorum hujus ecclesiæ Cassellis die prim. Oct. Anni D. MDCCC. XXIV, canonicus Rieger consiliarius ecclesiastici, archiepiscopi, hujus eccles. paroch. — Vu pour la légalisation de la signature ci-dessus de M. le chanoine Rieger, conseiller ecclésiastique... Cassel, 5 oct. 1824. — Le ministre des lois de Cabre.

A PROPOS D'UN INVENTAIRE DE 1779. — Nous avons publié dans le *Recueil de la Commission des Arts*, en 1893, une étude sur « les habitations rurales en Saintonge et en Aunis ». Pour compléter ce travail il serait utile, ce semble, de s'occuper de l'ameublement, du mobilier rustique de nos pères. Ce n'est pas que rien n'ait été fait sur ce sujet. Mais les inventaires que l'on a minutieusement épluchés ne se rapportent le plus souvent qu'aux maisons nobles ou bourgeoises ; le petit peuple des campagnes, lui, ne songeait guère à inventorier ce que l'on désignait en général sous le nom « d'effets » laissés par un défunt. Cependant il y a d'heureuses exceptions.

A ce point de vue il nous paraît aussi curieux qu'intéressant d'étudier et de produire les vieux inventaires relatifs à de petits ménages de campagne, quand on a la bonne fortune d'en rencontrer.

En voici un spécimen, fort bien conçu d'ailleurs dans son ensemble, et qui nous offre quelques particularités dignes d'être notées.

On remarquera tout d'abord que le dit inventaire n'a point été fait par plusieurs notaires, comme l'exige notre législation actuelle, ou par un seul notaire assisté de deux témoins. Est-ce simplement un *inventaire sous seing privé*, c'est-à-dire un simple état des meubles trouvés, lequel n'aurait eu d'effet qu'entre ceux qui l'avaient signé ?

Nous ne saurions le dire.

Toujours est-il que l'auteur n'est autre que le curé de Dampierre, Augustin Fromy, fils de Fromy-Beaupré, notaire royal du dit lieu de Dampierre.

Il débute ainsi :

« Etat des effets qu'a laissé dame Vesdeau, veuve du sieur Jean Nafrichou, lesquels j'ai inventorié en présence de M. le curé de Vrigné et autres témoins qui ont signé avec moi le présent état, le 20 mars 1779 ».

Ce Jean Nafrichou, décédé le 26 janvier 1767, à l'âge de 68 ans, était fils de François Nafrichou, *hoste* (hôtelier) *au logis du Dauphin*. La dame Vesdeau était donc veuve depuis douze ans et vivait seule. Tout d'abord : « Il s'est trouvé trente livres dans son armoire ».

Sa lingerie proprement dite est des plus modestes :

« Neuf linceux, tant de brin que de reparonne ;

« Quatre nappes dont deux de gros brin et deux de reparonne ;

« Trente serviettes presque toutes grosses ».

Sur le *brin* et la *reparonne* ou *reparoune*, une explication peut paraître nécessaire.

Digitized by Google

Il n'y avait guère alors de campagnard qui ne cultivât le chanvre ou au besoin n'en achetât, pour en faire la toile de ménage. Après l'avoir fait rouir dans l'eau, les femmes le peignaient elles-mêmes ou le livraient à cet effet aux maîtres ou marchands *peignières*, (peigneurs) qui ne manquaient certes pas dans le pays. Les gros fils qui provenaient du premier peignage s'appelaient *étoupes* ou *étoupons*. On en fabriquait de très gros linge. Ce que l'on recueillait après le deuxième peignage était la *reparonne*; restait le brin, dont le tisserand faisait le linge plus fin.

Nous ne pouvons donc pas constater ici la présence de ce qui faisait alors tout l'orgueil d'une ménagère: grande quantité de *linceuls* variant de 40, de 50 à cent paires de draps de lit et au delà et ce, afin de pouvoir facilement rester tout une année sans faire « la bugée ». Et il en était encore de même, il n'y a pas cinquante ans.

Il conviendrait d'en dire autant des chemises, se comptant par dix, douze, quinze douzaines.

Mais ici, le vestiaire est digne de la lingerie :

« Dix chemises tant bonnes que mauvaises ;
« Dix paires de bas tant bons que mauvais ;
« Trois juppes d'étouffe (gros refillon ou nouat) dont une bonne et deux mauvaises ;
« Une de grosse toile ;
« Une de serge blanche ;
« Une d'étouffe noire ;
« Un justin de coton bleu à rayes blanches;
« Un tablier de même étoffe ;
« Un autre à rayes rouges et bleues ;
« Un autre mauvais ;
« Un mantelet de coton bleu à petits picots blancs ;
« Un mauvais devant de cheval d'étoffe bleue » (sorte de grand tablier à poches pour monter à cheval.

Les meubles sont bien en rapport avec ce qui précède :

« Le lit dans lequel elle couchoit avec deux orillers ;
« Un demi cabinet (cabinet à une seule porte) ;
« Un petit buffet sans dessus ;
« Un coffre à moitié rempli de baillarge ;
« Trois chaises, un chandelier d'étain, un petit lampion de fer blanc (ou chareuil).

La batterie de cuisine offre quelques pièces qui n'étaient pas si communes :

« Un petit chaudron ;
« *Douze assiettes* d'étain ;
« Deux masarines ;
« Deux chenêts ;
« Un gril ;
« Une poële, *une broche* ;
« *Six cuillères d'étain* et *cinq fourchettes de fer* ;
« Un petit friquet (écumoire) ;
« Une petite paire de balance ».

L'argenterie est plus éloquente :

« Un gobelet d'argent ; — (ce qui n'est pas du tout vulgaire, comme nous l'avons fait remarquer dans les *Mœurs d'autrefois en Saintonge et en Aunis*, ch. V p. 162).
« Une aiguille (ou cure-dents ?) ;
« Un petit crochet d'argent marqué au chiffre de la défunte A. V. ;

Digitized by Google

« Une boucle d'or ;
« Une petite bague d'argent ayant à sa tête un christ ;
« Une petite paire d'h... ? avec une agrafe d'argent ».

Enfin, comme complément ; — car il faut être pratique et consciencieux :

« Les trois quarts d'une barique de vin rouge et les deux tiers d'une de boisson ;

« Environ trois boisseaux de froment dans une barique et six mesures chez Martin, meunier de Dampierre et la moitié d'un coffre de baillarge (déjà cité).

Ont signé :

Louis Chaigneau, curé de Vrigné — Dupuy — Jean Vigatine — Fromy, curé de Dampierre.

Suit la note des frais funéraires :

Neuf cierges d'un quarteron, qui font deux livres et un quarteron à 3 livres la livre	6 l	15
Pour le sacristain (fosse comprise sans doute ?) . . .	1	10
Pour les quatre porteurs	2	8
	10	13
M. le curé a fait remise de ses droits.		
Pour deux messes pour la défunte	1	7
	12	
Reste à porter en recette.	18 livres	
qui avec les douze livres cy-dessus font bien les. . . en tête du présent acte.	30 livres	

N'est-il pas vrai que la succession ne se liquiderait pas aujourd'hui à si bon marché ?

J.-L.-M. Noguès.

Extrait des registres paroissiaux de la Jard (*Suite*) [1]. — Vers 1685, Lafitau, curé de La Jard, se fit remarquer par la lutte qu'il soutint contre la Réforme. La religion nouvelle ayant des adeptes dans sa paroisse, dans celle de Berneuil et surtout dans celle de Colombiers où il existe encore un temple, Lafitau combattit de toute son énergie les nouvelles idées. Il fit plusieurs conversions. En voici quelques-unes :

« Le 12e septembre 1685 le soussigné prestre curé de la présente paroisse ay donné l'absolution de l'hérésie de Calvin et de Luther à Pierre Hélie, Jean et Marie Rondaux et Daniel Mestinier de la paroisse de Berneuil en présence de mtre Gedon Lussau et Hélie Robert. »

Signé : J. Rondeau, D. Mestinier, H. Robert. Lussaud et Lafitau, curé de La Jard.

« Le 13e septembre 1685 le soussigné ay donné l'absolution de l'hérésie de Calvin et de Luther à Marie Mareschal et à Marie Léger sa fille et à Pierre Léger son fils en présence de Pierre Guerry et de Jean Charbonnier. »

Signé : P. Guerri, Lafitau.

« Le 14e septembre 1685 le soussigné ay donné l'absolution de l'hérésie de Calvin et de Luther à Jean Gobin de la prte parroisse, à sa femme et à ses enfans en présence de Joachaim Bertrand, Pierre Guibert et Estienne Esperon. »

Signé : P. Guibert, Lafitau. L. Goy.

1 Recueil de la Commission, janvier 1897.

Digitized by Google

Bibliographie

BULLETIN DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. — Premier trimestre de 1897. Page 456. Compte-rendu d'une communication de M. Luguet sur le résultat des fouilles pratiquées par ses collègues de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure au fanal de Villepouge.

Page 458. Notice de M. Ernault sur le vieux mot français saintier et son rattachement au mot seing. Travail de M. Boissonnade sur la meunerie et les moulins à Poitiers et en Poitou au Moyen-Age.

Page 473. M. Alfred Barbier offre à la Société deux monnaies à l'effigie d'un chef Gaulois, trouvées dans les environs de Poitiers.

Elles sont en bronze et ont subi l'action corrodante du feu. L'une pèse 1 gr. 40 cent., l'autre, moins fruste, 1 gr. 50. Sur les deux piécettes figure à l'avers une tête à droite, avec une guirlande autour des reins, au-dessus une couronne, à l'exergue un fleuron. Sur la mieux conservée de ces monnaies on lit facilement : Atectori.

Ce type est décrit dans le catalogue des monnaies de la Bibliothèque nationale, publié en 1889 par M. Chabouillet, conservateur au département des médailles et antiques. Il en signale neuf aussi en bronze (nos 4345 à 4352) dont le poids varie entre 1 gr. 18 et 1 gr. 79.

Le complément naturel du catalogue précité est l'atlas des monnaies gauloises de Henri de la Tour. A la planche XII, no 4349, on peut voir un dessin correct de notre médaille qu'il fait entrer dans la famille des Petrocores, ce qui serait peu vraisemblable d'après des explications qui vont suivre.

M. Anatole de Barthélemy a publié, en 1873, dans le tome XXXVII, p. 493 des mémoires de notre société, une étude sur des monnaies gauloises trouvées en Poitou et Saintonge. Ce savant numismate pense qu'Atectorix était un chef poitevin. Depuis, une épitaphe trouvée à Saintes et publiée par M. le capitaine Espérandieu dans l'Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge, p. 171, pourrait faire croire que ce chef gaulois passé aux Romains comme Duratius était d'origine santone.

Le Trésor du vieux celtique de Alfred Holder, publié en Allemand, contient dans la première livraison, p. 254, une notice très instructive sur le nom d'homme Atectorix, ainsi que le texte de diverses inscriptions antiques qui semblent se rapporter à ce chef dont elles attestent la notoriété.

Quoi qu'il en soit, ces médailles, peu communes, figureront bien dans la collection de numismatique du musée des Grandes-Ecoles.

Page 475. Mémoire sur l'inscription du Peu-Berland, par M. J.-A. Hild, doyen de la faculté des Lettres de Poitiers. — Page 481. Reliures armoriées par X. Barbier de Montault. — Page 486. Le trésor des reliques de la cathédrale de Poitiers, relique de Saint-Irénée, par l'abbé Collon. — Page 504. Notes sur les gages et pensions des officiers de la vicomté de Châstellerault en 1429, par M. Alfred Barbier. — Page 516. Une amulette hébraïque, par M. Schwab, de la Bibliothèque nationale. — Page 518. Les armoiries de l'Université de Poitiers, par M. Alfred Richard.

—

Questions et réponses

Question 154. — M. le Dr J.-G. Bulloch, Gulf Quarantine station viâ Biloxi, miss. u. s. a., recherche les ancêtres du réfugié

Digitized by Google

saintongeais André de Veaux, fixé en Caroline, et demande les armoiries de cette famille.

Question 155. — M. Paul Cottin, sous-bibliothécaire à l'arsenal, recherche quelque récit de l'entrée des Anglais à Toulon (1793) et des événements qui l'ont précédée.

Question 156. — M. Goguet, maire de Tonnay-Charente, recherche des documents de l'histoire maritime et du commerce de ce port avant 1789.

Question 157. — M. le baron J.-C.-F. d'Aulnis de Bourouilh, de Baarn (Hollande), recherche les lettres d'anoblissement de Charles d'Aulnis, du 27 mai 1644 et de François d'Aulnis, du 15 juillet 1677.

Question 158. — A qui pourrait se rattacher un sceau en bronze représentant un château à trois tours, dont les deux latérales soutiennent des oiseaux, de chaque côté une fleur de lys ; au-dessous, trois points ou besants.

Lég. + S. ARCHAMBAUT DE RAVINAC.

(Caractères du XVe s.)

Ce sceau a été trouvé dans le jardin de Boisgiraud par feu M. Ernest Thomas de Boisgiraud, ancien conseiller général et maire de Gemozac. DE RICHEMOND.

Question 159. — A la dernière réunion de la Commission on a parlé incidemment de l'Ile de Rosne dans la prairie de Saintes. On a demandé s'il existait un rapport entre ce nom et le Rhône. M. d'Arbois de Jubainville a, depuis longtemps, expliqué que ce mot *Rhodanus* d'origine ligure, ne s'applique pas seulement au fleuve de ce nom mais à d'autres cours d'eau.

Il en cite aux environs, en Quercy, au Mans. Il n'a pas connu l'île de Rosne, encore moins le prieuré de Rosne et les prairies de Rosne, près de Saint-Hippolyte de Biard. Il ajoute : « si le nom de *Rhodanus* est bien ligure, il nous offre un témoignage de la présence des ligures sur une grande partie de la Gaule, conformément à quelques textes historiques. »

(*Bulletin des Antiquaires de France*, 1888, p. 213).

CH. D.

Saintes, imp. HUS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Recueil de la Commission des Arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

Procès-verbal de la séance du 28 Octobre 1897

Le vingt-huit Octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'Archéologie de Saintes, s'est réunie dans une des salles de la Sous-Préfecture, sous la présidence de M. Musset.

Assistaient à la séance : MM. Xambeu, vice-Président ; Poirault, trésorier ; le commandant Cantaloube ; Ch. Dangibeaud, Gallut, membres du Comité de Publication, Jouan, l'abbé Letard, Vigier, membres titulaires ; Bouquet, l'abbé Cazaugade, Deschamps, Goy, l'abbé Plumeau, le baron Privas, Sery et l'abbé Violleau, membres correspondants.

Excusés : MM. l'abbé Noguès, de Richemond, Laurent, Luguet.

M. Poirault remplit les fonctions de Secrétaire et lit le Procès-verbal de la dernière [illegible] qui est adopté.

M. Blavier, [illegible] -secrétariat d'Etat, des Postes et des Télégraph[illegible]dacteur au so[illegible] à Saintes, sont admis comme m[illegible]nés à Paris et M. Sery, retraité [illegible]

M. [illegible]mbres correspondants.

[illegible]. Xambeu, énumère les publications reçues et signale les différents travaux qui peuvent offrir pour la contrée un intérêt particulier (voir Recueil, Varia).

M. le Président dépouille la correspondance et donne communication de diverses lettres.

1° Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, annonçant l'envoi en dix exemplaires du Programme du 36e Congrès des Sociétés savantes, dont la séance d'ouverture est fixée au 12 Avril 1898.

Les Mémoires préparés en vue de cette session devront être adressés au ministère (1er bureau de la direction du secrétariat et de la comptabilité), avant le 30 janvier prochain ;

2° Une lettre de M. Quantin demandant l'assentiment et le concours de la Société pour réunir annuellement dans un répertoire méthodique le résumé des publications de toutes les sociétés savantes et artistiques de la France et demande à ce sujet l'échange de nos

Digitized by Google

Digitized by Google

Recueil de la Commission des Arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

Procès-verbal de la séance du 28 Octobre 1897

Le vingt-huit Octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'Archéologie de Saintes, s'est réunie dans une des salles de la Sous-Préfecture, sous la présidence de M. Musset.

Assistaient à la séance : MM. Xambeu, vice-Président ; Poirault, trésorier ; le commandant Cantaloube ; Ch. Dangibeaud, Gallut, membres du Comité de Publication, Jouan, l'abbé Letard, Vigier, membres titulaires ; Bouquet, l'abbé Cazaugade, Deschamps, Goy, l'abbé Plumeau, le baron Privas, Sery et l'abbé Violleau, membres correspondants.

Excusés : MM. l'abbé Noguès, de Richemond, Laurent, Luguet.

M. Poirault remplit les fonctions de Secrétaire et lit le Procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. Blavier, rédacteur au sous-secrétariat d'Etat, des Postes et des Télégraphes à Paris et M. Sery, retraité à Saintes, sont admis comme membres correspondants.

M. Xambeu, énumère les publications reçues et signale les différents travaux qui peuvent offrir pour la contrée un intérêt particulier (voir Recueil, Varia).

M. le Président dépouille la correspondance et donne communication de diverses lettres.

1° Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, annonçant l'envoi en dix exemplaires du Programme du 36e Congrès des Sociétés savantes, dont la séance d'ouverture est fixée au 12 Avril 1898.

Les Mémoires préparés en vue de cette session devront être adressés au ministère (1er bureau de la direction du secrétariat et de la comptabilité), avant le 30 janvier prochain ;

2° Une lettre de M. Quantin demandant l'assentiment et le concours de la Société pour réunir annuellement dans un répertoire méthodique le résumé des publications de toutes les sociétés savantes et artistiques de la France et demande à ce sujet l'échange de nos

Digitized by Google

publications pendant l'année 1898 ; sur la proposition de M. Xambeu est accepté l'échange de cette revue.

M. Xambeu dit que, conformément au vœu exprimé par la Commission, M. Lisch, inspecteur général des monuments historiques, est venu visiter au mois d'août dernier l'église inachevée de Fléac.

Travaux lus ou déposés sur le bureau : 1° lecture par M. l'abbé Letard de son travail sur la 2e et 3e parties de l'église Saint-Just ;

2° Notice de M. Deschamps sur les registres paroissiaux de Berneuil, de 1679 à 1790 qui constate que pour 312 mariages, 29 hommes et 3 femmes ont signé ;

3° Copie d'un acte de naissance de André Pérochon, né en 1703, fils naturel de André Pérochon maître chirurgien et de Jeanne Chesneau ;

4° Note sur les cloches de la Jard par M. Goy ;

5° M. Poirault dépose sur le bureau la Monographie d'Ars, par M. Egreteau ;

6° Note de M. Jouan sur le Souterrain du Maine, près le bourg de Floirac.

A ce sujet, M. Musset insiste sur le véritable intérêt de ces Souterrains qu'il serait utile de creuser le sol plus profondément et surtout s'appliquer à rechercher s'il n'existe pas des Graffites qui pourraient aider à en fixer la date.

7° M. Xambeu dépose sur le bureau un vieux Testament anglais sur parchemin et une notice intitulée : Les anciennes cloches de paroisse et leurs inscriptions, offertes à la Commission par M. le comte A. de Bremond d'Ars.

M. Ferdinand Duc de Saint-Simon de Pelouaille, invité à la séance, remet sur le bureau plusieurs objets trouvés dans un puits, dont une mâchoire de cheval, une corne de chevreuil, des ongles et des dents de blaireau, un fer de lance et un marteau à deux pointes, il présente également plusieurs monnaies féodales d'Henry IV, de Philippe II et un méreau protestant, des silex taillés de l'époque néolithique et chelleenne, haches, grattoirs, pointes de flèches, coups de poing, percuteurs et nucléus, trouvés dans les communes de Rioux, Saint-Simon de Pelouaille, Saint-André-de-Lidon et Cravans.

M. Deschamps montre une très belle hache en jadéite.

M. Bouquet présente trois monnaies romaines :

1re P. B. Claude.
℞ Minerve combattant.
2e M. B. Marc Aurèle.
℞ La santé nourrissant un serpent.
3e Gratien.
℞ REPARATIO REIPVB.

M. Morand : 1° un grand Bronze de Nerva, en légende IMP.NERVA. CÆS. AVG. P. M. TR. P. COS. III. P. P. tête laurée de l'Empereur.

℞. VEHICVLATIONE ITALIÆ. REMISSA.S.C. deux mules paissant derrière un chariot.

Digitized by Google

2° Une monnaie en argent de Salonina trouvée sur le dallage des Thermes romains de Saint-Saloine, en légende SALONINA.AVG.

℞. DEAE SEGETIAE, figure debout dans un temple.

M. l'abbé Plumeau demande si la Société ne pourrait pas allouer une somme d'argent à M. Morand, pour l'aider à continuer les fouilles qu'il a commencées dans le terrain qui lui appartient à Saint-Saloine.

M. le Président dit qu'il serait bon de prendre en considération la demande de M. l'abbé Plumeau et de nommer une commission spéciale pour examiner la question.

Sont désignés pour faire partie de cette commission : MM. le commandant Cantaloube, Ch. Dangibeaud, le Dr Guillaud, l'abbé Plumeau et Poirault.

Il est ensuite procédé conformément aux statuts et sous la présidence de M. l'abbé Letard, doyen d'âge, à l'élection des membres du Bureau et du Comité de publication pour l'année 1897-1898.

Sont nommés à l'unanimité :

Président : M. Georges Musset, archiviste-paléographe.

Vice-Président : M. François Xambeu, principal honoraire.

Secrétaire : M. l'abbé Noguès, curé de Dampierre-sur-Boutonne.

Trésorier : M. Poirault, pharmacien, juge au Tribunal de Commerce.

Secrétaire-adjoint et archiviste : M. l'abbé Clénet.

Comité de publication : MM. Gallut, de Richemond, Ch. Dangibeaud, le commandant Cantaloube membres élus. Le président et le secrétaire sont membres de droit.

M. Poirault, trésorier, donne lecture du compte d'administration qui est approuvé par l'assemblée et sera imprimé à la suite du procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Président, **MUSSET.**

Le Secrétaire, **POIRAULT.**

Digitized by Google

COMPTE-RENDU FINANCIER

Pour l'Exercice 1896-1897

RECETTES

Solde créditeur au 28 octobre 1897	4067 fr.	02
Cotisations	1056	60
Vente de publications	6	»»
Intérêts du livret de la Caisse d'épargne, 1896	95	»»
Total des recettes	5224	62

DÉPENSES

Préparation de la salle des réunions, 2 séances	6	»»
Frais d'impression	850	13
Frais de bureau, recouvrements et envoi du Bulletin	78	»»
Impôt mobilier	14	70
Loyer du local de la Bibliothèque	150	10
Gravures, lithographies et fouilles	68	»»
Total des dépenses	1166	93

Recettes	5224	62
Dépenses	1166	93
En caisse au 28 octobre 1897	4057 fr.	69

Le Trésorier,

POIRAULT.

Digitized by Google

Notice historique sur la Paroisse de Saint-Just

—

(2e PARTIE)

L'accueil bienveillant que d'amis lecteurs ont fait à la description de l'église de Saint-Just m'amène à résumer ce qui s'y rattache au point de vue religieux ; et tout d'abord j'ai à dire un mot de l'antique et historiale maison qui nous apparaît en face comme une annexe de l'église et de la même époque.

Sans doute à la vue et à l'examen attentif des vastes proportions de ce vieux temple catholique, on se sera demandé avec surprise qui en a été le constructeur ou plutôt qui a présidé et contribué à cette remarquable et coûteuse construction. Je crois en trouver la réponse notamment dans les lignes suivantes empruntées au savant rapport du Congrès archéologique de France dans sa visite à Saint-Just, le 2 juin 1894 : « L'église de Saint-Just (*capitulum* ou *ecclesia Santi Justi in Marennia*) était à la présentation de l'abbesse de Saintes. C'est à cette abbaye que l'on doit la reconstruction, partie au XVe, partie au XVIe siècle, de cet édifice dont certains détails sont réellement fort jolis. »

Un savant archéologue, M. Ch. Dangibeaud, ajoute : « L'église avait été donnée autrefois à l'abbaye des dames de Saintes... ; ce puissant monastère possédait en même temps une partie de Saint-Just, les villages de Luzac et Mozac. On peut donc supposer que Jeanne de Villars, abbesse de 1438 à 1484, et Anne de Rohan qui lui succéda, puis Blanche de La Rochandrie, secondée par les seigneurs des environs, ont entrepris et terminé la reconstruction de l'église.

L'histoire d'ailleurs est là pour en témoigner. Qui ne sait en effet que le monastère de Saintes, vulgairement connu sous le nom de l'Abbaye des Dames, possédait d'immenses propriétés dans toute la région, percevait sur la dîme de tous les sels et revenus des marais. Outre les églises de Saint-Pierre de Salles et Marennes, de Saint-Just et de Saint-Sornin qui lui appartenaient, et sur lesquelles elle prenait le tiers des offrandes des fêtes annuelles et des fêtes patronales, elle possédait les villages de Luzac et de Mozac, nombre d'autres terres et privilèges... de là la dénomination dans les vieux

Digitized by Google

actes : la seigneurie, le puits de l'abbesse pour le village de Luzac.

Ces immenses propriétés, au reste, ferons-nous remarquer, dont les revenus étaient employés en toutes sortes de bonnes œuvres, le monastère les tenait de diverses donations et notamment en vertu de l'acte de fondation, en 1047, de Geoffroy Martel, comte de Saintonge, et d'Agnès de Bourgogne, sa femme. De ces premières considérations ne sommes-nous pas amené à conclure que la maison historiée en question devait être la demeure ou tout au moins un pied-à-terre pour les religieuses de Saintes. Deux choses attirent plus particulièrement l'attention de l'archéologue, une délicieuse fenêtre renaissance et un curieux édicule assez généralement connu sous la dénomination de l'oratoire de l'abbesse.

La fenêtre, enrichie d'une très élégante rosace, avec gracieux encadrement, ne mesure pas moins dans son ensemble de 4 mètres de hauteur sur 0,75 de largeur ; rien de surprenant dès lors qu'elle ait été justement convoitée par plus d'un ami de l'art.

Tant qu'à l'édicule, placé à l'intérieur et contigu à une grande salle, *vrai bijou d'art sculptural*, il éveille par sa construction et ses dimensions exiguës une vive curiosité ; qu'on en juge : l'intérieur d'un mètre 70 c. de côté sur 2 m 80 de hauteur se termine par un riche plafond de pierre formant 4 caissons creux et variés ; une frise historiée avec corniches et consoles ornées de lauriers et de rubans en composent l'encadrement. La façade extérieure, percée d'une petite fenêtre carrée et en pierres unies forme une saillie d'environ 0,80 c. sur la haute muraille de la maison ; sa largeur est de 3 m. sur 4 jusqu'au point extrême du pignon ; deux colonnes jumelles de date récente terminées par des chapiteaux de l'époque encadrent les deux angles de l'édifice ; une guirlande de fleurs soutenues, de distance en distance, par des têtes ailées, vigoureusement taillées, décore l'entablement que couronne un bel écusson, muet aujourd'hui ; le toit est en pierre.

De ces données et faute de mieux n'y a-t-il pas lieu de conclure avec M. Dangibeaud : « L'hypothèse d'un *sanctuaire* domestique paraît la plus séduisante et la mieux défendable. » Et d'après l'opinion de *Lesson*, l'abbesse de Saintes, quand elle séjournait à Saint-Just, y venait réciter ses heures.

Nous ne citons pour l'heure comme autres annexes de l'église que la modeste chapelle de Feusse, et l'ancien prieuré des Touches ; ce

Digitized by Google

prieuré relevait, dans le principe, de l'abbaye de Dalon ; la redevance annuelle était de deux muids de sel et autant de vin et de blé et en outre d'un muid de froment et de mexture. Ses ruines et son emplacement ont été adjugés, le 6 février 1792, à Jean Priou d'Arvert pour 730 livres. Un double procès aux dates de 1181 et de 1643 fut engagé entre les ayant-droits au sujet des dîmes ; nous en lisons le récit dans M. Briand, t. II, p. 535 et M. Lételié, p. 174.

Mais passons à la recherche des faits les plus saillants de l'histoire locale et religieuse et cela à l'aide de nos vieux registres paroissiaux qui ne remontent guère d'ailleurs qu'au commencement du XVIIe siècle. Nous ne pourrions au reste relater avec intérêt et avantage les noms des curés et vicaires, tant il règne de confusion dans les successions ; sans nul doute, faut-il l'attribuer la plupart du temps, à la maladie et à la non résidence chez les titulaires, vu l'insalubrité de la région, sans doute. Deux curés antérieurs, au XVIIe siècle et mentionnés par M. Lételié méritent tout d'abord d'être signalés.

1° Le 22 mars 1579, *Jacques de Mandonnier*, docteur en théologie, demeurant au bourg de Marennes, bien que curé de la paroisse, « baille à moytié à la coustume du pays », à François Mussaud, marchand à Saint-Just, huit livres de marais, « estant de présent ruyneux et en dégast » appartenant à la cure de Saint-Just, situés en la prise d'Echillais sur Brouage, à la charge par ledit Mussaud de « remettre et restablir lesdits maroys en bon estat et ordre, et les randre sallans. » Mandonnier fit homologuer le contract par l'évêque et par l'abbesse de Saintes, « suivant l'inquisition faicte par lesdits officiers du lieu de Marennes ». François Mussaud était sans doute un descendant d'Emmery Mussaud, fondateur de la chapelle de ce nom dans l'église de la paroisse.

2° En 1584 nous en trouvons un autre, Nicolas Damisel, docteur en théologie, de l'ordre des Frères Prêcheurs, qui a également sa résidence à Marennes.

Le 29 juin 1594, il est parrain d'Anne Guillem, fille de Jean, écuyer, seigneur de Pithon, lieutenant d'une compagnie des gardes du roi, et de Marie Bremand, avec Anne Bremand, femme d'Hector Baudoin, sieur de la Mothe-Beaulieu et du Passage.

En 1619-1620, c'est Me Denis Poictevin, prêtre chapelain de l'église, qui avoue tenir du seigneur Isaac Martel, une maison

Digitized by Google

vulgairement appelée la « *grande Eschole*, autrement la chapelle du Saint-Esprit. » A rapprocher de la « Maison renaissance. »

3° Le 23 Novembre 1606, baptême de « demoiselle Marguerite Lemoynne, fille de J. Lemoynne de Latouche et de dammoiselle Faure... parrain messire le vicomte Pierre de la Chaume, et marraine ... femme de M... de Flabonne, trésorier. présidial de France.... »

Le 9e jour d'août 1608, autre baptême de Catherine Lemoyne, parrain noble homme George de Babian, conseiller du roy et trésorier de la généralité de Guienne.

4° Le 17 Novembre 1649 « se sont présentés devant moy Jehan de La Fargue docteur en théologie, prêtre et curé de Saint-Just, Claude le Tilleul, escuyer, seigneur de Soubirac, et Magdellene Joubert damoiselle des Pibles lesquels dits seigneur et damoiselle se sont pris en mariage en presance de Louys le Tilleul, escuyer, seigneur de La Motte, de Jacques de Mongaillard, escuyer, seigneur de la Tillade et Jacques Gallet escuyer, seigneur de Tain et de Jan Ancelin. »

« Je soussigné, prestre de la compagnie de Jésus, atteste que ayant trouvé Marie Garnier et Anne Grelière, mère et fille, de la paroisse de Saint-Just, bien disposées à renoncer à l'hérésie de Calvin, dans laquelle elles avaient vescu jusques asteure ; et les ayant suffisamment instruite en la vraie foy : je leur ay donné l'absolution de la ditte hérésie ce vingt et deuxième juin mille six cent cinquante et cinc en présence des tesmoins soussignés dans nostre chapelle de Marennes ; et ensuite les ayant toutes deux entendues en confession. En foy de quoi ay signé [1]. »

---

1 « Le cinquième de janvier 1661 a esté baptisée Marie le Fournier, fille de Vincent le Fournier, sieur de la Sablere, et Marguerite Richard cest pères et meres, par nous Raymond de Bennange, docteur en théologie conseiller du roy et magistrat au siège présidial de la ville de Marrennes, curé du présent bourg de Saint Just et prié pour parain avec damoiselle Marie Delabat veufve de noble homme Louys le Fournier de la Sablere quand vivait.

Autre fait relaté dans la Revue de Saintonge :

« La Saintonge et les îles de Marennes avaient reçu de bonne heure les semences de la réforme. Charles de Couci de Burie qui y fut envoyé dès le commencement du règne de François II mit les ministres en fuite, proclama les édits et crut avoir anéanti les églises (1559) ; il eut à peine le dos tourné que le ministre La Fontaine réunit ses fidèles... A Saint-Just (1561) le jour de Pâques, les réformés se mettent à sonner les cloches pour appeler leurs coréligionnaires à l'église ; les catholiques s'y opposent. Bagarre. Un des principaux papistes, Jean Aguesson, fut assommé à grands

Digitized by Google

5° « Je soubs signé, curé de Broue certifie à labsance et prière de M. Verneuil, curé de Saint-Just, avoir administré les cérémonies de baptesme à Marie Fournier, fille légitime de Marin Fournier, sieur de La Sablière, et Françoise Perruchon.... laquelle était née le 2° juillet 1667 et avait reçu l'eau du baptême... a été parrain Félix Phelypes Dolabras, prêtre, docteur en théologie de la Maison de Sorbonne et doyen de l'église cathédrale de la Rochelle, et marraine Marie de Labat — fait le 3e juillet 1668. — Signé Darbin, curé de Broue (suivent nombre d'autres signatures).

6° Le 2 de juillet 1669, je soubssigné ay administré les cérémonies du Saint-Sacrement de baptême à Antoinette Perduran, (baptisée dans la nécessité par Jean Prou) ladite Antoinette fille légitime de Claude Perdurant et Jeanne Ferret ; parrain a esté Claude de la Munière, escuyer, seigneur de Ternes, et marraine damoiselle Antoinette Grenon ; faict par moy Joseph Dulaivre, prêtre, recolé en l'absence de M. le Curé. Pierre Lavandier, prestre de la compagnie de Jésus.

7° Etablissement des couvents des Récollets de l'Immaculée Conception en France contre les Calvinistes ; à Saint-Léonard, à 4 lieues de Limoges en 1594 ; — à Limoges en 1596 ; — à Bordeaux en 1602 ; — à Thivier en 1604 ; — à Libourne 1610 ; — à Saint-Jean-de-Lutz, à Périgueux, en 1611 ; — en 1613 à Oleron, Brouage, Cognac et Saintes ; — à Bergerac en 1619 à Confolens ; — en 1623 à Pons, soumise à Louis XIII en 1622, d'abord près de l'église Saint-Martin, plus tard, ils occupèrent le temple des Huguenots à la porte Saint-Vivien, dont 6 chapelles avec les armes de Louis XIII sur la principale porte, en 1623, Sainte-Foy, Royan et Montmorillon ; Marennes en 1628 alors environ de 1700 habitants sous le curé Furon, chapelle, au lieu de l'hospice, bénie solennellement le 10 août 1630 par M. Furon ; Durand, curé de Saint-Just, y prêcha en présence de La Roche Allard, commandant à Brouage... en 1696 les abbés de Fénelon et de Langeron, en 1630 le Tiers-Ordre à Marennes.

Le 31 août 1677, baptême de Claude fils naturel et légitime de

---

coups de chandelier et d'un bénitier de pierre dont il mourut le lendemain. Théodore de Bèze (historien protestant) raconte que c'est la violence de l'émotion qui lui valut le lendemain un décès par apoplexie. Les coups y étaient peut-être bien pour quelque chose. »

Digitized by Google

Jacques Pillet et de Marguerite Giron, parrain Claude de Lamomere, escuyer, seigneur des Fermes et prieur de Notre-Dame du Chaput et de damoiselle Magdeleine de Boy en rial...?

Le 9 juin 1679 enterré en l'église de Saint-Just Zacarie Aimé, seigneur de la Touche, âgé de trente six ans ; en présence de... le 26 mai 1710 a été enterré sous le ban de Madame de la Sablière entre le 2e et le 3e piliers du côté droit entrant dans l'église le corps de Mademoiselle Angélique-Thérèse La Chambre... »

En cette même année 1710, ferons-nous remarquer, nous retrouvons le relevé des personnes qui ont fait leur communion pascale au nombre de 385, à savoir : Pour les Rameaux, 40; Pâques, 86; le lundi, 73; le mardi, 59; Quasimodo, 94, et autres, 33 — Pareille opération a été faite l'année suivante et à cette fois par village.

Il serait superflu de signaler les incorrections de tout genre que l'on rencontre dans les actes de baptême de mariage et de sépulture. A chacun sa formule. Et ici ne pourrait-on pas rappeler ce mot célèbre : « le style c'est l'homme » ; entr'autres le modèle suivant : Le 17e de juin 1709 ont reçu la bénédiction nuptiale après s'y être disposés par la réception du sacrement adorable de l'Eucharistie et avoir fait publier le 1er des bans (avec dispense des deux autres bans de Mgr l'évêque de Saintes), seigneur Pierre Bouyer, seigneur de Luzac, cy devant receveur des droits du roi au bureau de Brouage où il est né et maintenant habitant de Saint-Just et demoisèle Magdeleine-Thérèse Lortie de Brouage, en présence de M. Philippe-Auguste Lortie, seigneur du Maine, procureur du roi au siège de l'amirauté de Saintonge et subdélégué par sa majesté de M. l'Intendant de la Généralité de La Rochelle, de M. Marc-Antoine Lortie, sieur de Peufellier, aide-major général, garde coste de la capitainerie de Salmon et garde de la Marine, de dame Angélique Philberte, épouse de M. Etienne de Mandeville, chevalier de l'ordre militaire de Rhome. »

Qu'il nous suffise à cette place d'indiquer pour mémoire un unique registre protestant assurément bien incomplet et on le comprend — il ne date que de 1752 et ne renferme que des actes de baptêmes et de mariages avec des formules assez mal définies pour ne rien dire de plus ; qu'on en juge : l'an..... a été baptisé par moi Gibert jeune ..... Je soussigné, ministre du sainte Evangile ai batisé.... suit

Digitized by Google

la suivante plus liturgique..... J'ai selon l'intention de Jesus-Christ Notre-Seigneur et en présence de soussignés batisé..... de la paroisse de Saint-Just.

Pour un mariage en divorce.

« Le 22 nivos l'an 2 de la République et d'après la loi à la demande de la femme et l'absence du mari Pierre Sicaud, fermier... l'officier déclare que le mariage est dissous et qu'ils sont libres de leurs personnes comme ils l'étaient avant de l'avoir contracté. »

Une remarquable finale : le dernier acte catholique inséré dans les registres paroissiaux déposés à la mairie, est un acte de baptême, la date du 12 décembre 1792, sous la signature du distingué M. Gaboriau à en juger par son écriture, son long ministère et les titres multiples dont il a été honoré ; déjà vicaire en 1767 et années suivantes, il paraît en qualité de curé en 1785, avec les titres de prieur de N. D. d'Alger, en 1786, et d'archiprêtre de Marennes tout en restant titulaire de Saint-Just.

D'un autre côté les registres civils commencent au 8 janvier l'an 2e de la République française, sous la signature de l'officier civil et public, Bourut. — On se servait encore de la dénomination de paroisse. A l'enregistrement des naissances, on faisait également mention de parrain et marraine.

Suivent comme plus rapprochés de nous les noms des curés à partir du commencement du présent siècle : 1° Monsieur Romain Gaildiau mort à l'âge de 65 ans et enterré dans le cimetière de Saint-Just le 10 juin 1814. Etait présent Philippe Baudry, son neveu.

La paroisse de 1814 resta en partie privée de titulaires jusqu'en 1828 et fut desservie tour à tour par M. Mestayer, curé de Saint-Sornin et par M. Rivière, curé de Marennes et ses vicaires.

2° De cette date se succèdent sans interruption de 1829 à 1884 sept curés : MM. Dubreuill, plus tard supérieur de l'Institution Saint-Pierre à Saintes ; Basque, mort religieux trapiste ; de Lépine ; Baudrit, devenu curé de Saint-Martin de Pons et de N. D. de La Rochelle ; Aimé, mort tout récemment, âgé de 87 ans, dans sa pieuse et bienfaisante retraite de Saujon ; Joly, nommé curé-doyen de Tonnay, décédé encore jeune justement regretté de tous ses paroissiens.

Inutile de faire observer que ces deux derniers confrères, mes

Digitized by Google

deux prédécesseurs immédiats, n'ont pas été à leur tour sans avoir contribué pour une bonne part à l'embellissement de l'église.

De ces sept curés, les quatre premiers n'embrassent dans leur ensemble que 9 années, de 1829 à 1838 et les deux derniers autant de 1875 à 1884. Tant qu'à la période laborieuse et mouvementée écoulée de 1838 à la fin de 1875, elle a été glorieusement occupée par le regretté et vénéré M. Berthelot, mort le 8 octobre âgé de 74 ans. Aussi la paroisse et la commune, justement reconnaissantes, lui ont elles érigé un monument funèbre en mémoire de ses 36 ans de vie entière de dévouement et de sacrifices.

Suit la nomenclature plus éloquente encore que tout autre éloge d'ailleurs bien mérité, des nombreux et intelligents travaux et des réparations dûs à son zèle infatigable et, disons-le, à ses généreux sacrifices :

En 1841, restauration importante du côté nord de la toiture.

En 1842, le placement d'une chaire nouvelle.

En 1843, le pavage entier de l'église, celui du sanctuaire excepté.

En 1845, achat du grand autel et du vitrail de la grande croisée qui le domine et l'encadre.

En 1846, l'autel de la Vierge, en 1848, celui du saint patron (Saint Just).

En 1850, érection de la paroisse en cure de deuxième classe et installation de M. Berthelot, le 4 octobre, comme curé inamovible, par le ministère de M. Brassaud, curé de Marennes.

En 1851, le plancher et les vestiaires de la sacristie.

En 1852, reconstruction du côté sud de la toiture.

En 1854 on a refait le pavage, le vitrail et les portes du clocher, parvis ou atrium qui fait suite au porche.

En 1855, l'achat d'un chemin de croix en carton pierre.

Pour être juste il convient maintenant de dire un mot de la secte luthérienne-calviniste, dite faussement *religion protestante réformée*. Loin de nous assurément de stigmatiser et d'injurier nos frères séparés, l'objet d'ailleurs de notre estime et même de nos sympathies et dignes en même temps, devrai-je dire, de notre fraternelle commisération et de nos humbles prières.

L'histoire des protestants dans la paroisse, à s'en tenir à leurs registres, ne date que de 1752 ; toutefois leur première apparition à Saint-Just et dans la région doit remonter jusque vers 1550.

Digitized by Google

« Toute la côte, écrit ici dans sa savante et impartiale brochure M. André Lételié, ancien chef de Division de Préfecture, savoir : l'île d'Arvert, les îles de Marennes et d'Oleron... avait embrassé le nouvel Evangile et devint « bientôt un foyer de résistance calviniste. Des ministres de passage entretenaient les populations énergiques, vouées aux travaux de la mer, dans le culte périlleux de la Réforme. »

Parmi les prédicants venus de Genève, et de partout, la plupart « des prestrés », suivant l'anti-papiste expression de Bernard Palissy, ...plusieurs se fixèrent à Arvert, à La Tremblade et notamment dans les îles de Marennes et d'Oleron.

Nous avons relevé pour Saint-Just les noms suivants des ministres protestants : Jacques Toulouze, 1603 ; Majou, 1605 ; Jean Dumesny, 1635 ; Estienne Nivet, 1663 ; et Jean Bernon, 1670. Ce dernier nous a laissé avec la date de son abjuration un sanctuaire témoin et témoignage jusqu'à nos jours de son retour à l'Eglise de ses pères, l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Transportons-nous donc un instant par la pensée à Feusse, sur le chemin de Saint-Just à la gare. Ce fut naguère l'habitation même de M. Bernon, ci-devant ministre protestant.

Son histoire n'est pas sans intérêt : Docteur en théologie et ministre de Saint-Just il était marié à Marie Jousselin, et seigneur de Feusse et de fief Levreau, il abjura à Saintes et continua de résider dans sa seigneurie, où il fit construire et bénir une chapelle, aujourd'hui délaissée — « avec la permisssion d'auparavant à M. Bernon de passer en Hollande avec sa famille en 1685 », — ce dont il n'usa pas. Le procès-verbal de la dite bénédiction dont l'original est entre mes mains en fait foi : « Aujourd'hui vint et neufvième juillet mil sept cent dix, en conséquence de la Commission de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime évesque de Saintes, du huitième de ce mois, nous Cosme Bechet, [1] prêtre et curé de la paroisse de Saint-Just, certifions nous être transportés en la maison noble de Feusse de la présente paroisse, assistés de Messieurs Georges Compere, prieur-curé de Balanzac et Nancras, Michel Valetau, aumônier du roy au fort du Chapus, Elie Tabourin,

---

1 Cosme Béchet, prêtre, docteur en théologie, vicaire d'Arvert, desservant La Tremblade, curé de Saint-Just, petit-fils du célèbre jurisconsulte de ce nom.

Digitized by Google

chapelain des Coindries et curé de Bourcefranc, Mathieu Duc, curé d'Hiers, et Louis Fougeaire, vicaire de Marenes, ou étant, M. Jean Bernon, seigneur de Feusse et fief Levreau, docteur en théologie et cy devant ministre de la religion prétendue reformée audit Saint-Just, nous aurait fait voir une chapelle bastie par ledit sieur avec la permission de Monseigneur l'évesque, que nous avons trouvée en fort bon état et très propre pour y dire la sainte Messe, nous supliant de la vouloir bénir, ce que nous aurions fait en vertu de ladite comission dans les formes prescrites par le rituel et ensuite célébré la messe, déclarant que ladite chapelle est dédiée à Jésus-Christ suivant l intention dudit sieur Bernon, dont nous avons dressé le présent procès-verbal en présence des susdits et des soussignés avec nous commissaire susdit.

Outre les signatures des prêtres plus haut dénommés, on trouve encore celles des sieurs S. Jacques et Chasseriau.

Quoique converti au catholicisme, M. Bernon fut imposé au rôle du ban et arrière ban. Il s'adresse alors « à Monseigneur Begon, intendant de cette province et généralité (de La Rochelle) » et lui mande : « supplie humblement Jean Bernon, docteur en théologie résidant au lieu de Saint-Just, disant que quoy qu'il soit exempt de toute charge au désir de plusieurs desclarations du roy, vu sa qualité de Ministre de la R. P. R., cy-devant, et qu'il a abjuré ; il est journellement menacé d'avoir garnizon ches luy pour n'avoir pas payé une taxe de dix livres à laquelle on l'a appozé pour le ban et arrière ban ; outre même qu'il est dans l'abonné ; ce qu'y l'oblige de recourir a vostre octorité.

Ce considéreré Monseigneur veu l'expozé cy dessus, il vous plaise ordonner qu'il soit deschargé de la dite taxe ce faisant que deffances seront faittes a ceux qui les perçoivent de luy demander et de ne troubler en aucunne manière que ce soit, ferez justice.

Signé : Bernon.

(Réponse) « soit fait ainsi ainsi qu'il est requis, à Rochefort le 30 aoust 1697. »

La présente abjuration de M. Bernon, l'une sans doute, des plus frappantes loin d'être la dernière, ne fut au contraire que la continuation et la confirmation d'un grand nombre d'autres, sans parler de celles qui sont antérieures à la révocation de l'Edit de

Digitized by Google

Nantes nous aurions à signaler particulièrement les abjurations qui se succédèrent sans interruption de 1678 à 1687.

Cette étude au reste a été faite de la façon la plus intelligente et la plus consciencieuse par l'honorable et judicieux M. Savineau ; c'est tout dire..... Voici le résultat de ses recherches, écrit de sa main : « Un registre commencé en 1681, le 9 février, établit, jour par jour les abjurations qui furent reçues par Verneuil, curé de Saint-Just, mais elles sont fort éloignées les unes des autres et je n'ai pu en compter que 135 du 9 février 1681 au 10 décembre 1885. Mais après promulgation de la révocation de l'Edit de Nantes, le 2 octobre 1685, les abjurations sont si nombreuses que dans la journée du 15 octobre seulement j'en compte *quatre cents et quelques*. Le lendemain 16, j'en compte une série de *trois cents cinquante*. Le 17 et le 18 *cent cinquante*. Ensuite, après cet élan spontané, je n'ai pu recueillir qu'une trentaine de conversions, mais séparées des unes des autres par un assez grand laps de temps. Ainsi, si les registres sont exacts, et il n'est guère permis d'en douter, le nombre des abjurations serait d'environ 1065 ; mais je dois faire remarquer que dans les registres que nous possédons et qui sont antérieurs à celui qui me sert de guide dans mes recherches, je trouve mêlées aux naissances, mariages et décès quelques abjurations isolées.

Toutes les abjurations ont cette même formule : « Aujourd'hui... je soussigné... ai donné l'absolution de l'hérésie de Calvin à... de la paroisse de Saint-Just, de laquelle hérésie *il ou elle*... avait fait profession et en fait abjuration en présence des témoins soussignés. »

(Copie d'un rapport de M. Savineau à M. André Lételié, auteur de l'opuscule Ronce-les-Bains, Marennes et la côte saintongeaise.)

Ici peut-être viendrait-on soulever la délicate question du fameux Edit de Nantes... soit : En tout cas le résultat d'une polémique bien que disgracieuse ne pourrait guère tourner à la gloire et à l'avantage de nos malheureux frères séparés.

Aussi nous convient-il de garder le silence sauf provocation d'autrui.

D'ailleurs, tout en déplorant de regrettables conflits et malheureuses divisions entre membres d'un même corps, qu'il nous soit permis de conclure avec Saint Jean Chrysostome et Tertullien à propos de la parabole de l'ivraie : « L'erreur ne se montre jamais

Digitized by Google

qu'après l'établissement de la vérité, qu'elle tâche de contrefaire. L'idolâtrie ne vint qu'après le culte du vrai Dieu ; les faux prophètes n'ont paru qu'après les vrais prophètes ; les faux apôtres qu'après les véritables ; et l'Ante Christ ne doit paraître qu'après Jésus-Christ : de sorte que pour trouver la vérité, il ne faut voir que ce qui est le plus ancien.

« C'est un principe incontestable que la vérité a existé d'abord, et que l'erreur n'est venue qu'après. Dieu sème d'abord le bon grain, et le démon, son ennemi, vient ensuite y mêler de l'ivraie. »

(3e Partie)

Aux deux courtes notices sur l'église et la paroisse de Saint-Just j'ajoute quelques considérations sur la topographie, les ressources et le côté historique de cette *grande* commune, je dis grande non seulement en raison de son église, mais encore, si on tient compte de l'étendue de son histoire, de ses revenus et de sa population surtout dans le passé ; qu'on en juge.

La superficie de la commune la plus étendue de beaucoup des quatre autres du canton et j'allais dire de l'arrondissement de Marennes, à 2 ou 3 exceptions près, est de 4,669 hectares sur une circonférence d'environ 35 kilomètres. Son impôt en 1839 était porté à 34 000 fr. Ses revenus ordinaires communaux à 1,814 fr. Ses dépenses ordinaires communales à 1,787 fr. Présentement (1897) le revenu de la commune se monte à 51,000 fr. et sa dépense ainsi répartie : 25,000 fr. pour l'Etat ; 14,000 pour la commune et 12,000 pour le département.

Elle est traversée dans la plus grande partie de son territoire par deux routes départementales, celle de Saintes à la tour de Chassiron et la seconde de Marennes à Saint-Jean-d'Angély.

Ses limites sont au nord le canal de la Bridoire qui, dans un parcours de 20 kilomètres, promène ses eaux douces et salutaires du chenal de Marennes dans la Charente entre Rochefort et Tonnay-Charente.

A l'est le chenal de Mérignac qui se dirige sur Broue.

Au sud le chenal de Recoulaine qui forme comme un petit port au lieu dit la *Fosse à la Bertine* pour se continuer ensuite jusqu'à la Seudre.

Digitized by Google

Cette rivière ou, pour mieux dire, ce fleuve forme les limites de la commune à l'ouest sur un parcours de 8 kil. Il prend, comme on le sait, sa source au petit ruisseau de Borion, près Plassac, passe à Saujon où il reçoit plusieurs ruisseaux qui le grossissent et où il commence à porter bateau jusqu'à son embouchure en face du *Pertuis de Maumusson* ; c'est une longueur de 25 kil., à partir de Saujon ; sa profondeur varie de 4 à 10 mètres et sa largeur moyenne, au niveau des mortes eaux, de 7 à 800 m., et de 12 à 1,500 dans les hautes marées.

Sous le rapport de l'étendue comme de la sûreté du mouillage, a-t-on écrit, n'était toutefois l'entrée déjà obstruée par des bancs de sable et le peu de profondeur et de largeur du Pertuis de Maumusson, il n'existerait point de bassin plus propre à recevoir des flottes nombreuses ; et c'est là, il paraît, le principal obstacle qui s'opposa à ce que Louis XIV formât un grand établissement maritime vers cette partie des côtes.

Rappellerai-je ici pour mémoire les vastes et ingénieux projets du maréchal de Vauban, en 1684 : son but, tout en préparant le dessèchement du bassin de Brouage au nord de Saint-Just, était d'établir la jonction projetée entre la Seudre et la Charente par le hâvre de Brouage. D'ailleurs la seule inspection du terrain, à l'est et aux limites de Saint-Just et de Saint-Sornin, notamment au domaine de la Prée, fait reconnaître la possibilité d'une pareille exécution. Un canal déjà existant là même et dans cette orientation en est la preuve. Aussi au témoignage de l'histoire, existait-il, pendant les guerres de religion, un *pas* qui formait à la fois l'île de Saint-Just et sa principale défense du côté de Saint-Sornin.

Rien de plus éloquent, est-il dit, que les chiffres ; aussi pourra-t-on sans peine, par le tableau suivant, se rendre compte du chiffre et du mouvement de la population.

Naissances — Sépultures

1865, 43, 45 ; — 1856, 48, 60 ; — 1850, 124, 96 ; — 1846, 68, 59 ; — 1833, 71, 116 ; — 1829, 90, 82 ; — 1827, 84, 102 ; — 1823, 78, 126 ; — 1821, 92, 102 ; — 1818, 88, 112 ; — 1812, 53, 86.

Naissances — Enterrements

1733, 86, 126 ; — 1739, 116, 141.

Si nous remontons maintenant sans transitions jusqu'à l'époque

Digitized by Google

postérieure à la révocation de l'Edit de Nantes, nous relevons des registres catholiques seulement :

En 1687 : 83 baptêmes, 92 enterrements et 34 mariages.

En 1691 : 78 baptêmes, 75 enterrements et 40 mariages.

En 1698 : 109 baptêmes, 63 enterrements et 37 mariages.

Antérieurement à l'Edit, nous ne trouvons chez les catholiques pour baptêmes qu'une moyenne de 32 baptêmes par 15 ans.

De ces préliminaires il est facile de se faire une idée de l'importance territoriale de la commune. On dirait de son chef-lieu une sorte d'oasis gracieusement encadrée au nord par l'immense plaine des marais-gâts, coupée de mille canaux, anciennement partie intégrante du grand océan.

Au sud et parallèle au poissonneux fleuve de la Seudre, aux plus beaux jours de notre histoire, ses riches marais-salants.

Au centre et sur le prolongement de son plateau, on ne peut qu'admirer à côté de luxuriants vignobles, de nombreux bouquets de bois de chêne.

Si encore il plaît au touriste de jouir d'un intéressant panorama la plate-forme de sa vieille tour tronquée lui en offre le moyen ; il n'a qu'à franchir 80 marches. De ce point il parcourt surpris le vaste horizon qui se déroule sous ses yeux. Et d'abord il rencontre à 6 kilomètres à l'ouest le gigantesque clocher de Marennes et en poursuivant, sur la droite après Hiers et Brouage aux remparts démembrés, l'élégante flèche de Moëze, Rochefort, apparaît le clocher carré mais inachevé de Saint-Jean-d'Angle et après, dominant la curieuse église de Saint-Symphorien, l'historique et antique tour de Broue. Puis Saint-Sornin et Nieulle qui se cachent au fond de leurs marais et à l'ombre de bouquets de bois. Enfin au sud et au-delà de la Seudre on découvre successivement les verdoyants coteaux de l'Eguille, de Mornac, de Chaillevette, d'Etaules, d'Arvert pour finir à la Tremblade que domine victorieusement sa récente et élégante flèche.

Bien autre aurait été l'altitude si, au rapport de la légende, le clocher de Saint-Just n'avait été criminellement frustré de sa flèche projetée.

Que nous est-il donné maintenant de refaire l'histoire d'une terre sûrement soumise, depuis 19 siècles, à d'incroyables révolutions ! Des romains avec Jules César, les premiers conquérants de notre

Digitized by Google

vieille Gaule et Saintonge, nous arriverions bien vite à nos pères les intrépides Gaulois et à son premier roi chrétien, Clovis, le glorieux vainqueur des Allemands et des Romains, Clovis, l'époux de Sainte-Clotilde et l'heureux baptisé de Reims. Nous ne saurions taire la domination ruineuse de l'ambitieuse Angleterre et au XVe siècle la délivrance de nos pères grâce à la mission miraculeuse de la glorieuse Pucelle. Il nous plaît de passer sous silence les guerres bien malencontreuses et tristement désastreuses qui suivirent.

On sait d'ailleurs que dans les temps les plus reculés, l'histoire et la tradition sont là pour en témoigner, les îles de Saint-Sornin, de Saint-Just et de Marennes formaient au centre du golfe des Santons trois îles nettement limitées, généralement désignées sous le nom d'isles de Marennes » ; elles figuraient dans leur ensemble une langue de terre crétacée d'environ 20 kilomètres de longueur sur deux de largeur, séparant la mer de Brouage, du bassin de la Seudre. Aussi rien de plus ordinaire aux siècles passés et même de nos jours d'entendre dire : aller en Marennes, en Saint-Just et comme l'on dit aller en Oleron. Selon la Popelinière, en 1568 « les catholiques attaquent les îles de Marennes... les habitants des îles sont taillés en pièces... les îles se rendent à Montluc (capitaine royaliste)... En 1563, les protestants défendent le *pas* de Marennes... D'après d'Aubigné, il y eut un combat au *pas* de Marennes... en 1585, on fortifie les *pas* de Saint-Sornin, Saint-Just et Marennes, *qui sont trois îles.*

Faut-il ajouter qu'au bas du bourg même, on remarque un monticule d'environ trois kilomètres de circonférence et couvert d'un luxuriant bois taillis, appelé la Garenne ; ce n'était rien moins dans le principe qu'un îlot où l'on amarrait les embarcations de ce bras de mer.

Ici tout naturellement se présente la question de la retraite de la mer entre Saint-Just, Saint-Sornin, Saint-Symphorien, Saint-Jean-d'Angle et retraite au reste qui n'a dû se faire que graduellement. Et voici ce qu'en écrit un ami de la Commission des Arts dans ses Etudes historiques sur l'arrondissement de Marennes.

« C'est à cette même époque (le moyen-âge) que nous devons faire remonter le commencement de la transformation du sol de notre arrondissement. Peu à peu le vaste bassin de Brouage se

Digitized by Google

comble, les eaux ne le couvrent plus qu'aux grandes marées ; il en est de même des nombreux coureaux qui dessinent les îles de l'archipel saintongeais ; ces dernières s'agrandissent au détriment de l'Océan ; les canaux se rétrécissent insensiblement et finissent enfin par disparaître pour faire place à ces magnifiques salines qui, pendant plusieurs siècles, seront pour le pays et pour l'Etat une source intarrissable de richesse.

Deux causes principales ont contribué à cette transformation ; les vases charroyées par la Charente et l'industrie de l'homme disputant à l'Océan ces vastes plaines destinées, dans sa pensée, à devenir des marais-salants. Pour peu qu'on réfléchisse, dit M. Leterme, on s'aperçoit que la retraite de la mer de quelques portions de l'ancien littoral, provient uniquement de l'élévation du sol, occasionnée par le dépôt continuel des vases apportées par le reflux, et non par l'abaissement de son propre niveau... » On conçoit dès lors l'exhaussement successif du terrain et par suite l'établissement de magnifiques salines, longtemps la richesse de la région. Ancienne assurément est l'origine de l'industrie salicole. D'aucuns la font remonter jusqu'à Jules César. « Il est tout naturel de penser, écrit M. Bourricaud, que les premières conquêtes qu'à (leur tour) firent nos pères sur l'Océan furent par eux transformés en salines. Ces terrains étaient merveilleusement propres à l'industrie salicole, ils le savaient, et le succès ayant couronné leurs efforts, ils s'efforcèrent, par de nouvelles digues, d'agrandir, autant que possible, la superficie du terrain consacré à la production du sel. Ce n'est toutefois, qu'en 634 qu'il est pour la première fois fait mention des salines de l'Océan. »

Tant que le reflux, observe le savant auteur de la statistique départementale, put alimenter les couches destinées à la fabrication du sel, l'atmosphère ne fut viciée par aucun principe d'insalubrité ; mais les eaux de la mer se retirèrent successivement par l'effet continuel du dépôt des vases sur le rivage, et laissèrent enfin à découvert cette grande étendue de marais-salants, que les propriétaires furent obligés d'abandonner, faute de bras et de moyens suffisants pour les mettre en culture.

La multitude innombrable de conches, de jas, d'aires et de fossés ainsi délaissés, dont le fond glaiseux ne se prête pas aux infiltrations, forma autant de réservoirs où les eaux pluviales croupissant,

Digitized by Google

favorisèrent l'accroissement d'une quantité prodigieuse de végétaux dont la décomposition vint mêler ses émanations putrides à celles des eaux stagnantes où périssent des myriades d'insectes et de reptiles venimeux. » Grâce à une nouvelle appropriation et à d'intelligents travaux de desséchement notre belle saline au nord a été convertie en une immense prairie sous le nom de marais-gâts ou pour mieux dire marais verts.

Au midi et au bas du coteau existe, sur lesdeux rives de la Seudre jusqu'à son embouchure, un autre vaste bassin que j'appellerai tout à la fois salicole et ostréïde. Et sans parler *au temps présent* et, pour cause, de la récolte du sel, il convient au moins de faire mention d'une intéressante ressource pour les heureux riverains du fleuve, on a nommé les appétissantes huîtres dites *huîtres vertes* de Marennes ou pour mieux dire de Saint-Just. Aussi lisons-nous dans la statistique à ce sujet : « D'un autre côté, sur les bords de la Seudre, on voit un genre d'industrie plus importante encore, savoir : une multitude de *parcs à huîtres* qu'on y désigne sous le nom de *claires* et qui sont formées dans le *Bri*. Là les huîtres deviennent vertes par le soin qu'on a de les maintenir constamment sous l'eau et de n'y laisser entrer que momentanément celle de la mer. La consommation en est si grande que M. Dubois, professeur à Rochefort, évalue à 27 et 30 millions le nombre de ces huîtres qui ont été exportées pour l'intérieur, pendant les années 1833 et 1834. Et de nos jours ?

Ne serait-ce pas justice d'avancer que l'un des principaux établissements consacrés à cette industrie est le beau village de Luzac qui en est en quelque sorte la sentinelle avancée. Aussi M. Gautier se plaît-il à ajouter : « Ce très beau village est habité par tous les huîtriers qui élèvent et font un commerce assez considérable de ces belles et bonnes huîtres vertes si renommées... »

Si à ces multiples et providentielles ressources de ses marais-salants et de ses marais-gâts et prairies on tient compte de l'industrie de la pêcherie que manquerait-il dès lors à l'habitant pour une bienfaisante aisance sinon le travail, l'économie et une honnête et intelligente industrie... On l'a dit et avec raison : « La pêche est une des plus grandes industries des pays maritimes, non seulement par la masse et la valeur des produits qu'elle crée, pour ainsi dire, et qu'elle fait entrer dans la consommation, mais encore parce

Digitized by Google

qu'elle procure aux classes indigentes du littoral, avec des moyens faciles de travail et de gains, une nourriture saine, abondante et peu coûteuse. Le département de la Charente-Inférieure est placé dans les conditions les plus favorables pour jouir de tous les bienfaits de cette précieuse industrie.

Encore une fois quelle source de revenus, mais hélas trop mal comprise, pour la grande et belle commune de Saint-Just. A tout cela l'auteur de la statistique ajoute : « Le sol, sur la crête du coteau, consiste en une couche de bonne terre végétale mêlée avec plus ou moins de sable ; il repose lui-même sur un banc de pierres calcaires qui présente généralement des traces d'oxide de fer..... Outre les produits agricoles qui consistent en vin, en céréales et en plantes légumineuses de bonne qualité, les marais-salants fournissent du sel très estimé pour les salaisons de viande et de poisson. On élève dans la commune une grande quantité de chevaux, de bêtes à cornes et on y engraisse des bœufs que l'on dirige ensuite sur les marchés de Sceaux et Poissy, près Paris.

« Avec une situation si prospère, écrit à son tour M. Bourricaud, l'arrondissement (partant Saint-Just), ne tarda pas à se couvrir d'habitants et la plupart des bourgs et villages qui, bien déchus, existent encore de nos jours, datent de cette ère de prospérité. Il suffit pour se convaincre du chiffre élevé de cette population de sauniers, de considérer les églises de Marennes, de Saint-Just, de Saint-Sornin, de Saint-Symphorien qui attestent par leur magnificence et leurs belles proportions, non seulement l'étonnante richesse de ces contrées, mais aussi le nombre considérable d'habitants pour l'usage desquels elles furent construites. »

Mais d'où est venu dans la suite, peut-on se demander, l'abaissement marqué de la population ? question délicate et difficile à résoudre. Sans doute l'insalubrité de l'air pourrait, en premier lieu, être signalé. Combien de temps, en effet, Saint-Just en particulier, vu son assiette, n'a-t-il pas été soumis à la maligne influence de ses marais-gâts en grande partie délaissés. Aussi pourrait-on lui appliquer à nouveau l'affligeant tableau qui a été fait notamment du canton de Saint-Agnant qui le touche. « Tout le terrain qui comprend les vastes et innombrables excavations des canaux, ruissons, jas, conches et champs de marais, était plus ou moins couvert d'eaux marécageuses où s'amoncelaient avec une égale

Digitized by Google

rapidité la vase, les roseaux et les poissons. Echauffés par les ardeurs de l'été, ces divers objets fermentaient, se corrompaient et exhalaient au loin tous les miasmes de la plus horrible putréfaction. Des nuées de moustiques et d'insectes remplissaient cet air méphytique et l'armaient encore d'un nouveau fléau ; point d'arbres pour purifier tant de gaz délétères et servir d'abri contre un soleil brûlant ; point de routes certaines pour sortir de cet inextricable labyrinthe ; à peine quelques cabanes éparses, quelques pâtres dont les traits livides et les effrayantes obstructions révélaient l'inévitable consomption... Aussi, on le comprend sans peine, ce pays, autrefois si riche et si fécond, se voyait abandonné par ses rachitiques habitants pour aller chercher, sous un autre ciel, le travail et la santé. »

Ce serait justice de signaler les regrettables effets des luttes fratricides qui existèrent que trop longtemps et provoquées, on le sait, par le fanatisme de nouveaux venus, et par suite les exils volontaires ou obligés qui suivirent notamment la révocation de l'Edit de Nantes. — Il ne nous appartient pas de juger ici cet acte d'un pouvoir souverain. — « Quoiqu'il en soit, a-t-on écrit, un grand nombre de familles abandonnèrent, à cette époque, le sol de la patrie, pour porter en pays étranger leur fortune et leur industrie ; mais si l'Etat perdit à cette occasion quelques sujets turbulents et factieux, il gagna aussi le calme et le repos si nécessaire au développement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. »

Encore un mot, si on veut bien, sur certaines notabilités. Sans parler de celles déjà dénommées précédemment nous aurions d'abord à mentionner les émigrés dont les biens lors de la révolution ont été séquestrés et vendus du 9 septembre 1793 au 20 thermidor an 11.

1° Jean Antoine Carré, écuyer, capitaine de la cavalerie.

2° Dufaur de Faussac : Bois, terres, vignes, marais, moulins, une maison à Luzac...

3° Isaac-Charles Richier (le frère du député) : Terres, marais-salants et gâts...

4° Kermarec : Une maison de maître et une borderie à St-Just...

5° Jean-Severin de Fleuriant, chevalier : Immeubles de toute nature à Saint-Just...

6° Reignon de Chaligny, lieutenant de vaisseau...

Digitized by Google

7° Pollard, ex-prêtre, émigré. « Il possède dans la commune de Brutus (Saint-Just), prise de Jouffrie ; Saunier : Louis Perret...

8° Fleurian de la Gascogne : Maisons, terres, vignes, marais-gâts à Saint-Just.

9° Un autre personnage autrement en vue est l'académicien Ogier-Gombauld dont la biographie est déjà faite et comme on sait si vilement maltraité et on ne sait trop pourquoi par le satirique Boileau. Il serait né à Rochebonne (logis de M. Roy) aux portes de Saint-Just, voir M. Lételié, p. 272.

Une prise de marais-salants en porte le nom...

A cette nomenclature nécessairement écourtée c'est justice de rappeler le passage dans l'arrondissement d'un très honorable et intelligent magistrat, M. Leterme, sous-préfet de Marennes, de 1818 à 1837. C'est bien, en effet, au zèle infatigable et à la persévérante ténacité de ce bienfaiteur de la contrée qu'est dûe la transformation à peu près complète de nos marais-gâts par le dessèchement intelligent qui en a été fait... (Voir M. Bourricaud, p. 94...) De là date pour Saint-Just en particulier une ère de résurrection et de réhabilitation. Les terres soustraites à l'action des eaux gagnèrent de valeur ; la mortalité disparut peu à peu avec les fièvres caniculaires qui, chaque année, faisaient déserter ce sol inhospitalier et répandait de tous côtés la désolation. Qu'on en juge par les chiffres suivants pour une moyenne des cinq dernières années et pour le culte catholique seul : Baptêmes, 178. — Sépultures, 176. — Mariages, 49. Pour l'année courante 1897, au 18 octobre : Baptêmes, 29. — Sépultures, 19. — Mariages, 19.

Il ne m'appartient pas de relever des noms bien populaires et aussi chers à Saint-Just : MM. Richier de la Rochelonchamps, Garesché, Bois, Ménardie et, à leur suite, la famille Chasseloup-de-Laubat... et aussi comment taire le doux et pieux Fénélon, le célèbre missionnaire de la région, le convertisseur de nos frères séparés.

F. Letard.

Digitized by Google

II

NOTICE HISTORIQUE

SUR

ARS EN SAINTONGE

Par M. EGRETEAUD, Instituteur à Aujac

Situation et étendue de la commune — Configuration du sol, sous-sol et disposition des collines. — La commune d'Ars, dont le territoire faisait autrefois partie de la Saintonge, se trouve aujourd'hui comprise dans le département de la Charente. Le département de la Charente-Inférieure l'entoure au nord, à l'ouest et au sud par les communes de Salignac de Pons, Pérignac, Coulonges et Celles.

A l'est, une des branches du Né la sépare complètement du département de la Charente.

La commune d'Ars s'étend du nord au sud, depuis le village du Port de Jappe, point extrême nord, sur l'ancienne voie romaine de *Mediolanum* à *Lugdunum* jusqu'à celui de Chez les Larrets, non loin d'une autre antique voie romaine, celle de *Mediolanum à Condate*, chez les *Bituriges Vivisci*.

Le long de la vallée du Né s'étendent de vastes prairies séparées, de distance en distance, par des fossés peu profonds. Du nord-est au sud-ouest, le territoire d'Ars est traversé par le chemin n° 78, de Port de Jappe à Usseau, qui délimite à peu de choses près, les prairies des terres cultivées.

C'est à peu de distance, à droite et à gauche de cette route, que se trouvent les villages qui composent la commune. La partie ouest est formée de terres labourables. C'est dans cette partie que se trouve une suite de collines partant du fief des Hautes-Justices et finissant au village de Chez les Larrets. La plus élevée de ces collines est celle dite du Terrier de Balanzac, sur laquelle se trouve un moulin à vent qui a été incendié, il y a quelques années, et qui n'a pas été reconstruit depuis.

Digitized by Google

Le sous-sol est généralement calcaire, surtout dans les terrains cultivés. Celui des prairies est formé d'une couche assez épaisse de calcaire et de silice, connu sous le nom de gravier.

—

Rivières, Canaux et Fontaines

—

Le Né, Nédus, Lo Net, Le Net, qui prend sa source à Voulgézac, canton de Blanzac, Charente, se divise un peu au-dessus d'Ars en plusieurs branches dont le fond est inégal. On y rencontre des fosses assez profondes principalement sur la branche qui passe par Gimeux. Ces fosses sont désignées par les habitants sous le nom de Gours.

Les différentes branches du Né mettent en mouvement des moulins à farine qui, de distance en distance, empruntent ou rendent leurs eaux au cours principal qui est très sinueux dans sa partie non canalisée.

Jadis la vallée du Né était remplie de marécages. Les rouches et les joncs y croissaient en grande quantité ne donnant au bétail qu'une médiocre et mauvaise nourriture. Une dame de bien, qui fut la bienfaitrice de la contrée et qui a laissé un impérissable souvenir, entreprit à ses frais de grands travaux pour améliorer le sol et apporter ainsi le bien-être parmi la population d'Ars. Nous voulons parler de Mme de Verdelin, née Madeleine de Brémond d'Ars qui, au commencement du XVIIe siècle, fit creuser les canaux du Né, d'Ars à Merpins. Depuis, ces canaux avaient été fort mal entretenus et, dans bien des endroits, ils étaient presque comblés. En ces derniers temps, par les soins d'un syndicat récemment créé, d'importants travaux viennent d'être exécutés. Le recurement des canaux facilitera désormais la circulation de l'eau et améliorera le sol. Mme de Verdelin, dans son entreprise, rencontra de sérieuses résistances, non pas des habitants d'Ars, mais des propriétaires et des fermiers du moulin de Merpins, ainsi que des seigneurs de Tourneboure et de Villevert. Un grand procès eut lieu qui jeta une certaine effervescence dans la contrée ; mais les protestataires n'obtinrent qu'une faible indemnité.

Aujourd'hui, les prairies d'Ars donnent de bon foin et le bétail qui y paccage une partie de l'année y trouve une nourriture saine et abondante.

Digitized by Google

Il y a quelques années, la vallée inférieure du Né fut atteinte d'un terrible fléau qui causa de grands ravages. Soit par suite de sécheresses réitérées, ou, pour toute autre cause, une quantité considérable de vers blancs détruisit en peu de temps les racines des herbes de la prairie qui se trouva transformée en vastes guérets.

Ce n'est que par des labours à plat et des semences qu'on parvint à la reconstituer. Aujourd'hui, il n'en reste plus aucune trace.

Cette calamité n'était pas la première qu'eut à subir la vallée du Né :

En 1776, le 17 du mois d'août, le Né, à la suite d'un orage épouvantable, déborda sur tout son parcours. Ce fut une grande catastrophe.

Nous transcrivons textuellement la pièce ci-dessous, rééditée, il y a quelques années par M. Pellisson, bibliothécaire de la ville de Cognac.

« Il s'éleva le 16 de ce mois, jour de Saint-Roch, août 1768, à « deux heures après midi, un orage dont il n'y a point d'exemple. « A la grêle et au tonnerre le plus affreux, se joignit une pluie ou « torrent furieux qui sortait de la nue. Autant de chemins formaient « autant de rivières où on ne pouvait passer sans être entraînés par « la violence des eaux. Dans moins d'une heure, les terres furent « couvertes et les vallons submergés à vingt pieds de hauteur. Les « maisons qui y étaient ont été détruites. En bien des endroits, la « Charente est sortie de son lit et la petite rivière du Né, depuis « sept heures du soir jusqu'à minuit, s'est gonflée si prodigieusement « qu'elle a monté de douze à quinze pieds au-dessus de la plus forte « inondation. La chaussée de Merpins qui traverse les marais de « cette petite rivière et qui est la seule communication que nous « ayons pour la route de Pons à Bordeaux, a été rompue et enlevée « de quatre à cinq toises. La plupart des moulins placés sur son « parcours ont été emportés par le torrent, comme ceux qui étaient « dans les terres sur plusieurs petits ruisseaux, et des familles « surprises dans leurs maisons ont disparu avec leurs bestiaux et « leurs effets. On a trouvé dans les chemins un peu profonds « plusieurs charrettes chargées de blé, de gerbes, d'eau-de-vie et « autres effets, avec les bestiaux qui y étaient attelés et leurs « conducteurs tous noyés. On découvre journellement des cadavres, « des meubles et autres ustensiles, sur le bord de l'eau, qui ont été

Digitized by Google

« amenés d'une ou deux lieues dans l'intérieur des terres. Auprès « de Saint-Fort, où le Né fait un coude, le torrent y a jeté un tas « énorme de gerbes, quantité de futailles, quarante lits, huit « berceaux. On a recueilli un enfant vivant qui flottait dans son « berceau et un autre noyé qui était dans la même situation. Ce « dernier appartenait au sacristain de Linières qui, pendant cet « orage, sonnait la cloche de la paroisse et qui, en retournant chez « lui, cherchait inutilement sa maison dont il ne restait plus aucun « vestige. Ce fut à peu près vers ce même temps qu'un grand fléau « s'abattit sur la contrée. Un insecte connu sous le nom de « papillon d'Angoumois, dévorait le blé dans les greniers et « réduisait les habitants à se nourrir de pommes de terre et de « racines. » [1]

En 1777, une violente tempête éclata, causant de grands ravages : « Déjà la récolte belle et abondante paraissait assurée quand le 3 « juillet, vers les six heures du soir, après une journée d'une « chaleur étouffante, de sombres nuées s'élevèrent à l'horizon et « s'amoncelèrent. Les vents du sud-ouest et du nord-ouest soufflèrent « avec fureur et s'entrechoquèrent. Le tonnerre gronda sans relâche. « La pluie, la grêle tombèrent par torrent. Les maisons s'ébranlèrent, « le tourbillon balaya la campagne et bon nombre de paroisses « furent entièrement saccagées. Les noyers, les châtaigners et « autres arbres étaient déracinés hors de terre. Les blés, les foins, « les orges, les maïs, les chanvres couchés dans la vase. » [2]

Le 22 février 1879, une tempête à peu près semblable éclata, causant néanmoins beaucoup moins de dégâts. Les vents déchaînés renversèrent, surtout dans la vallée du Né, une quantité considérable d'arbres. C'était une danse échevelée. Les peupliers, surtout, souffrirent beaucoup. Le sol en était jonché et la circulation, sur beaucoup de routes fut momentanément interrompue. Dans les champs, beaucoup d'arbres principalement des noyers, furent tordus ou arrachés.

La fontaine de la Pierrière. — Au bas du village de ce nom, près de la maison d'André Garlandat, on voit une fontaine en très

---

1 Voir *Histoire de Cognac, Jarnac*, etc., etc., par M. l'abbé Cousin, pages 199 et 200.

2 Voir *Histoire de Cognac, Jarnac*, etc., etc., par M. l'abbé Cousin, page 201.

Digitized by Google

bon état de conservation. Je ne sais si encore l'usage existe ; mais, tout enfant, j'ai entendu dire bien souvent que dans les années de grande sécheresse, on y allait en procession, précédé du curé qui trempait le bout de la croix dans l'eau de cette fontaine. Cette cérémonie religieuse devait, dit-on, faire pleuvoir. Près de là, se trouve le pré de la Combe, propriété de la famille de Brémond. Il paraîtrait qu'au nord existait autrefois une immense fontaine. Des anciens ont remarqué que toutes les fois qu'on y fauche, il pleut.

Division agricole du territoire

Terres labourables	557 h 35 a. 50 c.
Vignes	322 h. 44 a. 85 c.
Bois.	66 h. 61 a. 60 c.
Prés	176 h. 83 a. 75 c.
Jardins	5 h. 52 a. 75 c.
Sol des propriétés bâties, cours et querreux.	11 h. 52 a. 70 c.

Il est bon de dire qu'à l'heure actuelle, les vignobles, par suite de la terrible maladie connue sous le nom de phylloxera, ont complètement disparu. Des tentatives de reconstitution qui ont été faites depuis, n'ont donné, jusqu'à présent, que de maigres résultats. La plupart des terrains plantés autrefois en vignes sont devenus aujourd'hui terres labourables ou prairies artificielles.

Routes et chemins vicinaux. — Ce n'est que vers 1850 que le développpement des voies de communication a pris une grande extension. Autrefois, Ars communiquait tant bien que mal avec la route de Cognac à Pons, aujourd'hui route départementale, et la seule voie de la contrée qui alors faisait communiquer à la route de Bordeaux à Saint-Malo. La route d'Ars à Cognac n'était point faite et le passage entre le Port de Jappe et la Frénade, célèbre par son antique abbaye, se faisait l'hiver en bateaux. L'été, on suivait l'ancien tracé de la voie romaine de Médiolanum à Lugdunum par Vezuna. Les autres chemins étaient mal entretenus, même celui qui mettait en communication l'église avec le château. Les seigneurs d'Ars, pour se rendre à l'église se faisaient conduire en charrette traînée par des bœufs. Les voitures étaient inconnues. On voyageait le plus souvent à cheval. Aujourd'hui, la commune est pourvue de routes assez nombreuses, entre autres, celle d'Ars à Gimeux, construite il y aura bientôt quinze ans ; celle d'Ars à Coulonges ;

Digitized by Google

d'Ars à Cognac, et enfin celle d'Ars au Pérat, passant par devant le château. Cette dernière n'est achevée que sur le territoire d'Ars. La commune de Salignac de Pons, sur laquelle se trouve le prolongement, l'achèvera certainement avant peu. Il est question de faire une autre route, reliant Ars à Pérignac ; mais, depuis très longtemps, des divergences profondes se sont produites non seulement au sein du conseil municipal, mais aussi parmi les habitants et jusqu'à présent, faute d'entente, le projet de construction de cette route semble rester stationnaire.

Toutes les routes dont nous venons de parler sont pavées en cailloux d'Ars.

Liste des Maires et adjoints depuis 1789. — 20 janvier 1793. Michel Amiaud est élu membre du conseil général de la commune d'Ars, pour dresser les actes de l'Etat-Civil. — 4 thermidor an III, Henri Chabert est élu officier public. — 27 floréal an VI, Jacques Sauvaget, agent municipal. — 12 vendémiaire an VI, Bouyer, Jean, adjoint. — 2 brumaire an IX, Chabert, maire, et Gaudin, adjoint. — 1811, Chotard, maire, et Geay, adjoint. — 1823, Jules de Brémond, maire, et Maillet, adjoint.— 1830, Geay, maire. — 1846, Guélin, maire. — 1848, Riché, Michel, maire. — 1860, Briand, maire. — 1865, Geay, maire, et Amiaud, adjoint. — 1871, Guélin Pierre, maire, et Train, Jean, adjoint. — 17 novembre 1878, Train, Jean, maire, et Briand, adjoint. — 20 mai 1888, Cornette, Jean, maire, et Briand, adjoint. — 15 mai 1892, Train, Jean, maire, et Briand, adjoint.

Liste des Instituteurs. — Grante, ancien prêtre constitutionnel qui se fit maître d'école et s'établit au village de Chez Benéteau. — Guélin, Pierre. — Cornette, Jean. — Gillet, Charles, du 18 octobre 1872 au 13 septembre 1893. — Faure, Ludovic, depuis le 13 septembre 1893 jusqu'en.....

Liste des curés d'Ars. — Pierre Amar, 1121. Ce curé figure dans une charte de cette année même et dont nous parlerons plus loin. Cette charte est de Pierre de Confolens, évêque de Saintes. Il s'agissait de régler un différend qui existait entre le prieur de Merpins et le chapelain de Gimeux. Pierre Amar était témoin dans cette charte avec Bernard de Fléac, qualifié archiprêtre. C'était vraisemblablement le curé de Pérignac, car, jusqu'à

Digitized by Google

la Révolution, la cure d'Ars dépendait de l'archiprêtré de Pérignac.

Guillaume Thomas, sieur du Bouchet, 1633-1646. En 1646, M. Thomas passe à la cure de Saint-Fort sur le Né, pour remplacer M. Pelleprat appelé à Ars : ce dernier ayant été choisi par Jean de Brémond comme précepteur de son fils.

Pierre Pelleprat, 1646-1665 ; était précédemment curé de Saint-Fort sur le Né. Il vint à Ars, appelé par Jean-Louis de Brémond, marié à Marie-Guillemette de Verdelin, marquise d'Ars, pour être le précepteur de leur fils, Josias II de Brémond, marquis de Migré, né au château d'Orlac, le 20 septembre 1632. Pelleprat était originaire de Bordeaux. Il dédia à son élève un ouvrage latin imprimé à Paris en 1644 et intitulé : *Prolusiones oratoriæ*. Au frontispice de ce volume se trouve le portrait en pied du marquis de Migré avec cette inscription latine :

« Martem anis qui socia misis sit Pallade concors
« Nec magis es animi quam volo mentis inops
« Ars vocor, una mihi jungatur littera ero *Mars*
« Nimirum studio Mars, stat et arte meus. »

(Traduction : J'aime mars, si ce Dieu des muses s'environne
Car je ne veux manquer ni d'esprit ni de cœur,
Je m'appelle Ars et Mars avec une consonne
Pour moi, Mars sans les Ars ne peut être vainqueur).

Josias II de Brémond, dont il est ici question, périt glorieusement le 15 juin 1652, percé par dix-sept coups d'épée, à l'attaque de Montanceys en Périgord, en défendant vaillamment le drapeau qui lui était confié.

L'épître dédicatoire en latin commence ainsi : Adolescenti Nobilissimo J. de Brémond Marchioni ac D. d'Ars de Migré, d'Orlac, de Dompierre, etc., et porte pour épigraphe la devise de la maison de Brémond : In fortuna virtutem. Le portrait du jeune marquis d'Ars, en costume de cour, qui se trouve au commencement de ce volume, a été gravé par François Chauveau. M. Pelleprat était docteur en théologie. Poète, il fit deux vers latins qui se trouvent au bas de l'acte de baptême de trois sœurs, nées le 4 février 1665, et que voici :

« Una dies, una preperit tres matra puellas
« Una simul genitas misit ad astra dies. »

Ses doubles fonctions de curé d'Ars et de précepteur du jeune

Digitized by Google

marquis de Migré, l'obligèrent à avoir un vicaire. Ceux qui eurent successivement cette charge pendant son ministère furent MM. Dubosq, Comparie et Boré.

Ce fut M. Pelleprat qui fit construire, en 1650, le presbytère actuel. Il était intimement lié à la famille des de Brémond.

Rolland, Jean, 20 novembre 1665 — 27 février 1695. Il devait être originaire de la paroisse de Sablonceaux, car, par un bail du 8 septembre 1667, passé par devant Me Bertin, notaire royal à Ars, il affermait à Pierre Maurice de la paroisse de Rétaud, la métairie de Sommières, seigneurie de Sablonceaux. Pendant deux ans, M. Rolland eut un vicaire, La Grave. Il avait une très belle écriture et apportait un soin tout particulier à la rédaction de ses actes et à la tenue de ses registres paroissiaux.

Reyau, 12 avril 1695 au 8 octobre. Il fut plutôt intérimaire que curé titulaire. Il était curé de Cognac et, comme on le voit, ne vint desservir Ars que pendant quelques mois.

De Beaune, 8 octobre 1695 — 11 octobre 1733. M. de Beaune, docteur en théologie, exerça son ministère à Ars jusqu'au 11 octobre 1733, époque de sa mort. Il avait alors 78 ans. Cuvillier, vicaire d'Ars, signe à son acte de décès avec M. Bonnet, curé de Coulonges.

La cure d'Ars n'était pas d'une importance telle qu'elle eût besoin d'un vicaire. Probablement que l'état de santé de M. de Beaune, très précaire, à cause de son grand âge, fut cause qu'il y en eut un.

M. Loray, 1733 — 1743. Etait précédemment curé de Sigogne. Il mourut à Ars et fut inhumé le 27 novembre 1743, en présence de Héraud, archiprêtre de Pérignac, et de son vicaire, Eloi Bernard ; de Cholet, curé de Merpins, et des R. P. Celse, Beau, Pierre Mouchet, récollets de Cognac. Il était âgé de cinquante-huit ans. Pendant l'intérim, les religieux récollets de Cognac desservent Ars.

Desmier, 1743 — 30 janvier 1766. Sous le ministère de ce curé fut établi, dans l'église d'Ars, par Mgr de Beaumont, évêque de Saintes, allié aux de Brémond, l'usage de donner la bénédiction du Très-Saint-Sacrement, le jour de la Pentecôte. M. Desmier, après une longue maladie pendant laquelle il fut remplacé par Ferrand, vicaire d'Echebrune, et Martin, curé de Pérignac, mourut à la fin de janvier 1766 et fut inhumé le 30 de ce même mois, sous le porche de l'église, en présence de son frère, Louis Desmier, avocat, et Julie

Digitized by Google

Desmier, sa sœur. M. Gien, prieur de la Frénade, fit l'enterrement, assisté de M. Liadouze, curé de Merpins. M. Desmier avait 52 ans. Son successeur, M. Dupuy, ne prit possession de son poste que le 2 mars 1766. Dans l'intervalle, ce fut M. Valentin, cordelier de Cognac, qui fit le service.

Dupuy, 1766 jusqu'au 6 septembre 1792. M. Dupuy émigra, le 6 septembre 1792, avec M. Frouin, curé de Gimeux. Ils se retirèrent probablement en Espagne. On n'a jamais depuis entendu parler d'eux. M. Dupuy était très aimé de ses paroissiens et en général de tous ceux qui le connaissaient. M. Petit, curé actuel d'Ars raconte, dans ses notes, qu'un vieillard nommé Giraud, du village de Chez-Ferrand, lui a dit bien souvent que lorsque M. Dupuy allait à Cognac, les hommes de la ville qui le rencontraient, ôtaient leurs chapeaux pour le saluer.

Grante, Pierre 1792 — 21 octobre 1829. Etait originaire de La Rochelle et curé de Merpins lorsqu'éclata la Révolution, obligé de se soumettre à la nouvelle constitution civile du clergé ou de s'exiler, M. Grante prit un moyen terme : il se soumit, mais prit du service en qualité de fourrier dans un régiment de hussards. Sous le consulat, M. Grante vint s'établir à Ars, au village de Chez-Benéteau. Là, se trouvant dans le besoin, il se fit maître d'école. Il était vêtu en laïque et était très aimé de ses concitoyens. Lors du rétablissement du culte, il obtint la cure d'Ars et la désserte de Gimeux et Merpins. Le premier acte de son ministère fut le baptême d'un enfant, le 2 avril 1804, et son dernier, le baptême de Jean Martinaud de Chez-Boursac, le 14 octobre 1829. M. Grante a aussi baptisé, dans l'église d'Ars, plusieurs enfants de Salignac, du Prunelas, de Coulonges et de Celles. Il a aussi fait plusieurs inhumations de personnes habitant ces localités, surtout du Prunelas. La partie du cimetière dit cimetière des étrangers, où ces inhumations avaient lieu, se trouve près le pigeonnier.

M. Grante, accompagné de sa servante, assistait à tous les festins de baptêmes, mariages ou autres qui se donnaient. Il était très gai, mettait de l'entrain partout et ne craignait pas de danser aux bals de noce, même avec la mariée. Sur la fin de sa vie, M. Grante devint aveugle. Son sacristain, qui était mon grand-grand-père, était obligé de le conduire à l'autel pour qu'il puisse dire la messe. M.

Digitized by Google

Grante fut inhumé sous le porche de l'église, le 21 octobre 1829, par Sarthe, curé de Javrezac.

De 1829 à 1848, il n'y eut pas de curés titulaires à Ars. La paroisse fut desservie par les ecclésiastiques dont les noms suivent :

1830-1832, M. Godin, curé de Salles.

1833, M. Pouzout, curé de Saint-Martin.

1834-1835, M. Bardet, curé de Lonzac.

1835-1840 M. Pouzout reprend.

Décembre 1840 à juin 1846, M. Roullet.

Vers 1844 ou 1845, M. Magrangeas fut nommé curé d'Ars, pour ménager les ressources du diocèse, en ce moment très obérées, par suite de la fondation du Petit Séminaire de Richemond [1].

Mai 1848, Petit Jean, M. Petit est né le 18 juin 1818 à Saint-Quentin-de-Chalais. Il est encore curé d'Ars. Il vint d'abord à Ars avec le titre de curé de Merpins et ce n'est qu'en 1848, le 31 mai, qu'il fut nommé, par l'évêché, curé titulaire d'Ars. M. Petit qui a 78 ans révolus est encore un robuste vieillard qui, outre Ars, dessert aussi la paroisse voisine de Gimeux. Ce bon vieillard, estimé de tout le monde exerce son ministère dans la commune depuis plus de cinquante ans, chose rare.

Les cimetières. — Depuis quelques années, il y a un nouveau cimetière qui a été bénit le 24 septembre 1884. L'ancien, qui entourait l'église, vient d'être transformé en place publique. On a enlevé des terres afin d'assainir l'église. Elle en avait grand besoin.

Analyse des Registres paroissiaux d'Ars. — M. d'Ars est décédé en 1669, le 15 août, et Madame sa sœur en 1670, le 23 octobre. Elle était jumelle, étant née le même jour que sa sœur Marie-Ursule. Cette dernière est morte sans être mariée, au lieu que la première a été mariée au sieur de Pontac dont elle était veuve quand elle mourut le 11 janvier 1726, âgée de 56 ans. Elle fut mariée à 25 ans au sieur de Pontac, capitaine aux gardes françaises, de la paroisse de Sainte-Eulalie de la ville de Bordeaux.

Le 29 août 1722, a été baptisé Philippe-François Laforêt. Parrain,

---

1 Je dois à la bienveillance du vénérable curé d'Ars, M. Petit, la plupart des renseignements ci-dessus.

Digitized by Google

messire Philippe-François, seigneur d'Ars et marraine, Marianne de Beaumont qui ont signé : De Beaune, curé d'Ars. [1]

Aujourd'hui, 29 mai 1717, a été baptisée, Marie-Suzanne-Scolastique-Gabrielle, fille légitime de Jean-Charles Lambert et de Gabrielle La Morfinier. A été parrain messire Philippe-François de Brémond, comte d'Ars et marraine demoiselle Suzanne Scolastique.

16 juin 1719. Baptême de Gabrielle-Marie-Louise Lambert. Parrain, messire Pierre-Auguste de Beaune, curé d'Ars, et marraine, Marie Louise-Gabrielle d'Ars.

14 novembre 1720. Baptême de Marie-Angélique Lambert. Parrain, messire Pierre-René de Brémond ; marraine, Marie-Angélique de Brémond. Ont signé : de Montalembert ; de Brémond d'Orlac ; M. L. G. de Brémond d'Ars ; R. de Brémond d'Orlac, etc.

18 mars 1722. Baptême de Jean-Louis Maillé. Parrain, seigneur haut et puissant Jean-Louis de Brémond, capitaine, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, marquis d'Ars et autres places. Marraine, Mme Marie-Magdelaine de Montalembert de Brémond qui ont signé.

19 avril 1724. Baptême de Charles Massé. Parrain, messire Charles de Brémond, comte d'Ars ; marraine Mlle Françoise de Chesnel, en présence des soussignés : De Chesnel de Brémond, David de Gateville ; d'Abzac ; de Vitraretrange ; Sainte-Maure d'Ars.

8 février 1734. Cérémonie de baptême donné à messire Louis Hubert de Brémond, né du 16 septembre 1729, ondoyé le jour suivant, fils naturel et légitime de messire Charles de Brémond, comte d'Ars, et de dame Scolastique-Marie-Antoinette-Suzanne Gabrielle-Adélaïde de Brémond, ses père et mère. Parrain, messire Louis-Pierre Bouchard d'Esparbez de Lussant d'Aubeterre, comte de Jonzac, marquis d'Ozillac et autres lieux, lieutenant général des provinces de Saintonge et d'Angoumois, capitaine lieutenant des gendarmes de Monseigneur le Dauphin. Marraine dame Judith-Huberte de Sainte-Maure, en présence de Sainte-Maure d'Ars, Jonzac, Aubeterre, Wernon, d'Aubusson, Charles-Louis Creusi de Marcillac, le chevalier d'Ars, de Montalembert, Saunier des Courauds, Cuvilliers, vicaire d'Ars.

Le 26 juin 1736, a reçu la cérémonie du baptême, dans la chapelle

---

1 M. de Beaune devait être de Saintes parce qu'il marie Mlle de Beaune avec M. Jacques Berry, conseiller honoraire du Présidial de Saintes, tous deux de Saint-Pierre de Saintes.

Digitized by Google

du château d'Ars, Marie-Léontine de Brémond, née le 16 septembre 1733, et ondoyée par M. Bernard, curé de Cognac, fille naturelle et légitime de haut et puissant seigneur, messire Charles de Brémond, comte d'Ars, et de haute et puissante dame Scolastique-Marie-Antoinette-Suzanne-Gabrielle-Adélaïde de Brémond, ses père et mère. Parrain, Monseigneur Léon de Beaumont, seigneur, évêque de Saintes et marraine, haute et puissante dame Marie-Louise Gabrielle de Brémond d'Ars, en présence de messire Louis-Hyacinthe de Choiseul, de messire Jean-Baptiste Vitier et de messire Charles de Beaumont de Chileu, Ont signé : † Léon, évêque de Saintes ; Marie-Louise-Gabrielle de Brémond d'Ars ; de Saint-Sauvant ; Le M. d'Ars ; Sainte-Maure d'Ars ; le baron d'Ars ; La comtesse d'Ars ; de Lignières de Plas ; de Choiseul, croix de Malte ; F. Vitier, prieur de la Frenade ; Cuvillier, vicaire d'Ars, et Lorray, curé d'Ars.

Le 16 mars 1739 a été inhumé dans l'église de Saint-Macou-d'Ars, le corps de dame Judith-Huberte de Sainte-Maure, femme de messire Jean-Louis de Brémond, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, haut et puissant seigneur d'Ars et autres places, capitaine de vaisseau du roi, laquelle dite dame est décédée du jour précédent, 15 courant, âgée de 64 ans où environ, après avoir reçu avec pleine et entière connaissance, tous les sacrements nécessaires à salut. Présent, André Barabas, domestique à Ars, qui a signé et Jean Giraud, sacristain qui a déclaré ne savoir faire, par moi, curé soussigné, Loray, curé d'Ars.

Le 30 avril 1742, a été inhumé dans l'église Saint-Macou-d'Ars, le corps de dame Scolastique-Marie-Antoinette-Suzanne-Gabrielle-Adélaïde de Brémond, décédée le 28 du courant, dans la ville de Cognac et dont le corps fut transporté à Ars le 29 du dit mois et déposé dans l'église le même jour, femme de messire Charles de Brémond, comte d'Ars, demeurant dans la ville de Cognac; Loray, curé d'Ars.

Le 3 mai 1742, a été inhumé dans l'église Saint-Macou-d'Ars, le corps de haut et puissant seigneur messire Jean-Louis de Brémond, capitaine de vaisseaux du roy, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, seigneur et marquis d'Ars et autres places, décédé le jour précédent, 2 du courant, dans son château du Solançon, paroisse de Bouthiers, et transporté à Ars, le jour qu'il a été inhumé,

Digitized by Google

âgé de soixante treize ans ou environ. Présent : Jacques Gimon, vigneron d'Ars, et Jean Veillon, tailleur d'habits à Ars.

Le 29 août 1751, baptême de Léontine Gasquet. Parrain, messire Charles Jacob de Brémond d'Ars, et marraine, demoiselle Marie-Léontine de Brémond d'Ars.

23 Juillet 1760. Baptême de Jeanne-Julie Pauc. Parrain, haut et puissant seigneur, Pierre-Charles-François d'Esparbez de Lussant d'Aubeterre, comte de Jonzac, marquis d'Ozillac et autres lieux, lieutenant général des armées du roy, gouverneur de Collioure sur Sainte-Elme et capitaine châtelain de Castelladier, employé pour le service du roy ès provinces de Saintonge, d'Aunis et Poitou. Marraine, demoiselle Jeanne-Julie de Brémond d'Ars qui ont signé, ainsi que plusieurs autres notables personnes y présentes. S. S. de Brémond d'Ars ; comte de Jonzac ; comte d'Ars ; M. S. de Brémond d'Ars ; H. Montalembert ; M. Valentin ; Dixmier, curé d'Ars.

Le 19 mars 1761. Baptême de Marie-Suzanne Bouyer. Parrain, messire Charles de Brémond, chevalier seigneur comte d'Ars ; marraine, demoiselle Marie-Suzanne de Brémond d'Ars.

Le 1er février 1762. Mariage de Pierre Chemin et de Jeanne Fayeux, tous deux d'Echebrune, le curé d'Ars autorisé à les marier dans son église en leur qualité d'anciens domestiques du château. Témoin, messires les comtes et marquis d'Ars qui ont signé ainsi que demoiselle Jeanne-Julie de Brémond d'Ars.

Le 25 décembre 1762. Baptême de Marie-Suzanne Pauc. Parrain, seigneur Gabriel-Stanislas Seuillet de Montégon, officier du régiment de Montmorency. Marraine, demoiselle Suzanne-Marie de Brémond d'Ars.

Le 25 juillet 1764. Mariage après l'observation des lois de l'église et de l'Etat, ensemble, la fulmination de la bulle de dispense du second degré de parenté, par consanguinité, ont été mariés, dans cette église et ont reçu, de moi soussigné, la bénédiction nuptiale, messire Henri-Charles-Jacob de Brémond, marquis d'Ars, âgé de vingt-six ans ou environ, demeurant au château, paroisse d'Ars, et demoiselle Marie-Judith-Huberte de Brémond d'Ars, âgée de 26 ans ou environ, demeurant à l'abbaye de Saint-Ausone, paroisse de Beaulieu de la ville d'Angoulême, en présence de messire Léon-Marie de Maulevrier, seigneur de Saint-Brice et Saint-Trojan ; de messire Pierre Desmier de la Groix, conseiller du roi et receveur

Digitized by Google

des tailles à l'élection de Cognac, qui ont signé ainsi que plusieurs autres notables personnes. Le comte d'Ars ; M. S. de Brémond d'Ars ; le M. d'Ars, Marie de-Brémond ; S. S. de Brémond d'Ars ; F. Maulevrier ; Desmier de la Groix ; Lapommeray Dugros de Boisseguin et Desmier, curé d'Ars.

2 février 1705. Baptême de Jeanne-Julie-Charlotte-Henriette Foucaud. Parrain, messire Charles-Henri-Jacob de Brémond, marquis d'Ars, marraine, demoiselle Jeanne-Julie de Brémond d'Ars, ont été représentés par leurs domestiques Pierre Gaillard et Marie Bernachon qui ont signé.

16 avril 1765. Baptême de demoiselle Marie-Charlotte-Louise de Brémond d'Ars, fille légitime de messire Henri-Charles-Jacob de Brémond, marquis d'Ars, et de dame Marie-Judith-Huberte de Brémond, marquise d'Ars, née du jour précédent. Parrain, messire Charles de Brémond, comte d'Ars, aïeul paternel, représenté par le sieur Jacques Braud, du présent Ars ; marraine, dame Louise Faure, vicomtesse d'Ars, aïeule maternelle, représentée par Catherine Fayon, demeurant au château d'Ars ; avec plusieurs autres ici présents, ont signé.

23 décembre 1765, a été enterré dans la sépulture ordinaire des seigneurs de cette paroisse, messire Charles de Brémond, seigneur comte d'Ars, décédé du jour précédent, dans la communion de l'Eglise, âgé de soixante-dix-neuf ans ou environ, en présence de Antoine Boyer, maçon, et Antoine Maquinaud, témoins requis.

2 mai 1766. Ondoiement d'un enfant né d'hier au Château d'Ars, du légitime mariage de haut et puissant seigneur, H. Ch. Jacob de Brémond, marquis d'Ars, et de haute et puissante dame Marie-Judith-Huberte de Brémond, marquise d'Ars.

28 septembre 1767. Les cérémonies de baptême ont été suppléées au fils légitime de haut et puissant seigneur, messire Henri-Charles-Jacob de Brémond, marquis d'Ars et de dame Judith-Huberte de Brémond, marquise d'Ars, son épouse, né le 1er et ondoyé le 2 mai 1766. Parrain, haut et puissant seigneur Léon de Brémond, vicomte d'Ars. Marraine, dame Marie-Louise-Magdelaine de Brémond d'Ars, marquise de Verdelin, représentée par demoiselle Marie-Suzanne de Brémond d'Ars, sa tante, et a été nommé Léon-Louis-Marie-Charles-Josias (suivent plusieurs signatures des de Brémond).

Digitized by Google

24 novembre 1767. Baptême de Jean-Henri-Charles-Jacob Maquinaud. Parrain, messire Henri-Charles-Jacob de Brémond, marquis d'Ars, représenté par Michel Fontaine ; marraine, demoiselle Jeanne-Julie de Brémond d'Ars, représentée par Françoise Rousseau.

2 juin 1768. Sépulture du corps de demoiselle Marie-Charlotte-Louise de Brémond d'Ars, âgée d'environ deux ans dix mois, décédée d'hier et fille légitime de messire Henri-Charles-Jacob de Brémond, marquis d'Ars et de dame Marie-Judith-Huberte de Brémond, marquise d'Ars, en présence de Marie Paulin et de Pierre Guilbon.

7 décembre 1769, a été inhumé dans le caveau de la sépulture ordinaire de la maison d'Ars, dame Louise Faure, vicomtesse d'Ars, décédée du soir précédent, au Coudret, paroisse de Cherves, âgée d'environ 60 ans, mariée à messire Léon de Brémond, vicomte d'Ars ; Dupuy, curé d'Ars.

15 décembre 1771. Baptême de Marie-Henriette Sauvin. Parrain haut et puissant seigneur, messire Henri-Charles-Jacob de Brémond, marquis d'Ars. Marraine, haute et puissante dame, Marie-Louise-Huberte-Judith de Brémond, marquise d'Ars.

14 octobre 1773. Les cérémonies du baptême ont été suppléées dans l'église de cette paroisse à la fille légitime de haut et puissant seigneur feu messire Henri-Charles-Jacob de Brémond, marquis d'Ars, et de dame Judith-Huberte de Brémond, marquise d'Ars, son épouse, ondoyée avec la permission de Monseigneur l'évêque, le 6 juin 1768. Marraine, dame Suzanne de Brémond, comtesse d'Ars, chanoinesse du chapître de St-Louis de Metz, représentée par Pierre-Elie Fleury, lieutenant de M. le Chirurgien du roi et par demoiselle Louise Fleury, son épouse, de la ville de Pons et a été nommée Marie-Suzanne-Sophie-Rosalie.

3 juillet 1774. Baptême de Sophie-Jacques-Julie Fleury. Parrain, messire Sophie-Jacques, marquis de Courbon de Blénac, chevalier seigneur de L'Houmée, etc., et autres lieux, enseigne de vaisseau du roi, et représenté par Antoine Carré, domestique au château d'Ars. Marraine, demoiselle Anne-Julie de Brémond d'Ars, représentée par Marie Brisson, domestique aussi au château d'Ars.

17 août 1780. Baptême de Paul-Marie-Suzanne-Michel-Alexis Barbereau. Parrain, haut et puissant seigneur Paul-Michel-Alexis, vicomte Leveneur, colonel en second du régiment de Neustrie infanterie, demeurant en son Hôtel à Paris et actuellement en

Digitized by Google

Normandie, représenté par Michel Barbereau, oncle paternel, de la paroisse de Pérignac, qui a signé. Marraine, dame Marie-Suzanne de Brémond d'Ars, chanoinesse de Saint-Louis de Metz, actuellement à Cognac, représentée par Marie Gerland, tante maternelle de l'enfant. Dupuy, curé d'Ars.

Nous terminons ici l'analyse des registres paroissiaux d'Ars. Les registres de l'église Saint-Léger de Cognac renferment aussi plusieurs actes concernant la famille de Brémond. Nous n'en parlons pas ici attendu qu'ils ont déjà été publiés par M. Lemarié.

Les Souterrains d'Ars. — La Charente, fleuve très navigable, attira de bonne heure les Normands qui s'en servirent pour pénétrer dans l'intérieur des terres. La paroisse d'Ars fut peut être préservée de leurs incursions, grâce à la puissante forteresse de *Condate* (Merpins), édifiée sur un mamelon très élevé, au confluent presque de la Charente et du Né. C'est sans doute à l'époque de l'invasion normande que furent creusés les vastes souterrains qui s'étendent sous le château d'Ars et ses environs. Ces souterrains durent servir de refuges à ces malheureuses populations tuées, pillées, rançonnées par ces farouches aventuriers qui causèrent, comme on sait, des maux incalculables à notre malheureux pays. Les souterrains du château d'Ars n'ont été qu'imparfaitement visités. Ils s'étendent surtout sous la partie de la garenne joignant le château. On connaît trois ouvertures extérieures : deux naturelles, et une creusée par un éboulement. Cette dernière se trouve dans la garenne même. Les deux premières sont des portes de fer qu'on voit le long des parois de deux puits : l'un dans la cour même du château et l'autre dans un pré voisin. On ne connaît que peu de souterrains dans les environs et il est probable que ceux d'Ars ont donné l'hospitalité à beaucoup d'habitants des paroisses voisines.

La guerre de Cent Ans causa de grands maux sur les bords du Né, tant par le fait des guerres, que par l'oppression anglaise. Les habitants, qui jusque là, avaient le droit de faire paccager leurs bestiaux dans la prairie, furent en butte de la part des officiers du Prince de Galles, à de nombreuses vexations. Beaucoup d'entre eux virent leur bétail confisqué et d'autres poursuivis devant les tribunaux anglais établis à Cognac.

Voies romaines. -- Deux voies romaines traversent ou limitent le territoire de la commune d'Ars ;

Digitized by Google

1° *Voie de Mediolanum à Lugdunum par Vézuna* ou voie de Saintes à Périgueux, connue sous le nom de chemin Boine ou Boiné.

Cette voie partait de *Mediolanum Santonum* et passait par *Condate*, *Sarrum* et arrivait à *Vesonna* (Périgueux). Aujourd'hui, elle sépare au nord la commune d'Ars de celle de Salignac de Pons. Elle vient de Brives et passe par le Port de Jappe, la Frenade, Bellevue et passe par Gensac. Elle est particulièrement connue sous trois noms différents : *Chemin chaussé* du fief de la Commission au Port de Jappe, *La Chaussée* quand elle traverse les prairies de la vallée du Né et enfin le *chemin Boiné* à partir de la route de grande communication de Cognac à Archiac. « Ce chemin, un des plus « fréquentés, entrait dans l'Angoumois au Pas Vieux où il franchis- « sait la rivière de Lisone ou Nisone. Du Pas Vieux au Port de « Jappe, sur les limites de la Saintonge, ce chemin est habilement « tracé pour éviter les coteaux. Il se développe en ligne droite aux « pieds de la chaîne de collines que traverse cette partie de l'Angou- « mois de l'Est à l'Ouest.

« Voici les lieux que suit la voie :

« Le Pas Vieux, Ronsenac, Rodas, Charmant, Vesnes, Les Coffres, « La Joncade, le Maine des Champs, Mainxe, L'Eclopart, La « Frenade, le Port de Jappe. Après que la voie a franchi le Né, elle « passe dans les plaines de Brives, à Rouffiac où elle s'appelle la « Chaussée ; à Saint-Sever où elle prend le nom de chemin de la « Foussade, à Courcoury, où se trouvent des restes d'antiquités « romaines et enfin à Saintes.

« J'ai parcouru cette voie dans toute son étendue. Elle ne montre « un peu son caractère de voie antique que depuis Mainxe jusqu'au « Port de Jappe. En plusieurs endroits, elle paraît encore avec son « pavé de petits cailloux qu'on ne rencontre pas dans cette plaine. « Le lit de la rivière du Né est pavé à l'endroit où il est traversé « par la voie. Dans tout le reste de son parcours, jusqu'au Pas « Vieux, il est impossible de rien remarquer qui fasse distinguer la « voie d'un chemin ordinaire, si ce n'est, comme je l'ai déjà dit, la « rectitude du tracé et l'art avec lequel on a dû éviter les coteaux.

« Entre l'Eclopart et la Frenade, au nord de la voie, se trouve au « carrefour des quatre chemins, à peu de distance du Parveau, une « pierre qu'on a prise pour une colonne militaire et que les gens du « pays appellent la *Grande Borne*.

Digitized by Google

« Voici ses dimensions : hauteur 1 m 15 ; largeur 0 m 50 et « épaisseur 0 m 26. Elle est carrée, plate sur sa surface et raboteuse, « M. Bourignon a lu au bas ces lettres frustres : TOD... CI. J'ai été « moins heureux que lui. Les caractères sont tellement effacés que « je ne fais que hasarder les indications des lettres suivantes. T... « IT. M. Bourignon avait découvert, à peu de distance de cette borne, « une espèce de montoir qu'il a supposé avoir été sur le bord de la « voie, à l'usage des cavaliers. Je n'ai pu le retrouver. [1]

La seconde voie romaine est celle qui passe près le hameau de la Hutte et connue dans le pays sous les noms de chemin de Saintes et Chemin des Meuniers. C'est celle de *Mediolanum* à *Condate*, chez les *Bituriges Vivisci*. Elle entre dans la commune au lieu dit le Pont de la Roche ; passe près du fief de Balanzac, la Hutte et va se souder à Courcoury à la précédente voie pour n'en former qu'une jusqu'à Saintes. Comme la première voie, elle limite la commune au couchant. Ces deux antiques voies suivent presque partout leur ancien tracé et, dans les endroits où elles s'en écartent, on les retrouve très facilement.

Bien que des siècles aient passé depuis la domination romaine, leurs vestiges sont encore là, témoins d'un glorieux passé et leurs noms, qui se sont maintenus à travers les ans, justifient de leur antique origine.

A quelle époque ces deux voies romaines furent-elles construites ? Le géographe Strabon attribue la première à Agrippa, gendre de l'empereur Auguste. Eutrope signale que ce fut vers l'an 720 de Rome, (40 ans avant J. C), que ce prince, guerroyant en Aquitaine, la fit construire et lui donna le nom de *Via Boïna*, peut-être en souvenir des Boïens, disent les uns, ou bien, selon d'autres, à cause des bornes militaires qu'on y avait placées de distance en distance.

Lorsque les Romains vinrent sur les bords du Né, ils les trouvèrent habités par la tribu des *Doci*, de la grande famille des Santons. D'antiques monnaies, trouvées sur les bords de cette rivière, ne laissent aucun doute à ce sujet. Sur l'une des faces est représentée une tête armée d'un casque ; sur l'autre un cheval libre et en exergue : SANT. Q. DOCI.

---

1 *Charente monumentale* par l'abbé Michon. P. 163.

Digitized by Google

Les Doci s'habituèrent difficilement à la domination romaine. Aimant par dessus tout la liberté, ils se soulevèrent souvent contre leurs nouveaux maîtres; mais leurs efforts furent toujours infructueux et, lassés d'une résistance inutile, ils cherchèrent dans l'agriculture, secondés dans cette voie par leurs vainqueurs, des consolations à leurs maux. Et l'on vit les plaines fertiles qui bordent la vallée du Né se couvrir de riches moissons et, de distance en distance, d'élégantes et gracieuses villas, ce qui fit donner à cette belle et riche contrée le nom de seconde *Campanie*, d'où est venu le nom de Champagne que portent encore Ars et les pays environnants.

La proximité d'Ars de Condate (*Merpins*) et la construction faite à grand frais des deux voies romaines dont nous venons de parler attestent l'existence d'un établissement romain important. La tradition populaire veut que précisément à Balanzac ait existé une ville. Non loin de là, se trouve un modeste hameau connu sous le nom de la Hutte. Dans la commune de Voulgezac (Charente), à un village du même nom, on a trouvé les vestiges d'une villa. Qui sait si, ici, il n'en aurait pas aussi existé une ?

Epoque féodale. — Certains fiefs des environs rappellent, par leurs noms, des souvenirs du moyen-âge ou plutôt de la féodalité : *Les Hautes Justices*, les *Basses Justices*, le *Chemin Blanc* qui y conduit, *La Potence*, rappellent la justice féodale. Ars, conserve, dans le nom d'un de ses fiefs, un souvenir de l'invasion des Barbares. *La Tournée de Chez les Goths*, ainsi se nomme un fief bordant le *Chemin Chaussé*, et limité au sud, par la route dénommée par le service vicinal de la Charente-Inférieure, route du Port de Jappe à Usseau. On sait qu'en 419, les Goths étaient maîtres de la Saintonge, de l'Aunis, de l'Angoumois et du Bordelais. Sans doute que la voie romaine de *Mediolanum à Lugdunum* servit naturellement, comme seule route praticable en ce temps-là, à quelques unes de leurs bandes, pour aller de Saintes à Cognac, et de là au cœur de l'Angoumois.

Comme simple note, nous donnons, ci-dessous, le nom de certains fiefs qui ont le plus particulièrement attiré notre attention : *La Terre d'Ars*, *Le Maine de Quentin*, *Le Chemin de la Borderie*, *La Croix de Nougeret*, *Fontdouce*, *Le Pré de la Cour*, *Le Pont de la Roche*, *La Combe Charles*, *La Cave*, *Les Valois*, *La Vigne de la Croix* et *l'Ouche de l'Hôpital*. (*A suivre*).

Digitized by Google

VARIA

Nécrologie

M. le comte A. LEMERCIER, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Pie IX, député de la Charente-Inférieure, président du Conseil général du même département, maire de Saintes, est décédé à Paris, le 26 décembre.

Né au château de Coudray-Montceaux (Seine-et-Oise), canton et arrondissement de Corbeil, le 25 juin 1820, M. le comte Jean-Louis-Anatole Lemercier appartenait à une des plus anciennes familles de la Saintonge.

Son grand-père, le comte Louis-Nicolas Lemercier, né à Saintes en 1755, succéda à son père dans la charge de lieutenant-criminel au présidial de Saintes. Il fut député du Tiers-Etat de sa province aux Etats-Généraux de 1789, siégea à la Constituante et présidait, au 18 brumaire, le Conseil des Anciens. Il fut membre des Commissions législatives qui suivirent, président du Sénat sous l'Empire et Pair de France.

Un de ses fils, le comte Augustin-Louis Lemercier, fut lieutenant-colonel de l'Empire et laissa, en mourant son titre héréditaire de comte à son neveu, le député de Saintes qui vient de mourir.

Le père de celui-ci, le vicomte Jean-Baptiste-Nicolas Lemercier, prit sa retraite avec le grade de colonel en 1839. Il fut maire de Saintes, conseiller général de la Charente-Inférieure et député de Cognac en 1842 et 1846. Envoyé en 1852 au Corps législatif, il y siégea jusqu'à sa mort en 1854.

Il avait épousé Mlle Catherine-Victoire-Sophie Jourdan, fille du maréchal, le vainqueur de Wattignies et de Fleurus.

M. le comte Anatole Lemercier entra en 1841 dans la diplomatie et fut envoyé à Lisbonne comme attaché d'ambassade, puis à Naples en la même qualité, et fut ensuite attaché au ministère des Affaires étrangères, jusqu'en 1848.

Le canton de Burie le choisit, en 1850, comme son représentant au Conseil général de la Charente-Inférieure, et, en 1852, il fut nommé député au Corps législatif par l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, et réélu en 1857.

Au Palais-Bourbon, M. Lemercier joua un rôle important. Il y prit fréquemment la parole et fit partie d'un grand nombre de commissions.

En 1859, il se brouilla avec l'Empire, dont il avait soutenu jusqu'alors la politique, en demandant au gouvernement, à propos des crédits réclamés pour la guerre d'Italie, d'assurer l'indépendance du Pape.

Aux élections de 1863, le gouvernement impérial le combattit comme candidat à la députation dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély et lui opposa M. Roy de Loulay qui fut élu.

Le comte Lemercier se porta candidat à l'Assemblée nationale en février et en juillet 1871, dans la Charente-Inférieure, mais il ne fut pas élu.

Au 20 février 1876, il se présenta encore dans la deuxième circonscription de Saintes et fut battu par M. Jolibois, à 450 voix de majorité seulement. Au 14 octobre 1877, il échoua encore contre le même concurrent.

Digitized by Google

Il ne reparut au Palais-Bourbon qu'en 1889.

M. Lemercier fut l'adversaire du gouvernement du 16 Mai, il combattit aussi avec énergie la tentative de réaction boulangiste et, aux élections de 1889, il fut élu député de la 1re circonscription de Saintes par 7,157 voix, contre 5,879 obtenues par son concurrent révisionniste.

Dans son programme, il se présentait comme défenseur résolu des institutions démocratiques et républicaines. Il fut réélu avec le même programme, sans concurrent, le 20 août 1893, par 7,360 voix.

Le comte Anatole Lemercier, qui avait été élu conseiller municipal de Saintes en 1864, était chevalier de la Légion d'honneur. Il était, depuis 1850, membre du Conseil général de la Charente-Inférieure, qu'il présidait depuis 1885.

Depuis la mort de M. Pierre Blanc, M. Lemercier était le doyen de la Chambre des députés ; il était âgé de 77 ans.

M. Lemercier tenait une place considérable dans le pays tout entier comme dans la ville de Saintes. Tous les organes de la presse ont été unanimes à reconnaître les services rendus par lui, et comme disait l'un d'eux, « le désintéressement, la bonté de cœur, une générosité native pour ainsi dire, une bienveillance poussée quelque fois jusqu'à la naïveté, étaient les qualités dominantes du comte Lemercier. Il aimait à rendre service en toutes circonstances, pour le plaisir d'obliger, et cela, sans ostentation, de la façon la plus simple et la plus familière du monde. D'un abord toujours accueillant, la main toujours tendue et la bourse constamment ouverte, que de services n'a-t-il pas rendus à un point de vue général comme à un point de vue personnel ; les Sociétés comme les particuliers ne s'adressaient jamais en vain à lui sans emporter quelque souvenir de la réception qu'il vous réservait. » —

Le Marquis de SAINT-GENIEZ. — Le 23 Octobre 1897, est décédé en son château du Cormier, près Saintes, M. Marie-Stanislas-Gratien de Baderon-Thezan, baron de Maussac, marquis de Saint-Geniez.

Appartenant à une des plus anciennes familles du midi, le marquis de Saint-Geniez vint habiter le Cormier après son mariage avec Mlle de Brémond d'Ars, fille de M. le Général, comte de Brémond.

C'était une de ces nobles figures d'un autre âge, un de ces types d'honneur et de loyauté qui malheureusement tendent à disparaître chaque jour ; cœur généreux, esprit droit, il resta toujours fidèle à ses principes religieux et politiques.

Aux obsèques célébrées dans l'église Saint-Pallais, une nombreuse assistance avait tenu à donner en cette circonstance un témoignage public de respect et de sympathie à la famille du vénéré défunt.

Le deuil était conduit par le comte de Saint-Geniez Thezan, son fils, capitaine d'artillerie et par le marquis du Dresnay, son gendre.

L'inhumation a eu lieu à Saint-Geniez en Languedoc, dans le caveau de famille. —

La Rochelle et le département de la Charente-Inférieure viennent de perdre Charles-Edouard-Eugène BELTRÉMIEUX, décédé le 22 décembre 1897, à l'âge de 72 ans.

Cette perte est irréparable. Beltrémieux était de ces hommes qu'on ne remplace pas. D'une grande intelligence et d'un grand savoir, esprit critique et profond, d'une obligeance à toute épreuve, d'une méthode accomplie, d'un désintéressement sans égal, Beltrémieux était un des rares hommes menant à bien ce qu'on lui confiait soit dans l'administration, soit dans la science. Aussi en

Digitized by Google

toute matière, en toute occasion, soit pour la science, soit pour les arts, soit dans la ville de La Rochelle, soit dans le département, ne cessait-on de faire appel à ses services.

Beltrémieux était directeur de l'Académie de La Rochelle, président de la Société des Sciences naturelles, de la Société des Amis des Arts et de la Société de Géographie de La Rochelle ; vice-président de la Société d'Agriculture et de nombreuses commissions départementales, conservateur du Musée des Sciences naturelles de La Rochelle auquel il avait su donner une extension et un développement admirés de tous les savants français et étrangers qui avaient été à même de l'apprécier. Il était membre de la Société Géologique de France, et c'est sous son patronage et avec son initiative que s'organisaient les excursions de la Société des Sciences naturelles de La Rochelle qui ont rendu tant de services à la science.

Son dévouement aux institutions libérales et à la cité rochelaise l'avait fait entrer en 1860 au conseil municipal de La Rochelle, et nommer adjoint au maire le 22 février 1868. A la proclamation de la République, le 4 septembre 1870, il fut choisi pour présider la commission municipale chargée de l'administration provisoire de la ville, et le dévouement, l'abnégation qu'il montra pendant l'année terrible sont restés dans toutes les mémoires. Devenu maire le 12 mai 1871, démissionnaire en 1874 pour des causes politiques qui montrèrent la droiture de son caractère, il fut réélu le 22 septembre 1874, en tête de la liste républicaine, et fut investi à nouveau le 10 mai 1876, des fonctions de maire qu'il conserva jusqu'au 21 avril 1879, date à laquelle il fut nommé vice-président du conseil de Préfecture, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Beltrémieux était officier d'Académie depuis 1870, officier de l'instruction publique depuis 1876, et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1878.

Les publications de l'Académie de La Rochelle sont remplies des manifestations de sa science et de son érudition, comme La Rochelle porte la marque des nombreuses améliorations qu'il a créées ou inspirées, et ses concitoyens n'oublieront certes pas le souvenir des importants services qu'il leur a rendus. Il n'est pas jusqu'au port de La Pallice, ce grand instrument de la prospérité commerciale de la région dont il n'ait été le promoteur avec M. de Freycinet.

Les obsèques de Beltrémieux ont été à la fois solennelles et émouvantes. Le conseil municipal avait tenu à rendre à son ancien maire un hommage public. La cathédrale de La Rochelle était remplie d'une foule douloureusement sympathique. Le haut clergé rochelais avait tenu à apporter à cette cérémonie funèbre un éclat inaccoutumé et Monseigneur Bonnefois à donner l'absoute. Au cimetière quatre discours furent prononcés sur la tombe par M. le Préfet, M. d'Orbigny, maire de La Rochelle, M. Meyer, au nom de l'Académie et de la Société des Sciences naturelles, et M. Chatonet comme représentant la Société des anciens élèves du Lycée.

La mort de Beltrémieux a fait un vide bien difficile à combler. La Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure manquerait à ses traditions et à sa mission en ne manifestant pas la part qu'elle prend au deuil de la cité rochelaise et au deuil de sa famille, si douloureusement éprouvée. —

Joseph TAUZIN, membre de la Commission, est décédé à Fétilly, commune de La Rochelle, le 23 décembre dernier, à l'âge de 31 ans.

En dehors de ses occupations professionnelles d'employé de la Direction des Domaines, Tauzin aimait à consacrer ses loisirs à des

Digitized by Google

études d'histoire locale. Les Monographies des communes l'attiraient principalement. Il avait débuté par celle de Saint-Xandre, son pays natal ; puis avait collaboré avec M. l'abbé Choisnard, à celle de Dompierre-sur-Mer, et avec M. l'abbé Gelézeau, à celle de Nieulle-Saint-Sornin. Esprit droit et naturellement critique, il savait dans ces études dégager la vérité des tendances imaginatives auxquelles se laissent généralement entraîner ceux qui n'ont pas été préparés à ces sortes de travaux. Au moment où la mort l'enlevait si brusquement à son honorable famille, Tauzin étudiait à la fois quelques points de l'histoire de l'île de Ré et le passé de la vieille paroisse d'Esnandes. La Commission perd en lui un collaborateur distingué et studieux, Tauzin faisait également partie de la Société littéraire de La Rochelle et de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Chronique

M. Egreteau, notre collègue, a obtenu de M. le Ministre de l'Instruction publique un diplôme d'honneur pour les services par lui rendus.

Fouilles et Découvertes

Les miroirs de verre dans l'antiquité. — Dans les fouilles dernièrement pratiquées dans le département de la Marne à la *Fosse Pierre*, à *La Longe*, à *La Maladrerie* (nécropoles gallo-romaines des IIIe et IVe siècles de notre ère) et aussi à la *Croix Saint-Marc*, aux environs de Reims, ont été trouvés plusieurs petits miroirs en verre mince qui ont été soumis à l'examen de M. Berthelot.

Le chimiste français a publié à ce sujet une note dans les comptes-rendus de l'Académie des sciences (Tome CXXV n° 14 du 4 octobre 1897) et les archéologues peuvent y trouver les meilleurs renseignements ; nous voulons en extraire ce qui suit :

1. *Premier miroir*. Complet, de petites dimensions sphériques : rayon de la sphère 20 centimètres ; épaisseur 1/2 millimètre ; diamètre de la section 5 centimètres ; préparé par insuflation, c'est-à-dire détaché d'un ballon de verre soufflé ; a été fabriqué en versant une couche mince de plomb fondu dans la concavité du verre probablement échauffé à l'avance.

2. *Second miroir*. Convexe, plus petit que le précédent ; son examen et l'analyse de son enduit métallique reproduisent les mêmes circonstances et la même composition chimique. Ses petites dimensions le rendaient encore moins propre que le premier aux usages de la toilette ; il devait être encastré en bossette dans un objet mobilier.

3. 4. *Fragments brisés* dont l'épaisseur et l'enduit sont analogues. Le revêtement métallique est également constitué par du plomb, en grande partie oxydé, avec du carbonate de chaux.

5. Verre irrisé : or. 6. Verre irrisé : argent. Ce sont des fragments de verre réduits en feuillets excessivement minces. Il n'y a là aucune trace d'or et d'argent et les archéologues ne doivent pas se tromper. On sait que le verre acquiert toutes sortes de colorations déterminées par la minceur des lamelles.

Digitized by Google

7. Fragments opaques semblables à de la porcelaine ou à de la faïence : il faut encore ici ne pas se tromper. L'examen chimique montre que ces fragments ne sont que du verre altéré et recouvert par un vernis brillant, excessivement mince, de carbonate de chaux. La petite épaisseur de la couche produit ici une teinte dorée sans qu'il y ait la moindre trace d'or. Après avoir subi l'action d'un acide le verre sous-jacent reparaît avec sa transparence.

M. Berthelot a publié l'*Histoire de la Chimie au moyen âge* et aussi l'*Introduction à la Chimie des anciens*, les archéologues y peuvent lire des notes bien intéressantes sur l'histoire des arts industriels.

L'analyse chimique a établi l'existence dans l'antiquité de miroirs de verre doublés de métal. Pline parle surtout des miroirs de bronze et d'argent : il signale notamment des miroirs fabriqués à *Brundusium* (bronze) avec un alliage d'étain. Il signale également les miroirs de verre inventés à Sidon et spécialement certains miroirs noirs (d'obsidienne). Le seul texte antique qui soit connu à ce sujet est une phrase des *Problematas* d'Alexandre d'Ahrodisias (IIIe siècle après J. C.), commentateur d'Aristote, ou plutôt d'Alexandre de Tralles (VIe siècle). Ce texte est cité dans Bechmann et M. Salomon Reinach l'a trouvé dans l'ouvrage des Blumner.

L'usage des feuilles de métal, or, argent, cuivre, fer, étain, était courant dans les arts chimiques et dans l'orfévrerie des anciens et du moyen âge. On appliquait ces feuilles par encollage sur verre. Il existe aussi des objets de verre antique où une feuille d'or a été comprise entre deux lames de verre.

L'usage du plomb fondu qui s'étalait plus uniformément est donc attesté par les petits miroirs de Reims. Au XIIIe siècle de notre ère son emploi est décrit par Vincent de Beauvais, par Roger Bacon et par le fameux Raymond Lulle.

Plus tard, vers la fin du XVe siècle, on remplace le plomb fondu par l'étain amalgamé, plus blanc et plus brillant : ce fut l'origine des glaces de Venise : cet emploi est décrit par Porta.

De nos jours l'étain amalgamé est remplacé par l'argent précipité chimiquement et dont la mise en œuvre est plus économique et plus conforme aux règles de l'hygiène.

Documents

Registres paroissiaux de la commune de La Jard. — Mariages. — De 1679 à 1790, il y a eu à La Jard 312 mariages.

Epoux ayant signé sur les dits registres.	. . .		29
Epouses	id.	id.	3

Cette simple note résulte des recherches faites par le soussigné en 1870-71, sur les registres paroissiaux de la commune de La Jard, d'après les ordres de Monsieur le Ministre de l'Instruction publique. Elle donne une idée de ce qu'était dans nos campagnes l'instruction populaire avant la Révolution.

Registres paroissiaux de La Jard. — Baptêmes. — Le 6 de descembre 1703 fut baptisé dans l'église de La Jard, Jacques fils naturel d'André Perochon, Me chirurgien, et de Jeanne Chesnau, l'enfant né du premier novembre ; fut parrain messire Jacques Charles de Courbon et marraine damoiselle Ustelle Rebecca d'Aunis. Le baptême a esté administré par messire Louis Gareau, docteur en

Digitized by Google

théologie, prieur et curé de Villars, en présence des soussignez,
Ester Rebequa d'Aulnis.
Jacques Charles de Courbon.
M. Ferrant.
Cécille Guinot, Louis d'Aunis d'Archiac.
Perochon, Jaque de Courbon, Delany, curé de Berneuil.
L. Garrau, curé de Villars.
Savary, pr. de Villars des Bois. A. DESCHAMPS.

—

Bibliographie

—

MONOGRAPHIE DU CHATEAU DE DERCIE (Charente-Inférieure), propriété de M. Junien Sorin, par M. l'abbé G. Gelézeau, avec illustrations de M. Antoine Duplais des Touches. — La Rochelle, imprimerie rochelaise O. Pic, 1897, in-16, 64 pages.

M. l'abbé Gelézeau a donné sous ce titre une intéressante monographie de l'un de ces châteaux que le moyen âge avait élevés en Saintonge. L'auteur a pu, grâce à une étude approfondie des lieux, reconstituer la physionomie de ce petit manoir construit au long de la Seudre pour la protection des habitants du lieu et du commerce important qui s'y faisait. Il y a joint la reproduction du plan dressé par l'ingénieur Masse, aux environs de l'an 1700, et de charmantes gravures dues au talent si apprécié d'Antoine Duplais des Touches. A côté de la description de la terre et du château, on y voit une étude approfondie et consciencieuse des familles qui les ont possédés, les Burlé, les Campet, les Saint-Légier, les Saint-Mathieu, les Guinot et les Dexmier de Saint-Simon. Quelques aperçus sur la vie religieuse de la paroisse de Dercie complètent cette intéressante étude.

Dercie se trouvait sur un chenal du même nom qui le mettait en communication avec la Seudre; le port était considérable et il s'y chargeait notamment une grande quantité de bois à brûler, sans compter sans doute à une époque plus reculée des bois de construction. Aux alentours en effet s'étendait une grande quantité de terrains boisés reliés avec les forêts importantes qui occupaient toute cette partie de la Saintonge. L'existence de ces forêts permet de se demander si le lieu n'en avait pas pris son nom. Une grande forêt de Champagne porte en effet un nom dont la racine paraît identique, la forêt de Der, où abondent de beaux chênes, à telles enseignes qu'on pourrait y retrouver la forme du mot grec Der, qui signifie chêne.

A cela on pourrait objecter que le nom moderne de Dercie a eu des formes différentes qui pourraient le rattacher à une autre origine. On trouve en effet au moyen âge, à côté des noms de Dercie et Dercye, les expressions *ecclesia Darsaye*, la cure de Saint-Pierre d'Arcye. Faudrait-il voir dans ces dernières formes, le souvenir d'un château-fort, à radical d'*arx*, qui aurait servi dans les temps lointains à défendre un point avancé de l'estuaire, qui aurait précédé le château dont M. l'abbé Gelézeau donne la description, et dont le souvenir se retrouverait dans le lieu dit les Doues, existant encore dans la commune ? Le vocable de Saint-Pierre-ès-liens donné à l'église indiquerait également une origine ancienne, et nous serions curieux de savoir si l'église dont l'auteur ne nous donne aucune description ne conserverait pas quelques traces d'une

Digitized by Google

construction ancienne. L'église de Dercie et celle de Faveau ou Faveaulx qui furent même réunies, semble-t-il, au moyen âge sont indiquées dans la plupart des pouillés qui nous ont été conservés ; le curé était à la nomination du prieur de Sainte-Gemme, relevant de l'abbaye de la Chaise-Dieu, et à la collation de l'évêque de Saintes. Son revenu était de 800 livres au moment de la Révolution, et le curé qui s'y trouvait à ce moment, et avait été nommé en 1787, était l'abbé Pierre-Joseph Hillairet. C'était vraisemblablement le successeur de M. Philippe Dubois, dont l'abbé Gelézeau nous a raconté la prise de possession mouvementée quand il est arrivé à la cure à laquelle il avait été nommé.

Dercie avait été habité à l'époque préhistorique. En dehors des stations que l'on pourrait y rencontrer, on peut signaler aux chercheurs la trace vraisemblable d'un menhir appelé la Grande-Borne.

G. MUSSET.

Ouvrages reçus :

— *Bulletin historique et philologique*, Année 1896, nos 3 et 4..... Simon Millanges, imprimeur à Bordeaux de 1572 à 1623 : communication de *M. Dast de Boiville*. Traités passés entre Simon Millanges et Pierre Charron et P. Louis Richesme pour l'impression de certains ouvrages... Cession de *Cabal* (traité d'association pour la vente des livres)... Une échauffourée épernoniste à Agen en 1650 : communication de *M. Habasque*. Aveu de la baronnie de Didonne rendu au roi en 1406 : communication de *M. Meschinet de Richemond*.

— *Romania*. 189. nos 102 et 103. Notes sur la légende de Vivien par *M. A. Jeanroy*. Il y est question d'Hunaut de Saintes...? Le roman de Richard Cœur de Lion par *M. G. Paris*. Etymologies françaises et provençales par *M. A. Thomas*. — Le livre de messire Geoffroy de Charni. A la bataille de Poitiers, Geoffroy de Charni fut tué en couvrant le roi Jean de son corps ; ce preux est l'auteur d'un poëme sur lequel *M. A. Piaget* attire l'attention.

— *Discours* prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 24 avril 1897, par *M. Ernest Babelon*, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, et par *M. A. Rambaud*, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1898 (du 12 au 17 avril).

— *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*. Tome XIX. 1897, nos 1 et 2. Les Peuples égyptiens par *M. Toureille*. — Aventures de Nicolas Gargot, capitaine de marine (1619-1654) par *M. de Richemond*. — Recherches astronomiques par *M. Delaunay*.

La Société de géographie de Rochefort avait mis au concours le sujet suivant : *Monographie d'une commune ou d'un groupe de communes du département*. La Commission a reçu dix manuscrits traitant des communes suivantes : Beauvais-sur-Matha. — Boutenac. — Juicq. — Port-d'Envaux. — Saint-Ciers-Champagne. — Saint-Georges-de-Cubillac. — Saint-Julien-de-l'Escap. — Sainte-Lheurine. — Semussac. — Soubise.

— *Revue Poitevine et du Saumurois*. Nos 1 et 2. Sous ce titre la nouvelle Revue se propose de continuer de réunir tout ce qui concerne l'histoire, l'archéologie, l'art et la littérature des villes limitrophes Saumur, — Loudun, — Chinon, — Thouars, — Montreuil-Bellay.

— *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. Tome IX.

Digitized by Google

Premier trimestre de 1897. L'Inscription du Peu-Berland par *M. Hild.* — Reliures armoiriées par *Mgr Barbier de Montault.* — Le trésor des reliques de la cathédrale de Poitiers par *M. l'abbé Collon.* — Notes sur les gages et pensions des officiers de la vicomté de Châtellerault en 1429 par *M. A. Barbier.* — Une amulette hébraïque par *M. Schwab.* — Les armoiries de l'Université de Poitiers par *M. Alfred Richard.* — Dans la séance du 18 février 1897, notre collègue *M. Luquet* fait connaître à la Société de Poitiers les résultats des fouilles pratiquées dans le Fanum gallo-romain de la gare de Chagnon près Varaize (Charente-Inférieure).

— *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, n° 159.

— *Société de Borda.* 1897. Premier, deuxième et troisième trimestres. L'Aquitaine historique et monumentale. Monographies illustrées par *MM. Dufourcet et G. Camiade.....* Formation du sol du département, par *M. J. E. Dufourcet.* — Histoire de la commune de Dax, par *M Abbadie.*

— *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 4e, 5e, 6e, 7e et 8e livraisons de 1897.

— Les anciennes cloches de paroisse et leurs inscriptions. Bénédiction des cloches de la paroisse Saint-Pierre de Riec, le 20 avril 1897, par *M. le Comte Anatole de Bremond d'Ars.*

— *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1896. Tome VI. Récolement des inventaires des meubles renfermés dans le château d'Angoulême de 1526 à 1538, communication de *M. Dujarric-Descombes.* — Notes relatives à la topographie du vieil Angoulême, par *M. George.* — Notes historiques sur la baronnie de Marthon en Angoumois par *M. l'abbé Mondon.* — Stations humaines quaternaires de la Charente par *M. G. Chauvet.*

— *Bulletin et Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1894 et 1895..... Une façade des thermes romains élevés au commencement du IIe siècle dans la capitale des Senones par *M. G. Julliot.* — Note sur des plombs antiques trouvés en Gaule par *M. Maxe-Werly.* — Sépulture antique à Bougneau (Charente-Inférieure) par *M. Ph. Delamain.*

— *Rapport annuel sur les travaux de la Smithsonian Institution*, 1895. Travaux scientifiques sur l'air, l'électricité..... Races et civilisations..... Migrations..... Biographies. F. X.

Revue de l'Académie royale des Belles-Lettres, histoire et antiquités — *Stockholm*, 22e année 1893. — Liste des objets dont le musée historique et le cabinet de médailles se sont enrichis, avec reproduction d'une belle broche en bronze, de deux agrafes en forme de têtes d'animaux, deux bijoux bronze et argent, perles en verre, ambre, corail, cristal, etc...

— Article très intéressant de C. Bildt intitulé : Reliques de Sainte-Brigitte à Rome. Cet article a été écrit à la suite de la découverte faite à Rome, dans l'église de Saint-Lorenzo des reliques de cette sainte, découverte dont les journaux italiens avaient beaucoup parlé vers la fin de 1892.

M. Hillebrand, le savant directeur de la revue, donne idée du luxe au XIVe siècle par la publication de trois documents.

— Analyse de plusieurs publications étrangères.

— Période préhistorique en Scandinavie. — Etude de Oscar Montelius. Ce travail est accompagné de vingt planches reproduisant les objets décrits. Ces objets sont en silex, os, corne, pierre polie, bronze et cuivre. M. M.

Digitized by Google

Vient de paraître : *De la Famille à la Patrie* par *M. Max Tiple*, instituteur à Royan. C'est un joli titre, c'est un beau sujet, que celui du recueil de vers que l'auteur présente au public, écrit M. le recteur Gabriel Compayré dans la préface du livre..... Dans la succession variée des petites pièces qu'il a habilement rattachées à son plan, l'auteur nous décrit à sa manière, en poète, cette merveilleuse évolution morale de l'âme enfantine que d'autres ont essayé d'analyser en philosophes ; il nous raconte, sous la forme aimable de poèmes simples et familiers, comment aux joies familiales, s'associent peu à peu, dans l'intelligence de l'enfant, les premiers instincts de la solidarité humaine et les hautes inspirations du patriotisme.....

M. Tiple a été modeste en écrivant sur la couverture ces vers d'Eugène Manuel :

Toute main peut semer la graine salutaire
Et parfois l'on entend sortir, — touchant mystère !
Comme du ver luisant monte en nous la clarté,
Des lèvres du petit la grande vérité.....

Le livre de M. Tiple nous apporte un rayon de soleil qui éclaire et réchauffe ; ce n'est pas un petit qui l'a écrit, c'est un vrai poète qui instruit et moralise.

Ce livre a sa place marquée dans les bibliothèques de toutes les écoles de France et surtout dans celles des Saintongeais.

F. X.

Questions

Question 160. — Le savant américaniste M. Henry Harrisse demande si l'on pourrait donner quelqués renseignements sur la famille du célèbre capitaine de la marine américaine Stephen Decatur, qui remporta plusieurs victoires sur les Anglais pendant la guerre de 1812.

Il était petit-fils d'Etienne Decatur ou De Cator ou De Cature, de La Rochelle ; il entra de bonne heure dans la marine royale de France, atteignit le grade de lieutenant, fut aux Antilles ; là, pour cause de santé, il se rendit à Newport, aux Etats-Unis, où il épousa Priscilla Hill, en 1751, après être arrivé vers 1746.

Selon la tradition, il était huguenot, et sa mère s'appelait Stéphanie. On conserve de lui une sorte d'écusson portant pour devise : *Pro libertate et patriâ dulce periculum.* G. M.

Question 161. — *Quel est l'auteur d'une brochure intitulée :*

Réflexions aristocratiques sur le mandement constitutionnel d'Isaac Etienne Robinet, évêque du département de la Charente-Inférieure avec cette épigraphe :

Mali homines et seductores proficient in pejus, errantes et in errorem mittentes.

(*S. Paul. Epist. 2 ad. Thim. cap. III. V. 13*).

Brochure in-8o — 14 pages — sans nom d'auteur.

N. B. — Les Tables des *Tomes XII et XIII* du *Recueil* sont terminées, elles seront adressées prochainement à MM. les Membres de la Commission.

Saintes, imp. HUS

Digitized by Google

Recueil de la Commission des Arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

Procès-verbal de la séance du 27 Janvier 1898

Le vingt-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, et Société d'Archéologie de Saintes, s'est réunie dans une des salles de la Sous-Préfecture, sous la présidence de M. Xambeu, vice-président.

Excusés : MM. Musset, l'abbé Noguès, l'abbé Clénet, le docteur Merle, Laventure.

M. Poirault remplit les fonctions de Secrétaire et lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. le Président mentionne les publications reçues ou échangées, fait un résumé des différents travaux et signale un grand nombre de questions qui peuvent offrir un intérêt particulier pour plusieurs membres de la Société (V. *Varia*). Il communique ensuite une lettre de M. Musset qui s'excuse de ne pouvoir aller présider la Commission des Arts, étant retenu à La Rochelle pour affaires, et qui regrette de ne pouvoir faire parvenir, à temps, un mémoire de M. Dangibeaud, sur les *Enseignes de Saintes* ; M. Musset pensait aussi entretenir la Commission de la réimpression du traité de *l'Economie* de Jean de Béchon, ouvrage d'une telle rareté que M. le Ministre de l'Instruction publique a proposé de donner une subvention à la Société qui consentirait à le publier.

Un membre fait remarquer que l'impression de cet ouvrage coûterait fort cher à la Société et qu'on pourrait le publier successivement dans les différents numéros du Recueil ; un autre membre demande à ce sujet où en est le travail des monuments classés dont la publication et l'impression avaient été décidées.

M. le Président donne lecture 1° de lettres circulaires relatives au Congrès des Sociétés savantes et des Beaux-Arts qui sera tenu du 12 avril au 16 avril 1898, à Paris.

Sont nommés délégués MM. Musset, Xambeu, le commandant Cantaloube, Renard et René Philipon.

2° Lettre de M. le Directeur des Beaux Arts, service des monuments historiques, pour l'échange de nos publications.

Digitized by Google

3° Lettre de M. le chef de bataillon Thierry relativement à la demande d'un plan de la ville de Saintes, qui, disait-on, était de 1200, et qui devait se trouver aux archives du Génie maritime à Rochefort. M. le Commandant du Génie fait savoir qu'on n'a trouvé aucune trace de ce plan.

M. Sery, membre de la Société, affirme que ce plan a existé et que des recherches pourraient être faites au ministère ; une discussion a lieu à ce sujet à laquelle ont pris part MM. Jouan, Lacour, Poirault et Sery.

M. Morand montre plusieurs objets récemment découverts aux Carrières de la Croix à Saintes, dont sept poteries, l'une d'elles avec marque FAVN ; un vase en cuivre ; deux vases en terre ; un ornement en métal ; une anse avec ornements ; un strigile doré.

A ce sujet quelques observations sont présentées par MM. Jouan et Xambeu.

M. Sery fait voir plusieurs monnaies romaines de Constantin.

M. Poirault présente un vieux livre de 1661, intitulé le Triomphe de la Charité en la vie DV bienheureux Jean de Dieu, institution et progrez de son ordre religieux, par messire Jean de Loyac, prestre protonotaire du Saint-Siège.

Plusieurs commentaires sur cet ouvrage ont été publiés.

M. Xambeu lit quelques passages d'un travail de M. Egreteaud, sur quelques notes historiques de la commune de Mons, canton de Matha ; ce travail sera soumis au Comité de Publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président, **F. XAMBEU.**

Le Secrétaire, **POIRAULT.**

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

ARS EN SAINTONGE

Par M. EGRETEAUD, Instituteur à Aujac

(*Suite et fin*)

Origines de la Commune. — L'origine latine *Arx* (citadelle enceinte fortifiée), du nom de cette commune, fait supposer que, jadis, quelque part sur son territoire, se trouvait à une époque très reculée de nous, quelques points fortifiés, dont les dernières traces ont disparu depuis longtemps. Ars peut aussi dériver du mot de *Arcubus* (des Arcs) parcequ'il a été trouvé, à une certaine époque, les traces d'un aqueduc romain. Sur une colline très élevée, dite le terrier du Balanzac, *Balanzacum*, on trouve, en quantité considérable, des morceaux de briques. On y a même trouvé, il y a quelques années, des monnaies romaines, des épées, des tombeaux, des amphores dont l'origine ne laisse aucun doute. Du reste, la terminaison *ac* du nom de ce fief, donne à penser que jadis devait exister là une mansion romaine et, aux environs, quelques villas dans les lieux dits aujourd'hui Souillac, *Souillacum*, Boursac, *Boursacum*, villages situés à une distance relativement peu éloignée.

Il est pour la première fois fait mention d'Ars dans une charte de Pierre, évêque de Saintes, vers 1121. Cette charte se trouve dans le cartulaire de l'abbaye de Savigny, t. Ier, page 486.

L'église d'Ars. — Cette église est fort ancienne. Elle doit remonter au XIe siècle. Il est regrettable qu'elle soit si profondément enfoncée dans le sol, ce qui rend les murs humides et verdâtres, surtout le mur nord. Il serait à désirer que, plus tard, quand la chose sera possible, on élevât les terres de l'ancien cimetière qui entoure l'église, ce qui l'assainirait considérablement.

Cette église a subi de nombreuses transformations, soit dans la nef, soit à la façade aujourd'hui en partie masquée par un ballet. Autrefois, dit dans ses notes, M. l'abbé Petit, le vénérable curé actuel d'Ars, l'abside était éclairé par cinq croisées et l'autel était

Digitized by Google

placé au milieu du sanctuaire. Ces cinq croisées ont été fermées. A leur place, on a fait ouvrir deux grandes croisées, puis on y a installé l'autel actuel, très riche dans son genre. Il est en noyer avec colonnes torses et colonnes cannelées ornées de feuilles de chêne, surmonté d'un rétable où est représenté le Père Eternel, entouré d'anges, au milieu d'un nuage. Au milieu se trouve un tableau représentant le crucifiement, fait par de Sainte-Marie, peintre de Cognac. De chaque côté de l'autel se trouvent le tableau de Saint-Macou, titulaire, et celui de Saint-Roch, second patron. Des colonnes cannelées les encadrent avec rétables où se trouvent superposées deux urnes de fleurs et de flammes au milieu desquelles se trouve un ange adorateur. Le devant de l'autel est en cuir de Padoue, entouré de belles moulures avec or sur fond bleu. Le tabernacle et ses côtés sont très bien sculptés. Derrière le rétable se trouvent réunies les armes de Josias de Brémond et de sa femme Marie de La Rochefoucaud. Ce travail date du milieu du XVIIe siècle.

L'église renferme trois chapelles : A gauche, chapelle de Saint-Michel ; à droite, chapelle du Saint-Sacrement et chapelle de la Sainte-Vierge.

Chapelle de Saint-Michel. — Cette chapelle est fort modeste et n'attire l'attention que par l'inscription placée à la clef de voûte, inscription qui a donné lieu à bien des discussions.[1] Elle a été construite ou restaurée en 1535.

Chapelle dite du Saint-Sacrement. — L'autel de cette chapelle est orné d'une statue donnée par Mme la marquise de Goulard et bénite le 2 juin 1878. C'est sous cette chapelle que se trouve l'ancien caveau des de Brémond d'Ars. A la clef de voûte, bien que mutilé, on voit encore le blason de cette antique famille. Sur un pilier, près du confessionnal, on lit une inscription latine dont voici la traduction : « Ici, beaucoup de la nombreuse famille des Brémond dorment dans « ce saint temple du repos éternel, eux, qu'en Saintonge surtout, « nul, par l'antique origine ou par les hauts faits, n'a surpassé en « éclat. Leur fidélité constante envers Dieu et envers le roi est bien

1 Voyez Statistique monumentale de la Charente par l'abbé Michon, p. 312. Géographie départementale de la Charente, 1860, par M. Marvaud, et Epigraphie santone, page 306, par M. Audiat.

Digitized by Google

« prouvée par toutes ces églises qu'il ont relevées des ruines « impies, par ces nombreux champs de bataille qu'ils ont arrosés de « leur sang, par ces établissements fondés pour la misère ou la « maladie. Et après une vie chrétienne, ils surent, Dieu m'accorde « la même grâce, mourir en chrétiens, favorisés par la douce mère « du Christ que chacun honora toujours d'un culte particulier. Que « leurs descendants imitent leur vie et leur mort afin qu'ils aient « avec eux part au bonheur du Ciel. Pour moi, que le Seigneur « vienne à mon aide et exauce ma prière. Ainsi soit-il. »

Dans cette même chapelle, on voit encore les traces d'un litre funèbre. Les de Brémond furent en tout temps les bienfaiteurs de cette église. C'est pourquoi, non seulement, ils y ont eu leur tombeau, mais encore bien d'autres privilèges.

Chapelle de la Sainte-Vierge et la Cuve baptismale. — Cette chapelle n'offre rien de bien remarquable, mais c'est en face que se trouve la cuve baptismale considérée par des connaisseurs comme un véritable chef-d'œuvre du moyen âge. La description de cette cuve, fort remarquable, a déjà été faite plusieurs fois, notamment par M. l'abbé Michon dans sa *Statistique Monumentale de la Charente* et par M. Fellmann, ancien curé de Coulonges.[1]

En pénétrant dans l'église, au bas des marches, à droite, on trouve un bénitier, de forme élégante, orné de quatre têtes d'anges.

Façade et Clocher. — L'extérieur de l'église d'Ars attire aussi l'attention, notamment le portail et le campanile. Primitivement, il n'existait pas de clocher. Les cloches, (il devait y en avoir deux), se trouvaient dans les fenêtres du campanile. Ce n'est que plus tard qu'on édifia le clocher actuel, flanqué à l'un des coins de la façade qui, de ce chef, fut mutilée. Il est aussi regrettable que le ballet qu'on a édifié, peut-être en même temps que le clocher, ait masqué cette façade et en ait fait disparaître sa grandeur architecturale. « La « porte est encadrée de voussures dont les parties saillantes sont « ornées, les unes de losanges, une autre de SS, la troisième d'écus « dont les angles sont des cordons de fleurs de lys de différentes « formes. Au sommet, on voit, mutilés, des fragments de cordon « en forme de boudin. Les voussures sont supportées par deux

1 Recueil de la *Commission des Arts et Monuments Historiques de la Charente-Inférieure*, t. V, page 206.

Digitized by Google

« groupes de colonnes surmontées de chapiteaux bien fouillés. De « chaque côté de la porte principale se trouve une fausse porte « surmontée d'un cordon de têtes de diamant. »[1]

La Cloche. — La cloche actuelle porte l'inscription suivante : † HIS. M. POVR L'ÉGLISE DE SAINT MACLOV D'ARS ❋ 1596 ❋ CHARLES DE BRÉMONT, JOSIAS ET PHILIPPE DE BRÉMONT ❋ N TOVCHVS PILIODES. M. BRISSON, FABRIQVERS ❋ F. P. M. P. COLLON ❋.[2]

Voûte de l'Eglise. — La voûte actuelle de l'église date de 1853. Celle qui existait avant resta très longtemps dans un état complet de délabrement. C'était un simple tillis. Un nommé Couillaud, charpentier, en faisant des réparations, était tombé dessus, l'avait défoncée et était venu s'abattre sur les dalles de l'église. On ne releva qu'un cadavre.

C'est en 1867 que le pavé actuel de l'église a été fait en ciment macadamisé.

Le Presbytère. — Le presbytère est vaste et très ancien. Dessous, s'étendent de vastes caves, et du côté midi, il est bordé par un jardin spacieux qui a été récemment rétréci pour élargir la nouvelle route d'Ars à Gimeux. Le 10 août 1650, de grandes réparations furent faites au presbytère, ainsi que le constate la pièce ci-dessous : « 1650, 10 août. — Expertise pour M. Pellcprat, prêtre, docteur en théologie, par Pierre Giraud, Jacob Babœuf, maîtres-tailleurs de pierre, demeurant à Ars, par devant Bertin, notaire royal, demeurant à Ars, pour réparations à la cure, savoir :

« 1° 4 ou 5 ouvriers travaillant pendant 3 mois, à raison de 14 sous par jour, pour rebâtir la maison curiale presque en entier, une cave, un four, un escalier ;

« 2° Clôture de la maison presbytérale, sur les mêmes fondements, à raison de 20 sous par brasse ;

« 3° Prix fait du grand portail, 20 livres, et 40 livres, pour la clôture d'un mur ;

---

1 Notes inédites de M. l'abbé Petit, curé d'Ars.

2 C'est le même fondeur qui fit aussi, en 1594, la cloche de Saint-Georges-des-Agoûts, pesant 300 kilos. C'est probablement son père, Dominique Collon, qui avait fondu celle d'Agudelle, en 1556.

Digitized by Google

« 4° 245 charrettées de pierre de massonne à 11 sous la charrettée ;

« 5° 140 chartées (*sic*) de terre blanche à bâtir, à raison de 5 sous la chartée ;

« 6° 2 battelées de pierre de taille, à raison de 25 livres chacune, sans compter le charroi ;

« 7° Chaux et tuiles, 38 livres ;

« 8° Bois longs, charpentes tables (*planches*), sapin et sap, cent cinquante livres ;

« 9° Ferrures des portes, 570 livres ;

« 10° Un charpentier occupé pendant plus de 30 mois, à 11 sous par jour.

Déclare, le curé, avoir déboursé pour ci-dessus, la somme de plus de 1,200 livres. BERTIN, notaire royal.

De ce document, dressé, comme on le voit, devant notaire, il est bon de faire remarquer qu'à cette époque un maçon gagnait 14 sous par jour et un charpentier 11 ; qu'une charrettée de moellons coûtait 11 sous, et cinq celle de terre blanche. Le bourg d'Ars, se trouvant à peu de distance du Né, 100 mètres environ, le transport de la pierre de taille qui provenait, sans doute, de Saint-Même ou de Saint-Savinien, était confié à la batellerie. Je connais, dans la commune, trois endroits surtout qui devaient être les points d'arrivée et de départ des bateaux ; le port de Jappe, le port Caillaud et le port Savary. J'ai entendu dire fort souvent à ma vieille grand'-mère que, jeune, elle avait vu un bateau très grand qui servait aux gens du château pour transporter à Cognac du blé, du vin, du bois, etc.

Mais, revenons au presbytère.

Indépendemment des bâtiments actuels et du jardin y attenant, la cure avait d'autres dépendances provenant de dons, d'échanges ou d'achats.

C'est ainsi que le 4 mars 1654, Mme de Verdelin faisait donation au curé d'Ars, d'une pièce de terre, ainsi qu'il résulte de l'acte ci-dessous :

« 1654, 4 mars. — Donation par haute et puissante dame Marie « de Verdelin, veuve de haut et puissant seigneur messire Jean-« Louis de Brémond, vivant, chevalier seigneur d'Ars, Migré,

Digitized by Google

« La Garde, Merpins, Orlac, Dompierre et autres places, à maître « Pierre Pelleprat, prêtre, docteur en théologie et curé de l'église « de Saint-Maclou, paroisse d'Ars, pour lui et ses successeurs à la « dite cure, d'une pièce et solle de terre de trois quarts de journal « ou environ, située en la dite paroisse d'Ars, confrontant d'un côté « au chemin par lequel on va de la croix des Aniers à la dite église ; « d'autre côté à la maison et jardin de Jean Blamely et autres, « d'un bout, au chemin qui va au village de Chez-Boursac à l'église « et d'autre bout, au couchant, au chemin qui va de la maison de « Jules Bonnin au cimetière laquelle pièce de terre appartenant « ci-devant à la cure d'Ars et du depuis vendue et aliénée « par les conseillers députés par le roi et dont défunt messire « Charles de Brémond, vivant seigneur d'Ars, s'était rendu « adjudicataire et l'avait délaissé aux prédécesseurs Blamelly. A la « charge que le dit sieur de Pelleprat et ses successeurs seront « tenus de dire quatre messes en sa chapelle du château d'Ars, « savoir : dans l'octave des fêtes annuelles, celle de la Pentecôte qui « sera dite à l'octave du Saint-Sacrement. Signé : M. DE VERDELIN.

Pelleprat, prêtre curé d'Ars, pour effectuer ce que dessus, suivant la teneur du mandement qui sera expédié par Monseigneur l'évêque de Saintes.

Le 4 juillet 1669, messire Jean Rolland, prêtre curé d'Ars, achète de Jean de Lavye deux levades dont l'une se trouve située au Port-Savary. L'acte fut passé par Bertin, notaire royal à Ars.

M. Rolland avant d'être curé d'Ars était chapelain de Javrezac, ainsi que l'indique suffisamment une procuration du 25 mai 1662, passée chez maître Bertin, notaire royal à Ars et dont suit la teneur : « Procuration par maistre Jehan Rolland, prestre bachelier en « théologie, curé de la paroisse de Saint-Macoud d'Ars et y « demeurant et chapelin de la Chapellenie fondée par Jhean « Chamelle en l'hôtel de Notre-Dame de l'église de Saint-Pierre de « Javrezac le tout au diocèse de Xaintes... auquel il donne plain « pouvoir, puissance et mandement d'ester et comparoir pour lui et « sa personne représentée pour ce et au nom du dit sieur Rolland, « constituant se démettre et résigner en cors de Rome, entre les « mains de notre Sainct Père le pappe, monsieur son dataire ou « vice chancellier, la dite cure de Saint-Pierre de Javrezac, comme « de faict le dict sieur constituant la résigne, en faveur toutefois de

Digitized by Google

« messire Jean Vezins prestre du diocèse de Limoges et non d'autres, « comme aussi de jurer en son asme que dans la dite résignation « n'est intervenue ni interviendra aulcunq dol, fraude, ou pacte « illicite, promettant le dit sieur constituant avoir pour agréable « bon et stable tout ce que sera par son dict procureur fait, géré « et négottié sans jamais le réprouver ni désavouer et de le..., « et... du contenu de la présente procuration tout et quantes fois à « paine de tous despans domage et intérests, le tout sur obligation « de tous et chascungs ses biens présans et futurs. Fait et passé « au bourg du dit Ars, maison du dit notaire, en présence de « Guillaume Brisson, sergent du seigneur d'Ars, et de maistre Jean « Blancvillain, notaire sous le scel du dit Ars, témoins à ce requis, « le vingtcinquième jour de mai mil six cent trente deux.

Signé : Rolland, Brisson, Blancvillain et Bertin, notaire royal.

En 1646, Pelleprat qui était curé de Saint-Fort-sur-le-Né, permute avec le curé d'Ars, Thomas, sieur du Bouchet. Il était appelé à la cure d'Ars par le comte Jean-Louis de Brémond, pour devenir précepteur de son fils Josias II. C'était un homme fort savant. Voici copie des actes qui eurent lieu à l'occasion de cette permutation.

« Jehan Vandré, serviteur domestique de haut et puissant « seigneur, messire Jehan-Louis de Brémond, chevalier seigneur « baron d'Ars, Dompierre, Orlac et autres places, le dict de Vandré « ayant charge et procuration de vénérable et discrète personne, « messire Pierre de Pelleprat, prestre, docteur en théologie et curé « de l'église paroissiale de Saint-Fort-sur-le-Né, (Procuration du « 23 octobre dernier, signée de Jehan de Blois, notaire apostolique), « afferme à Jehan, marchand, demeurant en la paroisse d'Ars, la « dixième des fruits, revenus et émoluments au dit sieur Pelleprat « appartenant, à cause de la dicte cure de Saint-Fort, sans rien s'en « réserver etc., etc., et pour le temps et espace de trois années et « et de trois cueillettes consécutives qui commenceront l'année 1646 « et finiront en 1648, moyennant les prix et somme de 900 livres « tournois, chacune des dictes trois années, payables en trois « termes. Fait au château d'Ars, en présence de maître Bertrand « Brisson, greffier ordinaire du dit Ars et de Jacques Rondeau, « serviteur domestique demeurant au dict château, tesmoings à ce

Digitized by Google

« requis et a déclaré le dit Rondeau, ne savoir signer : Brisson, de « Vandré et Bertin, notaire royal. »

6 avril 1646. — *Permutation des bénéfices de Saint-Fort et d'Ars.* — « Entre Thomas, curé d'Ars, et Pelleprat, curé de Saint-« Fort, présent, vénérable et discrète personne, messire Guillaume « Thomas, sieur du Bouchet, prêtre, et à présent curé de Saint-Fort-« sur-le-Né, par permutation du bénéfice d'Ars, avec le sieur de « Pelleprat, dénommé au dict contract, d'une part, et Jean Benéteau, « marchand, demeurant au dict Ars, dénommé au dict contract, « lesquels résilient le dict contract. Fait au bourg d'Ars, en la « maison du notaire et en présence de Arnaud Bouhier et de Pierre « Bertin, demeurant au dict Ars, tesmoings à ce requis et a déclaré « le dict Bouhier ne savoir signer. G. Thomas, curé de Saint-Fort, « et Bertin, notaire royal. »

Ce fut à la mort de Pelleprat que fut dressé l'inventaire suivant, concernant les meubles et ornements de l'église :

« 1665. Aujourd'hui, second du mois de novembre mil six cent « soixante-cinq, avant midi, par devant moy, notaire royal en « Angoumois, soubsignés et présants les témoings ci-après nommés « et après la mort de vénérable et discrète personne, messire Pierre « de Pelleprat, vivant, docteur en théologie, prestre et curé de la « présente paroisse d'Ars et n'y ayant à présent de curé nommé en « la dite paroisse, se sont comparus et présentés en leurs personnes, « Martin Mocquet et Jean Busson, laboureurs et fabriqueurs, « nommés l'année présente en la dite paroisse, tels quels, m'auraient « requis de faire inventaire de tous les ornements, meubles, vases « d'argent et autres, appartenant à l'église de la paroisse d'Ars et « acquits faictes à telle fin que de raison et ainsi que s'ansuit :

« Ung ciboire d'argent ; plus ung calice d'argent ; plus une petite « d'argent pour porter le Saint-Sacrement aux malades ; plus ung « soleil de leston ; plus une paire de burettes et bassins (*plateau*) « le tout d'argent ; plus deux grandes croix, l'une de leston et « l'autre de fer blanc ; plus quatre grands chandeliers de leston « neuf ; plus une bannière fort usée ; plus une lampe de leston ; « plus ung vaisseau de cuivre neuf pour l'eau baptismale ; plus ung « petit chaudron pour servir à l'eau bénite ; plus ung autre petit « pour le même usage ; plus un vase d'étain des saintes huiles ; plus « une image de la vierge cadrée ; plus deux échilles et une petite

Digitized by Google

« clochette de métal ; plus une grande armoire de noyer fermant à « clef (*sacristie*) ; plus un mirouer servant à la sacristie ;

« Plus ung fer à faire les hostyes ; plus ung tamis pour passer la « farine de l'hostye ; plus une lanterne pour servir à porter le Saint- « Sacrement aux malades ; plus ung ensansouer de cuivre ; plus « ung parement d'autel de satin blanc à fleurs avec des passements « incarnés, blancs et noirs, avec la chasuple, estolle, manipulle de « même étoffe et garniture avec le parement déchiré de camelot « blanc ; plus une chasuple blanche de camelot avec parement « d'autre de même, servant aussi à l'instar comme nous avons dict ; « plus ung estuit avec deux voilles et passeblancs ; plus ung pare- « ment d'autel, chasuple, estuit, voile et palle de damas d'ophane à « fleurs rouges, parement de sarge ; plus ung parement d'autel, « chasuple, estolle manipulle violet de camelot, avec un parement « déchiré de sarge ; plus une chasuple verte de tafetas avec l'estolle « manipulle, ung estuit, deux voiles et palles de même couleur ; « plus ung parement avec le manipulle, chasuple de camelot noir « avec des passements dessus ; plus ung autre parement d'autel « noir à fleurs avec un voile noir à fleurs et palles ;

« Plus ung autre voile noir usé ; plus dix nappes de toille de « chanvre et deux serviettes ; plus deux corporaillons et huit purifi- « catoires ; plus trois missels avec leur indice ; plus ung graduel « de plainchan ; plus ung enthisfonnaire de plainchan en deux « volumes ; plus ung psautier ; plus ung processionnal ; plus deux « rituels ; plus trois aubes avec leur ami et une ceinture ; plus trois « surpellits ; plus deux bonnets carrés.

« Signé : Bertin, notaire royal. »

Le Château d'Ars. — Le château primitif d'Ars paraît avoir été construit sur l'emplacement d'une station romaine reliée au camp de Merpins. Il relevait directement du roi avec le droit de haute, moyenne et basse justice. Le château actuel est composé de deux ailes formant équerre. L'aile nord est de construction moderne et celle du levant de la dernière époque de la Renaissance. Il fut, dit-on, bâti par Jacques de Brémond qui, en 1662, avait épousé Marie de la Tour, dame de Saint-Fort, d'Angeac et du Solançon (*château en ruines, près Cognac, sur la route de Bouthiers*).

La façade nord de l'aile, allant du levant au couchant et donnant

Digitized by Google

sur la cour qui porte encore des traces de pavage, est fort simple, ornée seulement de fenêtres architecturales surmontées de mascarons d'un très bel effet. Au milieu, se trouve une belle porte donnant accès dans un vaste vestibule. Le long de cette façade se trouve un perron de trois ou quatre marches, donnant sur la cour.

Au levant du château, on voit aujourd'hui un jardin, dit le donjon, dont les terres sont retenues par d'épaisses murailles, restes des fortifications, et au pied desquelles étaient les douves, aujourd'hui en parties comblées. On les retrouve cependant encore intactes au couchant du château où on voit même les piliers d'un pont-levis. C'est dans cette partie, et longeant les douves, que se trouve la terrasse.

A en juger par ces derniers restes de fortifications, le château d'Ars devait être d'un accès fort difficile.

Lors de la célèbre bataille de Jarnac, où combattait le seigneur d'Ars, Charles de Brémond, le château fut occupé par Montluc qui avait cru devoir y prendre position afin de concentrer dans cette place forte, non loin de Cognac, l'action des armées catholiques.

Pendant la guerre de la Fronde les fortifications d'Ars furent de quelque utilité. Le château reçut une garnison royale, précaution qui fut très utile car un détachement de l'armée du Prince de Condé qui vint se présenter devant le château, voyant que celui-ci était défendu, passa outre. C'était une femme de tête que Mme Marie de Verdelin, baronne d'Ars. Son mari était renfermé dans Cognac avec son fils, car les de Brémond étaient chargés comme redevance au roi, de la garde de la porte Saint-Martin. [1] Mme de Brémond, en prévision de ce qui aurait pu arriver, avait réuni de très grandes provisions de bouche dans le château. Cette femme, d'un grand courage, trouva le moyen de faire passer à Cognac, malgré l'investissement de la place, des vivres et des émissaires de la cour pour annoncer aux assiégés l'arrivée du Prince de Condé. Pendant ce temps, le baron d'Ars, ainsi que son fils, faisaient leur devoir.

Le 7 novembre 1651, de Brémond d'Ars fils et plusieurs autres

1 Les seigneurs d'Ars étaient aussi tenus d'assister à l'entrée solennelle des comtes d'Angoulême dans la capitale de leurs Etats. En 1469, Jean de Brémond d'Ars figure, comme l'un des principaux vassaux du comté, à la cérémonie de prise de possession qui eut lieu à l'entrée de Charles, duc d'Orléans, dans la ville d'Angoulême. (H. Généalogique des de Brémond d'Ars, p. 15.

Digitized by Google

seigneurs entre autres Brémond de Vernoux et le sieur des Fontenelles, allèrent à la rencontre du duc de La Rochefoucaud qui venait pour reconnaître la place. Pendant ce temps, son père le baron d'Ars, s'avançait vers le clos de la Chambre pour protéger la cavalerie, si elle était repoussée. Le 15 novembre, les Brémond d'Ars, père et fils, se signalèrent vaillamment en repoussant une attaque d'un détachement de l'armée du comte d'Harcourt qui menaçait le pont faisant communiquer la ville avec le faubourg Saint-Jacques. Ce fut pendant ce fait d'armes que le baron d'Ars fut blessé de deux coups de mousquet, l'un à la cuisse, l'autre à la jambe. Il mourut quelque temps après des suites de ces deux blessures.

Revenons au château.

Plusieurs salles sont fort remarquables. Quelques-unes portent encore des traces de peinture très anciennes. Dans une de celles du rez-de-chaussée se trouvent peintes les armoiries des de Brémond : *mi-parti d'azur à l'aigle à deux têtes, éployée d'or au vol abaissé, becquée et palée de gueules qui est Brémond, et d'azur à la tour d'or accompagnée de cinq fleurs de lys d'or qui est La Tour.* C'est l'écusson de Jacques de Brémond, marquis d'Ars, celui qui, dit-on, fit bâtir une aile du château et qui avait épousé, en 1662, Marie de La Tour, dame d'Angeac, fille de René de La Tour, seigneur de Saint-Fort-sur-le-Né. Il pourrait se faire que le château d'Ars n'ait été bâti que vers 1665 par ce Jacques de Brémond. M. A. Felmann a donné la description d'une très belle cheminée de la Renaissance qui s'y trouve. [1]

Le château d'Ars a vu grandir Marie-Madeleine de Brémond, marquise de Verdelin, femme d'un grand mérite et qui fut une amie de Jean-Jacques-Rousseau. Les premiers possesseurs de la terre d'Ars, dont le nom est parvenu jusqu'à nous, furent les Gombaud de Chadenac.

Cette famille Gombaud descend de celle de Pons.

Guillaume II, seigneur de Balanzac, Ars et Chadenac, était fils de Gombaud de Chadenac et d'Isabelle de Pons. Ce fut la fille de Gombaud II, Jeanne, dame de Balanzac et Chadenac qui, en 1336,

---

1 Recueil de la *Commission des Arts et Monuments Historiques*, tome V, page 94.

Digitized by Google

épouse Guillaume de Brémond, seigneur d'Echillais et de Jazennes, tué à la bataille de Crécy.

Les Gombaud de Chadenac étaient très répandus en Saintonge. Ils étaient seigneurs de Champagnolles, Salanzac, Tanzac, Givrezac, Briaigne, Champfleury et Méré. Marguerite Gombaud, dame de Givrezac et Champagnolles, épouse, en 1513, André Ballode, seigneur d'Ardennes et de Bois.

Depuis 1336, le château d'Ars n'a cessé d'appartenir aux de Brémond.

Liste des seigneurs d'Ars. — La liste des seigneurs d'Ars figure déjà dans l'*Histoire généalogique de la famille des de Brémond d'Ars*, par Léon de Beaumont. Mais, comme une monographie communale ne saurait être complète sans la liste des seigneurs du lieu, je ne puis moins faire que d'en donner ici une liste abrégée :

1228. — Robert Ier, seigneur de Chadenac et probablement d'Ars.

1300. — Gombaud Ier, seigneur de Balanzac, marié à Isabelle de Pons.

1340. — Gombaud II, seigneur d'Ars, Chadenac, Balanzac, Massac, etc.

1346-1415. — Guillaume IV de Brémond d'Ars, tué à Azincourt, marié à la marquise Chaffrais de Puyvidal.

1415-1450. — Pierre V de Brémond d'Ars, marié à Jeanne de Livron.

1450-1501. — Jean de Brémond d'Ars, marié à Marguerite Corgnol.

1501-1530. — Charles Ier de Brémond d'Ars, marié le 26 août 1501 à Marguerite Foreau de Tesson.

1530-1540. — François de Brémond d'Ars, marié le 8 novembre 1532 à Antoinette de Saint-Mauris, qui mourut en 1538. Il se remaria le 10 avril 1540 à Marguerite de Beaumont, fille de François de Beaumont, seigneur de Rioux, et de Catherine de Souza-Portugal.

1540-1599. — Charles de Brémond d'Ars, connu sous le nom de baron des Châteliers, marié d'abord à Louise d'Albins de Valsergues de Céré, morte en 1587 ; puis le 1er février 1589, à Jeanne Bouchard d'Aubeterre, veuve de Louis de La Rochefoucaud. Il mourut au château d'Ars en 1599.

1599-1651. — Josias Ier de Brémond d'Ars, connu dans sa jeunesse sous le nom de baron des Châteliers, épousa, le 3 novembre 1600,

Digitized by Google

Mlle de La Rochefoucaud (contrat passé au château de Montguyon.) Il mourut le 15 avril 1651.

1651-1652. — Jean-Louis Ier de Brémond d'Ars, né en 1606, eut pour parrain le duc d'Epernon. Il avait épousé, le 30 décembre 1630, (contrat passé au château d'Orlac), Marie Guillemette de Verdelin. Il mourut le 27 mai 1652, des suites de deux graves blessures reçues pendant le siège de Cognac. Marie de Verdelin mourut au château d'Orlac, le 3 octobre 1687, et fut inhumée dans l'église d'Ars.

1652-1676. — Jacques de Brémond d'Ars, marquis d'Ars, seigneur de Gimeux, Coulonges, le Solançon, etc., né au château d'Orlac, le 22 juin 1637, et mort dans ce même château, le 26 janvier 1667. Il fut inhumé le lendemain dans l'église d'Ars.

Il avait épousé, le 20 février 1662, Marie de La Tour de Saint-Fort.

1676-1742. — Jean-Louis II de Brémond d'Ars, né au château d'Ars, le 15 août 1669, marin distingué, mourut le 2 mai 1742, au Solançon, et fut inhumé dans l'église d'Ars. Il avait épousé, le 25 février 1692, Judith-Huberte de Sainte-Maure Montausier Jonzac, qui mourut au château d'Ars, le 15 mars 1739.

1742-1765. — Charles de Brémond d'Ars, dit le comte d'Ars, né à Cognac, le 16 juillet 1695, et baptisé dans l'église d'Ars, le 24 du même mois, mort au château d'Ars, le 22 décembre 1765. Il avait épousé, le 28 février 1726, Marie-Scholastique-Antoinette-Suzanne-Adélaïde-Gabrielle de Brémond, de Dompierre-sur-Charente, sa cousine, qui mourut à Cognac, le 28 avril 1742.

1765-1772. -- Henri-Charles-Jacob de Brémond d'Ars, né à Cognac, le 21 juillet 1738, épousa à Ars, le 25 juin 1764, sa cousine germaine Marie-Judith-Huberte de Brémond d'Ars. Il mourut au château de Villers-la-Garenne, près Paris, le 4 juillet 1772.

Armes des de Brémond : d'azur à l'aigle éployée d'or, au vol abaissé, languée de gueules.

Devise : *In fortuna virtute* ; — *sua et — avorum virtute clari* ; — *nobilitas et virtus* ; — *virtutem ars, virtute mars.*

La veuve de Charles de Brémond testa, le 18 novembre 1780, en faveur surtout des pauvres d'Ars et de Coulonges.

La copie de ce testament, écrite sur parchemin, avait été adressée

1 Voir ce testament dans Léon de Beaumont.

Digitized by Google

aussitôt le décès de la marquise d'Ars, à Ars. Un nommé Chotard, qui fut maire d'Ars, en fut détenteur pendant très longtemps. Elle s'est égarée. M. Petit, curé d'Ars, dit l'avoir vue et même eue en sa possession pendant quelque temps. La copie, qu'en avait faite M. Dupuy, fut réclamée, à une certaine époque, par la Préfecture qui ne l'a pas retournée.

Pendant la Révolution, la rente de 12,000 livres fut réduite à 6,000, dont 4,500 livres pour Ars, et 1,500 livres pour Coulonges. La soult faite sous le second empire a encore réduit ces chiffres.

Les dames d'Ars firent montre en plusieurs circonstances d'une grande générosité, en faveur tant de leurs serviteurs que des pauvres, de leurs terres. M. le Curé actuel d'Ars tient de M. Charles de Brémond, récemment décédé, qu'un nommé Bodas, dont la famille existe encore aujourd'hui, originaire de Tours, et qui était cuisinier au château, reçut de ses maîtres, pour dot en se mariant, une maison au village des Girards (cette maison existe encore aujourd'hui), ainsi que plusieurs lots de terre, entre autres la pièce qui se trouve devant la maison de la famille Briand et qui aboutit sur la croix de mission nouvellement édifiée près du bourg.

Population. — Au dernier recensement, la population d'Ars était de 485 habitants. Autrefois, elle était bien plus considérable. Seulement, depuis la disparition des vignes, elle a sensiblement diminué.

En 1750, Ars comptait 128 feux ou maisons habitées. [1]

En 1818, on y comptait 149 maisons, 15 hameaux, une superficie de 1.140 hectares et une population de 575 habitants. [2]

En 1864, Ars avait 733 habitants et, en 1872, 626 seulement. Cette diminution sensible provenait d'une violente épidémie de variole qui fit, hélas ! de nombreuses victimes.

Les registres paroissiaux d'Ars remontent à 1705. Les registres des années 1678, 1686, 1687, 1688, 1689 et 1690, sont à Cognac.

Pendant la Révolution, la population d'Ars était de 800 habitants. Depuis, le départ de nombreuses familles pour la ville et le nombre des décès toujours supérieur depuis plusieurs années à celui des naissances, sont les seules causes du décroissement de la population.

Nous ne savons rien de la période révolutionnaire : les registres

---

1 Dictionnaire des Gaules.
2 *Statistique de la Charente.* — Quesnot.

Digitized by Google

des délibérations de la municipalité, à cette époque, sont égarés. Nous savons cependant qu'en 1789, lorsque chaque paroisse nomma des députés pour présenter le cahier des doléances et représentations des électeurs, à l'assemblée générale du district, qui devait se réunir le 7 mars 1789, dans la salle capitulaire des Révérends Pères Récollets, sous la présidence de messire Louis Fé, seigneur de Ségeville, conseiller du roi, lieutenant général de la sénéchaussée de Cognac, Ars envoya, comme députés, MM. Guélin et Maurice Pauc.

Lors de la division du territoire en cantons, Gimeux et l'enclave de Salignac firent partie de celui de Salles et Ars de celui de Cognac. Sous la féodalité, La Brunette et La Chaume, ainsi que le Prunelas, appartenaient aux seigneurs d'Ars. Ces fiefs relevaient de celui d'Ars à la redevance d'un baiser à la dame d'Ars.

Plus tard, en 1734, Le Prunelas, ainsi que Langlade et Salignac, appartinrent à une famille Lallemand. Une demoiselle Jeanne-Rachel Lallemand épousa, en 1738, M. Jean Martel, de Cognac, qui fut le fondateur de l'importante maison de ce nom.

EGRETEAUD.

Digitized by Google

LES VIEILLES ENSEIGNES [1]

A SAINTES

Littré définit l'enseigne : « tableau figuratif mis au dessus d'une maison pour indiquer le commerce ou la profession du propriétaire. » Définition incomplète, car l'enseigne, souvent, ne porte que le nom du négociant et pend au lieu d'être fixée le long de la muraille.

Les anciens dictionnaires ne sont pas mieux rédigés, mais donnent des détails intéressants.

Richelet néglige l'enseigne tableau ; il ne parle que des objets suspendus, empruntés au métier du marchand qui veut appeler l'attention. « Ce mot dit-il, signifie ce qu'on pend devant un logis pour faire connoître que dans ce logis on vend ou l'on fait quelque chose qui regarde le public Ainsi des bassins blancs pendus devant un logis marquent un barbier, et des bassins jaunes un chirurgien. Un chou [2], pendu au-dessus d'une porte, montre qu'on vend du vin dans le logis. De la paille et de petits paniers pendus devant une maison avertissent qu'on y vend du lait et de la crême. » Le dictionnaire de Trévoux ajoute d'autres détails curieux : « Signe, marque publique et évidente qu'on met en quelque endroit pour trouver quelque personne ou quelque chose. Les marchands mettent une enseigne à leur boutique afin qu'on les recognoisse. Ils enveloppent leur marchandise dans une image à leur enseigne. Ils payent un droit au voyer pour poser leur enseigne ou pour changer d'enseigne. »

La vieille enseigne se présentait donc sous deux formes : soit en tableau sur lequel un objet, animal, plante, personnage, et une légende étaient représentés (c'est celle dont nous allons nous occuper) ;

---

1 A consulter. *Magasin pittoresque* 1851-1852, article de La Querière. *Recherches historiques sur les enseignes — La Rochelle historique et monumentale,* — Blavignac, *Histoire des enseignes d'hôtelleries.* — Francisque Michel et Ed. Fournier. *Histoire des hôtelleries, cabarets.*

2 Le mot chou a le sens de bouchon, branche de verdure.

Digitized by Google

soit sous forme symbolique, un attribut emprunté à la profession, ou ayant un sens convenu, comme dans le dernier exemple de Richelet C'est l'enseigne parlante. Toutes deux sont généralement suspendues. Une modification radicale ne surviendra qu'à partir de 1761. L'enseigne rentrera alors dans le rang des maisons, se conformant à une ordonnance de police qui défendait de lui donner plus de quatre pouces de saillie, et prescrivait son apposition en placard. Cette pratique n'était pas absolument nouvelle puisqu'on voyait quelquefois des tableaux tenir toute la longueur des auvents. Les rues perdirent du coup un élément précieux de pittoresque, — ce fouilli d'enseignes diverses, dans les voies marchandes, avec les pignons, les arcades, les « ballets » des maisons, devait offrir un spectacle bien amusant — l'acheteur pressé éprouva moins de facilité à se diriger vers le magasin où il avait affaire, mais la sécurité publique y gagna certainement. Ces carrés de bois ou de tôle découpés, chantournés, pleins ou ajourés, accrochés en l'air à une potence de fer, tenaient comme autant de menaces de mort violente au-dessus de la tête des passants. La rouille, le défaut d'entretien, la tempête occasionnaient des accidents. Il y eut surtout des abus. On vit des emblèmes, des attributs de taille démesurée, de grosseur colossale, ancêtres directs de ces affiches gigantesques que l'Amérique nous envoie et qui couvrent un are de superficie. La police s'émut ; au lieu de réglementer les dimensions des enseignes elle opéra une véritable révolution. Les allants et venants chantèrent les louanges de M. de Sartines, ils exaltèrent sa prévoyance, mais le commerce fut moins satisfait. L'ordonnance bouleversait ses habitudes. M de Sartines revenait simplement aux usages des XVe et XVIe siècles, presque partout et depuis longtemps abandonnés. A cette époque on suspendait rarement les enseignes. On pratiquait alors la sculpture sur bois ou sur pierre. Il faut reconnaître que la coutume présentait peu d'avantages au point de vue du signalement. L'enseigne appliquée et sculptée est d'une plus longue durée que l'autre, mais elle est dissimulée en quelque sorte, le chaland ne l'aperçoit que lorsqu'il arrive devant elle, tandis que l'enseigne flottante se voit de loin, signale à grande distance la maison où on a besoin d'aller.

Aucun vestige des emblèmes sculptés qui purent exister à Saintes n'est parvenu jusqu'à nous, mais on remarque, à Saint-

Digitized by Google

Pierre-d'Oleron, une enseigne d'hôtellerie, en pierre, composée d'un navire toutes voiles dehors et de l'annonce :

CEANS A BON VIN ET LOGIS
IH. RLE OV BLD 1585

A Saint-Dizan-du-Gua, au dessus d'une porte de maison, un cartouche orné de trois porte-savonnettes, posées 2 et 1, et d'une fleur de lys en abîme, entouré d'une banderole où sont gravés les mots incomplets :

COTHERE..... CHIRURGIE (n) ET ACCOUCHEUR.

indique l'habitation d'un chirurgien-barbier du milieu du siècle dernier.

Aujourd'hui nous n'avons pas le choix entre telle ou telle façon d'enseigne. Le tableau, surtout le bas relief, n'existe pour ainsi dire plus. La mode est changée. [1] Nos modernes marchands n'ont pas le génie de l'enseigne. On n'en voit guère qu'à la porte de quelques auberges et cabarets, banales, sans fantaisie, sans gaîté. Bien rares sont les commerçants qui en ont conservé une. [2] Les hôtels, les cafés, les restaurants, les magasins de nouveautés, les bazars, clouent seulement ou peignent une légende en grosses lettres dorées sur un long panneau de bois noir, mais dédaignent la traduction graphique qui donna, autrefois, de si bizarres rébus. Le négociant de notre époque dispose d'autres moyens de réclame : le prospectus remis à profusion à domicile et aux mains des passants, les

---

1 On a essayé une résurrection de l'enseigne ; on a organisé à Paris et à Bruxelles des concours en vue d'amener l'attention des industriels de ce côté là, nous ne croyons pas que l'on ait obtenu grand résultat. L'enseigne est si peu en faveur que ceux qui par métier, tels les peintres, les sculpteurs, devraient en avoir, n'en ont pas.

2 On voit encore, à Saintes, à la porte d'un chapelier de la rue Alsace-Lorraine, trois immenses chapeaux, shako de garde nationale, large chapeau en bataille, chapeau de postillon.

Un sabotier jadis mit un sabot dont la pointe se terminait par un col de cigne. Un bureau de tabac du cours national accrochait chaque matin une plaque sur laquelle était peinte une civette ; elle a disparu depuis un an environ. La noce champanaise de la place Blair n'existe plus. On remarque au balcon d'un coiffeur du Cours une bonne enseigne double ornée de deux têtes de femmes ; un bas géant chez un mercier ; un gros livre chez un libraire. Le haut polichinelle d'un bazar a été ôté depuis peu de mois. Une longue pipe et un gros cigare en zinc ornent la porte des bureaux de tabac. Un perruquier suspend, avec les deux petits plats à barbe

Digitized by Google

insertions dans les journaux, la marque, l'étiquette collée dans les bureaux de poste et les hôtels, l'affiche et l'étalage. [1] Il bannit de sa devanture tout ce qui rappelle l'enseigne de ses pères, il la remplace par son nom ou le nom de sa profession, en lettres de grandes dimensions, entre les médailles qu'il a obtenues aux concours régionaux. Lorsqu'il conserve l'emblème et la devise d'une enseigne, il les imprime en tête de ses factures. [2] Les anciens imprimaient les leurs sur le papier servant à envelopper la marchandise.

Si quelque chose pouvait nous consoler de la disparition générale de l'enseigne, ce serait le développement que l'affiche illustrée [3] a pris depuis plusieurs années, encore que celle-ci soit plutôt article de Paris presque à l'usage exclusif des maisons de commerce parisien. Elle apporte une note de couleurs gaies qui tranche sur la tristesse des peintures de façades de magasins. Malheureusement sa nature la rend essentiellement éphémère. Le soleil, la pluie la fanent vite, l'altèrent, le vent la déchire. Le temps pendant lequel elle doit rester apparente est très court. La plus vulgaire feuille de papier ne tarde pas à couvrir même un chef-d'œuvre, lorsque s'est écoulé le nombre de jours réglementaire, fixé à l'avance. Qui veut la revoir doit fouiller les cartons des collectionneurs ou ceux des

---

en cuivre classiques, une grosse boule dorée à laquelle est attachée une longue queue en crins noirs ou blancs. Rue de la Comédie un panier de roses pas mal peintes orne l'enseigne d'un cabaret. Rue du Pérat : aux (sic) repos du 7e hussards : un hussard tient un cheval par la bride, arrêté devant un cabaret. Ailleurs on lit Au bon coin (sic) pour coing.

Tout cela est morose. Mais voici qui l'est moins : C'est l'enseigne d'une sage-femme : un petit enfant gigotant et s'ébattant sur un chou entouré de roses.

N'oublions pas la statue de Palissy, rue Berthonnière, servant d'enseigne à un café.

1 L'étalage chez les anciens était tout juste le contraire de ce qu'il est aujourd'hui. Les marchandises exposées n'avaient qu'une très mince valeur ; elles étaient défraîchies, ou hors de mise, démodées, on cherchait à s'en défaire presque à tout prix. C'était le rebut du magasin. Les habitudes sont bien changées ! *Dictionnaire de Trévoux.*

2 Une ruche et en exergue *avec le temps* (épicerie rue Alsace-Lorraine) : *Au régulateur* (horloger, même rue) ; Un chinois tenant un parapluie et une chinoise portant une ombrelle (marchand de parapluie, même rue) ; *Aux armes de Saintes* (chapelier, même rue) ; *A la grâce de Dieu* (cours National) ; *Au grand Saint-Maurice* (teinturier).

3 Elle n'était pourtant pas absolument inconnue au XVIIIe siècle.

Digitized by Google

libraires spéciaux. L'enseigne au contraire ne disparaît qu'au bout de nombreuses années, mais ne laisse aucune trace.

L'affiche jouit d'un autre avantage très réel, celui d'être toujours mieux dessinée et coloriée, en outre, de ne jamais étaler de ces mots estropiés, si fréquents autrefois, rares mais non introuvables aujourd'hui. Cette liberté d'orthographe nous fait rire ; elle passait inaperçue au yeux du grand public, car on peut dire que jadis tout le monde commettait de nombreuses fautes contre la correction d'écriture des mots. Il y eut cependant, en 1662, des protestations. Les puristes conçurent le projet de réprimer cette habitude déplorable. Ils proposèrent sérieusement de nommer des inspecteurs, qui auraient mission de faire rectifier tous les barbarismes. Molière se moqua d'eux dans les *Facheux*, [1] et la réforme n'aboutit pas.

L'enseigne actuelle, sous le rapport du dessin, laisse beaucoup à désirer. Elle diffère peu de l'ancienne ; elle est ce qu'elle fut de tout temps, le triomphe des barbouilleurs qui font parade d'un talent imaginaire. Le dicton « ce tableau n'est bon qu'à servir d'enseigne » ne date pas d'hier. Vrai au siècle dernier il n'a pas cessé d'être vrai. Du reste quel est l'artiste de profession, quel est l'élève de l'école des Beaux-Arts, quel est le professeur de dessin qui ne repousserait pas avec indignation la proposition de peindre des emblèmes destinés à devenir enseigne ? Il faudrait qu'il fut réduit à la plus affreuse misère avant d'y consentir, et certes le pain ainsi gagné lui paraîtrait bien amer. .. quelle déchéance !.... De grands artistes n'ont pourtant pas refusé de descendre au rang de peintre d'enseigne. Caravage, paya son hôtelier avec une enseigne. On se rappelle la célèbre enseigne de Watteau, celles de Géricault, de Vernet et de Meissonnier. Ce sont d'illustres exemples qui mériteraient d'être suivis de nos jours. La promenade à travers les rues deviendrait moins machinale, l'esprit, les yeux y trouveraient un peu d'agrément . .. Utopie ! hélas ! Rêve creux ! Il faudrait convaincre en premier lieu le marchand qu'il y va de son intérêt à sacrifier quelques louis, alors qu'il ne veut ou ne peut donner que deux ou trois pièces de cent sous.

L'art, il faut le reconnaître, est la dernière préoccupation des

---

1 Acte III scène II.
Ne songez même pas à réformer les enseignes d'une ville, dit La Bruyère.

Digitized by Google

industriels qui font faire une enseigne. Il leur importe pardessus tout de dépenser le moins possible. Ils s'adressent là où ils trouvent satisfaction avec les moindres frais. Ils ont une enseigne, elle est mauvaise, mais elle servira autant qu'une bonne ! Les clients viendraient-ils plus nombreux, si un chef-d'œuvre se balançait au gré du vent au-dessus de leur boutique ?[1]

Nous ne connaissons pas les auteurs des enseignes de Saintes. Est-il besoin de le dire ? Toutefois, Matillon, peintre en bâtiment et portraitiste maladroit du commencement du XVIIe siècle ; Bragny, ce lorrain établi à Saintes, vers 1642, qui interrompait un portrait ou une grande toile religieuse pour tracer des écussons d'enterrement[2], nous semblent hommes à n'avoir pas négligé les profits d'une commande d'enseignes.

Une catégorie de négociants avait le devoir de « lever enseigne ». Les ordonnances les contraignaient même à déposer au greffe de la justice leurs noms, « affectes et enseignes ». Ce sont les hôteliers, taverniers et cabaretiers. Nul ne pouvait vendre sans l'accomplissement de cette formalité. Ils étaient légion. On remarquera, dans la liste que nous donnons, la proportion considérable de logis, hôtelleries et cabarets. Aujourd'hui, celui qui ouvre un débit n'est pas tenu strictement à cette obligation. Cependant, c'est encore la classe de commerçants, c'est même la seule, qui fournit le plus d'enseignes pendantes. Etrange contradiction de notre société ! Elle souffre, elle reconnaît souffrir de l'alcoolisme et elle rend libre, pour ainsi dire, la création des endroits où le mal se propage, elle donne toute facilité d'exploitation, elle tolère qu'un signe aveuglant, bien en évidence, avançant sur la façade de la maison, d'autant plus apparent qu'il n'y en a pas d'autres autour, attire les regards du passant, lui signale de loin l'existence de ces endroits néfastes. Nul ne peut les ignorer.

La disproportion que nous signalons entre les enseignes d'hôtelleries et celles des autres marchands tient, selon nous, à la négligence avec laquelle les notaires rédigeaient leurs actes. Il est hors de doute que tous les marchands possédaient une « marque », et que

---

1 On prétend qu'ils viendraient. Une affiche de Chéret vaudrait cent fois plus, au point de vue produit, qu'une affiche d'un gribouilleur. Certaines *spécialités* en vin, chocolat ou quinquina, devraient leur vogue beaucoup à leur réclame artistique.

2 *Congrès Archéologique de Saintes* de 1894, p. 244.

Digitized by Google

quantité de maisons particulières avaient un signe, statuette de saint, écusson, ornements divers, faute de dénomination[1] onomastique. Nous en trouvons très peu. Les tabellions du XVIIe ont rarement désigné les immeubles, objets du contrat, autrement que par les confrontations, ne prenant même pas le soin de spécifier la rue, si ce n'est en disant, par exemple, la rue qui va et vient de la porte évêque aux Jacobins, de la porte des ponts à l'église Saint-Pierre. Ils nous ont privé, non-seulement des noms de maisons, non-seulement les enseignes de marchands sont rares, mais nous pouvons très difficilement savoir où étaient situées exactement celles que nous connaissons. Nous nous sommes borné à les classer quartier par quartier.

Nous attribuons à la même cause le petit nombre de noms de nos rues. Dans le langage courant, on ne devait certes pas dire la rue qui va de tel point à tel autre, on la désignait nommément. Partout ailleurs, les enseignes ont servi au baptême des voies urbaines. C'est pourquoi l'étude des enseignes offre tant d'intérêt, elle donne la raison d'être de beaucoup d'appellations. Nous ne voyons guère, à Saintes, que les rues Saint-François, des Trois-Princes, du Port-Soleil, du Gros - Raisin, qui aient emprunté leurs noms aux enseignes.[2]

Nous n'avons pas cherché l'origine de chacune des enseignes, ni même leurs sens. Beaucoup d'entre elles se retrouvent au nord, au sud, à l'est, à l'ouest, au centre de la France, voire à l'étranger. Suivant les époques, tel nom jouira d'une faveur universelle. On rencontre actuellement jusque dans les bourgs, des *hôtels de France* ou *du Commerce*, une auberge *du Coq Hardi* ou *des Voyageurs*. Ne

---

1 On sait que dans les villes d'eaux et les bains de mer, toutes les villas et maisons sises en dehors de l'agglomération principale, sont encore désignées par un nom : villa Saint-Anne, villa Marie-Louise, villa Jeanne d'Arc, villa des Tilleuls, etc. Il en est de même à l'entrée des villes. On voit, par exemple, à Saintes, des groupements de petites maisons ouvrières connus sous le nom de leur constructeur. Quelques fois même, ces maisons empruntent leur nom aux évènements politiques : telle, la villa Simonosaki sur la route de Chaniers.

Autrefois, on ne désignait par le nom de famille que les *hôtels* de familes nobles.

2 La rue Croix-Melon ne tira son nom ni d'une enseigne, ni du nom d'un « sieur » Melon, ainsi qu'on l'a dit. Nous aurons occasion de revenir sur ce sujet.

Digitized by Google

voyons-nous pas dans toutes les grandes villes, un *hôtel Terminus*, tous les hôtels s'intituler *grand hôtel*, sur les routes des *rendez-vous des bicyclistes* ?

De même autrefois, l'épée, la croix, le cheval, le soleil, le lion, la couronne, la cloche, la fleur de lys, le plat, associés à divers qualificatifs et aux couleurs blanche, rouge, verte, à l'or et l'argent, furent répandus à profusion. Les enseignes originales de Saintes, spéciales à la ville, sont : *La Fontaine*, *Lhoumeau* (corruption de l'ormeau), *Pontamillon*, *le Suisse*, *Puy Saucet*, *Cabaudière*, *le Douhet*, *la Brèche*, *Porte Evêque*, *l'arbre de Judée*. Leur origine se devine aisément.

Quant à découvrir la partie emblématique de la plupart des quatre-vingt noms de nos enseignes saintaises, nous n'y pensons pas. Une trop large liberté d'interprétation, une trop grande licence au gré de certains esprits était laissée. Là où nous verrions simplement irrévérence de mauvais goût, Boursault, qui ne se posait cependant, ni en dévôt[1], ni en prude, crie au sacrilège et au scandale, se fâche et s'étonne qu'on ne condamne pas à une forte amende un cabaretier qui met un *Cerf* et un *mont* sur une enseigne pour traduire *sermon*. Il appelle allusion criminelle un *cygne* et une *croix* signifiant *signe de la croix*. Il ne contient pas sa colère, menace d'aller chercher le commissaire si on ne supprime, séance tenante, le tableau sur lequel il voit Jésus-Christ arrêté au Jardin des Oliviers et, au-dessous, au *Juste Pris* c'est-à-dire au juste prix. « Je fus si indigné, dit-il, contre le maraud qui avait trouvé cette odieuse équivoque, que je ne pus retenir mon zèle tout indiscret qu'il était. »

Ces ineptes facéties, ces épais calembours trop tirés (qu'on nous permette le mot) par les cheveux, faisaient la joie du peuple. Les beaux esprits du grand siècle en étaient choqués. Nous, nous en ririons, les rechercherions et les collectionnerions avec une avide curiosité.

CH. DANGIBEAUD.

Faubourg Saint-Pallais

LE CHEVAL BLANC, 1690.

LA COURONNE, 1665, 3 juin. — François Saboutin, bourgeois, demeurant à Bordeaux, et Marthe Reaux, sa femme, vendent à

1 Sa gazette fut supprimée parce qu'il plaisanta un capucin.

Digitized by Google

Arnaud Mollis, marchand, le lieu appelé *la Couronne* (tout en ruine), faubourg Saint-Pallais, confrontant d'un côté à la maison et jardin dudit Mollis, d'autre côté à une douhe ou il y a heu d'autre fois un cours d'eau, d'un bout à la rue qui va des pons de la ville de Xaintes au couvent de Madame l'Abbaisse, d'un bout à un chemin qui conduit de la rivière au Perat, moyennant 380 livres.

(*Minutes de Richard.*)

Le Dauphin (logis), 1690.

L'Epée Royale, près la rue des Platreurs. — 1630, Arnaud Maulis, hôte. — 1664, Jean Dandonneau, huissier en l'élection, hôte. — 1699, Paul Simpé, hôte.

La Petite Epée (le logis de). — 1646, Arnaud Molys, hôte. — 1670, André et Pierre Bouyer, frères, architectes du roi à Rochefort, y habitent.

La Fontaine, 1638. — Denis Tapissier, hôte.

L'Image de Saint-Christophe, 1671, 4 juin. — Raphaël Maréchal, procureur au présidial, loue à Nicolas Mestreau, maître-charron, l'écurie de la maison où était autrefois pour enseigne *l'image de Saint-Christophe.* (*Minutes de Cassoulet.*)

Nous la trouvons en 1637.

On connaît le dicton : « Qui verra Saint-Christophe le matin rira le soir. » Cette vue, suivant la croyance commune, préservait de la mort subite. On explique ainsi la multiplicité des images de ce saint. C'était un palladium. Qui sait si le Saint-Christophe sculpté sur le portail de Saint-Pierre n'a pas cette signification ?

L'Image Notre-Dame (logis de), 1666. — Hercule Fleurimon[1], hôte. C'est aussi l'enseigne d'Alexandre Béchet pour qui un faïencier exécuta une gourde souvent citée. (*Recueil* VII, p. 135.)

Enseigne très répandue au moyen âge, elle existe encore dans plusieurs départements.

Le Lion d'Or, 1650. — Elie Papillon, hôte, 1675.

C'est une des enseignes les plus fréquentes, partout, avec *la*

---

1 A la même époque, en 1663, un Jean Fleurimond, sieur des Ormonts, un parent, sans doute, d'Hercule, tenait à Brizambourg le logis de l'*Image Saint-Louis.*

En 1578, une maison, à Ecoyeux, porte l'enseigne « à l'*Image Notre-Dame* ».

Digitized by Google

couronne, le cerf, le soleil, la croix blanche, le cheval blanc, le cigne, l'écu de France, la croix d'or, l'épée, les trois rois, la boule d'or. On connaît un lion d'or, en 1339.

Lhoumeau (logis de), 1690.

Notre-Dame (le logis de), 1665, 1690.

Le Pelican, 1647, à côté de *l'Epée royale.*

« Ils vinrent chercher au logis du *Pellican*, dit Samuel Robert, chez la dame Ollive, proche le logis de *l'espée royale*, et ne les ayant treuvés la furent en ville à l'hostellerie *de Saint-Jullien*, chez les pères Jacobins. » (*Archives* XI, p. 355.)

(*Voir plus bas quartier Saint-Pierre.*)

Le Plat d'Etain, 1665, 1682, 9 juin. — Jacques Limousin, prêtre, prieur de Sainte Constance, demeure au faubourg Saint-Pallais, en sa maison du *Plat d'Etain.* (*Montillon.*)

Le Portail d'Allemagne. — Un bâtiment portait ce nom en 1682, au faubourg Saint-Pallais. (*Minutes de Montillon.*)

En 1787, on trouve en Saint-Pallais le *lieu* appelé le Portail d'Allemagne.

Le Pontamillon, 1681, 8 juin. — Nom d'une maison.

Les Quatre Fils Aymon, 1608. — Nom d'une auberge.

« Hospitans, dit Zinzerling, (*Iodoci sinceri itinerarium galliae*, 1655), aux *Quatre Fils Aymon*, au bourg des Dames.

Voir dans le *Magasin Pittoresque*, 1851, p. 93, la gravure d'une enseigne des *Quatre Fils Aymon*, à Evreux, du XVIe siècle.

La Roue (logis de), 1690.

Saint-Paul (le logis de). Paul Simpé, hôte, 1699.

Le Suisse, 1681. — Nom d'une maison.

Les Trois Marchands. — Antoine Surgère, hôte (1675). — Hôtel, en face les Sainte Clair, an V.

Les Trois Perdrix, 1675. — Il n'est pas sûr que cette enseigne fût en Saint-Pallais.

La Truite, 1675.

La Truite Royale (logis de), 1675. — Marie Mercier, hôtesse, 1692.

S'il faut juger du rang de l'hôtel par la qualité des gens qui y

Digitized by Google

descendaient, voici un nom qui nous donnera une bonne idée de la *Truite Royale*. C'est là que le 24 novembre 1676, Paul de Senecterre, seigneur de Saint-Victour, Brillac, Usson, habite. Il est à Saintes pour signer le contrat de ferme d'Usson.

Autrefois, surtout lorsque le vieux pont existait, on pêchait dans la Charente des truites plus souvent qu'aujourd'hui. — Est-ce là l'origine ?? Il existait des *truites royales* ailleurs.

Paroisse Saint-Michel

La Brèche, 1648. — Dans la succession d'André Tabourin, frère du chanoine, se trouve « la petitte maison appellée de La Brèche, située en la présante ville en la paroisse de Saint-Michel. »

(*Minutes de Limouzin*, 24 mai.)

Le Douhet 1611, 10 juillet. — Laurent Queu, conseiller au présidial, sieur du Chatelard, loue à Claude Aigron, marchand, une maison, servant d'étable, *appellé vulgairement le Douhet*, dont jouissait ci-devant Guillaume Pitard, paroisse Saint-Michel, confrontant d'un bout, et par derrière à la maison et « estable » du sieur Queu, d'autre bout à la rue qui conduit de la poissonnerie vers Saint-Pierre et vis-à-vis de la maison ou demeure M. Dusault, conseiller, d'un côté à la maison de feu Maurice Coudreau et d'autre côté à la venelle en laquelle ledit sieur Queu à sa sortie par derrière.

(*Minutes de Sanson.*)

Les Fleurs de lys, 1745.

Le Gros Raisin (logis), Grand'rue, 1675, 1685. — Jacques Loyer, hôte, rue de la Souche, 1699.

La Grand Estable, paroisse Saint-Michel, 1612.

(*Bulletin*, I. p. 357.)

La Maréchaussée. 1420, 14 avril..... « leur a assigné dix soulz de rente sur la maison ou Mareschaucie que tient à présent la dite Jehanne de Bruves, vefve dudit feu Pierre de Saint-Lor, assize en la cité de Xainctes, en fieu de non Denis, tenant d'un cousté aux vergiers et maison de feu Constans Vigier et de l'autre cousté à la rue publique qui vait aux murs de ladite cité par devers la Triperie. »

(*Archives de Saint-Pierre.*)

Palais royal, 1740, Jean Neau, hôte. — De même que dans certains chefs-lieux de cours d'appel on trouve un hôtel du Palais

Digitized by Google

(de justice) rien d'étonnant à ce qu'un hôtellier du XVIIIe siècle ait emprunté au bâtiment où siégeait le présidial, le nom de son logis.

En 1600 et 1607, la rue de La Souche portait le nom de rue du *Pigeon blanc*, probablement à cause de la présence d'une enseigne existant dans la rue. Nous devons dire cependant que nous n'avons jamais rencontré ce nom autrement que comme nom de rue.

La Pierre de Marbre. — La maison vulgairement appelée la *Pierre de marbre*, en la grand'rue, est louée à Jean Sillor, chirurgien, 1690. Claude Lestellier, cordonnier, afferme à Jean Rivet, chirurgien, une maison, paroisse Saint-Michel, *vulgo la pierre de marbre*, proche la poissonnerie.

(*Minutes de Feuilleteau.*)

Jean Lestellier, aîné, marchand à Royan, au nom de son père, Claude Lestellier, cordonnier, et Jean Lestellier, clerc tonsuré, son frère afferme à Jean Emond, marchand bonnetier, une maison appelée la *Pierre de marbre*, confrontant au levant à la rue qui descend au port Mouclier, d'autre côté à la maison de Tapon, au midi à la grand'rue qui conduit des ponts au canton des forges, par derrière aux héritiers Ant. Audouin. 1717, 17 décembre.

(*Minutes de Marsay.*)

Saint-Jacques, 1673, 15 mai. — Vente d'une maison, autrefois appelée *Saint-Jacques*, confrontant au levant à la rue qui va du couvent des Récollets à la Poissonnerie, du midi, au sieur Gourdon, du nord, à Marguerite Heriaud, au couchant, au sieur Peignan, ci-devant élu. (*Minutes de Gillet.*)

Les Trois Rois, 1650, 26 janvier. — Existaient en 1574. (*Documents*, p. 256). — Jean Regnauld, conseiller, lieutenant criminel en l'élection, Marie Brelay, veuve de Pierre Roy, Pierre Lecomte, sieur du Bois, et Pierre Belloquin, boulanger, les dits Regnauld et Brelay, chacun pour une moitié, comptent avec le sieur du Bois et Belloquin, locataires de la maison appelée *les Trois Roys*, paroisse Saint-Michel, les loyers que ceux-ci peuvent devoir.

(*Minutes de Dexmier.*)

1671, 25 juin. — Partage entre Catherine Monnier, veuve de Pierre Gorribon, conseiller au présidial de Marennes, et Suzanne Gasteuil, veuve de François Brelay, greffier de la chancellerie du

Digitized by Google

présidial de Saintes, d'une maison, au lieu des *Trois Rois*, confrontant à celle des héritiers de François Roussaud, d'autre côté à M. Michel, ci-devant élu, d'un bout, aux héritiers Guillebon, d'autre bout, à la rue qui conduit de la place Saint-Pierre à la Grande-Rue.

Il est dit ailleurs : une maison proche et devant l'église Saint-Michel autrefois appelée les *Trois Rois*. (*Minutes de Richard.*)

C'est un des plus vieux noms d'enseignes connus puisqu'il existait en 1027 à Bâle. On sait que ces trois rois sont les rois mages.[1]

Paroisse Sainte-Colombe

L'Aigle d'Or, 1615, 17 octobre. — Jean Deschamps, marchand, loue à Guillaume Rothin, greffier des enquêtes au présidial, une maison située rue qui va de la grand'rue sur les murailles, confrontant, d'un bout, à la maison de M. Bouyer (?), avocat, d'un bout et d'un côté, à la maison où pend pour enseigne *l'Aigle d'Or*, d'autre côté à la dite ruette. (*Minutes de Bertauld.*)

1612, 10 mai. — Delaunay fait déclaration d'une maison, paroisse Saint-Michel, confrontant à l'escurie appartenant aux héritiers feu Debec, appelée l'*Aigle d'Or*, et d'autre bout à la rue qui va au Puy Perou autrement appelé La Brèche. (*Minutes de Sanson.*)

La Carpe (logis de), en la Grand'Rue, paroisse Sainte-Colombe, 1682. (*Minutes de Gillet.*)

On trouvera une enseigne de ce nom à Orléans, reproduite dans le *Magasin Pittoresque*, 1851, p. 92.

Le Grand et le Petit Saint-Julien, Hotellerie de Saint-Jullien (1647). — Charles Brechet, sindic du couvent des Jacobins, afferme à Jean Minbielle, aubergiste, toutes les maisons et appartenances qui composent le *Grand* et le *Petit Saint-Jullien*, situées en la ville de Saintes, joignant le couvent, 1727, 3 mars.

Alias, 18 janvier 1726. Maison située devant la boucherie.

Maison où pend l'enseigne de Saint-Jullien, 1742. Metivier, hôte. (*Minutes de Senné.*)

Il est à peine besoin de rappeler que les hôtelleries de ce nom voulaient s'assimiler au refuge créé par la charité de saint Jullien l'hospitalier.

---

1 Notre rue de la Comédie s'est appelée rue des *Trois Maries*. Est-ce à cause d'une enseigne ?

Digitized by Google

L'Image Saint-Jullien (auberge de), 1751, en la paroisse Sainte-Colombe. — Semble être la même hôtellerie que le *Grand et Petit Saint-Jullien.*

La Table Royale, dans la Grand'Rue. — 1675, Antoine Monvoisin, hôte. — 1708, Catherine Jean, veuve du précédent. — 1742, Dupinier, aubergiste. — 1780, Croizet, hôte.

C'était une des hôtelleries les mieux fréquentées de la ville.

Paroisse Saint-Pierre

La Croisette. — Nom d'une maison, près des Récollets, qui fut habitée par Marguerite Rivier, veuve de Louis de Malleville, écuyer, sieur de La Fosse, lieutenant d'une compagnie entretenue à Brouage. Celle-ci légua au couvent la somme de 2.000 livres pour l'achat de cette maison. (7 juin 1631). (*Minutes de Sanson.*)

Le Dauphin Couronné, 1772 porte Saint-Louis. Rue des Ballets, 1780, 25 mars. — Jean Baptiste Faure, curé de Saint-Maure, promoteur de l'officialité, titulaire de la chapellenie de Mathurin de Podio, desservie dans l'église des frères prêcheurs, afferme la maison en dépendant, sise rue des Ballets, confrontant du levant à la rue, du couchant à l'auberge où pend pour enseigne le *Dauphin Couronné*, et aussi du midi, du nord aux héritiers Pacaud.

(*Minutes de Maillet.*)

Le Four (1678), près de la Chanterie.

Le Petit More, 1643, 2 septembre. — Charles Rataud, curé de Saint-Fort-sur-Brouage, passe contrat avec Barthélemy Boucherie, charpentier, pour réparations à faire à la maison appelée *Le Petit More* située à la montée du château. (*Minutes de Maréchal.*)

Paroisse Saint-Maur

Les Bons Enfants, 1676. Rue des Ballets, 1723.

La Cour Royale, 1717, 3 septembre. — François Huon, seigneur de l'Isle de Rosne, conseiller, ancien lieutenant particulier au présidial, vend à Pierre Gravouil, maître boulanger, la moitié d'une maison, sise au bout de la rue Saint-Maur, consistant en une petite cave, boutique, four, chambres basses, une cour derrière, confrontant le tout, au levant, au canton public qui va de la rue des Ballets à la porte Saint-Louis, au couchant, au rocher de la citadelle, du

Digitized by Google

nord, à la maison où pend pour enseigne *La Cour Royale*, du midi, à la maison des demoiselles de Beaumont ; tenue à rente de l'évêque.

Même jour. — Jeanne Huon, femme de Joseph de Beaumont, chevalier, seigneur de Jauvelle, demeurant à Jauvelle, paroisse de Chadenac, afferme au même la moitié d'une maison, faisant le complément de l'autre moitié de la maison qu'il a acquise de François Huon. (Mêmes confrontations.) (*Minutes de Marsay.*)

Le Fort Louis, 1742. — Vente d'une maison appelée le *Fort Louis* située près la porte Saint-Louis, confrontant, au midi, à la rue qui conduit de la porte Saint-Louis au grand jardin.

(*Minutes de Gougnon*, 1742, n° 120.)

Le Pelican, 1675, rue Saint-Maur. — Est ce l'enseigne d'une auberge, d'un cabaret, d'un logis ? Le choix est étrange, car les aubergistes, les cabaretiers du XVIIe siècle ne devaient pas plus que ceux du XIXe imiter le beau dévouement du pelican et ouvrir les flancs de leurs barriques de vin par pur amour du client. Peut-être, convient-il simplement de le prendre dans le même sens ironique que l'annonce :

Ici, demain.
On boira pour rien.

ou bien encore celle-ci accompagnant un coq peint :

Crédit on fera
Quand ce coq chantera.

La Maison de Pisany, 1553, 21 août. — Pierre Gadros, prêtre, fait déclaration devant le maire de Saintes des biens qu'il détient. Paie pour une maison confrontant d'une part à la maison que tient le sieur de Brassaud appelée la *Maison de Pisany*.

(*Archives de Saint-Pierre.*)

La Porte Evêque, 1714, 12 août. — Françoise Aigron, veuve de Jacques Lassire, receveur des aides à Pont-Labbé, afferme à Charles Mautret, boucher, demeurant à Saint-Palais, une maison appelée *Porte Evêque*, paroisse Saint-Maur : « Les dittes chambres estant au-dessus de la Porte-Evesque qui confronte du costé du levant à la maison de la demoiselle Seuillet... du costé du nord à la maison de Barthélemy Blanc, fourbisseur, et à la rue publique qui conduit de

Digitized by Google

la porte Saint-Louis à l'église des R. P. Jésuites, du midi, à la maison de la dite Seuillet ». (*Minutes de Marsay.*)

Le Soleil, 1611. — A donné son nom au port qui était en-dessous de la maison où pendait l'enseigne. La ruette reçut le nom de rue du Port-Soleil, aujourd'hui Port-Sô.

1615, 16 janvier. — Procès-verbal de visite des réparations faites à la maison de Marie Cotard, veuve de Odet Danot, sergent royal, confrontant à la maison de Jacques Jalais, avocat, d'autre côté à la venelle commune entre la dite maison et le logis où pend par enseigne *Le Soleil*, d'un bout à la rue publique qui va de la Porte-Evesque à l'église Saint-Pierre. (*Minutes de Bertauld.*)

1671, 21 juillet. — Charles Eschasseriaud, sieur du Ramet, et Moïse Eschasseriaud, sieur du Ramet, demeurant en la paroisse des Gonds, agissant au nom de Pierre Eschasseriaud, sieur de Vallée vendent à Mathurin Balliste, curé de Saint-Hilaire de-Villefranche, une maison, vulgairement appelée *Le Soleil*, située rue Saint-Maur, confrontant par devant à la rue, par derrière aux murs de la ville, au port du Soleil et d'autre côté à la maison de Marion, maître apothicaire. (*Minutes de Richard.*)

1692, 25 juillet. — Jeanne Gregoireau, demeurant à Jarlac, paroisse de Montils, afferme à Marianne Duhamel, sa nièce, sa maison, située rue Saint-Maur, confrontant par devant à la dite rue, par derrière aux murailles de la ville, d'un côté à la ruette du Port du Soleil, et d'autre côté, à la maison de M. Michel Gourgue, procureur. (*Minutes d'Arnauld.*)

1713, 13 mai. — Marie-Elisabeth de Saint-Légier, veuve de Antoine Guinot de Boisrond, Moraigne, cède à Etienne Laplanche, bourgeois et marchand de Saintes, l'arrentement fait audit seigneur de Boisrond, par contrat du 29 avril 1698, reçu Arnaud [1] par Pierre Boulois, boulanger, de la maison appelée *Le Soleil*, rue et paroisse Saint-Maur. (*Minutes d'Arnauld.*)

Faubourg Saint-Vivien

Les Bons Enfants. — Hôtellerie, 1622, près de Saint-Saloine.

Le Chateau Gaillard. — Ferme des bâtiments appelés le *Château Gaillard*, en le fief du Trésor, paroise Saint-Vivien, 1650, 30 avril. (*Minutes de Limouzin.*)

1 N'est pas aux minutes.

Digitized by Google

Le Cheval Blanc. — Arthur Horryon, hote du *Cheval Blanc*, hors la ville de Xaintes, estant au bourg et paroisse Sainct-Maurice-les-Xaintes (1553). (*Archives de la Saintonge*, X., p. 85.)

Cette enseigne existe aussi à Saint-Pallais.

Enseigne, très fréquente encore de nos jours, à laquelle il serait bien difficile d'assigner une étymologie ou de fixer une origine. On la rencontre partout. Toutefois, rappelons que jadis le cheval blanc avait sa place dans les fêtes publiques, et qu'un cheval blanc flatte plus l'œil qu'un cheval pie, pommelé, gris ou brun.

L'Image du Petit Saint-Jean, 1642, 12 mai. — Jean Delagarde, maistre pastissier et hôte du logis. (*Archives de Saint-Pierre.*)

1698. — Jean Chesnier, hôte.

Elle était à l'entrée de la Berthonnière, en Saint-Vivien. En 1745, l'infante d'Espagne passe à Saintes, se rendant à Paris. On la harangue devant l'auberge du *Petit Saint-Jean*, le régiment de la ville forme la haie depuis la porte Saint-Louis jusqu'à l'Evêché.

La maison du Puy-Saucet, 1629.

Le Signe de La Croix. — Ancienne auberge (1773).

(*Minutes de Maillet.*)

Il paraît que cette enseigne, très ancienne et très répandue, était le plus souvent formée d'un cygne et d'une croix.

Les Trois Chênes, 1668, 1676. — Fontaine, hôte.

(*Minutes d'Arnaud.*)

Faubourg Saint-Eutrope

L'arbre de Judée, 1679, 20 décembre, Pierre Hotreux, marchand, afferme à Guillaume Desmarsat, homme de labeur, une maison avec jardin haut et bas, situés au lieu des Monards, appelé *l'arbre de Judée* (*Minutes de Montillon.*)

1704, 6 juillet. — Jean Ruppe, marchand, aubergiste du logis de *Saint-Martin*, sous afferme à Pierre Guérin, jardinier, demeurant au jardin de *l'arbre de Judée*, paroisse Saint-Eutrope, le jardin dudit lieu de *l'arbre de Judée* (*Minutes de Prouteau.*)

La Cabaudière, 10 septembre 1666. — *La Cabaudière* en la montée de Saint-Macou.

Jean Guerineau, marchand blanconnier, vend une petite maison située (on a effacé montée de Saint-Macou) proche *La Cabaudière*,

Digitized by Google

en la seigneurie de Saint-Eutrope, confrontant d'un bout à la maison de Guerineau, appelée *La Cabaudière*, d'autre côté à une ruette qui conduit au jardin dudit Guerineau, d'autre à une autre ruette qui conduit à la rue publique. (*Minutes de Maréchal.*)

Les 24 et 28 décembre 1787, Pierre Baudry, marchand, fait faire la visite d'une maison, sise à l'extrémité du faubourg de la Bertonnière, sur le lieu appelé *La Cabaudière*, paroisse Saint-Eutrope, dans laquelle, en 1781 et années suivantes, jusqu'en octobre 1787, logèrent 50 ou 60 soldats du régiment d'Agenais, en garnison à Saintes. (*Minutes de Chety.*)

Le Chai noir. — Situé aux Roches, autrement appelé *dans la grand cour* 1669. (*Minutes de Maréchal.*)

Le Chapeau rouge. — Hôtellerie tenue en 1648 par Alexandre Billaud, notaire royal. (*Minutes de Limouzin*), 10 janvier.

Bulletin I, p. 265 (on a imprimé à tort *Chapperon rouge.*)

Le Cheval Blanc, 1699. — Le logis anciennement nommé *le Cheval Blanc*, paroisse Saint-Eutrope, confrontant au jardin de *la Cloche*, d'autre côté à la maison de *la Tête Noire*, d'un bout à la rue qui va de la porte Saint-Louis aux Monards.

(*Minutes de Prouteau*, n° 181.)

Le Cigne Couronné, 1727, 28 juin. — Clément Fleurant afferme à Jean Lapain, marchand-cabaretier, une maison sise au faubourg de La Bertonnière, « où pant pour enseigne *Le Signe Couronné*, » sans confrontation. (*Minutes de Prouteau.*)

L'opinion que le cigne était de bon augure pour les voyageurs a contribué à répandre cette enseigne.

La Cloche. — La Cloche d'Or devait être un hôtel renommé à la fin du xviie siècle, placé au bas de la rue Saint-François. (Voir les confrontations données au mot *Sirenne*).

Marie Sauvestre, hôtesse (1675). — 1691, 7 août, Sébastien Lopès (*Alias* Lopès de Pas), marchand à Bordeaux, « en ce moment à Saintes », fait faire vérification des marchandises achetées à Nantes, lesquelles sont déposées au devant du logis où pend pour enseigne *La Cloche*, faubourg Saint-Eutrope. (*Minutes de Dalidet.*)

Le 8 octobre 1692, vint y loger un prince de Danemark.

10 octobre 1692. — Louis Durand, messager de Saintes en celle de Paris, ayant ordre de Anne Boucher, veuve de Louis Blavette,

Digitized by Google

vivant conducteur général des princes et seigneurs étrangers, lequel a dit et déclaré qu'il est adverty que mercredy dernier, 8 du courant, il arriva en cette ville un seigneur prince de Danemarc qui fut loger au logis où pant pour enseigne *la Cloche d'Or*, et en parti le lendemain 9 du même mois, et comme ledit Durand désire pour l'intherest de laditte damoiselle Blavette de savoir qui estoient à sa conduitte, qui est à l'insu de laditte damoiselle, requerant pour cest effet ledit notaire ce vouloir transporter audit logis de *la Cloche d'Or* pour prandre la déclaration de Margueritte Papillon, veuve de Alexandre Jean, hostesse du dit logis, et en dresser le présent procès-verbal, attandu que la conduite des dits seigneurs et princes estrangers est rézervée à laditte damoiselle Blavette, ce qu'ayant acordé audit sieur Durand et y estant arrivé ledit notaire auroit requis et interpellé laditte Papillon de donner la déclaration sur ce que dessus, parlant à elle qui a dit qu'il est vray que ledit seigneur prince de Danemarc vient prandre son logement en sa maison, au faubourg de Saint-Eutroppe du dit Xaintes, ledit jour mercredy dernier, au soir, estant conduit par deux charretiers de la ville de Bordeaux, l'un nommé Saintonge et l'autre André Cucq, un carosse attellé de quatre chevaux appartenant auxdits charretiers, aveq quatre chevaux quy estoient attelés au carosse du dit seigneur prince, lesquels chevaux appartenoient audit Xaintonge et André quy faisoient la conduite du dit seigneur prince, la despance desquels huit chevaux fut payée à laditte Papillon par lesdits charretiers aussy bien que la leur et celle d'un vaslet qu'ils avoient aveq eux et luy dirent qu'ils alloient conduire ledit seigneur prince jusques à La Rochelle.... (*Minutes de Marcouiller.*)

1697, Marie Papillon, veuve d'Alexandre Jean, hôtesse de *La Cloche.*

1726, 9 octobre. — Procès-verbal de visite, à la requête de Louis Papillon, aubergiste, où pend pour enseigne *La Cloche d'Or*, au bourg Saint-Eutrope, de l'écurie du dit lieu de *La Cloche* (*sic*) ci-devant occupée par un certain nombre de chevaux du régiment de La Feronnais qui est resté en quartier d'hiver à Saintes.

Le Coteau.[1] — Ce nom n'est pas une enseigne, nous pensons cependant bien faire en le plaçant ici.

1 Ce mot signe motte, jardin, ainsi que le prouve un texte de 1612 (*Archives*, t. XI, p. 122.

Digitized by Google

1557 juin, M. Sorin, marchand boucher et Marie Jouhaude, sa femme, demeurant à la Berthonnière donnent aux choristes de Saint-Pierre et à Sébastien des Rouziers, maître de la psalette, 30 sous de rente annuelle pour vingt livres tournois que leur ont remis lesdits, en trois écus sols, trois pistollets ung angellot deux testons et le restant faisant la somme de 20 livres en realles. Cette rente est spécialement constituée sur une maison, jardin et leurs appartenances appellée le Cous... lx (*le mot est rongé mais il doit y avoir le Cousteaulx*) scytuée à la Mothe de Sainct-Macoul, seigneurie des Rabaynières, confrontant d'un bout au chemin par lequel on va de la Berthonnière à Saint-Macoul d'autres bout au jardin de Etienne Gentil d'autre côté à une maison appartenant audit Sorin et d'autre côté à une maison et jardin de Marie Restaud. *Bourgeois, notaire.*

(*Archives de Saint-Pierre.*)

En 1769, Gabriel Dominique de Bretinaud y habitait.

La Croix blanche. — 1701, 1 aout, Marguerite Aymard, veuve de Nicolas Beraud, garde des sceaux en la cour des aides, adjudicataire des biens de feu Louis Yon, sieur de la Tessonnerie, situés à Saint-Eutrope, afferme à Marie Vincendeau, veuve de Charles Lefort, la maison « ou pandoit ci-devant pour enseigne la *croix blanche.* »

(*Minutes de Prouteau.*)

On la trouve dès 1553 (*Archives*, II, p. 325.)

La Croix verte, à Saint-Eutrope ; avant 1598 (*Archives*, II. p. 341.)

L'Ecu de France, 1697. — Pierre Fleuran, hôte du logis ou pend pour enseigne *l'Ecu de France*, sous le clocher de Saint-Eutrope.

(*Minutes de Prouteau.*)

L'Egalité (hôtel de), faubourg de la Montagne, près le pont des Monards (an III)

La Fleur de lis, au lieu des Monards, 1775. (*Minutes de Maillet.*)

Cette enseigne d'hôtellerie se retrouve à Saintes en 1574 (*Documents*, p. 256.)

Les hôtels de Saintes avaient-ils la même réputation que ceux de Fontainebleau à la fin du XVIe siècle ? Nous l'ignorons, mais voici quelques vers curieux, extraits de la dédicace du *Paysan françois.*

Digitized by Google

Lorsqu'a Fontainebleau distant de mon village
Six lieues j'allay, Madame, vous y pensant trouver
Pour ce discours rustic, mais bon, vous présenter,
Tel que j'avois ouy ailleurs qu'au labourage,
Logeay au *Dauphin*, à petit hostelage,
Ne pouvant à *l'Escu* pour y peu despencer,
Ny à la *Fleur de lys*, car il y fait trop cher,
Hostellerie des grands, non des gens de village.

La Foret d'Orléans, maison au faubourg de la Bertonnière, paroisse de Saint-Vivien en 1665.

La Galère, 1701, 20 janvier. — Pierre Fleuran, marchand, afferme à Isaac Michel, avocat, demeurant à Diconche, la maison située au faubourg de La Berthonnière, vulgairement appelée « *La Gallère* » confrontant d'un bout, au midi, à la rue publique qui fait séparation des seigneuries de Saint-Eutrope et Saint-Vivien, d'autre bout, du midi (*sic*), à la rue publique qui conduit de la porte Saint-Louis au canton de la *Croix Blanche* (*Minutes de Prouteau*, n° 7.)

L'Image de Saint-Jean, cabaret, à l'entrée de la Bertonnière, 1676.

Le Lion d'Or — Le Mortier d'Or — Les Sirennes, 1699, 24 avril. — Jean Reveillaud, ci-devant procureur au présidial, demeurant à Champgrelou, vend à Elie Tabois, marchand, une maison appelée autrefois *Les Serennes* et présentement *Le Lion d'Or*, confrontant par devant à la rue qui conduit de l'église Saint-Eutrope à la porte Saint-Louis, des deux côtés à autres maisons, par derrière à la ruette de la fontaine de *La Cloche* à la rivière de Charente ; plus une motte confrontant à une muraille du jardin du logis de *La Cloche*, de l'autre côté au dit chemin de ladite ruette, par derrière à un ruisseau à la fontaine de l'Abarée.

(*Minutes de Prouteau*, n° 71.)

(*Voir plus haut quartier Saint-Pallais.*)

1700, 29 décembre. — Eustelle Dalvis, veuve de Jean Reveillaud, procureur au présidial, Jean Reveillaud, conseiller élu, Eustelle Reveillaud et Michel Reveillaud, procureur, vendent le logis où pend pour enseigne *Le Mortier d'Or*, appelé anciennement *Le Lion d'Or*, faubourg Saint-Eutrope, confrontant à la veuve du sieur Méthé, par devant à la rue publique qui conduit de la porte de Saint-Louis au présent bourg de Saint-Eutrope, et l'écurie qui en dépend confronte

Digitized by Google

d'un bout à la ruette qui descend de la fon de *La Cloche* au fleuve de Charente, et la motte se confronte à ladite ruette, d'autre côté au cours d'eau qui descend du lieu des *Monards* au fleuve de Charente, d'un bout à ladite Charente. (*Minutes de Prouteau*, n° 168.)

1553, 19 août. — Pour le jardin et maison de *La Madeleine*, M. de Saint-Suplice, prieur de Saint-Macoul, doit la rente foncière.... tenant d'un costé au jardin du prieur, d'autre coté aux Mothes du Savary, d'un bout sur le grand chemin par lequel on va et vient des jeu de boulle à Saint Eutrope. (*Archives de Saint-Pierre.*)

La Madeleine, 1554, 19 février. — Une maison sise en la terre et seigneurie du prieuré de Saint-Macoul-les-Xaintes, confrontant « d'un costé au jardin du prieuré, d'un bout au chemin par lequel on va du bourg de Saint-Macoul vers le jeu de boulle. »

(*Archives de Saint-Pierre.*)

Le Mortier d'Or, 1605. — Sanxay, apoticaire, hôte.

La Notre-Dame, 1697, 10 novembre. — Renée Fort, veuve de Jacques Guilbaud, marchand, demeurant aux Roches, afferme à Pierre Bellou, marchand, demeurant à Tonnay-Boutonne, une maison, aux Roches, « ou se pant pour enseigne la *Nostre-Dame* » avec le jardin. (*Minutes de Prouteau.*)

Le Patarin, 1662, 22 novembre. — Claude Latache, échevin, vend à Jacques Guillebaud, arquebusier, demeurant au faubourg Saint-Eutrope, une maison, sise au lieu de La Roche, paroisse Saint-Eutrope, tenue à rente de la seigneurie de Saint-Eutrope, confrontant d'une part au grand chemin qui va du faubourg la Bertonnière aux moulins de Lucérat, d'autre côté au sentier qui va du faubourg au fief de Puiraveau, d'autre côté au midi à la maison de Marie Gautier plus une « aubarède », devant la maison appelée *le Patarin* confrontant.... d'un côté à la Charente, d'un bout à un lopin de terre appartenant à Latache comme mari de Catherine Gendron, fille de Louis, vers le midi au port commun de la seigneurie, d'autre bout audit chemin ; plus le dit lopin de terre à la réserve du droit de port, lequel port est de 8 pieds de large sur le bord de la Charente et de 14 proche le grand chemin. (*Minutes de Prouteau.*)

Le Petit Paris (logis), 1697. — Pierre Tabois, hôte.

(*Minutes de Prouteau.*)

Digitized by Google

Le Porc épic 1692, 30 décembre. — Pierre Garnier, greffier de la châtellenie de Corme-Royal, y demeurant, afferme à Jean Sorin, voiturier, la maison appelée le *Porc-épic*, sise au faubourg Saint-Eutrope 22 livres par an. (*Minutes d'Arnauld.*)

Elle existait en 1598, on la trouve dans les confrontations des fours banaux de Saint-Eutrope (*Archives* II. p. 339.)

Saint-François, 1684, 27 avril. — Jeanne Brotraud, veuve de Charles Blanchet, marchand, demeurant au village de Baudin, paroisse Saint-Eutrope, donne à son fils, Charles Blanchet, archer de la viceséneschaussée, une maison logeable au faubourg Saint-Eutrope, vis-à-vis le logis où pend pour enseigne *Saint-François.* (*Minutes de Montillon.*)

Cette enseigne a donné son nom à la rue.

Saint-Martin, 1700. — Jean Vignole, marchand, afferme le logis où pend pour enseigne (*blanc*) *de Saint-Martin* situé paroisse Saint-Eutrope, qui joint la ruette qui va des *Monards* à la grand fond. (*Minutes de Prouteau.*)

Jean Ruppe, hôte du logis de *Saint-Martin.*

Saint Martin est le patron des buveurs. De nombreux dictons l'attestent :

A la fête Saint-Martin,
Tout le moût est en bon vin.
A la Saint-Martin
Faut goûter le vin,
Notre-Dame après
Pour boire, il est prêt.

A Saint-Roc, 1646. — Enseigne bien connue d'un cabaret, sur le bord de la Charente, près de Lucérat.

Les Sirennes, voir le Lion d'or.

Les Trois Merles (logis) touche le cimetière des protestants, 1676.

Les Trois Princes. — Hôtellerie en la Bertonnière appartenait, en 1788, à Louis-Nicolas Lemercier.

Il y avait une autre hôtellerie de ce nom rue de la Grande Boucherie, en Sainte-Colombe.

Une rue de Saintes porte le nom de cette enseigne.

Digitized by Google

Un Tombeau du XIII-XIVe Siècle

Dans le déblayement des ruines de l'abbaye de Saint-Séverin, près Dampierre-sur-Boutonne, et dans l'emplacement des anciens cloîtres, on vient de rencontrer plusieurs sépultures, recouvertes de larges dalles, une seule de ces pierres tumulaires, en raison de l'effigie dont elle est ornée, et de l'inscription qui l'entoure, offre un certain intérêt. Légèrement trapézoïforme, elle mesure 2 m 02 c de longueur, et de largeur : 0,95 c à la tête ; 0,85 c au pieds. Epaisseur environ 0,20 c.

Sur la surface plane, est représenté au trait, et assez profondément gravé, un personnage revêtu des ornements sacerdotaux. Les plis de la chasuble sont fortement accusés, disposés symétriquement ; les deux mains se croisent sur la poitrine ; la tête, appuyée sur un coussin quadrillé de trèfles, est coiffée de la calotte traditionnelle, en-dessous de laquelle les cheveux se rangent en couronne sur le front, et descendent des tempes en mèches longues et abondantes. Les yeux sont fermés ; sous les pieds, un chien. Un trilobe à arc brisé au sommet, retombant sur des chapiteaux taillés en doucine et posés sur des colonnettes à base ornementée, encadre le personnage. Dans chaque écoinçon, à droite et à gauche, un ange, ailes éployées, tient un encensoir. Le dessin est d'assez bonne facture.

On sait que les pierres tombales gravées au trait devinrent communes dès le commencement du XIIIe siècle. On y rencontre généralement toutes les particularités que nous venons de signaler. Si nous observons en outre, que, pendant longtemps, l'effigie du défunt ne rappelle aucun des caractères de la mort ; que ce n'est seulement que dans le cours du XIVe siècle, que le défunt commence à être représenté mort ou endormi, avec les yeux fermés ; que la pierre tombale ne conserve plus alors la forme du trapèze ; que les anges thuriféraires deviennent fort rares, tandis que le trilobe se charge d'une foule d'ornementations, l'on se convaincra sans peine, que la sépulture dont il est présentement question, remonte à la fin du XIIIe siècle, ou, tout au plus, au commencement du XIVe

Le type des caractères — profondément creusés, et d'une dimension de 0,03 c — qui composent l'inscription latine, circonscrite entre deux traits, formant bordure autour de la pierre, et

Digitized by Google

enserrant le tout, ne peut d'ailleurs que confirmer notre opinion.

Cette inscription ou épitaphe compte cinq vers hexamètres. Une croix grecque, pattée, et cantonnée de six points, en indique le commencement, au-dessus de la tête du personnage.

Quelques remarques s'imposent.

1° Vers. — Le premier *quem* est écrit sans U, et sans aucun signe abréviatif ; dans le second *quem*, pas de M, mais un signe abréviatif en forme d'oméga majuscule, qui reparaît au-dessus de *plangere*, pour suppléer à l'absence du N, et sur la finale de *gratu* pour *gratum*. La syllabe *re*, de *plangere*, est omise ; un signe en volute, ou point d'interrogation, en tient lieu.

2° Vers. — Le M est remplacé par le signe en oméga dans *quem* et *simplicitas* ; idem pour le N de *reddunt*. Le Q suivi de trois points = *que*, lié à ce dernier mot, est mis au cinquième pied, pour le besoin du vers..... passablement tourmenté d'ailleurs.

3° Vers. — Le signe en oméga est substitué aux deux voyelles de *Deus*. Le N, un peu meurtri par la pioche, est surmonté de deux

Digitized by Google

virgules (nous lisons : *non*), et *Ré* du signe en volute : *reus*. *Realu*, pour *reatum* ou *reatus*, ne porte aucun signe.

4° *Vers*. — AY. avec l'Y barré, est le diminutif de *aymericus*, *aymo*, etc. Nous dirons pourquoi le premier nous paraît plus probable. La partie supérieure du T final de *vocitat* se retourne en volute : *vocitatus*. Même signe encore au-dessus de *Mosn* : *Mosnus*. *Justq*, marqué d'un double signe doit évidemment se lire *Justusque*. A noter encore la place défectueuse de *que*. *Fidel'* pour *fidelis*.

5° *Vers*. — *Sactis* pour sanctis, avec le signe en oméga. Quant à *spatam* dont le P est barré dans la partie inférieure, il ne saurait être que l'abrégé de *sperat*, *amen*, mais ce dernier mot n'appartient point au vers.

En conséquence, nous proposons la lecture suivante :

1. ILLE JACET QUEM FLERE PLACET QUEM PLANGERE GRATUM (EST)
2. HIC BONITAS QUEM SIMPLICITAS REDDUNTQUE BEATUM
3. UNDE DEUS NON IPSE REUS SIT SOLVE REATUM
4. AY. VOCITATUS ERAT MOSNUS, JUSTUSQUE FIDELIS
5. JENCTUS ERIT CŒLIS SANCTIS UT PATRIA SPERAT. AMEN.

1. Il n'est plus celui que nous aimons à pleurer, qu'il nous est doux de regretter vivement.

2. Sa bonté, sa simplicité le rendent heureux.

3. O Dieu, pardonnez-lui ses péchés, afin que (par là) il soit justifié (devant vous).

4. Il s'appelait Aymericus Mosne, juste et fidèle,

5. Il sera réuni aux saints dans les cieux, comme l'espère sa patrie (comme nous l'espérons).

Ce tombeau est bien celui d'un abbé de Saint-Séverin. Or, parmi les noms d'abbés fournis par le *Gallia*, nous trouvons un *Aymericus*, qui figure dans deux titres de ventes, années 1247 et 1256. C'est tout ce qu'on en sait. A quelle époque mourut-il ? Rien ne peut le faire supposer ; il y a après lui une longue lacune de deux siècles.

Quoi qu'il en soit de l'époque de sa mort, elle ne peut guère excéder la fin du XIIIe siècle, et cette date coïncide avec celle du tombeau qui nous occupe. Ce point est particulièrement intéressant : nous aurions donc retrouvé la sépulture, l'éloge funèbre et le nom patronymique d'un abbé dont nous ne connaissions que le petit nom.

Quelques détails relatifs à la sépulture elle-même, ne seront pas hors de propos.

Digitized by Google

Quand la pierre ci-dessus décrite eut été enlevée, le cercueil qu'elle dissimulait, et qui avait été noyé dans un mélange de sable et de chaux, s'effondra en partie. On put reconnaître toutefois que ce cercueil avait été de bois de chêne, d'une certaine épaisseur, témoin les quelques débris et les ferrures qui en furent retirées. Le couvercle était en bâtière.

Quant au défunt, il devait être d'une taille peu commune, et d'une corpulence à l'avenant, ainsi que le dénotait l'effigie, mais les ossements en ont fourni la meilleure preuve L'ornement, dont il avait été revêtu, n'était pas complètement consumé. On a pu en recueillir plusieurs fragments, — étoffe en fil, assez forte, sur laquelle avait été apposé un tissu or et soie. On a pareillement trouvé dans le tombeau plusieurs pierrettes verdâtres, taillées en losanges, et qui décoraient sans doute l'ornement..

J.-L.-M. Noguès.

VARIA

A propos de Patrons et de Titulaires. — La paroisse de Coivert est en train de reconstruire la partie principale de sa vieille église romane, sous la direction de M. Bonnet, architecte à Saint-Jean-d'Angély. Le sanctuaire semi-circulaire, — voûté en cul-de-four, et percé de trois petites fenêtres en plein cintre, sans aucun décor à l'intérieur, mais ornées de colonnettes et d'archivoltes au dehors, — était flanqué de quatre grosses colonnes, formant contreforts, sur les chapiteaux desquelles reposait un entablement assez élégant.

Sur cet entablement, l'on avait enté postérieurement une superfétation, nécessitée sans doute par la surélévation du chœur, voûté en berceau brisé.

Au dessus du chœur, et à une époque relativement récente, l'on avait eu la singulière idée de « maçonner » un clocher, dont les assises reposaient, non pas sur les murs de l'église, mais sur l'extrados même de la voûte. Les conséquences se devinent facilement. Au bout d'un certain laps de temps, il fallut, pour éviter un effondrement, raser le clocher [1]. En outre, pour entraver l'effort qui avait commencé à se produire dans l'arc triomphal, on se vit dans l'obligation d'accoler au midi, un lourd et monstrueux contrefort.

En dépit de cette impérieuse précaution, une reconstruction s'imposa bientôt.

Si la restauration nouvelle doit offrir au point de vue architectural, un peu plus d'uniformité, malheureusement, l'élégance, le côté artistique, le coup d'œil n'y gagneront aucunement. L'excès d'éco-

1 Les restes en étaient encore très apparentes lors de la démolition de la dite voûte.

Digitized by Google

nomies auquel sont condamnées la plupart des paroisses rurales, en est la principale cause. A l'extérieur, plus aucun décor ; à l'intérieur, une voûte en brique, baissée de près de deux mètres. La façade à pignon, percée d'une bretèche, reste seule intacte.

D'après *l'Ordo*, cette église aurait pour titulaire Saint-Augustin. Nous avons déjà eu occasion, en 1886, de signaler cette erreur, et d'en montrer l'origine [1]. Elle ne date guère que du commencement de la seconde moitié de ce siècle.

Privé de titre curial depuis le Concordat, Coivert, annexé à la Croix-Comtesse, continua à fêter son patron local Saint-Augustin, par une ballade ou frairie, qui se tient encore annuellement. Quand le titre curial eut été réintégré à Coivert, le titulaire de l'église, Saint-Vivien, dont la solennité coïncidait avec celle de Saint-Augustin, était complètement oublié, et l'on ne fêta plus que Saint-Augustin. Ainsi s'opéra la substitution.

Il est vrai que dans un de ses pouillés (pouillé B), Lacurie dit : *Eccl. Sancti Joannis de Coyverto...* mais, c'est évidemment une erreur, car les autres pouillés portent : *Eccl. Sancti Viviani de Coyverto...*

Or, il y a pour nous, saintongeais, un intérêt particulier à conserver, comme titulaire, Saint-Vivien, parce que c'est un saint « de chez nous ». Nous ne pouvons donc que féliciter le curé actuel, M. l'abbé Forest, de sa louable intention de rétablir Saint-Vivien comme titulaire de son église.

La cloche ancienne, existant actuellement, nous apporte d'ailleurs un précieux et irrécusable témoignage en faveur de Saint-Vivien. Nous en reproduisons l'inscription — très suggestive encore à un autre point de vue — avec une légère rectification.

(fleur de lys) J H S MARIA IE SVIS FETE POVR
SERVI A LEGLIZE DE S VIVIEN DE COYVERT ET (est) CVRE
ME SALVATGY ET (est) PERIN IAN TESIÈ M (arraine ?) MOVLINAV
ET (est) SENDIT (syndic) P VITET FT (fécit) M TAMPLET 16X7.

La curieuse façon dont le millésime est écrit montre que les fondeurs ambulants de l'époque n'étaient pas toujours pourvus d'un outillage bien compliqué : l'artiste ne possédant pas deux 1, remplace le second par un X pour faire 17. D'autre part le nom du curé Salvatgy trahit une origine auvergnate, et, justement, les seigneurs de Coyvert, étaient alors les de Massougne, originaires d'Auvergne. Enfin le nom du fondeur Tamplet est à noter.

A cette occasion, nous pourrions citer plusieurs autres églises et paroisses, où les patrons ont pris la place des titulaires, en vertu des mêmes causes.

Le titulaire, par exemple, de Saint-Séverin-sur-Boutonne, n'est pas Saint-Séverin, patron local, fêté encore par la ballade ou frairie traditionnelle, mais Sainte-Ursule, dont la solennité coïncidait avec celle du patron local. Non seulement plusieurs titres anciens mentionnent Sainte-Ursule, comme titulaire de l'église, mais deux cloches pour une, nous en offrent aussi le preuve.

En 1810, alors que l'on travaillait activement au rétablissement du culte catholique en France, et que l'on cherchait à grouper plusieurs communes autour d'une seule et même église, il avait été décidé

---

1 Cf. Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, t. IX, p. 63.

Digitized by Google

que l'église de Saint-Séverin, à moitié ruinée, serait démolie totalement, et que, matériaux et emplacement seraient vendus au profit de l'église de Dampierre, qui réclamait, comme beaucoup d'autres, d'urgentes, d'indispensables réparations [1]. Quant à la cloche, antérieure à la révolution, elle devait être transportée à Dampierre.

Mais bien que l'église, ainsi condamnée, fût inaccessible, le peuple ne pouvait se résoudre à la voir disparaître au profit d'une autre paroisse. De plus l'on avait alors, à un degré très élevé, le culte de la cloche « partout la meilleure des environs » pour protéger de l'orage, éloigner la foudre, la grèle, les trombes, les cyclones et le reste [2].

Un courageux et hardi « citoyen », en apprenant cette décision administrative, qui avait révolutionné toute la commune, se mit en faction devant la porte, fusil au bras, et menaça de mort quiconque oserait toucher au vieil édifice ou à sa cloche. [3]

Bref, à l'égard de Saint-Séverin, comme à l'égard de plusieurs autres églises, le projet en question n'eut aucune suite. La restauration de l'antique abbatiale se fit toutefois attendre jusqu'à 1840.

La cloche ainsi protégée portait le nom de *Ursule*, nom transmis à celle qui lui succéda en 1832, laquelle, refondue à nouveau en 1887, a conservé le même nom, en souvenir du passé.

A Contré, non loin d'Aulnay, l'église, suivant les indications de l'*Ordo* diocésain, aurait pour titulaire *S. Bernard*. Là encore, il y a lieu à une rectification. Le véritable titulaire est *Saint-Coutant-le-Grand*. Encore deux solennités à dates rapprochées et dont la coïncidence a pu amener la confusion.

Quand, il y a environ vingt ans, on eut découvert dans une des nombreuses cachettes de cette antique église fortifiée, [4] un crâne humain, soigneusement enveloppé dans un voile de fort vieille soie garnie de dentelles, on interrogea, vu l'absence de tout document, les plus anciens vieillards, pour savoir s'ils auraient eu connaissance d'une relique insigne, qui jadis aurait été vénérée à Contré. L'on apprit alors que le jour de la fête de S. Bernard on venait en pélerinage à l'église actuelle, pour y « faire des vœux » devant la relique en question, mais personne ne put dire de quel saint elle était.

S'il est inadmissible que l'on puisse songer au chef de Saint Bernard, toujours est-il que les registres paroissiaux antérieurs à la révolution portent comme titulaire : « Saint Coutant de Contré ».

La cloche, qui est de 1605, ne peut nous fournir aucun renseignement sur ce sujet, car elle provient du château de Ferrières et ne donne que le nom du seigneur, Charles du Boys. [5]

Ces détails, quoique de minime importance, peuvent à un moment donné, aider à élucider certains points historiques relatifs à nos contrées. C'est à ce litre qu'ils nous ont paru dignes d'être mentionnés.

J.-L.-M. N.

---

1 Archives de la Fabrique de Dampierre, cahier des délibérations p. 16 (30 décembre 1810). Des experts, nommés par l'administration, avaient estimé le tout 1988 fr.

2 Cf. Mœurs d'autrefois en Saintonge et en Aunis, Ch. VII, p. 209 et seq.

3 Il se nommait Bœuf.

4 V. Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, T. X, p. 72.

5 Recueil, ibid. T. X. p. 71-74.

Digitized by Google

JEAN FRIQUET, NICOLAS ABRAHAM ET JEAN DELOR MAITRES SCULPTEURS DE LA MARINE 1728-1747. — Les registres des curatelles et émancipations de mineurs du siège de Rochefort sont une source féconde de documents pour l'histoire des arts et de la marine. A côté des noms les plus illustres d'officiers comme *Charles Honoré* et *Antoine de Mauclerc*, [1] *Charles Armand des Herbiers*, [2] *Louis Gilles de La Roche Saint André*, *Gabriel Dunezat de Saint-Michel*, *Jérôme de Meschin*, *Charles de Londey*, *Jean de Barail*, [3] *Nicolas Sylvain de la Lande*, seigneur *de Lavaux de Saint-Etienne*, [4] *Amador de Reverdy*, *Pierre Charles de Boscals de Réals*, [5] *Christophe et Pierre de Gabaret*, [6] *Pierre Le Moyne d'Iberville*, [7] *François Magdelaine Ruel d'Auteuil*, [8] *Joseph Le Moyne de Sérigny*, [9] *Jean Baptiste Le Gardeur de Tilly*, [10] *Jacques de Joncoux*, [11] *Nicolas de Voutron*, *Antoine Héron*, [12] *Louis*, comte de *Béthune*, [13] *Joseph de Labiche*, [14] *Louis François de Brach* [15], *Fleury François des Herbiers de Létanduère*, [16] *Philippe Vidal de Saint-Cleri*, [17] *Pierre Jacques de Taphanie de La Jonquière*, [18] *Jérémie de Meschin*, *Jean-Baptiste Le Moine de Bienville*, [19] *Louis-Philippe de Rigaud*, comte de *Vaudreuil*, [20] *Claude-Michel-Jérôme-Etienne Begon*, [21] *François de Beauharnois*, [22] *Claude de Turpin*, [23] *Paul de Rambures*, [24] *Pierre Cochon du Vivier*, [25] *Jean François Prevost Sansac de Traversay*, [26] *Alain de Nogérée*, [27] *Renart de Fuschamberg*, marquis d'*Amblimont*, [28] *Abraham du Quesne Guiton*, [29] de *Mac ne Mara*, [30] et de *La Touche Tréville*, [31]... figurent des *Maîtres sculpteurs de la Marine*, dont le nom mérite d'échapper à l'oubli : *Jean Friquet*, *Nicolas Abraham*, *Jean Delorre*, *de Delor* ou *Delor*, en attendant qu'une matricule complète puisse être dressée.

NICOLAS ABRAHAM ET JEAN FRIQUET, MAITRES SCULPTEURS DE LA MARINE. — Aujourd'huy vingt-quatre novembre mil sept cent vingt-huit, sur les deux heures de relevée, par devant nous, Joseph Coindreau, conseiller du roy, lieutenant particulier au siège royal de Rochefort, exerçant la charge de lieutenant général pour la vacance dudit office, est comparu le procureur du roy, lequel nous

---

1 Commissaire ordinaire de la Marine et des galères. — 2 Capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, époux de Suzanne de Saint-Martin. — 3 Lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis. — 4 Capitaine de vaisseau. — 5 Lieutenant de vaisseau. — 6 Capitaine de brulôt, chevalier de Saint-Louis ; capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis. — 7 Capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis. — 8 Procureur général du roi en la Nouvelle-France. — 9 Capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis. — 10 Lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis — 11 Capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis. — 12 Juge sénéchal du Cap, côte de Saint-Domingue. — 13 Lieutenant général des armées navales, commandeur de Saint-Louis. — 14 Lieutenant de roi à Saint-Domingue. — 15 Lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis. — 16 Capitaine de vaisseau, commissaire d'artillerie de la marine, chevalier de Saint-Louis. — 17 Capitaine de vaisseau, inspecteur des troupes de la marine, chevalier de Saint-Louis. — 18 Capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis. — 19 Gouverneur de la Louisiane, chevalier de Saint-Louis. — 20 Capitaine de vaisseau. chevalier de Saint-Louis — 21 Enseigne de vaisseau, fils de Claude Michel B, gouverneur des Trois Rivières en Canada, chevalier de Saint-Louis. — 22 Capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis. — 23 Capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis. — 24 Capitaine de vaisseau. —, 25 Chirurgien démonstrateur de la marine. — 26 Lieutenant de vaisseau chevalier de Saint-Louis. — 27 Capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis. — 28 Chef d'escadre, commandeur de Saint-Louis. — 29 Chef d'escadre, commandeur de Saint-Louis. — 30 Chef d'escadre, commandeur de Saint-Louis. — 31 Chef d'escadre, commandeur de Saint-Louis.

Digitized by Google

a dit et remontré avoir esté averty du deceds de Nicolas Abraham, sculpteur et maistre demeurant en ceste ville, lequel a laissé de Marie Le Vallois, sa veuve, une fille âgée de onze ans ou environ, et que du premier mariage de ladite Le Vallois avec Jean Friquet, aussi sculpteur, sont issus deux enfants mineurs, comme il est nécessaire de pourvoir de tuteur et curateur aux causes des dits feu Abraham et Friquet, il a fait assigner par exploit de Viollet, huissier, en date de cejourd'huy ladite Le Vallois... Jollain, poulieur, oncle paternel de la mineure Abraham, les sieurs Pierre Jamin, Pierre Bucq, marchands, leurs amis, Jean Chauvet et Antoine Chauvet, cordonniers, beaux-frères, et Jacques Dager, mary de la femme du premier lit du dit feu Abraham, demeurant tous en cette ville, à comparoir cejourd'huy, lieu et heure, requérant qu'il nous plaise luy donner acte de sa comparution, à la réserve du dit Jollain, requiert aussy qu'il nous plaise prendre d'eux le serment de la manière accoutumée. Sur quoy, nous avons donné acte auxdits susnommés de leurs comparutions, à l'exception dudit Jollain et audit procureur du roy de ses diligences et requestes cy dessus pour luy valoir et servir ce que de raison et aux susnommés de leur comparution personnelle et de ladite Le Vallois, nous avons pris le serment à la manière accoutumée par lequel ils nous ont promis de bien et fidèlement délibérer sur le choix d'un tuteur et curateur réel aux enfants mineurs, tant dudit feu Friquet que dudit Abraham, et d'un curateur aux causes et après s'être retirés et avoir conféré ensemble, ils sont revenus et nous ont dit et déclaré qu'ils nommaient pour curatrice réelle ladite Le Vallois, à ses enfants mineurs, tant dudit feu Friquet que dudit Abraham, et pour curateur aux causes ledit Jollain, de laquelle délibération et avis nous avons donné acte auxdits susnommés, en conséquence et du consentement dudit procureur du roy, nous avons nommé et pourvu pour tutrice et curatrice réelle à ses enfants et des dits feu Friquet et Abraham, et pour curateur aux causes ledit Jollain, laquelle dite Le Vallois a volontairement accepté ladite charge et commission et promis par serment de bien et fidèlement s'acquitter de sa commission, et ordonnons que ledit Jollain viendra accepter ladite charge de curateur aux causes aux dits mineurs, tant du premier mariage de ladite Le Vallois avec lesdits Friquet et Abraham et où besoin serait. Ordonnons que les présentes seront signifiées auxdits Jollain, à la requête du procureur du roy pour accepter ladite charge de curateur aux causes, dont et de tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal pour valoir et servir ce que de raison. Fait et donné par nous ledit Coindreau, conseiller du roy, lieutenant particulier susdit, les jours et an susdits, et ont, lesdits Chauvet et Chagneau, déclaré ne savoir signer de ce enquis, suivant l'ordonnance, aussi bien que ledit Jamin.

LEVALLOIS Paul.

THERAT. Receu quatre livres pour notre séance.

COINDRAUD. Taxé et reçu 6ll.

DE LORD OU DELOR, MAITRE SCULPTEUR. — Aujourd'huy vingt-quatre avril mil sept cent quarante-sept, sur les une heure après midy, par devant nous, Jacques Massias, conseiller du roy, Président et Lieutenant général au siège royal de Rochefort est comparu le procureur du roy audit siège qui nous a dit et remontré estre averty du décès de sieur Jean Delorre, maistre sculpteur entretenu en ce port, y demeurant, qui a laissé de son mariage avec demoi-

Digitized by Google

selle Marie Martin, aujourd'hui sa veuve, quatre enfants mineurs auxquels il est nécessaire de pourvoir d'un tuteur réel et curateur aux causes et pour y parvenir il a par exploit de Gourraud, huissier de ce jour, duement contrôlé fait assigner ladite damoiselle Martin mère des dits mineurs, sieur François Lambordier, tailleur d'habits, Pierre Perrain ; maître charpentier entretenu en ce port, Michel Crosnier, menuisier, Jean Gargouillaud, serrurier et François Mathurin Cornier, maître ferblantier, voisins et amis demeurant tous en cette ville à comparaître ce jour, heure présente, par devant nous, pour délibérer et donner leur avis sur l'exposé ci-dessus, requérant qu'il nous plaise luy donner acte de ses diligences et défaut contre ceux des dits susnommés qui défailleront, à tel profit que de droit. Sur quoy nous luy avons donné acte de ses dire, diligences et réquisitoire. En cet instant sont comparus lesdits susnommés auxquels nous avons donné acte de leur comparution personnelle et pris d'eux le serment en tel cas requis, par lequel ils nous ont promis de bien et fidèlement délibérer sur ce dont il s'agit, et s'estant retirés pour conférer ensemble, ils sont rentrés et nous ont tous unanimement dit et rapporté être d'avis que ladite demoiselle Martin soit élue tutrice et curatrice réelle de ses enfants mineurs et pour curateur aux causes ledit Crosnier. De laquelle délibération et avis nous avons pareillement donné acte et sur ce ouy le procureur du roy et de son consentement nous avons nommé et pourveu ladite demoiselle Marie Martin tutrice et curatrice et pour curateur aux causes ledit Crosnier, lequel ainsy que ladite demoiselle Martin ont volontairement accepté leur commission et promis par serment de s'en bien et fidèlement acquitter, dont et de tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal pour valoir et servir ce que de raison. Fait et donné par nous, Président et Lieutenant général susdit les jour et an cy dessus et ont tous les sus nommés signé avec le procureur du roy et nous.

Marie MARTIN, veuve DELOR, François LANBOIDIER.
CROSNIER, F. M. CORNU, P. PERRAIN, GARGOILLEAUD.
LAMBERT, p. d. Reçu MASSIAS taxé et r. 3 ll 4 s.

Receu seize sols pour les trois sols pour livre des épices à Rochefort, le 24 avril 1747.

NECTOUX.

Pour copie conforme :

MESCHINET DE RICHEMOND.

Correspondant du Ministère pour les beaux-arts.

—

SOMMAIRE DE L'OUEST ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE DU 15 FÉVRIER 1898. — Procès-Verbaux des réunions des 10 et 24 janvier 1898, Edmond Pelletier. — Assemblée générale de 1898, Dr Letourneau. — Souvenirs d'un paysan, Auguste Gaud. — Cloche du soir (poésie), Jos Parker. — Notes : Découvertes archéologiques. — Rois à l'encan (poésie), Paul Dequet. — La Question des oiseaux, André Godard. — Trois médaillons (poésie), Marc Daubrive. — A travers les livres, Henry Coutant. — Bibliographie. — Chronique Musicale, L. de D. — Nos Compatriotes.

Digitized by Google

Bibliographie

—

Nous avons reçu pour la bibliothèque de la Commission :

Bulletin historique et philologique, 1896, nos 3 et 4. Les droits féodaux de la baronnie d'Uhart au XVe siècle, par *M. l'abbé Dubarrat.* — Séjours de Jean II (1350-1356) et séjours de Charles VIII (1483-1498), par *M. E. Petit.* — Mystère des Trois Rois, par *M. Isnard.* — L'imprimeur béarnais Louis Rabier (1583-1606), par *M. Dubarrat.* — Simon Millanges, imprimeur à Bordeaux de 1572 à 1623, par *M Dast de Boisville.* — Rapport de M. Bruel sur une communication de *M. Meschinet de Richemond* : l'aveu de la baronnie de Didonne (1406).....

— *Romania*, no 104, 1897..... Les chansons de Philippe de Remi de Beaumanoir, par *M. A. Jeanroy...* Le Charroi de Nîmes, par *M. F. Lot.*

— *Les Monuments historiques de France* à l'Exposition universelle de Vienne en 1873, avec la carte des monuments historiques, par *M. E. du Sommerard.*

— *Exposition internationale, Londres, 1874.* Rapports de la sous-commission supérieure de France, par *MM. G. Lafenestre; Baumyart; Mirbaux; Lix; de Sommerard.*

— *Catalogue raisonné des moulages* du Musée de sculpture comparée au palais du Trocadéro, avec planches, par *M. P. F. Morcou et M. Louis Courajod*, XIVe et XVe siècles.

— Catalogue de la Bibliothèque de la commission des monuments historiques, par *M. Perrault-Dabot.*

— *Annales du Musée Guinet.* Tome vingt-sixième. Deuxième et troisième parties :

Guide pour rendre propice l'étoile qui garde chaque homme et pour connaître les destinées de l'année, traduit du Coréen, par *Hong-Tyong-ou* et *Henry Chevalier.* L'exploration des ruines d'Antinoë et la découverte du temple de Ramsès II enclos dans l'enceinte de la ville d'Hadrien, par *M. Al. Gayet.*

— *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1896, 3e livraison. Chronique d'épigraphie africaine, par *M. Cagnat.* — Découverte d'une incinération du IIIe siècle et fouilles d'inhumations mérovingiennes, — Le trésor de l'église Notre-Dame de Bayeux, par *M. l'abbé Deslandes.* — Les églises romanes de l'Ariège, par *M. de Lahondès.* — Les fouilles de Saint-Similien de Nantes. — L'église de Saint-Philbert de Grandlieu (Loire-Inférieure), par *M. Léon Maitre.*

— *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort.* Tome XIX, 1897, nos 3 et 4; quelques annales de la ville de La Rochefoucauld et notes, par *M. J. Fresmond* : Congrès national des sociétés françaises de géographie tenu à Saint-Nazaire le 1er août 1898. — Congrès colonial à Bruxelles. — Congrès des orientalistes. — Classification palethnologique, par *M. Gabriel de Mortillet.* — Sur le quatrième centenaire de la découverte de la route maritime des Indes Orientales.

— *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.* Tome IX, 2e et 3e trimestres de 1897. La police municipale à Poitiers au XVIIe siècle, par *M. Boissonade.* — Austrapius ou les Taifales du Poitou,

Digitized by Google

par *M. A. F. Lièvre.* — Quelques ensaisinements de fiefs, par *M. Champeval de Vyers.* M Carré, président, donne un dernier adieu à Bélisaire Ledain, ancien président de la Société des Antiquaires, décédé à Parthenay. La révolution au parc de Blossac, par *M. H. Carré.* — Documents sur quelques familles châtelleraudaises au XVIe siècle, par *M. A. Barbier.*

— *Bulletin de la Société archéologique de Touraine.* Tome XI, 2e, 3e et 4e trimestres de 1897. L'outil en silex le plus usuel à l'époque préhistorique, par *M. l'abbé Bruno.* — Monnaies armoricaines, par *M. Peyron.* — Travaux archéologiques occasionnés par les fouilles du sol des basiliques de Saint-Martin, par *M. St-Ravel...* Note sur la Cathédrale de Tours, par *M. L. Palustre...*

— *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.* Tome XXVI. 1897. — Terres et maisons nobles. — Histoire des Carmes en Bretagne, par *MM. A de la Borderie et Louis de Villers.* — La villa gallo-romaine de Kerfresac, par *M. l'abbé Millon.*

— *Bulletin de la Société archéologique du Finistère.* 9e, 10e et 11e livraisons de 1897. 1re, 2e, 3e de 1898. Les grandes époques de l'architecture religieuse en Basse-Bretagne, par *M. le Chanoine Abgrall.* — Le souterrain de Rugéré dans le Finistère, par *M. le comte de Kerdrel.* — La révolte du papier timbré et des bonnets rouges en Bretagne en 1675, par *M. J. Lemoine.* — Le mobilier artistique des églises bretonnes, par *M. le Chanoine Abragll.* — Les corporations bretonnes par *M. Corre.*

— *Bulletin de la Société de Borda.* 1897. 4e trimestre. — Histoire de la commune de Dax, par *M. F. Abbadie.* — Une famille de Sainte-Marie de Gosse, par *M. L.-A. Départ.* — L'Aquitaine histoire et monumentale, Bayonne, par *MM. Dufourcet et C. C.*

— *Mémoires de la Société archéologique de Lyon.* 1 vol. 1891-1895. Comptes-rendus des séances. — Un coin du vieux Lyon, par *M. F. Desvernay.*

— *Bulletin de l'Académie du Var.* Tome XX. 1897. Les seigneurs de Toulon, par *M. Lambert.* Archéologie du Var, par *M. Rémy Vidal...*

— *Bulletins d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.* Année 1897. Six fascicules. La baronnie de Bressieux, par *M. l'abbé Lagier.* — Notes historiques sur Morestel, par *M. Auvergne*, chanoine. — L'abbaye de Notre-Dame-de-Valcroissant de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Die, par *M. le chanoine Jules Chevalier.* — Le chanoine Albanés, bio-bibliographie, par *M. le Ch. J. Chevalier.*

— *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre.* XXIe volume. 1895-1896. Musée de Bourges : description des bronzes figurés antiques, par *M. D. Mater.* — Notes archéologiques sur le Bas-Berry, par *M. E. Chinon.* — ... Cinq fers à hosties, par *M. le Comte A. de la Guère ..* — Généalogies berruyères, par *M. le Comte de Mousabré.* — Bulletin numismatique, par *M. de Kersers.*

— *Bulletin et Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France.* Sixième série. Tome sixième, 1895. Essai sur l'histoire monétaire de Beauvais, par *M. M. Prou.* — La Cryptographie de Simon Cattaneo, par *M. L.-G. Pélissier.*

— *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France.* 1896. Rapports et compte-rendu des séances.

Digitized by Google

— *Mémoires et documents publiés par la Société nationale des Antiquaires de France.* Mettensia. 1. 1897. Auguste Prost, sa vie, ses œuvres, ses collections (1817-1896). — Catalogue des manuscrits, imprimés et estampes relatifs à l'histoire de Metz et de la Lorraine légués à la Bibliothèque nationale, par *Auguste Prost.*

— *Bulletin de la Société archéologique du Vendomois.* Tome XXXVI. 1897. Les du Bellay à Glatigny par *M. l'abbé Blanchard.* — Les grands jours du Vendomois, par *M. Isnard.* — Notice sur Henri de Bourbon, marquis de Verneuil, évêque de Metz, et sur son suffragant Nicolas Cœffetau.

— *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais.* Tome XI. N° 160. — Médailles trouvées par *Mgr Desnoyers.* — Sceaux et contre-sceaux, par *M. Léon Dumuys.* — Les coutumes du péage de Monsay, 1201, par *M. le Chanoine Cochard.*

— Report of the *U. S. National Museum* under the diriction of *The Smithsonian Institution* for the year ending. June 30. 1893 et 1894.

— *Etudes d'ethnographie préhistorique.* Fouilles à Brassempouy en 1896 par *MM. Ed. Piette et J. de la Porterie.*

F. Xambeu.

Errata

4e série, tome XIV de la collection, page 171, ligne 7. Au lieu de *Martina* lire *Matrina.*

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons le décès de Madame Frédéric Baron, de Beauvais-sur-Matha ; nous apportons à notre collègue de la Commission nos profonds regrets.

Tous ceux des membres de la Société d'archéologie qui prirent part à l'excursion du 23 Mai 1889, n'ont pas oublié l'accueil bienveillant qui nous fut fait. F. X.

Saintes, imp. HUS

Digitized by Google

Recueil de la Commission des Arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

Procès-verbal de la séance du 26 Avril 1898

Le 26 Avril 1898, la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'Archéologie de Saintes, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, rue de la Loi, sous la présidence de M. Musset, président.

Etaient présents : MM. Xambeu, vice-président ; Noguès, secrétaire ; Poirault, trésorier ; Dangibeaud, Jouan, Vigier, Bouquet, Cantaloube, Clouet, Deschamps, Duret, Goy, Letard, Morand, Séry, Termonia.

Excusés : MM. Clénet, Egreteau, Laventure, Privas, Violeau.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

— Au sujet de la réimpression de *l'Economie*, de Jean de Béchon, M. le Président fait remarquer que l'hésitation qui s'est produite à la dernière séance n'a dû être que le résultat d'une confusion de détails, car le ministère s'offre à solder tous les frais, à la seule condition que l'ouvrage soit réimprimé sous les auspices de la Commission. D'autre part, le côté historique dudit ouvrage s'harmonise avec l'esprit du *Recueil* ; il ne pourrait donc y avoir matière à opposer un refus. La Commission au contraire a tout intérêt à souscrire à la proposition qui lui est faite. *L'Economie* paraîtrait en un seul volume, et comme annexe du *Recueil* ; la proposition est adoptée.

— Revenant sur le projet d'une monographie générale des monuments classés, M. Musset rappelle que peu des membres sur le concours desquels on devait compter, ont produit le travail promis. La difficulté vient sans doute de l'éloignement et du besoin de se retrouver en face à face avec chaque monument à décrire. En outre, plusieurs membres ont disparu. Il serait donc opportun de reprendre l'étude de ce projet. — M. Xambeu insiste sur l'utilité de ce travail qui permettrait au plus grand nombre de mieux connaître, de mieux apprécier nos richesses monumentales, les documents relatifs se trouvant disséminés ça et là. — Après une longue discussion, le projet est renvoyé au Comité de Publication.

— A propos du plan de la ville de Saintes, dont il a été question

Digitized by Google

dans la séance du 27 janvier, et qui daterait de 1200, M. le Président prie M. Séry de vouloir bien lui fournir quelques nouvelles explications. L'honorable membre affirme avoir vu ce plan ; il en décrit le genre, la forme et les diverses particularités. Bien que quelques points paraissent assez difficiles à concilier, il convient d'attendre que M. Guillaud ait fait connaître à la Commission, le résultat de ses démarches à la Direction de Bordeaux.

— Le procès-verbal est adopté.

— M. Xambeu signale, parmi les différentes publications échangées ou reçues, celles qui offrent un intérêt particulier pour la Saintonge et l'Aunis ; il rend compte du Congrès tenu à la Sorbonne en 1898.

— Au sujet des réunions des sociétés savantes qui se tiennent à Paris, une question émanant du ministère de l'Instruction publique, soulève une longue discussion. Serait-il plus profitable de faire ces réunions en Province ? Deux opinions se dégagent de l'ensemble du débat. En province, on voit des beautés artistiques moins connues que celles de la capitale ; à Paris tout se centralise, et l'on peut s'y retremper plus fructueusement que partout ailleurs. En conséquence, MM. Musset et Xambeu proposent d'émettre le vœu de conserver les traditions à ce sujet.

— Lettre de M. de Marsy à l'occasion du prochain Congrès de la Société française d'Archéologie, qui se tiendra à Bourges, dans les premiers jours de juillet. Est délégué : M. Dangibeaud.

Lettre de M. Brutails concernant le clocher de Saint-Michel de Bordeaux. L'architecte dudit monument, Jean Lebas ou Lobas, serait saintongeais ; il l'aurait commencé en 1472 M. Xambeu veut rappeler que le nom de Jehan Lebas se trouve à l'inscription en lettres gothiques autour de l'ogive de la fenêtre de l'ancienne chapelle des Jacobins (rue de l'Ancien Palais) à Saintes.

— Lettre de M. Martineau, offrant à la Commission une reproduction du portrait de l'abbé Dargenteuil, dont la vie a été écrite par l'abbé A. Rainguet. L'auteur paraît avoir ignoré l'existence de ce portrait, qui ne figure pas en tête du volume.

— Lettre de M. Clouet relativement aux silex à déterminer, provenant de la grotte du Douhet, et qu'il a remis au musée lapidaire. Il regrette que les dits objets n'aient pas été remis à la mairie. Pourquoi ont-ils été relégués dans un coin ? S'associant au légitime désir de l'honorable membre, la Commission émet le vœu que les silex en question soient classés dans les vitrines du Musée de Saintes.

— M. Dangibeaud propose un projet d'excursion aux Essards, Pont-L'abbé, etc., pour le 2 juin. — Renvoyé au Comité de Publication.

La Commission reçoit ensuite les communications suivantes :

1° de M. Deschamps : poteries d'une station préhistorique ; une rondelle percée d'un trou ; deux oursins perforés ; un couteau préhistorique, silex noir ; un petit couteau, forme scie ; un coup de poing chelléen, trouvés à Laugerie, près Berneuil.

2° de M. Jouan : Trois pièces de monnaies. I. Ecu d'or de François

Digitized by Google

premier, roi de France. Exergue : † FRANCISCVS (un point dans le premier C. (Toulouse) DEI : GRA : FRACO : REX ; armes de France couronnées, un soleil au-dessus. ꝟ † XPS (deux annelets) VICIT (deux annelets dans le premier I) XPS (deux annelets) REGNAT (deux annelets IMPERAT (un trèfle).

Croix fleurdelisée cantonnée de deux F et de deux fleurs de lys.

II. Autre écu d'or †. FRANCISCVS. DEI. GRA. FRANCOR. REX. R (couronné), champ écartelé de France. Dauphiné ; un soleil en haut. ꝟ R. (couronné) XPS VINCIT. XPS. RENAT. XPS. IMPERAT. G. Dans le champ, croix fleurdelisée accostée de deux dauphins. Le G. indique probablement Pierre Guérin, maître particulier de la monnaie à Grenoble en 1547.

Ces deux monnaies présentent quelques différences dans la légende avec celles publiées par Hoffmann.

III. Ecu d'or de François II, duc de Bretagne (1458-1481), pièce mal frappée et un peu rognée, de sorte que les légendes sont entamées. † FRA(nciscus) DEI GRACI(a) BRITONV. DVX.

Le duc couronné, casqué, armé de toutes pièces, visière baissée, brandit une épée et tient un écu chargé de trois hermines, 2 et 1, court à droite sur un cheval caparaçonné à ses armes (trois hermines). ꝟ Légende illisible. (*Deus in adjutorium meum intende*). Croix trèflée, cantonnée de quatre hermines, chargée en cœur d'un quatre-feuille évidé, ayant un point au milieu dans un double entourage formé de quatre ogives et de quatre angles. (Poey d'Avant n° 1307.

3° de M. Morand, deux monnaies : un Claude, moyen bronze ; un Gordien, bronze argenté, trouvé à Saint-Saloine ; une clé romaine ; un fer de lance ; une pierre gravée très fruste, avec cachet qui demande étude ; une pierre à broyer ; des fragments de verres ; un vase romain en terre noire, rencontré près d'un tombeau en pierre, à Saint-Saloine.

4° de M. Ferchaud (de la Jard, près Saintes), une note de M. Béraud, de Pons : description et empreinte d'un sceau trouvé à la Fontaine de Charlemagne, près Villars ; empreinte d'un sceau d'Iterius (Itier), chapelain du prieuré de Saint-Martin-de-Pons ; un exemplaire du *discours sur les médailles* d'Anthoine Le Pois 1779.

5° de M. Poirault, une tuile de 1606, avec inscription, provenant de Varzay.

6° de M. Bouquet, une hache en grè de 0,25 de longueur, pesant 1 kil. 500 gr., trouvée à Fribeau (Corme-Royal).

7° de M. Musset, note sur la bannière des échevins de La Rochelle, et les livrées de la ville.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus.

Le Président : **G. MUSSET.**

Le Secrétaire : **J.-L.-M. NOGUÈS.**

Digitized by Google

I

L'Etendue de l'Election de Saintes en 1590

La liste des paroisses composant l'élection de Saintes, à la fin du XVIe siècle, que nous publions, offre un double intérêt. D'abord, elle est dressée par châtellenies ; nous ne possédons pas de document analogue. Begon, en 1698, fait suivre son mémoire sur l'élection (*Archives*, t. II, p. 17) d'une nomenclature des paroisses, mais par ordre alphabétique, de sorte qu'elle ne rend aucun service quand il s'agit de savoir combien de paroisses comprenait chaque châtellenie et leurs noms. Les aveux et dénombrements, comme ceux d'Archiac (*Arch.*, t. III, p. 378) et de 1659 (t. III, p. 396) qui nous fourniraient de si utiles et si précis renseignements sur la question, n'ont pas encore été retrouvés pour la plupart de ces circonscriptions.

En second lieu, notre liste donne les chiffres de répartition d'impôts qui permettent de se faire une idée approximative de la densité de la population taillable d'une localité par rapport à une autre. Ainsi, à Saintes, le quartier Saint-Eutrope paie autant que Saint-Vivien et Saint-Pallais réunis. Saujon est plus imposé que Jonzac, Eschebrune supporte la plus forte charge de la châtellenie de Pons, Montendre ne vient qu'en cinquième rang dans sa circonscription, paie moins que Coux, Chatenet, Messac, et une somme égale à celle de Vibrac, communes qui aujourd'hui comptent parmi les plus petites du département. Nous pourrions multiplier les exemples. Le lecteur les cherchera. Mais nous l'avertissons qu'avant de comparer deux châtellenies il devra s'assurer qu'elles sont prises dans le même tableau de répartition. Il ne devra pas mettre en regard une liste empruntée à l'état des gens de guerre et une liste appartenant à l'état des fortifications, autrement il commettrait de graves erreurs. Ceci mérite explication et nous conduit à dire où et comment nous nous sommes procuré cette liste.

Nous l'avons copiée sur les gardes des registres de minutes du notaire Marcouiller, déposées en l'étude de M. Laferrière, notaire à Saintes. Ces feuilles, en parchemin, ont été rognées, celles ci par le haut, celles-là par le bas, afin de les ramener aux dimensions des

Digitized by Google

cahiers de papier qu'elles devaient protéger. Malencontreuse opération, car elle a enlevé la pagination à quelques-unes, et souvent écourté le texte. De plus, le frottement a usé l'écriture des pages formant les côtés extérieurs de la couverture. Cependant, la reconstitution de la liste ne présente pas autant de difficultés qu'on serait en droit de le croire d'après ce qui précède, parce que deux fragments assez étendus sont conservés, et le peu de numéros d'ordre qui subsiste, nous a servi de guide. Les lacunes que l'un présentait, l'autre les comblait. Nous avons suivi le même autant que possible n'empruntant au second que les passages absents dans le premier.

L'un a pour titre : « Autre recepte faicte par le présent receveur à cause de la somme de 8112 escus 40 sols tournois que les elleus de l'ellection de Xaintes ont assize et imposée sur tous et chascuns les habitans contribuables aux tailles des paroisses de la ditte ellection, assavoir 8000 escus pour employer aux fortifications et réparations des villes [1] et places fortes du pais de Xaintonge, payable en ung seul payement au XVe jour de febvrier 1591, et huit vingt 12 escuz 44 sols tournois pour les frais de la dicte levée, et ce suyvant les lettres et commission de Monsieur le duc d'Espernon, pair et colonel de France, gouverneur et lieutenant général, ville et gouvernement de La Rochelle, données à Xaintes les 24 et 26 jour d'octobre 1590.... »

Le second état a pour objet la perception de 1472 écus 48 sols, « à quoy ils ont esté cottizés pour leur part et portion de la creue levée pour le payement des gens de guerre, tenant garnison audit pays de

1 Il paraît assez étonnant que, ces réparations présentant un intérêt général, aussi bien pour les non taillables que pour les taillables, on n'ait pas suspendu toutes les exemptions. En 1585, le 18 juin, Henri III ordonna aux trésoriers généraux établis à Poitiers de lever 950 muids de blé, les deux tiers en froment, un tiers en seigle, 580 pipes de vin, et 360 muids d'avoine, mesure de Paris. Il prescrivit que l'impôt frappât les exempts et les non exempts, privilégiés ou non, nobles ou ecclésiastiques, « attendu que c'est pour la conservation de leurs biens ». Saintes devait fournir 140 muids de blé, 40 muids d'avoine, 70 pipes de vin, (c'est-à-dire 5.040 boisseaux froment, 1440 boisseaux d'avoine et 70 piques de vin, cf. *Documents relatifs à la ville de Saintes*, p. 383), avec cette condition pour les barriques qu'après avoir été marquées, elles seraient laissées en consignation chez les propriétaires. Cognac, y compris l'élection de Saint-Jean-d'Angély, est taxé à 60 muids de blé, 30 d'avoine, 80 pipes de vin.

Digitized by Google

Xaintonge », pour les mois de juillet, août, septembre 1591, et 200 écus 80 sols 10 deniers pour les frais.

Begon compte 300 paroisses dans l'élection. Nous en avons ici 276 formant vingt-et-une châtellenies, baillage de Marennes compris. Celles de Mirambeau et de Mortagne manquent. Mais nous avons pu, grâce à des documents publiés ou inédits, indiquer diverses paroisses relevant de ces chefs-lieux.

Ch. Dangibeaud.

La Chastellenye d'Archiac [1]

(*Fortifications et Gens de guerre*)

Des habitans de Allas Champaigne, XIII l XIII s ; Archiac, XXIII l XLV s ; Arthenac, LXVII l ..... ; Baisgne, XIIII l XX s ; Barres, LXIII l VII s ; Brye, XXII l ..... ; Celles, VI l VI s ; Cyerzac, XII l XVIII s ; Germignac, XXXVIII l LVII s ; Guimps, XXXIII l ..... ; Jarnac Champaigne, L l XX s ; La Chaise, [2] XLII l XLVII s ; Lonzac, XX (?) V l ..... ; Moingtz, XIII l ..... ; Montchaulde, LIIII l LI s ; Neulles, VIII l XI s ; Sainct Eugène. XXVI l XXX s ; Saincte Leurine, XLIX l... . ; Sainct Marsault de Cogullet, XV..... ; Sainct Pallais, [3] XXVI l L s ; Sainct Pierre du petit Jeuillac, XIIII l XIII s.

La Chastellenye de Barbezieux [4]

(*Gens de guerre*)

Les habitans de la ville et baronnie de Barbezieux IIII xx VII l XV s ; Berouilh [5], LI l XXXV s ; Boyresse, VII l XX s ; Brye, XXIII l LIII s ; Chaillac [6], XXXII l XXXVII s ; Challignac, XXX... L s ; Condéon, IIII xx V l XXXI s ; Guizengeau, XVIII l LIIII s ; la chapelle Maccenaulx [7], XV l XXXIII s ; Martron, XIX l..... ; Magnac (?), IIII l L..... ; Oriolles, XI l XXXII s ; Passerac, XXXIII..... ; Rignac, XXXII l LII s ; Salles, XXXIIII l XXXII s ; Sainct Aulays, XIII l XXVII s ; Sainct Bonnes, XLIIII l XXII s ; Sainct Médard.... ; Sainct

---

1 Comparée à l'aveu et dénombrement de 1422 (*Archives*, t. III p. 378) il lui manque La Garde et Neuillac.

2 Saint-Vivien de La Chaise, canton de Barbezieux.

3 Saint-Pallais du Né, canton de Barbezieux.

4 Cf. *Archives*, t. III p. 401. Aveu de 1659 rendu par le duc de Richelieu.

5 Berneuil, canton de Barbezieux.

6 Chillac, canton de Brossac.

7 La Chapelle Magenaud, commune de Saint-Aulais la Chapelle Conzac.

Digitized by Google

Paul, VI l XLII s; Sainct Séverin [1], XVII l XLVII s; Vignolies, X l XIIII s ; Xandeville (?) XXVII l VII s ; la somme de VI c XXIIII l XIIII s.

La Chastellenye de Challaix

(*Fortifications*)

Les habitans de Aulmont et Ravignac V l XXXI s ; Bazac, IX l XII s ; Brys, XIX l XXIII s ; Challaix, XI l XXXV s ; Civrac..... Eyvières, XXVI l VI s ; La Barde et Bouscamenaulx, XXIII l XLIII s ; La Genetouze, IX l... V s ; Médillac, III l VIII s ; la seigneurie de Monbouier et Montgeziers, LXIX l XXXIII s ; Poullignac, IX l XLI s ; Rioux-Martin, Sérignac et Cressac, XXX l..... ; Savignac et Meslac, IIII l XXVI s ; Sainct Advix, III l LVIII s ; Sainct Agoullins de la Dronne, XXIII l XLIII s ; Sainct Agoullins de la Dronne, VII l XLVIII s ; Sainct Laurent des Combes..... ; Sainct Marie (*alias* Saint Morice) XVI l XXVIII s ; Sainct Marsault, XIII l XX s ; Sainct Phellix, XVI l XX.....

La Chastellenye de Cosnac

(*Fortifications*)

Les habitans de Sainct Ciers de Cosnac [2], XXXV l XLV s ; Sainct Dizan du Gua, XXVIII l XXVII s ; Sainct Georges .....[3]; Saincte Radégonde....; Sainct Ramée.. .; Sainct Sorlin, VIII... XX s , Sainct Thomas....

La Chastellenye de Coyron [4]

(*Fortifications*)

Des habitans de Bardenac, XI l IX s ; la terre et seigneurie de Brossac, IIII xx II l I s ; Chastignac, XV l III s ; la ville de Parcoul.... ; Sainct Cyprien [5], III l XVI s ; Saincte Soulléne, VII l XL..... ; Sainct Vallier, XXXVI l XVI s.

---

1 Saint-Seurin, commune de Barbezieux.
2 Cosnac, hameau de la commune de Saint-Thomas. Cf. *Arch.* III p. 406.
3 Saint-Georges-des-Agouts, canton de Mirambeau.
4 Il y a trois lignes rongées. Coiron, hameau de la commune de Bardenac. Cf. *Arch.* p. 401.
5 Saint-Cyprien, commune de Chatignac.

Digitized by Google

La Chastellenye de Cozes [1]

(*Gens de guerre*)

Des habitants de Arces ... ; Corme-Ecluze, XXV l XX s ; Cozes.... ; Cravants, XXI l ; Montpellier, XVI l XIII s ; Rioulx, XXX..... ; Sainct André de Lidon [2], XX..... IV s ; la ville et chasteau de Tallemond, LIIII l X..... ; Thaims, VI..... ; Thézac, XIII l III s....; XXI l ; somme CIIII xx VIII l XXXIIII s.

La Chastellenye de Didonne

(*Gens de guerre*)

Des habitans de Médy, XXI l XX s ; Meschiers, LII l..... ; Sainct Georges de Didonne, XX. ... ; Semussac, XIX l. ...

La Chastellenye de Jonzac

(*Fortifications*)

Des habitans de Antignac....; Clain....; Jonzac, CXI l XV s ; l'hospital de Grand Vaux [3], II l XX s ; Réaux, XXIX l X s ; Salignac, XXII l V..... ; Sainct Georges de Cubillac....; Sainct Germain de Lusignan, XXX..... XXII s ; Sainct Germain de Vibrac, XXXIIII l X..... ; Sainct Martin de Nieuil, XXIIII l..... ; Sainct Martin de Vitaterne, XII..... ; Sainct Maurice de Tavernolles, XI l IX s ; Sainct Michel de Lussac, III.....

La terre et seigneurie de La Barde [4]

(*Gens de guerre*)

Des habitans de Léoville. XII l XXX s ; Mortiers et le Breuillis, IIII l XXXV s ; Sainct Médard, VIII l XV s ; la somme de XXX l XLIIII s.

Le Bailliage de Marennes

(*Fortifications*)

Les manans et habitans de la parroisse de Sainct Pierre de Salles,

---

1 D'après l'aveu de 1659 la chatellenie se composait de Cozes, Arces, Barzan, Corme-Ecluse, Grézac, Thaims, Saint-André-de-Lidon, Meursac, Thézac, les Epaux, Montpellier. *Arch.* III p. 403.

2 Un nom complètement illisible.

3 Commune de Réaux, canton de Jonzac.

4 Entre ces deux châtellenies devrait se placer celle de Mirambeau comprenant les paroisses d'Aguedelle (?), Mirambeau, Saint-Dizan-du-Bois (?), Semillac, Semussac, Soubran.

Digitized by Google

Sainct Hillaire, d'Hiers en Brouage, Sainct Sorlin, Sainct Just en l'isle d'Arvert la somme de V c LXXXI l XXXV s.

La Chastellenye de Montandre
(*Fortifications*)

Des habitans de Bussac, XVIII l XIII s ; Chardes, XVIII l XXII s ; Chartuzac, XVIII l XXII s ; Chastenes et Le Pin, XLVIII l VIII s ; Channac, VII l XVII s ; Corignac, VII l XVII s ; Coust, LXIV l..... ; Espiremon, XXVIII l XXX s ; Jussas, XVII l VI s ; Messac, XXXIX l XXXV s ; Montandre, XXXVIII l..... ; Moullons, XII l..... ; Pommiers, XXXIII l LIII s ; Poullignac, XXII l X s ; Rouffignac, LXVIII l..... ; Sainct Maurice de Laurencenne, XII l XLst ; Soubz moullins, XVII l XXVI s ; Soumeras, VIII l XXXIII s ; Tugeras, XLII l XLV s ; Valles, XXVI l LV s ; Vibrac, XXXVIII l XIX s ; la somme de VI c XIII l XX s.

La Chastellenye de Montlieu
(*Fortifications*)

Des habitans de Challaux, XI l..... ; Champniers, XXXIII l... . ; Cherzac [1] et Bédenac, VI l..... ; Montlieu, XIII l. ... ; Nevic, XXXIII l ; Saincte Colombe, IIII s ; Sainct Laurent de Rocq, XVI l...., ; Sainct Pallais [2], XX l..... ; Sainct Pierre d'Orignolles, XXXIIII l..... ; Sainct Vivien de Champon [3], XX l ; la somme de IX xx VIII l XXXII s.

La Chastellenye de Mornac
(*Gens de guerre*)

Des habitants de Darcye, XXII l..... ; Montxanxon, V l XLII s ; Sainct Pierre de Mornac, XLV l LV s ; Sainct Vivien du Breuilh, LVI l III s ; la somme de VI xx X l XXVIII s.

La Chastellenye de Montguyon
(*Fortifications*)

Des habitants de Clérac, XX l XLVIII s ; Sainct Martin d'Ary, VI l XLIX s ; Sainct Martin de Coust....; Sainct Pierre du Pallais et La Clotte, XXXII l LVI s ; Sainct Nazarien de Sercoul, XXII l XLV s ; Vassiac soubz Montguyon, XLVIII l XLV s.

---

1 Chierzac, hameau à égale distance de Montlieu et de Bedenac.
2 Saint Palais de Negrignac.
3 Ce nom nous est inconnu ainsi que celui de Challaux.

Digitized by Google

La Chastellenye d'Ozillac [1]

(*Gens de guerre*)

Des habitans de Champaignac, XXX l VII s; Fontaine, L l XV s; Sainct Michel d'Ozillac, LIIII l V s; Saint Symon de Bordes, XLII l; Villexavier, XXVII l XXV s; la somme de II c III l LVIII s.

La Chastellenye de Plassac

(*Gens de guerre*)

Des habitans de Courpignac, XXIII l XI s; Guytignennes, XIII; Lorignac et Le Thirac, XVIII l III s; Neuil le Viroul, XL l XXXVI s; Plassac, XII l XXI s; Sainct André de Clion, XXXI l XLIIII s; Sainct-Fort, XXXIX l XXV s; Sainct Genys comprins les Ayres, XX l II s; Sainct Hillaire du Bois, X (?) XI l IX s; Sainct Symon de Clermons, VII l XL s; la somme de II c XXVI l XLVIII s.

La Chastellenye de Pons

(*Fortifications*)

Des habitans de Advis, L..... XL s; Ardennes, XVIII l.....; Belluyre, XII l XL s; Bernoil comprins Thérac IIII xx XVIII l X s; Biron, XXV l XL s; Boys, LXVI l XXX s; Brives, III l.....; Bougneaulx, XXI l XIII s; Chadenac, XXXIX l XXXV s; Champaignolles, LXIIII l LV s; Coullonges, XLV l LV s; Coulombiers, XX l XXX s; Courcoury, XXX l XL s; Eschebonnes, CI l XX s; Fléac, XXXVIII l X.... ; Gemozac, VI xx XIIII l XXXV s; Husseaulx [2], XIX l LVII s; Javrezac, XI l XX s; Jazennes, XXXVII l XXI s; Lajard, XIX l LVII s; Marignac, LIII l XII s; Montils, LV l VI..... s; Montignac, III l X s; Mosnac, LV l VI s; Perignac, VII l XII s.

La ville de Pons en paroisses de Sainct Martin, Sainct Vivien, comprins Maschennes, Mazerolles et Vallières [3], III c XVI l.....; Préguillac, XXVII l XXXIII s; Rouffiac, XXI l XIII s; Sainct Germain du Seuldre, XXXI l..... ; Sainct Legier, XXXVIII l

---

1 Entre ces deux châtellenies devrait se trouver celle de Mortagne comprenant Boutenac, Brie, Epargne, Floirac, Mortagne, Saint-André-de-Lidon, Saint-Romain-de-Beaumont.

Cf. *Arch.* t. III. Aveu rendu en 1659 par le duc de Richelieu, p. 404.

2 Usseau, commune de Marignac, canton de Pons.

3 Machennes, Mazerolles et Vallières forment aujourd'hui la commune de Mazerolles.

Digitized by Google

XXXVIII s ; Sainct Pallais, XXXIIII l L s ; Sainct Quentin de Ransannes, XXXVI l XLIIII s ; Sainct Seurin de Pallennes, X..... XLVI s ; Sainct Sever, XVIII l III s ; Sainct Severin de Clerbize, V l IIII s ; Sainct Simon de Pellouaille.... ; Tanzac ... ; Tesson, XLIX l V..... s ; Villard, XLII l XLV s ; Virolles et Masdion, XXIIII l.... ; Thenac et les Arennes, XXXI l XL s ; la somme de XIX c V l LIIII s.

La Chastellenye de Royan

(*Fortifications*)

Les habitans de Sainct Augustin, XXX l V s ; Sainct Pallais, LXVII l VLXI s ; Sainct Pierre de Royan, VIII xxl XL s ; Sainct Sulpice sur Mornac, LXVI l XXX s ; Vaulx, XXX l V s ; la somme de III c LXIX l XXVI s.

La Chastellenye de Sainct Maigrin

(*Gens de guerre*)

Des habitans de Lamerac, XVII l XXVI s ; Sainct Ciers, XXI l XLVI s ; Sainct Maigrin, XXXVII l LV s ; la somme de LXXVII l VII s.

Siège de Xainctes de ça la rivière de Charente

(*Gens de guerre*)

Des habitans de la ville de Xainctes, la somme de CVII l XL s ; Saint Pallais les Xainctes, XXXIII l XV s ; Sainct Vivien les Xainctes, XXIX l XLVI s ; Sainct Eutroppe les Xainctes, LXVII l XLVI s ; des Gons, XIX..... ; la somme de II c LVII l XXVII s [1].

Le siège de Xainctes de là la rivière de Charente

(*Gens de guerre*)

Des habitants de Champniers, VI xx VI l V s ; Chérac, IIII xx l XLV s ; La Chapelle XVII l XXV s ; Louzac et Javrezac, IIII l VII s ; Orlac, IIII l VII.. .. ; Sainct Assaire, XIX l LVII s ; Sainct Bris, III l X s ; Sainct Georges de Richemont, V l IIII s ; Sainct Saulvant, XIII l XL s ; la somme de II c LXXIII l LV s.

---

1 En 1584, une répartition de la somme de 400 écus entre la ville et les faubourgs s'établit ainsi : la ville 170 écus un tiers, Saint Palais 85 écus un tiers, non compris les villages, Saint-Vivien 58 écus deux tiers, non compris les villages, Saint-Eutrope 85 écus un tiers non compris les villages. Cf. *Documents*, p. 361 et 385.

Digitized by Google

Le ressort du pont de Xainctes

(*Gens de guerre*)

Des habitants de Burlé, IIII[1] V[s]; Champaigne, IX[1] VII[s]; Crazannes, VI..... ; Eschillais, XXV[1] X[s]; Geay, XIX[1] XLV[s]; Hippolyte de Biard, XVIII[1] XX[s]; La Chaulme, XII[1] II[s]; La Clipse, V .... ; Lemang, VII..... ; Monterauld[1], II[1]..... ; Nieul près Xainctes, XXVII[1].. .. ; Plassay, XXIII[1]..... ; Pont Labbé, XX[1] XXII[s]; Roumegoux, VII[1] XVIII[s]; Sainct Denys de Lhoumeau[2], VI[1]..... ; Sainct Fort du Brouage[3]..... ; Sainct Georges des Cousteaulx, XXV[1]..... ; Sainct Michel de Lanuelle, V[1] XXVII[s]; Sainct Sorlin de Seschaulx, XXVI..... ; Saint Supplice prez Pont Labbé, X..... ; Sainct Thomas du Roc, XL[s] tournois ; Sainct Vivien de La Vallée, XIX[1] II[s]; Saincte Radegonde, V[1]. ... ; Sollignonnes, XXIIII[1]..... ; Trizay, VIII[1] XL[s]; Varzay, XXIII[1]..... *Cette liste n'est pas terminée. Il faut la continuer par la suivante à laquelle nous n'avons pas trouvé de commencement.*

Balanzac, XXIII[1]..... ; Chermignac, XXVII[1]..... ; Cormes, XVIII[1] VIII[s]; Escurac, XII[1]. ... ; De Faraulx[4], V[1] XXXV[s]; Le Chay, XVI[1]..... ; Les Essards, XV[1]. . . ; Lislatte[5], III[1]..... ; Luchat, VII[1] XXX[s]; Meursac et les Espaux[6], LXIII[1] XL[s]; Nostre Dame de Nancras, X..... ; Pessines, XIII[1] L[s]; Pisany, XIII[1] XXII[s]; Restauld, XXXIII[1]; Sablonceaux, XX[1] LV[s]; Sainct Jean et Sainct Martin de Sauljon, CXVIII[1] L[s]; Saincte Gemme, XVIII[1] XXX[s]; Sainct Martin de l'Aguille, VI[1] LV[s]; Sainct Porchaire, XX..... XXX[s]; Sainct Romain de Benet, XLVIII[1].....

---

1 Montherauld, commune de Trizay, canton de Saint-Porchaire.
2 Saint-Denis-de-Lhoumée. Lhoumée, commune de La Vallée, canton de Saint-Porchaire.
3 Saint-Fort-sur-Brouage, village de la commune de Saint-Jean-d'Angle, canton de Saint-Aignan.
4 Faveau, commune du Gua, canton de Marennes.
5 L'Hatte, même commune.
6 D'après l'aveu de 1659, rendu par le duc de Richelieu, Meursac et les Epaux faisaient partie de la châtellenie et baronnie de Cozes. Cf. *Arch.* III, p. 403.

Digitized by Google

II

17 Juin 1571. Tentatives Protestantes, pour faire de La Rochelle une ville impériale, *Bibliothèque Nationale. Manuscrits Français, 15,553* **(Communication de M. Ch. Dangibeaud).**

Avis d'une conférence d'un ministre nommé Alexandre Guyot à Strasbourg avec le président et l'échevin de La Rochelle pour remettre la ville de La Rochelle entre les mains de l'Empire ce que le président rebuta mais l'échevin secretement l'aprouva de quoy Guiot donna advis au duc de la Petite Pierre qui en fit faire des depeches à ceux du Languedoc qui tomberent entre les mains du prince de Condé qui ne le voulu jamais rendre detestant cette proposition.

La chose est de très dangereuse conséquence et croy que ce soit une vraye invention diabolique pour la subversion de nostre estat et ne peut ce me semble y intervenir remede meilleur sinon par celuy à quy le faict touche de plus près et voyci le moyen par lequel je l'ay descouvert.

Hier matin un personage des plus affectionés à la paix et repos du royaulme me vint trouver et discourant avecques moy de plusieurs choses enfin nous tumbasmes sur les difficultés que faisoit les testes de Languedoc et me demanda ledit personage si je savois les occasions qui les faisoit tenir si roydde. Je luy respons que ouy à mon jugement et après luy en avoir deduict quelques unes que le porteur vous saura bien raconter il me dict en riant « ce n'est pas cela, il y a pis que tout ce que vous dictes, mais je ne voudrois pour chose du monde estre descouvert ». Je l'assuray lhors qu'il parla hardiment et que jamais il ne luy en arriveroit inconvenient ; alhors il me dict « vous souvient il point que après la première assemblée tenue en ceste ville avant la venue de ceux de Languedoc le président et l'eschevin de La Rochelle demandèrent congé de s'aller promener jusques à Strasbourg pour voir la ville attendant la venue desdicts de Languedoc ». Je respons que ouy, alhors il me dict, « il se trouva pour lhors audict Strasbourg un ministre nommé Alexandre Guiot aultrement Alexandre de Vanrias qui pour se trouver malade ne peut venir voir lesdicts président et eschevin et leur manda qu'ils prinsent

Digitized by Google

la peyne de le venir visiter pour entendre de luy chose de grande importance ce qu'ils firent et là il leur proposa de la part d'un grand prince d'Allemagne quy est le prince de la Petite Pierre que s'ils se vouloit jecter avec leur ville es mains de l'Empire qu'il les assuroit que leur dicte ville y seroit receue comme ville libre. Alhors le président quy n'est sans jugement luy dict « il me semble que vous me contez des chansons, ne voyons nous pas d'autres villes de l'empire es portes desquelles pend encores l'aigle, usurpées néantmoings par les princes voisins, plus voisines et plus utiles à l'Empire que la nostre, et que l'empereur n'en faict aucun cas ne estime », il entendoit de Metz et Cambray. Alhors ledict Alexandre respond « ce n'est pas cela et ne vous faut arrester à ceste considératyon car vostre ville sera mieux secourue si elle en aura besoing car vous aves les villes maritimes comme Embourg, Lubec, et Retz quy premièrement vous pourront rendre tout office qui vous sera deu et promis, et au cas que fussiés asiégés les princes voire les plus grands vous promettront de jecter incontinent cinq ou six mille chevaux dans la Bourgogne ou la Champagne pour fere diversion. Alhors le petit président respond et bien a propos a mon jugement voulant rompre avec ce mauvais garson : « Voulez vous que je vons die, je ne scay à quoy nous pourrions estre utiles aux Allemans sinon à leur ayder de recouvrer leurs villes occupées comme Metz, Thou et Verdun et ce pendant nous mettre en un manifeste danger d'estre remis en la main et pouvoir de celuy quy nous feroit recevoir le juste loyer de nostre desloyaulté. » Ce propos finy le président estimoit ne devoir estre plus recherché de telle chose toutefois l'eschevin, lequel on estime fort disposé à changement, dict en parlant à l'oreille d'Alexandre, « ce ne prenez garde à ce que vous a respondu M. le président et sy vous nous pouvez montrer bonnes lettres et bon tesmoignage de ce que vous nous proposes faictes le et au plus tost car peut estre que quant ceux de nostre ville les plus aparens plus gens de bien et quy plus tendent à la liberté orront parler de cecy il n'est pas inconvénient qu'ils ny entendent voila pourquoy je vous prie avant que nous partions de ces quartiers fere en sorte qu'il nous paroisse bien clairement de l'intencion de ce prince et autres quy ont mesme intention en nostre endroit. S'il fut dict si fut faict car environ douze jours après lettres vindrent dudict duc de la Petite Pierre non seulement aux Rochellois

Digitized by Google

mais aussy aux deputés de Languedoc, quy lhors se trouverent venus. Le depesche neantmoings de bon heur et au grand regret des meschans tumba es mains de M. le prince quy ne peut le tenir celer. Car le messager ayant faict faulte salla excuser aux deputés. Par ainsi sachons que mondict sieur le Prince avoit un despesche pour eux le demanderent. M. le prince le leur communiqua leur remonstrant neantmoings que cestoit un depesche quy meritoit le feu plus tost que d'estre mis en lumiére d'aultant qu'il estoit dangereux ne tendant que à la desolation et ruyne de l'estat. Les remontrances furent plus amplifiées mais non obstant ces mutins de Languedoc ne laisserent de poursuivre vivement d'avoir ledict depesche, affin que ceux quy les avoit envoyés en eussent communiquation et toutefois quoy qu'ils montrassent d'estre offencés ne peurent obtenir dudict prince de l'avoir et emporter.

Il contenoit promesse de grand secours au cas susdict et ainsi que tous ceux qui tiennent les armes promissent de ne fere jamais paix que Metz, Tou et Verdun ne fussent rendus il y a assez d'autres mauvaises conditions. J'entan mauvaises à l'estat de la France et contre le service du roy mais ne l'ayant veu je ne vous en puys dire autre chose ; or notes que maintenant après avoir apris ce que dessus j'en communiquay à MM. de Clervaut et d'Argenllieu que me confessarent la chose estre comme je la disoye et que mondict sieu le prince avoit retenu ledict depesche de peur que ceux de Languedoc neussent par la moyen d'exciter leurs hommes plus tost a l'entretenement de la guerre que de fere une bonne paix. M. de Clerevaut m'adjouxta entre luy et moy quant nous fusmes separés que il vous a touche autrefois un propos qu'il ne voulut poursuyvre craignant que vous n'estimissiés qu'il le vous disoit pour vous fere crainte comme à la vérité vous autres MM. les catholiques receves de nous les advertissemens que nous vous faisons en bonne intencion comme si voulions plus tost vous menasser que servir. Je m'en suys bien aperceu en le voyage à la Cour qui ma fort desgouster du tout. Pour venir au poinct ledict sieur de Clervaut me dict qu'il ny a rien plus certain que aucuns grands princes d'Allemagne a la suscitation de ce petit fou le duc de la Petite Pierre entendroit à ce point quy est qu'ils lairront entrer dans la France soit pour le roy soit pour nous tous les reistres que nous y voudrons mener et y

Digitized by Google

estans les revoqueront c'est à scavoir chaque prince ses subjectz et offrans aux villes de France la liberté offriront quant et quant à la noblesse pareille et semblable prééminence que à toute la noblesse d'Alemagne ascavoir que la plus part des ducs contes et barons soient souverains en leurs terres Je vous laisse à penser s'il y en aura quy tendront l'oreille à ceste chanson et sy en ce temps turbulent ils en trouveront la musique doulce penses y vous estes plus sages que moy et sy le trouvès bon advertissés en la Cour et me tenes en vostre bonne grace, jeusse bien amplifié ce memoyre je vous supplie me renvoier et le rendre à le porteur sans y faillir.

Digitized by Google

L'AUNIS ET LA SAINTONGE

à Saint-Jacques-de-Compostelle

La publication remarquable faite par M. Nicolaï sur « Monsieur Saint-Jacques de Compostelle »[1], vient d'appeler notre attention sur la part que l'Aunis et la Saintonge auraient prise aux pèlerinages de ce lieu célèbre.

« Un immense élan de foi, nous dit M. Nicolaï, a porté durant neuf siècles les pèlerins du monde entier au pied du tombeau du grand apôtre de l'Espagne. Vilains, bourgeois, gens de la terre, hauts et puissants seigneurs, des rois eux-mêmes touchés de contrition, repentants, prenaient un beau jour le bourdon, la pèlerine et la gourde pour expier à Compostelle ou demander une grâce. Ils cheminaient par les routes, par monts et vallées, mortifiant leur corps et leur âme, demandant la charité quand ils étaient pauvres, et, riches, la faisaient sur leurs pas ; l'hôpital était au bout des rudes étapes pour les recevoir. Et jusqu'à la Révolution, les pèlerins de France, de tous les plus nombreux, se sont dirigés vers la Galice, en longues théories. Seules les guerres avec l'Espagne ont pu ralentir de temps à autre ce grand mouvement d'où sont sorties les croisades. »

Ce n'était pas seulement aux termes du voyage que s'élevait un hôpital pour recevoir les pèlerins.

Au long de ces grandes voies, reste de ces voies romaines, qui, traversant la France sur divers points, aboutissaient toutes au

---

1 Dans les lettres d'indulgence accordées par le prieur de Saint-Vivien de Saintes, on parle des secours de jour et de nuit que le prieuré, dans le passé, rendait aux pauvres et aux pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle affluant de divers côtés, secours qui avaient diminué avec la réduction des revenus du dit prieuré.

(Cf. *Recueil de la Commission des Arts et Monuments Historiques de la Charente-Inférieure*, 4e série, tome 1er, 2e livraison, avril 1891, p. 93). — V. aussi la Vie de Saint-Eutrope, Bibl. nat., mss., no 3550, qui débute ainsi : *Vià Sancti Jacobi : in urbe Sanctonensi beati Eutropii, episcopi et martiris, corpus digne peregrinantibus visitatoribus visitandum est.* » (*Arch. Saint.* II, p. 253). Si l'on en croit M. Dangibeaud, qui ne cite pas ses sources, il existait à l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, un hôpital « dit des Pèlerins » qui aurait été brûlé avec tout le faubourg de Saint-Pallais de Saintes, en 1652. (*Bulletin des Arch. de la Saintonge*, tome II, p. 294.)

Digitized by Google

tombeau du grand saint, la charité chrétienne offrait des refuges aux pèlerins. Sur l'un de ces chemins de Saint-Jacques qui parcourant la Saintonge par Aulnay, Saint-Jean-d'Angély ou ses approches, Saintes et Pons, l'on trouve des institutions charitables qui avaient ce but hospitalier. Nous avons signalé ailleurs les refuges des pèlerins à Saint-Jean-d'Angély, au prieuré de Saint-Vivien de Saintes, à l'Hôpital neuf de Pons dont le chemin de Saint-Jacques traverse les superbes voûtes romanes jugées dignes de figurer parmi les monuments historiques.

Il était en effet prescrit au prieur de l'Hôpital neuf de Pons de faire « l'aumosne à tous allans et venans, tous les jours, tant à ceux du païs que des pèlerins qui vont à Saint-Jacques, sur le chemin duquel Saint-Jacques est situé son dit hopital » [1].

Ainsi, en l'année 1596, de la saint Jean-Baptiste au 31 décembre, le trésorier de l'hôpital livrait-il à la femme Cothineau, boulangère, chargée de la distribution, par chaque semaine, « tant pour sa nourriture que pour faire les miches aux pauvres pellerins et passans, quatre quartières de farine de mesture par semaine », soit 108 quartières en tout. A la fin de l'année 1596, les distributions cessent, les troubles de la Réforme ayant compromis la rentrée des revenus de l'hôpital, qui était faite, à ce moment, pour dame Antoinette de Pons, dame de Pons, de Marennes et de la baronnie d'Oleron, prise en sa qualité de fondatrice de l'hôpital [2].

En dehors de ces lieux de refuge des plus importants, nous pourrions, avec M. Nicolaï, en signaler quelques autres. C'était La Maladrerie, près de Pons, l'abbaye de la Tenaille, Pleine-Selve, l'hôpital de Bordeaux, l'hôpital Saint-Antoine, la Sauve-Majeure où les pèlerins venaient pour se confesser, faire leur testament et recevoir des mains de l'abbé le bâton et la panetière bénits. Là on leur donnait souvent même un âne ou un cheval pour leur voyage.

D'autres pèlerins prenaient la voie d'eau et s'embarquaient sur divers points de la côte, notamment à Bordeaux et à La Rochelle.

Le 27 mars 1541 (v. s.), Martin de Recque, marchand de Vienne en Portugal, tant pour lui que pour Jean Martin de Recque, son frère, et Nicolas Bobineau, marchand de La Rochelle, affrètent la

---

1 *Déclaration faite au roi en 1547*. Imprimé. (Mes Archives).
2 Compte mss. de 1596. (Mes Archives).

Digitized by Google

Marguerite de La Rochelle, du port de 48 tonneaux, commandée par Me Anthoine Bannet. Le chargement se compose de seigle, papier, draps, plumes, farines, « pezeaulx », c'est-à-dire des pois et des chandelles, à destination de Vienne ou Canyne. Le fret est établi à 65 sous du tonneau, avec stipulation que la moitié du fret de retour reviendra aux chargeurs, et en plus « la moitié des pèlerins s'il s'en trouvait par delà » [1].

Le 25 avril 1542, Nicolas de La Fousse, marchand du Mans, affrète à La Rochelle le *Jacques d'Olonne*, du port de 40 tonneaux. Le chargement se compose de seigle, biscuit, moutarde, fil pour arbalètes, pièces d'Olonne, papier, draps, toiles, merceries, « esquardes » [2], à destination de la Coulongne ou Betauce [3], au fret de 50 sous par tonneau, avec l'obligation, pour le maître du navire, de rapporter des marchandises jusqu'à l'encombrement de quatre tonneaux, « et si ledit maître trouvait par delà aulcuns pèlerins pour ramener par deçà, ledit marchand en aura la moitié du frect d'iceulx » [4].

Les documents originaux du moyen âge relatent assez fréquemment les voyages aux pèlerinages de l'Espagne [5].

Le 9 juillet 1423, Jean Herbert, boucher à Bourgneuf, près de La Rochelle, se propose de faire le voyage de Saint-Sauveur d'Esture et de Saint Jacques en Galice, et auparavant il donne à sa femme la jouissance d'une maison et d'un banc à la poissonnerie de la ville de La Rochelle [6].

Le 12 juillet de la même année, Guillemette de Pons, *alias* Garnache, femme de Hugues Fustier, de La Rochelle, part en voyage pour Saint-Jacques de Compostelle et Saint-Sauveur d'Esture ; elle fait, avant de partir, son testament, et en outre des legs faits à son mari, à Pernelle Panier, pucelle, jadis sa

---

1 Minutes de Lecourt, notaire à La Rochelle.

2 Escardes, chardons à carder la laine. (Lacurne de Ste-Palaye). — V. aussi dans Savary des Bruslons le mot carde signifiant instrument pour carder.

3 La Corogne et Betanzos, villes de la province de Galice (Espagne).

4 Minutes de Lecourt, notaire à La Rochelle.

5 V. dans le même ordre d'idée le testament de Guillaume de Blanzac, chevalier de la Saintonge, qui déclare en commençant qu'il va en pèlerinage à Saint-Jacques (*Arch de la Saint.* t. I, p. 163).

6 Minutes de Boutin, notaire à La Rochelle, fo 28. Bibl. de La Rochelle, mss.

Digitized by Google

« chambereire », elle donne 20 sous à Notre-Dame-de-Recouvrance, sans doute cette chapelle en forme de carène de navire qui existait au couvent des Carmes de La Rochelle.

A la date du 14 juillet suivant, c'est Jeanne Carrelle, femme de Jacquinet Prévosteau, qui se prépare au même voyage.

Les pèlerinages se faisaient également par procuration.

En voici un curieux exemple tiré des minutes du même Héliot Boutin, notaire à La Rochelle.

« Héliot du Jardin, marinier, bourgeois de La Rochelle, a prins à faire un voyage à Saint-Sauveur d'Esture et à Saint-Jacques en Galice, pour Pierre Rideau, de Panprou [1], pour le prix de dix escuz d'or, moitié de poix, moitié assez compectans, dont il a reçu huit escus, et les deux promet paier incontinent qu'il aura fait ledit voyage, parmy ce qu'il sera tenu rapporter testification suffisante d'avoir fait ledit voyage. Obligent bien l'un à l'autre. Présens Huguet Gaudineau et Jehan Pampare, le XXX jour de may l'an mil IIII c XXIII. Sub signo. Double [2]. »

Jeanne Bordinelle, femme de Laurens Blanchet, faisant son testament le 12 décembre 1422, ordonne également après sa mort, « ung voyage à Saint-Mathurin de Larchant, dont la chargea Perrotin Regner, son feu seigneur (sans doute son premier mari) [3]. »

On trouve également des traces curieuses des pèlerinages dans les registres d'assises. Les plaideurs défaillants excipent parmi les « exoines » qu'ils invoquent de leur absence à l'audience, le fait qu'ils sont en pèlerinage.

Les exemples suivants sont empruntés aux assises des seigneuries de Didonne, Meschers-sur-Gironde et de Rochefort-sur-Charente.

En 1368, Isabelle, femme d'un chevalier, nommé Regnaud, s'excuse par la voix de son mari, en disant : « *Quod est ipsa*

---

1 Pamproux (Deux-Sèvres). Les lieux de pèlerinage devaient être San Salvador en Asturies et Santiago en Galice.

2 Minutes de Boutin, notaire à La Rochelle, f° 21. Bibl. de La Rochelle, mss. n° 199.

3 Saint-Mathurin de Larchant ou de Largechamp (Seine-et-Marne). « On y révère Saint-Mathurin que l'on invoque en faveur des insensés et on y mène de tous les endroits du royaume. » (V. Dictionnaire de Bruzen de La Martinière). — Minutes Boutin, f° 15.

Digitized by Google

peregrina Beate Marie de Rupe Amatorum et quod fecerat votum [1]. »

En 1457, Méry Faure ne comparaît pas aux assises parce qu'il est allé au pèlerinage de Saint-Eutrope de Saintes.

En 1463, Jean Richier excipe de son « veage de Monseigneur Saint-Jacques » pour obtenir le renvoi de sa cause ; d'autres, de leurs voyages à Saint-Nicolas, à Saint-Lienne [2].

Aux exemples que nous venons de citer, il faut en ajouter un autre relaté dans les *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*, publiés en 1887 par M. de La Borderie. [3]

Guillaume Bellech, paroissien de Quariani, [4] appelé comme témoin des miracles de saint Yves, dépose qu'après la mort de ce saint, ayant entendu parler des prodiges que Dieu faisait sous le nom du vénéré breton, il avait fait vœu d'être son « homme », et de donner annuellement 6 deniers pour obtenir sa guérison. Et il ajoute que cela se passait sur une route proche de La Rochelle, au diocèse de Saintes, où il était, se rendant comme pèlerin à Saint-Jacques.

C'est qu'en effet, comme nous l'avons observé en commençant, la Saintonge était traversée par l'une des grandes voies qui conduisait à Saint-Jacques.

La première passe par Saint-Gilles, Montpellier et Toulouse et va au pont d'Aspe ; c'est celle qui dessert la vallée du Rhône, la Provence et l'Italie.

La seconde passe par Notre-Dame du Puy, Sainte-Foy de Conques et Saint-Pierre de Moissac.

La troisième vient de Sainte-Magdeleine de Vézelay, Saint-Léonard en Limousin et Périgueux.

---

1 Rocamadour (Lot). Arch. de M. le duc de La Trémoïlle.

2 Saint-Nicolas, serait-ce Saint-Nicolas ou Niclasbourg, dont le nom véritable est Port (Lorraine) ou Saint-Nicolas aux Bois (Picardie) où l'on vénérait les restes de Bernard Arquet (Bruzen de La Martinière)? ou serait-ce Saint-Nicolas, de La Rochelle, où les plaideurs étaient appelés parfois à jurer sur les reliques de saint Antoine qui y étaient conservées. (Arch. de La Trémoïlle). Quant à Saint-Lienne, ce serait la chapelle de Saint-Lienne (*Sanctus Leontius*), à La Roche-sur-Yon, ou celle du même nom placée près de Croix-Chapeaux (Charente-Inférieure) aujourd'hui Senglenne et Saint-Glenne, connues comme lieux de pèlerinage.

3 Cf. *Bulletin des Arch. de la Saintonge*, tome XVI, 2e liv., mars 1896, p. 123.

4 Carhaix, diocèse de Quimper.

Digitized by Google

Le quatrième itinéraire va de Paris à Compostelle ; c'est le nôtre. Il passe par Saint-Martin de Tours, Saint-Hilaire de Poitiers, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Vivien et Saint-Eutrope de Saintes, Pons, Plassac, Mirambeau, Etauliers, Blaye et Bordeaux. [1]

Tous se réunissent en Espagne à Puenta La Reina (*ad pontem Reginae*).

Il y avait en plus des voies accessoires qui venaient se rencontrer avec les voies principales.

Somme toute, jusqu'à l'amélioration des routes au XVIIIe siècle, ce sont les voies romaines qui étaient devenues les chemins de Saint-Jacques.

Il est intéressant de rappeler avec M. Nicolaï les chansons qui font mention du passage des pèlerins en Saintonge. Il existe une curieuse image coloriée du XVIIIe siècle qui représente saint Jacques entre deux pèlerins et le miracle célèbre du pendu de San-Domingo de la Calsada.

Autour de la représentation scénique est figuré un cantique spirituel, dit *la Grande chanson des Pèlerins de Saint-Jacques*, où il est question de notre région.

« Quand nous fûmes dans la Saintonge,
Hélas ! mon Dieu,
Nous ne trouvâmes point d'églises
Pour prier Dieu.
Les Huguenots les ont rompues
Par leur malice.
C'est en dépit de Jésus-Christ
Et de la vierge Marie
Nous prions, etc. [2] »

---

1 Dans des documents administratifs relatifs à Auché (Vienne), cette route est fréquemment appelée route d'Espagne (Arch. de la Vienne, C. 48) ; — Dans l'aveu et dénombrement d'Aulnay du 10 juillet 1412, on indique près de Villiers-Chizé « un grand chemin chaussée appelé le chemin des Peregouins. » (*Arch. Saint.* t. XV, p. 155).

Dans de nombreux documents poitevins, les noms donnés à cette voie rappellent les pèlerinages de Saint-Jacques.

2 Cf. *Les chansons des Pèlerins de Saint-Jacques*... s'imprime à Compostelle, in-24 (1718) ; — *Noëls et cantiques imprimés à Troyes depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours*, par Socard. — Paris, Aubry, 1865.

Digitized by Google

Puis les pèlerins s'en vont ainsi jusqu'à Blaye où ils s'embarquent.

Dans une seconde de ces chansons, se retrouve l'inquiétude inspirée par les hérétiques de la Saintonge qui, en effet, avaient laissé dans notre pays des traces encore visibles des luttes ardentes qui eurent lieu entre catholiques et protestants.

« Nous nous mîmes à cheminer
Droit à Paris pour nous rendre ;
C'est pour la Saintonge passer,
Prions Jésus qu'il nous défende.
Des ennemis par sa puissance
Ceux qui voudroient par hérésie
Empêcher nos bons désirs :
Prions Jésus, etc.

A Luzignan avons passé,
De Saintes à Pons, puis à Blaye
Là où nous faut embarquer
Pourvu que nous ayons monnoie.
Puis à Bordeaux la claire voie
Aux Jésuites sommes allés
Qui nous ont donné grand' joie
Pain et vin pour notre souper.
Prions Jésus, etc.

Puis encore,

Quand nous fûmes en Saintonge
Le meilleur pays du monde ;
Mais il y a de méchantes gens
Ils s'en vont sur les passages
Pour nous voler notre argent.
Nous prions, etc.

A plusieurs époques, il est réel, en effet, que les routes de la Saintonge n'offraient pas une grande sécurité ; l'occupation anglaise, les temps qui l'accompagnèrent ou la suivirent avec les Plusquallec, les Jacques de Pons et les Belleville, les désordres des troupes indisciplinées de l'époque de la Réforme ou même de la Fronde y ont laissé de tristes souvenirs.

Et cependant à plusieurs époques, les rois protégeaient les

Digitized by Google

voyageurs et les pèlerins notamment et en particulier ceux qui se rendaient à Saint-Jacques.

Des pièces de comptabilité relatives à notre province en font foi.

Le 12 juillet 1480, Pierre de Morelles, prêtre-cardinal de l'église de Saint-Jacques-de-Compostelle, en Galice, et procureur général du chapitre de cette église, donne à Me Guillaume du Val, receveur ordinaire du roi, en ses pays de Saintonge, ville et gouvernement de La Rochelle, quittance de 40 livres tournois sur la somme de 80 livres que la dite église prend sur la dite recepte, au chapitre des fiefs et aumônes, en deux fois, de 60 livres l'une et de 20 livres l'autre, à la Toussaint et à l'Ascension. Signé à la requête dud. Morelles, par Hunault et J. Palanguin, notaires à La Rochelle [1].

Une procuration aux mêmes fins est donnée le 24 janvier 1491 (v. s.), par les administrateurs de Saint-Jacques [2]. En voici la copie.

In nomine Domini, amen. Anno a nativitate ejusdem domini millesimo quadringentesimo nonagesimo secundo, vicesima quarta die menssis januarii in mei notarii presencia testiumque infrascriptorum presencia personaliter constituti, Reverendus dominus Dominus Fernandus de Castro, decanus Compostellanus [3], Andreas Fernandi, Johannes Calvjno, cardinales, Johannes de Melgareso, cantor, dominus Didacus de Castilla, scolasticus, Nicholaus de Azenedo, thesaurarius, Rodericus Petri, Johannes de Sancto Jacobo, Gundissalvus de Jahen, bachalarius, Gundissalvus Luppi, Stephanus Doderia de Muros, Johannes de Medina, Johannes Pellagii, Johannes de Mondragon, Johannes Fernandi, Gometius Ballo, Didacus Nunis, Fernandus de Agenedo, Petrus Didaci de Quadorniga, Jacobus de Comeyro, Rodericus de Agenedo, Fernandus de Fonseca, Petrus de Crunia, Johannes Roderici, Franciscus de Vamunde, canonici Compostellani, in turre nova, in quo loco ipsi domini acta capitularia exercenda solent congregari, omnes unanimiter concordes citra tamen quorumcumque suorum procuratorum per eos hactenus quomodolibet constitutorum, omnibus melioribus modo, vià, forma, jure et causa quibus melius et efficacius debuernut et potuernut, fecerunt, constituerunt, creaverunt

1 Bibl. nat. Pièces originales. Vol. 2049. Dossier 46.702, de Morelles. Communication de M. Luguet.
2 Bibl. de La Rochelle, mss. 642, fo 49.
3 Compnus.

Digitized by Google

et solempniter ordinaverunt suum verum, certum, legitimum et indubitatum procuratorem, actorem, gestorem et nuncium specialem, videlicet honorabilem virum Johannem de Sancto Johanne, sartorem, civem Cruniensem, specialiter et ex expresse ad ipsorum Dominorum constituencium nomine, petendum, habendum et obtinendum a prudenti et honorabili viro domino Guillelmo du Val, regio receptore in oppido de Rupella, vel ab alio quovis receptore et officiali regio in eodem oppido octoaginta francos aureos quos prefati domini decanus et capitulum Compostellanum perpetuo habent annuatim situatos in eodem oppido de Rupella in redditibus regiis per previllegium xpistianissimorum regum francorum huic Compostellane ecclesie concessos. Qui predicti octoaginta franci aurei eisdem decano et capitulo debiti sunt et pertinent de anno domini millesimo quadringentesimo nonagesimo primo proxime preterito. Et ad ipsorum dominorum constituentium nomine et quamtumque quitanciam et litteras solucionis de predictis octoaginta francis aureis de dicto anno millesimo quadringentesimo nonagesimo primo debitis eidem Guillelmo du Val vel alii cuilibet receptori dandum et concedendum. Quam quitanciam seu litteram solucionis ab ipso suo procuratore, suo nomine, datam et concessam, ipsi domini constituentes ex nunc prout ex tunc ratam et firmam habuerunt et habueri voluerunt. Et ad faciendum, dicendum, gerendum et exercendum quoscumque actus, protestaciones et diligencias eidem negocio pertinentes quemadmodum ipsi domini constituentes facerent et dicerent si personnaliter interessent, ad quod omne faciendum et exercendum, suam plenariam facultatem et proprietatem [1] eidem Johanni Johannis, procuratori suo, dederunt cum omnibus suis incidentibus et dependentibus annexis et conexis. Promictentes se ratum, gratum perpetuo habituros quidquid per dictum suum procuratorem super eodem negocio actum, dictum, gestum vel procuratum fuerit, sub ypotheca et obligacione omnium bonorum mobilium et immobilium sue mensse capitulari pertinantium. De quibus omnibus et singulis prefati domini constituentes unum sibi vel plura instrumentum et instrumenta petierunt in publica forma fieri et dari. Acta fuerunt hec Compostelle in prefato capitulo Compostellano, anno, die et mense quibus

1 Ou potestatem.

Digitized by Google

supra presentibus ibidem dictis, Petro de la Cruna et Johame Roderici et Francisco de Vaamonde, canonicis Compostellanis, testibus ad premissa vocatis pariter et rogatis.

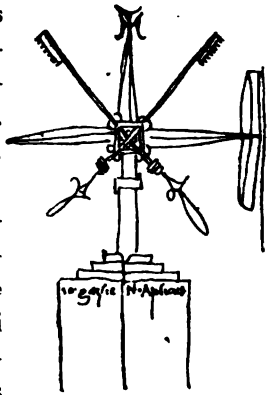

J. A. archidiaconus et magnus vicarius canonicus Compostellanus, Andreas Fernandi, canonicus Compostellanus, J. de Melgareso, cantor Compostellanus, M. Intlico... magister et canonicus Compostellanus, N. thesaurarius Compostellanus.

Et ego, Johannes Garsie, clericus Compostellanensis diocesis, apostolica auctoritate notarius necnon locum tenens unius de numero notariorum civitatis et capituli Compostellanorum, quia premisse protestatis dacioni unacum prenominatis testibus presens interfui eaque omnia et singula sic fieri, vidi et audivi et in notam sumpsi, unde hoc presens publicum potestatis instrumentum, manu aliena fideliter scriptum exinde confeci, signoque et nomine meis solitis et consuetis, unacum subscriptionem eorumdem dominorum de capitulo Compostellano signavi in fidem et testimonium omnium et singulorum premissorum rogatus et requisitus.

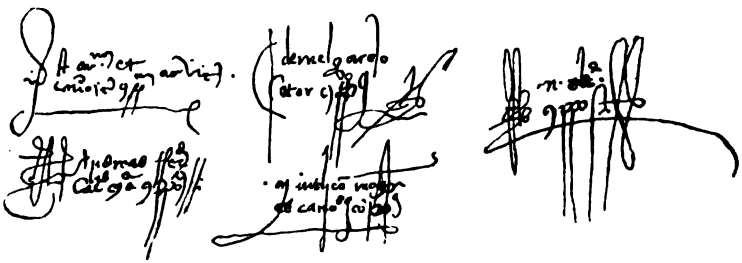

Suivent les signatures dont nous donnons le fac-simile[1] réduit au quart.

Le mouvement des pèlerins n'avait pas diminué avec l'ère moderne, comme en témoignent les renseignements recueillis par M. Nicolaï dans l'ouvrage cité.

Les registres de l'Hôpital neuf de Pons pourraient nous fournir, s'ils avaient été conservés, de nombreux exemples du passage des

1 Bibl. de La Roch. mss. 642, f° 49.

Digitized by Google

pèlerins au XVIIIe siècle. Deux mentions ont seulement, à notre connaissance, échappé à la destruction.

Le 3 avril 1720, Laforgue, prêtre, attaché à l'Hôpital neuf, prie M. Boullenger, trésorier de l'hôpital, « de bailler 13 livres 15 sols 9 deniers pour viande et autres provisions fournies pendant ce carême aux pauvres et pèlerins passans à l'hôpital après avoir consommé le bœuf salé à mardy gras dernier ».

Le 11 avril 1720, c'est un autre mandement de « bailler 15 sols à trois jésuites pèlerins pour leur passade » [1].

Le mouvement des pèlerins avait même constitué en dernier lieu des dangers pour la sécurité publique, beaucoup de mendiants et de vagabonds couvrant leur vagabondage d'un prétexte de pèlerinage ; des désordres avaient eu lieu aux frontières, et les rois, au XVIIe siècle, avaient été dans la nécessité de réglementer les pèlerinages. Nous renverrons à cet égard à l'ouvrage de M. Nicolaï qui passe en revue les dispositions prises par le pouvoir royal à cette occasion.

Georges Musset.

1 Documents mss., dans mes archives.

VARIA

Nécrologie

Les sciences historiques viennent de faire une perte considérable dans la personne de M. Tamizey de Larroque. « Né le 30 décembre 1828 à Gontaud (Lot-et-Garonne), où il remplit pendant dix années les fonctions de maire (1860-1870), Philippe Tamizey de Larroque s'appliqua de bonne heure aux travaux d'érudition ; une activité prodigieuse servie par une critique sagace lui permit d'atteindre à d'excellents résultats. Nos lecteurs n'ignorent pas qu'un savant du XVIIe siècle, Peiresc, a particulièrement attiré son attention ; il n'est pas besoin d'insister sur la masse des renseignements qu'on trouve dans ces volumes des *Lettres de Peiresc*, si admirablement annotées par lui et dans le recueil considérable qu'il publiait concurremment des *Correspondants de Peiresc*. Mais nous tenons à rappeler ici que notre regretté collaborateur n'était pas un savant avare de ses trésors ; il mettait au contraire avec une obligeance inépuisable sa science qui ne l'était pas moins, au service de tous ceux qui s'adressaient à lui ; la riche collection qu'il avait formée

Digitized by Google

au pavillon Peiresc, et les innombrables relations qu'il avait nouées avec presque tous les hommes d'étude, lui permettaient presque toujours de satisfaire aux desiderata de ses correspondants. En 1875, l'Académie des inscriptions récompensait ses travaux en le nommant correspondant de l'Institut, et, quatre ans après, le gouvernement à son tour lui décernait la croix bien méritée de la Légion d'honneur. La destruction par un incendie, de sa bibliothèque, il y a quelques années, lui causa un profond chagrin, en même temps que la maladie et l'affaiblissement de sa vue, sans arrêter son activité, lui rendaient le travail plus difficile. Il n'est pas possible de dresser ici une liste complète des œuvres de ce fécond érudit. La plupart sont éparses dans les recueils périodiques les plus variés qui se disputaient sa collaboration. » Nous empruntons au Polybiblion (juin 1898, page 537), d'où nous extrayons cette courte biographie, la liste des mémoires de Tamizey de Larroque qui intéressent plus particulièrement l'archéologie ou l'histoire de notre contrée.

Quelques notes sur Jean Guiton, le maire de La Rochelle (1863, in-8°. Extrait de la *Revue d'Aquitaine*). — *Observations sur l'histoire d'Eléonore de Guyenne* (1864, in-8°). — *De la question de l'emplacement d'Uxellodunum* (1685, in-8°. Extrait de la *Revue d'Aquitaine*). — *La reprise de La Floride, publiée avec les variantes sur les manuscrits de la Bibliothèque impériale* (Bordeaux, 1867, in-8°). — *Gérard-Marie Imbert. Première partie des sonnets exotériques* (in-8°). — *Documens relatifs à Urbain Grandier*, (Paris, 1879, in-8°). — *Lettres inédites de Fortin de La Hoguette* (La Rochelle, 1888, in-8°). — *L'amiral Jaubert de Barrault et les pirates de La Rochelle. Pièces rares ou inédites.* (Paris, 1894, in-8°). — Notice sur le *soldat La Pierre d'Unet*, près de Tonneins, qui traversa le pertuis Breton à la nage pour apporter au roi des nouvelles de l'Ile de Ré. — *Lettres inédites de Balzac.* (Paris, 1874, in-4°. Extrait du tome 1er des *Mélanges historiques, collection de documents inédits sur l'histoire de France*). — *Louis de Foix et la tour de Cordouan* (1864). — *Bertrand de Vergnolles. Mémoires de choses passées en Guyenne* (1621-1622. (Paris, 1869, in-12). — *Note sur Mademoiselle de Maurès* (1874). — *Lettres inédites de Benjamin Priolo* (1877. Extrait du tome IV des *Archives de la Saintonge*). — *Lettres du comte de Comminges*, ambassadeur extraordinaire de *France en Portugal* (1885. Extrait du tome XIII des *Archives de la Saintonge*). G. M.

—

Musées

Le Musée de Saintes vient d'acquérir un curieux jeton en cuivre. Sur la face, on voit Louis XIV à droite ; sur le revers, un vaste château-fort avec tour fortifiée en avant ; au-dessous, ARX CHAPVTIANA, 1691, et au-dessus, SECVRITAS LITTORVM.

Le diamètre est celui d'une pièce de cinq francs.

—

Fouilles et Découvertes

SAINTES. — Tout près de l'endroit où des paysans avaient découvert un tombeau d'enfant dont le Musée de Saintes possède le mobilier, on a trouvé un second tombeau d'enfant, mais les objets recueillis ne se composent que d'une petite assiette rouge, d'un petit vase en terre noire, et de fragments de verrerie.

Ces objets sont au Musée de Saintes.

Digitized by Google

ROYAN. — En creusant le sol, M. Prépoint, jardinier, habitant Maisonfort, près Royan, a trouvé, à une profondeur de trois mètres dans de la pierraille, deux crânes de dimension extraordinaire, et, à côté, de petits vases qui, par leur forme, remontent certainement à une époque très reculée.

(*Conservateur de Marennes*, dimanche 14 novembre 1897).

—

SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE. — M. Emile Davril a découvert, il y a quelques mois, dans le bois d'Enlias, commune de Saint-Georges-de-Didonne, près de la route de Royan à Cozes, dans le voisinage du pont, dit le Pont-Rouge, quarante et une pièces de monnaie dont 4 en or, une en argent doré et 36 pièces en argent ou billon. Ces pièces étaient accompagnées d'une épée tellement rongée par la rouille qu'elle est tombée en morceaux lorsqu'on l'a retirée du sable. Voici la description de ces monnaies dont je dois la communication à M. Davril, par l'obligeant intermédiaire de M. l'abbé Merlet, curé de Saint-Georges-de-Didonne.

Charles VII. Grand blanc au briquet. Dr. KAROLVS. FRANC. REX. Ecu de France timbré d'une couronnelle et accosté de deux briquets dans une rosace trilobée. — Rev. (Briquet). SIT. NOMEN, etc. Croix cantonnée de deux briquets et de deux fleurs de lis dans une rosace. Frappé par le duc de Bourgogne. (N° 40 des *Monnaies royales* d'Hoffmann).

Charles VII. Grand blanc, † KAROLVS, etc. Ecu de France entouré de trois couronnelles dans une rosace trilobée. Rev. SIT. NOMEN, etc. (étoile). Croix cantonnée de deux couronnelles et de deux fleurs de lis dans une rosace. Billon (4 pièces). (N° 36 d'Hoffmann).

Charles VIII. Carolus pour le Dauphiné. (Rose). KAROLVS. FRANCORVM. REX. Grand K couronné ; à gauche une fleur de lis, à gauche un dauphin. Rev. (Rose). SIT. NOMEN, etc. Croix ornée de quatre couronnes, cantonnée de deux fleurs de lis et de deux dauphins. Billon. (Deux pièces). (N° 22 d'Hoffmann).

François Ier. Douzain à la croisette. † FRANCISCVS † D † G † FRANCOR † REX. Ecu de France dans une rosace. V sous la pointe. Rev. SIT. NO. DO. BENEDICTVM. G. T. croisette dans une rosace. Turin. (2 pièces). (N° 108 d'Hoffmann).

François Ier. Douzain du Dauphiné. † FRANCISCVS FRANCORVM. REX. (Rose). Ecu de France. (Dauphiné). Au-dessus un dauphin. — Rev. (Rose). SIT. NOMEN, etc. Croix cantonnée de deux F couronnés et de deux dauphins (Grenoble). (N° 100 d'Hoffmann).

François Ier. Douzain dit *Franciscus*. † FRANCISCVS. GRA, etc. Grand F couronné entre deux fleurs de lis. Rev. SIT. NOMEN. etc. Croix couronnée de 4 fleurs de lis. (Rouen). (N° 101 d'Hoffmann). 3 pièces.

Henri II. Douzain aux croissants. † HENRICVS. 2. DEI. G. FRANCORVM. REX (trèfle). Ecu de France entre deux croissants couronnés ; en dessous B. Rev. SIT. etc. 1549. Croix fleurdelisée formée par huit croissants et cantonnée de deux croissants et de deux H. (Rouen ?) (N° 74 d'Hoffmann).

Henri II. La même, marque X. (Villefranche). 1550.

Henri II. La même, marque M. (Toulouse). 1550.

Henri II. La même, marque D. (Lyon). 1550).

Henri II. La même, marque A. (Paris) ; l'une de 1550, l'autre de 1551.

Henri II. La même, marque H. (La Rochelle). 1551 ?

Digitized by Google

Henri II. Demi gros de Nesle. † HENRICVS II. DEI. G. FRANCORV. REX (couronnelle). Grand H couronné au milieu de 3 fleurs de lis. Rev. (Couronnelle). SIT. NOMEN. DNI. BNEDICTVM (couronnelle). 1551. Croix fleurdelisée. Dessous, lettre A. (Paris). (N° 72 d'Hoffmann).

Henri II. Demi-Teston. HENRICVS. II. DEI. D G. FRANCO. REX. Buste cuirassé. Rev. XPS..... 1555. (Rose). Un G sous l'écu couronné, cantonné de deux H couronnés. (N° 34 d'Hoffmann.)

François II. Teston. HENRICVS. II. D. G. FRANCO. REX. M. Buste cuirassé. Rev. Ecu de France, accosté de deux H couronnés. XPS. VINCIT... 1560. (N° 35 d'Hoffmann).

Charles IX. Teston. CAROLVS. VIII. DG. FRANCO. REX (un point dans l'O de FRANCO). Buste lauré et cuirassé à gauche. En dessous un signe en forme de 9. Rev. † SIT. NOMEN. DNI. BENEDIC. M. D. L. XIII. Ecu de France accosté de deux C couronnés. (N° 10 d'Hoffmann).

Charles IX. Teston. CAROLVS. VIIII. D. 8 G. FRAN. REX. Tête de reptile, suivie d'un croissant surmonté d'un signe peu visible. Buste lauré et cuirassé à gauche. Rev. (Croix). SIT. NOMEN. DNI (?) 8. BENE (un navire) M. D. LX. VI. I. Ecu de France accosté de deux C couronnés. En dessous un K renversé.

Charles IX. Le même sans les signes particuliers du précédent. Lettre H. (La Rochelle). M. D. LXV.

Charles IX. Le même. Lettres H. K. M. Revers, lettre K. Date, 1563 ? ; à la suite un navire sur un croissant. Lég. du rev. SIT. NOME. DNI. BENEDICTUM.

Charles IX. CAROLVS. 9. D. G. FRANCO. REX (une ancre). — Rev. XPS. VINCIT. XPS. REGNAT, etc. 1569. Lettre L.

Charles IX. Demi teston. † CAROLVS. IX. D. G. FRANCO. REX. Ecu de France couronné. Rev. † SIT. NOMEN. DNI. BENEDIC. 1567. Croix fleurdelisée formée de 4 C, au centre un G. (Poitiers). 2 pièces.

Navarre

Henri d'Albret. — † HENRICVS. D. G. NAVAR. D. B. Ecusson couronné mi-parti de France et de Navarre. Rev. † GRATIA. DEI. SVM. ID. QVOD. SVM. Grande croix pattée dans un double cercle à quatre lobes, ayant un annelet à chaque saillie. Bill. douzain. (V. Poey d'avant. *Monnaies féodales*. II. 187. N° 3407. Pl. LXXIII. N° 5.)

Espagne

Philippe II. Ecu. Dr. DOMINVS. MIHI. ADIVTOR. Buste à droite. Une main en dessous. Rev. Lég. PHS. DG. HISP. REX DVX. BR. Ecu couronné. En dessous un Z renversé. Or. Poids 3,3.

Philippe II. Ecu. Dr. PHILIPPVS. D. G. HISP. REX. C. HOL. Buste à gauche. Rev. DOMINVS. MIHI. ADIVTOR. Ecu couronné. Or. Poids, 3,3.

Philippe II. Ecu. Dr. DOMINVS. MIHI. ADIVTOR. Buste à droite. Rev. PHS. D. G. HISPANIARV. REX. CO..... Ecu couronné. Or. Poids 3,3.

Jeanne La Folle et Charles Ier. Ecu. Dr. IOANNA ET o KAROLVS oo. Ecu couronné dans un cercle entre une étoile et une autre figure fruste. — Rev..... HISPANIARVM. REG .... ET. SICIL..... Croix pattée dans un quatrefeuilles fleuronné. Or. Poids 3,3.

Ferdinand et Isabelle. 3 blancs et un demi-blanc rognés.

Angleterre

Henri VI. Petit blanc. Dr. HENRIC. † D. G. R. AGL. Z. FRANC.

Digitized by Google

Un léopard couronné (fruste). Rev. Légende illisible). Ecu écartelé de France et d'Angleterre croisé par une croix terminée par des fleurons.

Duché de Gueldres et de Juliers

Charles le Téméraire. Dr. KAROL. DVX. GELR. IVL. Personnage debout tenant une croix de la main gauche. Rev. MONET (étoile) AVRE (trois étoiles) GELR. Un écu au centre accompagné de trois écus, un à chaque angle. Ecu central mi-parti, à deux lions ou deux léopards lionnés montants affrontés ; écu de gauche, aigle à deux têtes ; écu de droite et écu en pointe, un lion montant à gauche. Argent doré. Poids, 3 gr. G. M.

—

Découvertes préhistoriques

1° — Un morceau de poterie arrondi, avec rainure sur le contour, percé d'un trou, ayant pu servir de poids pour enfoncer les filets dans l'eau à l'époque préhistorique. (Trouvé au Maine-Février, commune de Berneuil).

2° — Deux oursins fossiles de la période crétacée, tous les deux perforés, ayant dû servir de parure. (L'un trouvé dans la station de Mourez, l'autre au Chaillaud, commune de Berneuil).

3° — Un couteau préhistorique en silex noir. — 2 grattoirs préhistoriques en silex noir.

4° — Une encoche travaillée pour râcler les baguettes en os ou en bois à l'époque préhistorique (silex noir). Ces quatre objets ont été trouvés Chez-Chaillot, commune de Berneuil.

5° — Un instrument chelléen en forme d'amande. (Trouvé à L'Augerie, commune de Berneuil). A. DESCHAMPS.

—

Divers

Une revue savante, très savante, annonce les réparations entreprises au clocher de l'abbaye de Saintes par l'Etat, sous la direction de MM. Ballu et Rullier. Après avoir dit qu'il y avait danger de voir le monument s'écrouler sur la tête des soldats du 6e de ligne, elle ajoute : « il est fâcheux qu'on ait été obligé *de remplir* les ouvertures des fenêtres : *c'est la solidité aux dépens de l'élégance.* » Il est surtout fâcheux que le docte rédacteur ne se soit pas renseigné avant d'écrire cette phrase, s'il avait pris cette peine, il n'aurait pas accusé les architectes d'une faute de goût inqualifiable, il aurait appris que ce remplissage est aussi utile que les échafaudages, et que l'un disparaîtra avec les autres. C'est une mesure de prudence élémentaire. On a simplement étayé la coupole, pendant la durée des travaux, et pour cela on a bouché les fenêtres. Non seulement le clocher ne perdra rien de son élégance, il en gagnera beaucoup, puisqu'on le rétablit tel qu'il était au moment de sa construction. On ouvrira toutes les baies maçonnées au XVe siècle, c'est-à-dire à une époque ou le clocher menaçait ruine. Y.

—

TARIF DES DROITS DE LEXECUTEUR DES SENTENCES CRIMINELLES DE LA SENECHAUSSÉE ET SIEGE PRESIDIAL DE LA VILLE DE LA ROCHELLE. — Pour décoler 120 l. — Pour brûler 100 l. — Pour rompre 60 l. — Pour pendre 30 l. — Pour le fouet 10 l. — Pour la marque sur une épaule 5 l. — Pour la marque sur les 2 épaules 10 l. — Pour l'exposition au carcan 10 l. — Pour couper le point 10 l. — Pour la question ordinaire et extraordinaire 15 l. — Pour lamande honorable 10 l. — Pour couper ou perser la langue 10 l. — Pour decoler en effigie

Digitized by Google

60 l. — Pour rompre en effigie 30 l. — Pour pendre en effigie 15 l. — Pour bruler en effigie 50 l. — Pour attacher au poteau ou potence les sentences pour les autres peines prononcées contre les coutumax, comme bannissemens à temps ou à perpétuité, fouet et flétrissure, galères, ou de la question ordinaire et extraordinaire 15 l.

On observe que le présent tarif n'est que pour lexecution des sentences qui se font dans la ville de la Rochelle, car si elles sont executées ailleurs, hors la ville, on augmente la taxe suivant la distance des lieux.

On observe aussy que pour les executions cy dessus establies, que c'est lexecuteur qui se fournit de tout ce qu'il luy est necessaire lorsque lexecution se fait dans la ville de la Rochelle, car s'il se transportait ailleurs soit pour rompre ou pour pendre, le juge criminel des lieux luy fait fournir dechaffaut et de pottence.

Il n'y a que pour les effigies que l'exécuteur ne fournit point de tableau. On délivre un exécutoire pour cet article suivant le prix convenu entre le procureur du roy et celuy qui fait le tableau.

L'Exécuteur est obligé dexposer les corps de ceux qui sont executés soit aux fourches patibulaires ou autres endroits indiqués par les sentences, sans que pour raison de ce il luy soit rien payé.

Délivré copie du susdit tarif au sieur Lemercier le 6 juin 1755.
(*Archives du Présidial.*) DE R.

—

Projet d'excursion en Vendée, du 16 Août au 14 Septembre 1898. Ecrire à M. Jules Robuchon, 3, rue du Moulin-à-Vent, à Poitiers.

—

Quelques Errata pour l'article sur Ars

LIVRAISON D'AVRIL 1898

Page 233, ligne 28, lire enlevât.
Page 234, ligne 18, supprimer de.
Page 235, ligne 35, lire : une litre.
Page 236, ligne 1, supprimer de. — Ligne 30, supprimer la croix.
Page 240, ligne 13, lire : une petite custode,

Page 241, ligne 20, le château fut bâti vers 1600 par Josias de Bremond et non 1662 par son petit-fils.

Page 242, ligne 16, ajouter : Jean-Louis de Bremond fut tué l'année 1652 au combat de Montancey en défendant le drapeau qu'il portait. A ce même combat contre les Frondeurs, son fils cadet Pierre de Bremond, marquis de Migré, fut blessé mortellement et mourut l'année suivante. — Ligne 33, lire : l'aigle éployé d'or au vol abaissé, langué de gueules (la langue rouge). — Ligne 37, lire histoire généalogique.

Page 243, ligne 24, supprimer d. — Ligne 32, ajouter : les seigneurs de Balanzac sont connus depuis le milieu du XIIe siècle. *Ars* leur venait sans doute de leur alliance avec la famille de Brie, près Cognac. Gombaud était leur prénom ; mais la famille des Gombaud a pu avoir même origine.

Page 244, ligne 4, supprimer: la marquise. — Ligne 15, lire : du Chastellier. — Lire : Albin.

Page 245, ligne 14 ; lire : *in fortuna virtutem* : *suavit*. — Ligne 15, lire *virtutem Ars*, *virtute Mars*.

Saintes. — Imp. Hus.

Digitized by Google

Recueil de la Commission des Arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

Procès-verbal de la séance du 29 Juillet 1898

L'an 1898 et le jeudi 28 Juillet, la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'Archéologie de Saintes, s'est réunie dans la salle de ses séances, rue de la Loi, 11, sous la présidence de M. Musset, président.

Etaient présents :

MM. Xambeu, vice-président ; Poirault, trésorier ; Clénet, secrétaire-adjoint, membres du bureau ; Jouan, membre titulaire ; Cantaloube, Gallut, membres du Comité de publication ; le Comte de Croze-Lemercier, Deschamps, Goy, Morand, membres correspondants.

Excusé : M. Laventure.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Comte Joseph de Bremond d'Ars, au Château de la Porte-Neuve par Riec (Finistère), est admis comme membre correspondant.

M. le Président communique : 1° Un projet d'excursion en Vendée, dirigée par M. Jules Robuchon, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

2° Une demande de souscription pour l'érection à Bordeaux d'un monument à la mémoire de Léo Drouyn. Le Bureau de la Commission regrette de ne pas pouvoir répondre à cet appel.

3° Une pétition adressée à M. le Directeur des Beaux-Arts, dans le but d'empêcher la démolition d'une construction militaire du XIIe siècle, une des plus belles curiosités de la ville de Nevers. Au nom de la Commission, une lettre appuyant cette demande sera envoyée à la Direction des Beaux-Arts.

4° Une circulaire du comité d'organisation de l'Exposition de 1900, réclamant le concours des membres des Sociétés d'Archéologie, afin de compléter l'exposition du matériel et des procédés de la viticulture et de la vinification, tels que : vieilles chartes, estampes, instruments et appareils autrefois en usage dans les diverses régions viticoles.

A ce propos, M. le Président dit que des recherches faites dans les actes des notaires antérieurs à 1789, fourniraient certainement des documents intéressants.

5° Une autre circulaire demandant les renseignements nécessaires pour former en 1900, la partie rétrospective de l'exposition de l'éclairage en réunissant les divers objets ou dessins anciens.

Le résultat de ces recherches sera communiqué au Comité départemental de l'Exposition de 1900.

M. Xambeu mentionne les publications reçues ou échangées et

Digitized by Google

signale les différents travaux qui peuvent intéresser les membres de la Commission.

M. Dangibeaud envoie une note, dont M. le Président donne lecture, à propos du document qu'il publie dans le numéro du Recueil, relatif à un projet de livraison de La Rochelle au duc des Deux-Ponts. Il fait remarquer que la date n'est pas exacte ; elle est simplement approximative, l'original n'en portant pas, mais si on rapproche ce document d'un passage du Journal de François de Symeilh, chanoine de Saint-André de Bordeaux, imprimé dans le tome XIIIe des Archives historiques de la Gironde, page 256, on voit que la date est très probablement erronnée et doit être reportée de deux ans en arrière.

On lit en effet que « le roy adverti que le Comte Palatin et un aultre prince d'Allemagne, nommé le duc des Deux-Ponts, voulaient entrer en France avec graves forces pour se joindre au prince de Condé et le favoriser en cette guerre, trouva moyen de réunir 6000 reistres. » Ce passage est daté du commencement de Février 1569. Il a trait vraisemblablement à la même affaire que celle du document de 1571. D'autre part, Wolfgeng de Bavière, duc des Deux-Ponts, mourut à Nexon, près de Limoges, le 11 juin 1569. Il ne peut donc deux ans plus tard, faire négocier la livraison de La Rochelle.

La Commission reçoit ensuite les communications suivantes :

1° De M. Morand : trois monnaies. I. Pièce gauloise en argent doré. II. Pièce consulaire, trouvée à Saint-Saloine. III. Pièce d'or de Justinien. IV. Petite plaque de bronze doré. Sa forme triangulaire, les traces très visibles d'une croix latine et l'anneau qui est à son sommet, permettent de croire que cet objet devait servir d'ornement.

2° De M. Musset : I. de la part de M. Phelipot, membre correspondant de la Commission, un estampage d'un bronze trouvé à l'île de Ré, faisant probablement partie d'un harnachement. II. Fragments en terre sigillée, genre Palissy, antérieurs à 1570, provenant de fouilles faites à La Rochelle et dont les semblables se retrouvent également à l'île de Ré. III. Acte d'une étude de notaire de La Rochelle, daté du 19 octobre 1570, et ayant pour titre : Donation faite par Jeanne d'Albret à Montgommery, de la terre de Genis en Périgord, en récompense de ses bons services dans la conquête de la Basse-Navarre et du Béarn.

3° De M. Goy : I. Plusieurs ornements de bronze et perles trouvés dans le cimetière de Chérac. II. Deux monnaies romaines, un jeton et un liard. III. Lecture d'une note sur une station préhistorique de silex taillés au lieu dit Chez-Landard, commune de Chérac.

4° De M. Deschamps : I. Pièce gauloise en argent et une pièce romaine en bronze, trouvées à la Jard. II. Un Auguste, trouvé à Chérac. III. Un poids représentant une nef du moyen âge à un mât.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus.

Le Président : **G. MUSSET.**

Le Secrétaire-Adjoint : **E. CLÉNET.**

Digitized by Google

QUELQUES NOTES HISTORIQUES SUR MONS

Canton de Matha

Par M. EGRETEAUD, Instituteur à Aujac

La commune de Mons est située dans le canton de Matha. L'ouest et le nord sont arrosés par l'Antenne et le Briou qui vient de Bresdon et passe à St-Ouen, Massac, Haimps, Fresneau et Thors.

Un autre ruisseau qui prend sa source au village de la Vrignolle, l'arrose au centre. Au midi, un autre cours d'eau sépare Mons du département de la Charente.

Comme le Briou, ces deux derniers petits ruisseaux sont des affluents de l'Antenne, jolie petite rivière qui va se jeter dans la Charente et dont les bords enchanteurs ont inspiré plus d'un poète.

Le bourg de Mons, placé sur un petit monticule qui domine toute la plaine qui s'étend à l'est, est, somme toute, peu remarquable. Seulement, cette commune, qui est très aisée, possède d'importants villages dans lesquels on remarque de somptueuses et élégantes maisons bourgeoises. Nous citerons notamment le village de la Tâcherie, le plus important, puis ceux de Chevallon, les Grandes et Petites Ecures, Romefort, le Breuil aux Moines, La Vrignolle et Lambernière.

Nous parlerons plus loin de ces villages, ainsi que de la Frâgnée et de la métairie de Bouquessu.

Voies de Communication

Le territoire de Mons est traversé notamment par deux routes importantes et très fréquentées : celle de Matha à Cognac et celle de Matha à Saintes.

De plus, les moyens de transport sont facilités par la nouvelle ligne des chemins de fer départementaux de Cognac à Saint-Jean, qui possède deux gares à peu de distance, Prignac et Migron.

Mons dépendait autrefois de plusieurs seigneuries, mais toutes relevaient du comté de Matha.

La plus ancienne pièce que nous connaissons sur Mons, est un contrat de 1218, par lequel Robert, comte de Matha, donne en fief à Hugues de Mons et Chevallon, une portion de bois qui lui appar-

Digitized by Google

tenait dans le bois Adier, moyennant dix sols ; la terre d'Arleville pour dix autres sols, ainsi que le droit de péage de Varaize, moyennant cinquante sols et le droit de tenir une foire tous les ans à Chevallon.

Le 6 janvier 1293, par un autre contrat en latin, Guillaume Hugot, demeurant en la paroisse de Saint-Sulpice, a vendu à Ybellon de Rochefort, chevalier, seigneur de Thors, tout ce qu'il pouvait tenir à hommage lige du dit seigneur en la paroisse de Thors, *Prumperna* (Prignac), Mons et Saint-Arède (Saint-Hérie), soit en terres cultivées et incultes, prés, bois, vignes, maisons, cens, poules, chapons, deniers, rentes, terrages, complans de vigne et corvées, moyennant le prix et somme de 60 sols, monnaie courante renonçant à tous droits et privilèges à la croix prise et à prendre. [1]

Le 5 mai 1535, Adrien de Montbron, chevalier, conseiller chambellan ordinaire du roi, et dame Marguerite d'Archiac, son épouse, étant au logis noble de Beaulieu, paroisse de Bagniseau, font un partage de tous leurs biens entre leurs quatre enfants, François, René, Louis et Jean de Montbron. Ce dernier eut dans son lot diverses terres entre autres Thors, les Jarries, les Escures, Breuilles, les paroisses de Prignac, Mons, Sonnac, Siecq, etc., etc. Ce partage fut modifié par un testament du 25 octobre de la même année qui lui-même fut annulé par un autre du 5 décembre 1544.

Dans ce dernier testament, Charles d'Authon, sieur de Mons est nommé exécuteur testamentaire. Le dit sieur de Mons et Odes de Pressac de la Chaise, figurent aussi comme exécuteurs testamentaires, dans un testament de François de Montbron, du 29 janvier 1545.

Le 7 avril 1580, Martial Audier, sieur de Montchenil, fait à André de Bourdeille, comte de Matha, un aveu et dénombrement au nom de Catherine d'Authon, dame de Mons et des Fosses-Bouynes (paroisses d'Aujac et d'Aumagne.)

Le 15 septembre de la précédente année, demoiselle Catherine d'Authon, dame de Mons et des Fosses-Bouynes, avait rendu hommage de ce qu'elle possédait à André de Bourdeille, comte de Matha.

---

1 Inventaire des titres du comté de Matha, t. 1er, page 172.

Digitized by Google

Le 4 janvier 1592, Catherine d'Authon, alors veuve de François de la Garde, sieur de Nanteuil, vendit à Pierre d'Ilous, écuyer, sieur de Lussinot, la terre et seigneurie de Mons et toutes ses dépendances, moyennant 16,200 livres.

Il ne s'agissait pas naturellement de toute la terre de Mons, mais du fief seulement de ce nom.

Le 26 avril 1606, à la suite de différends entre le comte de Matha et les seigneurs de Mons, Thibaud, greffier de la cour de Matha, délivre des extraits de plusieurs sentences qui justifient que diverses terres, notamment Mons, Chevallon, Thors, Châteaucouvert, les Bernardières, etc., relèvent et sont de la juridiction de Matha.

Le 28 novembre 1719, demoiselles Françoise et Héliette de Goussé, messire Georges de Goussé de Puy Ballon, leur frère, seigneur en partie de Mons, vendirent à Charles de Goussé de la Roche Allard, la terre et seigneurie de Mons, moyennant 18,700 livres. Notification de cette vente fut faite aux greffes des seigneuries de Matha, Chevallon et Thors. Dans cette vente, la métairie de Bouquessu, qui dépendait de Chevallon, pour les lods et ventes, était estimée 7400 livres ; le fief des Fosses-Bouynes qui relevait du comté de Matha, 800 livres ; le fief du Bois Palin ou d'Auton, qui relevait de la seigneurie de Jarnac-Charente, 300 livres, et enfin la métairie de la Picterie qui relevait à la fois de Thors et de Prignac, 4000 livres.

En 1738, le sieur Jean Barbotin, procureur fiscal de Mons, fit comparaître Antoine Roturier devant le sénéchal de Matha pour être condamné à lui payer deux boisseaux de froment, mesure de Matha, de rente noble, sur une pièce de terre ou ousche appelée la Charronne, proche la Frouse, paroisse de Courcerac. Mal lui en prit, car le procureur fiscal du comté de Matha intervint et justifia que cette rente était légitimement due au comte de Matha. Aussi, par sentence du sénéchal du 6 septembre 1738, le sieur Barbotin fut-il débouté de sa demande et condamné aux dépens.

Ce procès durait encore le 19 août 1740, époque à laquelle le sieur Barbotin interjeta appel de la sentence rendue le 6 septembre 1738 ; mais il perdit de nouveau son procès, car on exhuma des pièces ayant figuré dans un autre procès entre Jean Ménard, sieur de Bois Boucard et le marquis de Bourdeille en l'année 1676, qui justifièrent

Digitized by Google

que les biens possédés par le sieur Barbotin provenaient d'un condamné à mort nommé Dubreuil. [1]

Vers l'année 1750, une partie de Mons appartenait à une famille de Romefort. C'est probablement cette famille qui a donné son nom au village qui existe aujourd'hui. Dans l'assemblée générale du 4 février 1789, des trois ordres de la sénéchaussée de Saintonge, pour demander l'établissement d'Etats provinciaux, M. J. Hucquet était député du Tiers-Etat pour la paroisse de Mons.

Chevallon

Ce village se trouve sur la rive gauche de l'Antenne qui, dans cet endroit, se compose de plusieurs branches.

En 1218, Hugues de Mons, seigneur aussi de Chevallon, reçut en fief de Robert de Matha, entre autres, le droit de tenir une foire tous les ans à Chevallon.

En 1347, le mercredi avant la Saint-Michel, Pierre Giraud, chevalier, sire de Chevallon, rendit aveu de sa terre de Chevallon : « tenue et mouvante du château de Matha à achaptement de dix sols « à payer à muance d'homme, rendu au seigneur Robert de Matha, « consistant en l'herbergement du dit Chevallon et le moulin du dit « lieu, assis à l'entrée du dit herbergement ; la haute, moyenne et « basse justice et seigneurie en la paroisse de Mons, sous le gariment « du dit Giraud. Tous les bois depuis l'eau, rivière du dit Moulin, « jusqu'au rival d'Ausseure et de là au Port Bretet. Plus une pièce « de bois appelée la Vergne, près celle de Seguin d'Authon, « chevalier de la Bernardière. Une pièce de bois appelée l'Isle Claire, « au delà de la grande eau de Chevallon, au lieu appelé la Tasche et « plusieurs autres pièces de bois, prés et vignes en différents lieux.

« Plus avoue tenir le gobetage, c'est à savoir, la mesure « pour vendre vin ès tavernes que je et mes prédécesseurs « avons accoustumé à bailler ès arbargemens aux Chauvez de la « Tâche. » Il déclare ensuite plusieurs pièces de pré et de terre en différentes paroisses.

« Item. — Les déffends de Eves qui durent dès le mosnard de « Bardon jusqu'aux Eves de Monseigneur Hugues d'Authaon, « seigneur du dit lieu. »

---

1 Inventaire des titres du comté de Matha.

Digitized by Google

Après quoi il porte en arrière fiefs tout ce que « M. Seguin d'Authaon tient de lui en féage à hommage plein à 10 sols de devoir en la paroisse de Migron. »

« Tout ce que tient de lui M. Geoffroy Barthomy, prêtre, en féage, « à cause de Yve, sa femme, à hommage lige à deux esperons de « devoir, aux paroisses d'Hemps, Mons et Sonnac. »

En 1347, le jeudi avant la saint Michel, Pierre Giraud rendit aveu du fief de Chevallon.

Le 7 avril 1485, une transaction passée devant Thibouère, notaire royal à Saint-Jean-d'Angély, mit fin à un procès entre Eustache de Montbron, comte de Matha, et Yolande de Montbron, dame de la Chapelle de Chevallon, au sujet des foires et marchés qui se tenaient au grand carrefour de la ville de Matha, et qu'en raison des guerres on avait transportés près du château, pour la sûreté des marchandises. Par cette transaction, il fut reconnu que tous les marchands qui établiraient leurs marchandises en dehors de leurs fenêtres, paieraient annuellement, à la saint Eutrope, 3 sols tournois de rente par étal au dit de Montbron.

Le 18 avril 1498, une enquête fut faite par Julien Amaury, sénéchal de Saint-Jean-d'Angély entre Louis Bouchard, écuyer, seigneur de Saint-Martin et de Chevallon, et dame Jeanne de Montbron, dame de Matha, au sujet du fief de Barbelot et autres lieux sur lesquels la dite enquête constate que les seigneurs de Matha avaient perçu le droit d'agrier ou terrage, et que ces lieux étaient autrefois en bois et une partie en terres labourables, et que le père de la dite dame les avait arrentés à plusieurs particuliers pour être plantés en vigne au droit de terrage ou agrier.

Le 14 juillet de la même année, transaction passée devant Johannon, notaire royal à Saint-Jean-d'Angély, entre messire Eustache de Montbron, vicomte d'Aunay, seigneur de Maulevrier et Matha, tant en son nom que comme héritier de Jeanne de Montbron, sa sœur, d'une part, et noble et puissant Louis Bouchard, seigneur de Saint-Martin et de Chevallon, sur plusieurs contestations qui étaient entre eux au sujet de la terre de Chevallon, par laquelle il a été arrêté et accordé entre les parties savoir : le dit puissant seigneur de Montbron, consent que le dit seigneur de Saint-Martin et les siens jouissent des lieux contentieux et des terres essartées et à essarter et qu'il ait au dit Chevallon droit de juridiction moyenne et basse et

Digitized by Google

ce, moyennant la somme de 100 livres que le dit seigneur de Saint-Martin a payée au dit seigneur de Montbron.

Le 20 octobre 1499, une saisie du grand péage de Matha fut faite en vertu d'une commission de sieur Guillaume de la Croix, sénéchal de la châtellenie de Thors, lequel péage était alors possédé par le sieur de Chevallon, faute de paiement d'une somme de vingt livres que le seigneur de Thors avait à prendre chaque année sur ce péage en vertu d'un acte du 18 octobre 1292, passé sous le scel de Saint-Jean-d'Angély et celui de Matha et par lequel acte Robert de Matha reconnaît que « Ebles, alias Eblon de Rochefort, seigneur de Thors, avait pour raison de lignage, de ancienneté en son gariment, soixante-quatorze sols de rente à prendre sur son péage de Mastas le dimanche de la quintaine et que le dit Ebles en avait encore acquis huit livres d'Arnaud Bouchard, seigneur de Fauries. Le dit seigneur Robert de Mastas donne encore au dit Ebles 8 livres 6 sols de rente en accroissement de fief, faisant le tout la somme de 20 livres, qu'il consent que le dit Ebles prenne et perçoive sur les péages du dit Matha, à condition de les tenir du dit seigneur de Matha, sous l'hommage et devoir qu'il devait lui faire pour raison de son fief.

Le 29 décembre 1502, François Bouchard, seigneur de Saint-Martin de la Coudre et de Villepouge, fournit un aveu et dénombrement à noble et puissant seigneur Christophe de Montbron, vicomte d'Aunay, seigneur de Maulevrier et de Matha, à cause de son château de Matha, a foi et hommage lige, au devoir d'un marbotin d'or apprécié à 25 sols tournois, à muance d'homme, savoir : « le « chastel et chastellenie, terre et seigneurie de Chevallon, situé et « assis, le dit chastel en la baronnie de Mastas, en la paroisse de « Mons, fossez, fuye, garenne, four et moulin, tenant le tout « ensemble. »

Il n'y est point fait mention du droit de gobetage ; mais il porte les mêmes arrière fiefs « sous les mêmes foy et hommage et devoir « susdits, et à cause de Matha, les foires et marchés du dit Matha, le « four à ban et le chauffage du dit four dans les bois de la dite « seigneurie, le péage et traverse du dit lieu, dix livres tournois de « rente sur les amendes et fami-droit. Les terrages, terrageries et « complans des paroisses d'Aujac, d'Aumagne, Villepouge, Courcerac « et autres droits et devoirs, cens, rentes, dépendant de la seigneurie

Digitized by Google

« de Chevallon, fours, moulins, bian, corvée, homes tenant en fiefs et « arrière fiefs, et autres hommes, couchans et levans, et autres droits « et devoirs d'icelle seigneurie. »

Le 14 mars 1487, dénombrement rendu par Jean Chassé, écuyer, seigneur de la Chaume, à Louis Bouchard, seigneur de Chevallon, à hommage plein, à trois sols de devoir de morte main, de plusieurs pièces de pré et vigne assis à la Combe à l'Osme de la Desmère, paroisse de Prignac.

18 mai 1507, aveu en parchemin rendu par François Bouchard, seigneur de Chevallon, à noble et puissant seigneur Christophe de Montbron. Cet aveu est conforme à celui de 1502.

6 Octobre 1508. Par un contrat passé à Saint-Jean-d'Angély, noble homme François Bouchard, seigneur de Chevallon, vend à messire Adrien de Montbron, seigneur de Villefort, dix livres tournois de rente annuelle qu'il avait sur la prévôté et fami-droit de la terre et baronnie de Matha, autrefois acquise par François Bouchard, père du dit vendeur, des héritiers de feu Yoland de Montbron, pour le prix et somme de 300 livres payées comptant.

26 février 1521, foi hommage fait à messire Adrien de Montbron, par François Bouchard, fils aîné de Louis Bouchard, de toutes les choses que le dit Louis son père avait acquises de Jean Juvénal des Ursins et ses cohéritiers, enfants de feu Yoland de Montbron, qui est la terre et seigneurie de Chevallon.

Le 20 septembre 1526, existe un autre aveu rendu par Jehan Gommard, tuteur de Jehan Bouchard, fils aîné du dit François Bouchard et rendu au dit seigneur Adrien de Montbron.

Par un acte de partage du 2 mars 1576, la terre de Chevallon passa à Claude Bouchard d'Aubeterre. Il devait donner une soulte de 5000 livres à sa sœur, Jeanne Bouchard d'Aubeterre, fille de Louis d'Aubeterre, de la branche de Saint-Martin de la Coudre et Gémozac. Elle avait épousé Louis de La Rochefoucauld, quatrième fils de Jacques de Mortemer qui avait eu en partage la terre de Roissac (Charente).

Comme cette soulte ne fut pas payée, la terre de Chevallon passa à la maison de La Rochefoucauld, dans la personne de Louis de La Rochefoucauld.

Le 17 mars 1583, Claude Bouchard d'Aubeterre, seigneur de Chevallon, rendit aveu à André de Bourdeille, comte de Matha. Le

Digitized by Google

15 septembre 1579, un même aveu avait été rendu du même au même.

Louis de La Rochefoucauld étant mort fort jeune, sa veuve se remaria d'abord en février 1589 à Charles de Brémond, baron d'Ars, puis, en troisièmes noces à Jacques de Pons de la Case. Cette dame avait eu de son premier mari : 1° Isaac de La Rochefoucauld, seigneur de Roissac et Chevallon qui, le 13 février 1606, donna à bail à Pierre Prévost, tous les fruits et revenus des Châtellenies de Chevallon, Prignac et les Ecures, moyennant 6,300 livres pour trois années.

En 1606, le 26 avril, le greffier Thibaud, de la Cour de Matha, délivre plusieurs sentences, entre autres une qui justifie notamment que la terre de Chevallon dépend de la juridiction de Matha.

Isaac de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur non seulement de Roissac mais de Chevallon, comme nous l'avons dit précédemment, eut deux sœurs : Charlotte, morte sans alliance, et Judith, mariée à Charles de Saint-Gelais Breillac.

Il avait épousé, en 1605, Jeanne de Pons, fille de Jacques et de Judith de Montbron. Se sentant près de mourir, il fit son testament en 1638. Il laissait plusieurs enfants : 1° Léonor de La Rochefoucauld ; 2° Judith, mariée à Léon Chesnel des Réaux d'abord, puis à Louis d'Escodeca ; 3° Gabrielle, mariée à Jean de la Tour de Paisac ; 4° Claude qui épousa François d'Agris, et 5° Sylvie, mariée à Benjamin de Beauchamps, des Bernardières.

Isaac de La Rochefoucauld, par contrat passé le 19 juillet 1607, devant Thibaud, notaire à Matha, avait affermé pour 3750 livres, à messire Claude de Bourdeille, comte de Matha, les contraignables ainsi que les droits de foires, marchés, plaçage au dit Matha, ainsi que les droits de lesches et doubles lesches [1] sur les bouchers et les péages.

Le 3 février 1608, Jacques Vincent était juge de la chatellenie de Chevallon. A cette date, son épouse, Guillemette Gauthier, qui était

---

1 Les droits de lesches se percevaient tous les quinze jours par les bouchers, sur le pied de trois sols quatre deniers par chaque boucher. Les doubles lesches se payaient les jours gras. Ce droit consistait en la langue et le premier alloyau du bœuf roi que l'on appelait le bœuf violet en certaines provinces. C'est le bœuf que les bouchers promenaient le jeudi gras dans les rues.

Digitized by Google

séparée de biens, fit un partage avec Judith de Montbron, épouse de Jacques de Pons de Marsan.

Ceci dit, revenons aux seigneurs de Chevallon. Par testament fait en 1638, année de sa mort, Isaac de La Rochefoucauld, laissait à son fils Léonor, la terre de Chevallon, ainsi que Roissac, Gensac, Marville et le Châtelar, paroisse de Passirac.

Le 9 septembre 1648, il épousa Lydie de Lanes, fille de Charles, marquis de La Roche-Chalais et de Françoise Vigier, dame de Luchet. Il mourut vers 1668, laissant un fils et deux filles Léonor et Henriette qui épousa, le 28 septembre 1671, Jean de Saint-Gelais de Lusignan-Monchaude et Lydie, mariée en août 1675 à Pons de Pons, comte de Roquefort.

Au commencement du XVIIIe siècle, la terre de Chevallon était passée par suite d'alliances à la famille de Crevan. Henriette de Saint-Gelais avait épousé, en effet Louis Emmanuel de Crevan, marquis de Cingé et seigneur par sa femme de Chevallon.

Le 19 mars 1717, ce personnage rendit un acte de foi et hommage à messire Henri Bourdeille.

Des difficultés très graves se produisirent entre le vassal et le suzerain. Un procès très long se déroula devant les juges de Saint-Jean-d'Angély. La terre de Chevallon fut même réellement saisie.

Le 28 novembre 1719, les demoiselles Françoise et Héliette de Goussé et Georges de Goussé de Puy-Ballon, leur frère, seigneur en partie de Mons, vendirent à Charles de Goussé de La Roche-Allard, la terre et seigneurie de Mons, moyennant 18700 livres. Les notifications de cette vente furent faites aux différents greffes des seigneuries de qui dépendaient les terrains vendus, notamment au greffe de Chevallon pour le fief et métairie de Bouquessu, vendu 7400 livres.

Le fief des Fosses Bouynes [1], commune d'Aujac, était estimé 800 livres. Ce fief dépendait du comté de Matha.

Lydie de La Rochefoucauld avait épousé en 1675, le 9 août, Pons de Pons, comte de Roquefort. Le mariage se fit au château de Châtelard, paroisse de Passirac.

A la mort de son beau-frère Léonor, Pons de Pons prit le titre de seigneur de Chevallon et autres lieux. De ce mariage naquit, le

---

1 Voir ma monographie d'Aujac.

Digitized by Google

2 novembre 1676, un fils Pons Renaud de Pons, connu plus tard sous le nom de marquis de Roissac. Sa mère mourut à l'âge de 27 ans environ, le 20 juillet 1687, et cette mort prématurée donna lieu à de très graves discussions.

Nous transcrivons ici des renseignements que nous avons puisés dans l'ouvrage très intéressant de M. Lacroix : « L'Angoumois Occidental », et concernant les renseignements signalés plus haut :

« Son mari voulut la faire inhumer dans l'église de sa paroisse, « afin de lui élever un monument digne de sa haute vertu. Le curé de « Gensac, Doublet, docteur en théologie, ami de Saint-Marsault de « Gademoulin, s'y refusa. Il fallut s'adresser au Président du siège « royal de Cognac pour faire reconnaître le droit de justice des « seigneurs de Roissac sur Gensac et Marville. Ce droit n'était pas « douteux mais probablement les titres manquaient. Il fallut « trouver les anciens aveux des de Mortemer et des La Rochefou- « cauld. Ces derniers, qui étaient protestants depuis 1560, n'avaient « pas eu lieu de se servir de l'église pour leurs sépultures. Pendant « le long mois que dura cette affaire, la dame de Roissac et Che- « vallon, embaumée et déposée dans la chapelle du château, atten- « dait le moment d'être transportée à Gensac. Enfin, l'évêque de « Saintes ayant indiqué un endroit convenable dans l'église, elle « y fut inhumée, au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie, « le 27 août 1687. Son acte de décès nous apprend qu'elle repose « au côté droit en entrant, dans l'église de Gensac, au pied du « ballustre, au bas de l'escalier et que ses funérailles furent faites « par messire Pierre Cellot, curé de Criteuil, archiprêtre de Bou- « teville, en présence de MM. Guillaume Doublet, curé de Gensac, « Desbrandes, curé de Mons, Albert, prêtre, Dohet, prêtre, et « Roullin, prêtre.

« En 1691, le comte de Roquefort se remaria, au mois d'août, « avec Charlotte-Armande de Rohan-Guémenée, veuve en 1690 de « Guy-Henri Chabot, comte de Jarnac, lieutenant-général en « Saintonge et en Angoumois, qu'elle avait épousé deux ans aupa- « ravant. »

Pons Renaud de Pons, fils issu du premier mariage du comte de Roquefort avec Lydie de La Rochefoucauld, mourut à Niort où il était en garnison, le 19 janvier 1700. Il n'avait que 24 ans et fut

Digitized by Google

fort regretté de tous ceux qui l'avaient connu. Il mourut de la variole.

Ses biens furent partagés entre son père et Henriette de La Rochefoucaud, marquise de Montchaude.

Pons de Pons IV, comte de Roquefort, Quéron et autres lieux, et, par sa première femme, seigneur de Roissac, Gensac, Marville, mourut en 1705, laissant un fils, né le 6 juin 1692, Armand, vicomte de Pons et comte de Roquefort, général de cavalerie. A la mort du fils de Lydie de La Rochefoucauld, ses biens passèrent à la maison de Saint-Gelais Monchaude.

Henriette de La Rochefoucauld réunit à Chevallon et au Châtelard qu'elle possédait déjà, les biens de son frère. Elle avait épousé en 1671, au château du Châtelard, Jean de Saint-Gelais de Lusignan, marquis de Roissac. Elle eut de ce mariage quatre enfants, entre autres, Marthe-Henriette, mariée en 1708 à Louis-Emmanuel de Crevan, marquis de Cingé, dont il a été parlé plus haut. Un de leurs fils, Louis-Martin, marquis de Cingé, seigneur de Chevallon et autres lieux, mourut jeune en 1739, laissant ses biens à sa sœur Henriette.

La Vergnolle

Je ne connais qu'une pièce concernant ce village. Elle est du 16 juin 1493. C'est un extrait d'un acte passé en 1369 par Guillaume Cordier, notaire à Saint-Jean-d'Angély. Il concerne une transaction faite entre le seigneur de Matha et celui d'Ecoyeux au sujet des terres de Mons et le village de la Vergnolle, dépendant tous les deux de la terre de Matha.

Par cette transaction, il fut convenu entre les parties que le sieur d'Ecoyeux lèverait et percevrait les revenus de Mons et la Vergnolle sous l'autorité de la cour de Matha, sans préjudice des droits respectifs des parties.

Bouquessu

Dans un acte du 25 octobre 1535, passé à Beaulieu, paroisse de Bagniseau, Adrien de Montbron et Marguerite d'Archiac, son épouse, seigneurs de Matha, pour rectifier un partage fait entre leurs enfants, François, René, Louis et Jean, donnent à ce dernier le pré de la Longée, paroisse de Bouquessu, à condition que les aveux et hommages seront rendus par les vassaux des dits lieux, aux seigneurs d'iceux.

Digitized by Google

Par contrat du 28 novembre 1719, passé devant Lhopital, notaire royal, Françoise et Héliette de Goussé, seigneurs en partie de Mons, vendent à Charles de Goussé, pour 18700 livres, plusieurs terres, entre autres pour 7400 livres, la métairie de Bouquessu, relevant de la seigneurie de Chevallon. Le dit acte fut notifié au seigneur de Chevallon pour les lods et ventes.

Les Ecures

Ce village se trouve au sud-ouest de la commune de Mons et est peu éloigné du département de la Charente.

Il existait autrefois dans ce village une chapelle. Il y avait aussi un fief de ce nom qui, à une date indéterminée, appartenait à Jean Bardouin, seigneur du dit lieu des Ecures et aussi de Bois-Breton, ainsi que du mas du Vignaud, paroisse de Sonneville, relevant ce dernier de la seigneurie de Thors. Les Ecures et les autres lieux ci-dessus désignés lui étaient échus en vertu d'un acte de partage passé par devant Me Gaboriaud, notaire royal.

Le 2 février 1490 le receveur de Thors, agissant au nom de dame Gabrielle de Pierre-Buffière, afferme pour trois ans, moyennant 5 écus sols, revenant à 15 livres tournois, la chassanderie des chatellenies de Preignac, seigneurie de Blanzac et des Ecures.

Le 5 mars 1535, Adrien de Montbron, conseiller chambellan ordinaire du roi, et Marguerite d'Archiac, son épouse, passent au logis de Beaulieu, paroisse de Bagniseau, un acte de partage entre leurs enfants François, René, Louis et Jean de Montbron. Jean eut dans son lot, notamment, le château de Thors, les Ecures, Mons, Sonnac et Prignac, etc.

Le 13 février 1606, Isaac de La Rochefoucauld, seigneur de Roissac et aussi de Chevallon, donne à bail à Pierre Prévost, tous les fruits et revenus moyennant 6300 livres, des terres de Chevallon, Prignac et les Ecures.

Le 8 juin 1638, Antoine Theillière, curé de Sonnac, par acte passé devant Bertrand, notaire royal à Matha, cède et transporte à Charles de Bourdeille, seigneur en partie de Matha et en même temps doyen de Saint-Hérie et enseigne d'une compagnie des gardes du roi, toutes les rentes, ventes et honneurs dus l'année présente à la chapelle des Ecures dont le dit curé était chapelain, par les

Digitized by Google

habitants des Grandes et Petites Ecures, moyennant la somme de 60 livres.

Le 31 juillet 1638, Charles de Bourdeille, doyen de Saint-Hérie, afferme à Giles Gérard, par acte passé ce même jour devant Bertrand, notaire royal à Matha, les blés du doyenné, ainsi que les vins tant de dîme que terrage, comme aussi les terrages et rentes de la Chapelle des Ecures, moyennant 900 livres.

Le 8 juin 1639, messire Antoine Tellier *alias* Thellière, curé de Sonnac, prieur chapelain de la chapelle des Ecures, cède à messire Charles de Bourdeille, seigneur en partie de Matha, doyen de Saint-Hérie, enseigne aux gardes françaises, les rentes, ventes, honneurs, terrages et dîmes dus à ladite chapelle pour la présente année seulement, moyennant la somme de 60 livres.

Le 8 mai 1711, par une sentence de la sénéchaussée de La Flèche, rendue entre Jean Poitevin, titulaire de la chapelle de Saint-Jacques des Ecures, dans l'église paroissiale de Chevet, et afin d'être maintenu en la possession de ladite chapelle, et Etienne Girout, curé de la paroisse de Coesme, pourvu de ladite chapelle, le dit Girout est maintenu titulaire de ladite chapelle et Poitevin condamné aux dépens.

La chapelle des Ecures n'existe plus. Les anciens seuls se rappellent vaguement qu'elle a existé autrefois. Cependant, l'emplacement qu'elle occupait est encore bien connu aujourd'hui.

Le Breuil-aux-Moines

Ce village situé tout à fait au sud de la commune de Mons et limitrophe du département de la Charente, appartenait autrefois aux religieux de Saint-Eutrope. Il passa ensuite aux de Frélard de Gadeville.

Le 7 janvier 1498, Jean Bouteiller, laboureur, demeurant au Breuil-aux-Moines, vend à noble homme Antoine Aubert, seigneur de Bardon, (commune de Courcerac), trois boisseaux de froment portables au lieu où le dit seigneur lève ses autres rentes, moyennant la somme de quatorze livres seize sols.

Plus tard, en 1545, à la date du 1er mai, les religieux de Saint-Eutrope ratifient un bail fait à messire André Pelluchon, prêtre, pour des biens situés tant au Breuil-aux-Moines qu'au Breuil-Seguin.

Digitized by Google

Il n'est pas question de la qualité et de l'étendue de ces biens dont la rente était de trente livres.

Le 8 mai 1677, Michel Galéas Frétard, seigneur de Gadeville, du Breuil-Seguin et du Breuil-aux-Moines. fournit une déclaration aux prieur et couvent de Saint-Eutrope pour les biens qu'il possédait dans les trois quarts des dits fiefs ci-dessus désignés. Les confrontations des dits fiefs sont indiquées dans la dite déclaration.

La Châgnée

Nous ne connaissons qu'une pièce concernant l'ancien logis de la Châgnée.

Elle est du 29 mars 1556.

C'est un contrat passé devant Me Vitet, notaire à Matha, par lequel Julien Vergnault et Bonaventure Allenet, marchands hosteliers à Matha, vendent à Jean Charpentier, aussi demeurant à Matha, une pièce de bois taillis située près de la Châgnée, paroisse de Mons, au dit lieu appelé le bois Pourtin ou la Barre au Prunier, tenue à rente du sieur Challote *alias* Chaillot.

Cette vente fut faite moyennant le prix de 28 livres.

La Tâcherie

C'est le plus gros village de la commune de Mons. Nous n'avons trouvé, dans nos recherches, aucune note concernant ce village si ce n'est dans l'ouvrage de M. de la Morinerie, intitulé : *La Noblesse de Saintonge aux Etats Généraux de 1789.* A la page 196 de cet ouvrage, il est question d'un M. Ménard de la Tâcherie qui avait assisté à l'assemblée provinciale. Charles Ménard de la Tâcherie avait aussi comparu au ban de Saintonge en 1758.

C'était probablement le même.

Il y a encore à la Tâcherie des descendants de cette famille ancienne dont les armes étaient : *d'azur à la croix d'or, chargée d'une coquille de Saint-Jacques de gueules, à chaque extrémité, cantonnée de 4 lions rampants d'or.*

M. Egreteaud.

Digitized by Google

VARIA

Nécrologie

M. Lièvre, conservateur de la bibliothèque municipale de Poitiers, est décédé à Paris, le 15 Octobre 1898, à l'âge de 70 ans.

Il était né à Bazoges-en-Pareds (Vendée) ; à la fin de ses études (1853), il avait soutenu à la Faculté de Théologie Protestante de Strasbourg une thèse, souvent reprise depuis, sur le rôle que le clergé catholique a tenu dans la révocation de l'Edit de Nantes.

Nommé pasteur à Couhé (Vienne), plus tard à Angoulême, il écrivit *l'Histoire des protestants dans le Poitou* et publia dans un grand nombre de revues des travaux très estimés.

En 1886, il fut appelé à la direction de la bibliothèque de Poitiers et chargé un peu plus tard, d'un cours d'archéologie régionale à la Faculté des Lettres.

Toutes les Sociétés savantes de l'Ouest étaient heureuses de le compter parmi leurs membres correspondants ; tous ceux qui suivent les Congrès de la Sorbonne savent la part considérable qu'il prenait dans les discussions.

Lièvre avait été nommé, il y a trois ans, chevalier de la Légion d'honneur.

La question des piles l'avait amené plusieurs fois dans la Saintonge et tous les membres de notre Société d'Archéologie avaient pu apprécier sa valeur et son autorité, surtout pendant les séances qu'avait tenues à Saintes la Société Française d'Archéologie.

Dernièrement encore Lièvre donnait ses savants commentaires sur les fouilles faites aux piles de Pirelonge et de Chagnon-Villepouge.

Ses nombreux amis de Saintes et les membres du Bureau veulent apporter leur souvenir à cet homme de bien et de talent.

F. X.

Congrès des Sociétés savantes en 1899. — Le 37e Congrès aura lieu en 1899 à Toulouse durant la semaine de Pâques.

Les mémoires doivent être adressés avant le 20 janvier au 5e Bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur, au Ministre de l'Instruction publique des programmes des différentes sections restent les mêmes.

Le Citoyen Bourignon. — Séance publique du 25 Novembre 1792, quatre heures du soir.

Présens les membres désignés dans la séance précédente. Les citoyens Charlot, Guitton et Rignac, commissaires de l'administration de la marine, venoient de prêter leur serment entre les mains du président, conformément à la loi du 14 octobre dernier, et on s'occupoit de la rédaction du procès-verbal qui devoit être signé tant par eux que par le directoire, lorsqu'un citoyen de cette ville, appelé Bourignon, principal au collège, est entré brusquement, un papier à la main, s'est approché ainsi du bureau, et sans demander la parole, a dit d'une voix animée : « Je viens de Burie ; un malheureux m'a remis une pétition pour vous la présenter ; je sais

Digitized by Google

qu'il y en a parmi vous qui ne m'aiment point, mais un sentiment d'humanité vous fera sans doute avoir égard à sa demande. Faites votre devoir, je ferai le mien : la voici. » En même temps il a jeté le papier sur bureau, et est sorti aussi brusquement qu'il étoit entré.

Lecture a été faite de la pétition : elle étoit d'un maître d'école de la paroisse de Burie, qui réclamait le paiement de son traitement pour l'année 1791. Le conseil étonné du peu de rapport qu'il y avoit de cette pétition avec le procédé du citoyen Bourignon, ne comprenant rien à une incartade de cette espèce, dont il ne pouvoit concevoir le motif, considérant qu'il est de son devoir de maintenir le respect dû à l'autorité qui lui a été confiée par les administrés, a arrêté que le citoyen Bourignon sera appelé à l'instant pour déclarer quelles sont les personnes de l'assemblée dont il n'est point aimé, et quels sont les motifs de leur inimitié à son égard, pour, sur sa reponse, être délibéré ce qu'il appartiendra.

Le président a été chargé d'écrire au citoyen Bourignon pour lui faire part de cet arrêté.

Quelques momens après le citoyen Bourignon est entré et a dit ; qu'il se rendoit pour lui donner l'explication que l'administration lui demandoit ; que s'il étoit entré brusquement lorsqu'il apportoit la pétition du maître d'école de Burie, c'étoit parce qu'il avoit cru qu'un Quaker et un Républicain devoient se présenter ainsi ; qu'il avoit des raisons de soupçonner que quelques membres de l'administration avoient de l'inimitié contre lui, et qu'il avoit pu craindre que ce sentiment ne nuisit au succès de sa pétition, mais que ce n'étoit qu'un soupçon, et que les voies judiciaires lui apprendroient s'il étoit fondé ; qu'au reste il savoit le respect dû à une autorité constituée, et que son intention n'avoit pas été de s'en écarter. Le président l'a invité à se laisser conduire toujours par ce sentiment, et à ne jamais craindre que le conseil se laisse influencer et conduire par d'autres principes que ceux de l'équité. Les administrateurs se sont ensuite retirés dans leurs bureaux respectifs.

Signé GARESCHÉ, président, EMOND, secrétaire-général.

Procès-verbal des séances du Conseil général d'administration de la Charente-Inférieure 1792, p. 111.

EXTRAIT DES REGISTRES PAROISSIAUX DE LA COMMUNE DE LA JARD (suite). — *Les cloches de La Jard.* — « Le 21e octobre 1710, la cloche de Lajard bénite par moy soussigné curé de ladite parroisse. Le parrein a esté Pierre-Dominique Baudet, fils de Pierre, sieur de Beaupré ; la marreine, Elizabeth-Jeanne Baudet, fille du sieur Beaupré et de Madame Elizabeth Gout, par les soussignés. Elle a esté refondue par M. Sazérac, de Saintes, pour le prix et somme de nonante livres, pezant trois cents cinquante livres. »

Ont signé : Elizabeth Gout, L. Brudieu, Bonnaud, pre et curé de Perguillac, Boucheron, curé de Lajard, Léau Proote, prieur de Virolet, Labeinet, curé de Berneuil.

Bénédiction de la cloche. — « La cloche de Lajard a été bénite par moy soussigné et faite par Sazérac, montée au clocher cejourdhuy septième juilhet 1715. Sazérac de Saintes doit la garantir dix ans, son billet est ataché à registre. »

Signé : Boucheron, curé de Lajard.

Digitized by Google

NOTA. — *Bénédiction de la cloche.* — L'an mil sept-cent-quatre-vingt-neuf, le treize septembre, la cloche de cette église, du poids de cinq cent soixante-et-treize livres, a été bénite par moi curé soussigné, et offerte à Dieu sous l'invocation de saint Jacques, patron de la présente paroisse. Les représentans ont été : M. Méthée Fontremis, conseiller au présidial de Saintes, et Madame Labat, sa belle-sœur. En présence des habitans de la paroisse. »

Signé : Garlopeaud, curé de Lajard.

La cloche, dont la bénédiction a eu lieu le 7 juillet 1715, était peut-être la même que celle dont le parrain et la marraine sont indiqués à la date du 21 octobre 1710. Elle serait alors restée cinq ans en construction Il est plus probable que la cloche de 1710 avait été brisée, ce qui expliquerait la garantie de Sazérac pour celle de 1715.

La cloche, dont la bénédiction a eu lieu en 1789, est celle qui existe encore aujourd'hui au clocher.

On lit sur la pièce en bois qui la supporte : « Testaud, en « septembre 1789 ».

En relief, à la partie supérieure de la cloche, est écrit : « J'ai suis « faite pour le servise divin † messir Garlopeau curé. † Parrain M. « Me Pierre † Mettie de Fonremis conseiller au prézidial de Saintes « †† Marrainne Madame † Margerite Darty Labat... pouze de M. Me de « La Motte de Fonrémis lieutenant particulier audit siége. Guillaume « Duplessi sindic ».

A la partie inférieure est écrit, également en relief : « faite par « Cornillon † Merlin à Saintes 1789 ». L. GOY.

Inventaire

La pièce dont nous publions des fragments servait de couverture au manuscrit portant le no 181 (ancien 3336,15) de la bibliothèque de la ville de La Rochelle. Il est donc forcément incomplet, mais n'en présente pas moins assez d'intérêt. Cet inventaire remonte au XVIe siècle.

« Item plus c'est trouvé une arche fermente à clef faicte à la fasson de Saint-Benest ; aprétiée X sols. — Item c'est trouvé en ladicte arche quatre linceulx qui ont été aprétiés à la somme de XX sols. — Item plus c'est trouvé oudicte arche sept touailles plainz, lesquelles ont été aprétiéz à la somme de XXX solz. — Item plus c'est trouvé en ladite arche deux courtinez de lit appréciéz XII sols VI deniers. — Item plus c'est trouvé deux petites touailles et une longue serviète apréciés X sols. — Item c'est trouvé troys linceulx beaux et bons apréciez XV sols.

En la chambre de derrière, c'est trouvée une arche plaine de meubles dont la teneur c'ensuyt, laquelle arche est à la fasson de Saint-Benest, apréciez VI sols VI deniers.

Premièrement cinq linceulx beaux et bons qui ont estez apréciez à XL sols. — Item plus c'est trouvé une chambre de lit pour le grand lit de davant, apréciez XV sols. — Item plus une petite touaille assez bonne, trois essuie-mains et une poche, apréciez VII sols VI deniers. — Item ung challit tout plain faict de planche avecquez un lit de plume garny de traversiez et couverte, le tout aprécié XL sols. — Item plus a esté trouvé troys couvertes de la ne taincte, faictes à bandez et de plusieurs couleurs, avecques troys banchiers de mesme couleur apréciez à VII livres X sols. — Item

Digitized by Google

plus c'est trouvé deux cartez d'estain, l'une ronde, et l'autre carrée.

Item plus c'est trouvé six pintes et troys choppines, ung potet, une buhye tenent troys pintes ou envyron, deux platz, seze ecuelles larges et six à oreilles, deux tasses et quatre salières, le tout d'estain. — Item plus c'est trouvé ung petit chandellier qui a été aprécié II sols VI deniers. — Item plus deux paillons, ung passour et un friquet, le tout d'arain VI sols. — Item plus c'est trouvé deux plats d'estain... — Item plus c'est trouvé un pot de cuyvre... XV sols. — Item plus une chappelle de plonc à tirer les eaux... XXV sols. — Item une grant casse et une petite estant d'acyer... XXV sols. — Item plus un grant chaulderon tenent de quatre à cinq seilleaux... XV sols. — Item plus une poylle de quatre seilleaux... XXX sols.

Item plus une poylle d'un seilleau XII sols VI deniers. — Item plus c'est trouvé une poylle de demy seilleau le tout d'arain..... IV sols. — Item plus c'est trouvé une presse à chaperons et bonnetz... XXV sols. — Item plus c'est trouvé une poylle de six ou sept seilleau... LX sols. — Item plus c'est trouvé un petit chaperon qui a esté aprécié V sols. — Item plus c'est trouvé deux chaperons qui ont esté laissez à la fille. — Item despuys c'est trouvé six pintes et quatre grans platz, six escuelles larges, sept saulyères, le tout d'estain. — Item plus c'est trouvé une tranche et un fessour. — Item plus c'est trouvé une barre de fer pour servir à l'ouvrouer. — Item plus c'est trouvé une chesne à pourceau... V sols. — Item plus c'est trouvé une coete rouge doublé de blanche. — Item plus une grant robbe à femme de gros brun doublée de vert. — Item plus une autre robe à femme doublée de jaune.

Item plus une jument laquelle a esté vendue à Colas Berse LX sols. — Item une vieille sallade laquelle a esté apréciée à (en blanc). — Item plus c'est trouvé deux vielhz barriques..... III sols IV deniers. — Item plus c'est trouvé ung tissur broché d'or ferré d'argent... XL sols. — Item plus c'est trouvé une paire de patenoustres de coural rouge enquelle ha deux croix d'argent, ung coural enchassé en argent et une crapauldine aussi enchassée. — Plus deux anneaulx d'argent dont l'un a une crapauldyne. — Item plus c'est trouvé deux anneaux d'argent sourdorez. — Item deux patenoutrez de ambre merchées de menuz coural onquelles y a une croix d'argent et un Agnus Dei. — Item une aultres patenoustrez de coural onquellez ha deux Jacquez d'argent. — Item deux filletz, l'un garny de perllez et l'autre broché de fil dor. — Item ung bourdon d'argent surdoré. Une croisille par le meilleu enchassée quant et quant...

En la maison en laquelle ilz faisoyent leur celyer, c'est trouvé ung tonneau vuyde et ung moyau de quatre sommez... Puis c'est trouvé ung bassayns et un coquemart, lequel ha esté laissé à ung barbier pour le pencement de ladite femme. Item plus c'est trouvé une penne de terre... un tretour... moyaux de pipes et barriques... échelle à rollon... fourche à troys doibtz... basses.....

G. M.

Bibliographie

Nous avons reçu pour la Bibliothèque.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. 1re et 2e livraison 1897..... Les fouilles de Berthouville par le *R. P. De La Croix ;* — Les fontaines du Limousin par *M. de Nussac ;*

Digitized by Google

— Sur le survivance des dolmens en Limousin par *M. d'Abzac;* — Sur des hachettes en fer et en bronze et sur un monument préhistorique de la Vendée par *M. Liguet;* — Sur les fouilles exécutées autour de la pile romaine de Villepouge par *M. Musset;* — Sur les enseignes de métiers dans les stèles funéraires et les bas reliefs galo-romains par *M. de Cournault;* — Sur l'ornementation du foyer par *Maxe-Werly;* — Le cimetière gallo-romain de Saint-Martin du Ire au IIIe siècle par *M. Nicolaï.....* — Les cloches de Vi (Seine-et-Oise) par *M. L. Plancouard.*

Romania. nos 105 et 106. Tome XXVII. 1893 La traduction provençale de la Légende dorée par *M. P. Meyer;* — Sur Anseis de Contage par *M. C. Voretzsch;* — Raoul de Houdenc par *M. Vuilhorgne;* — Pacolet et les mille et une nuits par *M. V. Chauvin.....*

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. nos 1 et 2. 1897. — Documents inédits sur l'invasion anglaise et les Etats au temps de Philippe VI et Jean le Bon par *M. A. Guesmon;* — Les messageries toulousaines. Règlements de 1588 à 1629 par *M. l'abbé Douais;* — Etude sur les noms de baptême par *M. Jean Guibeaud;* — La vie communale à Aixe sur Vienne pendant la Révolution par *M. O. d'Abzac.....*

Collection de documents inédits sur l'histoire de France, deux exemplaires onze pages.

Annales du Musée Guimet. Bibliothèque d'études. Tome sixième. Voyage dans le Laos, *Mission Etienne Aymonier.* Rien de plus intéressant que ce voyage dans le Laos d'Oubon à Sisaket, à Phimaie, à Korat..... et au Miman Sak. Que de choses à lire dans les travaux de *M. E. Aymonier* sur le Cambodge!

Annales du Musée Guimet. Bibliothèque d'études. Tome septième. Les Parsis, histoire des communautés zoroastriennes de l'Inde par *M. D. Menant.* Cette première partie comprend en huit chapitres tout ce qui touche à la vie civile des Parsis On y suit l'homme dans les différentes phases de son existence depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Le développement de l'éducation a été étudié avec soin : les Parsis sont arrivés à occuper une situation exceptionnelle dans l'Inde. M. Menant a bien montré l'évolution qui, après onze siècles d'isolement, a amené les Parsis à se mêler au grand courant de la vie moderne par le commerce, l'industrie, les lettres et la politique.

Congrès archéologique de France. — LXIIe session, séances générales tenues à Clermont Ferrand en 1895 par la société française d'archéologie. M. le comte de Massy qui sait si bien grouper autour de lui et successivement dans chaque région ceux qui s'occupent d'archéologie et même ceux qui s'y intéressent, disait avec raison dans son discours d'ouverture « nos caisses d'épargne de province « sont riches elles ont des fonds de réserve et besoin d'un local « pour leur fonctionnement, qu'elles n'hésitent pas ; qu'au lieu de « bâtir, elles achètent quelque grand et bel hôtel ; qu'elles lui « conservent son caractère et nous leur en serons reconnaissants. » Hélas! ce bon conseil n'a pas été suivi à Saintes.

Le volume contient des notes très intéressantes que les membres de notre société d'archéologie consulteront avec plaisir. Je veux citer : l'Ecole romane d'Auvergne par *M. H. du Berquet;* — Les monuments préhistoriques du Puy-de-Dôme et des régions voisines par *M. A. Roujou;* — Le plan de Clermont au temps des croisades par *M. Ad. Laporte;* — L'arrondissement de la Palisse, ses châteaux

Digitized by Google

et ses anciennes habitations par *M. le comte de Marsy ;* — La voie d'Aquitaine et la légende de Saint-Bonnet par *M. Fouilhoux.* — Tout est à lire dans ce compte-rendu.

Bulletin de la Société de géographie de Rochefort. Tome XX. 1898. Une paroisse d'autrefois en Angoumois (Marillac-le-Franc) par *M. E. Vincent* ; — Congrès national des sociétés françaises de géographie à Marseille du 18 au 25 septembre 1898.....

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. Tome IX. quatrième trimestre de 1897. Chantoceaux et les Tiffailles par *M. Richard*..... Tome XX. 1er trimestre de 1898. La bataille de Vouillé en 507 par *M. A. Richard*, archiviste départemental.....

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Tome XI. no 161 et Tome XII. no 162. 1er trimestre de 1898. Archives départementales du Loiret par *M. Ch. Bloch ;* — Découvertes archéologiques par *Mgr Desnoyers ;* — Ladon 1676. Révocation d'un Recteur des Ecoles..... par *M. l'abbé Paturange*.....

Bulletin de la Société archéologique du Finistère. Tome XXV. 4e, 5e et 6e livraison de 1898. Explorations des tumulus du Fac-Yonen et de Cosmener par *M. P. du Chatellier.* — *Rapport de M. Antoine Favé* sur les séances du Congrès de 1898 à la Sorbonne. Notes et impressions. Liste des monuments historiques du Finistère. F. X.

PROVISION ET SALAIRE DES EXÉCUTEURS DES SENTENCES CRIMINELLES. — *Combault exécuteur.* — Louis, par la grâce de Dieux, roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, sallut. Sçavoir faisons que pour le bon rapport qui nous a esté fait de la personne de Pierre Combault, et de ses sens, suffisance, prudhomie et expérience pour ces causes, nous luy avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes l'office d'exécuteur des sentences criminelles de la sénéchaussée et siège présidial de La Rochelle que tenoit et exerçoit défunt Pierre La Fargue, son beau frère, dernier possesseur d'iceluy, pour ledit office avoir, tenir, et dorénavant exercer, en jouir et uzer par ledit Combauld, aux droits, pouvoirs, fonctions, franchises, libertés, exemptions et esmoluments y appartenant, et attribuées, tels et semblables et ainsy qu'on a bien et dhuement jouy ou dû jouyr ledit deffunt La Fargue, et qu'en jouissent les pourveus de pareils offices. S'y donnons en mandement au sénéchal d'Aulnix ou son lieutenant criminel à La Rochelle, qu'après luy estre aparu des bonnes vie, mœurs, âge compétent, religion catholique, apostolique et romaine dudit Combault, et de luy pris le serment pour ce dû, il le reçoive, mette et institue de par nous en la possession dudit office, l'en faisant jouir, ensemble des droits, pouvoirs et fonctions, franchises, libertés, exemptions et esmoluments susdits, pleinement et paisiblement et à luy obéir et entendre de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra ès choses concernant ledit office. Car tel est nostre plaisir. En tesmoin de quoy, nous avons fait mettre notre scel à ces dittes présentes, données à Versailles le trentiesme jour de décembre l'an de grâce mil sept cent treize et de nostre règne le soixante unze. Et sur le reply est escrit : Par ce Roy. Corpat, avec paraphe.

Landeau exécuteur. — Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, sallut. Sçavoir faisons que sur le bon rapport qui nous a esté fait de la personne

Digitized by Google

de Pierre Landeau et de ses sens, suffisance, prudhomie et expérience, pour ces causes, nous luy avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes, l'office d'exécuteur des sentences criminelles de la sénéchaussée et siège présidial de la Rochelle que tenoit et exerçoit deffunct Pierre Combaud, son oncle, dernier possesseur d'icelluy, pour ledit office avoir, tenir et doresnavant exercer, en jouir et user par ledit Landeau aux droits, pouvoirs, fonctions, franchises, libertés, exemptions, fruits, profitz, revenus, et émollumens dudit office appartenant et y attribués et tels semblable et ainsy qu'en a jouy ou deub jouir ledit deffunct Combaud et qu'en jouissent les pourveus de pareils offices Sy donnons en mandement au sénéchal d'Aunis ou son lieutenant criminel à La Rochelle qu'après luy estre apparu des bonne vie, mœurs, âge compétent, religion catholique apostolique et romaine dudit Landeau, et de luy pris et reçeu le serment en tel cas requis et accoutumé, il le reçoive, mette et institue de parnous, en possession dudit office, l'en faisant jouir et user ensemble des droits, pouvoirs, fonctions, franchises, libertés, exemptions, fruits, profits, revenus, et émoluments susdits, pleinement et paisiblement, et à luy obéir et entendre de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra, ès choses concernant ledit office, car tel est notre plaisir. En témoin de quoy nous avons fait mettre notre scel à cesd présentes. Donné à Paris le 18 may l'an de grâce 1719 et de notre règne le 4. Signé sur le reply. Par le Roy. Corpat.

Archives du Présidial de La Rochelle — Registre de la « Majesté » 1716 à 1722.

Pour copie : DE RICHEMOND.

La Société d'Archéologie de Saintes vient de perdre deux membres qui prenaient une part active à ses travaux.

M. l'abbé Cazaugade, curé de Colombiers avait autrefois publié dans notre Recueil des faits intéressants sur la géographie physique de la région ; l'état de sa santé le tenait depuis plus de trois ans éloigné de nos réunions trimestrielles auxquelles il avait été assidu pendant dix ans.

M. le Commandant Cantaloube est mort subitement le jeudi 20 octobre 1898 ; rien ne pouvait faire prévoir cette perte cruelle.

Nous reviendrons sur la vie et les travaux de ce savant marin, de ce collègue dévoué à notre Société. F. X.

M. Charles-Emile Delmas, correspondant de la Commission, est mort subitement le 22 Octobre 1898. Né le 27 Mars 1834, de Louis Delmas, pasteur protestant à La Rochelle, et de Louise-Gabrielle-Sophie Chapron, M. Delmas, ancien député, ancien maire de La Rochelle, était, au moment de sa mort, vice-président du Conseil Général où il représentait le canton d'Ars, et président de la commission départementale de l'Exposition de 1900.

Nous y reviendrons.

Digitized by Google

La revue qui a critiqué, avec tant de compétence, la restauration du clocher de l'Abbaye, s'est reconnue sous les épithètes de savante et très savante que j'ai employées en relevant son erreur... Savante ! d'accord... mais pas modeste à coup sûr. Son « docte rédacteur » n'a pas trouvé l'entrefilet du *Recueil* à son goût. Une de ces infusions de laurier dont les formules peu variées s'étalent en troisième et quatrième pages de chaque numéro aurait plu davantage. Je n'en doute pas.

Il me répond, sur le mode sentencieux, que ma note n'était vraiment pas difficile à faire après *l'erratum* que Sa revue inséra dans le numéro de juillet. Ma note a paru tard. C'est vrai, mais le « docte rédacteur » aurait-Il formé le projet de donner une vogue nouvelle au jeu démodé des combles, et chercherait-Il celui du manque de mémoire..... Oh ! involontaire ? Il oublie... ou feint d'oublier que son *erratum*, derrière lequel il s'abrite si fièrement, Lui a été *dicté* par..... Y soussigné. J'avais bien le droit, ce me semble, de reprendre *mon* erratum avec tout le développement convenable. Le *Recueil* a ses abonnés particuliers.

Ceci dit, j'ajoute que je n'ai mis aucune mauvaise joie à signaler la faute de mon éminent confrère, et la tache dans son soleil. Je ne suis pas de ceux qui ne se plaisent qu'à émonder les articles d'autrui de leurs épines. Je préfère voir plutôt le bien que le mal. En écrivant la note du *Recueil* j'ai voulu simplement élucider une question du plus haut intérêt. Le « docte rédacteur » lit-Il le *Recueil* ? Plusieurs de nos confrères en doutaient et soutenaient qu'Il n'ouvre jamais cette publication. J'ai parié le contraire. Comment s'en assurer ? Le *Recueil* paraissant frappé d'excommunication majeure, ne faisant pas partie des périodiques..... amis aucun document sensationnel, aucune révélation inattendue n'aurait eu raison d'un silence systématique. Il fallait recourir à un autre moyen d'information. La bévue concernant le clocher me parut l'occasion souhaitée. J'ai risqué l'aventure..... Le Maître a daigné affaiblir ses yeux sur ma modeste prose, et la choisir pour rentrer en relation avec le *Recueil*. Il lit le *Recueil*. C. Q. F. D.

Y. (Ch. D.)

Que ceux de mes confrères de la Commission qui, après lecture de la note ci-dessus, redouteront le réveil de la polémique d'antan, se rassurent. J'ai condamné autrefois ces sortes de débats prolongés comme stériles et fastidieux, tout juste bon à amuser la galerie un moment. Je ne veux point les reprendre à mon compte. Je n'aurais rien dit si on ne m'avait pas accusé de plagiat. Voilà contre quoi je proteste aujourd'hui. Rien de plus. C'est fini. J'aurai en janvier prochain (pour mes étrennes), une réponse. Qu'elle soit grincheuse, acerbe ou aimable et bienveillante, peu me chaut. Seulement, à l'avenir, quand je trouverai une rectification à faire je n'aurai plus la bonhomie d'en prévenir le savant auteur qui comprend si mal les bons procédés entre confrères.

Ch. D.

Saintes, imp. A. HUS

Digitized by Google

Liste des Collaborateurs du Recueil

POUR LE TOME XIV

MM.

M. CLOUET, 95.

Commandant CANTALOUBE, 102.

Charles DANGIBEAUD, 124, 147, 176, 248, 286, 295, 338.

Philippe DELAMAIN, 157.

A. DESCHAMPS, 226, 313.

M. EGRETEAUD, 41, 203, 233, 317.

Baron ESCHASSÉRIAUX, 107.

L. GOY, 29, 132, 174, 331.

Docteur GUILLAUD, 29, 89.

L'abbé LETARD, 140, 183.

Maurice MARTINEAU, 130, 137, 229.

Georges MUSSET, 11, 93, 110, 133, 136, 227, 230, 299, 309, 311, 313, 333.

L'abbé Jules NOGUÈS, 170, 172, 271, 274.

Meschinet de RICHEMOND, 97, 277, 313, 336.

ROY, 96.

F. XAMBEU, 34, 137, 228, 230, 280, 331, 334.

Digitized by Google

TABLE

des

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME XIV

Par M. E. CLÉNET

Secrétaire-adjoint et Archiviste de la Commission des Arts

PARTIE OFFICIELLE : Admission de membres correspondants : 37, 101, 179, 315 — Bureau pour l'année 1896-1897, 7 ; — pour l'année 1897-1898, 181. — Compte-rendu du trésorier pour l'exercice 1895-1896, 10 ; pour l'exercice 1896-1897, 182. — Liste des membres titulaires et correspondants, 3. — Statuts de la Commission, 1. — Séances générales, 8, 37, 101, 139, 179, 231, 283, 315.

ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES : 99.

ARCHÉOLOGIE CAMPANAIRE : Ancienne Cloche de Pont-l'Abbé-d'Arnoult, 170.

ART ET ARCHÉOLOGIE : Le Fanum Gallo-Romain de la gare de Chagnon Sainte-Même, 29, 89. — Ruines Gallo-Romaines de la Brunette de Chérac, 93. — Les livres d'heures, 130. — Les plombs antiques de la Gaule, 133. — Section d'histoire et de philologie, 127 ; Section d'archéologie, 129 ; Section des sciences économiques, 129.

BEAUX-ARTS, 169.

BIBLIOGRAPHIE ET BIBLIOTHÈQUE DE LA COMMISSION : 34, 36, 136, 175, 227, 280, 334.

CHRONIQUE TRIMESTRIELLE : 168, 225.

DOCUMENTS : Extraits de registres paroissiaux de Berneuil, 134 ; — de la Jard, 33, 226, 332. — Nicolas Abraham et Jean Friquet, maîtres sculpteurs de la Marine, 277. — Tarif des droits de l'Exécuteur des sentences criminelles de la Sénéchaussée et siège présidial de la Rochelle, 313. — Tentatives protestantes pour faire de la Rochelle une ville impériale, 295. — Le citoyen Bourignon, 331. — A propos d'un inventaire de 1779, 172. — A propos de Patrons et de Titulaires, 274. — L'étendue de l'élection de Saintes, en 1590, 286. — L'Aunis et la Saintonge à Saint-Jacques de Compostelle, 299.

EPIGRAPHIE : Inscriptions relevées sur le tombeau de la famille de Louis Rigaud, comte de Vaudreuil, 135. — Fragments d'inscriptions lapidaires, 168. — Plaque de marbre, portant une inscription funéraire, 124.

FOUILLES ET DÉCOUVERTES : *Berneuil*, poteries, etc., 313. — *Cherves*, (Charente), reliquaire, 95. — *Herpes*, (Charente), fibules, armes et verroteries, 127. — *Juicq*, sépulture, 95. — *Royan*, vases et ossements, 311. — *Saintes*, coins de médailles romaines, 124. —

Digitized by Google

Tombeau, 310. — *Saint-Séverin*, Tombeau du XIIIe-XIVe siècle, 271. — *Varaize*, tablettes magiques, 94. — Miroirs de verre, 225.

LINGUISTIQUE : 170.

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE : Le portrait de Virgile, 31. — L'Eglise des Carmes à La Rochelle, 97. — Les Souterrains-Refuges, 102. — Les Comptes d'Alfonse de Poitiers, 110. — La poste maritime au XVIIIe siècle, 127. — Les prénoms à La Rochelle et dans le pays d'Aunis du Xe au XIXe siècle, 128. — L'Oeconomie de la despense de Jean de Béchon, 129. — Les Marais de la Seugne, 132. — Notice historique sur Ars en Saintonge, 203, 233. — Les vieilles enseignes à Saintes, 248. — Quelques notes historiques sur Mons, canton de Matha, 317.

MÉMOIRES ET RAPPORTS LUS EN SÉANCE : Excursion archéologique du 26 mai 1896 : Mornac, Breuillet, Vaux-sur-mer, Royan, Didonne, Meschers, 11. — Excursion archéologique du 17 Juin 1897 : Biron, Chadenac, Echebrune, Marignac, Château d'Ardennes, Fléac, 147. — L'Eglise de Saint-Just, 140, 183. — Monographie de la commune d'Aujac, 41.

NÉCROLOGIE. — S. G. Monseigneur Julien-Laferrière, évêque de Constantine et d Hippone, 18. — Le Comte A. Lemercier, député et maire de Saintes, 222. — M. Marie-Stanislas-Gratien de Baderon-Thezan, baron de Maussac, Marquis de Saint-Geniez, 223. — Charles Beltrémieux, 223. — Tamizey de Larroque, 309. — Lièvre, 331. — Abbé Cazaugade, 337. — Commandant Cantaloube, 337. — Charles-Emile Delmas, 337.

NUMISMATIQUES. — Monnaies de Saint-Xandre, 96. — A Saint-Georges-de-Didonne, 311.

PIÈCES HISTORIQUES. — Le marquis de Luchet, 171.

QUESTIONS. — 36, 100, 175, 230.

ERRATA. — 138, 282, 314.

Digitized by Google

TABLE

des

NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES CONTENUS DANS LE TOME XIV

Par M. E. CLÉNET

Membre correspondant de la Commission des Arts et Monuments

A

Abbadie (F.), 229, 281.
Abbeville, chef-lieu d'arr. (Somme), 137.
Abeville (Etienne d'), 51.
Abgrall, 281.
Abraham (Nicolas), 277, 278.
Abzac (d'), 213, 335.
Adémar, évêque de Saintes, 13.
Adrien, empereur romain, 93.
Agenais (Régiment d'), 265.
Agrippa, 93, 220.
Agris (François d'), 324.
Agudelle, cant. et arr. de Jonzac, 236, 290.
Aguesson (Jean), 186
Ahrodisias (Alexandre), 226.
Aigron (Claude), 258. — François 262.
Aimé (Zacharie), seigneur de la Touche, 188, 189.
Aixe-sur-Vienne, 335.
Alain, 103.
Alart (Aymery), 111, 117.
Albanès, chanoine, 231.
Albert, prêtre, 320.
Albinius, 32.
Albret (Jeanne d'), 316.
Alexandre de Tralles, 226.
Alexandre Sévère, 31.
Alger (N. D. d'), 189.
Alise, 133, cant. de Flavigny, arr. de Semur (Côte-d'Or).
Allas-Champagne, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 288.
Allenet (Bonaventure), 330.
Alvastra (Suède), 138.
Amar (Pierre), 208.
Amateur, 131.
Amaury (Julien), sénéchal, 321.
Amblimont. V. R. de Fuschamberg.
Amiaud (Michel), 208.
Ancelin (Jean), 186.
Angeac, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 241.
Angoulême, chef-lieu de la Charente, 229, 331. — (Chapelle d'Obesines à), 24. — (Château d'), 229. — (Comtes d'), 242.
Aniers (croix des), com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 238.
Anjou (comte d'), 123.
Annequin, 72, 73.
Antelot, *Dandelot* ou rivière *d'Ebéon*, ruisseau, 43, 44.
Antenne, rivière, 317.
Antignac, canton de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 290.
Antonin, empereur romain, 30.
Arc (Jeanne d'), 35.
Arces, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 290.
Archiac, chef-lieu de cant. arr. de Jonzac, 286, 288.
Archiac (Marguerite d'), 53, 318, 327, 328.
Arcye ou Dercie. V. Dercie.
Ardennes, cant. de Pons et arr. de Saintes, 272. — (Château d'), 151, 152.
Arènes des Balais (les), anc. prieuré, 135.
Arènes (les), com. de Thenac, cant. et arr. de Saintes, 293
Argenllieu (d'), 297.
Arleville (terre d'). 318.
Arnaud Beaucourt (Jacques), 69, 70. — (Jean), 70. — (Pierre-Jacques), 69.

Digitized by Google

Arnauld, notaire, 263, 264. — (Pierre), 69. — (Pierre-Louis-Mathieu), 74
Arnier Mauvilin, 61.
Arquet (Bernard), 303.
Arras, chef-lieu du Pas-de-Calais, (abbaye de Saint-Vaast à), 34.
Arramy (Louise), 67.
Arrault, avocat, 76.
Ars, cant. et arr. de Cognac, 203 — 221. 233 — 247. 314.
Arthenac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 288.
Arvert (baronnie d'), cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 14, 191.
Aspe (Basses-Pyrénées), 303.
Astex (Madame), 15.
Atectorix, 175.
Aubert (Antoine), seigneur de Bardon, 329. — (Eléonord), seigneur de Courcerac, 68. — (Marie-Thérèse), 68.
Aubeterre. V. Bouchard.
Aubigné (d'), 197.
Auboin, 63.
Aubusson. V. Elisabeth de Vernoux
Auché (Vienne), 304.
Audebert (Jeanne), 81.
Audiat (Louis), 27, 234.
Audier (Martial) sieur de Montchenil, 52, 318.
Audouin (Ant.) 259.
Augereau (William), 157.
Augerie (l'), com. de Berneuil, cant. de Gemozac, arr. de Saintes 313.
Augers (les), com. d'Avy, cant. de Pons, arr. de Saintes, 55.
Auguste, empereur romain, 93.
Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 40 — 88, 322. — (Château d'), 42, 78 — 80. — (Eglise d'), 64, 65.
Aujac (François d'), 80, 81. — (Jean d'), 55. — (Nicolas d'), 80.
Aulmont, com. de la Benâte, cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély, 289.
Aulnay, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean-d'Angély, 300, 304.
Aulnis, (François d'), 176. — J. C. F. d'), 176.
Aumagne, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 62, 68, 72, 73, 74, 322.
Aunis (Esther Rebecca d'), 226, 227. — (Louis d'), 227.
Aurélien, empereur romain, 125.
Auri (M.) 147.
Ausseure, 320.
Auteuil (François-Magdelaine-Ruel d'), 277.
Authon, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 62, 73, 86.
Authon (Catherine d'), dame de Mons et des Fosses-Bouynes, 52, 53, 64, 65, 318, 319. — (Charles d'), sieur de Mons, 318. — (Hugues d'), 320. — (Jean d'), 53. — (Marie d'), 65. — (Pierre d'), 66, 82. — (Seguin d'), seigneur de la Bernardière, 321.
Auvergne, chanoine, 281.
Averton (d'), 42.
Avitus, 125.
Avy, cant. de Pons, arr. de Saintes, 292.
Aymard (Marguerite), 267.
Aymer. V. de la Chevalerie.
Aymonier (Etienne), 335.
Ayrault, 62, 68.
Azincourt, cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol (Pas-de-Calais), 244.

B

Babelon (Ernest), 127. — 228.
Babian (Georges de), 186.
Babœuf, 236.
Bacon (Roger), 226.
Baduel, 135.
Bagnizeau, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 52, 71, 318.
Baguenier-Désormeaux (H), 100.
Baigne, chef-lieu de cant. arr. de Barbezieux, 288.
Balanzac, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 191, 220, 221, 244, 294, 314. — V. Gombaud.
Balanzac (terrier du), com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 233.
Ballerini, cardinal, 20.
Balliste (Mathurin), 263.
Ballode (André), seigneur d'Ardennes et de Bois, 244.
Balloteau (Laurent), 47.
Ballue (Albert), 36.
Ballu, architecte, 28. — 313.
Balzac, 310.
Banelon (Jeanne), 49.

Digitized by Google

Bannet (Antoine), 301.
Barabas (André), 214.
Barail (Jean de), 277.
Barbelot, anc. fief, 321.
Barbereau (Michel), 218. — (Paul-Marie-Suzanne-Michel-Alexis), 217.
Barbezieux, chef-lieu d'arr. (Charente), 288.
Barbier (Alfred), 35, 175, 229.
Barbier de Montault (X.), 175, 229.
Barbot (Gabrielle), 66.
Barbotin (Jean) procureur, 319, 320. — Chanoine, 18.
Bardenac, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 289.
Bardet, 212.
Bardon, 329. — (Berthomé), 52. — Notaire, 52.
Bardonnet, 123.
Bardouin (Jean), 328.
Baron (Mme Frédérie), 282.
Barraude (Isabeau), 47.
Barrault (Jaubert de), 310.
Barres, com. de Tugeras, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 288.
Barrière Flavy, 165.
Barro (Nicolle de), 85.
Barroterie (la), 69. V. Jean Bérard.
Barthélemy (Anatole de), 27, 175.
Barzan, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 290.
Basque, 189.
Basses-Justices (les), anc. fief, com. d'Ars, cant, et arr. de Cognac, 221.
Baudet (Elisabeth-Jeanne), 332. — (Pierre-Dominique), 332. — (Pierre), sieur de Beaupré, 332
Baudin (François-Henri), 63.
Baudin, com, cant. et arr. de Saintes, 270.
Baudoin (Hector), 185.
Baudon. 151.
Baudry (Philippe), 189. — (Pierre). 265.
Baulon (château de). com. de Saint-Dizant-du-Gua, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 156.
Baumyart, 280.
Bayeux, chef-lieu d'arr. (Calvados), (Eglise Notre-Dame de), 230.
Bazac, cant, de Chalais, arr. de Barbezieux, 288.
Bazille (Eléonore), 68.
Bazoges-en-Pareds, cant. de la Châtaigneraie, arr. de Fontenay (Vendée), 331.
Beau (R. P.), 210.
Beauchamps (Benjamin de), des Bernardières, 324.
Beauchet Filleau, 84.
Beaucourt, 69.
Beauharnais (François de), 277.
Beaulieu, par de Bagniseau, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 318, 327, 328.
Beaulieu (Elisabeth), 70.
Beaumanoir (Philippe de Remi de), 280.
Beaumont de Chileu (Charles de), 214. — (François de), seigneur de Rioux, 244. — (Joseph de), seigneur de Jauvelle, 262. — (Léon de), évêque de Saintes, 210, 214, 244. — (Marguerite de), 244. — (Marianne de), 213.
Beaunais (Marie-Anne de) 71.
Beaune (Pierre-Auguste de), 77, 210, 213. — (Mlle de), 213.
Beaupoil (de), V. Saint-Aulaire.
Beaupré, V. Baudet.
Beauvais-sur-Matha, cant de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 102, 103, 228.
Beauvoisin, 137.
Béchet (Alexandre), 256. — (Cosme), 191.
Bechmann, 226.
Béchon (Jean de), 129, 283.
Becker, 126.
Becquet (Marie-Thérèze), 72.
Bédenac, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 291.
Begon (Claude-Michel-Jérôme-Etienne), 192, 277, 286, 288. — avocat, 76.
Bellay (du), 282.
Bellech (Guillaume) 303.
Bellet, 72, 86, 136.
Bellevue, 219.
Belloquin (Pierre), 259.
Bellou (Pierre), 269.
Belluire, cant. de Pons, arr. de Saintes, 292.
Beltrémieux (Charles-Edouard-Eugène), 223, 224.
Benéteau (Jean), 240.
Bennange (Raymond de), 186.
Bérard (Anne), 73. — (Catherine), 68, 72. — (François), 67, 70, 71, 73. — (François-Hyacinthe), 68.

Digitized by Google

— (Gabriel), 64. — (Jacques), 62, 64. — (Jean), sieur du Plantis, 60, 66, 68, 69. — (Jean), sieur de la Barroterie, 69. — (Jean), sieur de Lonchamp, 68. — (Jean-Eutrope), 71. — (Jeanne), 69, 71. — (Marie), 67, 69, 70, 72. — (Marie-Angélique-Thérèze), 73, 86. — (Marie-Eléonore), 68. — (Nicolas), 64, 66, 67, 71, 74. — (Pierre), 71, 73. — (Pierre-Jacques-Frédéric), 72. — (Pierre-Louis-Mathieu), 64, 72.
Beraud (Nicolas), 267.
Bergerac, chef-lieu d'arr. (Dordogne), 187.
Bernachon (Marie), 216.
Bernard (Eloi), 210, 214 — (Jean), 55. — Evêque de Saintes, 11, II.
Bernardière (la) V. Seguin d'Authon.
Bernardières (les) com. de Migron, cant. de Burie, arr. de Saintes, 319.
Bernay (Jehan de), 122.
Berneuil, cant. et arr. de Saintes, 33, 125, 132, 133, 138, 174, 292, 332.
Berneuil, cant. et arr. de Barbezieux, (Charente), 288
Bernier (Jacques), 70.
Bernon (Jean), seigneur de Feune et fief de Levreau, 191, 192.
Berquet (H. du), 335.
Berry (Jacques), 213
Bertauld, notaire, 260, 263.
Berthelé (Joseph), 95.
Berthelot (Germain), 59. — (Louis), 51, 59, 63 — 99, 100, 142, 190, 225, 226.
Berthon (le) de Bonnemie, 81.
Berthonneau (Jacques), 59, 60.
Berthouville, 334.
Bertin, notaire royal, 210, 236, 237, 238, 239, 240, 241. — 60. — (Mme), 60.
Bertrand, notaire royal, 52, 328, 329 — (Joachim), 174.
Besson (Eutrope), 54, 55, 59. — (Luce), 66. — (Marie), 65, 67. — (Pierre), 66.
Béthune (Louis, comte de), 277.
Beurlay, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 294.
Bezanceau (Jacques), 130, 131.
Bèze (Théodore de), 187.
Beziaud, 60.
Bibard (Catherine), 67.
Bichon (Charles), 68. — (Marie), 68. — (Pierre), 68.
Bildt, 229.
Billard (Jacques), 59. — (Pierre), 63, 74. — 151.
Billaud (Denis), 52. — (Laurent), 52, 59, 64. — (Marguerite), 52. — notaire royal, 265.
Billeau (Pierre), 58.
Binge (Christine - Frédérique - Augusta), 172.
Biron, cant. de Pons, arr. de Saintes, 147, 148, 157, 167, 292.
Bérard (Marie-Anne), 70 — (Pierre) des Ouches, 70.
Blamely (Jean), 238.
Blanc (Barthélemy), 262.
Blanchard, chanoine, 24, 25, 130. — 282.
Blanchet (Charles), 270. — (Laurens), 302. — 127.
Blancvillain (Jean), 239.
Blanzac, cant. de Matha, arr. de St-Jean-d'Angély, 73, 328.
Blanzac (Guillaume de), 301.
Blavette (Louis), 265, 266.
Blavignac, 248.
Blaye, chef-lieu d'arron. (Gironde), 304, 305.
Bleau, 137.
Bleyna, 64.
Bloch (Ch.), 336
Blois (Jehan de), 239.
Bobineau (Nicolas), 300.
Bodas, 246.
Bodequin (Thomas), 64.
Boder (Michel), 118.
Boguin (Jean), 67, 68, 69. — (Marie), 69. — (Pierre), 67.
Boine ou *Boiné* (chemin), ou La Chaussée, 219.
Bois-Breton, 328.
Bois, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, (Saint-Hilaire du), 292.
Bois (Charlette-Céris de), 85.
Bois-Palin, (le), 319.
Bois (Moulin dit du), com d'Ebéon, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 44, 45, 52.
Bois de Matha (le) anc. fief, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 56.
Bois (Jehan), 64. — 202.

Digitized by Google

Bois Perain ou Prin, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 58.
Bois Pinaud (Le) com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 55.
Boisgiraud, (Ernest-Thomas de), 176.
Boismorand (Couvion de), 78.
Boisrond, com. d'Ebéon, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 44.
Boisrond (Antoine Guinot de), 263. — 82
Boissonade, 280.
Boisseguin (de), v. Lapommeray.
Boisselier, 35.
Boissier (Gaston), 31.
Boissonnade, 175,
Boiville (Dast de), 228, 280.
Bollée, fondeur, 170.
Bonafé (E.), 35.
Bonaventure (Marie-Louise-Eugénie Denys de), 88.
Bonnaud, prêtre, 332.
Bonneau (Mlle), 36.
Bonnefoy (François), évêque de La Rochelle, 23, 25, 224.
Bonnefoy (Isaac de), 83, 85. — (Jacob de), 85. — (René de), baron de Bretauvilliers, 82, 84.
Bonnegens (Charles-Joseph de), seigneur de La Chaume, 70 — (Françoise de), 67. — (Jean de), 67. — (Marie-Françoise de), 87. (Marie-Madeleine de), 70, 43, 44, 70.
Bonnet, architecte, 274. — 210.
Bonnifleau, 64.
Bonnin (Jules), 238.
Bordeaux, chef-lieu de la Gironde, 136, 141, 187, 300, 304, 305. — (Eglise Saint-Michel), 284.
Borderie (de la), 281, 303.
Borderie (Le chemin de la), anc. fief, com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 221.
Bordinelle (Jeanne), 302.
Boré, 210.
Borion, com. de Plassac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 195.
Boscal. V. de Réals.
Boscamenant, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 289.
Bostalle, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 58.
Bouchard (Arnaud), seigneur de Fauries, 321. — (Claude) d'Aubeterre, 323. — (François), seigneur de Saint-Martin de la Coudre et de Villepouge, 322. — (Jean) 323. — (Jeanne) d'Aubeterre, 244, 323. — (Louis) d'Aubeterre, 323. — (Louis), seigneur de Saint-Martin d'Aubeterre, 321. — (Louis-Pierre) d'Esparbez de Lussant, comte de Jonzac, marquis d'Ozillac, 213. — (Pierre-Charles-François), 215.
Boucher (Anne), 265.
Boucheron, curé, 332.
Boucherie (Barthélemy), 261.
Bouchet (Guillaume), 131. — (Jacques), 132.
Bouffeau (Louis), 55. — (Pierre), 56.
Bougneau, cant. de Pons, arr. de Saintes, 105, 229, 292.
Bouguereau (William), 169.
Bouhier (Armand), 210.
Boullenger, 309.
Boulois (Pierre), 263.
Bounet (Jehanne), 64.
Bouquessu, com. de Mons, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 319, 325, 327, 328.
Bouquet (C.), 106.
Bouralière (de la), 35, 131.
Bourbon (Henri de), marquis de Verneuil, 282.
Bourdeille (André de), comte de Matha, 52, 53, 76, 80, 318, 323. — (Charles de), comte de Matha, 48, 56, 328, 329. — (Claude de), comte de Matha, 66, 324. — (Henri de), 77, 325. — (marquis de), 319.
Bourg (Le), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 42.
Bourgeois, notaire, 267.
Bourges, chef-lieu du Cher, 136.
Bourgneuf, cant. et arr. de La Rochelle, 301.
Bourgogne (duc de), 311. — (Agnès de), 184.
Bourcefranc, com., cant. et arr. de Marennes, 192.
Bourignon, 220, 331.
Bouron (Victor), 95, 96.
Bourricaud (A.), 198, 200, 202.

Digitized by Google

Boursac, com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 233.
Boursault, 255.
Bouscharain, 68.
Bousquet (François du), 68, 70. — (Mathieu du), 64, 68, 69.
Bouteiller (Jean, 329.
Boutenac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 228.
Bouteville, com. de Villexavier, cant. et arr. de Jonzac, 326.
Boutin (Héliot), notaire, 301, 302.
Boutinet, 168.
Bouyer (André), 256 — (Barthélemy), 131. — (Jean), 268. — (Marie-Suzanne), 215. — (Pierre), Seigneur de Luzac, 188, 256. — Avocat, 260.
Boy (Magdeleine de), 188.
Boyer (Antoine), 216. — (Dom Jacques), 83.
Boyneau (Lucas), 51.
Boyresse, 288.
Boys, 292.
Boys (Charles du), 276.
Bergeras, 60.
Bœuf, 276.
Brach (Louis François de), 277.
Bragny, 353.
Brassaud (de), 262.
Brassaud, 190.
Brassempouy, 282.
Braud (Jacques), 216.
Bray (Monseigneur), 25.
Brechet (Charles), 260.
Brelay (François), 259. — (Marie), 259.
Bremand (Anne), 185. — (Marie), 185.
Brémond d'Ars (comte A. de), d'Ars, 171, 229. — (Anne-Julie de), 217. — (Charles de), comte d'Ars, 213, 214, 215, 216, 243, 245. — (Charles de), 246. — (Charles II de), baron d'Ars, baron du Chastellier, 244, 324. — (François de), 244. — (Guillaume III de), seigneur d'Echillais et de Jazennes, 244. — (Guillaume IV de), 244. — (Henri-Charles-Jacob), marquis d'Ars, 215, 216, 217, 245. — (Jacques Ier de), seigneur de Vernoux et de Hautefaye, 85. — (Jacques de), Marquis d'Ars, seigneur de Gimeux, Coulonges, le Solançon, 241, 243, 245. — (Jean de), 242, 244. — (Jean-Louis Ier de), 209, 243, 314. — (Jean-Louis-Hubert II de), baron d'Ars, Dompierre, Orlac, etc., 213, 214, 237, 239, 245 — (Jeanne-Julie de), 215, 216, 217. — (Josias Ier de), baron du Chastellier, 234, 236, 244, 314. — (Josias II de), marquis de Migré, 209. — (Jules de), 208. — (Léon-Louis-Marie-Charles-Josias de), 216. — (Léon de), vicomte d'Ars, 216, 217. — (Marie-Angélique de), 213. — (Marie-Charlotte-Louise de), d'Ars, 216, 217. — (Marie-Judith-Huberte de), 215, 216, 217, 245. — (Marie de), 216. — (Marie-Léontine de), 214, 215. — (Marie-Louise-Gabrielle de), 213. — (Marie-Louise-Magdelaine de), marquise de Verdelin, 204, 216, 243. — (Marie-Magdelaine de Montalembert de), 432. (Marie-Scholastique-Antoinette-Suzanne-Adélaïde-Gabrielle de), 245. — (Marie-Suzanne de), 215, 216, 217, 218. — (Marie-Suzanne-Sophie-Rosalie de), d'Ars, 217, 218. — (Marie-Ursule de), d'Ars, 212. — (Philippe de), 236. — (Philippe-François de), d'Ars, 213. — (Pierre de), marquis de Migré, 314. — (Pierre-René de), 213. — (Pierre V de), d'Ars, 244. — (Scolastique-Marie-Antoinette-Suzanne-Gabrielle-Adélaïde de), 213, 214.
Brémond de Vernoux, 243.
Bresdon, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 317.
Brest, chef-lieu d'arr. (Finistère), 35.
Bressieux, 137, 281.
Bretauvilliers, V. R. de Bonnefoy.
Bretinauld (Gabriel-Dominique de), 267.
Bretonnée Emerit, 59
Brettes (Catherine de), 84.
Breuil. V. R. de Turpin.
Breuil-aux-Moines (le), com. de Mons, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 317, 329, 330.
Breuil-la-Héorte (le), cant. de Surgères, arr. de Rochefort, 105.
Breuil-Seguin, 329, 330.
Breuilh (Saint-Vivien de), 291.

Digitized by Google

Breuillat (le), com. de Paillé, cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 45.
Breuilles, com. de Saint-André-de-Lidon, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 318.
Breuillet, cant. de Royan, arr. de Marennes, 13.
Breuillis (le), com., cant. et arr. de Marennes, 290.
Breuils, 34.
Briaigne, com. et cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 244.
Briand, 185, 208, 246.
Bridoire (canal de la), 194.
Brie-sous-Archiac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 105, 288, 314. —
Brie-sous-Chalais, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 289.
Brie-sous-Matha, cant. de Matha. arr. de St-Jean-d'Angély, 63.
Briennes, chef-lieu de cant. arr de Bar-sur-Aube (Aube), 78, 87.
Brigitte (Sainte), 229.
Brillac, cant. et arr. de Confolens, 258. V. Senecterre.
Briou (le), ruisseau, 317.
Brisson (Bertrand), 239, 240. — (Guillaume), 239. — (Marie), 217.
Brives, cant. de Pons, arr. de Saintes, 102, 105, 292.
Brivet (Francoise), 82.
Brizambourg, cant. de Burie. arr. de Saintes, 256.
Brossac, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux (Charente), 289.
Brotraud (Jeanne), 270.
Brouage, cant. et arr. de Marennes, 187, 188, 261.
Broue (tour de), com. de Saint-Sornin, cant. et arr. de Marennes, 187.
Brouillis, 77.
Brudieu (L.), 332.
Bruel, 280.
Brugles, 59. — V. Burgaud Louis.
Brunais (Jean-Pierre Bertrand des), 152.
Brunet, 131.
Bruneton, 99.
Brunette (la), com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 247.
Brunette (la), com. de Chérac, cant. de Burie, arr. de Saintes, 93, 94.
Brung, 63.
Bruno, 281.
Bruves (Jehanne de), 258.
Bucq (Pierre), 278.
Buisson Gérard ou *Buisson Brard*, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 57.
Bulloch (J.-G.), 175.
Bulourde (Père Clément), 97, 98, 99.
Burgaud (Daniel), 68. — (Denis), 59, 68. — (Jacques), 70, 72. — (Jean), sieur des Marais, 70. — (Louis), sieur de Brugles, 59, 60. — (Marie), 68. — (Mathieu), 68.
Burie, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 331, 33.
Bussac, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 291.
Bussard (François), sieur des Varennes, 69.
Busson (Jean), 240.
Byne (François), 64.

C

Cabanes, 165.
Cabane (la), com. de Meursac, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 102, 103, 104.
Cabourne (la), com. de La Jard, cant. et arr. de Saintes, 33, 68, 77.
Cagnat, 95, 280.
Caillaud (port de), com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 237.
Caillaud (Marguerite), 72.
Calvé (Mme), 155.
Cambrai, chef-lieu d'arr. (Nord), 296.
Camiade, 229.
Campanie ou *Champagne*, 221.
Camus (J.), 34.
Cantaloube (Aloïs), 29, 337.
Capbreton, cant. de Saint-Vincent-de-Tyrosse, arr. de Dax, (Landes), 152
Capé, 131.
Caracalla, empereur romain, 125.
Caravage, 252.
Cardaillac (Pierre), 74.
Carhaix, chef-lieu de cant., arr. de Chateaulin (Finistère), 303.
Carman (François-Ferdinand-Saint-Etienne de), 51.
Carmantrond (André), 64.
Carré (Antoine), 217. — (Jean-Antoine), 201. — 281.

Digitized by Google

Carrelle (Jeanne), 302.
Cartier, 69.
Cassin (Jean), 66.
Cassoulet, notaire, 256.
Castel (Jean), 71. — (Marie-Louise-Françoise), 70.
Castelladier, 215.
Castres, chef-lieu d'arr. (Tarn), 34.
Cattaneo (Simon), 281.
Caumont (de), 19.
Cave (*La*), anc. fief, com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 221.
Cazaugade, curé, 337.
Celles, chef-lieu de cant., arr. de Melle (Deux-Sèvres), 211, 288.
Cellot (Pierre), 326.
Celse (R. P.). 210.
Cercoux (Saint-Nazarien de), cant de Montguyon, arr. de Jonzac, 291.
Céré (Louis d'Albins de Valsergues de). 244.
César, 104.
Chabert (Henri), 208.
Chabinaud (Barthélemy), 66. — (Jehan), 66
Chabot (Guy-Henri), comte de Jarnac, 326.
Chabouillet, 28, 175.
Chabrignac (Charles de), 65, 80.
Chadenac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 28, 147, 148, 244. — V. Gombaud.
Chagnaud (François), 86.
Chagneau, 278.
Chagneau (Le), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 41, 42, 45, 46.
Chagnée (La), com. de Mons, cant. de Matha. arr. de Saint-Jean-d'Angély, 330. — V. L. Coudreau.
Chagnon Sainte-Même ou *Persac*, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 29, 30, 89, 91, 92, 229, 331.
Chaignaud (François), 72. — (Jean), 72.
Chaillac, 288.
Chaillaud (Le), com. de Berneuil, cant. de Pons, arr. de Saintes, 313.
Chaillot, 330.
Chaillou (Jean), 68. — (Marie). — (Pierre), 48, 49, 63.
Chaillouse, com. de Tanzac, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 105.
Chaise-Dieu, (abbaye de la), 228.
Chaligny (Reignon de), 201.
Challais, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 291.
Challaux, 289.
Challes, 123
Challignac, 288.
Chambre (clos de la), 243.
Chamelle (Jhean), 238.
Chamilly (régiment de), 84.
Champagnac, cant. et arr. de Jonzac, 292. V. de Réals.
Champagne, cant. de Saint-Agnant, arr. de Marennes, 100, 204.
Champagnolles, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 244, 292.
Champ Blanc (le), anc. fief, com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 221.
Champfleury, com. de Bords, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 244.
Champgrelou, com. cant. et arr. de Saintes, 268.
Champion (P. Etienne), 97, 98, 99.
Champniers ou *Chepniers*, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 291.
Champon (Saint-Vivien de), 231.
Chances (Arnaud de), 117.
Chaniers, cant. et arr. de Saintes, 293.
Chanlaire (C. F. X.), 100.
Channac, 291.
Chantagreu, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 58.
Chantoceaux, 336.
Chantre, 100.
Chapelle-Bâton (la), cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély, 106.
Chapelle Magenaud (la), com. de Saint-Aulais, cant. et arr. de Barbezieux, 288.
Chapître, com. de La Jard, cant. et arr. de Saintes, 33.
Chapron (Louise-Gabrielle-Sophie), 337.
Chapus, cant. et arr. de Marennes, (Fort), 191. — (N. D. du), 188.
Charbonnier (Jean), 174.
Charchevrier, anc. seigneurie, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 75.

Digitized by Google

Chardes, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 291.
Charente, fleuve, 35, 218.
Charlemagne (Fontaine de), com. de Villars, cant. de Pons, arr. de Saintes, 285.
Charlemagne, roi de France, 140, 143.
Charles, duc d'Orléans, 242.
Charlot, 331.
Charmant, cant. de Lavalette, arr. d'Angoulême, 219.
Charni (Geoffroy de), 228.
Charpentier (Jean), 330.
Charreron (Agathe-Pélagie), 73. — (Charles-Joseph), 64, 70, 74. — (Charles), 60, 70, 85. — (Isaac-Joseph), 71. — (Jean), 70. — (Marie), 71.
Charrier (Antoine), 74. — (Thomas), 78.
Charron (Pierre), 228.
Charronne (la), 319.
Chartuzac, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 291.
Chassanderie (la), 52.
Chassé (Jean), seigneur de La Chaume, 323.
Chasselet, anc. seigneurie, 83.
Chasseloup-de-Laubat, 202.
Chasseriau, 192.
Chassors, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 82.
Chasteigner (Aymerie), 115. — (Gilbert), 116.
Chastellerault (vicomté de), 175.
Chastellier (le) V. Charles de Brémond d'Ars, 244.
Chastignac, cant. de Baignes, arr. de Barbezieux. 289.
Chastillon (Claude), 29.
Chataigneraie (Mgr de la), 134.
Chateaubriand (Geoffroy de), 123.
Château-Chesnel, com. de Cherves, cant. et arr. de Cognac, 95.
Chateaucouvert, com. de Migron, cant. de Burie, arr. de Saintes. 75, 319.
Château-Meillant (Cher), 134.
Châtelard, par. de Passirac, cant. de Baignes, arr. de Barbezieux, 325.
Châteliers (les), com. de Rétaud, cant. de Gémozac, arr. de Saintes. V. Nossay.
Châtellerault, chef-lieu d'arr. (Vienne), 229.
Chatellier (P. du), 336.
Châtenet, cant. de Montlieu, cant. de Jonzac, 106, 286, 291.
Chatonet, 224.
Chaudruc de Crazannes, 100.
Chaume (la), com. du Douhet, cant. et arr. de Saintes, 96, 294, 323. — 70. — V. Ch. J. de Bonnegens.
Chaume (La), com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 247.
Chaume (Pierre de la), 186.
Chauveau (François), 209.
Chauvet (Antoine), 278. — (Jean), 278. — (G.) 229.
Chauvin (V.), 335. — 135.
Chef-Boutonne, chef-lieu de cant., arr. de Melle, 170.
Chemin Chaussé (le), com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 221.
Chemin (Pierre), 215.
Chérac, cant. de Burie, arr. de Saintes. 93, 94, 293, 316.
Chéret, 253.
Chermignac, cant. et arr. de Saintes, 294.
Cherves, cant. et arr. de Cognac, 95.
Chesnau (Jeanne), 226.
Chesnel (Françoise de), 213.
Chesnier (Jean), 264.
Chety, notaire, 265.
Chevalerie (Marie-Sophie-Zénobie-Aymer de la), 87.
Chevalier (André), 68. — (Henry), 280. — (Jules), 281. — (N.), 137. — (Chanoine, Ulysse), 137.
Chevallon, com. de Mons, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 66, 316, 328.
Chévrier (Daniel), 58.
Chez-Benéteau, com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 211.
Chez-Bignon, com. de Saint-Ouen, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 105.
Chez Boré, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 42, 78.
Chez-Boursac, com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 211, 238.
Chez-Chaillot, com. de Berneuil, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 313.
Chez-Chevallier, com. de Rétaud,

Digitized by Google

cant.. de Gémozac, arr. de Saintes, 107, 109.
Chez-Cornet, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 42, 46.
Chez-Daugas, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 42.
Chez-Fauré, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 42, 46.
Chez-Ferrand, com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 211.
Chez-Gaudin, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 41, 42, 46, 55, 58.
Chez-Guédon, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 46.
Chez-Guillard, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 42.
Chez-Landard, com. de Chérac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 316.
Chez les Larrets (village de), 203.
Chez-le-Bois, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 42.
Chez-les-Moines, com. de Saint-Bonnet, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 106.
Chez-Machet, com. et cant. de Pons, arr. de Saintes, 105.
Chez-Prin, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 42, 46.
Chez-Rolland, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 42.
Chez-Vitet, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 42, 43.
Chiasson (Marie), 68.
Chierzac, com. de Bédenac, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 291.
Chièvres (de), dit le Chevalier d'Aujac, 82, 84. — (Alexandre de), 83, 85. — (Anne de), 81, 83. — (Baptiste de), 73. — (Céleste-Gabrielle de), 73, 87. — (Charles-Mathieu), 82. — (Charlotte de), 68. — (Désirée-Mathilde de), 88. — (Elisabeth de), 62 — (Elisabeth-Françoise-Baptiste-Jeanne), 65. — (Emilie-Julie de), 87. — (Françoise de), 62. — (Françoise-Marie de), 68, 69, 85. — (Gaspard de), 59. — (1° Jacob de) 81. — (2° Jacob de), seigneur de Guitres, Chassors et de la Vallade, 82. — (Jacques-Alexandre de), 87. — (Jacques-Paul-Emile), 87. — (Jacques-René-Alexandre de), 88. — (Jacquette de), 81. — (Jean) seigneur de Villars et du Breuil, 81. — (Jean-Baptiste-Charles de), 78, 87. — (Jeanne-Marie-Zénobie de), 88. — (Joseph-Maurice de), 73. — (Julie-Emilie de), 73. — (Louis de), chanoine, 82, 84, 85. — (Louis-Baptiste de), 83, 84. — (Louis-Pierre de), 83. — (Louis Seguin de), 85. — (Marie de), 62, 69, 71. 82, 83, 85. — (Marie-Caroline de), 88. — (Marie-Françoise-Antoinette de), 83, 84. — (Marie-Gabrielle-Thérèse de), 83, 86. — (Marie-Jeanne-Baptiste de), 83, 85. — (Marie-Thérèse-Angélique de), 86. — (Marie-Thérèse de), 78, 86. — (Mathieu de), 66. — (Paul-Emile de), 49, 63, 73. — (Pierre Ier de), seigneur de la Vallade et du Gazon, 76, 77, 81. — (Pierre II de), 81. — (Pierre III de), seigneur du Breuil-Salignac, 81, 82. — (Pierre IV de), 81, 82, 84. — (Pierre. V de), 82, 83, 84. (Pierre-Jacques-Gaspard de), 86, 87. — (Pierre-Jacques-Nicolas-Gaspard de) 72, 73, 78, 86, 87. — (Pierre-Louis de), 83, 84, 86. — — (Pierre-Mathieu de), 84. — (René de), 54, 72, 78, 83, 85, 86. — (Thérèse de), 78, 83. — (Thérèse-Angélique de), 72. — (Turpin de), 78.
Chinon (E.), 281.
Chinon, chef-lieu d'arr. (Indre-et-Loire), 35, 138, 228
Choiseul (Louis-Hyacinthe de), 214.
Choinard, 225.
Cholet, 219.
Chollet (François), sieur des Jardins, 70. — (Henriette), 68.
Chonner (de), 117.
Chotard, (Jean), 64, 72. — (Marie), 70, 72. — (Marie-Marguerite), 72. — (Nicolas), 71. — (Pierre), 72. — 208, 246.

Digitized by Google

Chouet (Louis-Joseph), 70.
Cierzac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 288
Cirta, Algérie, 36.
Civrac, 289.
Clam, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 290.
Claude Chastillon, 89.
Claudin, 132.
Clément, (Charles), 57.
Clérac, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 106, 291.
Clermont-Ferrand, chef-lieu du Puy-de-Dôme, 335.
Clervaux (de), 297.
Clio, 31, 32.
Clion (Saint-André-de), cant., de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 292.
Clisse (La), cant. et arr. de Saintes, 105, 294.
Clotte (La), cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 291.
Cloirs, 167.
Cluny, chef-lieu de cant., arr. de Mâcon (Saône-et-Loire). Anc abbaye, 13.
Cochard, chanoine, 282.
Cochet, 162.
Cœsme, 329.
Coëffetau (Nicolas), 282.
Coffres (Les), 219.
Cognac, chef-lieu d'arr. 187, 287. — (Faubourg Saint-Jacques), 243. — (Porte Saint-Martin), 242.
Cohen, 126.
Coil ou Toil (Bernard de), 113.
Coindraud, 278.
Coindreau (Joseph), 277.
Coindries (les), com. et cant. de Saint-Pierre, arr. de Marennes, (Ile d'Oléron), 192.
Coivert, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean-d'Angély, (église St-Vivien de).
Collin, 35, 76, 274, 275.
Collioure, cant. d'Argelès, arr. de Céret (Pyrénées-Orientales), 215.
Collon (Dominique), 175, 229, 236. — (P.), 236.
Cologne (Prusse rhénane), 136.
Colombiers, cant. et arr. de Saintes, 132, 174, 292.
Colomiès, 145.
Combault (Pierre), 336.
Combe-Charles (La), anc. fief, com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 221.
Combes (Monseigneur), archevêque de Carthage, 24.
Comminges (Comte de), 310.
Comparie, 210.
Compère (Georges), 191, 218, 219, 221.
Condé (prince de), 242, 295, 296, 316.
Condéon, cant. de Baignes, arr. de Barbezieux, 288.
Confolens (Pierre de), évêque de Saintes, 208.
Confolens, chef-lieu d'arr. (Charente), 187.
Conques (Sainte-Foy de), 303.
Constance Galle, empereur romain, 125, 126.
Contand (Jacques), 58.
Contré, cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 276.
Cordes (Tarn), chef-lieu de cant., arr. de Gaillac, 151.
Cordie, com. de Marignac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 151.
Cordier (Guillaume), 327.
Cordouan (tour de), 310.
Corgnol (Marguerite), 244.
Corignac, com. et cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 291.
Corme-Ecluse, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 290.
Corme-Royal, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 270.
Cornelia Supera, 125, 126.
Cornette (Jean), 208.
Cornets (les), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 71.
Cornier (François-Mathurin), 279.
Cornière (bois de la), com. de La Jard, cant. et arr. de Saintes, 132.
Cornillon Merlin, 333.
Corogne (*La*), Espagne, 301.
Corpat, 336, 337.
Corre (Docteur A.), 35. — 281.
Cosnac, com. de Saint-Thomas, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 289.
Costeau (Arnaud du), 112.
Cotard (Marie), 263.
Cothineau, 300.
Cottin (Paul), 176.
Couci (Charles de), 186.

Digitized by Google

Coudray-Montceaux, cant. et arr. de Corbeil (Seine-et-Oise), 222.
Coudreau (Anne), 67. — (Louis), sieur de la Châgnée, 67. — (Jeanne), 67. — (Maurice), 258.
Coudret (le), par Cherves, cant. et arr. de Cognac, 217.
Coudrillon (le), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 58.
Couhé, chef-lieu de cant., arr. de Civray (Vienne), 332.
Couillaud, 236.
Coulonges, cant. de Pons, arr. de Saintes, 211, 245, 292.
Couprie (Jean), 54, 67. — (Marie-Madeleine), 67.
Courajod (Louis), 280.
Courbon (Jacques-Charles de), 226, 227. — (Marguerite de), 65, 66, 80. — (Sophie-Jacques, marquis de), seigneur de Lhoumée, 217.
Courcerac, cant de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 55, 62, 63, 68, 69, 71, 73, 322.
Courcoury, cant. et arr. de Saintes, 219, 292.
Cournault (de), 335.
Courpeteau, V. Desaiquet.
Courpignac, com. des Gonds, cant. et arr. de Saintes, 292.
Coursion, V. S. Bonnes, 135.
Courtableau, 157.
Courtaint (Loys), 66.
Cousin (Jean), 54. — 206.
Cousseau (Julien), 52.
Coutant (Henri), 100, 279.
Coux, com. de Montendre, arr. de Jonzac, 286, 291.
Coyron, com. de Bardenac, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 289.
Cozes, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 290, 294.
Crameau (Loys), 55.
Cravans, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 290.
Crazannes, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 294.
Crécy, chef-lieu de cant. arr. de Meaux, 244.
Crépet (le), cant de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 45.
Cressac, com. de La Genétouze, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 289.
Crevan (Henriette de), 327. — (Louis-Emmanuel de), marquis de Cingé, 325. 327. — (Louis-Martin), 327.
Criteuil, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, (Charente), 326.
Croix (Guillaume de la), sénéchal, 322.
Croix-Chapeau, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 303.
Croix de Nougeret (la), anc. fief, com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 221.
Croix-Rouge, com. de Sousmoulins, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 106.
Croix (R. P. de la), 35, 335.
Croix Saint-Marc, cant. et arr. de Reims (Marne), 225.
Croizet, 261.
Crosnier (Michel), 279.
Croy (maison de), 81.
Cucq (André), 266.
Curion, 92.
Cuvillier, 210, 213, 214.

D

Dager (Jacques), 278.
Dalidet, notaire, 265.
Dalon, anc. abbaye, 185.
Dalvis (Eustelle), 268.
Dampierre-sur-Boutonne, cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 172, 276.
Dancoisne, 133.
Dandelot, V. Antelot.
Dandonneau (Jean), 256.
Dangibaud (Toussaint), 66.
Dangibeaud (Charles), 183, 184, 299.
Daoulas, anc. abbaye, chef-lieu de cant., arr. de Brest (Finistère), 137.
Daniau (Marie), 70.
Danzac (de), 117.
Darbin, 187.
Dargenteuil, 284.
Daubrive (Marc), 279.
Davril (Emile), 311.
Dax, chef-lieu d'arr. (Landes), 137, 281.
Debec, 260.
Decatur ou de Cator (Etienne), 230. — (Stephen), 230.
Dechamps, 133.
Decluzelle, colonel, 33.

Digitized by Google

Degert, 137.
Delaage (Marie), 66.
Delabat (Marie), 186.
Delagarde (Jean), 264,
Delamain (Ph.), 124, 126, 127, 147, 229.
Delany, 227.
Delaunay, 228, 260.
Dellon, 172.
Delmas (Charles-Emile), 337. — (Louis), 337.
Deloche, 166.
Delor (Jean), 277.
Delpit (Jules), 131.
Delteil, prêtre 19.
Densusianu (O), 34.
Départ (L. A.), 281.
Dequet (Paul), 279.
Dercie (château de), com. du Gua, cant. et arr. de Marennes, 227, 228, 291.
Desaiguet de Courpeteau, 68.
Desbrandes, curé, 326.
Deschamps (Jean), 260.
Deslandes, 280.
Desmarsat (Guillaume), 264.
Desmier (Julie), 211. — (Louis), 210. — Curé, 210, 211, 216. V. Groix.
Desnoyers (Mgr), 282, 336.
Desperrois (P. Isidore), 97, 98, 99.
Desplaces, 64.
Desvernay (F.), 281.
Deux-Ponts (duc des). V. Wolfgeng de Bavière.
Deval (R. P.). 24.
Dexmier, 259.
Diconche, com., cant. et arr. de Saintes, 268.
Didia Clara, 125, 126.
Didius Julianus, 125, 126.
Didonne, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 16, 228, 290, 302.
Dioclétien, empereur romain, 125.
Dion, com. de Chérac, cant. de Burie, arr. de Saintes, 94.
Dixmier, 215.
Doci (tribu des), 220, 221.
Dohet, prêtre, 326.
Dolabras (Félix), 187.
Domitilla, 125.
Dompierre-sur-Mer, cant. et arr. de La Rochelle, 225.
Dompierre, cant. de Burie, arr. de Saintes, 238.
Donat, 31.
Douais, 335.
Doublet, docteur en théologie, 326.
Douhet (le), cant et arr. de Saintes, 96.
Doux (P. Jean-Pierre), 97, 98.
Doyenné, anc. fief, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 53.
Drahonnet (Jean-Baptiste), 72. — (Marie), 72.
Dresnay (Marquis du), 223.
Dubarrat, 280.
Dubois (Philippe), 228. — 64, 199.
Dubosq, 210.
Dubreuil, 189, 320. —(Anne-Marie). V. de Théon.
Duc (Mathieu), 192.
Duchassaing (François), 67.
Duchesne, 136.
Duclos (Pierre-Jean-Havard), 63.
Dufaur de Faussac, 201.
Dufour (Léon), 35.
Dufourcet, 229, 281.
Dugas (Jean), 54.
Duguesclin, 137.
Duhamel (Marianne), 263.
Dujardin, 20.
Dujarric-Descombes, 229.
Dulaivre (Joseph), 187.
Duliepvre (F. Athanase), 98.
Dumesny (Jean), 171.
Dumuys (Léon), 35, 282.
Dupinier, 261.
Duplais des Touches (Antoine), 227.
Duplessis (Guillaume), 333.
Duportal (A.), 36.
Dupuy, 211, 217, 218, 246.
Durand (Louis), 265, 266 — 187.
Duratius, 175.
Duret (Anne), 69. — (Catherine), 68. — (David), seigneur de Laines, 72. — (Elisabeth), 70, 72. — (Ferdinand), 63. — (François), sieur de la Grange, 69. — (Marie), 71.
Duret (1° Jean), notaire royal, 64. — (2° Jean), 64. — Avocat, 44, 73.
Dusault, 258.
Dusoussy, 68.
Duvergier (Elisabeth), 64, 71, 73. — (Isaac), 71. — (Marie), 71.
Ebéon (terre d'), com. d'Ebéon, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 20, 30, 43, 44, 53, 62, 68, 69, 72, 77, 89, 129.

Digitized by Google

E

Ebéon (terre d'), com. d'Ebéon, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 20, 30, 43, 44, 53, 62, 68, 69, 72, 77, 89, 129. — (Rivière d'), V. Antelot.
Ebles ou *Eblon* de Rochefort, 322.
Echebrune, cant. de Pons, arr. de Saintes, 147, 148, 210, 286, 292.
Echillais, cant. de Saint-Agnant, arr. de Marennes, 244, 294. — V. Guillaume de Brémond.
Eck (Th.), 34.
Eclopart (L'), 219.
Ecoyeux, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 96, 256, 327.
Ecurat, cant. et arr. de Saintes, 294.
Ecures (Les Grandes et les Petites), com. de Mons, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 217, 318, 324, 328, 329.
Egreteau, 225.
Egreteaud (M.), 60. — (Mme), 60.
Eguille (Saint-Martin de l'), cant. de Saujon, arr. de Saintes, 294.
Eléonore de Guyenne, 310.
Elie, 59, 61.
Emond (Jean), 259. — 332.
Encoinsonnées (Les), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 57.
Engebaude (Angelina), 110.
Entias (bois d'), com. de Saint-Georges-de-Didonne, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 311.
Ennoi (Radulphe), 116.
Epaux (les), com. de Meursac, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 290, 294.
Epernon (duc d'), 245, 287.
Epinails (les), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 54.
Equitius, consul, 124.
Ernault, 137, 175.
Eschasseriaud (Charles), sieur du Ramet, 263. — (Moïse), sieur du Ramet, 263. — (Pierre), sieur de Vallée, 263.
Escodeca (Louis d'), 324.
Esnandes, cant. et arr. de La Rochelle, 225.
Esparbez, V. Bouchard.
Espérandieu, 175.
Esperon (Estienne), 174.
Espiremont, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 291.
Essarts (Les), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 58.
Essarts (Les), cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 120. 294.
Esteffe, 60. — (Mme), 60.
Etauliers, cant. de Saint-Ciers-la-Lande, arr. de Blaye, 304.
Eudes (P.), 22.
Eufemia, 125.
Eutrope, historien, 220.
Eutrope (Saint), évêque de Saintes, 113, 120, 136.
Eymer (Paul), 44.
Eyvières ou *Yviers*, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 289.

F

Faie (Guillaume de), 123.
Faîteau (chemin du), 157.
Faneuil, 36.
Faure (Jean-Baptiste), 261. — (Louise), vicomtesse d'Ars, 216, 217. — (Ludovic), 208. — (Méry), 303. — 186.
Fauries, com. de Tesson, arr. de Gémozac, arr. de Saintes, 322.
Favé (Antoine), 336.
Faveau, com. du Gua, cant. et arr. de Marennes, 228, 294.
Favre (Jehan), 147.
Faye, 86.
Fayeux (Jeanne), 215.
Fayon (Catherine), 216.
Fé (Louis), seigneur de Ségeville, 247.
Fellmann (A.), prêtre, 235, 243.
Fénelon (de), 76, 187, 208.
Fenioux, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 27.
Féole (la), com. de Floirac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 105.
Ferandier (Jehan), 66. — Marguerite), 66. — (Renée), 65.
Feronnais (régiment de La), 266.
Ferrand, 210.
Ferrant, 227.

Digitized by Google

Ferret (Jeanne), 187.
Ferrières (château de), cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 276.
Ferrières (Guy de), 49, 79.
Ferté (Robert de la), 123.
Fétilly, com., cant. et arr. de La Rochelle, 224.
Feuilleteau, notaire, 259.
Feusse, com. de Saint-Just, cant. et arr. de Marennes, 104, 191.
Fief-Gallet, com. de Pessines, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 86.
Filleau, avocat, 76.
Fillet, 34.
Fillon (Benjamin), 127.
Flabonne (de), 186.
Fléac (Bernard de), 208.
Fléac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 155, 156, 292.
Fleurant (Clément), 265. — (Pierre), 267, 268.
Fleuriant (Jean-Séverin de), 201.
Fleurimon (Hercule), 256. — (Jean), sieur des Ormonts, 256.
Fleury (Louis), 217. — (Pierre-Elie), 217. — (Sophie-Jacques-Julie), 217.
Floirac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 105.
Florus, 104.
Foix (Françoise de), abbesse de Saintes, 146, 170, 171. — (Louis de), 310.
Foix (comté de), 34.
Follins (Carl), 138.
Fontaine-d'Ozillac, cant. et arr. de Jonzac, 106, 292.
Fontaine (Michel), 217. — Ingénieur, 42.
Fontaine (Marie de la), 81.
Fontdouce, anc. fief., com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 221.
Font-de-Cherve (vallée de), com. et cant. de Royan, arr. de Marennes, 15.
Fontenelles (sieur des), 243.
Fontenet, cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély, 74.
Fonremis (Méthée de), 533. — (de La Motte), 33.
Font-Roman, com. de La Jard, cant. et arr. de Saintes, 33.
Forand (Françoise), 59.
Foreau (Marguerite), 244.
Forges (les), com. de Fléac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 152.
Fort (Renée), 269.
Fortz (Imbert de), 110.
Fosses-Bouynes (les), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 52, 75, 319, 325.
Foucaud (Jeanne-Julie-Charlotte-Henriette), 216. — 93.
Foucault (Elie), 61.
Foucherie (la), com. du Douhet, cant. et arr. de Saintes, 96.
Fouchier (Pierre), 124.
Fougeaire (Louis), 192.
Fougère (Catherine), 72.
Fougeroux (Louis), 96.
Fouilhoux, 336.
Fouqueray, 130.
Fournier (Ed.), 248.
Fournier (Louis Le), 186. — (Marie Le), 186, 187. — (Marin Le), 187. — (Vincent Le), 186.
Fournioux (Mlle), 60.
Fourre (Jehanne), 65.
Foussade (chemin de la), com. de Saint-Sever, cant. de Pons, arr. de Saintes, 219.
Fousse (Nicolas de La), 301.
François Ier, roi de France, 35. — id., 186.
Fradet, 86.
Frénade (la), com. de Saint-Symphorien, cant. de Saint-Agnant, arr. de Marennes, 207, 211, 214, 219.
Fresmond (J), 280.
Fresneau, com. d'Haimps, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 317.
Frétard de Gadeville (Michel-Galéas), 329, 330.
Frétard, 62.
Fribeau, com. de Corme-Royal, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 285.
Friquet (Jean), 277, 278.
Fromy (Augustin), 172.
Fromy-Beaupré, 172.
Frontenay, chef-lieu de cant., arr. de Niort, 117.
Frouin, 211.
Frouse (la), com. de Courcerac, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 319.
Fumadères (Raymond), 139.

Digitized by Google

Furon, 187.
Fuschamberg (Renard de), marquis d'Amblimont, 277.
Fustier (Hugues), 301.

G

Gabaret (Christophe de), 277. — (Pierre de), 277.
Gaboriau, 189.
Gaboriaud, notaire royal, 328.
Gadros (Pierre), prêtre, 262.
Gaildiau (Romain), 189.
Gaillard (Joseph), 59. — (Pierre), 216.
Galanchat, (carrière de), com. de Varaize, cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély, 30.
Galles (prince de), 218.
Gallet (Jacques), 186.
Gallien, empereur romain, 125.
Garat, 73.
Garde (la), com. de St-Césaire, cant. de Burie, arr. de Saintes, 238.
Garde (François de la), sieur de Nanteuil, 319.
Gardin, 60.
Gardrat (Guillaume), 112.
Gareau (Louis), 226.
Garenne (la), com. de Juicq, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 95, 96.
Garesché, 202, 332.
Gargot (Nicolas), 228.
Gargouillaud (Jean), 279.
Garlandat (André), 206.
Garlopeaud, 333.
Garnache. — V. G., de Pons.
Garnault (Emile), 127.
Garnier (Claude), 131, 132. — (Marie), 186. — (Pierre), 270. — (Mme), 68.
Garrau, 227.
Gasquet (Léontine), 215.
Gasteau (Jean), 73.
Gasteuil (Suzanne), 259.
Gataut (Richard), 112
Gateville (David de), 213.
Gâtineau (François), 59.
Gauckler, 31, 32.
Gaud (Auguste), 279. — 170.
Gaudin, (Jacques), 63. — (Jean), 59. — (Jeanne), 58. — (Marie), 71. — (Pierre), 59. — 64, 208.
Gaudineau (Hugues), 302.
Gaudins (les), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 60.
Gautier, (A.), 141. — (François), 54. — (Guillemette), 324. — (Jean), 58. — (Marguerite), 73. — (Marie), 269. — 35, 106, 199.
Gautret, 42.
Gayet (Al.), 280.
Gazon, anc. seigneurie. — V. Pierre Ier de Chièvres, 81.
Geay, 208.
Geay, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 294.
Gélézeau, 225, 227.
Gémozac, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 28, 29.
Gendron (Catherine), 269. — (Louis), 269.
Genétouze (La), cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 289.
Genève (Suisse), 191.
Genis (terre de) en Périgord, 316.
Gensac, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 219, 329, 327.
Gentil (Etienne), 267.
Geoffron Texandier, 64.
Geoffroy Barthomy, prêtre, 321
Geoffroy Martel, comte de Saintonge, 141, 184.
Geoffroy (Catherine), 68. — (Jacques), 64. — 67. — (Jehanne), 65. — (Marguerite), 65, 67.
George, 229.
Gérard (Giles), 329.
Géricault, 252.
Gerland (Marie), 218.
Germignac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 288.
Gibaud (château de), com. de Marignac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 151.
Gibaud, 60.
Gibert, 188.
Gien, 211.
Gilebert (Hélie), 117.
Gilebertère (La), 117.
Gillet (Charles), 208, 259, 260.
Gilliéron (J.), 34.
Gimeux, cant. et arr. de Cognac, 294, 208, 211, 245, 247.
Gimon (Jacques), 215.
Girard (Benjamin), 152. — (Estienne), 65. — (François), 63. — (Henry), 50. — (Jean), 64, 66, 67, 73. — (Marguerite), 64, 66. —

Digitized by Google

(Marie), 63, 64, 66. — (Nicolas), 67. — (Pierre), 49, 68, 73.
Girards (terre des), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 51.
Girards (village des), com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 246.
Giraud (Geoffroy), 112. — (Jean), 51, 214. — (Pierre), 236, 320, 321. — 74, 211.
Giraudias (Camille), 100.
Giron (Marguerite), 188.
Girout (Etienne), 329.
Givrezac, com. et cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 244.
Gobin (Jean), 174.
Godard (André), 279.
Godin, 212.
Goguet, 176.
Gombaud (de Chadenac), 243. — (II, seigneur d'Ars, Chadenac, Balanzac et Massac), 244. — (Jeanne), dame de Balanzac et Chadenac, 243, 244. — 314.
Gommard (Jehan), 323.
Gordien, 32.
Gorribon (Pierre), 259.
Gougnon, notaire, 262.
Goulard (marquise de), 234.
Goumard (Charles), 53. — (François), seigneur de Martron, 53.
Gourdet, 72, 73, 86.
Gourdon, 259.
Gourgue (Michel), 263. — (Pierre), 78.
Gourraud, huissier, 279.
Gourre (la), com. de Semoussac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 106.
Gourmenaudière (La), 123.
Gourvillette, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 105.
Goussé (Charles de), 319, 325, 328. — (Françoise de), 319, 325, 328. — (Georges de), de Puy-Ballon, 319, 325. — (Héliette de), 319, 325, 328.
Gout (Elisabeth), 332.
Goy, 168.
Grand Essec (le), com. de La Brousse, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 45.
Grandier (Urbain), 310.
Grandlieu (Eglise Saint-Philbert de), 280.
Grand-Moulin (Le), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 42, 45, 46.
Grand-Vaux, com. de Réaux, cant. et arr. de Jonzac, 290.
Grande-Borne (la), com. du Gua, cant. et arr. de Marennes, 228.
Granges d'Aumagne (les), anc. seigneurie, com. d'Aumagne, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 51, 75, 76. — V. Jean des Halles.
Granges (Théobald de), 110.
Grange (La), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 42.
Granjean, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 106.
Grant (Charles le), 68.
Grante (Pierre), 211, 212 — 208.
Gratien, consul, 124.
Grave, 34.
Gravouil (Pierre), 261.
Gravouse (La), ruisseau, 45.
Grégoire (butte des), com. de Chadenac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 151.
Grégoireau (Jeanne), 263.
Grelat (Guillaume), 47. — (Jean), 47. — (Liénot), 47. — (Marguerite), 48.
Grelat (moulin), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 47, 48.
Grelière (Anne), 186.
Grenoble, chef-lieu de l'Isère, 137.
Grenon (Antoinette), 187.
Grézac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 290.
Grimaud (Emile), 136. — (H.), 35, 137.
Groix (Pierre Desmier de la), 215, 216.
Grolier, 131.
Guélin, 208, 247.
Guère (comte A. de la), 281.
Guérin (Marie-Henriette-Adélaïde-Julie-Castin de), 87.
Guérin (Pierre), 264, 285.
Guerineau (Jean), 264.
Guerry (Pierre), 174.
Guesmon (A.), 335.
Guesnon, 34.
Gui, 170.
Guibeaud (Jean), 335.
Guibert (Pierre), 174.

Digitized by Google

Guichard (Renée), 55.
Guier (Alain de), marquis de Pontcallec, comte de La Porte-Neuve, baron de Riec, 171.
Guignard (Arthur-Ernest), 36. — (Mlle), 36.
Guilbaud (Jacques), 269. — (Jean), 59. — 79.
Guilbon (Pierre), 217.
Guillaud (Docteur), 15, 29.
Guillaume, chanoine, 136. — 61.
Guillebon, 260.
Guillem (Anne), 185. — (Jean), seigneur de Pithon, 185.
Guillemet (Anne), 65. — (Marie), 64, 65. — (Luce), 66.
Guillemin (François - Hyacinthe de), 68.
Guillon (Pierre), 72, 86. -- 35.
Guillonet, 62, 68.
Guillotin de Corson, 36. — V. Martrière.
Guimberteau (André), 71. — (Charles), 71.
Guimps, cant. et arr. de Barbezieux, 288.
Guimps (de La Roche de), chanoine, 83.
Guinot (Cécile), 227.
Guion (Jehanne), 65.
Guionet, 123.
Guiot (Alexandre), 295.
Guitinières, cant. et arr. de Jonzac, 292.
Guiton (Jean), 318. — (Pierre), 58.
Guitton, 331.
Gultres, chef-lieu de cant. et arr. de Libourne, 82, 83. — V. Françoise-Marie de Chièvres.
Gultres (de), 70, 76.
Guizingeau, cant. de Brossac, arr. de Barbezieux, 288.

H

Habasque, 228.
Haimps, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 317, 321.
Halles (Isabeau des), 81. — (Jean des), seigneur des Granges d'Aumagne, 81.
Hambourg, Allemagne, 296.
Hamel, 30.
Hannibalianus, 125, 126.
Hanson (Hans), 138.
Harcourt (comte d'), 243.
Hardouin, 131.
Harrisse (Henry), 238.
Hautefaye, anc. seigneurie. — V. J. de Brémond.
Hautefaye (Marie-Henriette-Lemercier de), 85.
Hautefoy (Charles d'), de Lusseray, 85.
Hautes-Justices (fief des), com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 203, 221.
Hauteville (d'), 95.
Hawkins, 36.
Hélie (Pierre), 174. — (Robert), 174.
Héliot du Jardin, 302.
Henri II, roi de France, 311. — III, idem, 287. — IV, idem, 82.
Héraud, 210.
Herbert (Jean), 301. — (Pierre), 123.
Herbiers (Charles Armand des), 277.
Heriaud (Marguerite), 259.
Héron (Antoine), 277.
Héron de Villefosse, 95.
Herpes (Charente), 127, 157, 158, 161, 162, 165, 166.
Heuzey, 100.
Hiers-Brouage, cant. et arr. de Marennes, 192, 291.
Higmann (Jean), 131.
Hild (J.-A.), 175, 229.
Hildebrand (Hans), 138.
Hill (Priscilla), 230.
Hillairet (Pierre-Joseph), 228.
Hillebrand, 229.
Hoffmann, 311, 312.
Hoguette (Fortin de La), 310.
Holder (Alfred), 175.
Honorius IV, pape, 137.
Horace, 31.
Horryon (Arthur), 264.
Hosidius Géta, 32.
Hotreux (Pierre), 264.
Houdene (Raoul de), 335.
Hours (Jehan), 56.
Hous (Pierre d'), sieur de Lussinot, 319.
Hucquet (J.), 320.
Hugot (Guillaume), 318
Hugues de Mons et Chevallon, 317.
Huillard-Bréholles, 134.
Hult (Suède), 138.
Humeau (P.), 146.
Hunault, notaire, 306.
Hunaut de Saintes, 228.

Digitized by Google

Huon (François), seigneur de l'Isle de Rosne, 261. — (Jeanne), 262.
Huraud (André), 68.
Husseau, com. de Saint-Romain-de-Benet, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 292.
Hutaud (Marguerite), 73. — (Marie-Elisabeth), 72. — (Suzanne), 71.
Hutte (hameau de la), 220, 221.

I

Iberville. — V. P. Le Moyne.
Imbert (Gérard Marie), 320.
Isle de Rosne. — V. F. Huon.
Isleferme (de l'), 77.
Isnard, 280, 282.
Itier, 285.
Isaac Michel, avocat, 268.

J

Jacquart (E.), 137.
Jacques (S.), 192.
Jacques (Saint), 304.
Jalais (Jacques), 263.
Jamin (Pierre), 278.
Jardins (les), com. de Pessines, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 70. — V. F. Chollet.
Jarlac, com. de Montils, cant. de Pons, arr. de Saintes, 263.
Jarnac-Champagne, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 242, 288.
Jarnac, chef-lieu de cant., arr. de Cognac, 319.
Jarries (les), com. de Saint-Loup, cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 318.
Jauvelle. — V. J. de Beaumont.
Javrezac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 212, 238, 292, 293.
Jazennes, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 292. — V. Guillaume de Brémond.
Jean (Alexandre), 266. — (Catherine), 261.
Jean-le-Bon, 335.
Jeanneau, 63.
Jeanroy (A.), 137, 228, 280.
Jobeau (Jean), 56
Johannon, notaire royal, 321.
Jolibois, 222.
Jollain, 278.
Joly, 189.
Joncade (La), 229.
Jonchières (Jean de), 56.
Joncoux (Jacques de), 277.
Jonzac (le Petit) en Saintonge, 83,
Jonzac, chef-lieu d'arr., 25, 286. 290. — V. L.-P. Bouchard.
Jouan, 105.
Joubert (Magdeleine), 186.
Jouce (Richard), 111, 117.
Jouhaude (Marie), 267.
Jourdan (Catherine-Victoire-Sophie), 222. — Le Maréchal, 222.
Jousseaume (François), 72, 86. — (Pierre-Gaspard), 72, 86. — 79.
Jousselin (Marie), 191
Jubainville (d'Arbois de), 176.
Juicq, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 96, 228.
Juliennes (les), ruisseau, 43.
Julien-Laferrière (Mgr Ludovic-Henri), Evêque de Constantine, 18 — 29. — (Alphonse), 19.
Jullian (Camille), 89, 92, 95, 129, 136.
Julliot (G.), 229.
Jussas, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 106, 291.

K

Kawamouza (S.), 35.
Kerdrel (comte de), 281.
Kerfresac, (Ille-et-Vilaine), 281.
Kermarec, 201.
Kersers (de), 281.
Kerveno (Catherine de), 82.
Kerver (Thielman), 130, 131.
Kurwesten (Jean-Baptiste de), comte de Wickenberg, 172.

L

La Barde, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 289, 290.
Labat (Mme), 333. — (Marie de), 187.
Labiche (Joseph de), 277. — 19.
Labonnefond (de), 63.
La Bourré, 74.
Labroue, 74.
La Chadenède, 42. — 288.
La Chambre (Angélique-Thérèse), 188.
La Chèze (D. Antoine de), baron de Capbreton, 152.
La Corée (de), vicaire général, 69.
Lacroix, 326.
Lacurie, chanoine, 20, 26.

Digitized by Google

Lacurne de Sainte-Palaye, 301.
La Fargue (Jehan de), 186. — (Pierre), 336.
La Faux (Marie de), 70.
Lafenestre (G.), 280.
Laferrière, notaire, 286.
Lafitau, 174.
La Flèche, chef-lieu d'arr. (Sarthe), 329.
La Fontaine, 186.
Laforêt (Philippe-François), 212.
Laforgue, 309.
La Fosse. — V. de Malleville, 238.
Lagier, 137, 281.
La Grave, 210.
Lahondès (de), 280.
Laines. — V. David Duret.
La Jard, cant. et arr. de Saintes, 33, 174, 226, 292, 332.
La Jallet (de), 30
La Jonquière (Pierrre-Jacques de Taphanie de), 277.
La Laurancie, 78.
Lallemand (Jeanne-Rachel), 247.
La Longe, (Marne), 225.
La Maladrerie (Marne), 225.
Lamarque, général, 35.
La Martinière (Bruzen de), 302.
Lambernière, com. de Mons, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 317.
Lambert (Gabrielle-Marie-Louise), 213, 214. — (Jean-Charles), 213. — (Marie-Angélique, 213. — (Marie - Suzanne - Scholastique - Gabrielle), 213, 279, 281.
Lambèse, Algérie, 36.
Lambordier (François), 279.
Lamerac, cant. de Baignes, arr. de Barbezieux, 293.
La Mirande, anc. fief, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 54.
La Mirande (Françoise-Marie de), 54.
Lamomère (Claude de), 188.
La Morfinier (Gabrielle), 213.
La Motte, com. de Meursac, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 105. — V. Tilleul.
Lamoureux, 137.
Lande (Nicolas-Sylvain de la), seigneur de Lavaux de Saint-Etienne, 277.
Landeau (Pierre), 336.
Lanes (Charles de), marquis de La Roche-Chalais, 325. — (Léonor de), 325. — (Henriette de), 325.
Langeron (de), 187.
Langlade, com. et cant. de Burie, arr. de Saintes, 247.
Langres, chef-lieu d'arr. (Haute-Marne), 133.
Lapain (Jean), 265.
Laplanche (Etienne), 263. - 74.
Lapommeray-Dugros de Boisseguin, 216.
Laporte (Ad.), 335.
La Quenière, 248.
Lardeau, 71, 72.
Largeault (A.), 137.
La Roche Saint-André (Louis-Gilles de), 277.
La Rochelle, chef-lieu de la Charente-Inférieure, 36, 49, 50, 127, 128, 295, 300, 301, 311, 312, 313, 316. — (Carmes), 302. — (Frères-Mineurs), 115, 123. — (Frères-Prêcheurs), 115. — (Grand-Séminaire), 19. — (Notre-Dame-du-Refuge), 22. — (Saint-Jean du Perrot), 97. — (Saint-Nicolas), 303.
La Roche Allard, 187.
Larroque (Philippe Tamizey de), 309.
La Salle, 151.
Lassire (Jacques), 262.
Latache (Claude), 269.
Latierce, 74.
Latreille, 69.
La Tremblade, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 191.
La Trémoille (Charles-Armand-René de), 136. — (Charles-Bretagne-Marie-Joseph de), 136. — (Charles-Godefroy de), 136. — (Charles - Louis - Bretagne de), 136.
Laugerie, com. de Berneuil, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 284.
Laurent (Justin), 168. — 130.
Lavallée (Marie de), 68.
Lavandier (Pierre), 187.
Lavaux de Saint-Etienne. — V. de la Lande.
Lavedan (Marguerite), 71.
Lavigne, 71.
Lavye (Jean de), 238.
Lebas (Jean), 284.

Digitized by Google

Le Berton (Jehan), seigneur de Mornac, 81.
Leblanc (Anne), 73. — (Marie), 74.
Lebœuf, 60.
Le Celier (H.), 63.
Le Chantre (François), 70. — (Marie), 70.
Le Chay, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 105, 294.
Lecomte (Pierre), sieur du Bois, 259.
Le Coq (Marie-Anne), 71.
Lecourt, notaire, 301.
Lecoy de La Marche, 28.
Lécurou, 63.
Ledain (B.), 137, 281.
Ledru-Rollin, 75.
Lefort (Charles), 267.
Léger (Marie), 174. — (Pierre), 174.
Lemaigné (Jacques), 67.
Le Maine des Champs, 219.
Lemaire (Jacques), 67.
Le Maréchal (Marie), 82.
Lemarié, 218.
Lemercier (comte Anatole), 222, 223. — (Comte Augustin-Louis), 222. — (Vicomte Jean-Baptiste-Nicolas), 222. — (Comte Louis-Nicolas), 222, 270. — 314. — V. de Hautefaye.
Lemit, 64.
Lemoine (J.), 281. — 35.
Le Moine de Bienville (Jean-Baptiste), 277.
Lemoyne (Catherine), 186. — (Joseph) de Sérigny, 277. — (Marguerite), 186. — (Pierre) d'Iberville, 277.
Lenoir, 169.
Lenormand (François), 133.
Lentinus, 90, 91, 95.
Léoville, cant. et arr. de Jonzac, 290.
Lépine (de), 189.
Le Pois (Anthoine), 285.
Pont de la Roche (*Le*), anc. fief, com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 221.
Lériget, 62.
Lerpes ou de l'Epaisse (bois de), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 54.
Lescours (Jeanne de), 82.
Les Fadets, com. de Saint-André-de-Lidon, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 105.
Lesson, 105, 106, 142, 184.
Lestellier (Claude), 259. — (Jean), 259.
Lestrade, 88.
Létanduère (François des Herbiers de), 277.
Lételié (André), 142, 185, 191, 193, 202.
Leterme, 106, 198.
Leterne, 202.
Le Tiays (Jehan), 116.
Letourneau (docteur), 279.
Leutard, 79.
Le Vallois (Marie), 278. — (Paul), 278.
Leveneur (Paul-Michel-Alexis, vicomte), 217.
Levreau, anc. fief, com. de Saint-Just, cant. et arr. de Marennes, 191, 192.
Lhopital, notaire royal, 328.
Lhoumée (Saint-Denis-de), com. de La Vallée, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 294. — V. Courbon de Blénac.
Liadouze, prêtre, 211.
Libourne, chef-lieu d'arr. (Gironde), 187.
Lièvre, 29, 30, 129, 156, 165, 281, 330.
Lignières (de) de Plas, 214.
Lignet, 335.
Limoges, chef-lieu de la Haute-Vienne, 131, 187. — 131.
Limousin (Jacques), 257.
Limouzin, notaire, 263, 265.
Linières, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 206.
Lion (du), 170, 171. — 117.
Lislatte ou *L'Hatte*, com. du Gua, cant. et arr. de Marennes. 294.
Lisselenne ou Lisseline (de), 36.
Littré, 248.
Livron (Jeanne de), 244.
Lix, 280.
Logis-Brûlé, cant. et arr. de Rochefort, 105.
Lonchamp, com. de Grézac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 68. — V. J. Bérard.
Londey (Charles de), 277.
Longpérier, 134.
Lonzac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 28, 212, 288.

Digitized by Google

Lopès (Sébastien), 265.
Loray, 210, 214.
Lorfroy (M.), 147.
Lorignac, cant. de Saint-Genis. arr. de Jonzac, 292.
Lortoux (fontaine du), 51.
Lortie (Magdeleine-Thérèse), 188. — (Marc-Antoine), sieur de Peufeliier, 188. — (Philippe-Auguste), seigneur du Maine, 188.
Lot (F.), 280.
L'Ouche de l'Hopital, anc. fief, com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 221.
Loucherie, com. de La Jard, cant. et arr. de Saintes, 33.
Loudun, chef-lieu d'arr. (Vienne), 228.
Louis IX, roi de France, 132. — XIII, idem, 187. — XIV, idem, 195, 310.
Lourdines (les), com. de Thenac, cant. et arr. de Saintes, 107, 108, 109.
Lousignac, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 63.
Louzac, cant. et arr. de Cognac, 203.
Loyer (Jacques), 258.
Lubeck (Allemagne), 296.
Lucas (Hippolyte), 108
Luchat, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 294.
Luchet (Jean-Baptiste-Jérôme Dubois de), 171. — (Jean-Louis-Pierre Dubois de), 171. — Jean-Louis-Pierre, marquis de), 171, 172.
Lucius Verus, 125.
Luguet, 129, 168, 175, 229.
Lulle (Raymond), 226.
Lusignan (Geoffroy de), 123.
Lussac (Saint-Michel de), com., cant. et arr. de Jonzac, 290
Lussant (de). — V. Bouchard.
Lussau, 174.
Lusseaud, 135.
Lusseray (Poitou), 85.
Lussinot. — V. P. d'Hous.
Luzac, cant. et arr. de Marennes, 183, 184, 199.
Luzignan, chef-lieu de cant. arr. de Poitiers (Vienne), 305.
Lyon, chef-lieu du Rhône, 136, 311.

M

Mabille, 130,
Mac ne Mara (de), 277.
Macou (Saint), évêque, 234, 236.
Maestricht (Hollande), 87.
Magdelaine (la), com. des Touches de Périgny, cant. de Matha. arr. de Saint-Jean-d'Angély, 87.
Magnac, 288.
Magrangeas, 212.
Maillé (Jean-Louis), 213.
Maillet, notaire, 261, 264. — 208.
Maine-Février (le), com. de Berneuil, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 313.
Maine de Quentin (Le), anc. fief, com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 221.
Maingot (Guillaume), 113.
Mainxe, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 219.
Maisonnette, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 42, 46.
Maître (Léon), 280.
Majou, 191.
Maladrerie (la), com. et cant. de Pons, arr. de Saintes, 300.
Malet (Guillaume), 112.
Mallat (Daniel), 56.
Mallevault (Jacques-Marie de), seigneur de Vaumorant, 87. — (Rose-Eulalie-Scholastique-Julie de), 73, 87.
Malleville (Louis de), sieur de La Fosse, 261.
Mandeville (Angélique-Philberte), 188. — (Etienne de), 138.
Mandonnier (Jacques de), 185.
Mane (Elisabeth-Julie de), 86. — (Marie-Henriette de), 72, 86.
Manlia Scantilla, 125, 126.
Mantes, chef-lieu d'arr. (Seine-et-Oise), 34.
Mantoue (musée de), Italie, 32.
Manuel (Eugène), 230.
Maquinaud (Antoine), 216. — (Jean-Henri-Charles-Jacob), 217.
Marais (comte), 137.
Marc-Aurèle, empereur romain, 136.
Marcillac (Charles-Louis-Creusé de), 213.
Marcouiller, notaire, 266, 286.

Digitized by Google

Maréchal, notaire, 261, 265. — (Raphaël), 256.
Maréchaussée (la), anc. seigneurie, 75.
Marennes, chef-lieu d'arr., 183, 187, 191, 197, 288, 290, 300.
Mareschal (Marie), 174.
Marestay, com. et cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 62, 68.
Marignac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 147, 151, 292.
Marillac-le-Franc, cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême (Charente), 336.
Marion, 263.
Marnef (Enguilbert de), 132. 132 — (Jean de), 131.
Marsay, notaire, 259, 262.
Marsy (comte de), 335, 336.
Martel (Isaac), 185. — (Jean), 247.
Martial, 32.
Martin (Edmond), 152. — (Marie), 65, 79. — (Pierre), 35. — 100, 210.
Martin (Saint), 28.
Martinaud (Jean), 211.
Martinière (La), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 58.
Martrière (Guillotin de la), 72.
Martron, 288. — V. Goumard.
Marvaud, 234.
Marville. 325, 326.
Marjac (Tandeau de), 130, 131.
Maschennes, com. de Mazerolles, cant. de Pons, arr. de Saintes, 292.
Masdion, anc. abbaye, com. de Virollet, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 28.
Massac, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély. — V. Gombaud, 244, 317.
Masse, ingénieur, 227.
Massé (Charles), 213.
Massias (Jacques), 278, 279.
Mastin (Ph. Augustin de), chevalier de Nuaillé, 85.
Mater (D.), 281.
Matha, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean-d'Angély, 47, 49, 52, 75, 320, 321, 322, 327. — V. Bourdeille.
Matha (Robert de), 56, 317, 320, 322.
Matillon, 253.
Mauclerc (Antoine de), 277. — (Charles-Honoré), 277.
Maufras, 105.
Maulevrier (Léon-Marie de), seigneur de Saint-Brice et Saint-Trojan, 215, 216.
Maulevrier, 321, 322.
Maumusson (Pertuis de), 195.
Maurès (Mlle de), 310.
Maurice (Pierre), 210.
Maurin (Pierre), 59.
Mautret (Charles), 262.
Maxe-Werly, 34, 133, 134, 229, 335.
Maxime, 125.
Maximin, empereur romain, 94.
Maximinus, 125.
Mayé (Pierre), 59, 63.
Maynard, notaire, 44.
Mazerolles, com. et cant. de Pons, arr. de Saintes, 292.
Médillac, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 289.
Mediolanum Santonum, V. Saintes.
Médis, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 16, 105, 290.
Meignan, 63.
Meissonnier, 252.
Mélier, 79.
Melpomène, 31, 32.
Menant (D.), 335.
Ménard de la Tâcherie (Charles), 330.
Ménard (Jean), sieur de Bois Boucard, 319.
Ménardie, 202.
Meniseaux (Pierre), 55.
Mercier (Marie), 257.
Méré, com. de Dolus, cant. du Château d'Oléron, arr. de Marennes, 244.
Mérignac (chenal de), 194.
Merle (Renée), 59.
Merlet, curé, 311.
Mérots ou *les Mérats*, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 56.
Merpins, cant. et arr. de Cognac, 204, 205, 208, 212, 218, 219, 221, 238.
Merzereau, 43.
Meschers, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 16, 290, 302.
Meschin (Jérémie de), 277.
Meslac, 289.
Mesnil (Louis-Michel, marquis

Digitized by Google

du), Simon, 152. — (Marie-Anne du), Simon, 152.
Messac, com. de Léonville, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 286, 291.
Mestayer, 189.
Mestinier (Daniel), 174.
Mestreau (Nicolas), 256. — (Raymond) 62, 67.
Metau (Pierre-Joseph-Marie), 99.
Méthé, 268.
Metz (Chapitre de Saint-Louis de), 217, 296, 297.
Meursac, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 102, 103, 104, 290, 294.
Meyer, 224. — (P.), 335.
Meusseau (Louise-Thérèse-Pétronille), 83.
Meux, cant. et arr. de Jonzac, 106.
Michaud, 57, 95.
Michaud-Dugué, 54.
Michel (Francisque), 248. — 268.
Michon, 220, 234, 235.
Michot (Jacques), 59. — (Louis), 59.
Mignon (P. Jean-Louis), 98.
Migré, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 237. — V. Josias II de Brémond.
Migron, cant. de Burie, arr. de Saintes, 18, 71, 72, 317, 321.
Milan (Italie), 134.
Millanges (Simon), 228, 280.
Millon (Catherine), 83, 85. — 281.
Milloue (L. de), 35.
Minbielle (Jean), 260.
Minorque, Iles Baléares, 85.
Mirambeau, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 288, 290, 304.
Mirande (Françoise-Gabrielle de), 73, 84, 86. — (Françoise-Marie de), 85.
Mirbaux, 280.
Mocquet (Martin), 240.
Moinet (L.), 35.
Moins, cant. et arr. de Jonzac, 288.
Moissac, chef-lieu d'arr. (Tarn-et-Garonne), (Saint-Pierre de), 303.
Moliens (Oise), 134.
Molinier, 127.
Mollis (Arnaud), 256.
Molors (carrière des), com. de Fontenet, cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély, 30.
Momméja, 34.
Mombonier, anc. seigneurie, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 289.
Monchaud (François), 70.
Mondon, 229.
Mongaillard (Jacques de), 186.
Monnier (Catherine), 250.
Mons, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 63, 72, 317. — 330.
Mons (Hugues de), seigneur de Chevallon, 320.
Monsabré (comte de), 281.
Monsay, 282.
Montagnac (Eléonore de), 82, 84.
Montalembert de Vaux (Eléonore de), 82. — (H. de), 213, 215. — V. Marie-Magdelaine de Brémond.
Montanceys, 209, 314.
Mont-Berny, cant. et arr. de Compiègne (Oise), 134.
Montbron (Adrien de), seigneur de Villefort, 47, 48, 53, 318, 323, 327, 328. — (Christophe de), vicomte d'Aulnay, 322. — (Eustache de), comte de Matha, 53, 56, 321, 322. — (François de), 55, 318, 327, 328. — (Jacquette de), 52, 53, 80. — (Jean de), 318, 327, 328. — (Jeanne de), dame de Matha, 321. — (Judith de), 324, 325. — (Louis de), 318, 327, 328. — (René de), 80, 318, 327, 328. — (Yolande de), 321, 323.
Montchaulde, cant. et arr. de Barbezieux, 288.
Montchenil. — V. Audier.
Mont-de-Marsan, chef-lieu des Landes, 35.
Montégon (Gabriel-Stanislas Seuillet de), 215.
Montelius (Oscar), 229. — 100.
Montendre, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 286, 291.
Monterauld, com. de Trizay, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 294.
Montgeziers, 289.
Montgommery, 316.
Montguyon, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 245, 191.
Montigaud (Françoise-Rose), 73.
Montigeau (Marie), 71.
Montignac, com. de Bougneau,

Digitized by Google

cant. de Pons, arr. de Saintes, 105, 292.
Montillon, notaire, 257, 264, 270.
Montils, cant. de Pons, arr. de Saintes, 292.
Montlieu, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 19, 20, 106, 291.
Montlub, 137, 292.
Montmorillon, chef-lieu d'arr. (Vienne), 187.
Montpellier, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 290.
Montpellier, chef-lieu du Hérault, 303.
Montreuil-Bellay, chef-lieu de cant., arr. de Saumur (Maine-et-Loire), 228
Montxanxon, 291.
Monvoisin (Antoine), 261.
Morain (Jean), 67. — (Louis), 67.
Morand, 168.
Moreau (H.), 147. — (Marguerite), 52. — (P. F.), 280. — (Samuel), 60. — 79.
Morel (E.), 34.
Morelles, notaire, 306.
Morelles (Pierre de), 306.
Morestel, 281.
Moretainne, 124.
Morgand, 131.
Morin (Jehan), 64. — (Pierre), 64.
Morineau, 68.
Morinerie (de la), 330
Morisset, 59.
Mornac, cant. de Royan, arr. de Marennes. — (Saint-Pierre de), 11, 13, 291. — V. J. Le Berthon.
Mortagne, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 288.
Mortemer (Jacques de), 323. — 326. — V. Marie Taveau.
Mortiers, cant. et arr. de Jonzac, 290.
Mortillet (Gabriel de), 280.
Mosnac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 292.
Mosne (Aymerics), 273.
Mosnier (Martin), 59, 61, 62.
Mothe, 68.
Mouchet (Pierre), 210.
Moulin Blanc (Le), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 42, 45.
Moulin de l'Etang (le), com. de La Brouse, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 42 45.
Moulin Grelat (Le), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 42 — 47.
Moulinau, 275.
Moulons, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 291.
Mourez, 313.
Mousset, 63.
Mozac, com. de Saint-Just, cant. et arr. de Marennes, 183.
Much, 100.
Mung (Le), cant. et arr. de Saintes, 294.
Munière (Claude de la), 187.
Murseau (Mathieu), 58.
Murzeau (Renée), 57.
Mussaud (Emmery), 785. — (François), 185.
Musset (Georges), 20, 29, 95, 105, 128, 129, 137, 335.

N

Nafrichou (François), 172. — (Jean), 172.
Naix, cant. de Ligny, arr. de Bar-le-Duc (Meuse), 133.
Nancras, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 113, 117, 191, 294.
Nantes, chef-lieu de la Loire-Inférieure. — (Saint-Similien de), 280.
Nanteuil. — V. F. de la Garce.
Nantillé, com. et cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 62, 69.
Nantuel (Jehan de), 123.
Nasby (Suède), 138.
Né (le), rivière, 204, 205, 219, 221.
Némésien, 32.
Nesreau (André), 57.
Neulles, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 288.
Neustrie-Infanterie (régiment de), 217.
Neuvicq, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 291.
Neuville-Roy, chef-lieu de cant., arr. de Poitiers, 34.
Neuvy (Jean de), 58.
New-York (Etats-Unis), 128.
Nexon, près Limoges (Haute-Vienne), 316.
Nicault (Loys), 50.
Nicolaï, 299, 300, 304, 308, 335, 299, 300.
Nicolas IV, pape, 137.

Digitized by Google

Nicolle (Pierre-André), 72, 73, 78.— 62, 72, 73, 74, 86.
Nieul-le-Virouil, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 292.
Nieul-lès-Saintes, cant. et arr. de Saintes, 294.
Nieul-Saint-Sornin, cant. et arr. de Marennes, 225.
Nivet (Estienne). 191.
Nodet (Henry), 148.
Nogérée (Alain de), 277.
Noguès, prêtre, 105.
Nossay (François de), 66. — (Henry-Louis de), seigneur des Châteliers, 66. — (Marie de), 66. — 44, 82.
Nuaillé. cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 85.
Nuchèze (Marie-Armand-François de), 88.
Nussac (de), 334.
Numismatique : Charles le Téméraire, 313. — Charles Ier, roi d'Espagne, 312. — Charles VII, roi de France, 311. — VIII, idem, 311. — IX, idem, 97, 312. — Claude, 285. — Clément VII, pape, 97. — Constantin, 167. — Dombar, François de, 97. — Gaston de, 97. — Marie de, 97. — François Ier, roi de France, 311. — François II. 312. — Gallien, 167. — Gordien, 285. — Jeanne La Folle, 312. — Justinien, 316. — Henri II, roi de France, 96. — III, id., 96, 97. — IV, id., 96, 97. — Henri VI, roi d'Angleterre, 312. — Philippe II, roi d'Espagne, 312. — Postume, 167. — Tetricus, 167. — Théodose, 162. — Trajan, 162.

O

Odet Danot, 263.
Ogier Gombauld, 202.
Oléron (Ile d'), arr. de Marennes, 36, 82, 187, 191, 300.
Ollive, 257.
Ollivier (G.), 169.
Orbigny (d'), 224.
Orignolles, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 291.
Oriolles, cant. de Baignes, arr. de Barbezieux, 288.
Orioux, ruisseau, 42.
Orlac (château d'), com. de Dampierre-sur-Charente, cant. de Burie, arr. de Saintes, 209, 238, 239, 245, 293. — V. J.-L. de Brémond.
Orliquet (Antoine), 72.
Orsonneau (André), 55.
Ozillac, cant. et arr. de Jonzac, 292. — V. Bouchard.

P

Pacaud, 261.
Padouan (le), 126.
Palanguin, notaire, 306.
Palisse (la), chef-lieu d'arr. (Creuse), 336.
Palissy (Bernard), 191, 251.
Palustre (L.), 281.
Pampare (Jehan), 302.
Pamproux, cant. de la Mothe-St-Héray, arr. de Melle (Deux-Sèvres), 302.
Pandin (Charles-Théodore), 152. — (Josué-Louis), 152.
Panier (Pernelle), 301.
Papillaud, 60.
Papillon (Elie), 256. — (Louis), 266. — (Marguerite), 266. — (Marie), 266.
Paquet, 79.
Parcoul, 289.
Parençay (Jean de), 110.
Parfouru (P.). 36.
Paris (G.), 228
Paris, 23, 24, 25, 136, 304, 311. — 304.
Parveau (le), 219.
Pasquier (Pierre), 67. — 34.
Passerac, cant. de Baignes, arr. de Barbezieux, 288.
Pas-Vieux (le), 219.
Patigny, 152.
Paturange, 336.
Pauc (Jeanne-Julie), 215. — (Marie-Suzanne), 215. — (Maurice), 247.
Paulier (Louis de), 152.
Paulin (Marie), 217.
Pavillon (le), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 42, 60.
Peignan, 259.
Peiresc, 309, 310.
Pelatin (Hélie), 61.
Pélissier (L.-G.), 281.
Pelleprat (Pierre), prêtre, 236, 238, 239, 240. — 209, 210.

Digitized by Google

Pelletier (Edmond), 279.
Pelluchon (André), 329.
Penot, 72.
Péponnet (Amédée), prêtre, 22.
Pequin (Mme), 155.
Perduran (Antoinette), 187. — (Claude), 187.
Peregouins (le chemin des), (Deux-Sèvres), 304.
Pérignac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 209, 292.
Périgné, 44.
Périgord (Eléonore de), 53.
Périgueux, chef-lieu de la Dordogne, 187.
Perochon (André), 226, 227. — (Jacques), 226.
Perot, 62.
Perrault-Dabot, 280.
Perret (Louis), 202.
Perrin, 137.
Perrogon (Jeanne), 72. — (Louis), 73.
Perron (Le), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 42, 43, 46.
Perronne, 20.
Perrot, 95.
Perrotin Regner, 302.
Perruchon (Françoise), 187.
Persac ou Pressac (fanau de). — V. Chagnon.
Perthes, 133.
Pessats (Les), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 57.
Pessines, cant. et arr. de Saintes, 294.
Petit (E.), 280. — (Jean) 211, 212. — Curé, 212, 233, 236, 246.
Petit-Mondevy (le), com. et cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 86.
Petit-Puy (Marie-Daniel du), 67.
Petit Saublier, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 57.
Petite-Pierre (duc de la). 295, 297.
Peu-Berland, 175, 229.
Peufellier. — V. Lortie.
Peyron (Ch.), 137. — 281.
Philippe VI, roi de France, 335.
Philippeville ou *Stora*, Algérie, 36.
Piaget (A.), 228.
Picterie (la), 319.
Pierre-Buffière (Gabrielle de), 328.
Pierre, évêque de Saintes, 233.
Pierrière (fontaine de la), com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 206.
Piette (Ed.), 282.
Pillet (Claude), 187. — (Jacques), 188.
Piloton, 12.
Pin (le), cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 291.
Pinaud (Jacques), 69.
Pinaulh (Pierre), 51.
Pineau (Philippe), 47, 48.
Pinondailles (Les), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 58.
Pirelonge (tour de), com. de Saint-Romain-de-Benêt, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 29, 331.
Pisany, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 294.
Pitard (Guillaume), 258.
Pithon. — V. Guillem.
Pitolières (Les), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 42.
Piton (V.), 63.
Placidia, 125.
Plancouard, 335.
Plantis (le). — V. Jean Bérard.
Plassac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 292, 304.
Plassay, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 294.
Pleine-Selve, anc. abbaye (Blayais), 300.
Pline, 226
Plusquallec, 305.
Podio (Mathurin de), 261.
Poirier (Dominique), 67.
Poictevin (Denis), 185. — (Elisabeth), 72. — (Jean), 329.
Poitiers, chef-lieu de la Vienne, 35, 75. 92, 130, 131, 137, 312. — Cathédrale de, 229. — Parc de Blossac, 281. — Saint-Hilaire, 304.
Polet (Guillaume-Arnaud), 56.
Polignac, cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux, 289.
Pollard, 202.
Pommiers, canton de Montendre, arr. de Jonzac, 291.
Pons, chef-lieu de canton, arr. de Saintes, 27, 28, 105, 286, 304, 305. — Chapelle N.-D. de Recouvrance, 302. — Eglise Saint-

Digitized by Google

Martin, 187, 285, 292. — Eglise Saint-Vivien, 292. — Hôpital-Neuf, 300.
Pons (Antoinette de), dame de Marennes et de la baronnie d'Oléron, 300. — (Armand, vicomte de), 327. — (Guillemette de) ou Garnache, 301. — (Jacques de), 305, 324. — (Jacques de), de la Case, 324. — (Jacques de), de Marsan, 325. — (Jeanne de), 324. — (Lambert de), 113. — (Renaud de), 326.
Pons de Pons, comte de Roquefort, 325, 326. — (IV), comte de Roquefort, Quéron, 327.
Pontac (de), 212.
Pontaillac, com. et cant. de Royan, arr. de Marennes, 15.
Pontcallec. — V. Guier.
Pont de la Roche (Le), com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 220.
Pontezière, 59.
Pont-l'Abbé-d'Arnoult, cant. de St-Porchaire, arr. de Saintes, 170, 294.
Ponton (vicomte de), 133.
Popelinière (la), 197.
Port. — V. Saint-Nicolas ou Niclasboure, 303.
Port Bretet, 320.
Porta, 226.
Porterie (J. de la), 282.
Port de Jappe, com. d'Ars, cant. et arr de Cognac, 203, 207, 219, 237.
Port-d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 105, 228
Port-Louis, chef-lieu de cant., arr de Lorient (Morbihan), 128.
Port-Savary, com. d'Ars, canton et arr. de Cognac, 238.
Porte (Hippolyte de la), 81. — (Marie de la), 68.
Porte-Neuve (la). — V. Guier.
Potence (la), anc. fief, com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 221.
Potevin (Jean), 74.
Poullignac, cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux, 289, 291.
Poulucret (Pierre), 69.
Poullain, 95.
Poupet (Joseph), 99
Poussard (Auguste), marquis d'Anguitard, 152. — De Vigean, 152.
Pouyade (la), com. de Berneuil, cant. et arr. de Saintes, 33, 83.
Pouzauges, chef-lieu de cant., arr. de Fontenay-le-Comte (Vendée), 129.
Pouzout, 212.
Poyat (Arnaud), 56.
Pradeau (le), com. de La Jard, cant. et arr. de Saintes, 33.
Pré de la Cour (le), anc fief, com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 221.
Préquillac, cant. et arr. de Saintes, 292, 332.
Prépoint, 311.
Pressac (Odes de) de la Chaise, 318.
Pré-Sauvage, anc. fief, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 55, 56.
Prevost (Anne), 67. — (François), 59. — (Michel), 67. — (Nicolas), 59, 60. — (Pierre), 324.
Prieur (moulin du) ou *Moulin Brun*, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr de Saint-Jean-d'Angély, 49, 50.
Prévosteau (Jacquinet), 302.
Prignac, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 63, 86, 317, 328
Priolo (Benjamin), 310.
Priou (Jean), 185.
Proote (Léau), prieur, 332.
Prost (Auguste), 282.
Prou (Jean), 187. — (M.), 281. — 49, 162.
Prousteau, notaire, 264, 265, 267, 269.
Prunier (André), 66, 67. — (Anne), 67, — (Catherine), 66, 68. — (Charles), 64, 65, 67. — (Françoise), 73. — (Jacques), 69. — (Jean), 59, 64, 69, 70. — (Jean-Louis), 73. — (Jeanne), 67. — (Louis), 65. — (Louise), 67. — (Marguerite), 64. — (Marie), 59, 60, 65, 66, 67, 69. — (Pierre), 59, 65.
Puenta La Reina, Espagne, 384.
Puitet, 275.
Puy (Notre-Dame du), 303.
Puyvidal (Chaffrais de), 244.

Q

Quéron. — V. Pons de Pons IV. — 327.

Digitized by Google

Quesne Guiton (Abraham du), 277.
Queu (Laurent), 258.
Quiberon, chef-de-lieu de cant., arr. de Lorient, 87.

R

Rabelais, 35, 137.
Rabier (Louis), 280.
Ract-Madoux (Louise-Sophie-Théodora), 88.
Rainguet, chanoine, 19, 106.
Rambaud (A.), 228.
Rambures (Paul de), 277.
Ramet (le), com. des Gonds, cant. et arr. de Saintes, 263.
Ranconneau, 69.
Rangeard (Marguerite), 152.
Rappet (Eugène), 43. — 60, 64, 79, 88.
Raquaut, 120.
Rataud (Charles). 261.
Ravignac, 289.
Ravinac (Archambaud de), 176.
Rayer (Jacques), 59. — (Jean), 52.
Réals (Anne-Louise de), 66, 81. — (Charles de), 65, 81. — (Jean-Louis de), 66, 80. — (Léon de), sieur de Champagnac, 65, 66, 80, 81. — (Luce de), 65, 80. — (Pierre-Charles de Boscals de), 277.
Réaux (Léon Chesnel des), 324. — (Marthe), 255.
Réaux, cant. et arr. de Jonzac, 290.
Recque (Jean Martin de), 300.
Recoulaine (chenal de), 194.
Regnaud (Isabelle), 302.
Regnaudière (la), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 53.
Regnauld (Jean), 259.
Regnier, 45.
Régnier (L.), 34.
Reims, chef-lieu d'arr. (Marne), 136.
Reinach (Salomon), 226.
Renart (Colas), 51.
Renaut, 123.
Renou (Monseigneur), archevêque de Tours, 25.
Rente-de-Matha, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 58.
Restaud (Marie), 267.
Rétaud, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 294.
Retz, 296.
Reveillaud (Eustelle), 268. — (Jean), 268. — (Michel), 268.
Reverdy (Amador de), 277.
Reyau, 210.
Riban, chanoine, 25.
Riboteau (Marie), 66.
Richard (Alfred), 175, 229. — (Marguerite), 186. — Notaire, 256, 263. — 63. — 336.
Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, 228.
Richard, cardinal-archevêque de Paris, 25.
Riché (Michel), 288.
Richelet, 248, 249.
Richelieu (cardinal de), 128. — (Duc de), 294.
Richemond (L. de), 137. — (Elie de), 110. — (De Meschinet de), 171, 228, 280.
Richemont (Saint-Georges de), cant. et arr. de Cognac, 293.
Richesme (P.-Louis), 228.
Richier (Isaac-Charles), 201. — (Jean), 303.
Rideau (Pierre), 302.
Riec, 171, 229. — V. Guier.
Rieger, 172.
Rigaud (Louis). — V. de Vaudreuil.
Rignac, cant. de Baignes, arr. de Barbezieux, 288, 331.
Rinière (Jean), notaire royal, 59, 60, 64. — (Marie), 59, 60, 68. — (Marie-Anne), 60.
Rioux, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 244, 290. — V. F. de Beaumont.
Rioux-Martin, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 289.
Rivet (Jean), 259.
Rivier (Marguerite), 261.
Rivière (La), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 42.
Rivière (Marie-Sophie), 60. — 189.
Robert (Elisabeth), 72. — (Etienne), 230. — (Marguerite), 72. — (Marie-Elisabeth), 64. — (Samuel), 257.
Robert Ier, seigneur de Chadenac, 214.
Rocamadour, cant. de Gramat, arr. de Gourdon (Lot), 303.
Rochandrie (Blanche de la), abbesse de Saintes, 183.
Rochas (de), 91.

Digitized by Google

Roche-Allard (La), 319.
Rochebonne, com. de Saint-Just, cant. et arr. de Marennes, 202.
Roche-Chalais (La), canton de St-Aulaye, arr. de Ribérac (Dordogne), 325.
Rochefort-sur-Charente, chef-lieu d'arr., 35, 137, 302.
Rochefoucauld (Charlotte de la), 324. — (Claude de la), 324. — (Françoise de la), abbesse de Saintes, 170, 171. — (Gabrielle de la), 324. — (Henriette de la), marquise de Montchaude, 327. — (Isaac de la), 324, 325. — (Judith de la), 324. — (Léonor de la), 324, 325. — (Louis de la), 244, 325. — (Lydie de la), 325, 327. — (Marie de la), 234.
Roché (Jean), 55.
Rochelonchamps (Richier de la), 202.
Roche-sur-Yon (La), chef-lieu de la Vendée, 303. — Chapelle Saint-Lienne, 303.
Roches (Pierre), 73.
Rodas, 219.
Rodier, anc. fief, com. de La Jard, cant. et arr. de Saintes, 33.
Rohan (Anne de), abbesse de Saintes, 183.
Rohan-Guéménée (Charlotte-Armande de), 326.
Roissac, 323, 325, 326, 327.
Rolland (Jean), prêtre, 210, 238, 239. — (E.), 34.
Rome, église Saint-Lorenzo, 229. — Séminaire français, 20.
Romefort (de), 320.
Romefort, com. de Mons, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 317.
Romegoux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 294.
Romulus Augustus, empereur romain, 125.
Rondaux (Jean), 174. — (Marie), 174.
Rondeau (Jacques), 239, 240.
Rouyou (A.), 335.
Ronsenac, 219.
Rosne (Ile de), 176. — Ancien prieuré, 176.
Rothin (Guillaume), 260.
Roturier (Antoine), 319.
Rouché (Jean), 57.
Rouen, chef-lieu de la Seine-Inférieure, 136.
Roufflac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 219, 292.
Rouffignac, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 291.
Rouger (Marie), 63. — (Pierre), 56.
Roullet, 212.
Roullin, prêtre, 326.
Roussaud (François), 260 — (Françoise), 217. — (Jean-Jacques), 243.
Rousseau (le), paroisse du Pin, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 52.
Rouziers (Sébastien des), 267.
Roy (Jean), 95. — (Pierre), 259. — 202.
Roy de Loulay, 222.
Royan, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 15, 106, 187, 293, 311.
Rullaud (Jehanne), 66.
Rullier, architecte, 313.
Ruppe (Jean), 264, 270.
Rupt (de), 11.
Rusicade, Algérie, 36.

S

Sabinia Tranquillina, 125.
Sablière (Mme de la), 188.
Sablière (la), com. de Saint-Just, cant. et arr. de Marennes, 187.
Sablon, 69.
Sablonceaux, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 113, 148, 210, 294.
Saboutin (François), 255.
Saglio, 95.
Saint-Agnant, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 106.
Saint-Aigulin-de-la-Dronne, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 289.
Saint-André-de-Lidon, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 105, 290.
Saint-Antoine, anc. hôpital, 300.
Saint-Assaire, 293.
Saint-Augustin, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 293.
Saint-Aulaire (Etienne-Alexandre de), 73. — (Françoise-Rose de Beaupoil de), 71, 73. — (Jean-Eutrope de Beaupoil de), 71.
Saint-Aulais, cant. et arr. de Barbezieux (Charente), 288.
Saint-Ausone (abbaye de), par. de

Digitized by Google

Beaulieu, cant. et arr. d'Angoulême, 215.
Saint-Avit, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux (Charente), 289.
Saint-Bonnet, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 106, 135.
Saint-Bonnet, cant. et arr. de Barbezieux, 288, 336.
Saint-Brie-des-Bois, cant. de Burie, arr. de Saintes, 293.
Saint-Ciers-Champagne, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 106, 228, 293.
Saint-Ciers-de-Cosnac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 289.
Saint-Cleri (Philippe Vidal de), 277.
Saint-Cyprien, com. de Chatignac, cant. de Brossac, arr. de Barbezieux, 289.
Saint-Dizant-du-Bois, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 290.
Saint-Dizant-du-Gua, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 250, 289.
Saint-Eugène, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 106, 288.
Saint-Félix, cant. de Baignes, arr. de Barbezieux, 289.
Saint-Fort, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 292.
Saint-Fort-sur-Brouage, com. de Saint-Jean-d'Angle, cant. de Saint-Agnant, arr. de Rochefort, 261, 294.
Saint-Fort-sur-le-Né, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 206, 209, 239 — 243. — V. Marie de la Tour.
Saint-Gelais (Charles de), 324. — (Jean de) de Lusignan-Monchaude, 325, 327. — (Marie-Henriette de), 327.
Saint-Geniez (Marie-Stanislas-Gratien de Baderon-Thezan, baron de Maussac, marquis de), 223. — (Comte de), 223.
Saint-Genis, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 292.
Saint-Georges (de), 73.
Saint-Georges-des-Agouts, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 106, 236, 289.
Saint-Georges-de-Cubillac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 228, 290.
Saint-Georges-de-Didonne, cant. de Royan, arr. de Marennes, 290, 311.
Saint-Georges-des-Coteaux, cant. et arr. de Saintes, 294.
Saint-Germain-de-Lusignan, cant. et arr. de Jonzac, 290.
Saint-Germain-de-Vibrac, cant. d'Archiac, arr de Jonzac, 290.
Saint-Germain-du-Seudre, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 292.
Saint-Gilles, chef-lieu de cant., arr. de Nimes (Gard), 303.
Senglenne ou *Saint-Lienne*, com. de Croix-Chapeau, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 303.
Saint-Hérie ou *Arède*, com. et cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 318, 328, 329.
Saint-Hilaire-de-Villefranche, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean-d'Angély, 263, 291.
Saint-Hippolyte-de-Biard, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 176, 294.
Saint-Jacques, (chemin de), 299, 301, 300, 302, 306.
Saint-Jal (régiment de), 82.
Saint-Jean-d'Angély, chef-lieu d'arr., 75, 111, 113, 287, 300, 304, 322. — Couvent de Chavagnes, 20.
Saint-Jean-de-Lutz, chef-lieu de cant., arr. de Bayonne, 187.
Saint-Julien-de-l'Escap, cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély, 106, 228.
Saint-Just, cant. et arr. de Marennes. — Eglise de, 140 — 147, 183. — 202, 291.
Saint-Laurent-de-Rocq, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 291.
Saint-Laurent-des-Combes, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 289.
Saint-Léger, cant. de Pons, arr. de Saintes, 28, 292.
Saint-Légier (Marie-Elisabeth de), 263.
Saint-Léonard, chef-lieu de cant., arr. de Limoges (Haute-Vienne), 187, 303.
Saint-Lienne. — V. La Roche-sur-Yon.
Saint-Lor (Pierre de), 258.

Digitized by Google

Saint-Maigrin, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 293.
Saint-Marsault de Gademoulin, 326. — (Daniel Green de), 152. — 289.
Saint-Martial-de-Coculet, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 288.
Saint-Martin-d'Ary, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 291.
Saint-Martin, 321, 322.
Saint-Martin-de-Coux, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 291.
Saint-Martin-de-Nieul, arr. de Jonzac, 290.
Saint-Martin-de-Vitaterne, cant. et arr. de Jonzac, 290.
Saint-Martin (Alexandre de), 68. — (Angélique de), 71. — Gabriel de), 68. — (Jacques de), seigneur de la Grange, 68. — Louis de), 71.
Saint-Mathurin de Larchant (Seine-et-Marne), 302.
Saint-Mauris (Antoinette de), 244.
Saint-Maurice-de-Laurençanne, com. et cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 291.
Saint-Maurice-de-Tavernolles, com. cant. et arr. de Jonzac, 290.
Saint-Maurices-lès-Xaintes, 264.
Saint-Médard, cant. et arr. de la Jarrie, 288.
Saint-Mexant (Blanc de), 43, 44
Saint-Michel (Gabriel Dunezat de), 277.
Saint-Michel-de-Lanuelle, com. de Pont-l'Abbé, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 294.
Saint-Michel-lès-Xaintes, 67.
Saint-Nazaire, cant. de Saint-Agnant, arr. de Marennes, 106.
Saint-Nicolas-aux-Bois (Picardie), 303.
Saint-Nicolas ou *Niclasbourg* ou *Port* (Lorraine), 303.
Saint-Ouen, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 105, 317.
Saint-Pallais-sur-Mer, cant. de Royan, arr. de Marennes, 14, 102, 103, 106, 293.
Saint-Palais-de-Négrignac, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 102, 106, 291.
Saint-Pallais-du-Né, cant. et arr. de Barbezieux, 288.
Saint-Pardoux, cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély, 87.
Saint-Paul, 288
Saint-Pierre-de-Juilliers, cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 73.
Saint-Pierre-du-Petit-Jeuillac, 288.
Saint-Pierre d'Oleron, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 250.
Saint-Pierre-du-Palais, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 291.
Saint-Porchaire, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 294.
Saint-Quentin-de-Ransannes, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 293. arr. de Jonzac, 289.
Saint-Ravel. 281.
Saint-Roch, 234.
Saint-Rogatien, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 122.
Saint-Romain-de-Benêt, cant. de Saujon, arr. de Marennes, 105, 294.
Saint-Sauvant. cant. de Burie, arr. de Saintes, 293.
Saint-Sauvant (de), 214.
Saint-Sauveur-d'Esture, 301, 302.
Saint-Seurin-de-Palennes. cant. de Pons, arr. de Saintes, 293.
Saint-Seurin, com., cant. et arr. de Barbezieux, 289.
Saint-Sever, cant. de Pons, arr. de Saintes, 219, 293.
Saint-Séverin-de-Clerbize, 293.
Saint-Séverin-sur-Boutonne, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 105, 271, 275, 276.
Saint-Simon-de-Bordes, cant. et arr. de Jonzac, 292.
Saint-Simon-de-Clermont, 292.
Saint-Simon-de-Pellouaille, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 293.
Saint-Sorlin ou *Saturnin-de-Séchaud*, com. de Port-d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 289, 291, 294.
Saint-Sornin (Ile de), cant. et arr. de Marennes, 183, 197.
Saint-Sulpice-sur-Mornac, cant. de Royan, arr. de Marennes, 293.
Saint-Sulpice, cant de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 294.
Saint-Suplice (de), prieur de Saint-Macoul, 269.
Saint-Symphorien (Ille-et-Vilaine), 36.
Saint-Thomas-du-Roc, 294.
Saint-Thomas-de-Conac, cant. de

Digitized by Google

Mirambeau, arr. de Jonzac, 289.
Saint-Vallier, cant. de Brossac, arr. de Barbezieux, 289.
Saint-Victour. — V. Senecterre.
Saint-Xandre, cant. et arr. de La Rochelle, 96, 225.
Sainte-Colombe, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 106, 291.
Sainte-Foy, 187.
Sainte-Gemme, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 228, 294.
Sainte-Lheurine, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 228, 288.
Sainte-Marie (de), peintre, 234.
Sainte-Maure (Judith-Huberte de), 213, 214, 245. — (d'Ars), 213, 214.
Sainte-Radégonde, cant. de Baignes, arr. de Barbezieux, 289, 294.
Sainte-Ramée, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 289.
Sainte-Souline, cant. de Baignes, arr. de Barbezieux, 289.
Saintes, chef-lieu d'arr. 34, 75, 113, 136, 148, 187, 210, 228, 248 — 270, 286 — 294, 300, 305, 310. — Abbaye des Dames, 27, 28, 113, 183, 299, 313, 338. — Arènes, 27. — Canton de la Croix Blanche, 268. — Chapelle des Jacobins, 284. — Château Gaillard, 263. — Château, 115. — Collége, 20, 21. — Cours National, 251. — Saint-Eutrope, 22, 269, 293, 303, 304. — Anc. prieuré de Saint-Macoul, 269. — La Mothe de Saint-Macoul, 267. — Saint-Pallais, 293. — Eglise Saint-Pierre, 256. — Psalette de Saint-Pierre, 267. — Saint-Saloine, 168. — Saint-Vivien, 72, 293, 299, 300, 304. — Fief du Trésor, paroisse Saint-Vivien, 263. — Fontaine de l'Abarée, 268. — Grand et petit Saint-Julien, 260. — Hôpital, 21, 27, 28. — Institution Saint-Pierre), 189. — Lucérat (Moulins de), 269. — Place Blair, 250. — Porte Saint-Louis, 261-265. — Providence, 27. — Quartiers : Saint-Eutrope, 286. — Saint-Pallais, 255, 270. — Saint-Roch, 286, 299. — Saint-Vivien, 124, 286. — Rues : Alsace-Lorraine, 251. — des Ballets, 261. — Berthonnière, 251, 268. — Cabaudière, 264. — Comédie ou des Trois-Maries, 251, 260. — Croix-Melon, 254. — Grand'Rue, 258, 261. — Gros Raisin, 254. — La Roche, 124. — La Souche, 258, 259. — Les Monards, 267. — Des Platreurs, 256. — Saint-Maur, 262, 263. — Pérat, 251. — Port Soleil ou Port-Sô, 254, 263. — Puy Perou ou La Brèche, 260. — Saint-François, 254. — Des Trois-Princes, 254.
Salanzac, com. de Champagnolles, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 244.
Salignac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 208, 211, 247, 290.
Salin (Bernhard), 137.
Salles, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 183, 212, 288, 290.
Salmon (Philippe), 35.
Salonina, 125.
Salvatgy, curé, 275.
San-Domingo de la Calsada, 304.
Sanson, notaire, 258, 260, 261.
Sanxay, 269.
Sarzec (de), 99.
Sarthe, 212.
Saudrenne (la) ruisseau, 45.
Saujon, chef-lieu de cant. arr. de Saintes, 286. — (Saint-Jean de), 294. — (Saint-Martin de), 294.
Saumur, chef-lieu d'arr., (Maine-et-Loire), 228.
Saunier des Courauds, 213.
Sauvaget (Jacques), 208.
Sauve-Majeure (la), 300.
Sauvestre (Marie), 265.
Sauvin (Marie-Henriette), 217.
Sauvion, 49.
Savary, 123, 227, 269.
Savary des Brustons, 301.
Savary, com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 237.
Savigny, anc. abbaye, 233.
Savineau (Maurice), chanoine, 26, 193.
Sazérac, 332, 333.
Schwab, 175, 229.
Scolastique (Suzanne), 213.
Sebille (Adhémar), 58.
Seguin (Jean). — V. d'Authon.
Semillac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 290.
Semoussac, cant. de Mirambeau,

Digitized by Google

arr. de Jonzac, 106.
Semussac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 228, 290.
Senecterre (Paul de), seigneur de Saint-Victour, Brillac, Usson, 258.
Senlis, chef-lieu d'arr. (Oise), 19.
Sens, chef-lieu d'arr. (Yonne), 136.
Septimus Serenus, 32.
Sérignac, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 289.
Sérigny. — V. J. Lemoyne.
Serin (Josué-Jean-Baptiste), 69.
Servant, 62, 64.
Seudre (la), rivière, 194, 195.
Seugne, rivière, 132.
Seuillet (Mlle), 262. — V. Montégon.
Sicaud (Pierre), 189.
Siecq, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 318.
Sigogne. cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 210.
Sillor (Jean), 259.
Simon (Jehan), 65. — (Théophile), 60. — (Mme), 60.
Simpé (Paul), 256, 257.
Socard, 304.
Solançon (château de), paroisse de Bouthiers, 214, 241, 245.
Sommerard (E. du), 280.
Sommières, anc. seigneurie, com. de Sablonceaux, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 210.
Sonnac, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 60, 63, 321, 328.
Sorin (Jean), 270. — (Junien), 227. — 267.
Soubirac. — V. Tilleul.
Soubise, cant. de Saint-Agnant, arr. de Marennes, 106, 228.
Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 290.
Souillac, 233.
Soulard, 63.
Soulignonnes, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 294.
Soumeras, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 291.
Sours (Jean de), 110, 116.
Sousmoulins, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 106, 291.
Sousse (Tunisie), 31.
Souza-Portugal (Catherine), 244.
Stockholm, Suède, 137.
Stora Philippeville, Algérie, 36.
Strabon, 220.
Strasbourg, Alsace, 395.
Surgère (Antoine), 257.
Symeilh (François de), 316.

T

Tabeau (Henri), 59. — (Jean), 67. — 49.
Tabois (Elie), 268. — (Pierre), 269.
Tabourin (André), 258. — (Elie), 191.
Tâcherie (la), com. de Mons, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 317, 330. — V. Ménard.
Tacite, 104.
Taillebourg, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 95, 115, 122, 136.
Talmont, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 290.
Tamplet, 275.
Tannoi, 123.
Tanzac, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 105, 244, 293.
Tapissier (Denis), 256.
Tapon, 259.
Tarade (Mathieu), 60, 62, 69.
Tartas, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Sever (Landes), 35.
Tasgillus, 90, 91, 95.
Tauzin (Joseph), 224.
Taveau (François), 84. — (Marie), de Mortemer, 83, 84, 85.
Teil (Philippe du), 137.
Tello, Chaldée, 99.
Tenaille (anc. abbaye de La), com. de Saint-Sigismond, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 300.
Terrier-Talin, com. de Sainte-Colombe, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 106.
Tessié (Jean), 275.
Tessier (Loys), 67.
Tesson, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 244, 293.
Tessonnerie (la). — V. L. Yon.
Testaud, 333.
Testour, 95.
Tetricus, 125, 126,
Texandier (Jean), 66. — (Marie), 70. — (Toussaint), 66.
Texier, 59.
Thaims, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 290.
Theillière (Antoine), curé, 328, 329.
Thenac, cant. et arr. de Saintes, 102, 103, 138, 293.

Digitized by Google

Théon (Anne-Marie Dubreuil de), 135.
Thérac, com. des Gonds, cant. et arr. de Saintes, 292.
Therat, 278.
Thézac, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 290.
Thèze (Mme), 60.
Thibaud, greffier, 324.
Thibouère, notaire royal, 321, 324. — Greffier, 319.
Thivier, chef-lieu de cant., arr. de Nontron (Dordogne), 187.
Thoirac, anc. fief, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 53.
Thoiras (Jacquette de), 53. — (Lamberthon de), 53. — (Méry de), 53.
Thomas (A.), 34, 228. — (P. Augustin), 97. — (Guillaume), sieur du Bouchet, prêtre, 209, 239, 240. — (Jacques), 57.
Thomas (Monseigneur), évêque de La Rochelle, 21.
Thors, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 63, 72, 317, 318, 319, 322, 328. — V. Ybellon.
Thouars, chef-lieu de cant., arr. de Bressuire, 228.
Tilleul (Claude le), seigneur de Soubirac, 186. — (Louis le), seigneur de La Motte, 186.
Tilly (Jean-Baptiste Le Gardeur de), 277.
Tilly (R. P. Hyppolite), 97, 98, 99.
Timgad (Algérie), 28, 36.
Tiple (Max), 230.
Tirac (le), com. de Lorignac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 292.
Titinia, 92.
Tommarp en Skanie, 138.
Tory (Geoffroy), 131.
Touches (les), anc. prieuré, arr. de Marennes, 184.
Touche Tréville (de la), 277.
Touche (la). — V. Aimé.
Toul, chef-lieu d'arr. (Meurthe), 296, 297.
Toulon, chef-lieu d'arr. (Var), 176.
Toulouse, chef-lieu de la Haute-Garonne, 303, 311.
Toulouze (Jacques), 191.
Tour (Henri de la), 175. — (Jean de la), de Paisac, 324. — (Marie de la), dame de Saint-Fort, d'Angeac et du Solançon, 241, 243, 245. — (René de la), 243.
Toureille, 35, 228.
Tourlet (E. H.), 35.
Tournai (Belgique), 132.
Tournée-de-Chez-les-Goths (La), anc. fief, com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 221.
Tours, chef-lieu de l'Indre-et-Loire. — Cathédrale, 281, 304.
Tourtoulon (baron de), 171.
Train (Jean), 208.
Trajan, empereur romain, 95.
Tranchau, 35.
Trappe (La), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 42.
Traversay (Jean-François Prevost-Sansac de), 277.
Trébuchet (G.), chanoine, 25.
Trèfle (le), ruisseau, 151.
Trémoille (duc de La), 303.
Treuil (le), com. de la Brousse, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 45.
Trévoux, 248, 251.
Trévédy, 36.
Trèves, Allemagne, 136.
Trizay, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 294.
Troix-Moulins (Les), com. de La Jard, cant. et arr. de Saintes, 132.
Trou-des-Fadets (Le), com. de Saint-Palais-de-Négrignac, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 106.
Truie (champ de la), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 57.
Tugeras, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 291.
Turpin (Céleste de), 73. — (Charles de), 73. — (Claude de), 277. — (Françoise de), 78. — (Hippolyte-Charles de), 74. — (Jacques-Gaspard, vicomte de), seigneur de Fief-Gallet et de Faye, 86. — (Jean-Baptiste de), 87. — (Jeanne-Louise-Aimée de), 87. — (Julie de), 73. — (Marie-Élisabeth de), 73. — (Marie-Jeanne de), 54, 72, 83, 85, 86, 78. — (René de), du Breuil, 73. — (René de), de Jouhé, 86.
Tynell (Lars), 138.

Digitized by Google

U

Uhart (baronnie d'), 280.
Unet (La Pierre d'), 310.
Urbain III, pape, 13.
Ursins (Jean Juvénal des), 323.
Usseau, com. de Marignac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 203.
Usson, com. et cant. de Pons, arr. de Saintes. — V. Senecterre.
Uxellodunum, 310.

V

Val (Guillaume du), 306, 307.
Valcroissant (anc. abbaye N.-D.-de), 281.
Valentin (M.), 215. — 74, 211.
Valetau (Michel), 191.
Vallade (la), Angoumois, 81, 82. — V. Pierre Ier de Chièvres.
Vallée (la), cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 104, 294.
Vallein (A.), 169.
Vallet, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 291.
Vallières, com. de Mazerolles, cant. de Pons, arr. de Saintes, 292.
Valois (Les), anc. fief, com. d'Ars, cant. et arr. de Cognac, 221.
Valsergues (de). — V. de Céré.
Vandré (Jehan), 239, 240.
Vannes, chef-lieu du Morbihan. — Eglise Saint-Pierre, 171.
Vanrias (Alexandre de), 295, 296.
Varèze ou *Varaize*, cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély, 29, 74, 89, 94, 318.
Vars (Ch.), 36.
Varzay, cant. et arr. de Saintes, 105, 294.
Vassiac, com. et cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 291.
Vauban (Maréchal de), 195.
Vaudreuil (Louis-Philippe de Rigaud, comte de), 277. — (Louis-Pierre Rigaud, comte de), 135. — (Marie-Henriette-Joséphine de), 135.
Vaujompe (Badiffe de), 152.
Vaumorant, anc. seigneurie. — V. de Mallevault.
Vaux, cant. de Royan, arr. de Marennes, 14, 106, 293. — V. de Montalembert.
Veaux (André de), 176.
Veillon (Jean), 215. — 78.
Veine froide, ruisseau, 43.
Vérard, 131.
Verdelin (Marie-Guillemette de), 209, 237, 238, 242, 245. — V. Marie-Louise-Madeleine de Brémond d'Ars.
Verdon (Anne-Pélagie), 64, 73. — (Jacques), 73.
Verdun, chef-lieu d'arr. (Meuse), 296, 297.
Vergnault (Julien), 330.
Vergne (La), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 42, 45, 320.
Vergnolles (Bertrand de), 310.
Vergnolle (la), com. de Mons, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 327.
Vernet, 252.
Verneuil, 187.
Verneuil, chef-lieu de cant. arr. d'Evreux, (Eure). — V. H. de Bourbon.
Vernon (Laurent), 53.
Vernoux (Elisabeth-Charlotte-Jeanne-Baptiste de), dame d'Aubusson, 83, 85. — (Françoise de), de Melzéart, 82. — (Louis de), 82.
Vernoux, anc. seigneurie. — V. J. Jacques Ier de Brémond.
Vesdeau, 172.
Vesnes, 219.
Vespasien, empereur romain, 125,
Vézelay, chef-lieu de cant., arr. d'Avallon (Yonne). — (Sainte-Magdeleine de), 303.
Vezins (Jean), prêtre, 239.
Vi (Seine-et-Oise), 335.
Vibrac, cant. et arr. de Jonzac, 286, 281.
Victorinus, 125.
Vidal (Rémy), 281.
Vidaud (la), anc. fief, com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 56.
Vieilles Vignes (Les), com. d'Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 58.
Vienne, Portugal, 300, 301.
Vif (Jacques), 74.
Vigeur (Jean-Baptiste), 78.
Vigier (Contans), 258. — (Françoise), 325.
Vignaud (le), par. de Sonneville,

Digitized by Google

Digitized by Google